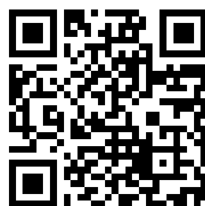
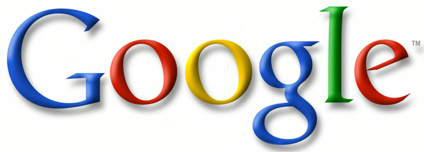
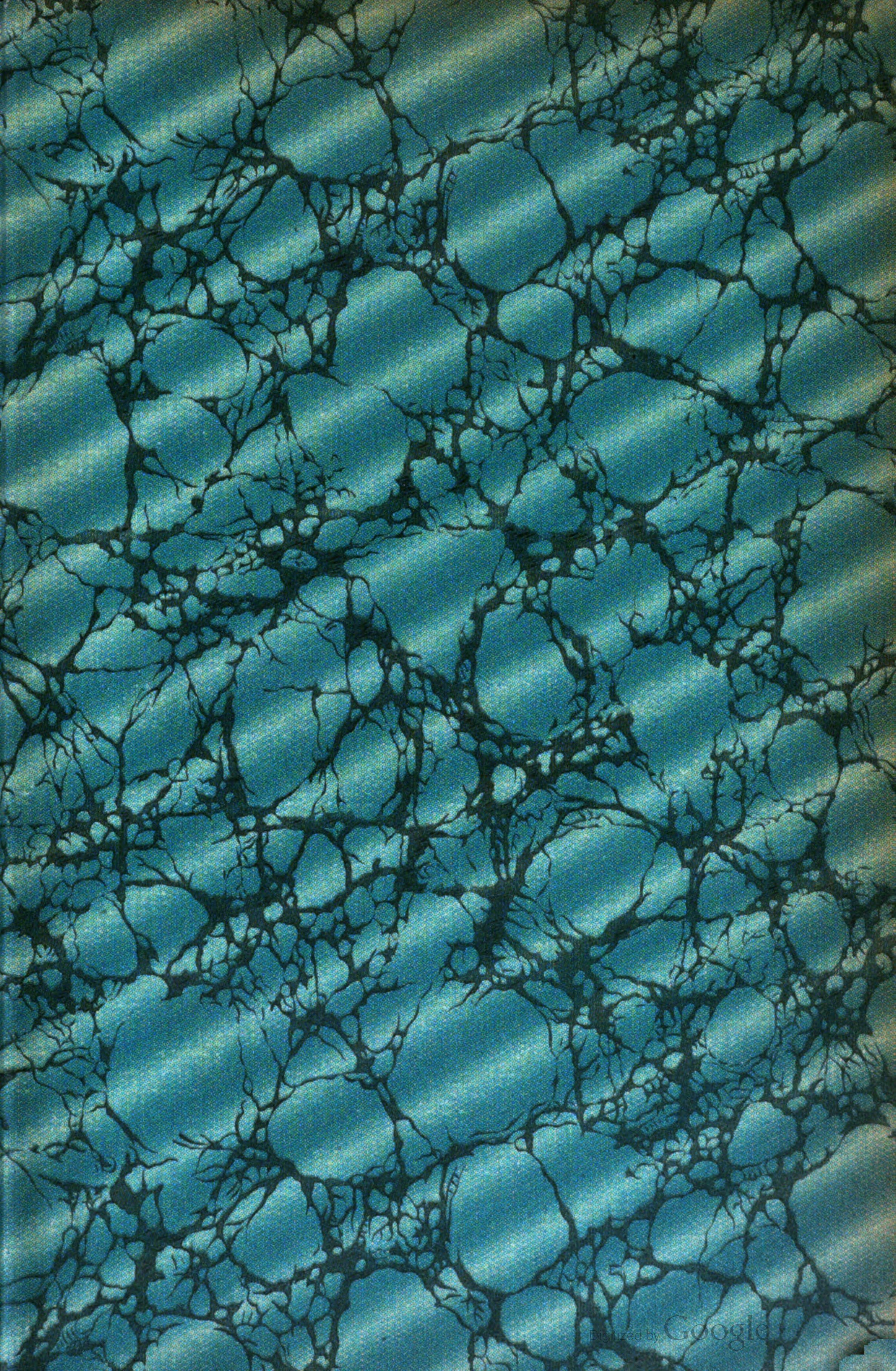







SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
LVX
FIAT
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



REVUE

DE

L'ORIENT LATIN

REVUE

DE

L'ORIENT LATIN

COMITÉ DE RÉDACTION :

TOME VI. — 1898

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1898

Carpentier

L'HISTOIRE D'ALEP

DE

KAMAL-AD-DÎN

VERSION FRANÇAISE D'APRÈS LE TEXTE ARABE[1]

Al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ-Nadjm-ad-Dîn-Ayyoûb arriva en Égypte 260 v.
et fit son entrée au Caire, à l'aube du dimanche vingt-quatrième jour de ce même mois. Je me trouvais à cette époque au Caire, en qualité d'ambassadeur accrédité auprès d'al-Malik-al-ʿAdil, pour le féliciter de la victoire que son armée avait remportée à Ghaza sur les Francs. J'étais de plus chargé de lui demander d'envoyer les filles d'al-Malik-al-ʿAdil, ses tantes, sous ma conduite, à leur sœur, la régente d'Alep.

Al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ-Nadjm-ad-Dîn-Ayyoûb m'accorda une audience le mardi, onzième jour du mois de Dhoû-'l-Ḥidjdja et me dit : « Tu baiseras la terre devant la princesse[2], tu lui diras que je suis son serviteur et que j'ai pour elle la même déférence que pour al-Malik-al-Kâmil[3]. Je suis tout entier à son service, et je suis prêt à exécuter ses ordres sur tout ce qu'elle me commandera. » Il me chargea de tenir un pareil discours au sultan al-Malik-an-Nâṣir, et je partis du Caire. J'eus une entrevue avec al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ-Ismaʿîl, fils d'al-Malik-al-ʿAdil, le quatrième jour du mois de Moḥarram de l'an 638 ; ce prince me chargea d'une lettre pour la régente d'Alep ; il lui demandait de lui fournir de l'aide et des

1. Voir t. III, nº 3, pp. 509-565 ; t. IV, nº 2, pp. 145-225 ; t. V, nºs 1-2, pp. 37-107.
2. Litt. « le voile auguste ».
3. Litt. « qu'elle tient auprès de moi la place d'al-Malik-al-Kâmil ».

secours contre al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ-Nadjm-ad-Dîn-Ayyoûb, sultan d'Égypte, si ce dernier venait l'attaquer. Mais à cette époque la régente ne voulut rien lui accorder

Les Khvârizmiens avaient tenté un coup de main en cette même année 637, contre Oûshîn, village dépendant de la ville de Bîrah. Ils voulurent aussi s'emparer des autres places qui se trouvent dans les environs de cette ville, et se rendirent maîtres de la forteresse de Ḥarrân, à l'époque où al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ était emprisonné à Karak. Leur convoitise s'étendit sur les pays voisins, et al-Malik-al-Hâfiṭh-Arslân-ibn-al-Malik-al-ʿAdil fut très incommodé par eux dans les environs de la citadelle de Djaʿbar. Ce prince les flatta et leur offrit de l'argent, mais ces offres ne servirent qu'à augmenter encore la cupidité des Khvârizmiens.

261 r. Sur ces entrefaites, al-Malik-al-Ḥâfiṭh tomba en paralysie, et il eut peur que son fils n'en profitât pour se révolter contre lui. Il écrivit alors à sa sœur, la régente d'Alep, pour lui demander de lui céder en échange de la citadelle de Djaʿbar et de Bâlis, quelque chose d'équivalent. Il fut convenu que la princesse lui donnerait en échange la ville de ʿAzâz et quelques autres endroits dont la valeur égalait celle de Djaʿbar et de Bâlis. On envoya alors d'Alep des troupes pour prendre possession de la citadelle de Djaʿbar, au mois de Ṣafar de l'année 638 [1].

Ce même mois, al-Malik-al-Ḥâfiṭh arriva à Alep, et il monta à la citadelle, transporté dans une litière; il y trouva sa sœur la régente, et on lui donna comme demeure la maison connue

1. Cette année est la première du règne d'al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ-Nadjm-ad-Dîn-Ayyoûb en Égypte. — Cette année, dit Aboû-'l-Maḥâsin (*Histoire d'Égypte*, ms. ar. 1779, f. 94 rº), al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ-Ismâʿîl livra la ville de Shaḳîf au prince de Ṣaida, le Franc. Il destitua Ibn-ʿAbd-as-Salam de sa place de khâṭib et le fit jeter en prison. — Cette année, parut, dans le pays de Roûm, un turkoman, nommé Bàbâ. Cet homme voulut se faire passer pour prophète, et ses partisans criaient : « Il n'y a pas d'autre Dieu qu'Allah, et Bàbâ a été envoyé par lui pour nous gouverner. » Il réunit autour de lui une foule de gens, mais le sultan du pays de Roûm envoya contre lui une armée, qui rencontra ses partisans et leur livra quatre batailles dans l'une desquelles périt Bàbâ.

C'est cette année que le sultan d'Égypte fit jeter les fondations de la citadelle de l'ile de Raudha. Suivant Aboû-l-Maḥâsin (ms. ar. 1779, f. 91 vº), il fallut exproprier pour cela plus de trente mosquées et couper six mille palmiers. — Cette année arriva à Myâfârḳîn, un ambassadeur envoyé par le Khâḳân, souverain des Mongols ; cet ambassadeur apportait une lettre, par laquelle il ordonnait aux rois de l'Islâm de lui abandonner leurs royaumes.

sous le nom de Maison du Prince d''Aîn-tâb, au-dessous de la forteresse; la citadelle de 'Azâz fut remise à ses officiers. Quelque temps après, les Khvârizmiens se mirent en campagne et vinrent faire des incursions sur le territoire de la citadelle de Dja'bar; ils poussèrent jusqu'à Bâlis, où ils commirent toutes sortes de pillages et de dévastations. Aucun des habitants de cette ville ne fut épargné, sauf ceux qui l'avaient abandonnée et qui s'étaient réfugiés à Alep où à Manbadj.

Ce même mois mourut le ḳâḍî Djamâl-ad-Dîn-Aboû-'Abd-Allah-Moḥammad-ibn-'Abd-ar-Raḥmân-ibn-'Olvân, ḳâḍî d'Alep; après sa mort, sa dignité fut donnée à son neveu, qui était son substitut, Kamâl-ad-Dîn-Aboû-'l-'Abbâs-Aḥmad, fils du ḳâḍî Zaîn-ad-Dîn-Aboû-Moḥammad.

L'armée d'Alep marcha contre les Khvârizmiens, sous le commandement d'al-Malik-al-Mo'aṭhṭham-Toûrânshâh, fils d'al-Malik-an-Nâṣir-Ṣalâḥ-ad-Dîn. Les Halébins vinrent camper à an-Naḳira, puis ils allèrent de là à Manbadj où ils demeurèrent pendant un certain temps. Les Khvârizmiens se rassemblèrent dans Ḥarrân; l'armée d'Alep n'était pas aussi homogène que la leur, car une partie de cette armée avait été envoyée au secours du sultan du pays de Roûm pour faire face aux Tatars, une autre se trouvait dans la citadelle de Dja'bar, et une troisième était dispersée dans différentes citadelles, telles que Shaîzar, Ḥârim et autres. Les Khvârizmiens partirent avec leurs effectifs complets; ils étaient 261 v.
en très grand nombre, et dans leurs rangs se trouvaient al-Malik-al-Djavâd-ibn-Mamdoûd, le fils d'al-Malik-al-Ḥâfiṭh, et al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ-ibn-al-Malik-al-Modjâhid, prince de Ḥomṣ. Cette armée se composait de plus de douze mille hommes, et l'émir 'Ali-ibn-Ḥadîtha, qui avait abandonné le parti des Halébins, vint la rejoindre à la tête d'un parti d'Arabes. Toute l'armée des Khvârizmiens passa l'Euphrate au pont de Raḳḳa et ils arrivèrent jusqu'à la rivière Bou-Djabbâr. Une partie de l'armée d'Alep qui se trouvait à Manbadj l'ayant appris, se mit en marche et vint camper à Vâdî-al-Bouzâ'â. Le lendemain matin, les deux armées se rangèrent en bataille; l'effectif de l'armée d'Alep ne dépassait pas quinze cents cavaliers. Les Khvârizmiens s'avancèrent sous le commandement de Bérékeh Khân, de Ṣaroû Khân, de Berdi Khân, de Koush-

loû Khân et d'autres émirs, d'al-Malik-al-Djavâd, du fils d'al-Malik-al-Ḥâfith et du fils du prince de Ḥomṣ; l'armée de Mârdîn était venue renforcer les Khvârizmiens. Ils traversèrent le fleuve d'or (*Nahr-ad-ḍahab*), et les deux armées se rencontrèrent à Bîrah, qui est un village dans la vallée, le jeudi vingt-quatrième jour du mois de Rabi' second de l'an 638. L'armée d'Alep se précipita vivement sur les Khvârizmiens et les fit reculer, mais ceux-ci se jetèrent sur elle en très grand nombre; 'Ali-ibn-Ḥaditha, l'émir des Arabes, sortit d'entre les jardins [1] (*baîn-al-Basâtîn*) et arriva sur les derrières de l'armée d'Alep; il tomba sur les valets d'armée et sur les écuyers (*rikâbdâriyya*), les entourant de tous les côtés.

Ces gens s'enfuirent, toujours enveloppés par les Khvârizmiens, se dirigeant vers les domaines de la régente qui s'étendaient de Bouzâ'â à Alep; ils parvinrent ainsi à Ribâthâ et à Tall-Fîthâ [2], poursuivis par les Khvârizmiens qui leur tuaient du monde et leur faisaient des prisonniers. Ils arrivèrent dans les environs d'al-'Arabiyya et de Farḳadîn, ayant toujours les ennemis sur les talons. Les Khvârizmiens firent
262 r. prisonnier al-Malik-al-Mo'aṭhṭham après que ce prince se fut bravement conduit dans le combat et qu'il eût reçu de graves blessures; ils s'emparèrent aussi de son frère Noṣrat-ad-Dîn et de tous les émirs. Il n'y eut qu'une petite partie de l'armée d'Alep qui réussit à se sauver; al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ, fils d'al-Malik-al-Afḍal, fut tué dans ce combat, ainsi que............ fils d'al-Malik-az-Zâhir, et un grand nombre de soldats.

Les Khvârizmiens s'emparèrent des bagages de l'armée d'Alep; les Arabes qui étaient leurs alliés en pillèrent la plus grande partie et firent encore plus de mal en s'emparant des richesses de l'armée que n'en firent les Khvârizmiens eux-mêmes. Les Khvârizmiens vinrent camper près de Ḥaîlân [3] et ils s'étendirent sur le fleuve jusqu'à Fâfîn [4]; ils fixèrent

1. Peut-être de l'endroit appelé *baîn-al-Basâtin*.
2. Yâḳoût (*Mo'djam*, tome I, p. 863) connait deux localités de ce nom; l'une Talfiâtha, qui est un des villages de la *ghoûta* de Damas, et une autre Talfita, qui est un village de Sanîr également dans la province de Damâs.
3. C'est, suivant Yâḳoût (*Mo'djam*, t. II, p. 372), un village près d'Alep, d'où sort une source bouillonnante qui est amenée dans la ville par des canaux.
4. Suivant Yâḳoût (*Mo'djam*, t. III, p. 845), Fâfân est une localité située sur le Tigre au-dessous de Myâfârkin.

à [1] un certain nombre de soldats une rançon, grâce à laquelle ils purent se racheter et recouvrer ainsi leur liberté. Durant cette nuit, les Khvârizmiens s'enivrèrent et massacrèrent plusieurs de leurs prisonniers; les autres en furent effrayés, les Khvârizmiens leur fixèrent ce qu'ils voulurent pour leur rançon et ces gens la payèrent. Il y eut un certain nombre de soldats d'Alep qui rachetèrent ainsi leur liberté, mais il y en eut d'autres à qui les Khvârizmiens prirent leur rançon, et qu'ils ne relâchèrent point.

On prit aussitôt toutes les précautions nécessaires pour éviter qu'Alep ne fût surprise, et on donna l'ordre aux officiers [2] qui commandaient dans la ville de pourvoir à la garde des murailles et des portes. La population d'Alep fut épouvantée, et les gens qui demeuraient dans la campagne en dehors de la ville, saisis de peur, apportèrent dans Alep tous les meubles et les différents objets qu'ils purent transporter. Les deux émirs Shams-ad-Dîn-Loû'loû' et 'Izz-ad-Dîn-ibn-Modjalla restèrent dans la ville avec des troupes dont le nombre ne dépassait pas deux cent cavaliers. Ces hommes montèrent à cheval et sortirent d'Alep pour s'enquérir de ce que faisaient les ennemis. Ceux-ci envoyèrent, dans les cantons dépendant d'Alep, des détachements de cavalerie qui les dévastèrent. Ces cavaliers s'avancèrent jusqu'aux villes de 'Azâz, Tell-Bâshir, Burdj-ar-Riṣâṣ, jusqu'à la montagne de Sim'ân, jusqu'à Ḥavvâr et du côté de 'Amḳ. Ils tombèrent à l'improviste sur les habitants de ces localités; ces malheureux ne pouvaient leur échapper, car ils rattrapaient ceux qui réussissaient à prendre la fuite; ils emmenèrent un nombre incalculable de femmes, d'enfants, de têtes de bétail, et s'emparèrent d'un très grand nombre d'objets mobiliers et d'ustensiles.

Les Khvârizmiens firent subir aux femmes des Musulmans des outrages qu'aucun infidèle n'eût commis envers elles, et 262 v.
l'on n'a même jamais entendu raconter que les Ḳarmathes eux-mêmes eussent agi d'une telle façon. Ils s'en retournèrent

1. C'est-à-dire qu'ils les forcèrent à se racheter sous peine d'être massacrés.
2. *Moḳaddam,* ce mot a beaucoup de sens dans les auteurs arabes et signifie capitaine, maréchal, majordome, commandant d'un petit navire, agent ou officier de police. Dozy, *Supplément aux Dictionnaires arabes,* t. II, p. 317.

ensuite à Boûzâ'â et à al-Bâb [1]. Ils firent subir aux habitants de ces deux villages toutes sortes de mauvais traitements; ils les forcèrent à avouer où ils avaient caché leurs richesses et leur prirent tout l'argent qu'ils purent trouver. Ils en tuèrent un certain nombre, et s'emparèrent des objets mobiliers et des troupeaux qui s'y trouvaient. Quelques-uns de ces gens s'étaient enfuis à Alep à l'époque de la bataille, avec leurs femmes et les objets qu'ils avaient pu emporter; ils se sauvèrent ainsi.

De là, les Khvârizmiens marchèrent sur Manbadj; la population s'était retranchée derrière ses murailles et avait barricadé les endroits où il n'y avait point de murs. Les Khvârizmiens se précipitèrent à l'assaut de la ville, le jeudi vingt et unième jour du mois de Rabî' second de l'année 638, et ils massacrèrent une grande partie de la population; ils détruisirent les maisons, fouillèrent dans la ville et s'emparèrent d'une quantité considérable d'argent; ils emmenèrent en captivité les enfants et les femmes. Ils manifestèrent leur impiété par les violences auxquelles ils se livrèrent sur ces malheureuses : plusieurs d'entre elles s'étant réfugiées dans la mosquée djâmi', les Khvârizmiens pénétrèrent dans le sanctuaire, se précipitèrent sur elles et les violèrent dans la mosquée même. L'un de ces barbares s'empara d'une femme qui tenait serré sur sa poitrine un enfant à la mamelle; il le lui arracha et le broya contre terre; il se saisit ensuite de la mère et partit.

La nouvelle de la défaite de l'armée d'Alep arriva à Ḥomṣ, au prince de cette ville, al-Malik-al-Manṣoûr-Ibrâhîm-ibn-al-Malik-al-Moudjâhid. Ce prince s'était proposé, quelque temps auparavant, d'entrer dans le pays des Francs pour y faire une incursion; il avait auprès de lui une partie de son armée ainsi que des troupes de Damas, le tout s'élevant à un millier de cavaliers. Il partit immmédiatement avec ces troupes, et il

1. Nom d'une localité appelée aussi Bàb-Boûzâ'a qui se trouve du côté du Wâdi-Boutnân et qui dépend de la province d'Alep; elle est distante de Manbadj d'environ deux milles et de dix milles d'Alep. On y faisait des étoffes de toile qu'on exportait en Égypte. L'auteur de la *Description d'Alep*, ms. ar. 1683, dit que al-Bàb et Bouzâ'à sont deux grands villages ou plutôt deux petites villes séparées par le Wâdi-Boutnân. Il y avait à al-Bàb des cavernes dans lesquelles les habitants se cachaient à l'approche de l'ennemi. Une grande partie de la population était ismailienne. L'Atàbek Shihâb-ad-Dîn-Ṭoghril y construisit un caravansérail public et un collège.

arriva à Alep, le samedi vingt-troisième jour du mois de Rabî' second de cette même année. Le sultan et la population sortirent de la ville et se rendirent au devant de lui jusqu'à So'da; le prince de Ḥomṣ vint ensuite camper à al-Hazâra. On disposa à son intention, ce même jour, la maison de 'Alam-ad-Dîn-Ḳaîṣar-aṭh-Ṭhâhiri, qui se trouvait dans l'ancien *mousalla* de la fête; il s'installa dans cette maison, et il fut convenu avec lui qu'il prendrait le commandement de l'armée d'Alep. Les deux souverains se jurèrent mutuellement d'observer les conditions qui furent fixées. 263 r.

Je fus envoyé en qualité d'ambassadeur à al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ-Isma'îl, fils d'al-Malik-al-'Adil, pour recevoir le serment de ce prince. J'arrivai à Damas et je le fis jurer le . . . . du mois de Djoumâda second de cette même année. Je lui demandai de fournir à Alep un secours en hommes plus considérable que celui qui se trouvait alors dans cette ville, et il envoya un second corps de secours. On mit en liberté les chevaliers de l'ordre du Temple qui étaient détenus à Alep, car on trouva qu'ils avaient été suffisamment punis [1].

Quand les Khvârizmiens eurent appris que les troupes se réunissaient à Alep, ils partirent de leurs fiefs et revinrent s'assembler à Ḥarrân. Leur dessein était de traverser l'Euphrate et de marcher en toute hâte sur Alep, avant que l'armée de cette ville ne fût au complet; ils pensaient que dans ces conditions les Halebins s'empresseraient de traiter avec eux.

L'émir des Arabes, 'Ali-ibn-Ḥadîtha, avait abandonné les Khvârizmiens, et Thâhir-ibn-Ghannâm était entré au service du sultan d'Alep; on lui donna la charge d'émir de tous les Arabes, la régente le maria avec une des filles de sa maison et lui constitua un fief dont il fut très satisfait.

Le lundi, sixième jour du mois de Radjab, de l'année 638, les Khvârizmiens partirent de Ḥarrân, pour revenir attaquer Alep; ils arrivèrent à Raḳḳa et traversèrent l'Euphrate. La

1. *Oulliḳa al-asari min al-Davaviyya alladhîna kânoû bi-Halab istikfâ lisharrihim.* Peut-être faut-il entendre qu'on les mit en liberté, parce que le dommage qu'ils causaient par leur entretien et leur nourriture était déjà suffisant et qu'on ne voulait pas les garder à la veille d'un siège où toutes les ressources devaient être réservées aux défenseurs de la ville.

nouvelle de leur marche étant arrivée à Alep, al-Malik-al-Manṣoûr, prince de Ḥomṣ, fit sortir sa tente, et la fit planter à l'est de la ville, dans le canton de Nîrab [1] et de Djîbrîn [2]. Les troupes sortirent également de la ville avec leurs tentes, qu'elles disposèrent autour de la sienne. Les Khvârizmiens arrivèrent à al-Fâyâ [3], à Deîr-Ḥâfir [4], puis à Djabboûl [5] et ils se répandirent dans le canton de al-Naḳira. Al-Malik-al-Manṣoûr et ses troupes restèrent dans leur camp; les vedettes des Khvârizmiens étaient à Tell 'Aran et celles d'al-Malik-
263 v. al-Manṣoûr, à Boûshlâ. Les Arabes harcelaient les Khvârizmiens, mais cela ne les empêcha pas de faire beaucoup de mal dans le pays, car ils brûlèrent les maisons dans les villages, et ils s'emparèrent de tout ce qu'ils purent trouver. Cependant le dommage fut moins grand cette seconde fois que la première, car les habitants de toute la contrée ayant été épouvantés (de la première attaque des Khvârizmiens, avaient enlevé tout ce qu'ils avaient pu) et les ennemis ne purent piller que ce qu'il leur avait été impossible d'emporter. L'armée d'Alep différa de marcher contre les Khvârizmiens et de les attaquer, parce qu'elle n'avait pas complété ses effectifs; les

1. Nirab est aussi le nom d'une localité près de Damas (Yâḳoût, *Mo'djam*, t. IV, p. 855).
2. Djibrin, ou Djibrin-al-Fostaḳ, est un gros bourg situé à deux milles d'Alep.
3. C'est, suivant Yâḳoût (*Mo'djam*, t. III, p. 819), un canton situé entre Manbadj et Alep. Il dépend de Manbadj et est situé au sud de cette ville, non loin du Vâdi Bouṭnân. On voyait dans ce canton, du temps de l'auteur, des villages prospères avec de beaux vergers.
4. C'est, suivant Yâḳoût (*Mo'djam*, t. II, p. 253), un village entre Alep et Bâlis.
5. Yâḳoût (*Mo'djam*, t. II, p. 29) consacre une assez longue notice à cette ville dont nous extrayons ce qui suit : « C'était un gros bourg qui se trouve non loin de la saline d'Alep. C'est dans cette localité que prend sa source le fleuve appelé Nahar Bouṭnân, du nom d'un vâdi célèbre, ou fleuve d'or. Ce cours d'eau laisse ensuite déposer du sel dont on approvisionne la plus grande partie de la Syrie, ainsi qu'une partie du Djazirah et cela donne lieu à un commerce de cent vingt mille dirhems par an. » Le même auteur fait un assez triste portrait des habitants de cette ville, car il affirme qu'ils étaient connus pour leur impiété qui n'avait d'égales que leur inhumanité et leur duplicité. Sous le règne du sultan d'Alep, al-Malik-ath-Ṭhâhir, fils de Ṣalâḥ-ad-Din, on nomma, comme gouverneur de Djabboûl, un homme connu pour sa sévérité. Cela exaspéra les habitants qui s'ameutèrent, marchèrent sur Alep et vinrent calomnier le gouverneur devant le sultan. Celui-ci le destitua, mais un des habitants lui ayant fait connaitre secrètement dans la suite, ce qui s'était passé, le sultan les châtia et leur méchanceté devint proverbiale. (Voir plus loin la note sur la « Saline d'Alep ».)

Khvârizmiens reculèrent, vinrent camper près de aṣ-Ṣâfiya [1] et marchèrent jusqu'à Sermin [2] qu'ils livrèrent au pillage. Ils entrèrent dans cette « ville de sûreté [3] », dans laquelle les habitants avaient rassemblé une grande quantité de leurs biens mobiliers dans la pensée que les Khvârizmiens n'oseraient pas en approcher par crainte des Isma'îliens; mais ils y pénétrèrent de force et pillèrent tout ce qui s'y trouvait; ils retournèrent ensuite à Ma'arrat-an-No'mân. L'armée d'Alep, sous le commandement du prince de Ḥomṣ, al-Malik-al-Manṣoûr, vint camper à Tell-as-Sultân, puis revint à al-Hiyyâr [4]. Les Khvârizmiens arrivèrent à Kafarṭâb, dont les habitants s'enfuirent et ils l'incendièrent ; de là, ils marchèrent sur Shaîzar, et les habitants de ce canton se refugièrent dans la ville qui se trouvait au-dessous de la citadelle. Les ennemis assaillirent le faubourg, et la ville située au-dessous de la citadelle résista durant un jour ; mais le lendemain ils se précipitèrent à l'assaut et ils pillèrent tout ce qui leur fut possible de piller. La garnison de la citadelle les accabla de traits [5] et de pierres et leur tua un nombre considérable d'hommes.

Les Khvârizmiens apprirent que l'armée d'Alep faisait ses préparatifs pour venir leur livrer bataille et qu'elle avait pris

1. Ville qui dépendait d'Alep. Suivant Yâḳoût (*Mo'djam*, III, p. 83), elle a reçu son nom de Sarmîn, fils de Yafaz, fils de Sâm, fils de Noé. La population de cette ville, qu'al-Meidani identifie, on ne sait trop pourquoi, avec Sodome, se composait d'Ismaïliens.

2. Nom d'une ville qui se trouvait près de Deir Ḳunnâ, près de No'maniyya. Elle dominait le Tigre et, à l'époque du géographe Yâḳoût, elle était en ruines. Le même auteur (*Mo'djam*, t. III, p. 362) fait remarquer qu'un grand nombre d'employés des bureaux de la chancellerie étaient originaires de cette ville.

3. Les Ismaïliens avaient ainsi des places où leur sécurité, ainsi que celle de leurs hôtes, était garantie.

4. Suivant Yâḳoût (*Mo'djam*, t. II, p. 373), cette localité, qui est aussi connue sous le nom de Ḥiyâr-bani-'l-Ḳa'ḳa', est un canton dépendant du territoire de Ḳinnisrin. Al-Walid-ibn-'Abd-al-Malik le donna en fief à al-Ḳa'ḳa'-ibn-Khoulaid. Ce canton est distant de deux journées de chemin d'Alep. Suivant l'auteur de la *Description d'Alep*, ms. ar. 1683, f. 59 v°, c'était une ville ancienne qui, à son époque, était devenue un lieu de campement pour les Arabes nomades. Beladori, dans son *Livre des climats*, atteste que cette localité était connue avant l'Islâm.

5. Le mot *djoroûkh* est le pluriel de *djarkh;* ce mot a été emprunté au persan *tcharkh*, pehlvi *tchakhr* (sanscrit *cakra*); il signifie étymologiquement une roue, puis de là une roue à lancer des projectiles et enfin le projectile lui-même.

position entre eux et leur pays [1]. Ils se dirigèrent vers le canton de Ḥamâh et ils le traversèrent du côté du sud.

Les troupes d'Alep se mirent en marche pour aller combattre les Khvârizmiens, qui se dirigèrent du côté de Salamiyya et, de là, dans les environs de ar-Rouṣâfa [2]. L'armée d'Alep fut instruite de leur mouvement et elle se mit en marche pour leur couper le chemin. Une troupe d'Arabes tomba sur eux près de ar-Rouṣâfa; les chevaux des Khvârizmiens étaient épuisés, eux-mêmes étaient harassés par une marche
261 v. forcée et affaiblis par le manque de vivres et de fourrages. Ils jetèrent tous leurs bagages et tout le butin qu'ils avaient avec eux; ils remirent en liberté une troupe de prisonniers dont ils s'étaient emparés à Alep, à Shaîzar et à Kafarṭâb, et ils se dirigèrent à marche forcée sur Raḳḳa. Les Arabes et les troupes qui étaient avec eux s'occupèrent à piller ce dont l'ennemi s'était débarrassé. Les Khvârizmiens arrivèrent à l'Euphrate en face de Raḳḳa, à l'ouest et au nord d'al-Bâlîl [3], à l'aube du lundi, cinquième jour du mois de Sha'bân.

Al-Malik-al-Manṣoûr arriva à Ṣiffîn avec l'armée d'Alep, et il se mit en route à marches forcées pour arriver à l'Euphrate avant les Khvârizmiens, dans le dessein de se mettre entre eux et le fleuve et de les empêcher de le traverser pour passer à Raḳḳa. L'armée d'Alep arriva une heure après les Khvârizmiens qui s'étaient retranchés dans le Bostân-al-Balîl; ils gardaient [4] les portes, avaient élevé des palissades pour se garantir et s'étaient entourés d'un fossé. Les Halebins les combattirent jusqu'à une heure avancée de la nuit, et leur enlevèrent un grand nombre des bestiaux qui leur appartenaient; mais comme ils n'avaient point de fourrages à donner à leurs bêtes et qu'eux-mêmes manquaient de vivres, ils retournèrent durant la nuit à leur campement de Ṣiffîn [5]. Un

1. C'est-à-dire que les Halebins coupaient toute retraite aux Khvârizmiens.
2. Cette ville, qui est aussi connue sous le nom de Rouṣâfa de Hishâm-ibn-'Abd-al-Malik, se trouve à l'occident de Raḳḳa, du côté du désert, et elle est séparée de cette dernière ville par quatre parasanges. C'est la même localité que celle que Ptolémée nomme Rhesapha; elle portait au moyen âge le nom de Sergiopolis.
3. Sur cette localité, voir Yâḳoût (*Mo'djam*, t. I, p. 735).
4. On pourrait traduire « ils s'étaient emparés des portes ».
5. Ṣiffîn est le nom d'une localité près de Raḳḳa, sur la rive de l'Euphrate elle se trouve à l'ouest de Raḳḳa et de Bâlis. C'est là que se livra la bataille

certain nombre de fantassins s'étant couchés à al-Balîl et s'y étant endormis, les Khvârizmiens tombèrent sur eux et les massacrèrent.

Les Khvârizmiens traversèrent l'Euphrate et arrivèrent à Raḳḳa; ils avaient perdu la plus grande partie de leurs bêtes et la plupart d'entre eux marchaient à pied. Ils envoyèrent des gens à Ḥarrân, et on leur ramena de cette ville des animaux sur lesquels ils montèrent; ils se mirent alors en marche pour s'y rendre.

Al-Malik-al-Manṣoûr voulut traverser l'Euphrate au pont de la citadelle de Dja'bar, mais il lui fut impossible de le faire à cause du manque de fourrages et de vivres. Il marcha sur al-Bîra avec ses troupes; il traversa le fleuve avec l'armée et tous ses gens, et vint camper entre Saroûdj et ar-Rohâ. Les Khvârizmiens arrivèrent pour surprendre ses avant-postes, mais ceux-ci en furent avertis et se tinrent sur leurs gardes durant toute la nuit. L'armée d'Alep se mit en marche et les 264 v.
Khvârizmiens reculèrent; ils furent poursuivis par les Halébins jusqu'à Saroûdj, de telle sorte que leur projet échoua. Ils arrivèrent à Ḥarrân, où ils rassemblèrent un grand nombre d'hommes; ils allèrent jusqu'à forcer les habitants d'Ḥarrân à marcher avec eux pour augmenter le nombre de leurs soldats. Ils arrivèrent non loin de Rohâ à une montagne que l'on appelle Djalahmân (?), ils se réunirent sur le sommet de cette montagne, s'y rangèrent en bataille et ils augmentèrent le train [1] de leur armée en y ajoutant des chameaux. Ils placèrent des étendards d'étoffe dorée sur leurs chameaux pour effrayer l'armée d'Alep par leur grand appareil guerrier.

L'armée d'Alep sortit de son campement après l'arrivée

entre 'Ali et Mo'aviyya en l'année 37 de l'hégire, au commencement du mois de Ṣafar. On n'est point d'accord sur le nombre des combattants de l'une et l'autre armée; on prétend qu' 'Ali était à la tête de 90,000 hommes et que Mo'aviyya en commandait 120,000. Yâḳoût se range plutôt à l'opinion suivant laquelle l'armée d' 'Ali aurait compté 125,000 hommes et celle de Mo'aviyya 90,000. Cette préférence vient tout naturellement du désir d'un Sunnite d'altérer la vérité au détriment des Shiites. 'Ali fut tué dans cette bataille, ainsi que 25,000 hommes de son armée; quant à Mo'aviyya il perdit dans cette bataille, 45,000 hommes (Yaḳoût, *Mo'djam*, t. III, p. 402.

1. *Savâd*, ce mot signifie littéralement le bagage d'un officier général et, dans un sens encore plus large, les tentes, parcs, animaux, et tout ce qui sert à une armée. W. Lane, *An Arabic-English Lexicon*, Book I. — Part 4, p. 1462, col. 2.

d'une estafette de l'armée du sultan de Roûm qui annonçait que son armée marchait au secours d'al-Malik-al-Manṣoûr. On venait justement de replier les tentes pour se mettre en marche, et cela décida ce prince à ne pas attendre plus longtemps. L'armée partit et arriva en face des Khvârizmiens, le mercredi vingt et unième jour du mois de Shavvâl de l'an 638. Les Khvârizmiens furent battus et leur armée anéantie ; ils prirent la fuite et l'armée d'Alep les poursuivit jusqu'au moment où la nuit vint séparer les combattants. L'armée d'Alep tourna bride, et les Khvârizmiens arrivèrent à Ḥarrân, ils y prirent leurs femmes et s'enfuirent après avoir installé dans la citadelle de cette ville un gouverneur pour représenter leur général Bérékéh-khân. Al-Malik-al-Manṣoûr arriva à Ḥarrân avec l'armée d'Alep ; il laissa une partie de ses troupes pour faire le siège de la citadelle, et avec le reste il poursuivit les Khvârizmiens qui fuyaient devant lui, jusqu'au Khâboûr. Dans leur fuite, les Khvârizmiens jetèrent leurs bagages et abandonnèrent plusieurs de leurs enfants ; ils vinrent camper sur les bords de l'Euphrate qui se trouvait sur leur chemin, mais durant la nuit, il survint une inondation dans laquelle un grand nombre d'entre eux furent noyés. Ils entrèrent ensuite dans la ville de ʿÂna et s'y réfugièrent parce que cette ville appartenait au Khalife [1].

Quand on apprit cette bonne nouvelle à Alep, la ville fut pavoisée pendant plusieurs jours, et on battit les tambours. On amena à Alep les étendards des Khvârizmiens, ainsi que
265 r. les prisonniers qu'on leur avait faits. La citadelle de Ḥarrân résista durant plusieurs jours, après quoi elle se rendit aux Halébins. On en fit sortir les émirs d'Alep et les parents du sultan qui y étaient prisonniers. Badr-ad-Dîn Loûʼloû', prince de Maûṣil, accourut devant Niṣibîn et Dârâ, et s'empara de ces deux villes ; il délivra à Dârâ, l'oncle du sultan, al-Malik-al-Moʿaththam-Toûrânshâh et il l'invita à venir à Maûṣil. Il lui offrit des chevaux, des habits et de nombreux présents, après quoi il le renvoya à l'armée d'Alep. Cette armée s'empara de Ḥarrân, de Rohâ, de Ra'as-'Aîn, de

1. Et par conséquent qu'ils n'avaient pas à craindre la poursuite d'al-Malik-al-Manṣoûr.

Djamlîn, de al-Mouvazzar, de Raḳḳâ, ainsi que des districts dépendants de ces villes. Al-Malik-al-Manṣoûr s'empara de Tell-Khâboûr et de Ḳarḳîsyâ ; les officiers du sultan du pays de Roûm prirent possession de Souvaidâ, après que l'armée d'Alep s'en fût déjà emparée, parce qu'elle faisait partie de la province d'Âmid.

Les troupes de secours envoyées par le sultan du pays de Roûm arrivèrent après la défaite des Khvârizmiens. On leur envoya des vêtements d'honneur et on leur témoigna beaucoup de bienveillance. Les Halébins marchèrent ensuite vers Âmid et se rencontrèrent avec les troupes du sultan du pays de Roûm ; les deux armées assiégèrent cette ville jusqu'au moment où il fut convenu avec le prince qui y régnait, et qui était le fils d'al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ, qu'on lui laisserait la propriété de Ḥiṣn-Kaîfâ, ainsi que de la province qui en dépendait, mais qu'il leur livrerait la ville d'Âmid.

Les Khvârizmiens demeurèrent dans les états du Khalife jusqu'au commencement de l'année 639 [1] ; ils en sortirent alors et se dirigèrent sur Maûṣil ; ils firent alliance avec le prince de cette ville, à la condition qu'il leur paierait un tribut et qu'il leur donnerait la ville de Niṣibîn. Ils s'allièrent aussi avec al-Malik-al-Moṭhaffar-Shihâb-ad-Dîn-Ghâzî, fils d'al-Malik-al-'Adil, prince de Myâfârḳîn. Ce prince envoya annoncer ce fait aux Halébins, et il leur demanda de faire alliance avec lui, et de lui promettre qu'au cas où le sultan du pays de Roûm viendrait l'attaquer, ils le défendraient contre lui. Il avait, en effet, peur de ses desseins, mais les Halébins refusèrent de lui accorder l'alliance qu'il sollicitait. 265 v.

Les Khvârizmiens arrivèrent auprès du prince de Myâfârḳin et ils convinrent d'aller attaquer la ville d'Âmîd. Les troupes sortirent alors d'Alep sous le commandement d'al-Malik-al-Mo'aṭhṭham-Toûrânshâh, et elles marchèrent sur Ḥarrân au mois de Ṣafar de l'an 639. Les Halébins et les troupes du sultan de Roûm marchèrent ensemble sur Âmîd et forcèrent les Khvârizmiens à s'éloigner de cette ville. Ils revinrent

1. Cette année, suivant Aboû-'l-Maḥâsin (*Histoire d'Égypte*, ms. ar. 1779, f. 94 v°), le sultan d'Égypte, al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ, fit construire les collèges qui se trouvent entre les deux palais (*bain-al-Ḳasrain*) au Caire. Cette année, il y eut au Caire une éclipse totale de soleil. Makrizi, *Solouk*, ms. ar. 1726.

ensuite à Myâfârḳîn; ils firent des incursions sur les territoires qui en dépendaient, mirent le pays au pillage et s'établirent fortement en dehors de la ville. Les troupes alliées arrivèrent et s'arrêtèrent près de Myâfârḳîn; elles livrèrent une série de combats aux Khvârizmiens jusqu'à ce que les deux parties conclurent la paix, à la condition que le souverain du pays de Roûm leur retirerait les fiefs qu'ils possédaient dans son empire, et qu'ils devraient habiter sur les frontières. Il fut de plus convenu que la princesse, régente d'Alep, donnerait à son frère al-Malik-al-Moṭhaffar, quelque chose qui lui ferait plaisir, sans spécifier d'autres conditions, et qu'ils seraient tous, ainsi que Shihâb-ad-Dîn Ghâzî, les amis sincères de tous ceux qui entreraient dans leur alliance. Le prince de Mârdîn prêta serment au sultan al Malik-an-Nâṣir, souverain d'Alep, et l'armée s'en revint. Mais rien de ce qui avait été arrangé ne tînt.

Les ambassadeurs d'al-Malik-al-Moṭhaffar, et ceux des Khvârizmiens arrivèrent à Alep, et s'en retournèrent sans avoir conclu une entente; on renvoya d'Alep les prisonniers des Khvârizmiens. Al-Malik-al-Moṭhaffar et les Khvârizmiens se mirent en campagne, arrivèrent à Maûṣil, et le prince de Mârdîn fit de nouveau alliance avec eux. Ils campèrent devant Maûṣil, saccagèrent tout le pays environnant, et emmenèrent les bestiaux ; puis, ils retournèrent du côté du Khâboûr.

Sur ces entrefaites, al-Malik-al-Manṣoûr, prince de Ḥomṣ, arriva à Alep; le sultan al-Malik-an-Nâṣir et les principaux
266 r. personnages de la ville sortirent et se rendirent au-devant de lui à al-Vaḍîhî. Ce prince arriva le........... devant Alep, ou il vint habiter la maison de 'Alam-ad-Dîn-Ḳaîṣar; il rassembla l'armée et se dirigea vers le Djazîra.

Al-Malik-al-Moṭhaffar et les Khvârizmiens arrivèrent à Ra'as-'Aîn après qu'al-Malik-al-Manṣoûr eût traversé l'Euphrate. Les habitants de cette ville et les troupes qui s'y trouvent se retranchèrent derrière ses murailles; ils avaient avec eux un certain nombre d'archers et d'arbalétriers francs. Ils entrèrent dans cette ville après avoir accordé la vie sauve aux habitants et firent prisonniers les soldats qui s'y trouvaient.

Al-Malik-al-Manṣoûr revint avec l'armée vers Ḥarrân, tan-

dis qu'al-Malik-al-Mothaffar et les Khvârizmiens revenaient à Myâfârkîn. Ils renvoyèrent les troupes qu'ils avaient avec eux et qu'ils avaient prises à Ra'as'-Aîn. Al-Malik-al-Manṣoûr se dirigea ensuite avec son armée vers Âmîd; les troupes d'Alep se réunirent avec celles du sultan du pays de Roûm qui se trouvaient dans cette ville, et elles y demeurèrent, attendant l'arrivée du reste de l'armée de Roûm avec la tente impériale [1] pour aller assiéger Myâfârkîn.

Cette année, al-Malik-al-Ḥâfiṭh-Arslân-Shâh, fils d'al-Malik-al-'Adil, mourut dans la forteresse de 'Azâz, et on transporta son cercueil à Alep. Le sultan al-Malik-an-Nâṣir et les grands personnages de la ville sortirent au-devant du cortège funèbre et firent la prière sur le corps. Ce prince fut inhumé dans le Ferdoûs (le Paradis) [2], dans le monument qu'avait bâti sa sœur, la régente d'Alep. Les *naïbs* du souverain d'Alep, al-Malik-an-Nâṣir, prirent possession de la citadelle de 'Azâz sans aucune difficulté. Ces événements se passèrent au mois de Dhoû-'l-ḥidjdja de l'an 639.

Les Tatars firent une expédition du côté de la ville de Arzan-ar-Roûm [3] et les troupes du pays de Roûm eurent fort à faire pour les combattre; ils poussèrent leurs incursions jusqu'à la ville de Khartabirt. Al-Malik-al-Manṣoûr et l'armée d'Alep craignaient que ces Tatars ne demeurassent dans le pays et qu'à 266v.
chaque instant ils eussent à redouter une attaque de leur part; les Tatars revinrent ensuite à Ra'as'Aîn. Al-Malik-al-Moṭhaffar et les Khvârizmiens marchèrent vers Donaîsir, et al-Malik-al-Manṣoûr se dirigea vers al-Djourdjab. Il marcha avec l'armée d'Alep contre ces envahisseurs et apprit qu'ils avaient campé à al-Khâboûr; il poursuivit sa route vers cette localité et vint camper à al-Madjdal [4]. Un grand nombre de Turkomans, commandés par un émir nommé Ibn-Doûdî, s'étaient joints aux Khvârizmiens. Une femme raconta que ce personnage avait dit à al-Malik-al-Moṭhaffar : « Je battrai leur armée avec ces

1. *Va akâmoû yantaṭharouna vouṣoûl 'asâkir-ar-Roûm ma' al-dahliz*. C'est-à-dire l'arrivée du sultan et de ses troupes.
2. Nom d'un collège à Alep, voir l'appendice.
3. Arzan-ar-Roûm est la ville bien connue d'Erzeroum.
4. Suivant Yâḳoût (*Mo'djam*, t. IV, p. 418) Madjdal est le nom d'une ville dans le Khâboûr, à côté de laquelle se trouve une colline surmontée d'un château fort.

bergers [1] qui sont avec moi. » Le nombre de ces bergers s'élevait à soixante-dix mille, sans compter la cavalerie turkomane.

Al-Malik-al-Moṭhaffar ṣ'étant mis en campagne vint camper non loin de Madjdal ; al-Malik-al-Manṣoûr apprit sa marche, et l'émir-Shams-ad-Dîn-Loû'loû'-al-Amînî lui conseilla de marcher en toute hâte et à l'instant même contre eux. L'armée d'Alep partit immédiatement et rencontra l'ennemi qui avait établi son campement, le jeudi, vingt-troisième jour du mois de Ṣafar, de l'année 640 [2]. Les deux armées montèrent à cheval et engagèrent la lutte. Le combat était à peine commencé, qu'al-Malik-al-Moṭhaffar et les Khvârizmiens prirent la fuite; leur campement se trouvant entre eux et l'armée d'Alep, les fuyards purent s'échapper quoiqu'un grand nombre d'entre eux furent tués. Les Halebins se précipitèrent sur les tentes des Khvârizmiens et sur les pavillons où se trouvaient les femmes et les bagages. Ils pillèrent tout ce qui se trouvait dans le camp, se saisirent des femmes et leur arrachèrent leur argent ainsi que leurs parures et leurs ornements d'or; pas une seule n'échappa. Al-Malik-al-Manṣoûr entra dans la tente d'al-Malik-al-Moṭhaffar et s'empara de toutes les richesses qui s'y trouvaient, ainsi que de tout ce qui était dans ses appartements. L'armée fit, dans cette journée, un immense butin, en chevaux, en mules, en chameaux, en troupeaux et en différents engins de guerre. On conduisit les troupeaux qui avaient été pillés à Maûṣil, à Alep, à Ḥamâh et à Ḥomṣ, et le nombre en était tellement grand que les soldats vendirent une tête de bétail
267 r. pour une somme extrêmement faible. On battit les tambours à Alep en réjouissance de cette victoire, et la ville fut pavoisée pendant plusieurs jours consécutifs.

Al-Malik-al-Manṣoûr rentra avec son armée à Alep ; le

1. Djavâniba, pluriel de djoûbân, mot persan (tchoûbân).

2. Cette année, dit Aboû-'l-Mahâsin (*Histoire d'Égypte*, ms. ar. 1779, f. 95 v°), il y eut, à Bagdad, une épidémie qui causa beaucoup de maladies. Le khalife al-Mostanṣir-billah-Aboû-Dja'far-al-Manṣoûr-ibn-aṭh-Ṭhâhir-bi-amr-Allah-aboû-Naṣr-Moḥammad-ibn-an-Nâṣir-li-din-Allah-Aḥmad, mourut et l'on mit sur le trône son fils al-Mosta'sim. — On dit qu'il mourut empoisonné à l'aube du vendredi 20 du mois de Djoumâda second ; il mourut de s'être piqué avec un canif empoisonné. Cette année mourut Kamâl-ad-Din, fils de Ṣadr-ad-Din, le grand sheikh, au mois de Ṣafar, dans la ville de Ghaza; il avait été battu par al-Malik-al-Djavad, à la tête de l'armée d'al-Malik-an-Nâṣir-Daoûd, prince de Karak.

sultan al-Malik-an-Nâṣir quitta sa capitale et se rendit à la citadelle de Dja'bar, puis de là, à Manbadj, au-devant de ses troupes. Il les rencontra et rentra avec elles à Alep, le mercredi, premier jour du mois de Djoumâda premier de l'an 640. Al-Malik-al-Manṣoûr partit d'Alep durant la nuit du vendredi troisième jour de ce même mois, accompagné par un détachement de troupes d'al-Malik-an-Nâṣir; il voulait aller attaquer le pays des Francs du côté de Ṭarâbolos.

La maladie dont la régente avait été atteinte quelque temps auparavant, s'aggrava, et elle mourut durant la nuit du vendredi, onzième jour du mois de Djoumâda premier de l'année 640, qu'Allah l'ait en pitié! Elle fut ensevelie dans le mausolée qui se trouve dans la citadelle, en face du sarcophage dans lequel était inhumé son fils al-Malik-al-'Azîz, qu'Allah les prenne tous deux en pitié! Cette princesse était née dans la citadelle d'Alep, à l'époque où son père al-Malik-al-'Adil en était gouverneur, en l'an 582. J'ai entendu dire que quand elle vint au monde, son père avait un hôte chez lui, et que lorsqu'il apprit sa naissance, il lui donna, pour cette raison, le nom de Ḍaifa.

Al-Malik-an-Nâṣir prit alors en main le gouvernement de son royaume, et il s'inspira des conseils de son vizir Djamâl-ad-Dîn-al-Akram et de l'émir Djamâl-ad-Daûlah-Iḳbâl-al-Khâtoûnî. Le sultan signa des diplômes par lesquels il faisait savoir qu'il reconnaissait à l'émir Djamâl-ad-Daûlah-Iḳbâl-al-Khâtoûnî la possession de la moitié des revenus que l'on tirait de la saline d'Alep [1]. ainsi qu'une partie des revenus

1. On appelle saline d'Alep, *mallaḥat Ḥalab*, un étang dans lequel vient se jeter le « fleuve d'or ». Les eaux de toutes les rivières contiennent, comme l'on sait, une quantité, d'ailleurs très faible et variable, de chlorure de sodium. Quand ces eaux pénètrent dans une dépression de terrain sans issue, peu profonde et offrant une grande superficie, il peut arriver, surtout dans les pays très chauds, que l'évaporation soit suffisante pour rendre invariable, d'une année à l'autre, le volume de l'eau contenu dans l'étang ainsi formé. On comprend que dans de telles conditions, cette eau arrive à un degré de saturation suffisant pour laisser déposer du sel sur les bords de l'étang. En hiver, l'apport d'eau étant plus considérable que dans les autres saisons, l'étang sort des limites qu'il avait en été, pour y revenir dès que le débit du fleuve qui l'alimente a diminué. L'eau qui reste sur ses berges en s'évaporant, laisse déposer du sel en cristaux. La salure de ces lacs est d'ailleurs différente de celle de l'Océan. C'est ainsi que s'explique sans recourir à l'hypothèse de la mer intérieure sibérienne, le degré de salure qu'ont atteint les eaux du lac d'Aral, formé par le Syr-Daria et l'Amou-Daria. On trouve dans l'*Histoire de Palmyre*, dont l'im-

ordinaires produits par les machines élévatoires, qui entraient dans le trésor public et qui lui avaient été assignés (au sultan) jusqu'à l'époque de sa majorité. Il donna en toute propriété au vizir Djamâl-ad-Dîn-al-Akram une partie des biens des *naîbs* du trésor public. Le sultan venait tenir séance dans la Maison de la justice tous les lundis et tous
267 v. les jeudis après être monté à cheval, et on lui exposait les plaintes. Il donna des vêtements d'honneur à ses émirs et aux grands personnages de la ville, il donna en fief la ville de 'Azâz à l'émir Djamâl-ad-Daûlah, ainsi que la citadelle de cette ville et tout ce qui avait appartenu à al-Malik-al-Hafith, fils d'al-Malik-al-'Adil. Il lui fit aussi don de tous les entrepôts qui se trouvaient dans ces localités. Cela eut lieu le vingt et unième jour du mois de Djoumâda de l'an 640.

pression a été arrêtée par la mort de son auteur, M. de Saint-Martin, des renseignements assez curieux sur la saline d'Alep pour trouver ici leur place. Cet ouvrage est conservé, moitié en bonnes feuilles, moitié en épreuves et en manuscrit, dans le ms. n° 9 des papiers de Saint-Martin à la Bibliothèque nationale.

« Tout près (de Hagla), dit-il (p. 65), est un lac ou un étang salé assez considérable. Copper lui donne 10 milles anglais d'étendue. Selon Soyouthi, il a deux parasanges dans tous les sens... La surface de ce lac se concrète et l'on en tire du sel qui s'exporte dans toute la Mésopotamie. Du temps de Soyouthi, il était affermé pour 20,000 dirhems par an (lisez 28,000)... Il est alimenté par les eaux d'une rivière que l'on appelle le fleuve d'Or, *Al-nahar-addheheb*, et qui est regardé par les habitants d'*Halep*, comme le même que le *torrent de Buthnan* (*vâdî Buṭnân*) qui arrose une vallée de ce nom, entre *Manbedj* et *Halep*, à une journée de marche l'une et l'autre.

« La plupart des rivières qui coulent de la Syrie vers le Désert (p. 31) roulent des eaux saumâtres, qui ne tardent pas à se perdre dans les sables ou dans des fondrières qui forment quelquefois des espèces de marais ou de petits lacs plus ou moins salés; aucune cependant ne donne naissance à des salines aussi considérables que celles qui se trouvent au S. de Palmyre, ou qui méritent d'être remarquées, à l'exception de la saline d'*Halep*... Celle-ci se trouve à une petite distance de la capitale de la Syrie, dans les environs de *Djabboûl* (la Gabbulæ de Procope) où se réunissent les eaux de la vallée de *Bouthnan*, non loin de l'antique Hiérapolis. »

On lit ce qui suit sur la saline de Damas dans une *Lettre du sieur Granger à Monseigneur le comte de Maurepas*, datée du 26 janvier 1736, et dont une copie se trouve dans l'*Histoire de Palmyre* de Saint-Martin : « A une bonne lieue et demi de la ville, marchant droit à l'Ouest-Sud-Ouest, on trouve une vaste saline qui a à peu près deux lieues de long sur trois quarts de lieue de large. Le sel s'y forme naturellement par le moyen des eaux de pluie qui y déposent ce minéral conjointement avec les eaux saumâtres d'une petite rivière qui déborde en hiver... Ces salines sont affermées 5,000 piastres par le Tefterdar (turc *defterdar*) de Damas aux habitants du village d'Agiroude..... Les salines de Palmyre fournissent non seulement du sel aux habitants de Damas et de Hemz, qui n'en usent pas d'autre, mais encore à la plus grande partie des villes et villages de la dépendance de ces deux pachalis. » *Histoire de Palmyre*. Ms. n° 9 des papiers de St-Martin, folio 274 v°.

Les Khvârizmiens et les Turkomans commirent des actes de brigandage dans les villes du Djazîra; l'armée d'Alep, sous le commandement de l'émir Djamâl-ad-Daûlah, sortit pour les combattre au mois de Djoumâda second; ces troupes allèrent se réunir à Ra'as-'Aîn. Les Khvârizmiens se réunirent aussi de leur côté; ils firent leur jonction avec le prince de Mârdin et se retranchèrent sur la montagne.

L'armée d'Alep arriva et vint camper en face d'eux au pied de la montagne (sur laquelle se trouvaient les Khvârizmiens); les troupes creusèrent un fossé autour d'elles. Les deux armées se livrèrent plusieurs combats, et l'armée d'Alep fut très éprouvée dans cette localité par le manque de vivres et de fourrages, jusqu'au moment où le lieutenant du sultan du pays de Roûm, l'émir Shams-ad-Dîn-al-Ispahânî, arriva auprès d'al-Malik-al-Moṭhaffar-Shihâb-ad-Dîn-Ghâzî, du prince de Mârdîn et des Khvârizmiens. Cet émir parvint à conclure la paix, et il fut stipulé que l'on donnerait Ra'as-'Aîn au prince de Mârdîn, que le sultan du pays de Roûm contenterait les Khvârizmiens en leur donnant Khartabirt et quelque territoire dépendant de ses états; quant à al-Malik-al-Moṭhaffar-Ghâzî, il devait recevoir la ville de Khilâṭ.

Les troupes d'Alep prirent alors le chemin du retour, avec l'ambassadeur du sultan du pays de Roûm. Le sultan al-Malik-an-Nâṣir se rendit au devant de son armée jusqu'à Manbadj, et l'ambassadeur entra à Alep le samedi dix-neuvième jour du mois de Shavvâl. Le sultan et son armée y firent leur entrée le mardi suivant, vingt-deux du même mois.

L'ambassadeur du sultan de Roûm avait apporté avec lui de grandes sommes d'argent pour enrôler des troupes destinées à aller combattre les Tatars, et il demanda dans les différents pays qu'on lui envoyât des troupes dans ce but. Le sultan 268 v.
d'Alep lui envoya un corps de secours sous le commandement de Nâṣiḥ-ad-Dîn-al-Fârisî, au mois de Dhou'l-ḥidjdjah de l'année 640; le sultan Ghyâth-ad-Dîn vint à la rencontre de ces troupes jusqu'à Sivâs, il leur fit le meilleur accueil et les gratifia de dons considérables. Il donna le commandement de l'armée à Nâṣiḥ-ad-Dîn-Aboû'-l-Ma'ali-al-Fârisî. Cet événement réjouit les habitants du pays de Roûm et l'arrivée du secours envoyé d'Alep fortifia leur courage. Le sultan se

rendit de Sîvâs à Akshahar et il y apprit l'arrivée des Tatars; il envoya plusieurs de ses émirs et une partie de l'armée d'Alep en reconnaissance. Les troupes de Roûm rencontrèrent l'ennemi et engagèrent la lutte; après plusieurs charges, les Tatars prirent la fuite devant elles, mais ils revinrent de nouveau à la charge en plus grand nombre et l'armée de Roûm fut mise en fuite à son tour. Les troupes d'Alep tinrent ferme et attaquèrent à plusieurs reprises les Tatars. Mais des soldats placés en embuscade sortirent de droite et de gauche et les cernèrent; aucun des soldats d'Alep ne se sauva, à l'exception de ceux qui chargèrent l'ennemi et réussirent à faire une trouée par laquelle ils s'échappèrent. Ce combat eut lieu le jeudi treizième jour du mois de Moḥarram de l'an 641 [1]. Le sultan du pays de Roûm prit la fuite durant la nuit du vendredi, et les habitants de Roûm s'enfuirent à Alep et dans la province qui en dépend. Les Turkomans firent des expéditions sur les frontières du pays de Roûm et pillèrent tous ceux qui se rendaient en Syrie.

Fin de l'histoire d'Alep.

APPENDICE I

Je ne crois pas inutile de donner ici, sur la topographie de la ville d'Alep, quelques détails empruntés à la *Description d'Alep*, ms. ar. 1683 de la Bibliothèque nationale.

1. Cette année, suivant Aboû'-l-Maḥâsin (*Histoire d'Égypte*, ms. ar. 1779, f. 96 r°), il y eut un échange d'ambassadeurs entre le sultan d'Egypte, al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ-Nadjm-ad-Dîn-Ayyoûb et son oncle al-Malik-as-Ṣâliḥ-Isma'il, souverain de Damas. Al-Malik-al-Moughîth, fils d'al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ-Nadjm-ad-Dîn, se trouvait prisonnier à Damas d'al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ-Isma'il, ce dernier le fit remettre en liberté et on fit la *khoṭbah*, dans le royaume d'Isma'il, au nom du sultan d'Egypte; mais cela ne dura point et Isma'il fit emprisonner une seconde fois al-Malik-al-Moughîth.

La Citadelle [1].

On attribue la construction de la citadelle d'Alep à Mikhâîl ou Séleucus. Cette citadelle était bâtie sur une hauteur qui domine la ville et elle était entourée d'un mur ; on y pénétrait anciennement par deux portes. Il y avait au milieu de la citadelle un puits dans lequel on descendait par un escalier de cent vingt-cinq marches. Il s'y trouvait un couvent pour les Chrétiens. Quand Khosrav-Anoû shirvân s'empara d'Alep, il bâtit, en même temps que le mur de la ville, plusieurs parties de la citadelle. A l'époque où Aboû-ʿObaîda conquit Alep, le mur de la citadelle venait d'être ruiné par un tremblement de terre qui avait eu lieu quelque temps auparavant; ce général fit rebâtir l'enceinte fortifiée. Nicéphore (Niḳafoûr), empereur des Grecs s'empara d'Alep en l'an 351, mais la citadelle, dans laquelle s'étaient renfermés une troupe d'Alides et de Hashimides lui résista énergiquement. A cette époque, la citadelle ne possédait pas un mur bien solide, car elle avait beaucoup souffert quelque temps auparavant d'un tremblement de terre, de telle sorte que la garnison de la citadelle se protégea contre les flèches que lançaient les assiégeants en entassant des bats-d'âne.

Le neveu de l'empereur fut tué d'un coup de pierre tiré de la citadelle, et pour venger sa mort, les Grecs firent périr douze mille prisonniers musulmans qui se trouvaient en leur possession. Après avoir saccagé la ville d'Alep, l'empereur dut renoncer à tout espoir de réduire la citadelle, et il traita avec la garnison. Depuis cette époque, les souverains qui ont régné sur Alep ont mis tous leurs soins à la reconstruction de la citadelle. Quand Saîf-aḍ-Daûlah entreprit de rebâtir le mur d'Alep, il en reconstruisit plusieurs parties; son fils Saʿd-ad-Daûlah l'imita et établit sa demeure dans son enceinte.

Les Mardashites l'entourèrent de murs. Les souverains qui leur succédèrent suivirent cette tradition, jusqu'au règne d'ʿImâd-ad-Dîn-Aḳ-Sonḳor et de son fils l'Atabek Zengi, qui y

1. F° 17 recto.

apportèrent de très grandes améliorations. Toghtikin [1] y bâtit une tour du côté du sud et y déposa ses trésors; le nom de ce prince se trouvait écrit sur la tour. Noûr-ad-Dîn y fit de grandes constructions, et en particulier un hippodrome (*Maïdân*) dans lequel l'on planta du gazon; c'est cette circonstance qui lui fit donner le nom d'« Hippodrome Vert ». Son fils, al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ, fit restaurer le *bashoura* qui était très ancien, et y fit graver une inscription pour relater ce fait. Tous les princes ayyoubites continuèrent l'œuvre de leurs devanciers, mais al-Malik-ath-Ṭhâhir-Ghyâth-ad-Dîn-Ghâzî s'y distingua particulièrement; il construisit dans la citadelle une vaste citerne et des greniers pour serrer les récoltes. Il fit démolir le *bashoura* et aplanir le sommet de la hauteur sur laquelle était bâtie la citadelle. Il fit reconstruire la porte plus haut, dans la position où elle se trouvait du temps de l'auteur de la *Description d'Alep*. La porte était primitivement voisine du sol de la ville et elle était contiguë au *bashoura*. Son éboulement en 606 fit de nombreuses victimes; le sultan fit alors construire à cette porte un pont qui la mettait en communication avec la ville. Il fit également bâtir deux tours pour flanquer cette porte et percer trois autres portes; chacune de ces portes fut confiée à la garde d'un officier; il y éleva encore des casernes et des bureaux pour les fonctionnaires. Il ouvrit dans le mur de la citadelle une porte qu'il nomma la Porte de la Montagne, à l'est de la Porte de la Citadelle.

En l'an 616, on trouva dans la terre du fossé de la citadelle dix neuf lingots d'or pur, qui pesaient 96 *riṭl;* suivant la mesure d'Alep, le *riṭl* valait 720 *dirhems*. Al-Malik-aṭh-Ṭhahir y construisit encore la « Maison de la gloire » (*dâr-al-'Izz*) et la maison des Colonnes (*dâr-ad-'awâmîd*). Peu de temps après son mariage avec Ḍaîfa-Khâtoûn, au mois de Djoumâda premier de l'an 609, un incendie dévora leurs appartements dans la citadelle. La partie détruite fut rebâtie et nommée le « Palais des statues » (Dâr-al-Shakhoûṣ).

En l'année 622, sous le règne d'al-Malik-al-'Azîz-Moḥammad, fils d'al-Malik-aṭh-Ṭhâhir-Ghâzî, dix tours de la citadelle

1. La transcription exacte de ce nom propre turc est plus exactement, Toghatikin, nous gardons celle de Ṭoghtikin qui a été employée dans tout le reste de l'ouvrage.

s'écroulèrent avec leurs courtines, et une partie du pont qu'avait fait construire al-Malik-aṭ-Ṭhâhir s'écroula également. L'Atâbek Shihâb-ad-Dîn-Ṭoghrîl s'occupa de le faire réparer, il réunit des architectes qui lui conseillèrent de faire des constructions depuis le point le plus bas du fossé jusqu'à la montagne. Mais l'Atâbek trouva que ce projet l'entraînerait dans des dépenses exagérées, et qu'il demanderait un temps trop considérable; aussi ne fit-il pas réparer sérieusement les dégâts, ce qui permit plus tard aux Mongols de s'emparer de la citadelle par ce point faible. Le neuf du mois de Rabî' premier de l'an 658, ils détruisirent les fortifications et tout ce qui se trouvait dans leur enceinte, de telle sorte qu'il ne resta plus un seul endroit habitable.

Après les ravages des soldats d'Houlâgou, la ville resta ruinée jusqu'à l'époque d'al-Malik-al-Ashraf-Ṣalâḥ-ad-Dîn-Khalîl, fils de Kalâvoun (assassiné en 693). Tîmoûr-Koûrkân à son tour saccagea la citadelle d'Alep et l'émir Saîf-ad-Dîn la rebâtit par l'ordre du sultan mamelouk al-Malik-an-Nâṣîr-Faradj, fils de Barḳoûḳ.

CHATEAUX D'ALEP [1].

Parmi les châteaux (*Ḳaṣr*) d'Alep, on trouve un château construit par Moslama, fils d''Abd-al-Malik, en l'an 90 — un autre par son frère Solaïmân, fils d''Abd-al-Malik — le château de Khounâsira [2], construit par 'Omar-ibn-'Abd-al-'Azîz — un château construit par Ṣâliḥ-ibn-'Alî-ibn-'Abd-Allah-ibn-'Abbâs dans le village de Baṭyâs [3]. — Un château bâti par 'Abd-ad-Malik, fils de ce Ṣâliḥ ; il est connu sous le nom des « deux maisons » et se trouve en dehors de la porte d'Antioche — un château construit par Mourtiḍa-ad-Dâulah [4] prés de la porte du Paradis (*Bâb-ad-Djînân*), dans l'intérieur de la ville — un château bâti par Saîf-ad-Daûlah-ibn-Ḥamdân á Ḥalaba [5].

1. F° 22 et ss.
2. Nom d'une ancienne petite ville, faisant partie de la province d'Alep.
3. Nom d'un village en dehors d'Alep.
4. Son nom était Aboû-Nasr-Manṣoûr Loû'loû', c'était un des affranchis des Beni-Ḥamdân.
5. Village près d'Alep dans l'ouest de cette ville.

Mosquées d'Alep[1].

Les mosquées djâmi' d'Alep.

Sur la grande mosquée d'Alep, voir plus haut sous la rubrique de l'année 564. — Il y a, en dehors d'Alep, une autre mosquée djâmi', construite par Asad-ad-Dîn-Shîrkoûh, fils de Shâdî; à côté de cette mosquée, étaient bâtis un collège et un mausolée où se trouvait enterré Asad-ad-Dîn. A Banḳoûsâ se trouvait la mosquée al-Koûrdî-al-Hakkâri.

A l'intérieur d'Alep, on remarquait la grande mosquée d'Altoûn-boghâ, non loin de l'Hippodrome noir; elle fut édifiée en 723, elle avait deux portes, l'une qui donnait dans l'intérieur de la ville et une qui conduisait en dehors; — la djâmi'-an-Nâṣiriyya bâtie sur l'emplacement d'une synagogue, qui fut détruite en l'an 727; — la djâmi' de Mankelî Boghâ, près de la porte de Ḳinniṣrîn, elle fut construite en 778; — la djâmi' de Yilboghâ le Nâṣirî, bâtie sous le règne du sultan mamlouk d'Égypte, al-Malik-aṭh-Ṭhâhir Barḳoûḳ; — la djâmi' de Tagrî-Bardî, vice-roi de Damas, bâtie par cet émir en l'an 796, quand il était gouverneur d'Alep; elle se trouvait près de la rue des Turkomans; — la djâmi' d'Aḳboghâ, gouverneur d'Alep, bâtie en 801. Elle était soutenue par des colonnes en marbre jaune; le mausolée de l'émir Aḳboghâ se trouvait dans cette mosquée. Après avoir été gouverneur à Alep, Aḳboghâ fut envoyé à Ṭarâbolos, puis à Damas; il revint ensuite à Alep où il mourut en l'an 806, avant d'avoir vu achever sa mosquée. Ce fut l'émir Demirdâsh (Timoûrtâsh), gouverneur d'Alep qui la termina — la djâmi' du Ṭavâshî (eunuque), — la djâmi' de Bektimour el-Ḳarnâṣi, près du fossé de la citadelle et de la porte des Quarante; — la djâmi' aṣ-Ṣaravî; — la djâmi' du Mihmandâr, près de la porte de la Victoire; — la djâmi' des Shi'ites, près de la porte d'Antioche; — la djâmi' du Khâḳân; — la djâmi' de Khvâdjâ; — la djâmi' de 'Isa; — la djâmi' de Bahîstâ.

A l'extérieur de la ville, se trouvaient environ vingt

1. F° 23 verso et ss.

grandes mosquées, parmi lesquelles nous citerons la djâmiʿ de la citadelle. Il y avait anciennement, dans la citadelle, deux églises chrétiennes dont l'une était consacrée au patriarche Abraham. Sous le règne des Merdashites, on bâtit à sa place une mosquée qui est connue sous le nom de *Maḳâm* d'Ibrâhîm supérieur.

Al-ʿAṭhîmî raconte, dans sa chronique, qu'en l'an 435, on trouva à Baʿalbek, dans une châsse de pierre portant une inscription [1], la tête de Jean, fils de Zacharie; elle fut transportée à Ḥoms, puis, de là, à Alep dans le *Maḳâm*. Elle y fut placée dans une châsse de marbre blanc, que l'on déposa dans le « Trésor », près du *miḥrab*. Al-Malik-al-ʿAdil-Noûr-ad-Dîn restaura le « Trésor » qui fut incendié sous le règne d'al-Malik-aṭh-Ṭhâhir-Ghâzî, en l'an 609. A cette époque, il s'y trouvait des approvisionnements militaires en grande quantité, et le tout fut anéanti. Il n'y eut que la châsse où était déposée la tête de Jean, fils de Zacharie, qui échappa au désastre; elle fut transportée dans la djâmiʿ principale d'Alep, après que le gouverneur de la citadelle, Saîf-ad-Dîn-Aboû-Bakr-ibn-Yîlboghâ, et l'inspecteur des arsenaux, Sharaf-ad-Dîn-Aboû Khâmis, eurent déclaré que c'était bien la tête de Jean, fils de Zacharie; elle fut déposée à l'est du *minber*.

La seconde église chrétienne a été également convertie en une mosquée qui se nomme le *Maḳâm* d'Ibrahim inférieur. C'est ce qui explique que l'on trouve quelquefois cette expression : « les deux *Maḳâm* ».

Cette seconde djâmiʿ fut rebâtie par al-Malik-al-ʿAdil Noûr-ad-Dîn, qui y consacra un vaḳf et y adjoignit un collège pour les sectateurs de l'Imam Aboû-Ḥanifa. Ces deux mosquées furent saccagées par les Mongols.

Mosquées ordinaires et autres monuments religieux [2].

La mosquée qui se trouve dans le Marché des forgerons (Soûḳ-al-Ḥaddâdîn); — la mosquée de Ghoût, près de la porte de l' ʿIrâk, à l'intérieur de la ville; — la mosquée de Noûr

1. *Manḳoûr*, peut-être simplement ciselée.
2. Fº 32 verso.

(la mosquée de la lumière), près de la porte de Ḳinnisrîn dans une tour ; — la mosquée de Ghâṣâîrî. Suivant l'auteur de la *Description d'Alep,* citant un passage de la Chronique de Moḥammad-ibn-ʿAlî-al-ʿAṭhîmî, cette mosquée fut élevée par Aboû'-l-Ḥasan-ʿAlî-ibn-al-Ḥamid-al-Ghâṣâîrî, puis réédifiée sous le nom de mosquée de Shoʿaib par Shoʿaib-ibn-Abi-'l-Ḥosaîn al-Andâlousî, le juriste. Al-Malik-al-ʿAdil-Noûr-ad-Dîn-Maḥmoûd attribua un *vaḳf* à cette mosquée et y fit un collège pour les Shaféʿites; — la mosquée du Maḳam d'Ibrahim; on y montrait une pierre sur laquelle on prétendait qu'Abraham s'était assis; cette pierre était conservée dans le *miḥrab;* dans le portique du sud se trouvait une pierre avec une cavité; on racontait que c'était dans cette pierre qu'Abraham trayait ses vaches. On sait que les Musulmans font dériver le nom d'Alep (Ḥalab) de la racine arabe *ḥalaba*, qui signifie traire les vaches. Du côté du nord, vers la porte de Ḳinnisrîn, se trouvait le tombeau du juriste Mashraf-ibn-ʿAbd-Allaḥ-al-Ḥanafî. Quand al-Malik-aṭh-Ṭhâhir-Ghyâth-ad-Dîn-Ghâzî fit recreuser le fossé d'Alep, il fit répandre la terre autour du tombeau de Mashraf dont il fit transporter le corps au pied du mont Djoûshan; — la mosquée de Khiḍr que l'on prétend être un monument antéislamique ; — la mosquée de Mar-Bîtâ, que l'on appelait anciennement « la Demeure des Prophètes », elle fut construite par ʿImâd-ad-Dîn-Aḳ-Sonḳor, prince d'Alep, et dotée par ce prince de *vaḳfs ;* — le Meshhed de la prière, au nord et à l'extérieur d'Alep, en dehors de la Porte de la Victoire ; — le Meshhed d'ʿAlî, construction ancienne en dehors de la porte Bâb-al-Djinân, bâtie dans un endroit où l'on vendait du vin ; — le Meshhed de Yoûnis ; — le Meshhed-al-Dakâ, à l'occident d'Alep. Ce monument avait reçu ce nom par suite de la circonstance suivante : Saîf-ad-Daûlah avait un belvédère sur la hauteur qui domine le Meshhed; il venait s'y asseoir pour attendre le courrier qui venait se présenter devant lui pour lui apporter la nouvelle du retour de la caravane. La citerne qui se trouve au nord du Meshhed fut construite sous le règne des Merdashites. En l'an 582, Ḳasîm-ad-Daulah-Aḳ-Sonḳor fit construire une seconde citerne au sud et il y fit graver une inscription pour en perpétuer le souvenir; Noûr-ad-Dîn y construisit également

une citerne. Le *reis* Ṣafî-ad-Dîn-Ṭâroûn-ʿAlî-al-Bâlishî, *reis* d'Alep, plus connu sous le nom d'Ibn-Ṭarîrâ, fit démolir la porte de ce Meshhed qui avait été construite par Saîf-ad-Daûlah. Il la fit rétablir plus belle qu'elle ne l'était auparavant. Sous le règne d'al-Malik-aṭh-Ṭhâhir-Ghyâth-ad-Dîn-Ghâzî, le mur du sud du *makâm* s'écroula et ce prince le fit rebâtir; sous le règne d'al-Malik-al-Nâṣir-Yoûsouf-ibn-al-Malik-al-ʿAzîz-Moḥammad, fils d'al-Malik-aṭh-Ṭhâhir, ce fut le mur du nord qui s'écroula à son tour, et il fut également rebâti par ses ordres. Quand les Mongols s'emparèrent d'Alep, ils saccagèrent le *makâm*, pillèrent tout ce qui s'y trouvait et détruisirent les citernes et les portes. Le sultan al-Malik-aṭh-Ṭhâhir (Baîbars) le fit rebâtir; — le Meshhed de Ḥosaîn, construit sous le règne d'al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ, fils de Noûr-ad-Dîn; il fut terminé en 585. Quand les Mongols s'emparèrent d'Alep, ils enlevèrent de ce Meshhed les différents objets qui servaient à l'exercice du culte; — le Meshhed-al-Anṣarî, dans le quartier nommé Yâroûkiyya au sud du mont Djoûshan — le Meshhed-rouge (*Meshhed-al-aḥmar*) sur le sommet du mont Djoûshan, au sud du précédent; — le Meshhed d' ʿAli, à l'ouest du fleuve Koûyouk; — la chapelle (*makam*) d'Abraham à l'est d'Alep. Dans le village de Roûḥîn qui dépend de la montagne de Siméon, se trouve un meshhed où l'on voit les tombeaux de trois prophètes.

Les Collèges [1].

Le collège al-Zodjâdjiyya, bâti par Badr-ad-Daûlah-Aboû-'r-Rabîʿ-Solaïmân-ibn-ʿAbd-al-Djabbâr-ibn-Ortok, prince d'Alep; ce fut le premier collège bâti à Alep, il fut commencé en l'an 526; — le collège al-ʿAsrouniyya; ce collège fut d'abord la maison de Aboû-'l-Ḥosaîn-ʿAlî-ibn-Abî-al-Thouriyya, vizir d'Ibn-Mardash. Ce fut al-Malik-al-ʿAdil-Noûr-ad-Dîn-Maḥmoûd qui le transforma en collège en l'année 550; — le collège al-Nifariyya-al-Noûriyya, bâti par Noûr-ad-Dîn-Mahmoûd, en 544; — le collège al-Kawâmiyya, à l'intérieur de la porte des Quarante, près de la rue al-Firârat, en face du

1. F° 39 recto et ss.

château d'eau d'al-Malik-al-ʿAdil; à l'intérieur de ce collège il y avait un caravansérail pour les kalenders; — le collège al-Ṣâdjiyya, bâti par le ḳâḍî Bahâ-ad-Dîn-Aboû-'l-Mahâsin-Yoûsouf-ibn-Râfiʿ-ibn-Tâmîm, appelé couramment Ibn-Shaddâd, en l'an 601; — le collège Ṭhâhiriyya, qui était connu à l'époque de l'auteur de la *Description d'Alep*, sous le nom de « Collège impérial » *al-Sultaniyya*, en face de la citadelle; il fut bâti par al-Malik-aṭh-Thâhir-Ghâzî. Quand le sultan mourut, ce collège n'était point terminé et il resta quelque temps ainsi; Shihâb-ad-Dîn Ṭoghril, l'Atâbek d'al-Malik-al-ʿAzîz, le fit terminer en l'an 629; — le collège al-Asadiyya, bâti par Asad-ad-Dîn Shîrkoûh; — le collège al-Ravâdjiyya, bâti par Rokn-ad-Dîn-Aboû-'l-Ḳasim-Hîbat-Allah-ibn-Moḥammad-ibn-ʿAbd-al-Wâḥid ibn Aboû-'l-Wafâ; — le collège al-Shoʿaibiyya, qui est une mosquée connue sous le nom d'al-Ghaṣâirî. Quand Noûr-ad-Dîn devint souverain d'Alep, il y construisit des collèges, et, en particulier, il fit de cette mosquée un collège pour le shaîkh Shoʿaîb-ibn-Aboû-'l-Ḥasan-ibn-Ḥosaîn-ibn-Aḥmad-ibn-Andalousî; il a déjà été parlé plus haut de ce collège au paragraphe des mosquées; — le collège al-Zobaîdiyya, bâti par Ibrâhîm ibn-Ibrâhîm, connu sous le nom du frère de Zaîd-al-Kayyâl (celui qui mesure le blé); il fut terminé en 655; — le collège al-Badriyya, construit par Badr-ad-Dîn-Badr, affranchi d'ʿImâd-ad-Dîn-Shâdî, fils d'al-Malik-an-Nâṣir-Salâḥ-ad-Dîn-Yoûsouf-ibn-Ayyoûb. Il se trouvait au bout de la rue du Bazar, et était disparu à l'époque de l'auteur de la *Description d'Alep;* — le collège al-Saîfiyya, bâti par l'émir Saîf-ad-Dîn-ʿAlî-ibn-ʿAlam-ad-Dîn-Solaîmân-ibn-Ḥaîdar; il fut terminé en l'an 617; il était ruiné à l'époque de l'auteur de la *Description d'Alep;* — le collège al-Sharîfa, construit par le shaîkh, l'imam, Sharaf-ad-Dîn-aboû-Thâlib-ʿAbd-ar-Raḥman-ibn-Aboû-Ṣâliḥ-ʿAbd-ar-Raḥîm, connu sous le nom d'Ibn-al-ʿAdjamî; la construction de ce collège lui coûta plus de 400,000 dirhems, et il lui assigna des vaḳfs très importants; son fils, Moḥyî-ad-Dîn-Moḥammad y enseigna jusqu'à sa mort; il fut tué dans le sac de la ville par les Mongols.

En dehors d'Alep, se remarque le collège Ṭhâhiriyya, qui fut bâti par le sultan al-Malik-aṭh-Ṭhâhir-Ghâzî, il fut terminé

en 616; — le collège Haraviyya, bâti par le sheikh Aboû-'l-Ḥasan-'Alî-ibn-Bakr-al-Haravî, au sud d'Alep; il fut détruit par les Mongols; — le collège du Paradis (*al-Fardoûs*), bâti par la sultane Ḍaîfa-Khâtoûn, fille du sultan al-Malik-al-'Adil-Saîf-ad-Dîn; elle y éleva un mausolée, un collège et un caravansérail; elle y plaça plusieurs sofis, lecteurs du Coran et juristes; — le collège Baldouḳiyya, construit par l'émir Ḥosâm-ad-Dîn-Baldouḳ, affranchi d'al-Malik-aṭh-Ṭhâhir; — le collège Ḳaîmariyya, construit par l'émir Ḥosâm-ad-Dîn-al-Ḥasan-ibn-Abî-'l-Favâris-al-Ḳaîmarî, dans le voisinage du *Maḳâm* (d'Ibrahim), en l'an 646; — le collège de la Montagne, contruit par l'émir Shams-ad-Dîn-Aboû-Bakr-Aḥmad-ibn-Aboû-Ṣâliḥ-'Abd-ar-Raḥîm-ibn-al-'Adjamî; il y a un mausolée dans lequel cet émir a été inhumé, il était réservé aux Shafi'ites et aux Malékites, il fut terminé en l'an 595; — le collège construit par l'émir Shams-ad-Dîn Loû'loû', affranchi d'Amîn-ad-Dîn-ibn-Yaman, affranchi de Noûr-ad-Dîn-Arslân (Raslân)-ibn-Mas'oud, prince de Mauṣil; — le collège du Maḳâm, bâti par Bahâ-ad-Dîn, qui était plus connu sous le nom d'Ibn-Abî-Sâl; — le collège construit par 'Izz-ad-Dîn-Aboû-'l-Fatḥ-Moṭhaffar-ibn-Moḥammad-ibn-Sulṭân-ibn-Fâtik-al-Ḥamawî, dans le Maḳâm (d'Ibrahim), il fut terminé en l'an 652.

Collèges des Ḥanéfites dans Alep.

Le collège al-Ḥalâviyya, qui fut fondé par Noûr-ad-Dîn quand il s'empara d'Alep; il fut commencé en l'an 544; il était bâti sur l'emplacement d'une église chrétienne, bâtie par Hélène, sœur de Constantin, qui fut changée en mosquée par Ibn-Khaṣhshâb[1].

Le collège Shâdbakhtiyya, fondé par l'émir Djamâl-ad-Dîn-Shâdbakht, l'eunuque (*khâdim*) indou; — le collège al-Atâ-

1. En l'an 518, quand les Francs assiégèrent Alep, ils violèrent les tombeaux qui se trouvaient en dehors de cette ville et brûlèrent ce qu'il y avait dedans. Le ḳâḍi al-Ḥasan, fils du ḳâḍî Aboûl-'l-Faḍl-ibn-Khashshâb-al-Ḥalabi, fit jeter à bas quatre des églises chrétiennes qui se trouvaient dans Alep; la famille de cet ibn-Khashshâb posséda le village de Hoûta, près d'Alep, jusqu'au règne d'al-Malik-aṣ-Ṣâlih, fils de Noûr-ad-Dîn, *Description d'Alep*, ms. ar. 1683, f. 45 r°.

bakiyya, construit par l'Atâbek Shihâb-ad-Dîn-Ṭoghrîl, du temps du sultan al-Malik-aṭh-Ṭhâhir-Ghâzî; il fut incendié par les Mongols, puis reconstruit après cet événement; — le collège Ḥaddâdiyya, bâti par Ḥosâm-ad-Dîn-Moḥammad-ibn-ʿOmar-ibn-Lâdjîn, neveu de Salâh-ad-Dîn. C'est une des quatre églises chrétiennes qui furent transformées en mosquées par Ibn-al-Khashshâb; il était abandonné à l'époque de l'auteur de la *Description d'Alep;* — le collège Djourdikiyya, bâti par l'émir ʿIzz-ad-Dîn-Djoûrdik-al-Noûrî, en 551; — le collège Moḳaddamiyya, bâti par l'émir ʿIzz-ad-Dîn-ʿAbd-al-Malik-al-Moḳaddam; c'était l'une des quatre églises converties en mosquées, par Ibn-al-Khashshâb, à laquelle on ajouta ce collège, qui fut commencé en l'an 545; — le collège Djaouliyya; — le collège Ṭoumâniyya, bâti par l'émir Ḥosâm-ad-Dîn-ibn-Ṭoûmân, émir de Noûr-ad-Dîn. Ibn-Shiḥna raconte qu'il y avait dans ce collège un endroit réservé aux femmes; — le collège Ḥosâmiyya, bâti par l'émir Ḥosâm-ad-Dîn-Maḥmoûd-ibn-Khatloû, à l'ouest de la citadelle, entre la citadelle et le fossé; — le collège Asadiyya, en face de la citadelle, connu, à l'époque de l'auteur de la *Description d'Alep,* sous le nom de Ṭavashiyya (collège de l'Eunuque), bâti par l'eunuque Badr-ad-Dîn, du temps d'Asad-ad-Dîn-Shîrkoûh; il fut détruit par le *molla* Moḥammad, inspecteur des fondations pieuses en 935; — le collège Ḳilidjiyya, bâti par l'émir Modjâhid-ad-Dîn-Moḥammad-ibn-Shams-ad-Dîn Maḥmoûd-ibn-Ḳilîdj le Noûrî; il fut terminé en l'an 550; — le collège Ghouṭaisiyya, bâti par Saʿd-ad-Dîn-Masʿoûd, fils de l'émir ʿIzz-ad-Dîn-Aîbek, connu sous le nom de Ghoutaîs [1], contemporain d'Izz-ad-Dîn-Farrukhshâh, fils de Shâhânshâh, fils d'Ayyoûb, prince de Baʿlbek. Il fut détruit à l'époque de Tîmoûr; — le collège Madjdiyya, ainsi nommé de Madjd-ad-Dîn-ibn-ad-Dayâ; il était non loin du tombeau du prophète Baloukyâ. Il fut absolument ruiné en 936; — le collège Madjdiyya al-Baranîyya, qui était totalement détruit à l'époque de l'auteur de la *Description d'Alep;* le terrain sur lequel il était bâti conserva, jusqu'à l'époque de cet historien, le nom de al-Madjdiyya. Ibn-Shihna, dans sa Chronique, citait encore parmi les collèges

1. Dans Kamâl ad-Din, ce nom est écrit Fouṭais.

ḥanéfites on shafe'ites d'Alep : le collège Asvadiyya, bâti par l'émir 'Izz-ad-Dîn-Asvad-Zakânî ; il n'en restait pas trace à l'époque de l'auteur de la *Description d'Alep;* — le collège du Naḳîb, bâti par le *naḳîb* 'Izz-ad-Dîn-Aboû-'l-Fotoûḥ-al-Murtiḍa-ibn-Aḥmad-al-Isḥaki-al-Mouthanî-al-Ḥosâmî, sur la montagne de Djoûshan; — le collège Daḳḳaḳiyya, bâti par Mohaddab-ad-Dîn-Aboû-'l-Ḥasan-'Alî-ibn-Daḳâḳ, détruit entièrement à l'époque de l'auteur de la *Description d'Alep;* — le collège Djamâliyya, bâti par Djamâl-ad-Doûlah-Iḳbâl-aṭh-Ṭhahirî, qui y affecta en vaḳfs, trois bains, quatre fours à Nîrab et quatre fours à Dâbiḳ [1] ; — le collège 'Alâiyya, bâti par le *sâḥib* Kamâl-ad-Dîn 'Omar-ibn-'Aḥmad-ibn-Hibat-Allah-ibn-Abî-Djarada, connu sous le nom d'Ibn-al-'Adîm, à l'ouest d'Alep; il bâtit son mausolée dans ce collège, où il y avait un pavillon (*djoûsk*) et un verger (*bostân*). Sa construction fut commencée en l'an 639 et il fut terminé en 649.

LES PORTES [2].

La Porte de Ḳinnisrîn, ainsi nommée parce que c'était par elle que l'on sortait pour se rendre au village de Ḳinnisrîn. Il se pourrait qu'elle ait été bâtie par Saîf-ad-Daûlah-ibn Ḥamdân, car, à l'époque de l'auteur de la *Description d'Alep*, on lisait le nom de ce prince sur une des tours qui la flanquaient. Elle fut restaurée par al-Malik-an-Nâṣir-Yoûsouf, fils d'al-Malik-aṭh-Ṭhâhir, fils de Ṣalâh-ad-Dîn-Yoûsouf-ibn-Ayyoûb, en l'an 654. On employa à sa reconstruction les pierres d'une des tours de la forteresse qui avait été élevée par Moslama, fils d''Abd-al-Malik, et on y transporta la porte de Raḳḳa, que l'on y adapta. Cette porte se trouvait primitivement dans le mur d''Amoûriyya, d'où le khalife abbasside al-Mo'tasim l'avait fait transporter à Samarra en l'année 223 de l'hégire, quand il s'était emparé de cette localité. Après la ruine de Samarra, elle avait été transportée à Raḳḳa. Quand les Mongols s'emparèrent

1. Connu dans l'histoire de Kamâl-ad-Din, sous le nom de Djamâl-ad-Din Iḳbâl-al-Khâtoûni.
2. F° 11 verso et ss.

d'Alep, ce fut la première chose qu'ils saccagèrent dans la ville; d'après Ibn Shaddâd, cet événement avait été prédit par un shaïkh nommé Sharaf-ad-Dîn-Moḥammad-ibn-Moûsa-al-Ḥaûrânî. Quand le sultan mamlouk Baîbars al Bondoḳdârî reprit Alep, il fit arracher les plaques de fer laminé qui couvraient la porte de Ḳinnisrîn ainsi que les clous, et fit transporter le tout à Damas et au Caire.

La porte de l''Irâḳ; c'était une construction ancienne, car on lisait sur plusieurs des bastions qui en dépendaient le nom d'Aboû-'Olvân-Thamâl-ibn-Ṣâliḥ-ibn-Mardâsh qui vécut à Alep un peu après l'année 420 de l'hégire. Devant cette porte se trouvait un hippodrome (*maîdân*) que fit construire al-Malik-al-'Adil-Noûr-ad-Dîn-Mahmoûd-ibn-Zangî, en l'an 553. Cet hippodrome avait deux portes.

Suivant l'historien Ibn Khatîb, cette porte était ruinée à son époque, et il n'en restait pas pierre sur pierre; on se bornait à montrer l'endroit où elle se trouvait anciennement, au nord de la mosquée du Ṭavashi, près des bains d'or (*Hammâm-al-Ḍahab*). L'auteur de la *Description d'Alep* (*Ṣâhib-al-aṣl*) rapporte que le sultan mamlouk bordjite al-Malik-al-Mouvayyad-Shaîkh fit faire des constructions pour rétablir la porte de l' 'Irâḳ dans l'état où elle se trouvait à l'époque des Ayyoubites, mais qu'après sa mort les travaux furent interrompus, et qu'on abandonna la réfection du mur d'enceinte de la ville.

A l'est, cette porte était voisine de la Porte du Palais de Justice, que personne n'avait franchie à cheval, sauf al-Malik-al-Ṭhâhir-Ghyâth-ad-Dîn-Ghâzî qui l'avait bâtie; — à l'est, se trouve également la Petite Porte, celle par laquelle on sort de dessous la citadelle, du côté du fossé et du Monastère de la Citadelle, quand on se dirige vers le Palais de Justice. En dehors de cette porte, se trouvaient les deux portes que fit rebâtir al-Malik-aṭh-Ṭhâhir Ghâzî; l'une d'elles était appelée également la Petite Porte; elle s'ouvrait au bord du fossé et elle conduisait à l'hippodrome qui a été mentionné plus haut.

La Porte des Quarante (*bâb-al-arba'în*). L'auteur de la *Description d'Alep* dit que l'on n'est point d'accord sur l'étymologie de ce nom. Quelques personnes prétendaient qu'il lui avait été donné parce que quarante mille personnes étaient

sorties par cette porte en une seule fois. Quoi qu'il en soit, l'historien Ibn-Khatîb nous apprend qu'à l'époque du sultan mamlouk al-Malik-al-Ashraf-Barsbâî, elle était complètement tombée en ruines, et qu'il n'en restait plus que quelques vestiges. Quand ce souverain ordonna de rebâtir le mur extérieur de la ville, on jeta à bas ce qui en subsistait encore, de telle sorte qu'il n'en resta plus trace. L'historien Bahâ-ad-Dîn-ibn-Shaddâd raconte que le sultan ayyoubite al-Malik-aṭh-Ṭhâhir Ghâzî fit verser devant la Porte des Quarante un amas de terre qu'il fit extraire du fossé de Roûm (*Khandaḳ-ar-Roûm*); il le nomma *al-Moutavathir* nom dérivé de *al-Vouthira* qui est un chemin tout près de la montagne; il entoure la citadelle jusqu'à la porte Bab-al-Ḳanât; il y fit percer trois portes. Ces grands travaux ne furent terminés que sous le règne de son fils al-Malik-al-ʻAzîz-Moḥammad. Il donna à la porte méridionale le nom de Porte du Maḳâm, parce qu'en sortant par cette porte on se dirigeait vers le Maḳâm de Khalîl (Abraham). Du temps de l'auteur de la *Description d'Alep*, cette porte était connue sous le nom de Bâb-al-Ḳobaïs. Elle était voisine à l'est de la Porte appelée Bâb-al-Nîram; cette dernière porte avait reçu ce nom parce qu'elle conduisait au village de Nîram ; elle était voisine de la porte Bab-el-Ḳanât (la porte des Canaux). Les conduites d'eau qu'al-Malik-ath-Ṭhâhir avait fait construire pour amener l'eau de Ḥailân dans Alep passaient par cette porte, et c'est cette circonstance qui lui avait fait donner le nom de Bâb-al-Ḳanât. A l'époque de l'auteur de la *Description d'Alep,* on l'appelait Porte de Banḳoûsâ, parce que c'était par cette porte qu'il fallait passer pour se rendre dans le village de Banḳoûsâ, situé au nord-est d'Alep. Près de cette porte il y avait des mosquées djâmiʻ et des mosquées ordinaires, des bains, des marchés et des caravansérails (*khânât*).

Du côté du Nord, la porte des Quarante était voisine de la porte de la Victoire (Bâb-an-Naṣr) qui, anciennement, avant l'époque où vivait Ibn-Shaddâd, était connue sous le nom de porte des Juifs, parce qu'elle était proche du quartier où ils habitaient. Cette porte conduisait au cimetière des Juifs. Ce fut le sultan ayyoubite al-Malik-aṭh-Ṭhâhir-Ghâzî qui changea son nom en celui de Porte de la Victoire. Il y fit ajou-

ter [1] quatre portes, il y avait entre chaque groupe de deux portes une esplanade (*dergâh*) et l'on pouvait passer de l'une à l'autre. Il fit construire un pont qui partait du fossé et conduisait aux boutiques où l'on vendait les céréales. Il y avait sur son emplacement un amas de terre et de cendres; Ibn-Khaṭîb raconte, dans sa Chronique, qu'avant cette époque il y avait sur ce remblai de terre et de cendres une porte par laquelle on sortait pour aller à Nâsoûrah, qui est un canton situé en dehors d'Alep.

La porte la plus voisine était la porte du Paradis (bâb-al-Farâdîs), située à l'occident de la ville; c'est al-Malik-aṭh-Ṭhâhir-Ghyâth-ad-Dîn-Ghâzî qui la fit bâtir. Il construisit au-dessus de cette porte une tour très élevée et bien fortifiée. Elle fut fermée après sa mort, et elle resta close jusqu'à ce que son petit fils al-Malik-an-Nâṣir la fit rouvrir.

L'auteur de la *Description d'Alep* fait remarquer qu'Ibn-Khaṭîb, dans sa Chronique, ne parle point de la porte du Paradis (Bâb-al-Farâdîs), mais que, dans le passage où il mentionne la destruction de l'enceinte fortifiée d'Alep, il parle d'une porte nommée Bâb-al-Faradj qui était aussi appelée Bâb-al-Ḳanât (la porte des canaux) et que, de plus, il cite encore une autre porte nommée Bâb-al-Faradj, dans le voisinage de la citadelle. Il nomme la porte, qui vient ensuite, la porte Bâb-al-Djinân (la porte du Paradis); dans ces conditions et il est possible que la porte Bâb-al-Farâdis et la porte Bâb-al-Djinân n'en fassent qu'une seule, car *djinân* est synonyme de *farâdîs;* ces deux mots signifiant également « paradis ».

L'auteur de la *Description d'Alep,* citant un passage d'Ibn-Shaddâd, nous apprend que la porte la plus voisine de la précédente était la porte nommée Bâb-al-Djinân c'est-à-dire Porte du Paradis, et qu'elle était ainsi nommée parce qu'elle conduisait aux jardins qui se trouvent en dehors d'Alep; elle était percée de deux ouvertures. Elle était connue, à l'époque de l'auteur de la *Description d'Alep,* sous le nom de Bâb-al-Faradj ou encore de Bâb-al-ʿIbârat.

Elle était voisine de la porte d'Antioche, ainsi nommée parce qu'on y passait pour prendre la route qui conduisait vers

1. Litt. : il plaça dessus.

cette ville. Elle avait été détruite à l'époque où l'empereur grec s'était emparé d'Alep, en l'an 351. Saîf-ad-Daûlah la rebâtit, et al-Malik-an-Nâṣir-Ṣalâḥ-ad-Dîn-Yoûsouf la fit rebâtir de l'an 643 à l'an 645. Il fit construire au dessus de cette porte deux grandes tours et la munit d'un avant-corps. Elle était percée de deux ouvertures.

La porte la plus voisine était la porte de la Félicité (Bâb-as-Sa'adat); elle conduisait à l'hippodrome qu'avait fait bâtir al-Malik-an-Nâṣir en l'an 645. Elle était surmontée de plusieurs tours et était munie d'un avant corps. Ibn-al-Khaṭîb ne mentionne pas non plus cette porte, car elle était tombée en ruines bien avant son époque et il n'en restait plus trace. Quand le sultan mamlouk al-Malik-al-Mouvayyad-Shaïkh ordonna de restaurer l'enceinte fortifiée d'Alep, on trouva à cette place une porte murée; l'auteur de la *Description d'Alep* suppose que c'était la Porte de la Félicité.

Ibn Shaddâd fait encore mention de deux anciennes portes d'Alep ; la première était appelée porte de la Tour (Bâb-al-Bourdj) ; elle se trouvait du côté des bains de la Citadelle (Ḥammâm-al-Ḳaṣr) ; al-Malik aṭh-Ṭhâhir la fit démolir et il n'en restait plus trace à l'époque où écrivait l'auteur de la *Description d'Alep*. La seconde de ces portes se trouvait à la tête du pont qui traverse le Ḳoûyouḳ en dehors de la porte d'Antioche, elle était nommée « porte du Salut » (Bâb-al-Salâmat). Elle avait complètement disparu à l'époque de l'auteur de la *Description d'Alep*. Les Grecs l'avaient détruite à l'époque de Saîf-ad-Daûlah.

Les Bains [1].

Il y avait, à l'intérieur d'Alep, soixante et onze établissements de bains et trente et un bains particuliers, — en dehors d'Alep, vingt-huit bains, — à al-Yâroûḳiyya, treize bains, — en dehors de la porte d'Alep, six bains, — à Ḥalaba, trois bains, — en dehors de la porte du Paradis, sept bains, — dans les jardins (*al-Basâtîn*), vingt-quatre bains, — à Ramâda

1. F° 48 verso.

et Bankoûsâ, onze bains. Le nombre total de ces établissements était pour Alep et les environs de 195.

Bains qui se trouvaient dans l'intérieur de la ville d'Alep[1].

Parmi ces bains, l'auteur de la *Description d'Alep* cite les bains de Asintimour qui sont voisins du collège qu'il avait fait construire en dedans de la porte Bâb-al-Nîram, — le Ḥammâm-an-Nâṣirî, près du marché aux chevaux, — le Ḥammâm d'Ougoulbeg, près du marché aux moutons, — le Ḥammâm du *naib* Azdemir, en dedans de la porte du Maḳâm; à main droite, quand l'on sort de la ville, — le Ḥammâm d'Or, près de la rue de la Chesnaie, — le Ḥammâm du fils d'Ougoulbeg, — le Ḥammâm de Ibn-Yaḳîn, — de Balabân, — du Sultan, près de la Porte des Quarante, au bord du fossé, — d'Azdemir, — le Ḥammâm Nedjashî, non loin de la djâmi' du Mihmândâr, — de Souvaikah, — le Ḥammâm de Tell Bedjsita, — de Shams-Lou'lou', — de Moughân (ou des Mages ?), — le Ḥammâm du Couvent (Ḥammâm-ad-daîr), — le Ḥammâm-al Wasanî, près du collège Ashrafiyya, — le Ḥammâm ar-Roumî, près de la *djâmi'* de Menkelî-boghâ, — le Ḥammâm al-Hindânî, près de la *djâmi'* de Taghrî-Bardî, — du Ḳâḍî, en face de la citadelle, — le Ḥammâm du Secret, aussi appelé Ḥammâm du Palais de Justice.

Parmi ceux qui se trouvent en dehors de la ville, notre auteur cite les suivants : le Ḥammâm al-'Adjamî, — le Ḥammâm al-Nadjâshîn, près de l'hôtel de Zaîn-ad-Dîn-al-Mar'ashî, — le Ḥammâm-al-Basâniyya, — le Ḥammâm des forgerons, à Bankoûsâ, — le Ḥammâm appelé al-Askadjî, également à Bankoûsâ, — le Ḥammâm de Khâṣ-bek, à Bankoûsâ, — etc.

Revenus d'Alep[2].

L'auteur de la vie d'al-Malik-aṭh-Thâhir, intitulée : « Le Collier de pierres précieuses sur l'histoire du sultan al-Malik-aṭh-Ṭhâhir » ('oukoûd-al-djavâhir fî sîrat-al-Malik-aṭh-Ṭhâhir)

1. F° 85 recto.
2. F° 54 verso et ss.

Montakhab-ad-Dîn-Aboû-Zakaryâ-Yaḥya-al-Ḥalabî rapporte qu'un gouverneur d'Alep nommé Karîm-ad-Daûlah al-Naṣrânî, lui avait dit qu'en 609 de l'hégire les revenus totaux de la principauté s'étaient élevés à 6,984,500 dirhems. Voici quel était le budget des recettes d'Alep sous le règne d'al-Malik-an-Nâṣir Ṣalâḥ-ad-Dîn.

Revenus en dirhems produits par

1. La « Dâr-al-Markoûd »	1,200,000
2. La dîme	600,000
3. Le droit prélevé sur les marchandises déposées dans les caravansérails [1]	200,000
4. Les marchés aux chevaux, aux chameaux, aux bœufs	380,000
5. Le bureau (*dâr*) du district intérieur	350,000
6. Les droits sur les fruits [2]	100,000
7. Le bureau (*dâr*) du district situé en dehors de la ville	80,000
8. Les droits sur le raisin vert	50,000
9. Les droits sur les inhumations	150,000
10. Le marché à la farine	100,000
11. La teinture de la soie	80,000
12. Le marché aux moutons	450,000
13. Le marché aux moutons des Turkomans	300,000
14. Les solives de bois [3]	50,000
15. L'affermage de la fabrication des tapis [4]	40,000
16. Les fonderies	5,000
17. La terre a foulon [5]	20,000
18. La gomme des acaciats verts [6]	20,000

1. *Vakâlat* peut-être, les droits de tutelle ou de procuration.

2. *Bathîkh*, litt. : melons ; je crois que ce mot est pris ici dans un sens plus général, comme dans le passage du Fakhri cité par Dozy, *Supplément aux dictionnaires arabes*, vol. I, p. 472, col. 1.

3. *Arṣat*, ce mot n'est donc pas seulement employé au Magreb dans ce sens comme le dit Dozy dans son *Supplément*.

4. Traduction très conjecturale : *Ṣamân al-avthâr*, je ne sais si dans ce passage il ne faudrait pas comprendre *Ṣamân* comme monopole.

5. C'est d'après Lane (*Arabic-English Dictionary*, T. I, p. 285) une terre argileuse qui sert à laver les habits et que l'on emploie aux bains en guise de savon. Cf. Dozy *Supplément aux Dictionnaires Arabes*, T. I, p. 137.

6. Cette traduction est des plus conjecturales, le manuscrit lit *Samrat-al-khadir* ou *al-ḥaṣr* car les points diacritiques ont été ajoutés après coup. *Samourat*, d'après Lane (*Arabic'English Dictionary*, Book I, part. IV, p. 1425), est le nom de l'acacia gummifère; le *Dictionary Persian, Arabic and English* de Johnson y voit l'arbre nommé « épine d'Égypte » (page 714). D'autre part,

19.	Les jardins	50,000
20.	L'hôtel des monnaies	100,000
21.	Les tanneries	400,000
22.	Les pépinières et jardins fruitiers [1]	100,000
23.	Les entrepôts de bois à brûler et de charbon	20,000
24.	Les fabriques de savon	10,000
25.	Impôt prélevé sur les biens mobiliers des Arabes.	100,000
26.	Le sel exporté [2]	350,000
27.	Les abattoirs	100,000
28.	Les droits d'examen passés au Khân-aṣ-Ṣulṭân	100,000
29.	La soude	20,000
30.	L'étoupe [3]	100,000
31.	Impôt prélevé sur les biens mobiliers des Turcomans	150,000
32.	— sur leurs troupeaux	30,000
33.	— sur leurs moutons [4]	100,000
34.	Cadeaux et présents	[600,000]
35.	Le Khân-al-Ṣulṭan	80,000
36.	Les prisons	60,000
37.	La Boḥairat-ad-dammat	20,000
38.	[Sa valeur [5]]	[600,000]
39.	L'indigo	20,000

Samrā signifiant « blé » on pouvait être tenté de lire *Samrat-al-ḥaḍar* « le blé des Arabes qui ne sont pas nomades, mais qui habitent dans les villes », sur l'expression *ahl-al-ḥaḍar* désignant cette catégorie d'Arabes, voir Bianchi et Kieffer, *Dictionnaire Turc-Français*. Tome I, p. 703.

1. *Ḥakoûrah* signifie spécialement les champs plantés de plantes légumineuses. Lane indique pour ce mot le sens de pièce de terre enclose dans laquelle on cultive des arbres.

2. Le mot *madjloûb* qui se trouve employé ici est généralement traduit, dans les dictionnaires, par importé. Ce sens ne convient évidemment pas ici, car l'on sait qu'Alep exportait une grande quantité du sel qui était fourni par la saline du Vâdi Bouṭnân.

3. Voir Dozy, *Supplément*, I, p. 701. Ce nom signifie aussi un arbre dont les racines sont amères (la gentiane ?).

4. Ḥavâlî, voir Dozy, *Supplément*, t. I, p. 341.

5. *Kîmatha.* Je ne sais ce que signifie ici ce mot de ḳimat; il a généralement le sens de « valeur ». Si l'on adopte ce sens, il faut comprendre que l'étang appelé *Bohaïrat al-dammat* représentait un capital de 600,000 dirhems. Elle en rapportait, en effet, 20,000, autrement dit 3,33 pour 100. Le mot de *ḳîmat* a également le sens de somme que l'on dépense pour mettre un terrain en valeur. Mais outre qu'on ne voit pas trop en quoi consisterait la mise en valeur d'un lac, la somme qui y aurait été dépensée parait bien forte pour l'intérêt de 3,33 pour 100. En tout cas, cette somme ne doit pas sans doute entrer dans le compte des recettes d'Alep, car l'exportation du sel, qui représentait le rapport de la saline d'Alep et qui, comme on sait, était considérable, ne s'élevait qu'à 350,000 dirhems.

40. Les armures de fer [1]............................	50,000
41. Le chanvre....................................	50,000
42. La soie..	80,000
43. L'impôt foncier [2]............................	30,000
44. L'affermage des fumiers.........................	10,000
45. Les successions dévolues au fisc faute d'héritiers..	300,000
TOTAL en tenant compte de l'article 38.......	7,905,000
TOTAL en défalquant de cette somme l'article 38..	7,305,000

APPENDICE II

INSCRIPTIONS ARABES DE NOÛR-AD-DÎN ET DES SOUVERAINS AYYOUBITES DANS LA VILLE D'ALEP.

Ces inscriptions sont traduites sur le texte qu'en a donné M. le docteur Bishof, dans l'appendice à sa Chronique d'Alep rédigée en arabe et intitulée : *Kitâb-tohaf-al-anbâ fi-ta'arîkh Ḥalab-al-shohbâ* (Les présents des nouvelles sur l'histoire d'Alep la cendrée [3]), *ta'alif al-Doktôr Bishôf al-Djarmani* [4].

1. *Ḳabânoûḍ*. Ce mot ne se trouve dans aucun dictionnaire; je crois qu'il est composé du mot persan *ḳabâ* qui, comme on sait, désigne une sorte de tunique ouverte (Bianchi et Kieffer *Dictionnaire Turc-Français,* vol. II, p. 432; John'son *Dictionnary Persian. Arabic and English*, p. 946). Ce mot est évidemment à rapprocher de *ḳabâghand*, « casaque », composé du mot persan *âghand* qui se retrouve dans la composition du mot persan *kazâghand*, qui a à peu près le même sens. J'ignore la nature du mot *noûḍ* ou *ânoûḍ*, dernier élément de *ḳabâ-noûḍ*. Peut-être faut-il y voir *andoûz* thème de composition du verbe *andoû-khtan*, amasser. Il ne serait même point besoin de supposer dans le manuscrit une faute de copiste pour expliquer la chute du *d* médial dans *ânoûdh* pour *an(d)oûdh,* car l'on n'ignore point que ces longs mots, composés de deux éléments étrangers, étaient quelquefois abrégés par les Arabes par la suppression arbitraire d'une ou plusieurs lettres. C'est ainsi que le mot que nous avons cité plus haut *ḳabâghand* se trouve aussi, sous la forme *ḳabâghad,* avec chute du *n*. Le sens donné par le composé *ḳabâ-andoûz* paraît être « habit bourré, rembourré, matelassé »; *kazâghand* et *ḳabâghand* ont le même sens car le mot *âghand* est le participe passif du verbe *âghanden* qui signifie « bourrer, farcir ».

2. En lisant *kharâdj;* la lecture *djazâdj* donnerait le sens de « vente à l'encan ».

3. Ainsi appelée à cause de la couleur grisâtre de ses murailles.

4. Imprimé à l'imprimerie des Jésuites de Beiroût en l'an 1880.

Inscription gravée dans la grande salle (ou sur le portique) *Iwân* [1] du Meshhed (p. 151) :

Au nom de Dieu!

A ordonné la construction de cet *Iwân* béni, le pauvre esclave qui réclame la miséricorde du Dieu très haut, 'Amir-ibn-Aboû-'l-Faḍl, qu'Allah lui pardonne ses péchés, le 22 du mois de Rabî' de l'année 522.

Inscription du collège du Khân-al-Toutoun [1] (p. 140) :

Au nom d'Allah, clément et miséricordieux!

Cette construction fait partie de ce qu'a consacré comme *waḳf*, pour gagner la faveur d'Allah le tout puissant, sous le règne d'al-Malik-al-'Adil-Maḥmoûd-ibn-Zangî (ibn)-Aḳ-Sonḳor, le pauvre esclave qui réclame la miséricorde d'Allah, Moḥammad ibn-'Abd-al-Malik-ibn-Moḥammad, en l'an 524. Allah sera miséricordieux envers celui qui lira cette inscription et qui fera une prière pour la remise des péchés du donateur.

Inscription gravée sur la porte du collège al-Ḥalaviyya (*Bâb-al-Ḥalaviyya*) (p. 138) :

Au nom d'Allah, clément et miséricordieux! Celui qui vient ici en méditant une bonne action en remporte dix fois la valeur.

Cette construction heureuse et bénie a été restaurée et transformée [2] en collège pour les juristes qui appartiennent à la secte de l'imâm Aboû Ḥanîfa (qu'Allah soit satisfait de lui!) par notre maître, l'émir, le grand général [3], le très illustre, le grand prince, le roi sage et docte, le champion de la foi, l'aidé d'Allah, le victorieux, le glorieux, le parfait, celui à qui la religion prête secours et dont le glaive propage la foi de l'Islam, l'élu des créatures par sa victoire, Ḳasîm-ad-Daûlah, le soutien de ce que les hommes ont choisi, la couronne des rois et

1. Le caravansérail du tabac, sans doute le marché où l'on vend le tabac à Alep.
2. Litt. : et elle a été bâtie comme un collège pour...
3. *Isfaḥsalâr*, terme emprunté au persan *sipahsâlâr*.

des sultans et leur gloire, le gardien des pays des Musulmans, le soleil des plus hautes vertus et leur firmament, le vainqueur des idolâtres, le destructeur des hérétiques, des impies et des athées... Aboû-'l-Ḳâsim-Maḥmoûd (ibn) Zangî-ibn-Aḳ-Sonḳor, le défenseur du Commandeur des Croyants, par les soins d''Abd-aṣ-Ṣamad-al-Ṭarsoûsî, le pauvre esclave qui se recommande à la miséricorde d'Allah, au mois de Shavvâl de l'année 543 [1].

Inscription gravée sur la mosquée du Shaïkh 'Abd-Allah (p. 136) :

Au nom d'Allah, clément et miséricordieux!

A édifié et a élevé cette mosquée bénie, pour se rapprocher d'Allah, le Très-Haut (louanges lui soient rendues!), et dans le désir d'obtenir son agrément et son pardon, l'esclave, le pauvre (qui espère) en sa miséricorde, Aboû-Sâlim-Moḥammad-ibn-'Ali-ibn-Aḥmad-ibn-'Abd-al-Laṭîf-ibn-Zahboûd, qu'Allah lui fasse miséricorde! En l'année 558.

Inscription de la mosquée de la Citadelle, au sud (p. 135) :

Au nom d'Allah, clément et miséricordieux!

A ordonné d'élever cette mosquée, Sa Majesté (*al-Maḳâm*) al-Malik-al-'Adil-Noûr-ad-Dîn, qui a besoin de la miséricorde d'Allah, Aboû-'l-Ḳâsim-Maḥmoûd-ibn-Zangî-ibn-Aḳ-Sonḳor, qu'Allah lui pardonne ses péchés, ainsi qu'à ses pères, et qu'il lui accorde la grâce d'une bonne fin. En l'année 563.

Inscription gravée sur la porte du Meshhed (p. 151) :

Au nom d'Allah, clément et miséricordieux!

A été construit le monument commémoratif (*meshhed*) de notre seigneur Ḥosaîn, fils d''Alî, fils d'Aboû-Ṭâlib (que la paix d'Allah soit sur eux deux!) sous le règne de notre maître al-Malik-aṭh-Ṭhâhir, le sage, le juste, le sultan de l'Islâm et des Musulmans, le seigneur des rois et des sultans, Aboû-'l-Moṭhaffar-al-Ghâzî, fils d'Al-Malik-an-Nâṣir-Yoûsouf-ibn-

1. Le nom complet du prince, sous le règne duquel a été gravée cette inscription et dont une partie manque, est à restituer : Al-Malik-al-'Adil-Noûr-ad-Din. C'est, en effet, du célèbre Atâbek d'Alep qu'il s'agit ici.

Ayyoûb, le défenseur du Commandeur des Croyants, en l'année 572.

Inscription gravée sur une pierre au-dessus du puits qui se trouve dans le Maḳâm (p. 135) :

Le pauvre esclave qui a besoin de la miséricorde d'Allah, Shâdbakht-al-Malikî-al-'Adilî a consacré en *waḳf* éternel, en faveur de la mosquée du Maḳâm dans la Citadelle victorieuse [1] le village connu sous le nom de Yanâmil.

Inscription gravée sur la porte de la mosquée du Maḳâm dans la citadelle (p. 135) :

A ordonné sa construction, al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ-Noûr-ad-Dîn-Aboû-'l-Fatḥ-Ismâ'îl-ibn-Maḥmoûd-ibn-Zangî-ibn-Aḳ-Sonḳor, le défenseur du Commandeur des Croyants, et il en a chargé le pauvre esclave Shâdbakht, en l'année 585.

Inscription de l'Hôpital (*Bîmâristân*) situé près de Baharmiyya (p. 139) :

A ordonné sa construction notre maître (*al-maûla*), le souverain, le roi, le savant, le juste, le champion de la foi, le très glorieux, le parfait, Ṣalâḥ-ad-Doûniâ-wa-'d-Dîn-Ḳasîm-ad-Dâulah, celui dont les actions réjouissent le Khalifat, la couronne des rois et des sultans, celui qui établit la vérité de la foi par des preuves irréfutables, qui fait vivre la justice dans le monde, qui anéantit les hérétiques, qui massacre les impies et les polythéistes [2], Aboû-'l-Ḳâsim-Maḥmoûd-ibn-Aḳ-Sonḳor, le défenseur du Commandeur des Croyants, qu'Allah éternise son règne ! (Cette construction a été exécutée) par les soins du pauvre esclave qui réclame la miséricorde de son maître, 'Atbah-ibn-As'ad-ibn-al-Mauṣilî.

Inscription gravée sur la porte Bâb-al-Faradj (p. 152) :

Cette construction [3] bénie a été restaurée sous le règne de notre maître le sultan al-Malik-al-Ashraf, le victorieux, fils

1. Nom de la citadelle d'Alep.
2. Les chrétiens.
3. Le texte arabe porte simplement *taarikh*, litt. : cette date a été restaurée.

d'al-Malik-al-'Azîz, par les soins de Son Excellence (*al-Makarr*) al-Saîfî-al-Ashrâfî, gouverneur de la Citadelle victorieuse à Alep la bien munie.

Inscription gravée sur la porte de la grande mosquée à Alep en dehors de la *Kellaseh* (p. 148) :

Au nom d'Allah !

A élevé cette mosquée bénie, sous le règne de notre maître le sultan al-Malik-aṭh-Ṭhâhir-Ghâzî, qu'Allah éternise son règne! le pauvre esclave qui réclame la miséricorde de son Dieu, 'Alî-ibn-Solaïmân-ibn-Ḥaîdar, qu'Allah lui pardonne ses péchés ainsi qu'à ses pères! en l'année 606.

Inscription gravée sur le mur oriental de l'*Iwân* du Meshhed (p. 151):

Au nom d'Allah, clément et miséricordieux !

Allah! prie sur notre seigneur Moḥammad l'élu, sur 'Alî le bien-aimé, sur Faṭîma la brillante, sur al-Ḥasan l'élu, sur al-Ḥosaîn le martyr, sur Zaîn-al-'Abidîn, Moḥammad-al-Bâḳir, Dja'far aṣ-Sâdiḳ, Moûsa al-Kâṭhim, 'Ali-ar-Riḍa, Moḥammad-al-Djavâd, 'Alî-al-Hâdî, Ḥasan-al-'Askerî et sur notre seigneur Moḥammad-ibn-al-Ḥasan-al-Ḳâ'îm-bi-amri'llah [1]. En l'an 608.

Inscription gravée sur la porte du Meshhed (p. 151) :

Au nom d'Allah, clément et miséricordieux !

Allah! prie sur Moḥammad le Prophète, sur 'Ali le bien-aimé, sur al-Ḥasan, mort par le poison, sur al-Ḥosaïn, le martyr, l'infortuné, sur 'Alî-Zaîn-al-'Abidîn, sur Moḥammad-al-Bâḳir, l'étendard de la religion, sur Dja'far aṣ-Sâdîḳ, le fidèle, sur Moûsa-al-Kâṭhim, le juste, sur 'Ali-ar-Riḍa, le pur, sur Moḥammâd, le généreux, le pieux, sur Ali-al-Hâdî, le chaste, sur Ḥasan-al-'Askerî et sur le maître de la preuve

1. Ces noms sont ceux des douze imâms vénérés par les Shiites de Perse. Je ne crois point utile d'entrer ici dans de longs détails sur la légende de l'imâm el-Ḳâ'im, car cette étude sortirait du cadre de la *Revue de l'Orient latin*. Je me contenterai de dire que l'imâm el-Kâ'im, l'imâm caché, n'est autre que l'adaptation du Messie des Mazdéens, Bahrâm Amâvand. Je me réserve, d'ailleurs, de revenir bientôt sur ce point fondamental du shiisme et de la doctrine de plusieurs sectes arabes.

(*Ṣâḥib-al-hudjdjat*). Que soient pardonnés tous ceux qui viennent dans ce monument[1] !

Inscription gravée sur le mur du sud (p. 152) :

Au nom d'Allah !

La construction de cet endroit béni a été ordonnée par notre maître, le sultan al-Malik-aṭh-Ṭhâhir-Ghyâth-ad-Dounîâ-wa'd-Dîn-Aboû-l-Moṭhaffar-al-Ghâzî, fils de Ṣalâḥ-ad-Dîn-Yoûsouf. Qu'Allah éternise son règne ! En l'an 609.

Inscription gravée sur la porte de la grande mosquée dans la Citadelle (p. 135) :

Au nom d'Allah !

A ordonné sa construction notre maître, le sultan al-Malik-aṭh-Ṭhâhir, le savant, le juste, le champion de la foi, le protégé d'Allah, le victorieux, le glorieux, Ghyâth-ad-Dounîâ-wa-'d-Dîn-Aboû-'l-Moṭhaffar-Ghâzî-ibn-al-Malik-an-Nâṣir-Ṣalâh-ad-Dîn-ibn-Yoûsouf-ibn-Ayyoûb, qu'Allah éternise son règne ! En l'année 610.

Inscription gravée sur la porte de Shaîkh-Moḥsin (p. 151) :

Au nom d'Allah, clément et miséricordieux !

Ce monument a été restauré sous le règne de notre maître al-Malik-aṭh-Ṭhâhir-Ghyâth-ad-Dounîâ-wa-'d-Dîn-Ghâzî, fils d'al-Malik-an-Nâṣir-Yoûsouf, fils d'Ayyoûb, par celui qui a besoin de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut.

Inscription gravée au-dessus du *Shabâk* du collège aṣ-Ṣulṭâniyya (p. 141) :

Ceci est la sépulture (*turbat*) du sultan al-Malik aṭh-Ṭhâhir-Ghâzî, fils d'al-Malik-an-Nâṣir-Ṣalâh-ad-Dîn, celui qui a délivré Jérusalem des mains des infidèles. Qu'Allah sanctifie leurs âmes et qu'il accorde sa miséricorde à ceux qui ont pitié d'eux !

Inscription gravée sur la porte de la voûte dans la citadelle (p. 136) :

1. Cette inscription ne porte point de date et, comme on le voit, rien dans ce qu'elle contient ne permet de la dater.

A ordonné sa construction, notre maître, le sultan al-Malik-aṭh-Ṭhâhir, le savant, le juste, le champion de la foi, le victorieux, le glorieux, al-Ghâzî-'Imâd-ad- Dounîâ-wa-'d-Dîn Aboû-'l-Moṭhaffar ibn (Ṣalâḥ-ad-Dîn) Yoûsouf-ibn-Ayyoûb, le défenseur du Commandeur des Croyants.

Inscription gravée sur la mosquée voisine de la porte du Shérif Zadèh (p. 142) :

Cette mosquée bénie a été construite par le pauvre esclave qui réclame la miséricorde d'Allah, Iyân-ibn-'Abd-Allah-al-Samânî, sous le règne de notre maître le sultan, al-Malik-al-'Azîz, qu'Allah éternise son règne! en l'année 615.

Inscription gravée sur le collège Koushibyya (p. 143) :

Au nom d'Allah, clément et miséricordieux!

Ce (collège) a été édifié pour qu'on y fasse la lecture des traditions (*ḥadith*), qu'on les y commente (*naḳ*), qu'on les apprenne par cœur (*ḥifṭh*), qu'on vienne les entendre, pour l'enseignement du Coran Auguste, pour qu'on y récite (*iḳâmat*) les cinq prières, pour qu'on y fasse le prône du vendredi (*djoma'at*) suivant ce qu'a fixé dans le contrat de donation éternelle (*fi-sharṭ-al-waḳf*), sous le règne du sultan al-Malik-al-'Azîz, et sous le règne de son frère, al-Malik aṣ-Ṣâliḥ, le dévot, le juste, Ṭoghrîl-ibn-'Abd-Allah, l'affranchi de la mère du sultan al-Malik-aṭh-Ṭhâhir-Ghâzî-ibn-Yoûsouf. Que Dieu voile ses fautes de sa miséricorde! Au mois de Rabî' second de l'année 618.

Inscription gravée sur la Porte du collège aṣ-Ṣulṭâniyya, en face de la porte de la Citadelle (p. 14) :

Au nom d'Allah, clément et miséricordieux!

L'ordre de bâtir ce monument a été donné sous le règne du sultan al-Malik-al-'Azîz-Ghyâth-ad-Dounîâ-wa-'d-Dîn-Moḥammad, fils du sultan al-Malik-al-Moṭhaffar-Ghâzî, fils du sultan al-Malik-an-Nâṣir-Ṣalâh-ad-Dounîâ-wa-'d-Dîn, celui qui a délivré Jérusalem, la maison sainte d'Allah, des mains des infidèles, (qu'Allah lui donne dans les bosquets du paradis un asile éternel, et qu'il éternise le règne du sultan al-Malik-al-

ʿAzîz et ses desseins de justice!) Ce couvent [1] et ce mausolée ont été construits par le régent de son empire [2] et son tuteur, le pauvre esclave qui réclame la miséricorde de son Dieu tout-puissant, Shihâb-ad-Dîn - Aboû-Saʿîd - Ṭoghril-ibn-ʿAbd-Allah-al-Malakî, aṭh-Ṭhâhirî, qu'Allah lui pardonne ses péchés! Il en a fait un collège pour les deux sectes, un oratoire [3] pour les deux écoles, pour l'enseignement du droit théologique des Shafeʿites et des Ḥanéfites, pour les savants qui consacrent leurs veilles à la science, qui règlent leur conduite sur les meilleurs exemples [4], pour ceux qui ont été choisis dans les deux sectes pour professer dans ce collège qui contient une mosquée et un édifice dans lequel se trouve inhumé le sultan al-Malik-aṭh-Ṭhâhir, qu'Allah sanctifie son âme! qu'il lui donne la récompense de la lecture (des livres) de science (religieuse qui se font dans ce monument), ainsi que la bénédiction du Coran et de sa récitation! Allah lui a donné la meilleure récompense et il a gagné sa faveur en décidant que les professeurs seraient choisis parmi les sectateurs de la doctrine shafeʿite, ainsi que l'imâm qui fait la prière dans la mosquée et celui qui fait l'appel à la prière. Qu'Allah leur pardonne leurs péchés à eux tous! Année 620.

Inscription de la mosquée de la Kaltaniyya, près de la porte de Fer (p. 142) :

Ceci est ce qu'avait ordonné de construire l'esclave, le pauvre (qui espéra) en la miséricorde et en la générosité d'Allah le Très-Haut, qui rendit grâces à son Dieu quand il répandit sur lui ses bienfaits, Aboû-Saʿîd-Ṭoghrîl-ibn-ʿAbd-Allah-al-Malakî-aṭh-Ṭhâhirî, qu'Allah agrée ses prières et lui accorde ses récompenses! C'est une mosquée dédiée à Allah le Très-Haut, dans laquelle se font les cinq prières, chacune dans son temps; les professeurs et les juristes hanéfites y demeurent suivant les conditions qui ont été fixées par lui dans l'acte de donation éternelle (*fi-kitâb-al-wakf*). Allah

1. *Tekieh*, litt. : l'endroit où l'on s'accoude, couvent de derviches.
2. Litt. : celui qui est chargé de son affaire, le curateur de son empire, qui se tient dans les règles de sa garde.
3. Litt. : un endroit pour lire le Coran.
4. Litt. : Qui suivent le chemin des meilleurs exemples.

décida qu'il mourrait dans la ville d'Alep; il fut inhumé dans ces lieux où il avait exercé sa justice et montré son attachement pour le Coran Auguste, comme il l'avait décidé. On n'a point trouvé bon de changer ce qu'il avait fixé. Cela en l'année 620.

Inscription gravée sur le sépulcre d'Aboû-'r-Ridjâ, dans la Kellaseh (p. 143) :

Au nom d'Allah, clément et miséricordieux !

La construction de cet édifice béni a été ordonnée sous le règne de notre maître, le sultan al-Malik-al-ʿAzîz-Ghyâth-ad-Douniâ-wa-'d-Dîn, le sultan de l'Islâm et des Musulmans, Aboû-'l-Moṭhaffar-Moḥammad, fils d'al-Malik-aṭh-Ṭhâhir-Ghâzî, fils de Yoûsouf, fils d'Ayyoûb, qu'Allah éternise son règne! par le pauvre esclave qui réclame la miséricorde d'Allah, le Tout-Puissant, ʿAlî-ibn-Aboû-'r-Ridja, dans les premiers jours du mois de Ramadhân de l'année 633.

Inscription gravée sur une voûte (p. 136) :

Au nom d'Allah, clément et miséricordieux !

A ordonné sa construction notre maître le sultan al-Malik-al-ʿAzîz-Ghyâth-ad-Doûnîâ-wa-'d-Dîn, le soutien [1] de l'Islâm et des Musulmans, descendant de rois et de sultans, qu'Allah fasse durer son régne ! Il a chargé de cette œuvre, le pauvre, l'esclave qui réclame la miséricorde d'Allah, Saîf-ad-Dîn Bektâsh [2] al-Maliki-al-ʿAzîzî.

Inscription gravée sur le monastère *Fal-fîararah* (p. 142) :

Ce monastère (*ribâṭ*) béni a été construit sous le règne de notre maître, le sultan al-Malik-an-Nâṣir-Ṣalâḥ-ad-Douniâ-wa-'d-Dîn-Yoûsouf-ibn-al-Malik-al-ʿAzîz-Moḥammad-ibn-al-Malik-aṭh-Ṭhâhir-Ghâzî-ibn-Yoûsouf-ibn-Ayyoûb, le défenseur du Commandeur des Croyants, en l'an 635.

1. *Rokn*, litt. : le pilier.
2. Ce nom est écrit sans points, de sorte que la lecture est incertaine. *Bektâsh* est un nom turc oriental bien connu, qui signifie « le compagnon du prince »; on le trouve plus tard très employé en Égypte à l'époque des sultans mamlouks.

Inscription de la mosquée du Paradis (*Djâmi'-al-Fardoûs*), (p. 150) :

Cette construction a été ordonnée par Son Altesse, la défunte princesse [1], 'Ismat-ad-Douniâ-wa-'d-Dîn-Ḍafiyya-Khâtoûn, fille du sultan al-Malik-al-'Adil-Saîf-ad-Dîn-Aboû-Bakr-ibn-Ayyoûb (qu'Allah couvre leurs péchés du voile de sa miséricorde!) sous le règne de notre maître, le sultan al-Malik-an-Nâṣir, le savant, le juste, le champion de la foi, l'aidé d'Allah, le victorieux, le glorieux, Ṣalâḥ-ad-Douniâ-wa-'d-Dîn-Yoûsouf, fils d'al-Malik-al-'Azîz-Moḥammad, fils d'al-Malik-aṭh-Ṭhâhir-Ghâzî, fils de (Ṣalâḥ-ad-Dîn)-Yoûsouf-ibn-Ayyoûb, le défenseur du Commandeur des Croyants. Qu'Allah lui donne des victoires glorieuses [2] !

Inscription gravée sur le *mihrâb* dans le collège al-Ḥalaviyya (p. 139) :

Au nom d'Allah, clément et miséricordieux !

Ce *mihrâb* a été restauré sous le règne de notre maître, le sultan, le roi victorieux, le champion de la foi, l'aidé d'Allah, le glorieux, al-Malik-an-Nâṣir-Ṣalâḥ-ad-Doûniâ-wa-d-'Dîn, le sultan de l'Islâm et des Musulmans, qui protège et défend l'oppressé contre l'oppresseur, qui fait régner la justice dans le monde, qui anéantit les infidèles et les hérétiques, Aboû-l-Moṭhaffar-Yoûsouf-ibn-Moḥammad [3], le défenseur du Commandeur des Croyants, qu'Allah fasse durer son règne ! qu'il lui donne des victoires glorieuses, qu'il élève ses étendards au-dessus de tous les autres et qu'il illumine ses décisions (*burhân*) ! (Il a été restauré) par les soins du pauvre esclave qui réclame la miséricorde d'Allah, 'Omar-ibn-Ahmad-ibn-

1. *As-sitr-ar-râfi'-wa al-hidjdjâb-al-mani'-al-malika-ar-raḥîma;* l'édition de Beyrout porte à tort *as-sirr-ar-râfi'* qui n'a aucun sens.

2. Cette inscription n'est point datée, mais elle est, comme on le voit par ses termes mêmes, postérieure à la mort de Dafiyya-Khâtoûn, c'est-à-dire à l'année 640 de l'hégire.

3. Il régna à Alep, où il fut le dernier souverain ayyoubite, de l'année 634 à l'année 658.

Hibat-Allah-ihn-Moḥammad-ibn-Abî-Djarada [1]; qu'Allah lui accorde son pardon ainsi qu'à ses pères! en l'année 643.

Inscription gravée sur le mur qui se trouve près de la porte des Jasmins (p. 142):

Cette construction bénie a été édifiée sous le règne du sultan très grand, du roi auguste, le dominateur des peuples [2], le seigneur des Arabes et des Persans (*sîd al-'Arab wa-'l-Adjam*), al-Malik-an-Nâṣir-Ṣalâḥ-ad-Dounîâ-wa-'d-Dîn-Moughîth-al-Islâm-Yoûsouf-ibn-al-Malik-al-'Azîz-Moḥammad-ibn-al-Malik-aṭh-Ṭhâhir-Ghâzî-ibn-Yoûsouf-ibn-Ayyoûb, Commandeur des Croyants [3]; qu'Allah éternise son règne! (Elle a été édifiée) par les soins de l'émir illustre al-Ashrafî (*al-Makarr-al-ashrafî*) au mois de Ramadhân de l'année 655.

Remarque.

Il est intéressant d'observer qu'une partie du protocole impérial des sultans osmanlis remonte aux Ayyoubites. On trouve, en effet à Alep, une inscription du sultan Moḥammad Khan gravée dans le Collège al-Ḥalaviyya ainsi conçue (*Kitâb tohaf-al-Anbâ*, p. 139):

Au nom d'Allah, clément et miséricordieux!

Ce collège a été restauré sous le règne de notre maître le sultan très grand, l'empereur illustre [4], le dominateur des peuples, le sultan des Arabes et des Persans, notre Maître le Sultan victorieux, Moḥammad Shâh, fils du Sultan Ibrâhim, Khân, qu'Allah lui donne des victoires glorieuses!

E. BLOCHET.

1. Ce personnage n'est pas autre que Kamâl ad-Dîn-ibn-al-'Adim, l'historien d'Alep; une partie de sa chronique a été traduite dans les pages qui précèdent.

2. Litt. : qui possède les nuques des peuples, *mâlik rikâb al umam*.

3. Il doit y avoir ici un mot de passé soit dans l'inscription, soit, ce qui est plus probable, dans la copie. Il faut évidemment lire *Nâṣir-amîr-al-Mou'minîn*, le défenseur du Commandeur des Croyants, comme dans plusieurs des inscriptions précédentes. Jamais à ma connaissance un Ayyoubite n'a pris le titre de khalife.

4. *Aṣ-Sultan-al-a'ṭham wa-'l-Khakân-al-akram*. Ce titre se retrouve dans l'inscription du sarcophage de Timoûr. *Revue archéologique*, janvier-février 1897, pp. 72 et 73.

NOTES ET EXTRAITS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES CROISADES

AU XVe SIÈCLE[1]

IV

DOCUMENTS POLITIQUES

(Suite.)

7 avril 1429.

Ordre touchant l'impôt mentionné dans la pièce précédente, « pro armamento et expeditione trium galearum culfi et navis magne nostri Communis, ac pro factis Salonichi et Turchie[2] ».

(Ibid., *Avogaria Spiritus,* reg. 7, fol. 55; — *Ursa,* fol. 78 v°.)

10 avril 1429.

Le sénat vénitien prend des mesures pour l'envoi du blé à Salonique.

(Ibid., *Sen. Misti,* reg. 57, fol. 91 v°.)

1. Voy. *Rev. de l'Or. latin,* t. IV, pp. 25-118, 226-320, 503-622; t. V, pp. 108-212, 311-388.

2. C'est, sans doute, un des premiers cas où *Turchia* signifie la Turquie, et non la Turquie d'Asie spécialement. — La *Chron. de Munich* (voy. plus haut, à la date du 5 juillet 1416, note) a utilisé la pièce du 29 mars, qu'elle résume (fol. 425 v°), en lui donnant la date du 27.

Même date.

Le sénat vénitien décide de fortifier Durazzo [1].

(Ibid., fol. 92.)

28 avril 1429.

Deux ambassadeurs d'Ancône exposent que le gouvernement de cette ville, regrettant ce qui s'est passé à Gallipoli, a arrêté le patron et les matelots du vaisseau « que fuit ad captionem navium vestrarum » et prie les Vénitiens de prendre une décision quant au sort des personnes détenues. Le sénat répond qu'il a reçu l'assurance que le vaisseau d'Ancône a été la « cause principale » de la prise des embarcations vénitiennes commandées par Jacques de Ferigo et Zanachi Travarser; ce vaisseau a pris part au combat et a attaqué avec acharnement les vaisseaux de Venise, « sub spe premii atque lucri » et a partagé le butin avec les Turcs. Le gouvernement d'Ancône peut donc faire ce qu'il veut des coupables, il n'en devra pas moins accorder satisfaction pour cette injure [2].

(Ibid., *Sen. Secreta,* reg. 11, fol. 7 v°.)

6 mai 1429.

« Cum hic sit unus Turchus qui vocatur Mustafa, filius Baiseti, olim admirati Turchorum, qui promittat multum favere statui nostro Salonichi, si illuc mitteretur, et si haberet favores nostri dominii contra Admoratum-bey », on accède à ses demandes en votant 150 ducats pour ses dépenses [3].

(Ibid., *Sen. Misti,* reg. 57, fol. 97 v°.)

10 mai 1429.

Moustapha, qui sera transporté à Salonique sur les galères du golfe, a exposé que, « propter intelligentias quas habet cum amicis quondam patris sui et etiam sui, qui sunt in campo Admorati [4] », il est certain de provoquer de nombreuses défec-

1. Sur les mesures prises pour le repeuplement de cette ville, que ses habitants abandonnaient à cause de l'insalubrité du climat, voy. Sanudo, éd. citée, col. 1003 A. Les fortifications furent votées à cause des préparatifs du despote Georges (voy. plus bas, au commencement de l'année 1430).

2. Voy. plus haut, à la date du 31 août, n° 2 et à celle du 2 septembre 1428.

3. Moustapha avait déjà combattu à Gallipoli, d'où il s'enfuit au commencement de l'année 1427 (voy. plus haut à la date de : « après janvier 1427 »).

4. Devant Salonique.

tions dans le camp des Turcs, de sorte qu'il a besoin du concours des recteurs de Salonique. Le sénat décide d'écrire à ces derniers en leur communiquant les espérances de Mustapha, qui pourra sortir de la ville pour combattre ; ils lui fourniront des secours, n'admettront que le nombre de transfuges turcs qui leur paraîtra convenable et pourront congédier le prince ottoman s'il ne rallie pas des adhérents. La lettre fut rédigée « instanti die ».

(Ibid. fol. 99 v°.)

15 mai 1429.

Le sénat approuve la proposition que lui fait une certaine « persona » de brûler ou faire brûler, contre une récompense de 1,000 ducats d'or. les deux vaisseaux vénitiens pris par les Turcs [1].

(Ibid., *Sen. Secreta*, reg. 11, fol. 11.)

Même date.

Le châtelain de Modon écrit que deux galères catalanes, reçues amicalement dans les îles de Tinos et Mykonos, ont emmené en captivité soixante-dix hommes d'entre les habitants. Le sénat vénitien donne des ordres en conséquence à Victor Duodo, vice-capitaine des trois galères du golfe.

(Ibid., fol. 9 v°.)

Même date.

Le sénat vénitien rappelle au capitaine-général qu'on voudrait interdire, sans risques, « passum Constantinopolis et passum Galipolis, simul et semel [2] », pour défendre le passage aux Turcs et contraindre d'autant plus facilement le sultan à accepter la paix. Par des lettres du 14, on avait ordonné au même capitaine de se rendre au détroit de Gallipoli, mais il devra, si besoin est, accourir à la défense de la place de Salonique ; on lui donne liberté entière de le faire. 104 voix pour, une contre, une abstention.

(Ibid.)

1. Il s'agit des vaisseaux pris dans le détroit de Gallipoli (voy. plus haut, à la date du 28 avril 1429).

2. Les deux « passus » sont les détroits du Bosphore et des Dardanelles.

Même date.

Comme on a appris que le sultan se dirigera vers Salonique, avec une flotte puissante et que le capitaine-général [1] est peut-être déjà allé défendre la ville, le sénat ordonne à Louis Loredano, « capitaneo navis nostre [2] », de poursuivre sans retard sa route vers Ténédos. S'il y apprend que le capitaine se trouve à Salonique, il attendra des ordres de lui. Si, au contraire, le capitaine se trouve déjà dans le détroit, Loredano ira le retrouver. Cette décision est votée à l'unanimité.

(Ibid., fol. 9.)

Même date.

Le sénat vénitien décide d'envoyer à Padoue deux des quatre habitants de Salonique, arrivés de Crète, où ils avaient été exilés « pro suspecto de eis habito [3] ».

(Ibid., *Sen. Misti,* reg. 57, fol. 101 v°.)

26 mai 1429.

Deux ambassadeurs chypriotes s'étaient présentés à Venise pour demander secours au nom du roi, qui avait souffert de grands dommages dans ses revenus et avait dû payer une somme considérable pour son rachat; Janus offrait en gage pour la somme qu'on lui prêterait la récolte de sucre de l'île ou telle autre source de revenus qu'on lui indiquerait. Le sénat refuse ces demandes, Venise étant grevée de grandes dépenses, sur terre et sur mer. 119 voix pour, 2 abstentions [4].

(Ibid., *Sen. Secreta,* reg. 11, fol. 11-11 v°.)

2 juin 1429.

Le sénat vénitien défend aux sujets de la République à Coron et à Modon de prendre en fief des territoires inféodés par des étrangers; les châtelains qui y consentiraient seront punis de 1,000 perpères d'amende et de deux ans de prison.

1. André Mocenigo.
2. Voy., sur ce personnage et ses fonctions, plus haut, à la date des 9-22 février 1429.
3. Sur ces habitants de Salonique, exilés en Crète, voy. plus haut, aux dates du 25 juin 1424 et du 8 mai 1427.
4. L'ambassadeur du roi Janus arriva à Venise le 2 mai (les *Diarii Veneti* portent par erreur le 2 *mars*). Ils devaient ensuite se rendre auprès du pape et de l'empereur (cf. les *Diarii Veneti,* fol. 58 v°, et la *Cron. Zancaruola;* mention sans importance dans la *Cron. Zena,* fol. 215, qui copie les *Diarii*).

Cette mesure est motivée par les demandes de fiefs adressées par certains Vénitiens au despote grec ou à « Dragassi » [1] pour des localités vénitiennes occupées par ces seigneurs.

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 57, fol. 107 v°.)

4 juin 1429.

Jean « Belocho », gardien du couvent des Frères mineurs au Mont-Sion, a présenté au gouvernement vénitien des bulles qui défendent, sous peine d'excommunication, de conduire les Juifs sur des vaisseaux chrétiens. Cette décision avait été prise par le pape, parce que les Juifs de Palestine, en payant l'émir et autres officiers, avaient obtenu qu'on leur restituât « capellam David et aliorum regum et prophetarum ». D'après la demande du frère gardien, le sénat se rallie à cette mesure; les patrons qui porteront des Juifs vers les pays du Soudan seront frappés d'une amende de 100 ducats et perdront le droit de commander un vaisseau [2].

(Ibid., fol. 111.)

20 juin 1429.

Jacques « de Ceretenis », évêque de Teramo ou des Abruzzes (*Aprutinus*), ambassadeur du pape, demande aux Vénitiens de se contenter de la punition des coupables dans l'affaire de Gallipoli et de ne pas demander, en outre, une satisfaction à cette ville. Il voudrait, de plus, voir le dossier relatif à cette querelle. Le sénat lui permet de l'examiner [3].

(Ibid., *Sen. Secreta*, reg. 11, fol. 15 v°.)

29 juin 1429.

Les Vénitiens écrivent au pape pour se plaindre du roi Sigismond, qui les accuse par devant le pontife et d'autres personnages d'avoir refusé de conclure la paix, Sigismond prétend avoir été contraint, par ce refus, de signer avec les

1. Le despote Constantin Dragasès Paléologue, qui fut le dernier empereur de Constantinople. Le nom de Dragasès lui venait de sa mère, fille de Constantin Dragasès. Voy. Phrantzès, pp. 57-58; Chalcocondylas, p. 81.

2. Une pièce analogue, tirée des archives de Naples, sera analysée dans notre seconde série, à la date du 18 octobre 1429.

3. Voy., sur la querelle entre Venise et Ancône, plus haut, à la date du 28 avril 1429.

Turcs une trêve de trois ans [1]. Le gouvernement de la République répond à ces accusations en rappelant au pape les mérites de Venise envers la chrétienté, la guerre qu'elle continue à faire aux Turcs, ses bonnes dispositions pour la paix avec la Hongrie : la République n'est donc pas coupable en ce qui concerne la trêve que le roi vient de conclure avec le sultan. Le dernier ambassadeur vénitien, après être allé chercher le roi jusqu'au fond de la Hongrie et de la Transylvanie, lui a proposé des conditions très acceptables, entre autres des secours contre les Turcs. Ce dernier point a rendu vaines les négociations entamées par Venise à Florence, les plénipotentiaires hongrois insistant pour que cette clause fût adoptée la première et voulant avoir des vaisseaux dans le Danube et la mer Noire (*Mare Majus*), « et in quibusdam locis variis et ab invicem valde remotis », le roi se trouvât-il ou non à la tête de l'expédition. Venise rappelle aussi au pape les calomnies répandues contre elle par Sigismond, lors du concile de Constance [2] : Dieu a voulu alors que la flotte vénitienne battît celle des Turcs, sauvant ainsi tout l'Orient [3]. C'est la République qui serait en droit de se plaindre, la trêve des Turcs avec la Hongrie laissant aux premiers la liberté d'action contre Venise, que le sultan compte attaquer avec toutes ses forces. Une paix avec le sultan aurait été possible ; les Vénitiens l'ont refusée par amour pour la chrétienté, mais il ne faut pas que leur tâche devienne trop difficile. Leur conscience est pure ; dans les derniers temps, le gouvernement ducal a fourni même au roi des armes contre les Turcs [4].

(Ibid., fol. 17.)

4-18 juillet 1429.

Le gouvernement génois abolit l'impôt de 3 0/0 établi à Alexandrie par le consul et les marchands, « pro certis man-

1. Mourad II, appelé par une révolte en Asie, conclut une trêve de trois ans avec le roi Sigismond, en 1428. La même année, l'empereur-roi conclut une autre trêve, de deux ans, avec Venise. Il se trouvait à cette époque à Temeschwar (Fessler, ouvr. cité, t. II, p. 376).

2. Voy. plus haut, à la date du 10 septembre 1415.

3. Il est fait allusion ici à la bataille de Gallipoli, gagnée par Pierre Loredano sur les Turcs, le 29 mai 1426 (voy. plus haut, à la date du 5 juillet 1426 et notes).

4. Cf. plus haut, aux dates des 23-24 octobre et du 30 octobre 1425.

cipiis Caffe retentis [1] ». La lettre, adressée au consul, est rédigée d'abord le 4 juillet, puis elle est annulée et remplacée par une autre, le 18.

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 2, 1427-1431, fol. 184 v°-185, n° 420; fol. 187-187 v°, n° 426.)

5 juillet 1429.

Le sénat vénitien répond aux lettres, lues dans le Conseil, qu'a écrites, le 30 juin, Marc Dandolo, lieutenant de Forlì. Ce personnage a appris les nouvelles, qu'il transmet, du secrétaire et du protonotaire du roi de Hongrie :

Les négociations de Florence [2] ont porté sur quatre points : sur la durée des trêves et la garde du détroit de Gallipoli et d'autres endroits par les Vénitiens; l'envoi par les mêmes d'une flotte dans le Danube; les provisions qu'ils devront fournir aux Hongrois, à Salonique et dans d'autres places de la Romanie. — Venise voudrait quinze à vingt ans de trêve pour pouvoir combattre avec profit contre les Turcs, et non cinq ans seulement; mais on pourra s'entendre; elle offre d'occuper le détroit [3], car les Turcs ne passent ailleurs que par bandes de vingt à trente, *furtim*; le détroit de Gallipoli occupé, les forces turques seront coupées en deux, et le sultan perdra, en outre, une partie de ses troupes et vaisseaux, qui auront à surveiller les Vénitiens; du reste, le capitaine fournira son concours partout où il le pourra et dans la mesure du possible; l'envoi de vaisseaux dans le Danube est la seule demande inacceptable, à cause du danger, du manque de vivres et de ports, « quia ab utraque parte sunt Teucri », et pour d'autres motifs universellement connus. Pour les provisions, on consent à les fournir, mais « precio competenti ». 125 voix pour, 2 contre.

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Secreta,* reg. 11, fol. 18 v°.)

1. Il faut s'expliquer ainsi cette pièce : des esclaves, appartenant aux sujets du Soudan, ont été arrêtés à Caffa; les Sarrasins s'en vengent en imposant des « avanies » de 16,000 ducats aux Génois d'Alexandrie et ces derniers prétendent ravoir leur argent, en grevant de 3 0/0 l'importation et l'exportation des marchandises génoises. La mesure prise par les officiers de Caffa avait été déterminée par le scrupule de voir des chrétiens partir comme esclaves dans un pays des Infidèles. Cf. *Notices et extraits de mss.*, t. XI, 1re partie, pp. 72, 74.
2. Entre Venise et Sigismond (voy. plus haut, à la date du 29 juin 1429).
3. Évidemment celui de Gallipoli.

6 juillet-23 août 1429.

Le 6 juillet 1429, on décide la confiscation des biens de Pierre Marcello ; le 17 août, on ordonne au consul de Damas de vendre du velours et des zibelines lui appartenant ; le 23, on met sa tête à prix pour la somme de 10,000 livres « parvorum [1] ».

(Ibid., *Misti Consiglio di Dieci*, reg. 10, fol. 109 v°, 110, 112-115; reg. 11, fol. 6 v°.)

8 juillet 1429.

Décision du sénat vénitien relative au despote de Misithra, publiée par Sathas, ouvr. cité, t. I, p. 190, n° 123, sous la date du 9 [2].

(Ibid., *Sen. Secreta*, reg. 11, fol. 20 v°.)

14 juillet 1429.

Réponse donnée par le sénat vénitien, sur la proposition des Sages du Conseil et de la Terre, aux ambassadeurs des habitants de Salonique : — *a*) A leur demande que les traités soient observés, d'être autorisés à sortir de la ville et à aller où il leur plaira, de pouvoir engager et aliéner leurs biens meubles, en temps de paix et de guerre, on leur déclare que tout cela est impossible pour le moment ; la ville resterait démunie d'habitants, dans les circonstances actuelles, et succomberait. — *b*) Le sénat renouvelle les ordres déjà donnés pour les 2,000 mesures de blé par mois que la République s'était engagée à fournir aux habitants de Salonique [3] ; il refuse d'autres secours à ceux qui ont été réduits à la misère par la guerre. — *c*) Les ambassadeurs demandaient que Kassandra fût fortifiée ; si on l'avait fait, allèguent-ils, il n'y aurait pas eu tant de transfuges en Turquie et ailleurs, Kassandra étant une bonne place de refuge et produisant « ogni cossa che è necessaria al corpo human ». Le sénat déclare qu'il donnera des ordres en conséquence au capitaine-général. — *d*) A la demande des ambassadeurs, concernant la réparation des

1. Marcello s'était rendu coupable de graves violations de foi envers des Sarrasins, sujets du Soudan. Voy. dans la suite. La date est-elle exacte?

2. Cf. Hopf, ouvr. cité, p. 86, col. 1, et plus loin, dans notre publication.

3. Voy. plus haut, à la date du 10 avril 1429.

murs de Salonique, qui menaçaient de tomber, surtout du côté de la mer, le sénat répond qu'on les réparera annuellement. — *e*) Les ambassadeurs réclamaient l'augmentation du nombre des balistaires, qui devraient être bien payés et choisis parmi les gens établis à Salonique, tandis que ceux qui servaient alors sortaient de la ville et fournissaient des informations aux Turcs; en leur absence les quelques habitants armés ne peuvent pas défendre la ville. Le sénat promet de prendre des mesures quand il expédiera les balistaires et gens de pied. — *f*) A la demande, présentée par les ambassadeurs, de fournir incessamment la ville de blé, le sénat répond qu'il en envoie ces jours même et qu'il continuera à en envoyer. — *g*) Les ambassadeurs se plaignaient des extorsions commises par certains chanceliers; on promet de les empêcher. — *h*) Ils réclamaient la confirmation des privilèges de l'archevêque [1], le respect des églises, la reconnaissance d'une justice ecclésiastique obligatoire, du droit d'asile dans l'église de Sainte-Sophie [2]. Les soldats profanent les couvents, surtout ceux qui se trouvent dans le voisinage des murs; ils y introduisent des femmes de mauvaise vie. Le sénat refuse seulement de reconnaître la juridiction de l'archevêque sur les laïques. — *i*) Les ambassadeurs exposaient que tous ceux qui s'étaient enfuis, chassés par la misère, pendant ce long siège de sept ans [3], « chon le lagreme ali ochi », voulaient revenir, mais qu'on ruinait leurs maisons en leur absence. Le sénat promet d'y pourvoir. — *j*) Le sénat permet que les recteurs puissent traiter avec les Turcs. — *k*) A la demande d'abolir l'impôt de 1,000 perpères sur les Juifs, réduit déjà à 800, à cause du décroissement de cette population, dont une partie s'était enfuie, le sénat répond qu'il prendra des informations. — *l*) Il refuse d'accorder des pensions pour attirer de nouveau ceux des habitants qui avaient quitté la ville. — *m*) Les ambassadeurs exposaient qu'un certain nombre de matelots de Salonique avaient été pris; le reste s'était dispersé quand Venise avait repris les deux galiotes qui défendaient la ville; le sénat promet de les

1. Sur cet archevèque, voy. plus haut, à la date des 2-4 avril 1425.
2. Voy., sur cette église, plus haut, à la date du 17 juillet 1425, n° 2.
3. La guerre avec les Turcs avait commencé aussitôt après l'occupation de Salonique par les Vénitiens, en 1423.

envoyer à l'avenir, chaque année. — *n*) On approuve l'envoi d'armes et autres choses nécessaires; on accorde un loyer aux propriétaires pour la maison où habitait le duc, et qui était celle du despote, et pour le couvent de Sainte-Marie « de Vlatadino [1] » où habitait le capitaine. On refuse le salaire demandé par l'amiral de Salonique.

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 57, fol. 129-132 v°.)

Même date.

Le sénat vénitien communique aux châtelains de Coron et Modon les offres faites, au nom du despote de Morée, par son ambassadeur :

Le despote est disposé à la paix, et il accepte la médiation d'un ou de plusieurs princes (*dominos*) choisis par la République. Le sénat ayant désigné le beau-père du despote, Malatesta des Malatesti, de Pesaro [2], le comte d'Urbino [3] et le seigneur de Mantoue [4], « ejus [despoti?] cognatum », l'ambassadeur répond qu'il demandera l'avis du despote sur ce point et il prie de ne pas attaquer celui-ci, si les Vénitiens ne sont pas attaqués eux-mêmes. — Le despote se plaignait de ce que les biens de ses sujets étaient confisqués pour le moindre larcin : « unus asinus, sive sommerius, ant unus equus, et similia ». Les volés devraient tout d'abord demander satisfaction. Le sénat décide de délibérer sur ce point, qu'il approuve en principe (*volvatur*). — Quand Jean Correr [5] s'est présenté devant le despote, il s'est plaint à l'ambassadeur grec susdit, en présence d'un ambassadeur turc, des dévastations commises par « Turachan-bey [6] ». L'ambassadeur grec a parlé à son maître et celui-ci a appris que les « mangerie » sont le seul moyen

1. Le couvent de Vlatadon était encore florissant au XVI° siècle quand Mihnea, prince de Valachie, lui fait une offrande (1587). Voy. nos *Contributions à l'hist. de la Valachie dans la seconde moitié du* XVI° *siècle*, Bucarest, 1896, in-8° (extrait des *Annales de l'Académie roumaine*, 2° série, sect. histor., t. XVIII), p. 38.

2. Sur le mariage du despote Théodore avec Cléopa, fille de Malatesta de Pesaro, voy. plus haut, à la date du 16 juillet 1420, n° 5.

3. Guy-Antoine.

4. Jean-François Gonzague.

5. Sur la mission de Jean Correr en Morée, voy. plus haut, à la date du 27 août 1428.

6. Sur Tourakhan-bey, voy. ci-dessus, à la date de : « après le 16 mai 1423 » et à celle du 3 septembre 1425, n° 2.

de salut, et on a donné au despote la mission de régler ces « mangerie ». — La lettre de Venise aux châtelains fut rédigée le 16.

(Ibid., fol. 133.)

Même date.

Comme on avait accordé antérieurement 3,000 ducats pour la fortification de Tana et qu'on apprend l'achèvement prochain des travaux, le sénat vénitien décide de ne donner de cette somme que ce qui sera encore nécessaire. Beaucoup de particuliers avaient bâti des maisons et des magasins sur le territoire de Tana [1].

(Ibid., fol. 134.)

17 juillet 1429.

Ordres du sénat vénitien au capitaine-général. On lui avait mandé, au mois de mai, par les trois galères de Venise, de se rendre dans le détroit, avec ces vaisseaux, la galère de Zara, qui les accompagnait, la coque de Louis Loredano et autres navires, pour la sécurité des vaisseaux de Romanie « et ad oppressionem et exterminium perfidorum Teucrorum [2] ». On lui ordonne maintenant de conduire les galères de Romanie à Ténédos, d'envoyer une galère de Crète, bien armée, à Salonique et de laisser le vice-capitaine, avec deux autres galères, pour la garde de Salonique, Négrepont et autres places. — Une autre proposition parlait d'attaquer les vaisseaux et les localités appartenant aux Turcs.

(Ibid., fol. 135 et suiv.)

30 juillet 1429.

Lettre du gouvernement génois au roi « Muley Bofers [3] » de Tunis.

L' « antistes legis [4] » a consenti à juger un procès qui revenait de droit au consul; celui-ci pourrait donc être inutile. Les condamnés, ayant refusé de se soumettre à la décision, ont été, de plus, arrêtés. On dit que le roi l'aurait fait par intérêt

1. Voy. plus haut, à la date du 31 août 1428.
2. Voy. plus haut, à la date du 15 mai 1429, n° 2.
3. Muley Abou-Farès. Cf. plus haut, à la date du 10 décembre 1428.
4. Le même que le « cadi legis ». Voy. plus haut, à la date du 27 juin 1415.

personnel, le gagnant du procès étant son débiteur, mais le gouvernement de Gênes se refuse de le croire, Muley étant connu comme un « rex opulentissimus, prudentissimus et magna fama in toto orbe clarissimus ». Les marchandises séquestrées n'appartiennent même que pour la dixième partie aux personnages illégalement condamnés. Si le roi n'avise pas à donner satisfaction, on sera contraint de prendre des mesures. — Le gouvernement génois écrit, le même jour, au consul de Gênes à Tunis [1] pour lui recommander de punir sévèrement les sujets de la République qui demandent de semblables changements de juridiction.

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 2, 1427-1431, fol. 191 v°-192 v°, n° 436.)

2 août 1429.

Le gouvernement génois recommande à l'empereur de Trébizonde [2] les frères Jérôme [3] et Urbain de Nigro. Le consul de Caffa, Philippe Cataneo [4], reçoit l'ordre de s'informer, avant de transmettre la lettre à l'empereur, « quo pacto idem imperator nobiscum victurus sit ».

(Ibid., fol. 196-196 v°, n° 445; fol. 196 v°, n° 446.)

9-14 août 1429.

Don d'une maison, fait, à titre de récompense, par les Vénitiens à « Vassili Coriatin, alias nominatus Coriatin-Bassa », Corphiote pris par les Turcs, qui, mené en Turquie, « ita crevit in gratiam Jugumbech Turchi, quod erat dominus intratarum suarum omnium ». Coriatin n'en fournissait pas moins des nouvelles, concernant les projets des Turcs, aux recteurs de Corfou; découvert, il dut s'enfuir « in caligis et capelina », dans sa première patrie, où il se fit rebaptiser et prit femme d'après le rite latin.

(Arch. d'État de Venise, *Grazie*, reg. 21, sans pagination.)

13 août 1429.

Ayant appris que, pour une pension annuelle de 200 ducats

1. Le consul était, à cette date, Antoine de « Zignaigo » (voy. plus haut, à la date du 10 décembre 1428).
2. Alexis IV. Cf. plus haut, à la date du 28 janvier 1425, n° 2 et les notes.
3. Sur ce personnage, voy. plus haut, t. IV de la *Revue*, p. 58.
4. Kœhne, ouvr. cité, t. I, p. 315, dit que c'était alors Gabriel Giustiniano Recanello ou Louis Salvago.

donnée « filiis quondam Auranesii Turchi [1] qui dominantur in partibus vicinis Scutari et aliis locis nostris partium Albanie », ceux-ci se chargeraient de veiller à ce que les possessions vénitiennes ne fussent plus dévastées par des incursions (« cursitate ») des Turcs, le sénat donne des ordres en conséquence au comte-capitaine de Scutari.

(Ibid., *Sen. Secreta*, reg. 11, fol. 25 v°.)

Même date.

Le sénat vénitien répond au bref du pape concernant les Ancônitains. Le cardinal des Abruzzes a vu les actes du procès; quelques-uns des témoins examinés ne sont ni sujets de Venise, ni intéressés dans cette affaire : il ressort de toutes les dépositions que le vaisseau d'Ancône a pris part au combat et qu'il a attaqué le premier, ayant été gagné par les promesses des Turcs. Les deux vaisseaux capturés valaient jusqu'à 40,000 ducats, et même plus; les Turcs s'en sont servis pour prendre d'autres embarcations. « Itaque factum est ut nullus ferme christianorum audeat ad illas partes et intra Mare Majus navigare et eorum solita comercia, nisi maximis discriminibus, exercere, solo terrore navium illarum, quas illi nefandissimi Teucri in faucibus illius stricti Galipolis armatas tenent et paratas ad damna christianorum. » La chrétienté entière en souffre. 101 voix pour, une contre [2].

(Ibid., fol. 24 v°.)

13 août-18 novembre 1429.

Les Turcs ont dévasté le territoire de Scutari tellement qu'on ne peut plus recueillir l'impôt d'un ducat et un demi-muids de blé par feu, « pro foco ». Le sénat décide d'y envoyer de l'argent, de Venise et d'Alessio (13 août). — Le même jour, il accorde une somme au provéditeur d'Alessio pour fortifier la place, menacée par les Turcs. — Une décision analogue est prise le 18 novembre [3].

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 57, fol. 144.)

1. Les fils d'Évrénos-bey, sur lequel voy. le t. IV de la *Revue*, p. 260 et note 6, et à la date du 4 juin 1413, n° 2.

2. Sur la querelle entre Venise et Ancône, voyez plus haut, à la date du 20 juin 1429.

3. Ma copie porte : « le 18 novembre 1426 ». Ces événements ne sont pas connus par ailleurs; les chroniques n'en parlent pas; Ljubić, dont le recueil

13 août 1429.

Le fils de Jacques Dandolo, Gérard, expose que son père, qui continue à être emprisonné par les Turcs, a été condamné par le sultan à payer, « pro damnis per nostros de Salonichy ipsis Teucris illatis », 4,000 ducats, « et ob hoc carceribus miserabiliter est inclusus ». Le sénat vénitien accorde un secours à Jacques Dandolo [1].

(Ibid., fol. 144 v°.)

16 août 1429.

Lettre du gouvernement génois à Antoine de « Zignaculo », consul de Gênes à Tunis [2]. Il devrait être réprimandé pour sa négligence dans la délivrance des captifs, si néanmoins les plaintes de ces derniers, sur le retard apporté à leur libération, ne viennent pas simplement des mauvais traitements qu'ils souffrent (de la part de leurs maîtres, ce qui les rend impatients). Le gouvernement mentionne les lettres adressées par l'*Officium Misericordie* au consul et ordonne à celui-ci de renouveler ses efforts surtout pour la délivrance de deux personnages, dont on lui donne les noms.

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 2, 1427-1431, fol. 200 v°.)

18-30 août 1429.

« Quia facit omnino pro nostro dominio per omnem viam et modum providere et querere de inferrendo guerram et molestiam magno admirato Turchorum [3], ut habeat causas, si possibile est, veniendi ad pacem cum nostro dominio », le sénat vénitien décide, le 18 août, d'élire un ambassadeur, noble ou non, au Grand-Caraman [4] pour conclure une alliance

est très insuffisant pour cette époque, ne publie pas de documents relatifs à l'Albanie ; on ne trouve rien même dans les Archives de Raguse. Voyez notre seconde série (sous presse).

1. Sur l'emprisonnement et la mort de Jacques Dandolo, voy. plus haut, à la date du 29 mars 1429 et note. — Gérard Dandolo était, en 1440, provéditeur « in ripa Tridenti » (Ljubić, ouvr. cité, t. IX, pp. 120-121).

2. Voy. plus haut, à la date du 30 juillet 1429.

3. Le grand émir des Turcs, un des titres du sultan.

4. Le Grand-Caraman était Ibrahim-beg, avec lequel Sigismond de Hongrie entretenait des relations avant l'année 1428 (Katona, *Historia critica regum Hungariæ stirpis mixtae*, t. V (XII), p. 505). Sur la guerre qu'il fit aux Ottomans à cette époque, voy. Hammer, *Gesch. des osm. Reiches*, t. I, pp. 445-446.

avec ce prince ; ce serait la voie la plus utile pour arriver au résultat qu'on désire. — Le 30, on vote les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses de l'ambassadeur, Jean Soranzo [1].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 57, fol. 147, 150-150 v°.)

19 août 1429-10 mars 1430.

Le gouvernement génois se plaint, le 19 août 1429, au roi de Tunis, de ce qu'il ne veut pas délivrer les captifs et soustrait les procès à la juridiction du tribunal légal. — Le même jour, une lettre est adressée dans le même sens à « Zignaculo ». — Le 10 mars 1430, une lettre est adressée au même pour la délivrance d'un habitant de Péra [2].

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 2, 1427-1431, fol. 202, n° 465; fol. 202 v°, n° 466; fol. 215, n° 497.)

24 août 1429.

Nicolas Mocenigo, de Modon, fils de feu Georges ou Grégoire, capitaine du bourg de Modon pendant quatorze ans, est établi dans la même fonction. Nicolas et son père ont combattu courageusement, contre les Turcs surtout.

(Arch. d'État de Venise, *Grazie*, reg. 21, sans pagination.)

27 août 1429.

Le sénat vénitien rejette la proposition de partager d'une manière égale, entre les marchands, les dépenses et « mangerie » d'Alexandrie [3].

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 57, fol. 149 v°-150.)

30 août 1429.

Le sénat vénitien revient sur sa décision relative à l'ambassadeur qu'il faut envoyer au Grand-Caraman, croyant « utilius... providere per aliam viam [4] ». Le roi de Chypre entretient d'étroites relations d'amitié avec le Grand-Caraman et hait le

1. Jean Soranzo, qui refusa cette mission (voy. plus bas, à la date du 31 août 1429), était Sage des Ordres en 1443 (Ljubić, ouvr. cité, t. IX, p. 176).

2. Voy., sur « Zignaigo » et les démêlés avec le roi de Tunis, plus haut, à la date du 16 août 1429.

3. Voy., sur la cause de ces « mangerie », l'acte de mauvaise fois commis par Pierre Marcello, plus haut, à la date des 6 juillet-23 août 1429.

4. Il s'agit de l'élection de Jean Soranzo, que certains membres du sénat voulaient maintenir (cf. la seconde proposition contenue dans cette pièce et plus haut, à la date des 18-30 août 1429).

« Magnum-Turchum » pour les dommages qu'il cause à son île ; il serait donc disposé à favoriser la conclusion d'une ligue entre Venise et le Grand-Caraman. En conséquence, le sénat décide de donner à Louis Correr, vice-bailli de Chypre, et à Ange Michel la mission de se rendre auprès du roi et de lui demander de prendre des informations sur les intentions du Grand-Caraman, que Venise est disposée à aider par mer contre le sultan, en empêchant les forces turques d'Europe de passer en Asie. Si le Grand-Caraman montre de bonnes dispositions, l'un deux se rendra à la Cour de ce prince. Cette proposition, formulée par Georges Cornaro et François Loredano, est votée : « de parte 86 ».

Un sénateur propose les instructions suivantes pour Jean Soranzo, « ituro ambaxiatori nostro ad Magnum Caramanum ». Il portera des cadeaux. Plusieurs baillis et marchands de Constantinople ont fait connaître la bienveillance du Grand-Caraman envers Venise et ses dispositions de conclure avec la République une ligue contre les Ottomans. Si donc Mourad attaque les possessions du Grand-Caraman, les Vénitiens consentent à défendre le passage aux troupes turques d'Europe; si le Caraman devenait souverain de l'Asie-Mineure, Venise espère avoir en lui un bon ami. S'il demande la conclusion d'une alliance, Soranzo exposera que l'intention de la République est d'entretenir une flotte dans les eaux de Gallipoli, durant tout le mois d'avril, car on assure que les Turcs passent d'Asie en Europe « ad cursitandum [1] », en mars et avril. Soranzo pourra dresser l'instrument de la ligue. La flotte séjournera dans ces mers du 1er mai jusqu'à la moitié du mois de novembre ; elle sera composée de huit à dix galères et d'une grosse coque de 2,000 tonneaux. Si le Caraman n'est pas satisfait de ces forces, Soranzo l'invitera à envoyer un ambassadeur à Venise ; il s'offrira à emmener cet ambassadeur avec lui et reviendra en tout cas, le plus tôt possible, par Beyrouth ou autrement. Il devra donner des nouvelles par lettre à Venise. De plus, Soranzo s'entendra en Chypre avec les deux officiers vénitiens de cette île [2] sur la route à

1. C'est-à-dire pour faire des incursions. — On les arrêtera au retour.
2. Alvise Correr était vice-bailli de Venise en Chypre. La liste des *Regimenti* ne donne pas le nom du bailli (Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III,

prendre. On lui donne des lettres de créance pour le roi Janus. Le capitaine des galères de Beyrouth et d'Alexandrie aura ordre de le conduire à Limassol ou ailleurs, en Chypre. 44 voix pour, 2 contre, 7 abstentions.

(Ibid., *Sen. Secreta,* reg. 11, fol. 29 v°-30.)

31 août 1429.

Pouvoirs donnés à Alvise Correr [1], envoyé au Grand-Caraman, pour conclure une « ligam, unionem et concordiam ». Des pouvoirs identiques ont été donnés à Ange Michel.

(Ibid., *Sindicamenti,* reg. 2, fol. 28.)

8 octobre 1429.

Le sénat vénitien répond aux lettres, datées du 26 septembre, de Marc Dandolo, lieutenant de Forlì, qui contenaient la copie de celles de Gaspar Schlick [2], envoyées de Hongrie par l'entremise d'Antoine de Venzono [3] : — *a*) Le terme de cinq ans pour la trêve est accepté ; — *b*) Si le roi part en personne contre les Turcs, ou enverra une armée puissante (*validus*) « ubicumque, inter Danubium et Mare », la flotte vénitienne gardera le détroit de Gallipoli et autres passages, si Venise est avertie en temps opportun. On ne pourra pas cependant entretenir les galères depuis le milieu de novembre « usque per totam hyemem » ; — *c*) Venise fournira aux Hongrois des provisions, de Salonique et autres places ; — *d*) Insignifiant ; — *e*) Le roi de Hongrie déclarant renoncer à l'emprunt [4], la République n'a rien à objecter sur ce point ; — *f*) Venise refuse de comprendre dans la trêve le pape, avec

p. 840), mais il y a évidemment une lacune dans cette liste : les baillis fonctionnaient pendant deux ans seulement (*ibid.*, p. 839) ; donc il faut ajouter le nom de Correr entre celui d'Esmerio Querini *major*, nommé en 1425, et celui de Marc Venier qui occupait le poste de bailli en 1430. Je suis porté à croire que Michel était le « chevalier assesseur » du bailli, dont parle Mas Latrie (loc. cit., p. 838).

1. Personnage qui joue pour la première fois un rôle important. Il était le parent de Jean Correr, ancien ambassadeur en Morée (voy. plus haut, à la date du 14 juillet 1429, n° 2).

2. Homme politique de grande importance; il était chancelier de Bohême. Voy., sur lui, les histoires de la Hongrie par Engel, Fessler, Majláth, Horváth, celle de la Bohême par Palacky et la monographie citée d'Aschbach, *passim*.

3. Personnage inconnu par ailleurs.

4. Sur cet emprunt, voy. plus haut, à la date du 30 octobre 1425.

lequel elle n'a rien à démêler, et les vassaux de l'empire allemand. La résolution est votée ?
(Ibid., fol. 37 v°-38.)

28 octobre 1429.

Ancône n'ayant pas encore accordé satisfaction, le sénat vénitien décide d'arrêter des vaisseaux appartenant aux Ancônitains; ces vaisseaux seront délivrés, une fois que la cargaison aura été déposée à Corfou ou à Modon, sous inventaire. « De parte 13 », votée. — On rejette une proposition tendant à faire une nouvelle sommation au gouvernement d'Ancône. 18 voix pour, une contre, 8 abstentions [1].
(Ibid., fol. 40 v°-41.)

Même date.

En raison de l'assassinat de l'empereur de Trébizonde par son fils, Caloïanni [2], le consul vénitien a dû fortifier le château [3]; le sénat lui accorde des dédommagements.
(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 57, fol. 163.)

30 octobre 1429.

Mention de l'ambassade, à Venise, de l'archevêque Pandolphe de Patras, agissant pour son père Malatesta des Malatesti [4].
(Ibid., *Sen. Secreta*, reg. 11, fol. 41 v°.)

20 novembre 1429.

A cause de la flotte turque, le sénat vénitien prend des mesures pour la sécurité des vaisseaux de Venise, Crète, etc. qui se rendent en Romanie [5].
(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 57, fol. 168 v°.)

1. Voy. plus haut, à la date du 13 août 1429.
2. Voy. Fallmerayer, ouvr. cité, p. 249, qui assigne à ce fait une tout autre date.
3. Sur le château des Vénitiens à Trébizonde (concession de 1367), voy. Heyd, ouvr. cité, t. II, pp. 106-107.
4. Voy. plus haut, à la date du 12 février 1429.
5. Voy. Noiret, ouvr. cité, p. 337. — Le 1er août, il y eut un combat sanglant entre les Turcs et les vaisseaux du capitaine-général André Mocenigo. Ce combat est décrit par Sanudo, éd. citée, col. 1005 D-1006 B, dans un passage emprunté probablement à la *Chron. de Dresde* (fol. 157 v°). Les *Diarii veneti*, fol. 59, donnent un récit insignifiant. Voici enfin les nouveaux renseignements fournis par la *Chron. de Vienne* (fol. 139 v°) et la *Zanca-*

17 décembre 1429.

Le despote grec ayant créé près de Coron un évêque de Maïna pour nommer des prêtres en Crête, à la place de celui de Coron, le sénat vénitien apaise le différend, empêchant, sous peine d'amende, la création de nouveaux prêtres grecs [1].

(Ibid., fol. 176.)

Même date.

Pour empêcher la capture des vaisseaux de Romanie par les Turcs, le sénat vénitien décide qu'une autorisation spéciale devra lui être demandée pour les vaisseaux qui se rendront en Romanie et voudront dépasser le détroit [2].

(Ibid., fol. 177.)

Même date.

Le gouvernement de Dulcigno ayant annoncé l'arrivée dans les environs d'Étienne Maramont, avec des Turcs et des Albanais, pour piller, le sénat vénitien envoie de l'argent pour réparer les fortifications de la place [3].

(Ibid., fol. 176.)

ruola (fol. 395 v°-396). La nouvelle de la bataille arriva à Venise le 26 septembre. Le but de Mocenigo était de reprendre les deux vaisseaux capturés par les Turcs réunis au navire d'Ancône. Le capitaine-général rompit une partie de la palissade du pont de Gallipoli, où se trouvaient les vaisseaux mentionnés, remplit de frayeur les Turcs, qui craignirent un moment pour la ville même ; il atteignait déjà, des « éperons de sa galère », les embarcations qu'il voulait délivrer, quand il se vit abandonné des siens. Sa galère fut à grand'peine sauvée par celle d'Antoine Duodo et celle de Zara. En partant, il laissa à Gallipoli quatre (et non trois ; cf. Sanudo, loc. cit.) galères et « le gros vaisseau de l'État » pour empêcher le passage. Le sultan était menacé par une attaque du « Tatar » (Mirza-Schah). La « barbotta » de l'amiral, mentionnée par Sanudo et par sa source probable, est une espèce de vaisseau, et non un nom propre. Cf. aussi la *Cron. Zena*, fol. 215 et plus haut, à la date du 17 juillet 1429. Le vice-capitaine du golfe, Victor Duodo, fut condamné, le 17 janvier 1430, à un an de prison et 500 livres d'amende « per non aver voluto investir la pala[da] di Galipoli » (*Diarii veneti*, fol. 60). Bertuccio Civrano, patron, paya 300 livres et passa six mois en prison (*ibid.*).

1. Cf. Hopf, ouvr. cité, t. II, p. 86, col. 1. Un ambassadeur du despote Théodore était arrivé le 10 novembre, pour traiter des affaires de Patras, croyait-on (*Cron. Zancaruola*, fol. 396 v°). Voy., pour ses instructions réelles, Sathas, ouvr. cité, t. III, pp. 366-367, n° 953.

2. Cf. Noiret, ouvr. cité, p. 338.

3. Il y aurait toute une étude à faire sur cet Étienne de Maramonte, noble napolitain, vassal de Balcha III, qui, après la mort de ce prince, passa en Pouille, pour en revenir pendant l'année 1429. Ceux qui seraient tentés de la faire trouveront des matériaux, tirés des archives de Raguse et de Naples, dans la seconde série, sous presse, des *Notes et extraits*. Cf. plus haut, à la date du 13 juin 1419.

Janvier 1430.

Instructions données à Marc Lippomano [1], ambassadeur de Venise auprès du pape :

Si on lui parle de l'affaire des Ancônitains, il exposera ce qu'on lui a recommandé auparavant : à savoir qu'en raison de cet acte, Venise doit envoyer sans cesse des vaisseaux contre les Turcs. On a la conviction que les habitants d'Ancône leur ont fourni « pulverem et bombardas, sagitamenta et alia arma et suffragia » ; le pape devrait lui-même prendre des mesures pour la punition de cette ville, et faire ainsi un exemple pour les mauvais chrétiens [2].

(Ibid., *Sen. Secreta,* reg. 11, fol. 67.)

1er janvier 1430.

Réponse donnée par le sénat vénitien aux ambassadeurs du despote de Morée. Ceux-ci avaient refusé de mettre par écrit les points relatifs aux confins et autres différends. Ils se plaignaient des représailles exercées par les recteurs vénitiens à l'occasion des créances que ceux-ci accordent aux étrangers [3]. Suivent des points d'intérêt privé.

(Ibid., *Sen. Misti,* reg. 57, fol. 178.)

Même date.

L'Albanie étant en danger, le sénat vénitien décide d'envoyer 25 balistaires à Scutari et 25 autres à Dulcigno [4].

(Ibid.)

Même date.

« Quia principalis cessatio omnium novitatum Albanie esset

1. Marc Lippomano, docteur en droit, avait été Sage des « terres récemment acquises », puis capitaine de Zara (1427-1428) (Ljubić, ouvr. cité, t. IX, pp. 2, 20, 27-29, 31, 34). Il fut envoyé à Rome, pour les affaires du duc de Milan, le 28 octobre (Sanudo, éd. citée, col. 1006 B).

2. Sur l'affaire des Ancônitains, voy. plus haut, à la date du 28 octobre 1429.

3. D'après ce passage un peu ambigu de notre document, il semble que les recteurs vénitiens de Morée cédassent à d'autres personnes le droit de percevoir les dédommagements dus à la République par les seigneurs grecs.

4. Les *Diarii Veneti* (fol. 59 v°) placent au 18 janvier 1430 la nouvelle des actes d'hostilité commis par le despote Georges, qui voulait se saisir de Durazzo et des places voisines, pour les céder aux Turcs. Ce despote aurait commencé, d'après la *Zancaruola* (fol. 328), par piller le territoire d'Alessio. Voy. aussi la *Chronique de Dresde*, fol. 158 v° et la *Cron. Zena*, fol. 216, ainsi que plus haut, à la date des 13 août-18 novembre 1429. Cf. Sanudo, éd. citée, col. 1006 E-1007 A.

si Stefanus Maramont, rebellis nostri dominii, de occulis omnium tolleretur », et comme Jean Longo, provéditeur d'Alessio, assure qu'il a le moyen de l'arrêter et de le tuer, si on lui accorde une récompense, le sénat promet à l'exécuteur de cet acte jusqu'à 500 ducats et deux chevaux « ad soldum nostrum [1] in Scutaro, in vita ipsius ».

(Ibid., *Sen. Secreta,* reg. 11, fol. 60.)

3 janvier 1430.

« Cum, per reditum viri nobilis ser Andree Mocenigo, capitanei nostri generalis maris, videatur non potuisse sequi pacem inter nostrum dominium et dominum Teucrorum, nec sperandum sit de pace, ob nequiciam et perfidiam ipsius Turchi », le sénat vénitien décide, pour la sécurité des vaisseaux de Romanie, d'élire un capitaine-général de la mer, d'armer quatre galères à Venise, avec trois *supracomiti,* une cinquième à Zara et trois autres en Crète, qui se trouveront à Négrepont jusqu'au milieu du mois de mars 1430. Le capitaine et les *supracomiti* quitteront Venise avant le 15 février. On armera les deux grosses coques de la République. Le chiffre de l'équipage et les instructions de la flotte seront déterminés ultérieurement. — André Suriano proposait de frapper un grand coup contre les Turcs, pour éviter la grande dépense annuelle qu'on fait depuis l'occupation de Salonique : 60,000 ducats par an, et l'entretien de douze galères et deux « naves magne », dont sept galères de Venise, trois de Crète, une de Zara et une dernière de Sebenico [2].

(Ibid., *Sen. Misti,* reg. 54, fol. 179.)

15 janvier 1430.

Laurent des Medici a présenté, au nom de la République de Florence, la copie d'une lettre, par laquelle les cardinaux

1. C'est-à-dire l'entretien, par l'État, du meurtrier et d'un compagnon, à son choix, qui, en échange, devront à l'État le service militaire.

2. Le rédacteur des *Diarii veneti* a connu, sans doute, cette délibération qu'il résume à la date erronée du 5 janvier (fol. 59 v°). D'après cette source, Pierre Contarini fut mis à la tête des deux coques; le nouveau capitaine-général, Sylvestre Morosini, eut pour *supracomiti* Louis (Alvise) Loredan, Dario Malipiero et Daniel Cappello. D'après la *Cron. Zena* (fol. 215 v°), Contarini, dit *Mazzacan,* commandait 800 hommes, partagés également entre les deux coques. Cf. *Cron. Zancaruola,* fol. 397 v°.

de Saint-Marcel et de Santa-Croce demandent aux Florentins leur intervention entre Venise et Ancône. Le sénat décide de convaincre d'abord l'ambassadeur de la justice des réclamations vénitiennes et d'accepter ensuite la médiation florentine, les représailles devant être continuées cependant jusqu'à la conclusion définitive de l'accord. Une autre proposition est rejetée [1].

(Ibid., *Sen. Secreta*, reg. 11, fol. 63.)

23 janvier 1430.

Différentes propositions, faites dans le sénat vénitien, tendent à mettre un terme aux abus commis par le Soudan, « sub specie rumpendi vocem piperis [2] » ; on discute l'idée de faire rapporter les marchandises vénitiennes de Syrie et d'Égypte, celle de ne plus expédier des galères dans les États du Soudan en 1430, etc. [3].

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 57, fol. 184-185.)

3-5 février 1430.

Le 3 février, on propose dans le sénat vénitien d'envoyer deux galères dans les eaux de l'Albanie menacée. — Le même

1. Voy. plus haut, à la date de : janvier 1430. La *Zancaruola* (fol. 396 v°) mentionne l'ambassadeur pontifical qui vint, avec un autre, d'Ancône, le 22 novembre. Cf. notre seconde série déjà citée, pp. 258 et suiv.

2. Sur le sens de cette expression, voy. plus haut, à la date du 27 juin 1415 et la note correspondante.

3. Le manuscrit autographe de Sanudo (fol. 13 v° du t. II) a une rubrique spéciale, qui manque dans l'édition de Muratori : « Principio delle novittà fesse el Soldan alli nostri marchadanti a darlli el pevere per forza. » Il y est dit que les vaisseaux du voyage de Beyrouth annoncèrent, le 8 janvier, qu'ils avaient dû laisser à Beyrouth (*Rutta*) quatre cents colis et soixante-dix autres à Alexandrie; le Soudan avait imposé aux Vénitiens l'achat de vingt *sporte* de poivre à plus de 100 ducats chacune. On apprit ensuite à Venise, par la voie de Candie, que les galères d'Alexandrie et de Beyrouth avaient dû prendre, au même prix, cent vingt autres *sporte* de poivre. Enfin, trois coques, chargées de coton, qui avaient débarqué à Modon et en Crète des épices (il y avait encore à Alexandrie pour 90,000 ducats d'argent et de marchandises), apportèrent la nouvelle que les officiers du Soudan avaient perçu 4 ducats par sac de coton et 9 ducats par sac de coton filé. — D'après la *Cron. Zancaruola*, fol. 329, le consul Dandolo alla se plaindre au Caire le 20 avril. Le Soudan lui répondit furieux « ch'eli se ne andase per i fati suo, se elli non voleva star nel sso paixe, et che' l voleva far et meter che dazii hover gabele che li piaxese nel sso paixe, e che da quì avanti lui meteria gabele sora tute ssy trate del so paixe, chome quelle che foxe messe nel so paixe, befyziando molto el nostro chonsolo et la nostra Sygnoria con molte laide e disoneste parole ». Les Vénitiens furent arrêtés, et on mura les portes de leurs maisons (Sanudo, loc. cit.).

jour, le sénat décide de réparer Alessio. L'Albanie ayant été acquise par Maramont, sauf les forteresses, qui se trouvent en grand danger et doivent être secourues, et la prise en possession de ce « ita utile et bonum paisium » par les Turcs devant être empêchée, on propose, le même jour, d'y envoyer la compagnie de Scariotto de Faenza ou de tel autre condottière ; on avait négligé d'envoyer le secours, voté, de quatre-vingts soldats à pied et balistaires [1]. Le sénat décide de négocier avec quelque condottière au service de Venise, qui devra se rendre en Albanie avec cent chevaux. — Le 5 février, on discute sur des lettres de Scutari qui affirmaient qu'il faut absolument, pour le salut de l'Albanie, y envoyer des Italiens [2].

(Ibid., fol. 187 v°-188 v°.)

6 février 1430.

On prend des mesures à Venise pour l'élection du recteur réclamée à Tinos et Mykonos.

(Ibid., *Avogaria Spiritus*, reg. 7, fol. 57; — *Ursa*, fol. 81.)

17 février 1430.

Il est arrivé à Venise une personne « que haberet animum ponendi ignem in multis locis in terra Galipolis et inclodare bombardas Turchorum, quando classis nostra erit in illis partibus ». Le sénat confie au Collège la tâche de négocier avec cette personne sur la pension qu'elle veut avoir en échange pour ce service. On apprend qu'une autre personne, de Constantinople, aurait le courage de brûler les trois [3] galères vénitiennes prises, « que sunt in Galipoli » ; on donnera des ordres en conséquence au bailli. Votée à l'unanimité.

(Ibid., *Sen. Secreta*, reg. 11, fol. 76 v°.)

22 février-2 mars 1430.

Le sénat vénitien ordonne au comte de Cattaro et au provéditeur d'Alessio de donner chacun sa galiote, à la réquisition du gouvernement de Scutari, pour la défense du « flumen Boiane ». — Le même jour, 22 février, on vote des mesures

1. Cf. plus haut, à la date du 1er janvier 1430, n° 3.
2. Voy. note précédente.
3. Il n'y en avait que deux probablement. Voy. plus haut, à la date du 28 avril 1429.

financières pour la fortification de Dulcigno. — Le 2 mars, on accorde des privilèges pour le transport du blé à Salonique [1].
(Ibid., *Sen. Misti,* reg. 57, fol. 196 v°, 199 v°.)

1er mars 1430.

Mention d'une ambassade de l'archevêque de Patras, après la mort de son frère Charles de Rimini, à l'occasion des différends survenus entre leur père et Isabette, veuve de Charles [2].
(Ibid., *Sen. Secreta,* reg. 11, fol. 81.)

3 mars 1430.

Il existe à Gallipoli un certain « Janico » de Candie, capi-

1. Salonique tomba dans les mains des Turcs le 13 mars. Le récit de Sanudo, qui ne donne pas la date, attestée par la *Chron. de Vienne* (fol. 139 v°) et la *Zancaruola* (fol. 399 : « e questo fò adì xiij marzo del MCCCC° XXX »), est assez exact. Il faut observer cependant que la nouvelle fut transmise par les recteurs de Coron, Modon et Corfou et par ceux de Salonique, qui envoyèrent leur rapport de Raguse, « per la via da tera » (*Cron. Zancaruola,* loc. cit.; la *Chron. de Dresde* prétend donner, au fol. 159 v°, la lettre même des recteurs : « El schrive in questa forma : che adì 13 marzo el se aprexenta »). La *Chron. de Dresde* et la *Zancaruola* expriment la crainte de voir succomber les autres colonies vénitiennes, et cette dernière mentionne nominalement Négrepont, Modon, Coron, Durazzo, Scutari et Antivari. La même chronique donne le nom de ceux qui échappèrent au massacre : Galéas Marcello, Antoine Taiapiera, Benoit de Vicence, Nicolas « Sanguinio », blessé à mort (Sanudo donne le nom de Sagundino, qui aurait composé une « œuvre très remarquable » sur le naufrage qu'il subit ; col. 1008 C) et de ceux qui furent tués : Léonard Gradenigo, *supracomito* d'une galère de Crète, un fils de Vidale Paradiso et un fils du capitaine Paul Contarini, Zacharie de' Greci « et bien d'autres qu'on croit avoir été taillés en pièces dans la ville ». « Et chi à vezude queste cose », dit l'auteur contemporain, « non li insirà mai di mente. » Les chroniques diffèrent beaucoup entre elles en ce qui concerne les sommes que Venise dépensa pour Salonique : 7,000 ducats d'après les *Diarii;* 5,200, d'après la *Chron. de Vienne;* 200,000, d'après la *Chron. de Dresde;* 700,000, d'après Sanudo ! Cf. aussi, plus haut, à la date de : juillet 1425, *Cron. Zena,* fol. 216 et notre seconde série, p. 266. Le récit d'Anagnostès, à la suite de Phrantzès, p. 507, a un caractère rhétorique; il donne la date du 29 mars.

2. Les *Diarii* mentionnent la prise de Clarentza par la flotte de l'archevêque (fol. 62). Cette prise aurait eu lieu vers le 12 août 1430. Les Catalans avaient sept galères : ils occupèrent la place « au nom de l'Église et du pape ». Le 10 février 1431, on apprit qu'ils l'avaient vendue au despote Constantin pour 6,000 ducats, retenant « tutti i Zudesi di quel luogo ». *Ibid.,* fol. 63 v°. La *Cron. Zancaruola* donne le nom du capitaine catalan : « Trocha Barila »; il aurait emporté « ly Zudie de quella tera et li Schiavy; e questo fò adì xxviij se[te]mbrio 1430 » (ms. de Venise cité, fol. 401 v°). Cf. Hopf, ouvr. cité, t. II, p. 85, col. 2 ; — Phrantzès, p. 156 ; — Chalcocondylas, p. 241 (qui parle d'un rachat de la ville par Oliverio Francone, lequel l'avait jadis vendue à Charles Ier Tocco ; rachat impossible). Voy., sur Francone, notre seconde série, *passim.*

taine de deux cents balistaires, qui a bien traité les Vénitiens prisonniers et a offert de passer du côté de la République si on lui accorde le pardon. Le sénat vénitien, considérant que « Janico » est une « persona ingeniosa et valens et experta, de qua ipse dominus Teucrorum [1] facit bonam existimationem, propter sufficientiam suam », décide de traiter avec lui : il pourra venir à Venise, muni d'un sauf-conduit ; sa condamnation sera révoquée à son arrivée ; on lui donnera une *bannière* de vingt *page* en Lombardie [2].

(Ibid., fol. 84 v°.)

Même date.

Lettre au comte-capitaine de Scutari.

Sylvestre Morosini, capitaine-général de la mer, doit se rendre, avec ses galères, dans la Boïana pour défendre et récupérer les possessions albanaises de la République ; il s'entendra avec le capitaine de la ville, personnellement ou par des lettres et des envoyés. Comme on apprend, par la voie de Jacques de Sienne, que « Tanusius parvus [3] », principal allié de Maramont [4] contre Venise, est disposé à se réconcilier avec la République si elle lui accorde une pension, le sénat confie la tâche des négociations au capitaine de la mer et au comte-capitaine de Scutari. Si « Tanusius » consent à combattre Étienne et à le livrer vif ou mort, il aura 500 ducats et huit chevaux « ad latinam [5], ad soldum nostrum », ainsi que la maison de Scutari qui avait appartenu jadis à Étienne Span [6], rebelle de la République. Si « Tanusius » procure la mort de Coïa [7], on lui rendra ses domaines occupés par ce dernier. Le comte-capitaine tâchera de faire tuer Maramont par tous les moyens, employant dans ce dessein l'argent qu'on lui a

1. Le sultan.

2. C'est-à-dire qu'il sera mis à la tête de vingt salariés de la République, dont il touchera les appointements.

3. Certainement Tanuss IV Doucachine, sur la généalogie duquel, voy. Hopf, ouvr. cité, t. II, p. 96, col. 2. Les registres de Raguse citent, le 28 avril 1429, 120 perpères données à « Tanus Ducaghin » (*Rogatorum*, 1427-1431).

4. Sur Maramont, voy. plus haut, à la date du 1er janvier 1430, n° 1.

5. Équipés à la mode des Latins (et non à celle des Orientaux).

6. Étienne Span ou Spano était le fils du principal feudataire de Drivasto, André Span (voy. Hopf, ouvr. cité, t. II, p. 97, col. 2).

7. Il est question probablement de Coïa, fils de Raditsch Omoï, seigneur de Podegora (Hopf, loc. cit.).

confié. Georges, fils de Vouc [1], n'ayant pas fourni de secours à Maramont, le comte-capitaine lui députera un ambassadeur pour lui demander s'il veut aider à chasser et prendre ce voévode et à reconquérir ses propres territoires perdus et ceux de Venise. S'il refuse, le comte-capitaine déclarera au prince serbe que la République est décidée à atttaquer Maramont et qu'elle retiendra donc pour elle seule tout ce qu'elle pourra gagner dans cette guerre.

(Ibid., fol. 84 et suiv.)

Même date.

Pouvoirs donnés à Sylvestre Morosini, capitaine-général de la mer, pour conclure la paix avec le sultan [2].

(Ibid., *Sindicamenti,* reg. 2, fol. 22 v°.)

Même date.

Instructions votées pour Sylvestre Morosini, capitaine-général de la mer :

Il ira soumettre les rebelles à Scutari et dans la Boïana et introduira dans Scutari des vivres, des munitions et de l'argent; il fera la même chose à Dulcigno. Il séjournera dans la région de la Boïana dix à quinze jours, en prenant garde de ne pas être cerné. On a appris dernièrement que Charles « junior », duc de Céphalonie [3], a été enfermé par deux « consanguinei naturales [4] »; depuis lors on a appris, par des lettres officielles de Corfou, qu'il a été délivré. Morosini

1. Le nouveau despote serbe.

2. Jusqu'à la conclusion de la paix (voy. plus bas, à la date du 4 septembre 1430), Sylvestre Morosini eut encore des conflits avec les Turcs. On apprit à Venise, après le 28 août, par des lettres du capitaine, qu'il avait pris et démoli « Natalia » ou « Anatalia » (« luy aver combatudo anatalia (*sic*) »). Les pertes auraient été grandes des deux côtés, mais surtout du côté des Infidèles. Morosini se plaignait de perdre le temps : « a ly par el stia a perder el sso tempo là » (*Cron. Zancaruola,* fol. 401). On trouve la même notice dans Sanudo, éd. citée, col. 1009 A, qui identifie cette place, nommée par lui « Acalva », avec le château anatolien des Dardanelles : Anadoli-Hissar. Cf. Heyd, ouvr. cité, t. II, p. 303.

3. Charles II, fils de Léonard II, succéda à Charles Ier Tocco le 4 juillet 1429.

4. Les fils illégitimes de Charles Ier, qui disputaient l'héritage à leur cousin. D'après Hopf, qui emploie une histoire de l'Épire (publiée aussi dans Pouqueville, *Voyage dans la Grèce,* éd. de 1821, t. V, pp. 274-281 ; 291), ils avaient pris Janina, avec des troupes turques, le 9 octobre 1430 (ouvr. cité, t. II, p. 107). Parmi les Byzantins, Phrantzès seul donne la date d'octobre (pp. 156-157; cf. Chalcocondylas, pp. 236-238).

se rendra donc à Corfou pour s'informer; si Charles est prisonnier encore ou s'il est mort, le capitaine ira à Sainte-Maure, où réside une « amita » du duc [1], à Zante et à Céphalonie, et il tâchera de gagner ces îles pour la République. Le gouvernement de Corfou l'aidera, en lui donnant des balistaires, des barques armées et en équipant la galiote de l'île. Les îles annexées ainsi seront administrées par un Corfiote. Morosini devra prendre soin que la galère Canale se rende sans retard à Salonique avec du blé, ainsi qu'elle en a l'ordre. Des pirates catalans sont signalés dans le golfe. Morosini visitera Modon, dont il encouragera les habitants, puis Négrepont, en s'informant des mouvements des Turcs. Il trouvera à Négrepont trois autres galères de Crète. Il passera ensuite à Salonique, qu'il pourra défendre [2], puis dans le détroit de Gallipoli. S'il ne juge pas à propos d'aller à Salonique, il ira à Ténédos, pour trouver « naves nostràs armatas » qui doivent être en ce moment dans ces régions, puis à Gallipoli, où il attaquera les Turcs, « et similiter procurabis cum bombardis destruere locum Galipolis ». On lui donne des bombardes et autres engins; on lui enverra un ingénieur et un bombardier. Le capitaine veillera à la sécurité du commerce. De Gallipoli, il pourra envoyer à Constantinople Louis Loredano, « supracomitus » du golfe, comme ambassadeur. Ce dernier exposera à l'empereur grec la guerre que Venise porte contre les Turcs, lui demandant d'excuser si l'on commettait par erreur, durant les hostilités, des actes préjudiciables à l'empire. Si Jean VIII offre sa médiation, Morosini pourra l'accepter; sinon, il pourra le sonder sur ce point. Les conditions que propose la République sont : *a*) la possession de Salonique pour Venise; *b*) un tribut pouvant aller jusqu'à 300.000 aspres par an; *c*) des pensions pour Ibrahim-Pacha [3] et d'autres chefs turcs; *d*) l'assurance qu'on ne risquera rien, en concluant la paix; *e*) la cession de Cor-

1. Il s'agit de la « vasilissa », veuve de Charles I[er], qui offrait aux Vénitiens son île vers le mois de juillet (Sathas, ouvr. cité, t. I, pp. 191-192, n° 125). On apprit à Venise, le 1[er] juillet, par un *grippo* de Corfou, que les Turcs avaient dévasté l'île de Sainte-Maure, en emmenant 1,500 captifs (*Chron. de Dresde*, fol. 160; — *Cron. Magno*, t. II, fol. 117). Cf. Hopf, *Chron. gréco-romanes*, tableau généalogique des Tocchi.
2. Voy. plus haut, à la date des 22 février-2 mars 1430, note.
3. Donc, le grand-vizir Ibrahim ne mourut pas en 1428, ainsi que l'affirme Hammer dans ses tables généalogiques.

tiati [1] au sultan; *f*) la confirmation, de la part des Turcs, de la possession « pacifique » de Salonique par les Vénitiens; *g*) l'établissement d'un cadi turc à Salonique [2]; *h*) la restitution des esclaves; *i*) la confirmation des possessions vénitiennes en Albanie; *j*) la restitution des captifs. Pendant les négociations, Morosini continuera le pillage à l'égard des vaisseaux et des places appartenant aux Turcs. Il ne descendra pas à terre; les vaisseaux ancônitains seront arrêtés [3] : si le capitaine-général y trouve des objets « offensibiles », il retiendra même les vaisseaux, aussi bien que l'équipage. « De parte 56. » — Le doge propose de ne pas permettre le pillage des côtes, pour éviter les risques qu'on encourrait. 37 voix pour, une abstension.

(Ibid., *Sen. Secreta,* reg. 11, fol. 85-88.)

Même date.

Le gouvernement génois annonce aux officiers de Caffa la nomination comme *orguxius* [4] du « probus vir Jacobinus Velachus », « qui illuc accedit suis armis bene munitus ».

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.,* reg. 2, 1427-1431, fol. 353 v°, n° 862.)

11 mars 1430.

Pétition de Valerano Spinola, publiée dans Mas Latrie, *Hist. de Chypre,* t. III, pp. 804-805. Le nom du seigneur d'Anamour paraît être « Trancalamus », et non « Grancalamus ».

(Ibid., *Diversor. filze,* reg. 5.)

30 mars 1430.

Le gouvernement de Gênes délègue une commission de six personnes pour entendre Tomasino de Cornice, ambassadeur du roi de Chypre [5].

(Ibid., *Libri Diversor.,* reg. 17, sans pagination.)

11 avril 1430.

Le sénat vénitien charge Pierre Contarini d'aller trouver

1. Voy. plus haut, t. V de la *Revue,* p. 203 et note 1.
2. Voy. plus haut, *ibid.,* p. 194.
3. Voy. plus haut, à la date du 15 janvier 1430.
4. Soldat étranger de Caffa. Voy. Vigna, ouvr. cité, t. III, pp. 843-848.
5. Sur le but présumé de cette ambassade, voy. plus haut, à la date du 26 mai 1429.

le capitaine-général de la mer avec deux galères grosses; il poursuivra les vaisseaux d'Ancône[1]. Deux autres propositions sont rejetées.

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Secreta*, reg. 11, fol. 94 v°-95.)

27 avril 1430.

Le sénat vénitien prend des mesures pour la sécurité de la Dalmatie.

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 57, fol. 209 v°.)

29 avril 1430.

Le sénat vénitien décide d'ordonner au capitaine-général de la mer, s'il ne peut pas délivrer, « in pratica pacis tractande », Léonard Gradenigo et Laurent Contarini, fils de Paul, ancien duc de Salonique, de les échanger contre des captifs turcs[2].

(Ibid., fol. 210.)

Même date.

Le sénat vénitien décide de répondre au roi de Bosnie[3], en le remerciant de ses sentiments amicaux et en l'avertissant que le comte de Spalato recevra l'ordre de restituer les chevaux, pour lesquels le roi voulait, dit-on, envoyer une ambassade à Venise. — La réponse fut rédigée le 2 mai.

(Ibid., fol. 210 v°).

Même date.

Le sénat vénitien décide d'écrire à Sandali, « magno vayvode Bossine », pour approuver ce qu'il a répondu à l' « empereur des Turcs » et au roi de Hongrie; cette réponse est profitable pour lui-même et la République. On ne croit pas nécessaire de lui donner des conseils[4]. — La lettre fut rédigée le 2 mai.

(Ibid.)

1. Voy. plus haut, à la date du 3 mars 1430, n° 4.

2. On les croyait d'abord tués à Salonique. Voy plus haut, à la date des 22 février-2 mars 1430, note. Voici les paroles mêmes de la *Cron. Zancaruola* (fol. 399) : « E queli xè romaxi da far conto xè : ser Lunardo Gradenigo... e molti altri, i qual credise sia stadi taiadi a pezi in la tera ».

3. Le roi de Bosnie était Étienne Tvrtko II ; sur sa politique à cette époque, voy. les riches matériaux de Raguse, dans notre seconde série, pp. 266 et suiv.

4. Voy. plus haut, à la date des 29-30 mars 1429 et note.

Même date.

Instructions de Sylvestre Morosini, capitaine-général de la mer.

« Propter casum amissionis civitatis Salonichi[1] », les instructions antérieures pour la paix[2] sont annulées. Comme cependant « vellemus devenire ad pacem cum Turcho, si possibile foret, cum modis congruis et honestis », le capitaine pourra traiter, s'il trouve une occasion favorable. Les nouvelles conditions de la République sont les suivantes : *a*) Morosini pourra céder Salonique et s'engager à ce que Venise n'attaque plus cette ville ; le sultan restituera en échange Léonard Gradenigo et Laurent, fils de Paul Contarini[3], et d'autres personnes (condition secondaire); — *b*) La paix conclue avec les Turcs par Bertuccio Diedo[4] accordait au sultan 100 ducats par an pour Lépante et 200 pour Scutari, Alessio et Drivasto : Balcha vivait alors[5] et était le vassal des Turcs. Depuis, les choses ont changé : Drivasto a été perdu[6]; Morosini supprimera donc le point relatif à l'Albanie, ou le conservera seulement si le tribut à payer par Venise est diminué, ou si le sultan prend l'engagement de défendre l'Albanie vénitienne, cas auquel on pourra élever cette redevance à 500 ducats par an ; — *c*) Les sujets turcs qui attaqueront les Vénitiens seront punis et Venise pourra prendre contre eux des mesures de défense; mêmes engagements du côté de la République ; — *d*) Si quelque sujet turc se révolte et livre aux Vénitiens quelque château, ceux-ci devront le restituer au sultan. Même engagement de la part de ce dernier ; — *e*) Les possessions vénitiennes ne seront pas attaquées par le sultan, qui garantira à Venise la liberté du commerce avec son territoire; la République prendra un engagement pareil ; — *f*) « Et pro chomerchiis[7] et amalotis[8] qui aufugiunt », ainsi que pour

1. Voy. plus haut, à la date des 22 février-2 mars 1430, note.
2. Résumées plus haut, à la date du 3 mars 1430, n° 4.
3. Voy. plus haut, à la date du 29 avril 1430 et note.
4. Le traité de 1419, publié plus haut, à la date de : « avant le 5 décembre 1419 ».
5. Il était déjà mort le 22 mai 1421 (voy. plus haut, à la date du 27 juillet 1421 et note; Ljubić, ouvr. cité, t. VIII, pp. 99 et suiv.). Cf. notre seconde série, p. 193, note 1.
6. Voyez, sur la prise de Drivasto, plus haut à la date du 25 juillet 1429, note 2.
7. Douanes.
8. Prisonniers.

d'autres choses, et pour les vaisseaux turcs armés qui dépasseraient le détroit, on conservera les stipulations de la paix de 1420 [1]; les vaisseaux turcs de commerce ne seront pas molestés; — *g*) Les possessions vénitiennes seront énumérées une à une dans le traité [2]; — *h*) Morosini donnera des « mangerie » de 500 à 1,000 ducats aux personnes utiles; — *i*) il sera informé des négociations éventuelles que Venise pourrait entamer par le moyen du bailli de Constantinople, par celui de Michel Zono, citoyen vénitien établi à Andrinople [3], ou par d'autres intermédiaires; — *j*) Il emploiera jusqu'à la paix tous les moyens pour porter dommage aux Turcs et détruire surtout les vaisseaux vénitiens captifs [4]; le sultan sera contraint ainsi d'accepter la paix. Morosini tâchera d'accomplir sa mission avant la fin du mois d'août, afin de pouvoir ensuite donner des vaisseaux pour le retour des galères de Romanie. 119 voix pour, 2 contre, 3 abstentions.

(Ibid., fol. 101-102.)

3 mai 1430.

Sur les 3,000 ducats votés pour la fortification de Tana [5], le sénat vénitien en prélève 1,000, qui serviront à réparer le port de Modon.

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 57, fol. 211.)

8 mai 1430.

Pouvoirs donnés à Martin de Musto, bailli et ambassadeur à Constantinople, en vue de la trêve avec les Grecs [6].

(Ibid., *Sindicamenti*, reg. 2, fol. 24.)

Même date.

Le sénat vénitien décide d'ordonner à Martin de Musto, bailli élu de Constantinople, de renouveler la trêve avec les Grecs [7].

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 57, fol. 212 v°.)

1. Voy. page précédente, note 4.
2. Comme dans le traité déjà mentionné.
3. Michel Zono est souvent mentionné dans les *mandati* de la Chambre apostolique, à l'occasion du concile de Ferrare-Florence. Voy. notre seconde série, *passim*.
4. Voy. plus haut, à la date du 28 avril 1429.
5. Voy. plus haut, à la date du 14 juillet 1429, n° 3.
6. Voy. plus haut, à la date du 29 avril 1430, n° 4.
7. Il y eut un bailli entre 1425 et 1430, dont nous ignorons le nom (voy.

11 mai 1430.

Afin d'épargner la dépense, on délivre les deux habitants de Salonique détenus à Padoue [1].

(Ibid., fol. 214).

18 mai 1430.

En raison des abus commis par le Soudan, le sénat vénitien convoque le Conseil dans le courant du mois de mai; le commerce avec la Syrie et l'Égypte est défendu sous peine d'amende [2].

(Ibid., fol. 214 v°).

30 mai-17 juin 1430.

Le 30 mai, le sénat vénitien décide d'attendre les informations que doivent apporter les vaisseaux chargés d'épices arrivant des possessions du Soudan; on ajourne jusqu'à ce moment la décision définitive, mais le commerce des Vénitiens avec lesdites possessions restera interrompu, et on double l'amende infligée aux contrevenants, en l'élevant à 1,000 ducats. — Le 17 juin, on propose d'envoyer, pour les informations, un vaisseau en Égypte. Arrivé à Alexandrie, ce vaisseau prendra les marchands, « si mercatores nostri erunt liberi »; sinon, le patron fera parvenir au Soudan une lettre pour demander la délivrance des Vénitiens, que le patron est chargé d'emmener. Il pourra prendre avec lui les messages que le Soudan voudrait envoyer à Venise, des ambassadeurs et des lettres. La décision est ajournée au mardi, 20 juin.

(Ibid., fol. 214 v°, 215 v°, 222 et suiv.)

plus haut, t. V de la *Revue*, p. 195). Les baillis de Constantinople ne sont pas mentionnés dans les listes des *Regimenti*, dont on a extrait la série des baillis de Chypre (Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, pp. 839-840) et celle des consuls d'Égypte (*Bollettino del Ministero degli Affari esteri : Ottobre 1897, Egitto. Il consolato veneto in Egitto con le relazioni*, etc., rapporto del r. viceconsole cav. C. Poma, Rome, 1897, pp. 9-13).

1. Voy. plus haut, à la date du 15 mai 1429, n° 2.

2. Cependant, le 3 juillet, des vaisseaux furent expédiés en Syrie et en Égypte, à condition de ne faire le commerce que sur les galères mêmes (Sanudo, éd. citée, col. 1008 D-1009 A). D'après la *Chron. de Dresde*, on envoya sept grosses galères en Syrie et trois autres (« et tre? ») à Alexandrie, plus trois coques pour le commerce de Beyrouth et d'Alexandrie, « et tuti [i marinai] se debia far scriver a la prova ». On ne pourra décharger que les marchandises achetées par des Vénitiens, en Orient (fol. 160). — Cf. la pièce suivante et celle des 21 juin-1er juillet 1430.

16 juin 1430.

Procès d'André Cappello, ancien bailli-capitaine de Nègrepont [1], de Philippe de Canali et Michel Cavatorta, anciens conseillers, « propter querellam Zaffaris Teucri, asserentis se fuisse filium quondam Bayseti [2] ». Des Turcs avaient envoyé à Safar de l'argent par un Juif, qui en avertit le gouvernement de Négrepont. Cappello et les deux conseillers confisquèrent l'argent, comme appartenant à l'ennemi, en donnèrent une partie à Safar et prirent le reste. On leur ordonne de Venise de restituer la part qui devait revenir au gouvernement, conformément au décret du 1er juillet 1359, dans le terme de trois jours.

(Ibid., *Raspe,* reg. 8, fol. 48 v°.)

17 juin 1430.

Ordres donnés par le sénat vénitien à Troïle Malipiero, capitaine du golfe [3].

Le bailli de Corfou écrit que les Turcs se sont dirigés « molto possenti » contre Janina et les autres possessions du despote Charles, à la réquisition d'Hercule, fils naturel « de l'altro despoti [4] » ; ils ont chevauché du côté de Sainte-Maure [5], ont été à Leucade [6] pour piller et faire des prisonniers ; les habitants du despotat des Tocco sont remplis de terreur. — Le capitaine-général se rendra donc, avec deux de ses galères, s'il n'y a rien à craindre, dans les eaux de Dalmatie et à Durazzo, à Corfou, où il s'entendra avec le bailli et enverra des informations à Venise. Si le despote est en danger de succomber, Malipiero pourra prendre pour la République Zante, Céphalonie, Leucade et Sainte-Maure [7]. Si « quella dona »

1. De 1427 à 1429 (Hopf, ouvr. cité, t. II, p. 47, col. 1).
2. Sur un autre Turc réfugié à Négrepont, Ismaël, fils de Moustapha, fils de Bajazet (1424), voy. plus haut, t. V de la *Revue,* p. 193, note 1. Sur notre Safar, voy. Hopf, ouvr. cité, t. II, p. 89, col. 1. On avait décidé, le 4 avril, de l'envoyer de Venise à Lépante (Sathas, ouvr. cité, t. III, pp. 375-376, n° 964).
3. C'était un ancien consul de Damas. Voy. plus haut, à la date du 12 avril 1421.
4. Hercule était le bâtard de Charles Ier Tocco (voy. plus haut, à la date du 3 mars 1430, n° 4, note).
5. Ibid., notes.
6. Il s'agit de la place de Leucade ou Sainte-Maure, dans cette île.
7. Le manuscrit mentionne séparément Sainte-Maure et Leucade. Faut-il admettre l'explication que nous avons donnée dans la note 6? Ou bien le copiste a-t-il écrit, deux fois, Leucade pour Ithaque, qui appartenait aussi à Charles II (Hopf, ouvr. cité, t. II, p. 107, col. 1)?

qui gouverne Sainte-Maure[1] demande seulement la protection de Venise, en offrant de laisser l'île à la République après sa mort, le capitaine pourra accepter ces conditions ; les moyens nécessaires pour la défense lui seront fournis par Corfou. Il reviendra ensuite sans retard en Dalmatie, Si la situation du despote est assurée, Malipiero ne se mêlera de rien et se bornera à encourager ce prince. « De parte 99. »

(Ibid., *Sen. Secreta,* reg. 11, fol. 115.)

19 juin 1430.

Le sénat vénitien décide le transport dans les îles de Paros et Antiparos du seigneur de ces territoires, « Cursi de Summaripa[2] », qui se trouvait depuis longtemps à Venise.

(Ibid., *Sen. Misti,* reg. 57, fol. 223 v°.)

21 juin-1er juillet 1430.

Le 21 juin, le sénat vénitien ajourne la décision définitive touchant le commerce de la Syrie et de l'Égypte. — Le 26, il défend aux vaisseaux de quitter le port à destination de ces pays avant la décision. — Le 28, cette décision est ajournée au 1er juillet. — A cette dernière date, le sénat décide l'envoi de six galères « de mensuris grossis » dans ces pays ; elles partiront le 27 août. Sauf dans les cas où, ainsi qu'on l'apprend, le Soudan serait mort[3] ou la Syrie en révolte, le commerce sera fait exclusivement sur les galères et non à terre[4].

(Ibid., fol. 233 v°.)

6 juillet 1430.

On propose de répondre de la manière suivante au bailli et au capitaine de Corfou, qui avaient annoncé le résultat de leurs négociations avec Vasilissa, dame de Sainte-Maure, et indiqué les conditions que mettait cette dame : *a*) On accepte la cession à Venise de la place de Sainte-Maure et de l'île de Leucade, avec leurs dépendances ; *b*) On offre à la dame un

1. Voy., sur Vasilissa, à la date du 3 mars 1430 et les notes.
2. Crusino Summaripa, fils de Marie Sanudo, régna sur Paros et Antiparos de 1414 à 1462 (Hopf, loc. cit., p. 137, col. 2 ; — *Chron. gréco-romanes,* tableau n° V a; seigneurs de Paros et d'Antiparos).
3. Le Soudan Boursbaï ne mourut que beaucoup plus tard, le 7 juin 1438 (Heyd, ouvr. cité, t. II, p. 477).
4. Voy. plus haut, à la date des 30 mai-17 juin 1430.

asile dans les possessions vénitiennes, en lui accordant une liberté entière de déplacement; *c*) Quant à la demande de Vasilissa, portant qu'on ne pourra pas la poursuivre pour ses propres dettes, celles de son mari ou de son pére, Renier [1], on y consent, mais sans y comprendre les dettes contractées par Vasilissa elle-même, son neveu Charles ou d'autres parents envers des marchands vénitiens pour des fournitures; *d*) Vasilissa ayant demandé la protection de la République pour elle et pour Charles et un engagement de défendre Céphalonie et Zante « et Val de Compare, quæ sunt sui nepotis Karoli », assurant qu'après la mort de Charles les territoires de ce prince doivent lui revenir et qu'elle les léguera à Venise; on accepte, mais à condition que Charles y donnera aussi son assentiment; *e*) A la demande de Vasilissa de recevoir une pension de 500 ducats par an, pension qui reviendrait ensuite à Charles, on répond que les revenus de la République ont diminué et qu'on s'est déjà occupé de Charles; *f*) On admet que « Bendeniça » [2] avec ses dépendances, « ut sua res propria » reviennent à Charles et à ses héritiers et, en seconde ligne seulement, à Venise; *g*) On promet de maintenir l'état des fiefs et des propriétés comme du temps « quondam domini despoti, viri sui, et ipsius domine Vasilisse. » — Cette proposition réunit 43, 40 voix pour, 43, 50 contre et 13, 10 abstentions aux deux scrutins.

(Ibid., fol. 119 v°-120.)

7 juillet 1430.

On rédige des lettres adressées au bailli et au capitaine de Corfou, conformément à la décision du sénat, publiée dans Sathas, ouvr. cité, t. I, pp. 191-192.

(Ibid., *Sen. Secreta,* reg. 11, fol. 120 v°.)

11 juillet 1430.

Comme on assure qu'Alessio serait absolument hors de

1. La « vasilissa » Françoise, veuve de Charles Ier Tocco, était la fille puinée de Renier Acciaiuoli, duc d'Athènes (Hopf, ouvr. cité, t. II, p. 58, col. 2; p. 107, col. 1). Cf. plus haut, à la date du 3 mars 1430, n° 4.

2. Bodonitza? Hopf (loc. cit., p. 107, col. 1) lit : Vonitza, ce qui est plus acceptable.

danger si l'on élevait des fortifications dans l'île voisine [1], le sénat vénitien ordonne de prendre des informations sur ce point. — Le même jour, il approuve les offres de négociations faites par le neveu d'Étienne Maramont [2], et l'invite à venir, avec sauf-conduit, à Venise.

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 57, fol. 234 v°.)

19 juillet 1430.

Réponse donnée par le sénat vénitien aux ambassadeurs de l'empereur grec [3] :

a) Les ambassadeurs avaient exposé que le meilleur moyen d'affaiblir les Turcs était d'entretenir des divisions entre eux; ils demandaient que, si l'empereur y parvenait, le capitaine-général de la mer et le gouvernement de Négrepont eussent ordre de l'aider au besoin. — Il est répondu que tout cela serait inutile si l'on n'était pas mieux informé à Venise touchant ces projets.

b) A la réclamation concernant les places de S.-Élie et de « Moline » [4], le sénat répond que ces possessions ont été acquises régulièrement par la République : le despote les a cédées au prince d'Achaïe, de qui les a reçues le « dominus Adam », lequel les a données aux Vénitiens, du consentement du prince d'Achaïe et suivant le désir exprimé par le despote [5]. Des querelles survenant, le gouvernement ducal a offert trois médiateurs à l'ambassadeur du despote, qui n'a pas répondu à cette offre [6]. C'est aux Vénitiens de se plaindre, parce qu'on occupe le territoire et les appartenances de ces deux châteaux.

c) A la demande qu'il soit ordonné au capitaine-général de ne pas empêcher le commerce entre Constantinople et la « Tur-

1. Alessio est située sur le Vieux-Drin, près de son embouchure.

2. Sur la famille d'Étienne de Maramont, voy. notre seconde série, *passim*.

3. Cette ambassade byzantine était envoyée auprès du pape, pour le fait de l'Union des deux Églises (*Chron. de Vienne*, fol. 140; — *Chron. de Dresde*, fol. 160; — *Cron. Zena*, fol. 216).

4. Les places de Sant'Elia et de Μύλοι avaient été cédées aux Vénitiens vers le 30 août 1423 par Adam de Melpignano et son beau-fils (Sathas, ouvr. cité, t. I, pp. 150-151, n° 90; — Hopf, ouvr. cité, t. II, p. 82, col. 2 et p. 86, col. 1). Cf. plus haut, à la date du 20 août 1408.

5. Le prince d'Achaïe est Centurione Zaccaria († 1432; Hopf, ouvr. cité, t. II, p. 86); le despote, Théodore II.

6. Voy. plus haut, à la date du 1er janvier 1430, n° 2.

quie », mesure qui cause des dommages considérables à l'empereur seul, et non aux Turcs, le sénat répond qu'il regrette de ne pouvoir pas retirer les ordres qu'il a donnés dans ce sens : on cause des dommages aux Turcs partout, en les empêchant de passer de « Turquie » en « Grèce »; le capitaine tâchera cependant de ménager le commerce des Grecs [1].

(Ibid., fol. 236 v°.)

26 juillet 1430.

Le sénat vénitien décide de ne plus ajourner l'envoi des 2.000 ducats votés pour la réparation de Tana [2].

(Ibid., fol. 240.)

28 juillet 1430.

Pouvoirs donnés à Martin de Musto, bailli de Venise à Constantinople, pour conclure la paix avec les Turcs [3].

(Ibid., *Sindicamenti*, reg. 2, fol. 22 v°.)

Même date.

Ordres envoyés à Sylvestre Morosini, capitaine-général de la mer, par les galères de Romanie :

Il accompagnera ces galères jusqu'à Marmara [4] ou ailleurs. « In stricto fiat sibi [scilicet Turco] magna guerra », car c'est le point où on peut atteindre le Turc de la manière la plus sensible. Il licenciera un vaisseau. Au retour des galères de Romanie, il les escortera jusqu'à Ténédos, puis il se rendra à Négrepont, où il laissera deux des meilleures galères de Crète : on envoie aussi, à Négrepont, Troïle Malipiero, capitaine du golfe [5], et Georges Valaresso, « supracomitus ad golphum ». Ensuite, il désarmera ses galères. On apprend que le fils de Timour [6] attaquera les Turcs, ce qui les rendra plus traitables; déjà, « quidam Isac, unus ex capitaneis ipsius do-

1. On ignorait à Venise la conclusion de la paix avec le sultan. Voy. plus bas, à la date du 9 octobre 1430.
2. Voy. plus haut, à la date du 3 mai 1430.
3. Voy. l'observation comprise dans la note 1.
4. L'île de Marmara.
5. Voy. plus haut, à la date du 17 juin 1430.
6. C'est le « Sacheomereze, filius Demerlingh », Schah Mirza, fils de Timour, mentionné par un acte de Sigismond (cf. Katona, ouvr. cité, t. V (XII), p. 505; Hammer, *Gesch. des osm. Reiches*, t. I, pp. 645, 647-648).

mini Teucrorum [1] », a offert la paix aux Vénitiens, par le moyen du même Morosini. Si la paix est négociée, par l'intermédiaire d'Isak ou autrement, le capitaine-général mettra à profit la guerre entreprise par les Tatars, « et de habendo civitatem Salonichi, et de aliis locis domini Teucrorum ». Si l'on ne peut pas avoir satisfaction sur ces points, Morosini devra chercher à obtenir les conditions les plus honorables. Si la paix est conclue, Morosini ne laissera qu'une seule galère crétoise à Négrepont. Si les négociations n'aboutissent pas, il transmettra ses pouvoirs au bailli Martin de Musto. « De parte 59. »

(Ibid., *Sen. Secreta,* reg. 11, fol. 122 v°-123.)

3 août 1430.

Le sénat vénitien permet au gouvernement de Scutari et à celui d'Alessio de faire payer aux habitants de cette place les 66 ducats qu'on a donnés à « Ysach Turcho [2] », pour la conclusion d'une trêve entre les Turcs et Scutari jusqu'au 1er novembre.

(Ibid., *Sen. Misti,* reg. 57, fol. 241 v°.)

14 août 1430.

Le sénat vénitien permet exceptionnellement à quelques galères de se rendre à Alexandrie [3] et en Barbarie [4], mais sans débarquer.

(Ibid., fol. 244 v°.)

1. Est-ce le même que « le Turc Isak » cité par la pièce suivante ?

2. C'était le successeur de Balaban-beg, comme commandant turc en Albanie (Hopf, ouvr. cité, t. II, p. 101, col. 1).

3. Sur le retour des galères envoyées dans les pays du Soudan, en juillet, voy. Sanudo, éd. citée, col. 1010 E-1011 A. D'après le manuscrit autographe du même auteur (fol. 14), les galères qui revinrent le 30 novembre étaient au nombre de trois ; le Soudan fit tous les efforts pour obtenir le débarquement des marchands, permettant aux galères de faire eau, offrant au capitaine un privilège scellé et lui faisant cadeau d'une barque pleine de « castroni, vedelli, erbassi, frutte, pane frescho et altri refrescamenti ». D'après la *Cron. Zancaruola*, fol. 403, ces cadeaux furent « de charne, galine, salvadexine » ; le Soudan promit un grand privilège « lo qual se chiama *maraba*, le qual val x° soldani ». Le capitaine revint avec les épices de Candie et de Modon. Les *Diarii* font arriver les vaisseaux d'Alexandrie et de Beyrouth à la date du 10 octobre (fol. 62 v°). D'après la *Chron. de Vienne* (fol. 140), Pierre Michiel commandait ces dernières. On fit à Rhodes (à Modon, dit la *Cron. Zena*, fol. 217) du commerce, jusqu'à vendre le chargement entier d'une galère ; les vaisseaux prirent pour 1,900 ducats d'épices à Modon.

4. En 1429, le roi de Tunis avait attaqué Malte (Sanudo, éd. citée,

17 août 1430.

Le sénat vénitien délibère sur l'excommunication prononcée contre Scutari par son évêque, rebelle contre la République, lequel se trouve à la Curie.

(Ibid., fol. 245.)

29 août 1430.

Le sénat vénitien ordonne à Troïle Malipiero [1] d'aller dans les eaux de Corfou et de l'Albanie, avec la galère de Georges Valaresso, et de ne pas revenir sans ordre spécial.

(Ibid., *Sen. Secreta*, reg. 11, fol. 130.)

4 septembre 1430.

« *Copia pacis facte cum magno soldano Turchorum, scripte in greco et translate in vulgari, ut melius fieri potuit, jurate die lune, quarto septembris, millesimo quadri*[*n*]*gentesimo trigesimo, indictione nona, in Andrinopoli.*

« In nome del gran Dio nostro amen. Mi, gran signor e grande amirà, soldan Amorato, fio del gran signor e grande amirà, soldan Meemet-bey, zuro in lo Dio creator del zielo e de la terra, e alo gran nostro profeta Moamet et ali sette mussafi [2] che avemo e confessemo nui musulmany et ali cxxiiij [m] [3] profeti de Dio, che fò primo Adam e l'ultimo Maomet, che confermò la fede di Turchi, e in la fede che credo e confesso, e in anema de mio avo e de mio padre e in anema mia e in la mia testa e per la spada che me zenzo, per chaxon che era seguido la guerra trà la mia Signoria e lo illustrissimo Chomun de la dogal e grande Signoria de Veniexia, in per ziò per lo excellentissimo e illustrissimo Chomun è stà mandado lo nobel e honorado zentilomo, capetanio zeneral de mar et

col. 1005 C-D). D'après la *Chron. de Dresde*, il y eut 3,600 captifs; le vaisseau vénitien engagé par le roi d'Aragon pour l'expédition contre la Barbarie était celui de Charles Zorzi (fol. 157 v°). La *Cron. Zancaruola* (fol. 394 v°) fixe le nombre des prisonniers à 3,500. Elle ajoute : « Mai non fò aldido tanta crudelitado et vergognia, de x ani, chomo l'ano fato ad ora... Quello che seguirà per lo avegnir, io lo scriverò ». Voy., sur les relations entre le royaume de Naples et celui de Tunis, notre seconde série, pp. 35 et suiv.

1. Capitaine du golfe.

2. Voy. plus haut, t. IV de la *Revue*, p. 610, note 2.

3. Nous avons ajouté « m. », 124,000 étant le chiffre officiel des prophètes, selon les Turcs. Voy. plus haut, à la date de « avant le 5 décembre 1419 » et le traité avec Péra (1153), dans Hammer, *Gesch. des osm. Reiches*, t. I, pp. 675-677.

sapientissimo Silvestro Morexini, e da lui vene ambaxador per concluder la paxe lo nobel e honorado zentilomo e servidor de la grande Signoria de Veniexia, miser Nicolò Belavista [1], e con el piaxer de lo vero Dio nostro, intro de nui do signori, semo romaxi d'acordo, e prometo mi, gran signor Amorato, e zuro in li soraditi sagramenti, che dal dì d'anchuo, che xè iiij° de setembrio, dì de Luni, indictione viiijª [2], prometo e digo de aver con lo mio fradello el doxe e con lo honorado e illustrissimo Chomun de la dogal gran Signoria de Veniexia, e con i so zentilomeni, grandi e pizoli, bona, dreta, fedel, ferma e veraxia paxe, per mar e per terra, e in le terre, zitade [3], castelli, ixole e a tuti li luogi che chomanda la serenissima Signoria de Venexia, e con li so zentilomeni, zitadini e subditi, sotoposti a quella Signoria de Venexia, in quanti castelli, terre e zitade, ixole e luogi, i qual lieva la insegna de San Marco, et quanti leverà da mò in avanti, e in le cosse le qual tieno al prexente e quelle che averà per l'avegnir lo gloriosissimo Chomun de Veniexia; et algun de i mie sotoposti, nè de i mie homeni, nè quelli che se rende a mi, possano far algun dano, nè che mi diga, nè imaginar, nè consentir che se faza algun dano alo gloriosissimo Chomun, over ai luogi e ixole avemo dito de sora, nè i mie homeni suzeti possa far algun dano, over dar impazo per chomandamento e lizenzia de la mia Signoria.

« E, se per chaxo algun cativo homo de la mia Signoria over de i mie subditi fesse algun dano over impaxo alo soradito Chomun de Veniexia, e de questo vegna noticia a la mia Signoria, che mi lo debia punir meritamente, segondo el so fallo, azò che altri veza de non far dano over impazo alo gloriosissimo Chomun, et, in chaxo mi non lo punisse meritamente, che ebba libertade lo illustrissimo e excellentissimo Chomun de nuoxer quelli che sarà principio del mal, che sia chastigadi, e proveder contra de lor; e lo simel faza lo gloriosissimo e illustrissimo Chomun de Veniexia verso la mia Signoria e ali mie luogi. E, se in chaxo se trovasse homo over homeni che fesse algun tradimento ala dogal Signoria de

1. Personnage inconnu par ailleurs.
2. C'est l'indiction byzantine, qui part du 1er septembre.
3. Le mot est répété deux fois.

Veniexia, per dar terra alguna over castello, over chaxal, over ixola, over algun altro luogo a la mia Signoria, over ad algun altro homo de la mia Signoria, de li zitadini e mie subditi, che mi debia chomandar che li sia restituido in driedo, e le cosse che averano tolto, che debia chomandar che anche quelli restituir, cum integritade del mio fradello doxe e al Chomun de la dogal gran Signoria de Veniexia. E lo simel faza lo serenissimo fradello de la mia Signoria el doxe e lo illustrissimo Chomun de Veniexia. Tuti veramente merchadanti, homeni e subditi de la dogal gran Signoria de Veniexia con le lor merchadantie e con ziò che averano, e con i lor navilii, possano intrar e insir, vender e comprar in li mie luogi e terre, quante fiade vorano; et ali mie zitadini e subditi e sotoposti, segondo era la uxanza prima de la bona e ferma paxe, che sia salvi per terra e per mar, como era uxanza per avanti, in vita e tempo dela benedeta anema de mio padre [1]. E lo simel faza a la mia Signoria lo gloriosissimo fradello dela mia Signoria el doxe, con lo illustrissimo Comun de Veniexia. Le galie veramente e le fuste armade che inseno da Galipoli e da altri luogi de la mia Signoria, e quelli se truova fuora del streto, che se faza la uxanza vechia [2].

« Lo duca de Nixia [3] e li fradelli e so zentilomeni, e li so homeni, con i so luogi e con zò che ano, navilii, galie e cosse, che sia in la paxe, che non sia tegnuti trabuto nè servitudene ala mia Signoria; ma lor sia in la obediencia de Veniexia, como sempre, e che debiano passar como homeni de la Signoria de Veniexia. Quanti navilii e fuste marchadantesche de la mia Signoria che insino fuora del streto de Galipoli e da altri luogi de la mia Signoria, dove se troverano, che ebano dali Veniziani bon portamento e paxe, e per lo simel quelli di Veniziani in tuti mie luogi, dove chomanda la mia Signoria, in mar e in terra. E debiano dar e pagar ala mia Signoria per Nepanto ogni ano, del mexe de septembrio, lo trabuto uxado,

1. Mohammed Ier.
2. C'est-à-dire que les vaisseaux de guerre turcs ne pourront pas dépasser Ténédos.
3. Le duc de Naxos (de l'Archipel) était Jean II Crispo ses frères, Guillaume, Nicolas, Marc et Pierre (Hopf, ouvr. cité, t. II, pp. 144-146). Venise se plaignait, le 3 mars précédent, de la faveur que le duc témoignait aux Turcs (Sathas, ouvr. cité, t. III, p. 372, n° 960).

de ducati cento d'oro, de le intrade de quello, come pagava ala beneta anema de mio padre. E per i castelli, i qual tieno [1] in la jurisdicion de la mia Signoria, in Albania, in lo luogo de Balsa : Scutari, Alessio e Drivasto, per i qual deva a mio padre ducati duxento, e è stà tolto de le man de la Signoria Drivasto [2], debiano dar per Scutari e Alexio ducati cxxxvj in tuto; ogno mexe de septembrio, sia tegnudo el baiolo de Constantinopoli de mandar ala mia Signoria ducati d'oro duxento trenta sie; unde le cosse a nui parse de scriver e far, fin quì avemo scrito e compido e fato fin. E per tanto tute le cosse soradite, quante avemo scrito e zurado, e avemo fermado, e avemo promesso de tegnir e osservar e aver e tegnir fermi e forte, e, per li sagramenti soraditi, i qual in la prexente scritura avemo scrito, volemo de osservar e aver fermo sempre; salvo in fin che osserverà e tignerà fermo el doxe, mio fradello, con i so zentilomeni, tuto quello è soprascrito e zurado in fin lì, la mia Signoria averà fermo lo prexente sagramento in tuto. È scrito e zurado al anno de la creacion del mondo vj^m viiij^c xxxviiij e dela nativitade de misser domenedio e salvador nostro Yhesu Christo 1430, adì iiij del mexe de septembrio, dì segondo de la setemana [3], indictione viiij^a, in Andrinopoli [4]. »

(Ibid., *Commemoriali*, reg. 12, fol. 95-95 v°.)

1. *Tengo?*
2. Sur la prise de Drivasto, voy. plus haut, p. 79, note 6.
3. C'est-à-dire lundi. La date grecque s'explique par le fait qu'en Orient la nouvelle année commençait le 1er septembre.
4. Sylvestre Morosini conclut d'abord un traité en juillet (« del mexe di luio, e di la luna in li any otozento tremtrattre, in el mexe Huxane (?), adì x, del sabado »), dans le port (*scala*) de Gallipoli [que les chroniques vénitiennes nomment « l'Esco » (Sanudo, éd. citée, col. 1010 C), « Spato » (*Cron. Zena*, fol. 216), « Spata » (*Chron. de Vienne*, fol. 141 v°), « Lapisco » (*Chron. de Munich*, fol. 427), « Pescho » (*Chron. de Dresde*, fol. 161], avec le pacha Chamza, délégué par le sultan. Ensuite, le capitaine vénitien fit confirmer ledit traité par le sultan, auquel il députa un ambassadeur (voy. dans notre texte). Les préliminaires sont donnés, de la manière la plus complète et exacte, par la *Cron. Zancaruola* (fol. 401 v°-402 v°) et la *Chron. de Dresde* (loc. cit.). Leur contenu est plus vague que celui du traité, dont il comprend les principales dispositions. La première des chroniques donne une version italienne du document turc, avec la date de l'Hégire (voy. plus haut, dans cette note) et cette mention finale : « E fò bolada la letera loro a noy con la bola de San Marcho. E l'altra, la qual io scrissy, mi sschiavo del mio Signior, signado con el mio nome turchescho, zoè Chamissia-bei, abiando lizenzia dal mio grande signior. » Au contraire, la *Chron. de Dresde* finit ainsi sa copie du document vénitien : « Presenti li sottoscritti, et prima Chan subbassi, fiol

7 septembre 1430.

Une délibération du sénat vénitien mentionne la galère catalane « ad soldum domine Vassilisse Sancta Maure [1] ».

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 58, fol. 1.)

5 octobre-11 novembre 1430.

Privilège accordé par Venise à Étienne, fils de Vouc Yonima [2].

(Ibid., *Grazie*, reg. 21, sans pagination.)

7 octobre 1430.

« Cum per litteras habitas a nobile viro Nicolao Lombardo, patrono unius navium magnarum nostri Communis, fuerimus informati nostrum capitaneum generalem maris, die septimo mensis septembris [3], in nomine Yhesu Christi et in bona gratia conclusisse et firmasse pacem inter nostrum dominium et Admoratum-bey », le sénat vénitien décide le désarmement de la flotte.

(Ibid., fol. 12.)

Même date.

Le gouvernement génois demande au roi de Tunis, « Muley Bufers », la restitution des barques menées à Bougie par les galères et les galiotes royales. — Des ordres très sévères sont donnés dans ce sens, au consul « Zignaculo [4] ».

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 2, 1427-1431, fol. 272, n° 641.)

2 décembre 1430.

Étienne Maramont s'est présenté devant le sénat vénitien, s'offrant à servir la République, sous n'importe quelles conditions. On juge qu'il est bien que ce personnage reste « penes nos, ad nostram obedientiam » ; il accepte, si on le met à la tête de trente chevaux. Le sénat approuve cette entente et

de Veni Taito-bei et Mumethe Salabei, flol de Sorbia, et, dall' altra parte, Piero Contarini et Antonio Venier, patron delle galere, fù fatta la pase sudetta del mese de luglio e del luna in li anni 803 (*sic*) et, del nostro millesimo, 1430. »

1. Sur cette dame de Sainte-Maure, voy. plus haut, à la date du 3 mars 1430, n° 4 et note et à celle du 6 juillet 1430.

2. Sur les Yonima, voy. Hopf, ouvr. cité, t. II, p. 97, col. 1.

3. Il faut lire : « sexto ». Voy. plus haut, à la date du 6 septembre 1430.

4. Souvent cité auparavant. Voy. à la date des 19 août 1429-10 mars 1430.

accorde le plein pardon à Étienne. « Omnes alii » pour, dix contre, une abstention [1].

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 58, fol. 18.)

7 décembre 1430.

Le sénat confie au Conseil la tâche de répondre à l'ambassadeur du despote Constantin [2]. 125 voix pour, 8 contre, 4 abstentions.

(Ibid., fol. 18 v°.)

24 décembre 1430.

« Cognoscentes instare necessitatem transmittendi celeriter unam navem cum capitaneo ad partes orientales », le gouvernement génois, doutant de l'arrivée à temps du vaisseau d'Antoniotto Italiano, avec lequel on a traité dans cette intention, décide de négocier avec d'autres patrons de vaisseaux et d'envoyer, avec solde, le meilleur en Levant.

(Arch. d'État de Gênes, *Lib. Diversor.*, reg. 18, sans pagination.)

4 janvier 1431.

Le sénat vénitien décide d'envoyer, avant le 25, des galères à Alexandrie et à Beyrouth. On autorisera le commerce à terre, à condition toutefois que le Soudan consente à donner « préceptum maraba [3] », par lequel il confirmera les privilèges et s'engagera à empêcher désormais les extorsions et les ventes forcées d'épices; au cas contraire, on vendra et achètera à bord. Sont repoussées plusieurs autres propositions tendant toutes à l'envoi d'un ambassadeur au Soudan. Une de ces propositions contenait que « ex nunc sit declaratum sultanum esse testam coronatam [4] ».

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 58, fol. 22.)

1. Voy. plus haut, à la date du 11 juillet 1430. Étienne fut employé en Lombardie et finit par se brouiller de nouveau avec Venise (Ljubić, ouvr. cité, t. IX, p. 123).

2. Constantin Dragasès, seigneur de Patras.

3. Une circulaire. Voy. Sanudo, éd. Muratori, col. 1024 A, et plus haut, à la date du 14 août 1430, note.

4. Cf. plus haut, à la date du 14 août 1430. D'après les *Diarii*, fol. 63, on aurait envoyé en Syrie six vaisseaux, sous le commandement d'Antoine Diedo. Cf. Sanudo (éd. citée, col. 1023 B-C), qui dit que la résolution aurait été ajournée.

11 janvier 1431.

Le sénat vénitien répond au bref du pape, qui lui recommandait la ville d'Ancône et demandait que la République révoquât l'ordre donné « ne ipsi Anconitani per strictum Galipolis navigarent ». On déclare que c'est impossible avant que le procès pendant entre Venise et Ancône soit jugé à Florence. On consentirait cependant à faire cette concession, à condition que le pape ordonnât aux Ancônitains de ne pas fournir des armes aux Turcs, de ne pas attaquer les chrétiens et d'envoyer leurs mandataires à Florence, où les attendent ceux de Venise [1].

(Ibid., *Sen. Secreta,* reg. 11, fol. 156.)

Même date.

Des ambassadeurs de Georges, fils de Vouc, despote de Servie, étaient venus réclamer, entre autres choses, le paiement des quatre dernières années de la pension de mille ducats par an, promise jadis à ce prince, ainsi que les deux *ville* prises par les Vénitiens à Georges et Alexis Juras, qui s'étaient révoltés contre lui. Le sénat, en chargeant le Collège de cette affaire, lui fait les recommandations suivantes : on priera Georges de renoncer à l'arriéré de sa pension, à cause des dépenses faites par les officiers de la République « pro sustentamento locorum et status sui in partibus illis [2] »; Venise lui paiera régulièrement à l'avenir cette pension; quant aux *ville,* il faut faire d'abord une enquête en ce qui les concerne; elles pourront lui être abandonnées, s'il accepte toutes les autres demandes du gouvernement de Venise.

(Ibid., *Sen. Misti,* reg. 58, fol. 24 v°.)

1. Voy. sur les démêlés entre Venise et Ancône et leur source, plus haut, à la date de : janvier 1430.

2. Cf. plus haut, à la date du 3 mars 1430. Étienne de Maramonte, qui combattait avec les Turcs d'Albanie contre Venise, dans la Zenta, attaqua aussi Drivasto, qui appartenait au despote, en 1430; mais Georges Brancovitsch ne tarda pas à se réunir aux Turcs et à se tourner contre la République. Cf. Gelcich, ouvr. cité, p. 335; notre seconde série, à la date de 1430. Les chroniques serbes, publiées par Ljubomir Stoïanovitsch dans le *Glasnik* de Belgrade, t. LIII (1883), p. 83; par le même, dans le *Spomenik* de l'Académie de Belgrade, t. III (1890), pp. 127, 133, 141, 146, 149, 152, 155; par J. Bogdan, dans l'*Archiv f. slav. Phil.,* t. XIII, p. 522, et par Cyrus Truhelka, dans le *Glasnik* du musée de Séraïévo, t. VI (1894), p. 460, ne contiennent rien sur ces événements.

1-3 février 1431.

Le 1er février, l'archevêque gouverneur de Gènes et l' « Officium ad agenda serenissimi domini regis Cipri et Soldani egyptii deputatum » donnent leurs instructions à leurs ambassadeurs près du Soudan, le capitaine de Famagouste, et C[i]riaco de *Columnis* et André Pallavicino, qualifiés de « sindici et procuratores magnifici Communis Janue ». Si l'un des deux derniers vient à mourir, son remplaçant sera élu, parmi les Famagoustans, par les deux autres et par l' « Officium monete illius civitatis [Famaguste] ». Ils s'adjoindront le capitaine-élu de Famagouste, Barthélemy de Nigrono, s'il vient à temps. « Ut igitur ad declarationem mentis nostre veniamus, volumus ut, quandoquidem a Soldano requisiti estis pervenire ad pacem, quod est huic magnifico Communi magno honori, vos eam rem caripendatis. » Les ambassadeurs feront connaître le mécontentement de Gênes à cause des abus commis par les officiers du Soudan « tam in avania recenti sclavorum [1], quam in datione specierum [2] et aliis quotidianis molestiis ». La République a été contrainte de répondre aux offenses par des offenses et à la guerre par la guerre, « quod nobis nunc erat longe facilius quam preteritis annis, quoniam dederat nobis Deus multas victorias, attriverat nationes nobis inimicas, redintegraverat corpus et membra nostra; ita ut status noster, Dei dono, fixus stabilitusque et sine ulla exagitatione tranquillus sit [3] ». Ils s'efforceront de faire conclure la paix à Famagouste même, ce qui serait très honorable pour les Génois et offrirait aux mandataires l'avantage de pouvoir travailler ensemble et se communiquer les informations nécessaires; on enverrait ensuite au Soudan un ou deux ambassadeurs pour faire ratifier le traité. Si le Soudan tient à ce que la paix soit conclue (*firmaretur*) dans ses possessions et en sa présence, les délégués génois devront en fixer d'abord les points principaux à

1. Probablement des représailles pour des esclaves chrétiens pris à Caffa aux marchands sarrasins qui voulaient les emmener. Voy. plus haut, à la date des 4-18 juillet 1428.

2. Des ventes d'épices par contrainte; les Vénitiens devaient souvent les subir. Voy. plus haut, à la date du 4 janvier 1431.

3. Les Génois font allusion à leurs succès contre les Aragonais de Naples, en 1424, ou aux victoires récentes contre le parti des Fregosi. Voy. Serra, ouvr. cité, t. III, p. 125.

Famagouste avec le mandataire du Soudan; les ambassadeurs envoyés en Égypte pour la conclusion ne pourront ni céder aucune prérogative, ni accepter aucune clause défavorable à Gênes. Les conditions seront les suivantes : *a*) le Soudan restituera les 16,000 ducats pris aux marchands génois « pro avania sclavorum Caffe [1] »; — *b*) il promettra solennellement de ne plus imposer aux marchands, sujets de la République, l'achat des aromates ou autres produits, à quelque prix que ce soit; — *c*) il n'imposera pas d'amendes et ne molestera pas les Génois si quelque vaisseau de Gênes cause des dommages « longe a terris Soldani » à des Turcs, des Maghrebins « aut alios quosvis, qui subditi ejus non sint »; — *d*) il ne les rendra pas responsables des actes d'hostilité qui pourraient être commis par les seigneurs de Mytilène, Phocée et Énos [2], même si les vaisseaux coupables de pareils actes avaient des Génois, soit comme matelots, soit autrement (« ad stipendium aut aliter »); — *e*) il ne les rendra pas responsables non plus des dommages commis par des Génois rebelles « aut inobedientes hujus Communis »; — *f*) ils ne seront pas molestés pour les dommages dont seraient victimes les Sarrasins qui auraient nolisé des vaisseaux génois [3]; le Soudan pourra poursuivre seulement les garants du contrat, s'il y en aurait; — *g*) si quelque Génois débiteur envers des Sarrasins, pour des marchandises ou autrement, prenait la fuite ou se cachait, on ne poursuivra pas ses compatriotes; — *h*) le Soudan honorera le consul génois d'Alexandrie. — Quelques-uns de ces articles, qui seraient de moindre importance, pourront être abandonnés. « Que vero sequuntur, volumus ut pro viribus enitamini, ut etiam in pace apponantur : Primum, quod habeamus in Hyerusalem Januensem,

1. Voy. page précédente.
2. Les Gattilusii. — D'après un traité intitulé : *Terre hodierne Grecorum et dominia secularia et spiritualia ipsorum*, écrit en 1436 (cf. nos *Actes et fragments*, t. III, p. 7, note 5), Mitylène avait trois archevêques grecs; Énos, qui « appartenait à cette date aux Turcs » (? !), en avait un seul « de genere eciam ipse Januensium » (Munich, *Staatsbibl.*, ms. lat. 18298, fol. 116). Une continuation de la chronique d'André de Ratisbonne dit, d'après un récit en date de 1461 (voy. nos *Actes et fragments*, loc. cit., p. 38, note 7), qu'Énos est « piscibus habundans ».
3. « Item, si contingeret aliquos soldani subditos naulisare navigium aliquod Januensium et ex hoc sequi damnum aliquod..., non tamen possent Januenses... cogi aut aliqualiter molestari... »

consulem omnium christianarum nationum et peregrinantium, ut antiquitus solebamus [1], qui sit solus, nec habeat collegam venetum aut alterius nationis; qui consul suos habeat honores, emolumenta et obventiones consuetas, sicut in cancellaria Soldani constare debeat. Hoc idem sit et fiat in Damiata »; — *b*) le Soudan accordera des indemnités aux Génois dont on a pris les marchandises, « nucillas [2] et alias merces », qu'ils avaient laissées dans les magasins en se sauvant; — *c*) des indemnités seront aussi accordées à Louis Grillo, pour les pertes, montant à 3,000 ducats d'or, qu'il a souffertes à la prise de Nicosie [3], ainsi qu'à Antoine « de Puteo », qui doit recevoir 180 besants « ex salario sui consulatus ». — A ces conditions, Gênes concédera au Soudan le « tractum sclavorum ex Caffa [4] », s'il s'engage à payer les douanes et les droits [5]; si un esclave se fait chrétien, on rendra à l'acheteur son argent. — Le traité sera traduit à Famagouste « in linguam egiptiam, ut Soldanus melius intelligat » et pour qu'il ne s'introduise pas des changements par la faute des interprètes « parum docti ». Les ambassadeurs envoyés en Égypte auront un « bonum interpretem lingue tartare caffensis, quoniam ea plus delectari dicitur [Soldanus] ». Si le Soudan réclame des indemnités en faveur de Sarrasins, on en prélèvera le montant sur celles qui devront être accordées aux Génois [6]. On s'informera des pertes d'Augustin Grillo et on en demandera la restitution. Les mandataires réclameront au Soudan le prix de certains « clamelloti [7] » qui lui avaient été livrés à Alexandrie en 1426-1427. Ils demanderont enfin justice pour Damien Lomellino, « qui crudeliter in vinculis detineri dicitur, pro damno specierum quas emerat et que, eo absente, vendite sunt ». — Le 3 février, on approuve la propo-

1. Voy. là-dessus Heyd, ouvr. cité, t. II, p. 467 et l'article du même auteur sur les consulats de Terre-Sainte, publié dans les *Arch. de l'Or. latin*, t. II, pp. 356-357.
2. *Nocciuole*, noisettes.
3. Sur la prise et le pillage de Nicosie par les Sarrasins, en 1426, voy. Bustron, pp. 366-369; — Amadi, pp. 507-512; — Strambaldi, pp. 282-283.
4. C'est-à-dire la permission pour les marchands sarrasins de tirer de Caffa des esclaves russes, tatars, etc.
5. Perçus par l'Office de Saint-Antoine. Voy. plus haut, t. IV de la *Revue*, p. 48.
6. Cf. ci-dessus, *b*.
7. Sur les camelots, voy. plus haut, t. IV de la *Revue*, p. 32, note 5.

sition, faite par un citoyen de Gênes, de nommer Paul des Vivaldi, comme quatrième négociateur, sans pour cela lui faire prendre la place de Negrono [1].

(Arch. d'État de Gênes, *Instructiones*, reg. 1.)

2-7 février 1431.

Le gouvernement génois répond aux lettres en date du 9 novembre, apportées par Segurano Ardimento, de la part du capitaine et des *massarii* de Famagouste. Ceux-ci devront hâter la paix avec le Soudan [2]; le roi de Chypre sera traité avec bienveillance par eux (*leviter*). « Atque etiam consideretis, si bellum aliquod maritimum succresceret, quibus rebus illi [regi Cipri] opus sit, easque pro viribus preparetis. » Ils feront cependant attention à ce que Gênes n'ait rien à payer pour cela, de ses propres revenus. Ils prendront des mesures pour protéger les intérêts des héritiers d'Ange Squarzafico. On s'étonne de ce qu'ils demandent des bombardes et viretons en cas de guerre : on en a envoyé déjà par le vaisseau de Pierre Doria et d'autres; peut-être ces envois ont-ils été retenus par quelqu'un; il faut donc faire une enquête. On voudrait avoir des nouvelles concernant les ambassadeurs envoyés au Soudan [3]. A Gênes, on est en paix avec tout le monde et la ville prospère : les Florentins « exangues et infirmi redditi sunt [4] » (2 février). — Le 4 février, le gouvernement génois annonce aux mêmes la nomination de Vivaldi [5]; le 5 février, il leur écrit pour les dépenses de Segurano; le 7, l'archevêque gouverneur [6], les Anciens et l' « Officium Cipri et Egipti » s'adressent au roi de Chypre pour les affaires des héritiers de Squarzafico.

(Ibid., *Litterar.*, reg. 1427-1431, fol. 339 v°-340, n° 822; fol. 342 v°, n°s 825, 830.)

1. Le document a été publié, d'après une autre copie, mais incomplètement et avec quelques erreurs, par Sacy, dans les *Notices et extr.*, t. XI, 1re partie, pp. 71-74. Serra en donne (ouvr. cité, t. IV, pp. 166-168) une traduction italienne, très abrégée.
2. Voy. l'article précédent.
3. Voy. l'article précédent.
4. Les Florentins n'avaient pas remporté des succès dans leur guerre avec le duc de Milan, seigneur de Gênes; les Génois, qui la continuèrent, gagnèrent en 1430 la victoire de Serchio (Serra, ouvr. cité, t. III, pp. 124 et suiv.; — Varese, ouvr. cité, t. III, pp. 271-272).
5. Comme quatrième négociateur avec le Soudan. Voy. la pièce précédente.
6. Barthélemy Capra, archevêque de Milan.

6 février 1431.

Le sénat vénitien ordonne d'arrêter les vaisseaux des Génois s'ils ont déjà attaqué les premiers [1].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Secreta,* reg. 11, fol. 162.)

7 février 1431 (reçue le 6 avril).

Lettre du doge de Venise au duc de Crête.

« Scribimus et mandamus vobis... quod publicum edictum facere debeatis quod aliqua nostra navis non possit ire ad partes Constantinopoli[s] et abinde supra sine licentia nostra, sub pena ducatorum v^{c} in suis propriis bonis [2]. »

(Ibid., *Candia, Ducali,* Quaderno 1402-1436, n° 16.)

9 février 1431.

Une décision du sénat de Venise mentionne une demande faite par les habitants de Raguse « proter novitates Albanie [3] ».

(Ibid., *Sen. Misti,* reg. 58, fol. 32 v°.)

Même date.

Le sénat vénitien accorde à l'île de Négrepont vingt-cinq soldats à pied pour la défense du pont « per quem itur in terram firmam [4] ».

(Ibid., fol. 33.)

19 février 1431.

Le sénat vénitien accepte quelques demandes de Nicolas

1. En 1431, le duc de Milan, ayant conclu une ligue contre Venise, envoya des hérauts défier la République (cf. Serra, loc. cit., p. 128, et Romanin, ouvr. cité, t. IV, pp. 139 et suiv.).

2. Le 11 avril, on apprit à Venise par des lettres de Constantinople venues par terre, par la voie d'Ancône, que le sultan préparait une expédition contre Constantinople et Péra. On savait déjà que des mesures avaient été prises pour la défense de ces deux villes, qu'on avait fortifié les murs et que des chaines avaient été tendues à travers les portes (au-dessus ou, d'après d'autres sources, au-dessous, de « Monosoli », « Manosoli », « Masopoli »). L'empereur avait retenu trois ou quatre vaisseaux vénitiens pour défendre le port ou pour en empêcher l'accès en les submergeant; il craignait que le feu ne fût mis aux défenses du côté de la mer. On faisait des vœux pour le salut des deux villes (cf. *Chron. de Vienne*, fol. 143; — Chron. F 160 de Dresde, fol. 164; — *ibid.*, chron. F 20, fol. 218 v°; — *Diarii veneti*, fol. 65 v°; — Sanudo, éd. Muratori, col. 1014 B-C).

3. Raguse se plaignait de ce que le provéditeur d'Alessio exigeait des droits de douane pour l'entrée des marchandises dans cette ville. Voy. notre seconde série, à la date du 30 décembre 1430.

4. Cf. d'autres demandes des habitants de Négrepont dans Sathas, ouvr. cité, t. III, pp. 388-389 (25 juillet 1430).

« Duchaino [1] » qui, pour ne pas faire la paix avec les Turcs, s'était retiré sur le territoire vénitien, avec cent familles (*domus*).

(Ibid., fol. 36 v°-37.)

3 mars 1431.

Le gouvernement génois confirme les représailles accordées jadis par le cardinal gouverneur Isolano aux « gubernatores et protectores bonorum quondam Barnabe de Auria », Ansaldo Doria, frère de Bernabò et Antoine de Sarzana, « contra magnum Teucrorum dominum, subassi Simisso [2], homines et bona eorumdem, pro variis et diversis rebus ac mercibus ab ipso Barnaba in Simisso violenter ablatis per dictum tunc subassi ».

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 4, fol. 39 v°, n° 163.)

5 mars 1431.

L'archevêque gouverneur de Gênes et l'Office de la Miséricorde envoient Pierre de Vernazza, en qualité de procurateur, vers le roi de Tunis. Il demandera la délivrance des Génois prisonniers, des dédommagements, l'observation de la paix « dudum inite »; il pourra donner des ordres de départ aux marchands, sous peine sévère pour ces derniers; il est autorisé à nommer un consul parmi les Génois de Tunis, jusqu'à l'arrivée de celui qu'on expédiera de Gênes [3].

(Ibid., reg. 2, 1427-1431, fol. 354, n° 863.)

6 mars 1431.

Le gouvernement génois demande à Jean, empereur de Constantinople, de délivrer aux héritiers de Jean Criti, mort à Constantinople, les biens que ledit empereur retient.

(Ibid., fol. 361 v°, n° 873.)

Même date.

Le gouvernement génois demande à Jean, empereur de Trébizonde, le paiement d'une dette que celui-ci a contractée

1. Il s'agit de Nicolas l'Ancien (1409-1448), sur lequel, voy. Hopf, ouvr. cité, t. II, p. 96, col. 2.

2. Sur Samsoun-Simisso, voy. plus haut, à la date du 1er mars 1425 et t. IV de la *Revue*, p. 80, note 4.

3. Voy. plus haut, à la date du 9 octobre 1430.

envers Charles Piccamiglio, tout en l'assurant de son amitié et en lui offrant des secours éventuels. — Le même jour, il lui demande, par une autre lettre, de payer aux héritiers de Barthélemy Doria, ami intime de l'empereur, une dette. « Esset enim iniquum et tanto principi indecorum, mortuo amico, omnium meritorum suorum oblivisci »; le frère de Barthélemy, Grégoire, se rend à Trébizonde pour recevoir l'argent.

(Ibid., fol. 360, nos 870-871.)

7 mars 1431.

Le gouverneur de Gênes, son Conseil et l' « Officium Romanie » recommandent à l'empereur de Trébizonde [1] Baptiste « de Puteo », leur syndic, qui se rend à Trébizonde « pro nonnullis cum Majestate Vestra tractandis, tam pro reformatione et confirmatione mutue pacis, quam etiam pro reedificatione castri Januensium, necessario reparandi [2] ».

(Ibid., reg. 4, fol. 40 v°, n° 167.)

8 mars 1431.

Gênes accorde à Sabbas Angnisas de Trébizonde et à ses fils, Basile et Sébastos, la permission de faire le commerce dans les possessions orientales de la République.

(Ibid., fol. 45 v°, n° 186.)

Même date.

Le gouvernement de Gênes ordonne au consul de Caffa de faire exécuter les représailles accordées depuis longtemps, à Caffa et à Gênes, au fils de Barthélemy Carrega, Raphaël, contre « Spendiar, dominum Sinoparum et Zambologha, gubernatorem et subassi dicti loci [3] ».

(Ibid., fol. 42, n° 174.)

Même date.

« Protestatio regis Castelle, cum copia certarum litterarum eidem scriptarum » :

Exposé des motifs de l'ambassade d'Alvaro « de Cagni-

1. Jean IV.
2. Sur la prise de possession du Léontokastron par les Génois, voy. Heyd, ouvr. cité, t. II, pp. 105-107.
3. Isfendiar de Sinope est souvent mentionné dans notre travail. Sur la situation des Génois à Sinope, voy. plus haut, t. IV de la *Revue*, p. 72, note 1.

zale [1] » : Les rois de Castille ont toujours favorisé les Génois dans leurs États. « E, no obstante questo, a lo dicto serenissimo rè, mea parte [2], è certificao e manifesto, de poi che lo à incomensà la garua contra li Mori, inimixi de la nostra fè catolica, li quai sum contra de Dee e de la fè crestiana, in preiudicio de ello an ocupao el regno de Granato, che tocha a la sua conquista », que quelques-uns des Génois favorisent les Maures, « portandose pani, cavali e arme et vitualie et atri secorsi. » Gênes avait cependant promis à un ambassadeur antérieur, l'écuyer royal Pedro Gonzales [3], d'agir d'une manière exemplaire contre les coupables. Cependant, le roi maure continue à recevoir des secours envoyés par des Génois sur des vaisseaux de Gênes, ce qui cause de grands dommages aux chrétiens. Le roi de Castille, eu égard aux anciennes relations d'amitié que son royaume a eues avec la République de Gênes, a respecté néanmoins les franchises des Génois et s'est décidé, avant de prendre ses mesures, à envoyer un dernier ambassadeur, pour demander que ces secours sacrilèges soient empêchés et les transgresseurs punis. Alvaro rappelle que le pape a excommunié ceux qui se rendent coupable de ce crime. Il déclare enfin, d'une manière solennelle, devant témoins et notaire, que, s'il n'obtient pas satisfaction, le roi, son maître, saura y pourvoir [4]. — La réponse des Génois, annoncée dans le titre de la pièce, manque.

(Ibid., *Diversorum filze*, paquet 6.)

10 mars 1431.

« Instrumentum pactionum inter Commune Janue et Antoniotum Italianum, agentem nomine Lucheti, fratris sui. » Donné à Gênes, « in terratia sale magne ejusdem palacii [Communis] posita supra viridarium [5] ».

Italiano loue son vaisseau appelé « Jhesus, Sancta Maria et Sanctus Michael », avec soixante-dix hommes d'équipage,

1. Cañizares.
2. « Mon commettant. »
3. De Castañeda.
4. Le roi de Castille était, à cette date, Jean II. On trouvera des lettres pontificales relatives à la croisade contre les Maures dans notre seconde série (en cours d'impression).
5. « Sur la terrasse de la grande salle du Palais du Gouvernement, au-dessus du verger. »

« computatis famulis et secundum ordines Officii Gazarie [1] », au prix de 2,000 livres génoises, pour transporter à Péra Manfredo des Ghizolfi, « capitaneum partium orientalium [2] », avec sa suite, ses armes et son bagage. Le vaisseau ne s'arrêtera nulle part et, notamment, pas dans le royaume de Naples, sauf le cas de danger extrême. Il attendra le capitaine pendant huit jours à Chio, pendant quinze autres à Péra. Il devra suivre les ordres de Ghizolfi, à charge, pour Gênes, de payer à Italiano une indemnité supplémentaire, « si contingat dictum capitaneum, pro salute vel commoditate Peyre vel alicujus ex locis Communis Janue partium ultramarinarum sive Romanie, indigere de ipsa navi seu velle ipsam exercere ad necessitates predictas ». Italiano aura la priorité sur tout autre patron de vaisseau, avec lequel on pourra conclure un traité pareil.

(Ibid., *Diversor.*, reg. 20, fol. 12.)

Même date.

Le gouvernement génois annonce aux officiers de Famagouste que Segurano [3], qu'on pensait renvoyer à Chypre par la voie d'Ancône ou de Venise, suivra celle de Chio, étant conduit par le vaisseau d'Italiano. On lui paiera, à Famagouste, les dépenses de son voyage à Gênes, d'un voyage à Venise, où il apprit la mort d'Angelino Squarzafico [4], de son retour à Gênes et du trajet de Chio à Famagouste. On a ordonné à Franco Lomellino d'armer à Chio un *grippo*, pour l'amener à Rhodes ou à Famagouste.

(Ibid., *Litterar.*, reg. 2, 1427-1431, fol. 363 v°-364, n° 880.)

13 mars 1431.

Le sénat vénitien élit Thomas Duodo, *sopracomito*, comme ambassadeur au Soudan ; il attendra le résultat de la mission dont est chargé le consul d'Alexandrie. Il lui est défendu de

1. Sur cette « administration des colonies » génoises, constituée sous ce nom en 1341, voy. Heyd, ouvr. cité, t. II, p. 171. La Gazarie est le « pays des Khazares », la Crimée.

2. Créé, sans doute, pour défendre les colonies orientales contre les Vénitiens, qui étaient en guerre avec le duc de Milan, et donc avec ses sujets, les Génois.

3. Sur Segurano, voy. plus haut, à la date des 2-7 février 1431.

4. Voy. la note précédente.

prendre des marchandises ou des lettres sur le vaisseau qui le conduira à destination. — Une autre proposition est rejetée. — Le même jour, des instructions sont données au consul, Benoît Dandolo [1]. Ce personnage se rendra au Caire, avec les marchands vénitiens, exposera au Soudan les abus commis par ses officiers et demandera quelle est l'intention du prince à cet égard. Si le Soudan confirme les privilèges, Dandolo lui promettra, en échange, la reprise de relations de commerce. Le sénat accorde au consul le droit de contracter l'emprunt qu'il jugera nécessaire pour sa mission.

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 58, fol. 42 v° et suiv., 44.)

19 mars 1431.

Le gouvernement génois ordonne à Jean-Baptiste Cattaneo, patron d'un vaisseau armé par la République, d'aller à Cartagena pour y capturer le vaisseau vénitien de Georges Duodo (*Doddo*). Il restituera l'huile et autres marchandises appartenant aux Maures qui se trouvent sur ce vaisseau, pour éviter des réclamations et des représailles, de la part du roi de Grenade.

(Arch. d'État de Gênes, *Diversor. filze*, paquet 6.)

22 mars 1431.

Le gouvernement génois recommande à l'empereur byzantin son ambassadeur [2], Manfredo des Ghizolfi, et l'invite à poursuivre les « cusores monetarum » de Péra, qui se sont enfuis de Constantinople avec l'or de Léonard Spinola [3].

(Ibid., *Litterar.*, reg. 2, 1427-1431, fol. 373 v°-374, n° 911.)

24 avril 1431 (reçue le 13 mai).

Le doge de Venise ordonne au duc de Crète d'armer deux galères aux frais de l'île, et non à ceux de Venise, et de les envoyer, le plus tôt possible, à Modon, où elles trouveront des ordres [4].

(Ibid., *Candia*, *Ducali*, Quaderno 1402-1436, n° 16.)

1. « Fils de feu François. » Il fut consul de 1428 à 1431 (Poma, ouvr. cité, p. 10).
2. Voy. plus haut, à la date du 10 mars 1431, n° 1.
3. Sur la monnaie de Péra, voy. Schlumberger, ouvr. cité, pp. 453-454.
4. Ces mesures se rapportent, sans doute, à la guerre contre les Génois.

9 mai 1431.

Lettre du gouvernement génois au roi de Castille. Les consuls de Gênes à Séville ont annoncé récemment audit gouvernement que le roi prépare une puissante expédition « contra Sarracenos, inimicos fidei catolice, et presertim contra regem Granate [1] ». Ils ont ajouté que le prince croit que des Génois, « patronos navium suorum [2] », fournissent des secours, en vivres et autres, audit roi de Grenade. Le gouvernement de Gênes désapprouve ces actes et annonce qu'il ordonnera aux patrons de vaisseaux génois de n'encourir plus ce reproche; on en avertira « presertim patronos navium illarum que commercium habent a partibus Barbarie ad regnum Granate »; ils n'aborderont dans ce royaume que pour en extraire l'avoir et les marchandises des Génois. Suivent des réclamations pour des violations de la paix commises par des sujets du roi. — Une autre lettre, de même date, adressée à l'amiral de Castille, a un contenu pareil [3].

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 4, fol. 57, nº 227.)

Même date.

Le gouvernement génois se plaint aux « spectabilibus amicis nostris carissimis, consiliariis et cabille [4] regiis in Yspali constitutis » de certains actes commis contre les marchands génois, l'année précédente. — Le même jour, il ordonne solennellement aux consuls de Gênes à Séville de prescrire l'interruption du commerce avec le royaume de Grenade, et leur recommande de demander satisfaction pour les actes mentionnés ci-dessus.

(Ibid., fol. 58-59, nºs 229-231.)

28 mai 1431.

Indulgence plénière accordée par le Grand-Maître Antoine Fluvian et son Couvent de Rhodes à Jean Schwab, qui, en vertu de la bulle pontificale du 5 janvier 1430, avait payé l'entretien d'un combattant contre les Sarrasins [5].

(Innsbruck, *Statthalterei-Archiv*, O. A., *Urk.*, I, 630.)

1. C'était alors Mohammed VIII ou Youssouf IV.
2. C'est-à-dire de leurs propres vaisseaux.
3. Voy. plus haut, à la date du 8 mars 1431, nº 3.
4. Fonctionnaire maure, dont nous ne connaissons pas les attributions.
5. Ceux-ci inquiétaient par leurs incursions les côtes de l'île.

30 mai 1431.

Le sénat vénitien prend des mesures de défense pour les places de Coron et de Modon, menacées probablement par les Catalans ou plutôt par les Génois [1].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 58, fol. 56.)

30 juin 1431.

Le gouvernement génois demande au cardinal de Plaisance d'intervenir auprès du pape pour la création d'un archevêque de Caffa. « Et civitas illa Caffensis, in extremo Europe, inter Scithas et feros populos posita, ita magna ac celebris ac numero incolarum valida, ut res non indigna sit hunc episcopum ad gradum archiepiscopatus evehere... Res indigna est ut tam ampla civitas, et illis in regionibus vere christianitatis columna, cogatur Soltanensem archiepiscopum [2] adire, qui aut nusquam est, aut perpetuo exulat, nam Soltania vix jam christiano homini accessibilis est, habitata ab infidelibus, nec religionem nostram, nec suum archiepiscopum novit [3]. »

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 5, fol. 16 v°, n° 51.)

2 juillet 1431.

Lettre du gouvernement génois aux « spectabilibus ac prestantissimis amicis carissimis, dominis consiliariis et cabillo civitatis Hispalensis » :

Ayant appris par le bruit public et les rapports de personnes revenues d'Espagne « serenissimum et excellentissimum regem constituisse bellum gerere cum rege Granate » [4], le gouvernement de Gênes s'est décidé à rappeler les marchands qui se trouvent dans le royaume de Grenade et à faire retirer leur avoir par des vaisseaux. Deux navires se présenteront donc à Malaga « et ad alias terras maritimas illius regni », dans ce seul but et sans aucune intention de déposer des marchandises. On annonce cette mesure auxdits marchands pour empêcher toute mauvaise interprétation de cette arrivée de vaisseaux

1. Voy. plus haut, à la date du 24 avril 1431.
2. De Sultanieh (Tigranocerta). Sur son archevêché, voy. Le Quien, *Oriens christ.*, t. III, col. 1359 et suiv.
3. Sur les évêques latins de Caffa, voy. Vigna, ouvr. cité, t. III, pp. 683 et suiv.
4. Voy. plus haut, à la date du 9 mai 1431, n° 1.

génois. — Des lettres pareilles furent envoyées à l'amiral de Castille [1].

(Ibid., fol. 18 v°-19, n°s 56-57.)

3 juillet-4 août 1431.

Le 3 juillet, on propose, dans le sénat vénitien, d'envoyer dans le Levant cinq vaisseaux (*naves*) et trois galères [2]. — Le 6, on permet au vaisseau des pèlerins, et à d'autres aussi, d'aller ensemble « cum navibus armatis que ad partes Levantis de proximo profecture sunt ». — Le 4 août, on envoie à Alexandrie et Beyrouth six galères [3].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 58, fol. 63-63 v°, 65, 70 et suiv.)

3-30 juillet 1431.

Le 3 juillet, le sénat vénilien délibère au sujet des 2,000 ducats accordés au consul de Tana. — Le 5, on y envoie trente balistaires, dont plusieurs « magistri ». — Le 30, on s'occupe encore des 2,000 ducats mentionnés; ils seront donnés au consul-élu de Tana, qui en a besoin, spécialement à cause des *novitates* actuelles [4].

(Ibid., fol. 62 v°-63, 65, 69.)

4 août 1431.

Le sénat vénitien fait porter au bailli de Constantinople [5], par la galère Barba, l'ordre de payer au sultan, jusqu'à la fin

1. Voy. plus haut, à la date du 9 mai 1431, n° 2.

2. D'après les deux chroniques vénitiennes de Dresde (F 20, fol. 164; — F 160, fol. 218 v°) et les *Diarii veneti* (fol. 66), Venise aurait envoyé, dès le 19 mai, deux grosses coques de l'État, quatre autres gros vaisseaux et trois grosses galères, commandées par le capitaine Alvise Loredano, fils de feu sire Jean, et les patrons Paul Contarini, fils de feu sire Laurent, Jean Contarini, François « di Cesani », Étienne des Marini, Marc Longo et Dolfin Venier, fils de feu sire François, chef des galères, pour embarquer à Alexandrie les marchands vénitiens et leur avoir. Cf. Sanudo, éd. Muratori, col. 1023 E-1024 A.

3. Le 8 juillet 1431, arriva, au milieu de l'attente générale, la galère commandée par Thomas Duodo, avec des lettres de Benoît Dandolo (voy. plus haut, à la date du 13 mars 1431), qui était revenu du Caire à Alexandrie, après avoir conclu la paix avec le Soudan (Sanudo, manuscrit de la *Marciana*, t. II [ms. it., VII, 125], fol. 15. Cf. éd. Muratori, col. 1024 A-B).

4. Sur ces nouveautés, voy. Hammer, ouvr. cité, pp. 383-384. Le khan Oulou-Mohammed combattit en 1431 contre Devletberdi, Borrak et Kadirberdi. Le tout puissant Édégou perdit la vie pendant ces troubles.

5. C'était encore Martin de Musto (voy. plus haut, à la date du 8 mai 1430).

du mois de septembre, 236 ducats, conformément aux traités, 80 voix pour ; une abstention.

(Ibid., fol. 72.)

7 août 1431.

Instructions, votées (?), d'André Loredano, capitaine des galères de Romanie [1]. Il y est question de l'éventualité d'une attaque de Tana par les Génois.

(Ibid., *Sen. Secreta,* reg. 12, fol. 3-3 v°.)

9 septembre 1431.

Lettre du Collège vénitien, sur la politique de l'empereur allemand, publiée dans Ljubić, ouvr. cité, t. IX, pp. 47-49. Il faut y noter le passage suivant : « Iste rex habet animum ita varium et attendit ad tot negotia, videlicet ad Turchos, *ad Boemos* [2], ad facta Imperii et ad totum mundum, quod obliviscitur istarum rerum Dalmatie. »

(Ibid., *Lettere Collegio Secreta,* feuille volante.)

21 septembre 1431-12 mai 1432.

Le 21 septembre 1431, le sénat de Venise répartit entre les négociants du Levant la somme de 300 ducats qu'a coûtés l'ambassade du consul d'Alexandrie au Caire « pro renovatione pactorum cum sultano ». — Autre décision touchant cette répartition, le 12 mai 1432 [3].

(Ibid., *Sen. Misti,* reg. 58, fol. 80, 115.)

31 octobre 1431.

Lettre du gouvernement génois au sultan Mourad :

« Serenissimo ac potentissimo principi et domino, domino Morath-bei, Teucrorum regi excellentissimo :

« Serenissime ac potentissime princeps. Non ignorat Excellentia Vestra quanto affectu et obsequio nos et oppida nostra Pera, Chyum [3] et reliqua Majestatem Vestram coluerimus, nec

1. Sur l'expédition des galères de Romanie, « ad partes Levantis », voy. plus haut, à la date des 3 juillet-4 août 1431.

2. Les mots en italiques manquent dans la publication de Ljubić.

3. Voy. plus haut, à la date des 3 juillet-4 août 1431.

3. Les *Terre hodierne Grecorum* (ms. cité, fol. 116) mentionnent l'archevêque grec de Chio, « que insula habet semper duodecim dominos in se, per successionem, tamen confederati cum Januensibus ». L'ile était administrée, comme on le sait, par la Mahone. Sur le siège de Chio, voy. plus bas à la date des 29 janvier-1er février 1432.

Majestatem Vestram solum, verum clarissimos patrem, avum [1] et alios majores vestros, adeo ut ex his terris nostris omnia semper habuerint, que honores eorum concernerent, non secus quam ex propriis terris suis. Ea res fiduciam nobis prestat ut in omni eventu rerum ad Majestatem Vestram tuto recurramus. Habet hec inter plurima vitia gens superbissima Venetorum ut, cum omnes orbis nationes contemnat, vicinos ita semper oppresserit, ut omnes, lacessiti injuriis, bello cum eis decertare coacti sint. Ejusmodi eorum superbia et alienarum rerum cupiditas impulit nos arma capere contra illos. Cum vero sciamus illos minari quod Tenedon edificabunt [2], quod terras nostras orientales expugnabunt, quamquam multas naves in subsidium earum terrarum preparemus, statuimus tamen Majestatem Vestram ex animo precari ut si Pera, Chyum aut alia oppida nostra frumento egerent vel propugnatores peterent contra Venetorum conatus, velit eis potenter subvenire. Erit nam id facile Celsitudini Vestre, cum propter earum terrarum viciniam, tum propter amplissimas vires imperii vestri, quibus potestis ejusmodi hostium nostrorum conatus parvo labore coercere. Si vero pertentarent in Tenedo arcem edificare, non minus vestra quam nostra interest ad omnino prohibere; qua in re habebit Celsitudo Vestra naves nostras omnesque terrarum nostrarum rectores semper paratos ut tale opus communibus viribus fieri vetent. Demum in omni eventu rerum terras illas protectioni vestre commendamus. Quibus de rebus vir spectabilis dominus Benedictus Fulcus de Forolivio [3] Majestatem Vestram plenius instruet, quia presens erit et multa oretenus referre poterit, que literis mandari non possunt. Nos autem in queque concernentia gloriam vestram sumus semper ex animo parati. Datum ut supra.

« Ducalis Januensis gubernator et officiales balie ac provisionis Romanie civitatis Janue. »

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 5, fol. 99 v°, n° 279.)

1. Mohammed Ier et Bajazet Ier.
2. Sur la question, souvent débattue, de Ténédos, voy. plus haut, à la date des 23-31 janvier 1405, au commencement de l'article.
3. Voy., pour d'autres négociations confiées à ce personnage en Orient, notre seconde série, pp. 252-254.

Même date.

Le gouvernement de Gênes recommande Benoît Folco de Forlì à Nicolas, fils de Scipion Ceba, frère de son nouveau capitaine des galères du Levant. Ce dernier pourra apprendre de Benoît Folco « quam secunde sint res principis nostri [1] quamque parvo negocio res nostras, que male turbabantur, composuerimus et ad altam pacem redegerimus ». Ceba devra bien recevoir l'ambassadeur et faciliter sa mission ; il prendra soin de transmettre les ordres adressés aux recteurs de Chio, Péra et Caffa, que Folco apporte.

(Ibid., n° 280.)

Même date.

Le gouvernement de Gênes annonce aux « podestat, gouverneurs, Mahonais, et à toute la population de Chio » la marche que suivent les hostilités avec Venise. Ayant appris que leurs ennemis se vantent de conquérir les possessions génoises du Levant, ledit gouvernement a armé des vaisseaux et les envoie en Orient, sous le commandement de Thomas, fils de Scipion Ceba ; en même temps, Gênes a demandé le concours du sultan [2]. « Quas ob res este bono animo, et, si qua belli moles in vos convertatur, petite illius regis auxilium, scribentes ipsi domino Benedicto quenam eum facere oporteat. » Les vaisseaux viendront bientôt pour les secourir. — Dans la lettre que le gouvernement de Gênes adresse au « capitaneus Orientis » [3] et au podestat et Conseil de Péra, on les invite à secourir l'île de Chio et à transmettre la lettre adressée au gouvernement de Caffa, si elle arrive dans leurs mains. — Dans celle-ci, qui est adressée aux consuls, aux *massarii* et au Conseil de Caffa, il est dit que Folco demandera au sultan « ut, si opus fuerit, terris nostris ab eo subveniatur, et, si in Tenedo Venetus tentaret arcem illam edificare, id communibus viribus prohibeatur ». Ils doivent laisser de côté toute autre préoccupation, se préparer pour la guerre

1. Les Génois avaient battu, en 1431, la flotte vénitienne de Nicolas Trevisano sur le Pô, et les tentatives des exilés, Bernabò et Jacques Adorno et Antoine Fieschi, pour surprendre Gênes, ne réussirent pas (Serra, ouvr. cité, t. III, pp. 129 et suiv. ; — Varese, ouvr. cité, t. III, pp. 272 et suiv.).
2. Voy. la pièce avant-dernière.
3. Élu à l'occasion de la guerre avec Venise, dans le Levant.

et secourir, par l'envoi d'une ou deux galères, Chio ou Péra, si les Vénitiens se présentent devant ces colonies. Le gouvernement de Gênes annonce enfin à celui de Caffa l'arrivée de la flotte du Levant [1].

(Ibid., fol. 100 v°-101, n°s 281 A et 281 B.)

7 décembre 1431.

Le gouvernement de Gênes recommande à l'empereur de Constantinople (« imperatori moderatorique Romeorum et semper Augusto ») André des Marini, « cui referenda quedam injunximus, gloriam et augmentum status vestri haud mediocriter concernentia [2] ».

(Ibid., fol. 115, n° 329.)

Même date.

« Instructio viri nobilis Andree de Marinis :

« Egregie domine. Ut que oretenus vobis commissa sunt, paucis verbis revocem ad memoriam, habetis litteras credentiales ad amicum [3]; expedit ideo ut ad ejus presentiam accedatis illique narretis rectum affectum quem ad Majestatem Suam et imperium illud nostri semper habuerunt. Ex quo, quicquid pro ejus gloria et augmento possemus operari, semper efficeremus magna devotione et ferventi animo; bonum enim et malum illius imperii semper reputavimus esse nobis communia. Cum igitur, ut scitis, deliberaverimus comparare magnam et potentem classem navium et galearum eamque transmittere in Orientem, cogitavimus quod nunc tempus esset commodissimum amico vestro recuperandi totam insulam Crete et alias quas Veneti occupant. Qua in re, si ipse volet parumper laborare, nos contenti sumus illum viriliter adjuvare. Itaque, post oblationes debitis verbis factas, exhortemini illum ut assumat bonum animum et velit arripere occasionem temporis sibi oblatam, et transmittere unum fratrum suorum [4] aut alium virum excellentem, qui cum suis vexillis

1. Plus tard, on écrivit à Caffa, Péra et Lesbos, pour leur demander de secourir l'île de Chio (fol. 115).

2. Voy. la pièce suivante.

3. L' « ami », c'est l'empereur de Constantinople, Jean VIII. Voy. pièce précédente.

4. Dans le ms. : *fratrem* suorum. — Andronic était déjà mort (voy. plus haut, à la date des 2-4 avril 1425). Restaient Théodore de Misithra, Thomas, Constantin, le futur empereur, et Démètre.

ascendat classem nostram. Nam nos parati sumus illum nostris sumptibus deportare in Cretam atque ibi servire multo tempore. Utile judicaremus quod ipse haberet unam aut duas galeas ex suis pro favore suo; quoniam non dubitamus totam insulam debere subito rebellari, visis vexillis ejus. Quocirca, si ipse nolet ullas armare galeas, offerte sibi galeas nostras Caffe et Pere, que ad nos sive ad armatam nostram venture sunt; quas ipse posset ascendere et venire ad locum ubi esset armata nostra. Quod de Creta diximus, hoc idem dicimus de Motono et Corono et aliis terris ac insulis, in quibus ipse posset sibi acquirere magnum dominium. Curate igitur prudentibus verbis eum accendere et animare ad hoc ; de quibus omnibus etiam conferte cum illo ex fratribus suis qui ad hoc aptior videretur; poteritis et hanc materiam aperire domino Manfredo de Guisulfis [1], ut ipse rem adjuvet. Et siquis illorum velet ascendere galeas Pere et Caffe, dicite dicto domino Manfredo ut jubeat patronis ut illum honorent, ut decet, et portent Chium, deinde ubi erit armata nostra; super qua materia oneramus prudentiam vestram, ut vigiletis et insistatis et illam ad perfectionem deducatis. Hec autem vobis committo non ex me, sed parte eorum quos scitis [2]. Ex Janua, die vij^a decembris MCCCC XXXJ°.

« Pecunias illas meas, cum haberi potuerunt, mittite mihi cambio.

« Vester : Jacobus de Bracellis [3]. »

(Ibid., *Instructiones*, reg. 1.)

10 décembre 1431.

Réclamation de Pierre Martino au sujet des dommages qu'il a soufferts de la part de Dorino Gattilusio [4].

(Ibid., *Diversor. filze*, paquet 6.)

15 janvier 1432.

Mention de Michel Minio, ancien bailli-capitaine de Durazzo.

(Arch. d'État de Venise, *Notatoio del Collegio*, reg. 14, fol. 106 v°.)

1. C'était l'ancien « capitaine du Levant ». Voy. plus haut, à la date du 10 mars 1431.
2. C'est-à-dire de la part du gouvernement.
3. La lettre, qui était secrète, bien qu'assez facile à comprendre, est signée par le chancelier seul.
4. Dorino Ier fut seigneur de Lesbos de 1424 à 1444 (Hopf, ouvr. cité, t. II, p. 151, col. 2).

29 janvier-1er février 1432.

Lettre du gouvernement génois à [Thomas, fils de] Scipion de Ceba [1] (29 janvier). Il ira prendre des informations, « ad insulam Chii vel loca ibi vicina, sive ad Palathiam [2], sive ad alia Turchie [3] loca », sur l'état de ces régions. Il trouvera le blé nécessaire à Palatscha « aut aliis Turchie locis ». — Le 1er février, on assure les habitants de Chio « quod hec civitas [*scil.* Janua] nihil aliud quam de salute vestra cogitat [4] ».

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 5, fol. 144 v°, nos 407-408.)

31 janvier-18 février 1432.

Le gouvernement génois envoie des lettres pour l'île de Chio à Nicolas de Scipion Ceba, fils (*sic*) du capitaine-général, qui se trouve à Andrinople. — Le 4 février, il recommande

1. Voy. plus haut, à la date du 31 octobre 1431, n° 2. Stella parle aussi du capitaine Thomas (col. 1308 B).
2. Palatscha, l'ancienne Milet.
3. La Turquie d'Asie, l'Asie-Mineure.
4. L'entreprise des Vénitiens contre Chio se préparait dès le mois d'août 1431. Le siège commença en novembre (Sathas, ouvr. cité, t. I, p. 192, n° 126; — Heyd, ouvr. cité, t. II, p. 290). D'après les *Diarii veneti* (fol. 73), on apprit à Venise, le 22 janvier 1432, l'arrivée de la flotte devant Chio : elle y débarqua les soldats et son équipage; on occupa les *borghi* et on distribua les charges aux *supracomiti*. Le port de Chio était défendu par deux vaisseaux; deux autres avaient été submergés pour en défendre l'accès; il fut pris néanmoins, et Alvise Loredano se distingua dans la bataille; les deux vaisseaux génois, dont chacun avait deux cents hommes d'équipage, ne pouvant plus résister, on mit le feu au premier, qui était vide; le feu se communiqua au second, commandé par Pierre Spinola, « da botte 1,500, carge di gottoni stricade, perignoni e rami per Saorna (?), specie più di mille miera ». La tour de Chio prise, les Vénitiens « y établirent des bombardes pour battre la ville, qui se défendait avec énergie ». — On ne tarda pas à recevoir l'avis (le 1er janvier (!), portent les *Diarii*) que la flotte vénitienne était repartie de Chio (le 30 novembre!) « nè haveva possudo far cossa alcuna »; Scaramuzza, le commandant de l'infanterie génoise, avait été tué dans un combat, ce qui avait « desturbà ogni cossa ». On sut, en même temps, que les capitaines des voyages d'Alexandrie et de Beyrouth étaient partis avec leurs galères pour ces deux ports. « La qual nova forsi non sarà cattiva, perchè, quando s' havesse habudo Sio, mai si faceva pace con Zenoesi, per esser Sio il suo occhio destro » (fol. 73). Le 18 juillet 1432, arrive à Venise André Mocenigo, « che era stà luogotenente a Sio », sur la galère commandée par Alvise Michiel, chargée d'épices; les Avogadori le jetèrent aussitôt en prison (*ibid.*, fol. 79 v°).

On apprit en juillet que les Génois avaient attaqué Corfou (*ibid.*, fol. 79 v°-80 v°; voy. des renseignements sur les représailles exercées par les Génois contre les colonies vénitiennes, dans Sanudo, éd. Muratori, col. 1030 B-E). — Voy. aussi, sur l'expédition de Chio, Stella, éd. Muratori, col. 1307-1308; cf. Serra, ouvr.cité, t. III, et Varese, ouvr. cité, t. III, à la date de 1431; le récit de Hopf, dans son article *Giustiniani* (encyclopédie Ersch et Gruber), et le poème utilisé par Heyd, ouvr. cité, t. II, p. 290, note 4.

« comiti Amatico [1] » Christophe Lomellino, qui se rend à Andrinople, avec lesdites lettres.

(Ibid., fol. 146 v°-147, n° 410; fol. 151, n° 421; cf. fol. 162, n° 457, à la date du 18 février.)

12 février 1432.

Mention des « massarii subventionis Chii [2] ».

(Ibid., *Diversor. filze*, paquet 6, sans pagination.)

24 mars 1432-10 octobre 1433.

Le 24 mars 1432, le cardinal de Chypre [3], frère du roi, demande que l'on aide ce dernier à reprendre Famagouste [4]. — Le 10 octobre 1433, le même réclame des secours pour le jeune roi [5], s'il venait à souffrir quelque « nouveauté » de la part des Génois; on lui répond, cette fois, qu'on a déjà donné des ordres.

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Secreta*, reg. 12, fol. 72, 125 v°.)

3 avril 1432.

Le gouvernement de Gênes confirme au duc de Milan « seriem rerum gestarum in Chio », d'après les lettres originales reçues à ce sujet. Les Vénitiens ont reçu un coup plus douloureux qu'ils ne veulent l'avouer. « Nec est rebus nostris levis accessio quod Teucrorum triremes navigia illorum expugnaverint; neque id tam propter damna illata, quam propter inimicicias revirescentes; propter que omnia, dum hostes adhuc trepidant, dum fusi ac sparsi sunt, instandum est trepidantibus, priusquam resumant animos et vires contrahant. » Ce

1. Le ban de l'Esclavonie, Mathko de Talovac (Thallóczy). Voy. Klaić, ouvr. cité, pp. 355 et suiv.

2. Les caissiers des dépenses pour la défense de Chio.

3. Sur le cardinal Hugues de Lusignan, voy. plus haut, t. IV, p. 105, note 3. On lit, dans un *Liber introytus et exitus*, conservé à la Bibliothèque nationale de Florence, *Cod. Magliabecchiani*, XIX, 6, 80 (voy. notre seconde série, p. 32, note 1), fol. 76 v° : « Dominus Hugo de Lusignano, apostolice sedis prothonotarius, comendatarius perpetuus Ecclesie Nicossiensis, debet dare pro omni servicio dicte Ecclesie, pro quo obligavit die viij jullii [1410], ut apparet in libro obligationum Camere, in fol. LXXXX°, f. v^m. — Per terminos immediate precedentes. » Sur sa mission de 1432, voy. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 544, note 1; t. III, pp. 1 et suiv., p. 11. Voy. aussi Sanudo, éd. Muratori, col. 1024 B.

4. Sur les Génois.

5. Jean II, roi depuis le 19 juin 1432, couronné le 24 ou 26 août suivant. Cf. Bustron, pp. 370-371; — Amadi, p. 515; — Strambaldi, p. 287; — Mas Latrie, loc. cit., t. III, p. 3.

n'est pas l'avidité qui pousse les Génois ou l'ambition, car ils ont hésité longtemps à commencer cette guerre, mais bien le sentiment qu'il faut profiter de cette fortune extraordinaire [1].

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 5, fol. 197, n° 562.)

4 avril-30 septembre 1432.

Le 4 avril, le seigneur de Croy (« monsignor de Croui ») et autres Bourguignons et quelques Savoyards se présentent à Venise, demandant un vaisseau pour aller en Terre-Sainte : ils déclarent ne pas craindre les Génois et les Catalans, car on peut toujours obtenir des représailles contre les agresseurs. — Le 30 septembre, même demande de la part de quelques seigneurs français, munis de lettres de recommandation, surtout de la part du duc de Bourgogne.

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 58, fol. 108 v°, 146 v°.)

1er mai 1432.

Le gouverneur de Durazzo ayant écrit qu' « Ali-bei Turchus, dominus Croye [2] », a réclamé une pension de 200 ducats par

1. Voy. plus haut, à la date des 29 janvier-1er février 1432. — En janvier, on apprit le naufrage, dans les eaux de Caffa, de deux vaisseaux de Romanie, celui d'Alvise Contarini, qui portait le capitaine de la flotte, André Loredano, « frère de messire Pierre », et celui d'Azzo des Priuli ; les marchandises furent saisies par les Génois, et les Vénitiens jetés en prison. « Et un' altra galia schapolla, alla quale era pattron... (*sic*) » (*Chron. de Vienne*, fol. 147). D'après une chronique vénitienne de la Laurentienne de Florence (pl. LXI, n° 21 ; c'est une compilation du XVIe siècle), fol. 118 v°, l'événement serait arrivé le 3 janvier. D'après les *Diarii* (fol. 73), on envoya aussitôt, sur une galère *sottil*, Pierre Zeno, fils de feu Charles, jadis procurateur, pour porter des ordres à Pierre Loredano, provéditeur. Puis, le 27, on décida d'armer de nouvelles galères et on nomma d'autres provéditeurs : Vidal Miani et Sylvestre Morosini, et, comme *supracomiti :* Jacques Loredano, fils de Pierre le provéditeur, Georges Gradenigo, Arsène Duodo, Georges Soranzo, Marc Zeno, chevalier, Barthélemy Lando, Luc de Cà da Pesaro. Vers le 13 juillet, on obtint des ordres de la part du duc de Milan et du gouverneur de Gênes pour la délivrance des Vénitiens de Caffa (*Diarii*, fol. 87 v°). On apprit, le 4 décembre 1433, par la voie de Constantinople, qu'Antoine Diedo, capitaine de trois galères de Romanie, s'était présenté à Caffa, avec ses patrons, Léonard Duodo et Jacques Barbadigo, avait montré les commandements au consul, qui, ayant convoqué au Palais du Gouvernement, « tuti i boni merchadanti genovexi e i abitanti de Gafa », restitua, après « molte dizarie », André Loredano, Alvise Contarini, Azzo de Priuli et les autres captifs, qui revinrent à Venise (*Chron. de Vienne*, fol. 153 v° ; — *Diarii*, loc. cit.). — Le 20 octobre 1432, d'après la *Chronique* de la Laurentienne (fol. 119), fut pris (par les Génois) un vaisseau vénitien « de puovolo », commandé par Nicolas Miani et chargé « de cottotti (*sic*) et filadi et boccassini et specie de ratta, per valer de ducati 50 m. ».

2. C'était le gouverneur turc de l'Albanie. Ali était le fils d'Évrénos-beg (Hopf, ouvr. cité, t. II, p. 101, col. 1).

an, pris sur les revenus de ladite ville et que, ne l'ayant pas obtenue, sous le prétexte que cela serait contraire aux articles de la paix avec les Turcs, il vient de fermer les chemins, de sorte que Durazzo est « quasi obsessus », le sénat de Venise décide d'écrire à Ali, puis au sultan, si le seigneur turc maintient sa résolution; on pourra néanmoins, jusqu'à ce qu'arrive la réponse de Mourad, donner à Ali, pour cette seule fois, une partie des 200 ducats qu'il réclame.

(Ibid., reg. 58, fol. 112 v°.)

4 mai 1432.

Le gouvernement génois réclame au roi Mohammed de Grenade le paiement du blé enlevé pour ce prince, à Séville, et appartenant à un sujet de la République [1].

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 6, fol. 68 v°, n° 221.)

1er juin 1432.

Sur la proposition du doge, le sénat vénitien décide que les galères de Tana et de Romanie partiront au terme fixé, 25 juin, « tam pro faciendo viagium suum bono tempore, quam pro succurrendo loco Tane et pro executione rerum quas dominus Alexius, dominus Gothie, intendit facere nostro dominio. » 110 voix pour, 14 contre, 5 abstentions [2].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 58, fol. 121 v°.)

26 juin 1432.

Le gouvernement de Gênes réclame au roi Mohammed de Grenade des marchandises naufragées « ad plagiam Ermerie [3] ».

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 4, fol, 93, n° 328.)

27 juin 1432.

Le sénat vénitien accorde une pension à « Joncho Tron », Albanais [4], qui, n'ayant pas donné le passage aux Turcs contre

1. Voy. plus haut, à la date du 2 juillet 1431.
2. Voy., sur cette guerre, Heyd, ouvr. cité, t. II, p. 381. Sur Alexis de Théodoro, voy. plus haut, t. IV de la *Revue*, p. 45, note 5 et *passim*, dans les comptes de Caffa. Sur l'origine du nom de Théodoro, Θεώδοροι, voy. Jireček, *Das christliche Element in der topographischen Nomenclatur der Balkanlænder*, Vienne, 1897 (extrait des *Sitzungsber. der wiener Akad.*, classe d'histoire et de philosophie, t. CXXXVI).
3. Almeria.
4. Ce personnage ne nous est pas connu par ailleurs.

Venise et ayant averti les officiers de la République de toutes leurs invasions, a été chassé par Georges « Vulcho [1] » ; il peut être utile à l'avenir en Albanie.

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 58, fol. 128 v°.)

18 juillet 1432.

Le sénat de Venise s'occupe de trouver les 2,000 ducats nécessaires pour la défense de Tana [2].

(Ibid., fol. 133.)

29 juillet 1432.

Le sénat de Venise ordonne au bailli de Constantinople [3] de payer chaque année au sultan, conformément aux traités, les 236 ducats dus pour les possessions de la République en Albanie [4].

(Ibid., fol. 135.)

6 octobre 1432.

Le gouvernement génois autorise André de Mare à demander au roi de Tunis « et totius Africe » la mise par écrit du traité conclu (« dudum contracte ») entre lui et Gênes, à demander la délivrance des captifs génois ou sujets de la République, la restitution des biens retenus et une indemnité. Il pourra protester contre la conduite du roi et de ses officiers et faire partir les Génois de Tunis. « Janue in palatio publico, in ea camera in qua nunc et hieme consultatur, que contigua est aule majori, in capite, et vergit ad Orientem..., hora xvij[a]. »

(Arch. d'État de Gênes, *Diversorum filze*, paquet 6.)

9 octobre 1432-21 mai 1433.

Le 9 octobre 1432, le gouvernement de Gênes annonce au roi de Tunis, « Muley-Bufers [5] », que Jacques d'Appiano, seigneur de Piombino [6], a abandonné la clientèle des Floren-

1. Voukovitsch (Brankovitsch), le despote serbe.
2. Voy. plus haut, à la date du 1er juin 1432.
3. Martin de Musto. Voy. plus haut, à la date du 4 août 1431.
4. Chiffre fixé par le traité du 4 septembre 1430 (voy. plus haut, à cette date).
5. Muley Abou-Farès.
6. Sur ce personnage, voy. Cappelletti, *Storia di Piombino*, 1897, in-8°, *passim*.

tins pour entrer dans celle des Génois. — Le 14 septembre, le même gouvernement recommandait au roi André de Mare. — Le 23 avril 1433, il lui demande de dédommager Ambroise des Bracelli [1], pillé par les galères royales (suit une lettre sur le même sujet à André de Mare). — Le 29 avril, Gênes se plaint de ce que son ambassadeur n'a pas obtenu satisfaction. André de Mare est invité, le même jour, à vérifier le bien fondé des réclamations, la République ne pouvant pas l'affirmer; il devra agir contre les marchands lombards qui se prétendent Génois pour échapper à la gabelle du roi et se déclarent ensuite étrangers quand il s'agit de payer celle du consul. — Les lettres adressées au roi sont expédiées le 21 mai suivant [2].

(Ibid., *Litterar.*, reg. 5, fol. 315, n° 892; fol. 317, n° 898; fol. 383 v°, n° 1072; fol. 387-387 v°, n° 1081; fol. 387 v°, n° 1082; ibid., n° 1083.)

15 octobre 1432.

Instructions d'André de Mare, envoyé génois à Tunis. Il rassemblera d'abord les négociants génois de cette ville et prendra des informations. Puis il complimentera le roi et lui demandera : *a*) la mise par écrit du traité, ce qui est plus rassurant pour Gênes; — *b*) la restitution des captifs, en y comprenant les Corses, leur île étant sujette de la République, malgré la désobéissance de quelques « populi » de cette île; il réclamera au moins les habitants de Bonifacio, Calvi et les sujets de Simon de Mare; si le roi objecte que les instances des Génois lui ont fait délivrer des étrangers, l'ambassadeur répondra que ce cas n'est jamais arrivé, ou qu'il a été très rare; il pourra offrir pour chaque captif une *dupla* [3], en prélevant l'argent sur les dédommagements accordés aux Génois, sur la part prise illégalement par le roi du « drictus ille benficare [4] » ou sur ce revenu même, qu'on abandonnerait pour quelque temps au roi; — *c*) la reconnaissance du seigneur de Piombino comme vassal de Gênes; — *d*) la prohibition de juger les procès des Génois par des « magistratus Maurorum »

1. Parent du chancelier Jacques, sur lequel voy. plus haut, à la date du 7 décembre 1431, n° 2.
2. Sur les attributions financières du consul génois de Tunis, voy. Heyd, *Le colonie*, t. II, p. 372.
3. Sur la *dupla*, voy. plus haut à la date du 14 octobre 1421.
4. *Beneficare?* Je ne sais rien de plus sur ce droit.

(mention du cas d'Henri Squarzafico); — *e*) la permission de prendre du blé et de la farine dans le royaume de Tunis pendant la famine actuelle. André de Mare demandera aux marchands génois d'apaiser leurs discordes, sans quoi ils seront punis. Si le roi lui accorde tous les points susdits, il publiera ses « litteras consulatus [1] » et demeurera deux ans à Tunis. Sinon, il fera quitter le royaume à ses compatriotes. L'ambassadeur pourra ajouter à ces points les nouvelles réclamations que lui suggérera son séjour à Tunis.

(Ibid., *Diversor. filze,* paquet 7.)

31 octobre 1432.

Le sénat vénitien ordonne au recteur de Scutari de payer, avant toute autre dette, les 2,000 ducats de pension annuelle, dus à Georges, despote de Serbie, qui les avait fait réclamer par un sien ambassadeur [2].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti,* reg. 58, fol. 153 v°.)

10-18 janvier 1433.

Le gouvernement de Venise accorde le gouvernement de « Fitileo » [3], pour deux ans, à Nicolas Giorgio, fils de Jacques, marquis de Bodonitza, « qui [Jacobus] pro defensione illius loci sui contra Turchos, qui cum maxima potentia diutius locum illum tenuerunt obsessum, volens, tanquam magnanimus ac orthodoxe fidei cultor, potius mori quam derelinquere ipsum locum, ultimate proditorie ac nequiter interfectus fuit, relictis ipso exponente et fratribus, qui, sequendo paterna vestigia, ipsum locum defensarunt quousque potuerunt, sed, non valentibus ipsis, ob defectum victus et rerum defensibilium, locum predictum conservare, cohacti, se concordaverunt cum ipsis Turchis, salvis tamen personis et bonis eorum; quod tamen eidem exponenti et fratribus minime servatum fuit per ipsos perfidos iniquos Turchos, imo, spoliati omnibus bonis suis, inde fuerunt expulsi [4]. »

(Ibid., *Grazie,* reg. 22, fol. 45 v°.)

1. Sa patente de consul.
2. Voy. plus haut, à la date du 27 juin 1432.
3. Phtélion. Voy. plus haut, à la date du 4 juin 1411, n° 2. Cf. Sathas, ouvr. cité, t. III, pp. 429-431, n°s 1022-1023.
4. Sur la prise de Bodonitza, voy. plus haut, à la date du 4 juin 1411, n° 2, note 8. — Sur Nicolas Giorgio, voy. aussi à la date du 10 avril 1421.

14-15 mars 1433.

Privilège de citoyen de Venise et membre du Grand-Conseil accordé à Charles II Tocco, despote d'Arta [1].

(Ibid., fol. 50; *Privileggi*, reg. 2, fol. 17.)

15 mars 1433.

Le gouvernement vénitien accorde une indemnité à Martin de Musto, bailli de Constantinople, qui a racheté à Tana l'équipage de quelques galères naufragées dans la mer Noire [2].

(Ibid., *Notatorio Collegio*, reg. 14, fol. 117.)

16 mai 1433.

Le gouvernement de Gênes nomme André de Mare comme consul à Tunis [3].

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 5, fol. 397, n° 142.)

25 mai 1433.

Un ambassadeur de « Juanus Castriota » s'était présenté à Venise, demandant : *a*) que les draps achetés pour sa maison fussent exempts des droits de douane; — *b)* que les fugitifs lui fussent restitués; — *c*) que les officiers d'Alessio ne commissent pas de « novitates, in gabella sua » et ne fissent pas de difficultés pour sa « dohana del Sufedal [4] »; — *d*) que, les marchands de Raguse passant par Alessio, pour se rendre dans ses possessions, ne fussent pas retenus ni dommagés. Le sénat approuve les points *a*) et *c*), accorde la restitution des esclaves, des serfs et des biens, et permet le passage des marchands de Raguse par Alessio, pour deux ans [5].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 58, fol. 207 v°.)

16 juin 1433.

Le gouvernement de Gênes écrit au duc de Milan qu' « Alexio de lo Tedoro » a occupé « tempore noctis, circa finem mensis

1. Depuis 1429. Sur ce privilège, voy. aussi Hopf, ouvr. cité, t. II, p. 107, col. 2, et Sanudo, éd. Muratori, col. 1035 A-B. — Sur les ambassadeurs de Tocco, voy. Sathas, ouvr. cité, t. III, pp. 416-417, n° 1007.

2. Sur ce naufrage, voy. plus haut, à la date du 3 avril 1432, note 1, et, sur Musto, à la date du 29 juillet 1432.

3. Voy. plus haut, à la date du 15 octobre 1432.

4. Cette localité ne m'est pas connue par ailleurs.

5. Sur une autre ambassade de Kastriota, voy. plus haut, à la date du 17 août 1428.

februarii proxime exacti..., opidum preciosum hujus civitatis in orientalibus partibus situm, Cimbalum vocatum [1] ». Gênes craint que les Vénitiens ne l'acceptent comme leur allié [2].

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 4, fol. 91 v°-92, n° 323.)

27 juin 1433.

Le sénat de Venise envoie un cadeau au roi de Tunis, par le nouveau consul [3].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 58, fol. 214 v°.)

1er juillet 1433.

Le sénat de Venise prend des mesures pour réunir les 10,000 ducats promis « serenissimo domino imperatori [4] ».

(Ibid., fol. 216 v°.)

11-21 juillet 1433.

Le 11 juillet, le gouvernement génois annonce au roi « Moley-Bofers » de Tunis que le banni Paul Cicogna prépare une flotte en Calabre dans le dessein d'exercer des actes de piraterie, pour lesquels Gênes ne peut évidemment pas être rendue responsable. — Le 21, le même gouvernement réclame au roi la délivrance d'un habitant de Calvi [5].

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 5, fol. 439 v°, n° 1207; fol. 443 v°, n° 1221.)

25 juillet 1433.

Le sénat vénitien ordonne au bailli de Constantinople [6] d'excuser « factum damnorum Raclee et Stalimini [7] et duarum

1. Sur Cembalo, voy. plus haut, t. IV de la *Revue*, p. 41, note 8, et, sur les hostilités exercées par Alexis contre les colonies génoises de Crimée, plus haut, à la date du 1er juin 1432.

2. Sur les négociations entre Venise et Alexis, voy. plus haut, à la date du 1er juin 1432.

3. Voy. plus haut, à la date du 16 mai 1433.

4. Il s'agit, sans doute, de l'empereur Sigismond, couronné à Rome, le 31 mai précédent (Fessler, ouvr. cité. t. II, p. 390). Dès l'année 1431, Sigismond négociait avec les Vénitiens, leur offrant la paix contre la rétrocession de la Dalmatie, qui fut refusée (Ljubić, ouvr. cité, t. IX, pp. 47 et suiv.). Une trêve de cinq ans fut conclue le 4 juin (*ibid.*, pp. 56-58; — *Commemoriali*, t. IV, p. 177, nos 189-190). Venise contribua aux dépenses faites par le pape pour l'entretien de l'empereur et paya 2,000 ducats aux médiateurs entre ce prince et ses ennemis (*Sen. Misti*, reg. 58, fol. 224 v°).

5. En Corse. Voy. plus haut, à la date du 15 octobre 1432.

6. Martin de Musto. Voy. plus haut, à la date du 15 mars 1433.

7. Le 3 ou le 5 décembre 1432, on apprit à Venise que le nouveau capitaine-général (qui avait succédé en août à Pierre Loredano; Sanudo, éd. Muratori,

navium coram domino imperatore Constantinopolis », et il offre pour ce fait un dédommagement de 1,000 à 1,500 perpères.

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 58, fol. 220.)

2 août 1423 [1].

Le sénat vénitien répond aux lettres du capitaine du golfe, datées du 10 et 14 juillet, par lesquelles celui-ci annonçait que les ennemis se fortifiaient beaucoup « ad locum Scale [2] ». Il déclare craindre qu'ils n'empêchent ledit capitaine de sortir avec les vaisseaux : « ne inimici vos claudant ». Il espère que, les conditions du despote Georges ayant été acceptées, la paix sera rétablie. Sinon, et si les ennemis tâchent de fermer le passage de Scala, le capitaine se retirera en pleine mer, en emmenant ses troupes, en détruisant les bastilles et en laissant des soldats à cheval à Dulcigno; puis il croisera en pleine mer.

(Ibid., *Sen. Secreta*, reg. 8, fol. 119.)

3 août 1433.

Le sénat de Venise répond aux ambassadeurs de Dulcigno qu'on espère concilier les différends de la République avec le

col. 1031 C-D), Sylvestre Morosini, parti pour le Levant avec quinze galères *sottili*, avait quitté Constantinople, où l'empereur lui avait refusé le biscuit et autres provisions. Il s'était rendu à Négrepont, puis à Modon et enfin à Corfou, où il attendait des ordres. Pendant son séjour à Constantinople, il avait eu plusieurs escarmouches avec les Pérotes, « et niente non potte far per esser messi in gran fortezza » (*Diarii veneti*, fol. 82; — *Chron de Vienne*, fol. 151). Morosini revint à Venise, escortant les grosses galères de Romanie, le 22 décembre (*Diarii*, fol. 82 v°). Le 23 juillet 1433, arriva Jacques Loredano, fils du procurateur Pierre, avec sa galère de Constantinople. On sut par lui que le sultan avait noué des intelligences avec les pêcheurs (*peschadori*, mais une de ces chroniques porte : *pesadori*) de cette ville, qu'il comptait surprendre avec une flotte de quarante-trois ou quarante-deux embarcations, grandes et petites. « Il plut à Dieu » que la conspiration fût découverte avant l'arrivée de la flotte; l'empereur ordonna de nombreuses exécutions « et fecce rovinar da 600 case ch' era fuora della terra verso la marina, appresso le mura ». La flotte s'en retourna désappointée en Turquie « et andò a Mar Mazor, verso Trabisonda, per veder di far danni in quelle bande, come li fù commesso dal suo signore » (*Cron. Zancaruola*, fol. 428; — *Diarii Veneti*, fol. 87 v° ; — *Chron.* E 160 de Dresde, fol. 227 v°). Les chroniques byzantines ne parlent pas de cette tentative du sultan.

1. Je préfère donner ici cette pièce classée par erreur parmi celles de l'année 1433, que sacrifier un document assez important. Cf. Ljubić, ouvr. cité, t. VIII, pp. 242-243.

2. C'est sans doute une place située sur la côte d'Albanie. Sur cette guerre contre les Serbes en 1423, voy. plus haut, à la date du 7 septembre 1423.

despote Georges par le moyen des voévodes que Georges doit envoyer à Cattaro [1].

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 58, fol. 225 v°.)

4 août 1433.

La ville d'Alessio demande de pouvoir employer le produit de deux impôts, qu'on envoyait ordinairement à Venise, pour fortifier la ville contre ceux qui veulent s'en emparer, « e spezialmente Turchi ».

(Ibid., fol. 226.)

20 août 1433.

Le sénat de Venise décide d'écrire au vice-provéditeur d'Alessio, au sujet des « novitates » d'Albanie; beaucoup parmi les voisins offrent de se soumettre à Venise; le vice-provéditeur n'acceptera pas la soumission des sujets du sultan ou du despote serbe ou de tout autre prince qui soit en paix avec la République [2]; on envoie au vice-provéditeur les armes qu'il a demandées pour pouvoir repousser éventuellement les attaques de Nicolas « Duchainus [3] ». On écrira aux officiers de Durazzo de ne pas se mêler aux « novitates » et de ne pas accorder la permission d'arborer l'étendard de S. Marc sans un ordre spécial. — Le sénat vote encore une autre lettre, pour le comte-capitaine de Scutari : on a appris, par les lettres du vice-provéditeur d'Alessio, que Doucachine a attaqué le château de Dagno, « quod pro Alzibego nomine Admorati-bey Turchi detinebatur [4] », et que le comte-capitaine a accepté la place, pour qu'elle ne tombât pas dans d'autres mains, avec l'intention cependant de la restituer au sultan si celui-ci était encore vivant [5]. Le sénat ordonne au comte-capitaine de ne

1. Voy. plus haut, à la date du 31 octobre 1432.
2. Le despote lui-même se trouvait depuis longtemps en paix avec les Vénitiens. Sur le mariage de sa fille Marie avec le sultan Mourad (1433), voy. notre seconde série, à la date du 15 juin 1433.
3. Voy. plus haut, à la date du 15 février 1431.
4. « Alzibegus » ne paraît pas être Ali-beg, sur lequel voy. ci-dessus, à la date du 1er mai 1434, mais plutôt Hassan-bey (voy. le n° suivant). — Sur Dagni (Daïno), en Albanie, ancienne douane vénitienne, voy. notre seconde série, p. 74, note 2.
5. Un faux bruit analogue se répandit en 1440 : on le connut à Venise le 8 février (Magno, *Ann.*, t. I, fol. 177 v°). Ce bruit donna en 1433 des espérances aux Albanais, qui se révoltèrent contre les beys turcs, sous la conduite de Doucachine. Cf. Hopf, ouvr. cité, t. II, p. 101, col. 1; p. 121, col. 1.

plus avancer, mais de s'informer par un émissaire si Mourad n'est pas mort. Si le bruit de la mort du sultan est faux, le comte-capitaine exposera à Mourad que l'occupation a été faite uniquement pour empêcher la conquête du château par quelque ennemi des Turcs et qu'il attend les ordres du sultan. Mais si Mourad est mort en effet, Dagno devra être conservé et on enverra un avis à Venise. Si le château n'est pas encore occupé, le comte-capitaine se gardera bien de le prendre. En tout cas, il observera la paix avec tous ses voisins. 2 voix contre, une abstention, le reste pour.

(Ibid., fol. 227 v°-228.)

2 septembre 1431 (1433?).

Le sénat de Venise vote une lettre d'exhortations pour le duc de l'Archipel, qui a été contraint de conclure un traité avec les Génois [1].

(Ibid., *Sen. Secreta*, fol. 119 v°.)

7 septembre 1433.

Lettre du sénat vénitien à « Asa-beg, voévode turc en Albanie » [2]. On a reçu ses lettres du 10 août et le sénat témoigne de son mécontentement pour la révolte de l'Albanie contre le sultan « quoniam eum in fratrem habemus »; il désapprouve le comte-capitaine, dont il fait connaître la justification. Venise tient à observer « ad unguem » sa paix avec Mourad. Le comte-capitaine restituera donc Dagno ou attendra d'abord l'arrivée de renforts turcs. Il a l'ordre d'aider « Asa-beg » contre Doucachine. « Asa » est prié de transmettre à Mourad la lettre suivante, du 8 septembre.

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 59, fol. 2 v°-3.)

8 septembre 1433.

Le sénat vénitien accuse réception au comte-capitaine de Scutari des lettres de ce dernier, annonçant la prise de posses-

1. Le duc de l'Archipel était Jean II Crispo (1418-1437). Sur la paix conclue par lui avec les Turcs, voy. Hopf, ouvr. cité, t. II, p. 146, col. 1, et Sathas, ouvr. cité, t. III, p. 372, n° 960. — La date de 1433 correspondrait mieux au folio et aux circonstances. Cf., en effet, plus loin, à la date du 24 mai 1434.

2. Hassan-beg, le Casam-beg de Hopf était, d'après ce même auteur, le lieutenant d'Ali-beg à Croïa (t. II, p. 101, col. 1).

sion de Dagno, où un recteur a été nommé; le comte-capitaine expliquait que les « novitates » d'Albanie étaient faites contre les Turcs, et non « contra Sclavos [1] et subditos despoti Georgii »; il disait avoir nommé Doucachine voévode et lui avoir donné « equos quinque ad latinam [2] ». Le sénat désapprouve sa conduite, qui est une violation de la paix, violation à laquelle personne ne l'avait autorisé. Le comte-capitaine devra tenir compte des réclamations d'Ali-beg (*sic*) pour Dagno et lui présenter des excuses; Doucachine ne recevra ni argent, ni secours, ni refuge, ce qui serait contraire à la paix; le comte-capitaine retirera les promesses qu'il a données à cet égard; il agira de même avec les autres rebelles. Il ne devra plus maltraiter les sujets du despote, ce dont se plaignent les officiers de ce prince; il payera au despote sa pension régulièrement. Aucun officier d'Albanie ne devra agir contre les Turcs et le despote [3]. « De parte 75. » — Le même jour, on prend la résolution définitive de restituer Dagno, sans plus, si le sultan l'exige; le bailli de Constantinople se rendra auprès de Mourad, pour donner des explications.

(Ibid., fol. 3.)

Même date.

Lettre du sénat vénitien au sultan Mourad :

Le sénat a appris avec regret les mouvements des Albanais contre les possessions ottomanes, mais surtout l'occupation de Dagno, bien que le comte-capitaine de Scutari assure ne l'avoir pas fait en ennemi, mais avec la permission d' « Asabeg » et la promesse de les restituer. Cet officier a été sévèrement réprimandé et on lui a donné l'ordre de rendre Dagno, si on le lui demande, de la part du sultan ou du voévode; si néanmoins ce dernier n'est pas encore en mesure de défendre Dagno, le comte-capitaine retiendra cette place jusqu'à nouvel ordre. Le comte-capitaine a eu tort de donner à Doucachine le titre de voévode et de lui faire certaines con-

1. Les Serbes.

2. Donner des « equos ad latinam » signifie, je crois, prendre à la solde de la République, un chef albanais, avec quatre autres soldats, équipés à la manière de l'Occident. Voy. plus haut, à la date du 3 mars 1430, n° 2.

3. Sur l'alliance de famille entre Georges Brankovitsch et Mourad II, voy. ci-dessus, à la date du 20 août 1433, note.

cessions, bien que ce fût le seul moyen de lui reprendre « terram Dagni ». Le même comte-capitaine a reçu des instructions lui enjoignant de ne pas secourir Doucachine. « De parte... » (*sic*). Votée?

(Ibid., fol. 2 v°.)

22 octobre 1433.

Le sénat vénitien rejette l'idée d'armer une galère *subtile* pour la sécurité des possessions de la République en Albanie[1].

(Ibid., fol. 10 v°.)

27 novembre 1433.

Le gouvernement génois décide une enquête sur les pertes qu'ont subies des marchands de Gênes, dépouillés dans les eaux de Majorque, par des pirates maures de Tunis; l'équipage, emmené prisonnier à Bone, fut délivré grâce à l'intervention d'André de Mare[2]; la barque elle-même, qui portait du sel, avait été coulée et les biens retenus « contra tenorem pacis inite inter regiam Majestatem Tunicis et subditos illustrissimi domini nostri ducis Mediolani[3] ». — Suit la liste des biens retenus.

(Arch. d'État de Gênes, *Diversor. filze*, reg. 7.)

24 décembre 1433.

Lettre de Pierre Spinola, de Gênes, au duc de Milan[4].

« Principi.

« Illustrissime princeps ac domine verendissime. Cum, multis jam annis, didicissem nullam feram gratiorem esse Celsitudini Vestre leopardo, et nunc etiam id ipsum affirmaretur mihi, eoque magis quod, seu vi frigoris seu alterius incommoditatis, pars magna ducalium leopardorum interisse diceretur; annixus sum ut, vel ex Africa, vel ex regno Granate, hujus generis animalia mihi mitterentur, sed unde ea difficultas oriatur nescio : hoc unum scio quod unicus duntaxat usque non sine labore ad me nuper transmissus est, menses

1. A cause des « novitates ». Voy. les pièces précédentes. Cf. Noiret, ouvr. cité, p. 361.
2. Consul de Gênes à Tunis. Voy. plus haut, à la date du 16 mai 1433.
3. Voy. plus haut, à la date du 6 octobre 1432.
4. Je rappelle que le duc de Milan était seigneur de Gênes.

ııııj[or] vixdum natus, sed in quo conspiciatur et specimen et multa dexteritas; hunc itaque ad Celsitudinem Vestram nunc transmitto, orans ut non tam rei precium, quam animi mei devotionem consideret; quippe qui, cum ante Celsitudini Vestre deditus sim quam genitus essem, nichil habeo quod non benignitati vestre debeam; cui me semper humiliter commendo. Ex Janua, die xxıııj[°] decembris.

« Celsitudinis Vestre devotissimus

« Petrus Spinula. »

(Ibid., *Litterar.*, reg. 5, fol. 515, n° 1375.)

1434-1438.

Le gouvernement génois donne des ordres d'intervention au consul élu de Caffa, Baptiste des Fornarii, relativement à la garantie de 3,000 *aurei*, reprise par Caloïanni, empereur de Trébizonde, à Thomas de Trotis, qui l'avait reçue, pour une dette qu'avait envers lui un marchand, de la part de kyr Alexis, frère de Caloïanni. — Le même jour, une lettre est adressée à l'empereur lui-même pour lui demander justice [1].

(Ibid., reg. 4, fol. 144 v°-145, n°s 447-448.)

7 janvier 1434.

Le gouvernement génois demande au duc de Bourgogne d'arrêter dans ses ports deux pirates espagnols, qui avaient pris les marchandises du Levant chargées sur un vaisseau génois, qu'ils avaient visité, prétextant y rechercher des biens appartenant aux Maures [2].

(Ibid., fol. 520, n° 1382.)

11 février 1434.

Le lieutenant ducal de Gênes et les Anciens, assistés par quelques personnes d'expérience, prennent des mesures destinées à empêcher les abus des fonctionnaires de Caffa, « non ignorantes quam nobile membrum sit in corpore Reipublice

1. La pièce est signée par Oldrado de Lampugnano, lieutenant ducal, et le Conseil de Romanie. L'usurpation de Jean IV dura donc beaucoup plus que ne le croyait Fallmerayer, ouvr. cité, pp. 249 et suiv. Voy. aussi plus loin, à la date du 16 mars 1436. Le document n'est pas daté, mais Fornari fut consul de 1434 à 1438 (Koehne, ouvr. cité, t. I, p. 315).

2. Sur la guerre du roi de Castille contre les Maures, voy. ci-dessus, à la date du 9 mai 1431.

Januensis civitas Caffensis, urbs, cum multis aliis rationibus, tum numerositate populi et feracitate agrorum profecto mirabili[s], sed hoc longe mirabilior, quod, inter efferas et barbaras gentes posita, adeo coaluit ut scithicarum sarmaticarumque nationum portus et refugium facta videatur et, ope Dei adjuta, in extremo prope Europe angulo sit jam columen fidei christiane. »

(Ibid., *Libri Diversor.*, reg. 21.)

13 février 1434.

Lettre du gouvernement génois au pape. « Ex litteris Sanctitatis Vestre reverenter acceptis, cognovimus fuisse in nostram infamiam relatum, per Januensium manus transvehi servos christianos e Caffa in Egiptum et alia infidelium regna. » C'est faux : depuis que Caffa est devenue « velut columen fidei christiane », elle a conclu des traités pour le commerce des esclaves avec les seigneurs voisins. D'après ces traités, les esclaves ne peuvent être transportés « extra Maris Pontici terminos » que sur un vaisseau génois pris dans le port de Caffa. D'après une loi spéciale, ils doivent être d'abord comptés, puis le « vectigal » doit être payé pour eux ; ensuite ils sont embarqués. Avant le départ du vaisseau cependant, l'évêque, « accompagné de religieux et de laïques », monte à bord, appelle tour à tour les esclaves et leur demande à quelle nation ils appartiennent, s'ils ne sont pas chrétiens et s'ils ne veulent pas embrasser la foi chrétienne : celui qui accepte est débarqué et vendu par terre à un autre chrétien, ce qui favorise les conversions. S'il n'y avait pas les traités mentionnés, on verrait, « ex Trapesunta, Tanai [1], Bosphoro [2], Phaside [3] aliisque Euxini portubus », des vaisseaux chargés d'esclaves les transporter en Égypte ; les Génois méritent donc plutôt des éloges. La véracité de ces assertions est facilement contrôlable, Caffa étant un port très fréquenté [4].

(Ibid., *Litterar.*, reg. 5, fol. 530 v°-531, n° 1410.)

1. Tana.
2. Sur Vosporo, voy. plus haut, t. IV de la *Revue*, p. 35, note 2.
3. Phasis, Poti, dans le Caucase.
4. Voy., à cet égard, à la date du 1-3 février 1431, l'article regardant le commerce des esclaves, dans les instructions données aux Génois qui devaient négocier avec le Soudan.

9 mars 1434.

Le gouvernement de Venise décide de restituer à Laurent Barbaro ce qu'il a dépensé pour racheter les cuirs que portait la coque Duodo, « capta in partibus Tunisii ».

(Arch. d'État de Venise, *Notatorio Collegio*, reg. 14, fol. 130 v°.)

11 mars 1434.

Le gouvernement de Gênes décide de donner à Charles Lomellino, « prefecto hujus felicis classis, crucem quam vulgo pugnacem vocant, quam idem prefectus, postea rediens, Deo favente, illis [canonicis Ecclesie Januensis] reddet, ut moris est prefectorum ejusmodi classium [1] ».

(Arch. d'État de Gênes, *Lib. Diversor.*, reg. 21.)

22 mars 1434.

Une délibération du sénat de Venise mentionne l'archevêque de Patras, envoyé par les Malatesta à Venise [2].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Secreta*, reg. 12, fol. 56; cf. fol. 59 v°.)

Même date.

Le sénat vénitien décide de restituer à Laurent Barbaro, consul de Tunis, ce qu'il a dépensé pour racheter neuf Vénitiens pris par les Maures.

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 59, fol. 39.)

19 avril-7 mai 1434.

Plaintes des « pamalioti [3] » à cause de la violation de leurs privilèges.

(Ibid., fol. 44 v°, 47.)

4 mai 1434.

Le gouvernement de Gênes écrit au roi de Tunis que les galères de ce dernier ne cessent pas de piller les Génois, sans que le roi prenne des mesures contre les corsaires; dernière-

1. Sur l'expédition de Charles Lomellino, qui récupéra Cembalo, fut battu par les Tatars et échoua devant Constantinople qu'il attaqua, pour faire plaisir aux Pérotes, en discorde avec l'empereur, voy., sources et récit, dans Heyd, ouvr. cité, t. II, pp. 286-287, 381-382.

2. L'archevêque de Patras était Pandolphe Malatesta. Patras appartenait, depuis 1429, au despote Constantin. Sur une expédition de Pandolphe pour reconquérir ses possessions, voy. plus haut, à la date du 1er mars 1431.

3. Voy., sur ce clan albanais, plus haut, à la date du 2 janvier 1423, note.

ment encore, Dominique Bianco a été dépouillé dans les eaux de la Sardaigne. Comme le roi désapprouve sans doute ces actes, — « nam qui hec agunt, cum violent sanctam pacem, et honori vestro non mediocriter derogant » —, on lui demande satisfaction.

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 7, fol. 23, n° 45.)

7 mai 1434.

Le sénat de Venise approuve la réponse donnée par le capitaine du golfe au « subassi Avalone de fustis et barchis non armandis in culfo » ; quant à ce qu'il a répondu « illis duobus principalioribus de Avalona, qui dixerunt velle erripere castrum Canine de manibus Turchorum et elevare S. Marcum », le sénat lui enjoint d'interdire cet acte, qui est contraire à la paix [1].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 59, fol. 47.)

24 mai 1434.

Le gouvernement de Gênes ordonne au podestat de Chio de faire droit aux réclamations fondées sur le traité dernièrement conclu entre Pierre Spinola, commandant de la flotte génoise, d'une part [2], et Jean Crispo, duc de l'Archipel, pour lui et ses frères, de l'autre. — A la même date, le gouvernement génois prend des mesures pour le paiement de la dette qu'a encore le duc de l'Archipel « sive unus fratrum suorum..., in complementum redemptionis sue [3] ». Des ordres sont donnés dans ce sens à Jean Spinola, de Chio.

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 7, fol. 35 v°-36, n°s 66-67.)

12 juillet 1434.

Lettre du gouvernement de Gênes au roi « Muley-Boffers » [4] de Tunis : André de Mare est revenu sans avoir obtenu satis-

1. Sur la prise d'Avlona et de Canina par les Turcs, voy. plus haut, aux dates du 19 et du 31 décembre 1416.
2. Sur Pierre Spinola, voy. plus haut, à la date du 24 décembre 1433. — Sur le traité, voy. Hopf, ouvr. cité, t. II, p. 146, col. 1.
3. Le duc, attaqué par la flotte de Spinola, avait obtenu, moyennant finances, la cessation des hostilités. Le frère, auquel fait allusion notre document, est Guillaume, seigneur d'Anaphi, qui conclut la convention. Voy. la note précédente.
4. Muley Abou-Farès. Sur les dernières réclamations de Gênes à Tunis voy. plus haut, à la date du 4 mai 1434.

faction : on se demande alors à quoi peut servir une paix qui n'empêche pas les actes de piraterie. André a exposé que le roi demande des preuves des actes de piraterie qui lui sont reprochés : en Italie et partout ailleurs, on se contente du serment prêté par la personne qui a été dépouillée, « non nam videtur facile quod homo in mari et ab hominibus ignotis spoliatus possit idoneos testes producere damnorum suorum » ; qu'il veuille donc accepter ce serment. Quant à la demande qu'a faite le roi de l'envoi d'un consul vénitien à Tunis, il faut qu'il donne tout d'abord satisfaction, car sans cela personne ne voudra assumer cette fonction.

(Ibid., fol. 151 v°-152, n° 98.)

24-27 juillet 1434.

Prenant prétexte de la dette du duc de l'Archipel envers Florence Crispo, le gouvernement de Crète a séquestré des marchandises appartenant à André Zeno, « civis nostri, et insule sue Andros », ce qui n'est pas juste. On propose de délivrer ces marchandises, s'il est établi que Zeno n'a pas voulu « tanxare » des objets appartenant au duc [1]. On permet à Zeno, au frère du duc et à la duchesse d'assister à la délibération. « De parte 43, 41 » (24 juillet). — Le 27 juillet, on propose de demander qu'on fournisse, avant la fin du mois de mai, la preuve que Zeno n'est pas sujet du duc. « De parte 62. » — En attendant, le sénat ordonne au duc de Crète de restituer les marchandises (les ordres sont envoyés le 28). — Une autre proposition portait uniquement la levée du sequestre (42 voix pour, une contre, 10 abstentions) [2].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 59, fol. 65-65 v°.)

1. Le document porte « tanxare velit aut tanxet ». *Tanxare* c'est taxer. Je crois qu'on veut désigner le cas où Zeno aurait voulu tromper la douane, en présentant pour la taxation, et en prenant par conséquent sous son couvert, des marchandises ducales.

2. Les *Annales* de Magno, qui résument cette décision (fol. 19, t. I), ajoutent que Venise donna raison à la duchesse-régente de l'Archipel, qui s'était plainte à la République, au nom de son fils, de ce que Crusino Summaripa, seigneur de Paros et Antiparos, molestait l'île de Naxos (*Nicossia*). On aurait, toujours d'après les mêmes *Annales*, écrit à Crusino pour lui faire savoir que la Seigneurie désapprouvait cette conduite et qu'elle espérait le voir cesser toute attaque contre les sujets de Venise ; mais on l'aurait déchargé de nouveau de l'obligation d'envoyer trente marins de l'île de Paros à la régente. La résolution serait datée du 22 juillet 1434, mais c'est peut-être une erreur de la compilation confuse que sont lesdites *Annales* ; notre document

4 août 1434-21 avril 1435.

Le sénat confie au Collège, le 4 août 1434, le soin de répondre aux ambassadeurs du « despote de Rascie », qui a demandé la confirmation de la paix. — Le 17 octobre, eu égard aux intentions pacifiques du despote, le sénat décide de prélever, avant tout, 1,000 ducats sur les revenus de Scutari et de s'en servir pour payer une partie de la pension du despote. — Le 9 avril 1435, le sénat décide d'envoyer un ambassadeur au despote, pour répondre aux lettres de ce prince et lui confirmer l'amitié de la République. — Le 21, est élu Nicolas Memmo, comme ambassadeur vers le despote pour les affaires de l'Albanie [1].

(Ibid., fol. 68, 75, 104 v°, 106.)

5 août 1434.

Pouvoirs de Geoffroy Grillo, envoyé vers le roi de Chypre, pour les dettes de ce prince envers Gênes [2].

(Arch. d'État de Gênes, *Instructiones*, reg. 1.)

5-11 août 1434.

Le 5 août, Grillo est recommandé au roi de Chypre; le 11, au capitaine de Famagouste [3].

(Ibid., *Litterar.*, reg. 7, fol. 59, 61, n°s 116, 121.)

23 août 1434.

Le gouvernement de Gênes rappelle au roi de Tunis les lettres par lesquelles la République annonçait, le 9 octobre 1432, au « serenissimo quondam avo vestro, tunc regnanti », que Gênes prenait le seigneur de Piombino sous sa protection [4]; ce seigneur a toujours usé de procédés amicaux envers

montre que le vieux duc Jean II vivait encore. Magno ne dit pas ailleurs qu'il mourut en 1437; cf. Hopf, ouvr. cité, t. II, p. 146. — Quant à la réclamation de Zeno, la même source prétend qu'on écrivit au duc le 1er août et que Jean II comparut à Venise au mois de mars à l'occasion de ses démêlés avec Florence Crispo. Suivent quelques lignes sur la succession du duc Jean; elles ne contiennent rien de nouveau que des fautes de lecture.

1. Voy. plus haut, à la date du 8 septembre 1433, n° 2. — Sur un privilège de membre du Grand-Conseil accordé, le 23 mars 1434, à un neveu de Chervoya, « Zorzi Pisolovich, fiolo quondam Voilavi, conte », voy. Magno, t. I, fol. 23 v°; cf. Sanudo, éd. Muratori, col. 1035 B-C.; — Hopf, ouvr. cité, t. II, p. 121, col. 1.

2. Voy. plus haut, à la date du 11 février 1428, n°s 1 et 2.

3. Voy. pièce précédente.

4. Voy. plus haut, à cette date. — Abou-Omar-Othman succéda donc à son grand-père en 1434, et non en 1435. Cf. Heyd, *Le colonie*, t. II, p. 358.

les Tunisiens, qui viennent cependant de capturer récemment certains de ses sujets. — Le même jour, le gouvernement génois recommande aux marchands de Tunis de travailler pour la délivrance des captifs de Piombino. L'alliance de Gênes avec le seigneur de Piombino avait été annoncée par le « syndic » André de Mare [1].

(Ibid., fol. 64 v°-65 v°, n°s 128-129.)

28 septembre 1434.

Le sénat décide de ramener à Venise des draps, à cause des « novitates » survenues en Barbarie par suite de la mort du roi de Tunis et de l'avènement de son successeur [2].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 59, fol. 73.)

14 octobre 1434.

Le gouvernement génois se plaint au roi de Tunis des actes incessants de piraterie qu'exercent les Maures; dernièrement, en juillet, il y a eu un nouveau cas : la République donnera, pour sa part, les ordres nécessaires pour faire cesser tout sujet de plainte; le roi est invité à agir de même. — Le même jour, des lettres de la même teneur sont adressées aux marchands génois de Tunis.

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 6, fol. 88-88 v°, n°s 145, 146.)

26 décembre 1434.

Le gouvernement génois remercie Charles II, « Arte dominus, etc. », pour les offres qu'a apportées l'ambassadeur d'Arta, évêque de Céphalonie; il demande des dédommagements pour Grégoire Salvago et ses compagnons de vaisseau, et veut que justice soit faite aux sujets de Gênes, le cas échéant [3].

(Ibid., reg. 5, fol. 515 v°, n° 1376.)

9 février 1435.

Les membres du gouvernement de Gênes, « moti persuasio-

1. Voy. plus haut, à la date du 9 octobre 1432.
2. Voy. plus haut, à la date du 23 août 1434, note.
3. Sur Charles Tocco, voy. plus haut, à la date des 14-15 mars 1433. — Les dommages soufferts par Salvago ne sont pas connus autrement.

nibus venerandi Officii Misericordie », choisissent André de Mare comme ambassadeur à Tunis [1].

(Ibid., *Libri Diversor.*, reg. 21.)

15 février 1435.

Le gouvernement génois recommande au roi de Chypre Augustin Grillo, qui a souffert la prison pour la délivrance du feu roi [2]; Grillo vient en Chypre pour réclamer une partie de ce qu'on lui doit pour cela.

(Ibid., *Litterar.*, reg. 6, fol. 109, n° 217.)

22 février 1435.

Le gouvernement de Gênes, en conséquence de ses ordres antérieurs qui défendent de porter « granum, victualia, arma, equos et alia prohibita a jure et sacris canonibus », dans les pays des Infidèles (les patrons des vaisseaux se rendant en Occident devaient promettre, de leur côté, de ne pas porter ces articles dans le royaume de Grenade), eu égard aussi à la mission du chevalier Alvaro de Cañizares, envoyé récemment à Gênes par le roi de Castille pour se plaindre des services rendus au roi de Grenade par des Génois, eu égard, enfin, aux bulles du 8 mai 1433, apportées par le même Cañizares et dirigées contre les adhérents du roi de Grenade [3], renouvelle les prohibitions susdites de la manière la plus solennelle.

(Ibid., *Diversor.*, reg. 22; mss. Roccatagliata, vol. II, fol. 97.)

23 mars 1435.

Le gouvernement de Gênes refuse au roi de Castille les deux « carrachas [4] magnas, emptionis nomine aut sub competenti stipendio », demandées par Alvaro de Cañizares; les Génois sont trop occupés par leur guerre d'Orient [5].

(Ibid., *Litterar.*, reg. 4, fol. 195 v°, n° 607.)

1. « Legatum et sindicum iturum ad regem Tunicis. » C'était l'ancien consul de Gênes à Tunis. Voy. plus haut, à la date du 12 juillet 1434.

2. Sur la prise du roi Janus en 1426, voy. plus haut, à la date de « avant le 25 juillet 1425 », note, et, sur sa délivrance, à la date des 1er octobre 1426-21 février 1427 et 10 octobre 1426, notes.

3. C'était sa seconde ambassade à Gênes dans ce dessein; sur la première, voy. plus haut, à la date du 8 mars 1431, n° 3.

4. *Caracca*, caraque, gros vaisseau de transport.

5. La paix avec les Vénitiens avait été conclue le 26 avril 1433 (*Commemoriali*, t. IV, pp. 175 et suiv.) il s'agit donc ici des hostilités contre les Catalans, Gênes étant en guerre avec le roi d'Aragon et de Naples (voy. Serra, ouvr.

11 avril 1435.

De nombreuses extorsions ayant été commises l'année précédente dans les États du Soudan, on propose, dans le sénat vénitien, d'envoyer en Égypte un ambassadeur solennel, sans cadeaux. « De parte, 39. » On décide d'y envoyer le consul d'Alexandrie [1], « cum, continue quando consul noster Alexandrie ascendit Chairum, id quod petiit obtinuit, sicut fecerunt ambaxiatores ». « De parte 72, de non 8, non sinceri 15 [2]. »

(Arch. de Venise, *Sen. Misti,* reg. 59, fol. 105.)

19 avril 1435.

Le sénat vénitien accepte la proposition du seigneur de « Maurocastrum [3]..., qui caloierus est », d'entrer en relations

cité, t. III, pp. 133 et suiv.; — Varese, ouvr. cité, t. III, pp. 292 et suiv.; cf. Stella, loc. cit., col. 1308 et suiv.) ou bien de la guerre contre l'empereur grec, contre Alexis de Thédoro et les Tatars (voy. ci-dessus, à la date du 11 mars 1434).

1. Nicolas Molin, fils de feu sire André de San Polo, de 1433 à 1439 (Poma, ouvr. cité, p. 10).

2. Voici quelques renseignements sur les relations de Venise avec l'Égypte et la Syrie, à partir de l'année 1432 et jusqu'en 1436 : Le 10 avril 1432, arrivèrent à Venise Dolfin Venier, capitaine de Beyrouth, avec ses galères « ben carge » et Vido de Canale, capitaine des galères d'Alexandrie, avec sa flotte; « li qualli furno messi in presoni segondo come fù preso » (*Diarii veneti,* fol. 75-75 v°). D'après la *Chron. Zancaruola,* Vido arriva d'abord, le 1er avril, avec trois galères; il fut arrêté aussitôt, dans le canal de Saint-Marc; le 7, vint Dolfin, qui fut arrêté aussi, par ordre de la Seigneurie et des Avvogadori, avant de descendre chez lui. Ils avaient quitté, pour faire le commerce, le siège de Chio (voy. ci-dessus, à la date des 29 janvier-1er février 1432, note). Le 18 février 1435, on apprit, par un brigantin venu « da la parte de Levante e de Ruodo », que le Soudan avait chassé les Vénitiens de tous ses États, « zoè Alessandria, Damascho, Baruto, la Liza e Tripoli, e de tute le suo terre e luogi..., e questo per esser solo merchadante del pevere, e iera in Levante grandissimo nuover de Veniziani. Non se sà anchora che li sia partidi; quel seguirà ve ne farò menzion avanti » (*Chron. de Vienne,* fol. 158; cf. *Chron.* F. 160 de Dresde, fol. 232 v°). Sur les marchandises restées en Syrie et à Alexandrie, voy. Sanudo, éd. Muratori. col. 1041 E : d'après la *Chron. Zancaruola,* fol. 437, les marchandises des Vénitiens d'Alexandrie valaient 60,000 ducats; celles d'Alexandrie et de Syrie, ensemble, 235,000 d'après Magno (fol. 46 v° du t. I). La *Zancaruola* ajoute que le Soudan demandait cent ducats pour la *sporta* de poivre, promettant de délivrer les marchandises, si on le lui accordait. Magno donne la date du 10 ou 28 février pour l'arrivée des nouvelles. Ce chroniqueur cite des décisions du sénat touchant le commerce du Levant, en date du 13 février 1435 et du 31 mars 1436 (t. I, fol. 25, 46 v°).

3. Cette place de « Maurocastrum » devait se trouver sur le chemin des galères de Romanie; Magno la nomme Moncastro, et on peut l'identifier avec la ville de « Maocastro », dont le nom doit venir, en effet, de Maurokastron. Cette place, située à la bouche du Dniester, est l'Akkerman actuel, la Cetatea-Albă des Roumains, l' 'Ασπρόκαστρον des Byzantins, le Byałogrod des Polonais. Elle appartint aux Génois, puis aux Moldaves; les Turcs la prirent en 1484. On a dit qu'elle fut occupée même une seconde fois par les Génois

de commerce avec la République : un vaisseau de Romanie s'arrêtera dorénavant à « Maurocastrum ». Des lettres dans ce sens sont adressées au bailli de Constantinople, le 27 avril suivant.

(Ibid., fol. 105 v°.)

21 avril 1435.

Le gouvernement de Crête permet à Nicolas Crispo, gouverneur de l'Archipel, de porter du duché de l'Archipel en Crête, « quotquot mulos et roannos [1] voluerit, et hoc pro solvendo doaria domine ducis[s]e Egeopelagi [2] ».

(Ibid., *Candia, Memorie antichi,* reg. 2, fol. 151.)

10 mai 1435.

Le sénat vénitien décide de répondre au Soudan, qui a promis la restitution d'une galère de pèlerins arrêtée par les siens : on lui demande de ne plus permettre, comme il l'a fait l'année précédente, qu'on impose aux vaisseaux qui auront acheté des épices, de prendre par force une certaine quantité de poivre; dorénavant, le commerce avec les États du Soudan est permis. — La lettre que le gouvernement vénitien adresse à ce prince est rédigée le même jour. « De parte, 58, 69. » — Une proposition d'entendre d'abord sur tous ces faits la relation du consul d'Alexandrie [3], réunit 34, puis 33 voix (9 contre, 21,

vers 1445. Cf. Heyd, ouvr. cité, t. I, pp. 533-534, et nos *Actes et fragments,* t. III, *passim;* Vigna, ouvr. cité, *passim.* La chronique de Wavrin (éd. de Mlle Dupont, *Soc. de l'hist. de France,* t. II (1869, in-8°), p. 94, s'exprime ainsi (à l'année 1445) : « Sy arriva, ung jour, à ung port appelé Moncastre, où il y a ville et chasteau apartenans aux Jennevoix. » Le « seigneur » devait être quelque *pârcalab* des princes de Moldavie, Élie Ier et Étienne, qui régnaient ensemble depuis 1434 (Hurmuzaki, *Documente privitóre la istoria Românilor,* t. I, 2e partie, Bucarest, 1890, in 4°, p. 856, n° 673). La chronique de Magno (t. I, fol. 122 v°) raconte qu'en 1439, les galères de commerce revenues de Rhodes, le 14 janvier, se dirigèrent, deux d'entre elles vers Aigues-Mortes et la troisième « a Moncastro, segondo fù principiado nel 1436, et adì 2 luglio fù revocado la gratia deputada andar a Mocastro ». Il est évident qu'il ne faut pas penser au vieux Maurokastron d'Arménie cité par Skylitzès, éd. de Bonn, p. 679.

1. Chevaux.

2. Le duc Jean vivait encore, mais Nicolas de Syra était régent, probablement à cause d'une maladie ou d'un voyage de son frère (Hopf, loc. cit., p. 146, d'après Magno, t. I, fol. 58? Cf. plus haut, à la date du 24 mai et des 24-27 juillet 1434, notes). — Magno parle du testament de Florence Crispo, fait « adì 13 zener 1436, indict. 15 ab incarnatione », donc en 1437 (fol. 55 v°).

3. Voy. plus haut, à la date du 11 avril 1435.

12 abstentions). — La proposition votée prévoit le cas où les marchands ne voudraient pas débarquer pour faire le commerce. Des ordres seront donnés en Crète pour l'envoi d'un *grippo*, qui ira de concert avec les deux galères et reviendra annoncer à Venise ce qui se sera passé à Alexandrie, ainsi que la manière dont auront été traités les marchands de Venise.

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 59, fol. 108.)

28 mai 1435.

Instructions de Nicolas Memmo, envoyé de Venise au despote serbe :

Il expliquera que la pension de 1,000 ducats n'a pas été payée : 1° parce que le despote a reçu d'autres secours; 2° parce qu'il ne veut pas détruire le château de « Zorzeves [1] » et les maisons des environs de Cattaro; 3° parce qu'il a établi une « canipam [2] salis » à Budua, au détriment de Scutari. Le despote devra donc démolir le château mentionné; on déduira au moins de sa pension ce qui lui a été donné d'une autre manière. La « canipa salis » de Budua ne peut pas être tolérée. Sous Balcha, on vendait à Budua seulement le sel qui devait être consommé dans cette place, tandis qu'actuellement on l'apporte dans les eaux de Venise et on l'expédie des possessions de Venise, ce qui a contraint les recteurs de Cattaro d'arrêter quelques barques et de provoquer ainsi les représailles du despote. Tout au plus, Venise peut-elle permettre la vente à Budua du sel recueilli dans les possessions mêmes du despote et de ses sujets. Quant aux revenus que ce prince réclame, Venise objecte qu'elle a défendu, à force de dépenses, certains villages contre Jurasevich [3]. Sont mentionnés des démêlés avec le despote à cause de la suzeraineté sur les *Pastrovichii* [4] et les *Rasevichi* [5]. Le sénat vote des cadeaux pour le despote et sa femme [6]. Memmo pourra donner au premier, qui les

1. Sur le château de Georgévitsch, voy. plus haut, t. V de la *Revue*, p. 207, note 2.
2. Marché.
3. Stéfanitza. Voy. ci-dessus, t. V de la *Revue*, p. 207, note 2.
4. Sur les Pastrovitsch, voy. ci-dessus, t. V de la *Revue*, p. 207 et note 5, et Jireček, *Spomenitzi Srpski*, dans le *Spomenik*, t. III, Belgrade, 1892, *passim*.
5. Cette famille albanaise est nommée « Resevichii » dans le traité du 14 août 1435. Voy. page suivante, note 1.
6. Sa seconde femme, Irène Cantacuzène, petite-fille de Jean VI. Voy. Engel

acceptera sans doute, 1,000 ducats de « mangerie ». 63 voix pour, 7 contre, 3 abstentions [1].

(Ibid., fol. 110 v°-111 v°, 112.)

3 juin 1435.

Le sénat vénitien décide que les marchands doivent contribuer au salaire du consul de Tunis. — Un nouveau consul sera élu, qui félicitera le roi sur son avènement [2], demandera la confirmation des traités et la délivrance des captifs, détenus misérablement à Tunis.

(Ibid., fol. 112 v°, 127 v°.)

10 juin 1435.

Le sénat de Venise décide d'envoyer à Avlona un notaire pour réclamer la délivrance des biens de Nicolas Giustiniani, arrêtés « ad instantiam cujusdam Azi-base Teucri, olim dohanerii [3] ».

(Ibid., fol. 114 v°.)

8 août 1435.

Le gouvernement de Gênes réclame au roi de Grenade les ancres des vaisseaux naufragés « apud montem Jubitarium [4] ». — Le même jour, il adresse des lettres dans ce but à l' « alcayto [5] » et aux seigneurs « castri montis Jubitarii, amicis nostris carissimis ».

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 4, fol. 215, n° 668-668 v°.)

ouvr. cité, pp. 365, 377, et Du Cange, *Constantinopolis christiana : familiae byzantinae;* Paris, 1680, p. 337. Cf. notre seconde série, p. 149, note 1.

1. Sur l'envoi de Memmo vers le despote, voy. plus haut, à la date des 4 août 1431-21 avril 1435. Un traité fut conclu par l'ambassadeur, le 14 août suivant (Ljubić, ouvr. cité, t. IX, pp. 80 et suiv. ; — *Commemoriali*, t. IV, pp. 189-191, n°s 234-235). D'après Magno (t. I, fol. 46), Memmo fut envoyé le 21 avril, et le chroniqueur ajoute : « Hò veduto per libri della Camera di Scutari hebbe del 1436 [il despota] una paga per anno uno, compì adì 15 agosto, et del 1437, compì *ut supra. Item*, gli fù promesso et rimase d'accordo per resti vecchi in ducati 2m [4m ?], i quali gli furono dati in diversi tempi a uno Contarini, che dovea haver dal detto. Scorseli Antonio Memo, commesso dal detto Contarini. Credo anco che fù restituito al detto la città di Antivari; haveva il detto Budua et Drivasto ; voleva anco Dulcigno... » Le despote fut fait bientôt citoyen de Venise (Ljubić, ouvr. cité, t. IX, p. 87, d'après le *Libro Ursa*, fol. 106 v°; autres copies dans les *Grazie*, reg. 22, fol. 135 v° ; dans l'*Avogaria Spiritus*, reg. 7, fol. 76).

2. Voy. plus haut, à la date du 23 août 1434.

3. Hadji-Pacha. Sur Avlona, voy. plus haut, à la date du 7 mai 1434.

4. Gibraltar.

5. *Alcaïde*, châtelain.

20 août 1425 [1].

Des ambassadeurs du despote serbe exposent à Venise trois points en litige : les 1,000 ducats que demande le despote pour Cattaro; les *Pastrovichii* dont il réclame le territoire et l'enquête qu'il veut être faite contre « Nicham Armano [2] ». Le sénat déclare injustes les deux premières réclamations et propose un médiateur; les ambassadeurs demandent alors qu'on leur permette de partir. Le sénat décide de les inviter à formuler d'autres propositions; sinon, ils pourront partir, et ce sera Venise qui enverra un ambassadeur au despote.

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Secreta,* reg. 9, fol. 34 v°-35.)

22 août-2 septembre 1435.

Le gouvernement génois annonce au roi de Chypre sa grande victoire contre le roi d'Aragon, qui a été pris lui-même : « profecto mirabilis [victoria] et seculo nostro inaudita ». « Similes littere sunt ea die [22ª augusti scripte] excellentissimo et potentissimo principi et domino, domino soldano Egipti. » — Le 2 septembre, des lettres pareilles sont adressées au roi de Tunis [3].

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.,* reg. 6, fol. 175-176, 179 v°-180, nos 362, 371.)

22 août 1435.

Le gouvernement de Gênes annonce au roi de Chypre la guerre qu'il a entreprise contre le roi d'Aragon et les motifs de cette guerre [4].

(Venise, Bibl. de S. Marc, mss. lat., cl. XIV, cod. XLV, fol. 168-168 v°.)

29 août 1435.

Le gouvernement de Gênes se plaint de la conduite tenue,

1. Voy. l'observation faite plus haut, à la p. 122, note 1.
2. Sur Niko Herman et tout le contenu de cette pièce, voy. plus haut, à la date du 3 septembre 1425.
3. Le 4 août, jour de saint Dominique, l'amiral génois Blaise Assereto battit les galères napolitaines et prit le roi Alphonse lui-même, avec sa brillante suite; les prisonniers furent envoyés directement, par Savone, à Milan. Voy. Serra, ouvr. cité, t. III, pp. 147 et suiv.; — Varese, ouvr. cité, t. III, pp. 307 et suiv.
4. C'est probablement la même que la pièce précédente. Je ne puis pas l'affirmer cependant, d'après mes notes.

envers les Génois, par le Grand-Maître [1], que la République a toujours favorisé, même avant son élection. « Nunc autem assidue ad nos deferuntur querele nullam esse toto in orbe civitatem in qua Januenses egrioribus oculis videantur aut deteriore condictione tractentur ; presertim si qua incidunt jurgia inter Catalanos et nostros, tum demum palam et publice omnia nostris negantur, ea etiam que salva justicia negari non possunt; illis vero larga manu multa tribuuntur que sibi Barchinone aut Valentie negarentur. » On ne veut pas citer des cas, et on désire que ces informations soient fausses. « Id nobis impresentiarum satis est reverentiam vestram precari, meminisse velint religionem illam nobilissimam non ex unica natione, sed ex plurimis constare, nec decere ut uni populo adeo dedita, adeo obsequiens videatur, ut ex his cetere nationes offendantur. »

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 6, fol. 177 v°, n° 365.)

17 octobre 1435.

« Parte magnifici domini ducalis presidentis in Janua et spectabilis Consilii dominorum Antianorum, mandatur expresse vobis, consulibus calegarum [2], ut, auditis legatis serenissimi domini regis Tunicis, ex una parte, et commerciariis Janue, ex altera, super eorum controversiis, visis forma pacis que est inter ipsum serenissimum regem et Commune Janue [3] ac ceteris videndis, servatis servandis, ministretis inter partes jus summarium et expeditum. »

(Ibid., *Libri Diversor.*, reg. 21.)

18 octobre 1435.

Une délibération du sénat de Venise mentionne le traité conclu par Memmo avec le despote serbe et l'argent reçu par

1. C'était encore (1437) Antoine Fluvian, qui était, avant son élection, « prieur du prieuré de Catalogne, drapier de l'ordre et grand-prieur de Chypre ou grand conservateur et lieutenant de son prédécesseur » (Vertot, *Hist. des chevaliers de Saint-Jean*, t. II, Lyon, 1779, in-8°, p. 394). — Le 23 juillet 1438, Venise fit partir la galère commandée par Maffio Contarini pour embarquer à Marseille son successeur, Jean de Lastic, qu'elle transporta à Rhodes (Magno, fol. 122 v°).

2. Enchère, de l'arabe *halca*. Voy. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 785, note, et Heyd, *Le colonie*, t. II, p. 375, note 1.

3. Voy. plus haut, à la date du 12 juillet 1434.

le comte-capitaine de Scutari pour l'entretien du château de Dagno. Memmo revint à Venise avant le 12 janvier 1436[1].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 59, fol. 131.)

25 octobre 1435.

Le patriarche de Constantinople ayant supprimé l'évêché de Mayna[2], le sénat vénitien annulle de son côté sa propre décision du 17 décembre 1429 contre la création des prêtres grecs[3].

(Ibid., fol. 131 v°.)

24 novembre 1435.

Le gouvernement de Gênes ordonne aux collecteurs des douanes « ut in accipiendo ex mercibus legatorum serenissimi domini regis Tunicis debito precio, pro satisfactione ejus quod ipsi legati debent, dent ipsis brevem et celerem expeditionem ». Sont nommés arbitres, en cas de contestation, Thobie Lomellino et Manuel d'Oliva, ancien « patronus galee custodie[4] ».

(Arch. d'État de Gênes, *Libri Diversor.*, reg. 21.)

27 décembre 1435.

Une délibération du sénat de Venise mentionne la peste terrible qui sévit à Constantinople et à Trébizonde[5].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 59, fol. 137.)

28 décembre 1435.

Lettre des Génois à Philippe-Marie Visconti, duc de Milan. On lui reproche, entre autres : « atque cohactio dampnosissima, qu[oni]am contra jus atque fas in hujus reipublice tam grave discrimen volueris ad imperatorem Constantinopolitanum emittere Benedictum de Furlivio, qui rem nostram ve-

1. Sur la prise de possession de Dagno par les Vénitiens, voy. plus haut, à la date du 8 septembre 1433, n°s 1 et 2.
2. Maïna, en Laconie, le *Magne* des Francs.
3. Voy. plus haut, à cette date. — Cf. Noiret, ouvr. cité, p. 371.
4. Voy. plus haut, à la date du 17 octobre 1435.
5. D'après la chron. vénitienne de Munich déjà citée, le sénat expédia, le 22 avril 1436, des vaisseaux en Romanie, à Tana et à Trébizonde (fol. 447).

numdaret, pretio quasi certo proposito, [et] submergeret nos *(sic)*[1]. »

(Venise, Bibl. de S. Marc, mss. lat., cl. XIV, cod. CXXVII, fol. 215.)

3-12 février 1436.

Le 3 février, le sénat vénitien donne des instructions à Bianco Dolfin, le nouveau consul à Tunis. Dolfin félicitera le roi sur son avénement et lui réclamera les captifs et la confirmation de la paix, dans le terme de deux mois[2]. On lui donne la copie d'une lettre par laquelle la République demandait à « Montassar », prédécesseur du roi régnant, « Ottemen »[3], une satisfaction pour les dommages et injustices soufferts par des Vénitiens, surtout par André Contarini. — Le 12, le sénat vote des cadeaux au roi, eu égard surtout à ce que Tunis est fréquentée actuellement « plus solito » et le sera plus encore pendant l'année courante, « propter penuriam olei quod ubique deficit ».

(Ibid., Archives, *Sen. Misti*, reg. 59, fol. 141, 143.)

14 février-31 mars 1436.

Le 14 février, le sénat vénitien décide d'écrire au consul d'Alexandrie[4] que, le Soudan l'ayant licencié, d'après les lettres du consul, datées de Rhodes, ainsi qu'il l'a fait pour tous les marchands vénitiens, il ne devra pas revenir contre le gré de ce prince, et prendra soin que l'avoir des marchands soit transporté en Crète ou à Modon. « Simel al consolo de Damascho, *mutatis mutandis*, dade a Nichosia, etc. » (*sic*)[5]. « De parte, 135; non, 4; non sinceri, 4. » — Le même jour, est décidé l'envoi de deux ambassadeurs au Soudan. — Le

1. Les Génois, offensés par la conduite du duc de Milan, se révoltèrent (cf. Serra, ouvr. cité, t. III, pp. 156 et suiv.; — Varese, ouvr. cité, t. III, pp. 329 et suiv.; — Sanudo, éd. Muratori, col. 1041 C, qui place l'événement en janvier 1436, en novembre et en octobre 1435). Serra résume le contenu de notre manifeste, d'après une copie portant la date du 18 décembre (loc. cit., pp. 158 et suiv.). Sur une mission de Benoit de Forlì en Orient, voy. ci-dessus, à la date du 31 octobre 1431, nos 1 et 2, et, sur la guerre des Génois contre l'empereur grec, à la date du 11 mars 1434, note.

2. Voy. ci-dessus, à la date du 3 juin 1435.

3. Lisez : Abou-Farès (?) et Abou-Omar-Othman.

4. Voy. plus haut, à la date du 11 avril 1435.

5. C'est-à-dire que le consul s'était retiré à Nicosie, d'où il fit son rapport à la seigneurie.

1er mars, il n'est plus question que d'un seul ambassadeur, auquel le sénat confie des cadeaux d'une valeur de 2,000 ducats. — Le 23 mars, le sénat ordonne à l'ambassadeur élu, Marc Zeno, de partir pendant la nuit du dimanche, 25. Zeno n'était pas parti le 31 encore.

(Ibid., fol. 144, 144 v°, 146, 150, 151.)

4 mars 1436.

Le gouvernement de Venise accorde un privilège à Agnès, sœur de Janus, roi de Chypre [1].

(Ibid., *Privilegi*, reg. 2, fol. 20.)

15 mars 1436.

François Duodo est nommé vice-consul de Venise à « Maurocastro [2] ».

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 59, fol. 147 v°.)

1. Voy. Du Cange-Rey, *Familles d'Outremer*, dans la « Coll. de doc. inédits », Paris, 1869, p. 88. Agnès arriva à Venise le 10 octobre 1440, avec les vaisseaux de Syrie, commandés par Contarini ; elle logea à Saint-Jean de Torcello (*Annales* de Magno, t. I, fol. 177 v°).

2. Voy. plus haut, à la date du 19 avril 1435.

N. Jorga.

(A suivre.)

INVENTAIRES DE MAISONS DES TEMPLIERS

DE LA CHÂTELLENIE DE VITRY (MARNE)

RÉUNIES A L'ORDRE DE SAINT-JEAN

(1398)

On a déjà publié quelques inventaires du mobilier de commanderies du Temple; il est à souhaiter que le nombre de ces documents se multiplie. C'est un moyen de se rendre compte d'un détail encore peu connu; je veux parler de l'organisation de ces établissements [1].

Il y avait des maisons qui étaient de véritables commanderies avec chapelle et habitation pour le templier qui y résidait; d'autres étaient des maisons rurales pour l'exploitation des terres, ce que, dans certains ordres religieux, on appelait des

1. Voici une bibliographie, bien incomplète évidemment, des publications que j'ai pu consulter : *Documents inédits pour servir à l'histoire du Poitou*, Poitiers, in-4° de 275 pages ; aux pages 92 et 96, j'ai publié les inventaires, en 1313, des biens meubles des maisons du Temple de La Lande de Parthenay (commune de Gourgé, canton de Saint-Loup) et d'Ensigné (canton de Brioux), dans le département des Deux-Sèvres. — L. Delisle, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie*, p. 721 : Inventaires des mobiliers des Templiers du bailliage de Caen en 1307; commanderies de Baugie, Bretteville-le-Rabel, Vaymer, Courtval, Louvigny. — A. Tardif, *Inventaire de la chapelle de la commanderie de Joigny* (*Annales archéol.*, t. VII, 1847, p. 85). — L. Jarry, *Inventaire des Templiers d'Étampes et de l'église des Moulineaux-les-Chalo, en 1444*. — A. Trudon des Ormes, *Études sur les possessions de l'ordre du Temple en Picardie*, in-8° de 309 pages; aux pages 208 et suivantes, l'auteur parle du mobilier des maisons du Temple et de l'inventaire de celle de Payns, en Champagne. Voy. aussi, du même auteur l'article commencé dans la *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, n[os] 3-4 et continué dans le présent n°.

granges [1]. Mais, sur l'administration même de ces maisons, sur ce que chacune d'elles devait à l'ordre, je ne sache pas que l'on ait encore rien dit de précis.

Après que les possessions des Templiers eurent été réunies au domaine de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, il semble que leur importance diminua assez rapidement, au point de vue du revenu ; aussi, partout on voit des anciennes commanderies et des maisons réunies à certains centres dont elles n'étaient plus que des membres. Là où il y avait des chapelles, celles-ci subsistèrent, mais on ne faisait plus de grands frais pour en entretenir le mobilier; s'il y restait quelque meuble précieux, il y a tout lieu de croire qu'il venait des Templiers. Il arrivait que, pour la chapelle de l'ancienne commanderie, devenue le domaine d'un fermier étranger à l'ordre, celui-ci avait dans son bail l'obligation de l'entretenir et d'y faire célébrer des messes, sans doute afin de faire droit à des fondations. De même, on peut conjecturer que le mode d'exploitation des domaines, la destination des immeubles ne changèrent guère après leur réunion à l'ordre de Saint-Jean, et que, par conséquent, ceux qui les exploitèrent ou les habitèrent successivement utilisèrent, aussi longtemps qu'ils le purent, le mobilier laissé par leurs devanciers, pour le remplacer par un mobilier analogue quand l'ancien était hors de service. L'inventaire que nous publions ci-dessous, bien que postérieur de près d'un siècle à la suppression des Templiers, nous renseigne probablement avec assez d'exactitude sur ce que contenaient, du temps de leurs anciens possesseurs, les maisons auxquelles il se rapporte.

1. On se tromperait étrangement, je crois, si on se figurait les maisons du Temple champenoises, excepté Possesse, Noirlieu et La Neuville, lesquelles étaient peut-être des commanderies dépendant du commandeur provincial, habitées par des chevaliers et des sergents, en nombre, chevauchant quelquefois, armés de toutes pièces. D'après les inventaires connus, on ne signale que de rares armes, une dague, une arbalète, deux épées. Un fermier, aujourd'hui, est bien autrement pourvu d'armes. D'autre part, on constate la présence du commandeur, avec un chapelain ou un clerc et un groupe de personnes, employées à l'exploitation ; par exemple : 22 hommes à Baugie, 12 à Bretteville-le-Rabet, 11 hommes et deux femmes à Corval. Nous sommes dans le bailliage de Caen. Le véritable devoir du maitre ou du commandeur d'une maison du Temple était de surveiller et bien gérer l'administration des domaines et de verser au Trésor de l'Ordre une contribution dont le chiffre n'est pas bien connu, peut-être le 1/4 ou le 1/5, comme dans l'ordre de Malte.

L'inventaire en question fut dressé, en 1398, par les soins du commandeur de La Neuville-au-Temple, au moment de louer, pour une période de dix-huit ans, et au prix de 200 florins d'or, 42 s. annuels, les biens que l'ordre de Saint-Jean avait sous son obédience dans la châtellenie de Vitry et qui tous provenaient des Templiers. On remarquera qu'à cette époque, comme sans doute auparavant, les établissements dont il s'agit n'étaient pas des lieux fortifiés, mais plutôt de véritables exploitations rurales assez complètement pourvues de mobilier aratoire.

La plus ancienne charte relative aux Templiers dans le Châlonnais fut donnée en 1132 par l'évêque Elbert[1]; ils étaient établis, depuis peu de temps, non loin de la ville épiscopale, à La Neuville. Dans cet acte, le prélat, avec l'assentiment du chapitre, confirme l'établissement des frères du Temple de Salomon à La Neuville et énumère les donations déjà faites par les principaux seigneurs des environs [2]. Je crois pouvoir affirmer que cette colonie fut appelée à La Neuville par suite d'un mouvement dû à l'influence de saint Bernard qui, à cette époque, assista à un concile à Châlons et refusa, dit-on, l'évêché de cette cité. On ne voit intervenir le roi Louis VII que plus tard en 1147 et le comte de Champagne en 1152 pour confirmer les libéralités des particuliers. Ce dernier rappelle, en 1165, à propos de la commanderie de Possesse, que les maisons du Temple étaient établies pour venir en aide aux pauvres et aux

1. Cette charte, ainsi que toutes celles qui sont citées dans la présente notice, est conservée en original dans le fonds de la commanderie de La Neuville, aux Archives de la Marne. Elle porte très distinctement la date de 1132, alors que jusqu'ici on avait assigné l'année 1130 comme date de mort de ce prélat (voy. la *Gallia christiana* et Gams). La chronologie des évêques de Châlons est, du reste, à reviser d'après les nombreuses chartes que l'on connait aujourd'hui.

2. Il est à remarquer que partout, en Dauphiné, en Auvergne, etc., l'origine des premiers établissements de Templiers reste dans le vague, de même que celle de la maison du Temple de Paris, qui prit une grande importance lorsque l'ordre fut chassé de ses possessions en Orient, à la fin du XIIIe siècle. Il semble qu'une conjecture très probable peut être proposée. Des chevaliers et des sergents étaient revenus d'outre mer les uns blessés, les autres sans ressources ; il y avait eu un mouvement sympathique qui avait fait multiplier les libéralités des particuliers en faveur de l'ordre auquel plus d'un croisé devait sa rançon et quelque aide dans les combats contre les Infidèles. Il était naturel que l'on chargeât de l'administration de ces biens ceux qui avaient été à la peine. Les immeubles furent groupés de manière à former les premières maisons, et on mit à leur tête ceux qui étaient revenus de si loin.

voyageurs : « .....terram in qua domus hospitalis cum appendiciis suis in susceptionem pauperum et peregrinorum edificata..... »

Les archives de la commanderie de La-Neuville-au-Temple, en 1704, étaient au chef-lieu du Grand Prieuré de Champagne à Voulaines (Côte-d'Or). A cette date, d'après une note non signée, conservée aux archives de la Marne (fonds de La Neuville), J.-F. de Ricard, commandeur de La Neuville et Maucourt, se transporta en ce château pour faire l'inventaire des titres de sa commanderie. L'archiviste, nommé Cousin, l'introduisit dans l'une des tours et lui ouvrit trois petites armoires superposées, dans lesquelles il trouva les documents qu'il cherchait, mais en désordre. Ce fonds fut alors renfermé dans seize sacs ainsi distribués : 1° Châlons; 2° La Neuville, Saint-Étienne, Parjouet; 3° Dampierre-au-Temple, Saint-Hilaire; 4° Récy; 5° Bouy et Aulnay; 6° Mathouges, Dampierre-sur-Moivre, Francheville, Nuisement ; 7° moulin de Ponreux, Cherville, Épernay ; 8° Bussy-le-Repos ; 9° Noirlieu ; 10° Possesse, Charmont ; 11° Vroil ; 12° Loisy ; 13° Maucourt ; 14° Vitry-le-François : 15° Livry, Avise, Coupeville, Poix, moulins de Vaux, Louvercy ; 16° Privilèges de l'ordre. N'étaient pas compris dans ces seize groupes les terriers, registres, baux, manuels, comptes et cueillerets, non plus que d'autres titres recueillis par ailleurs par le commandeur J.-F. de Ricard. D'après l'énumération très sommaire des pièces contenues dans chaque sac, je ne garantis pas que quelques actes n'aient disparu dans le trajet de Voulaines à La Neuville et, plus tard, dans celui de La Neuville aux archives de Châlons.

A. DE BARTHÉLEMY.

[*Archives de la Marne, fonds de La Neuville*].

A tous ceuls qui ces presentes lettres verront et orront, frere Regnault de Lonchamp, de l'Ordre de la sainçte religion de l'Ospital de Saint Jehan de Jerusalem, salut en nostre Seigneur. Sa-

cheut tuit que pour le grant proffit et utilité de moy et aussi de laditte ordre et religion ay prins, detenu et admodié, pren, detieng et admodie par ces presentes à cense ou moison de religieuse et honeste personne, frère Jehan Rondel, de Ville soulz Gemey, humble commandeur de Nuefville au Temple [1] au diocese de Chaalons de ladite ordre, les maisons qui s'ensuivent, c'est assavoir la maison de Moocourt [2], la maison de Bellaut [3], la maison de Possesse [4], la maison de Nerlieu [6] et la maison de Verail [5], ensemble toutes leurs appartenences, tant en terres, prez, vignes, censes, rappors, issues et esmolumens, comme toutes autres choses quelconques et generaulment tout tel droit, telle action et telle poursuite, comme ledit commandeur puet et doit avoir es maisons et lieux dessusdiz excepté les hommes et femmes desdittes maisons qui demeurent a Chaalons. Item m'a laissié ledit commandeur et laisse tout ce qu'il a à cause de sadite baillie et qu'il doit et puet appartenir es dictes maisons a dix huit ans et a dix huit fruis levans continuelz et ensuivans commencens a la feste de la saint Jehan Baptiste nouvellement et derrenierement passée l'an mil ccc lxxx et dix huit, fenissens icelle feste saint Jehan Baptiste les diz dix huit ans et dix huit despouilles finis et revolus. Et est faicte ceste dicte admodiation entre ledit commendeur et moy parmi le pris et la somme de deux cens florins d'or, le florin compté pour seize solz huit deniers tournois, et avec ce quarente deux solz pour le

1. La Neuville-au-Temple, village aujourd'hui détruit, commune de Dampierre-au-Temple, canton de Suippes.

2. Maucourt, village détruit, sur l'emplacement duquel fut fondée la ville de Vitry-le-François, en 1545.

3. Berlau, maison disparue, commune de Bussy-le-Repos, canton d'Heiltz-le-Maurupt. C'est par erreur que le *Dictionnaire topographique de la Marne* place Berlau sur l'emplacement d'une rue de Possesse ; cette maison dépendait primitivement de la Maison-Dieu de cette localité, donnée à la commanderie de ce nom. Il ne faut pas confondre *Berlau* avec *Beslon*, commune de Charmont, domaine comprenant des bois, des étangs et des terres sur les territoires de Charmont, de Possesse et de Vernancourt, et qui porte encore le nom de *Le Temple*.

4. Possesse, canton d'Heiltz-le-Maurupt, arrondisssement de Vitry.

5. Noirlieu, canton de Dommartin-sur-Yèvre, arrondissement de Sainte-Menehould.

6. Vroil, canton d'Heiltz-de-Maurupt. — Le huitième des dimes de cette paroisse appartenait aux Templiers. En 1195, Beroard, chevalier, de Possesse, et son fils donnaient au Temple la grosse et menue dime qu'ils avaient à Francheville, Dampierre et Vroil. Une bulle d'Innocent III, de 1248, mentionne *domus de Veroi*. Cette maison avait disparu dans les guerres, en 1652 ou 1653, ainsi que le Moulin Herbaut et le four banal, il restait 50 arpents de terre, des prés et quelques cens. Les Templiers avaient la haute justice dans l'enclos de la maison et sur leurs propriétés. En 1260, la dame d'Anglure essaya de mettre la main sur ces biens.

conseil de nostre chappitre, ensemble vint solz pour quatre procuracions, les quelz deux cens florins quarante deux solz dessus diz, ensemble les diz vint solz pour les dictes procuracions je doy paier et paieray audit commandeur ou a ses successeurs chascun an les diz dix huit ans durans, au chappitre de notre prioré, en quelque lieu qu'il se tiengne, en acquitant ledit commandeur desdiz deux cens florins, quarante deux solz et vint solz pour lesdites procurations, comme dit est, qu'il doit pour sa pénsion a cause de sa dicte baillie de Nuefville, et ainssi je frere Regnaut dessuzdit doy paier ladicte somme d'an en an au terme dessuz dit jusques a fin et acomplissement des dictes dix huit annees. Item je suis tenus de paier et d'escensir tous cens et rentes que lesdictes maisons et heritages d'icelles doivent et laissier frans et quites au chief desdictes années. Item suis tenus de mectre, tenir et maintenir des maintenant en bon et souffisant estat les maisons dessus dictes chascun an et laissier au chief desdictes années en bon estat et convenable pourveu que icelles soient premiers et avant toute œuvre mises en bon et souffisant estat. Item suis tenus de labourer ou faire labourer les heritages, terres, vignes et prez en bonne saison de tous leurs coux et facons et mener les freres desdictes maisons et heritages là où mieulx se devront et pourront. Item me sont baillées plusieurs terres desdictes maisons encemencées et ahennées, c'est assavoir audit Moocourt environ deux charrues, audit Bellaut d'une charrue, audit Possesse d'une charrue, audit Nerlieu environ deux charrues et audit Verail ne m'a esté aucune chose baillée, labourée ne ensemencée; lesquelles terre ainsi labourées et ensemencées comme dit est, je doy rendre pareillement ensemencées au bout desdictes dix huit années et avec ce doy rendre les vignes et prez et autres heritages appartenans aus dictes maisons en tel point comme il me sont baillées par ledict commandeur. Item je frère Regnault dessuzdit promet rendre les choses appartenens ausdictes maisons qui me sont baillées d'estat lesquelles s'ensuivent.

Premierement s'ensuivent les choses d'estat appartenant a ladicte maison de Moocourt [1], et premierement en la chappelle ung

1. La commanderie de Maucourt fut fondée par Jean, seigneur de Possesse, et Hugues, son frère, en 1165. Le Procès des Templiers signale, vers 1283, la réception d'un chevalier lorrain « *in quadam camera domus Templi de Moncourt, Cathalaunensis diocesis* », par Pierre de *Torbona*, alors précepteur de la baillie de Châlons, en présence de Renaud de Dampierre et de Pierre de Janz, sergent, de Beauvais. Après la prise et l'incendie de Vitry-en-Pertois (Vitry-le-Brûlé), en juillet 1544, par l'armée de Charles-Quint, le roi François I[er] chargea Henri de Lenoncourt et l'ingénieur bolonais, Jérôme Marini,

calice d'argent, ensemble la platine doré dedans bon et suffisant. Item sept bonnes touailles d'autel, une paire de corporaulx, une paire de vestemens garnie de chazeuble doublée de toille tainte de jaune dedens et de noir dehors, une estole, un maniple, un amit, une aulbe et la sainture; item, une viez aube semgle; item, sur l'autel un ciboire paint pour mettre Corpus Christi et est fait de verrieres tout autour et dedens une petite boite de laiteron ouvrée, et est dorée, et est pour mettre Corpus Christi. Item une croix de l'ouvrage de Limoges [1], une paix de boiz, deux petis chandeliers

de choisir un emplacement à l'effet de fonder, dans le voisinage, une ville fortifiée, mieux placée, pour arrêter les invasions. On reconnut que la meilleure position était un terrain, un peu élevé, situé à quatre kilomètres de la place démantelée, contenant 84 à 88 arpents, appartenant à la commanderie de Maucourt.

En 1546, il fut décidé que, pour indemniser l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, on lui accorderait une rente annuelle de 300 livres. Dès l'année suivante, les habitants de Vitry-le-Brûlé multiplièrent leurs démarches pour obtenir que leur ville ne fût pas réduite à l'état de village; l'ordre de Saint-Jean réclama, de son côté, sur la modicité de l'indemnité irrégulièrement acquittée et demanda sa réintégration dans la terre et seigneurie de Maucourt, *telle qu'elle était avant qu'elle fut close, fortifiée et appelée Vitry-le-François*. Toutes ces doléances restèrent sans résultat. Au commencement de ce siècle, il ne restait plus que le souvenir des jardins, vignes et masures du commandeur, vers la rue Sainte-Barbe, et de la porte d'entrée de la commanderie dans le coude de la rue Saint-Jude, avant la construction de la nouvelle prison. Les terriers de 1749 et de 1786 mentionnent l'hôtel seigneurial situé en la ville de Vitry et dont dépendaient cinquante-six maisons situées dans les rues Saint-Pierre, Saint-Jean et Saint-Jude. La prison, la prise d'eau municipale et les abattoirs sont aujourd'hui sur l'emplacement de la commanderie. Elle consistait alors en un corps de logis, grange, écurie, étables, cour et jardin, avec une chapelle au milieu de cette cour; le commandeur devait y faire célébrer la messe tous les dimanches, fêtes de chaque année et le jour de Saint-Jean-Baptiste, y faire chanter grand messe et vêpres, et, le lendemain, une messe à l'intention des trépassés; le chapelain était tenu de faire l'eau bénite et le pain béni; la chapelle était exempte de la juridiction épiscopale et l'hôtel franc et exempt du logement des gens de guerre. L'ensemble de la commanderie tenait, par devant, à la rue Neuve-Saint-Jean, où il y avait porte cochère et petite porte, et, par derrière, au rempart. — En 1786, il y avait déjà longtemps que l'hôtel seigneurial ne servait plus que de logement à l'amodiateur des moulins. — Le poteau de justice, placé d'abord au pré de la Justice, avait dû être changé de place lorsqu'une dérivation d'un bras de la Marne en eut rendu l'accès impossible autrement qu'en nacelle; il fut transporté au Jard, dans l'enclave de Maucourt, puis, par suite de l'établissement de la chaussée royale, reporté au bout du pont, de l'autre côté de la Marne, à gauche de la chaussée, vis-à-vis une maison où l'on rendait la justice.

1. Cette croix, de l'*ouvrage de Limoges*, dont nous trouvons plus bas un autre exemplaire à propos de la maison de Possesse, indique une croix émaillée. Dans l'*Inventaire des aornemenz de la chapelle de Joigny-la-Ville qui fut jadis dou Temple*, on remarque aussi deux *croix de Limoges* (*Ann. arch.*, t. VII, 1847, p. 85). Dans la chapelle de la maison du Temple, à Douai, je note *un enchanssoir viez ourné de couivre de Limoges*. Dans la chapelle du Temple, à Arras : *une vieille croix de Limoges dont le poignet est rompu*

de cuivre. Item un grant chandelier de fer, deux channettes d'estain, ung bon messel en deux volumes, deux vielz greelz de l'ancien temps un grant legendrel bon et bel et porte son antiphonier, un lampier de fer et une lampe et un bon seel a mettre aigue benoite, deux cloches ou clochier, une grant eschielle pour monter ou clochier, un escrin ferré pour mettre les vestemens. Item un autre bon escrin fermant a clef, ung letery de coste d'autel. Item en la despence, quatre pintes d'estain bonnes et souffisans, quatre chandeliers de fer pour mettre sur table, trois sarpes a coper boiz, une coingnié et une hachette pour la charrue, une besche, un fessouir, trois crochez pour traire fiens, un bon sereir, une escuelle d'arain ferrée pour mesurer a la saint Remy le blef et trois fonigues a deux fonignons chascune, six sacs a mettre blef, deux petites huches couvertes, un autre senz couversel. — Ou celier, un bon escrin ferré senz couversel, un bon escrin ferré couvert, deux pelles ferrées. Item une senz fer, trois nappes de toille pour mesgnies, une bonne nappe ouvrée, deux touailles a essuer mains. Item huit lis des plumes garnis de coustes pointes et de coissins et tous bien entorez, seize bons linsseulx de lit et demi chascun. Item en la cuisine deux grans pos de cuivre, une bonne chaudiere d'arain a ances ferrée de fer tout autour, une grant vielz paelle darain, deux autres petites paelles darain bonnes et suffisans, un cramail de fer, un grappin de fer, un rotier de fer, une escrameoure darain, un treppié, une haste de fer, une drasseoure darain a drassier potage, quatre seilles ferrées pour traire vaches et pour traire eaue, un bacin d'arain a boire, un molin a moustarde, douze bonnes escuelles destain, quatre plas destain, une viez lanterne, un mortier et le pestail, une viez table et un ban pour seoir dessuz, un cuvel a buer, un sandrier a mettre sur la buee et escuelles et trancheurs de bois de selles a seoir sur l'ostel souffisamment garni. Item ou celier, deux grans cuves pour mettre la vendenge, un vollon pour charrier la vendenge, sept queues a mettre vin. Item ou four, un grant pot de cuivre pour chauffer l'eaue, un tour pour tourner la paste, deux maix pour pretir la paste, une viez huchette de fer. Item ou celier decoste la chapelle, un ceps pour emprisonner gens, uns fers a enferrer gens. Item en la salle basse deux bons et grans cheminons de fer ou fouier, deux tables et quatre tresteaux, un bon ban tout nuef a seoir dessuz. Item deux autres petis bans, un bon comptoir tout nuef fermant a clef, un

(*Inventaire de la commanderie de Hautevesne* [*Rev. hist. nob. et biogr.*, 1876, p. 441 et suiv.]; deux croix de Limoges dans l'inventaire de la maison de Payns (Trudon des Ormes, p. 211).

bon bacin a main, une bonne cornette a laver les mains. Item en la mareschaussées deux bons roncins bien aharnachiez de tous hernois. Item deux estaleures de fer, un bon char ferré garni de quanqu'il fault, deux tumbereaux ferrés tout garnis, une bonne charrue pour les chevaux garni de quanqu'il fault. Item en la bouverie douze bons buefs traians bien aharnechies de joux, de chappeaux et de joinctures et deux charrues bien garnies de quanqu'il leur fault, trois herses à hercier. Item en la vacherie six vaches a lait et six veaux de lait et quatre veaux d'un an ou de deux ans. Item en la riviere un bact a passer char et charrettes bon et souffisant et une chesne de fer pour atachier ledit bact, une grande nasselle toute nuefve et une chesne pour atachier ladicte nasselle, sarrure et clef pour fermer. Item vint pourceaulz surannez, dix pourceaux de l'année. Item la maison bien garnie d'oyes, d'oisons, de gelines et de poucins.

Item sensuit, l'estat de ladite maison de Bellant [1] baillées à moy frère Regnault dessusdit. Et premierement deux chevaux, une bonne charrette ferrée, quatre coliers, une selle, une surselle, une avaleure de fil, une charrue de fer, le fer et le coultre garnie de....., un lit, un coultre, une pinte de plont, une viez....., une grant huche, un cuvel a buyer, un petit escrin, une huche de tomberel. Item la soille du puis et la corde a traire l'eaue. Item un bichet ferré. Et renderay au commendeur, au chief desdites années, à cause de ladite maison de Bellaut trente septiers d'avene, huit moitens pour le sextier.

Item sensuit l'estat de ladicte maison de Possesse [2] baillié par ledit commendeur à moy frere Regnault dessus dit. Et premierement en la chapelle, un calice d'argent; item trois touailles d'au-

1. Nous avons déjà plus haut parlé de la maison de Berlau; les deux tiers des dimes appartenaient aux Templiers, et l'autre tiers à l'abbaye de Toussaints.

2. La suite des anciens seigneurs de Possesse est encore à établir; jusqu'ici on a confondu avec des sires de Possesse de nombreux nobles, leurs vassaux désignés par le nom de leur résidence. La première maison de Possesse s'éteignit, par mariage, à la fin du XII[e] siècle, dans la maison de Garlande. De 1120 environ à 1190, les premiers Possesse furent représentés par trois générations au moins, Gui, Manassès, Gui II et Jean, frère de ce dernier; celui-ci devint moine à Clairvaux. Jean, avant d'embrasser la vie religieuse, avait fondé, dès 1165, à Possesse, une Maison-Dieu mentionnée dans des chartes de Gui, évêque de Châlons. En 1192, Anseau de Garlande, beau-frère de Jean, donna cette maison aux Templiers; trois ans plus tard, dans une charte de ce même Anseau, figurent Thierry, précepteur, et Pierre, chapelain de la maison de Possesse. Le procès des Templiers mentionne la réception, vers 1299, de Pierre de *Domo-Vivario*, sergent, dans la chapelle de cette maison. On dit que celle-ci était sous le vocable de Saint-Arnould; le souvenir de son emplacement est complètement oublié.

tel, uns vestemens garnis; item un messel, deux channettes d'estain, deux cloches ou clochier et une croix de l'œuvre de Limoges. Item quatre liz garnis de coultre et de coissins et de couvertures. Item huit linsseux. Item deux nappes et deux touailles, chascune piece de trois aulnes. Item deux pos de cuivre et une paelle darain, six grans escuelles destain et deux petites, une coingnié de fer, une sarpe, un houel a charreton, une faine a chargier foing et deux lieures de chames. Item deux chevaux et deux bonnes selles et deux bonnes avaleures et quatre bons coliers garnis de trais, deux fourreaulx, un char ferré et une charrette ferrée, une charrue toute garnie, lesquels chevaux et harnois tant seulement ont esté prisiez vingt quatre livres tournois.

Item sensuit l'estat de ladicte maison de Nerlieu [1] baillée par ledit commandeur a moy frere Regnault dessus nommé. Premierement en la chappelle un calice d'argent doré, ensemble la platine; item trois touailles d'autel, item un vestement garni de chazuble, d'aube, d'amis, de maniple, d'estole tout viez. Item ou clochier deux cloches, item deux chandeliers de fer viez, trois petiz chandeliers de cuivre, un bon messel et une croix de l'œuvre

1. La maison de Noirlieu parait avoir été fondée vers 1150 dans un alleu donné en partie aux Templiers par Marc de Pleurre, Marsimilla sa sœur et Hugues d'Epernay. Cette préceptorerie prit un certain développement dans le cours du XII[e] siècle, grâce aux libéralités de Renard I[er], de Dampierre en Astenois, de Hugues, châtelain de Vitry, de Roger Flaex, qui se fit recevoir dans l'Ordre et de plusieurs autres. En 1179, cette maison possédait à Noirlieu un moulin mentionné dans un acte où paraissent trois chevaliers du Temple. La maison et la chapelle furent détruites pendant les guerres des XIV[e] et XV[e] siècles; le souvenir en est conservé par un champ où l'on trouve des fragments de carreaux vernissés et qui dépend d'une ferme appelée *La Commanderie*.

Dans un bail du 15 juillet 1384, le commandeur de la Neuville afferme Noirlieu avec ses dépendances à Colins Choart, de Sommièvre, pour six ans et six semaines, moyennant une redevance annuelle de 30 livres tournois, une charrette de foin à deux chevaux, un setier de pois, un setier de fèves, le tout rendu à Châlons, en l'hôtel du commandeur. Le preneur était tenu de faire célébrer trois messes par semaine dans la chapelle et on lui laissait un calice d'argent doré du prix de 8 livres, un vêtement, un petit missel et un drap d'autel, plus des chevaux, des bestiaux et des instruments aratoires. Près d'un siècle plus tard, Noirlieu était l'objet d'un nouveau bail; mais, dans l'intervalle, les guerres avaient ruiné les bâtiments et la chapelle. Cette année, le 2 décembre, Pierre Margaine, laboureur d'Épense, louait à vie le gaignage appelé le Temple, au finage de Noirlieu, moyennant 28 setiers de grain, moitié froment, moitié avoine; la moitié de cette redevance était aux moines de Moutiers qui en recevaient jadis 22, mais se contentèrent de 14 à cause de la dépréciation du gaignage. Les bailleurs devaient faire reconstruire les bâtiments ainsi que la chapelle et la pourvoir de calice, livres et ornements pour que l'on pût célébrer la messe; mais en 1596, Pierre Margaine, alors bourgeois de Châlons, était en procès avec le commandeur qui n'avait pas encore fait exécuter ces réparations.

de Limoges, deux channettes destain, un bon escrin pour mettre les vestemens de l'autel. Item en la cuisine un bon cremail, un bon amdier, une bonne lanterne ferree. Item un bon rostier de fer. Item une bien grant seille qui tient environ quatre sextiers. Item deux bonnes seilles pour traire les bestes. Item une seille ou puig et la corde dudit puis. Item une tasse darain en ladite seille pour boire, une bonne paelle darain tenant environ deux sextiers, une petite table a quatre piedz, une grant table assise sur deux grans piedz de boiz, deux formes pour seoir sur lostel bien garni de selles à seoir sur une large ceurte, un cuvel a buer, le treppié a mettre sur le feu, un mortier et le patot, un viez ban, deux corbeilles et un picotin, un croc de fer a traire fiens, une houe de fer, une congnie pour taillier du boiz. Item ou four un grant pot de cuisine pour enmuier, un bon tour pour tourner le pain, une bonne moit pour prestir la paste, une tauble sur deux trestaux pour mettre le pain sur, un bon escrin a quatre piedz, un bien viez escrin pour mettre du bran, le four bien garni de peles, roueles, descop et de furgons. Item deux bons rondeaux pour faire tartres, un clive a neellee. En la chambre du commendeur, une table, deux tresteaux, deux formes a seoir sus. Item en la mareschaussee, quatre chevaux, deux jumens et deux roncins, deux selles, les avaleures, deux surselles, six coliers, deux de limons et quatre de trais et trois paires de trais ensemble les fourreaulx, un cher ferre garni de chevilles de fer, de heusses et de banchais, deux chers de boiz garnis de banchais, deux tombereaux de bois tout garnis, six herches pour herchier, trois charrues garnies de fer, de coultres, d'estrampeures fournies de toutes fournitures, une charrue garnie de tout ce qu'il y faut pour royer les terres, tout au pris de trente et un frans. Item un bon rou a rouillier ferré es deux boux et la corde nuefve et les deux boites. Item cinq eschielles que grans que petites. Item dix linsseux chascun de toille et demie. Item quatre lis garnis. Item six oyes, cinq gelines et un coq.

Item je frere Regnault dessus nommé sui et seray tenus de paier la visitation monsieur le prieur chascun an une foiz si li plaist a aler au lieu et ses gens et du comandeur chascun an deux foiz, lui, son clerc et son varlet. Item se aucuns subsides nouveaux estoient imposez par mes souverains sur ladicte baillie de la Nuefvile, je frere Regnault dessus dit n'en suis tenus d'en paier en aucune maniere. Toutes lesquelles choses dessus dites et chascune d'icelles ainssi faictes, j'ay promis et promet par la teneur de ces presentes lettres en bonne foy audit commendeur tenir et non contre venir ou faire venir par quelque maniere que ce soit en-

contre, et aussi de paier audit commandeur tous fraiz, coutz, interestz et dommaiges où cas que par mon deffault les choses dessusdictes ne seroient dehuement acomplies par la fourme et maniere que dessus sont escriptes. Et pour ce que les choses dessus dictes soient fermes et estables, je frère Regnault, dessus nommé, ay seellé ces presentes lettres de mon propre seel dont je use et entens à user, et prie et requiers a reverend pere en dieu monseigneur le prieur de Champaigne que en signe de vérité il li plaise mettre le seel de son prioré à ces presentes lettres, lesquelles furent faictes et données le jour de feste saint Jehan Baptiste xxiiiie jour de juin l'an mil CCCIIII^{xx} et dix huit.

LISTE

DES MAISONS ET DE QUELQUES DIGNITAIRES

DE L'ORDRE DU TEMPLE

EN SYRIE, EN CHYPRE ET EN FRANCE

D'APRÈS LES PIÈCES DU PROCÈS[1]

2.

Au sortir de Paris, un frère du Temple, de quelque côté qu'il se dirigeât, n'avait pas bien loin à aller pour trouver à nouveau une maison de son Ordre. Naturellement, il n'y a aucune comparaison possible à établir entre ces petites commanderies et la célèbre maison de Paris ; pour le Templier appelé à voyager, ce n'en était pas moins un toit hospitalier et sûr. C'est ainsi qu'il y avait de petites Templeries à Saint-Denis, Cernay, Soisy, et plus loin, à Bernes, Messelan, Puiseux prés de Louvres, etc.

Saint-Denis. — Bien que la maison du Temple de Saint-Denis ne soit pas désignée dans le Procès, le fragment de compte suivant, de l'an 1295 : « de preceptore beati Dyonisii super abbatem beati Dyonisii », autorise à en supposer l'existence [2].

Cernay. — Frère Bernard « de Brocia, custos domus de Sarnay », reçu vers l'année 1297 au Temple de Maurepas

1. Voy. *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, pp. 389-459.
2. *Mémoire sur les opérations financières des Templiers*, par M. Léop. Delisle, p. 182.

(ou la Villedieu), par Jean de Tour, le trésorier de Paris [1], avait, en 1307, la garde de ce petit domaine du Temple.

Soisy. — En 1307, le maître ou précepteur de la maison du Temple « de Soisiaco juxta Taverniacum » était frère Jean de Saint-Leu [2]. Cette petite commanderie du Temple devait être ancienne, car il est déjà question, dans un acte daté de Paris 1164, de la donation aux Templiers du moulin de Saint-Leu. [3]

Messelan et **Bernes.** — Comme on le verra dans l'histoire des maisons du Temple, telle que nous avons pu la reconstituer, il était assez dans les habitudes de leurs précepteurs de voisiner de maison à maison; c'est ainsi que le frère Richard, précepteur de Messelan (« domus de Messelant ») assistait, vers 1290, à une réception faite en la maison du Temple de Beauvais [4]. Messelan était avant tout une maison de rapport, ce qui explique que le précepteur de Puiseux, dans le récit de sa réception, ait pu dire qu'il avait été reçu vers l'an 1304 « in grangia de Messelent [5] »; mais il ne faudrait pas cependant prendre à la lettre ce mot de grange, étant donné que le recevant fut le visiteur de France en personne et qu'il y avait d'autres frères, tels que Jean, précepteur du Temple d'Ivry-en-Vexin et un certain frère Pierre qui demeurait à Bernes (« apud Barne »), sans doute parce qu'il s'y trouvait une maison de l'Ordre [6].

Le dernier « custos domus de Messelent » fut un frère Nicolas, de Puiseux-lès-Louvres; il avait été reçu dans la maison d'Ivry que nous venons de citer [7]. Enfin, on retrouve cette maison du Temple dans un compte de l'an 1295, compte que nous citerons fréquemment : « de domo de Messelonc... super preceptorem Parisiensem [8]. »

1. *Procès*, t. II, p. 317. — Cernay, communes de Sannoy et d'Ermont.
2. *Ibid.*, t. II, p. 287.
3. *Monuments historiques*, *Cartons des rois*, n° 587, p. 300.
4. Messelan, Seine-et-Oise, commune de Frouville, arrondissement de Pontoise, canton de l'Isle-Adam. — *Procès*, t. I, p. 450.
5. *Procès*, t. II, p. 336.
6. *Ibid.*, t. II, p. 336. — Bernes, canton de l'Isle-Adam.
7. *Ibid.*, t. II, p. 328.
8. *Mémoire sur les opérations financières des Templiers* par M. Léop. Delisle, p. 189.

Puiseux-lès-Louvres [1]. — Le précepteur de cette maison du Temple de Puiseux était, en 1307, frère Jean d'Ambleville; il n'y avait pas plus de trois ans qu'il était dans l'Ordre, ayant été reçu vers 1304 à Messelan [2]. Un frère servant nommé Jean, dont le frère, également Templier, servait comme laboureur en la maison du Temple d'Orangis, habitait également la maison de Puiseux [3].

Clichy-sous-bois [4]. — C'est le frère Mathieu de « Bosco-Audemari », originaire du diocèse de Beauvais, que nous trouvons comme maître de la maison de Clichy, en 1307; il raconte cette chose quelque peu étrange, qu'il faisait célébrer la messe trois fois la semaine en la chapelle de sa maison, jusqu'au jour où le visiteur de France, Hue de Perraud, étant venu à passer, avait emporté calice et ornements, et donné l'ordre de ne plus célébrer la messe [5].

Dans le récit d'une réception faite par Hue de Perraud en janvier 1304, en la chapelle de la maison du Temple de Clichy, au diocèse de Paris, nous trouvons le nom sinon d'un autre précepteur de la maison, du moins du « custos domus », frère Jean de Ménouville. Cette admission aurait eu lieu en présence de Jean de Tour le trésorier, du frère Jean Bouceau, prêtre, chapelain du trésorier, du frère Adam de Sarcelles, oncle du nouveau Templier et précepteur du Temple de Lagny-sur-Marne [6].

Orangis [7]. — Un frère servant, maître charpentier en la maison du Temple de Paris, reçu dans l'Ordre vers l'an 1291, dit avoir assisté entre autres réceptions à celle d'un humble frère servant « agricola domus de Orengi » [8].

Corbeil. — Le précepteur de la maison du Temple de

1. Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise, canton de Luzarches.
2. *Procès*, t. II, p. 336.
3. *Ibid.*, t. II, p. 331. — « In domo de Puteolis juxta Luparas » *alias* « prope Luparam Parisiensis diocesis ».
4. Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise, canton de Gonesse.
5. *Procès*, t. II, pp. 284, 285. — « Domus de Clichiaco ».
6. *Ibid.*, t. I, p. 575.
7. Commune de Ris-Orangis, Seine-et-Oise, arrondissement et canton de Corbeil.
8. *Procès*, t. II, p. 331.

Corbeil, frère Jean de Corbeil, assiste à une réception faite vers 1299, en la maison du Temple de Savigny, dans le diocèse de Sens [1].

3.

Le Saussay [2]. — Cette maison du Temple faisait partie de la petite baillie du Temple d'Étampes et était comprise dans le diocèse de Sens; on peut reporter son origine au XIIe siècle, aux environs de l'année 1164; les Templiers étant devenus possesseurs, cette année-là, du village et des terres : « villas de Sauceis et terras [3] ».

Le Procès nous apprend qu'une réception eut lieu, vers 1296, en la chapelle de la maison, en présence du précepteur frère Gui de Dourdan [4].

C'est également en cette maison que le clavaire du Temple de la Trace, situé non loin de la maison plus importante de Choisy-le-Temple [5], fut reçu vers 1303, à Noël, par Jean II de Tour, en présence du frère Robert précepteur du Saussay et du précepteur d'Étampes, frère Arnoul de Champcueil, sergent.

Une des dernières réceptions faites au Saussay eut lieu en 1307, à la Saint-Jean, dans la chapelle; elle fut faite par le précepteur d'Étampes Arnoul de Champcueil, en présence du frère Jean de Cormeilles, précepteur du Temple de Moisy [6].

Étampes (Baillie d'). — La maison du Temple de cette ville, paraît avoir été le chef d'une de ces petites baillies de l'Ordre que nous ne connaissons que très imparfaitement.

L'un des plus anciennement reçus, d'après le Procès, en la maison d'Étampes fut frère Geoffroi de Charny chevalier, plus tard précepteur de Normandie. Il raconta lui-même, le

1. *Ibid.*, t. I, p. 515.
2. Commune de Ballancourt, Seine-et-Oise, arrondissement et canton de Corbeil.
3. *Monuments historiques. Cartons des rois*, n° 586, p. 299.
4. T. I, p. 411 : *de Sanceyo* (*pro Sauceyo*) *diocesis Senonensis.*
5. *Procès*, t. II, p. 296 : *in domo de Saucayo in baillivia Stampensi.*
6. *De Sancey Senonensis diocesis* (pro Saucey). *Procès,* t. I, p. 439.

21 octobre 1307, qu'il avait été reçu à Étampes par Amauri de la Roche, il y avait de cela trente-sept ou trente-huit ans (vers 1269-1270), en présence de frère Jean le Français précepteur du Temple de Paris [1].

Le dernier précepteur du Temple d'Étampes fut cet Arnoul de Champcueil frère sergent, que l'on sait avoir assisté à des réceptions au Saussay, en 1303 à Noël, et en 1307. Arnoul ne fut, d'ailleurs, que précepteur de la maison et non de la baillie; le maître de la baillie ayant été, aux environs de l'an 1300, Jean II de Tour.

Le trésorier de Paris affirme, en effet, avoir fait une réception en la chapelle du Temple d'Étampes en qualité de précepteur de la baillie d'Étampes, en la présence de frère Arnoul de Champcueil, précepteur de la maison; mais il ne dit pas s'il n'était encore que sous-trésorier [2].

Avant Jean de Tour, le précepteur de la baillie avait été frère Guillaume d'Étampes, qui avait procédé, vers 1283, à des réceptions en la maison du Temple d'Orléans [3] et qui était eucore précepteur vers l'an 1297, puisqu'il est donné comme ayant assisté à des réceptions faites à cette époque à Paris : « frater Guillelmus de Stampis preceptor ipsius loci [4] ».

Le Temple d'Étampes eut de fréquents rapports avec la maison de Paris et surtout avec le trésorier, dont une des principales fonctions était de centraliser les revenus des baillies de l'Ordre; aussi trouve-t-on dans les comptes du Temple, pour les années 1295 et 1296, ces diverses mentions :

De preceptore Stampensi, etc....; — de preceptore Stamparum et Chaloti [Chalou], etc....; — de pellibus et agniculis venditis per fratrem Johannem nostrum 16 l. 10 s. super preceptorem Stampensem in parvis fratrum, etc....; — de preceptore Stampensi et Challoti... super preceptorem Stampensem de preceptore Arideville [Arville] [5], etc.

1. *Procès*, t. II, p. 295.
2. *Ibid.*, t. I, p. 598.
3. *Ibid.*, t. II, p. 382.
4. Schottmüller, t. II, pp. 40 et 41.
5. *Mémoire sur les opérations financières des Templiers*, par M. Léop. Delisle, pp. 177, 178, 182, 194, 200, 206, 209.

Précepteurs de la baillie d'Étampes :

vers 1283-1297, frère Guillaume d'Étampes, sergent ;
vers 1300, frère Jean II de Tour, sergent.

Précepteur de la maison :

vers 1303, 1307, frère Arnoul de Champcueil, sergent.

Auvernaux [1]. — Bien que la maison du Temple d'Auvernaux ne se trouve pas mentionnée dans le Procès, son existence ne saurait être mise en doute d'après cet extrait de compte du 5 juillet 1295 : « de preceptore Stampensi per preceptorem d'Auvergniaus 40 l. in magnis fratrum [2] ». Un autre extrait du même compte, du 30 décembre 1295, se comprend mieux après la citation précédente : « de preceptore Stampensi, per fratrem Johannem nostrum [Jean de Tour], pro terra d'Auvergnaz, 120 l. in parvis fratrum [3]. »

Orléans. — Les Templiers paraissent avoir eu une maison, à Orléans, dès le milieu du XIIe siècle, si ce n'est avant [4]; le procès ne peut que confirmer l'existence de cette maison et nous avons dit déjà que le précepteur de la baillie du Temple d'Étampes était parmi les témoins d'une réception faite à Orléans en 1283 [5]. Il se pourrait cependant que le Temple d'Orléans ait fait partie non pas de la baillie que nous venons de citer, mais de celle de Chartres. En effet, des réceptions furent faites en la chapelle du Temple d'Orléans, vers 1293 et 1299, par le précepteur de la baillie du Temple de Chartres, frère Guillaume Gaudin ou Gaud; le précepteur d'Orléans étant alors (vers 1299) frère Simon de la

1. Commune de Corbeil.
2. *Mémoire sur les opérations financières des Templiers*, par M. Léop. Delisle, p. 177.
3. *Ibid.*, p. 195.
4. Acte de 1156 dans *Monuments historiques. Cartons des rois*, p. 284, n° 548, et acte de l'an 1222 dans *Layettes du trésor des Chartes*, t. I, p. 556, n° 1556.
5. *Procès*, t. II, p. 382.

Ferté [1]. Le dernier précepteur d'Orléans fut frère Regnaud de Provins, prêtre, ainsi appelé du nom de la maison du Temple où il avait été reçu [2].

Précepteurs d'Orléans :

vers 1299, frère Simon de la Ferté ;
en 1307, frère Regnaud de Provins, prêtre.

Chalou-la-reine [3]. — La maison du Temple d'Orléans paraissant être l'un des points extrêmes de la baillie de Chartres, il nous faut maintenant remonter quelque peu vers le chef de cette baillie, en commençant par Chalou.

Le Temple de Chalou était du diocèse de Chartres et son précepteur, en 1307, un certain frère Jean que nous retrouverons à Savigny-le-Temple, en novembre 1306, à une cérémonie de réception [4].

Jean II de Tour serait venu dans cette maison, au moins une fois, pour une réception à laquelle il procéda dans la chapelle [5]. Ces admissions se faisaient, d'ailleurs, sans grand apparat; tous les frères de la maison pouvaient y assister, et c'est ce qui explique que l'on trouve parmi les assistants à la réception faite par le trésorier, un frère servant charretier.

Les Templiers de Chalou-la-reine paraissent avoir eu parfois des prétentions peu justifiées, si l'on en juge par deux arrêts, le premier de 1257 qui proclame que les habitants de Chalou n'étaient pas tenus de cuire et de moudre aux fours et aux moulins du Temple, le second de l'an 1300, rendu en

1. *Procès*, t. I, p. 559, et t. II, p. 185. Il se peut que Guillaume Gaud, chevalier du Temple, ait été de la même famille que le grand-maître de ce nom.

2. *Ibid.*, t. II, p. 355. « Frater Raynaldus de Pruino » — « Reginaldus de Pruino presbyter, Senonensis diocesis, preceptor Aurelianensis. » — Messire Renaut de Pruins prestre, — frère Renaut de Provins frère chapellans, etc. *Procès*, t. I, pp. 100, 105, 113, 117, 126, 128, 146, 277, et t. II, p. 3.

3. Chalou-la-reine ou Chalou-Moulineux, Seine-et-Oise, arrondissement d'Étampes, canton de Méréville.

4. *Procès*, t. II, p. 344.

5. *Ibid.*, t. I, p. 598 : « in capella domus Templi de Chaloto Regine » *alias* « Chalou Regine ».

faveur des habitants de Chalou et de Moulineux contre les Templiers, et qui reconnaissait auxdits habitants le droit de se servir de la coutume de Lorris et de profiter de la réduction des amendes accordées par cette coutume [1].

Précepteur de Chalou-la-reine :

1307, frère Jean.

Arville [2]. — Il n'y avait en la petite localité d'Arville, au diocèse de Chartres, d'autre prêtre que le chapelain de la maison du Temple de ce nom, et qui pour cela était dit curé d'Arville; en 1307, ce prêtre était frère Denis le Neveu « frater Dionisius Nepotis, presbyter curatus de Errivilla Carnotensis diocesis » *alias* « de Arida villa [3] ».

Une des rares mentions concernant le Temple d'Arville, dans le procés, se rapporte aux premiers mois de l'an 1290 ou environ, époque à laquelle le chevalier du Temple, Guillaume Gaud, alors précepteur de la baillie du Temple de Chartres, serait venu faire une réception, « in capella domus Templi de Arvilla [4] ».

Cette maison du Temple est aussi mentionnée dans les comptes des années 1295 et 1296 déjà cités : « de preceptore Arideville [5], etc. ».

Châteaudun et **La Boissière** [6]. — La maison du Temple de la Boissière se trouvait dans la commune de Châteaudun; nous ne saurions dire cependant si c'est d'elle qu'il s'agit (ou d'une maison que les Templiers pouvaient avoir en outre à Châteaudun) dans ce récit d'un frère du Temple reçu à la Boissière, et qui, interrogé sur les admissions dont il avait été témoin, parle d'une réception faite « Aureliani vel in dicta domo Castriduni ».

Le Templier ainsi questionné, et qui était de Châteaudun,

1. E. Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, nº 62 et nº 3014.
2. Loir-et-Cher, arrondisssement de Vendôme, commune de Mondoubleau.
3. *Procès*, t. I, pp. 84 et 103.
4. *Ibid.*, t. II, p. 184.
5. *Mémoire sur les opérations financières des Templiers*, par M. Léop. Delisle, pp. 176, 198, 209.
6. Eure-et-Loir, commune de Châteaudun.

avait été reçu vers 1285, à la saint Jean, en la chapelle de la maison du Temple de « Buxeria » du diocèse de Chartres, par Guillaume Gaud (« fratrem Guillelmum Gaudini militem, preceptorem tunc ballivie Carnotensis »), le même qui aurait procédé, vers 1293, à la réception qui avait eu lieu à Orléans ou à Châteaudun [1].

Chartres (Baillie de). — Il y eut une baillie du Temple à Chartres, et nous connaissons déjà le nom de l'un des maîtres de la baillie; c'était un chevalier du Temple que nous avons supposé être parent de l'un des derniers grands-maîtres, à cause de la conformité de nom et de situation, tous deux étant chevaliers du Temple. Ce précepteur était Guillaume Gaud ou Gaudin, sur lequel il nous paraît inutile de revenir.

Avant lui, le précepteur de la baillie (« preceptor Carnotensis ») avait été Raoul de Boncourt qui, d'après un passage du Procès, fit recevoir son neveu en la maison du Temple de Sours, vers l'année 1278 [2].

Le dernier précepteur de la baillie, fut un frère sergent du Temple; il s'appelait Gui du Mesnil-Aubry et avait été reçu vers 1289 au Temple de Paris par Jean Ier de Tour [3]. Gui eut occasion d'assister à plusieurs réceptions faites à Paris, vers 1291 et vers 1297 ou 1298 [4], sans doute, à la suite de chapitres; mais il dut à son tour aller faire quelques réceptions, entre autres au Temple de Maurepas, vers le mois de novembre 1300 ou 1301, sur l'ordre du trésorier de Paris [5].

Précepteurs de la baillie de Chartres:

vers 1278,	frère Raoul de Boncourt;
— 1285-1299,	frère Guillaume Gaud ou Gaudin, chevalier;
en 1307,	frère Gui du Mesnil-Aubry, sergent.

1. *Procès*, t. I, pp. 558, 559.
2. *Ibid.*, t. I, p. 485.
3. *Ibid.*, t. I, p. 599.
4. *Ibid.*, t. II, p. 330. — Schottmüller, t. II, p. 40: *Guido de Carnotesio preceptor de Carnotesio.*
5. *Procès*, t. I, p. 543; t. II, p. 288 : *Guido de Maynillo Albrici serviens tunc preceptor ballivie Carnotensis.*

Sours [1]. — Une réception fut faite, vers l'an 1278, en la chapelle du Temple de Sours, au diocèse de Chartres, par frère Pierre de Maisoncelles, prêtre, sur l'ordre de frère Raoul de Boncourt, précepteur de la baillie de Chartres, et en présence du frère Raoul, précepteur de la maison du Temple de Paris, et d'un autre frère du Temple qui fut sous-maréchal outre mer [2].

C'est sans doute aussi en la chapelle de cette même maison, indiquée, il est vrai, comme étant du diocèse de Paris, qu'un pauvre frère servant, « pastor ovium », fut reçu vers 1294, à Pâques, par frère Jean de Tour, alors trésorier du Temple de Paris [3].

On trouve encore, dans le Procès, la mention d'un Templier : « frater Guido du Menil preceptor de Somus [4] » ; ce dernier nom paraît avoir été mal lu, car il ne peut être question que de la maison de Sours et de Gui du Mesnil-Aubry, le précepteur de la baillie de Chartres.

La Villedieu-Maurepas et **La Ville-Dieu-en-Drouais.** — L'existence du Temple de la Villedieu-Maurepas près Trappes [5], ne saurait être mise en doute ; il importe de ne pas le confondre avec une autre maison du Temple située non loin de Dreux, et connue sous le nom de la Ville-Dieu-en-Drouais, que nous ne connaissons que par ce fragment de compte de l'année 1296 : « de preceptore Ville-Dei in Dorgessino [6] ».

La maison de la Villedieu-Maurepas paraît avoir été l'une des plus importantes des environs de Paris ; elle est désignée alternativement sous les noms de Maurepas ou de la Villedieu près Trappes, qui était alors du diocèse de Chartres, et aurait même été baillie du Temple.

C'est dans cette maison de la Villedieu que Jean II de Tour,

1. Eure-et-Loir, arrondissement et canton de Chartres.
2. *Procès*, t. I, p. 485.
3. Schottmüller, t. II, p. 21. — « Delier » *sic* pour « de Tur » et de même « Soris » pour Sours.
4. T. I, p. 119. Mars 1310.
5. Seine-et-Oise, arrondissement de Rambouillet, canton de Chevreuse.
6. *Mémoire sur les opérations financières des Templiers*, p. 198. Probablement la Ville-Dieu, au sud-est de Laons, Eure-et-Loir, arrondissement de Dreux, canton de Brezolles.

frère sergent, trésorier du Temple de Paris, avait été reçu par son prédécesseur Jean Ier de Tour ; d'après la première déclaration qui est du 26 octobre 1307, sa réception avait eu lieu vers l'an 1275 [1] ; d'après la seconde, du 25 février 1311, seulement à la Toussaint 1277. Quoi qu'il en soit, il avait été reçu dans la chapelle de la maison [2].

Ce n'est pas la seule admission faite en la maison à cette époque relativement reculée, car un frère sergent du Temple y fut reçu, vers l'an 1277, par le frère Jean le Français chevalier [précepteur de France] [3]. Il est fait, aussi, mention dans le Procès d'un Templier qui habitait la Villedieu « apud Villam Dei », vers 1275 [4].

Vers 1292, le précepteur de la Villedieu était frère Jean de « Oratorio » ; il reçut, entre autres, un humble frère servant, envoyé plus tard au Temple de Paris, et l'un des assistants était le frère maître-berger de la maison [5]. Deux ans plus tard, Jean, qui est désigné ici [6] comme précepteur de la baillie de Maurepas, au diocèse de Paris, procédait, sur l'ordre de Jean de Tour, et en présence de quatre frères, à la réception d'un frère servant, du pays, en la chapelle de la maison. Cette nouvelle recrue avait, d'ailleurs, servi trois ou quatre ans dans la maison, avant de solliciter l'habit du Temple. Impliqué plus tard dans l'inique procès des Templiers, et interrogé par les enquêteurs s'il avait été mis précédemment à la torture ou à la question, il fit cette réponse significative sur la manière dont lui ou ses frères en religion furent traités : qu'après avoir été dépouillé de ses vêtements, il avait été quelque peu mis à la question, puis qu'on l'avait mis à la torture, et que ses tortionnaires étaient tous ivres.

Nous avons vu précédemment que le gardien, sinon le précepteur du Temple de Cernay, avait été reçu, vers l'an 1297, par le trésorier de Paris en cette maison de la Villedieu [7] ; que le Templier « dispensator » du Temple de Paris avait été

1. *Procès*, t. II, p. 315 : *In domo de Malo repastu.*
2. *Ibid.*, t. I, pp. 595 et 596.
3. *Ibid.*, t. II, p. 312.
4. *Ibid.*, t. II, p. 193.
5. *Ibid.*, t. II, p. 293.
6. Schottmüller t. II, pp. 61 et 62.
7. *Procès*, t. II, p. 317.

admis également à la Villedieu (le texte dit : à Maurepas jouxte Trappes), vers 1301, par frère Gui, précepteur de la baillie de Chartres, le clavaire de la maison étant alors frère Pierre, picard [1].

Ce fut encore le précepteur de la baillie de Chartres qui, en 1301, vint procéder à une autre réception, en la chapelle de la maison (« domus Templi de Malo repastu »), sur l'ordre du trésorier de Paris et en sa présence. Il y avait là un frère Jean de Bondy, prêtre, et un certain Jean le Normand, « Johannes Normanni », prêtre séculier, desservant de la maison [2].

En 1307, le clavaire de la Villedieu n'était plus frère Pierre, mais frère Jean de l'Aumône « claviger domus de Malo repastu [3] », reçu vers 1302, à Paris, et le précepteur était Raoul de Taverny, frère sergent, du diocèse de Paris. Interrogé à deux reprises, en 1307 et en 1311, il apparaît la première fois comme « custos domus de Villa-Dei justa Malum repastum Carnotensis diocesis », et raconte avoir été reçu à Choisy-le-Temple [4] ; le 2 mars 1311, Raoul est dit « preceptor domus Ville-Dei juxta Strapis aliter vocate de Malo repastu [5] ».

On retrouve encore la maison de la Villedieu-Maurepas dans les comptes déjà cités, des années 1295 et 1296 : « de preceptore Mali repastus super preceptorem Parisiensem, etc. — de domo Mali repastus..... super preceptorem Parisiensem, etc. — de boscis domus Mali repasti venditis per preceptorem, 30 l. super dictam domum, etc. [6] ».

Précepteurs de la Villedieu-Maurepas :

vers 1292, frère Jean « de Oratorio » ;
— 1307, frère Raoul de Taverny.

Prunay-le-Temple [7] (Baillie de). — Cette maison du Tem-

1. *Procès*, t. II, p. 288.
2. *Ibid.*, t. I, pp. 543 et 545.
3. *Ibid.*, t. II, p. 308.
4. *Ibid.*, t. II, p. 375.
5. *Ibid.*, t. I, p. 626.
6. *Mémoire sur les opérations financières des Templiers*, pp. 181, 184, 186, 192, 201, 206, 210.
7. Seine-et-Oise, arrondissement de Mantes, canton de Houdan.

ple, centre d'une petite bailliede l'Ordre, était, croyons-nous, du diocèse d'Évreux [1], sans toutefois dépendre du précepteur de Normandie; son dernier précepteur fut frère Thierri de Reims. Cependant la commanderie n'était pas tellement éloignée des maisons du Temple comprises dans le diocèse de Chartres qu'il n'y ait pu y avoir parfois confusion dans l'attribution du diocèse; c'est, du moins, ainsi que nous nous expliquons que le précepteur de Vallée « de Valeia » ait pu dire aux enquêteurs qu'il avait été reçu vers 1285, à Prunay, dans le diocèse de Chartres, par frère Simon de Quincy, précepteur de cette baillie de Prunay, et en présence des frères Gautier « de Ete » [2], lieutenant du Maître de France et Regnaud d'Argeville, « cubicularius pape vel ostiarius [3] ».

Simon de Quincy dirigeait encore la baillie du Temple de Prunay, vers 1291 et même vers 1295, dates auxquelles nous constaterons sa présence en une maison de sa dépendance, le Temple de Chanu. Nous avons nommé le dernier précepteur de la maison même de Prunay, mais il y avait aussi le clavaire, frère Étienne de la Romagne (« de Romania »)[4] et parmi les Templiers de la maison, un chevalier, frère Jean de *Basemont*, reçu le 2 février 1307, à Paris, par le visiteur de France [5].

Le journal du trésor du Temple ne contient qu'une seule mention relative à cette maison, mention qui venant immédiatement après celle du Temple de la Villedieu-en-Drouais, nous a amené à rapprocher ces maisons :

(3 février 1296) : de preceptore Ville Dei in Dorgessino......
de preceptore Prunay 58 l., etc. Solvit in turre [6].

Précepteur de la baillie de Prunay:

vers 1285-1295, frère Simon de Quincy.

1. *Procès*, t. II, p. 286 : « domus de Pruneyo Ebroicensis diocesis ».
2. *Alias* de Este, de Ote.
3. *Procès*, t. II, p. 367.
4. *Ibid.*, t. II, p. 410.
5. *Ibid.*, t. II, p. 335 : « domus Templi de Prunayo juxta Meduntam ».
6. *Mémoire sur les opérations financières des Templiers*, p. 198.

Précepteur de la maison:

vers 1307, frère Thierri de Reims.

Chanu [1]. — Nous avons dit que frère Simon de Quincy, précepteur de la baillie du Temple de Prunay, était venu à deux reprises, vers les années 1291 et 1295, en la maison du Temple de Chanu; dans ce second cas, Simon est même donné comme précepteur de la maison [2].

C'est assurément de Chanu dont il est question dans le journal du trésor du Temple :

(4 juillet 1295), de preceptore Ville Dei et Chamitarum (*sic,* pour : Chanutarum) 304 l., etc.

(3 juillet 1296), de preceptore Chamitarum 22 l., etc.
de Herberto Flamingo 80 l. super preceptorem Chamitarum, etc. [3].

4.

Brie (Baillie de). — Le précepteur du Temple en Brie fut, vers 1267 ou 1270, un chevalier nommé Jean de Monceaux, et que l'on sait avoir procédé à une réception en la maison du Temple de Coulommiers [4].

Plus de quinze ans après, vers le mois de novembre 1286, une autre réception avait encore lieu au Temple de Coulommiers en Brie, sur l'ordre du précepteur de Brie, alors frère Arnoul de Wesemale (« Vysamale ») [5]; ce précepteur dut même avoir un lieutenant, car on trouve un frère Geoffroi, précepteur de la baillie de Brie, représentant le frère Arnoul de Wesemale (« Woisemale »), à une réception faite, vers 1287, au Temple de Provins [6].

A cette époque, Arnoul est encore le véritable précepteur; une réception se fait même vers 1288, au Temple de Viffort,

1. La commanderie, ferme à Chanu, Eure, commune de Villiers-en-Désœuvre, arrondissement d'Évreux, canton de Pacy-sur-Eure.
2. *Procès,* t. II, pp. 341, 384 : « de Themis » *alias* « de Chounes ».
3. *Mémoire sur les opérations financières des Templiers*, pp. 176, 209.
4. *Procès,* t. I, p. 504 et t. II, p. 397.
5. *Ibid.,* t. II, p. 4.
6. *Ibid.,* t. II, p. 395.

sur son ordre; du reste, dans le récit d'une réception faite vers 1292, à Provins, par Geoffroi, ce dernier n'est encore que sous-précepteur: « fratrem Godofredum, tenentem locum preceptoris ballivie de Bria ». Si Geoffroi est également désigné comme précepteur de Brie, à propos d'une réception faite par lui vers 1291, à Coulommiers [1], il est plus probable qu'il ne le fut réellement qu'un peu plus tard, vers 1293; il s'appelait. de son vrai nom, Geoffroi le Picard, « Godofredus Picardi ».

Vers 1299-1300, le précepteur de la baillie aurait été frère Hue le Picard, « Hugo Picardi », si toutefois le Templier qui en parle ne s'est pas trompé dans le prénom, car il se pourrait que Hue qui alla recevoir au Temple de Chevru [2] ne fût autre que Geoffroi déjà cité; d'autant plus que la date indiquée n'est guère admissible, comme nous le verrons. Pour ce qui est du dernier précepteur, il semble y avoir contradiction, si on s'en tient au seul Procès, certains passages pouvant faire supposer que ce précepteur fut le chevalier du Temple Gérard de Villiers, et d'autres nommant Raoul de Gisy.

Il se peut que Gérard l'ait été, mais non dans les tout derniers temps du Temple, puisqu'il était alors précepteur de la baillie de France. Le Procès nous apprend, en effet, que Gérard fit restreindre les aumônes faites au Temple de Coulommiers, en tant que précepteur de la Brie et du Mont-de-Soissons [3]; le même procès nous le montre précepteur de baillies diverses et notamment de celle de Brie [4], ou faisant des réceptions, vers 1305, au Mont-de-Soissons comme précepteur de la baillie de Brie et du Mont-de-Soissons : « preceptor ballivie Brie et dicte domus [Montis Suessionensis] [5] ».

D'autre part, il est certain que Raoul de Gisy, plus connu comme receveur des revenus de Champagne pour le roi, fut également précepteur de la Brie en France; c'est même à ce dernier titre qu'il aurait été faire, vers 1305, une réception au

1. *Procès*, t. I, p. 505.
2. *Ibid.*, t. I, p. 529.
3. *Ibid.*, t. I, p. 503.
4. *Ibid.*, t. I, p. 401. *De Briva, pro Bria.*
5. *Ibid.*, t. I, p. 637.

Temple de Chevru [1]. Mais ce qui prouve peut-être mieux ce que nous avançons, c'est ce fragment de compte des années 1295 et 1296, où l'on trouve cette phrase : « per preceptorem Brie, fratrem Radulphum [2] ».

Précepteurs de la baillie de Brie :

vers 1267-1270, frère Jean de Monceaux, chevalier ;
vers 1286-1291, frère Arnoul de Wesemale [3] ;
vers 1293, frère Geoffroi le Picard, d'abord lieutenant ;
en 1295-1307, frère Raoul de Gisy, sergent, receveur des revenus de Champagne pour le roi.

Coulommiers [4]. — Un frère sergent du Temple, Jacques le Verjus, de Rebais-en-Brie, qui habitait, en 1307, la maison du Temple de Fresnoy non loin de Provins, nous apprend qu'il fut reçu, vers l'an 1267 ou 1270, un dimanche d'avant la Pentecôte, en la chapelle de la maison du Temple de Coulommiers-en-Brie, dans le diocèse de Meaux, par frère Jean de Monceaux, chevalier, précepteur de la baillie de Brie, en présence du précepteur de la maison, frère Robert le Frison, et de frère Gérard, précepteur du Temple de Provins [5].

Robert le Frison était encore précepteur du Temple de Coulommiers vers l'an 1291, car un frère de labour, « agricola » fut reçu à cette époque et en sa présence par frère Geoffroi [le Picard], alors précepteur de Brie [6].

Puis, c'est le précepteur du Temple de Provins, frère Gérard de Provins, prêtre, que nous trouvons assistant à

1. Schottmüller, t. II, p. 190.
2. *Mémoire sur les opération financières des Templiers*, etc., pp. 176, 177, 190.
3. Arnoul de Wesemale, maître d'hôtel de Philippe-le-Hardi, maréchal de Brabant, avait épousé Alix de Brabant, veuve de Guillaume VIII, comte d'Auvergne. Étant entré dans l'Ordre du Temple, il fut successivement commandeur de Reims et de Brie. Il mourut le 14 août 1291 et fut enterré en la maison du Temple de Chevru (Ed. de Barthélemy, *Obituaire de la commanderie du Temple de Reims*, p. 303, dans *Coll. de Doc. inédits. Mélanges histor.*).
4. Seine-et-Marne, chef-lieu d'arrondissement. — Sur la maison des Templiers à Coulommiers, voir la notice consacrée par G. Rethoré à *la Commanderie de Bibartaut*. Meaux, 1887.
5. *Procès*, t. II, p. 397.
6. *Ibid.*, t. I, p. 505 : « fratre Roberto Frisonre (*sic*) preceptore dicte domus de Colomeriis ».

nouveau, en la chapelle du Temple de Coulommiers, à une réception faite vers le mois de novembre 1286, sur l'ordre de frère Arnoul de Wesemale, précepteur de la Brie [1].

Le précepteur de Coulommiers, vers les années 1300-1303, est un frère sergent nommé Remi, qu'on retrouvera à des réceptions faites en un autre Temple de la Brie, celui de Chevru [2].

Précepteurs de Coulommiers :

vers 1267-1291, frère Robert le Frison;
— 1300-1303, frère Remi, sergent.

Chevru [3]. — Il subsiste encore près de Chevru un lieudit la Commanderie, et ce nom indique suffisamment la place de l'ancienne maison du Temple, peu éloignée de Coulommiers : « apud Chevrutum in Bria juxta Coulommiers, Senonensis diocesis », *alias* « Meldensis diocesis ». Comme toutes les commanderies de l'Ordre, elle avait une chapelle; le Procès fait mention aussi d'un préau proche la chapelle [4].

Les précepteurs de la baillie de Brie y vinrent fréquemment; la Brie elle-même n'étant qu'une dépendance de la baillie du Temple de France, les précepteurs de France la visitèrent parfois. C'est ainsi que frère Hue de Provins, précepteur de France, y reçut vers 1293 [5], et après lui, vers fin octobre 1301, Gérard de Villiers chevalier, également précepteur de France [6]. Puis c'est le précepteur de la Brie, frère Raoul de Gisy receveur des revenus de la Champagne pour le roi, qui fait, en 1295, une réception en la chapelle du Temple de Chevru [7], et qui, au mois de novembre de la même année, reçoit encore à Chevru, celui qui, en 1307, sera lieutenant du précepteur du Temple de Fresnoy

1. *Procès*, t. II, p. 4.
2. *Ibid.*, t. I, p. 584 et t. II, p. 406.
3. Seine-et-Marne, arrondissement de Coulommiers, canton de la Ferté-Gaucher.
4. *Procès*, t. I, p. 530.
5. *Ibid.*, t. II, p. 314.
6. *Ibid.*, t. I, p. 571, et t. II, p. 405.
7. *Ibid.*, t. I, p. 578.

non loin de Provins [1]. Raoul de Gisy y aurait encore fait des réceptions en 1299 [2], en 1300 en présence du frère sergent Remi, alors précepteur de Coulommiers, ainsi qu'en 1302 ou 1303 [3], et enfin en 1305 au dire d'un frère sergent du nom de Jean de Meaux, qui déposa, en 1310, en Chypre, et dit avoir été reçu par Raoul de Gisy, alors précepteur de la Brie en France, en la maison de « Gerrut » (*sic*), dans le diocèse de Meaux [4].

Le précepteur de Chevru frère Gérard de Provins, comme la plupart des autres précepteurs de maisons peu éloignées de Paris, était un personnage tout secondaire, et c'est à peine si nous connaissons son nom; cependant il eut occasion, vers 1303, de procéder à une réception en la chapelle de sa maison en présence du précepteur du Temple de Soigny, frère Dreu [5]. Enfin, il y avait, vers 1301 et en 1305, à Chevru, un prêtre du Temple nommé Raoul, originaire de Lorraine [6].

Précepteur de Chevru :

vers 1303, frère Gérard de Provins.

La Ferté-Gaucher [7]. — Cette maison avait chapelle. Nous y trouvons, vers 1302, le précepteur de France à l'occasion d'une réception : « frater Gerardus de Villaribus miles quondam, preceptor tunc Francie..... in capella domus Templi de Feritate Gaucherii, Meldensis diocesis [8] ».

Un Templier, qui n'avait guère plus de dix-neuf ans au mois de novembre 1307, nous apprend qu'il avait été reçu (vers 1301) par ce même précepteur de France et en présence du frère Raoul de Gisy, à La Ferté-Gaucher. Entraîné derrière l'autel, durant la cérémonie de réception, on l'avait

Procès, t. II, p. 387.
2. *Ibid.*, t. I, p. 521.
3. *Ibid.*, t. II, p. 406 et t. I, pp. 583 et 584.
4. Schottmüller, t. II, p. 190. — Autre réception faite à Chevru par Raoul de Gisy. *Procès*, t. II, p. 395.
5. *Procès*, t. II, p. 5. Le précepteur du Temple de Provins étant aussi un certain Gérard de Provins prêtre, peut-être y a-t-il confusion?
6. *Procès*, t. I, pp. 541, 542.
7. La Commanderie près La Ferté-Gaucher, Seine-et-Marne, arrondissement de Coulommiers, chef-lieu de canton.
8. *Procès*, t. I, p. 532.

frappé pour avoir dit qu'il croyait en Dieu [1]. Un autre, de ceux qui furent arrêtés dans la maison au mois d'octobre 1307, n'était que depuis neuf mois dans l'ordre et venait du Temple de Champfleury [2].

Lagny-sur-Marne [3]. — Les Templiers eurent une maison à Lagny : « de Lathiniaco supra Maternam »; frère Adam de Sarcelles en était même précepteur, lorsqu'il se trouva assister vers 1304, au mois de janvier, à une réception faite au Temple de Clichy [4].

Choisy-le-Temple [5]. — Le nom même de cette localité indique une possession du Temple, et non des moins importantes, puisqu'un Templier nous apprend qu'on y faisait l'aumône, trois fois la semaine, à trois mille personnes environ [6]. Il est souvent fait allusion, dans les passages du Procès concernant cette localité, à la chapelle de la maison, au dortoir et aussi à une chambre dite des Cordeliers : « in quadam camera dicte domus de Soysiaco que vocatur Cordelariorum [7] ».

Une des plus anciennes réceptions faites à Choisy, en la chapelle du Temple, l'aurait été vers 1277, par Jean Ier de Tour, trésorier du Temple de Paris, en présence des frères Jean de Montmorency, prêtre prieur de la maison de Paris, Jean de Villeneuve alors précepteur de Paris, Herbert d'Ivry précepteur du Temple de Lagny-le-Sec, et Guillaume le Normand économe à Choisy : « Guillelmo Normanni, dispensator tunc domus de Soysiaco [8] ».

Puis c'est le futur précepteur de la Villedieu-Maurepas qui est reçu à Choisy, vers l'année 1279, par le même Jean de Tour, assisté du prieur de Paris déjà nommé et de frère Jean,

1. *Procès*, t. II, p. 390.
2. *Ibid.*, t. II, p. 388.
3. Seine-et-Marne, arrondissement de Meaux, chef-lieu de canton.
4. *Procès*, t. I, p. 575.
5. Commune de Charny, Seine-et-Marne, arrondissement de Meaux, canton de Claye. — « Apud Scesiacum Meldensis diocesis »; — « in domo Templi de Soysiaco Meldensis diocesis »; — « in capella domus Templi de Soysiaco »; *Procès*, t. I, pp. 424, 433, 517, 590.
6. *Ibid.*, t. I, p. 443. Il n'y avait que les commanderies à faire l'aumône, trois fois la semaine.
7. *Ibid.*, t. I, pp. 442 et 449.
8. *Ibid.*, t. I, pp. 626 et 627 : « Arbertus de Juriaco » pour « Ivriaco ».

précepteur de Choisy [1]. Jean de Tour est encore à Choisy, vers 1291, pour l'admission dans le Temple d'un adolescent; il y est à nouveau vers 1293 et en 1296. Le frère du Temple reçu en 1293 fut même envoyé en la maison picarde de Fontaine-sous-Montdidier [2].

Un peu plus tard, vers 1299, c'est le visiteur de France, frère Hue de Perraud, qui vient à Choisy et qui préside les réceptions [3].

Enfin, à la saint Jean 1306, Jean II de Tour, trésorier du Temple de Paris, est à Choisy, ainsi que les frères Pierre de Montigny, prêtre, et Pierre de Tortainville, précepteur de Paris; il y est une seconde fois en cette même année, toujours pour des réceptions, et le receveur de Champagne pour le roi, frère Raoul [de Gisy], est parmi les assistants [4].

Si le nom du dernier précepteur de Choisy n'a pas encore été prononcé, il n'en est pas moins connu; même, à l'exemple de Raoul de Gisy et d'autres que nous avons cités, il cumulait les fonctions de précepteur de maison du Temple avec celles d'officier du roi. Ce précepteur, frère Guillaume d'Herblay, sergent, âgé d'environ quarante-cinq ans en 1311, était, ainsi que nous l'avons déjà dit, aumônier du roi [5].

Précepteurs de Choisy-le-Temple :

vers 1277, frère Guillaume le Normand;
vers 1279, frère Jean;
en 1307, frère Guillaume d'Herblay, sergent.

La Trace [6]. — La maison de la Trace était voisine de celle de Choisy; nous n'en connaissons que le clavaire, en 1307, frère Guillaume de Chalou-la-reine, lequel subit l'interrogatoire dès le 22 octobre de cette année : « frater Guillermus de Chalou Regine, clavigerius domus de la Trace juxta Soisiacum [7] ».

1. *Procès*, t. II, p. 376.
2. *Ibid.*, t. II, pp. 325, 342 et t. I, p. 441.
3. *Ibid.*, t. II, p. 309.
4. *Ibid.*, t. I, p. 496, et t. II, p. 307.
5. *Ibid.*, t. I, p. 498.
6. Commune de Villeroy, Seine-et-Marne, arrondissement de Meaux, canton de Claye.
7. *Procès*, t. II, p. 296.

Lagny-le-Sec [1] (Baillie de). — La maison du Temple de Lagny-le-Sec au diocèse de Meaux, fut certainement l'une des plus importantes des environs de Paris, et le centre d'une petite baillie du Temple, comprise dans celle plus considérable de Brie. Le précepteur de Lagny-le-Sec vers 1277 était frère Herbert d'Ivry, ainsi nommé, sans doute, à cause de la maison du Temple de ce nom, et que nous avons cité parmi les Templiers assistant à une réception à Choisy-le-Temple. Vers la même époque, une réception fut faite, en la maison qui nous occupe, par le frère Nicolas le Flameng, qui fut lieutenant du trésorier du Temple de Paris et précepteur de cette maison de Lagny.

Sans doute Nicolas était-il déjà précepteur à la date que nous indiquons ; il l'était en tous les cas vers 1285, alors qu'il alla faire une réception au Temple de Laigneville sur l'ordre de Jean Ier de Tour [2].

C'est encore sur l'ordre du trésorier de Paris que Jean de Saint-Leu, le dernier précepteur du Temple de Soisy près Taverny, avait été reçu vers l'an 1287 à Lagny-le-Sec [3]. Nicolas (« frater Nicolas Flamengi tunc preceptor de Latigniaco sicco [4] ») n'était donc pas seulement précepteur d'une maison du Temple, il était aussi lieutenant du trésorier de Paris, et il n'est même souvent désigné que par cette seconde fonction ; ainsi un Templier nous apprend qu'il fut reçu en la chapelle du Temple de Lagny-le-Sec, au diocèse de Meaux, vers 1291, le mercredi des Cendres, par frère Nicolas le Flameng, lieutenant du trésorier, et en présence de frère Regnaud, prêtre chapelain de la maison [5]. Ce prêtre habitait Lagny depuis l'année 1284 au moins, ayant assisté vers cette époque, et déjà comme chapelain de Lagny, à la réception faite à Fourches, de Guillaume d'Herblay, plus tard précepteur de Choisy [6].

Nicolas et Regnaud se trouvent encore à Lagny en 1300 ou environ, une réception ayant été faite alors, en la chapelle de la

1. Oise, arrondissement de Senlis, canton de Nanteuil-le-Haudouin.
2. *Procès*, t. II, pp. 332 et 338.
3. *Ibid.*, t. II, p. 287.
4. *Ibid.*, t. I, p. 422.
5. *Ibid.*, t. I, p. 431.
6. *Ibid.*, t. I, p. 499.

maison, par le précepteur N. le Flameng, assisté de frère Regnaud, prêtre, et d'Arnoul, frère sergent clavaire [1].

En 1301, autre réception, mais par le trésorier de Paris; une autre, faite en 1303, a pour témoin frère Daniel de Paris, prêtre [2]. En 1304, si ce n'est un peu avant, le précepteur n'est plus Nicolas le Flameng; c'est frère Raoul de Taverny que nous trouvons à une admission faite à Lagny-le-Sec par le précepteur de France, frère Gérard de Villiers, chevalier. Le clavaire lui aussi est nouveau, et c'est le frère sergent Pierre de Sarcelles [3].

A son tour, Raoul de Taverny dut procéder à une réception, en sa maison, dans les premiers mois de l'année 1306, en présence de frère Guillaume « d'Ormont », prêtre [4]. Il est à noter cependant que, d'après une autre déposition, celle de l'économe (« dispensator ») du Temple d'Esquennoy, lequel fut reçu par Raoul de Gisy, à Lagny même, le précepteur de la maison aurait été alors un certain frère Hubert [5].

Il y eut enfin des réceptions faites à Lagny-le-Sec, l'année même de la chute du Temple, tel ce prêtre qui fut reçu la semaine d'après les Cendres (1307), par frère Raoul de Gisy, receveur de Champagne pour le roi, assisté des frères Pierre de « Sivre », chevalier, et Pierre, chapelain [6]. Une autre réception, faite vers le même temps par Raoul, aurait eu lieu en présence du frère sergent Gui « Lescolhe », précepteur du Temple de la Sablonnière [7].

Parmi ceux qui furent arrêtés en la maison de Lagny-le-Sec, on trouve un jeune chevalier du Temple qui, en octobre 1307, n'avait pas plus de seize ou dix-sept ans. Il avait été reçu à Paris, le mercredi des Cendres précédent, puis envoyé à Lagny [8]. L'un de ceux qui habitaient aussi la maison, avait été reçu vers 1293, à Chevru [9]; un autre, Pariset de Bure, reçu en 1294, au Temple de Bonlieu, était frère berger à

1. *Procès*, t. I, p. 331.
2. *Ibid.*, t. I, p. 628, et t. II, p. 332.
3. *Ibid.*, t. I, pp. 575, 577.
4. *Ibid.*, t. II, p. 114.
5. *Ibid.*, t. II, p. 415.
6. *Ibid.*, t. II, p. 323.
7. *Ibid.*, t. II, p. 29.
8. *Ibid.*, t. II, p. 309.
9. *Ibid.*, t. II, p. 314.

Lagny-le-Sec [1], un autre encore, frère Michel de Miannay, reçu au Temple du Mont-de-Soissons, était, lors de son arrestation, clavaire à Lagny [2].

On trouve encore dans le Procès, à propos de cette maison du Temple de Lagny-le-Sec, deux ou trois passages qui demandent explication : ainsi, le nom d'une autre maison du Temple, celle de Beauvais-en-Gâtinais, est parfois réuni à celui de Lagny : « in domibus de Latigniaco Sicco et de Bello vissu in Gastinesio [3] », et Raoul de Gisy traduit, en novembre 1309, devant les enquêteurs, est qualifié de « preceptor de Belvicinis et de Latigniaco Sico et receptore pecunie regie in Campagnia [4] ». Or, nous supposons que les deux maisons en question étant les deux principales de la Brie, il pouvait être indifférent, pour désigner la baillie de Brie, de l'indiquer par les petites baillies du Temple, qui la composaient.

Ce même Raoul de Gisy est encore désigné, en deux autres passages du Procès, comme précepteur des baillies de Lagny-le-Sec et de Sommereux, en même temps que receveur de la Champagne : « preceptor balliarum de Latigniaco Sicco et de Somorens [5] (sic) » ; mais il y a là, sans doute, une erreur en ce qui concerne la seconde localité, qui était du diocèse d'Amiens.

Nous terminerons ces quelques notes sur la maison de Lagny-le-Sec, en disant qu'il en est fait mention à diverses reprises dans les comptes des années 1295 et 1296, publiés par M. Léopold Delisle [6] :

(8 juin 1295) « de domino J. de Langneville, 54 l. 4 s., super preceptorem Latigniaci Sici, in libro piloso » ; — (8 décembre 1295) « de domino J. de Leingnevilla, 100 l. super preceptorem Latigniaci Sicci [7] ».

1. *Procès*, t. II, p. 320.
2. *Ibid.*, t. II, p. 326.
3. *Ibid.*, t. I, p. 333.
4. *Ibid.*, t. I, p. 35.
5. *Ibid.*, t. I, pp. 377 et 394.
6. *Mémoire sur les opérations financières des Templiers*, pp. 172, 192, 204, 205.
7. Il est encore fait mention du Temple de Lagny-le-Sec dans un acte de l'an 1290. E. Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, nº 749.

Précepteurs de Lagny-le-Sec :

vers 1277, frère Herbert d'Ivry;
vers 1285-1300, frère Nicolas le Flameng, lieutenant du trésorier du Temple de Paris, au moins vers 1291 ;
vers 1304-1306, frère Raoul de Taverny.

Senevières [1]. — Le dernier précepteur de la maison du Temple de « Senevieres » au diocèse de Meaux, fut frère Jean de « Crotoy » qui, reçu vers 1281 dans le Temple, avait été auparavant (vers 1288) précepteur de la maison de Passy [2].

Précepteur de Senevières :

1307, frère Jean de Croutoy.

5.

Mont-de-Soissons [3] (Baillie du). — La petite baillie du Temple du Mont-de-Soissons dépendait de celle de Brie. C'est là que fut reçu entre autres, le précepteur de la maison de Senevières, par un chevalier du Temple, nommé Hervé de Villepreux.

Peu après, vers 1283, une autre réception était faite au Mont-de-Soissons, mais par frère Arnoul de Wesemale, que l'on sait avoir été précepteur de Brie après avoir été maître du Temple de Reims [4].

Hervé de Villepreux nommé plus haut, avait été auparavant précepteur du Ponthieu [2], d'après le Procès, puis précepteur de la baillie du Mont-de-Soissons, et, dans ce cas, la réception faite par lui vers 1281 s'explique naturellement. D'ailleurs, si Hervé reçut, vers 1284, au Mont-de-Soissons, celui que nous avons trouvé comme clavaire, en 1307, à Lagny-le-Sec, ce fut précisément en qualité de maître de la baillie :

1. Commune de Chevreville, Oise, arrondissement de Senlis, canton de Nanteuil-le-Haudouin.
2. *Procès*, t. II, p. 311.
3. Commune de Serches, Aisne, arrondissement de Soissons, canton de Braisne.
4. *Procès*, t. II, p. 346, et Léop. Delisle, *op. cit.*, p. 73, note 1.

« Henricum [*pro* : Herveum] de Villapetrosa militem, magistrum ballivie Suessionensis [1] ».

Il nous faut maintenant, quitter ce précepteur pour revenir à celui de Brie, Arnoul de Wesemale, qui reçut, vers 1286, au Mont-de-Soissons, celui qui devait être le dernier précepteur du Temple d'Ambrief, « d'Amblers [2] ». Ce même Arnoul aurait donné l'ordre un peu plus tard, vers 1288, à frère Nicolas de Saint-Alban, alors précepteur du Mont-de-Soissons, d'aller procéder à une réception au Temple de Viffort, dans la baillie de Brie [3].

Nicolas fut même précepteur de la baillie du Mont-de-Soissons; car si, dans la réception faite par lui, vers 1291, en la chapelle du Mont-de-Soissons, il n'apparaît que comme précepteur de la maison (« per fratrem Nicolaum de Sancto-Albano quondam, preceptorem tunc Montis Suessionensis [4] »), il est en revanche indiqué comme précepteur de la baillie de la dite maison, à propos d'une réception faite vers 1293, à Noël [5].

En 1299, le précepteur de la maison est Jean de Cernay, frère sergent, des réceptions ayant été faites alors par lui « in domo Suessionensi », parmi lesquelles celle d'un frère Jacques de Cormeilles, qui habitait en dernier lieu la maison (« morans et procurans in domo Suessionensis »), et qui avait été admis dans le courant du mois d'août, en présence du frère Robert, chapelain de la maison [6]. Bien que le texte invoqué ici par nous, semble indiquer une maison du Temple de Soissons, il faut l'entendre du Mont-de-Soissons d'après un autre extrait du Procès où il se trouve être question de cette même réception, sous les auspices de Jean de Cernay, précepteur du Temple du Mont-de-Soissons, le curé [chapelain] de la maison étant frère Robert [7].

Dans le récit d'une réception faite au Temple de Dormelles postérieurement à 1300, frère Gérard de Villiers est dit pré-

1. *Procès*, t. II, p. 326.
2. *Ibid.*, t. II, p. 312.
3. *Ibid.*, t. II, p. 410.
4. *Ibid.*, t. I, p. 551.
5. *Ibid.*, t. II, p. 358.
6. *Ibid.*, t. II, pp. 351, 404.
7. *Ibid.*, t. I, p. 545. — Le mot « curatus » semble indiquer, comme nous l'avons dit déjà, que le chapelain de la maison était curé du village voisin.
8. *Ibid.*, t. I, p. 322.

cepteur du Mont-de-Soissons[1], alors qu'ailleurs il est indiqué comme précepteur des baillies de Brie et du Mont-de-Soissons[1]. Or ces assertions ne seraient qu'en partie exactes, en ce sens que Gérard, étant précepteur de la baillie de France, se trouvait être par là même, le maître des deux baillies susdites, comprises dans celle de France.

Le précepteur du Temple (non de la baillie) du Mont-de-Soissons fut donc Jean de Cernay déjà cité, lequel reçut encore en 1302[2].

De 1302 il nous faut passer à la fin de l'année 1304 pour trouver le récit de la réception d'un certain frère Adam, depuis maréchal de la maison même, par Gérard de Villiers, chevalier, maître de la baillie du Mont-de-Soissons, en présence de frère Robert, chapelain de la maison[3]. Un an après, Gérard procédait à de nouvelles réceptions faites soit au temps de Pâques, soit à la fin de l'année[4], en la chapelle de la maison et en présence du même chapelain, et de douze ou quatorze frères du Temple.

En 1306, autre réception par Gérard, celle du « dispensator » du Temple de Provins[5]. Pour 1307, aucune admission à signaler au Mont-de-Soissons; ce fut environ le jour de la Saint-Remi (1er octobre), que les officiers du roi vinrent arrêter les Templiers habitant la commanderie[6] et, parmi eux, combien étaient d'humble condition et pouvaient sembler être à l'abri de poursuites.

Quant aux rapports financiers qui existèrent entre cette commanderie et la maison du Temple de Paris, ils sont attestés, pour les années 1295 et 1296, par les comptes déjà cités[7] :

(5 juillet 1295), « de preceptore Montis Suessionensis, 200 l. 68 s. in magnis fratrum ». — (6 juillet 1295), « de preceptore Montis Suessionensis, 40 l. in magnis fratrum ». — (3 février 1296), « de preceptore Montis Suessionensis, per cle-

1. *Procès*, t. I, p. 401.
2. *Ibid.*, t. I, p. 552.
3. *Ibid.*, t. II, p. 327.
4. *Ibid.*, t. I, p. 637. — Schottmüller, t. II, p. 39. Dans les deux textes Gérard est donné comme précepteur de la Brie et du Mont-de-Soissons.
5. *Ibid.*, t. II, p. 381.
6. *Ibid.*, t. I, p. 553.
7. Léop. Delisle, *op. cit.*, pp. 177, 181, 199, 209.

ricum Johannis Giffe, 80 l., in magnis fratrum ». — (29 août 1295), « de preceptore Montis Suessionensis, per Gerricum, 147 l. — (2 juillet 1296), « de preceptore Montis Suessionensis 160 l., in magnis fratrum ». — (3 juillet 1296), « de preceptore Montis Suessionensis 160 l., in magnis fratrum ».

Précepteurs de la baillie du Mont-de-Soissons :

vers 1281-1284, frère Hervé de Villepreux;
vers 1288-1293, frère Nicolas de Saint-Alban.

Précepteur de la maison :

vers 1299-1302, frère Jean de Cernay, sergent.

Mortefontaine [1]. — Nous ne connaissons cette maison du Temple « de Mortuofonte », au diocèse de Soissons, que par son dernier précepteur, frère Robert de Cernay [2].

Précepteur de Mortefontaine :

1307, frère Robert de Cernay.

« **Amblers** » [3]. — On peut en dire autant de la maison « d'Amblers » dont le précepteur, frère Gilles de Pernant-sur-Aisne, aurait été reçu, vers 1296, au Mont-de-Soissons [4].

Passy [5]. — Jean de Croutoy, le même que nous retrouvons comme précepteur de Senevières en 1307, aurait été précepteur du Temple de « Paci », vers l'an 1288, ayant assisté comme tel, à cette époque, à une réception faite au Temple de Viffort [6].

Précepteur de Passy :

vers 1288, frère Jean de Croutoy.

Viffort [7]. — La réception dont il vient d'être question,

1. Aisne, arrondissement de Soissons, canton de Vic-sur-Aisne.
2. *Procès*, t. II, p. 329.
3. Est-ce Ambrief, Aisne, arrondissement de Soissons, canton d'Oulchy-le-Château?
4. *Ibid.*, t. II, p. 312.
5. Le Temple, commune de Passy-Grigny, Marne, arrondissement de Reims, canton de Châtillon-sur-Marne.
6. *Ibid.*, t. II, p. 410.
7. La Commanderie lieudit au nord de Viffort, Aisne, arrondissement de Château-Thierry

n'était autre que celle du dernier clavaire du Temple de Prunay; elle avait eu lieu vers 1288, au Temple de Viffort jouxte Château-Thierry, en la baillie de Brie, selon les termes du procès. Le recevant avait été frère Nicolas de Saint-Alban (ou Saint-Auban), alors précepteur du Mont-de-Soissons, venu à Viffort sur l'ordre du frère Arnoul de Wesemale; parmi les assistants se trouvaient le précepteur de Passy et frère Thierri d'Aubigny, précepteur de la maison.

Ce Temple avait une chapelle, car le clavaire y fait allusion dans le récit de sa réception : « recipiens duxit eum ad partem, ad cornu altaris cujusdam capelle in qua recipiebatur [1]. »

Précepteur de Viffort :

vers 1288, frère Thierri d'Aubigny.

Moisy [2] (Baillie de). — La maison du Temple de Moisy, au diocèse de Meaux, fut une maison d'une certaine importance [3].

Le précepteur de Sablonnière-le-Temple, un vieillard en 1307, nous apprend qu'il fut reçu à Moisy par frère Pierre le Normand, chevalier, maître du Laonnais, l'année même du dernier concile de Lyon, soit en 1274. C'est là la plus ancienne référence du Procès quant à cette commanderie [4].

De 1274, il nous faut aller jusque vers 1286; le précepteur de Moisy, qui était alors frère Guillaume de Braye, serait allé cette année même au Temple de Puisieux-sous-Laon [5]; puis de 1286 jusque vers 1301, pour la réception d'un jeune homme qui, en novembre 1307, était prêtre du Temple. Il avait été admis à Moisy par un Templier déjà cité comme ayant été au service du pape (« fratrem Reginaldum de Argivilla cubicularium pape »), et sa réception aurait été celle de tous les malheu-

1. *Procès*, t. II, pp. 410 et 411.
2. Moisy-le-Temple, commune de Montigny-l'Allier, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Neuilly-Saint-Front.
3. On trouvera dans E. Boutaric, *Actes du parlement de Paris*, n° 985, un arrêt de l'an 1265 maintenant les Templiers dans le tiers de la mainmorte sur les hommes du trésorier de Meaux, habitant la terre du Temple « apud Moyssiacum ».
4. *Procès*, t. II, p. 319. Pierre le Normand, qui était lieutenant du précepteur de France vers 1267, fut dans la suite précepteur du Laonnais; il faudrait donc traduire ici, maître du Laonnais, à moins de supposer une maison du Temple d'Aulnois, arrondissement et canton de Laon.
5. *Ibid.*, t. II, p. 403.

reux Templiers interrogés en France : « recipiens traxit eum ad partem, in quadam camera retro ecclesiam, etc. » Parmi les fréres présents se trouvait le chapelain, frère Albert [1].

Le dernier précepteur du Temple de Moisy fut Jean de Cormeilles, frère sergent; il avait été reçu (vers 1303) dans la maison même par Raoul de Gisy, le receveur de Champagne et précepteur de Brie [2]. Outre ce précepteur de la maison, il y avait un précepteur de la baillie de Moisy (« ballivie de Moysiaco »), frère Jean de Cernay, qui, comme tel, alla procéder à une réception vers 1304, en la chapelle du Temple de la Sablonnière; or nous avons vu plus haut que Jean avait été précepteur du Mont-de-Soissons vers 1302 [3].

D'après un passage du Procès, frère Raoul de Brie, plus connu sous le nom de Gisy, aurait été, lui aussi, vers 1306, précepteur de la baillie de Moisy [4]; mais il faut entendre par là, sans doute, que la maison ou baillie de Moisy était comprise dans la baillie du Temple de Brie et que celui qui pouvait se dire précepteur de la Brie, pouvait à plus forte raison être donné comme maître de la baillie de Moisy.

Nous avons cité, plus haut, le nom du chapelain du Temple de Moisy, frère Albert; ce prêtre originaire de Lorraine (« fratre Alberto de Cooperto puteo Lotoringo quondam, presbytero ordinis, in capella domus de Moysiaco [5] »), habitait la maison depuis l'an 1300 ou environ.

Il semble qu'il ne soit fait qu'une seule mention de la maison de Moisy dans les comptes du Temple déjà cités [6], et l'on trouve, à la date du 4 juillet 1295, entre les mentions relatives aux précepteurs de la Ville-Dieu, de Chanu, et d'Arville, celle du précepteur de Moisy : « de preceptore Moisiaci, 200 l. 5 s. in magnis fratrum ».

Précepteurs de Moisy :

vers 1286, frère Guillaume de Braye;
en 1307, frère Jean de Cormeilles, sergent.

1. *Procès*, t. II, pp. 393, 394.
2. *Ibid.*, t. I, p. 520. — « domus Templi de Moysiaco, Meldensis diocesis ».
3. *Ibid.*, t. I, p. 520.
4. *Ibid.*, t. II, p. 340.
5. *Ibid.*, t. I, p. 528.
6. *Mémoire sur les opérations financières des Templiers*, p. 176.

Précepteur de la baillie de Moisy :

vers 1304, frère Jean de Cernay.

La Sablonnière-du-Temple [1]. — Il est encore un lieudit, connu sous le nom de l'Hôpital, à côté de la Sablonnière ; c'est là que fut la maison du Temple, plus tard propriété des Hospitaliers. Cette maison, peu éloignée de Château-Thierry, était du diocèse de Soissons, et le Procès nous apprend qu'elle avait une chapelle : « capella domus Templi de Sablonerìis, Suessionensis diocesis [2] ».

Le précepteur de la Sablonnière, en 1307, était un septuagénaire, jadis reçu au Temple de Moisy, et nommé frère Gui « de Oratorio », *alias* « Lescolhe [3] », que nous savons avoir assisté, cette année même, à une réception faite au Temple de Lagny-le-Sec [4].

Outre le précepteur, nous connaissons encore le nom d'un certain frère Jean « de Domo Dei monachorum, diocesis Meldensis, dispensator domus de Sablonieres juxta Castrum Theodorici [5] ».

Enfin, il est certain que frère Raoul de Gisy, receveur de Champagne et précepteur de la Brie, visita la maison de la Sablonnière, ce qui nous a fait supposer que la maison était comprise dans sa baillie [6].

Précepteur de la Sablonnière :

en 1307, frère Gui « de Oratorio », *alias* Lescolhe, sergent.

6.

Savigny-le-Temple [7]. — Le Temple de Savigny remontait au milieu du XIIe siècle, comme en fait foi cette donation de

1. Commune de Montreuil-aux-Lions, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Charly.
2. T. I, p. 520.
3. *Procès*, t. II, p. 319.
4. *Ibid.*, t. II, p. 29.
5. *Ibid.*, t. II, p. 418.
6. *Ibid.*, t. I, p. 521.
7. Seine-et-Marne, arrondissement et canton de Melun.

Louis VII aux Templiers, datée d'Orléans, 1149 : « concessimus villam nostram que appellatur Saviniacum supra Meledunum [1]. » Le Procès nous apprend que la maison était du diocèse de Sens, en la baillie de France ; il n'est fait aucune allusion à la chapelle de la commanderie, et le hasard seul a voulu qu'il ne soit parlé que du dortoir de la maison.

Son précepteur, vers 1287, est frère Pierre de Cormeilles, que nous savons avoir assisté à la fin du mois de septembre de cette année, à une réception faite au Temple de Fourches-en-Gâtinais [2].

A Savigny, comme en toutes les maisons peu éloignées de Paris, les réceptions étaient faites le plus souvent par des Templiers étrangers à la maison, par exemple, par Jean de Tour vers 1299 [3] et en novembre 1306, cette dernière fois en présence du précepteur de Chalou-la-Reine [4].

Un certain Jean de Tortainville, reçu vers 1300, à Savigny, par frère Gérard de Villiers, alors maître de France, ne craignit pas de s'accuser, en 1307, d'avoir eu, à deux reprises, des rapports charnels avec des frères du Temple [5]. Il est vrai que cet aveu lui fut peut-être arraché par la torture, bien que quelques-uns d'entre eux paraissent avoir été épargnés, car un autre frère, qui avait été reçu en même temps que ce Templier, plus lâche que coupable, et à qui il fut demandé en 1308, à Rome, s'il avait été mis à la question et à la torture, répondit qu'en effet, il avait été emmené pour être mis à la torture, mais que ç'avait été tout [6].

Précepteur de Savigny-le-Temple :

vers 1287, frère Pierre de Cormeilles.

Baudelu [7]. — Nous trouvons dans le récit d'un sergent du Temple, nommé Lambert de Cormeilles, arrêté l'année même

1. *Monuments historiques, cartons des rois*, n° 504, pp. 267, 268.
2. *Procès*, t. II, p. 300.
3. *Ibid.*, t. II, p. 333 : *apud Savigniacum Templi ;* et *Procès*, t. I, p. 515: *domus de Saranhaco Templi* [m. l.] *Senonensis diocesis.*
4. *Ibid.*, t. II, p. 344.
5. *Ibid.*, t. II, p. 285.
6. Schottmüller, t. II, pp. 59, 60.
7. Commune d'Arbonne, Seine-et-Marne, arrondissement et canton de Melun.

de son admission, la mention de la maison de Baudelu. Lambert avait été reçu au Saussay, en présence de frère Jean de Cormeilles, précepteur, croyait-il, de Baudelu (en réalité de Moisy), « preceptore tunc de Bandeliis (sic) diocesis Senonensis » ; il s'était confessé peu de temps après à frère Robert, chapelain (« tunc moranti in domo Templi de Vervans, Senonensis diocesis »), qui était venu à leur maison de Baudelu [1].

Provins [2]. — L'origine de la maison du Temple de Provins, qui faisait partie de la baillie du Temple de la Brie, remonte au XIIe siècle, car nous la trouvons citée dans un acte daté de l'an 1171 [3]. Sans rechercher cette origine même [4], nous la trouvons encore mentionnée dans une charte du comte de Champagne, de l'année 1222 [5].

Mais il nous faut franchir encore un demi-siècle pour qu'il soit question de cette maison dans le Procès; à cette époque, c'est-à-dire vers 1270, le précepteur de Provins est un certain frère Gérard, prêtre, qui est dit avoir assisté à une réception faite au Temple de Coulommiers [6]. Ce précepteur, connu aussi sous le nom de Gérard de Provins, du nom de la maison qu'il dirigeait, était encore en fonctions vers 1286, au mois de novembre, date à laquelle nous le retrouvons à Coulommiers [7].

Le gardien de la maison du Temple de Barbonne, en 1307, fut même reçu, vers 1287, à Provins par frère Gérard, prêtre et précepteur de la maison, en présence de frère Geoffroi, précepteur de la baillie de Brie, ou plutôt lieutenant de frère Arnoul de Wesemale, et de frère Hue, receveur du tonlieu de la ville de Provins [8].

1. *Procès*, t. I, p. 439, 440. — Qu'est ce que cette maison de « Vervans »; serait-ce une mauvaise lecture pour [Au]vernaus, Auvernaux? Voy. ci-dessus.
2. Seine-et-Marne, chef-lieu d'arrondissement. — La maison du Temple avait chapelle.
3. *Monuments historiques, cartons des rois*, p. 314, n° 634.
4. Voir *Notice sur le cartulaire de la maison du Temple de Provins*, par M. Bourquelot : Bibliothèque de l'École des Chartes, 4e série, t. IV, année 1858.
5. *Mémoire sur les opérations financières des Templiers*, par M. Léopold Delisle, p. 98.
6. *Procès*, t. I, p. 504. *Preceptore Priminensi* pro *Pruvinensi*.
7. *Ibid.*, t. II, p. 4.
8. *Ibid.*, t. II, p. 305 : « Fratre Godofredo preceptore dicte ballivie [Brie] loco

Le lieutenant ou remplaçant du précepteur de Brie est encore à Provins vers 1292 et reçoit, entre autres, un certain Regnaud, précepteur en 1307 du Temple d'Orléans [1]. Un peu plus tard, vers 1298 ou 1299, le précepteur de la maison de Provins est frère Henri Flamain, et nous le trouvons comme témoin d'une réception faite, en sa maison, par le nouveau précepteur de Brie, frère Raoul de Gisy, en même temps receveur de Champagne pour le roi [2].

Il y avait au Temple de Provins, en 1307, un frère « dispensator », du nom de Simon Chrestien, qui n'avait guère plus de vingt ans; il avait été reçu au Temple du Mont-de-Soissons; il y avait aussi un Templier chargé de la vente des vins de la maison, frère Constant de Bissey-la-Côte, « Pruvini et venditor vinorum domus Templi [3] ».

Précepteurs de Provins :

vers 1270-1287, frère Gérard, de Provins, prêtre;
vers 1298-1299, frère Henri Flamain.

Fresnoy. — Frère Gilles de Chevru était lieutenant du précepteur de Fresnoy (ou tenait lieu de précepteur) en 1307: « locum tenens preceptoris de Fresnayo juxta Pruvinum [4] ». Il ne faudrait peut-être pas prendre à la lettre l'expression « juxta Pruvinum », qui semblerait faire croire à une localité toute voisine de Provins, et nous pensons, d'accord avec le *Dictionnaire topographique du département de l'Aube,* qu'il faut y voir un lieudit de la commune de Montpothier [5].

Un autre frère du Temple, interrogé en novembre 1307 et reçu jadis au Temple de Coulommiers, nous apprend qu'il avait habité en dernier lieu cette maison de Fresnoy : « apud Fresneyum [6] ».

fratre Arnulphi de Woisemale et fratre Hugone receptore telonei ville de Pruvino. »

1. *Ibid.*, t. II, p. 345 : « de Pruvino in quadam capella dicti loci, per fratrem Godofredum tenentem locum preceptoris ballivie de Bria. »

2. *Ibid.*, t. II, p. 389.

3. *Ibid.*, t. II, pp. 350 et 381.

4. *Ibid.*, t. II, p. 387.

5. Aube, arrondissement de Nogent-sur-Seine, canton de Villenauxe.

6. *Procès*, t. II, p. 397.

Lieutenant du précepteur de Fresnoy :

en 1307, frère Gilles de Chevru.

Champfleury [1]. — L'un des Templiers arrêtés en la maison du Temple de la Ferté-Gaucher, avait été reçu neuf mois auparavant en la maison de « Campo Florito », par Gérard de Villiers, le précepteur de France, en présence du frère Jean, précepteur du Temple de Tréfols [2].

Tréfols [3]. — Cette maison ne nous est connue que par la mention qui en est faite dans les lignes précédentes, où le frère Jean est qualifié de précepteur de « Trefou ».

Précepteur de Tréfols :

en 1307, frère Jean.

Soigny [4]. — Soigny se trouve non loin et au nord-est de Tréfols ; cette localité était jadis dans le diocèse de Troyes, d'après le *Dictionnaire topographique de la Marne* de M. Longnon.

Le précepteur de la maison du Temple de Soigny (« de Scinhi Trecencis diocesis »), un frère sergent nommé Dreu, assiste vers 1303 à une réception faite au Temple de Chevru [5].

Précepteur de Soigny :

vers 1303, frère Dreu, sergent.

Barbonne (Baillie de) [6]. — Le Temple de Barbonne était situé dans le diocèse de Troyes : « in domo de Barbona, Trecensis diocesis ». C'était, croyons-nous, une maison assez

1. D'après M. Ed. Mannier, commune de Montceau-lès-Provins, Seine-et-Marne, arrondissement de Provins.
2. *Procès*, t. II, p. 388.
3. Marne, arrondissement d'Épernay, canton de Montmirail, lieudit la Commanderie au nord de Tréfols.
4. Le Temple, lieudit. Commune de Le Gault-la-Forêt, Marne, arrondissement d'Épernay, canton de Montmirail.
5. *Procès*, t. II, p. 5.
6. La Commanderie, commune de Barbonne-Fayel, Marne, arrondissement d'Epernay, canton de Sézanne.

importante et ce qui semblerait le prouver c'est que Gérard de Villiers est désigné dans le Procès comme ayant tenu les baillies de Brie, du Mont-de-Soissons et de Barbonne [1].

Il se pourrait qu'au moment de la chute des Templiers, la maison n'ait pas eu de précepteur ; il n'y aurait eu alors qu'un intérimaire : « frater Droco de Vivariis, custos domus de Barberone (*sic*), loco preceptoris [2] », reçu jadis à Provins.

Le journal du trésor du Temple ne peut que confirmer l'importance que nous supposons à cette maison ; on trouve, en effet, à la date du 4 juillet 1295, la mention suivante laquelle se trouve comprise entre celles relatives au précepteur de la Neuville, près Châlons, et au précepteur de la Brie : « de preceptore Barbone, 176 l. in magnis fratrum » — et à la date du 3 juillet 1296 : « de preceptore Barbone, 280 l. t., etc. », ce dernier passage précédant la mention du Temple de Merlan [3].

7.

Fourches-en-Gâtinais [4]. — La maison du Temple de Fourches au diocèse de Sens, tout en étant comprise dans la baillie du Temple de France, devait en outre faire partie d'une baillie moins considérable ou subdivision de celle de France, peut-être celle d'Étampes. On trouvera dans le Procès le récit de réceptions faites à Fourches (« de Furchis »), par le trésorier du Temple de Paris, Jean de Tour, vers 1281 [5] et vers 1287, à la Saint-Michel. Il s'agit, dans le second cas, de l'admission de Guillaume d'Herblay qui fut aumônier du roi; parmi les Templiers présents se trouvaient le précepteur de la maison, frère Robert et frère Pierre de Cormeilles, précepteur du Temple de Savigny [6].

1. T. I, pp. 401 et 436.
2. *Procès*, t. II, p. 395.
3. *Mémoire sur les opérations financières des Templiers*, par M. Léop. Delisle, pp. 176 et 209.
4. Seine-et-Marne, arrondissement de Fontainebleau, canton de la Chapelle-la-Reine.
5. T. II, p. 283.
6. *Procès*, t. II, pp. 299 et 380 (octobre 1307) : « Apud Furcas in Gastinesio ».

Les dates indiquées ici ne sont d'ailleurs qu'approximatives, car, d'après une autre déposition faite plus tard en 1311, par Guillaume en personne, l'aumônier royal qui était en même temps précepteur de la maison du Temple de Choisy, aurait été reçu dès 1284, en la chapelle du Temple de Fourches, en présence des frères Regnaud de Lagny-le-Sec, prêtre, Guillaume le Lorrain précepteur de Beauvais-en-Gâtinais et Robert le Picard, précepteur de Fourches, sergents [1].

Robert le Picard, frère sergent, devait être encore à la tête de la maison vers 1297, car il est indiqué comme ayant assisté à cette époque à une réception faite au Temple de Beauvais que nous venons de citer [2].

Précepteur de Fourches :

vers 1284-1297, frère Robert le Picard, sergent.

Dormelles [3]. — Maison du Temple du diocèse de Sens et de la baillie de France, peut-être comprise dans celle plus petite d'Étampes, car Jean de Tour, que nous savons avoir été précepteur de la baillie d'Étampes, y aurait reçu, vers l'an 1300 : « in capella domus Templi de Dormellis, Senonensis diocesis [4] ». Une autre réception eut lieu également à Dormelles, mais elle fut faite par Gérard de Villiers, le précepteur de France [5].

Beauvais-en-Gâtinais [6]. — Autre maison du diocèse de Sens, de la baillie de France et de celle plus petite d'Étampes, en laquelle nous constatons, comme ci-dessus, la présence assez fréquente des deux Jean de Tour, les trésoriers du Temple de Paris.

C'est ainsi que dès 1276, en novembre, Jean Ier de Tour

1. *Procès*, t. I, p. 499.
2. *Ibid.*, t. II, p. 38.
3. Seine-et-Marne, arrondissement de Fontainebleau, canton de Moret; près Montereau.
4. *Procès*, t. I, pp. 320, 321 : « apud Dormeles ».
5. *Ibid.*, t. I, p. 322. Gérard est indiqué ici comme précepteur du Mont-de-Soissons.
6. Seine-et-Marne, arrondissement de Fontainebleau, canton de Nemours, commune de Gretz : « domus Templi de Bello Visu in Gastinesio, diocesis Senonensis. »

vint à Beauvais, procéder à une réception qui eut lieu dans la chapelle de la maison, en présence du précepteur du lieu, frère Thibaud « de Sancto-Questo ». Il y revint à diverses époques, notamment vers 1281 pour recevoir Regnier « de Larchent », et vers 1287 [1]. Quant à Thibaud, il est question dans le Procès d'une réception faite par lui, en la maison, vers 1292 [2]; mais il se peut que l'époque indiquée ne soit pas très exacte, puisque l'on trouve par ailleurs le nom d'un autre précepteur de Beauvais en 1287 et même en 1284.

Cet autre précepteur de la maison du Temple fut Guillaume le Lorrain, frère sergent, l'un des Templiers présents à la réception de Guillaume d'Herblay, en la maison du Temple de Fourches, vers 1284 [3]. Il est encore fait mention, dans le Procès, de réceptions de Templiers faites à Beauvais, vers 1294 et en 1297, et le précepteur de Fourches, Robert le Picard y assiste cette seconde fois [4]. Enfin, Guillaume fut luimême remplacé par frère Pierre « Gande » que nous savons avoir assisté, vers l'an 1300, comme précepteur du Temple de Beauvais-en-Gâtinais, à une réception faite au Temple de Dormelles [5].

Précepteurs de Beauvais-en-Gâtinais :

vers 1276, frère Thibaud « de Sancto-Questo »;
vers 1284, frère Guillaume le Lorrain;
vers 1300, frère Pierre « Gande ».

Montbouy [6]. — Maison du Temple, qui ne nous est connue que par une simple mention au Procès, le précepteur du Temple de Montbouy [7], au diocèse de Sens, étant, en 1307, frère Jean de Thère. Ajoutons que la maison se trouve citée dans le Journal du trésor du Temple, à deux reprises (4 et 5 juillet 1295) et que le second versement fait par le précepteur de Montbouy se trouve être inscrit immédiatement après

1. *Procès*, t. II, pp. 278 et 310.
2. *Ibid.*, t. I, pp. 494 et 495.
3. *Ibid.*, t. I, p. 499.
4. *Ibid.*, t. II, p. 38 et p. 345.
5. *Ibid.*, t. I, p. 321.
6. Loiret, arrondissement de Montargis, canton de Châtillon-sur-Loing.
7. T. I, p. 291 : « de Monte Boini ».

celui fait par le précepteur d'Auvernaux, pour le compte du précepteur d'Étampes [1] :

De preceptore Montis Boin, 140 l. 40 s.; — de preceptore Montis Boyni, 15 l.

Précepteur de Montbouy :

1307, frère Jean de Thère.

Chambeugle [2]. — La maison du Temple de Chambeugle, au diocèse de Sens, était peu éloignée de celle de Montbouy sur le Loing, dont elle dépendait peut-être; car il est question, dans le Procès, de réceptions faites à Chambeugle par le précepteur de Montbouy [3]. L'une de ces réceptions fut faite en la chapelle de la maison, (« in quadragesima proxima, ante capcionem »), par Jean de Thère, lequel est donné ici comme précepteur de Chambeugle [4]; un prêtre du Temple, Daniel de Paris, se trouvait là.

II

CHAMPAGNE ET LORRAINE

1.

Joigny [5]. — La maison du Temple de Joigny, au diocèse de Sens, faisait partie de la baillie du Temple de France, et plus directement peut-être de la petite baillie du Temple de Coulours-en-Othe; c'est du moins ainsi que nous nous expliquons que le précepteur de la baillie de Coulours, frère Jean Morel ou Moreau, de Beaune, ait pu venir faire une réception à Joigny, en 1306, et se substituer au précepteur de la maison, Dominique de Dijon, frère sergent [6]. Dominique est dit indiffé-

1. *Mémoire sur les opérations financières des Templiers*, pp. 176, 177. — La maison de Montbouy dépendait sans doute de la baillie d'Étampes.
2. Yonne, arrondissement de Joigny, canton de Charny; à la limite des départements de l'Yonne et du Loiret : « Chambucle », « Chambugle », « domus Templi de Campo bubali ».
3. *Procès*, t. I, pp. 292, 329, 330.
4. *Ibid.*, t. II, p. 89.
5. Yonne, chef-lieu d'arrondissement.
6. *Procès*, t. II, p. 368.

remment gardien ou précepteur de la maison de Joigny, maison peu importante sans doute [1].

Précepteur de Joigny :

1307, frère Dominique de Dijon, sergent.

Turny [2]. — Comme la précédente, la maison du Temple de Turny, au diocèse de Sens, dut être comprise dans la baillie de Coulours; elle avait une chapelle, et le chapelain, frère Michel vers 1290, était en même temps curé de la localité [3]. Il n'est question, dans le Procès, que d'une réception faite à Turny, en 1294 ou 1295, par le précepteur de la baillie de Coulours, alors frère Henri « de Supino [4] ».

Coulours-en-Othe (Baillie de) [5]. — Maison du Temple, du diocèse de Sens, qui eut rang de baillie et dont le chapelain fut aussi curé du village de même nom. Il dut y avoir deux précepteurs à Coulours, l'un de la baillie, l'autre de la maison; celui de la baillie exerçant son autorité sur de petites maisons de l'Ordre, sises dans les diocèses de Sens et de Troyes, comme, par exemple, Turny, où nous avons trouvé le précepteur de la baillie de Coulours, Henri « de Supino ». Le même se retrouve, à une époque un peu antérieure (vers 1290), en la maison du Temple du Mesnil-Saint-Loup, afin de procéder à une réception dans le Temple [6].

En 1297 ou environ, le visiteur de France, frère Hue de Perraud, vient à Coulours ou ne fait que passer [7], sans qu'il soit donné d'autres détails sur sa visite, ni sur le précepteur à cette époque, et nous éprouvons quelque embarras à nommer le véritable successeur d'Henri, car, après lui et à la même

1. *Procès*, t. I, p. 104 et p. 632 : « preceptor de Jonneyo », « custos domus de Joigniaco, Senonensis diocesis. »
2. Yonne, arrondissement de Joigny, canton de Brienon-l'Archevêque.
3. *Procès*, t. I, p. 307.
4. T. I, p. 312.
5. Yonne, arrondissement de Joigny, canton de Cerisiers; sur les confins du département de l'Aube : « domus de Collatoriis »; « de Colaours »; « de Coleurs »; « in domo de Coloribus in Ota »; « baylivia de Colour diocesis Senonensis », etc.
6. *Procès*, t. I, p. 307.
7. *Ibid.*, t. II, p. 343.

époque Jean Morel de Beaune et Laurent de Beaune sont tous deux désignés comme maîtres de la baillie de Coulours [1]. Quoi qu'il en soit, c'est par le précepteur de cette maison (ici, c'est Jean Morel de Beaune) que fut reçu, vers 1299, à Coulours, en présence du frère Constant, chapelain-curé, un sergent originaire du diocèse, qui, arrêté plus tard, ne fut pas mis à la torture et dit avoir connu, avant de faire partie de l'Ordre du Temple, un chapelain-curé de Coulours, nommé Jean [2]. C'est encore Jean de Beaune, qualifié maître de la baillie de Coulours, que nous avons trouvé, en août 1306, à Joigny; aussi, croyons-nous que c'est par erreur que frère Laurent de Beaune est dit précepteur de Coulours, à propos d'une réception qu'il aurait faite en la maison du Temple de Vallée, dans le diocèse de Troyes [3]. Quant au chapelain de Coulours en 1307, c'était encore frère Constant dit Constant de Bercenay [4].

Enfin, l'on trouvera certaines indications sur les revenus de la maison dans le fragment de Journal du Temple auquel nous avons déjà fait des emprunts [5] :

Précepteurs de la baillie de Coulours :

vers 1290-1295, frère Henri « de Supino »;
— 1299-1306, frère Jean Morel, de Beaune.

Gerbeau [6]. — Il est parlé, dans le Procès, d'une réception faite en 1303, à la fin de l'année, par le précepteur de France, Gérard de Villiers, en présence du prêtre du Temple, Albert de Thors, « in camera domus Templi de Gelboe, Lingonensis

1. Schottmüller, t. II, p. 20.
2. Schottmüller, t. II, pp. 56-58.
3. *Procès*, t. II, p. 411.
4. *Ibid.*, t. II, p. 65.
5. *Mémoire sur les opérations financières des Templiers*, pp. 166, 172, 177, 178, 207, 209 : « 5 mai 1295, de Petro Soyer, per Petrum de Pontibus-Sancte-Maxencie, 35 l., super preceptorem Collatoriarum...; — 13 juin 1295, de preceptore Collatoriarum, per Petrum Soier, 8 l., ... ; — 5 juillet 1295, de preceptore Collatoriarum, per Petrum Soier, 75 l. 10 s. ...; — 12 juillet 1295, de Petro Soier 22 l. 10 s. super preceptorem Collatoriarum...; — 19 juin 1296, de preceptore Collatoriarum per P. S., 113 s., ...; — 3 juillet 1296, de preceptore Collatoriarum, 440 l. t. ... »
6. Aube, arrondissement de Troyes, canton d'Aix-en-Othe, commune de Rigny-le-Ferron.

diocesis [1] ». Or, la maison ainsi désignée serait la petite localité de Gerbeau, voisine de Coulours, dont le dictionnaire topographique du département de l'Aube, indique des formes anciennes telles que : Jabael, Gerboeal, Gerboyau. Il subsiste, en outre, un fragment de recette des maisons « de Coullors » et « de Girboyau », de la fin de l'année 1307 et de 1308, qui vient confirmer notre attribution [2].

Vallée. — Il est aussi fait mention dans le procès, d'une maison du Temple « de Valeia », « Valleia », « Valleya », que le dictionnaire topographique de l'Aube semble identifier avec la maison du Temple d'Avalleur, mais à tort selon nous. Ne serait-ce pas plutôt le lieu-dit Vallée [3], assez peu éloigné de Coulours; dans ce cas, le Temple de Vallée aurait dépendu de la baillie de Coulours et nous avons dit en parlant de cette baillie que le précepteur de Coulours était précisément venu à Vallée [4].

C'est dans cette maison du Temple de Vallée, du diocèse de Troyes, que fut reçu, vers 1285, par Hue de Perraud en ce temps précepteur d'Epailly, Raoul de Gisy, alors âgé de trente-cinq ans environ. L'on sait que Raoul devint, dans la suite, précepteur du Temple en Brie, receveur, pour le roi, des revenus de la Champagne, et que Hue fut visiteur de France [5]. Raoul, une fois précepteur, revint à Vallée, notamment en 1299, pour recevoir le futur précepteur du Temple de Bois-d'Écu ; il y avait alors dans la maison un prêtre bourguignon, nommé frère Jean [6]. Quant au précepteur de la maison, c'était en 1307, un certain frère Jean d'Anisy; il avait été reçu au Temple de Prunay [7].

Précepteur de Vallée :

1307, frère Jean d'Anisy.

1. *Procès*, t. I, p. 561.
2. Bibl. nat., ms. lat. 9035, n. acq.
3. Au sud de Bercenay-en-Othe, Aube, arrondissement de Troyes, canton d'Estissac.
4. *Procès*, t. II, p. 411. — Ici le précepteur désigné comme étant celui de Coulours, est Laurent de Beaune.
5. *Ibid.*, t. II, p. 364 et t. I, p. 395.
6. *Ibid.*, t. II, p. 417 et t. I, p. 360. — Autre réception faite à Vallée, vers 1295; *ibid.*, t. I, p. 396.
7. *Ibid.*, t. II, p. 366.

Mesnil-Saint-Loup [1]. — Autre maison du Temple (« domus Templi de Maynilio Sancti Lupi »), peu éloignée de Coulours, et dans la chapelle de laquelle eut lieu, vers 1290, une réception faite par le précepteur de la baillie de Coulours, en présence du frère Michel, prêtre-curé du Temple de Turny [2]. A la même époque, l'évêque de Troyes, Jean de Nanteuil, serait venu à passer par cette maison, qui était située dans son diocèse [3].

2.

Payns (Baillie de) [4]. — La maison du Temple de Payns (« de Paians », « de Payans », « de Paiens », « de Paganis »), serait l'une des plus anciennes de l'Ordre, si, comme nous le croyons, elle dut son origine au fondateur même du Temple.

Le Procès ne nous permet guère de remonter plus haut que les environs de l'année 1271, à la Noël, époque à laquelle des réceptions eurent lieu dans la maison [5].

Le Temple de Payns était du diocèse de Troyes et avait chapelle; il fut de plus le centre d'une petite baillie, dont l'un des précepteurs fut frère Jean « de Marciis » ou « Ademari », chevalier. Il est vrai que Jean est dit seulement précepteur de la maison, à propos d'une réception faite par lui vers 1298 [6]; mais ailleurs, par exemple vers 1291 ou 1298, c'est comme précepteur de la baillie de Payns qu'il se rend au Temple de La Neuville, près Châlons, sur l'ordre du visiteur Hue de Perraud [7].

La même année, Jean assiste à Paris à un chapitre général tenu en présence de deux cents frères [8]; puis nous le trouvons en 1303 et en 1305 procédant à des réceptions en des maisons de sa baillie sans doute, celles de Thors [9] et de Ruetz,

1. Aube, arrondissement de Nogent-sur-Seine, canton de Marcilly-le-Hayer.
2. *Procès*, t. I, pp. 306, 307.
3. Jean de Nanteuil mourut en 1298, d'après Gams « Series episcoporum ».
4. Aube, arrondissement et canton de Troyes, au nord-ouest de cette ville.
5. *Procès*, t. II, p. 385.
6. *Ibid.*, t. II, p. 268.
7. *Ibid.*, t. I, p. 406, et t. II, p. 366.
8. *Ibid.*, t. I, p. 407.
9. *Ibid.*, t. II, p. 266.

du diocèse de Châlons ; dans ce dernier cas, Jean n'est même désigné que comme précepteur de la maison de Ruetz, « de Royers »[1].

Le receveur de Champagne pour le roi, frère Raoul de Gisy déjà nommé, dut aller à Payns à diverses reprises, vers 1302 ou 1303 et vers 1305[2] ; quant au dernier précepteur de Payns, ce fut frère Ponsard de Gisy[3] parent, peut-être de Raoul.

Précepteurs de la baillie de Payns :

vers 1298-1303, frère Jean de Mars, chevalier ;
— 1307, frère Ponsard de Gisy.

La Loge-du-Temple[4]. — Nous ne connaissons l'existence de cette maison du diocèse de Troyes (« domus Templi de Loages Trecensis diocesis »), que par son dernier précepteur, frère Pierre le Picard, de Bure, sergent, qui avait été admis dans l'Ordre (Toussaint 1280, environ) en la maison de Bonlieu, par le précepteur d'Avalleur[5].

Précepteur de La Loge :

1307, frère Pierre le Picard, de Bure, sergent.

Troyes (Baillie de). — Les Templiers eurent une maison à Troyes (ils paraissent d'ailleurs en avoir eu dans toutes les villes un peu importantes de France) et la maison du Temple de Troyes fut même chef de baillie.

Le visiteur de France y vint parfois, par exemple au mois d'octobre 1290, alors que Nicolas de la Serre, sergent, était précepteur de la maison[6].

Mais il y eut, en outre, un précepteur de la baillie de Troyes, frère Jean Bruart, dont l'existence ne nous est connue que

1. *Procès*, t. I, p. 630.
2. *Ibid.*, t. I, p. 571 et t. II, p. 354.
3. *Ibid.*, t. I, p. 36.
4. Aube, arrondissement et canton de Troyes, commune de La Chapelle-Saint-Luc ; d'après le *Dictionnaire topographique de l'Aube*.
5. *Procès*, t. I, p. 522.
6. *Ibid.*, t. I, p. 431 : « in aula domus Templi Trecensis. »

grâce à une admission faite par lui, vers 1293, à Villiers, maison voisine de Troyes[1].

Le précepteur du Temple de Troyes en 1307, était frère Pierre de Sarcelles, sergent, qui ne fut interrogé qu'en février 1311 ; il raconta avoir été témoin, en 1307, de la réception d'un sergent comme lui, nommé Jacques de Sancey qui fut brûlé à Paris. C'était en la chapelle de la maison du Temple de Troyes, et le recevant, qui ne devait pas faire preuve de beaucoup de courage lors du procès, avait été frère Raoul de Gisy, receveur de Champagne pour le roi. Six semaines à peine avant son arrestation, Pierre avait assisté également à une réception, en la templerie de Sancey[2].

Précepteur de la baillie du Temple de Troyes :

vers 1293, frère Jean Bruart.

Précepteurs de la maison de Troyes :

vers 1290, frère Nicolas de la Serre, sergent;
en 1307, frère Pierre de Sarcelles, sergent.

Sancey[3]. — Raoul de Gisy ne séjourna pas seulement à Troyes, il fut également à Sancey (« in domo de Sanceyo juxta Trecas »), vers 1297[4] et en 1301[5]. Ces séjours dans les diverses maisons du Temple n'étaient peut-être pas aussi fortuits qu'on pourrait le croire, et le sénéchal de la maison du Temple de Montescourt en Vermandois nous apprend que Raoul, en le recevant, en 1301, à Sancey, ne l'avait fait que sur l'ordre du visiteur Hue de Perraud[6].

D'autres réceptions eurent encore lieu à Sancey par le même Raoul, en 1304, puis en 1307 (« per duos menses ante capcionem eorum in quadam camera domus Templi de Sanci, Trecensis diocesis, per fratrem Radulphum de Gisi tunc recep-

1. *Procès*, t. I, p. 435. — « per fratrem Johannem Bruart preceptorem ballivie Trecensis ».
2. *Ibid.*, t. I, pp. 571, 575, 583.
3. Aujourd'hui Saint-Julien, troisième canton de Troyes.
4. *Procès*, t. II, p. 383.
5. *Ibid.*, t. II, p. 30.
6. *Ibid.*, t. II, p. 378.

torem Campanie ») [1]. L'un de ceux ainsi reçus dans le Temple, deux mois à peine avant la chute de l'Ordre, n'était qu'un humble servant, habitué aux seuls travaux des champs, que l'on dirigea sur la maison voisine de Villiers, et frère Chretien, l'un des témoins de la réception, était clavaire de Sancey [2].

Villiers-le-Temple [3]. — La maison du Temple de Villiers, au diocèse de Troyes (« de Villaribus Templi Trecensis diocesis », « de Villaribus prope Trecas »), n'était pas très éloignée de cette ville ; comme la plupart des maisons de l'Ordre, elle avait sa chapelle [4].

Nous avons dit précédemment que le précepteur de la baillie du Temple de Troyes était venu procéder à une réception en cette maison, vers 1293 ; si nous ajoutons que le sénéchal de la maison, en 1307, était frère Jacques de Troyes, sergent, reçu dans le Temple en 1304, nous aurons donné sur Villiers tout ce qui a trait à cette maison [5].

Fresnoy [6]. — On ne trouve dans le Procès que deux courtes allusions à cette possession du Temple (« apud Frenaium, diocesis Trecensis », « in capella domus Templi de Frenexo »), la première pouvant se rapporter aux environs de l'année 1295. Dans le second passage, il s'agit d'un Templier interrogé au mois de novembre 1307, et qui avait demeuré à Fresnoy [7].

Bonlieu [8]. — Cette commanderie du diocèse de Troyes était située, d'après la carte de Cassini, au sud de Bonlieu (« de Bono Loco »). Il en est à peine question dans le

1. *Procès*, t. I, p. 254.
2. *Ibid.*, t. II, p. 370 et t. I, p. 571 et p. 583. — Autre réception, ibid., t. I, p. 396.
3. Aube, arrondissement de Troyes, canton de Lusigny, commune de Verrières.
4. *Procès*, t. I, p. 436 et t. II, p. 370.
5. *Ibid.*, t. I, p. 254 et p. 435.
6. Aube, arrondissement de Troyes, canton de Lusigny ; au sud de Troyes.
7. *Procès*, t. I, p. 580 et t. II, p. 354.
8. Aube, arrondissement de Troyes, commune de Piney, au nord-ouest de la forêt de Grand-Orient.

Procès ; il y est dit cependant que le précepteur du Temple d'Avalleur, serait venu à Bonlieu, vers 1280, à la Toussaint, pour procéder à une admission, dans la chapelle de la maison. C'est également à Bonlieu que fut reçu, vers 1294, par frère Humbert de Montceaux, chevalier, un humble servant, plus tard frère berger en la commanderie de Lagny-le-Sec [1].

Montceaux [2]. — La carte de l'État-Major indique, un peu au sud de Montceaux, une ferme de l'Hôpitaux, dans laquelle nous avons cru voir un dernier vestige de maison du Temple ; l'existence de cette templerie étant d'ailleurs confirmée par le passage suivant du Procès [3] : « Ipse autem receptus fuerat per fratrem Humbertum de Monchelhi, preceptorem domus de Monchelhi, quondam in capella domus Templi de Valeure, Lingonensis diocesis ».

Précepteur de Montceaux :

Frère Humbert de Montceaux, chevalier.

Avalleur (Baillie d'). — Cette maison (« Aveleure », « Aurelaves », « Valoire », « Valeur »), située en la commune de Bar-sur-Seine (Aube), devait son origine à la libéralité d'un évêque de Langres, au XIIe siècle (1172) [4]. Au temps de Cassini, elle était encore connue sous le nom de Valeur, et la commanderie, depuis longtemps aux Hospitaliers, était située tout près du village de ce nom, au sud de Bar-sur-Seine. Dans le Procès, Avalleur est aussi bien du diocèse de Troyes que de celui de Langres ; ce qui se comprend, la maison du Temple se trouvant à la limite des deux diocèses.

Avalleur fut, au reste, une maison assez importante, puisqu'elle est parfois désignée, dans le Procès, comme baillie du Temple, et son précepteur avait à visiter les domaines compris dans cette petite baillie tels que Bonlieu et Buxières.

Nous avons dit plus haut, à propos du dernier précepteur de

1. *Procès*, t. I, p. 522 et t. II, p. 320.
2. Aube, arrondissement de Troyes, canton de Bouilly ; au sud de Troyes.
3. *Procès*, t. I, p. 524.
4. D'après le *Dictionnaire topographique du département de l'Aube*, par MM. Boutiot et Socard.

la Loge-du-Temple, qu'il avait été reçu en 1280 à Bonlieu par le précepteur d'Avalleur, Humbert ou Imbert, frère sergent ; nous avons trouvé également le précepteur d'Avalleur à une réception faite au Temple de Troyes en 1290 [1].

Ce dignitaire, surnommé parfois « de Vianesio », était, d'après un passage du Procès [2], précepteur de la baillie du Temple d'Avalleur, et c'est comme tel que nous le retrouverons à une cérémonie d'admission, en la maison du Temple de Buxières.

Enfin, Gautier de Bure aurait été reçu, à quinze ans, à Avalleur, par le visiteur de France (vers 1300).

Précepteur de la baillie d'Avalleur :

1280-1290, Humbert ou Imbert, du Viennois, frère sergent.

Buxières [3]. — Un frère servant, berger, âgé de vingt-neuf ans, lors de l'interrogatoire qu'il subit au mois de novembre 1307, nous apprend qu'il fut reçu Templier en la chapelle de la maison du Temple de « Buxière », du diocèse de Langres, par le précepteur, déjà nommé, du Temple d'Avalleur [4].

3.

Arentières [5]. — On trouve, dans le Procès, un prêtre du Temple, curé d'Arentières, ce qui semblerait indiquer qu'il y eut une maison de l'Ordre, sinon à Arentières du moins dans le voisinage. Ce prêtre, nommé Herbert, figure dans une liste de Templiers amenés de Corbeil à Paris, pour y être interrogés, « frater Arbertus de Yengentis, presbyter curatus de Ayanceriis, Lingonensis diocesis », ou mieux « de

1. *Procès*, t. I, p. 434.
2. *Ibid.*, t. II, p. 396. — « per fratrem Ymbertum de Vianesio, preceptorem ballivie d'Aveleure ».
3. Aube, arrondissement de Bar-sur-Seine, canton d'Essoyes ; anciennement du diocèse de Langres, d'après le *Dictionnaire topographique du département de l'Aube*.
4. *Procès*, t. II, p. 396.
5. Aube, arrondissement et canton de Bar-sur-Aube.

Arenteriis », comme il est dit ailleurs, à propos d'une réception faite en 1301 en la commanderie de Thors, et à laquelle il avait assisté [1].

La Tuilerie. — A cette même réception, avait assisté également un autre frère du Temple, celui-là précepteur, « frater Viardus de la Telaria, preceptor domus de la Telaria » ; sans doute cette maison n'était-elle pas éloignée de celle de Thors, mais nous ne pouvons affirmer que l'identification que nous proposons [2] soit bien certaine. Cependant il y a encore dans la commune de Saint-Phal les deux lieux dits : la Commanderie et l'Hôpitau ; n'est-ce pas là le dernier vestige de la maison des Templiers?

Beauvoir [3]. — L'un des frères du Temple reçus en la commanderie de Mormant nous apprend, par son interrogatoire, qu'il avait été envoyé « in quadam grangia dicti ordinis que vocatur Bellus Vissus, Lingonensis diocesis » [4], et le souvenir de cette possession du Temple, de peu d'importance, s'est perpétué dans le lieu-dit la Commanderie.

Thors [5]. — La maison du Temple de Thors, dans le diocèse de Langres, existait à la fin du XII[e] siècle, comme on le voit par une donation faite en 1193 aux Templiers de cette localité [6].

Cette maison, qui avait chapelle, est désignée, dans le Procès, sous les formes suivantes : « domus de Val Tors », « de Val de Tor », « domus Templi de Tauris, Lingonensis diocesis » ; et son précepteur, vers 1303, paraît avoir été le chevalier du Temple, Hue de Châlon, qui fut peut-être aussi précepteur de la maison d'Épailly [7].

L'un des frères du Temple, dont l'interrogatoire figure au

1. *Procès*, t. I, p. 66, et t. II, pp. 266 et 267.
2. Aube, commune de Saint-Phal, canton d'Ervy, arrondissement de Troyes.
3. La Commanderie près Beauvoir, Aube, arrondissement de Bar-sur-Aube, canton de Soulaines, commune de Chaumesnil.
4. *Procès*, t. I, p. 188.
5. Aube, arrondissement de Bar-sur-Aube, canton de Soulaines.
6. N° 92 du Catalogue des actes, dans *Jean de Joinville*, par H.-Fr. Delaborde, 1894. — D'après un acte de beaucoup postérieur, mars 1278, le commandeur de la maison était alors frère Nicole, n° 524 *bis* du même catalogue.
7. *Procès*, t. I, pp. 591, 593, et t. II, p. 265.

Procès, lui reproche d'avoir restreint les aumônes en sa maison de Thors, et même de les avoir supprimées ; il fait le même reproche au précepteur de la maison de Corgebin [1].

Hue de Châlon, aurait été précepteur de Thors, dès la fin du XIIIe siècle, car son neveu dit avoir été reçu à la Noël 1299, comme frère sergent du Temple, en la chapelle de Thors, par Étienne d'Épailly, sergent, et en la présence de Hue, qui plus tard devait prendre la fuite, lors de l'arrestation des Templiers [2].

Précepteurs de Thors :

1278, frère Nicole ;
vers 1299-1303, frère Hue de Châlon, chevalier.

Corgebin [3]. — Maison du Temple ayant chapelle, du diocèse de Langres (« domus Templi de Corgemin », « Courgemi », « Courgemin », « Cursus Gibouin »), et dont l'origine semble remonter au XIIe siècle [4]. Quoi qu'il en soit de son ancienneté, c'est à peine s'il est question de Corgebin, dans le Procès, où l'on trouve cependant la mention d'une réception faite en la maison par Étienne d'Épailly que nous venons de citer [5]. Puis, c'est un certain frère Regnaud Bergeron ou le Bergerot, qui dit avoir été reçu, vers l'an 1303, en la chapelle du Temple de Corgebin par le précepteur de Mormant, Laurent de Beaune [6]. Il ne nous dit pas le nom du précepteur de la maison, mais nous savons par ailleurs qu'il s'appelait frère Aubry « de Burrenville », et que le prêtre du Temple habitant Corgebin était Guillaume, dit Menavel [7].

Précepteur de Corgebin :

Frère Aubry « de Burrenville ».

1. *Procès*, t. I, p. 594.
2. *Ibid.*, t. II, pp. 265-267.
3. Haute-Marne, arrondissement et canton de Chaumont, commune de Brottes.
4. *La Haute-Marne ancienne et moderne*, par Em. Jolibois.
5. *Procès*, t. II, p. 396.
6. *Ibid.*, t. I, pp. 591-594.
7. *Ibid.*, t. I, p. 593.

« **Roellis** (Domus de) ». — Nous avons relevé dans le Procès [1] le nom d'une maison du Temple ainsi désignée : « in domo ordinis vocata de Roellis, Lingonensis diocesis »; peut-être pourrait-on rapprocher cette mention de cette autre : « de preceptore Ruellarum per dominum Albericum, 297 l. t. », par laquelle nous voyons que ce précepteur aurait fait parvenir au trésorier du Temple de Paris, et en même temps que les précepteurs de Coulours et d'Arville, une certaine somme d'argent [2].

Ruetz [3]. — Em. Jolibois, dans *la Haute-Marne ancienne et moderne,* cite la maison du Temple de Ruetz (« Ruellus »), ainsi que le nom d'un commandeur de la maison, en 1297, frère Point de Grandchamp ; or, nous retrouvons dans le Procès, quoique sous une forme un peu différente, le nom de ce commandeur ou précepteur, un servant ayant été reçu, en effet, à la Toussaint de l'an 1302 ou environ, « in quadam aula domus templi de Brolio Cathalaunensis diocesis », par Pons de Longchamp, chevalier, précepteur de la maison, en présence des frères Jean de Bure, prêtre, et Géraud, sergent, qui demeurait au Temple de la Malmaison [4]. Selon nous, Pons de Longchamp est bien le même que Point de Grandchamp, cité par Jolibois, à moins que l'on ne suppose une maison du Temple de Breuil (Breuil-sur-Marne), et dépendant de celle de Ruetz ; car il est certain que l'alleu du Breuil fut donné, en 1198, aux Templiers de Ruetz [5].

A Pons de Longchamp succéda, peut-être, un autre chevalier du Temple, Jean de Mars ou Adhémar, auparavant pré-

1. T. I, p. 217.
2. *Mémoire sur les opérations financières des Templiers*, par M. Léop. Delisle, p. 289.
3. Haute-Marne, arrondissement de Vassy, canton de Chevillon, commune de Gourzon. — Le Temple de Ruetz, du diocèse de Châlons, n'est sans doute pas le même que la maison de « Roellis », dans le diocèse de Langres.
4. *Procès*, t. II, p. 55.
5. *Jean de Joinville*....., par H.-Fr. Delaborde, n° 118 du Catalogue. — On trouvera, d'ailleurs, dans cet ouvrage, plusieurs actes relatifs à la commanderie de Ruetz, depuis la confirmation de sa fondation en 1137 (n° 26), jusqu'à l'an 1297. Dans l'un de ces actes, mai 1240, Gui de Joinville donne ce qu'il possède à Couvertpuits, aux Templiers de Ruetz (n° 300); un autre, daté de janvier 1274, nous apprend le nom du commandeur de Ruetz, Hugues de Chevillon (n° 502 *ter*); un autre, mai 1277, indique Guillaume Cervain, comme successeur de Hugues (n° 517 *bis*).

cepteur de la baillie de Payns. Un servant du Temple, employé aux champs, et qui plus tard eut à subir une longue détention, puisque arrêté en 1307, son second interrogatoire n'eut lieu qu'en 1311, nous apprend, en effet, qu'il avait été reçu en 1303, en une maison du diocèse de Châlons, « domus de Rodolio », *alias* « de Royers », par le précepteur de la maison, frère Jean « Demar » ou « de Marciis », en présence du prêtre de cette même maison, Thibaud le Lorrain. Bien que la réception ait eu lieu dans la chapelle, elle n'avait pas laissé que d'être accompagnée de formalités bizarres ; par exemple, le précepteur recevant aurait enjoint, à ce pauvre servant, de l'embrasser sur le ventre, ce que d'ailleurs il n'aurait pas fait, grâce à un subterfuge : « quia recipiens erat scabiosus in ventre, non tetigit nisi de naso [1] ».

Précepteurs de Ruetz :

1274, frère Hue de Chevillon ;
1277, frère Guillaume Cervain ;
vers 1297-1302, frère Pons de Longchamp, chevalier ;
— 1303-1307, frère Jean de Mars, chevalier.

4.

Couvertpuis [2]. — La maison du Temple de Couvertpuis paraît avoir été dans la dépendance de celle de Ruetz ; autrement on ne s'expliquerait guère que Gui de Joinville, voulant faire une donation de ce qu'il pouvait posséder à Couvertpuis, l'ait faite non pas aux Templiers de cette localité, mais à ceux de Ruetz. Il y avait cependant déjà, à cette époque (1240), une maison du Temple de Couvertpuis, car un autre Joinville,

1. *Procès*, t. I, p. 630, et t. II, p. 402. — Parmi les Templiers interrogés en Chypre, il est un chevalier nommé André « de Hencorte » qui fut reçu, en l'an 1301 ou environ, « in Rulio, in domo ordinis in Panensi (?) diocesi », par le précepteur de France Gérard de Villiers, en présence du maréchal du Temple Aimon de Osiliers et de Robert de Beauvais, chapelain du Temple (Schottmüller, t. II, p. 213). Faut-il voir dans cette indication douteuse une allusion au Temple de Ruetz ?

2. Sur l'Orge, au nord de Montiers-sur-Saulx, Meuse, arrondissement de Bar-le-Duc.

Simon, sénéchal de Champagne, consacrait, dès 1215, un don fait aux Templiers de Couvertpuis, par Ferry de Vaucouleurs, chevalier [1]. Quant au Procès, il y est parlé de la chapelle de la maison, « in capella domus de Coopertoputeo [2] », et ce seul détail nous autorise à penser que Couvertpuis ne fut pas seulement un domaine du Temple, mais une commanderie.

Xugney [3]. — Il est fait, une seule fois, allusion, dans le procès des Templiers, à cette maison du Temple de Lorraine « in Lotaringia, in domo ordinis vocata de Somis [4] »; son existence est, d'ailleurs, prouvée par divers actes que nous ne connaissons, il est vrai, que par l'analyse qu'en donne l'*Inventaire des Archives de Meurthe-et-Moselle* [5].

Virecourt [6]. — Les Templiers n'eurent pas seulement des moulins à Virecourt, ils y possédèrent une maison, laquelle avait chapelle. Un nommé Regnaud, sergent, qui avait été six ans outre mer avant de solliciter l'habit du Temple, habita même cette maison lorraine, après l'arrestation des Templiers en France. Originaire du diocèse de Chalon-sur-Saône, il avait été reçu en la commanderie de Payns, puis il avait été envoyé à Virecourt, dans le diocèse de Toul : « frater Raynaldus Bellipili, serviens, Cabilonensis diocesis, morabatur in ducatu Lotharingie, in domo Templi Villencourt (*alias* Virencourt), post capcionem aliorum fratrum, in regno Francie [7]. »

1. *Jean de Joinville.....*, par H.-Fr. Delaborde; n° 171 du Catalogue.
2. T. I, p. 631.
3. Commune de Rugney, Vosges, arrondissement de Mirecourt, canton de Charmes.
4. *Procès*, t. I, p. 217.
5. Série H, t. IV, p. 3, et t. V, p. 142 : charte du duc Ferry III, portant que l'abbesse et le couvent de Bouxières avaient octroyé aux frères de la maison du Temple de Xugney, de détourner l'eau de la Moselle jusqu'à leurs moulins qui étaient sous Virecourt, par tout le ban de Mangonville (1255). — On trouvera aussi, dans cette même série H, la preuve de l'existence d'autres maisons du Temple, non mentionnées dans le Procès, telles que celles de Saint-Georges devant Lunéville, de Gelucourt (frère Jean étant précepteur ou commandeur des maisons du Temple en Lorraine, 1289), de Doncourt, de Marbotte, etc.
6. Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Lunéville, canton de Bayon.
7. *Procès*, t. II, pp. 267-268.

5.

Possesse [1]. — Il est parlé dans le Procès [2] d'une réception faite en la maison du Temple de Possesse, en 1301 ou 1302 : « in domo Templi vocata Possessa, Cathalaunensis diocesis ».

Maucourt. — Autre maison du Temple, qui ne nous est connue que grâce à une réception faite, vers 1285, par le chevalier du Temple, Pierre *de Torbona :* « in domo Templi de Moncourt, Cathalanensis diocesis [3] ». Les bâtiments de cette templerie, qui n'est pas autrement désignée, durent disparaître au XVIe siècle, car c'est sur l'emplacement du village de Maucourt, que, d'après M. Aug. Longnon [4], fut construite, en 1545, la ville de Vitry-le-François.

Châlons-sur-Marne (Baillie de). — Nous avons dit que Pierre *de Torbona* avait été à Maucourt, en 1285; deux ans auparavant, en juin, on le trouve recevant à la Neuville-au-Temple, maison voisine de Châlons [5], sans doute parce que Pierre était Maître de la baillie du Temple de Châlons.

Le nom de son successeur à la baillie, nous est donné par un chevalier du Temple, qui n'avait guère plus de vingt-cinq ans, lorsqu'il comparut devant les enquêteurs du procès. Reçu à l'âge de treize ans environ (1295, à Noël), par frère « Bellus de Ly », chevalier, précepteur de cette baillie de Châlons, il prétendit que ce chevalier lui aurait parlé, entre autres choses, des rapports charnels que les Templiers pouvaient avoir entre eux [6]; ce qui, soit dit en passant, est bien invraisemblable, quand on songe que le précepteur de Châlons s'adressait à un enfant.

Le dernier précepteur de la baillie fut frère Humbert de Saint-Georges, « Humbertus de Sancto-Jorre », « de Sancto Jorio, miles preceptor ballive Cathelanensis », chevalier du

1. Marne, arrondissement de Vitry, canton de Heiltz-le-Maurupt.
2. T. I, p. 407.
3. *Procès*, t. II, p. 34.
4. *Dictionnaire topographique de la Marne.*
5. *Procès*, t. II, pp. 33-34.
6. *Ibid.*, t. II, p. 352.

Temple, originaire du diocèse de Vienne [1], et qui aurait assisté, en qualité de précepteur, à un chapitre général tenu, en 1295, à Paris par le Grand-Maître; Humbert avait alors trente-cinq ans [2].

Précepteurs de la baillie de Châlons :

vers 1283-1285, frère Pierre « de Torbona », chevalier;
avant 1295, frère « Bellus de Ly », chevalier;
vers 1295-1307, frère Humbert, ou Imbert de Saint-Georges, chevalier.

La Neuville-au-Temple [3]. — La maison de la Neuville (« domus Templi de Nova villa, juxta Cathelanum », « apud Novam villam, Cathalaunensis diocesis », Noyvella ante Cathalaunum »), paraît avoir eu une certaine importance, à en juger par les diverses mentions qui en sont faites dans le Procès; elle avait chapelle.

Nous venons de dire que le précepteur ou maître de la baillie du Temple de Châlons était venu à la Neuville, en juin 1283, pour des réceptions; il y avait alors comme chapelain de la commanderie un frère André de la Roche ou des Roches, que l'on retrouve cité dans la suite.

C'est en 1291 ou 1292, que fut reçu, à la Neuville, un chevalier que nous venons également de citer, Humbert de Saint-Georges, sur l'ordre du visiteur de France, Hue de Perraud, par le chevalier du Temple Jean Adémar ou de Mars, alors précepteur de la baillie de Payns et plus tard, croyons-nous, de celle de Ruetz [4].

C'est encore sur l'ordre du même visiteur qu'un sergent du Temple, nommé Vincent, aurait procédé, en 1293, à une réception à la Neuville [5]. Quant à Humbert de Saint-Georges, il eut plusieurs fois l'occasion de recevoir, en cette maison où lui-même avait été admis, par exemple en 1301 [6]; parfois

1. *Procès*, t. I, pp. 377 et 406.
2. *Ibid.*, t. I, p. 406 et p. 628.
3. Commune de Dampierre-au-Temple, près Châlons, Marne.
4. *Procès*, t. I, p. 406, et t. II, p. 366.
5. Schottmüller, t. II, p. 24.
6. *Procès*, t. I, p. 407.

aussi, il ne fit qu'assister à des réceptions, comme à celle faite en 1304 par le précepteur du Temple de Reims [1], en la présence de frère Gaubert, précepteur de Merlan, ou lorsque Aimon, maréchal de l'Ordre, vint recevoir, en 1303, à la Neuville, son propre neveu [2]; ou encore, quand le précepteur de France vint, en cette même année, pour recevoir, lui aussi, un neveu [3].

La Maison du Temple de la Neuville n'est pas citée seulement dans le Procès; il en est également fait mention dans le Journal du trésor du Temple auquel nous avons déjà fait des emprunts. On trouve, par exemple, à la date du 4 juillet 1295, entre deux mentions relatives aux précepteurs du Hainaut et de Barbonne, un versement fait par le précepteur de la Neuville « de preceptore Noville », un autre fait au nom de ce précepteur le 5 février 1296, par Guillaume, son clerc, et la même année, le 4 juillet, le précepteur de la Neuville est de nouveau inscrit pour une somme, entre les précepteurs de Reims et de Boux [4].

La Malmaison [5]. — Un templier surnommé « de Brolio », du nom d'une maison du Temple, où il avait été reçu, et que nous avons supposée être Ruetz, cite parmi les frères du Temple présents à son admission, en 1302, l'un d'eux habitant la Malmaison, « apud Malam domum [6] », maison comprise dans le diocèse de Châlons.

6.

Reims (Baillie de). — Une des plus anciennes réceptions qui aient eu lieu en la baillie du Temple de Reims, d'après le Procès, fut celle du futur et dernier précepteur du Temple

1. *Procès*, t. I, p. 407. — Schottmüller, t. II, p. 181.
2. *Procès*, t. I, p. 408. — Schottmüller, t. II, p. 180.
3. *Procès*, t. I. p. 408. — Schottmüller, t. II, p. 207. — Ici, le chapelain André de la Roche est dit frère André de Vienne.
4. *Mémoire sur les opérations financières des Templiers*, par M. Léop. Delisle, pp. 176, 199, 210. — Pour cette maison de la Neuville, se reporter au livre de M. Éd. de Barthélemy : *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*.
5. Lieudit, commune de Saint-Étienne-au-Temple, canton de Châlons, d'après Longnon, *Dictionnaire topographique de la Marne*.
6. *Procès*, t. II, p. 55.

de Prunay, en 1279 ou environ, par frère Jean le Verjus, sur l'ordre d'Arnoul de Wesemale [1]. On retrouve encore Jean le Verjus (sans doute précepteur de Reims, mais non de la baillie de ce nom), à Reims, vers 1291, époque à laquelle, il reçut en la chapelle de la maison, un certain Henri, plus tard clavaire de cette même maison, en présence du frère Richard, prêtre [2].

Le dernier précepteur de la baillie du Temple de Reims fut un chevalier picard, frère Gaucher ou Gautier de Liancourt, qu'un passage du Procès nous représente même comme précepteur du Rémois et du Laonnais et qui paraît avoir été Maître de la baillie de Reims dès 1299 [3]. Gaucher ne fut pas seulement interrogé à Paris au mois d'octobre 1307, il le fut aussi à Rome, en 1308, en présence du pape. Reçu au Temple de Paris, vers 1272 ou 1273, par frère Amauri de la Roche, il avait passé vingt-quatre ans outre mer; à Rome, il déclara n'avoir pas été mis à la torture [4]. Nous avons dit que Gaucher avait été précepteur de la baillie du Temple de Reims dès l'année 1299; il y avait alors peu de temps qu'il était revenu des pays d'Outremer. En France, il dut procéder parfois à des réceptions, et c'est dans ce but qu'il aurait été, en 1304, à la Neuville près Châlons [5]. Il est fait mention du précepteur de Reims dans le Journal du trésor du Temple, déjà cité, à propos de sommes versées par lui; mais, sans doute, ici, est-il question du précepteur de la maison et non de la baillie de Reims. Les sommes versées par cinq fois, du 4 juillet 1295 au 4 juillet 1296, paraissent peu considérables [6].

Précepteur de Reims [7] :

vers 1279-1291, frère Jean le Verjus.

1. *Procès*, t. II, p. 286.
2. *Ibid.*, t. I, p. 505.
3. *Ibid.*, t. I, p. 518.
4. *Ibid.*, t. II, p. 298. — Schottmüller, t. II, p. 58.
5. *Procès*, t. I, p. 407, et Schottmüller, t. II, p. 181.
6. *Mémoire sur les opérations financières des Templiers*, par M. Léop. Delisle, pp. 176, 184, 198, 209, 210.
7. Voir sur le Temple de Reims, deux publications de M. Ed. de Barthélemy : *Obituaire de la commanderie du Temple de Reims*, t. IV, p. 303 des *Mélanges historiques* dans la *Collection des documents inédits* — et *Notes sur les établissements des ordres religieux et militaires dans l'ancien archidio-*

Précepteur de la baillie de Reims :

vers 1299-1307, frère Gaucher ou Gautier de Liancourt, chevalier.

Romain. — On trouve, dans le Procès, un prêtre du Temple, dit curé de Romain « frater Nicolaus de Marra, presbyter, curatus ecclesie de Romanis, Remensis diocesis », et ailleurs « fratrem Nicolaum de Marra, curatum de Romanis, presbyterum » [1]; or, il s'agirait ici de la localité de Romain, qui se trouve bien dans le diocèse de Reims [2]. Si un prêtre du Temple était curé de Romain, c'est qu'il y avait dans le voisinage, sinon à Romain même, une maison du Temple, et M. Ed. de Barthélemy semble exprimer le même avis dans ses *Notes sur les établissements des ordres religieux et militaires, etc., dans l'ancien archidiocèse de Reims;* Édouard Mannier dans son livre sur l'*Ordre de Malte : Les commanderies du grand prieuré de France,* dit seulement que cette paroisse de Romain fut sous le patronage des Templiers et nous devons reconnaître que le Procès n'en dit pas plus.

Merlan et **Boux-aux-Bois** [3]. — Ces deux maisons paraissent avoir été liées l'une à l'autre, au point que le précepteur de l'une est donné parfois comme étant aussi précepteur de l'autre; toutes deux étaient du diocèse de Reims, et avaient chapelle. Merlan était d'ailleurs baillie du Temple et Boux était comprise dans cette baillie : « in capella domus Templi de Mellans, Remensis diocesis » [4], « de Melleuno », « de Merlans », « domus Templi de Bois, Remensis diocesis » [5].

En 1287, le précepteur de la baillie de Merlan était frère Thierri, et le Procès nous apprend qu'il aurait alors procédé

cèse de Reims. Paris, 1883. — Nous relevons dans ce dernier ouvrage, p. 12, la mention d'un accord entre l'abbaye de Saint-Thierry et Hugues, précepteur de Reims et Mellaut (Merlan) au sujet des vignes et de la maison des Templiers à Hermonville (1260).

1. *Procès*, t. I, pp. 68 et 148.
2. Marne, arrondissement de Reims, canton de Fismes.
3. Merlan, Ardennes, arrondissement de Réthel, canton de Juniville, commune d'Aussonce; Boux-aux-Bois, Ardennes, arrondissement de Vouziers, canton de Le Chesne.
4. *Procès*, t. I, p. 518.
5. La carte de Cassini indique un lieu-dit la Commanderie à côté de Boux.

à des réceptions en la chapelle du Temple de Boux [1]; c'est même de cette dernière maison qu'il semble avoir tiré son nom « frater Thierricus de Boscis », « Therricus Bosconnarius ». Un peu plus tard, vers 1295, Thierri reçoit au Temple de Seraincourt [2], maison qui dépendait sans doute de sa baillie.

L'importance, assurément relative, de la commanderie de Merlan est encore attestée par divers passages du Journal du trésor du Temple; il est à remarquer toutefois que, dans ce Journal, Thierri de Boux est dit précepteur de Boux : « de preceptore de Broul, fratre Terrico », « de fratre Therrico Bosconnario, 16 l. super preceptorem Mellenti » (juillet 1296) [3]. Serait-ce donc la maison de Merlan qui aurait été subordonnée à celle de Boux? à l'appui de cette seconde supposition, on trouvera, dans le Procès, le récit d'une réception faite à Merlan, vers 1300, par Thierry, « magister Boscorum Templi » [4].

Le précepteur du Temple de Merlan, un peu avant la chute du Temple, fut frère Gaubert, cité comme étant venu à La Neuville, en 1304 [5].

Seraincourt [6]. — Maison du Temple, sise dans le diocèse de Reims (« domus de Serenicourt », « de Seraincourt », « Serincourt », « de Serena curia »), en laquelle le précepteur de la baillie du Temple de Merlan, Thierri de Boux-aux-Bois, vint en 1295.

En 1301, le précepteur de Seraincourt est frère Jean de la Celle, « de Cella »; il fut le dernier précepteur de la maison [7].

Précepteur de Seraincourt :

1301-1307, frère Jean de la Celle.

1. *Procès,* t. II, p. 34.
2. *Ibid.*, t. II, p. 372.
3. *Mémoire sur les opérations financières des Templiers,* pp. 176, 177, 198, 209 et 210.
4. *Procès*, t. I, p. 518.
5. *Ibid.*, t. I, p. 407.
6. Ardennes, arrondissement de Rethel, canton de Château-Porcien; au nord de cette ville.
7. *Procès*, t. I, pp. 249, 252, et t. II, pp. 373, 375. — La maison de Seraincourt avait chapelle.

A. Trudon des Ormes.

(A suivre.)

CHRONOLOGIE

DE LA PREMIÈRE CROISADE

(1094-1100)

En établissant la chronologie d'une entreprise dont la durée a été de plusieurs années, comme cela est le cas pour la première croisade, il va de soi que l'on se propose de mentionner seulement les dates des événements qui se rattachent étroitement à cette expédition et qui sont relatés à ce titre dans les sources. De plus, on ne peut songer à fixer la date que des seuls faits d'une certaine importance, soit que cette date se trouve mentionnée exactement dans les documents, soit qu'il faille la déterminer par des procédés indirects. A coup sûr, si l'on ne voulait mentionner que les premières, l'établissement d'une chronologie de la croisade n'exigerait guère de temps et ne comprendrait que quelques pages, puisque les relations et documents n'énoncent qu'un nombre de dates relativement restreint. Ainsi, dans les *Gesta Francorum et aliorum Hierosolymitanorum,* relation composée par un témoin oculaire de la croisade et dans laquelle on rencontre un nombre de dates plus grand que dans tous les autres récits, il ne s'en trouve au total que trente-quatre, lesquelles ont été presque toujours reproduites par les remanieurs des *Gesta,* dans leurs narrations plus développées. Il suit de là que, pour établir la date de la plupart des événements mentionnés, force est de recourir à des combinaisons, à des inductions ou aux approximations que peuvent fournir

certains points de repère. Cette circonstance, jointe au fait que, dans les narrations postérieures, la mention ou la recherche des dates a trop souvent été négligée, rend très désirable la publication d'un résumé chronologique de la première croisade et en assurera l'utilité.

Dans le travail qui suit, je donnerai donc, d'après les sources, la série de tous les événements un peu importants de la croisade, en les classant chronologiquement, soit d'aprés les dates que fournissent les relations et les documents mêmes, soit par des déterminations indirectes. Pour toute la première partie de la croisade, antérieure à la réunion des divers contingents des croisés marchant vers l'Asie, je n'ai pas cru devoir établir de série chronologique spéciale à chacun de ces contingents; je les ai tous compris dans une série unique. De cette façon, l'enchaînement des faits se trouve, à la vérité, rompu dans bien des cas; car, tandis que sous telle rubrique il est question de l'armée de Boémond, sous la rubrique suivante il pourra être question de l'armée de Godefroi de Bouillon, et, dans la suivante, de l'armée de Raimond de Saint-Gilles, si les événements relatifs à chacune de ces armées ont coïncidé à peu de jours près. Mais cet inconvénient se trouvera en quelque sorte pallié par le soin que j'ai pris de réunir autant que possible, dans chaque rubrique, tous les faits connexes de l'événement principal auquel ladite rubrique est consacrée. Il ne sera donc pas trop difficile de suivre dans leur marche chacun des contingents particuliers et de reconstituer la suite des événements auxquels les uns ou les autres prirent part.

En ce qui concerne les faits que j'ai cru devoir mentionner dans ma *Chronologie,* je me suis borné à en donner l'indication sommaire, sous forme de regeste, en établissant avec toute l'exactitude possible leur date, et j'ai dû, pour ne pas sortir des limites d'un simple tableau chronologique, laisser en général de côté les faits secondaires. Au reste, je donne à maintes reprises au lecteur l'occasion de se remémorer ces menus faits, non cités expressément dans le Regeste, en mettant sous ses yeux des extraits des sources que je cite. Par exemple, en mentionnant, sous la rubrique n° 160, la reddition de Nicée par les Turcs aux Grecs, c'est-à-dire à l'empereur Alexis, je donne, parmi les références aux sources et dans

mon commentaire, l'indication d'une série de faits qui permettent de suivre les divers incidents de la reddition. Dans ce même article, sous la rubrique consacrée à l'événement principal, on voit simplement que ledit événement eut lieu le 19 juin 1097; et les extraits donnés ensuite de l'*Historia* de Foucher et des lettres d'Étienne de Blois et d'Anselme de Ribemont servent à justifier cette date. D'une manière générale, les remarques que j'ajoute à l'indication des sources et des recensions, sont destinées à discuter l'exactitude de la date, pour autant qu'il n'y en a pas de mention directe et sûre dans les documents.

Il va de soi que, pour la fixation de la date de chaque événement, j'ai accordé le plus de crédit aux relations fournies par des témoins oculaires, comme le sont les *Gesta Francorum,* les *Histoires* de Raimond d'Aguilers, de Foucher, de Tudebode, la *Chronique lorraine* perdue où Albert d'Aix a puisé une grande partie de ses renseignements, les lettres d'Étienne de Blois, d'Anselme de Ribemont et de Boémond, etc. Cela était d'autant plus nécessaire que ces relations sont toujours plus fidèles que celles des auteurs qui, n'ayant pas assisté aux événements, en ont emprunté le récit aux sources originales, mais en les modifiant plus ou moins et en changeant parfois l'ordre des faits. En général, je donne tout d'abord le texte même de la source, et j'indique ensuite les relations qui en sont dérivées. Ainsi, à un extrait des *Gesta,* succède généralement une référence à Baudri de Dol, à Guibert, à l'*Historia belli sacri* (Tudebodus imitatus et continuatus), à Robert le Moine ou à Guillaume de Tyr.

En ce qui concerne les indications rangées sous la rubrique *Commentaire,* je devais accorder une attention particulière aux ouvrages qui traitent spécialement ou avec détail de l'événement formant l'objet de l'article même du Regeste et qui en établissent avec soin la chronologie. Je n'ai eu que rarement à mentionner les histoires des croisades de Maimbourg, de Maier, de Haken, de Heller, de Funk, et même de Michaud, car ces auteurs ont, comme par exprès, supprimé de leurs récits presque toutes les dates fournies par leurs sources. En revanche, les écrits de Wilken, de Peyré, de Sybel, de Riant, de Kugler, ainsi que mes éditions d'Ekkehard et des *Gesta*

ont été l'objet de nombreuses références, parce que les uns et les autres fournissent continuellement des renseignements chronologiques.

Les sources originales de l'histoire de la croisade sont citées d'après l'édition de l'Académie; l'*Alexias*, d'Anne Comnène, l'est, en général, d'après l'édition de Bonn. Pour les *Gesta Francorum*, qui sont publiés dans le *Recueil* de l'Académie sous le titre de « Tudebodus abbreviatus », j'ai ajouté à l'indication de la page, et entre parenthèses, le numéro du chapitre d'après mon édition. J'emploie, pour citer mes propres ouvrages, les abréviations suivantes : HG = *Gesta Francorum* (Heidelberg, 1889-1890); HE = Ekkehardi *Hierosolymita* (Tübingen, 1887); HP = *Peter der Eremite* (Leipzig, 1879). Je donne quelquefois, entre parenthèses, le renvoi à la traduction française de ce dernier livre, parue à Paris, en 1883, sous le titre : *Le vrai et le faux sur Pierre l'Ermite*. De même, pour l'*Histoire de la première croisade*, de Sybel, je donne, à côté du renvoi à la première édition (Düsseldorf, 1841), et entre parenthèses, le renvoi à la seconde (Leipzig, 1881).

1094-1095. — Pierre l'Ermite entreprend un pèlerinage en Palestine et revient en Occident sans avoir atteint son but. (1)

Sources : Albert d'Aix, *Historia Hierosol.*, l. I, c. ij : « Hic sacerdos, aliquot annis ante hujus viae initium, causa orationis Hierosolymam profectus est..... ». — *Historia belli sacri*, vel Tudebodus imitatus et continuatus (*Hist. occid. d. crois.*, III, 169 A). — *La chanson d'Antioche*, composée au commencement du XIIe siècle par le pèlerin Richard, publ. par P. Paris, t. I, p. 13, vers 170 et suiv. — Guill. de Tyr, *Hist. transmarina*, I, c. xj. — Roger de Wendower, *Chron., sive flores historiarum;* éd. Coxe, II, 63 et suiv. — Mathieu Paris, *Chron. majora;* éd. Luard (1874), II, 48. — Jacques de Vitry, *Hist. orientalis*, c. 16. — Albéric de Trois-Fontaines, *Chron.*, sub an. 1094 (*Mon. Germ., SS.*, XXII, 500). — Anne Comnène, *Alexias* (*Hist. grecs d. crois.*, II, 3; éd. de Bonn, II, 29) : « Κελτός τις Πέτρος τοὔνομα, τὴν ἐπωνυμίαν Κουκούπετρος, εἰς προσκύνησιν τοῦ ἁγίου Τάφου ἀπελθὼν καὶ πολλὰ δεινὰ πεπονθὼς παρὰ τῶν Τούρκων τε καὶ Σαρακηνῶν μόγις ἐπανῆλθεν εἰς τὰ ἴδια καὶ

διαμαρτὼν τοῦ σκοποῦ οὐκ ἔφερεν, ἀλλ' αὖθις ἠβούλετο τῆς αὐτῆς ἅψασθαι ὁδοῦ. »

Commentaire : Toutes les sources citées ci-dessus, à l'exception d'Anne Comnène, dépendent directement ou indirectement d'Albert d'Aix. Aucune ne donne exactement la date du pèlerinage de Pierre. Peut-être doit-on conclure du texte d'Albert d'Aix (*aliquot annis ante hujus viae initium*) que ce pèlerinage eut lieu dès avant l'année 1094. D'après Anne Comnène, Pierre n'aurait pas atteint la Palestine. Toutes les relations postérieures de la première croisade parlent de son pèlerinage. Le premier travail critique sur ce point est celui de Sybel dans sa *Gesch. des ersten Kreuzzuges* (1[re] éd., p. 239; 2[e] éd., pp. 79 et 196 et suiv.). Voy. aussi : Riant, *Inventaire des lettres historiques des croisades,* p. 92; — HE, 50, 107 et suiv.; — HP, 53 et suiv. (64 et suiv.); — HG, 106 et suiv.

1094-1095. — Des mendiants et des exilés de Jérusalem et d'Antioche portent à travers l'Occident leurs plaintes touchant leur propre sort et celui de leurs frères, et ils font connaître le misérable état des Lieux-Saints. Un nombre non moins grand de pèlerins revenant de Palestine confirment ces renseignements. (2)

Sources : Baudri de Dol, *Hist. Hierosol.* (*Hist. occid. d. crois.,* IV, 12 D-13 A) : « Videbamus aliquando cives ipsius Jerusalem inter nos mendicos et exsules. Videbamus indigenas Antiochiae, casum Locorum Sanctorum deplorantes. Aliqui condolebamus egenis. Id ipsum, siquidem per nostros, si revertebantur, peregrinos audiebamus..... »

Commentaire : Voy. Wilken, *Gesch. der Kreuzzüge,* I, 45; — Riant, *Inventaire des lettres historiques*, 93; — HP, 76 (90).

1095. — Disette dans les régions du nord de la France. (3)

Sources : Ekkehard, *Hierosolymita*, VIII, 1 : « Francigenis occidentalibus facile persuaderi poterat sua rura relinquere : nam Gallias per annos aliquot nunc seditio civilis, nunc fames, nunc mortalitas nimis afflixerat, postremo plaga illa, quae circa Nivalensem Sanctae Gertrudis ecclesiam orta est, usque ad vitae desperationem terruerat... » — Sigebert, *Chron.*, sub an. 1095 : « Annus calamitosus, multis fame laborantibus, pauperibus per furta et incendia ditiores graviter vexantibus.... » — Foucher de Chartres, *Hist. Hierosol.*, extr. du discours d'Urbain II à Clermont (*Hist. occid. d. crois.*, III, 323 B) : « His itaque iniquitatibus mundum vidistis diu confusum fuisse, adeo ut nullus in aliquibus provinciarum vestrarum locis per imbecillitatem forsitan justificationis vestrae vix tute per viam quis gradi audeat, quin vel die a

praedonibus, vel nocte a latronibus aut vi aut ingenio maligno in domo vel extra subripiatur.... » — Guibert de Nogent (*Hist. occid. d. crois.*, IV, 142 B). — Bernold de S. Blaise, *Chron.*, sub an. 1094 (*Mon. Germ. SS.*, V, 161).

Commentaire : Voy. Wilken, *Gesch. der Kreuzzüge*, I, 61 et suiv.; — HE, 105 et suiv.; — HP, 111 (130); — Floto, *Kaiser Heinrich IV*, t. II, 355; — Sybel, *Gesch. d. ersten Kreuzz.*, 234 et suiv. (191 et suiv.). — Un tableau d'ensemble de toutes les calamités, qui firent non seulement de l'année 1098, mais encore des six années précédentes, des temps de misère, se trouve dans Wolff, *Die Bauernkreuzzüge des Jahres 1096* (Tubingue, 1891), p. 108-109.

1095, vers janvier. — Alexis Comnène s'adresse à Urbain II et aux fidèles d'Occident pour obtenir des secours contre les Infidèles. (4)

Sources : Bernold de S. Blaise, *Chron.* (*Mon. Germ. SS.*, V, 161). — *Discours d'Urbain II*, dans Robert le Moine (*Hist. occid.*, III, 727). — Ekkehard, *Hierosol.*, V, 3 ; VI, 1 : « Alexius imperator non paucas epistolas Urbano papae direxit... » — Guibert de Nogent (*Hist. occid. d. crois.*, IV, 135). — Gislebert de Mons, *Chron. Hannoniae* (éd. Arndt, *Mon. Germ. SS.*, XXI, 56). — Othon de Freising, *Chron.*, VII, 2 (*Mon. Germ. SS.*, XX, 248).

Commentaire : Voy. Riant, *Inventaire*, 101 ; — HE, 81. — La date d'environ janvier peut être établie par ce fait qu'au mois de mars suivant des ambassadeurs d'Alexis assistèrent au concile de Plaisance.

1095, mars 1-7. — Synode de Plaisance. Il semble que, dans cette assemblée, les ambassadeurs d'Alexis sollicitèrent d'Urbain II et des peuples d'Occident des secours contre les Infidèles. (5)

Sources : Bernold, *Chron.*, an. 1095 (*Mon. Germ. SS.*, V, 161) : « Circa mediam quadragesimam.... » — Donizo, *Chron.* (*Mon. Germ. SS.*, XII, 394). — Mansi, *Concilia*, t. XX, 801. — Voici le texte de la chronique de Bernold relatif à cet événement : « Item legatio Constantinopolitani imperatoris ad hanc synodum pervenit, qui domnum papam omnesque Christi fideles suppliciter imploravit, ut aliquod auxilium sibi contra paganos pro defensione sanctae Ecclesiae conferrent, quam pagani jam pene in illis partibus deleverant, qui partes illas usque ad muros Constantinopolitanae civitatis obtinuerant. Ad hoc ergo auxilium domnus papa multos incitavit, ut etiam jurejurando promitterent, se illuc Deo annuente ituros, et eidem imperatori contra paganos pro posse suo fidelissimum adjutorium collaturos... »

Commentaire : Voy. *L'art de vérifier les dates* (3ᵉ éd.), I,

183; — Jaffé, *Regesta* (2e éd.), I, 677; — Floto, *Heinrich IV*, t. II, 350 et suiv.; — Giesebrecht, *Gesch. der deutschen Kaiserzeit*, III, 642; — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. Le Prévost, III, 461); — Röhricht, *Beitræge zur Gesch. d. Kreuzzüge*, II, 21; — Riant, *Inventaire*, n° XXXV, p. 101; — HE, 66; — HP, 72 (85); — Kugler, *Gesch. der Kreuzzüge*, p. 435.

1095, avril 4. — Pluie d'étoiles. Gislebert, évêque de Lisieux, établit une corrélation entre cet événement et la croisade projetée. (6)

Sources : Lupus Protosp., *Chron.* (Muratori, V, 47; *Mon. Germ. SS.*, V, 51) : « Anno 1095, mense Aprilis in nocte, quinta feria, subito visi sunt igniculi cadere de caelo quasi stellae, per totam Apuliam, qui repleverunt universam superficiem terrae; et ex tunc coeperunt Galliae populi pergere, imo totius Italiae, ad sepulcrum Domini, cum armis ferentes in humero dextro crucis vexillum.... » — Hugues de Sainte-Marie, *Chron.* (*Hist. occid.*, V, 363 A) : « Anno 1095, cum esset luna xxv, stellae de caelo cadere visae sunt, pridie nonas Aprilis, a media nocte usque ad auroram.... » — Pierre diacre, *Chron.* (*Mon. Germ. SS.*, VII, 765). — Sigebert, *Chron.*, sub an. 1095. — *Annales Parmenses.*, sub an. 1096 (*Mon. Germ. SS.*, XVIII, 662). — Baudri de Dol. (*Hist. occid. d. crois.*, IV, 16 F). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 149 F). — Ekkehard, *Hierosolymita*, X, 3 : «... plerumque faculas per aerem volitantes vidisse nos... » — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. Le Prévost, III, 462) : « Gislebertus, Lexoviensis episcopus, senex medicus, singulis noctibus sidera diu contemplari solebat, et cursus eorum, utpote sagax horoscopus, callide denotabat. Is itaque prodigium astrorum physicus sollicite prospexit, vigilemque, qui curiam suam, aliis dormientibus, custodiebat, advocavit. Videsne, inquit, Gualteri, hoc spectabile signum? At ille : Domine, video; sed quid portendat, nescio. Senex ait : Transmigratio populorum de regno in regnum, ut opinor, praefiguratur. Multi autem abibunt qui nunquam redibunt, donec ad proprias absides astra redeant, unde nunc, ut nobis videtur, liquido labant. Alii vero permanebunt in loco sublimi et sancto, velut stellae fulgentes in firmamento. Galterius itaque Cormeliensis post multum tempus mihi retulit quod ab ore prudentis archiatri de discursu stellarum audivit, in eodem modo quo res monstruosa contigit. »

Commentaire : Voy. Michaud, I, 73; — Le Prévost, dans l'éd. de l'*Hist. eccles.* d'Orderic Vital, III, 462; — Sybel, *Gesch. des 1ten Kreuzzuges*, 234 (192); — *Rec. des hist. des crois.*, *Hist. occid.*, V, 362; — Wilken (I, 75) fixe par erreur l'événement au 25 avril 1095.

1095, vers le 15 juin. — Urbain II se rend à Verceil. (7)

Sources : Albert d'Aix, I, v : « ...qua de causa [*scil.* peregrinationis] sollicitus [Urbanus] venit ad civitatem Vercellas, transactisque Alpibus, conventum totius occidentalis Franciae et concilium apud Podium civitatem Sanctae Mariae fieri decrevit. Deinde ad Clarummontem in Arvernis proficiscitur..... » — Guil. de Tyr, I, xiv.

Commentaire : Voy. Wilken, I, 51; — Peyré, I, 52. — Le séjour d'Urbain II à Verceil, que relatent seuls Albert d'Aix, et, d'après lui, Guillaume de Tyr, ne peut guère avoir eu lieu qu'en juin 1095, à savoir après son séjour à Milan, qui eut lieu à la fin de mai, et avant le commencement de juillet, époque où il se trouvait à Asti. Jaffé ne l'a pas mentionné dans ses *Regesta pontif.* (I, 680). Voy. en outre, sur ce point, l'article suivant (n° 8). — Urbain II se proposait alors de partir pour la France, où il comptait s'occuper entre autres choses de la croisade projetée. En ce qui concerne son voyage, je ne mentionne dans la présente *Chronologie* que les localités où nous pouvons savoir de source certaine que le pape s'employa en faveur de la croisade. Il est probable cependant que, dans toutes celles où il passa, il mit son influence au service de l'entreprise. Sur son itinéraire pendant les années 1095 et 1096, on peut consulter le *Rec. des hist. de France,* t. XIV, pp. 681 et suiv.; — Devic et Vaissète, *Hist. gén. de Languedoc,* II, 288 et suiv.; — Montalembert, *Les moines d'Occident,* VIII, 163 et suiv., et surtout Jaffé, *Regesta pontif.,* n°s 4148-4182 (nouv. éd., n°s 5539-5674). — Voy. aussi : HE, 87; HP, 72; HG, 102.

1095, août 15. — Urbain II séjourne au Puy, d'où il invite Lambert, évêque d'Arras, à assister au concile qui doit se tenir à Clermont, « in octavis S. Martini » (18 novembre). (8)

Sources : Bernold de S. Blaise, *Chron.,* sub an. 1095 : «... in Assumptione ipsius [S. Mariae] pervenit... » — Albert d'Aix, I, v (cf. l'article précédent). — Cafaro, *Liberatio civ. Orient.* (*Hist. occid. d. crois,* V, 49 A). — *Epistola Urbani II ad Lambertum :* «... xviij kal. Sept. » (Baluze, *Misc.,* II, 136; D. Bouquet, XIV, 754; d'Achery, *Spicilegium,* III, 424; Mansi, *Concilia,* XX, 694; Migne, *Patr. lat.,* CLI, 422).

Commentaire : Voy. Jaffé, *Regesta,* n° 4168 (n. éd., 5570); — Wilken, I, 51; — Peyré, I, 52; — HE, 87; — Riant, *Inventaire,* p. 107; — *Hist. occid. d. crois.,* V, 49, note 1. — Les paroles d'Albert d'Aix ne signifient pas qu'un concile général ait été tenu au Puy, mais seulement qu'il fut décidé dans cette assemblée qu'un concile général serait tenu en France. Ce concile eut lieu à Clermont-Ferrant. — Guillaume de Tyr développe le texte d'Albert d'Aix en disant que les localités choisies pour la réunion du concile général furent successivement Vèzelay, Le Puy et enfin

Clermont. Mais rien, dans le texte d'Albert, n'indique ce choix successif. Dans la lettre, ci-dessus citée, par laquelle Urbain II invite l'évêque Lambert à assister au concile, il n'est question ni de la Palestine ni de la croisade. Riant (loc. cit.) suppose que Cafaro a confondu Le Puy et Clermont.

1095, novembre 18-28 — Concile de Clermont en Auvergne, dans lequel la croisade, proposée par Urbain II, fut décidée. Au cours des séances qui eurent lieu pendant la première semaine, quelques canons furent édictés, et l'avant-dernier jour, soit le 27 novembre, le concile tint une réunion publique, en plein air, dans laquelle le pape prononça sa fameuse harangue en faveur de la croisade. (9)

Sources : *Epistola Urbani ad Lambertum :* « Noverit dilectio tua nos in proximo novembri, in octava videlicet S. Martini apud Clarummontem, annuente Domino, synodale concilium statuisse, ad quod tuam providentiam incitamus..... » — Bernold de S. Blaise, *Chron.*, sub an. 1095 : «... in octava S. Martini. » — Hugues de Fleury, *Chron.* (*Hist. occ. d. crois., V,* p. 363 A) : « Urbanus papa venit in Galliam et magnum apud Clarummontem concilium, mense novembri, celebravit. » — *Narratio Floriac.* (*ibid.*, V, 356 A). — Anonyme rhénan, *Hist. Godefridi* (*ibid.*, V, 442 C). — Orderic Vital, *Hist. eccles.*, III, 463. — *Narratio de itinere Lamberti ad conc. Claromont.* (Mansi *Concilia*, XX, 695) : «... deinde dominus papa iv kal. Dec. (28 nov.) concilium concludens.....» — *Gesta Atreb.* (Baluze, *Miscellanea,* II, 137). — *Notitiae duae Lemovic. de praedic. crucis in Aquitania* (*Hist. occid. d. crois.,* V, 350 A-D). — Guibert de Nogent, *Gesta Dei per Francos* (*Hist. occid. d. crois.,* IV, 140 H) «... concilium quod Claromonti habitum citra beati Martini octavas novembri mense consederat. » — Sur le concile même et le discours du pape voir les récits des témoins oculaires : Foucher de Chartres (*Hist. occid. d. crois.*, III, 321 et suiv.); — Robert le Moine (*ibid.*, III, 727-730); — Guibert de Nogent et Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 12-16, 137-140).

Commentaire : Voy. Mailly, *L'esprit des croisades*, III, 118; — *L'art de vérifier les dates,* 3e éd., I, 183 ; — *Hist. litt. de la Fr.*, VIII, 525; — Wilken, I, 51; — Haken, *Gemælde der Kreuzzüge nach Palaestina* (Francfort, 1808), I, 86; — Sybel, *Gesch. d. ersten Kreuzzugs,* 225; — Michaud, *Hist. des crois.*, I, 59 et suiv. (184); — Hefele, *Concil. Gesch.*, V, 194 et suiv.; — Floto, *Kaiser Heinrich IV,* t. II, 352 et suiv.; — Giesebrecht, III, 644 et suiv.; — Röhricht, *Beitræge,* II, 22-24; — Peyré, I, 53; — Muralt, *Essai de chronogr.,* II, 74; — Jaffé, *Regesta,* I, 681; — HE, 85 et suiv.; — HP, 72 (85); — Riant, *Inventaire,* 107 et suiv.; — Wolff, *Bauern-*

kreuzzüge, 123; — Crégut, *Le concile de Clermont en 1095,* p. 105 et suiv. — D'après l'*Hist. Monast. nov. Pictav.* (Martène, *Thesaurus anecdot.*, III, 1220), le concile aurait duré du 25 au 29 novembre : « ...concilium egit VII° kal. Dec. usque III° kal. [ejusdem mensis]. » Mais les dates que nous avons indiquées ci-dessus doivent être préférées. C'est de Robert le Moine, témoin oculaire et auriculaire, que nous tenons le renseignement concernant la date du jour (27 nov.) où Urbain II prononça son discours : «... ad sua itaque reversus est unusquisque laïcorum, et Urbanus papa in crastinum residere fecit conventum episcoporum. » Ce « conventus episcoporum » eut donc lieu postérieurement au jour (27 nov.) où l'assemblée publique fut terminée et où les laïques reprirent le chemin de leurs foyers. — Sur la valeur des récits des témoins oculaires, voy. HE, 90.

1095, novembre 27. — Pendant le séjour du pape à Clermont, Adhémar, évêque du Puy, est désigné par le pontife comme son représentant à la croisade projetée. (10)

Sources : Baudri de Dol. (*Hist. occid. d. crois.*, IV, 15 G) : « Inter omnes autem, nobis videntibus, episcopus Podiensis ad dominum papam vultu jocundus accessit et genu flexo licentiam et benedictionem eundi poposcit et impetravit; insuper et ab apostolico mandatum promeruit, ut omnes ei obedirent et ipse pro officio suo in omnibus exercitui patrocinaretur. » — Robert le Moine (*Hist. occid. d. crois.*, III, 731 et suiv.). — *Hist. belli sacri* (*ibid.*, III, 171). — Foucher (*ibid.*, 324 et suiv.). — Bartolf de Nangis, *Gesta Franc. Hierus. expugnantium* (*ibid.*, 492 B). — Raoul de Caen (*ibid.*, 653, 654) : « ...Appodiensis episcopus quem papa Urbanus tanquam alterum eumdem exercitui praefecerat... » — Guibert de Nogent (*ibid.*, IV, 140 G) : « ... ad extremum, Podiensis urbis episcopo curam super eadem expeditione regenda contulit. » — *Epistola Urbani* (*Arch. de l'Or. lat.*, I, 220; cf. plus loin, à la date de 1095, fin décembre). — Ekkehard, *Hierosolymita,* c. VI, 6. — Guill. de Tyr, I, xvj.

Commentaire : Voy. Mailly, *L'esprit des crois.*, III, 159; — Wilken, *Gesch. d. Kreuzz.*, I, 55; — Michaud, *Hist. des crois.*, I, 65; — Peyré, *Hist. de la 1re crois.*, I, 62; — Sybel, *Gesch. des 1ten Kreuzz.*, 227 (186); — Riant, *Inventaire*, 113; — HE, 100; — HG, 132. — La nomination d'Adhémar comme représentant du pape, eut lieu après le discours d'Urbain II, donc le 27 novembre, jour de la clôture du Concile.

1095, novembre 27. — Des envoyés de Raimond de Saint-Gilles se présentent inopinément devant le pape et l'informent que leur maître se propose de prendre part à la croisade. (11)

Sources : Baudri de Dol (*Hist. occid. d. crois.*, IV, 16 B) : « Dum haec agerentur, ecce ex improviso adfuerunt legati comitis Tolosani, Raimundi scilicet de S. Egidio, qui ipsum iturum jamque sibi crucem coaptasse papae retulerunt. » — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. Le Prévost, III, 469).

Commentaire : Voy. Mailly, *L'esprit des crois.*, III, 160 ; — *Hist. gén. de Languedoc,* t. II (Paris, 1733), p. 289 ; — Michaud, I, 65 ; — Wilken, I, 55 ; — Peyré, I, 62 ; — Sybel, 228 (186) ; — HE, 88 ; — HG, 131 ; — Riant, dans *Hist. occid. d. crois.*, V, 48, note *a.* — Le récit de Baudri nous montre que l'arrivée des envoyés de Raimond eut lieu immédiatement après celle d'Adhémar, donc le 27 novembre. Je ne vois pas sur quels indices se fondent les auteurs de l'*Hist. du Languedoc* pour dire (t. II, p. 289) que l'arrivée des envoyés de Raimond eut lieu « *peu de jours* après la publication de la croisade ».

1095, décembre. — Menaces contre les Juifs, en France, de la part des croisés; lettres des Juifs de France à leurs coreligionnaires des bords du Rhin. (12)

Sources : Ozar Tob (*Magazin f. die Wiss. des Judentums*, herausg. von Berliner u. Hoffmann [Erlangen, 1878], p. 87.) — L'Anonyme de Mayence-Darmtadt (cf. nº 25), publ. par Neubauer et Stern, dans les *Quellen zur Gesch. d. Juden in Deutschland* (1892), II, 169, et par Mannheimer, *Die Judenverfolgungen in Speier, Worms u. Mainz* (Darmstadt, 1877), p. 11.

Commentaire : Voy. Aronius, *Regesten zur Gesch. d. Juden in Deutschland*, p. 82, nº 177. — Riant, *Inventaire*, 111.

1095, début de décembre. — Pierre l'Ermite commence dans le Berry sa prédication de la croisade. (13)

Source : Albert d'Aix, I, ij : « Hujus viae constantiam primum adhortatus est in Beru, regione praefati regni [Francorum], factus praedicator in crucis admonitione et sermone. »

Commentaire : Voy. HP, 108, 125 (126, 145). J'ai montré dans ce livre qu'un laps de temps plus considérable pouvait s'être écoulé entre le premier pèlerinage de Pierre en Palestine et sa première apparition dans le Berry (voy. aussi ci-dessus, à la date 1094-1095). Ce que l'on peut admettre avec certitude, c'est que son apparition en qualité de prédicateur de la croisade, mission à laquelle il avait été appelé par le pape, n'eut lieu qu'après le concile de Clermont. Albert d'Aix, en plaçant le récit de la prédication de Pierre après celui de son premier pèlerinage en Terre-Sainte, n'est point en désaccord avec ce que nous disons ici.

1095, déc. 23-1096, janv. 6. — Urbain II séjourne à Limoges, où

s'était réunie une nombreuse assemblée, à l'occasion des persécutions dirigées contre les chrétiens d'Orient. Il passe les fêtes de Noël dans cette ville. (14)

Sources : *Notitiae duae Lemovicenses* (*Hist. occid. d. crois.*, V, 350 D, 352 A, D, E) : « Exinde [*scil.* post Clarom. concilium] venit [papa] Lemovicas... » «... Factus est conventus permaximus in hac civitate Lemovicensi diversi ordinis utriusque sexus et aetatis.... Praecipua tamen adventus illius causa exstitit, quia ecclesia Christi gensque christiana in partibus Orientis a perfida Saracenorum natione pervasa nimiumque afflicta sub gravi persecutione manebat.... » «.... Mense Decembris, x kal. Januarii (23 déc. 1095), venit Urbanus in civitate Lemovicensi.... Christi Domini nativitatem celebraverunt. » — *Gaufridi dictamen de primordiis ecclesiae Castal.* (*ibid.*, 348 B) : «... pervenit Lemovicas.... astantes populos satis honeste exhortabatur de Jerosolimitano itinere... » — Bernold de S. Blaise, *Chron.*, an. 1095. — Riant, *Inventaire*, 110.

Commentaire : Voy. Jaffé, *Regesta*, I, 683. — *Hist. occid. d. crois.*, V, lxxxij-lxxxix ; — HP, 127 (148) ; — Riant, *Inventaire*, 109 ; — Arbellot, *Les chevaliers limousins à la première croisade*, pp. 5 et 67. — Damberger, *Synchronist. Gesch. d. Kirche im Mittelalter* (1854), VII, 216.

1095, fin décembre. — Urbain II adresse une bulle aux princes et au peuple de Flandre, dans laquelle il fixe au 15 août 1096 le départ des croisés pour l'Orient et désigne Adhémar du Puy comme son représentant à la croisade. (15)

Sources : *Lettre d'Urbain II* (*Arch. de l'Or. latin*, I, 220) : «... qui belli societatem inire voluerint sciant Ademarum in B. Mariae Assumptione profecturum ejusque comitatui tunc se adherere posse. »

Commentaire : Voy. Riant, *Inventaire*, 113. — Ruinart, *Vita Urbani II*, c. 240. — Ruinart donne comme date de la rédaction de cet acte le 6-12 février 1096, et Riant suppose qu'il a pu avoir sous les yeux un exemplaire daté de la lettre d'Urbain II, alors que dans tous les manuscrits parvenus jusqu'à nous la date manque. Mais il est bien possible aussi que l'indication de Ruinart se fonde sur une simple conjecture. Jaffé (I, 683) date la pièce de fin décembre 1096 et c'est son calcul que j'ai adopté.

1095, décembre 31. — Frumold, chanoine et trésorier de l'église cathédrale de Cologne, abandonne ses biens à l'abbaye de Brauweiler et reçoit de l'abbé, pour son pèlerinage en Terre-Sainte, trois marcs d'or pur et dix marcs d'argent. Il s'engage, s'il revient vivant de son voyage, à entrer comme moine à Brauweiler. (16)

Source : *Chron. Brunwylarense*, publ. par Eckertz, dans les *Fontes adhuc inediti rerum Rhenan.*, II, 151 et suiv.
Commentaire : Voy. Röhricht, *Beitræge*, II, 302; — HP, 133 (157).

1096, janvier. — Les Juifs de Mayence répondent à la lettre de leurs coreligionnaires de France, menacés par les croisés. (17)

Sources : Voy. les documents cités au nº 12.

1096, février 6-12. — Urbain II séjourne à Angers et y prêche la croisade. (18)

Source : *Gesta Andegavensium* (*Hist. occid. d. crois.*, V, 345 A) : « In fine anni 1095, adpropinquante Quadragesima, venit Andegavim papa romanus Urbanus et admonuit gentem nostram ut irent Jerusalem expugnaturi gentilem populum, qui civitatem illam et totam terram christianorum usque Constantinopolim occupaverant. Tunc, in Septuagesima (= 10 févr. 1096), dedicata est ecclesia S. Nicolai ab ipso papa, et corpus avunculi mei Gosfridi translatum de capitulo in eandem ecclesiam. »
Commentaire : Voy. Sybel, 229 (187); — Riant, *Inventaire*, 113 et suiv.; — Damberger, VII, 216; *Kritik*, 44; — HP, 370. L'époque pendant laquelle Urbain II séjourna à Angers peut s'établir d'après Jaffé, *Regesta*, 5614-5617 (4201-4204).

1096, février 10. — Urbain II donne mission à Robert d'Arbrissel de prêcher la croisade. (19)

Source : Baudri de Dol, *Vita b. Roberti de Arbrissello*, c. II, n. 14-15, dans les *Acta SS. Bollandi*, 23 févr., III, 695 (611), et HP, 370 : « Contigit in illis diebus ut romanus pontifex Urbanus II, urgente temporis necessitate, in Gallias devenerit et ad Andegavos declinaverit; audivit de Roberto : non enim abscondi debebat tanta lucerna sub modio; accersiri eum mandavit ejusque colloquium desideranter cupivit. Celebrare ibi habuit solennem cujusdam ecclesiae dedicationem, ad quam confluxisse putares totam orbis amplitudinem. In tanto conventu Robertum loqui praecepit..... cujus verba valde papae complacuerunt.....; imperat denique et injungit ei praedicationis officium.... »
Commentaire : Voy. Potthast, *Bibl. histor.*, II, 1550; — HP, 370; — La date ci-dessus nous est fournie par la mention d'un événement qui coïncida avec la prédication de la croisade par Robert, à savoir la dédicace de l'église S. Nicolas, laquelle, d'après les *Gesta Andegav.* (voy. nº 18), eut lieu le 10 février. Il est surprenant que Dom Plaine, dans son travail intitulé : *De vita et gestis B. Roberti Arbrissellensis* (*Stud. und Mitteilungen aus*

dem Benedict. und dem Cisterc. Orden, 4[ter] Jahrg., t. II, an. 1885, p. 64 et suiv.), n'ait fourni aucun renseignement sur la prédication de la croisade par Robert.

1096, février 11. — Assemblée de princes français à Paris. En présence du roi Philippe, qui venait d'être excommunié à Plaisance et à Clermont, ils délibèrent sur le projet de croisade. (20)

Source : Guibert de Nogent (*Hist. occid. d. crois.*, IV, 149 E) : « Eo tempore cum inter regni primates super hac expeditione res fieret et colloquium ab eis cum Hugone magno, sub Philippi regis praesentia, Parisius haberetur, mense februario, iij° idus eiusdem, luna eclipsim patiens ante noctis medium..... »

Commentaire : Voy. Sybel, 273 (225); — HE, 86; — *Hist. occid. d. crois.*, IV, 149, note c.

1096, début de mars. — Gautier-sans-Avoir part pour l'Orient avec une troupe de soldats francs. (21)

Source : Albert d'Aix, I, vj (*Hist. occid. d. crois.*, IV, 274) : « Octavo die mensis martii, Walterus, cognomento Senzavohir, cum magna societate Francigenarum peditum, solummodo viij habens equites, ex admonitione Petri Heremitae in initio viae Jherusalem intravit Ungariam. » — Guil. de Tyr, I, xviij (*Hist. occid. d. crois.*, I, 47) : « Anno 1096, mense martio, viij[a] die mensis, quidam Galterius, cognomento Sansaveir....., primus iter arripuit et pertransiens Teutonicorum regnum in Hungariam descendit. » — Orderic Vital, *Hist. eccles.*, IX, 4 (éd. Le Prévost, III, 478). — *Itinerario della gran militia* (*Hist. occid. d. crois.*, V, 666).

Commentaire : Voy. : Mailly, *L'esprit des crois.*, III, 199; — Wilken, I, 79; — Sybel, 249 (206); — Peyré, I, 74; — Muralt, *Essai de chronogr.*, II, 75; — Krebs, *Zur Kritik Alberts v. Aachen*, p. 3; — Wolff, *Bauernkreuzzüge*, 38. — Le renseignement fourni par Albert d'Aix, d'après lequel Gautier aurait atteint la Hongrie dès le 8 mars, est rectifié par Orderic Vital, qui nous apprend que Gautier quitta Cologne huit jours avant Pierre l'Ermite, c'est-à-dire vers le 1[er] mars (cf. le numéro suivant). Il ne peut, par conséquent, être arrivé en Hongrie le 8 mars. Sans doute, au lieu de « martii », il faut lire « maii ». Sur ce point, voy. HP, 108, 132 et Wolff, ouvr. cité, 35, 38. — Si Gautier s'était trouvé au début de mars en Hongrie, il aurait fallu qu'il partît de France en janvier au moins, ce qui serait en contradiction avec le témoignage de Foucher, lequel nous apprend (*Hist. occid. d. crois.*, III, 327 B) que les premières bandes qui partirent pour l'Orient se mirent en route au mois de mars 1096.

C'est sans doute sur cette indication de Foucher que Guillaume de Tyr a rectifié le texte d'Albert d'Aix en plaçant au mois de mars non l'entrée de Gautier en Hongrie, mais son départ de France.

1096, mars 8. — Départ de Pierre l'Ermite pour l'Orient, avec une troupe de 15,000 cavaliers et fantassins. (22)

.**Sources :** Orderic Vital, *Hist. eccles.*, IX, 4 (éd. Le Prévost, III, 477) : « Anno 1096, indictione VIa, mense martio, Petrus de Acheris, monachus... de Francia peregre perrexit, et Galterium de Pexejo cum nepotibus suis Galterio sine habere et Guillelmo, Simone et Mattheo, aliisque praeclaris Gallorum militibus et peditibus fere 15,000 secum adduxit. » — Albert d'Aix, I, vij (*Hist. occid. d. crois.*, IV, 276) : « Post haec [i. e. quae de peregrinatione Walteri dicenda erant], non longi temporis intervallo, Petrus praedictus et exercitus illius... continuabat pariter viam Jherusalem. » — Guillaume de Tyr, I, XIX.

Commentaire : Voy. Wilken, I, 78; — Michaud, I, 79; — Sybel, 243 (203); — Kugler, *Gesch. d. Kreuzzüge*, 20; — HP, 55, 108, 128 (156); — Wolff, *Bauernkreuzzüge*, 127. — D'après Orderic Vital, Pierre l'Ermite et Gautier-sans-Avoir seraient partis en même temps pour l'Orient et se seraient tout d'abord dirigés sur Cologne, où ils se rencontrèrent, puis se seraient séparés peu après et auraient gagné séparément Constantinople, Gautier marchant le premier et Pierre suivant à quelque distance avec sa troupe.

1096, mars 16-22. — Urbain II tient un synode à Tours, dans lequel il confirme les décisions des conciles précédents et en particulier celles du concile de Clermont. (23)

Sources : Bernold de S. Blaise, *Chron.* (*Mon. Germ. SS.*, V, 464) : « In tertia ebdomada Quadragesimae, dominus papa synodum celebravit cum diversarum episcopis provinciarum in civitate Turonensi, ubi iterum praeteritorum statuta conciliorum generalis synodi assensione roboravit. » — Orderic Vital (éd. Le Prévost, III, 476) : « Urbanus papa in sequenti Quadragesima aliud concilium tenuit et ea unde apud Clarummontem tractaverat, confirmavit. » — *Gesta Andegavensium* (*Hist. occid. d. crois.*, V, 345 C).

Commentaire : Voy. *L'art de vérifier les dates*, 3e éd., I, 183. — Riant, *Inventaire*, 116; — Damberger, *Synchron. Gesch. d. Kirche im Mittelalter*, VII, 217; — HE, 102; — Jaffé, *Regesta*, nos 5621-5630 (4208-4213); — Giesebrecht, *Gesch. d. deutschen Kaiserzeit*, III, 649, 1137.

1096, printemps. — Godefroi de Bouillon aurait déclaré qu'il ven-

gerait le sang du Christ par le sang des Juifs et qu'il exterminerait ceux-ci jusqu'au dernier. Kalonymos, chef de la communauté juive de Mayence, aurait fait connaître ce propos à l'empereur Henri IV, qui aurait alors invité les princes, évêques et comtes, et, en particulier, Godefroi, à protéger les Juifs. Là-dessus, Godefroi aurait affirmé qu'il n'avait jamais eu la pensée de faire le moindre mal aux Juifs. Sur cette déclaration on lui fit présent de 500 pièces d'argent à Cologne, et de 500 également à Mayence, et il promit de protéger les Juifs. Néanmoins les menaces contre ces derniers se produisirent de nouveau avec une extrême violence. (24)

Sources : *Relation* de Salomon bar Simeon, publ. d'après le ms. n° 28 du Collège juif de Londres, par Neubauer et Stern (*Quellen z. Gesch. d. Juden,* II, an. 1892, p. 87); — Aronius, *Regesten z. Gesch. d. Juden im frænkischen und deutschen Reiche bis zum Jahre 1273* (Berlin, 1887-1890), p. 82, n° 178.

Commentaire : Voy. Bresslau, dans les *Quellen z. Gesch. d. Juden,* II, XXIX; — Baer (*ibid.*, p. 87). — Ce que l'on peut dire de certain, au sujet de ces persécutions contre les Juifs, c'est qu'elles étaient terminées lorsque, dans l'été de 1096, Godefroi de Bouillon partit pour l'Orient, et qu'aucune relation ne mentionne de violences exercées contre eux par les gens de Godefroi. On a encore un autre témoignage concernant les efforts de l'empereur Henri IV pour les protéger, c'est celui d'Ekkehard, *Chron.*, sub an. 1098 (*Mon. Germ. SS.*, VI, 208). Nous avons placé au printemps de 1096 les événements ci-dessus, parce que, d'après la relation de Salomon b. Siméon (p. 87), les plaintes à l'empereur auraient été formulées par Rabbi Kalonymus, chef des Juifs de Mayence, qui mourut le 27 mai 1096, à Mayence, pendant la persécution qu'y souffrirent les Juifs (cf. Salomon b. Siméon, 112), et parce que, suivant le même Salomon, les ordres de l'empereur n'empêchèrent pas que d'effroyables massacres se produisissent.

1096, printemps. — Persécutions contre les Juifs à Metz et dans les villes rhénanes, Spire, Worms, Mayence, Cologne, Neuss, Coblentz, Andernach, Xanten, Moers, Kerpen, Gheldres, Trêves, et dans les régions de la Souabe, de la Bavière (Ratisbonne) et de la Bohême (Prague), parcourues par les bandes de croisés. (25)

Sources : *Relation* de Salomon bar Siméon; publ. d'après le ms. n° 28 du Collège juif de Londres, par Neubauer et Stern, dans les *Quellen zur Gesch. der Juden,* t. II (1892), pp. 1-35, 81-152. — *Relation* d'Eliézer bar Nathan (publ. d'après quatre mss., par Neubauer et Stern, *ibid.*, pp. 36-46, 153-168). — *Rela-*

tion de l'anonyme de Mayence, publ. d'après le ms. orient. n° 25 de Darmstadt, par M. Mannheimer, *Die Judenverfolgungen in Speyer, Worms und Mainz, im Jahre 1096* (ouvr. paru en 1877), et par Neubauer et Stern, dans les *Quellen zur Gesch. d. Juden,* II, 47-57, 169-186. — *Relation* d'Éphraïm bar Jacob, publ. par Neubauer et Stern (*ibid.*, II, 58-75, 187-213). — *Das Martyrologium des Nürnberger Memorbuches,* publ. par Salfeld dans les *Quellen z. Gesch. d. Juden,* t. III (Berlin, 1898) et contenant, pp. 1-94, le texte hébreu de ce document; pp. 95-308, une version allemande avec notes critiques, et, pp. 309-439, des appendices et digressions. — Neubauer, *Le Memorbuch de Mayence* (*Rev. des études juives,* t. IV, an. 1882, pp. 1-30). — Aronius, *Regesten z. Gesch. d. Juden,* pp. 83-95, n°s 181-206. — Rabbi Joseph ha Cohen, *Emek habacha,* aus dem Hebr. ins Deutsche übertragen von M. Wiener (Leipzig, 1858) : contient, pp. 1-147, une version allemande de ce document, et, pp. 148-220, des notes explicatives. — Jellinek, *Zur Gesch. d. Kreuzzüge nach handschr. hebr. Quellen* (Leipzig, 1854). — Albert d'Aix, I, xxvij (*Hist. occid. d. crois.*, IV, 292). — *Gesta Trevirorum* (*Mon. Germ. SS.,* VIII, 190 et suiv.). — Sigebert de Gembloux, *Chron.*, sub an. 1096. — Cosmas Prag., *Chron.*, sub an. 1096. — Bernold de S. Blaise, *Chron.*, sub an. 1096. — *Annales Wirziburg.* (*Mon. Germ. SS.*, II, 246). — Annalista Saxo, sub an. 1096. — *Notitiae duae Lemovicenses de praedic. crucis in Aquitania* (*Hist. occid. d. crois.,* V, 351 A). — Anonym. Florin., *Brevis narratio b. sacri* (*ibid.*, 371 C). — *Itinerario della gran militia* (*ibid.*, 671 F.).

Commentaire : Voy. Maimbourg, *Hist. d. crois.,* I, 56; — Mailly, *L'esprit d. crois.*, III, 243; — Wilken, I, 97; — Michaud, I, 89; — Raumer, I, 60; — Haken, *Gemälde d. Kreuzzüge,* I, 122; — Damberger, *Synchron. Gesch. der Kirche,* VII, 228; — Giesebrecht, *Gesch. d. deutschen Kaiserzeit,* III, 656; — HE, 128; — HP, 140 (163); — Röhricht, *Beitræge,* II, 31, 48; — Graetz, *Gesch. d. Juden,* VI, 175 et suiv.; — Floto, *Heinrich IV,* II, 362; — Neubauer et Stern, *Hebr. Berichte über die Judenverfolgungen wæhrend d. Kreuzzüge* (dans les *Quellen z. Gesch. d. Juden*, II, 1-122); — Wolff, *Bauernkreuzzüge,* 168 et suiv. — Tandis qu'en se référant aux sources hébraïques citées ci-dessus, il est facile de déterminer la date des persécutions contre les Juifs à Spire, Worms, Mayence, Cologne, Neuss, Coblenz, Andernach, Xanten, Moers, au contraire, toute indication précise nous fait défaut en ce qui concerne Metz, Trèves, Kerpen, Gheldre, Ratisbonne et Prague. Mais on peut conjecturer que toutes ces persécutions éclatèrent au printemps et au début de l'été 1096. Salomon bar Siméon dit, en effet, à ce sujet (ouvr. et éd. cités, p. 131) : « Et de même que les ennemis des Juifs [à savoir les croisés] commirent des atrocités dans ces communautés [à savoir Spire, Worms, etc.], de même ils agirent à l'égard

des communautés d'autres villes, telles que Trèves, Metz, Ratisbonne, Prague et Pappenheim. Mais toutes sanctifièrent également le grand et fécond nom d'amour et de solidarité. Et tout cela arriva dans la même année (4856 après la création du monde) et à la même époque de l'année. »

1096, printemps. — Persécution des Juifs à Metz. Vingt-deux juifs sont tués, et parmi eux Rabbi Samuel ha Cohen, percepteur de la communauté. (26)

Sources : Salomon bar Siméon, éd. citée, p. 137. — Eliézer bar Nathan, éd. citée, p. 167. — Aronius, *Regesten*, p. 83, n° 181.

Commentaire : Voy. Carmoly, *Die Mærtyrer von Metz im Jahre 1096* (dans l'*Israelit*, VII, 494); — *Martyrol. d. Nürnb. Memorbuches*, éd. Salfeld, p. 140. — D'après la lettre des communautés juives de France avisant les communautés rhénanes des menaces exercées contre elles par les croisés (cf. ci-dessus, n° 12), on pourrait conjecturer que la persécution des Juifs à Metz fut antérieure à celle de Spire, laquelle se produisit le 3 mai. Cependant, il n'est pas indiqué expressément dans ladite lettre que les Juifs de France eussent déjà été l'objet de *massacres;* il y est dit seulement qu'ils en étaient *menacés*. Peut-être donc les massacres de Metz n'eurent-ils lieu qu'en mai ou même plus tard. — Salfeld (ouvr. cité) pense également qu'il n'y a aucune raison de placer la persécution des Juifs de Metz avant le mois de juin 1096, vu que les dates des persécutions de Spire et de Trèves sont certaines et ne peuvent être changées par conjecture.

1096, début d'avril. — Arrivée de Pierre l'Ermite à Trèves. Il remet aux Juifs de cette ville une lettre de leurs coreligionnaires de France leur recommandant de fournir des subsistances à son armée, ce qui fut fait. (27)

Sources : Salomon bar Siméon (l. c., p. 25, 131) : « On m'a raconté ce qui s'est passé à Trèves. Le quinzième jour du mois de Nissan, le premier jour de la Pâque, arriva un messager de France vers nos amis; c'était un apôtre chrétien, nommé Petron, qui était moine, et que l'on appelait le prélat Pierre. Quand il arriva à Trèves, avec une grande quantité de gens qui l'accompagnaient, pour, de là, continuer sa route vers Jérusalem, il était porteur d'une lettre des Juifs de France, invitant les Juifs de toutes les localités où sa marche le conduirait, à lui fournir des vivres, parce qu'étant moine et jouissant d'une grande considération, il ferait du bien à Israël. Les Juifs firent donc des présents à Pierre qui continua sa route avec les siens. »

Commentaire : Le 15 Nissan tombait, en 1096, le 10 avril. — D'après Orderic Vital (éd. Le Prévost, III, 478), Pierre l'Er-

mite séjourna à Cologne du 12 au 19 avril. Si, le 10 avril, il était encore à Trèves, on devrait admettre qu'il franchit en deux jours une distance d'au moins 130 kilomètres, ce qui n'est pas absolument impossible, mais est en tout cas bien invraisemblable. Je pense donc qu'il vaut mieux placer son séjour à Trèves quelques jours avant le 10 avril, et supposer que l'auteur du récit ci-dessus, Salomon b. Siméon, qui tenait ses renseignements d'un tiers, a voulu simplement, en donnant la date du 15 Nissan, indiquer que l'événement en question s'était passé aux environs de Pâques.

1096, avril 12. — Achard de Montmerle, au moment de partir pour la croisade, engage à l'abbé Hugue de Cluny et à ses moines, contre versement d'une somme de 2,000 sous de monnaie lyonnaise et quatre mulets, tout son patrimoine, lequel resterait la propriété perpétuelle de l'abbaye de Cluny si lui-même mourait pendant la croisade, ou se fixait en Orient. (28)

Source : Archives de Cluny, Cartulaire B (document publ. dans le *Rec. des chartes de l'abbaye de Cluny* [*Doc. inédits de l'hist. de Fr.*], t. V, pp. 51-53).

Commentaire : Voy. Peyré, II, 466; — HG, 137, 457. — D'après les *Gesta Francorum,* c. XXXVII, 5 (*Hist. occid. d. crois.,* III, 159), Achard fut tué le 18 juin 1099 dans les environs de Jaffa.

1096, avril 12-19. — Séjour de Pierre l'Ermite à Cologne, où il prêche la croisade, pendant que Gautier-sans-Avoir avec son armée reprend (vers le 15 avril) sa marche vers l'Orient. (29)

Source : Orderic Vital (éd. Le Prévost, III, 478) : « Deinde, sabbato Paschae, Coloniam venit [Petrus], ibique septimana Paschae requievit, sed a bono opere non cessavit.... ; porro superbi Francigenae, dum Petrus Coloniae remaneret et verbum Dei praedicando phalanges suas augere et corroborare vellet, illum expectare noluerunt; sed iter coeptum per Hungariam aggressi sunt. »

Commentaire : Voy. Wilken, I, 79 ; — Sybel, 248 (206); — Peyré, I, 73 ; — Wolff, *Bauernkreuzzüge*, 35, 129 ; — HP, 133, 165 (157, 196).

1096, mai 3. — L'armée d'Emicho, composée d'Allemands, massacre à Spire dix Juifs. Une Juive de la même ville se suicide. Le reste de la communauté juive est protégé par l'évêque Jean qui condamne les meurtriers à avoir les mains coupées. (30)

Sources : Salomon bar Siméon, éd. citée, p. 84 : « Le jour du

Sabbat, le 8 Ijar (= 3 mai), les ennemis assaillirent la communauté de Spire et tuèrent onze saintes personnes. » — Éliézer bar Nathan, éd. citée, p. 154, 166. — Anonyme de Mayence-Darmstadt (*Quellen z. Gesch. d. Juden*, II, 171) : « Lorsque l'évêque Jean apprit la chose, il fit réunir les Juifs dans sa maison et les sauva des mains des ennemis. Il fit saisir quelques-uns des meurtriers auxquels, par son ordre, on coupa les mains. » — Aronius, *Regesten*, p. 84, n° 183. — Albert d'Aix, I, xxviij : « Emico, cum nimia Teutonicorum manu.... » — Bernold de S. Blaise, *Chron.*, sub an. 1096.

Commentaire : Voy. Giesebrecht, *Gesch. d. deutschen Kaiserzeit*, III, 656. — Damberger, *Synchron. Gesch.*, VII, 228 ; — HE, 128 ; — Röhricht, *Beitræge zur Gesch. d. Kreuzzüge*, II, 31. — Wiener, *Gesch. d. Juden in Speyer* (*Frankel's Monatschrift*, XII, 263) ; — Graetz, *Gesch. d. Juden* (2e éd.), VI, 395 ; — Salfeld, *Martyrol. d. Nürnb. Memorb.* (*Quellen z. Gesch. d. Juden*, III, 101). — D'après la *Relation* de l'anonyme de Mayence-Darmstadt, p. 14 (cf. ci-dessus, dans le commentaire de l'article 25), le massacre des Juifs de Spire aurait eu lieu le 8 Adar (= 3 mars), ce qui me paraît provenir d'une erreur de plume. L'*Emek habacha* (éd. Wiener, cf. ci-dessus, n° 25) donne faussement la date du 6 mai. — C'est l'Anonyme de Mayence-Darmstadt qui nous fait connaître le passage d'Emicho à Spire. — Albert d'Aix nous apprend que l'armée de ce chef était composée surtout d'Allemands. D'après une addition à la *Chronique* de Bernold de S. Blaise, l'évêque Jean, indigné des persécutions contre les Juifs et gagné par leur argent, aurait fait mettre à mort quelques chrétiens.

1096, mai 18. — Commencement des persécutions contre les Juifs à Worms. Les meurtriers donnent pour prétexte que les Juifs auraient noyé un chrétien et mêlé l'eau dans laquelle il avait séjourné à celle des fontaines de la ville. (31)

Sources : Salomon bar Siméon, éd. citée, p. 84 : « Le 23 Ijar » (= 18 mai), ils assaillirent la communauté de Worms. » — Anonyme de Mayence-Darmstadt, p. 172. — *Emek habacha*, éd. Wiener, p. 9, 153. — Aronius, *Regesten*, p. 85, n° 184. — *Martyrol. d. Nürnberg. Memorb.* (éd. Salfeld, p. 102) : « ..... 23 Ijar 4856 » = 18 mai 1096.

Commentaire : Voy. Giesebrecht, *Gesch. d. deutschen Kaiserzeit*, III, 656 ; — Damberger, *Synchron. Gesch.*, VII, 228; — Wiener, *Emek habacha*; Notes, p. 153 ; — Röhricht, *Beitræge zur Gesch. der Kreuzzüge*, II, 31. — Le 18 mai était un dimanche, et l'Anonyme de Mayence-Darmstadt dit aussi que la persécution commença un dimanche, mais en donnant comme date le 10 Ijar (= 5 mai), qui était non un dimanche, mais un lundi. De même, l'indication fournie par Lewysohn (*Frankel's Monatschrift*, 1856,

p. 171), d'après laquelle la persécution aurait commencé le 20 mai, paraît erronée.

1096, mai 20. — Les croisés, avec l'aide de quelques habitants des environs de Worms, prennent d'assaut le palais épiscopal et tuent un grand nombre de Juifs qui s'y étaient réfugiés. (32)

Sources : Anonyme de Mayence-Darmstadt (*Quellen z. Gesch. d. Juden,* II, 174) : « Le 25 du mois d'Ijar (= 20 mai 1096), les croisés et les habitants de la ville dirent : Voici, il y a là, dans la cour du palais de l'évêque et dans ses appartements, beaucoup de Juifs qui ont échappé ; nous allons nous venger sur eux. Et des gens se rassemblèrent de tous les villages environnants et se joignirent aux croisés et aux habitants de la ville pour assiéger et combattre les Juifs. Une lutte acharnée eut lieu jusqu'au moment où les appartements dans lesquels se trouvaient les fils de la Sainte alliance furent envahis... Là furent mis à mort les membres les plus notables de la communauté. » — Salomon bar Siméon (éd. citée, p. 84) : « Après 7 jours, au jour du renouvellement de la lune du mois de Siwan (= 25 mai), le jour où Israël était arrivé au Sinaï pour y recevoir la *Thora,* les Juifs qui se trouvaient dans le palais épiscopal furent soumis à des épreuves effrayantes. » — Eliézer bar Nathan, éd. citée, p. 156. — *Emek habacha,* éd. citée, p. 10.

Commentaire : — La date du 20 mai est donnée par l'Anonyme de Mayence-Darmstadt seul. D'après Salomon b. Siméon, Éliézer b. Nathan et l'*Emek habacha,* le massacre des Juifs qui s'étaient réfugiés dans le palais épiscopal eut lieu le 1[er] Siwan, c'est-à-dire le 25 mai. Cette date pourrait s'accorder avec celle de l'Anonyme, si l'on voulait admettre que le siège du palais dura du 20 au 25 mai. Mais comme, le 25 mai, le comte Emicho se trouvait déjà à Mayence (voy. plus loin n° 35) et que, d'autre part, selon toute vraisemblance, il présida lui-même au tumulte de Worms, nous pensons qu'il faut accorder la préférence à la date fournie par l'Anonyme et considérer comme inexacte celle du 25 mai.

1096, mai 21. — Gautier-sans-Avoir atteint la Hongrie avec son armée. (33)

Source : Orderic Vital (éd. Le Prévost, III, 478) : « ... iter coeptum per Hungariam aggressi sunt. »

Commentaire : Voy. HP, 137. — Nous avons adopté la date assignée par Wolff à cet événement. Cf. ci-dessus, n[os] 21, 29.

1096, mai 23. — Les croisés obligent les Juifs de Ratisbonne à subir le baptême. Mais sitôt après leur départ, les Juifs retournent à leur croyance première. (34)

Sources : *Memorbuch de Mayence* (publ. par Neubauer dans *Rev. des études juives*, IV, 14) : « ... A Ratisbonne le 28 Ijar (= 23 mai 1096). » — Salomon b. Siméon, éd. citée, p. 137 : « Les membres de la communauté de Ratisbonne furent tous contraints au baptême, car ils pensaient bien que sans cela ils n'échapperaient pas au massacre. Même les habitants de la ville, contre lesquels les croisés et la populace se réunirent, les obligèrent à se faire baptiser. On les plaça dans une rivière, on fit sur l'eau le signe de la croix et on les y baptisa tous en une fois, en présence du peuple. Mais, plus tard, ils retournèrent à leur foi. » — Aronius, *Regesten*, p. 92, n° 199. — Eliézer b. Nathan, éd. citée, p. 167.

Commentaire : Voy. Schudt, *Jüdische Merkwürdigkeiten*, IV, 230 ; — Wiener, *Emek habacha*; Notes, p. 159 ; — Train, *Die wichtigsten Thatsachen aus d. Gesch d. Juden in Regensburg* (dans la *Zeitschr. f. d. hist. Theol.*, VII, 39-138) ; — *Martyrol. d. Nürnb. Memorbuches*, éd. Salfeld, p. 151.

1096, mai 25. — Arrivée du comte Emicho et de ses gens devant Mayence. (35)

Sources : Salomon b. Siméon, éd. citée, p. 92 : « Le jour du renouvellement de la lune du mois de Siwan (= 25 mai), arriva le comte Emicho, l'ennemi de tous les Juifs, avec sa grande armée, et il campa avec les croisés et le peuple [de pèlerins] en dehors de la ville, sous des tentes; car on avait fermé devant lui les portes de la ville... Ce fut le plus terrible de tous nos oppresseurs ; il n'épargnait ni vieillards, ni jeunes filles, et n'avait de compassion ni pour la souffrance, ni pour la faiblesse, ni pour la maladie... Ils campèrent pendant deux jours hors de la ville. » — Anonyme de Mayence-Darmstadt, éd. citée, p. 178. — Aronius, *Regesten*, p. 86, n° 185.

Commentaire : Voy. Mannheimer, *Die Judenverfolgungen in Speyer, Worms und Mainz* (1877), p. 22.

1096, mai 27. — Les Mayençais ouvrent leurs portes à Emicho et à ses gens. Les Juifs s'étaient réfugiés dans le palais de l'évêque Rothard. Mais cet édifice fut pris d'assaut et les croisés s'y livrèrent à un épouvantable massacre de Juifs. Un grand nombre de gens furent tués et une partie importante de la ville fut détruite. (36)

Sources : Salomon b. Siméon, éd. citée, p. 87 : « Le troisième jour de Siwan (= 27 mai)..... vers midi, Emicho, le scélérat et l'ennemi des Juifs, arriva avec toute son armée devant les portes de la ville, qui lui furent ouvertes par les habitants. » — Eliézer bar Nathan, éd. citée, p. 157. — Anonyme de Mayence-Darm-

stadt, éd. citée, p. 178. — *Emek habacha,* éd. Wiener, p. 10. — Aronius, *Regesten,* p. 86, nº 185. — *Martyrol. d. Nürnberg. Memorbuches,* éd. Salfeld, p. 113. — Annal. Saxo, ad an. 1096 : «... fuerat haec caedes Judaeorum ante dominicam Pentecosten, feria 3 (= 27 mai). — Albert d'Aix, I, xxvij : « Post haec, viam insistentes in multitudine gravi Moguntiam pervenerunt, ubi comes Emicho... cum nimia Teutonicorum manu praestolabatur adventum peregrinorum, de diversis locis regia via illic confluentium. Judaei vero civitatis .... ad episcopum Rothardum confugiunt, thesauros infinitos in custodiam illius reponentes, multumque de protectione ejus confidentes..... Verum Emicho et caetera manus, habito consilio, orto sole diei, in sagittis et lanceis in palatio Judaeos assiliunt, quos... expugnatos ad septingentos peremerunt... Judaei vero videntes christianos hostes in se suosque parvulos insurgere et nulli aetati parcere, ipsi quoque in se suosque confratres, natosque, mulieres, matres et sorores irruerunt et mutua caede peremerunt. » — Görz, *Mittelrheinische Regesten,* I, 430. — *Memorbuch de Mayence* (éd. Neubauer, dans la *Rev. des études juives,* IV, 10) : «... le mardi 3 Siwan 1096. » — *Annales Wirzib.*, sub an. 1096 (*Mon. Germ. SS.*, II, 246).

Commentaire : Voy. Mailly, *L'esprit d. crois.*, IV, 244; — Wilken, I, 97; — Giesebrecht, *Gesch. d. deutschen Kaiserzeit,* III, 656; — Peyré, I, 130. — Damberger, *Synchron. Gesch.*, VII, 229, et *Kritik*, 49; — Floto, *Heinrich IV,* t. II, 362; — HE, 128; — Sybel, 245 (203); — HP, 138 (164); — Röhricht. *Beiträge,* II, 31; — Wolff, *Bauernkreuzzüge,* 164. — D'après l'Annaliste Saxon, environ 900 Juifs trouvèrent la mort dans les massacres de Mayence; d'après les *Annales de Wurzbourg,* il y en eut 1,014 de tués; d'après l'*Emek habacha,* 1,300; d'après Albert d'Aix (I, xxviij), 700; d'après Salomon b. Siméon (p. 98), 1,100 tombèrent en une seule journée. Ce sont les *Annales de Wurzbourg* qui nous apprennent qu'une partie de la ville fut détruite; Salomon (p. 106) dit que les Juifs eux-mêmes incendièrent leurs maisons et la synagogue.

1096, mai 29. — La nouvelle des massacres des Juifs de Mayence parvient à Cologne. Les Juifs de cette dernière ville se réfugient alors dans les maisons de chrétiens bien disposés pour eux. (37)

Sources : Salomon b. Siméon, éd. citée, p. 116 : « Le cinquième jour de Siwan, pendant le repos de la fête de Pentecôte (= 29 mai)....., la terrible nouvelle arriva à Cologne. Lorsque les Juifs apprirent que les communautés [de Spire, Worms et Mayence] avaient été détruites, chaque Israélite se réfugia chez quelque chrétien de sa connaissance et y resta pendant les deux

jours de la fête de Pentecôte. » — Eliézer b. Nathan, éd. citée, p. 159. — *Emek habacha,* éd. Wiener, p. 11. — Aronius, *Regesten*, p. 89, n° 188.

Commentaire : Voy. le numéro suivant.

1096, mai 29. — Massacre des Juifs de Cologne, lequel dure pendant tout le mois de juin. Rabbi Isak et une femme juive sont égorgés dans une église chrétienne. Environ 200 Juifs qui avaient tenté de s'enfuir à Neuss sur un bateau sont également mis à mort et tous leurs biens sont saisis. (38)

Sources : Salomon b. Siméon (*Quellen z. Gesch. d. Juden*, II, p. 111) : « Là aussi on commença à massacrer, depuis la fête de Pentecôte (= 30 mai 1096), jusqu'au huitième jour du mois de Tammus (= 1er juillet). Le troisième jour de la fête de Pentecôte (= 1er juin), vers le matin, le bruit se répandit que les ennemis avaient attaqué les Juifs, qu'ils détruisaient leurs maisons, volaient et pillaient leurs biens. Ils démolirent la synagogue, en tirèrent les rôles de la Thora, dont ils firent l'objet de leurs risées et qu'ils dispersèrent dans les rues. Ce jour-là (1er juin), ils se saisirent de Mose Isak au moment où il sortait de sa maison et le conduisirent dans leur église; mais il cracha devant eux et leur croix et les injuria; alors ils le mirent à mort..... Une femme estimée, du nom de Rebecca..... fut aussi tuée par eux..... Les autres membres de la communauté s'étaient réfugiés dans les maisons de chrétiens de leur connaissance et y restèrent jusqu'à ce que l'évêque les fît transporter dans ses villages, le 10 du mois de Siwan (= 3 juin). Il les répartit entre sept localités qui lui appartenaient, afin de leur sauver la vie. Ceux-ci y restèrent jusqu'au jour du renouvellement de la lune du mois de Tammus, s'attendant chaque jour à être massacrés, et ils jeûnèrent tous les jours, même pendant les deux jours du renouvellement de la lune de Tammus, à savoir le lundi et le mardi (= 23 et 24 juin), et pendant le jour suivant (= 25 juin). » — Éliézer bar Nathan, éd. citée, p. 166. — Albert d'Aix, I, xxvj : « Haec strages Judaeorum primum in civitate Coloniensi a civibus acta est, qui subito irruentes in modicam manum illorum, plurimos gravi vulnere detruncaverunt, domos et synagogas illorum subverterunt, plurimum pecuniae inter se dividentes. Hac ergo crudelitate visa, circiter 200 in silentio noctis Nussiam navigio fugam inierunt, quos peregrini et crucesignati comperientes, nec unum quidem vivum reliquerunt sed simili mulctatos strage, rebus omnibus spoliaverunt. » — *Emek habacha*, éd. Wiener, p. 11. — Aronius, *Regesten,* p. 89, n° 188; — *Martyrol. d. Nürnb. Memorb.,* éd. Salfeld, p. 109.

Commentaire : Voy. Wilken, I, 97; — Ennen, *Gesch. der Stadt Köln* (1863), I, 349; — Weyden, *Gesch. d. Juden in Köln* (1867), p. 77 et suiv.; — HP, 140 (164); — Graetz, *Gesch. d. Juden* (2e éd.),

VI, 397; — HE, 128; — Rœhricht, *Beiträge*, II, 31, qui se trompe probablement en disant que la persécution des Juifs à Cologne ne dura que huit jours. Albert d'Aix, lorsqu'il dit que la persécution contre les Juifs commença dans la ville de Cologne, se met en contradiction avec les renseignements donnés par des sources juives tout à fait dignes de foi. Si on s'en tenait à ce qu'il raconte, il faudrait supposer qu'il y eut deux massacres à Cologne, et ce fait, s'il se fût produit, n'eût pas été passé sous silence par les chroniqueurs juifs. D'après Salomon b. Siméon et Éliezer b. Nathan, il n'y aurait eu que deux juifs tués à Cologne, et ces auteurs ne parlent nullement des 200 qui, d'après Albert d'Aix, auraient été mis à mort, tandis qu'ils tâchaient de gagner Neuss par eau. Le renseignement que donne Albert d'Aix à ce sujet ne doit donc être accepté que sous réserves.

1096, mai 30. — Persécution des Juifs à Prague, très probablement par les bandes de Folkmâr. (39)

Sources : Cosmas Pragensis, *Chron.*, III, 4 (*Mon. Germ. SS.*, IX, 103) : « Quidam ex eis per hanc nostram terram dum transirent, permittente Deo, inruerunt super Judaeos et eos invitos baptizabant, contradicentes vero trucidabant. Videns autem Cosmas episcopus contra statuta canonum haec ita fieri, zelo justitiae ductus frustra temptavit prohibere ne eos invitos baptizarent, qui non habuit qui eum adjuvarent. » — Salomon bar Siméon (*Quellen z. Gesch. d. Juden*, II, 25); — Éliézer bar Nathan (*ibid.*, II, 46). — *Memorbuch de Mayence* (*Rev. des études juives*, IV, 14) : « ... le jour de Schebouoth (= 30 mai 1096 ?). » — Ekkehard, *Hierosolymita*, XII, 1 : « ... plebs Folcmarum per Bohemiam sequens... » — Aronius, *Regesten*, p. 93, n° 202; p. 95, n° 206.

Commentaire : Voy. Giesebrecht, ouvr. cité, III, 656; — Sybel, 244 (202); — *Emek habacha*, 159; — Palacky, *Gesch. v. Bœhmen*, 1, 343; — Wertheimer, *Die Juden in Oesterreich*, II, 227; — HE, 123; — Rœhricht, *Beitræge*, II, 31; — HP, 140 (165); — Wolff, *Bauernkreuzzüge*, 92, 154; — Kohl, *Gesch. d. Mittelalters* (1881), p. 15; — *Martyrol. d. Nürnb. Memorb.*, éd. Salfeld, p. 151.

1096, juin. — Persécution des Juifs à Trèves. A l'approche des croisés quelques Juifs tuent leurs coreligionnaires; d'autres, et en particulier des femmes, se jettent dans la Moselle. Un certain nombre sont accueillis par l'archevêque Gilbert dans son palais fortifié. (40)

Sources : Salomon b. Siméon, éd. citée, p. 123-137. — *Gesta Treviror. contin.*, I, 17 (*Mon. Germ. SS.*, VIII, 190). — Aronius, *Regesten*, p. 89, n° 189. — *Martyrologium*, éd. Salfeld, p. 140.

Commentaire : Voy. Wilken, I, 97 ; — Graetz, *Gesch. der Juden*, VI, 2e éd. p. 93, 401 ; — Brisch, *Gesch. d. Juden in Köln*, I, 36 ; — Depping, *Die Juden im Mittelalter*, 112 ; — *Emek habacha*, éd. Wiener, 158. — La date de l'évènement nous est fournie par Salomon b. Siméon, qui indique le 1er jour de la Pentecôte 1096, c'est-à-dire le 1er juin, comme le jour où les juifs de Trèves, par crainte des ennemis qui approchaient, se réfugièrent dans le palais épiscopal. La persécution dura au moins pendant toute la première moitié du mois de juin.

1096, vers le 11 juin. — Gautier-sans-Avoir passe devant Semlin, où quelques traînards de son armée sont pillés par les Hongrois. (41)

Source : Albert d'Aix, I, vij (cf. no 42).
Commentaire : Voy. Wilken, I, 82 ; — Peyré, I, 78 ; — Wolff, *Bauernkreuzzüge*, 37, 133.

1096, vers le 22 juin. — Attaque de Semlin (Malavilla) par Pierre l'Ermite et défaite des Hongrois, dont un grand nombre sont tués. Pierre séjourne à Semlin, pendant cinq jours, à savoir jusqu'au 26 juin. (42)

Source : Albert d'Aix, I, vij : «... ad Malavillam venientes, consocii illius arma et spolia xvj sociorum Walteri in moenibus pendentia aspexernnt, quos paulo ante retardatos Ungari in dolo spoliare praesumpserant. Petrus... socios ad vindictam admonet..... ; Ceciderunt illic circiter iv milia Ungarorum, peregrinorum c tantum. Hac Petrus adepta victoria, cum universis suis in eodem castello Malavillae diebus mansit v, propter abundantiam alimentorum quam ibi reperit ».
Commentaire : Voy. Wilken, I, 83 ; — Muralt, *Essai de chronogr.*, II, 74 ; — Wolff, *Bauernkreuzzüge*, 36, 145 ; — HP, 143, 162 (170, 162).

1096, juin 24 (mardi). — Persécution des Juifs à Neuss, où les croisés mettent à mort le juif Samuel ben Ascher avec ses deux fils. (43)

Sources : Salomon bar Siméon, éd. citée, p. 117 : « Le troisième jour, ceux du village de Neuss furent tués. Il y avait ce jour-là une fête (= la Saint-Jean, 24 juin), à l'occasion de laquelle tous les habitants des villages voisins s'étaient réunis... » — Éliéser bar Nathan, éd. citée, p. 160 : « Ce même jour, arrivèrent les ennemis qui étaient munis du signe de la croix. D'autres encore se joignirent à eux, car c'était le jour de la fête de Saint-Jean, et ils se réunirent dans le village de Neuss.... » — *Emek habacha*, éd.

Wiener, p. 12 : «... le deuxième jour du renouvellement de la lune (= mercredi 25 juin)... » — Aronius, *Regesten*, p. 91, n° 190.

Commentaire : Voy. *Emek habacha*, éd. Wiener, p. 155; — Neubauer et Stern, dans les *Quellen zur Gesch. d. Juden*, II, 117. — La date du 25 juin fournie par l'*Emek habacha* est inexacte, ainsi que celle du 26 juin donnée par Aronius; la fête de Saint-Jean est, en effet, le 24.

1096, juin 25 (mercredi). — Persécution des Juifs à Wevelinghoven (au sud de Neuss), où beaucoup d'entre eux se suicidèrent, tandis que d'autres furent noyés. (44)

Sources : Salomon bar Siméon, éd. citée, p. 118. — Éliéser bar Nathan, éd. citée, p. 160 : «... le lendemain [à savoir le lendemain de la fête de saint Jean, où les croisés étaient arrivés dans le village], les ennemis se levèrent et les hommes les plus pieux du village de Wevelinghoven furent tués. » — *Emek habacha*, éd. Wiener, p. 12. — Aronius, *Regesten*, p. 91, n° 192 : «... le 27 juin. »

Commentaire : Voy. *Emek habacha*, éd. Wiener, p. 156; — Neubauer et Stern, dans les *Quellen zur Gesch. d. Juden*, II, 117; — Wolff, *Bauernkreuzzüge*, p. 166. — La date du 27 juin, donnée par Aronius, est inexacte.

1096, juin 26 et 27 (jeudi et vendredi). — Persécution des Juifs à Altenahr par les croisés. La communauté juive, qui comptait 300 personnes, est mise à mort par ses chefs pour lui éviter de tomber aux mains des ennemis. Seuls deux jeunes gens et deux enfants ont la vie sauve. (45)

Sources : Salomon bar Siméon, éd. citée, p. 121 : « Le troisième jour du mois de Tammus, un mercredi [en réalité, un jeudi], furent massacrées les pieuses personnes de la ville d'Altenahr. Fort peu échappèrent à la mort; et le quatrième jour du même mois, un jeudi [en réalité, un vendredi], les ennemis s'assemblèrent en tumulte contre les saints d'Altenahr dans l'intention de les tourmenter par de grandes et dures souffrances, et de les contraindre ainsi à se laisser baptiser. Lorsque les chefs de la communauté eurent connaissance de la chose, ils firent pénitence devant leur Créateur et se résolurent à désigner cinq hommes pieux, courageux et craignant Dieu pour mettre à mort leurs coreligionnaires. Il y avait là 300 personnes notables, ressortissant de la communauté de Cologne, lesquelles furent toutes mises à mort. Il n'en échappa aucune. » — Éliéser bar Nathan, éd. citée, p. 162, dit la même chose, mais sans indiquer que les 300 Juifs massacrés fussent de Cologne. — *Emek habacha*, éd. Wiener, p. 13. — Aronius, *Regesten*, p. 91, n° 193.

Commentaire : Voy. *Emek habacha*, éd. Wiener, p. 157 ; — Neubauer et Stern, dans les *Quellen zur Gesch. d. Juden*, II, 121 ; — Wolff, *Bauernkreuzzüge*, 168. — Il est surprenant que le Martyrologe du mémorial de Nüremberg ne dise rien de cette persécution des juifs d'Altenahr, en 1096.

1096, juin 27. — Persécution des Juifs à Xanten : la communauté presque entière est massacrée. (46)

Sources : Salomon b. Siméon, éd. citée, p. 123. — Éliézer b. Nathan, éd. citée, p. 162 : «.... le même jour (= vendredi, 27 juin), la fatalité atteignit les pieuses gens de Xanten; au commencement du Sabbat, on les attaqua et on les massacra... » — *Emek habacha*, éd. Wiener, p. 14. — Aronius, *Regesten*, p. 91, n° 195.

Commentaire : Voy. Neubauer et Stern, dans les *Quellen zur Gesch. d. Juden*, II, 123.

1096, juin 27-juillet 2. — Marche de Pierre l'Ermite à travers les forêts de la Hongrie, jusqu'à Nisch. (47)

Source : Albert d'Aix, I, viij : « Transactis abhinc (c'est-à-dire depuis la bataille devant Semlin; cf. n° 42) sex diebus...., Petrus ingentia et spaciosissima nemora Bulgarorum ingreditur.... et sic, vij diebus in saltu spaciosissimo expletis, ipse cum suis urbem Nisch, muris munitissimam, applicuit. »

Commentaire : Voy. Wolff, *Bauernkreuzzüge*, 36, 146 ; — HP, 167 (199).

1096, juin 29-juillet 1. — Persécution des Juifs à Moers. Une partie d'entre eux est massacrée par les croisés ; ceux auxquels on laisse la vie sont baptisés par force et soumis à toutes sortes d'injures. (48)

Sources : Éliézer b. Nathan, éd. citée, p. 163 : « Le septième jour du mois de Tammus (= 30 juin), les ennemis s'élevèrent contre le pauvre peuple opprimé de la ville de Moers. » — Salomon b. Siméon, éd. citée, p. 127 : «... c'était le dimanche du mois de Tammuz (= 29 juin)...... » — *Emek habacha*, éd. Wiener, p. 14. — Aronius, *Regesten*, p. 92, n° 196.

Commentaire : Voy. Neubauer et Stern, dans les *Quellen zur Gesch. d. Juden*, II, 127. — A propos de l'absence de la date de jour dans la *Relation* de Salomon b. Siméon, les éditeurs de ce texte, MM. Neubauer et Stern, disent : « Le dimanche indiqué doit correspondre au 6 du mois de Tammus (= 29 juin). Cependant la *Relation* d'Eliézer b. Nathan, place la persécution de Moers au 7 du mois de Tammus (= 30 juin). » — D'après Wiener,

dans son édition de l'*Emek habacha,* le 7e jour du mois de Tammus correspondrait non au 30 juin mais au 1er juillet 1096.

1096, fin juin. — Destruction des bandes de Folkmar près de Neitra, en Hongrie. (49)

Source : Ekkehard, *Hierosolymita,* I, 7 : «... ad xıj milia per Saxoniam atque Boemiam a quodam presbitero Folcmaro ducti sunt... » ; — Id., *ibid.*, XII, 1 : «.... apud Nitram, Pannoniae civitatem, seditione concitata, partim captivitate partim ferro disperierunt. »

Commentaire : Voy. Peyré, I, 127; — HE, 123; — Wolff, *Bauernkreuzzüge*, 92, 95, 153 ; — Sybel, 244 (202). — Folkmar s'étant trouvé à Prague le 30 mai 1096 (cf. ci-dessus, n° 39), la destruction de son armée près de Neitra, qu'Ekkehard est seul à mentionner, ne peut guère avoir eu lieu avant la fin de juin. — Wolff prétend (loc. cit.) que Folkmar entra en Hongrie dès le 3 juin et que la destruction de son armée eut lieu le 9 du même mois. Cela n'est guère admissible.

1096, début de juillet. — Défaite de Gottschalk à Martins, en Hongrie. Il s'était dirigé vers ce pays à travers la France orientale, la basse Bavière et la Norique, le long du Danube. (50)

Sources : Ekkehard, *Hierosolymita,* I, 7; XII, 2 : « Nonnulli a Godescalco presbitero per Orientalem Franciam ducti sunt. Postquam, non sine damno orientalis Noricae, Ungariam cum suis intravit, munitionem in arce quadam constituere, et in ipsis locatis praesidiis, per reliquum vulgus Pannonias circumcirca vastare cepit. Quo nimirum oppido ab indigenis capto, turba multa trucidata, grex reliquus dispersus ipseque turpiter fugatus est. » — Albert d'Aix, I, xxviij : « Exercitus Godescalci in campo Belegrave, secus oratorium S. Martini, conglobati sunt... Ungari caedem immanissimam in eos exercebant, adeo ut, sicut hi pro vero affirmant, qui praesentes vix evaserunt, exstinctis et occisis corporibus et sanguine tota planities Belegrave occuparetur et pauci ab hoc martyrio liberarentur. »

Commentaire : Voy. HE, 124 et suiv.; — Wilken, I, 94 ; — Peyré, I, 125 ; — Sybel, 244 (202); — Wolff, *Bauernkreuzzüge,* 96, 56. — Wolff conjecture que la défaite de l'armée de Gottschalk eut lieu vers le 12 juin 1096.

1096, vers le 3-4 juillet. — Séjour de Pierre l'Ermite à Nisch ; attaque des Bulgares contre les croisés qui perdent beaucoup de monde. (51)

Source : Albert d'Aix, I, ix-xij : «... in mense Julio haec adversa

illis contigerant, quando hac in regione frumenta et segetes maturae jam ad messem flavescunt. »

Commentaire : Voy. Wilken, I, 84 ; — Peyré, I, 88 ; — Sybel, 248 (206) ; — Wolff, *Bauernkreuzzüge*, 148 ; — HP, 147 et suiv., 162 (199). — Albert d'Aix raconte en détail les incidents du séjour de Pierre et de son armée à Nisch. Le combat avec les Bulgares eut lieu vers le 4 juillet ; les croisés s'enfuirent et se dispersèrent ; ils ne se réunirent de nouveau que trois jours après (*ibid.*, I, xij).

1096, vers le 4 juillet. — Mort de Gautier de Pexejo à Philippopoli. (52)

Source : Orderic Vital, *Chron.* (éd. Le Prévost, III, 479) : « Mense Julio, Galterius de Pexejo Phinopoli in Bulgaria obiit, et signum S. Crucis post mortem in carne ejus apparuit. Dux autem et episcopus urbis, hoc signo audito, foras egressi sunt, et Galteri corpus cum civibus cunctis reverenter in urbem transferentes sepelierunt, aliisque peregrinis aditum urbis, quem antea interdixerunt, et mercatum concesserunt. »

Commentaire : Voy. Peyré, I, 81 ; — Wolff, *Bauernkreuzzüge*, 37 ; — HP, 138 (163). — Gautier de Pexejo avait fait route avec Gautier-sans-Avoir. Celui-ci arriva à Constantinople vers le 20 juillet, et l'on peut conjecturer que la marche de son armée de Philippopoli à Constantinople exigea seize jours environ.

1096, juillet 6-14. — Urbain II tient un concile à Nîmes, dans lequel on s'occupe, entre autres choses, de la délivrance de la Terre-Sainte. (53)

Sources : *Fragm. hist. Franc.*, sub an. 1096 (Duchesne, *Hist. Franc. SS.*, IV, 90), identique avec un passage correspondant de la *Narratio Floriac.* (*Hist. occid. d. crois.*, V, 356) : « In sequenti quoque anno apud Nemausum aliud congregavit in mense Julio concilium.... Exhortatur ut fidelibus viris, malignorum [Turcorum] violentia oppressis, succurrant, et, ne nomen Christi Orientis in regionibus occidatur, quibus valent viribus adjuvent. » — Bernold de S. Blaise, *Chron.*, sub an. 1096. — *Bulle d'Urbain II*, 20 juil. 1096 (*Analecta juris pontif.*, X, 551) : « .... Acta est hujusmodi negotii definitio apud Nemausum, v idus Julii ; datum xiij kal. Augusti. »

Commentaire : Voy. *L'art de vérifier les dates*, I, 183 ; — *Hist. litt. de la France*, VIII, 528 ; — Riant, *Inventaire*, 119 ; — Sybel, 229 (187) ; — Jaffé, *Regesta*, 2e éd., I, 688. — Les décisions du concile ont été publiées par d'Achery, *Spicil.*, I, 628, et Mansi, *Concilia*, XX, 933.

1096, juillet 12-14. — Séjour de Pierre l'Ermite à Sophia, où il rencontre des envoyés de l'empereur Alexis. (54)

Source : Albert d'Aix, I, xij, xiij.

Commentaire : Voy. Wolff, *Bauernkreuzzüge*, 35, 150; — Jirecek, *Die Heerstrassen*, 89. — Pour se rendre de Nisch à Sophia l'armée de Pierre dut bien employer au moins huit jours, eu égard à la configuration montagneuse de la contrée qu'elle eut à traverser.

1096, juillet 17-18. — Séjour de Pierre l'Ermite à Philippopoli, d'où il part pour Andrinople, le 19 juillet. (55)

Source : Albert d'Aix, I, 15 : «... ad urbem Phinopolim cum omni populo secessit...; deinde post tertiam lucem, hilaris migrans, Adrianopolim secessit ».

Commentaire : Voy. HP, 168, 374 (182); — Wolff, *Bauernkreuzzüge*, 36.

1096, vers le 20 juillet. — Gautier-sans-Avoir arrive à Constantinople. (56)

Source : Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. Le Prévost, III, 149) : « Transito Danubio per Bulgariam usque in Constantinopolim venerunt, ibique praestolantes sequentibus Alemannis cum Petro sociati sunt. »

Commentaire : Voy. HP, 138, 172; — Wolff, *Bauernkreuzzüge*, 37. — Gautier-sans-Avoir ne peut guère être arrivé à Constantinople longtemps avant Pierre l'Ermite, lequel y parvint le 1er août (cf. n° 59). La date approximative que nous pouvons assigner à son arrivée nous a servi de point de repère pour établir celle de la mort de son oncle, Gautier de Pexejo, à Philippopoli (cf. ci-dessus, n° 52).

1096, juillet 22. — Urbain II confirme, à Avignon, la donation par le comte Raimond de Toulouse, à l'abbaye de Saint-Gilles, de tous ses droits et biens dans le val Flaviana et au dehors, donation que celui-ci avait faite, le 12 juillet 1096, en prévision de son voyage en Orient, par devant le Pape et pour la rédemption de ses péchés. (57)

Source : Le document est publié dans : D'Achery, *Spicil.*, 2e éd., I, 630; D. Bouquet, XIV, 723; Mansi, *Concilia*, XX, 938; *Hist. du Languedoc*, II, Preuves, p. 342 (nouv. éd., V, 744); Migne, *Patrol. lat.*, CLI, 477 : « Comes nimirum Tholosanorum ac Ruthenensium et marchio provinciae Raimundus.... honores omnes ad beatum Aegidium pertinentes tam in valle Flaviana quam extrinsecus quicquid juste sive injuste videbatur tenere, omnes rectas sive pravas consuetudines, quas ipsius antecessores aut ipse habuerant, ob honorem Dei et B. Aegidii reverentiam dereliquit; quam

videlicet missionem apud Nemausense concilium, jurans in manu nostra, Odiloni abbati et ejus fratribus fecit, in Hierosolymitanam expeditionem iturus..... Datum per manum Joannis, S. R. E. diaconi cardinalis ac bibliothecarii, apud Avenionem in monasterio S. Andreae, XI kal. Aug., indict. IV, incarnat. dominicae anno MXCVI, pontificatus autem domni Urbani II papae IX. »

Commentaire : Voy. *Hist. de Languedoc*, II, 342; — Peyré, II, 468 et suiv.; — Sybel, 275 (227); — Jaffé, *Regesta*, I, 2e éd., nº 5659 (4237); — Gigalski, *Bruno, Bischof von Segni, Abt in Monte Cassino* (1898), p. 48.

1096, vers le 24-25 juillet. — Séjour de Pierre l'Ermite à Andrinople, d'où il repart, vers le 26 juillet pour Constantinople. (58)

Source : Albert d'Aix, I, xv : «... migrans Adrianopolim secessit, ubi ij solum modo diebus hospitio remoratus extra muros urbis, tertia luce exorta inde recessit. »

Commentaire : Voy. HP, 168 (183); — Wolff, *Bauernkreuzzüge*, 36.

1096, août 1er. — Arrivée de Pierre l'Ermite à Constantinople. (59)

Sources : *Gesta Francor. et alior. Hierosol.*, II, 2 (éd. Bongars, p. 1): « Petrus vero venit Constantinopolim, kal. Augusti, et cum eo maxima gens Alamannorum. » — Tudebode, mss. C et D de l'éd. Académique (p. 11). — Guibert de Nogent (*Hist. occid. d. crois.*, IV, 143 E) : « ... In kalendis Augustalibus Constantinopolitanam attigit urbem. »

Commentaire : Voy. Wilken, I, 88; — Muralt, *Essai de chronogr. byz.*, II, 75; — Floto, *Kaiser Heinrich IV*, 364; — HP, 165, 346 (201); — HG, 110; — Wolff, *Bauernkreuzzüge*, 36, 151. — Certains manuscrits des *Gesta* et les auteurs qui les ont utilisés donnent la date du 3 des calendes d'août, c'est-à-dire du 30 juillet. Mais nous avons préféré celle du 1er août qui est fournie par les plus anciens manuscrits. Il semble que l'indication : « III kal. » vienne de ce qu'on a pris pour un chiffre la dernière lettre du mot qui précède : Constantinopolim. Je m'en tiens donc à la date du 1er août que j'avais donnée dans mon édition du *Hierosolymita* d'Ekkehard, p. 53, et qu'avait également adoptée Sybel dans la 1re édition de son *Hist. de la 1re croisade;* et j'abandonne de nouveau la date du 3 des calendes d'août que j'avais ensuite préférée (HP, 165) de même que Sybel, dans sa 2me édition (p. 257), et Muralt, t. II, p. 75. — Ainsi Pierre avait mis trois mois et onze jours (20 avril-30 juil. 1096) à parcourir la distance qui sépare Cologne de Constantinople.

1096, 2 août. — Audience accordée par l'empereur Alexis à Pierre l'Ermite. (60)

Source : Albert d'Aix, I, xiv : « Secunda legatio imperatoris sollicitabat Petrum ut Constantinopolim iter maturaret, quia fervebat imperator desiderio videndi eundem Petrum propter famam quam de illo audierat. Ut autem ventum est Constantinopolim, exercitus Petri jussus est procul a civitate hospitari..... Petrus vero in praesentiam imperatoris cum solo Folchero introducitur a legatis ipsius imperatoris, uti videret si esset sicut fama de illo erat. Petrus vero introiens ad imperatorem confidenter, in nomine Domini Jesu Cristi salutat... »

Commentaire : Voy. Wilken, I, 88; — Peyré, I, 98; — Sybel, 250 (207); — HP, 174 (206). — Le récit d'Albert d'Aix permet d'affirmer que l'audience accordée par Alexis à Pierre eut lieu sinon dès le 1er août, jour de l'arrivée de ce dernier à Constantinople, du moins le lendemain au plus tard.

1096, août 6-7. — L'armée de Pierre l'Ermite traverse le Bosphore et prend, le long de la côte de Bithynie, la route de Nicomédie et de Civitot. (61)

Source : Albert d'Aix, I, xv : « Deinde diebus v completis, tentoria sua amoventes, brachium maris S. Georgii navigio et auxilio imperatoris superant et terminos Cappadociae [*sic, pour* Bithyniae] intrantes per montana ingressi sunt Nicomediam, ibidem pernoctantes. Et post haec ad portum qui vocatur Civitot castrametati sunt. »

Commentaire : Voy. Sybel, 251 (208); — Muralt, *Essai de chronogr. byz.*, II, 75; — HP, 108, 165, 176 (206, 211); — HG, 114; — Wolff, *Bauernkreuzzüge*, 38. — Le passage du Bosphore eut lieu après une halte de cinq jours à Constantinople, donc le 6 ou le 7 août, et il est probable qu'il dura encore un ou même plusieurs jours. Muralt qui, dans son *Essai de chronographie*, place au 30 juillet l'arrivée de Pierre à Constantinople, lui fait traverser le Bosphore le 5 août. J'avais moi-même adopté par erreur cette date dans mon *Pierre l'Ermite*, p. 165 (206).

1096, vers le 10 août. — Pierre l'Ermite arrive avec ses bandes à Nicomédie. (62)

Sources : Albert d'Aix, I, xv (cf. ci-dessus, n° 61). — *Gesta*, 122 (II, 4) : « Tandem pervenerunt Nicomediam, ubi divisi sunt Longobardi et Alemanni a Francis. »

Commentaire : Voy. HG, 115; — Wolff, *Bauernkreuzzüge*, 39. — La distance qui sépare Nicomédie de Constantinople étant d'environ 25 lieues, on doit supposer que l'armée de Pierre mit au moins trois jours pour la franchir; d'autant plus qu'elle ne prit pas la route directe par mer, mais suivit, depuis Scutari, la côte par voie de terre.

1096, vers le 11 août. — Pierre l'Ermite arrive à Civitot, où il séjourne jusque dans la seconde moitié de septembre. (63)

Source : Albert d'Aix, I, xv (cf. n° 61); I, xvj : «... et curriculo duorum mensium illic [*i. e.* Civitot] in pace et laetitia epulati moram fecerunt. »

Commentaire : Voy. HP, 185 (213); — Krebs, *Zur Kritik Albert's von Aachen,* p. 9; — HG, 115. — D'après les *Gesta* (II, 4, 5), dès le milieu de septembre une grande partie de l'armée de Pierre leva le camp et alla assiéger le château de Xerigordos, puis se livra au pillage. Ce renseignement ne contredit pas formellement celui d'Albert d'Aix; mais il le rectifie sur un point, à savoir que le séjour de l'armée de Pierre à Civitot ne fut pas absolument tranquille et pacifique.

1096, vers le milieu d'août. — Destruction de l'armée d'Emicho près de Wieselburg en Hongrie. (64)

Sources : Ekkehard, *Hierosolymita*, XII, 4-7. — Albert d'Aix, I, xxv-xxx.

Commentaire : Voy. Wilken, I, 99; — Peyré, I, 136; — Sybel, 248 (205); — HE, 128 et suiv.; — Wolff, *Bauernkreuzzüge*, 101 et suiv., 172 et suiv.

1096, août 15. — Date extrême fixée par Urbain II au départ d'Adhémar du Puy pour l'Orient. (65)

Sources : *Lettre d'Urbain II aux princes de Flandre* (Riant, *Inventaire,* 220) : « Si quibus autem vestrum Deus hoc votum inspiraverit, sciant eum [*scil.* Ademarum] in beatae Mariae Assumptione cum Dei adjutorio profecturum ejusque comitatui tunc se adherere posse. »

Commentaire : Voy. Ruinart, *Vita Urbani II,* c. 240 (Migne, *Patr. lat.*, CLI, 193). — Il n'est dit nulle part d'une manière formelle que cette date du 15 août 1096 eût été désignée comme celle où les croisés devaient se mettre en marche; ce dut être cependant la date officiellement assignée à leur départ. Riant (*Inventaire,* 114) a donc raison de dire : « Tous les chefs de bande, partis auparavant, ont contrevenu aux ordres du S. Siège et couru au devant des désastres qui les attendaient. » Il n'est du reste pas probable qu'Adhémar lui-même se soit mis en route vers cette date du 15 août, car on ne peut guère admettre que les Provençaux aient employé quatre mois pour arriver en Esclavonie. Adhémar partit avec Raimond de Toulouse, et celui-ci, on le sait, ne termina ses armements que vers le mois d'octobre, date à laquelle il se rendit à l'abbaye de la Chaise-Dieu, pour adresser des prières à son patron S. Robert, demanda une relique de ce

saint, pria un moine de l'abbaye de la lui garder et commença ensuite son voyage (*Acta SS. ord. S. Bened.*, saec. VI, part. II, p. 215 et suiv.). — Sybel, 275 (227). — L'*Art de vérifier les dates* (II, 294) dit que Raimond partit seulement vers la fin d'octobre.

1096, vers le 15 août. — Hugues le Grand écrit à l'empereur Alexis Comnène pour lui annoncer sa prochaine arrivée à Constantinople, et il demande qu'on lui fasse dans cette ville un accueil en rapport avec sa dignité. (66)

Source : Anne Comnène, *Alexias*, X, 7 (*Hist. gr. d. crois.*, II, 10; éd. de Bonn, II, 37).

Commentaire : Voy. Raumer, *Gesch. d. Hohenstaufen*, I, 65; — Wilken, *Rer. ab. Alex.*, p. 309; — Oster, *Anna Komnena*, II, 19; — Sybel, 314 (261); — Riant, *Inventaire*, 121; — Krebs, *Zur Kritik Albert's von Aachen*, 20. — On peut douter que Hugues ait écrit la lettre dont parle Anne Comnène. Cependant Riant a cherché à en démontrer l'existence réelle. Si son opinion est fondée, la lettre fut certainement écrite avant que Hugues eût quitté la France. D'après l'*Art de vérifier les dates* (3e éd., II, 705), Hugues serait parti en avril 1096; cependant aucune source ne fournit de renseignement précis à ce sujet.

1096, vers le 15 août. — Godefroi de Bouillon part pour l'Orient avec une armée d'environ 30,000 fantassins et 10,000 chevaliers, parmi lesquels on distinguait entre autres son frère Baudouin, Garnier de Grey, Baudouin du Bourg, Reinhart de Toul, Dudon de Cons, Henri d'Ascha. Avant de partir, il avait engagé à Richer, évêque de Liège, son château de Bouillon et avait vendu ses possessions de Mosay et de Stenay. (67)

Sources : Albert d'Aix, II, I : « .....eodem anno, medio mensis Augusti, viam recto itinere in Jerusalem facientes... » — Guill. de Tyr, II, I : « ...anno 1096, xva die mensis Augusti... » — *Codex Ambianensis* (Riant, *Exuviae*, I, 193). — Laurent de Liège, *Gesta episcop. Virdun.* (*Mon. Germ. SS.*, X, 486). — Gilles d'Orval, *Gesta pontif Leod.*, 1048-1251 (Chapeaville, *Qui Gesta... Leod. scripserunt*, II, 40, et D. Bouquet, XIII, 605). — *Cantat. S. Huberti* (Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'hist. des prov. de Namur*, etc., VII, 340). — Anne Comnène, *Alex.*, l. X, c. 9 (éd. de Bonn, II, 46) : « ὁ Κόμης Γοντοφρὲ διαπεράσας μεθ' ἑτέρων Κομήτων καὶ στρατεύματος ἱππέων μὲν 10,000, πεζῶν δὲ 70,000. »

Commentaire : Voy. Maimbourg, *Hist. d. crois.* (Paris, 1675), I, 69; — Haken, *Gemælde d. Kreuzzüge*, I, 136; — Wilken, I, 102; — Peyré, I, 147; — Sybel, 257 (214); — Muralt, *Essai de chronogr.*, II, 75; — Vétault, *Godefroi de Bouillon*, 85; — Reiffen-

berg, *Monuments*, V, xxxvij ; — HP, 206 (242); — HG, 140; — — HE, 134. — La date du départ de Godefroi ne peut être établie exactement au moyen des documents cités ci-dessus. Les historiens qui ont indiqué la date du 15 août se sont appuyés uniquement sur le renseignement fourni par Albert d'Aix et sur la bulle d'Urbain II aux princes flamands (cf. ci-dessus, n° 15). D'après Ceillier (*Hist. gén. des auteurs sacrés,* XXI, 146) et l'*Hist. litt. de la France* (VIII, 604), Godefroi se serait mis en route dès le printemps de 1096. — Anne Comnène seule donne un chiffre précis. Mais je suis disposé à croire que ce chiffre est exagéré et qu'il en faut rabattre environ la moitié. — Sur les historiens qui ont parlé du départ de Godefroi, voy. HG, 107 et suiv.

1096, septembre. — Boémond et Tancrède, à la sollicitation des croisés qui traversent la Pouille, laissent le duc Roger continuer seul le siège d'Amalfi, et se joignent eux-mêmes à la croisade. (68)

Sources : Lupus Protospatharius, *Annales* (*Mon. Germ. SS.*, V, 51) : « Rogerius, comes Siciliae, cum 20 milibus Saracenorum et cum innumera multitudine aliarum gentium et universi comites Apuliae obsederunt Amalphim, et cum ibi perseverarent, subito, inspiratione Dei, Boamundus cum aliis comitibus et plus quam mille equitibus, facientibus sibi signum crucis super pannos in humero dextro, reliquerunt obsidionem. » — *Gesta*, IV, 1 : « Bellipotens Boamundus, qui erat in obsidione Malfi, Scafardi Pontis, audiens venisse innumerabilem gentem Christianorum de Francis ituram ad Domini Sepulcrum et paratam ad proelium contra gentem paganorum, coepit diligenter inquirere quae arma pugnandi haec gens deferat..... Mox sancto commotus Spiritu jussit pretiosissimum pallium quod apud se habebat incidi, totumque statim in cruces expendit. Coepit tunc ad eum vehementer concurrere maxima pars militum qui erant in obsidione illa, adeo ut Rogerius comes pene solus remanserit. Denique, reversus iterum in terram suam, Boamundus diligenter honestavit sese ad incipiendum S. Sepulcri iter. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, t. III, p. 15). — Robert le Moine (*ibid.*, p. 740 E). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, p. 21 A). — Guibert de Nogent (*ibid.*, p. 151). — *Hist. Nicaena vel Antiochena* (*ibid.*, V, 143). — *Anon. rhénan, Hist. Godefridi* (*ibid.*, 445 C.). — Orderic Vital (éd. Le Prévost, III, 487).

Commentaire : Voy. Wilken, I, 123; — Michaud, I, 106; — Peyré, I, 172; — Sybel, 280 (231); — HG, 147. — Les premiers contingents arrivés de France étaient certainement parvenus dans l'Italie méridionale dès le mois de septembre 1096.

1096, septembre ou octobre. — Robert, duc de Normandie, Robert, duc de Flandre, et Étienne, comte de Blois, partent

pour l'Orient avec leurs gens; après avoir fait route séparément, ils se réunissent, en avril et mai 1097, devant Nicée. (69)

Source : Foucher de Chartres (éd. citée, p. 328 A). — Les ms. A, B, F, G, N, de l'histoire de Foucher et les recensions de Bongars et de Duchesne fixent le départ de ces trois princes au mois de septembre. Dans les autres manuscrits, soit C, D, E, H, I, K, L, M, on lit : « mense octobri ». — Sur la réunion à Nicée, Foucher s'exprime ainsi (p. 328 C) : « ... qui tamen in unum exercitum non sunt congregati, donec ad Nicaeam urbem pervenimus. »

Commentaire : Voy. *L'Art de vérifier les dates* (éd. de 1784), II, 615, 849; — Peyré, I, 161; — HE, 134; — HG, 134 et suiv.

1096, du 9 au 30 sept. — Godefroi de Bouillon campe avec son armée à Tulina. (70)

Sources : Albert d'Aix, II, I : « Anno eodem, medio mensis Augusti, viam recto itinere in Jerusalem facientes, in terram Osterrich ad civitatem Tollenburch, ubi fluvius Lintax regnum Galliæ terminat et dividit, hospitio resederunt curriculo trium hebdomadarum mensis Septembris. » — Guill. de Tyr, II, I : « Hi omnes, xx^{a} Septembris die, in provinciam quæ dicitur Osterrich ad locum qui dicitur Tollenburch pervenerunt. »

Commentaire : Krebs (*Zur Kritik Alberts von Aachen,* p. 16) parle de la façon suivante du séjour de Godefroi en Autriche : « La localité de Tollenburg, dont parle Albert d'Aix, n'est ni Bruck sur la Leitha, ni Altenburg en Hongrie, comme le supposent les éditeurs du *Rec. des hist. des croisades;* ce serait, suivant une hypothèse très plausible de Kugler, la ville de Tulina, qui est située plus à l'ouest de Vienne. La marche que suivit ensuite Godefroi ne permet pas d'identifier Tollenburg avec la localité hongroise d'Altenburg. » J'ajoute, qu'il serait presque impossible d'admettre que le voyage de Godefroi depuis la Lorraine jusqu'à Altenburg en Hongrie n'ait duré que trois semaines, car certainement ce voyage ne s'effectua pas à marche forcée. Je ne puis dire si Guillaume de Tyr a eu sous les yeux une source autre qu'Albert d'Aix. Mais je suis disposé à croire qu'il aura remarqué le désaccord existant entre le renseignement fourni par Albert au sujet de l'époque du départ de Godefroi et celui que donne ce même auteur sur l'époque de l'arrivée à la frontière de Hongrie, parce qu'il savait que la distance entre la Lorraine et la Hongrie ne pouvait avoir été parcourue en trois semaines par une armée nombreuse. Si cependant on préfère s'en tenir à ce que dit Guillaume de Tyr et rejeter le témoignage d'Albert, il faudra admettre en même temps que l'arrêt à Tulina a duré du 20 septembre au 11 octobre.

1096, vers le 9 sept. — Urbain II, conformément au désir des Génois, envoie à Gênes Hugues, évêque de Grenoble, et Guillaume, évêque d'Orange, qui prêchent avec beaucoup de succès la croisade dans cette ville. (71)

Source : Cafaro, *Liberatio civ. Orientis* (*Hist. occid. des crois.*, V, 49 D) : « Ante enim quam praedicti principes de partibus illis in quibus crucem et apostolicam benedictionem susceperant, recessissent, apostolicus duos episcopos, scilicet Gratianopolitanum, et Aurisiacensem prece eorum Januam misit. Episcopi Januam sine mora venerunt, in ecclesia beati Siri populum Januensem insimul primitus venire fecerunt, ibique apostolicam legationem de servitio Dei et S. Sepulcri, sicuti apostolicus preceperat, in remissione omnium peccatorum narraverunt, ita ut ad deliberandam viam Sepulcri Domini cum galeis ad orientales partes irent..... Apostolica legatione audita, multi de melioribus Januensibus illa die crucem susceperunt. »

Commentaire : Voy. Riant, *Inventaire*, 119, et *Hist. occid. des crois.*, V, 49. — Guillaume d'Orange assistait au concile de Plaisance et accompagna Urbain II dans son voyage en France (cf. HG, 103 et 409). Ce n'est donc point à cette époque qu'eut lieu sa mission à Gênes. La mission des deux évêques doit être postérieure au voyage d'Urbain II. Le 9 septembre, ce pontife était de retour à Asti. Comme Guillaume d'Orange partit pour l'Orient avec le contingent des Provençaux, la prédication de la croisade qu'il fit à Gènes avec son collègue de Grenoble ne peut être placée que dans l'arrière été de l'année 1096.

1096, septembre 19. — Dans un bref adressé, de Pavie, à la fraction du clergé et du peuple de Bologne qui lui était restée fidèle, Urbain II promet la rémission de leurs péchés à tous ceux qui prendront part à la croisade. Toutefois, il défend aux clercs et aux moines qui n'en auraient pas reçu l'autorisation de leurs évêques et de leurs abbés de prendre part à l'expédition; il le défend de même aux hommes nouvellement mariés, dans le cas où leurs femmes ne seraient pas consentantes. (72)

Source : *Lettre d'Urbain II aux Bolonais* (dans Savioli, *Annali Bolognesi*, 1784, I, II, 137; dans Migne, *Patrol. lat.*, CLI, 483; et fragmentairement dans Riant, *Inventaire*, 115).

Commentaire : Voy. Jaffé, *Regesta*, 5670 (4245) ; — Rœhricht, *Beitræge*, II, 46, observation 15; — Riant, *Inventaire*, 121.

1096, vers le 20 septembre. — Une troupe de croisés lombards et allemands quitte le camp de Civitot sous la conduite d'un certain Renaud, pour aller piller les environs de Nicée. (73)

Sources : *Gesta*, 122 (II, 4) : « Elegerunt Lombardi et Longo bardi seniorem super se, cui nomen Rainaldus, Alamanni similiter, et intraverunt in Romaniam et per iv dies ierunt ultra Nicenam urbem, inveneruntque quoddam castrum, cui nomen Exerogorgo, quod erat vacuum gente, et apprehenderunt illud, in quo invenerunt satis frumenti et vini et carnis et omnium bonorum abundantiam... » — Albert d'Aix, I, xvj : « Videntes autem Teutonici quia Romanis Francigenis res prospere successit, accensi et ipsi rapinarum avaritia, ad iii milia in unum conferuntur peditum, equites cc tantum... per eadem montana ingressi ad castellum quoddam Solimanni...... venerunt. »

Commentaire : Voy. Krebs, *Zur Kritik Albert's von Aachen,* 9; — HP, 189 (223); — HG, 115-119. — La date indiquée pour cet événement se détermine par le calcul suivant : le 29 septembre (voy. n° 76), la bande en question fut mise en déroute près de Xerigordos et refoulée dans le château. D'après le texte ci-dessus des *Gesta,* elle mit au moins quatre jours pour parcourir la route entre le camp de Civitot et Xerigordos. Suivant Albert d'Aix (I, 17), Soliman (ou son lieutenant Elchanès) serait arrivé à Nicée, avec une armée, deux jours après la garnison de Xerigordos, chassée par ladite bande, et serait reparti au bout de trois jours pour Xerigordos dans l'intention d'assiéger cette place. Ce dernier événement eut lieu le 29 septembre. Donc, entre le départ des croisés lombards et allemands du camp de Civitot jusqu'au siège de Xerigordos par Soliman (29 sept.), il se passa neuf jours. Ce départ eut lieu par conséquent le 20 septembre.

1096, vers le 24 sept. — Occupation du château de Xerigordos par la bande de croisés lombards et allemands, partis le 20 septembre de Civitot. (74)

Sources : *Gesta*, 122 (II, 4); cf. n° 73. — Albert d'Aix, I, xvj : « Aggressi sunt... praefatum castellum quousque habitatores illius expugnatos percusserunt in ore gladii, Graecis christianis solummodo parcentes..... Expugnato praesidio et habitatoribus ejus expulsis, in abundantia alimentorum illic reperta laetati sunt. » — Anne Comnène, *Alex.*, l. X, c. 6 (éd. de Bonn, II, 33; *Hist. gr. d. crois.,* I, ii, 8 A) : « Λόγου δὲ ἀναμεταξὺ αὐτῶν τε καὶ τῶν μὴ σὺν αὐτοῖς ἀπελθόντων κινηθέντος..., κἀντεῦθεν [*scil.* Helenopoli] ἀψιμαχίας ἀμφοῖν γενομένης οἱ τολμητίαι Νορμάνοι ἀποκριθέντες αὖθις τὴν Ξερίγορδον καταλαβόντες ἐξ ἐφόδου κατέσχον. »

Commentaire : Voy. Kugler, *Kaiser Alexius* (*Forsch. zur deutschen Gesch.,* XXIII, 492); — HG, 117. — Sur la contradiction existant entre le témoignage d'Albert d'Aix et celui des *Gesta* (le premier disant, comme Anne Comnène, que le château de Xerigordos fut pris de force par les croisés, tandis que les *Gesta* affirment qu'il fut trouvé vide), voy. HG, 117 et suiv.

1096, septembre 26. — Elchanès arrive à Nicée avec une armée réunie dans l'Asie-Mineure. (75)

Source : Albert d'Aix, I, xvij : « Post duos dies Teutonicorum victoriae ad urbem Nicaeam revertitur [Solimanus] de terra longinqua cum adunatione validissima. »

Commentaire : Voy. HG, 118 et suiv. — D'après Anne Comnène (cf. n° 76) ce n'est pas Soliman, mais Elchanès qui se rendit à Nicée avec une armée.

1096, septembre 29 (jour de la fête de saint Michel). — Défaite des croisés lombards et allemands devant Xerigordos et début du siège de ce château par les Turcs. (76)

Sources : *Gesta*, 122 (II, 5) : « Venientes vero Turci in die dedicationis S. Michaelis, invenerunt Rainaldum et qui cum eo erant, occideruntque Turci multos ex eis, alii qui remanserant vivi fugerunt in castrum, quod confestim Turci obsederunt eisque aquam abstulerunt. » — Albert d'Aix, I, xvij : « Deinde tertiae diei sole orto (après l'arrivée à Nicée), Solimannus cum omni comitatu suo castrametatus a Nicaea praesidio, quod Teutonici invaserant, applicuit. » — Anne Comnène, *Alex.*, l. X, c. 6 (éd. de Bonn, II, 34; *Hist. gr. d. crois.*, I, ii, 8 A) : « Μαθὼν δὲ τὸ γεγονὸς ὁ Σουλτὰν κατ' αὐτῶν μετὰ ἀποχρώσης δυνάμεως ἐκπέμπει τὸν Ἐλχάνην. Ὁ δὲ καταλαβὼν αἱρεῖ μὲν τὴν Ξερίγορδον, τῶν δὲ Νορμάνων τοὺς μὲν ξιφῶν παρανάλωμα ἐποιήσατο, τοὺς δὲ καὶ ζωγριὰν ἦγε μελετήσας ἅμα καὶ κατὰ τῶν συναπολειφθέντων τῷ Κουκουπέτρῳ. »

Commentaire : Voy. Wolff, *Bauernkreuzzüge*, 183 et suiv.; — HP, 190 (225); — HG, 119.

1096, début d'octobre. — Pierre l'Ermite se rend de Civitot à Constantinople. (77)

Sources : Albert d'Aix, I, xviij : « Ante hos enim dies (c'est-à-dire avant la prise de Xerigordos par les Turcs; cf. n° 79), Petrus Constantinopolim ad imperatorem migraverat pro exercitu suo rogaturus, ut illis venditionem necessariorum alleviaret. » — *Gesta*, 122 (II, 8) : « Petrus vero heremita paulo ante (c'est-à-dire peu avant l'attaque du camp de Civitot par les Turcs; cf. n° 84) ierat Constantinopolim, eo quod nequibat refrenare illam diversam gentem, quae nec illum, nec verba ejus audire volebat. »

Commentaire : Voy. Wolff, *Bauernkreuzzüge*, 185; — HP, 192 (227); — HG, 124. — Albert d'Aix dit formellement que Pierre se rendit à Constantinople avant la prise de Xerigordos par les Turcs, donc avant le 7 octobre 1096, renseignement qui, d'ailleurs, n'est pas en contradiction absolue avec celui des *Gesta*.

1096, octobre. — Hugues le Grand et Guillaume « Marchisi filius » se transportent de Bari à Dyrrachium, où ils sont faits prisonniers par le commandant de la place. (78)

Sources : *Gesta*, 123 (III, 3) : « Hugo magnus et Willelmus Marchisi filius, intraverunt mare ad portum Bari, et transfretantes venerunt Durachium. Audiens vero dux illius loci hos prudentissimos viros illuc esse applicatos, mox mala cogitatio cor ejus tetigit, illosque apprehendit ac jussit Constantinopolim imperatori caute duci, quo ei fidelitatem facerent. » — Foucher de Chartres (*Hist. occid. des crois.*, III, 327 D). — Anne Comnène (*Hist. grecs des crois.*, 11, 12; éd. de Bonn, II, 37).

Commentaire : Voy. Krebs, *Zur Kritik Alberts von Aachen*, 20; — Peyré, I, 163; — Sybel, 314 (261); — HG, 138. — Hugues le Grand, au moment de son départ de France, probablement en août 1098, avait annoncé à l'empereur Alexis son départ pour la Terre-Sainte. Il l'avait avisé qu'il passerait par Constantinople et avait demandé à être reçu dans cette ville avec des honneurs dignes de son rang (voy. ci-dessus, nº 66). Il se rendit à Bari en traversant l'Italie. On ne peut préciser l'époque où il passa à Dyrrachium, mais ce fut probablement en octobre. Peyré se trompe en plaçant son départ de Bari à la fin de novembre 1098 (voy. ci-dessous, nº 93). Sur son arrestation au moment du débarquement à Dyrrachium, voy. HG, 138.

1096, octobre 7. — Elchanès, chef des Turcs, occupe Xerigordos, après un siège de huit jours, et taille en pièces la bande de croisés commandée par Renaud. (79)

Sources : Albert d'Aix, I, xvij; — *Gesta*, 122 (II, 6) : « ...haec tribulatio fuit per viij dies. » — Baudri de Dol (*Hist. occid. des crois.*, IV, 19); Guibert (*ibid.*, III, 146); Tudebode (*ibid.*, 12) ne font que copier les *Gesta*. — Anne Comnène, *loc. cit.* (cf. nº 76).

Commentaire : Voy. Muralt, *Essai de chronogr. byzantine*, II, 76; — Krebs, *Zur Kritik Albert's von Aachen*, 10; — HG, 121. — Sur le siège de Xerigordos et la prise de ce château, voy. HP, 189 (225); HG, 121. Le siège dura huit jours, donc du 29 septembre au 7 octobre. Muralt se trompe en plaçant au 29 septembre l'occupation du château par les Turcs. Il a été induit en erreur par l'imprécision du texte d'Albert d'Aix, qui, à la vérité, ne parle pas formellement d'un siège de huit jours, mais dont le récit montre bien que le château ne fut occupé qu'au bout de plusieurs jours.

1096, vers le 9 octobre. — Les croisés campés à Civitot sont informés de la prise de Xerigordos par les Turcs et de la

destruction de la bande de Renaud. Une fausse nouvelle leur avait fait croire que celui-ci s'était emparé de Nicée. (80)

Sources : Albert d'Aix, I, xviij : « ...fama tam crudelissima necis Teutonicorum perlata est in castris Petri. » — Anne Comnène, *Alexias*, l. X, c. 6 (*Hist. grecs des crois.*, I, II, 8 ; éd. de Bonn, II, 34).

Commentaire : Voy. HP, 191 (226). — La date donnée ci-dessus repose sur une simple conjecture, à savoir que la nouvelle de la prise de Xerigordos, survenue le 7 octobre, mit deux jours environ à parvenir à Civitot.

1096, octobre 9 et jours suivants. — Les croisés campés à Civitot discutent le projet d'une attaque contre les Turcs de Nicée. Sur la proposition de Gautier-sans-Avoir, ils décident de différer toute résolution sur ce point jusqu'au retour de Pierre l'Ermite. (81)

Source : Albert d'Aix, I, xviij : « Hoc infortunio suorum moti, saepius consiliis inter se utuntur, utrum recenter in ultionem illarum insurgerent, an Petrum operirentur. Consilium autem inter se habentibus, Walterus Senzavehor omnino se in ultionem fratrum ire contradixit, donec ...praesentia Petri adesset, cujus consilio omnia acturi essent. »

Commentaire : Voy. HP, 192 (227).

1096, octobre 17. — Elchanès part de Nicée contre les croisés campés à Civitot et fait faire des reconnaissances dans la contrée voisine de Nicomédie. A ce moment, on attendait toujours à Civitot que Pierre fût revenu de Constantinople. (82)

Source : Albert d'Aix, I, xviij : « Hoc consilio Walteri (cf. ci-dessus, n° 81) sedatus est populus, octo diebus prestolans adventum Petri ; sed nequaquam adhuc potuit ab imperatore redeundi licentiam habere. Octavo dehinc die, Turci viri militares surrexerunt ab urbe Nicaea numero C, regionem et urbes in montanis sitas perlustrantes, scire et intelligere volentes de praeda et rapinis quas Galli adduxerant. »

Commentaire : Voy. HP, 193 (228) ; — HG, 129. — La nouvelle de la prise de Xerigordos ne peut pas avoir été connue à Civitot avant le 9 octobre 1096. Quand elle y parvint vers ce jour-là, on agita la question d'une attaque immédiate contre les Turcs. Gautier-sans-Avoir s'y opposa. Pendant huit jours, donc jusqu'au 17 octobre, on attendit vainement le retour de Pierre l'Ermite. Ce dut être vers cette dernière date qu'Elchanès envoya des reconnaissances dans la contrée, et que probablement il partit lui-même de Nicée avec le reste de son armée.

1096, octobre 17. — Les Turcs se saisissent de quelques croisés, qui vagabondaient, et ils les décapitent. (83)

Source : Albert d'Aix, I, xviij : « Ipsa die plurimos peregrinos hac et illac vagantes diversis in locis decollasse perhibentur. »

Commentaire : Par les mots *ipsa die*, il faut entendre le jour même où quelques Turcs partirent de Nicée en reconnaissance, donc le 17 octobre.

1096, octobre 21. — Gautier-sans-Avoir part avec son armée pour Nicée. Cette armée est défaite au bord de la rivière du Dragon. Attaque du camp de Civitot par les Turcs. (84)

Sources : Albert d'Aix, I, 19 : « Surgente primo diluculo quartae diei, per universa castra jubentur armari equites et pedites....; soli inermes et infirmi cum femineo sexu innumerabiles in castro relicti sunt. Armati ad xxv milia peditum et D equites loricatos viam insistunt ad urbem Nicaeam... Solimanus cum omni comitatu suo eandem silvam ex fronte altera intraverat à Nicaea urbe descendens... Universi peregrini in fugam versi sunt, accelerantes iter versus Civitot, eadem via qua venerant... Turci gaudentes prospero successu victoriae, tentoria intrantes, quotquot repererunt gladio extinxerunt. » — *Gesta*, 122 (II, 8); — *Chronique de Zimmern*, I, 85 [52] (dans les *Arch. de l'Or. lat.*, II, 29); — Anne Comnène (*Hist. gr. d. crois.*, I, II, 7; éd. de Bonn, II, 33).

Commentaire : Voy. Wilken, I, 92 et suiv.; — Sybel, 254 (211); — Peyré, I, 117 et suiv.; — Wolff, *Bauernkreuzzüge*, 186; — HP, 191 et suiv. (226 et suiv,); — HG, 124 et suiv. — Albert d'Aix, par l'expression, *quartae diei*, n'a pu désigner le quatrième jour de la semaine, à savoir le mercredi; car, dans ce cas, au lieu de *diei*, il aurait employé le terme *feriae*, comme il le fait par exemple au l. IV, c. 27 : « *sequenti die, quae est sexta feria...* », et au l. VI, c. 6 : « *tertia feria, in secunda hebdomada mensis Junii...* » Donc ici *quarta dies* doit signifier le quatrième jour après le départ de Nicée de l'armée turque envoyée contre les Croisés, départ qui, nous l'avons vu, eut lieu le 17 octobre. Si, par l'expression *quartae diei*, Albert d'Aix avait voulu désigner le quatrième jour de la semaine, toutes nos déductions se trouveraient fausses, car en 1096, le 21 octobre tombait un dimanche. Muralt se trompe en fixant au 7 octobre la défaite des Croisés à Civitot.

1096, octobre 21. — Trois mille croisés se réfugient dans un château voisin de Civitot, que les Turcs viennent assiéger vers midi. (85)

Sources : Albert d'Aix, I, xxj : « Est autem supra littus maris

juxta praedictum Civitot praesidium quoddam antiquum et desertum, ad quod 3.000 peregrinorum fugam adripientes, ingressi sunt dirutum praesidium pro spe defensionis... » — Id., I, 22 : « Jam sol mediam diem peregerat, quando haec tria milia praesidium ingressi a Turcis obsessi sunt. » — *Gesta*, 122 (II, 9) : « Illi vero qui evadere potuerunt Cyvito fugerunt ; alii praecipitabant se in mare ; alii latebant in silvis et montanis. Turci vero persequentes illos in castrum, adunaverunt ligna, ut eos comburerent. »

Commentaire : Voy. HP, 197 (232) ; — HG, 127.

1096, octobre 21-22. — Pendant la nuit, un message apporté à Pierre l'Ermite à Constantinople, lui apprend que son armée est mise en grand péril par l'attaque des Turcs. (86)

Source : Albert d'Aix, I, xxij : « Quidam Graecus fidelis et catholicus, noctu navigio mare transiens, Petro, in civitate regia reperto, omnia pericula eorum retulit. »

Commentaire : Voy. HP, 197 (233). — D'après Anne Comnène, liv. X, ch. 6 (éd. de Bonn, II, 35), et Robert le Moine (*Hist. occid. d. crois.*, III, 734), Pierre se serait trouvé au nombre des croisés attaqués dans la localité d'Helenopolis, près du camp de Civitot, et aurait réussi à s'enfuir. Toutefois les témoignages des *Gesta* (cf. ci-dessus, n° 77) et d'Albert d'Aix doivent venir en première ligne.

1096, octobre 22. — Pierre l'Ermite est reçu en audience par l'empereur Alexis et lui expose les malheurs des croisés campés à Civitot. (87)

Source : Albert d'Aix, I, xxij : « Petrus lugens et dolens imperatorem humiliter deprecatur quatenus misellis peregrinis paucis, tot milium reliquiis, in nomine Jesu Christi subveniat. »

Commentaire : Voy. HP, 197 (233) ; — HG, 129.

1096, octobre 23. — L'empereur Alexis envoie Euphorbenus dans la région de Nicomédie pour porter aide aux croisés dispersés ou enfermés dans Civitot. (88)

Sources : Albert d'Aix, I, xxij : « Imperator, audito Petro de casu et obsidione suorum, praecepit sub omni festinatione trans brachium maris fugitivis et obsessis christianis subvenire et Turcos ab obsidione expugnatos effugare. » — Anne Comnène, *Alexias*, l. X, c. 6 (*Hist. grecs d. crois.*, I, II, 9 ; éd. de Bonn, II, 35) : « Παραχρῆμα τοίνυν μεταπεμψάμενος τὸν Καταχαλὼν Κωνσταντῖνον τὸν Εὐφορβηνὸν οὗ ὁ λόγος ἐν πολλοῖς ἤδη ἐμνήσθη, ἀποχρώσας δυνάμεις ἐν ναυσὶ πολεμικαῖς ἐμβαλὼν διαπόντιον εἰς ἀρωγὴν αὐτοῦ πέπομφε. »

Commentaire : Voy. HP, 197 (233) ; — HG, 128. — Alexis s'étant

rendu aussitôt aux sollicitations de Pierre, on peut admettre que les secours envoyés par lui aux croisés furent mis en route le 23 octobre au plus tard.

1096, octobre 23-24. — **Pendant la nuit, les Turcs lèvent le siège du château voisin de Civitot et rentrent à Nicée.** (89)

Sources : Albert d'Aix, I, xxij : « Turci autem, imperatoris edicto comperto, media nocte cum captivis christianis et spoliis plurimis a praesidio se moverunt, et sic inclusi et obsessi peregrini milites ab impiis liberati sunt. » — Anne Comnène, X, 6 (éd. de Bonn, II, 36, 1) : « Θεασάμενοι δὲ τοῦτον οἱ Τοῦρκοι καταλαβόντα φυγαδείᾳ ἐχρήσαντο. »

Commentaire : Voy. HP, 198 (233); — HG, 128.

1096, vers le 25 octobre. — **Robert de Normandie, Étienne de Blois et Robert de Flandre, en route pour l'Orient, se rencontrent à Lucques avec le pape Urbain II, qui leur donne sa bénédiction.** (90)

Sources : Foucher de Chartres (*Hist. occid. des crois.*, III, 329 A) : « Cum usque Luccam pervenissemus, invenimus prope illam Urbanum apostolicum, cum quo locuti sunt Robertus Normannus et Stephanus Blesensis comites, nos quoque ceteri qui voluimus, et ab eo benedictione suscepta, Romam gaudenter ivimus. » — Théodore de Pœhlde, *Narratio profect. Godefridi* (*Hist. occid. des crois.*, V, 190 E).

Commentaire : Voy. *L'art de vérifier les dates,* II, 705; — Peyré, I, 162; — Sybel, 332 (276); — Giesebrecht, *Gesch. d. deutschen Kaiserzeit,* III, 651; — Jaffé, *Regesta,* I, 690; — HG., 135.

1096, vers le 26 octobre. — **Boémond de Pouille part, de Bari probablement, et se rend à Aulona. Quelques contingents de son armée abordent à Dyrrachium et dans d'autres localités.** (91)

Sources : *Hist. belli sacri,* c. 7, 8 (*Hist. occid. d. crois.*, III, 177) : « ...alii vero qui ante transierant mare, promiserunt Boamundo quod eum expectarent in Bulgaria... Postquam cognoverunt dominum Boamundum transfretasse, venerunt festinanter ad eum ad Ebelonam in Omnium Sanctorum festivitate. » — Albert d'Aix, II, xviij : « Boamundus x milia habens equitum et plurimas copias peditum, per Valonam et Durax et ceteras civitates regis Bulgarorum descendens... »

Commentaire : Voy. Wilken, I, 124; — Peyré, I, 176; — Michaud, I, 107; — HG, 152, 156. — La date à laquelle Boémond

quitta La Pouille pour se rendre en Bulgarie peut se déduire de ce fait, mentionné par l'*Historia b. sacri,* que, dès la fête de la Toussaint, il se trouvait à Aulona. En effet, son voyage d'Italie jusque dans cette localité dut durer cinq jours au plus. L'hypothèse formulée par Krebs (*Zur Kritik Alberts von Aachen,* 21), d'après il laquelle se serait embarqué au plus tôt vers le début de décembre, n'est point justifiée. Krebs n'a probablement pas connu le texte de l'*Hist. b. sacri.* C'est sans raison, également, que Krebs (ouvr. cité, p. 47) révoque en doute l'assertion d'Albert d'Aix au sujet du passage à Dyrrachium d'une partie de l'armée de Boémond. Cette assertion semble confirmée par l'*Hist. b. sacri,* d'où il ressort qu'une partie de l'armée de Boémond ne se rendit pas à Aulona.

1096, vers le 28 octobre. — L'armée de Robert de Normandie, d'Étienne de Blois et de Robert de Flandre rencontre à Rome un accueil plein de malveillance. Leurs vies sont même menacées, par suite du conflit entre les partisans de Guibert et ceux d'Urbain II. Ils quittent la Ville Sainte avec terreur. (92)

Sources : Foucher de Chartres (*Hist. occid. des crois.*, III, 329 A) : « .....ab Urbano apud Luccam benedictione suscepta Romam gaudentes ivimus. Et cum in basilica S. Petri introissemus, invenimus ante altare homines Guiberti papae stolidi, qui oblationes altari superpositas, gladios suos in manibus tenentes inique arripiebant; alii vero super trabes ipsius monasterii cursitabant et inde deorsum ubi prostrati orabamus lapides jaciebant... Proinde satis doluimus..... » — Théodore de Pœhlde, *Narratio profect. Godefridi* (*Hist. occid. des crois.*, V, 190 E).

Commentaire : Voy. Peyré, I, 162; — Sybel, 332 (276); — Giesebrecht, *Gesch. d. deutschen Kaiserzeit,* III, 651; — Jaffé, *Regesta* (2e éd.), I, 690; — HG, 135.

1096, novembre. — Arrivée de Hugues le Grand à Constantinople, où il avait été amené par Butumitis, envoyé de l'empereur Alexis. (93)

Sources : Foucher de Chartres (éd. citée, 327 D) : « Hugo magnus apud Duratium captus est et usque ad imperatorem Constantinopolitanum perductus, ubi per aliquantum temporis non omnino liber moratus est. » — Anne Comnène, *Alexias,* l. X, c. 8 (*Hist. gr. d. crois.,* 12; éd. de Bonn, II, 39, 10) : « Ἅπαντα δὲ μεμαθηκὼς ὁ αὐτοκράτωρ ὀξέως τὸν Βουτουμίτην πέμπει πρὸς τὴν Ἐπίδαμνον, ἣν πολλάκις Δυρράχιον κατωνομάσαμεν, ἐφ' ᾧ τὸν Οὖβον ἀναλαβέσθαι καὶ μὴ τὴν εὐθεῖαν βαδίσαι, ἀλλὰ παρεκκλῖναι καὶ διὰ τῆς Φιλιππουπόλεως αὐτὸν ἀγαγεῖν εἰς τὴν μεγαλόπολιν. »

Commentaire : Voy. Sybel, 315 (261); — HG, 140; — Krebs, *Zur Kritik Alberts v. Aachen*, 19. — En ce qui concerne l'époque de l'arrivée de Hugues à Constantinople, il est certain qu'il y parvint avant Godefroi de Bouillon, donc avant le 23 décembre 1096. De plus, il avait dû s'arrêter pendant un temps relativement long à Dyrrachium; car, dès avant l'époque où il se mit en route pour Constantinople, l'empereur avait été avisé de son débarquement sur la côte illyrienne et avait envoyé au devant de lui Butumitis pour l'accompagner jusqu'à Constantinople. On peut donc fixer approximativement au mois de novembre l'époque de son entrée dans cette ville. Ainsi, Peyré se trompe en disant (I, 163) que Hugues quitta Bari vers la fin de novembre, car, dans ce cas, il n'aurait pu arriver à Constantinople avant le 23 décembre. Sybel est plus exact lorsqu'il dit que l'on ne peut déterminer d'une façon précise la date de l'entrée de Hugues dans cette ville, mais que ce dut être en novembre ou en décembre.

1096, début de novembre. — Robert de Normandie, Robert de Flandre, Étienne de Blois et Guillaume « Marchisi filius », en route pour la Palestine, passent au monastère du Mont-Cassin. (94)

Sources : Pierre diacre, *Chron. Cassin.* (*Mon. Germ., SS.*, VII, 765) : « Tertia autem pars per antiquam stratam Romam venit cum Rotberto scilicet Flandrensi et Rotberto, comite Normanniae, et Hugone qui vocatus est magnus et Guillelmo Marchisii filio, cum aliis pluribus, qui videlicet omnes per nostrum Casinense monasterium transeuntes et Benedicto patri et fratribus se plurimum commendantes Barium profecti sunt. » — *Lettre II d'Alexis Comnène à Oderisio* (Riant, dans *Alexii ad Robertum Flandr. epist. spuria*, p. 43).

Commentaire : Voy. Tosti, *Storia di monte Casino*, II, 17; — Riant, *Inventaire*, 137. — La lettre d'Alexis à Oderisio, sans mentionner expressément les princes croisés qui passèrent au Mont-Cassin, indique bien que plusieurs d'entre eux s'y arrêtèrent.

1096, début de novembre. — Godefroi de Bouillon, parti de Belgrade, s'avance à travers les forêts de la Bulgarie vers Nisch. Au moment d'entrer dans la forêt bulgare, il rencontre des envoyés d'Alexis. (95)

Source : Albert d'Aix, II, vij : « Dux et omnis exercitus illius in villa Belegravae Bulgarorum hospitio pernoctarunt, quam Petrus et illius exercitus non longe ante depraedati combusserant. Mane autem facto, sylvas immensas et inauditas regni Bulgarorum ingressi sunt, ubi legati imperatoris illis occurrerunt. »

Commentaire : Voy. HG, 140; — Krebs, *Zur Kritik Alberts*

von Aachen, 19. — Seul Albert d'Aix nous renseigne sur la marche de Godefroi jusqu'à Constantinople. Si l'on tient compte de l'époque de l'arrivée de Godefroi dans cette ville (23 déc.) et de ses arrêts dans les principales villes de Bulgarie (4 jours à Nisch; *quotquot dies* à Sofia; 8 jours à Philippopoli), son passage dans la forêt bulgare peut être fixé au début de novembre.

1096, novembre 1. — Séjour de Boémond à Aulona, où d'autres contingents de son armée, partis avant lui, viennent le rejoindre. (96)

Sources : *Hist. b. sacri,* c. 8 (*Hist. occid. d. crois.,* III, 177); — Albert d'Aix, II, xviij. — Cf. ci-dessus, n° 91.
Commentaire : Voy. Krebs, ouvr. cité, 47; — HG, 156.

1096, vers le 6 novembre. — Boémond campe à Wojutza, où, après quelques jours d'attente, toutes ses troupes le rejoignent. Quand celles-ci sont rassemblées, il leur donne des instructions sur la façon dont elles doivent se comporter dans leur marche à travers l'empire grec. (97)

Source : *Gesta,* 124 (IV, 3) : « Deinde descendentes in vallem de Andronopoli, expectaverunt gentem suam, donec omnes pariter transfretassent. Tunc Boamundus ordinavit concilium cum sua gente, confortans et monens omnes : nolite depraedare terram istam, quia Christianorum est, et nemo accipiat plus nisi quod ei sufficiat ad edendum pro benedictione. »
Commentaire : Voy. Knapp, *Reisen durch die Balkanhalbinsel,* p. 35; — HG, 156. — Par l'expression *descendentes,* il faut entendre que Boémond, depuis Aulona, prit la direction du nord en descendant par la vallée de la Wojutza, pour y attendre celles de ses troupes qui avaient quitté la Pouille après lui. Ainsi les divers contingents de son armée n'avaient point tous passé la mer en même temps, et l'on doit présumer qu'ils avaient abordé non dans le même port, mais en diverses localités.

1096, vers le 7-12 novembre. — Arrivée et séjour de Godefroi de Bouillon à Nisch. (98)

Source : Albert d'Aix, II, vij, « ...pervenerunt Nish praesidium; illic per dies IV recreati sunt. »
Commentaire : Voy. HG, 140.

1096, vers le 15 novembre. — Boémond lève le camp de la vallée de la Wojutza et se dirige vers Castoria. (99)

Source : *Gesta,* 124 (IV, 4) : « Tunc exeuntes inde, venerunt

per nimiam plenitudinem de villa in villam, de civitate in civitatem, de castello in castellum, quousque pervenimus Castoriam » (cf. plus loin, n° 108).

Commentaire : Voy. Knapp, *Reisen durch die Balkanhalbinsel,* 35; — HG, 159. — Si l'on considère que Boémond a parcouru, de Noël 1096 à avril 1097, le chemin trois fois plus long qui sépare Castoria de Rodosto, on peut conjecturer qu'il mit environ cinq semaines à franchir la distance entre Aulona et Castoria, et placer par conséquent vers le 15 novembre son départ de la vallée de la Wojutza.

1096, vers le 16-20 novembre. — Arrivée et séjour de l'armée de Godefroi à Sterniz (Sofia). (100)

Source : Albert d'Aix, I, vij : « Dux cum omni exercitu Sterniz profectus est...; dehinc post aliquot dies discendens... »

Commentaire : Voy. HG, 140.

1096, fin novembre et début de décembre. — Les contingents de Robert de Flandre, d'Étienne de Blois et de Robert de Normandie arrivent en Calabre. Les deux premiers passent ensuite en Grèce, le dernier hiverne en Calabre. Un grand nombre de croisés, terrifiés par les souffrances déjà endurées, renoncent à poursuivre la croisade et reprennent le chemin de leurs foyers. (101)

Source : Foucher de Chartres (*Hist. occid. des crois.,* III, 329 D, « ...nos autem, per mediam Campaniam euntes, venimus Barum... deinde portum adeuntes, transfretare tunc putavimus. Sed obsistentibus nautis... tempore tunc hiemali imminente, quod nobis nocuum objecerunt, oportuit Robertum, comitem Normanniae, in Calabriam secedere et toto tempore brumali illic hiemare. Tunc tamen, Robertus comes Flandriae, cum cohorte sua transfretavit. Tunc vero plurimi de plebe, desolati, inopiam etiam futuram metuentes, arcubus suis ibi venditis et baculis peregrinationis resumtis ad domos suas ignavi regressi sunt. »

Commentaire : Voy. Wilken, I, 145; — Peyré, I, 166 et suiv.; — Sybel, 332 (277); — HG, 135.

1096, entre le 26 nov. et le 3 déc. — Arrivée et arrêt de Godefroi de Bouillon à Philippopoli. (102)

Source : Albert d'Aix, I, vij : « ...ad Phinopolim civitatem praeclaram descendens, illic similiter ex imperatoris dono omnem abundantiam necessariorum habuit per viij dies. »

Commentaire : Voy. HG, 140; — Krebs, *Zur Kritik Alberts von Aachen,* 22.

1096, début de décembre. — Robert de Flandre, séjournant en Pouille avant son départ pour la Bulgarie, acquiert de son gendre, Roger Bursa, duc de Pouille, de précieuses reliques, qu'il envoie en Flandre à sa femme Clémence. (103)

Source : *Charte de Clémence, comtesse de Flandre*, du 8 octobre 1097 (Coussemaker, *Doc. relat. à la Flandre maritime, extraits du Cartulaire de l'abbaye de Watten* [dans les *Annales du comité flamand de France*, t. V, p. 357 et suiv.]) : « Cum [Robertus], agens iter, fines Apuliae intraret..., hoc solum ab eo [duce Apuliae] exegit, ut ei quam preciosissimas conferret reliquias, quas mihi transmittere disposuerat. Contulit ei de capillis beatissimae Dei genitricis..., de corporibus SS. Matthaei, apostoli, et confessoris Christi Nicolai, quorum corpora non dubium est in Apulia contineri. »

Commentaire : Voy. Coussemaker, loc. cit. ; — Riant, *Inventaire*, p. 159. — L'envoi des reliques dut avoir lieu pendant le court séjour de Robert en Pouille, et avant son départ pour la Bulgarie.

1096, vers le 8 décembre. — Arrivée de l'armée de Godefroi à Andrinople. (104)

Source : Albert d'Aix, I, viij : « Dux [Godefridus] Adrianopolim profectus est, ubi quodam flumine natatu equorum superato, tentoriis positis pernoctavit. »

Commentaire : Voy. HG, 140 ; — Krebs, *Zur Kritik Alberts v. Aachen*, 22.

1096, vers le 12-20 décembre. — Arrivée et séjour de l'armée de Godefroi à Salabria (Siliori), dont elle dévaste les environs. (105)

Source : Albert d'Aix, I, viij : « Deinde exsurgentes et Salabriam properantes, tentoria posuerunt per amoena loca pratorum........ per dies viij illic moram facientes, totam regionem illam depopulati sunt. »

Commentaire : Voy. Knapp, *Reisen durch die Balkanhalbinsel*, 34 ; — HG, 141 ; — Krebs, *Zur Kritik Alberts von Aachen*, 22.

1096, vers le 20 décembre, à 1097, vers le 31 janv. — Raimond de Saint-Gilles avec l'armée des Provençaux fait route à travers la Dalmatie. (106)

Sources : Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. d. crois.*, III, 235 A) : « Illi igitur Sclavoniam ingressi, multa dispendia itineris passi sunt, maxime propter hiemem quae tunc erat... » — Id. (*ibid.*,

236 C) : « ....xl fere dies in Sclavonia fuimus. » — *Gesta,* 123 (III, 1) : « Secunda pars intravit in Sclavoniae partes, scilicet comes de S. Egidio Raimundus, et Podiensis episcopus. »

Commentaire : Voy. Wilken, I, 129; — Peyré, I, 190; — Knapp, *Reisen durch d. Balkanhalbinsel,* 44; — Sybel, 329 (274); — HG, 130 et suiv.; — Damberger, *Synchron. Gesch. d. Kirche im Mittelalter* (1854), VII, 258. — Sur l'époque où Raimond quitta la Provence, voy. ci-dessus, n° 65.

1096, décembre 23. — Godefroi de Bouillon arrive avec son armée devant Constantinople. Il y dresse son camp et s'abstient de tout acte de violence jusqu'après les fêtes de Noël. (107)

Sources : *Gesta,* 123 (III, 4) : « Dux Godefridus primus omnium seniorum Constantinopolim venit cum magno exercitu duobus diebus ante Natale Domini nostri, et hospitatus est extra urbem, donec iniquus imperator jussit eum hospitari in burgo urbis. » — Albert d'Aix, II, 10 : « Erat Natalis Domini.....; his ergo iv diebus sanctis in omni quietate et jucunditate resederunt ante urbis moenia Constantinopoli, et continuerunt manus suas ab omni praeda et injuria. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 14). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 21 et suiv.). — *Hist. b. sacri,* c. 6 (*ibid.*, III, p. 176). — Robert le Moine (*ibid.*, III, 743 C). — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. Le Prévost, III, 492). — Guil. de Tyr, II, c. 6 (*Hist. occid. d. crois.*, I, 81). — Anon. rhénan., *Hist. Godefridi* (*ibid.*, V, 442 E, 446 A).

Commentaire : Voy. Peyré, I, 157; — HG, 140; — Muralt, *Essai de chronogr.*, II, 77; — HF, 134; — Kugler, *Gottfried v. Bouillon,* 13; — Damberger, *Synchron. Gesch. d. Mittelalters,* VII, 250; — Kohl, *Gesch. d. Mittelalters,* 18.

1096, décembre 25. — Boémond et ses compagnons célèbrent les fêtes de Noël à Castoria. Ils y restent plusieurs jours, et, comme les habitants ne leur fournissent pas de vivres, ils prennent de force ce dont ils ont besoin pour leur subsistance. (108)

Source : *Gesta,* 124 (IV, 4) : « Pervenimus Castoriam, ibique Nativitatem Domini sollemniter celebravimus, fuimusque ibi per plures dies et quaesivimus mercatum; sed ipsi noluerunt nobis assentire, eo quod valde timebant nos, non putantes nos esse peregrinos, sed velle populari terram et occidere illos. Quapropter apprehendebamus boves, equos et asinos et omnia, quae inveniebamus. » — Robert le Moine (*Hist. occid. d. crois.*, III, 745 B). — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. Le Prévost, III, 494). — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 16). — *Hist. b. sacri,* c. 9 (*ibid.*, p. 177). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 23 A). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 152 G).

Commentaire : Voy. Wilken, I, 125; — Sybel, 327 (272); —

Peyré, I, 177; — HG, 158 et suiv.; — Muralt, *Essai de chronogr.*, II, 77.

1096, décembre 29. — Godefroi de Bouillon va s'établir avec son armée dans les faubourgs de Constantinople situés le long de la mer. (109)

Sources : Albert d'Aix, II, xj : « Post quatuor dies (cf. nº 107), legatio imperatoris processit ad ducem, quatenus castra moveret et intra palatia, quae in littore brachii maris sita erant, cum exercitu suo hospitaretur propter medios algores nivis et hiemis, qui pluviali tempore inminebant, ne tentoria eorum madefacta et attrita deperirent. Cessit tandem dux et caeteri comprimores imperatoris voluntati. » — *Gesta*, 123, (III, 4); cf. nº 107. — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 14). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 21 G). — *Hist. b. sacri*, c. 6 (*ibid.*, III, 176). — Robert le Moine (*ibid.*, III, 743 C).

Commentaire : Voy. Krebs, *Zur Kritik Alberts von Aachen*, 33; — HG, 141. — Albert d'Aix disant que l'établissement de l'armée de Godefroi dans les faubourgs de Constantinople eut lieu quatre jours après Noël, on doit le placer, semble-t-il, au 29 décembre. Krebs, toutefois, adopte la date du 28, pour faire concorder le renseignement en question avec d'autres indications chronologiques du même auteur.

1097, janvier 13. — Combat entre les soldats d'Alexis et ceux de Godefroi de Bouillon sous les murs de Constantinople. Pillage des palais situés sur la Corne d'Or. (110)

Sources : Albert d'Aix, II, xij, xiij. — *Gesta*, 123 (III, 5). — *Hist. b. sacri*, c. 6 (*Hist. occid. d. crois.*, III, 176). — Robert le Moine (*ibid.*, III, 743). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 22 A). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 154 E). — *Hist. Godefridi* (*ibid.*, V, 446 A). — Ekkehard, *Hierosolymita*, XIII, 3. — Anne Comnène, *Alexias*, X, 9 (éd. de Bonn, II, 49, 12; *Hist. grecs des crois.*, I, II, 20) : « ...ὁπόσοι εὖνοι περὶ τὸν αὐτοκράτορα, τὴν πέμπτην ἐκείνην φανταζόμενοι, καθ' ἣν ἡ τῆς πόλεως γέγονεν ἅλωσις, καὶ δεδιότες διὰ τοῦτο τὴν ἐνισταμένην ἡμέραν, μή τις ἔκτισις τῶν τότε γεγενημένων συμβαίη... πέμπτη γὰρ ἦν τῆς μεγίστης καὶ ἁγίας τῶν ἑβδομάδων, ἐν ᾗ ὁ Σωτὴρ τὸν ἐπονείδιστον ὑπὲρ ἁπάντων ὑπέστη θάνατον. »

Commentaire : Voy. Wilken, I, 115 et suiv.; — Sybel, 321 (267); — Kugler, *Peter d. Eremite und Albert von Aachen* (*Hist. Zeitschr.*, t. XLIV, p. 38 et suiv.); — Id., *Kaiser Alexius und Albert von Aachen* (*Forsch. z. deutschen Gesch.*, t. XXIII, 498); — Id., *Albert von Aachen*, p. 15 et suiv.; — Krebs, *Zur Kritik Alberts von Aachen*, 33 et suiv.; — HE, 138; — HG, 145. — Anne Comnène et Albert d'Aix sont les auteurs qui s'étendent le plus

sur ce combat. D'après le renseignement très précis fourni par Anne Comnène il aurait eu lieu le cinquième jour de la semaine sainte, donc le jeudi 2 avril 1097. D'après Albert d'Aix il se serait produit assez longtemps avant, à savoir le 13 janvier 1097. Suivant le même auteur et les *Gesta*, Godefroi était arrivé à Constantinople le 23 décembre (cf. ci-dessus, nº 107); il y célébra la fête de Noël, et, quatre jours après, donc le 29 décembre, il alla occuper avec son armée les faubourgs situés sur la rive de la Corne d'Or (cf. ci-dessus, nº 109). Ensuite, quinze jours se passèrent en négociations entre Alexis et Godefroi, au lendemain desquelles (*quadam die*), semble-t-il, donc le 13 janvier 1097, eut lieu le combat en question. Longtemps, la date donnée par Anne Comnène avait été admise sans objection. Mais, récemment, Kugler et, après lui, Krebs en ont contesté l'exactitude et se sont rangés à la chronologie d'Albert d'Aix en appuyant par une forte raison leur avis. D'après eux, Anne Comnène aurait été suggestionnée par le souvenir d'un autre jeudi saint où s'étaient passés de mémorables événements, le jeudi saint de l'année 1081, dans lequel son père avait détrôné Nicéphore et où avait eu lieu le pillage de Constantinople par les mercenaires du nord. Ce pillage, qui avait laissé une forte impression dans son esprit, marquait pour elle une date funeste. Au début de l'année 1097, un danger de même nature menaça Constantinople et lui rappela le fatal jeudi saint de l'année 1081. Ce souvenir, joint à sa négligence habituelle à l'égard de la chronologie, lui fit rapprocher les deux événements, et l'amena à assigner au second la date diaire du premier. L'argumentation de Kugler me paraît démonstrative, et bien que, dans Albert d'Aix, l'indication de la date de jour soit beaucoup moins précise que dans Anne Comnène, j'estime que c'est son témoignage qui est conforme à la réalité et que le combat livré dans les faubourgs de C. P. entre les soldats d'Alexis et ceux de Godefroi eut bien lieu au mois de janvier. Le récit d'Albert, on en a l'impression en le lisant, est fondé sur des renseignements originaux, tandis que la relation d'Anne Comnène, en ce qui concerne précisément l'arrivée des croisés à Constantinople, dénote une évidente confusion. Ainsi, d'après elle, Boémond serait arrivé dans cette ville le dernier de tous les croisés, alors qu'il est certain, au contraire, qu'il y arriva le premier après Godefroi. Si, malgré ces raisons, l'on s'en tient à la date fournie par Anne Comnène, il faut alors rejeter complètement tout ce que dit Albert, car les deux récits sont en contradiction formelle. Le renseignement fourni par Anne Comnène, suivant lequel Alexis aurait enjoint à ses soldats de ne commettre aucun acte de violence à l'égard des Latins pendant la semaine sainte, afin de ne pas profaner les fêtes chrétiennes, tandis que les Latins auraient choisi le jeudi saint pour engager leur attaque, ce renseignement est motivé par la tendance d'Anne Comnène à représenter son

père comme un homme particulièrement pieux, qui n'eût point livré un combat pendant la semaine sainte s'il n'y avait été forcé par l'agression des Latins. Elle s'efforçait de l'innocenter de l'accusation d'avoir commencé le combat; tandis que, de leur côté, les historiens occidentaux, et spécialement Albert d'Aix et l'auteur des *Gesta*, faisaient peser sur lui la responsabilité de l'événement, en déclarant qu'il avait donné l'ordre de l'attaque. — Muralt (*Essai de chronogr.*, p. 78) se trompe en assignant au combat la date du 3 avril, et celle du 4 avril à la conclusion de la paix.

1097, janvier 14-19. — Dévastation des environs de Constantinople par les soldats de Godefroi de Bouillon. (111)

Sources : Albert d'Aix, II, xiv : « Crastina vero luce exorta, ex praecepto ducis exsurgens populus, terram et regnum imperatoris perlustrans, curriculo dierum sex graviter depraedatus est. » *Gesta*, 123 (III, 7) : « ..... reversusque dux ad sua tentoria mansit inibi per v dies, donec pactum iniit cum imperatore ... » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 15). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 22 D).

Commentaire : Voy. Wilken, I, 117; — Sybel, 321 (267); — Kugler, dans ses ouvrages cités sous le n° 110; — Krebs, *Zur Kritik Alberts v. Aachen*, 35 : « Ainsi, d'après les *Gesta*, le conflit aurait duré cinq jours, et, d'après Albert d'Aix, six jours avant la conclusion de la paix. Ces deux données ne sont pas en contradiction absolue; leur diversité peut s'expliquer par une différence d'appréciation en ce qui touche le moment précis où commencèrent et finirent les hostilités ». — HG, 146.

1097, vers le 20 janvier. — Des ambassadeurs de Boémond se trouvent à Constantinople. Ils en repartent sous la conduite d'un fonctionnaire du palais impérial. (112)

Sources : *Gesta*, 124 (V, 1) : « Mandavit imperator simul cum nostris nuntiis uni ex suis, quem valde diligebat, quem et corpalatium vocant, ut nos secure deduceret per terram suam, donec veniremus Constantinopolim. » — Albert d'Aix, II, xiv : « Vix post hanc ducis responsionem, legati imperatoris recesserant, et ecce quidam alii legati ad eundem ducem venientes ex parte Boemudi...; a duce benigne commendati in terram Apuliae reversi sunt. »

Commentaire : Voy. Wilken, I, 117; — Sybel, 324 (270); — Kugler, *Kaiser Alexius und Albert von Aachen* (*Forsch. zur deutschen, Gesch.*, XXIII, 498); — HG, 163. — Les *Gesta* et Albert d'Aix s'accordent pour attester que des envoyés de Boémond vinrent à Constantinople vers Alexis. Mais ce que raconte Albert sur leur attitude à l'égard de l'empereur et de Godefroi de

Bouillon est grandement suspect; la politique de Boémond ne peut avoir été celle qu'il décrit. Voy. à ce sujet HG, 137. Suivant les *Gesta* les envoyés de Boémond à Constantinople furent de retour vers ce prince postérieurement à la bataille du Wardar, donc après le 18 février 1097. Leur départ de Constantinople peut donc être placé approximativement dans la seconde quinzaine de janvier.

1097, janvier 20. — Godefroi de Bouillon se rend en audience auprès d'Alexis, après avoir reçu en ôtage le fils de celui-ci, Jean Comnène. L'accord entre les deux princes est signé. (113)

Sources : Albert d'Aix, II, xv, xvj : « Imperator..... ducem ac ejus amicos amplius de concordia solicitabat, quatenus, si ei placari vellet et terram ejus pacifice pertransire, sibi vero facie ad faciem praesentari in colloquio, dilectissimum filium suum, Johannem nomine, sibi obsidem daret et omnia necessaria cum emendi licentia sibi suisque accommodaret... Dux... universum populum admonens, ut pacifici essent et sine seditione necessaria emerent. Crastina vero luce exorta, Cunonem, comitem de Monte acuto, et Baldewinum de Burg....jussit coram adesse, quos ad suscipiendum obsidem filium imperatoris confidenter direxit. Quod actum est..... Dux sine dilatione navigio per brachium maris Constantinopolim advectus est, et... audacter curiam imperatoris ingressus..... » « Imperator.... ducem.... benigne suscepit... Dux placatus et illectus non solum se ei in filium, sicut mos est terrae, sed etiam in vasallum junctis manibus reddidit, cum universis primis qui tunc aderant et postea subsecuti sunt. » — *Gesta,* 123 (III, 7); cf. n°s 111 et 120. — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.,* III, 15). — Baudri de Dol (*ibid.,* IV, 22 D). — Guibert de Nogent (*ibid.,* 148 A). — Anne Comnène, X, 9 (*Hist. gr. d. crois.*, I, ii, 25; éd. de Bonn, II, 54).

Commentaire : Voy. les ouvrages cités dans le *Commentaire* du n° 111. — On a vu ci-dessus (n° 110), que le combat livré par les croisés aux troupes impériales sous les murs de Constantinople eut lieu le 13 janvier 1097. Ensuite, les environs de la ville furent pendant six jours mis au pillage, et ces six jours Godefroi les passa dans sa tente, en dehors des faubourgs de la ville (voy. n° 111), Il fut, à ce moment, instamment sollicité de conclure la paix par l'empereur, qui lui envoya son fils en otage. Il se rendit alors auprès d'Alexis et le traité fut conclu. D'après Albert d'Aix, son entrevue avec Alexis eut lieu immédiatement après les six jours que dura le pillage autour de Constantinople, donc au plus tard le 20 janvier.

1097, janvier 21. — Godefroi de Bouillon fait savoir à son armée qu'il a conclu un accord avec l'empereur Alexis. (114)

Source : Albert d'Aix, II, 17 : « Altera dehinc die, acclamatum est jussu ducis per universum exercitum ut pax et honor imperatori et omnibus suis deinceps exhiberetur, et justitia servaretur in omni mensura venditionis et emtionis. Imperator similiter interdixit in omni regno suo sub judicio vitae, ne quis noceret aut defraudaret quenquam de exercitu..... precium vero alleviaretur. »

Commentaire : Voy. Wilken, I, 120; — Peyré, I. 235; — Krebs, *Zur Kritik Alberts v. Aachen,* 46. — Par « altera die », il faut entendre le lendemain du jour où l'accord en question avait été conclu (cf. n° 113).

1097, du 21 janvier, environ, au milieu de mai. — Alexis envoie chaque semaine à l'armée de Godefroi des subsides en argent. (115)

Source : Albert d'Aix, II, 16 : « Sic vero imperatore ac duce perfectae fidei et amicitiae vinculo insolubili innodatis, a tempore Dominicae incarnationis, quo haec concordia contigit, usque ante paucos dies Pentecostes, per singulas hebdomadas, iv viri, aureis byzanteis onerati, cum x modiis monetae Tartaron de domo imperatoris duci mittebantur, quibus milites sustentari possent. »

Commentaire : Voy. Wilken, I, 120; — Peyré, I, 234; — Kugler, *Peter d. Eremite u. Albert v. Aachen* (Sybels *Hist. Zeitschr.*, t. XLIV, p. 36); — Id., *Kaiser Alexius u. Albert v. Aachen* (*Forsch. z. deutschen Gesch.*, t. XXIII, p. 498); — Krebs, *Zur Kritik Alberts v. Aachen*, 32 et suiv. — Peyré (loc. cit.) interprète l'expression : *tempore Dominicae incarnationis*, par la date du 25 mars 1097, qui est celle de l'Annonciation, à l'occasion de laquelle on aurait aussi fêté l'incarnation de J.-C. Ce serait ce même jour, selon le même auteur, qu'aurait été conclu l'accord entre Alexis et Godefroi. Mais nulle part on ne trouve que ledit accord ait été conclu à la date du 25 mars. Guillaume de Tyr, interprète les termes : *tempus Dominicae incarnationis* par la fête de l'Épiphanie, c'est-à-dire le 6 janvier; mais il n'a sans doute pas pris garde que sa source, Albert d'Aix, ne sait rien d'un traité entre Alexis et Godefroi avant la seconde quinzaine de janvier, et que les subsides de l'empereur à Godefroi ne furent envoyés qu'après l'accord conclu entre les deux princes. Je me range donc à l'opinion de Kugler, d'après lequel les mots *tempus Dominicae incarnationis* doivent s'appliquer à la période des fêtes de la Nativité par laquelle se termine le temps de l'Épiphanie. On ne peut supposer aucune erreur de la part d'Albert d'Aix, quand il dit que l'emploi des subsides cessa quelques jours seulement avant la Pentecôte. Nous ne voyons pas pourquoi, en effet, ces subsides n'auraient pas été les très bienvenus dans l'armée de Godefroi, quand même elle se trouvait déjà campée devant Nicée.

1097, fin janvier. — Les Provençaux arrivent à Scutari en Dalmatie, où le comte Raimond fait amitié avec le roi des Slaves. Malgré ce pacte, les soldats du comte sont maltraités par les Slaves. (116)

Sources : Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. des crois.*, III, 236 E) : « Tandem post multa laborum ad regem Sclavorum apud Scodram venimus; cum eo comes fraternitatem confirmavit et multa ei tribuit, ut exercitus secure emere et quaerere necessaria posset, nam satis pacis petitae nos poenituit, cum per ejus occasionem Sclavi, solito se more furentes, nostros interficiunt et quae poterant ab inermibus abripiunt. Quaesivimus locum fugae non ultionis. » — Guillaume de Tyr, II, xvij.

Commentaire : Voy. Wilken, I, 130; — Peyré, I, 192; — Knapp, *Reisen durch die Balkanhalbinsel,* 47; — HG, 131. — Raimond d'Aiguilers dit formellement qu'on était en hiver lorsque les Provençaux traversèrent l'Esclavonie et que leur marche à travers ce pays dura 40 jours (cf. n° 106). Leur arrivée à Scutari dut donc avoir lieu vers la fin de janvier.

1097, début de février. — Arrivée de Raimond et de ses Provençaux à Durazzo, où leur sont apportés des sauf-conduits de la part de l'empereur Alexis. Ils n'en sont pas moins exposés à des attaques tout le long de leur route. Le frère de l'évêque Adhémar, nommé Hugues de Monteil, étant tombé malade, est obligé de s'arrêter à Durazzo. (117)

Sources : Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. des crois.*, III, 236 G) : « Venimus Dirachium... Habuimus obviam litteras imperatoris de pace, de fraternitate, et, ut ita dicam, de filiatione. Haec autem verbotenus; nam ante et retro, dextrorsum et sinistrorsum Turci et Comani, Husi et Tanaces, Pincenati et Bulgari nobis insidiabantur... » — Id. (*ibid.*, 238 F) : « Post haec episcopus [Adhemarus] consecutus est nos cum fratre suo, quem infirmum dimiserat Dirachii. » — Guil. de Tyr., II, xviij.

Commentaire : Voy. Wilken, I, 130; — Peyré, I, 193; — Knapp, *Reisen durch die Balkanhalbinsel*, 48.

1097, milieu de février. — Marche des Provençaux à travers la Pélagonie (Ochrida, Bitolia). L'évêque Adhémar est blessé dangereusement et dépouillé par des Petchénègues. (118)

Sources : Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. des crois.*, III, 237 A) : « Quadam autem die, cum essemus in valle Pelagoniae, episcopus Podiensis, gratia convenienter hospitandi, cum paulisper a castris discessisset, a Pincenatis captus est, qui dejicientes eum

de mula, spoliaverunt et in capite graviter eum percusserunt. » — Guillaume de Tyr, II, xviij.

Commentaire : Voy. Wilken, I, 131; — Peyré, I, 194; — Knapp, *Reisen durch die Balkanhalbinsel,* 48; — HG, 160.

1097, février 18 (mercredi des Cendres). — Combat du comte de Russignolo et de Tancrède contre les troupes grecques, sur la rivière du Wardar. Boémond apprend de prisonniers que l'agression dirigée contre les croisés par les troupes grecques s'est faite en vertu d'un ordre de l'empereur. (119)

Sources : *Gesta,* 124 (IV, 6-8) : « Hoc bellum factum est in iva feria, quae est caput jejunii. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.,* III, 16, 17). — Robert le Moine (*ibid.,* III, 746). — *Hist. b. sacri,* c. 10 (*ibid.,* III, 177). — Guibert de Nogent (*ibid.,* IV, 153 E). — Baudri de Dol (*ibid.,* 23, 24). — Orderic Vidal, *Hist. eccles.* (éd. Le Prévost, III, 496). — Guil. de Tyr, II, xiv. — *Itinerario della gran militia* (*Hist. occid. d. crois.,* V, 682 F).

Commentaire : Voy. Wilken, I, 126; — Sybel, 327 (272); — Peyré, I, 183; — Knapp, *Reisen durch die Balkanhalbinsel,* 36; — Damberger, *Synchron. Gesch. d. Kirche im Mittelalter,* VII, 256; — HG, 160 et suiv. — Dans les *Hist. occid. d. crois.,* V, 371, la note : *non die 21 sed 16 febr. 1097,* qui prétend rectifier un passage de l'Anonymus Florin. commet une erreur. — Muralt se trompe également en plaçant le combat à la date du 1er février 1097.

1097, vers le 20 février. — L'armée de Godefroi de Bouillon se transporte sur la côte de Bithynie, à la suite d'une demande en ce sens faite par Alexis à Godefroi et après le consentement de celui-ci. (120)

Sources : Albert d'Aix, II, xvij : « .... Quadragesimali tempore inchoante, imperator ducem admonuit...., deprecans quatenus transfretaret et in terram Cappadociae tabernacula collocaret, propter aedificia quae populus incorrigibilis destruebat ; quod dux benigne annuit ac trajecto flumine, alio in littore, in pratis Cappadociae, ipse et universus populus castris positis commorati sunt. » — *Gesta,* 123 (III, 7) : « Reversusque dux ad sua tentoria, mansit inibi per v dies, donec pactum iniit cum imperatore, dixitque illi imperator ut transfretaret brachium S. Georgii, promisitque eum habere omnem mercatum ibi sicut est Constantinopoli et pauperibus eleemosynam erogare, unde potuisset vivere. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.,* III, 15). — Baudri de Dol (*ibid.,* IV, 22 E). — Guibert de Nogent (*ibid.,* 148 A). — *Hist. b. sacri,* c. 6 (*ibid.,* III, 176). — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. Le Prévost, III, 494). — Guill. de Tyr, II, xij.

Commentaire : Voy. Wilken, I, 120; — Sybel, 324 (269); — Krebs, *Zur Kritik Alberts v. Aachen*, 46; — Peyré, I, 237; — HG, 147. — D'après Sybel, le transfert de l'armée de Godefroi sur la côte de Bithynie aurait eu lieu seulement du 8 au 10 avril; mais Sybel déduit cette date de celle (2 avril) qu'Anne Comnène assigne au combat entre les croisés et les soldats d'Alexis. Or, j'ai démontré que cette date était fausse. Peyré, lui aussi, fixe aux premiers jours d'avril le passage de l'armée des croisés sur la côte d'Asie-Mineure. — Dans mon édition des *Gesta*, j'avais moi-même estimé que cet événement avait dû suivre immédiatement l'accord du 21 janvier entre Alexis et Godefroi. Mais, je crois que cette supposition n'est pas fondée et qu'il faut s'en tenir, sur le point en question, au renseignement précis fourni par Albert d'Aix.

1097, vers le 20 février. — Les ambassadeurs envoyés par Boémond à l'empereur Alexis rentrent dans leur camp en compagnie d'un fonctionnaire impérial. (121)

Sources : *Gesta*, 124 (V, 1); cf. n° 112. — Albert d'Aix, II, xiv.

Commentaire : Voy. HG, 163. — Guillaume de Tyr (II, xiv) et Wilken (I, 125) se trompent en disant que les ambassadeurs rentrèrent au camp de Boémond après la bataille du Wardar (cf. n° 119). Le texte des *Gesta* s'oppose absolument à ce que l'on adopte leur chronologie sur ce point.

1097, fin février. — Sur l'opposition indignée de Boémond, Tancrède et les autres chefs des Normands renoncent à une attaque qu'ils avaient projetée contre un certain château. Le lendemain, les habitants dudit château se présentent devant Boémond qui les reçoit avec bienveillance et les laisse s'en retourner librement. (122)

Source : *Gesta*, 125 (V, 2) : « Voluerunt nostri quoddam castrum aggredi et apprehendere eo quod erat plenum omnibus bonis. Sed vir prudens Boamundus noluit consentire. Unde valde iratus est propter hoc cum Tancredo et aliis omnibus. Hoc factum est vespere. Mane vero facto, exierunt habitatores castri et cum processione deferentes in manibus cruces venerunt in praesentiam Boamundi. Ipse vero gaudens recepit eos et cum laetitia abire permisit illos. » — *Hist. b. sacri*, c. 11 (*Hist. occid. d. crois.*, III, 178). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 24 C). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 153 G).

Commentaire : Voy. Peyré, I, 184; — Sybel, 327 (272); — HG, 164. — L'événement en question eut lieu très peu de temps après la bataille du Wardar, et antérieurement à l'arrivée de l'armée normande à Serra. Il se passa donc entre le 18 et le 28 février,

et probablement à une date très rapprochée de cette dernière. Le nom du château n'est donné par aucune source.

1097, fin février. — Arrivée de Boémond et de son armée à Serra. Négociation avec deux ambassadeurs impériaux, à propos du bétail dont les croisés s'étaient emparés pendant leur marche sur les terres de l'empire grec. (123)

Sources : *Gesta*, 125 (V, 3) : « Deinde venimus ad quandam urbem quae dicitur Serra, ubi nostra fiximus tentoria et sat habuimus mercatum illis diebus conveniens; ibique Boamundus optime concordatus est cum duobus corpalatiis, et pro amicitia eorum et pro justitia terrae jussit reddi omnia animalia quae nostri depraedata tenebant; et corpalatius illi promiserat missos retro mandare et hominibus illis animalia per ordinem reddi. » — *Hist. b. sacri*, c. 11 (*Hist. occid. d. crois.*, III, 178). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 24 D). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 154 A). — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. Le Prévost, III, 498).

Commentaire : Voy. Peyré, I, 185; — Knapp, *Reisen durch die Balkanhalbinsel*, 50; — HG, 165.

1097, vers fin février. — Arrivée des Provençaux devant Bucinat, et combat avec les Petchénègues. Raimond de Saint-Gilles reçoit de l'empereur Alexis des assurances de paix. (124)

Sources : Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. d. crois.*, III, 237 A). « Taliter per insidias cum venissemus ad quoddam castrum quod vocatur Bucinat, didicit comes quod in augustiis cujusdam montis Pincenati exercitum nostrum aggredi vellent : qui cum militibus quibusdam in occultis remanens, Pincenatis occurrit atque, pluribus interfectis, ceteros in fugam vertit. Occurrebant interea pacificae litterae imperatoris; circumdabant nos undique hostes imperatoriis dolis. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 19). — *Hist. b. sacri*, c. 14 (*ibid.*, p. 179).

Commentaire : Voy. Peyré, I, 194. — Au sujet de la localité de Bucinat, Knapp (*Reisen*, 48, 50) dit ceci : « Le nom de Bucinat est à tel point corrompu et la position de cette place est si mal déterminée, que, si l'on peut conjecturer l'emplacement qu'elle occupait, il est impossible d'autre part de l'établir d'une façon précise. Il est également difficile de désigner les passages des montagnes dans lesquels Raimond rencontra les Petchénègues. » Je crois pour ma part que Bucinat doit être Vodena et que les montagnes dont parle Raimond d'Aguilers sont celles qui limitent du côté de Salonique la grande plaine du Wardar.

1097, début de mars. — Arrivée des Provençaux devant Thessalonique, où l'évêque Adhémar tombe malade et s'arrête. (125)

Source : Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. d. crois.*, III, 237 C) : « Cum vero venissemus Thessalonicam, infirmatus est episcopus et remansit cum paucis infra civitatem. »

Commentaire : Voy. Peyré, I, 194. — De Thessalonique à Constantinople il y a 136 lieues. Les Provençaux étant arrivés à Constantinople fin avril, si l'on prend comme moyenne de la route parcourue journellement par leur armée depuis Thessalonique, une distance de 5 lieues, on peut fixer au 8 mars environ la date de leur séjour dans cette dernière ville.

1097, fin mars. — Au commencement du printemps, Robert de Normandie et Étienne de Blois, qui avaient hiverné en Pouille, font leurs préparatifs de départ et embarquent leurs troupes. (126)

Source : Foucher de Chartres (*Hist. occid. d. crois.*, III, 330 A); cf. ci-dessous, n° 130.

Commentaire : Voy. Peyré, I, 168; — Sybel, 332 (277).

1097, avril 1. — L'armée de Boémond arrive devant Ruskoï et y établit son camp. (127)

Sources : *Gesta*, 125, (V, 4) : « Deinde pervenimus de castello in castellum et de villa in villam ad Rusam civitatem..., ibique nostros tetendimus papiliones in iv^a^ feria ante Cenam Domini. » — Robert le Moine (*Hist. occid. d. crois.*, III, 747 B). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 24 F.). — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. Le Prévost, III, 498). — Guibert de Nogent (*Hist. occid. d. crois.*, IV, 154 B) : « ...ibi, triduo ante Cenae Dominicae diem, castra posuere. » — *Hist. b. sacri*, c. 11 (*Hist. occid. d. crois.*, III, 178) : « ...ibi nostros tendimus papiliones in iij^a^ feria ante Cenam Domini. »

Commentaire : Voy. Peyré, I, 185; — Muralt, *Essai de chronogr. byzant.*, II, 75; — HG, 166. — *Cena Domini* est le jeudi saint, et la quatrième férie avant cette fête est le mercredi de la semaine sainte, qui, en 1097, tombait le 1er avril. Tous les manuscrits des *Gesta*, ainsi que les dérivés de ce texte donnent cette date. La date *tertia feria,* c'est-à-dire le mardi 31 mars, donnée par Guibert et par l'*Historia b. sacri,* doit donc être considérée comme inexacte et repose ou sur un calcul erroné ou sur une mauvaise lecture.

1097, avril 2. — Boémond, sollicité par une ambassade impériale de se rendre en audience auprès d'Alexis, part de son camp de Ruskoï pour Constantinople avec une faible escorte. (128)

Sources : *Gesta*, 125 (V, 4) : « ... ibi [i. e. Rusae] etiam doctus

Boamundus totam gentem suam dimisit, perrexitque loqui cum imperatore Constantinopolim, suisque hominibus imperavit dicens : *Modeste appropinquate civitatem ; ego autem ibo prius ;* qui et duxit secum paucos milites. » — Robert le Moine (*Hist. occid. d. crois.*, III, 747 B). — Tudebode (*ibid.*, 18). — *Hist. b. sacri,* c. 11 (*ibid.*, 178). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 24 F). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 154 B). — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. Le Prévost, III, 499). — Albert d'Aix, II, xviij : « Cui [Boamundo] dux [Godefridus] ex rogatu imperatoris, cum xx primoribus de suo assumtis exercitu, occurrit, ut eum ad imperatoris praesentiam sub firma fide introduceret, priusquam arma reponerent aut tentoria collocarent. » — Guillaume de Tyr, II, xv : « [Boamundus] ad urbem coepit appropinquare. Cumque in vicinio esset constitutus, v[a] feria ante Paschalem solemnitatem [2 avril 1097], suscepta iterum imperatoris legatione, persuadente, ut, dimisso exercitu, ad se cum paucis et familiaribus suis ingrederetur, abstitit aliquantulum et effectui mancipare quod praecipiebatur distulit, suspectam illius habens malitiam. »

Commentaire : Voy. Wilken, I, 126; — Sybel, 327 (273); — Peyré, I, 185 et suiv., 241; — Muralt, *Essai de chronogr.*, II, 78; — Krebs, *Zur Kritik Alberts v. Aachen,* 47; — Kugler, *Kaiser Alexius u. Albert v. Aachen* (*Forsch. z. d. Gesch.,* XXIII, 496 et suiv.); — HG, 167. — Les renseignements fournis par Guillaume de Tyr reposent sur une fusion de ceux des *Gesta* avec ceux d'Albert d'Aix, en ce qui concerne ce fait, sans doute exact, que Boémond en consentant à quitter son armée et à se rendre à Constantinople avec quelques compagnons, aurait agi seulement à la suite d'une invitation de l'empereur; il en est de même en ce qui touche le renseignement d'après lequel Boémond ne serait resté que fort peu de temps à Ruskoï (Rossa, Rusa) vers son armée avant de se mettre en route pour Constantinople, détail qui est à peine indiqué par les *Gesta.* Nous pensons qu'en dehors des *Gesta* et d'Albert, Guillaume de Tyr a eu sous les yeux une troisième source, qui lui a fourni la date : v[a] *feria ante Paschalem solemnitatem.*

1097, avril 3. — Tancrède avec les gens de Boémond s'écarte de la route suivie par l'armée des croisés et, étant entré dans une vallée fertile et riche en vivres, il y célèbre la fête de Pâques. (129)

Sources : *Gesta,* 125 (V, 5) : « Tancredus remansit caput militiae Christi, vidensque peregrinos cibos emere, ait intra se, quod exiret extra viam et tunc populum conduceret, ubi feliciter viveret. Denique intravit in vallem quamdam plenam omnibus bonis, quae corporalibus nutrimentis sunt congrua, in qua pascha Domini devotissime celebravimus. » — Robert le Moine (*Hist. occid. d.*

crois., III, 747 C). — *Hist. b. sacri*, c. 12 (*ibid.*, 178); — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 24 G). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 154 C). — Orderic Vital (éd. citée, III, 499).

Commentaire : Voy. Sybel, 327 (273); — Peyré, I, 186; — HG, 167; — Klein, *Raimund von Aguilers*, 108. — Le départ de Tancrède dut avoir lieu tout de suite après celui de Boémond, et avant Pâques (5 avril), donc le 3 ou le 4 avril. La localité où il s'arrêta est peut-être celle d'Apros, aujourd'hui Ainadschik, que cite Anne Comnène, *Alexias*, X, 11 (éd. de Bonn, II, 60).

1097, avril 5 (jour de Pâques). — Robert de Normandie et Étienne de Blois s'embarquent à Brindisi pour traverser l'Adriatique. (130)

Sources : Foucher de Chartres (*Hist. occid. d. crois.*, III, 330 A). « Anno Domini 1097, reducente verno tempore mensem Martium, comes statim Normannus et comes Stephanus Blesensis cum suis omnibus, qui similiter tempus exspectaverant opportunum, mare repetierunt. Et classe parata, nonas Aprilis, quod tunc die S. Paschae accidit, apud portum Brundusium rates conscenderunt. » — Bartolf de Nangis (*Hist. occid. d. crois.*, III, 493 E). — Théodore de Pœhlde, *Narratio de profect. Godefridi* (*ibid.*, V, 191 A). — Guil. de Tyr, II, xxij.

Commentaire : Voy. Mailly, *L'esprit d. crois.*, III, 446; — Peyré, I, 168; — Le Prévost, dans son édition de l'*Hist. eccles.* d'Orderic Vital, III, 497; — Sybel, 332 (277); — Damberger, *Synchron. Gesch. d. Kirche*, VIII, 269; — HG, 135, 185.

1097, avril 5 (jour de Pâques). — Un vaisseau portant 400 croisés, fait naufrage dans les eaux de Brindisi. Un grand nombre d'autres pèlerins qui, se trouvant sur la rive, sont témoins de la catastrophe, en éprouvent une telle épouvante qu'ils abandonnent la croisade et rentrent chez eux. (131)

Sources : Foucher de Chartres (*Hist. occid. d. crois.*, III, 330 B) : « O quam incognita et investigabilia Dei sunt judicia! Vidimus enim unam navim inter ceteras quae quasi non impediente aliqua occasione per medium eventu subito prope litus subcrepuit, unde cccc utriusque sexus demersi perierunt.....; quod infortunium dum videremus, pavore grandi confusi sumus in tantum ut plerique corde debiles nondum naves ingressi ad domos suas repedarent, peregrinatione dimissa, dicentes nunquam amplius in aquam sic deceptricem se infigere. » — Théodore de Pœhlde, *Narratio de profect. Godefridi ducis* (*ibid.*, V, 191 B).

Commentaire : Voy. Wilken, I, 145; — Peyré, I, 168; — Floto, *Kaiser Heinrich IV*, II, 363; — HG, 135.

1097, vers le 8 avril. — Tancrède, avec l'armée de Boémond, part de Ruskoï pour Constantinople. (132)

Sources : Voy. ci-dessous, n° 142.

Commentaire : Voy. également ci-dessous, n° 142. — L'armée de Boémond, sous la conduite de Tancrède, défila le 26 avril devant Constantinople. Elle avait célébré la fête de Pâques à Ruskoï (5 avril), et elle avait dû se mettre en marche dans la semaine suivante, suivant les instructions de Boémond : « modeste appropinquante civitatem [Constantinopolim]. »

1097, avril 9. — Robert de Normandie et Étienne de Blois abordent sur la côte d'Épire à dix milles environ de Durazzo. (133)

Sources : Foucher de Chartres (*Hist. occid. d. crois.*, III, 330 E) : « Cumque per iij dies fluctibus in altis, jam vento deficiente, detineremur, iv° die prope urbem Duratium, x milliariis, ut aestimo, interstantibus, terram adepti sumus; duo tamen portus classem nostram susceperunt. » — Bartolf de Nangis (*Hist. occid. d. crois.*, III, 493 E). — Théodore, moine de Pœhlde, *Narratio de profectione Godefridi ducis* (*Hist. occid. d. crois.*, V, 191 E).

Commentaire : Voy. Peyré, I, 169; — HG, 135.

1097, vers le 10 avril. — Boémond arrive à Constantinople et y est reçu en audience par l'empereur Alexis, auprès duquel il se rencontre avec Godefroi de Bouillon et Baudouin, frère de celui-ci. (134)

Sources : *Gesta,* 125 (VI, 1) : « Cum imperator audisset Boamundum ad se venisse, jussit eum honorabiliter recipi et caute hospitari extra urbem. Quo hospitato, malignus imperator misit pro eo ut veniret loqui simul secreto secum. Illuc quoque venit dux Godefridus cum fratre suo. » — Tudebode, *Hist. occid. d. crois.*, III, 18). — Robert le Moine (*ibid.*, 748 C). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 25 A). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 154 D, E). — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. Le Prévost, III, 499). — *Hist. b. sacri,* c. 13 (*Hist. occ. d. crois.*, III, 178). — Albert d'Aix, II, xviij. — Guillaume de Tyr, II, xv. — Anne Comnène, X, xj (éd. de Bonn, II, p. 60 et suiv.).

Commentaire : Voy. Wilken, I, 126; — Michaud, I, 115; — Sybel, 328 (273); — Peyré, I, 241; — Muralt, *Essai de chronogr.*, II, 79; — Kugler, *Kaiser Alexius und Albert v. Aachen* (*Forsch. z. deutschen Gesch.*, XXIII, 497); — HG, 168 et suiv. — La route de Ruskoï à Constantinople est longue d'environ 51 lieues. Si l'on compte par jour dix heures de marche, que put effectuer Boémond avec son escorte de cavaliers, on doit supposer que ce prince arriva à Constantinople vers le 10 avril. D'après Albert

d'Aix, avant de se présenter devant l'empereur, il aurait eu une entrevue avec Godefroi de Bouillon. Dans mon édition des *Gesta*, j'ai admis que Boémond avait pu franchir en trois jours la distance entre Ruskoï et Constantinople. Mais je crois devoir abandonner cette opinion, car il est peu vraisemblable qu'il ait parcouru en moyenne 17 lieues par jour.

1097, vers le 12 avril. — Pendant la marche de Robert de Normandie et d'Étienne de Blois de la côte épirote à travers la Bulgarie, un assez grand nombre de croisés se noient en franchissant le fleuve de Devol. (135)

Sources : Foucher de Chartres (*Hist. occid. d. crois.*, III, 330 F) : « Itaque Bulgarorum regiones per montium praerupta et loca satis deserta perreximus. Demonis ad flumen rapidum tunc venimus omnes, quod ab incolis loci sic vocitatur et merito; vidimus enim in illo quam plures de plebe, dum vadare pedetentim sperabant, torrentis impetu forti, quos nullus cernentium juvare poterat, mersu perire repentino. Qua de re lacrymas multas ibi pie dimisimus, et nisi equites cum equis dextrariis opem peditibus ferrent, multi simili modo vitam illic perderent. » — Bartolf de Nangis (*ibid.*, III, 493 F.) : « ... flumen Diaboli. » — Théodore, moine de Pœhlde, *Narratio de profectione Godefridi ducis* (*ibid.*, V, 191 F.).

Commentaire : Voy. Peyré, I, 169; — Knapp, *Reisen durch d. Balkanhalbinsel*, 40, 42. — Selon toute vraisemblance, l'accident en question se produisit dans l'armée de Robert au commencement de la marche de cette armée en Bulgarie. Mais il est possible que Foucher ait confondu le Devol avec le fleuve Scumbi, lequel coule un peu plus au nord, dans la direction de l'ouest également. Ce serait donc dans le Scumbi qu'aurait eu lieu la noyade.

1097, vers le 12 avril. — Occupation de la ville bulgare de Rossa (Ruskoï; cf. nº 128) par les Provençaux de Raimond de Saint-Gilles. (136)

Sources : Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. d. crois.*, III, 237 D) : « Post haec, venimus ad quamdam civitatem, nomine Rossam, ubi cum manifeste cives ejus in nos multa mala molirentur, paulisper nostra solita patientia displicuit. Itaque, arreptis armis, diruuntur antemuralia; capitur ingens praeda et civitas in deditionem; atque illatis signis in civitatem et acclamata « Tolosa » quod erat signum clamoris comitis, discessimus. » — Tudebode (*ibid.*, 20). — *Historia b. sacri*, c. 15 (*ibid.*, 179).

Commentaire : Voy. Wilken, I, 131 ; — Peyré, I, 194 et suiv. — De Thessalonique, où les croisés provençaux arrivèrent vers le 8 mars (voy. ci-dessus, nº 125), à Ruskoï, il y a environ 84 heures

de marche; on peut donc admettre qu'ils parvinrent dans la seconde de ces villes quelques jours avant la mi-avril.

1097, vers le 18 avril. — Arrivée des Provençaux à Rodosto. Le comte Raimond y rencontre les ambassadeurs qu'il avait envoyés auprès d'Alexis, accompagnés d'une ambassade impériale. Ces personnages l'ayant informé que l'empereur l'appelait à Constantinople, il part aussitôt avec une faible escorte, laissant son armée en arrière. (137)

Sources : Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. d. crois.*, III, 237E): « Venimus ad aliam civitatem, nomine Rodéstol, ubi cum milites de roga imperatoris vindictam suam contra nos agere quaererent, multi ex ipsis interfecti sunt et aliquantula capta praeda. Venerunt ibi nobis legati nostri, quos praemiseramus ad imperatorem... ; eo verba legatorum imperatoris et nostrorum pervenerunt, ut comes, relicto exercitu, solus cum paucis et inermis ad imperatorem festinaret... Victus tandem comes est, ut, hac sola vice relicto praesidio in castris, exercitum praecederet, et sic Constantinopolim inermis venit. » — Tudebode (*ibid.*, 20). — *Hist. b. sacri*, c. 15 (*ibid.*, 179). — Guillaume de Tyr, II, xviij.

Commentaire : Voy. Wilken, 131 ; — Peyré, I, 195 ; — HG, 169. — Rodosto est distant d'environ 20 heures de marche de Ruskoï, où Raimond était arrivé vers le 12 avril. Son armée, après être restée quelques jours à Ruskoï, put franchir cette distance en trois jours.

1097, vers le 20 avril. — Pendant l'absence de Raimond de Saint-Gilles, son armée est attaquée par les Impériaux. (138)

Sources : Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. d. crois.*, III, 238E): « Interea comes, audita morte suorum et fuga, se proditum esse credidit, et imperatorem Alexium per quosdam principes de nostro exercitu factae proditionis commonefacit. » — Guillaume de Tyr, II, xix.

Commentaire : Voy, Wilken, I, 132; — Peyré, I, 251; — Sybel, 330 (275); — Cl. Klein, *Raimund von Aguilers*, 106. — L'attaque des Impériaux contre les Provençaux se produisit après que Raimond eut quitté Rodosto, et peut-être alors qu'il était déjà arrivé à Constantinople. Lorsque, parvenu dans cette ville, il entra en pourparlers avec l'empereur, il connaissait déjà le fait, ainsi qu'en témoigne son chapelain Raimond non seulement dans le passage ci-dessus cité, mais encore en d'autres endroits de son récit, où il dit que beaucoup de nobles chevaliers provençaux avaient été tués et que l'armée avait été sur le point de s'enfuir en déroute.

1097, vers le 21 avril. — Le comte Raimond arrive avec quelques compagnons à Constantinople et se loge dans les faubourgs. (139)

Sources : Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. des crois.*, III, 237 E; cf. n° 137). — *Gesta*, 126 (VI, 5) : « Comes autem S. Egidii erat hospitatus extra urbem in burgo, gensque sua remanserat retro. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 20) : « Comes dimisit exercitnm et properavit Constantinopolim; ibique loquitur cum imperatore. » — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 25 A). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 154 E).

Commentaire : Voy. Peyré, I, 196; — Sybel, 329 (274); — HG, 169; — Klein, *Raimund von Aguilers*, 106. — Suivant Peyré, Raimond « dut arriver [à C. P.] vers le milieu du mois d'avril 1097 ». D'après Sybel, il serait difficile de déterminer l'époque où Raimond parvint à Constantinople; mais on peut conjecturer que ce fut dans la seconde quinzaine d'avril, car son armée, qui y vint après lui, s'y trouvait déjà au début de mai (cf. toutefois à ce sujet, plus loin, n° 143). De Rodosto à Constantinople, il y a 31 heures de marche, que Raimond put certainement faire en quatre jours (cf. n° 137), puisque, comme le disent Raimond d'Aguilers et Tudebode, il fit la route en grande hâte. Guillaume de Tyr dit aussi (II, xviij) : « Rodostum a Constantinopolim itinere dierum iv distans. »

1097, vers le 22 avril. — Audience accordée à Raimond de Saint-Gilles par l'empereur Alexis. Sur la question du serment de vassalité à prêter par le second, les deux interlocuteurs ne peuvent s'entendre. (140)

Sources : Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. d. crois.*, III, 238 C) : « Honorificentissime ab imperatore et principibus suis suscepto comite, postulat imperator a comite hominium et juramenta quae ceteri principes ei fecerant. Respondit comes se ideo non venisse, ut dominum alium faceret, aut alii militaret, nisi illi propter quem patriam et bona patriae suae dimiserat. » — Tudebode (*ibid.*, 20); — *Gesta*, 126 (VI, 5).

Commentaire : Voy. Wilken, I, 132; — Sybel, 329 (274); — HG, 173. — Les négociations entre Alexis et Raimond de Saint-Gilles se prolongèrent apparemment encore quelques jours après la première audience impériale, jusqu'à la conclusion d'un accord (cf. ci-dessous, n° 141). Les *Gesta* (126 [IV, 5]) indiquent aussi ce délai par les mots : *et dum imperator haec mandabat, comes meditabatur qualiter vindictam de imperatoris exercitu habere posset*, que Raimond d'Aguilers leur a empruntés. Les négociations se terminèrent après l'arrivée (vers le 26 avril) des croisés provençaux à Constantinople.

1097, avril 26. — Raimond de Saint-Gilles, sur les exhortations de Godefroi de Bouillon, de Robert de Flandre et de Boémond, finit par promettre à l'empereur qu'il n'attentera ni à son honneur ni à sa vie. Alexis se déclare satisfait par cette promesse. (141)

Sources : *Gesta,* 126 (VI, 5) : « Comes Raimundus, accepto consilio a suis, Alexio vitam et honorem juravit... Tunc gens domini Boamundi appropinquavit Constantinopolim »; cf. nº 142. — Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. d. crois.*, III, 238 F-I). — Tudebode (*ibid.*, 21, 22). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 25 F). — Guibert (*ibid.*, 155 E). — *Hist. b. sacri,* c. 18 (*ibid.*, III, 179). — Albert d'Aix, II, xx; cf. nº 147.

Commentaire : Voy. Wilken, I, 133; — Sybel, 331 (275); — Peyré, I, 255 et suiv.; — HG, 174. — D'après le récit d'Albert d'Aix, Raimond de Saint-Gilles resta encore quinze jours à Constantinople après s'être reconnu le vassal d'Alexis (cf. ci-dessus, nº 145). Le 16 mai, il arriva devant Nicée, et sa marche de Constantinople jusqu'à cette ville ne dura vraisemblablement pas plus de dix jours; de telle sorte qu'il dut partir de C. P. vers le 10. Le quinzième jour avant cette dernière date est le 26 avril.

1097, avril 26. — L'armée de Boémond arrive à Constantinople sous la conduite de Tancrède et poursuit sans arrêt sa marche vers la côte de Bithynie. (142)

Sources : Albert d'Aix, II, xviij : « Interea, dum haec ad ducem cum imperatore agerentur et S. Pascha jam tribus septimanis evolutis processisset, Boemundus, x milia habens equitum et plurimas copias peditum, ante muros civitatis Constantinopolis adstitit. » — *Gesta,* 126 (VII, 1) : « Tunc gens domini Boamundi appropinquavit Constantinopoli. Tancredus et Richardus de Principatu propter jusjurandum imperatoris latenter transfretaverunt Brachium et fere omnis gens Boamundi juxta illos. Et mox exercitus comitis S. Aegidii appropinquavit Constantinopoli »; cf. Id., II, xix. — Raoul de Caen, c. 12 (*Hist. occid. d. crois.*, III, 613); — Guibert de Nogent (*ibid.*, IV, 155 G). — *Hist. b. sacri,* c. 19 (*ibid.*, III, 180). — Guillaume de Tyr, II, xv.

Commentaire : Voy. Wilken, I, 128; — Sybel, 331 (276); — Peyré, I, 247; — Muralt, *Essai de chronogr.*, II, 79; — Krebs, *Zur Kritik Alberts v. Aachen,* 47; — Cl. Klein, *Raimund von Aguilers,* 108 et suiv.; — HG, 167, 175, 315. — Le mot *tunc* des *Gesta* se rapporte aux négociations entre Raimond de Saint-Gilles et Alexis, rapportées immédiatement auparavant, lesquelles n'étaient point encore terminées. Raimond d'Aguilers dit (cf. nº 143) qu'à l'époque de ces négociations l'armée des Provençaux

était déjà arrivée à Constantinople, toutefois après celle de Boémond. C'est également ce qu'indique le texte des *Gesta*. Les mots d'Albert d'Aix : *tribus septimanis evolutis* permettent de fixer au 26 avril la date de l'arrivée de l'armée de Boémond à Constantinople. Sur le départ de cette armée de Ruskoï, voy. ci-dessus, n° 132.

1097, vers le 27 avril. — Arrivée devant Constantinople de l'armée de Raimond de Saint-Gilles. (143)

Sources : *Gesta*, 126 (VII, 1); cf. n° 142. — *Hist. b. sacri*, c. 19 (*Hist. occid. d. crois.*, III, 180). — Guibert de Nogent (*ibid.*, IV, 155 G). — Baudri de Dol (*ibid.*, 26 A).

Commentaire : Voy. HG , 175, 176. — D'après les *Gesta*, il ne se passa que fort peu de temps entre l'arrivée, devant Constantinople, des troupes de Boémond et des Provençaux. L'armée de Boémond continua aussitôt sa marche sous le commandement de Tancrède; tandis que les Provençaux établirent leur camp sous les murs de la ville et y restèrent jusque vers le 10 mai (cf. plus loin, n° 148).

1097, vers le 30 avril. — Arrivée à Constantinople d'Adhémar, évêque du Puy, qui était demeuré malade à Thessalonique, et de son frère Guillaume-Hugues de Mouteil, qui, tombé malade également, était resté à Durazzo. (144)

Source : Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. d. crois.*, III, 238 F) : « Interea exercitus noster Constantinopolim venit, et post haec episcopus consecutus est nos cum fratre suo, quem infirmum dimiserat Dirachii. »

Commentaire : Voy. Peyré, I, 196 ; — *Hist. occid.*, III, 238 n.

1097, mai 1-3. — Séjour de Godefroi de Bouillon et de Tancrède à Nicomédie. Dans les environs de cette ville, Pierre l'Ermite les rejoint. Trois mille hommes, armés de haches et d'épées, sont envoyés du côté de Nicée pour frayer la route à l'armée. (145)

Sources : *Gesta*, 126 (VII, 2) : « Vir prudens Boamundus remansit cum imperatore, ut cum eo consilium acciperet quomodo mandarent mercatum gentibus, quae erant ultra Nicaeam. Dux itaque Godefridus ivit prius Nicomediam simul cum Tancredo et aliis omnibus, fueruntque ibi per iij dies. Videns vero dux quod nulla via pateret......., misit ante se tria milia hominum cum securibus et gladiis, qui inciderent et aperirent hanc viam, quae patefacta staret nostris peregrinis usque Nicaenam urbem. » — Robert le Moine (*Hist. occid. d. crois.*, III, 755 A). — Baudri de Dol (*ibid.*,

IV, 26 A). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 155 H). — *Hist. b. sacri*, c. 19 (*ibid.*, III, p. 180). — Orderic Vidal, *Hist. eccles.* (éd. Le Prévost, III, 500). — Albert d'Aix, II, xx : « Ibidem Rufinel, Petrus Eremita, praestolatus principes, cum paucis reliquis suae attritae multitudinis adjunctus est. »

Commentaire : Voy. Mailly, *L'esprit d. crois.*, III, 443. — Wilken, I, 138 ; — Peyré, I, 272 ; — Sybel, 334 (278) ; — Muralt, *Essai de chronogr. byz.*, II, 79 ; — Damberger, *Synchron. Gesch. d. Kirche*, VII, 263 ; — HG, 177. — La date du séjour de Godefroi et de Tancrède à Nicomédie se déduit des deux constatations suivantes : 1° Guibert de Nogent nous apprend (cf. ci-dessous, n° 146) que Godefroi, en partant de Nicomédie, mit trois jours pour atteindre Nicée ; 2° les *Gesta* et Anselme de Ribemont disent (voy. n° 147) qu'il arriva à Nicée le 6 mai. Sur la question de savoir si Rufinel doit être identifié avec Nicomédie ou si c'est une localité voisine, voy. Krebs, *Zur Kritik Alberts v. Aachen*, p. 48, et Tomaschek, *Zur histor. Topographie von Kleinasien* (Vienne, 1891), p. 4. En ce qui concerne la valeur du témoignage d'Albert d'Aix touchant le fait relatif à Pierre l'Ermite, voy. HP, 208.

1097, mai 4-6. — Godefroi de Bouillon, Tancrède, Robert de Flandre, Hugues le Grand et Baudouin font route de Nicomédie à Nicée. (146)

Source : Guibert de Nogent (*Hist. occid. d. crois.*, IV, 156 C). « Pridieque Maii nonas, circa urbis territorium castra sedere, tertio ex quo a Nichomedia recesserant die. »

Commentaire : Voy. Peyré, I, 274 ; — HG, 177. — Le renseignement fourni par Guibert n'a rien de suspect. Les chefs croisés, ci-dessus nommés, étant arrivés à Nicée le 6 mai (voy. n° 147), seraient donc partis de Nicomédie le 4.

1097, mai 6. — Arrivée de Godefroi, de Tancrède, de Robert de Flandre et de leurs gens devant Nicée. (147)

Sources : *Gesta*, 126 (VIII, 3) : « Interea pervenimus ad Nicaeam, quae est caput totius Romaniae, in ivº die pridie nonas maii. » — Robert le Moine (*Hist. occid. d. crois.*, III, 755 D), qui donne la même date. — *Hist. b. sacri*, c. 20 (*ibid.*, 180). — Tudebode (*ibid.*, 22). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 26 C). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 156 C). — *Lettre d'Anselme de Ribemont à Manassès, archev. de Reims* (Riant, *Inventaire*, 221) : « Inde castra moventes, Nicaeam ij nonas Maii obsedimus. » — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. Le Prévost, III, 500).

Commentaire : Voy. Maimbourg, *Hist. d. crois.*, I, 95 ; — Ceillier, *Hist. gén. des auteurs sacrés*, XXI, 146 ; — Mailly, *L'esprit d. crois.*, III, 444 ; — Peyré, I, 274 ; — Sybel, 334 (278).

— *Hist. occid. d. crois.*, III, 239; — HE, 141 et suiv.; — HG, 178, 515. — Wilken (I, 138) se trompe en assignant au 5 mai la date de l'arrivée des premiers croisés devant Nicée. Rœhricht (*Beitræge*, II, 33) et Kohl (*Gesch. d. Mittelalters*) sont également dans l'erreur en fixant cet événement au 4 mai.

1097, vers le 10 mai. — Raimond de Saint-Gilles, ayant séjourné à Constantinople encore près de quinze jours après la conclusion de son accord avec Alexis, se met en route pour Nicée. (148)

Sources : Albert d'Aix, II, xx : « Raimundus gratiosus et dilectus factus imperatori, diebus xv Constantinopoli moram fecit, plurimum honoris et doni ab imperatore consecutus, sub fide et sacramento homo illius factus. » — *Gesta*, 126 (VII, 1) : « Et mox exercitus comitis S. Aegidii appropinquavit Constantinopoli. Comes vero remansit ibi cum ipsa sua gente. »

Commentaire : Le séjour de Raimond à Constantinople dura du 21 avril au 10 mai; mais le texte d'Albert ne signifie pas qu'après son accord avec Alexis, Raimond soit resté encore pendant quinze jours l'hôte de ce prince. Il arriva devant Nicée le 16 mai (voy. ci-dessous, n° 150), et, comme il ne dut pas mettre plus de six jours à franchir la distance qui sépare cette ville de Constantinople, on peut fixer au 10 mai environ son départ de la capitale de l'empire grec.

1097, mai 14-28. — Séjour de Robert de Normandie et d'Étienne de Blois à Constantinople. Ce dernier est logé pendant dix jours dans le palais impérial. (149)

Sources : Foucher de Chartres (*Hist. occid. d. crois.*, III, 351 B) : « Constantinopolim pervenimus, ante quam urbem tentoriis nostris extensis, per xiv dies lassitudinem nostram alleviavimus. » — Albert d'Aix, II, xxj : « In his diebus, Robertus, Nortmannorum comes, Stephanus Blesensis, Eustachius, frater praedicti ducis, cum ingenti manu equitum et peditum similiter affuerunt; qui et ipsi cum imperatore foedus et amicitiam ineuntes, hominesque illius in fidei juramento facti, nimiis donis ab eo honestati sunt. Dux vero et qui cum eo erant, interea Nicaeam urbem adierunt. » — *Lettre d'Étienne de Blois à sa femme Adèle* (*Hist. occid. d. crois.*, III, 886 B) : « Post dies vero x per quos me secum venerabilissime habuit [Alexius], ab eo quasi a patre discessi. »

Commentaire : Voy. Maimbourg, *Hist. d. crois.*, I, 98; — Wilken, I, 145 ; — Sybel, 332 (277); — Krebs, *Zur Kritik Alberts v. Aachen*, 50; — HG, 135, 176, 184. — Foucher disant (voy. ci-desous, n° 153) que Robert de Normandie et Étienne de Blois

arrivèrent devant Nicée dans la première semaine de juin, leur arrêt de quatorze jours à Constantinople dut avoir lieu du 14 au 28 mai environ.

1097, mai 14 (jour de l'Ascension). — Commencement du siège de Nicée et première attaque des croisés contre cette ville. (150)

Sources : *Gesta,* 126 (VIII, 1) : « In die autem Ascensionis Domini coepimus urbem circumquaque invadere et aedificare instrumenta lignorum atque turres ligneas, quo possemus murales turres sternere. Tam fortiter et tam acriter adgredimur urbem per ij dies, ut etiam foderemus murum urbis. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 22); — *Hist. b. sacri*, c. 20 (*ibid.*, 180). — Robert le Moine (*ibid.*, 756 A). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 26 D). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 156 D). — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. Le Prévost, III, 501). — Foucher de Chartres (*Hist. occid. d. crois.*, III, 332 C). — *Hist. Godefridi* (*ibid.*, V, 451 A).

Commentaire : Voy. Peyré, I, 285, lequel dit : « Les huit premiers jours qui suivirent l'arrivée des croisés se passèrent dans ces préparatifs, et le jeudi, jour de l'Ascension, 14 mai 1097, les croisés se trouvèrent en mesure d'entreprendre activement les opérations du siège. » — Rœhricht, *Beitraege*, II, 33; — Muralt, *Essai de chronogr.*, II, 79; — Kugler, *Gesch. d. Kreuzzüge*, 38; — Arbellot, *Les chevaliers limousins à la première croisade* (Paris, 1881), p. 16; — Kohl, *Gesch. d. Mittelalters*, 21; — HE, 142; — HP, 211; — HG, 179. — L'éditeur de l'*Hist. eccles.* d'Orderic Vital, M. Le Prévost, se trompe en disant que l'Ascension tomba en 1097 le 7 mai.

1097, mai 15. — Deux messagers envoyés par Soliman à Nicée, pour informer les habitants de cette ville qu'il se portera à leur secours le lendemain, sont pris par les Francs. L'un est tué dans la lutte, l'autre gardé prisonnier. Là-dessus, Godefroi, Boémond et Robert de Flandre envoient des messagers au devant de Raimond de Saint-Gilles, alors en route vers Nicée, pour l'inviter à presser sa marche. (151)

Sources : Albert d'Aix, II, xxv-xxvj : « Quarta die obsidionis transacta, idem Solimanus duos ex suis sub falsa specie christiana in morem peregrinorum ad explorandum virtutem et actus christiani exercitus direxit; qui custodibus arcis et defensoribus Nicaeae urbis nuncia deferrent ..... Viri duo praemissi ... a custodibus christianis capti et retenti sunt, quorum alter in impetu occisus est, alter ad praesentiam christianorum principum adductus est..... Fatetur se a Solymano missum, quem jugis montium

cum innumerabili gente hospitatum et adeo vicinum asserit, ut in crastino die circa horam tertiam eum ad pugnam credant affuturum... Dux Godefridus, Boemundus, Robertus Flandrensis et universi qui aderant comiti Reimundo tota nocte hac legationem direxerunt, quatenus plus solito viam maturaret, si cum Turcis bellum committere vellet et sociis subvenire. » — Guil. de Tyr, III, iij.

Commentaire : Wilken, I, 141; — Peyré, I, 286; — Sybel, 339 (283); — Krebs, *Zur Kritik Alberts v. Aachen*, 51. — La date *quarta die obsidionis*, donnée par Albert d'Aix, peut indiquer ou le 9 ou le 17 mai, suivant que l'on fait commencer le siège le 6, jour de l'arrivée des premiers croisés, ou le 14, jour dans lequel on commença l'attaque de la place. Mais cette indication chronologique ne paraît pas exacte. En effet, le premier combat entre les croisés et l'armée turque de secours, qui, selon l'indication d'Albert d'Aix, devrait être placé au lendemain (*die crastina*), eut lieu en réalité le 16 mai (voy. ci-dessous, n° 152). Il est bien possible, au surplus, que le récit d'Albert d'Aix, relatif aux deux messagers de Soliman n'ait rien d'historique.

1097, mai 16 (samedi après l'Ascension). — Arrivée de Raimond de Saint-Gilles et des Provençaux devant Nicée. Victoire des croisés sur l'armée des Seldjoukides envoyée au secours de la place. (152)

Sources : *Gesta*, 126 (VIII, 2) : « ...quae porta ipsa die a comite S. Aegidii, in die sabbati post Ascensionem Domini, et episcopo Podiensi hospitata fuit. Qui comes veniens ex alia parte, protectus divina virtute, ac terrenis fulgebat armis cum suo fortissimo exercitu. Hic itaque invenit contra nos venientes Turcos. Qui... vehementer irruit super illos atque superavit, dederuntque fugam, et fuit mortua maxima pars illorum. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 23). — *Hist. b. sacri*, c. 20 (*ibid.*, 180). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 26 G). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 156 F). — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. Le Prévost, III, 501). « Ipso enim die, sabbato scilicet post Ascensionem, Podiensis episcopus et Tolosanus comes illuc advenerant. » — Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. d. crois.*, III, 239 A). — *Lettre d'Anselme de Ribemont à Manassès* (Riant, *Inventaire*, 223) : « Nostri autem cum victoria regressi et multa capita palis et hastis infixa portantes, xvij kal. Junii (= 16 mai) laetum in populo Dei spectaculum reddiderunt. » — Albert d'Aix, II, xxvj. — Guill. de Tyr, III, iij.

Commentaire : Voy. Wilken, I, 142; — Peyré, I, 288, 294; — Michaud, I, 124; — Sybel, 338 (281). — Muralt, *Essai de chronogr.*, II, 80. — Damberger, *Synchron. Gesch. d. Kirche*, VII, 266; — Krebs, *Zur Kritik Alberts v. Aachen*, 51; — Kohl, *Gesch d.*

Mittelalters, 21 ; — HG, 180. — Le calcul de Sybel et de Damberger, qui placent le combat au dimanche 18 mai, est faux; et je me suis trompé moi aussi à ce sujet en le plaçant au 17, dans mon édition d'Ekkehard, p. 142. Il en est de même du renseignement fourni par l'Anonyme de Fleury (*Hist. occid. d. crois.*, V, 371), qui met l'événement au 5 mars.

1097, mai 29. — Robert de Normandie et Étienne de Blois quittent Constantinople pour se rendre à Nicée. (153)

Sources : *Lettre d'Étienne de Blois à sa femme Adèle* (*Hist. occid. d. crois.*, III, 886 B, C) : « [Imperator] mihi naves praecepit praeparari per quas tranquillum maris brachium ....citissime transivi.... Ad Nicomediam ...iter nostrum direximus; deinde ad maximam urbem Nicaeam, Deum benedicentes cucurrimus...., ubi infinitum Dei exercitum per iv septimanas cum Nicaenis mortiferum conflictum habere reperimus. » — Foucher de Chartres (*ibid.*, 332 E) : « Cumque audissent qui Nicaeam obsidebant venire principes nostros, comitem scilicet Normannorum, Stephanumque Blesensem, gaudentes eis et nobis obviam venerunt et usque ad locum in quo tentoria nostra extendimus, ante urbem in partem australem deduxerunt... » — Id. (*ibid.*, 333 A) : « Nos quippe, in hebdomada Junii prima, postremi ad obsidionem venimus. »

Commentaire : Voy. Mailly, *L'esprit d. crois.*, III, 453; — Wilken, I, 145; — Peyré, I, 301; — Sybel, 340 (283); — Krebs, *Zur Kritik Alberts v. Aachen*, 54; — HE, 142; — HG, 184. — D'après le renseignement de Foucher, Robert de Normandie et Étienne de Blois arrivèrent à Nicée dans la première semaine de juin. D'autre part, Étienne nous dit dans sa lettre qu'au moment de son arrivée à Nicée les autres croisés s'y trouvaient déjà depuis quatre semaines. En s'en tenant rigoureusement à ces données, on peut conclure que les deux princes atteignirent Nicée le 3 juin, puisque les premières bandes de croisés y étaient parvenues le 6 mai (cf. ci-dessus, n° 147). Aucun document ne nous apprend quelle fut la durée du voyage de Robert et d'Étienne, de Constantinople à Nicée. Mais, comme Étienne dit que son passage de la mer de Marmara fut très rapide, on ne risque pas de se tromper beaucoup en admettant que le voyage en question dura cinq jours, et que, par conséquent, le départ de Constantinople eut lieu le 29 mai (cf. ci-dessus, n° 149).

1097, mai 30. — Étienne de Blois et Robert de Normandie, dans leur marche de Constantinople à Nicée, trouvent gisants aux environs de Nicomédie les ossements des croisés qui y avaient été massacrés au mois d'octobre précédent. (154)

Sources : Foucher de Chartres (*Hist. occid. d. crois.*, III, 332 D) : « O quot capita caesa et ossa occisorum ultra Nicomediam prope mare illud in campis jacentium tunc invenimus! quos ipso anno ignaros et usui sagittario modernos Turci peremerant. Unde moti pietate lacrymas multas ibi perfudimus. » — Anne Comnène, *Alexias*, X, 6 (*Hist. gr. d. crois.*, I, II, 9 ; éd. de Bonn, II, 35, 10).

Commentaire : Voy. HP, 210 (248) ; — HG, 182. — Les premières bandes des croisés, qui, se rendant de Constantinople à Nicée, avaient passé par Nicomédie, s'étaient sans doute trouvées, elles aussi, en face de cet affreux spectacle. Mais Foucher n'en parle qu'à propos de l'armée de Robert de Normandie, dont il faisait lui-même partie.

1097, juin 3. — Arrivée de Robert de Normandie et d'Étienne de Blois devant Nicée. (155)

Sources : Les mêmes que celles citées au n° 153.

Commentaire : Voy., outre les auteurs cités au n° 153, l'*Histoire des croisades*, de Maimbourg, I, 99.

1097, juin 10. — Une partie du rempart de Nicée, du côté est, miné par les Francs, s'écroule, ce qui remplit de terreur les habitants. Cependant, pendant la nuit, la brèche est réparée. (156)

Sources : *Gesta*, 127 (VIII, 4) : « Denique comes S. Egidii et episcopus Podiensis consiliati sunt in unum, qualiter facerent suffodi quandam turrim quae erat ante tentoria eorum. Ordinati sunt homines, qui hanc suffodiant, et arbalistae et sagittarii, qui eos undique defendant. Foderunt illam usque ad radices muri, submiseruntque postes et ligna, ac deinde miserunt ignem. Sero autem facto, cecidit turris jam in nocte ; sed, quia nox erat, non potuerunt proeliari cum illis. Nocte vero illa, surrexerunt festinanter Turci et restauraverunt murum tam fortiter ut, veniente die, nemo posset eos laedere ex illa parte. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 23). — *Hist. belli sacri*, col. 21 (*ibid.*, 181). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 27 D, E). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 157 A). — Raoul de Caen, c. 17 (*ibid.*, III, 618). — Raimond d'Aguilers (*ibid.*, III, 239 E) : « Nam murus e contra firmissimus erat, et viriliter sagittis et machinis defendebatur. Sic pro nihilo hebdomadibus v pugnatum est. Tandem, per Dei voluntatem, quidam de familia episcopi et comitis satis periculose ad angularem turrim, quae respicit ad austrum, accedentes, post vim facta testudine, unam de turribus cavare coeperunt et cavando ad terram prostraverunt. Itaque capta esset civitas, nisi noctis tenebrae

obstitissent. Instauratus est autem murus per noctem, et laborem pristinum nobis inane reddidit. Attamen eo metu perterrita civitas ad deditionem sui coacta est. » — Albert d'Aix, II, xxxv, xxxvj. — Anne Comnène, l. XI, c. i (éd. de Bonn, II, 74; *Hist. grecs d. crois.*, I, ii, 40). — Guill. de Tyr, III, viij, x.

Commentaire : Voy. Mailly, *L'esprit d. crois.*, III, 488; — Wilken, I, 149; — Sybel, 341 (284), 343 (286); — Peyré, I, 298, 310; — Damberger, *Synchron. Gesch. d. Kirche*, VII, 271; — Krebs, *Zur Kritik Albert's v. Aachen*, 55; — Kugler. *Albert v. Aachen*, 27; — HG, 183. — La date du 10 juin que nous assignons à l'événement en question n'est nullement certaine. Les *Gesta* placent la chute de la tour avant l'arrivée de Robert de Normandie et d'Étienne de Blois, donc avant le 3 juin. Suivant Albert d'Aix ç'aurait été le dernier événement important qui amena la reddition de la ville. Guillaume de Tyr a tiré de ces deux renseignements contradictoires un récit où règne la confusion ; tout d'abord, il raconte la chute de la tour comme ayant eu lieu avant l'occupation du lac; et, plus loin, il la place après. Krebs et Kugler tiennent pour l'absolue exactitude du récit d'Albert d'Aix. Sybel lui aussi croit que la chute de la tour eut lieu tout à la fin du siège. Il est impossible, en fait, de donner une date précise. Seul Raimond d'Aguilers fournit une indication chronologique pas trop vague, lorsqu'il dit que le siège durait depuis cinq semaines lorsque l'on commença à miner la tour. D'après Krebs (ouvr. cité, p. 56), le siège ayant commencé le 17 mai, la chute de la tour devrait avoir eu lieu le 21 juin, ce qui est impossible, puisque, dès le 19, la ville avait capitulé. On arrive à un meilleur résultat en adoptant comme limite extrême pour le commencement du siège la date du 14 mai. Il est bien possible que Raimond, ayant sous les yeux les *Gesta*, ait, comme son modèle, fait partir de cette date le commencement du siège. En comptant de là cinq semaines nous arrivons au 18 juin. Rien ne dit toutefois que Raimond d'Aguilers n'ait pas fait commencer ce laps de temps de cinq semaines à l'époque où les premiers contingents de croisés arrivèrent devant Nicée, donc au 6 mai. Il n'ignorait pas, en effet, que, dès avant le 16 mai, date de l'arrivée des Provençaux, Godefroi et Boémond avaient commencé les opérations du siège. Il dit, en effet (*ibid.*, p. 239) : *Praecesserant enim comitem* [*Raimundum*] *dux et Boemundus atque alii principes, et obsidioni operam dabant.* Dans ce cas, on pourrait admettre, pour la chute de la tour, la date du 10 juin. J'ai montré, dans mon édition des *Gesta* (p. 185), que rien, dans cette œuvre, ne s'oppose à l'adoption de cette dernière date.

1097, vers le 11 juin. — Réunion des chefs croisés et envoi d'une députation auprès d'Alexis pour lui demander de faire trans-

porter sur le lac Askanius des bateaux qui concourraient au siège de Nicée. (157)

Sources : *Gesta*, 127 (VIII, 6) : « Tunc nostri majores, consiliati in unum, miserunt nuntios Constantinopolim, dicturos imperatori ut faceret naves conduci ad Civitot, ubi portus est, atque juberet congregari boves, qui eas traherent per montanas et silvas usque approximent lacui, quod continuo factum est, suosque Turcopulos mandavit cum eis. » — *Hist. b. sacri*, c. 23 (*Hist. occid. d. crois.*, III, 181). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 29 C). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 159 B). — Anne Comnène, *Alexias*, l. XI, c. 2 (éd. de Bonn, II, 75). — Albert d'Aix, II, xxxij : « Magnis et parvis in unum vocatis, decretum est communi consilio, ut ad portum Civitot innumerabiles copiae equestris et pedestris vulgi mitterentur, qui naves a domino imperatore impetratas..... a mari per siccum iter vehiculis, arte lignorum aptatis funibus canabinis et loris taureis humero et collo hominum et equorum impositis usque ad lacum Nicaeae perducere valerent ; quod factum est. » — Guill. de Tyr, III, vij. — *Balduini III hist. Nicaena vel Antiochena* (*Hist. occid. d. crois.*, V, 147 D). — Voy. aussi les documents cités sous le nº 158.

Commentaire : Voy. Wilken, I, 147 ; — Peyré, I, 311 et suiv. ; — Sybel, 342 (285) ; — Krebs, *Zur Kritik Albert's v. Aachen*, 54. — Kugler, *Albert v. Aachen*, 28 ; — HG, 188 et suiv. — La date exacte de l'événement en question n'est formulée nulle part. En tous cas, il dut avoir lieu après l'investissement complet de la ville par les Franks et l'arrivée de leurs derniers contingents, donc après le 3 juin. Nous ne nous trompons sans doute pas de beaucoup en le plaçant au 11 juin, à savoir sept jours avant la venue des bateaux devant Nicée (voy. ci-dessous, nº 158), ce délai de sept jours nous paraissant suffisant pour le voyage des messagers francs de Nicée à Pelekanum, où séjournait l'empereur et pour l'envoi des vaisseaux grecs au lac de Nicée (cf. ci-dessous, nº 158).

1097, juin 17. — Arrivée des bateaux envoyés par Alexis au secours des croisés devant Nicée. Dans la nuit du 17 au 18 juin ces bateaux sont mis à flot sur le lac Askanius. (158)

Sources : *Gesta* 127 (VIII, 7) : « Die vero, quo naves fuerant conductae, noluerunt eas statim mittere in lacum ; sed nocte superveniente miserunt eas in ipsum lacum, plenas Turcopolis bene ornatis armis. » — *Hist. b. sacri*, c. 23 (*Hist. occid. d. crois.*, III, 181). — Robert le Moine (*ibid.*, 757 F, 758 A). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 29 D) ; — Guibert de Nogent (*ibid.*, 159 C). — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. Le Prévost, III, 504). — Foucher de Chartres (*Hist. occid. d. crois.*, III, 333 F) :

« **Tunc naviculas** aliquantas de Civitot usque Nicaeam cum bobus et funibus per terram attraximus, quas in lacum juxta urbem imposuimus ad custodiendum urbis introitum, ne alimentis civitas muniretur. » — Albert d'Aix, II, xxxij : « ...noctis in silentio viam vij miliarium trahentes has naves... quae numerum centum virorum capere poterant, orto sole ad praedictum locum applicuerunt, has in littore et undis reponentes. » — Guill. de Tyr, III, vij. — Anonyme rhénan, *Hist. Godefridi* (*Hist. occid. d. crois.*, V, 452 F). — *Balduini III Hist. Nicaena vel Antiochena* (*ibid.*, 148 C). — Anne Comnène, *Alexias*, l. XI, c. 2 (éd. de Bonn, II, 75).

Commentaire : Voy. les ouvrages cités sous le n° 157. — Alexis, à ce moment, ne se trouvait pas à Constantinople, mais à Pelekanum, localité près de Mesampola, l'actuel Sambali; et il s'y était rendu avec une partie de son armée, afin de pouvoir mieux suivre les incidents du siège de Nicée. Anne Comnène (l. X, c. 11 et l. XI, c. 2; éd. de Bonn, II, 67-75; *Hist. gr. d. crois.*, II, II, 36-41) donne à ce sujet des renseignements circonstanciés. Il semble qu'Alexis ait tout de suite donné satisfaction à la demande des Francs, dont les messagers arrivèrent auprès de lui au plus tôt le 12 juin. La préparation des bateaux s'étant faite ensuite en grande hâte, on peut supposer que le convoi fut prêt le 14. Enfin, la capitulation de Nicée eut lieu le 19 juin (voy. ci-dessous, n° 160), et l'arrivée des bateaux devant cette ville deux jours avant, donc le 17. La nuit pendant laquelle on mit ceux-ci à flot sur le lac ne peut être que celle du 17 au 18.

1097, matin du 18 juin. — Les Francs et les Grecs attaquent Nicée par terre et par eau. Les navires envoyés par Alexis sont mis en bataille contre la ville et y portent l'épouvante. L'entrée de la place est accordée à Butumitès. (159)

Sources : *Gesta*, 127 (VIII, 7). « Summo autem diluculo, stabant naves optime ordinatae per lacum, properantes contra urbem. Videntes eas Turci mirabantur, ignorantes an esset eorum gens, an imperatoris. Postquam autem cognoverunt esse gentem imperatoris, timuerunt usque ad mortem. » — Robert le Moine (*Hist. occid. d. crois.*, III, 758 A). — *Hist. b. sacri*, c. 23 (*ibid.*, 181). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 29 F). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 159 C). — Albert d'Aix, II, xxxiij : « Sic lacu navali obsidione praeoccupato et militum illic in flumine loricata manu, in lanceis, arcu et sagittis armata, relicta, comes Raymundus et sui satellittes... assultus et lapidum jactus multiplicant, Turcos non parce vexant et impugnant, ariete ferrato muros crebra hominum vociferatione impellentes. » — Guill. de Tyr, III, viij. — Anne Comnène, *Alexias*, XI, c. 2 (éd. de Bonn, II, 75) : « Ἐνεδίδουν τὴν εἰσέλευσιν τῷ Βουτουμίτῃ. »

Commentaire : Voy. Wilken, I, 149; — Peyré, I, 313; — Sybel, 342 (285); — Kugler, *Albert v. Aachen*, 29 et suiv. — Riant, *Inventaire*, 149; — HG, 190 et suiv. — Cette attaque de Nicée, à laquelle prirent part les Francs et les Grecs, fut surtout menée par les bateaux qu'Alexis avait envoyés à Nicée sous la conduite de Butumitès, chef des Turcopoles. Elle ne peut avoir eu lieu que le matin du 18 juin. Lorsque, après une rude attaque par terre et par mer, les vaisseaux grecs approchèrent des murs de la place, les habitants, raconte Anne Comnène, entrèrent en pourparlers avec Butumitès, qui leur fit connaître les conditions de leur reddition, formulées par l'empereur, et fut alors autorisé par eux à entrer dans la ville avec les équipages de sa flotte. Cela se passait le 18 juin. En effet, Butumitès ayant invité le chef grec Tang, qui était resté avec les troupes impériales parmi les assiégeants, à recommencer l'attaque dès le lendemain matin (ἀνίσχοντος ἡλίου), cette nouvelle attaque eut lieu le 19 juin, et se termina le jour même par la capitulation de la place (voy. n° 160).

1097, juin 19. — Capitulation de Nicée, opérée par les Turcs entre les mains des Grecs, c'est-à-dire de l'empereur Alexis. Butumitès arbore dans la ville les étendards impériaux. Les troupes grecques pénètrent à l'intérieur des murs, tandis que l'entrée de la place est interdit aux Francs. (160)

Sources : Foucher de Chartres (*Hist. occid. d. crois.*, III, 333 G) : « Cum per v septimanas obsidione urbem fatigassemus [14 mai-18 juin], facto interim prolocutu per internuntios apud imperatorem, callide ei reddiderunt urbem, cum jam vi et ingenio valde esset coercita. Tunc Turci intromiserunt in eam Turcopulos ab imperatore illuc missos, qui urbem cum pecunia interna imperatori, sicut eis praeceperat, servaverunt. Die siquidem illo, quo Nicaea sic est comprehensa, sive reddita, Junius mensis solstitio repercussus est. » — Bartolf de Nangis (*ibid.*, III, 495 C). — *Lettre d'Étienne de Blois à sa femme Adèle* (*ibid.*, 887 A) : « Turci timore subacti urbem imperatori per nuntios reddiderunt, ea conditione ut nudos de civitate eis liceret per conductum exire et vivi in vinculis imperatoris haberentur... Sic reddita est maxima Nicaea, xiij kal. Julii. » — *Lettre d'Anselme de Ribemont à Manassès* (Riant, *Inventaire*, 222) : « Obsessi autem diurno atque nocturno impetu fugati, vellent nollent civitatem xiij kal. Julii reddiderunt. Tunc per muros cum crucibus et signis imperialibus christiani incedentes, civitatem domino reconciliaverunt. » — *Gesta*, 127 (VIII, 9) : « ...fuimus in obsidione illa per vij hebdomadas et iij dies. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 24) : « ... fuerunt in illa obsidione per vij hebdomadas. » — Robert le

Moine (*ibid.*, 758 D). — *Hist. b. sacri*, c. 24 (*ibid.*, 182). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 30 D). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 159 F). — Albert d'Aix, II, xxxviij. — Guill. de Tyr, III, xij. — Ekkehard, *Hierosolymita*, XIV, I (*Hist. occid. d. crois.*, V, 22 A). — *Balduini III hist. Nicaena vel Antiochena* (*ibid.*, 148 F). — Henri de Huntingdon (*ibid.*, 375 B). — *Li estoire de Jerusalem* (*ibid.*, 629 E). — Anne Comnène, l. XI, c. 2 (éd. de Bonn, II, 78, 5) : « Ἔνθεν δ' ὁ Βουτουμίτης εἰς τὰς ἐπάλξεις (propugnacula) ἀνεληλυθὼς καὶ τὰ σκῆπτρα καὶ τὰς σημαίας περὶ τὰ τείχη καταστήσας μετὰ βυκίνων καὶ σαλπίγγων ἀνευφήμει τὸν αὐτοκράτορα..... τὰς κλεῖς τοίνυν ταυτησὶ τῆς πύλης αὐτὸς ἔχων. »

Commentaire : Voy. Sybel, 345 (288); — Rœhricht, *Beitræge*, II, 34; — Riant, *Inventaire*, 151.; — HE, 143; — HP, 211 (250); — Kohl, *Gesch. d. Mittelalters*, 21; — HG, 194; — *Hist. occid. d. crois.*, V, 370, 629, note 4. — Tous ces ouvrages donnent la date exacte du 19 juin pour la prise de Nicée. Anselme de Ribemont et Étienne de Blois, en plaçant l'événement à cette date du 19 juin, permettent de rectifier, sans aucun doute possible, Foucher de Chartres qui lui assigne la date du 20 juin. Toutes les dates données par d'autres auteurs sont erronées, ainsi celle du 21 mai indiquée par Muralt (*Essai de chronogr. byz.*, 80); celle du 20 juin qu'adoptent, en s'appuyant sur Guillaume de Tyr, Wilken, I, 150; Peyré, I, 316; Ceillier, *Hist. gén. des aut. sacrés*, XXI, 146; *L'art de vérifier les dates*, II, 615; *Hist. occid. d. crois.*, III, 24, 182, 239, 334, 495, 618, 758; IV, 30, 150; Arbellot, *Les chevaliers limousins à la première croisade*, 17; celle du 10 juin que donne Damberger (*Synchron. Gesch. d. Kirche im Mittelalter*, VII, 271). De même sont erronés les renseignements des *Gesta* et de leurs dérivés qui font durer le siège de Nicée pendant sept semaines ou sept semaines et trois jours. — Sur les événements qui précédèrent et sur ceux qui suivirent immédiatement la prise de Nicée, voy. HG, 161 et suiv.

H. Hagenmeyer.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

I. — COMPTES RENDUS CRITIQUES

Reinhold Röhricht. **Geschichte des Kœnigreichs Jerusalem** (1100-1291). Innsbruck, Verlag der Wagner'schen Universitæts Buchhandlung, 1898, gr. in-8, xxvii-1105 pp.

Il y a plus de vingt ans, il le rappelle dans la préface de ce livre, que M. Röhricht poursuit ses recherches sur l'histoire de l'Orient latin au temps des croisades. Elles ont été fécondes, comme l'atteste la longue liste de ses travaux qu'il donne en appendice, publications de textes, recueils de matériaux, études sur les croisades ou sur les États fondés en Orient par les croisés [1].

1. Arabische Quellenbeitræge zur Gesch. der Kreuzzüge; Berlin, 1879. — Scriptores V[i] belli sacri; Paris, 1879. — Testimonia minora V[i] belli sacri; Genève, 1879. — Acte de soumission des barons du royaume de Jérusalem à Frédéric II, dans Archives de l'Orient latin, I, 402-405. — Lettres de Riccoldo de Monte Croce, ibid. II, 258-297. — Annales de Terre-Sainte, 1098-1299, ibid. 427-462. — Briefe des Jacobus de Vitriaco, dans Zeitschr. für Kirchengesch. XIV, XV, XVI. — Deutsche Pilgerreisen nach dem heiligen Lande; Berlin, 1880; et Gotha, 1889. — Die Deutschen im heil. Lande; Innsbruck, 1894. — Syria sacra, dans Zeitschr. des deutschen Palaestina-Vereins, X, 1887. — Studien zur mittelalterlichen Geographie und Topographie Syriens, ibid., X, 195-345. — Karten und Pläne zur Palaestinakunde vom siebenten bis sechszehnten Jahrhunderte, ibid. 1891, 1892, 1895. — Bibliotheca geographica Palaestinae; Berlin, 1890. — Regesta regni Hierosolymitani (1097-1291); Oeniponti, 1893. — Die Kreuzfahrt des Kaisers Friedrich II; Berlin, 1872. — Die Belagerung Akkas (1189-1191), dans Forsch. zur deutsch. Gesch. 1876. — Die Eroberung Akkas durch die Muslimen, 1291, ibid., 1879. — Die Kreuzzüge des Grafen Theob. v. der Champagne und Rich. v. Cornwallis, ibid. 1886. — Die Kreuzfahrt des Kœnigs Jacob I von Aragonien, dans Mittheil. des. Œsterr. Instituts 1890. — Amalrich I, Kœnig v. Jerusalem, ibid., 1891. — Der Untergang d. Kœnigreichs Jerus., ibid., 1894. — Zur Correspondenz der Päpste mit den Sultanen und Mongolenchanen, dans Theol. Studien u. Kritiken, 1891. — Études sur les derniers temps du royaume de Jérus., dans Arch. de l'Orient latin, II. — Studien zur Gesch. des fünften Kreuzzuges; Innsbruck, 1891, etc.

Nul mieux que lui n'était préparé à écrire une histoire générale de ces États, demeurée jusqu'alors incomplète. Nous avions déjà la belle histoire de l'île de Chypre de M. de Mas Latrie, malheureusement inachevée. M. Röhricht vient d'y ajouter celle du royaume de Jérusalem et des principautés dépendantes. Ce travail, qui comble une grosse lacune dans l'historiographie des croisades, couronne dignement l'œuvre magistrale du savant.

L'auteur a nettement déterminé dans sa préface l'objet de son livre. Il a exclu ou du moins réduit à une place minime ce qui touche à l'histoire économique ou religieuse, au droit ou à la civilisation. Il n'a voulu faire qu'une histoire politique. Renonçant, d'autre part, à toute ambition littéraire, il a écarté toute recherche de style ou de composition. Il s'est efforcé avant tout de donner des événements dont la Syrie a été le théâtre pendant près de deux siècles un exposé complet, précis, détaillé, fondé sur une critique minutieuse des sources, un récit impersonnel, une pure relation de l'histoire de la Syrie des croisades par les contemporains des croisades. Entreprise modeste en apparence, mais singulièrement ardue en raison de la complexité des faits et du grand nombre des témoignages, et qui a été conduite de telle façon que l'on doit dire, et c'est le plus bel éloge que l'on puisse faire de ce livre, qu'il nous donne à la fois l'image la plus exacte et l'impression la plus sincère de la vie des colonies franques de Terre-Sainte.

Le tableau est complet. L'auteur, et ce n'est pas un mince mérite dans une histoire si longue et si compliquée, n'a omis aucun des mille incidents de l'incroyable activité militaire ou diplomatique de ces barons francs perpétuellement en guerre ou en négociation : campagnes, sièges de ville, razzias de troupeaux, pillage de caravanes, trêves, traités de paix ou d'alliance, escarmouches ou grandes guerres, tous ces événements sont également relatés, avec une égale abondance de détails, avec la même précision impeccable ; car tous, grands ou petits, font comprendre par leur simple accumulation l'existence extraordinairement agitée de ces seigneurs sans cesse occupés à combattre un ennemi menaçant ou à se concilier un adversaire possible.

Le tableau n'est pas seulement complet : il est aussi fidèle, grâce à l'impersonnalité voulue de l'auteur qui s'efface le plus possible pour nous mettre en contact direct avec les contemporains. La trame de son récit est uniquement formée de la substance des textes contemporains. A cet égard cette histoire constitue une œuvre de condensation vraiment prodigieuse, où tous les documents originaux, chroniques, diplômes, pièces diverses,

sont indiqués, résumés, parfois analysés ou cités tout au long dans d'heureuses traductions. Résumé de tous les témoignages de l'époque, elle donne en un volume l'essentiel de ce que nous apprennent les chartes et les nombreux chroniqueurs des croisades.

Dans cette histoire d'après les sources, l'auteur laisse presque absolument la parole aux témoins. Pour conserver leur témoignage plus sincère, il a renoncé à tout arrangement ou groupement systématique des faits, il a adopté une disposition annalistique conforme à leurs procédés. Son livre est divisé en quarante chapitres comprenant chacun des périodes d'une durée variable, de une à cinq ou six années, encadrées entre quelques événements importants, une grande bataille, la disparition d'un prince chrétien ou musulman. Dans chacun de ces chapitres l'ordre chronologique le plus rigoureux est observé : les faits sont exposés année par année, jour par jour, à des dates établies avec un soin scrupuleux [1].

Pour dissimulée qu'elle soit, l'œuvre personnelle de l'auteur n'en est pas moins considérable. Elle consiste surtout dans l'appareil critique sur lequel s'appuie le récit. La quantité des références est énorme : textes arabes, latins, syriens, arméniens, rien n'échappe à l'immense érudition de l'auteur pour lequel l'historiographie orientale ou occidentale du moyen âge n'a plus de secrets. Ce qui n'est pas moins imposant que le nombre des témoignages, c'est l'esprit critique avec lequel ils sont classés, appréciés, utilisés. Dans les notes dont beaucoup forment de véritables mémoires en raccourci, les sources sont rangées d'après leur ordre d'importance, leur filiation indiquée, leurs tendances marquées, les concordances ou contradictions soigneusement mises en relief. C'est là que l'auteur précise ou atténue les affirmations de son texte nécessairement plus sommaires et détermine par une comparaison méticuleuse de tous les témoignages dans leurs moindres rapports ou divergences le degré de probabilité auquel on peut arriver pour chaque fait. Ce qu'il y a de particulièrement instructif, ce sont les variations dans les chiffres d'hommes, de vaisseaux, d'argent qui rarement concordent chez les divers témoins, même les mieux placés pour être bien renseignés : et ce n'est pas un des moindres résultats de cette enquête

1. Je note cependant une infraction à l'ordre chronologique dans la guerre des Normands contre l'empereur Alexis (1107-1108). Elle est coupée en deux : l'expédition de Bohémond à Durazzo, son échec, le traité de paix sont rapportés au ch. III, 64-67, la guerre parallèle de Tancrède en Cilicie au ch. IV, 70 : le traité de paix se trouve ainsi placé avant la fin de la guerre.

minutieuse que de montrer qu'il n'y a peut-être pas de chiffre qu'on puisse accepter comme certain dans toute l'histoire des croisades, l'appréciation du nombre étant plus que toute autre chose soumise aux erreurs personnelles et essentiellement relative.

De cette combinaison de textes contemporains, rapprochés, contrôlés, s'est formée une histoire critique du royaume de Jérusalem, un monument d'érudition de premier ordre qui fait autant d'honneur à l'auteur qu'il rendra de services aux travailleurs qui le suivront. Que, dans une œuvre d'une telle ampleur, d'une information si riche, d'une critique si pénétrante, on relève cependant une certaine réserve dans l'interprétation des textes, une sorte de défiance scientifique dès qu'il s'agit de dégager le sens des choses, il y a là moins une critique que le regret de voir un esprit si complètement informé, en possession de tous les éléments d'une appréciation motivée, se dérober au moment de formuler le jugement qu'il a tant d'autorité pour rendre. Cet effacement voulu de la personnalité de l'historien, ce refus presque systématique de juger et de conclure, on doit d'autant plus le regretter qu'il y a dans son livre des morceaux qui révèlent à côté de ses grandes qualités d'érudit et de critique une haute intelligence historique. Je n'en veux pour preuve que ses considérations sur le rôle des races militaires dans l'Islam (p. 906-908) et surtout les pages remarquables qu'il a consacrées à la croisade de Frédéric II (pp. 779-790), où faisant justice des attaques du patriarche Gérold et du pape Grégoire IX, il montre la grandeur des services rendus par l'empereur incrédule à la chrétienté et comment, sans effusion de sang, il a obtenu du soudan d'Égypte le maximum de ce que l'on pouvait raisonnablement attendre, même après une longue guerre.

Mais à côté de ces passages où des aperçus lumineux n'enlèvent rien à la précision des faits, il est d'autres questions, scrupuleusement traitées dans le détail, dont la portée n'a cependant pas toujours été mise en évidence. M. Rœhricht n'a pas assez insisté sur l'action des grands lignages d'outre-mer au XIIIe siècle, leurs ligues pour la conquête des privilèges sur la royauté, leur victoire politique payée d'une ruine financière complète, la liberté et le privilège assurés, mais la terre perdue, aliénée, vendue aux ordres militaires. Il a eu tort de reléguer dans les notes ce fait capital de l'histoire du royaume à cette époque, la désagrégation des fiefs progressivement absorbés par les Templiers, les Hospitaliers ou les Chevaliers Teutoniques. Il n'a surtout pas assez marqué les profonds changement survenus, au cours de

deux siècles d'existence, dans la constitution des États francs : la force de la royauté au XIIe siècle, capable de contenir le clergé, les barons et de protéger les principautés voisines ou vassales, d'Antioche, d'Édesse, de Tripoli, son anéantissement au XIIIe après la perte de Jérusalem et l'échec de Frédéric II dans la guerre des Lombards, et alors le royaume livré aux quatre puissances qui se le partagent, la féodalité victorieuse qui étend et précise ses droits dans les Assises au moment où elle perd la terre, les communes, alliées des barons, qui suivent la féodalité dans ses progrès et s'organisent autour des confréries d'Acre, de Tripoli ouvertes aux seigneurs et aux bourgeois, les républiques italiennes maîtresses des ports et dotées de la pleine souveraineté, la papauté, enfin, dont les prétentions théocratiques ouvertement affichées dans l'élection des premiers rois et des premiers patriarches, comprimées ensuite, triomphent avec l'accaparement des terres par les ordres militaires, des sièges épiscopaux par les moines mendiants, des patriarchats de Jérusalem et d'Antioche par les légats pontificaux.

Il est une autre observation. On ne comprend pas que, dans un volume d'un millier de pages, l'auteur n'ait pas cru devoir définir ce que c'était que le royaume de Jérusalem, et toucher au moins la question délicate et controversée de la nature du lien qui rattachait au roi les princes d'Antioche et les comtes d'Édesse et de Tripoli. Ce qui étonne encore plus, c'est que, dans une histoire du royaume de Jérusalem, on ne trouve pas le récit de la conquête de la ville sainte. Trop fidèle au titre de son livre, M. Röhricht ne commence, en effet, son histoire qu'après la mort de Godefroy de Bouillon, à l'avènement de Baudoin Ier qui le premier a porté le titre de roi. Moins bien inspiré que dans ses *Regesta*, où il avait pris l'année 1097 pour point de départ, il néglige les origines des États francs, les débuts de la conquête, le traité passé à Constantinople entre l'Empereur Alexis et les croisés, traité qui a exercé une si longue influence sur les relations de l'Empire et des colonies latines, il laisse de côté les premières négociations entre chrétiens et musulmans, la prise d'Antioche aussi bien que celle de Jérusalem.

Malgré ces réserves, l'Histoire de M. Rœhricht n'en est pas moins une des maîtresses œuvres de l'érudition contemporaine. Comme la *Syria sacra* du même auteur, comme ses *Regesta*, et ses Études sur la géographie de la Syrie, pour ne citer que ses ouvrages d'un intérêt plus général, elle deviendra l'instrument de travail, le guide indispensable dans toute étude sur l'Orient latin au temps des croisades. Que quelques détails soient à rec-

tifier [1], que quelques points de vue aient échappé à l'auteur, rien de plus excusable dans un travail si vaste et si compliqué : mais quiconque aura manié ce répertoire si commode et si sûr, ne pourra se défendre d'un double sentiment, d'admiration pour un tel effort de compilation et de critique, de reconnaissance pour l'abondance et la sûreté des informations fournies [2].

A. LAMARCHE.

Gustave SCHLUMBERGER. **Renaud de Châtillon, prince d'Antioche, seigneur de la Terre d'Outre-Jourdain,** ouvrage orné de gravures. — Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1898, in-8°, VIII-407 pp.

Parmi les héros chrétiens qui, de la fin du XIe siècle à la fin du XIIe, s'illustrèrent dans la lutte pour la conquête où la défense du Saint-Sépulcre, il en est peu dont le nom ne soit devenu populaire et de qui les principaux actes ne soient connus, au moins du public lettré. Godefroi de Bouillon et les rois de Jérusalem, ses successeurs, Boémond, Tancrède, Raimond de Saint-Gilles, Raimond de Poitiers, plus tard Frédéric Barberousse et Richard Cœur-de-Lion ont trouvé pour célébrer leurs hauts faits des historiens et des poètes. Renaud de Châtillon n'a pas eu la même fortune [3]. Et pourtant ce fut un type, qui symbolisa de la façon la plus exacte et la plus saisissante, l'un des aspects de la croisade, au XIIe siècle. Cadet de famille, à ce qu'il semble, certainement sans grand avoir, aventureux et brave jusqu'à la folie, fier et voulant paraître au premier rang, mais n'ayant des vertus chevaleresques qu'une con-

1. M. Röhricht (p. 279) dit que Renaud de Châtillon était originaire de Châtillon-sur-Marne. L'opinion qui le fait originaire de Châtillon-sur-Loing semble pourtant appuyée sur des arguments plus probants. Voy. sur ce point : Schlumberger, *Renaud de Châtillon* (Paris, Plon, 1898), pp. 1-4, et *Rec. des Historiens grecs des croisades*, II, pp. 286-287.

2. L'ouvrage est accompagné de tables faites avec soin : table analytique des chapitres (où cependant n'est pas mentionnée au chapitre X l'annexion de Banias), table des noms de personnes, table des noms de lieux (au mot Laodicée manque la référence à la page 77 où est rapportée la prise de la ville), table des principales matières. On ne regrette qu'une chose, c'est que, pour faciliter encore les recherches, l'auteur n'ait pas, à chaque page de son texte, indiqué en manchettes la mention de l'année, et que, dans la table analytique, il renvoie simplement aux chapitres sans désigner de pages.

3. Je ne vois sur Renaud que deux notices un peu détaillées : celle qu'a donnée M. Schlumberger lui-même dans les *Archives de l'Orient latin*, t. I, pp. 663-669 ; et celle de M. E. G. Rey, dans la *Rev. de l'Or. latin*, t. IV, pp. 368-374.

ception insuffisamment épurée par l'idéal chrétien, ce ne fut point sans doute le sentiment religieux qui le conduisit en Palestine. Il y vint, non pour le salut de son âme, mais pour y faire sa carrière et chercher un établissement digne de ses ambitions. Pendant près de quarante années, au milieu des fortunes les plus diverses et des événements les plus dramatiques, il s'acharna à la poursuite des biens et des honneurs terrestres qu'il n'avait point trouvés dans son pays. Si, en dépit de ses efforts, il ne put les conquérir de haute lutte, il n'en toucha pas moins le prix de ses beaux coups d'épée; car la renommée de ses exploits, en attirant sur lui les regards de deux grandes et nobles dames, lui valut deux mariages plus qu'avantageux, dont l'un lui apporta la principauté d'Antioche et l'autre la Terre d'Outre-Jourdain.

A laquelle des nombreuses familles françaises de Châtillon appartenait Renaud, on ne le sait point exactement. Jusqu'ici le débat s'est circonscrit entre les Châtillon-sur-Loing et les Châtillon-sur-Marne. M. Schlumberger tient pour les premiers; d'autres autorités se sont prononcées en faveur des seconds. C'est en tout cas un point qui reste à éclaircir. La date exacte de la naissance de Renaud nous est inconnue; mais, de la date probable de son arrivée en Terre-Sainte (1147) et de celle de sa mort (1187), on peut conclure qu'il vit le jour dans le premier quart du XIIe siècle. Venu en Orient à la suite de Louis VII, il y resta après le départ de ce prince et se mit alors à la solde de Raymond de Poitiers, prince d'Antioche. C'est à ce titre que, dès l'année 1149, il aurait figuré dans un combat livré aux chrétiens par un des lieutenants de Nourreddîn et dans lequel il aurait été fait prisonnier. Sa première apparition certaine coïncide avec le siège d'Ascalon en l'année 1153. Tandis que le roi Baudouin III assiégeait cette place, il était venu solliciter de lui l'autorisation d'épouser la princesse d'Antioche, Constance, fille de Boémond II et veuve de Raymond de Poitiers, qui l'avait distingué entre de nombreux prétendants plus riches et de plus haute origine. L'autorisation lui ayant été accordée, le mariage se fit aussitôt.

Les princes d'Antioche, prédécesseurs de Renaud, avaient presque constamment observé à l'égard des autres seigneuries franques de Terre-Sainte, et spécialement à l'égard du royaume de Jérusalem, une attitude très particulariste, dans laquelle les intérêts généraux du royaume passaient après les intérêts immédiats de leur principauté. Renaud, lui, poussa plus loin encore l'égoïsme. En maintes occasions, il sacrifia les intérêts de sa principauté à ses intérêts personnels, et l'on peut dire que sa politique fut celle que lui dictèrent ses passions. En 1153, presqu'aussitôt

après son mariage, il jette le trouble dans Antioche par les traitements odieux qu'il inflige au patriarche Amaury [1], dont il disait avoir à se plaindre et dont surtout il convoitait les richesses. Vertement réprimandé par le roi Baudouin, à l'occasion de ce scandale, il rompt presque le lien qui rattache la principauté d'Antioche au royaume de Jérusalem; il se rapproche de l'empereur grec Manuel, son suzerain nominal, et, pour obtenir les faveurs de ce Basileus schismatique, il lui prête le secours de son épée contre Thoros d'Arménie, un prince chrétien, son voisin, que la plus élémentaire prudence lui eût commandé de soutenir. Puis, Manuel ne payant pas ses services, comme c'était chose convenue, il brise avec lui et fait immédiatement alliance avec ce même Thoros qu'il venait de combattre. Après s'être emparé de quelques places grecques de Cilicie, il se décide soudain à porter la guerre dans l'île de Chypre, possession de l'empire, pour s'y dédommager des sommes qu'il prétendait lui être dues par Manuel (1155). Chypre, surprise sans défense, fut livrée, plusieurs semaines durant, aux hordes infernales du prince d'Antioche qui la mirent littéralement à feu et à sang et y firent un butin énorme. Jean Comnène, gouverneur de l'île, et Michel Branas, commandant des forces militaires, essayèrent bien d'organiser la résistance; ils ne purent tenir longtemps. Battus et faits prisonniers, ils furent emmenés à Antioche et gardés comme otages avec une foule de notables chypriotes, en garantie d'une rançon colossale que Renaud avait imposée à l'île pour prix de son départ. Ainsi dans trois années de principat, Renaud s'était aliéné le roi Baudouin, son suzerain et son protecteur naturel, il avait affaibli le royaume d'Arménie qui défendait vers le nord la frontière de son Etat, enfin, par son agression sauvage contre l'île de Chypre, il avait accumulé sur sa tête et par là sur Antioche, les rancunes de l'empereur grec, dont il ne devait pas tarder à ressentir douloureusement les effets. Et dans aucune de ses entreprises il paraît n'avoir recherché autre chose que la satisfaction d'un vain orgueil ou d'une ambition sans grandeur. Ni l'intérêt de sa principauté, ni l'avantage commun des établissements latins de Terre-Sainte n'y avaient eu apparemment la moindre part.

Les trois années qui suivirent la dévastation de l'île de Chypre

1. Entre autres supplices, il le fit enduire de miel et exposer tout un jour aux guêpes. C'était là, semble-t-il, un genre de torture assez usité en Orient. Au v[e] siècle, Marcus, évêque d'Aréthuse, se le vit appliquer (Théodoret, *Hist. eccles.*, l. III, c. 3). Dans un document que j'ai publié récemment, il est question d'un personnage qui le subit pour avoir dérobé des pièces d'argent sur le Saint-Sépulcre (voy. *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, p. 5, 20).

se passèrent pour Renaud, assisté du roi Baudouin, en luttes incessantes contre le prince d'Alep. Attaqués et vaincus à diverses reprises par Nourredin, les Francs remportèrent de leur côté quelques succès partiels, qui leur valurent l'acquisition momentanée de Scheizar et celle de la forteresse de Harenc, plus d'une fois déjà perdue et reprise par eux, et que le roi donna à la principauté d'Antioche (fin 1158).

Mais déjà l'heure avait sonné où Renaud allait rendre compte à l'empereur grec des injures qu'il lui avait infligées. Au début de 1158, Manuel était parti de Constantinople à la tête d'une puissante armée, et, vers la fin de l'été, il était arrivé inopinément en Cilicie, alors qu'on le croyait occupé à combattre les Turcs en Phrygie. Après s'être mis en possession de toute la partie basse du royaume d'Arménie qu'il ne rendit à Thoros qu'après avoir reçu de ce prince le serment de vassalité, il se disposait à marcher sur Antioche, quand il reçut la nouvelle que Renaud venait en personne implorer son pardon et s'humilier devant lui. Il faut lire dans le livre de M. Schlumberger le vivant récit, fait d'après les sources grecques et les latines, de cette scène épique, où le héros frank, tombé de l'excessive arrogance à la plus répugnante bassesse vint, la hart au col, pieds et bras nus, et suivi d'une procession de barons et de moines, pleurant et gémissant, se prosterner aux pieds de l'empereur. De cet épisode, où tout d'abord, on ne serait tenté de voir qu'un exemple banal des défaillances de la nature humaine, il ressort un enseignement applicable tout spécialement à la psychologie des chevaliers de la Croix. Tel de ces hommes qui eût préféré la mort à l'humiliation devant un Infidèle — Renaud lui-même eut plus tard ce courage — tel de ces hommes devenait lâche et perdait jusqu'aux dernières notions de sa dignité personnelles pour préserver son existence ou ses biens menacés par un prince chrétien. On trouverait à citer dans l'histoire des croisades nombre de faits analogues.

Manuel, en la circonstance, se montra bon prince. Soit que des raisons de prudence politique l'engageassent à ne pas pousser sa vengeance jusqu'au bout, soit que son orgueil eût été satisfait par l'abaissement de son rival, il se contenta d'exiger que la principauté d'Antioche lui fournît à toute réquisition un certain nombre de chevaliers et d'hommes d'armes, et qu'elle acceptât un patriarche grec qui y serait l'égal du patriarche latin. Puis, la paix conclue, il se rendit à Antioche avec son armée, s'y fit recevoir avec les honneurs dus à un suzerain, et y passa quelques jours au milieu des fêtes et des réjouissances. Il se joignit ensuite à Renaud et au roi Baudouin pour aller attaquer Noureddin et déli-

vrer les nombreux captifs enfermés dans les prisons d'Alep et de Damas. Cette campagne, entreprise avec des forces imposantes, ne donna pas toutefois les résultats qu'on pouvait espérer. Noureddin fut assez avisé pour ne point affronter la bataille. Quand l'ennemi parut devant les portes d'Alep, il entra en négociations. Il n'eut pas de peine à gagner Manuel en lui envoyant des présents et en lui promettant de l'aider contre le sultan d'Iconium, et probablement aussi en lui montrant que son intérêt n'était pas de favoriser l'extension des principautés franques en Syrie; il délivra sans difficulté ses captifs chrétiens et apaisa, en ce faisant, les croisés franks qui, d'ailleurs, redoutaient peut-être d'avoir à partager avec Manuel les fruits de la victoire. Bref, il obtint le renouvellement des trêves. Sur quoi, Manuel regagna Constantinople, tandis que Renaud et Baudouin reprenaient le chemin de la Syrie (1159).

L'humiliation qu'avaient value à Renaud ses agressions inconsidérées ne le rendit malheureusement pas plus circonspect. Dès la fin de 1160, malgré la trêve récemment renouvelée avec Nourredin, il alla razzier le territoire d'Édesse, où vivaient de paisibles populations, riches en troupeaux. Déjà il ramenait vers sa principauté un butin immense, composé surtout de bétail, quand le gouverneur d'Alep, Medj ed-Dîn ibn el-Daya, — le Megredin de Guillaume de Tyr — se jeta à sa poursuite avec une forte troupe de cavaliers, et l'atteignit non loin de Marasch. Renaud aurait pu, en abandonnant sa proie, éviter la bataille. Mal lui en prit de tenter le sort des armes. Vaincu et fait prisonnier, il fut chargé de chaînes et conduit à Alep. Il y subit une captivité de seize années dont l'histoire nous est totalement inconnue mais que l'on peut supposer avoir été des plus étroites. En 1176, ses amis ayant réuni la somme de 120,000 dinars, nécessaire à sa rançon, il fut enfin délivré et reprit le chemin d'Antioche. Mais il n'y rentra pas en maître. Sa femme Constance était morte douze ans auparavant, en 1163, et la principauté était passée aux mains du fils qu'elle avait eu de Raymond de Poitiers. Renaud ne tenta, semble-t-il, de revendiquer le pouvoir ni pour lui-même, ni pour le fils que lui avait donné Constance, non pas probablement que des scrupules de légalité l'aient arrêté, mais parce qu'il n'avait aucun espoir de trouver des partisans pour une semblable entreprise. Il quitta presque aussitôt Antioche et se rendit à Jérusalem, où régnait alors Baudoin IV, dit le Mésel. Justement vers cette époque, la seigneurie du Krak et de Montréal dont la possession importait tant à la sécurité du royaume de Jérusalem, venait de tomber en quenouille par la mort de Milon de Plancy, qui la tenait du chef de sa femme, Étiennette de Milly. Convoitée et constamment menacée

par le khalifat du Caire, dont le titulaire était alors Saladin, il fallait pour la défendre un guerrier de grand courage et de grande expérience. Renaud était là, seigneur sans terres et sans attaches. Le roi lui ayant proposé la main d'Étiennette et la seigneurie de cette Terre d'Outre-Jourdain, il accepta l'une et l'autre, et dès 1177, un an après sa sortie de captivité, il se voyait à la tête d'une nouvelle principauté, qu'il devait, celle-là, garder jusqu'à sa mort, en 1187. Son existence durant ces dix dernières années ne fut encore qu'une longue suite de combats. Chargé par Baudouin IV, malade, de la défense générale du royaume et comme tel ayant commandé l'armée chrétienne à la bataille de Ramleh-Montgisart, organisateur et chef d'une expédition envoyée par la mer Rouge à la conquête de la Mecque, deux fois assiégé par Saladin dans son château du Krak, mêlé enfin de la façon la plus active aux dramatiques évènements qui signalèrent les derniers temps du royaume de Jérusalem, il montra dans toutes ces circonstances que l'âge ni les souffrances de la prison n'avaient affecté l'impétuosité de son humeur guerrière et la ténacité violente de ses passions.

Deux événements dans cette période de son existence méritaient tout spécialement d'être mis en relief: sa tentative de conquête de la Mecque et son rôle dans les origines et les incidents de la lutte qui devait aboutir à la désastreuse bataille de Hittin. M. Schlumberger n'a rien négligé pour nous en faire connaître le détail et la portée ; il les a racontés en s'entourant de tous les documents capables de les éclairer.

L'expédition contre la Mecque fut une des entreprises les plus extraordinaires qui aient marqué l'histoire des croisades. Rien ne saurait montrer mieux jusqu'à quel point pouvait aller chez ces chevaliers d'Occident l'audace et l'esprit de folle aventure. Ici la conception était grandiose, mais l'inconscience avec laquelle on en croyait la réalisation possible tient vraiment de la démence. La route de terre étant impraticable, Renaud s'avisa de construire une flotte en Palestine et de la transporter à dos de chameaux dans la mer Rouge, pour, de là, conduire son armée sur le territoire de la Mecque. Les opérations de ce genre, qui nous étonnent aujourd'hui, n'étaient, à la vérité, chose inconnue ni dans l'antiquité ni au moyen âge. Alexandre le Grand avait envoyé de même toute une flotte de Mésopotamie dans le golfe Persique. Après lui, Trajan en avait fait autant, lorsqu'ayant vaincu les Perses, il songea à la conquête de l'Inde. Plus récemment, Alexis Comnène avait charrié des vaisseaux et des barques équipées en guerre, de la côte méditerranéenne jusqu'au lac de Nicée. Si difficile donc et si périlleux que fût le transport d'une flotte à travers le désert de

Syrie, la tentative n'était pas nécessairement condamnée d'avance. Mais une fois cette flotte mise sur l'eau, des obstacles insurmontables devaient surgir de toutes parts. Les vaisseaux égyptiens ne manqueraient pas de lui barrer le passage; les populations riveraines du golfe l'empêcheraient de se ravitailler et s'opposeraient au débarquement des troupes. Tout l'Islam enfin se lèverait pour la défense de la Ville sainte. Et que ferait alors la poignée d'hommes que Renaud conduisait avec lui? Si même elle atteignait la Mecque, comment espérait-elle s'y maintenir, ou comment en reviendrait-elle? En fait, elle ne put l'atteindre et le désastre inévitable s'accomplit. Les deux divisions de l'escadre franque se virent successivement anéanties par la flotte égyptienne, la plupart de ceux qui les montaient furent tués ou réduits en esclavage; un petit nombre seulement, entre autres Renaud, put rentrer au Krak.

Les émouvantes péripéties de cette expédition ont permis à M. Schlumberger de déployer, dans le récit qu'il nous en donne, les qualités qui lui font une place parmi les historiens érudits, et — osé-je le dire aussi, — elles me paraissent l'avoir entraîné vers une exagération de ces qualités, nuisible à l'effet qu'il a voulu produire. Certes la vie, le coloris, la verve endiablée — qu'on me passe l'expression — ne manquent point à ces pages; mais le superlatif y règne trop en maître; la nuance, ce régulateur de la pensée et de l'expression, ne s'y montre que trop rarement. A entendre sans relâche la même note retentissante, si belle qu'en soit la sonorité, à voir toujours les choses au travers d'adjectifs d'une intensité majeure, à se mouvoir continuellement dans le prodigieux, le colossal, le fantastique, l'infini, le lecteur perd facilement la notion de la valeur intrinsèque et de la valeur relative des faits qu'on lui présente; il finit par ne plus s'émotionner de rien.

Sur les préliminaires de la guerre qui aboutit à la bataille de Hittin et sur cette bataille même, M. Schlumberger avait moins à nous apprendre. Il a cependant, et avec raison, retracé en détail ces événements, auxquels Renaud prit une part considérable, et qui s'expliquent mieux quand on connaît l'existence antérieure de ce personnage. D'une manière générale, les recherches de M. Schlumberger l'ont amené à confirmer ce que l'on savait déjà des actes de Renaud à cette époque. C'est bien Renaud qui, en rompant traîtreusement les trêves conclues avec Saladin, fit éclater la guerre dans un moment où le royaume de Jérusalem était moins que jamais en état de se défendre; la veille du combat suprême il fut un de ceux qui s'élevèrent avec le plus de violence contre les sages avis du comte de Tripoli, lequel conseillait la

défensive sur un terrain favorable. On sait qu'après une lutte acharnée, Renaud fut fait prisonnier avec le roi et la plupart des barons franks. Saladin avait juré de le tuer de sa main, si jamais l'occasion lui en était donnée; il ne faillit pas à son serment et l'égorgea d'un coup d'épée. Renaud disparu, la seigneurie du Krak ne tarda pas à tomber aux mains des Infidèles.

Si, dans le présent article, je me suis borné le plus souvent à analyser le livre de M. Schlumberger, c'est qu'en vérité je n'aurais eu que bien peu de chose à y ajouter ou à y reprendre [1]. L'auteur a recherché avec le plus grand soin tous les documents pouvant fournir quelque renseignement sur le personnage dont il a entrepris de raconter la vie, documents latins ou français, documents grecs, arabes, arméniens, chartes, lettres et chroniques. Sans encombrer son récit, il n'a rien omis d'essentiel, et l'on a vraiment grand profit à le lire — du moins cela a été mon cas.

En terminant, je me permettrai d'exprimer un regret : M. Schlumberger s'est astreint à ne point sortir ici du domaine de l'histoire. Il n'eût pas été sans intérêt cependant de rechercher ce qu'était devenu Renaud dans la poésie et dans la légende. Certains poèmes du cycle de la croisade, comme celui qui est contenu dans le ms. fr. 12659 de la Bibliothèque nationale; certaines chroniques, plus ou moins merveilleuses, de Terre-Sainte, telles que celle qui se trouve dans les mss. fr. 770, 12203 et 24210 de la même Bibliothèque, renferment à ce sujet des

1. Je relève quelques vétilles : M. Schlumberger dans les citations qu'il emprunte à Guillaume de Tyr, reproduit tantôt le texte latin, tantôt l'ancienne version française connue sous le nom d'*Eracles ;* d'autres fois il met en français moderne l'une ou l'autre de ces recensions; tout cela sans raison bien plausible. Mieux eût valu se référer toujours à l'original latin, pour la période que cet original embrasse (— 1184), afin de ne pas dérouter le lecteur peu au fait de la littérature des croisades. — P. 38, M. Schlumberger parait considérer les environs d'Antioche comme une région où abonde le palmier. Parlant de l'ensevelissement d'un moine il dit : « La longue file de ses frères encapuchonnés se déroule parmi les troncs grêles des palmiers éclatants ». Il y a là erreur; la région d'Antioche est trop froide en hiver pour que le palmier s'y acclimate. — P. 156, Alep est qualifié de « ville immense où se presse un peuple infini ». L'image qu'évoquent les mots *immense* et *infini* ne peut que difficilement s'appliquer à l'Alep du XII[e] siècle, ville importante assurément, mais ville de deuxième ou troisième rang parmi les cités asiatiques. — P. 262, il est dit que Renaud de Châtillon fit peindre sa flotte en noir « pour la rendre plus *réfractaire* aux rayons du soleil ». Il doit y avoir là un *lapsus pennae*. — P. 174, à propos de Kocéir (Cursat), il eût été bon de rappeler que cette place, ou ce château, était un fief du patriarcat d'Antioche. Il en existe encore aujourd'hui des ruines importantes, qui n'ont jamais été décrites et mériteraient de l'être. M. Max Van Berchem les a visitées récemment et photographiées.

passages assez caractéristiques. Il est certain en tous cas que des investigations portées de ce côté n'eussent pas été absolument infructueuses.

Ch. K.

II. — PÉRIODIQUES SPÉCIAUX

Revue de l'Orient chrétien, Recueil trimestriel, 3e année, 1898.

N°2. — A. d'Avril, Un bref de Benoît XIV sur les rites orientaux (pp. 125-141). Ce bref, ou plutôt cette bulle (*Nihil esse innovandum*), est daté du 26 juil. 1755 et adressé *ad Missionarios per Orientem deputatos*. Le pontife y expose la doctrine de l'Église touchant les rites orientaux et prescrit leurs devoirs aux missionnaires. — Léon Clugnet, Les offices et les dignités ecclésiastiques dans l'Église grecque (pp. 142-150); suite au n° 3 (pp. 260-264). — F. Nau, Martyre de S. Luc, évangéliste (pp. 151-167); suite du texte publié au n° 1. — Vie du moine Rabban Youssef Bousnaya, traduite du syriaque par J.-B. Chabot, suite (pp. 168-190). — Dr V. Ermoni, L'ordinal copte, suite (pp. 191-199); suite au n° 3 (pp. 282-291). — A. d'Avril, Relation de l'évêque de Sidon (1587): les Jacobites (pp. 200-216); suite au n° 3 : rapport sur les deux patriarches arméniens et leur nation (pp. 328-334). En 1583, l'évêque de Sidon, Léonard Abel, fut envoyé par le pape Grégoire XIII auprès des diverses communions chrétiennes de l'Orient, avec la mission de rétablir les unions qui, à la suite du concile de Florence, avaient été conclues, en 1439 et en 1441. La relation de Léonard Abel contient les détails les plus intéressants sur la situation religieuse des Jacobites, des Chaldéens, des Arméniens et des Grecs de Syrie, à la fin du xvie siècle.

N° 3. — D. J. Parisot, Essai sur le chant liturgique des églises orientales (pp. 221-231). — L'abbé F. Nau, Les *Plérophories* de Jean, évêque de Maiouma, écrites vers l'an 515 et publiées pour la première fois d'après un ms. du ixe siècle : 875 (pp. 232-259). — A. d'Avril, Les Grecs melkites. Étude historique (pp. 265-281). — J.-B. Chabot, Vie du moine Rabban Youssef Bousnaya, suite (pp. 292-327).

Œuvre des Écoles d'Orient, 1898.

Mai-juin. — F. Charmetant, La famine en Arménie (pp. 353-

354). — Lettres du R. P. A. DEFRANCE, supérieur de la Mission dominicaine et agent consulaire de France à Van, à M. le directeur général de l'Œuvre d'Orient, 4 avril-18 mai 1898 (pp. 355-367). — Lettre de Mgr. LESNÉ, délégué apostolique de la Perse, au même, 24 avril 1898 (pp. 368-369). — Lettre de Mgr. AZARIAN, patriarche des Arméniens catholiques, au même, 4 février 1898 (pp. 369-379). — Lettre de M. A. MALAVAL, supérieur de la résidence d'Akbès, près d'Antioche, au même, 28 avril 1898 (pp. 380-381). — Lettre de la sœur Catherine MÔNIER, supérieure des sœurs de S. Joseph de l'Apparition, au même ; Benghasi, 16 avril 1898 (pp. 381-383).

La Terre-Sainte. Revue de l'Orient chrétien, t. XV, 1898.

N° 11, 1er juin. — Lettre d'Orient (Constantinople, 29 avril). Le patriarcat grec d'Antioche (pp. 161-162). — A. N., Correspondance de Nazareth (pp. 162-165): scènes de mœurs. — Le saint Suaire [de Turin] (p. 165). — C. F., Les sources du Nahr-Ibrahim (pp. 165-166). — A. d'AVRIL, L'hospitalité des Arabes (pp. 166-167): extrait de l'ouvrage du même auteur, *L'Arabie contemporaine.* — L'abbé LACROIX, Les écoles françaises en Grèce. Écoles françaises de jeunes gens à Athènes, à Naxos, au Pirée (pp. 167-172); suite au n° 12 (15 juin), pp. 184-188. — De l'unification et de la fixation scientifique de la Pâque. Conférence du R. P. TONDINI di QUARENGHI (pp. 172-173); suite au n° 12 (15 juin), pp. 188-191; n° 13 (1er juil.), pp. 203-206. = **Gravures:** La nuit au désert. Sources du Nahr-Ibrahim, au Mont-Liban.

N° 12, 15 juin. — Fr. Vincent DELAU, La basilique de Saint-Étienne de Jérusalem (pp. 177-179). — A. E., L'élection des patriarches de Constantinople (pp. 179-180) : cérémonial de l'élection. — C. F., L'Ouadi-Farah (pp. 182-183). — SID, Une visite au patriarche maronite (pp. 183-184) : extrait du journal *l'Univers.* — Nécrologie : S. G. Mgr. Akchehirlian, évêque arménien-catholique d'Égypte (p. 192). = **Gravures :** Le Ouadi-Farah. Entrée des cellules des cellulaires de Ouadi-Farah.

N° 13, 1er juillet. — Le saint Suaire et le portrait de N.-S. (pp. 193-194). — A Jérusalem. Le projet de voyage de l'empereur Guillaume (pp. 194-198). — E. AUVRAY, Lien des églises orthodoxes (p. 198): à propos d'un article de la Κριστιανικὴ Ἀλήθεια, journal du Pirée, 30 avril/12 mai 1898. — C. F., Le-Deïr-el-Kelt (pp. 199-290); avec une vue. — C. F., Le tombeau d'Abraham, à Hébron (pp. 200-202); avec une vue. — Conversions [au catholicisme] chez les Coptes : lettre de Mgr. Athanase SABA-EL-LAÏL, vicaire général de l'évêché de Thèbes, et allocution prononcée par le directeur de l'école française de Mallaoui, le 26 avril [1898], à

l'occasion de la consécration de l'église copte catholique (pp. 202-203).

N° 14, 15 juillet. — Georges GOYAU, Le protectorat de la France sur les chrétiens de l'empire ottoman (pp. 209-212); suite au n° 15 (1er août), pp. 228-230. Reproduction de l'article signalé ci-dessous, p. 319. — L'accalmie orientale et ses périls (pp. 212-213); extrait du journal *Le Temps*. — Les Salésiens en Égypte (pp. 213-215); extrait du journal *l'Univers*. — C. F., Hamah et l'Oronte (p. 215); avec une vue. — C. F., Smyrne (pp. 215-216); avec une vue de la cathédrale. — Le protectorat français et l'Allemagne (pp. 216-218). — Réveil de l'Islam en Turkestan (pp. 219-220). = **Échos d'Orient** (pp. 220-224): Arrivée à Jérusalem du nouveau consul de France, M. Auzépy. La photographie du saint Suaire de Turin. Notes et documents concernant le règlement des affaires crétoises. Notes sur le projet de création d'une ambassade ottomane près le Saint-Siège.

N° 15, 1er août. — François TOURNEBIZE, L'église russe et l'Union (pp. 225-228); suite aux nos 16 (15 août) et 17 (1er sept.), pp. 250-253, 264-268. Reproduction d'un article paru dans les *Études publ. par des PP. de la Compagnie de Jésus*, du 20 juin 1898. — J. de SAINT-ALBIN, Le concile copte (pp. 230-231). — C. F., Le palais des Comnènes, à Trébizonde (pp. 231-232); avec une vue. — C. F., Marsivan (pp. 232-234); description de cette petite ville du vilayet de Sivas, en Arménie; avec une vue. — E. A., Cérémonial de la visite officielle des nouveaux patriarches au Palais et de leur intronisation au Phanar (pp. 234-235). — La Porte et les massacres de Constantinople (pp. 235-236). Reproduction d'un article du *Temps*, du 22 juillet 1898. = **Échos d'Orient** (pp. 236-240) : Invasion de sauterelles en Palestine. Incident au tombeau de Lazare à Béthanie, dont un fonctionnaire ottoman avait voulu fermer le libre accès aux chrétiens.

N° 16, 15 août. — Bref de Léon XIII, conférant au P. F. Charmetant le titre de protonotaire apostolique *ad instar*, 18 juil. 1898 (pp. 241-242). — Eug. NOURRIT, Retour des Coptes à l'unité : rapport adressé à Mgr. Sogaro (pp. 242-245). — Une lettre de LÉON XIII à sa Béatitude Mgr. Géraïgiry, le nouveau patriarche grec catholique d'Antioche, Jérusalem et Alexandrie, 1er juillet 1898 (pp. 244-246). — Lettre de Mgr. DUVAL, délégué apostolique de Syrie, à Mgr. Géha, archevêque d'Alep (p. 246). — C. F., Antoura, au Mont Liban (pp. 246-247); avec une vue du Collège. — L'abbé ARCELET, L'œuvre des Écoles d'Orient, sermon prononcé dans l'église Saint-Godard, à Rouen (pp. 247-250); suite au n° 17 (1er sept.), pp. 261-263. — Nouvelles des Balkans. Bucharest.

Mgr. de Hornstein. Nécessité d'une église de rite oriental (pp. 252-254). = **Échos d'Orient** (pp. 255-256) : Le protectorat français en Orient. La situation en Arménie.

N°17, 1er sept. — Sœur Gélas, supérieure des Filles de la Charité de Syrie (pp. 257-260) : reproduction d'un article de la *Croix;* avec un portrait. — Le diocèse de Sivas (Sébaste) en Arménie : rapport de l'évêque Mgr. Hadjian (pp. 260-261). — C. F., Le Nebi-Younas, ou tombeau de Jonas, sur les ruines de Ninive, près de Mossoul (pp. 263-264); avec une vue. = **Échos d'Orient** (pp. 270-272) : L'école de médecine de Beyrouth. Le voyage de Guillaume II à Jérusalem.

N° 18, 15 septembre. — Paul Simoneau, Le Cénacle. Aperçu historique (pp. 273-278). — C. F., En Cilicie. Adana et Mersina (pp. 279-280); avec des vues. — A. Rastoul, L'Orient et l'Europe (pp. 280-283), à propos du livre du baron Amaury de la Barre de Nanteuil, portant ce titre. — Dom J. Parisot, La musique orientale (pp. 284-287); suite au n° 19 (1er oct.), pp. 301-303. = **Échos d'Orient** (pp. 287-288) : Le voyage de Guillaume II en Palestine.

N° 19, 1er octobre. — F. Charmetant, Le pape et le protectorat français en Orient (pp. 289-292). — Incendie de Buyukdéré (Bosphore), 30-31 août (pp. 292-293). — C. F., Alexandrette (p. 293); avec deux vues. — La question crétoise (pp. 300-301). = **Échos d'Orient** (pp. 303-304) : Extraits de divers journaux relatifs au voyage de Guillaume II en Palestine et à la politique allemande en Orient.

Der Bote aus Zion, XIVe an, 1898.

N° 2 (mai). — Th. Schneller, Siebenunddreissigster Jahresbericht des syrischen Waisenhauses in Jerusalem, vom Jahr 1897 (pp. 17-24). — Skizze der Lebensgeschichte unseres † Direktors Johann Ludwig Schneller (pp. 25-30); suite au n° 3 (août), pp. 33-40; d'après le livre de P. Schneller : *Vater Schneller, ein Patriarch der evangelischen Mission im heiligen Lande.* = **Laufende Nachrichten :** Le nouveau gouverneur de Jérusalem Taufik Pacha. Les pèlerins à Jérusalem au moment des fêtes de Pâques. Le pèlerinage mahométan au tombeau de Moïse. État des travaux de l'église du Sauveur, sur le Muristan.

N° 3 (août). — L. B., Die Eroberungen Jerusalems (pp. 40-43). — Wie man hierzulande bœse Geschwüre heilt (pp. 43-45). = **Laufende Nachrichten :** Le prochain voyage de l'empereur et de l'impératrice d'Allemagne en Palestine. Enfants arméniens dans l'orphelinat de la Mission évangélique. Nouvel orphelinat de garçons construit par le *Jerusalemverein* à Bethléem. Réunion des

missionnaires protestants de Palestine et de Syrie à Brummana près de Beyrouth, etc.

Mittheilungen und Nachrichten des deutschen Palæstina Vereins, 1898.

N° 1. — Dr G. SCHUMACHER, Unsere Arbeiten im Ostjordanlande, II (pp. 1-5); suite au n° 2 (pp. 17-21). — Pfarrer C. MOMMERT, Ein Ausflug nach Madeba (pp. 5-13). = **Kurze Mittheilungen** (pp. 13-16): notes sur Hébron et l'arbre dit d'Abraham, dans cette localité; sur les étangs de Salomon; notice biographique sur Mgr. Damianos, le nouveau patriarche grec de Jérusalem.

N° 2. — Pfarrer C. MOMMERT, Die Grabeskirche in Jerusalem auf der Mosaikkarte in Madeba (pp. 21-30). = **Kurze Mittheilungen** (pp. 30-32): trouvaille d'une mosaïque près du lieu dit le Tombeau des rois, à Jérusalem; troubles à Jérusalem à l'occasion des funérailles d'une juive espagnole que ses coreligionnaires ne voulaient pas laisser enterrer dans le cimetière anglais.

Zeitschrift des deustchen Palæstina Vereins, t. XX, 1897.

N° 2. — Dr G. SCHUMACHER, Das südliche Basan zum ersten Male aufgenommen und beschrieben (pp. 67-227). Description archéologique, ethnographique et scientifique de la partie orientale et méridionale du Hauran, avec une carte au 1/152000 et de nombreuses gravures : vues du pays, reproductions d'inscriptions et de détails d'édifices.

Palestine Exploration Fund. Quarterly Statement, 1898.

Avril. — Reports by Dr Conrad SCHICK : 1 The Columbarium of Cistern east of Zion Gate; — 2 Another interesting Cistern; — 3 Remains of an ancient City Wall; — 4 A new guard-house; — 5 Another Rock-cut Tomb; — 6 The Shekfee Sakhra; — 7 The book *Palestine under the Moslems;* — 8 The Madeba mosaic (pp. 79-85). — Dr Max VAN BERCHEM, An arabic Inscription from Jerusalem (pp. 86-93). Il s'agit de l'inscription trouvée le 31 juillet 1897 à Jérusalem dans la rue Khân ez-Zeit, un peu à l'est de l'église du Saint-Sépulcre, et aux termes de laquelle l'entrée d'une mosquée non désignée est interdite par un calife non désigné aux chrétiens et aux juifs. M. Van Berchem, se fondant sur un passage des *Annales* d'Eutychius, cherche à établir que la mosquée en question est la mosquée d'Omar et que l'inscription a été composée sous le khalifat de Muktadir, en l'année 930. Nous avons dit ci-dessus (t. V, p. 261) qu'il l'avait d'abord attribuée à Omar lui-même. — Charles Alexandre HORNSTEIN, A visit to Kerak and Petra

(pp. 94-103); avec de très intéressantes phototypies des ruines du Krak, du Mont Hor, des villages de Ma'an esh Shammieh et de Ma'an el Kebîr, des ruines du Kasr el Bint (petit temple de la localité ruinée de Datras), du Deir ou Monastère de Petra, du village d'Elji, une petite carte de la région située entre la mer Morte et Petra. A la fin des numéros de juillet et d'octobre, sont insérées encore d'autres phototypies de monuments et sites : l'amphithéâtre de Petra ; palais et habitations taillés dans le roc, à Petra, le Kasr Phar'aun (palais ou trésor de Pharaon) ; la gorge du Sik ; vue de Shobek ; tombeau de Noé à Kerak ; vue de Datras. — Colonel C. M. Watson, Jewish measures of capacity (pp. 103-110). — Rev. W. F. Birch, The prospect from Pisgah (pp. 110-120). Il s'agit de la région mentionnée dans le *Deutéronome,* XXXIV, 1-3 ; l'auteur montre l'exactitude de la description qui en est donnée dans ce passage du *Pentateuque*. — Col. C. R. Conder, Remarks on M. Birch's Paper (pp. 120-121) ; à propos de l'article précédent. — James Glaisher, On the pressure of the atmosphere at Jerusalem (pp. 121-134) ; avec des tableaux barométriques et des diagrammes. — Lucien Gautier, The home of Samuel (pp. 135-137). — Theophilus G. Pinches, Hebrev names in inscriptions from Babylonia (pp. 137-138).

Juillet. — Dr Conrad Schick. — The site of the Church of the Holy Sepulchre at Jerusalem (pp. 145-154); avec plan et élévations. — Reports by Dr Conrad Schick : 1 Old Fort in the Church of the Holy Sepulchre ; — 2 The « Cave of William the Hermit » ; — 3 A new Collection of Antiquities (il s'agit de menus objets antiques déposés dans une des pièces du local réservé à l'archimandrite grec dans l'église du Calvaire) (pp. 155-157). — Prof. Clermont-Ganneau, Notes on the *Quarterly Statement* (pp. 157-159); à propos d'articles parus dans les nos de janvier et avril 1898. — J. E. Hanauer, Two busts from Cesarea (pp. 159-160) ; l'un de ces bustes paraît représenter Platon ; l'autre porte le nom : Olympiodoros ; M. Hanauer pense que ce doit être l'Olympiodore, de l'école d'Alexandrie, qui a écrit une biographie de Platon et des commentaires sur quelques-uns des dialogues de ce philosophe. — W. F. Birch, David's tomb at the Siloam tunnel (pp. 161-168). — W. F. Birch, The Valley Gate (pp. 168-169). — Lieut.-Col. Conder, Note on Mizpeh and Shen (p. 169). — Lieut.-Col. Conder, Hebrew and Babylonian poetry (pp. 170-176). — Ph. J. Baldensperger, Church portals removed in the thirteenth century (p. 176); note sur la prise des villes palestiniennes par les Infidèles, au XIIIe siècle, et sur les spoliations dont leurs édifices eurent à souffrir. — Pastor C. Mommert, The Church of the Holy Sepulchre at

Jerusalem on the mosaic map of Madaba (pp. 177-183); traduction par J. H. Freese, de l'article des *Mittheil. u. Nachrichten des. D. Pal. Vereins*, que nous avons signalé ci-dessus. — James Glaisher, On the temperature of the air at Jerusalem, from continuous observations 1882 to 1896, and comparison with the temperature of the air at Sarona, from simultaneous observations 1882 to 1889 (pp. 183-206).

Octobre. — Report by F. J. Bliss (pp. 223-224). — Dr Conrad Schick, Birket es Sultan, Jerusalem (pp. 224-229); plan et élévations. — Dr Conrad Schick, The Dragon well (pp. 230-232). — Dr Conrad Schick, Hebron and his Neighbourhood (pp. 232-238); avec une carte. — Dr Conrad Schick, Wady 'Arrûb, the Aruboth of Scripture (pp. 238-241). — Dr Conrad Schick, Some remarks on the Tabernacle controversy (pp. 241-244). — J.-E. Hanauer, Tell er Reesh (pp. 244-246); avec une carte des environs de Jaffa. — H. C. Kay, « Squeeze » from the Mosque of Sheikh Murad, near Jaffa (p. 247). — J. M. Tenz, Golgotha or Calvary. « A place of a skull » (pp. 248-249). — Prof. Clermont-Ganneau, Notes on the *Quarterly Statement, july 1898* (pp. 250-251). — A. S. Murray, Notes on greek inscriptions (p. 252). — J.-H. Gladstone, The metalls used by the great nations of antiquity : Palestine (pp. 252-254). — Lieut.-Col. Conder, Illustrations of the Book of Job (pp. 254-260). — Theodore F. Wright, The Valley Gate (pp. 261-262).

III. — LIVRES ET ARTICLES DIVERS

Aghassi. — **Zeïtoun depuis les origines jusqu'à l'insurrection de 1895**. Traduction d'Archag Tchobanian. Préface de Victor Bérard. — Paris, Bureaux du *Mercure de France*, 1897, in-16, 323 pp.

Alishan (Le P. Léonce). — **Sissouan. Description physique, géographique, historique et littéraire de la Cilicie arménienne, et l'histoire de Léon le Magnifique.** — Venise, Saint-Lazare, 1898, in-4°.

Ardaillon (E.). — **Répartition des Chrétiens et des Musulmans dans l'île de Crète.**
[*Annales de géogr.*, t. VI (1897), pp. 255-257.]

'Arib. — **Tabari continuatus**, quem edidit, indicibus et glossariis instruxit M. J. de Goeje. — Lugduni Batav., apud E. J. Brill, 1897, in-8°, xxvii-207 pp.

Compte rendu : *Journ. asiat.*, 9e sér., t. X (juil.-août 1897), pp. 194-196 (Barbier de Meynard).

Arsenius (L'archimandrite). — **Deux**

écrits inédits de Nicolas, évêque de Methone (XII[e] siècle). — Novgorod, 1897, in-8°, 116 pp.

Publie avec une traduction russe, d'après le ms. 366 de Moscou, le texte grec de deux écrits de Nicolas de Methone, l'un intitulé : Ἀπομνημονεύματα ἐκ τῶν ἐν διαφόροις λόγοις γεγραμμένων κατὰ Λατίνων περὶ τῆς εἰς τὸ Ἅγιον Πνεῦμα βλασφημίας; l'autre intitulé : Λόγος πρὸς Λατίνους περὶ τῶν ἀζύμων.

AVELOT (Henri). — **Croquis de Grèce et de Turquie. Autour de l'Archipel.** — Tours, Mame, 1897, in-4°, 208 pp.

Recension : *Rev. crit. d'hist. et de litt.*, XXXI[e] an., n° 44 (1[er] nov. 1897), pp. 297-298.

BALL (Eustace A. Reynolds). — **The city of the Caliphs : a popular study of Cairo.** — Boston, Estes and Lawnat, 1897, in-8°, V-335 pp.

BAUDIN (P.). — **La Turquie et les Ottomans.** — Paris, Baudouin, 1896, in-8°, 257 pp.

Compte rendu : *Petermann's Mitteilungen*, t. XLIII, n° 6 (1897), p. 90 (WEYHE).

BAUMSTARK (Anton.). — **Das Kirchenjahr in Antiocheia zwischen 512 und 518.**

[*Römische Quartalschr. f. christl. Alterthumskunde*, t. XI (1897), n[os] 1-3, pp. 31-66.]

L'auteur étudie les règlements établis par le patriarche monophysite Severus. — Recension : *Byzant. Zeitschr.*, t. VII, n° 1 (18 janv. 1898), pp. 238-239 (C. WEYMAN).

BEDJAN (P.) — Voy. EUSÈBE de Césarée.

BENZINGER (D[r] J.). — Voy. SCHICK (C.).

BÉRARD (V.) — **La politique du Sultan.** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, p. 576.

Compte rendu : *Rev. d'hist. diplom.*, XI[e] an. (1897), n° 2, pp. 278-279 (A. d'AVRIL).

BÉRARD (Victor). — Voy. AGHASSI.

BLANCKENHORN (M.). — **Entstehung und Geschichte des Toten Meeres.** — Leipzig, K. Baedeker, 1896, in-8°, 59 pp. et 4 planches.

Tirage à part d'un article de la *Zeitschr. d. D. Pal. Vereins*, t. XIX (1896), pp. 1-59.
Compte rendu : *Petermann's Mitteilungen*, t. XLIII, n° 3 (1897), p. 36-37 (C. DIENER).

BONAVENTURE (Saint). — **Legendae duae de vita S. Francisci Seraphici.** — Ad Claras Aquas, ex. typ. collegii S. Bonaventurae, 1898, in-16, VIII-270 pp.

BORGEAUD (Charles). — **Documents inédits : charte universitaire octroyée par le pape Martin V à Jean de Rochetaillée, patriarche de Constantinople, évêque commendataire de Genève (1418-1422).**

[*Bull. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève*, t. II, 1[re] livr. (1898), pp. 11-18.]

BOTTIN (G.). — **Ruines des gorges d'Ollioules.**

[*Bull. de l'Acad. du Var*, t. XIX (1896), pp. 137-164.]

Parmi les ruines décrites, se trouvent celles d'un hospice de Templiers.

BOUVY (E.). — **Le cantique funèbre d'Anastase.**

[*Échos d'Orient* (Paris, Petithenry. in-8°), t. I (1897-1898), pp. 262-264.]

L'auteur de ce cantique serait peut-être Anastase le Sinaïte.

BRAYLEY-HODGETTS (E. A.). — **Round about Armenia.** — London, S. Low, 1896, in-8°, 290 pp. et 1 carte.

Recension : *Petermann's Mitteilungen*, t. XLIII (1897), n° 7, p. 98 (IMMANUEL).

BREHIER (Louis). — **Le schisme oriental du XI[e] siècle.** — Paris, E. Leroux, 1898, in-8°, XXIX-314 pp.

BRIGHTMAN (F. E.). — Voy. **Liturgies.**

Brooks (E. W.). — **A Syriac chronicle of the year 846.**
[*Zeitschr. d. deutschen morgenländ. Gesellsch.*, t. LI (1897), pp. 569-588.]

Cette chronique se trouve dans le ms. Brit. Mus. Addit. 14642. M. Brooks en publie le texte avec une traduction anglaise et un commentaire.

Bruchet (M.). — **Un gentilhomme savoisien dans l'ordre de Malte.**
[*Revue savoisienne, publication de la Soc. florimontane*, t. XXXV (janv.-févr. 1894), pp. 52-53.]

Note sur le commandeur Charles de Lornay, mort en 1667, et principalement sur sa garde-robe.

Büchler (Adolphe). — **Les sources de Flavius Josèphe dans ses Antiquités**, II, 5, à XIII.
[*Rev. des ét. juives*, t. XXXII (1896), pp. 179-199; t. XXXIV (1897), pp. 69-93.]

Étudie le récit de Josèphe relatif au pillage de Jérusalem et à la profanation du Temple par Antiochus Épiphane.

Büchler (Adolphe). — **The sources of Josephus for the history of Syria.**
[*The Jewish quarterly Rev.*, t. IX, n° 34 (janv. 1897).]

Buhl (F.). — **Geographie der alten Palaestina, mit Plan von Jerusalem und Karte von Palaestina.** — Freiburg i. B. und Leipzig, Mohrs Akad. Buchhandlung, 1896, in-8°, x-300 pp. — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. IV, p. 642.
[*Grundriss der theol. Wissensch.*, bearb. von Achelis, etc., 2te Reihe, IVter Band.]

Comptes rendus : *Rev. crit. d'hist. et de litt.*, XXXIe an., n° 52 (27 déc. 1897), pp. 501-504 (Ch. Clermont-Ganneau). — *Petermann's Mitteilungen*, t. XLIII, n° 3 (1897), p. 36 (Kirchhoff).

Buscherbruck (Karl). — **Die altfranzœsischen Predigten des heiligen Bernhard von Clairvaux.**
[*Rœmische Forschungen*, t. IX, fasc. 3 (1896), pp. 662-743.]

Développement d'une dissertation présentée par le même auteur à l'Université de Bonn (Erlangen, 1895, 30 pp.).

C. B. — **Justinien en Terre-Sainte.**
[*Échos d'Orient* (Paris, Petithenry, in-8°), t. I (1897-1898), pp. 209-214.]

Sur les constructions de Justinien en Palestine, d'après Procope.

Cambon (Jules). — Voy. **Confréries (Les).**

Caro (G.). — **Genua und die Maechte am Mittelmeer**, t. I (1257-1311)....... — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, p. 265.

Compte rendu : *The english hist. Rev.*, n° 46, vol. XII (avril 1897), pp. 346-349 (Horatio F. Brown).

Carta (Una) geografica dei Luoghi santi del IV secolo.
[*Gerusalemme*, an. XXII (8 mars 1898), pp. 79-81.]

Sur la carte mosaïque de Madaba.

Cartellieri (Alexander). — Voy. **Donaueschinger (Ein).**

Chabot (J.-B.). — **Notice sur une mappemonde syrienne du XIIIe siècle.**
[*Comité des trav. hist. et scient. Bull. de géogr. histor. et descriptive*, année 1897, n° 1, pp. 98-112. — Tir. à p., Paris, Imprim. Nat., 1898, in-8°, 19 pp.]

Chabot (J.-B.). — Voy. **Regulae monasticae.**

Chalatiantz (G.). — **L'épopée arménienne**...... — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, p. 266.

Compte rendu : Βυζαντινὰ Χρονικά, t. V (1898), pp. 227-269.

Chevalier (L'abbé Ul.). — **Gerbert, le premier pape français.**

[*La France chrétienne dans l'histoire* (Paris, Firmin-Didot, 1896, in-4°), pp. 133-147.]

L'auteur dit quelques mots de la lettre par laquelle Gerbert aurait convoqué une croisade universelle contre les Musulmans de Terre-Sainte. Comme M. Julien Havet, il incline à voir dans cette pièce une sorte de circulaire pour solliciter des aumônes en faveur des établissements chrétiens de Terre-Sainte.

CHEVRILLON (André). — **Terres Mortes : Thébaïde, Judée.** — Paris, Hachette, 1897, in-16, 355 pp.

CLERMONT-GANNEAU (Ch.). — **The Tomb of David.**
[*The Athenaeum*, n° 3646 (11 sept. 1897), pp. 361-362.]

CLERMONT-GANNEAU (Ch.) — **Deux nouveaux lychnaria grec et arabe.**
[*Rev. biblique internat.*, t. VII, n° 4 (1er oct. 1898), pp. 485-490.]

Description de deux lampes en terre cuite, trouvées en Palestine et communiquées à l'auteur par le P. Lagrange ; l'une porte une inscription grecque, l'autre une inscription arabe.

CONDER (C.). — **Syrian stone Lore.** New. edition. — London, Palestine Exploration Fund (24 Hanover Square), 1897, in-8°.

La première édition est de l'année 1886.

Confréries (Les) musulmanes. Publié sous le patronage de M. Jules CAMBON, par Octave DEPONT et Xavier COPPOLANI,....... contenant 4 chromo-lithographies, 7 gravures tirées à part, 55 dans le texte et une carte en couleurs. — Alger, Adolphe Jourdan, 1897, in-4°, XXVIII-576 pp.

COPPOLANI (Xavier). — Voy. **Confréries (Les).**

COURSON (Robert de). — **Authenticité des titres des croisades de la collection Courtois,** 2e fasc. — Vannes, Lafolye, 1898, in-8°, 46 pp.

Le 1er fascicule a paru en 1896. Voy. *Rev. de l'Or. lat.*, t. IV, p. 644.

D. I. H. — **Die Ansiedlung in Palaestina.**
[*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 54, nos 30 et 31 (28 juil. et 4 août 1898), pp. 233-234, 241-242.]

DAVILA (Manuel). — Voy. UHAGON (Francisco R. de).

DAVIS (E. J.). — **The invasion of Egypt in A. D. 1249 by Louis IXth of France, and a history of the contemporary Sultans of Egypt.** — London, S. Low, 1898, in-8°, 158 pp.

DELACHENAL (R.). — **Cartulaire du Temple de Vaux...** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, p. 267.

Compte rendu : *Biblioth. de l'Éc. des chartes*, t. LIX, livr. 1-2 (1898, mars-avril), p. 165 (J. DELAVILLE LE ROULX).

DELAFOSSE (Jules). — **Les massacres arméniens.**
[*Le Correspondant*, LXVIIIe an. (27 nov. 1896), pp. 615-631.]

DEPONT (Octave). — Voy. **Confréries (Les).**

DESCHAMPS (Émile). — **Carnet d'un voyageur. Au harem. Notes, croquis, souvenirs, impressions.** — Paris, Soc. libre d'édition des gens de lettres (12, rue d'Ulm), 1897, in-18, 379 pp. et 2 grav. de L. TENAILLE.

DESCHAMPS (Philippe). — **Le touriste en Égypte et en Syrie. Le Nil, Louqsor et ses ruines, la Nubie, Jérusalem, Malte, la Tunisie et l'Algérie.** — Paris, E. Leroux, 1896, in-18, 311 pp.

Trois nouvelles éditions, ou plutôt trois nouveaux tirages, de cet ouvrage ont paru de 1896 à 1898.

DIENER (C.). — **Die Katastrophe von Sodom und Gomorrha im Lichte geologischer Forschung.**

[*Mitteil. der k. k. geographischen Gesellsch. in Wien*, t. XL (1897), pp. 1-22.]

Recension : *Petermann's Mitteil.*, t. XLIII, nº 7 (1897), p. 99 (Philippson).

Diest (W. von) und Anton (M.). — **Neue Forschungen im nordwestlichen Kleinasiens, mit Beiträgen** von Leutnant Graf Götzen, Dr A. Kœrte und Dr G. Türk. Mit einer Karte in drei Blættern.

[*Petermann's Mitteilungen. Ergænzungsband XXV*, nº 116 (an. 1895), II-131 pp.]

Donaueschinger (Ein) Briefsteller. Lateinische Stilübungen des XII Jahrhunderts aus der Orleans'-chen Schule, herausgegeben und erlæutert von Alexander Cartellieri, **mit einer Handschriftenprobe.** — Innsbruck, Verlag der Wagner'schen Univers. Buchhandl., 1898, in-8º, XXIII-75 pp.

C'est une sorte de formulaire de lettres, conservé à Donaueschingen, dans la bibliothèque princière de la famille de Furstenberg. La formule nº 148 est une lettre supposée écrite par Baudoin IV, le Lépreux, roi de Jérusalem, au roi de France, pour implorer le secours des barons de France et pour déclarer qu'il est prêt à remettre son royaume à un candidat désigné par eux

Douais (C.) — **Bernard Gui, évêque de Lodève, et le curé de Nébian; à propos d'une bulle de Jean XXII** (20 avril 1327).

[*Annales du Midi*, Xe an., nº 38 (avril 1897), pp. 195-202.]

La bulle de Jean XXII fut donnée à l'occasion d'une plainte que le précepteur de la maison de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, de Nebian (diocèse de Lodève), lui avait adressée contre Bernard Gui, en raison d'une amende infligée par celui-ci au curé de Nebian, hospitalier.

Doublet (G.). — **Un ambassadeur ariégeois à Constantinople sous la régence** (1716-1724).

[*Bull. périod. de la Soc. ariégeoise des sciences, lettres et arts*, t. IV (1893-1894), pp. 345-368.]

D'après l'ouvrage de M. Ch. Schefer sur le marquis de Bonnac (cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. II, p. 309).

Du Bourg (H.). — **Les missions diplomatiques de Claude du Bourg.**

[*Rev. d'hist. diplom.*, t. IX, nº 2 (1895), pp. 186-224.]

Missions à Constantinople (1569), Madrid (1576), Venise (1578). Claude du Bourg était frère du célèbre Anne.

Ducis (C.-A.). — **Les Sarrasins en Savoie.**

[*Revue Savoisienne ; publication de la Soc. Florimontane*, t. XXXV (oct.-déc. 1894), pp. 300-302.]

Article sans aucune valeur scientifique, tendant à montrer que le type sarrasin s'est conservé très pur dans certaines régions ou familles de la Savoie.

Dujarric (Gaston). — Voy. Lamairesse (E.).

Durand (A.). — **La mosaïque de Madaba. Fouilles du Dr Bliss à Jérusalem.**

[*Études publ. par des PP. de la Comp. de Jésus*, 34e an., t. LXXII (1897), pp. 406-410, 411-412.]

Dussaud (René). — **Voyage en Syrie** (oct-nov. 1896). — Gravures dans le texte et 3 planches hors texte.

[*Rev. archéol.*, 3e sér., t. XXX (1897), pp. 305-357.]

Ecclesiastical history (The) of Eusebius, **in Syriac,** edited from the Manuscripts by the late Prof. William Wright and Norman Mac Lean ; with a collation of the ancient Armenian version, by Prof. Dr Adalbert Merx. — Cambridge, University Press, 1898, in-8º, XVII-418 pp.

Comptes rendus : *Theolog. Literatur Zeitung*, 1898, nº 11, pp. 296-304 (V. Ryssel). — *Theolog. Literaturblatt*, 1898, nº 23, col. 265-269 (R. Seeberg).

EUBEL (C.). — **Die während des 14 Jahrhunderts im Missionsgebiet der Dominikaner und Franziskaner errichteten Bisthümer.**

[*Festschrift zum elfhundertjaehrigen Jubilaeum des deutschen Campo Santo in Rom*, herausg. von Dr Stephan Ehses (Freiburg i. B., Herder, 1897, in-4°), pp. 170-191.]

Négociations entre les khans tartares et l'Occident en vue d'une croisade pour la conquête de la Palestine; érections d'évêchés en Mongolie, Tartarie et Crimée. L'auteur publie en appendice la bulle de Jean XXII, du 1er avril 1318, érigeant l'évêché de Sultanieh, dont l'un des évêques fut, comme l'on sait, Guillaume d'Adam.

EUSÈBE de Césarée. — **Histoire ecclésiastique,** éditée (en syriaque), pour la première fois, par P. BEDJAN. — Leipzig, Harrassowitz, 1897, in-8°, VIII-598 pp.

Compte rendu : *Theol. Literar. Zeitung*, 1898, n° 11, pp. 296-304 (V. RYSSEL).

EUSEBIUS. — Voy. **Ecclesiastical history.**

EUTING (Julius). — **Tagbuch einer Reise in Inner-Arabien,** t. I. — Leiden, E. J. Brill., 1896, in-8°, 240 pp. et 11 pp. d'index.

Compte rendu : *Petermann's Mitteil.*, t. XLIII, n° 11 (1897), p. 165-166 (Ed. GLASER).

Faits et gestes de Guillaume de Meuillon, publiés d'après le manuscrit original, par Edmond MAIGNIEN. — Grenoble, 1897, in-8°, 25 pp.

Guillaume de Meuillon fit, vers la fin du XIVe siècle, un pèlerinage en Terre-Sainte et prit part à la croisade de Boucicaut.

Famille (La) royale de Lusignan et son ordre de la Mélusine.

[*Interméd. des chercheurs et curieux*, t. II (1894), col. 189, 254-255, 406.]

FLERS (Robert de). — **Vers l'Orient.** — Paris, Flammarion, 1896, in-12, 400 pp.

L'auteur traite de la Grèce, de Constantinople, de la Palestine et de la Syrie. — Compte rendu : *Rev. d'hist. diplom.*, Xe an., n° 4 (1896), pp. 557-558 (A. d'AVRIL).

FOURNIER de FLAIX (E.). — **Les progrès de la Syrie.**

[*L'économiste français*, 26e an., 1er vol., n° 21 (21 mai 1898), pp. 692-695.]

FRANK (Adolphe). — **Nouvelles études orientales.** Préface d'Eugène MANCEL. — Paris, C. Lévy, 1896, in-8°, XXXII-419 pp.

GABOTTO (Ferdinando). — **Gli ultimi principi d'Acaia e la politica subalpina del 1383 al 1407.** — Pinerolo, Tipogr. sociale, 1897, in-8°, II-665 pp.

GAROVAGLIO (A.). — **Viaggio nella Siria centrale e nella Mesopotamia. Lettere famigliari.** — Milano, Bellini, 1896, in-8°, 160 pp.

Compte rendu : *Petermann's Mitteilungen*, t. XLIII, n° 3 (1897), p. 36 (C. DIENER).

GAUTIER (Lucien). — **Au-delà du Jourdain.** — Paris, Fischbacher, 1896, in-8°, 141 pp.

Compte rendu : *Rev. crit. d'hist. et de litt.*, XXXIe an., n° 52 (27 déc. 1897). pp. 504-505 (Ch. CLERMONT-GANNEAU).

GERMER-DURAND (Le P. J.). — **L'épigraphie en Palestine.**

[*Échos d'Orient* (Paris, Petithenry, in-8°), t. I (1897-1898) pp. 79-82.]

Reproduction d'un mémoire lu au Congrès international des catholiques, à Fribourg en Suisse.

GERMER-DURAND (Le P. J.). — **Antiquités de Pétra.**

[*Échos d'Orient* (Paris, Petithenry, in-8°), t. I (1897-1898), pp. 260-264.]

Inscriptions grecques.

GERMER-DURAND (Le P. J.) — **Épigraphie chrétienne. Inscriptions grecques du Mont-Carmel.**
[*Échos d'Orient*, t. I (1897-1898), pp. 272-274.]

GERVAIS - COURTELLEMONT. — **Mon voyage à la Mecque.** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, p. 272.

Compte rendu : *Petermann's Mitteilungen*, t. XLIII, n° 3 (1897), p. 37 (Eduard GLASER).

GEYER (Paulus). — **Adamnanus, Abt von Jona......** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, IV, 446 ; V, 272.

Compte rendu : *Zeitschr. d. deutschen Pal. Vereins*, t. XX, n° 2 (1897), p. 228 (R. RŒHRICHT).

GÉZA KUUN (Le comte). — **Relationum Hungarorum cum Oriente... historia......** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. II, p. 312 ; t. IV, p. 274.

Compte rendu : *Rev. d'hist. diplom.*, X° an., n° 2 (1896), p. 277.

GLASER (Eduard). — **Das Wörtchen Bà in der hadhramitischen und in den mesopotamisch-syrischen Stammes-und Ortsnamen.**
[*Petermann's Mitteil.*, t. XLIII, n° 10 (1897), pp. 245-246.]

GMELIN (Jul.). — **Schuld oder Unschuld des Templerordens......** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. II, p. 312.

Compte rendu : *Gœtt. gel. Anzeigen*, juil. 1896, pp. 532-547 (K. WENCK).

GONDAL (J.-L.). — **Mahomet et son œuvre.** — Paris, Bloud et Barral, 1897, in-16, 63 pp.

GOEJE (M. J. de). — Voy. **'Arîb.**

GOUYET, prêtre libre. — Voy. **Voyage en Terre-Sainte.**

GOYAU (Georges). — **Le protectorat de la France sur les chrétiens de l'empire ottoman.**
[*La France chrétienne dans l'histoire*, ouvrage publié à l'occasion du 14° centenaire du baptême de Clovis (Paris, Didot, 1896, in-4°), pp. 588-593. — Reproduit dans la *Rev. du clergé français*, 1895, 1er décembre, sous le titre : *Le protectorat de la France en Orient ;* et dans *la Terre-Sainte*, t. XV, nos 14 et 15 (15 juil. et 1er août 1898), pp. 209-212, 228-230.]

GUÉRIN (Victor). — **La Terre-Sainte. I : Jérusalem et le nord de la Judée.** — Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1897, in-4°, 343 pp. et 147 grav.

Réimpression de l'ouvrage paru en 1881-1883.

GUILLAUME (Eug.). — **Les ruines de Palmyre et leur récent explorateur.**
[*Rev. des Deux-Mondes*, t. CXLII (15 juil. 1897), pp. 374-406.]

Description des monuments de Palmyre, d'après les travaux de M. Bertone.

H. V. (Le R. P.). — **Une église à Oumm er Roûs.** — Avec un plan.
[*Rev. bibl. internat.*, t. VII, n° 4 (1er oct. 1898), pp. 611-615.]

Oumm er Roûs est un mamelon couvert de ruines, situé à un demi kilomètre de Beit Nettif. Dans l'état actuel des fouilles, il est difficile de se rendre compte de ce qu'était l'édifice et de dire à quelle époque il remonte.

HAARDT (Vincenz von). — **Schulwandkarte von Palaestina für den Unterricht in der biblischen Geschichte des Alten und Neuen Testaments. Nach den neuesten Publikationen des Deutschen Palæstina-Vereins und der Englischen Palæstina Gesellschaft. Ausgabe für Mittelschulen und theologische Lehranstalten.** — Echelle 1 : 200,000. — Wien, Ed. Hölzel, 1897, 6 ff.

Recension : *Petermann's Mitteil.*, t. XLIII, n° 7 (1897), p. 98 (DOMANN).

HAGENMEYER (H.). — **Le procès des Templiers.** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. III, p. 358.

Compte rendu : *Bull. de l'Acad. royale d'archéologie de Belgique*, XXVIIIe livr. (Anvers, 1896), pp. 918-919 (Donnet).

Halmel (A.). — **Die Palæstinischen Maertyrer des Eusebius von Cæsarea, in ihrer zweifachen Form. Eine Untersuchung zur Entstehungsgeschichte der** *Historia ecclesiastica* **des Eusebius von Cæsarea.** — Esse, Baedeker, 1898, in-8°, x-117 pp.

Compte rendu : *Byzant. Zeitschr.*, t. VII, nos 3-4 (25 août 1898), p. 631 (C. Weyman).

Hammond (F. E.). — Voy. **Liturgies.**

Hamy (E.-T.). — **Note sur des fragments d'une carte marine catalane du XVe siècle, ayant servi de signets dans les notules d'un notaire de Perpignan** (1531-1550).

[*Comité des trav. hist. et scient. Bull. de géogr. historique et descriptive*, an. 1897, n° 1, pp. 23-31.]

Au nombre des fragments conservés, se trouvent ceux contenant l'Égypte et la Palestine jusqu'à Tyr, l'extrémité de Chypre, les côtes de la mer Noire.

Heber-Percy (Algernon). — **Moab, Ammon and Gilead.** — London, Simpkin, 1896, in-8°, 101 pp., avec carte et gravures.

Recension : *Petermann's Mitteil.*, t. XLIII, n° 7 (1897), p. 99 (Weyhe).

Hirsch (L.). — **Reisen in Südarabien, Mahra-Land und Hadramût.** — Leiden, E. J. Brill, 1897, in-8°, 232 pp. et une carte.

Compte rendu : *Petermann's Mitteilungen*, t. XLIII, n° 3 (1897), pp. 37-38 (Eduard Glaser).

Hirsch-Gereuth (Dr A. von). — **Studien zur Geschichte der Kreuzzugsidee......** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, p. 272.

Compte rendu : *Mitteilungen a. d. histor. Litteratur*, t. XXVI (1898), pp. 309-313 (H. Hagenmeyer).

Hirth (F.). — **Ueber die chinesischen Quellen zur Kentniss Centralasiens unter der Herrschaft der Sassaniden, etwa in der Zeit 500 bis 650 nach J.-C.**

[*Wiener Zeitschr. f. die Kunde des Morgenlandes*, t. X, n° 3 (1896), pp. 225-241.]

Hodgkin (Thos.). — **The chronology of Theophanes in the eighth century.**

[*The english histor. Rev.*, t. XIII (1898), pp. 283-289.]

Hoffmann (Dr J.). — **Die christliche Kolonisation Palaestina's gescheitert.**

[*Frankfurter Zeitung*, 1898, n° 122. *Erstes Morgenblatt.* — Reproduit dans : *Die Warte des Tempels*, Jahrg. 54, n° 20 (19 mai 1898), pp. 155-158.]

En réponse à Georg Schweitzer (cf. ci-dessous, sub h. v.), qui, dans un article du même journal, avait prétendu que les essais de colonisation faits en Palestine par la Société du Temple avaient échoué.

Imbart de la Tour. — **Les Francs et la défaite de l'Islamisme.**

[*La France chrétienne dans l'histoire*, ouvrage publié à l'occasion du 14e centenaire du baptême de Clovis (Paris, Firmin-Didot, 1896, in-4°), pp. 47-60.]

Il s'agit dans cet article de la victoire de Charles Martel à Poitiers ; mais l'auteur dit quelques mots de l'influence que put avoir le souvenir de cette lutte sur la préparation des croisades.

Importanti scoperte archeologiche in Palestina.

[*Gerusalemme*, an. XXII (8 mai 1898), pp. 105-106.]

Sur les mosaïques de Madaba.

Inventaire des Templiers d'Étampes et de l'église de Moulineux-lès-Chalo (1444). — Fontainebleau, imprim. Bourges, 1897, in-8°, 16 pp.

Inverno (L') a Gerusalemme.

[*Gerusalemme*, an. XXII (8 avril 1898), p. 90.]

Istrin (V.). — **Le premier livre de la Chronique de Jean Malalas......** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, p. 272.

Compte rendu : *Berliner philol. Wochenschrift*, 1898, n° 19, p. 588 (C. Frick).

Jacobs (J.). — **Studies in Biblical Archaeology**. — London, David Nutt, 1894, in-8°, xxiv-148 pp.

Compte rendu : *Rev. crit. d'hist. et de litt.*, XXXI° an., n° 52 (27 déc. 1897), pp. 499-500 (Ch. Clermont-Ganneau).

Jireček (Constantin). — **Das christliche Element in der topographischen Nomenclatur der Balkanlænder**.

[*Sitzungsber. der K. Akad. der Wissensch. in Wien*, t. CXXXVI, n° xi (1897), 98 pp.]

Judeich (Walther). — **Athen im Jahre 1395, nach der Beschreibung des Niccolo da Martoni.**

[*Mittheil. des k. deutschen archaeol. Instituts in Athen*, t. XXII, n° 4 (1897), pp. 423-438.]

Intéressant commentaire des renseignements fournis sur Athènes par la relation de voyage de Nicolas de Martoni, qu'a publiée M. Léon Le Grand dans la *Rev. de l'Or. latin*, t. III, pp. 566-669.

Kaiser Wilhelms Palaestina Fahrt.

[*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 54, n° 29 (21 juil. 1898), pp. 227-228.]

Kobeko (D.). — **Essai de correction du texte du Discours sur les sanctuaires de Constantinople.** — Saint-Pétersbourg, 1897, in-8°, 18 pp. — En russe.

L'auteur pense que ce Discours, publié par L. Maikov en 1890, a été composé dans la première moitié du xiv° siècle, par un prêtre de Novgorod, Grégoire Kalêka.

Kobeko (D.). — **Notice complémentaire à l'article : Essai de correction du Discours...** (cf. le numéro précédent). — Saint-Pétersbourg, 1898, in-8°, 8 pp. — En russe.

Dans ce complément, l'auteur cherche à établir que Grégoire Kalêka a dû séjourner à Constantinople pendant les années 1321 à 1323.

Kraseninnikov (M.). — **La tradition manuscrite de l'écrit de Procope de Césarée : Ὑπὲρ τῶν πολέμων.** — En russe.

[*Commentationes philologicae. Recueil de mémoires en l'honneur de Ivan Vasiljevic Pomjalovsky, pour le 30° anniversaire de son activité savante et pédagogique*, par ses élèves et ses auditeurs. — (Saint-Pétersbourg, 1897, in-8°, 224 pp.), pp. 191-193.]

Établit la supériorité de la recension du manuscrit du Vatican sur celles des manuscrits de Paris et Florence.

Krueger (A.-G.). — **Un manuscrit de la Chanson du** *Chevalier au Cygne* **et des** *Enfances Godefroi.*

[*Romania*, t. XXIII (1894), pp. 445-449.]

Il s'agit du manuscrit de Berne, n° 627, qui donne un texte de cette *Chanson* sous une forme plus ancienne que tous les manuscrits connus.

Krumbacher (K.). — **Eine neue** *Vita* **des Theophanes Confessor.** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, V, 584.

Compte rendu : *Theolog. Literaturbl.*, 1898, n° 18 (C. A. Wilkens).

Krumbacher (K.). — **Ein Dithyrambus auf dem Chronisten Theophanes.** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, V, 273.

Compte rendu : *Theolog. Literaturbl.*, 1898, n° 18 (C. A. Wilkens).

L. de G. — **Un monument de la foi du second siècle. L'épitaphe d'Abercius.**

[*Études publ. par des PP. de la Comp. de Jésus*, 34° an., t. LXXI, 20 mai 1897, pp. 433-461.]

La Barre de Nanteuil (Baron

Amaury de). — **L'Orient et l'Europe depuis le XVIIe siècle jusqu'aujourd'hui.** Ouvrage contenant des cartes de l'Orient aux principales époques de son histoire. — Paris, Firmin Didot, 1898, in-8°, xx-251 pp.

Compte rendu : *La Terre-Sainte*, t. XV, n° 18 (15 sept. 1898), pp. 280-283 (A. Rastoul).

La Jonquière (Vicomte B. de). — **Histoire de l'empire ottoman,** 2e édit. — Paris, Hachette, 1897, in-16, 677 pp. et 4 cartes.

Lamairesse (E.) et Dujarric (Gaston). — **Vie de Mahomet,** tome I. — Paris, J. Maisonneuve, 1897, in-18, 402 pp.

Lambros (Spyr. P.). — **Zu einigen Stellen des Michael Glycas.**

[*Byzant. Zeitschr.*, t. VII, 2e et 3e fasc. (25 août 1898), pp. 586-587.]

Donne, d'après le ms. n° 175 du monastère d'Iwiron, au Mont Athos, quelques variantes à l'édition de Bonn de la *Chronique* de Glycas.

Lammens (Le P. Henri). — **Découverte d'une bulle de Jules III concernant les Saints-Lieux et la Compagnie de Jésus.**

[*Études publ. par des PP. de la Comp. de Jésus*, 34e an., t. LXX (5 janv. 1897), pp. 72-86.]

C'est la bulle *Pastoralis officii*, du 6 oct. 1533, que l'on croyait perdue et que le P. Lammens a retrouvée à Vienne dans la *Bibliotheca Rossiana*. Elle offre un intérêt capital en ce qui concerne la condition des Saints-Lieux de Palestine à cette époque. — Voy. sur cette bulle, un article du P. Michel, dans *La Terre-Sainte ; rev. de l'Or. chrétien*, 15 févr. et 1er mars 1897, t. XIII, pp. 55-59, 68-71.

Lammens (Le P. Henri). — **Mâdabâ, la ville des mosaïques; notes de voyage** (3-7 juin 1898).

[*Études publ. par des PP. de la Comp. de Jésus*, 34e an., t. LXXIII (20 déc. 1897), pp. 721-736; 35e an., t. LXXIV (5 janv. 1898), pp. 44-61.]

Lammens (Le P. Henri). — **Le Sionisme et les colonies juives de Palestine.**

[*Études publ. par des PP. de la Comp. de Jésus*, 34e an., t. LXXIII (20 nov. 1897), pp. 433-463.]

Landrieux (L'abbé Maurice). — **Aux pays du Christ. Études bibliques en Égypte et en Palestine.** — Paris, impr. Petithenry, maison de la Bonne Presse, 1895, gr. in-8°, ix-645 pp. Illustrations.

Lane-Poole (Stanley). — **Cairo : history, monuments, social life;** 3d edit. — London, Virtue, 1897, in-16, 348 pp. Illustr.

Laroche (Ch.). — **La Crète ancienne et moderne.** — Paris, H. May, 1898, in-18, 312 pp. et 70 grav.

Latino (Anatolio). — **Gli Armeni e Zeitun.** — Firenze, R. Bemporad e figlio, 1897, in-8°, 402 et 277 pp.

Le Camus (L'abbé E.). — **Voyage aux sept églises de l'Apocalypse.** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, p. 275.

Compte rendu : *Rev. des études juives*, t. XXXIV (1897), pp. 159-160 (Moïse Schwab).

Lecanuet (E.). — **Montalembert, M. Thiers et la question d'Orient.**

[*Le Correspondant*, LXIXe an. (10 juin 1897), pp. 781-801.]

Au sujet d'une correspondance entretenue par ces deux personnages pendant le voyage du premier en Orient, en 1840.

Legendre (L'abbé A.). — **Le Saint-Sépulchre depuis l'origine jusqu'à nos jours et les croisés du Maine. Essai historique avec photographies, plans et gravures.** — Le Mans, Leguicheux et Cie, 1898, in-8°, 135 pp.; grav. et plans.

Tirage à part de l'article signalé dans la *Rev. de l'Or. latin*, t. V, pp. 275, 586.

Leglay (André). — **L'expédition du duc de Beaufort** (1666-1669).

[*Rev. d'hist. diplom.*, XIe an., n° 2 (1897), pp. 192-215. — Tir. à part, Paris, Champion, 1897, in-8°.]

Sur les dernières luttes des Vénitiens contre les soldats de Mohammed IV, à Candie. — Compte rendu : *Rev. histor.*, t. LVI (janv. 1898), p. 131 (Rod. Reuss).

Leval (André). — **Voyages en Levant pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Essai de bibliographie**. — Budapest, Singer et Wolfner, 1897, in-8°, 30 pp.

Liturgies Eastern and Western, being the texts original or translated of the principal Liturgies of the Church, edited with **Introductions** and **Appendices, by** F. E. Brightman...... — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. IV, p. 649.

Compte rendu : *Rev. de l'Or. latin*, t. V, n°s 3-4 (1897), pp. 562-564 (J. B. Chabot).

Lorch (D^r). — **Krankenbericht aus Jaffa.**

[*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 54, n° 23 (9 juin 1898), p. 182.]

Macclure (Edmund). — **Historical church Atlas.** — London, Soc. for promothing Christian Knowledge, 1897, 132 pp. Avec 50 cartes au trait dans le texte et 18 cartes en couleur, à part.

Cet atlas contient entre autres, une carte pour l'histoire des croisades, une de l'évêché de Jérusalem et une des évêchés de l'empire d'Orient vers 886.

Mac Lean (Norman.). — Voy. **Ecclesiastical history.**

Maçoudi. — **Le livre de l'avertissement...** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. V, p. 276.

Comptes rendus : *The english histor. Rev.*, n° 49, vol. XIII (janv. 1898), p. 143 (Guy Le Strange). — *Le Muséon et la Rev. des religions*, t. XVI, et nouv. sér. I, n° 4 (août 1897), p. 401.

Maignien (Edmond). — Voy. **Faits et gestes.**

Mancel (Eugène). — Voy. Frank (Adolphe).

Marghetitch (M. S. G.). — **Étude sur les chemins de fer de l'empire Ottoman.** — Bruxelles, Weissenbruch, 1894, in-8°, 205 pp.

Recension : *Petermann's Mitteilungen*, t. XLIII, n° 6 (1897), p. 90 (Th. Fischer).

Marin (l'abbé). — **Les moines de Constantinople depuis la fondation de la ville jusqu'à la mort de Photius** (330-898). — Paris, V. Lecoffre, 1897, in-8°, xx-546 pp.

Marmier (Colonel G.). — **Contributions à la géographie de la Palestine et des pays voisins.**

[*Rev. des études juives*, t. XXXV, n° 70 (oct.-déc. 1897), pp. 185-202.]

Marucchi (Orazio). — **Nuove osservazioni sulla iscrizione di Abercio.** — Avec 2 planches.

[*Nuovo bullett. di archeol. crist.*, an. I (1895), n°s 1-2, pp. 17-41.]

Maulde La Clavière (R. de). — **Les mille et une nuits d'une ambassadrice de Louis XIV.** — Paris, Hachette, 1896, in-16, 259 pp.

Intéressant pour l'histoire des relations de la France avec la Turquie et la Perse au début du xviiie siècle. — Compte rendu : *Rev. d'hist. diplom.*, X^e an., n° 4 (1896), pp. 567-570 (Charles Waternau).

Mayer (Julius). — **Der heilige Konrad, Bischof von Konstanz** (934-975). — Freiburg-i.-B., Herder, 1897, in-8°, xi-87 pp.

Conrad fit plusieurs fois le pèlerinage de T.-S.

Maze-Sencier (G.). — **La question d'Orient.**

[*Questions diplom. et coloniales*, 2e an., n° 27 (1er avril 1898), pp. 439-441.]

Meillac (Lucien). — **Une visite à**

Edchmiadzin (Arménie russe). — Avec vues.

[*Rev. encyclopédique*, 25 sept. 1897, pp. 816-820. — Reproduit dans *La Terre-Sainte*, t. XIV, nos 23 et 24 (1er et 15 déc. 1897), pp. 354-355, 370-371.]

MELIARAKÈS (Antonios). — Ἱστορία τοῦ βασιλείου τῆς Νικαίας καὶ τοῦ δεσποτάτου τῆς Ἠπείρου (1204-1261). — Ἐν Ἀθήναις, τυπογραφεῖον ἀδελφῶν Περρῆ, βιβλιοπωλεῖον Γεωργίου Κασδόνη; Leipzig, in Kommission bei M. Spirgatis, 1898, in-8°, ς'-676 pp.

MERCATI (Giovanni). — **I « Martiri di Palestina » d'Eusebio di Cesarea, nel codice Sinaitico.**

[*Rendiconti del r. Istituto lombardico di scienze e lettere*, ser. 2, vol. XXX (1897), 20 pp.]

MERX (Adalbert). — Voy. **Ecclesiastical history**.

METHODII, patriarchae, et IGNATII, patriarchae, **Carmina inedita,** edidit Leo STERNBACH.

[*Eos*, t. IV (Lemberg, 1898), pp. 150-153.]

Un des poèmes de Methodius est relatif à l'image du Christ qui se trouvait à Chalcis, un autre au bois de la sainte Croix.

MUGNIER (F.) — **Enquête sur la vie et les mœurs de B. de Lescheraine, en vue de son entrée dans l'ordre de Malte, et lettre de profession du même** (1688).

[*Mém. et doc. publ. par la Soc. savoisienne d'hist. et d'archéol.*, t. XXXIII (1894) : *Bulletin*, pp. CXXXI-CXXXIV.]

Neue deutsche Kolonisation in Palaestina.

[*Altdeutsche Blätter*, 1898, n° 29 (17 juillet).]

Voir une réponse à cet article dans la *Warte des Tempels*, du 25 août 1898.

NEUMANN (Carl). — **Die byzantinische Marine. Ihre Verfassung und ihr Verfall. Studien zur Geschichte des X bis XII Jahrhunderts.**

[*Hist. Zeitschr.*, Neue Folge, t. XLV (1898), pp. 1-23.]

L'auteur expose les raisons pour lesquelles la flotte byzantine, qui encore au XIe siècle était la plus puissante du monde civilisé, s'affaiblit au XIIe, et il attribue, entre autres raisons, à cet affaiblissement la facilité avec laquelle les Latins s'emparèrent de Constantinople en 1204. — Recension : *Byzant. Zeitschr.*, t. VII, nos 3-4 (1898), p. 640 (K. KRUMBACHER).

NICOLET (Victor). — **Une journée à Malte.**

[*Bullet. de l'Acad. delphinale*, 4e sér., t. IX (1896), pp. 81-103.]

NOLDE (Eduard von). — **Reise nach Innerarabien, Kurdistan und Armenien,** 1892. Mit dem Bildnis des Reisenden und einer Karte. — Braunschweig, F. Vieweg, 1895, in-8°, 272 pp.

Recension : *Petermann's Mitteil.*, t. XLIII, n° 11 (1897), p. 165.

NORDEN (Dr Max). — **Der vierte Kreuzzug im Rahmen der Beziehungen des Abendlandes zu Byzanz.** — Berlin, B. Behr's Verlag (E. Bock), 1898, in-8°, 108 pp.

Un compte rendu de ce travail paraîtra dans notre prochain n°.

Notizie di Gerusalemme. I fratelli delle scuole cristiane a Caifa.

[*Gerusalemme*, an. XXII (8 mai et 8 juin 1898), pp. 104-105, 118-119.]

OBERHUMMER (Roman). — **Bericht über eine Reise in Syrien und Kleinasien.** — Avec 1 carte.

[*Petermann's Mitteil.*, t. XLIII, nos 11-12 (1897), pp. 249-261, 280-288.]

OLLIER de MARICHARD. — **Monographie des tapisseries du château de Vallon.**

[*Rev. du Vivarais*, t. I, n° 8 (15 août 1893), pp. 313-320.]

Six de ces tapisseries, exécutées à Aubusson au milieu du XVIIe siècle, représentent des scènes tirées de la *Jérusalem délivrée*.

ORANO (Dominico). — **Il diario di Marcello Alberini, 1521-1536.**

[*Archivio della r. Soc. romana di stor. patria*, vol. XVIII (1895), fasc. 3-4, pp. 319-416.]

Publie le texte de ce *Journal* qui contient quelques détails sur Charles Quint et Barberousse, sur la perte de Rhodes et sur les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Orientpost, Jerusalem, 16 Juli, 1 Sept. 1898; Haifa 18 und 28 Juli 1898.

[*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 54, n°s 32, 33 et 38 (11 et 18 août, et 22 sept. 1898), pp. 252-253, 260, 299-300.]

PAPADOPOULOS - KÉRAMEUS (A.). — Ἱεροσολυμιτική βιβλιοθήκη, t. III... — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, II, 315; III, 693.

Compte rendu : *Journ.* (russe) *du Ministère de l'Instruction publique*, t. CCCXVI, (avril 1898), pp. 424-438.

PARGOIRE (J.). — **Prime et Complies. I. Prime.**

[*Rev. d'hist. et de litt. religieuses*, t. III (1898), pp. 281-288.]

La Prime fut introduite vers l'année 382, dans un monastère de Bethléem, afin de mettre un terme à la fâcheuse habitude qu'avaient les moines de dormir depuis Laudes jusqu'à Tierce.

PARISOT (J.]. — **Le chemin de fer de Beirouth à Damas et Mzérib.**

[*Le Tour du monde*, nouv. sér., 4e an. (1898), n° 6, pp. 41-44.]

PASCALEIN (E.). — **Le grand maître des Templiers Guillaume de Sormac.**

[*Revue savoisienne, publication de la Société florimontane*, t. XXXVII (août-oct. 1896), pp. 231-232.]

PERRET (P.-M.). — **Histoire des relations de la France avec Venise, du XIIIe siècle à l'avènement de Charles VIII, précédée d'une notice sur l'auteur,** par M. Paul MEYER. — Paris, Alph. Picard, 1896. in-8°, 2 vol., XXXII-593 et 469 pp.

On trouvera dans cet ouvrage des notices sur la trêve de Crémone, entre Gênes et Venise, du 22 août 1270, préparée par saint Louis avant son départ pour Tunis ; sur des négociations relatives aux projets de croisade de Charles de Valois (1306-1309) ; sur le gouvernement de Boucicaut à Gênes ; sur la rivalité de Gênes et de Venise en Orient.

Compte rendu : *Biblioth. de l'Éc. des chartes*, t. LIX (janv.-avril 1898), pp. 153-158 (Germain LEFÈVRE-PONTALIS).

PETIT (Louis). — **Le Syllogue littéraire grec de Constantinople.**

[*Échos d'Orient* (Paris, Petithenry, in-8°), t. I (1897-1898), pp. 59-62.]

PFEIFFER (Ernst). — **Zwei Vermeintliche Templerdenkmale.**

[*Zeitschr. f. Kulturgesch.*, t. IV (1897), n° 6, pp. 385-419.]

A propos de deux « caisses mystiques », avec figures et inscriptions arabes, trouvées l'une à Essarois, près de la commanderie de Voulaine, l'autre à Volterra, près de Pise. On s'est appuyé sur cette trouvaille pour montrer que l'ordre du Temple avait adopté les idées manichéennes. Mais il n'est nullement établi que les deux caisses en question proviennent d'une Templerie; de plus, elles appartiennent non pas au manichéisme, mais l'une au culte des Ismaéliens, l'autre au culte des Druses, qui eurent de nombreux adeptes en Occident au moyen âge.

PILCHER (E. J.). — **The date of the Siloam inscription.** — Avec 3 planches.

[*Proceedings of the Soc. of biblical Archaeology*, vol. XIX, part. 8 (mai 1897), pp. 165-182.]

Compte rendu : *Études publ. par des PP. de la Comp. de Jésus*, 34e an., t. LXXII, (5 août 1897), pp. 412-415 (A. DURAND).

PISANI (Paul). — **La France et les missions catholiques sous l'ancien régime.**

[*La France chrétienne dans l'histoire* (Paris, Firmin-Didot, 1896, in-4°), pp. 397-414.]

La majeure partie de cet article est consacrée aux missions en Orient.

POETZ (W.). — **Beitraege zur Kenntnis der basaltischen Gesteine von Nordsyrien.**
[*Zeitschr. d. Deutschen Geolog. Gesellsch.*, t. XLVIII (1896) pp. 522-556.]

POOLE (Stanley Lane). — Voy. LANE-POOLE.

PRAT (F.). — **Savants et mystificateurs. Le roi des faussaires.**
[*Études publ. par des PP. de la Comp. de Jésus*, 34e an., t. LXXI (20 mai 1897), pp. 491-505.]

Il s'agit de Schapira, le fameux fabricant d'antiquités de Jérusalem.

PRÉLOT (Le P. H.). — **France et Russie. La question d'Orient au XVIIIe siècle.**
[*Études publ. par des PP. de la Compagnie de Jésus*, t. LXIX (14 nov. et 15 déc. 1896), pp. 491-514, 545-576; t. LXX (20 févr. et 20 mars 1897), pp. 472-495, 721-736; t. LXXI (5 avril 1897), pp. 54-67.]

Premiers (Les) monastères de la Palestine.
[*Bessarione*, an. II (1897), t. III, nos 19-20, pp. 39-58.]

PREUSCHEN (Erwin). — **Palladius und Rufinus. Ein Beitrag zur Quellenkunde des ælttesten Mœnchtums.** — Giessen, J. Ricker, 1897, in-8°.

Comptes rendus : *Le Muséon et la Rev. des religions*, t. XVII et II, n° 1 (janv. 1898), pp. 69-72 (P. LADEUZE). — *Theolog. Literaturbl.*, 1898, n° 9, col. 97-100 (ZÖCKLER).

Recueil des traités entre la Porte ottomane et les puissances étrangères, depuis le premier traité, en 1536, entre Suleyman Ier et François Ier, jusqu'à nos jours, par le baron I. de TESTA, continué par ses fils, t. VIII, France (an. 1866-1869); t. IX, Autriche. — Paris, E. Leroux, 1894 et 1898, in-8°, 633 et 567 pp.

Regulae monasticae, saeculo VI ab Abrahamo, fundatore, et Dadjesu, rectore conventus Syrorum in monte Izla, conditæ, syriace edidit et latinitate donavit J.-B. CHABOT.
[*Rendiconti della R. Accademia dei Lincei, Classe di sc. morali, storiche e filol.*, 5e sér., vol. VII (1898), fasc. 1 et 2, pp. 39-59, 77-102. — Tir. à part, Roma, tipogr. della R. Acad. dei Lincei, 1898, in-8°, 49 pp.]

Le mont Izla est situé près de Mardin. M. J. B. Chabot publie la règle du couvent d'après le ms. du Musée Borgiano, coté K. VI, 4.

REICHERT (Le P. Benoit-Marie). — **Das Itinerar des zweiten Dominikaner Generals Jordanis von Sachsen.**
[*Festschrift zum elfhundert-jaehrigen Jubilaeum des deutschen Campo Santo in Rom.*, herausg. von Dr Stephan Ehses (Freiburg i. B., Herder, 1897, in-4°), pp. 153-160.]

Jordan de Saxe périt, comme on sait, dans un naufrage à son retour de Palestine, en févr. 1237.

Relation du pèlerinage à Jérusalem de Nicolas de MARTONI, notaire italien (1394-1395), publiée par Léon LE GRAND. — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. III, pp. 566-669.

Comptes rendus : *Biblioth. de l'Éc. des Chartes*, t. LVIII (1897), pp. 688-689 (C. COUDERC). — *Mittheilungen des k. deutschen archaeol. Instituts in Athen*, t. XXII, (1897), pp. 423-438 (W. JUDEICH).

Renseignements sur l'aspect primitif de la grotte du S. Sépulcre et de la pierre funéraire du Seigneur.
[*Communications de la Soc. imp. orthodoxe de la Palestine*, févr. 1897, pp. 98-101.]

Descriptions de ces monuments par Boniface Étienne, évêque de Raguse (XVIe s.) et par l'archimandrite grec Maxime de Syme (XVIIIe s.).

RIVIÈRE-DEJEAN. — **Les Templiers. Leur procès à Alais.**

[*Mém. de la Soc. scient. et littér. d'Alais*, t. XXIV (1893), pp. 155-174.]

ROEHRICHT (Reinhold). — **Geschichte der Kreuzzüge im Umriss.** — Innsbruck, Verlag der Wagner'schen Universitæts Buchhandlung, 1898, in-8°, IV-273 pp.

SABARTHÈS (L'abbé). — **La commanderie de Narbonne.**

[*Mém. de la Soc. des arts et des sc. de Carcassonne*, t. VII, 2e part., (1894-1895), pp. 1-100.]

L'auteur étudie l'histoire de cette commanderie des chevaliers de Saint-Jean, d'après les pièces du fonds de Malte aux archives de la Haute-Garonne. Il donne une liste des commandeurs et mentionne d'autres commanderies de la même région (Saint-Vincent, Bessière et Nigreserre).

SAINT-SAUVEUR (Albert de). — **Le sanctuaire du Mont-Carmel, depuis son origine jusqu'à nos jours**; 2e édition. — Lille, Desclée, de Brouwer et Cie, 1897, in-8°, 244 pp. et 15 grav.

Saints Kozibites (Les).

[*Échos d'Orient* (Paris, Petithenry, in-8°), t. I (1897-1898), pp. 228-233.]

La laure de Choziba, fondée dans la première moitié du VIe siècle, par Jean, plus tard évêque de Césarée en Palestine, était située entre Jérusalem et Jéricho.

Sanctissimi patriarchae PHOTII **epistolae**; primum edidit A. PAPADOPOULOS-KERAMEUS. — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, V, 280.

Comptes rendus : *Byzant. Zeitschr.*, t. VII. fasc. 2-3 (25 août 1898), pp. 612-614 (Alb. EHRHARD). — *Βυζαντινὰ Χρονικά*, t. V (1898), pp. 187-198 (Ed. KURTZ).

SAYCE (A. H.). — **Patriarchal Palestine.** — London, Soc. for promothing Christian Knowledge, 1895, pet. in-8°, XIII-277 pp. et carte.

Compte rendu : *Petermann's Mitteil.*, t. XLIII, n° 11 (1897), p. 165 (KIRCHHOFF).

SCHICK (Baurath C.). — **Die Stiftshütte, der Tempel in Jerusalem und der Tempelplatz der Jetztzeit.** — Berlin, Weidmann, 1896, in-8°, VIII-363 pp.

Compte rendu : *Rev. crit. d'hist. et de Litt.*, XXXIe an., n° 52 (27 déc. 1897), pp. 500-501 (Ch. CLERMONT-GANNEAU).

SCHICK (C.). — **Karte der næheren Umgebung von Jerusalem,** redigiert von Lic. Dr J. BENZINGER, 1 : 10,000. **Nebst Namenliste und Erlæuterungen.** — Leipzig, K. Baedeker, 1896, in-8°, 24 pp.

Tirage à part d'un article de la *Zeitschr. des D. Pal. Vereins*, t. XVIII (1896), pp. 149-172. Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t, IV, p. 127.

Compte rendu : *Petermann's Mitteil.*, t. XLIII, n° 7 (1897), p. 99 (H. GUTHE).

SCHLUMBERGER (Gust.). — **Renaud de Châtillon...** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, p. 592.

Compte rendu : *La Correspondance hist. et archéol.*, 5e an., n° 54 (25 juin 1898), pp. 187-188 (F. MAZEROLLE).

SCHLUMBERGER (G.). — **L'épopée byzantine.** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, p. 653.

Comptes rendus : *Rev. crit. d'hist. et de litt.*, XXXIe an., n° 20 (17 mai 1897), pp. 391-394 (Ch. DIEHL). — *Berliner philol. Wochenschrift*, 18e an., n° 1 (1er janv. 1898), col. 4-7 (K. KRUMBACHER). — *Bull. critique*, 19e an., n° 6 (25 févr. 1898), pp. 104-106 (E. LESNE).

SCHLUMBERGER (G.). — **Sceaux des feudataires et du clergé de l'empire latin de Constantinople.**

[*Bulletin monumental*, t. LXII (7e sér., t. II), 1897, pp. 421-458. — Tir. à part, Caen, H. Delesques, 1898, in-8°, 40 pp.]

L'auteur publie et décrit des sceaux de Geoffroi Ier de Villehardouin ; d'Élisabeth, sa femme ; d'Isabelle de Villehardouin, princesse d'Achaïe (1278-1307) ; de Florent de Hainaut son mari ; de Philippe de Savoie (1301-1307) ; de Louis de Bourgogne (1313-1316) ; de Charles Ier et de Charles II d'Anjou ; de Jeanne Ire, reine de Naples et princesse d'Achaïe (1371-1382) ; d'Englebert de Liedekerke, grand connétable de la principauté d'Achaïe ; de Gérard de Kalamata ; d'Othon de la Roche, duc d'Athènes ; de Gautier Ier et de Gautier II de

Brienne, ducs d'Athènes ; de Boniface de Vérone, sire de Caristos (1296-1317) ; de Jean de Thèbes ; de la grande compagnie des Catalans ; de Nicolas Acciaiuoli, seigneur de Corinthe ; de Richard Orsini et de Jean Ier Orsini, comtes palatins de Zante et de Céphalonie ; de Charles Tocco, comte palatin des mêmes îles ; de Jean IV Crispo, duc de Naxos et de l'Archipel ; de Conrad, archevêque d'Athènes (1214-1233) ; de Jean, archevêque de Patras (1304) ; du couvent et église de Saint-Pierre de Corinthe ; de Barthélemy, évêque de Karditza et Vélestino (1208-1214) ; de Pierre, évêque de Karditza.

SCHWEITZER (Georg). — **Die Osterwoche im heiligen Lande.**
[*Frankfurter Zeitung*, 1898, nº 116. *Erstes Morgenblatt.*]

Voy. ci-dessus un article du Dr J. Hoffmann, écrit en réponse à celui-ci.

SÉJOURNÉ (Fr.-Paul-M.). — **A travers le Hauran.**
[*Rev. bibl. internat.*, t. VII, nº 4 (1er oct. 1898), pp. 596-611.]

SEPET (Marius). — **Saint Louis.** — Paris, V. Lecoffre, 1898, in-12, VIII-246 pp.

Dans la collection intitulée *Les Saints*, qui se publie sous la direction de M. Henri Joly.

SEPP (Prof. Dr). — **Neue hochwichtige Entdeckungen...** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, III, 697.

Compte rendu : *Zeitschr. d. deutschen Palæstina Vereins*, t. XX, nº 2 (1897), pp. 227-228 (Martin HARTMANN).

SICKEL (W.). — **Das byzantinische Krœnungsrecht bis zum 10 Jahrhundert.**
[*Byzant. Zeitschr.*, t. VII, 2e et 3e fasc. (25 août 1898), pp. 511-557.]

SMIRNOV (J.). — **Un discours du Xe siècle touchant le culte, à Édesse, de l'image du Christ empreinte sur un morceau de toile de lin.** — En russe.
[*Commentationes philologicae. Recueil de mémoires en l'honneur de Ivan Vasiljevic Pomjalovsky, pour le 30e anniversaire de son activité savante et pédagogique*, par ses élèves et ses auditeurs. — (Saint-Pétersbourg, 1897, in-8º, 224 pp.), pp. 209-219.]

Publie le texte de ce discours d'après le manuscrit de la Biblioth. nat. de Paris, anc. fonds grec, 1474, fol. 225.

SMIRNOV (Protoierej Petr.). — **La condition de l'Église orthodoxe dans l'empire grec, du temps de la domination latine à Constantinople.** — Saint-Pétersbourg, 1897, in-8º. — En russe.
[*Œuvres de P. Smirnov*, fasc. 2, pp. 54-90.]

Réimpression d'un ouvrage paru en 1857.

SMITH (George Adam). — **Historical Geography of Holy Land...** — New edition, with additions, corrections, new index of Scripture Reference. — London, Hodder and Stoughton, 1897, in-8º, 740 pp.

Sur la première édition de cet ouvrage, parue en 1894, voy. *Rev. de l'Or. lat.*, IV, 458.

SOUARN (Romuald). — **La liste des patriarches de Constantinople d'après Éphrem** (1313).
[*Échos d'Orient* (Paris, Petithenry, in-8º), t. I (1897-1898), pp. 113-116.]

STARCK (E. von). — **Palaestina und Syrien...** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. II, p. 667.

Compte rendu : *Rev. crit. d'hist. et de litt.*, XXXIe an., nº 52 (27 déc. 1897), p. 504 (Ch. CLERMONT-GANNEAU).

STERNBACH (Leo). — Voy. METHODII, patriarchae...

STERNFELD (Richard). — **Ludwigs des heiligen Kreuzzug...** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. IV, p. 459.

Compte rendu : *Mitteilungen a. d. histor. Litteratur*, t. XXVI (1898), pp. 307-309 (Franz STERN).

STEVENSON (E.). — **Nuove scoperte a Madaba nella Palestina.**

[*Nuovo Bullettino di archeol. crist.*, an. III (1897), nos 3-4, p. 325.]

STOPPANI (Ant.). — **Da Milano a Damasco. Ricordo di una carovana Milanese.** — Milano, Cogliati, 1896, in-8°, 658 pp.

Recension : *Petermann's Mitteil.*, t. XLIII, n° 7 (1897), p. 99 (Th. FISCHER).

TCHOBAMIAN (Archag). — Voy. AGHASSI.

ΘΕΟΔΩΡΗΤΟΥ, ἐπισκόπου πόλεως Κύῤῥου..., ἐρωτήσεις... ἐκδιδόμεναι... ὑπὸ Α. ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΥ-ΚΕΡΑΜΕΩΣ. — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, V, 282.

Compte rendu : *Byzant. Zeitschr.*, t. VII, 2e et 3e fasc. (25 août 1898), pp. 609-611 (Alb. EHRHARD).

TISDALL (Rev. W. Saint-Clair). — **The conversion of Armenia to the christian faith.** — New-York, Heming-Revell and C°; London, Relig. Tracts Soc., 1898, in-12, 256 pp.

TOURNEBIZE (Le P. François). — **Les Druses. Origine, religion, mœurs et usages.**
[*Études publ. par des PP. de la Comp. de Jésus*, 34e an., t. LXXIII (5 oct. 1897), pp. 47-69.]

TOURNEBIZE (Le P. F.). — **Les églises d'Orient et l'union.**
[*Études publ. par des PP. de la Compagnie de Jésus*, 35e an., t. LXXV (5 mai 1898), pp. 308-324.]

TOURNEBIZE (Le P. F.). — **L'église de Constantinople et le patriarche œcuménique.**
[*Études publ. par des PP. de la Comp. de Jésus*, 35e an., t. LXXVI, (5 juillet 1898), pp. 23-41.]

TURINAZ (Mgr.), évêque de Nancy et de Toul. — **La première croisade. Discours prononcé dans la cathédrale de Clermont le 19 mai 1895, à l'occasion du 8e centenaire de la première croisade.** — Clermont-Ferrand, Louis Bellet, 1895, in-8°, 20 pp.

UHAGON (Francisco R. de) et DAVILA (Manuel). — **Ordenes militares. Discursos leidos ante la real Academia de la historia el dia 25 de marzo de 1898.** — Madrid, viuda è hijos de Tello, 1898, gr. in-8°, 144 pp.

UNGER (G. F.). — **Zu Josephos.**
[*Sitzungsber. der philos.-philol. u. der hist. Classe der k. bayer. Akad. der Wissensch. zu München*, 1897, fasc. 2, pp. 189-244.]

VACANDARD (E.). — **Saint-Bernard.**
[*La France chrétienne dans l'histoire.* — (Paris, Firmin-Didot, 1896, in-4°), pp. 195-205.]

VACANDARD (E.). — **La Vie de S. Bernard et ses critiques.**
[*Rev. des quest. histor.*, 32e an., nouv. sér., t. XVIII (juil. 1897), pp. 198-210.]

Réponse à M. Deutsch, à dom Morin, à l'abbé Juste.

VANDAL (A.). — **L'odyssée d'un ambassadeur. Le marquis de Nointel dans les Échelles du Levant.**
[*Le Correspondant*, 10 et 25 avril 1897 (LXIXe an.), pp. 42-71, 235-255.]

Récit du voyage fait par Nointel, de 1673 à 1675, dans l'Archipel, en Syrie, en Palestine et en Grèce.

VIGOUROUX (F.). — **La Bible et les découvertes modernes en Palestine, en Égypte et en Assyrie;** 6e éd. revue et augmentée, t. III. — Paris, Berche et Tralin, 1896, in-16, 650 pp.

VINCENT (le R. P. Hugues). — **Notes de voyage.** — Gravures et plans.
[*Rev. bibl. internat.*, VIIe an., n° 3 (1er juil. 1898), pp. 424-451.]

Ce sont des notes recueillies au cours de la

seconde expédition du P. Lagrange à Petra. Les sujets et localités étudiés sont : L'ère de Mâdabâ. La station de Beer à l'ouady Themed. La Terre d'Outre-Jourdain ; Ouaira et « li Vaux Moyse » (avec un plan du château). Antiquités romaines (camps, forteresses et inscriptions). Inscriptions grecques des environs de Petra. Le dolmen du Chérâh.

Violet (Bruno). — **Die Palaestinischen Mærtyrer des Eusebius...** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. IV, p. 654.

Compte rendu : *Rev. crit. d'hist. et de litt.*, XXXIe an., n° 41 (11 oct. 1897), pp. 206-207 (P. Lejay).

Vollers (K.). — **Der syro-aegyptische Grenzbaum.**

[*Petermann's Mitteil.*, t. XLIII, n° 10 (1897), p. 245.]

Il s'agit de deux arbres (*Zizyphus Spina Christi*) plantés près de tombeaux, dans le voisinage de Raphia sur la frontière de la Syrie et de l'Égypte, et qui sont souvent mentionnés dans les historiens et littérateurs arabes du moyen âge pour désigner cette frontière.

Voyage en Terre-Sainte et à Éphèse, à la recherche de la maison et du tombeau de la très sainte Vierge. Découverte dans la montagne d'Éphèse, de la maison où la très sainte Vierge est morte, et fouilles à faire pour découvrir aussi le tombeau d'où elle s'est élevée au Ciel. — Paris, chez l'auteur, 7, rue Berthollet, 1898, in-8°, xx-408 pp.

L'auteur, M. « Gouyet, prêtre libre », se nomme dans une note imprimée au verso du faux-titre.

Voyage (Le) des pèlerins de Novgorod à Jérusalem, dans les années 1163 à 1168.

[*Communications de la Société impériale orthodoxe de la Palestine*, avril 1897, pp. 499-502.]

Wallon (H.). — **Saint Louis. Grandeur de la France au XIIIe siècle.**

[*La France chrétienne dans l'histoire.* — (Paris, Firmin-Didot, 1896, in-4°), pp. 299-316.]

Was hat die Reise seiner Majestaet des deutschen Kaisers nach Jerusalem für eine Bedeutung.

[*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 54, n° 33 (18 août 1898), pp. 268-269.]

Wright (William). — Voy. **Ecclesiastical history.**

X. X. X. — **L'Angleterre et la Russie en Orient. Une page d'histoire contemporaine** (1876-1877).

[*Rev. d'hist. diplom.*, X^e an., n°s 1 et 2 (1896), pp. 56-118, 171-222.]

Zelo dei Santi per la Palestina.

[*Gerusalemme*, an. XXII (8 avril, 8 mai 1898), p. 90-91, 103-104.]

Sur les pèlerinages de S. Grégoire de Nisse, de l'abbé Probus, envoyé du pape S. Grégoire ; d'Alexandre de Cappadoce, de S. Jean Climaque, de Gérard, abbé de Saint-Vincent de Laon (c. 1070) ; de S. Macaire, patriarche d'Antioche. Prédication de la croisade en Angleterre, par Richard de Cicester.

Zionismus (der) auf dem Basler Missionsfest.

[*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 54, n° 37 (15 sept. 1898), pp. 290-291.]

Sur le second congrès Sioniste, tenu à Bâle en août 1898.

Zur Nichtigstellung.

[*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 54, n° 34 (25 août 1898), pp. 265-267.]

Réponse à l'article ci-dessus : *Neue deutsche Kolonisation in Palaestina.*

Zweiter Zionistencongress in Basel.

[*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 54, n° 40 (6 oct. 1898), pp. 314-315.]

CHRONIQUE

— Le 10 mars 1898, est mort à Menton, à l'âge de 70 ans, C. W. M. Van de Velde, cartographe éminent, auquel on doit les premiers essais réellement scientifiques d'un relevé topographique de la Palestine. Il avait entrepris ce travail, en décembre 1851, seul et à ses frais. En 1854-1855, il publia chez Blackwood, à Londres, une relation de ses études, et, en 1857, chez Justus Perthes, à Gotha, une carte de la Palestine, qui n'a été dépassée que par les travaux publiés en Allemagne et en Angleterre dans ces quinze dernières années.

— Un iradé du sultan a autorisé le *Palestine Exploration Fund* à reprendre à Jérusalem les fouilles conduites pendant les années 1894-1897 par le Dr F. J. Bliss. Celui-ci a recommencé aussitôt ses travaux et a publié à ce sujet un premier rapport dans le numéro d'octobre 1898 du *Palestine Exploration Fund, Quarterly statement.*

— Le comité du *Palestine Exploration Fund* met en souscription, pour le prix de 8 s. 6 d., l'ouvrage suivant, actuellement en cours d'impression : *Excavations at Jerusalem 1894-1897,* by Frederick Jones Bliss, explorer to the Fund... *Plans and illustrations,* by Archibald Campbell Dickie. — Pour les non-souscripteurs, le prix de l'ouvrage sera porté à 12 s. 6 d.

— Le successeur de M. Ledoulx comme consul de France à Jérusalem a été désigné en la personne de M. Auzépy, qui a été installé au mois de juin dernier avec le cérémonial d'usage.

— Je me borne à rappeler ici, pour mémoire, le voyage fait en Palestine, aux mois d'octobre et novembre 1898, par leurs Majestés l'Empereur allemand et l'Impératrice. Il est difficile d'en supputer dès maintenant les résultats aux points de vue religieux et poli-

tique, et nos lecteurs en ont sans doute suivi les divers incidents dans les organes de la presse quotidienne. Les deux événements les plus marquants qui l'aient signalé ont été la dédicace de l'église du Sauveur, qui était le prétexte du pèlerinage, et la prise de possession, par l'Empereur, du terrain dit de la Dormition de la sainte Vierge, près du Cénacle, à Jérusalem, qui lui avait été offert en présent par le Sultan.

— L'Institut Lazarew pour les langues orientales, à Moscou, met au concours l'étude des deux sujets suivants : 1° Recueil et classification des renseignements fournis par les écrivains arabes sur l'Arménie et les Arméniens, jusqu'à la fin du XIVe siècle, avec commentaire critique; 2° Matériaux pour l'étude du droit coutumier actuel des Arméniens.

Les travaux pourront être écrits en russe, en arménien, en allemand ou en français, et devront être livrés avant le 7/19 août 1900. Un prix de 600 roubles, qui pourra être partagé, sera attribué aux auteurs des meilleurs travaux sur chacune de ces deux questions.

— Dans le Congrès des Sociétés savantes qui s'est tenu à Paris du 12 au 16 avril 1898, M. J. Chavanon a fait une communication sur Greffin Affagart, pèlerin de Terre-Sainte (1533-1534), et sur la relation de son voyage. — Dans ce même Congrès, M. Perrault-Dabot a lu une notice sur le décret signé en 1439 par le pape Eugène IV et l'empereur Jean Paléologue, au Concile de Florence.

— Aux acquisitions de la Bibliothèque nationale pendant les années 1894-1895, que nous avons signalées dans la *Rev. de l'Or. latin*, t. IV, p. 472, il convient de joindre les suivantes :

Nouv. acq. lat. 1745 (parch., XIVe s.). Fol. 1 : « Exemplum litterarum transmissarum summo Pontifici » a « Barbatiano Heberni, Yesi, Chatabi et Visbarch imperatoris Orignani collateralibus pugilibus et in partibus Achaie...., anno Malchomiti 745, introitu mensis Kasleu (1344) ».

Nouv. acq. lat. 1746 (parch., Xe s.). Fol. 1 : « Historiae ecclesiasticae ex Socrate, Sozomeno et Theodoreto in unum collecte et nuper de greco in latinum translate, libri numero XII. » — Fol. 181 : Liste des évêques de Jérusalem jusqu'à Juvénal († 458).

Nouv. acq. fr. 4735 (pap., XVIIIe s.). P. 192 : Relation du voyage à Jérusalem de Henri-François Bertrand de Bussy (1774).

Nouv. acq. fr., 4752 (pap., XVIIIe s.). Recueil de pièces relatives à l'imprimerie à Constantinople au XVIIIe siècle.

Nouv. acq. fr., 5842 (parch. et pap., XIVe et XVe s.). Copies de

lettres et mémoires de Marino Sanudo (cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. II, p. 171-172). Lettres de Jean le Maingre, dit Boucicaut.

Nouv. acq. fr., n° 5850. Fol. 52 : Recueil d'inscriptions latines de Syrie. — Fol. 78 : Lettre de Pierre, patriarche d'Antioche.

Nouv. acq. fr., 5851 (pap., XVIe-XVIIe s.). Fol. 19-22 : Pièces relatives à la guerre contre les Turcs (XVIe-XVIIe s.).

Nouv. acq. fr. 5873. Correspondance du chirurgien D. J. Larrey touchant le service de santé de l'armée d'Orient.

— On sait à quelles discussions passionnées donna lieu, vers l'année 1850, la question dite des Lieux-Saints. Il parut à cette époque toute une série d'œuvres de polémique, dont certaines sont aujourd'hui très difficiles à trouver. Ayant rencontré récemment, chez un libraire parisien, un recueil composé de huit de ces écrits, je me suis empressé d'en faire l'acquisition, et peut-être éviterai-je à quelqu'un de nos lecteurs des recherches infructueuses en en indiquant ici le contenu :

Question des Lieux-Saints, par Eugène Boré (Paris, J. Lecoffre, 1850, in-8°). — *Réponse à la brochure de M. Boré, intitulée :* Question des Lieux-Saints (Constantinople, imprimerie de Jean Lazaridès, 1851, in-8°). — *Réponse à la brochure de M. Eugène Boré, intitulée :* Question des Lieux-Saints (Constantinople, imprim. Ant. Coromila et Platon Paspalli, 1851, in-8°). — *La France et la Russie à Constantinople. La question des Lieux-Saints,* par M. Poujoulat (Paris, Amyot, 1853, in-8°). — *Solution nouvelle de la Question des Lieux-Saints, suivie d'une notice sur la véritable rose de Jéricho, avec deux plans coloriés de l'église du Saint-Sépulcre,* par M. l'abbé J.-H. Michon (Paris, au Comptoir des imprimeurs-unis, Comon et Cie, 1852, in-16). — Saint-Marc Girardin, *La France et la Russie à Constantinople, ou la question des Lieux-Saints* (article paru dans le *Journ. des Débats,* 19 juin 1853, à propos de la brochure de M. Poujoulat). — *L'Église orthodoxe d'Orient et les deux autres grandes communions chrétiennes* (version française s. l. n. d. [28 pp. in-8°], d'un article publié en grec, le 1/13 juillet 1853, dans la *Pandore* d'Athènes). — *La vérité sur la question des Lieux-Saints,* par quelqu'un qui la sait (imprimé à Malte, août 1853, sans nom d'éditeur ni d'imprimeur, 31 pp. in-8°).

— M. le professeur R. Röhricht me communique la note suivante, qui lui a été adressée par le Dr Robert Davidsohn, dont on connaît les beaux travaux sur l'histoire de Florence :

« Aux Archives d'État de Florence, dans le reg. n° 386 de l'*Ar-*

chivio notarile, registre provenant du notaire ser Arrigo di Janni, de San Geminiano, on trouve, à la date du 22 juin 1261, la mention d'un emprunt de 10 livres, contracté par frère Roger, « rector domus sancti Jacobi de Templo », à San Geminiano, et remboursable dans le délai de deux mois. Cet emprunt est fait : « precipue pro solvendis x libris dicte domui impositis per dominum et rectorem mansionis Templi apud Achon, in terra de Syria site, pretextu seu occasione solvendi ipsos denarios cum aliis solvendis a generalibus domibus ipsi domui de Templo de Syria subpositis, in pretio emptionis facte ad presens per dictum dominum predictum de Templo de Achon de quadam civitate que Saetti dicitur, in regione ipsa de Syria sita. »

Le document envoyé à M. le Prof. Röhricht par M. le Dr Davidsohn a ceci d'intéressant qu'il confirme de la façon la plus certaine un fait mentionné par l'*Eracles* (éd. Académique, p. 445) et par les *Gestes des Chyprois* (éd. Raynaud, p. 162), à savoir la vente de Sidon (Saette, Sagette) au Temple d'Acre, par Julien, seigneur de cette ville et de Beaufort, vente qui, d'après les deux chroniques ci-dessus, eut lieu en l'année 1260. Le recteur ou précepteur d'Acre, cité par le document florentin comme ayant fait l'achat, est probablement Martin Gonsalve, qui apparaît revêtu de cette dignité dans divers documents de l'année 1262.

— En l'année 1666, dom Luc d'Achery publia dans le t. VII (p. 191) de son *Spicilège,* d'après une copie que lui avait fournie Baluze, une lettre d'Anselme de Ribemont à Manassès II, archevêque de Reims (s. d. [juil. 1098]), sur le siège d'Antioche par les croisés et la défaite de Kerbogha. Cette lettre a été insérée également dans la deuxième édition du *Spicilège* (t. III, p. 431), puis publiée à nouveau, d'après l'édition princeps, dans le t. CLV (pp. 472-475) de la *Patrologie latine* de Migne et dans le t. III (pp. 890-893) des *Hist. occid. des croisades.* Le comte Riant, qui s'en est occupé dans son *Inventaire critique des lettres historiques relatives aux croisades* (*Arch. de l'Or. lat.,* t. I, p. 178-179), n'avait pu tout d'abord fournir aucun renseignement sur l'origine de la copie venant de Baluze ; puis, dans une note additionnelle de son Mémoire (*ibid.,* p. 715), il avait indiqué que cette copie avait été exécutée d'après le ms. nº 39 de l'abbaye de Ripoll. Il ne donnait d'ailleurs aucune référence à ce sujet, et l'on ne pouvait savoir d'où était tiré son renseignement.

En fait, il doit l'avoir emprunté au Catalogue des manuscrits de Ripoll, dont un double exemplaire figure dans le manuscrit nº 372 du fonds Baluze à la Bibliothèque nationale. En effet, sous le nº 39

de ce Catalogue (fol. 7 et 39 du ms. 372), figure la notice suivante, qui donne un assez long *incipit* de la lettre d'Anselme de Ribemont. J'ajoute que le contenu de ladite notice, comparé avec l'édition princeps, ne peut laisser de doute sur l'origine de la copie fournie par Baluze à d'Achery : cette copie avait bien été faite sur le ms. n° 39 de Ripoll : « In nomine Domini incipit epistola quam transmiserunt sancti peregrini qui amore Dei perrexerunt Hierosolimam anno ab Incarnatione Domini xcviiij tempore Urbani papae indictione septima. Domino suo et patri M., dei gratia Remorum venerando archiepiscopo, A. de Ribodimonte, suus fidelis homo et humilis servus, salutem. Sciat sublimitas vestra, R^de^ Pater et domine, quod, etsi non presentialiter, tamen absentes, in cordibus nostris a vobis auxilium quotidie postulamus, nec solum a vobis sed etiam ab omnibus S^tae^ Matris ecclesie Remensis filiis, in quibus sane maximam fiduciam habemus. Quia etiam (*var.* tamen) Dominus noster estis et totius regni Francorum maxime a vobis pendet concilium, notifficamus Paternitati vestrae aliqua de his prosperis et adversis quae nobis evenere; caeteris vero per vos notifficetur, ut pariter in adversis nobis compatiamini et in prosperis nobiscum gaudeatis. Mandavimus vobis obsidentes atque capientes Niceam et inde recedentes, totam Romaniam atque Armeniam peregrantes quomodo nos habuimus; nunc autem restat ut de obsidione Anthiochiae de multismodis periculis illic praelibatis, de innumeris praeliis contra regem Galapiae, contra Damascum, contra illum ad ultimum Iherosolimitanum perpetratis aliquantulum loquamur, etc. »

Dans ce même Catalogue des manuscrits de Ripoll, figure (fol. 23 v°), sous le n° 159, un article ainsi conçu : « Situs urbis Hierusalem pene in orbem circumactus non parvo murorum ambitu adsurgit, quo etiam montem Syon quondam vicinum intra se recipit, etc... Deinde titulus iste : De locis in eo sanctis. De loco quo suspensus est Judas, de sudario capitis Domini et alio majore linteo a S. Maria confecto. De locis circa Hierusalem et de valle Josaphat, de Monte Oliveti, de Sepulchro Lazari, etc. »

Et, sous le n° 186 (fol. 26 v° du Catalogue), un « Liber Paradisi anonymus », contenant un chapitre intitulé : *De civitate sancta Jerusalem.*

Les manuscrits de Ripoll, connus et utilisés dès le xviie siècle par Pierre de Marca, étaient probablement dispersés déjà en partie lorsqu'en 1835, pendant les troubles civils, l'abbaye fut détruite.

Ce qui y restait de livres dut être alors transféré aux Archives de la couronne d'Aragon, à Barcelone, où l'on aurait quelque chance de retrouver ceux que je signale ici.

— La Bibliothèque nationale de Paris est entrée en possession des reliques scientifiques de notre regretté collaborateur M. L. de Mas Latrie, dont j'ai donné l'énumération dans le dernier numéro de la *Revue de l'Orient latin*. En les déposant dans cet établissement, qui, par ses Catalogues de manuscrits, les signalera à un nombreux public, j'ai pensé répondre exactement aux volontés de notre collègue, dont le désir avait toujours été qu'elles fussent, après lui, mises le plus libéralement possible à la disposition des travailleurs.

— Fréquemment des personnes désireuses d'acquérir ou de compléter la collection des publications de la Société de l'Orient latin, s'adressent à moi pour en avoir la liste exacte. Il pourra donc être utile de donner ici cette liste, d'autant plus qu'elle est loin de concorder avec les divers plans de publication insérés à la fin de certains volumes de la collection. Je rappelle qu'il était tiré de chaque ouvrage 500 exemplaires, dont 50 sur grand papier, 50 sur papier vélin et 400 sur papier ordinaire. Les publications comprennent trois séries :

a) Série géographique ;
b) Série historique ;
c) Réimpressions phototypographiques (réservées aux membres titulaires de la Société).

a) SÉRIE GÉOGRAPHIQUE. **I** : *Itinera et descriptiones Terrae Sanctae lingua latina saec.* IV-XI *exarata*..... edidit T. Tobler, I. — Genevae, J. G. Fick, 1880. — C'est la 1re partie du tome I, comprenant les pp. 1-240.

» » **I** : *Itinera Hierosolymitana et descriptiones Terrae Sanctae bellis sacris anteriora et lingua latina exarata*..... ediderunt Titus Tobler et Augustus Molinier, I, 2. — Genevae, J. G. Fick, 1880. — C'est la fin du t. I, comprenant l'*Introduction* et les pp. 241-418.

» » **II.** Dans le plan primitif, ce n° **II** de la *Série Géographique* semble avoir été réservé à une suite des *Itinera* (= *Itinera,* II), édités par MM. Tobler et Molinier. Cette suite n'ayant point paru, le numéro est resté vacant.

» » **III** (dans le plan primitif : **IV**) : *Itinéraires à Jérusalem et descriptions de la*

Terre-Sainte rédigés en français aux XIe, XIIe *et* XIIIe *siècles,* publiés par Henri Michelant et Gaston Raynaud. — Genève, J. G. Fick, 1882 (1 volume, XXXIII-283 pp.).

a) Série géographique. **IV** (dans le plan primitif : **III**) : *Itinera Hierosolymitana et descriptiones Terrae Sanctae bellis sacris anteriora et lingua latina exarata.....* ediderunt Augustus Molinier et Carolus Kohler, II : *Itinerum bellis sacris anteriorum series chronologica, occidentalibus illustrata testimoniis,* I : *an. 30-600* (un demi-volume de 267 pp.). — Un n° **II** ayant été primitivement réservé dans la *Série géographique* à une première suite des *Itinera* de Tobler et Molinier, comme on l'a vu ci-dessus, le présent volume aurait dû porter pour tomaison III et non II, dans les *Itinera*. Si on lui a appliqué la tomaison : *Série géographique* **IV** : *Itinera,* t. II, c'est ou par simple erreur, ou parce qu'au moment de son apparition, on avait déjà renoncé à donner la première suite projetée des *Itinera* de Tobler et Molinier. Mais, dans cette dernière hypothèse, il eût fallu en même temps lui appliquer le n° **II** et non **IV** de la *Série géographique*.

» » **V** : *Itinéraires russes en Orient,* traduits pour la Société de l'Orient latin par Mme B. de Khitrowo, I, 1. — Genève, J. G. Fick, 1889 (1 vol. ou fasc. de 344 pp). — L'impression du deuxième volume ou fascicule (I, 2) était commencée au moment de la mort du comte Riant; elle n'a pas été reprise, et la composition a dû être détruite. L'auteur m'avait parlé jadis de son projet de publier ce second volume à ses frais ou dans la collection de la Soc. impériale orthodoxe de la Palestine. J'ignore s'il l'a mis à exécution.

b) Série historique. **I** : *La prise d'Alexandrie ou chronique du roi Pierre Ier de Lusignan,* par Guillaume de Machaut, publiée pour la première fois par

M. L. de Mas Latrie. — Genève, J. G. Fick, 1877, 1 vol.

b) SÉRIE HISTORIQUE. **II** : *Quinti belli sacri scriptores minores*... edidit Reinholdus Röhricht. — Genevae, J. G. Fick, 1879, 1 vol.

» » **III** : *Testimonia minora de quinto bello sacro,* e Chronicis occidentalibus excerpsit et... edidit Reinholdus Röhricht. — Genevae, J. G. Fick, 1882, 1 vol.

» » **IV** : *Libro de los fechos e conquistas del Principado de la Morea,* compilado por comandamiento de don Fray Johan Ferrandez de Heredia. *Chronique de Morée aux* XIII[e] *et* XIV[e] *siècles,* publiée et traduite pour la première fois... par Alfred Morel-Fatio. — Genève, J. G. Fick, 1885, 1 vol.

» » **V** : *Les Gestes des Chiprois. Recueil de chroniques françaises écrites en Orient aux* XIII[e] *et* XIV[e] *siècles* (Philippe de Navarre et Gérard de Monréal), publié pour la première fois... par Gaston Raynaud. — Genève, J. G. Fick, 1887, 1 vol.

c) RÉIMPRESSIONS PHOTOTYPOGRAPHIQUES. **I-IV** : Anonymi Lubicensis, ut videtur Hermanni Sinae, ord. Praed., *Prologus Arminensis in mappam T. S.,* Lubicae ante annum MCDLXXX, impressus, quem..., viduae Gillot arte heliographica redditum, R. P. Guillelmus-Antonius Neumann, ord. Cist..... praefatione ornabat. — Genevae, J. G. Fick, 1885.

» » **V** : *Le sainct voyage de Hierusalem ou petit traicté du voyage de Hierusalem...,* de Jehan de Cucharmoys... reproduit par le procédé Pilinski, d'après l'édition de Lyon (Ollivier Arnoullet, 1530, ff. 101-106)... et précédé d'une introduction par le comte de Marsy. — Genève, J. G. Fick, MDCCCLXXXIX, in-4°.

Les *Rapports* sur les travaux de la Société, insérés à la fin de quelques-uns des volumes ci-dessus, avaient annoncé en outre la publication des ouvrages suivants, qui n'ont jamais paru et dont l'impression, à ma connaissance, n'a même pas été commencée, sauf en ce qui concerne l'un d'entre eux :

1° SÉRIE GÉOGRAPHIQUE : *Itinera Hierosolymitana et descriptiones T. S. latine conscripta,* t. III et IV; éd. Georges Thomas.

» » *Itinerari italiani,* t. I; éd. Cav. L. Belgrano.

» » *Itinera graeca,* t. I; éd. G. Sathas.

» » *Itinera graeca,* t. I; éd. V. Guérin (substitué à C. Sathas).

» » *Itinera arabica. Itinera diversa* (auxquels se réfèrent, par anticipation, différents articles des *Itinera latina* publiés par Aug. Molinier et C. Kohler).

» » *Itinéraires russes en Orient,* traduits par Mme B. de Khitrovo, I, 2. — Voy. ce que j'en dis ci-dessus, à propos du fasc. I, 1.

2° SÉRIE HISTORIQUE : *Récit versifié de la première croisade,* d'après Baudri de Dol; éd. P. Meyer.

» » *Epistolarium quinti belli sacri;* éd. R. Röhricht. — Six feuilles environ de cet ouvrage étaient imprimées, dont trois tirées, au moment de la mort du comte Riant (17 déc. 1888). L'auteur eût désiré en poursuivre la publication à ses frais. Malheureusement, toute la suite de son manuscrit, confiée à la poste vers cette époque, s'est égarée et n'a pu être récupérée, malgré d'actives recherches. De cette suite, il ne lui a été possible de reconstituer qu'une très minime partie, dont on trouvera la substance dans un opuscule intitulé : *Studien zur Geschichte des fünften Kreuzzuges* (Innsbruck, Wagner, 1894, in-8°, vi-139 pp.).

Un certain nombre d'ouvrages ont paru chez différents éditeurs sous le patronage de la Société de l'Orient latin, mais ne font pas partie de sa collection. On en trouvera la liste complète dans le *Rapport* inséré à la fin du t. I des *Itinéraires russes*, p. 15.

Une suite des *Itinera latina,* comprenant le fasc. 2 du t. II, s'imprime actuellement et paraîtra dans le courant de l'année 1899. Ce fascicule contiendra les pèlerins du VIIe siècle, des additions et corrections aux t. I et II, 1, et un Index alphabétique de ces mêmes tomes. Je serai très reconnaissant aux personnes qui voudront bien me signaler des omissions ou des erreurs dans le commencement de l'ouvrage.

— Le *Congrès international des Orientalistes* tiendra sa XIIe session à Rome, dans l'automne de 1899. Les cartes de membres sont délivrées dès maintenant, au prix de 20 francs, chez M. Ernest Leroux, libraire, 28, rue Bonaparte.

— Le *Catalogue de la bibliothèque orientale* de M. Ch. Schefer, comprenant environ 4,500 numéros, dont un grand nombre relatifs à la Terre-Sainte, aux Croisades et à l'Orient latin, est actuellement sous presse, et sera mis prochainement en distribution. Le tirage étant limité, les personnes qui désireraient le recevoir sont priées de se faire inscrire à la librairie Ern. Leroux. — La vente de la bibliothèque aura lieu au mois d'avril 1899.

— Du 6 au 11 juin 1898 a été vendu à Londres, par le ministère de MM. Sotheby, Wilkinson et Hodge, un second lot de livres et manuscrits provenant de la bibliothèque de Sir Thomas Phillipps. Dans le catalogue de vente (*Bibliotheca Phillippica. Catalogue of a further portion of the famous collection of... manuscripts and autograph letters of the late sir Thos. Phillipps*), je relève les articles suivants :

N° 4. — *Vita Pauli eremitae et Malchi,* auct. S. Hieronymo. — *Vita S. Nicolai. — De translatione capitis S. Andreae ex Morea.* — Manuscrit italien du xve siècle ; in-4°.

N° 100. — Beda Venerabilis, *Hist. ecclesiastica;* avec une miniature représentant le Temple de Jérusalem. — Manuscrit sur vélin, écrit en Angleterre au xiie siècle ; in-folio.

N° 102. — S. Bernardi *Sermones et epistolae.* — Manuscrit sur vélin, du xive siècle.

N° 134. — Cession par les Templiers, « assensu totius Capituli nostri apud London », en faveur « Henrici del Broche et Constancie, uxoris sue, filie Bruni de Cestretum », de terrains, sis dans la région de Chesterton. — Charte sur parchemin, non datée (xiie s.).

N° 270. — *Collectio gestorum in excidio Acconis, 1291.* C'est un exemplaire de l'ouvrage auquel j'ai consacré une courte notice dans la *Rev. de l'Or. latin,* t. V, p. 607. Il provient de la collection de La Serna-Santander, et est décrit dans le catalogue de cette collection. — Manuscrit sur vélin, du début du xive siècle.

N° 596. — Galvanus de Levanto, *De ludo scacchorum, ad exhortandum, Philippum, regem Galliae, ut pugnaret contra Sarracenos in Terra-Sancta.* — Manuscrit sur vélin du xive siècle ; in-4°. — Acquis par la Bibliothèque nationale.

N° 746. — *Itinerarium Jacobi Ziegleri in Palaestina. — Evan-*

gelicae historiae et Actuum Apostolorum itinerarium. — Manuscrit du XVI[e] siècle.

N° 796. — *Lectionnaire,* contenant entre autres ouvrages : *Sermo de beata Maria Aegyptiaca.* — *Revelatio Luciani presbyteri, cui revelatae sunt reliquiae primi martyris et diaconi Stephani et Nichodemi et Gamalielis.* — Manuscrit sur vélin, du X[e]-XI[e] siècle ; in-fol.

N° 833. — *Abrégé d'un traité sur les Constitutions et privilèges de l'ordre de Malte, consistant en vingt-trois titres,* composé en italien par Jean Cara Vita.... et traduit en françois. — Manuscrit sur papier, du XVIII[e] s. (1750) ; 2 vol. in-fol.

N° 835. — *Les voyages de Jehan de Mandeville, chevalier nez du roiaume, de la ville que l'on dit Saint-Alban.* — Manuscrit sur vélin, du XIV[e] siècle ; in-fol.

N° 938. — *Portulano e mappa del mondo :* plusieurs cartes dessinées par un Italien. — Manuscrit sur vélin, du XV[e] siècle.

N° 970. — Ricardus Pictavensis, *Chronicon.* — Manuscrit sur vélin, du XIV[e] siècle ; in-fol. — Acquis par la Bibliothèque nationale.

N° 973. — Michael Ritius, *De Galliarum, Hispaniae, Hierusalem, Siciliae et Hungariae regibus Historia.* — Manuscrit sur vélin, du XVI[e] siècle (1503) ; in-8°. — Cet exemplaire paraît être l'original présenté par Michel Ricci à Gui de Rochefort, chancelier de France.

N° 1042. — Recueil, contenant entre autres : *De Monte Oliveti, carmen anonymum.* — *Confessio B. Mariae Aegyptiacae,* auct. Zozima monacho.

N° 1087. — Solinus, *De situ orbis terrarum.* — Fulcherius Carnotensis, *De via Hierosolymitana,* avec un plan de Jérusalem. — Manuscrit sur vélin, du XII[e] siècle, in-fol. provenant de l'abbaye de N.-D. du Parc. Ce doit être l'exemplaire mentionné par Sanderus, *Biblioth. belgica,* 2[e] part., p. 165. Il a été acquis, me dit-on, par la Bibliothèque de Bruxelles.

N° 1088. — Solinus, *De mirabilibus mundi.* — Manuscrit italien, sur vélin, du XV[e] siècle ; in-4°.

N° 1126. — *Peregrinatio Antiochiae per Urbanum papam facta.* — Manuscrit in-4°, sans indication de date.

N° 1134. — *Vitae Sanctorum,* contenant entre autres : *De inventione et translatione sanguinis Christi.* — *Vita S. Hieronymi.*

. .

Le propriétaire-gérant : E. LEROUX.

Le Puy. — Imprimerie R. MARCHESSOU, boulevard Carnot, 23.

TRAITÉ

DU

RECOUVREMENT DE LA TERRE SAINTE

ADRESSÉ, VERS L'AN 1295, A PHILIPPE LE BEL

PAR

GALVANO DE LEVANTO, MÉDECIN GÉNOIS

Le traité du recouvrement de la Terre-Sainte, que je me propose d'analyser dans le présent article et dont quelques extraits seront publiés plus loin, n'a pas, que je sache, été décrit jusqu'ici. Le manuscrit qui le contient appartenait ci-devant à la collection de sir Thomas Phillipps (n° 4797). Mis en vente, au mois de juin 1898 [1], avec une partie de cette collection, il a été acquis par la Bibliothèque nationale, où il porte aujourd'hui le n° 669 des Nouvelles acquisitions latines. Je ne me souviens pas d'en avoir rencontré d'autres copies, et probablement faut-il regarder comme unique, aujourd'hui, l'exemplaire qui nous est venu de Cheltenham. Cet exemplaire consiste en un volume de petit format (195 sur 130 millim.), écrit sur parchemin, vers le début du XIVe siècle, apparemment en Italie. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de le considérer comme un original. Les fautes, en effet, y sont nombreuses, et, bien que quelques-unes d'entre elles aient été corrigées à une

1. Voy. *Rev. de l'Or. latin,* t. VI (1898), p. 340.

époque ancienne, rien ne permet d'affirmer que les corrections soient de la propre main de l'auteur. Dans son état actuel, le volume comporte soixante feuillets; mais il est incomplet de la fin, une dixaine de feuillets ayant disparu.

Je présume que le nom de Galvano de Levanto se présente pour la première fois sous les yeux de la plupart de nos lecteurs. Pourtant ce personnage, s'il ne jouit pas d'une bien grande notoriété, n'est pas tout à fait un ignoré. Casimir Oudin connaissait de lui un recueil de traités d'édification formant le manuscrit latin n° 3181 de la Bibliothèque nationale (ancien Regius 5654), et il l'a cité dans ses *Commentarii de scriptoribus ecclesiae antiquis* [1]. Il avait lu de la façon suivante la dédicace du premier des traités susdits : « Sanctissimo in Christo patri et domino, domino Benedicto, Dei gratia sacrosanctae Romanae Ecclesiae summo pontifici, Galvanus de Levanto, Januensis, olim medicus corporis [2] solo nomine, nunc autem vermis terrae Jesu, osculum [3] ante pedes. » Du contenu de ce passage, il concluait que Galvano avait été médecin d'un pape Benoît, mais qu'il avait dû quitter la profession de médecin pour entrer dans les ordres. Partant de là, il identifiait le pape Benoît avec Benoît XII (1334-1342) et faisait vivre Galvano vers 1340 [4]. Mais, en un point essentiel, il avait reproduit ou plutôt complété d'une façon tout à fait malencontreuse la dédicace ci-dessus. En effet, au lieu de « domino Benedicto », on y lit simplement « domino B. 8 », mention que l'on ne peut gratuitement appliquer au pape Benoît XII. Il est vrai que le B. se trouvant placé tout à la fin d'une ligne, le 8 a été rejeté dans la marge par le scribe et peut passer inaperçu. Mais, si Oudin avait pris la peine de feuilleter la suite du volume, il y aurait rencontré plusieurs autres mentions analogues, dans lesquelles l'initiale B. est constamment accompagnée du chiffre VIII; il aurait constaté

1. T. III, p. 895. C'est probablement ce même manuscrit 3181 que mentionne Ph. Labbe, dans sa *Nova bibliotheca mss. librorum* (Paris, 1653, in-4°), p. 326.
2. Le manuscrit porte en réalité « corporum ».
3. Le manuscrit porte « obsculum ».
4. Fabricius (*Biblioth. med. et inf. latinitatis*, t. IV, p. 272) et Jœcher (*Allg. gelehrten Lexikon*, t. II, p. 2400), qui, eux aussi, ont consacré de courtes notices à Galvano, se sont bornés à résumer ce qu'en dit Oudin. J'indique encore à la fin de la présente notice quelques ouvrages dans lesquels il est parlé de lui.

de plus que Galvano fut le contemporain de personnages ayant vécu dans les dernières années du XIIIe siècle et les premières du XIVe, et d'événements qui s'accomplirent vers le même temps. Il en eût conclu que le sigle B. VIII s'appliquait nécessairement au pape Boniface VIII [1].

L'erreur commise par Oudin a été relevée déjà par Gaetano-Luigi Marini, auteur d'une Biographie des médecins des papes [2], dans laquelle une notice est consacrée à Galvano de Levanto. Marini n'avait pu examiner le ms. n° 3181, cité par Oudin ; mais il avait trouvé dans la Bibliothèque du Vatican un recueil d'œuvres médicales de Galvano, qui lui avait fourni sur cet écrivain quelques indications biographiques [3]. Un de ces traités, en effet, porte pour titre : « *Liber Paleofilon curativus languoris articulorum multiplicis dolorosi, Galvani Januensis de Levanto umbrae medici, ad ven. arch. Ramen.* (sic), *dominum Albertinum de Flisco* »; et, dans un passage de ce *Liber Paleofilon,* Galvano, faisant allusion à un autre de ses ouvrages, s'exprime ainsi : ... « ut dixi latius in libro manu Dei contra calculosam languorem sanctissimo papae B. VIII intitulato. » Marini supposa donc que Oudin avait dû se tromper en faisant de Galvano un médecin de Benoît XII, et sa conjecture se fortifia par la découverte qu'il fit, dans les registres pontificaux, de deux lettres de Boniface VIII à Albert ou Albertin de Fiesque, archidiacre de Reims, datées des années 1298 et 1303 [4].

Une expression employée à diverses reprises dans l'énumération des titres et qualités de Galvano, celle de « umbrae medicus », avait fortement intrigué Marini, de même qu'elle avait surpris un biographe génois, Michele Giustiniani, qui, avant lui, s'était occupé du personnage [5]. Giustiniani, supposant qu'au lieu de « umbrae », il fallait lire « Umbriae »,

1. Dans le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale* (t. III [Paris, 1744, in-fol.], p. 382), on a interprété le sigle B. 8, par Benedicti VIII », ce qui est un anachronisme encore plus grave, Benoit VIII étant du début du XIe siècle.

2. *Degli archiatri pontifici* (Rome, 1784, 2 vol. in-4°), t. I, pp. 60-64.

3. Je n'ai pu retrouver ce volume dans les catalogues modernes de la Bibliothèque Vaticane.

4. La lettre de 1298, serait peut-être celle en date du 24 novembre, publiée par M. Digard, *Registres de Boniface VIII*, 5me fasc., col. 301-306, n° 2874.

5. *Gli scrittori Liguri*, parte prima ; Rome, 1667, in-4°, p. 261.

l'avait traduite par « médecin en Ombrie ». Marini, la rapprochant de celle de « medicus corporis solo nomine », qui figure dans l'intitulé du traité que cite Oudin [1], l'interprétait par « médecin de l'ombre », c'est-à-dire médecin pour la forme, médecin non pratiquant. L'explication de Giustiniani est certainement erronée; celle de Marini ne s'écarte pas beaucoup de la vérité. Au lieu de traduire les mots : « Liber..... Galvani Januensis de Levanto, umbre medici », par « Livre... de Galvano, génois, de Levanto, médecin de l'ombre »; il faut les interpréter par : « Livre... de Galvano, génois, de Levanto, ombre d'un médecin ». C'est ce que prouvent des expressions telles que les suivantes, qui abondent dans les divers traités du ms. n° 3181 : « ... per me Galvanum, umbram medici » (fol. 28 v°); « ..... fateor quippe expertus [ego Galvanus], umbra medici » (fol. 40 v°); « ..... umbra medici ego [Galvanus] » (fol. 61). Peut-être ce qualificatif bizarre a-t-il pour origine une sorte de calembour reposant sur le double sens du mot *umbra,* lequel signifie à la fois « territoire » et « ombre ». Le titre du Traité du recouvrement de la Terre-Sainte, dont je vais avoir à m'occuper, est ainsi conçu : « *Liber sancti passagii Christicolarum contra Saracenos pro recuperatione T. S. Galvani de Levanto Januensis umbre medici*... ; ce qui se traduit tout naturellement par « Livre du saint passage..., de Galvano de Levanto, du territoire de Gênes [2], médecin. » Galvano, qui use volontiers de l'inversion, a pu substituer à cette construction logique celle de « Galvanus Januensis de Levanto umbre, medici »; puis le rapprochement des mots *umbre* et *medici* lui aura suggéré ce qualificatif de *umbra medici* dont il s'affuble en quelques-uns de ses écrits.

Je donne l'explication pour ce qu'elle vaut et sans y insister autrement.

Venons en maintenant à l'analyse du *Traité du recouvrement de la Terre-Sainte,* œuvre inconnue jusqu'ici de Galvano de Levanto.

Le traité est divisé en deux parties que précède une intro-

1. Voy. ci-dessus, p. 344.
2. Dans ce cas, Levanto serait sans doute la petite ville de ce nom, située non loin de la Spezzia.

duction générale. L'auteur, dans cette introduction, expose comme de juste le plan de son livre et l'espoir qu'il a de le voir accueilli favorablement : il s'est inspiré, dit-il, des éléments et des règles du jeu des échecs pour faire voir par quels moyens les princes d'Occident parviendront le plus sûrement à reconquérir la Terre-Sainte, et il a dédié son livre à Philippe, roi de France, parce que ce prince lui paraît être le plus apte par ses mérites à prendre la direction d'une nouvelle croisade.

Le roi Philippe, auquel il s'adresse, est certainement Philippe le Bel. Ce qu'il dit de ses exploits guerriers nous interdit de songer à Philippe V, et l'allusion qu'il fait à son jeune âge[1] ne saurait s'appliquer à Philippe VI, qui avait trente-cinq ans à l'époque où il ceignit la couronne. On a vu, au surplus, que l'activité littéraire de Galvano s'était exercée dans les dernières années du XIII[e] siècle et les premières du XIV[e].

Des deux parties qui forment le corps même de l'ouvrage, la première, en vérité, n'a qu'un rapport assez lointain avec ce qui est annoncé dans l'introduction. C'est un traité du gouvernement des princes, qui s'adapte tant bien que mal au jeu des échecs, ou, si l'on veut, un traité du jeu des échecs d'où sont tirés des exemples concernant le gouvernement des princes. Mais il n'y est pas le moins du monde question de la Terre-Sainte, et j'ajoute que, considéré même au seul point de vue des matières qui y sont traitées, l'intérêt en est des plus minces : rien de neuf, ni d'ingénieux quant au jeu des échecs ; rien d'instructif quant à la politique ou à l'administration des États. Nous n'avons là que les élucubrations d'une âme essentiellement dévote, les réflexions d'un esprit à la fois mystique et banal. J'imagine que Galvano, en moralisant sur les devoirs et la condition des princes, appliquait son idéal au gouvernement du roi de France. Mais, si telle a été sa pensée, il ne l'a certes pas formulée avec une suffisante netteté.

Je publie ci-dessous les titres des chapitres de cette première partie, pour donner au lecteur une idée du contenu. Reproduire le texte *in extenso* serait chose tout à fait oiseuse.

1. « Tu igitur, felicissime rex, quem juvenilis etas festivat et corporalis forma decorat... »

Dans la seconde partie de son ouvrage, Galvano s'est proposé de traiter plus spécialement du recouvrement de la Terre-Sainte; il a inscrit en tête : *Tractatus secundus de neophyta persuasione christicolis ad passagium sanctum.* Cette partie, malheureusement, est incomplète, les derniers feuillets du manuscrit ayant disparu. Des seize chapitres qu'elle devait avoir, il n'en reste plus que six. Je m'empresse d'ajouter que ce qui nous a été conservé n'est pas de nature à faire regretter énormément les chapitres disparus, à supposer que ceux-ci fussent de la même facture que les six premiers. Nous n'avons pas là, en effet, un véritable traité historique, géographique et technique, à la façon de ceux que composèrent, vers le même temps et un peu plus tard, Pierre Dubois, Raymond Lull, Sanudo, Guillaume d'Adam, Haython et nombre d'autres. On croirait lire plutôt le discours d'un médiocre prédicateur engageant ses ouailles à prendre la croix pour le salut de leurs âmes. C'est dire que la rhétorique y tient la plus large place, que les détails topiques sont rares, que le profit scientifique à en tirer est mince. Et l'on n'a point l'impression que l'auteur connût personnellement l'Orient syrien : ce qu'il en dit ne s'appuie guère que sur des réminiscences bibliques, ou consiste en généralités qui, dès cette époque, devaient traîner un peu partout. Le mysticisme, assurément, est ici moins quintessencié que dans la première partie, et l'on ne retrouve pas, dans ce second traité, les rapprochements constants avec les échecs, qui donnent au premier des allures de jeu d'esprit. Il n'en paraît pas moins que le recouvrement de la Terre-Sainte est plutôt pour Galvano un thème sur lequel sa dévotion se donne carrière qu'un désir dont la réalisation lui tient bien fortement au cœur. N'a-t-il pas dit dans un autre de ses écrits : « Je ne pleure point la prise d'Acre et de Tyr et des autres villes de Syrie ; je ne gémis point sur la captivité d'une vile multitude ; mais je déplore la chute d'une âme illustre, temple dans lequel Jésus-Christ a habité... [1]. » On pourra s'étonner de voir ce médecin génois, dont les attaches semblent avoir été surtout du côté de la cour de Rome, adresser

1. Dans son *Thesaurus religiose paupertatis* (Paris, Bibl. nat., ms. lat. 3181, fol. 45).

un semblable appel au roi de France plutôt qu'à l'un des deux chefs de la chrétienté, le pape ou l'empereur. Si Philippe le Bel en eut connaissance, il put être flatté de ce naïf témoignage du prestige que son nom exerçait au-delà des monts. Mais il est douteux que les arguments de Galvano l'aient bien vivement impressionné. Au lieu de lui recommander la croisade comme une œuvre pie, mieux eût valu lui montrer quel intérêt sa politique y pouvait trouver.

Je publie plus loin tout ce qui nous a été conservé de cette seconde partie. On verra, par le titre du dernier chapitre, qu'une carte de la Palestine devait accompagner l'original. C'est peut-être le seul morceau dont la perte soit réellement regrettable.

Je n'ai que peu de chose à ajouter à ce qui a été dit de la carrière de Galvano par ses précédents biographes. Que ce personnage ait été médecin attaché à la personne du pape, on n'en a aucune attestation formelle. On peut conjecturer toutefois qu'il tenait d'assez près à la cour de Rome. Dans un Traité des indulgences, qu'il écrivit en l'an 1300 probablement [1], et qu'il dédia à deux cardinaux, Pierre-Valérien Duraguerra [2] et Luc de Fiesque [3], il dit, en s'adressant à ces prélats : « Nec minus vos obsecro, si placet, mementote mei pauperis Christi servuli, vestri fidelis et sancte matris Ecclesie Romane zelatoris devoto, sub ejus aula viventis... ». Deux autres de ses ouvrages, l'un mystique [4], l'autre médical [5], furent dédiés par lui à Boniface VIII, et, en tête du ms. lat. n° 3181

1. *Liber neophytus spiritualis thesauri indulgentiarum sanctissimi pape B[onifacii] VIII ac sacrosancte romane ecclesie pro fidelibus Deo debitoribus* (Paris, Bibl. Nat., ms. lat. 3181, fol. 9-12). On peut conjecturer que ce traité fut écrit à l'occasion du Jubilé de 1300.

2. Cardinal diacre de Sainte-Marie-Nouvelle, promu en 1295, mort en 1302; originaire de Piperno, dans la campagne de Rome.

3. Cardinal diacre de Sainte-Marie in Via lata, promu en 1300, transféré en 1306 au titre des SS. Cosme et Damien, mort en 1336; de la famille génoise des comtes de Lavania.

4. C'est le premier des traités contenus dans le ms. n° 3181 de la Biblioth. Nat. (fol. 1-9). En voici le titre : *Liber fabrice corporis mistici et regiminis ejus, relati ad caput quod est Christus dominus, a quo totum corpus misticum, quod est Ecclesia, recipit motum et sensum.* J'en ai reproduit ci-dessus la dédicace.

5. Ce traité ne nous est connu que par la mention suivante insérée dans son *Liber Paleofilon curativus* (cf. ci-dessus, p. 345) : « ...ut dixi latius in libro manu Dei contra calculosam languorem, papae B. VIII intitulato. »

de la Bibliothèque nationale, qui est probablement un original, se voit une peinture dans laquelle Galvano est représenté offrant son livre à ce même pape.

Je dis que le ms. n° 3181 est probablement un original; peut-être même est-ce un autographe; car les additions marginales, les ratures, les surcharges y sont nombreuses, et les abréviations paléographiques très irrégulières.

Jœcher, je l'ai indiqué ci-dessus, voulait que Galvano eût quitté la profession de médecin pour entrer dans les ordres. Il appuyait cette conjecture sur ce passage du *Liber fabrice corporis mistici* [1], que l'on retrouve un peu modifié dans le *Traité du recouvrement de la Terre-Sainte* [2] : « Galvanus de Levanto, Januensis, olim medicus..., nunc autem vermis terre Jesu. » Je ne crois pas que cette supposition soit fondée. Assurément, on trouverait dans les écrits de Galvano d'autres passages encore qui pourraient, à la rigueur, être allégués à l'appui de cette thèse [3]; assurément la plupart de ses œuvres contiennent des pensées et dénotent des préoccupations qui sont d'un clerc plutôt que d'un laïque ; assurément les dédicaces de ses écrits semblent indiquer que ses principales relations étaient dans le clergé. Mais rien de tout cela ne saurait constituer une attestation bien caractérisée de vie religieuse, et, d'autre part, certaines circonstances peuvent être invoquées en sens contraire. Galvano, en écrivant, se met très volontiers en scène; il fait suivre son nom de qualificatifs, d'épithètes, de menus détails biographiques; à la fin de presque tous les traités du ms. n° 3181, il ajoute une sorte de confession, d'examen de conscience personnel. S'il eût été clerc, ne serait-ce point chose surprenante qu'en aucun de ces passages il n'ait fait une allusion quelque peu nette à son état? Il y a autre chose : le ms. n° 3181, qui, je le répète, est probablement un original, contient deux peintures où Galvano est figuré en personne [4]. Si, dans l'une, son accoutrement,

1. Ms. 3181, fol. 1.
2. Voy. ci-dessous, p. 360.
3. Par exemple celui-ci (ms. 3181, fol. 28 r°) : « Ergo, bone Jhesu Christe, agnus immaculatus, te obsecro reverenter, doce me quod tenear de doctrina tue humilitatis profunde, ut jam totus in disciplina discipulus, coheres mera gratia valeam esse tuus. »
4. Fol. 1 et 24 v°.

tout conventionnel, ne permet pas de préjuger de sa condition sociale, dans l'autre, au contraire, il porte un costume essentiellement laïque; et tout à côté de lui se voient les portraits d'une femme, avec l'inscription « uxor », et de deux enfants, accompagnés chacun du mot « filius ». Et n'indique-t-il pas en propres termes qu'il n'avait point renoncé au monde, lorsque, parlant de lui-même en un endroit de son *Traité du recouvrement de la Terre Sainte*, il s'exprime ainsi [1] : « En vérité, l'homme qu'opprime la modicité de sa fortune, qu'agitent les soucis de l'esprit et que retient l'esclavage du labeur ne peut se livrer aux travaux de la science. » Il a pris soin, d'ailleurs, de nous expliquer par suite de quel événement son esprit s'était tourné vers la dévotion : « Ma vigueur corporelle ayant faibli, je me suis vu, dit-il, enchaîné par la paralysie; mais la bonté de Jésus-Christ a réparé mes forces, et moi qui longtemps, dans mon indifférence, n'avais point songé à gagner le port du salut, maintenant, fortifié par la grâce de Jésus-Christ et considérant la voie qu'il me montre, je me dirige vers ce port, tel un matelot battu par la tempête. » Pour faire un fervent chrétien, rien n'est plus efficace que la maladie et l'appréhension de la mort. Point n'est besoin, par conséquent, de chercher une autre explication de la dévotion de Galvano.

Les traités contenus dans le ms. 3181 de Paris et dans le manuscrit de Rome sont tous précédés de dédicaces. Malheureusement la plupart des personnages auxquels Galvano fit hommage de ses œuvres n'ont pas laissé d'autres traces dans l'histoire. J'ai déjà nommé les cardinaux Pierre-Valérien Duraguerra et Luc de Fiesque, qui furent, dit-il, ses principaux bienfaiteurs, le pape Boniface VIII et Albertin de Fiesque, archidiacre de Reims. Au frère Prêcheur Mundino de Pavie, il dédia une *Contemplation de la grâce divine* [2] et un

1. Voy. plus loin, p. 358. — On pourrait alléguer également un passage de son *Traité de l'enfer, du purgatoire et du paradis* (ms. 3181, fol. 45). Galvano, dans la préface de ce traité, reproduit les paroles suivantes que lui avait adressées, dit-il, un franciscain albanais pour l'engager à écrire : « Disce, o *medice christiane,* disce a medico qui de celo descendit ut sanaret egrotos, ne differas. » Or, dans ce traité, comme aussi dans celui du *Recouvrement de la Terre-Sainte,* Galvano emploie, en parlant de lui-même, l'expression de « vermis inutilis J.-C. », qui portait Jœcher à le considérer comme un religieux.

2. Ms. 3181, fol. 12-21 : « Contemplatio de gratia Dei neophyta gradiens

Trésor de la pauvreté religieuse [1]. A Milon, de l'ordre de saint François, il offrit un *Traité de l'amour envers Dieu* [2], et à Benoît d'Alba, religieux du même ordre, une *Doctrine de J.-C., agneau sans tache* [3]. Pour Nicolas de Sali, ministre de l'ordre des FF. Mineurs en Terre-Sainte [4], il composa un *Traité spirituel de l'art de la navigation* [5], présentant, en dehors du fatras mystique qui en constitue le fond, un certain intérêt au point de vue de la nomenclature maritime. Philippon de Pignerol et André Panzano (« Panzannus ») [6], tous deux religieux franciscains, reçurent de lui, le premier, une *Thériaque de la mort spirituelle* [7]; le second, un *Traité de l'alphabet de la sainte Vierge* [8]. Enfin, quelques seigneurs albanais, nouvellement convertis à la foi catholique, se virent gratifiés d'une *Doctrine de l'enfer, du purgatoire et du paradis* [9], que leur

super corpus humanum et ejus regimen conservativum et curativum, Gàlvani Januensis de Levanto, umbre medici, ad fratrem Mundinum de Papia, ordinis fratrum Predicatorum. »

1. Ibid., fol. 60 v°-68 v° : « Thesaurus religiose paupertatis, Galvani Januensis de Levanto, umbre medici, ad fr. Mundinum de Papia, ord. FF. Predicatorum. »

2. Ibid., fol. 21-25 : « Liber de amando Deum, Galvani Januensis de Levanto, ad fratrem Milonem, ordinis B. Francisci. »

3. Ibid., fol. 25-28 : « Liber doctrine agni immaculati Jhesu Christi, Galvani ...., ad reverendum magistrum suum, fratrem Benedictum de Alba, ordinis FF. Minorum. »

4. Serait-il permis d'identifier ce « Nicolas de Sali » avec un « Nicolas de Gazali », lecteur du couvent des FF. Mineurs de Nicosie, qui, en 1306, fut chargé de lire à Henri II de Lusignan, roi de Chypre, l'acte de déchéance dressé contre lui par les barons chypriotes ? Voy., sur cet événement, Mas Latrie, *Texte officiel de l'allocution adressée par les barons de Chypre au roi Henri II pour lui notifier sa déchéance, 1306* (*Rev. des Quest. hist.*, t. XLIII, [23e an., 1er avril 1888], pp. 524-541; cf. *Acad. des Inscr. et Belles-Lettres, comptes rendus des séances*, 24 février 1888). Galvano, s'adressant à Nicolas de Sali, s'exprime ainsi : « Nolite ergo, reverende minister, mare mediterraneum incertum periculis navigando transfretans sepius a Cypro in Italiam, solicitudine pia hanc Artem [navigativam] propter me spernere, si vos non spernat qui pro nobis dignatus est sperni. »

5. Ibid., fol. 28 v°-39 : « Ars navigativa spiritualis, Galvani Januensis ....., ad fratrem Nicholaum de Sali, ordinis FF. Minorum, reverendum ministrum in provintia Terre Sancte ultra maris. »

6. Les Panzano sont une famille génoise (cf. Wadding, *Annales*, V, p. 94, IX).

7. Ibid., fol. 39-45 : « Tyriaca mortis spiritualis gradiens super tyriacam medicorum, Galvani Januensis ....., ad fratrem Phylipponum de Pynarolio, ordinis FF. Minorum. »

8. Ibid., fol. 56 v°-60 v° : « Tractatus alphabeti christifere Marie, Galvani Januensis ...., ad fratrem Andream Panzannum, ordinis FF. Minorum. »

9. Ibid., fol. 45-56 : « Neophyta doctrina de inferno, purgatorio et paradiso, Galvani Januensis ..... ad principes Albanie. » — Voici les noms de ces seigneurs albanais, tels qu'ils sont donnés dans la dédicace de l'œuvre : « Illustribus heroidibus Albanie dominis Bardo Matarango, Mauro duci, Allexio comiti, Demetrio Olfano, Demetrio Scurra, comiti Johani, filio Zacharie

porta probablement un frère mineur albanais, nommé Dominique, venu d'Albanie à Gênes [1].

Étant donnés les quelques événements que Galvano mentionne dans ces divers ouvrages, et le temps où vécurent les personnages connus auxquels il adresse ses dédicaces, on pourra grouper autour de l'an 1300 les dates de composition d'un certain nombre desdits écrits, et conjecturer que les autres virent le jour vers la même époque. Quant au traité du *Recouvrement de la Terre-Sainte,* il dut être rédigé entre l'année 1291, date de la chute d'Acre, et l'année 1296, dans laquelle la publication de la bulle *Clericis laicos* fit surgir les premières difficultés entre Philippe le Bel et Boniface VIII. Selon, toute vraisemblance, en effet, il est postérieur à la perte des derniers établissements latins de Terre-Sainte ; et, d'autre part, en raison des éloges hyperboliques que Galvano y décerne au roi de France, on peut supposer qu'il est d'une époque où les relations de Philippe IV et du Saint-Siége n'avaient point encore été troublées. On a vu déjà ci-dessus que, d'après le témoignage même de l'auteur, Phi-

Scurre, Johanni Sbramuno, Canestio Blevestio, militi, Michaeli Cacchoruga et omnibus aliis baronibus de natione Albanie neophitis, per renovationem fidei orthodoxe et reconciliationem ex proposito bono ad sanctam Romanam Ecclesiam, Galvanus de Levanto, Januensis, olim medicus corporum solo nomine, nunc autem vermis inutilis Jhesu Christi, gratiam filii Dei vivi, et benedictionem sue sancte Romane Ecclesie. » De tous les seigneurs albanais cités ci-dessus, il n'en est guère que j'aie pu identifier avec certitude. « Maurus dux » pourrait être Sevasto [σεβαστὸς] Mauro, de la famille des Sguros (Hopf, *Chron. gréco-romanes*, 531), identifiable lui-même avec un « comte Maurus », qui, en 1280, prêta main-forte contre les Byzantins à Hugues de Sully, envoyé par Charles d'Anjou en Albanie (Hopf, *Griechenland im Mittelalter*, t. I, p. 325, col. 1). Le « comes Allexius » serait peut-être Sevasto Alessio Adraniti (Hopf, *Chron. gréco-romanes*, p. 535, nº 13). « Canestius Blevestius » est très probablement Casnesio, fils de Blado Blevisti et comte d'Albanie en 1304 (voy. Hopf, *Chron. gréco-romanes*, p. 532; et Id., *Griechenland*, t. I, p. 359, col. 2). Les familles Matarango et Sguros (Scurra) ont donné elles aussi des comtes ou despotes d'Albanie (Hopf, *Chron. gréco-romanes*, pp. 531, 532; et *Griechenland*, t. I, pp. 359, col. 2; 420, col. 1).

1. Ce personnage est cité dans le traité en question sous la dénomination : « Dominicus Albaneñ. » Comme Galvanus dit en outre de lui qu'il était « neveu et consanguin » des princes albanais susnommés, je pense qu'il faut interpréter l'adjectif Albaneñ par « Albanais » et non par « d'Albano ». Peut-être doit-on l'identifier avec un certain Domenico, fils de Sevasto Thopia, prince d'Albanie, qui était, en 1336, chapelain du roi de Naples et évêque de Stagno et Curzola (voy. Hopf, *Chroniques gréco-romanes*, p. 532). Il n'est pas spécifié que ce fut lui qui porta aux princes albanais l'ouvrage de Galvano, mais ce que dit Galvano, dans la préface et dans l'épilogue du traité (fol. 45 et 56), permet de le conjecturer avec grande vraisemblance.

lippe le Bel était encore tout jeune lorsque l'œuvre lui fut dédiée. En 1296, ce prince avait vingt-huit ans. Il semble donc que l'on doive reporter un peu plus près de 1291 la date de la composition du traité.

D'après l'*Abecedario delle famiglie stabilite in Genova,* de Federico Federici, un Galvano de Levanto figurerait dans un compte génois de l'année 1333, comme créancier de l'État de Gênes [1]. Rien ne prouve qu'il s'agisse là de notre médecin en personne; mais, si ce n'est pas à lui-même que s'applique cette mention, on peut conjecturer, du moins, qu'elle désigne ou un membre de sa famille, son homonyme, ou ses héritiers devenus propriétaires de sa créance. Ceci tendrait à nous montrer qu'il appartenait à la branche des Levanto qui s'était établie à Gênes [2].

Ces quelques éclaircissements fournis sur Galvano et sur ses écrits [3], je mets sous les yeux du lecteur les fragments de son *Traité du recouvrement de la Terre-Sainte* dont la publication m'a paru présenter quelque intérêt.

Ch. KOHLER.

L'article qu'on vient de lire était imprimé lorsque j'ai songé — un peu tard — à rechercher s'il se trouverait dans les anciens inventaires de la bibliothèque des papes, depuis la fin du XIIIe siècle, quelques mentions des œuvres de Galvano et particulièrement de son traité du recouvrement de la Terre-Sainte.

Le premier en date de ces inventaires fut dressé, l'an 1295, par ordre de Boniface VIII. Quelques années après, la papauté s'étant transportée à Avignon, il exista simultanément deux librairies pontificales : l'une, l'ancienne, demeurée en Italie,

1. Ms. de la Biblioth. des RR. Missionarii Urbani, à Gênes, nº 138, plut. nº 30, 9, 7 (4 vol. in-fol., XVIIe siècle), t. II, fol. 298 *b*. Federici s'exprime ainsi : « Maestro Galvano di Levanto nelle compera del 1333 ». Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. Corn. Desimoni.

2. Cf. Marini, ouvr. cité, p. 64.

3. Voici encore deux ouvrages dans lesquels des notices sont consacrées à Galvano : Agostino Oldoini, *Athenaeum Ligustinum, seu syllabus scriptorum Ligurum* (Pérouse, 1680, in-4°), p. 217. — Percetto, *Biografia medica Ligure* (Genova, tigogr. Sordomuti, 1844), p. 10. Le premier est très bref. Quant à Percetto, il suit Marini, auquel il n'ajoute rien.

qu'on sait avoir subsisté jusqu'en 1345 au moins, et qui finit probablement par être dispersée; l'autre, que les papes constituèrent à nouveau dans leur palais d'Avignon. De chacune de ces collections, plusieurs inventaires, parvenus jusqu'à nous, ont été dressés au XIVe siècle. Ceux de la bibliothèque d'Avignon ne fournissent la mention d'aucun ouvrage de Galvano; mais il n'en est pas de même des inventaires de l'ancienne bibliothèque demeurée en Italie et qui, de Rome où elle n'était pas en sûreté, fut transférée successivement à Pérouse (1304), à Lucques (1311) et, enfin, à Assise (avant 1320)[1].

Dans l'inventaire de 1295, je relève un article ainsi conçu[2] :

« Item quidam liber cum tabulis rubeis, in quo tractatur de ludo scaccorum, et est ibidem designata tota terra promissionis in quodam panno. »

On ne peut douter qu'il s'agisse là du traité de Galvano sur le recouvrement de la Terre-Sainte, d'autant qu'un second inventaire plus détaillé, de l'année 1311, donne de ce même volume, apparemment, la description suivante[3] :

« Primo unum librum, qui sic intitulatur : *Incipit liber de regimine christicolarum Galvagni de Levanto Gianuensis, ad faciendum pasagium super Saracenos,* scriptum de bona lictera et bene illuminatum in cartis edinis, qui incipit in secundo folio : *propter veri gratiam*, et finit ante capitula in penultimo : *favente sanctitate,* et est cum eo quedam mappa regni Ierosolimitani designata sive picta in panno de bucarano suto cum dicto libro; et totum est in tabulis cohopertis de corio rubeo fracto et dilaniato cum IIIIor clausoriis, et in qualibet tabula sunt v bulle. »

Le livre se trouvait encore dans la bibliothèque en 1339,

1. J'emprunte ces renseignements aux trois travaux les plus récents, et les plus complets en même temps, qui aient paru sur l'histoire de la bibliothèque des papes. : M. Faucon, *La librairie des papes d'Avignon* (*Bibliothèque des écoles fr. d'Athènes et de Rome,* fasc. 43 et 50); — Fr. Ehrle, *Zur Geschichte des Schatzes, der Bibliothek und des Archivs der Päpste im vierzehnten Jahrhundert* (*Archiv für Literatur-und Kirchengeschichte*, t. I (an. 1885), p. 1-48, 228-364); — Id., *Historia Bibliothecae romanorum pontificum tum Bonifatianae, tum Avenionensis*, t. I; Rome, 1890, in-4°. On pourra consulter aussi, sur le même sujet, la préface du *Regestum Clementis papae V ex Vaticanis archetypis...*, cura monachorum S. Benedicti. *Praefatio* (en tête du t. I) et *Appendices*, I.

2. Fr. Ehrle, *Zur Gesch. d. Schatzes...*, p. 34, n° 258.

3. Fr. Ehrle, *Historia bibliothecae...*, p. 90, n° 547.

ainsi qu'en témoigne un nouvel inventaire, exécuté cette année-là par ordre de Benoît XII et dans lequel on lit[1] :

« Item duos alios libros cum postibus et pelle rubeis, quorum unus est intitulatus : De regimine christicolarum Galvani de Leuaco ad sanctum passagium super Saracenis ; secundus vero de predicatione crucis contra Saracenos. »

Ces notices peuvent donner lieu à diverses observations. De la première, on doit conclure que la rédaction de notre traité est antérieure à l'année 1295, ainsi que je l'avais exactement conjecturé ci-dessus. La seconde nous met à même de constater que le manuscrit venu de Cheltenham ne saurait être celui qui faisait partie de la bibliothèque de Boniface VIII. Notre exemplaire, en effet, ne commence pas au second feuillet, par les mots : *propter veri gratiam;* les sommaires des chapitres y sont placés, non à la fin du volume, mais en tête de chacune des parties de l'œuvre ; enfin, il ne contient pas, à proprement parler, d'enluminures. La description que la notice de 1311 donne de la carte accompagnant le Traité, permet de supposer que c'était là une pièce intéressante, dont il faut déplorer la perte. Dans l'article cité de l'inventaire de 1339, il n'est plus fait mention de cette carte ; mais on n'en saurait induire ni qu'elle eût été retirée du manuscrit, ni que l'article se rapporte à un autre exemplaire du traité.

Postérieurement à l'année 1339, on perd complètement la trace de la copie signalée par les catalogues pontificaux.

L'inventaire de 1295 ne contient la mention d'aucun autre ouvrage de Galvano, ce qui nous autorise à croire que son traité du recouvrement de la Terre-Sainte fut une de ses premières œuvres. L'inventaire de 1311, au contraire, en cite deux, outre ledit traité[2].

« Item unum libellum Galvagni de Levanto Genuensis, parvum, in quo sunt figure pape et cardinalium in principio coronantium imperatorem, qui incipit in secundo folio : *do lac parvulis*, et finit in penultimo : *ate Christo*, et est in tabulis ligneis cohopertis de corio rubeo et habet duo clausoria de octone. »

1. Fr. Ehrle, *Zur Gesch. d. Schatzes...*, p. 359, nº 368.
2. Fr. Ehrle, *Hist. Bibliothecae...*, p. 31, nºs 53 et 54.

« Item alium libellum Galvagni de Levanto Genuensis, parvum, continentem *Quid significent indulgentie papales,* qui incipit in secundo folio : *sanctissimi pape,* et finit in penultimo : *Roma*, et est in tabulis cohopertis de corio rubeo, et habet unum clausorium. »

De ces deux ouvrages, le premier doit certainement être identifié avec le *Liber fabrice corporis mistici*, qui se trouve en tête du ms. 3181 de Paris, et le second, avec le *Liber neophytus thesauri indulgentiarum*, qui occupe les folios 9-12 de ce même manuscrit. Il est aisé de le reconnaître à l'aide des *incipit* et des *finit* que donne l'inventaire. Ce ne sont pas, bien entendu, les mêmes exemplaires ; ce sont des copies différentes des mêmes ouvrages. Du *Liber fabrice,* on ne rencontre plus de trace dans les inventaires subséquents. Du *Liber... indulgentiarum*, je note encore la mention suivante dans l'inventaire de 1339 [1].

« It. quendam alium parvum librum intitulatum *Liber neofit. spiritualis thesaurus indulgentiarum domini pape,* compilatum a Galvano Jemuensi. »

Puis la trace s'en perd également.

Quant aux autres ouvrages de Galvano, nulle mention expresse n'en est faite dans les inventaires de la librairie pontificale publiés jusqu'à ce jour ; mais il serait possible naturellement qu'à tel ou tel d'entre eux s'appliquassent certaines descriptions vagues qui se rencontrent dans ces inventaires, par exemple : « Tres parvi libelli » ; ... « Item multi alii libelli inutiles » (*Inventaire* de 1327, n°s 158, 211*) [2]. « Item librum parvulum intitulatum ad dominum papam Bonifatium » (*Inventaire* de 1339, n° 308) ; [3] « Item quendam libellum medicine » (*Inventaire* de 1339, n° 187) [4] ; etc...

1. F. Ehrle, *Zur Gesch. d. Schatzes...*, p. 346, n° 253.
2. *Ibid.*, pp. 313, 315.
3. *Ibid.*, p. 350.
4. *Ibid.*, p. 343.

Ch. K.

LIBER SANCTI PASSAGII CHRISTICOLARUM

CONTRA SARACENOS

PRO RECUPERATIONE TERRAE SANCTAE

GALVANI DE LEVANTO, JANUENSIS

In nomine Jhesu Christi crucifixi, regis Judeorum. Liber sancti passagii Christicolarum contra Saracenos pro recuperatione Terre Sancte, Galvani de Levanto Januensis umbre medici, ad illustris majestatis ac pie clementie regem dominum Phylippum, Dei gratia regem Franchorum.

Ut [1] mundo sim utilis, cupio illustribus esse conspicuus ceterisque sollicitudinibus fructuosus. Set quid sum ego relictus in Sichen, qui trahere et educere presumam de ludo schacorum tam regimen heroydum quam neophytam persuasionem Christicolis ad sanctum passagium? Fateor me proprie simplicitatis ignarum [2] et condictionem propriam non expertum, cui tantum discere convenit non docere, maxime quia familiaribus undique negociis involutus torpescit animus et ejus vires continue tepefiunt, hebescit ingenium, ratio vacillat et claudicat intellectus, qui, longa silentii taciturnitate depressus, factus est dissuetudine nubilosus, quem reddit assuetudo continua perspicacem, et qui deberet theologie sentencias indagare temporeis rebus involvitur, et earum affectibus obfuscatur. Sane non potest opera exhibere scientie quem inopia rei familiaris attenuat, sollicitudo mentis exagitat et laboris oppressio circumscribit. Confisus verumtamen de ineffabili gratia Creatoris, a quo omne datum optimum et omne

1. Toute la première partie de ce prologue, jusqu'aux mots : « annuntiabit laudem tuam » (voy. ci-dessous, p. 359, l. 4), se retrouve presque textuellement dans le traité copié en tête du ms. lat. nº 3181.

2. Le ms. porte « ignaturum ». — Dans le *Liber fabrice corporis mistici*, de Galvano, où la même phrase se retrouve (ms. 3181, fol. 1), au lieu de ce mot peu compréhensible, il y a « ingratum », qui n'est pas non plus très clair, mais qui du moins est latin. Je propose de remplacer l'une et l'autre leçon par « ignarum ».

donum perfectum emanare dignoscitur et qui dat omnibus affluenter, ausus fui dicere : *Adjutorium nostrum in nomine Domini qui fecit celum et terram* [1], necnon : *Domine labia mea aperies, et os meum annuntiabit laudem tuam* [2]. Deinde presens opusculum de ludo pyrgorum, quos schacos vulgariter dicimus, tropologice, justiciariam formam tangens, contexere laboravi, in reverentia divini nominis et ad catholicorum pariter principum animos acuendos circa pacis cultum, justicialium tramitum desiderium et amorem, quatenus ipsi heroydes, velud speciales domestici fidei orthodoxe, ludum hujusmodi contemplantes, vertant in Christi obsequium et se avidos prestantes ostendant ad hereditatem tenaciter possidendam, quam Christus, generis humani redemptor, suis christianis affectuose reliquit, cum dixit : *Pacem meam do vobis, pacem meam relinquo vobis* [3]. Consequenter iidem felices heredes et dignissimi successores tanti testatoris et domini per operis experientiam se comprobent vivere anxios et anhelos executores divini mandati, sub forma speciali eisdem traditi et directi, quo dicitur : *Diligite justitiam qui judicatis terram* [4]. Et quia christianissimus rex Francorum, dominus Phylippus, prout juridice fame preconium sollemniter apud mundi climata omnia enucleare probatur, cupiens se Jhesu Christo propinquum reddere, cujus est in orbe terrarum principalis a[th]leta, desiderансque populos subditos excellentissimo sceptro suo [5] ad honorem Dei feliciter regere ac gubernare salubriter, docilitatem cordis, vestigia imitans Salomonis, asseritur affectare, presentem libellum, et quicquid est, duxi merito vendicandum excellentie sui nominis et honoris. Is utique non ut alii principes christiani, qui circa nugas et illicitas voluptates hodierno tempore, propudor, proprium convertere studium dignoscuntur, antecessorum suorum viam, ne degeneret, amplexans et sequens, omnis doctrine studio animum proprium non desinit irretire. Et ideo firmiter conscientia mea tenet quod prelibatus rex, qui sic vivit in virtutum, scientiarum, necnon et paternarum laudabilium actionum tramite studiosus, ex instantis libelli materia vel materie, que de christicolarum regimine tractare conatur, sinceritatem sui animi de bono in melius augmentabit in amorem Jhesu Christi principaliter et in subjectorum regimine consequenter; ita quod vita

1. *Psalm.*, CXXIII, 8.
2. *Psalm.*, L, 17.
3. *Evang. S. Johan.*, XIV, 27.
4. *Lib. Sapientiae*, I, 1.
5. Ms. : « sui ».

sua, laudabilis in modum, in sapientie speculo, Deo propitio, longe magis fulgida feliciter apparebit, ceterique principes christiani, tanquam lunare corpus illuminatum a sole, ab eodem rege formam et normam jugiter luminis, pacis, justitie et zeli recuperationis Terre Sancte, omnisque doctrinalis discipline adipisci et sumere dulciter inducantur, sua vestigia in Christi nomine per omnia secuturi.

At tempus venit et nunc est, Altissimo concedente, quo disserere breviter delectabor, qualiter monarchia or[to]doxe fidei meritis ad Francorum sedem spectat et pertinet per evidens augmentum [1], cujus rei nemo inficiator erit qui veritatis amicus est et ejus athleta esse desiderat. Quantum enim perpetue memorie gloriosissimus imperator primus Karolus, seu Karolus Karlorum cognomento [2] magnus, universis effulserit affectibus charitatis, et pro defensione chatolice fidei contra barbaram feritatem strenue militaverit, varie et copiose describunt cronice veritatis, quin imo universalia vere fame preconia, in omnia mundi climata resonantia, illud idem non desinunt anthonomasice predicare. O felicis ethimologiam verissimam nominis Karolus, grecam latinamque ample[c]tentem naturam! Olon enim grece, latine totum; inde Karolus quasi totus clarus. Is enim profecto fuit mavorcius heros, cui tam arma quam vires tam liberaliter quam unanimiter mi[ni]strarunt; huic enim pax ocreas, chancaria [3] probitas, lauricam pietas, prudentia galeam, telum vera fides, ensem ratio, scutum constantia, spes equos et castus timor habenas fortitudinis erogavit. Is quoque felicissimus ipse princeps, armis victoriosissimis decoratus, christicolarum regiones plurimas a barbarorum impugnationibus, in Christi nomine militans, feliciter liberavit. Patens est enim veritas apud bonorum chatolicorum et prudentium conscientiam [et] non desinit predicare, quod spiritualium sedes romana felix beatornm principum sanguine purpurata debet in Domino jocundari. Hinc inclita Francia, quam primus Karolus, defensor et promotor Ecclesie, studiosius decoravit temporalium trono, meritis debet festiva gaudere.

Et ideo Galvanus de Levanto, Januensis, vermis inutilis Jhesus Christi, utpote alethie zelator, ad honorem sancte et individue Trinitatis dicere non formidat quod, juxta sui autumationem, Terra sancta non restituetur cultu christiano, ipso Christo volente, quousque inclitus rex Francorum, Christi caritate accensus,

1. Peut-être pour « argumentum ».
2. Ms. : « cognamento ».
3. *Sic*, peut-être pour « calcaria », éperons.

ipsius armis victoriosissimis muniatur, cui signanter ipse Christus in magno misterio insignia commendavit, quibus acerbitate pugne ac spontanee necis ignominia triumphans de Sathan, ab ejus laqueo misericorditer nos redemit; pro fide quidem dirum ferrum lancee, quod gloriosum latus ejus, casulam cordis et ventriculos lacerans pertransivit, pro spe [1] sue exaltationis clavos, pro caritate coronam spineam, pro stabilitate fortitudinis Ecclesie partem crucis in qua pependit, sibi commisit. Is enim, sic insigniter munitus, ut archipugil Jhesus Christi extra portam Crucifixi exeat extra regnum, tendens versus sepulcrum et sibi impugnantes propter Christum patienter substinens, proprias guerras suspendat, et post hec sit sua reditio jocunditatis. Quis putas? Rex iste est sic insigniter armatus talibus insigniis tantoque privilegio decoratus, amen, prothopugnator et promotor fidei ortodoxe necnon et protector catholice ac romane ecclesie. Is enim sic insigniter munitus ad certamen properans contra sectam immundissimi Mahometti, tam arma ostentationis quam negligentie abicit; ne religio christiana subcumbat omni parte se custodit, arma firmiter tenet, molestiis non cedit, spe victorie adversarios prelibate religionis quiescere non sinit, in pugna perseverat, ad victoriam semper habet oculum. Quis putas igitur christicolarum quorum hec omnia speculans et admirans, abs te, inclite Rex Francorum, passagium sanctum agere presumat? Nullus inquam, quia inaniter militabit. Exurge igitur, Rex Franchorum, exurge, in ducatum Christianitatis sopite et in ruborem desidentis Sidon, et Christo vices rependens, pro eo pugnam subeas ultro, ut in hoc seculo associatus pugnanti, conjungaris in celo feliciter triumphanti. Demum ad te, clementissime regum, qui in sapientie mensa niteris esse sodalis, calamus prologalis dum placeat convertatur et hec tibi ex parte domine Phylosophye dona presentet. Cum autem factum sit de speculo mentio, diseratur qualiter specula sunt inventa, ut frequenter, non ut epycuree secte amatores, sed ut virtutum cultores, diligenter tuam in eis effigiem speculeris. Ait itaque Seneca Cordubensis, lumen et gloria monastice discipline, subsequentia verba [2] : « Specula facta sunt ut homo cognosceret se ipsum; si pulcher erubescat turpiter vivere, si deformis virtutibus suppleat quod deest corpori. Si juvenis, grandia et forcia audeat, si senex, de morte cogitet, etc. » Tu igitur, felicissime rex, quem juvenilis etas festivat et corporalis simul forma decorat, et decorat propter ea que dicta sunt, morale speculum tuam tibi

1. Ms. : « prospere ».
2. *Quaest. natur.*, I, 17. La citation n'est pas littérale.

formam presentet, contemplanti semper Dominum Jhesum Christum qui sic te det per temporalia transire ut non amittas eterna. Amen.

Liber autem iste dividitur in duos tractatus, in quorum primo agit de regimine principum, atropologice educto de ludo scachorum; in secundo, de persuasione neophyta christicolis ad passagium sanctum. Primus continet capitula lviiij [1].

1 Capitulum de causa inventionis ludi scacorum et ejus hystoria.
2 Capitulum de origine domini in orbe terrarum.
3 Capitulum quid sit rex.
4 Capitulum quod rex debet esse veridicus et veritatem opere observare.
5 Capitulum quod rex debet esse prudens.
6 Capitulum quod rex debet esse fortis.
7 Capitulum quod rex debet esse temperatus.
8 Capitulum quod rex debet esse discretus.
9 Capitulum quod rex debet esse constans.
10 Capitulum quod rex debet esse fidelis.
11 Capitulum quod rex debet esse bonus.
12 Capitulum de officio boni regis.
13 Capitulum de sufficientia regis.
14 Capitulum quid sit utilius civitati vel regno, vel quid regatur per hominem secundum leges, vel quid regatur per hominem secundum arbitrium.
15 Capitulum de officio tyranni sive regis rapacis.
16 Capitulum de modo trahendi armoniam [j]ustitie de ludo schacorum.
17 Capitulum de significatione tabulerii.
18 Capitulum de cultu justitie.
19 Capitulum de modo justitie.
20 Capitulum de pulcritudine justitie.
21 Capitulum de laude pacis.
22 Capitulum de amicitia justitie et pacis.
23 Capitulum de misericordia et elimosina.
24 Capitulum de parentela veritatis et misericordie.
25 Capitulum de significatione regis tabulerii.
26 Capitulum de significatione loci medii et tutela et laude ejus.
27 Capitulum de humilitate et superbia regis et significatione ejus.
28 Capitulum de comparatione subditorum ad dominum.

1. En réalité, ce premier traité n'a que 58 chapitres, un numéro (43 de la liste initiale et 33 du texte) ayant été sauté dans l'énumération des chapitres.

29 Capitulum de fideli populo.
30 Capitulum de infideli populo.
31 Capitulum de gloria populi.
32 Capitulum de fructu populi.
33 Capitulum de distinctione officiorum regis subditorum et significatione eorum.
34 Capitulum de ordinatione subditorum regis ad officia deputata.
35 Capitulum de significatione regine et officio ejus.
36 Capitulum de humilitate et superbia regine.
37 Capitulum de significatione alferiorum et eorum officio.
38 Capitulum de humilitate et superbia alferiorum.
39 Capitulum de significatione militum.
40 Capitulum quomodo consecrantur milites.
41 Capitulum de humilitate et superbia militum et significatione earum.
42 Capitulum de processibus magistri militum.
[43 : *N° omis.*]
44 Capitulum de significatione rochorum.
45 Capitulum de humilitate et superbia rochorum et significatione eorum.
46 Capitulum de significatione peditum.
47 Capitulum de humilitate et superbia peditum.
48 Capitulum quid significet dicere regi scacch.
49 Capitulum de re publica.
50 Capitulum quod angeli intendunt ad conservationem rei publice.
51 Capitulum de bonis provenientibus ex quiete rei publice.
52 Capitulum quid significet dicere regi scach zuie.
53 Capitulum qualiter homo habet in se perfectionem.
54 Capitulum de immoderata ambitione honoris.
55 Capitulum de laqueo mundi.
56 Capitulum de intricatione mundi.
57 Capitulum de eo qui scienter decipitur.
58 Capitulum de fuga mundi.
59 Capitulum de conditione fragilitatis humane.

[Suit, fol. 9-53 du manuscrit, le texte de ces chapitres.]

. . . .

[Puis, fol. 53-60, la seconde partie de l'œuvre, dans laquelle il s'agit plus spécialement du recouvrement de la Terre-Sainte, et dont voici le texte :]

TRACTATUS SECUNDUS DE NEOPHYTA PERSUASIONE CHRISTICOLIS AD PASSAGIUM SANCTUM.

Due sunt res, amor silicet et discretio, que principaliter in honestorum executionibus requiruntur. Horum enim unum sine altero frivolum esse probatur. Profecto in tenebris ambulat caritas cui comes non efficitur ampletanda discretio. Hunc autem frustra locum habere conatur si caritatis defficiat fundamentum; et inde accitur, pro dolor, quod licet christiana religio caritativis affectibus hinc inde rutillans et corrusca pro posse probata sit pluries militasse circa recuperationem Terre Sancte, que cultui deditur Machometi, quia tamen in hoc negotio ab olim hujusmodi religionem debiliter fulcivit, ipsa virtute natura in vanum propterea militavit, prout diligenti lectori constare poterit per veritatis cronicas inde factas. Necesse est igitur ut christicolarum probitas discretionem ad tantum negotium exigat comitivam [1]; alioquin Omnipotentis voluntate persalva inutiliter militabit.

Sane si hec sibi regulam et consociam eadem religio desiderat invenire, postquam bene singulorum principum catholicorum virtutes, mores et modos, potentatus et gesta examinaverit scrutinio [2] diligenti, principaliter consortem hujusmodi illustrem dominum Philippum, Dei gratia inclitum regem Francorum, inveniet juxta votum. In eo proculdubio virtus illa proprium diucius possidet incollatum, et, ut breviloqus fiam, dabo exinde veritatem amantibus evidens argumentum. Notorium est utique regnum Francie magnis guerrarum dispendiis nuper per multarum gentium multitudinem dolosam hinc inde invadi, et aliarum hyrsutarum gentium pravitatis copiosas phalanges. Felix tamen prelibatus rex discretionis et strenuitatis virtute sub privilegio doctatus [3], quasi murus soliditatis et turris fortitudinis catholicorum principum, se strenue et discrete exercuit. Ea re igitur sacrosancta Romana Ecclesia, que mater est omnium et provida gubernatrix, necnon et illustres reges et ceteri principes christiani oculos intellectuales aperiant juxta meorum verborum exaudicionem, non verba propter hominem negligendo, sed verba propter veri gratiam consequendo, eademque ponant in statera rationis, et scrutinium inde celebrent studiosum; deinde prelibatum regem,

1. Ms. : « comicivam ».
2. Ms. : « scrutinuo ».
3. Sans doute : « dotatus ».

discretione et strenui[ta]te armatum et consiliariorum luminosam lucernam, qui paratus est tam zelo fidei orthodoxe quam voto promptus et expositus, sicut decet, proprium sanguinem effundere in servitio Jhesu Christi et Ecclesie Romane totaliter obedire, sibi rectorem constituant, hinc inde Christi nomine invocato, et eum sancti passagii ducem ponant, precipue cum christianissimus rex ipse Phylippus, titulo insignium gloriosus, vivat anxius et anhelus ad hujusmodi servitium ample[c]tendum, taliter quod dextera divina prestante, regalis strenuitas et virtus pariter discretiva, felici sub principe sociate [1], Terram Sanctam restituent cultui christiano. Ad te demum, gloriosissime, memorate rex, ad cujus honorem presens opusculum edere delectatus sum, calamum convertere desideret animus ortaturus, ut in virtute tua, de qua gloriosa preconia nititur predicare, ubicumque terrarum sic perseverare coneris. Finem enim et non principium christiana noscitur religio postulare, cum non inchoantibus set perseverantibus corone premium promittatur. Tuam insuper baroniam et militiam venerandas frequentibus monicionibus et doctrinis sic instruere et doctrinare tua serenitas delectetur, quod strenuitatis vigor, eis naturaliter prestite, longe magis ad honorem Dei et christiani status splendorem et prosperitatem perpetuam augmentetur.

Hujus autem tractatus sunt capitula 16.

1 Capitulum de analogia christicolarum fidelium ad regnum Jerosolimitanum Jhesu Christi.
2 Capitulum quare christiani tenentur ad redemptionem regni Christi.
3 Capitulum de prima sede istius regni.
4 Capitulum de vituperatione et conculcatione istius sedis.
5 Capitulum qualiter christiani tenentur vindicare obprobrium Jhesu Christi.
6 Capitulum qualiter clerici principes terre et horum subditi debent se habere in recuperatione Terre Sancte.
7 Capitulum de causa motiva christianorum ad passagium per memoriam mortis Christi.
8 Capitulum de causa motiva christianorum ad passagium per devotionem Sepulcri.
9 Capitulum de causa motiva ad passagium per pietatem et compassionem fraternam.
10 Capitulum de modo passagii per penitentiam et decorem cultus divini.

1. Ms. : « societe ».

Capitulum de analogia christicolarum fidelium ad regnum Jerosolimitanum Jhesu Christi, 1.

Jam patuit atropollogica proportio consona regnicularum ac civium ad rempublicam singularis regni vel polis educta de ludő scachorum; superest autem inde similiter Christianorum armoniam manifestare lucide ad bonum christianitatis commune. Si enim singulares regnicule obligantur ad utilitatem singularis regni communem ordinata natura, ita ut nichil se reputent egisse dum in re privata vacaverint, neglecta communi, eo quod in hac singularis includitur, quanto magis christianorum communio tenetur intendere ad dilatationem et redemptionem regni Christi, ipsumque quasi insaniendo defendere, cum hoc ceterorum sit majus, ditius, universalius ac divinius, in quo singularium regnorum ac urbium bonitas conservatur.

Capitulum quare Christiani tenentur ad redemptionem regni Christi, 2.

Christianitas, generale antidotum reipublice regni Christi, debet diligenter intendere et hanc circa cum delectatione curare, ita ut non sit cuiquam curantium quod honeris vel laboris. Nam si ipsa caritate fidei gubernata [1] respublica et diligentia proficiat incrementis, tota christianitas inde tam temporalia premia quam spiritualia merita nanciscetur. Non parcat ergo in hoc suis laboribus, non indulgeat ociis, sed Christi regno serviat, cum sua prosperitas et redemptio tota reducatur christianitatis in comoda. Si autem in hoc negligat et torpescat, jam tepefacta in fide, ut non querat prefati regni recuperationem et tutelam, in totius convertitur chris-

1. L'abréviation de ce mot dans le manuscrit comporterait plutôt la lecture « gubernare » ; mais la phrase alors ne se comprendrait plus.

tianitatis opprobrium, et in ejus pernitiem hic defectus inducitur, sui nominis, significationis et virtutis privatione inducta, ac viribus fidei in omnibus singulis jam defectis. Imputet ergo sibi quod sentit damnum ex culpa, quia, dum circa regnum predictum proprias curas et sollicitudines subtrahit, caret beneficiis temporalibus et hereditate futurorum bonorum privatur, que christianis fidelibus debebantur.

Capitulum de prima sede istius regni, 3.

Fateor regni Christi architechonicam partem fore promissam, a Domino, Abrae, in qua sepelliri jussit et in qua precepit Joseph filiis Israel, cum moreretur, ut afferrent secum ossa sua. Voluit enim ipsa Christi sepulture esse vicina. Previdit quidem in spiritu quod ibi nasceretur Christus, ibi foret sacramentum redemptionis futurum, et quod venturus sit ad judicium. Letare ergo Jerusalem, quia ecce rex tuus habitat in domo tua, quam predilectam eripuit Deus de manu infidelium, volens eam sibi specialiter sanctificari et sanctam Christo venturo preparare, quam Christus veniens sanctificavit, ibi opera sancta et miracula faciendo, suo sanguine consecrando, suum sanctissimum corpus ibi sepelliendo, et, sicut proprium solium patris preparatum et nutritum, sibi vendicando; ibi operatus est christianitatis salutem, ibi suum ostendit [1] amorem, inde venturus est ad judicium, inde ascendit in celum, inde luminaria mundi profluxerunt apostoli, Christi populum dilatantes.

Capitulum de vituperatione et conculcatione istius sedis, 4.

O vos, inquam, christiani, filii Jhesu Christi et coheredes ipsius futurorum bonorum, quam male tam ineffabilis hereditatis privilegia trivistis [2], cum ob vestri defectus exul effecta sit christianitatis communio ab hereditate paterna, violentiam patiens a vilissimis et immundissimis Sarracenis, ita ut nec ad eam fas sit sine tributo accedere, ubi et in proprio regno immunis esse deberet, et ubi [3] in domo paterna acceptura honorem, ibi vilipenditur et patitur conculcationem, et ubi cultus Jhesu Christi esse deberet et

1. Le manuscrit porte : « o^t ».
2. Le manuscrit porte : t'inastis, que je suppose être une faute de copiste pour « t'iuistis ». Paléographiquement, la lecture « terminastis » vaudrait mieux, mais le mot s'expliquerait difficilement ici.
3. Le manuscrit au lieu de « ubi » a « ut », qui me parait une mauvaise lecture.

psalmodia, ibi fit a Saracenis abominabilis melodia, quasi meliorem Christo colant et adorent Machometum. Ibi Christus blasfematur, ubi sancta operabatur; ubi pretium redemptionis funditur, ibi conculcatur; ubi ostendit signa dilectionis, ibi invenit obprobria et nutus subsannationis; ibi Christi et sanctorum ymagines, quas christianitas adorat, conculcantur, et stabularia aliunde fiunt [1]. Heu mihi! quam terribile, quam flebile hoc, quam abhominabile christianis, si non sunt molles aut inlegiptimi filii Jhesu Christi!

Capitulum qualiter christiani tenentur vindicare obprobrium Jhesu Christi, 5.

Comune dedit natura votum hominibus ut de patre in filium transeat honor et dedecus, ita ut non solum ordinem servet natus in hiis, verum et plangat funera post feretrum et lugubria deferat post occasum. Sicque caritas fidei Jhesu Christi accendit zelum in filiis, fovet hoc ratio benigna propositum, quod sicut hii in Christi nomine gloriantur, sic in ejus obprobrio conturbentur, ita ut, filiationis lege et hereditatis docte [2] propter obprobrium Christi furiant in vindictam; aliter lex filiationis legiptime non posset eos sincere respicere nec dox hereditatis admittere, qui suis juribus contemptibiliter contradicunt. Merito igitur contra tales armantur leges, natura prorumpit, ut eos quorum sentiunt inordinatas et illegiptimas voluntates ad vindictam paternam ad suos actus legiptimos non recipiant nec admictant, set omnino priventur ab hereditate paterna.

Capitulum qualiter clerici principes et horum subditi debent se habere in recuperatione Terre Sancte, 6.

Set quamquam hoc commune debitum christianitatis requirat et voluntas Christi natorum, lex tamen et canones frena equitatis statuentes inter singulares christianitatis nobiles differentias induxerunt; ita quod licet omnes et singuli communionis prefate participent patrimonium Jhesu [3] Christi, quidam tamen ut cultores divini, quidam ut factores justicie, quidam ut predictorum subjecti; primi quidem clerici titulantur, quos ordo clericatus divini privilegiavit a bellis, ut laicorum conversationem vitent et nego-

1. A rapprocher du détail ajouté par Guibert de Nogent à la fameuse lettre d'Alexis Comnène au comte de Flandre.
2. Sans doute pour « dote »; cf. plus loin « dox » pour « dos ».
3. Ms. : « Ihc ».

tiari non cogitent, set solum intendant cultui Jhesu Christi, qui est munus precipuum sibi a christianitate debitum, et ut veri mediatores inter Deum et populum Jhesu Christi totis affectibus ac puris eidem que Dei sunt representent, non pila ergo querant ferrea nisi recuperatione Terre Sancte, necnon in aliis necessitatibus sancte Romane Ecclesie, jussu vel nutu sancti pastoris ejusdem; non arma Christi milites nec nostri [1] thesaurizent et thesaurum reconditum cum liberalitate expendant in recuperatione prefata, solo victu et vestimentis contenti, nam plus hiis expendere est [quam] pecuniam ad usuram dare. Non curent igitur nisi Christum, ne alienis impediantur, nec diligant clerici que mundi sunt, cum sint sors domini ne fiant Christi obnoxii. Christo igitur pauperi et non mundo thesaurizent, quia omnia que habent fluxerunt ab eo, dignum est ut omnia redeant in Christo. Hec enim omnia clericatus divini debentur officio, propter quod sciant clerici quod villificatores facti sunt populi Jhesu Christi et non domini. Post hec autem sanctissimus pastor qui presidet universali ecclesie Jhesu Christi omnia possidens quasi nichil habens thesaurum spiritua...

. . . .

[Le reste manque.]

1. La lecture de ce mot est douteuse ; le manuscrit porte mi'.

NOTES ET EXTRAITS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES CROISADES

AU XVe SIÈCLE[1]

IV

DOCUMENTS POLITIQUES

(Suite.)

16 mars 1436.

Les « capitanei Januensis libertatis » et l'*Officium Romanie* communiquent à Kaloïanni, empereur de Trébizonde[2], « quemadmodum omnipotens Deus favit votis nostris et nos a servitute ducis Mediolani penitus liberavit nosque in sanctam libertatem constituit », et lui demande d'observer dorénavant les « conventiones et pacta non parve importantie dudum inter eandem Serenitatem et magnificam Communitatem Janue... variis documentis vallata ». Le même jour, des instructions sont données au consul de Gênes à Trébizonde, « Desermo (?) » Cattaneo.

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 4, fol. 225 v°-256, n°s 774-775.)

1. Voy. *Rev. de l'Or. latin*, t. IV, pp. 25-118, 226-320, 503-622; t. V, pp. 108-212, 311-388; t. VI, pp. 50-143.

2. Le titre de la lettre est clair : « Serenissimo principi et domino, domino Calo Jani, dei gratia imperatori Trapesondarum. » Par conséquent, Jean IV régnait à cette date à Trébizonde. Cf. plus haut, à la date de : « 1434-1438. » L'Alexis dont il est parlé à cette date était le père de Jean, et non son frère, comme il a été dit par erreur.

24 mars 1436.

Mention d'Isnard de Campofregoso, qui, ayant navigué « ad partes Barbarie », était descendu à terre et avait été pris « a Barbaris ».

(Ibid., *Diversor. filze*, paquet 9.)

26 mars 1436.

Le gouvernement de Venise accorde à Georges, despote de Rascie, seigneur de Serbie, le privilège de membre du Grand-Conseil, demandé pour lui par Nicolas Memmo [1].

(Arch. d'État de Venise, *Privilegi*, reg. 2, fol. 20.)

29 mars 1436.

« Novit, serenissime princeps [rex Cipri], Majestas Vestra quam sincero affectu non nos solum, sed majores nostri semper coluerint clarissimos reges, majores vestros, et inclitam domum vestram. Nos vero precipue, qui non brevem vite nostre porcionem in insula vestra transegimus quique, a celeberrime memorie genitore vestro [2] maxima beneficia consecuti, Serenitati Vestre cun[c]ta debere intelligimus, ut nichil sit quod illi casu aliquo negare possimus. Nec nobis immutavit animum nova ducatus dignitas; immo, si privati semper annixi sumus Majestati Vestre gratificari, nunc, quando quidem majorum rerum administratio nobis commissa est, expedire arbitramur ut studium animi nostri rebus declaremus. Offerimus itaque Majestati Vestre quicquid privati possumus, offerimus et quicquid rectori ac duci licet offerre, gratissimum habituri, si Vestra Majestas nitatur obsequio nostro. Date xxviiij^a Martis.

« Isnardus de Goarco, Januensium dux [3]. »

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 6, fol. 265 v°, n° 566.)

2 avril 1436.

Instructions de Marc Zeno, envoyé par Venise au Soudan :

Les marchands vénitiens ne partiront pas pour les possessions du Soudan et n'y enverront pas de lettres sans la per-

1. Voy. plus haut, à la date du 28 mai 1435, note.
2. Le roi Janus.
3. Le septuagénaire Goarco ne régna que quelques jours, ayant été remplacé par Thomas Fregoso. Cf. Serra, ouvr. cité, t. III, p. 161; Varese, ouvr. cité, t. III, pp. 339-340.

mission de Zeno, sous peine d'une amende de 1,000 ducats. L'ambassadeur ne débarquera pas à Alexandrie sans qu'on lui ait accordé sauf-conduit. Si le Soudan permet le retour du consul et des marchands de Venise dans ses possessions, l'ambassadeur reviendra ; il pourra ouvrir en chemin les lettres adressées à la République relativement à ce conflit. Si le retour des Vénitiens dans lesdites possessions est refusé par le Soudan, Zeno protestera contre ce fait et contre les abus commis antérieurement par les officiers de ce prince. Si le refus est motivé par la résolution qu'a prise le Soudan de vendre seul le poivre, « et velet ad libitum dare suum piper nostratibus, etiam nolentibus », Zeno répondra que le Soudan peut faire ce qu'il veut avec ses sujets, mais pas avec les Vénitiens ; ces derniers peuvent acheter le poivre aussi à Constantinople, à Brousse (« Bursa ») et à Trébizonde, « multo meliori foro. » Qu'il soit permis au moins aux négociants réfugiés en Crète, à Rhodes et en Chypre de revenir pour reprendre leur avoir et faire leurs comptes. Si le Soudan veut contraindre l'ambassadeur à accepter du poivre, Zeno tâchera de n'en pas prendre plus de mille « sporte », à cent ducats chacune ; le paiement devant être fait à l'époque du voyage d'Alexandrie. Si l'on s'entend, Zeno écrira au consul et aux marchands vénitiens de revenir. — La proposition d'Antoine Contarini d'interdire formellement à l'ambassadeur l'achat de poivre, « quia nostra dominatio non est mercator », réunit 50 voix. — On propose de donner au Soudan, ainsi qu'à ses officiers, des *exenia*. Si ce prince défend le commerce de Damas, il devra, du moins, fixer un terme pour l'enlèvement des marchandises. Zeno pourra accepter un seul et même terme pour embarquer l'avoir des Vénitiens dans toutes les possessions du Soudan. Il pourra aller chercher ce prince en Syrie même, et ailleurs. Ces propositions réunissent 17 voix, puis 11 pour ; 8 contre ; 14 abstentions [1].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 59, fol. 151 v°-152 v°.)

8 mai 1436.

Le Grand-Maître des Hospitaliers demande la suppression de la clause, contenue dans un traité de son Ordre avec Venise,

1. Voy. plus haut, à la date du 11 avril 1435, note.

par laquelle il s'engageait à défendre les agissements contre la République, « allegans conditionem portus sui et impotentiam sue Religionis[1] ».

(Ibid., *Sen. Secreta.*, reg. 13, fol. 231 v°.)

13 mai 1436.

Des ambassadeurs du comte Étienne, neveu du défunt Sandali, ayant réclamé la pension de ce dernier, le sénat vénitien admet cette pétition[2].

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 59, fol. 157 v°.)

15 mai 1436.

Le gouvernement de Venise, à la demande des ambassadeurs Prébislav « Poccalich » (Pocvalitsch), chevalier, et Grubko (*Grubicus*) de « Pruchievich », confirme au voévode Étienne de Bosnie la possession d'une maison à Cattaro et un revenu de 600 ducats, à payer par cette même ville[3].

(Ibid., *Commemoriali*, reg. 11, fol. 158 v°.)

Même date.

Le sénat vénitien prend des mesures pour le paiement des 1,700 ducats promis par Memmo au despote de Serbie. 103 voix pour, 20 contre, 3 abstentions[4].

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 59, fol. 157 v°.)

18 mai 1436.

Le sénat vénitien rejette une proposition pour l'élection d'un *camerarius* à Tana. L'auteur de la proposition faisait valoir que Tana est située « ad confinia mundi et in faucibus nostrorum inimicorum », et qu'une maladie du consul livrerait la place « in manus Tartarorum vel Januensium » : elle aurait eu ce sort à la mort du consul Pierre Lando, s'il n'y avait pas eu un *camerarius*. 33 voix pour, 91 contre, 4 abstentions.

(Ibid., fol. 158.)

1. Voy. plus haut, à la date du 29 août 1434.
2. Sandali mourut le 15 mars 1435 (Radonić, art. cité, p. 465). Sur Étienne (Stipan), son neveu et successeur, voy. plus haut, à la date des 4-13 février 1424 et toute notre seconde série.
3. Ce privilège a été publié, avec quelques fautes de lecture, dans Ljubić, ouvr. cité, t. IX, p. 88; cf. *Commemoriali*, t. IV, p. 194, n° 239.
4. Voy. plus haut, à la date du 28 mai 1435, dernière note.

29 mai-13 juin 1436.

Le 29 mai, le gouvernement de Gênes écrit à Jacques de Caffran (« Cafaramo »), seigneur de Beyrouth [1], pour lui recommander André Cibò, envoyé auprès du roi de Chypre. Une lettre de même teneur est adressée « Janoto magistri Abraym ». — Le 5 juin, les Génois félicitent le roi de son avènement [2], lui annoncent la révolution accomplie dans leur ville et lui recommandent Cibò, capitaine-élu de Famagouste, « expositurum nonnulla, nostri parte, Regie Majestati Vestre ». — Par une autre lettre, du 13, le roi est prié de soutenir les intérêts de Barthélemy de Campofregoso, frère du nouveau doge. — Le même jour, le gouvernement de Gênes recommande aux capitaine et *massarii* de Famagouste Cibò, qui se rend à Nicosie.

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 4, fol. 295 v°-296, 299 v° ; n°s 902, 903, 915, 941, 943.)

15 juin 1436-15 août 1437.

Le 15 juin 1436, le doge de Gênes ordonne aux officiers de Famagouste d'exercer des représailles, si Cibò n'obtient pas satisfaction. — Le 23 octobre suivant, il dénonce au roi de Chypre un acte arbitraire du sénéchal de l'île [3]. — Le 15 août 1437, il se plaint au roi de ce que Cibò n'a pas obtenu de lui, roi, l'argent dû « heredibus Abrae, fratris nostri [4] ».

(Ibid., fol. 307, 356 v°, 449, 452 ; n°s 949, 1119, 1447, 1457.).

16-17 juin 1436.

Une grâce accordée par Venise mentionne un habitant de Coron pris par les Turcs dès l'année 1407 [5].

(Arch. d'État de Venise, *Grazie*, reg. 22, fol. 148.)

24 juin 1436.

Jean d' « Odono » s'offre à consulter des légistes de la Tos-

1. Voy. Du Cange-Rey, ouvr. cité, pp. 534, 685-686. Il était maréchal de Chypre.

2. Il était un peu tard pour féliciter le roi de son couronnement, mais c'était la première fois que Gênes libre entrait en relations avec Jean II. Voy. plus haut, à la date des 24 mars 1432-10 octobre 1433, note.

3. Son nom manque dans Du Cange-Rey, ouvr. cité. Voy. p. 688.

4. Abraham de Campofregoso.

5. Sur les ravages des Turcs à Coron, en 1407, voy. plus haut, à la date des 13-23 octobre 1407.

cane (« Tusiam »), touchant la querelle survenue entre la [Nouvelle] Mahone et le roi de Chypre; le gouvernement génois approuve cette idée [1].

(Arch. d'État de Gênes, *Decretorum S. Georgii,* reg. 1436.)

28 juin-19 juillet 1436.

Le sultan (« dominus turchus ») ayant satisfait, sans aucun procès, aux réclamations de Nicolas Giustiniani, présentées par le notaire Jean de Bonisio [2], le sénat de Venise décide d'examiner dans le terme de huit jours les prétentions de ce prince contre Jean Giustiniani (28 juin). — Ce dernier est condamné le 19 juillet suivant. Le sultan avait envoyé pour le procès un ambassadeur (« Teucri missi nunc Venetias per Magnum Teucrum [3] »).

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti,* reg. 59, fol. 164 v°, 166-166 v°, 167 v°.)

17 juillet 1436.

Le sénat vénitien décide d'ordonner au bailli-élu de Constantinople, Christophe Marcello [4], de confirmer les trêves pour cinq ans et de se plaindre à l'empereur des abus commis à Constantinople même et en Morée.

(Ibid., fol. 166 v°.)

Même date.

Pouvoirs pour conclure le nouveau traité avec Constantinople, donnés à Christophe Marcello, « quondam domini Victoris ».

(Ibid., *Sindicamenti,* reg. 2, fol. 44 v°.)

Même date.

Les galères de Tana ne se rendant plus dans cette ville depuis plusieurs années, celles de l'année courante paraissent vouloir en agir de même. Le sénat vénitien ordonne qu'elles s'y rendent, sous peine d'une amende de 500 ducats pour le

1. Voy. plus haut, à la date des 15 juin 1436-15 août 1437.
2. Le négociateur bien connu. Voy. plus haut, à la date du 4 juin 1411, n° 2, où il est déjà question de lui.
3. Cet ambassadeur s'appelait « Gauchitirimus » (Ljubić, ouvr. cité, t. IX, p. 91).
4. Il remplaçait Martin de Musto.

capitaine et de 500 autres pour chaque patron. 100 voix pour, une abstention [1].

(Ibid., *Sen. Misti,* reg. 59, fol. 166 v°.)

20-30 août 1436.

Le 20 août, le sénat de Venise décide l'envoi de quatre galères à Beyrouth et de quatre autres à Alexandrie. — Le 30, arrivent des lettres de Marc Zeno, par un *grippo* de Crète : Zeno explique dans ces lettres que le Soudan a chassé les Vénitiens, parce qu'ils préféraient acheter du poivre à d'autres qu'à lui; il n'a pu rien obtenir, n'ayant pas eu « libertatem accipiendi piper ». Le doge propose d'envoyer de Crète en Égypte Philippe Querini ou un autre, avec permission d'expédier au Soudan un ou deux marchands pour traiter; il pourra acheter du prince 1,500 mesures de poivre. Cette proposition et une autre sont rejetées par le sénat, qui décide, par 47 voix, d'autoriser jusqu'à nouvel ordre le commerce avec les possessions du Soudan [2].

(Ibid., fol. 169 v° et suiv., 172-173, 174 v°.)

25 octobre 1436.

Le sénat de Venise confie au Collège le soin de répondre à l'ambassadeur du sultan, venu pour formuler quelques plaintes (« capitula »). Le Collège recherchera ce qu'il y a de fondé dans ces plaintes (« justificando veritatem ») et insistera sur l'intention des Vénitiens de maintenir une paix qui a été toujours observée par les officiers et sujets de la République. — Le sénat décide que l'ambassadeur turc, son « chancelier » et sa suite seront vêtus aux frais de l'État [3].

(Ibid., fol. 180.)

27 octobre-13 novembre 1436.

« In Collegio. »

Réponse donnée, le 27 octobre, à « Gauchitirinus », ambassadeur du sultan : 1°) L'ambassadeur s'était plaint de ce que les ennemis du sultan étaient reçus à Scutari, d'où, réunis à des sujets de la République, ils dévastaient le territoire turc.

1. Voy. plus haut, à la date du 18 mai 1436. — Il est probable que les galères, au lieu d'aller jusqu'à Tana, s'arrêtaient en route, pour une cause ou une autre.
2. Voy. plus haut, à la date du 2 avril 1436.
3. Voy. plus haut, à la date des 28 juin-19 juillet 1436.

On répond que ce fait n'était pas jusqu'ici connu à Venise; qu'il est surprenant, attendu que le recteur de Scutari est même le bon ami du voévode Isak [1]; en tout cas, si ces plaintes se vérifient, des ordres seront donnés aux officiers d'Albanie. Mais la République a des raisons plus sérieuses de protester, bien qu'elle ait attendu, pour le faire, des informations certaines : l'armée turque a passé le Drin et s'est établie près du « montem nostrum Scutari », sans tout d'abord molester personne. On a permis alors aux soldats d'entrer dans la ville, mais certains d'entre eux, d'intelligence avec le « vayvoda vestro [2] », complotent contre la sécurité de la place. La République croit que cela se passse à l'insu du sultan; néanmoins, elle réclame des mesures, car elle se fie ordinairement aux Turcs comme à ses propres sujets; 2°) l'ambassadeur ayant exposé qu'on ne punit pas à Scutari les meurtriers des Turcs, on promet d'écrire au recteur, bien que la chose paraisse peu probable; 3°) quant au cas de Louis Donato, dénoncé par l'ambassadeur, on peut admettre qu'il ait vendu, comme marchand, des armes « illi Andree [3] »; « quod autem velut hostis iverit contra Croiam ad prelium, incertum nobis est »; si l'accusation était fondée, Isak ne le considérerait pas comme son ami et ne lui ferait pas de cadeaux, comme cela a lieu; 4°) on écrira à Durazzo concernant les esclaves turcs, « quos vocant robi [4] », qui s'enfuient dans cette ville et qu'on ne restitue pas; 5°) quant aux trois « salinarii » tués par les habitants de Durazzo, ils ont été rencontrés la nuit par les ouvriers des salines, qui leur ont trouvé un air suspect; et qui, s'étant approchés, ont été attaqués par eux avec des arcs, des bâtons (« fuciis ») et des épées; à la fin de la mêlée, on a trouvé trois morts; 6°) sur le fait des « barques de Corfou », le

1. Isak de Skopi, successeur de Pachaïte, était le principal voévode turc de l'Albanie à cette date; il fut battu cependant par les seigneurs révoltés de ce pays, en 1435. Voy. Gelcich, ouvr. cité, pp. 250, 367, 389, 402; Jireček, *Spom.*, p. 84; Pucich, ouvr. cité, t. II, *passim* et notre seconde série, *passim*.

2. Isak.

3. André Topia, qui fut un moment, pendant cette époque de troubles, « major » parmi les seigneurs albanais, et qui « principium cum Teucris triumphandi dedit »; il fut supplanté ensuite par Arianitès « Spatas » ou Komnenos. Ses possessions s'étendaient le long de la mer (Gelcich, ouvr. cité, pp. 384, 388-389). Sur Komnenos, voy. notre seconde série, p. 25, note 2.

4. Mot slave qui signifie esclaves.

Collège expose que, les Turcs ayant soumis la partie du continent albanais située en face de l'île, Antoine Diedo [1] a traité de la paix entre Isak et quelques chefs réfugiés dans l'île de Corfou. Ces derniers s'étant révoltés contre les Turcs, sans succès, Antoine a défendu l'immigration des Albanais à Corfou; néanmoins, quelques-uns y ont débarqué en secret, venant sur leurs propres barques. Quand toute l'Albanie a été assujettie et que ses habitants ont été déportés, Isak a été très content de voir les fuyards revenir pour l'habiter; il a montré sa satisfaction à ce sujet. Le provéditeur traite bien les Turcs blessés ou dépouillés qui viennent à Corfou et leur donne des vêtements; 7°) sur le fait des voleurs qui se retirent « in Barga [2] », le provéditeur, ayant appris que des « asapi [3] » s'y sont établis et causent des dommages aux Turcs, a ordonné au châtelain de Parga, « sub pena vite », de ne permettre le séjour de la place et des casaux qu'à ceux des habitants qui y ont leur territoire et mènent une vie honnête. Les « asapi » et voleurs ont été chassés et ne sont plus revenus. On agira de même à l'avenir; 8°) sur la « bona moneta », des mesures ont été prises avant l'arrivée de l'ambassadeur. — Bien donc que les informations du sultan soient reconnues fausses cette fois, on le prie de demander de même à l'avenir qu'une enquête soit faite en pareil cas, et, s'il le faut, que satisfaction lui soit donnée par Venise. — On répondra au sultan, qui avait envoyé des lettres par « Gauchtirim », que la République est décidée à observer la paix; on lui recommandera les Vénitiens établis à Brousse, Andrinople et autres villes de ses États. — Le 13 novembre, on fait présent de 40 ducats à l'ambassadeur, qualifié d' « homo bone reputationis »:

(Ibid., fol. 181-181 v°, 182.)

13 novembre 1436.

Une délibération du sénat de Venise mentionne le retour de Terre-Sainte du duc Frédéric d'Autriche [4].

(Ibid., fol. 182.)

1. Provéditeur de Corfou.
2. Parga, sur le continent albanais.
3. Corsaires. Voy. plus haut, à la date du 18 mars 1402, n° 2.
4. Voy. notre *Philippe de Mézières*, pp. 84-85. Cf. Sanudo, éd. Muratori, col. 1044 C et notre seconde série, p. 339.

21 novembre 1436.

Le gouvernement de Gênes élit, pour entendre les ambassadeurs de Rhodes, Dominique Lercari, Pellegro de Prementorio, Jacques de Nigrono et Jérôme Giustiniano [1].

(Arch. d'État de Gênes, *Lib. Diversor.*, reg. 23.)

28 novembre 1436-1437.

L'évêque grec de Coron était tenu, « per certum ordinem antiquum », à habiter à quatre ou cinq milles de cette ville, ce qui était une mesure prudente. Mais, depuis quelque temps, il réside « in burgo Coroni, ubi continue fit concursus et asunantia [2] multorum Grecorum, quod non est, pluribus respectibus, tollerandum ». On décide qu'il devra se conformer á l'ancien usage (28 novembre 1436). — Le 18 décembre 1437, eu égard aux protestations de fidélité de l'évêque et au témoignage des anciens châtelains de Coron et de ceux qui occupent pour le moment cette charge, on lui permet d'habiter le couvent de Saint-Jean, qui lui a été concédé par Christophe Diedo. Des démêlés étant intervenus entre l'évêque et l'abbé du couvent susdit, on ordonne à ces deux personnages d'habiter ensemble le couvent. — En 1437, l'évêque était venu à Venise, pour soutenir sa cause [3].

(Arch. d'État de Venise, *Consiglio Misti*, reg. 11, fol. 150; — reg. 12, fol. 7.)

3 janvier 1437.

Les représentants du duc de l'Archipel et d'André Zeno étant venus à Venise, le sénat décide que ce dernier n'est pas le sujet immédiat du duc et n'est donc pas responsable du paiement du douaire de Florence Crispo [4]. — Un Crétois, Marin Faliero, « cognatus ipsius domini Andree », avait cité celui-ci devant le duc de l'Archipel, lui réclamant le tiers de l'île d'Andros; n'ayant pas obtenu un sauf-conduit, André n'est pas venu et a été condamné par défaut. Le sénat déclare que cette sentence n'est pas équitable et ordonne à Faliero d'envoyer à Venise un plénipotentiaire, pour qu'on recommence

1. Voy. plus haut, à la date du 29 août 1435.
2. Rassemblement.
3. Cf. une décision du 27 septembre 1441, dans le reg. 12, fol. 89 v°. Voy. aussi les statuts de Coron, publiés par Sathas, ouvr. cité, t. V, p. 94.
4. Voy. plus haut, à la date des 24-27 juillet 1434.

le procès. — Le duc de l'Archipel [1] a sommé le même André Zeno de lui présenter ses titres sur Andros. Le sénat croit que le duc voudrait prendre l'île à son parent ; or, André possède l'île comme héritier de son père et les deux Zeno y sont seigneurs depuis cinquante ans [2] ; Venise ne peut donc pas l'abandonner ; André est invité à faire valoir ses prétentions devant le sénat. 84 voix pour, 23 contre, 39 abstentions.

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 59, fol. 186 v°-187.)

10 janvier 1437.

L'empereur Jean VIII, « intimus amicus nostri dominii », a emprunté 1,500 ducats pendant son séjour à Venise [3] : il en a rendu 500, par l'intermédiaire du capitaine des galères de la mer; 500 autres doivent être imputés sur la dette « pro damno facto per çurmas [4] galearum nostrarum maris, ad insulam Stalimenes [5] » ; Marin Mocenigo, fils de sire François, promet de payer le reste ; la dette est donc éteinte.

(Ibid., *Commemoriali*, reg. 11, fol. 159.)

12 janvier 1437.

Le sénat de Venise repousse la proposition d'empêcher le départ des vaisseaux qui voudraient se diriger vers les pays du Soudan, jusqu'au retour des galères d'Alexandrie et de Beyrouth. La proposition était motivée par le refus du Soudan, pendant l'année courante, « et modo nuper », de permettre le chargement des épices. — Le sénat permet la navigation vers ces pays, comme d'ordinaire. 52 voix pour, 11 contre, 4 abstentions (la proposition contraire avait réuni 38 voix) [6].

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 59, fol. 187 v°.)

18 février 1437.

Le sénat de Venise admet la demande faite par Simon de

1. Le vieux duc Jean II. Voy. plus haut, à la date du 21 avril 1435.

2. Pierre Zeno, père d'André, régna de 1384 à 1427 (Hopf, ouvr. cité, t. II, p. 144, col. 1 ; cf. sa *Gesch. von Andros*, *passim*). Il avait marié sa fille Florence à Marin Faliero (Hopf, *Griechenland*, t. II, p. 146, col. 1).

3. En 1423-1424. Voy. plus haut, à la date du 11 décembre 1423 et dans la suite. Sur l'emprunt, voy. à la date du 13 janvier 1424.

4. Chiourme, équipage.

5. Sur ces dommages faits par les Vénitiens à Lemnos pendant la guerre contre les Génois, voy. plus haut, à la date du 25 juillet 1433.

6. Voy. plus haut, à la date des 20-30 août 1436.

« Crema », ambassadeur de l'empereur Sigismond : l'ambassadeur avait demandé quatre *corpora galearum* pour les armer à Venise ; deux grosses galères devaient amener au concile l'empereur byzantin, deux « subtiles », avec 300 balistaires, devaient rester, à ses frais, à la garde de la ville de Constantinople [1].

(Ibid., *Sen. Secreta*, reg. 14, fol. 19.)

19 mars 1437.

Le sénat vénitien rejette provisoirement la proposition d'envoyer un ambassadeur pour réclamer les épices arrêtées à Beyrouth [2].

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 60, fol. 3 v°.)

26 mars 1437.

Le sénat de Venise, trouvant insuffisant Philippe Querini, élu ambassadeur vers le Soudan, le 25, élit à sa place François Correr. 35, 38 voix pour ; 35, 33 contre ; 6, 3 abstentions.

(Ibid., fol. 4 v°.)

1. Voici des renseignements inédits relatifs aux négociations pour le concile de Ferrare (cf. Cecconi, *Studi storici sul concilio di Firenze*, I, *Antecedenti del Concilio*, Florence, 1869, in-8° et notre seconde série, pp. 1 et suiv.). Le 21 décembre 1435 arrivent, sur les vaisseaux de Romanie, bien chargés, les ambassadeurs de l'empereur byzantin, envoyés vers le pape (deux, d'après la *Zancaruola*, trois, d'après des sources utilisées par Magno, qui ajoute : « e forsi furono doi dell' imperatore et uno del patriarca »). Ils exposèrent à la Seigneurie : *a*) que l'empereur et le patriarche promettaient de venir personnellement au concile, si on l'assemble « in luogo habile », qu'ils espèrent que l'Union sera conclue et qu'ils s'offrent à accepter les décisions de la majorité des membres; *b*) « Offerisce che, se la Chiesa latina vuole andare a Costantinopoli a far il concilio, promette a quella far la spese, per la sua possibilità, et alla congregation del sinodo, et, *ex converso*, domanda che, se la latina vuole che la grega venga, li faccia le spese di andar, star e retornar » ; *c*) « Dimanda che *interim* li sia munido la cittade de Costantinopoli per il pericolo d'Infedeli ». Magno, qui donne ce discours (t. I, fol. 1 ; cf. deuxième *Chron. de Vienne*, fol. 450 ; *Chron. Zancaruola*, fol. 435), ajoute : « Scrive Fantin Valaresso, arcivescovo di Creta ; queste cose furono forse spedite nel 1485 [1435 ?] ». — En 1436, vers le 18 mars, arrive Simon da Valle, Vénitien, envoyé par le concile de Bâle ; il demandait pour la réunion du synode œcuménique le Frioul ; on y consentit et on offrit même Padoue, plus 70,000 ducats, l'armement de quatre grosses galères et de trois galères *sottil* en Crète et trois cents « nobles » arbalétriers qui iraient, sur des vaisseaux vénitiens, défendre Constantinople, pour que l'empereur ne fût pas empêché de venir au concile (*Chron.* F 160 de Dresde, fol. 174 ; — *Diarii veneti*, fol. 101 v°). D'après les *Diarii*, on aurait offert Udine ou Padoue, « quali li fusse più agratto, con certi patti ». La *Zancaruola* traduit (fol. 442) la protestation lue « per miser Zuane Bissypato [Disypatos], Grego », le 15 février 1437 ; elle est publiée en entier dans Cecconi, loc. cit., n° CVI.

2. Voy. plus haut, à la date du 12 janvier 1437.

18 avril 1437.

Le gouvernement vénitien s'offre de nouveau à l'empereur Sigismond pour concourir à l'accomplissement « illius christianissimi desiderii Vestre Serenitatis [1] ».

(Ibid., *Collegio, Lettere Secrete,* reg. 1436-1437, fol. 64.)

27 avril-14 juillet 1437.

Les Vénitiens ayant été arrêtés à Tunis, par suite de la conduite hostile de Jérôme des Canali, qui avait dépouillé des Sarrasins dans ces régions, le sénat décide d'envoyer un ambassadeur à Tunis. Cet ambassadeur demandera la restitution des personnes arrêtées et l'observation des traités; la responsabilité collective est injuste; Canale sera contraint de dédommager les Sarrasins qu'il a dépouillés (27 avril). — Le 14 juillet, des pouvoirs analogues sont donnés à Jérôme Morosini, patron des galères de Barbarie et au marchand Charles Morosini, pour le cas où l'ambassadeur n'aurait pas obtenu satisfaction. Ces deux personnages pourront se faire délivrer, à Syracuse, les biens des Sarrasins dépouillés, si Canale les y a transportés. — Le même jour, on ordonne à ce dernier de faire, avant trois mois, sa paix avec les Maures et de paraître, dans le délai de deux mois, devant les *Avogadori* [2].

(Ibid., *Sen. Misti,* reg. 60, fol. 8, 26 v°.)

7 mai-22 novembre 1437.

Le gouvernement de Gênes réclame au roi de Grenade la restitution, entre les mains de Boruel Grimaldi, de la somme saisie jadis à Almeria (7 mai) [3]. — Le 8 juillet (la lettre est adressée : « metuendo [regi] »), on lui demande la restitution du fromage pris par violence à un Génois à Malaga (*Mileche*). — Le 22 novembre, nouvelles réclamations.

(Arch. de Gênes, *Litterar.*, reg. 4, fol. 406 v°, 434 v°, 512 v°; n°s 1298, 1401, 1639.)

11 mai 1437.

Le doge ordonne au duc de Crète, si le duc de l'Archipel

1. Venise s'était réunie aux Génois contre le duc de Milan, et l'empereur offrait de renouveler la trêve de 1433 avec la République et de lui fournir des secours (Ljubić, ouvr. cité, t. IX, pp. 98-99). L'acte fut conclu le 29 juin 1437 (*ibid.*, pp. 103-105; cf. *Commemoriali*, t. IV, p. 213, n° 26).

2. Voy. plus loin, à la date des 25 octobre-14 novembre 1427.

3. Voy. ci-dessus, à la date du 26 juin 1432.

ou la commune d'Andros refusent de lui confier le gouvernement de l'île d'Andros, de traiter ce duc comme ennemi. Mêmes ordres à Négrepont, Nauplie, Tinos et Mykonos. — Le même jour (ordre répété le 12), le doge ordonne au gouvernement de Crète d'envoyer, pour demander le gouvernement d'Andros, un noble crétois, qui n'ait aucun intérêt dans ces affaires. Le *supracomitus* du golfe a l'ordre de soutenir l'envoyé crétois. Des lettres de recommandation en faveur dudit noble crétois sont adressées à Jean Crispo [1].

(Arch. d'État de Venise, *Collegio, Lettere Secrete*, reg. 1436-1437, fol. 81 v°.)

18 mai-12 juillet 1437.

Le 18 mai, Venise envoie une galère « ad viagium Barbarie, Occidentis » (c'est-à-dire : à Syracuse, Tripoli, Tunis). — Le 12 juillet, une autre galère est envoyée « ad viagium Barbarie et Sibilie [2] ».

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 60, fol. 12 v°, 25 v°.)

1. Ceci pourrait faire croire que Jean Crispo vivait donc encore. Mais il y a peut-être une erreur de copie : Jean, au lieu de Jacques. — Magno, t. II, fol. 55 et suiv., résume, d'après des pièces qui ne figurent pas dans mes notes, l'histoire de cette succession. Voici ce qu'on peut tirer de son récit très embrouillé. André Zeno serait mort en 1437, mais, dès le 19 juillet 1436 (Magno écrit 1437), le sachant malade, le sénat vénitien avait ordonné au gouvernement de Négrepont de sauvegarder, si l'occasion s'en présentait, les droits de Marc, frère d'André, en faisant occuper l'ile par des Vénitiens. Aussitôt après avoir appris la mort d'André, les officiers de Négrepont envoyèrent un conseiller pour séquestrer l'ile d'Andros. Mais Crusino Sommaripa, alors à Négrepont, sans tenir compte des recommandations que lui firent les recteurs, donna avis de la mort d'André à ses parents de Naxos. Nicolas Crispo, un des régents du duché de l'Archipel, se rendit à Andros, où Guglielma Zorzi, veuve d'André, lui confia, dans son château, le 25 janvier [1437], sa fille Pétronille, héritière de l'ile, comme promise au jeune duc Jacques, qu'elle devait épouser, aussitôt après avoir atteint l'âge « d'anni cinque », avec Andros pour dot. Si Pétronille mourait avant le mariage, Jacques ne rendrait pas les revenus qu'il aurait déjà touchés ; si Jacques mourait avant sa fiancée, l'ile reviendrait de droit à celle-ci, sauf les droits du duché de l'Archipel. Les contrevenants devront payer une amende, dont la moitié sera perçue par Venise. « Al qual contrato furono presenti Nicolò Gozadin, signor de Fermenia [Thermia] et Zuan de Caregnada, Pietro, d. di Siphano [Siphnos]. » Le conseiller de Négrepont ne fut pas reçu dans la ville et on écarta ses demandes. Sommaripa conseilla au duc Jacques de prendre posssession d'Andros, et lui envoya une galiote pour s'y transporter; ce qu'il fit, chassant le susdit conseiller de Négrepont. En 1437 encore, le gouvernement de Crète envoya à Naxos François Querini, qui brisa la résistance du duc et occupa Andros comme gouverneur. Cf. Sathas, ouvr. cité, t. I, pp. 199-201, n° 132. — Je dois à M. V. Lazzarini une copie du contrat de mariage de la fille de Januli, seigneur de Fermenia (18 mai 1397). Je le publierai ailleurs.

2. La Sicile.

1er-8 juin 1437.

Le 1er juin, le sénat de Venise permet aux habitants de Durazzo, presque dépeuplée, de transporter leur sel en Albanie, ainsi qu'il était de coutume avant la guerre avec les Turcs. — Le 8, — ces habitants s'étant plaints des dommages que leur causent les marchands, qui, prenant à ferme les gabelles et droits des Turcs à « Pirgho » et à « Vrego » [1], sur le littoral, cherchent à y attirer le commerce, — le sénat rappelle une décision qui défendait, sous peine d'une amende de mille livres, la prise à ferme de biens ou droits à l'étranger.

(Ibid., fol. 16 v°, 21.)

11 juillet 1437.

Sauf-conduit accordé par le gouvernement de Venise à Hélène, veuve de Sandali [2].

(Ibid., fol. 26.)

24 juillet 1437.

Après avoir reçu de Constantin des Constantini, notaire, envoyé à Tunis, l'avis qu'une flotte de pirates s'est formée contre les Vénitiens dans les eaux de la Sicile et de la Barbarie, le sénat de Venise ordonne à Antoine Diedo, « capitaneus navium nostrarum armatarum » et à André Querini, vice-capitaine du golfe, de séjourner dans ces eaux jusqu'au milieu de septembre, pour protéger les vaisseaux vénitiens.

(Ibid., fol. 27-27 v°.)

2 août 1437.

Le sénat de Venise prend des mesures pour la réparation du château ruiné des Vénitiens à Trébizonde.

(Ibid., fol. 29.)

6 août 1437.

Le sénat de Venise décide d'inviter l'empereur de Constantinople, par l'intermédiaire du capitaine des vaisseaux de Romanie, à venir à Venise, pour le concile [3].

(Ibid., fol. 30 v°.)

1. Sur Pyrgo, voy. plus haut, à la date des 19 et 31 décembre 1416 et Jireček, *Spom.*, p. 14. L'autre localité nous est inconnue.

2. Sur cette Hélène ou Iela, d'abord femme de Georges II Stratimirovich, et mère de Balcha III, voy. notre seconde série, p. 62, note 3.

3. Le 7 mai 1437, Simon da Valle revint, avec trois ambassadeurs du con-

12 août 1437 (répétée le 14).

Instructions de Marc Dandolo, envoyé auprès de l'empereur Sigismond.

« Summus pontifex armari fecit in hac civitate nostra Venetiarum galeas IIIJ, videlicet unam bastardam, que jam pluribus diebus recessit, cum qua iverunt legati sui ac concilii Basiliensis et imperatoris Constantinopolitani [1], cum pecunia oportuna pro stipendiando in Creta ballistarios trecentos, quos concessimus ibi posse stipendiari, conducendos Constantinopolim, pro custodia illius civitatis; alias autem tres galeas grossas pro conducendo in Italiam et, sicuti credimus, Venetias imperatorem Constantinopolitanum ac pathriarcham et prelatos suos pro futuro concilio. Que tres galee grosse cum aliquibus oratoribus summi pontificis et aliquibus Grecis simili modo novissime recesserunt. De loco certo ubi ipsum concilium pro unione Grecorum debeat celebrari, affirmative non possumus judicare; sentimus etiam quod in Provintia armantur alique galee pro hac ipsa causa iture Constantinopolim, ut experiantur quod ipsum concilium in Avinionem transfer(r)atur [2]. Quid succedere(t) debeat est incertum. »

(Ibid., *Collegio*, *Lettere Secrete*, reg. 1436-1437, fol. 137 v°.)

13 août-26 novembre 1437.

Le 13 août, le gouvernement de Gênes ordonne au capitaine

cile de Bâle, pour aller inviter l'empereur grec et rappeler aux Vénitiens leurs promesses (voy. plus haut, à la date du 18 février 1437). On arma aussitôt une galère, aux frais du pape, et les ambassadeurs s'y embarquèrent. On élut comme patrons Nicolas Contarini et Alvise Bembo de San Salvador, qui devaient aller prendre en Crète les trois galères *sottil* qu'on y armait et les trois cents arbalétriers qu'il fallait fournir à l'empereur, « per vegnir al concilio » (*Diarii veneti*, fol. 102; cf. Sanudo, éd. Muratori, col. 1042 D-1043 A).

1. Voy. pièce précédente et note. Sur les envoyés grecs, voy. notre seconde série, p. 4, note 5.

2. Il avait été question d'abord de réunir le concile à Avignon; mais cette ville ne tint pas les engagements qu'elle avait pris. D'après le manuscrit autographe de Sanudo (t. II, fol. 19 v°; cf. éd. Muratori, col. 1049 A), on apprit de Constantinople, le 21 octobre 1437, que l'empereur avait refusé l'offre des Provençaux de le transporter en Occident, déclarant vouloir employer les vaisseaux vénitiens. « Et, perchè nostri venisseno a contesse con nostri [lisez: quei] Provenssali et, se non foseno stà tramezadi, si haveriano azufatto insieme. » Cf. Cecconi, ouvr. cité, n°s CXVII, CXVIII, CXXII, CXXIII. Voy., en général, sur le concile, les *Unionsverhandlungen* de Zhishman (Vienne, Gerold, 1858, in-8°) et Fromann, *Kritische Beiträge zur Geschichte der florentiner Kircheneinigung*, Halle-a.-d.-See, 1872, in-8°; le reste de la bibliographie dans le t. I de la *Gesch. der Päpste* de Pastor et dans notre seconde série, pp. 1 et suiv., notes.

de Famagouste de présenter le plus tôt possible une lettre au roi de Chypre, lettre qu'on envoie « ob causam vehementer importantem, tangentem has comperas [1]. ». — Lettre analogue à Andalone Gentile, consul de Nicosie : il devra présenter la lettre en présence d'un notaire. « Preterea, quia opus est nobis habere ex grossis argenteis stamparum quondam bonarum memoriarum serenissimorum dominorum Ugonis et Petri, regum illius insule, et ex moneta ipsorum minuta illorum temporum et ex grossis argenteis nunc currentibus et ex moneta minuta nunc currenti in Nicosia », il devra en faire la recherche « omni studio et arte... usque in valorem bisantiorum quinquaginta de Nicosia, de utraque moneta, et totidem de reliqua moneta, videlicet bisantios xxv de singula moneta [2] ». Il devra faire cela sans le moindre retard, aux frais de la République. — Même ordre à Paul des Vivaldi « divino favente presidio profutturo (*sic*) Nicosiam [3] ». — Le 26 novembre, le gouvernement génois recommande à Janus, roi de Chypre, Jean-Baptiste Pinello, envoyé pour encaisser l'argent réclamé par la République.

(Arch. d'État de Gênes, *Diversor. Negoc. S. Georgii*, reg. 1437-1439.)

21 août 1437.

Le gouvernement génois donne des ordres à l' « Officium Provisionis Romanie », concernant l'expédition du vaisseau de Caffa, qui est utile pour l'aller et le retour des fonctionnaires d'abord, pour la sécurité des possessions du Levant ensuite et, enfin, pour la sécurité du transport des marchandises.

(Ibid., *Lib. Diversor.*, reg. 23.)

Septembre 1437.

« .... Perchè il rè di Portogallo, qual hà una terra in Barbaria appresso il stretto di Zibiltara, che si chiama Seuta [4], volse tuor la Barbaria. Et preparò, del 1437, del mese di

1. *Comperas Sancti Georgii*, les actions de la Banque de ce nom. Voy. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, pp. 368-369; t. III, p. 168.

2. Sur la monnaie du royaume de Chypre, voy. ci-dessus, t. IV de la *Revue*, p. 104, notes 2 et 4. Les deux rois dont parle le document sont Hugues IV (1327-1359) et Pierre I[er] (1359-1369).

3. C'est-à-dire le futur consul de Nicosie.

4. Ceuta. Le manuscrit porte : *Serata*.

decembre (*sic*), una potente armada nella città di Lisbona, de' navilii 200, sopra la qual detto rè messe 20m persone, e fecce capitano suo fratello, chiamato li onfante Ferando [1] da Castiglia; sopra la qual era da 4,000 cavalli » et il forzo de nobili di Portogallo, et ben in ordine d'ogni cossa, sì da viver, come da combattere. Partì detta armada da Lisbona a questo dì 26 decembre, zorno di San Steffano, et zonse prestamente in Barbaria; messero tutta la zente, sì da cavallo, come da pè, in terra appresso la sua città, Saucta [2], e poi andorno per terra circa miglia 8 a una terra di detti Barbari, detta Cassari [3], e messe a campo quella, dagandoli di molte battaglie, per molti modi; sempre la si diffese. E, stando in quella impresa, adì 3 ottobrio, zonse in soccorso di detti Mori do rè, oltre il rè di Bellamarina [4]; li qual venne con 1,500 persone, frà da piè et da cavallo; sì che i scopriva tutto quel paese. E subito loro tolse la via, che li christiani non podesseno andar alli suoi navilii. Sentendo questa così grossa vignuda li onfante Ferrando, si volse redur a marina; ma el non pote, perchè, come hò ditto, Mori li haveva tolta la via; sichè fù sforzo esser alle man con Mori, che fù una durissima battaglia e longa; fù morto da christiani da 4,000, et il resto fù preson, feridi e malmenadi. Attrovandosi li onfante Ferrando con pur assai altri nobili in preson, venero a patti con li Mori di darli la detta città di Seuta [5] che tegniva il rè di Portogallo. Fatto

1. L'infant Ferrand.
2. *Sancta*, dans le manuscrit.
3. La *Chron*. F. 20 de Dresde (fol. 235 v°) a : *Caschati;* la *Zancaruola*, ms. de Venise, fol. 446 v° : *Chashuri*, ms. de Milan, fol. 568 : *Chascchari*. C'est, sans doute, Ksar-el-Kebir, au sud-ouest de Ceuta.
4. Des Maures Benemarin.
5. Ici et dans la mention suivante, le ms. a : *Senta*. — D'après les *Annales* de Magno (t. I, fol. 84 v°), dont le récit est vague, la nouvelle arriva à Venise le 17 ou le 21 décembre (les autres chroniques ont le 21, le 15 ou le 26; *Chron*. F. 160 de Dresde, fol. 176; — *Zancaruola*, manuscrit de Venise et la même, manuscrit de Milan, loc. cit.). D'après la *Chron*. F 20 de Dresde, la nouvelle arriva par la voie de Ceuta (*Zenca*). L'infant dom Pierre (sur lequel, voy. plus haut, à la date du 3 avril 1427, note 3) aurait pris part à l'expédition, d'après la *Zancaruola*. Le jour du départ fut évidemment le 3 septembre. Les rois maures auraient été, d'après la *Chron*. F 20, ceux « de Corona » (??). L'armée du roi de « Bellemarine » est évaluée par cette chronique à 150,000 hommes; d'après la *Zancaruola*, ce chiffre représente les seuls chevaliers! La *Chron*. F 20 de Dresde croit que les chrétiens s'engagèrent seulement à délivrer les captifs maures, et la *Zancaruola* dit qu'on céda à l'ennemi les armes et les provisions, ce qui était bien inutile.

questo, detti Mori promettevano lassar detto li onfante Ferrando, capitano, e tutti li altri presoni christiani. Si tien che il rè di Portogallo non vorà questo accordo et che mai el ghe darà detta città di Seuta... »

(*Diarii veneti,* fol. 108.)

18 septembre 1437.

Le sénat de Venise ajoute aux instructions du commandant des galères de Beyrouth qu'il ne devra pas permettre le commerce, sous peine d'amende pour lui-même et les négociants, si les épices retenues dans cette ville n'ont pas été préalablement restituées; il pourra employer de l'argent pour obtenir la restitution. Aussitôt qu'il l'aura obtenue, il devra en donner la nouvelle à Alexandrie, pour que le commerce avec Beyrouth y soit aussi permis [1].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti,* reg. 60, fol. 36-36 v°.)

23 septembre 1437.

Le gouvernement vénitien écrit au cardinal de Saint-Ange [2] qu'il est libre de venir et de séjourner à Venise; il s'offre à intervenir auprès du pape pour que des bénéfices soient accordés au cardinal, dans les possessions de la République ou ailleurs; il promet de nouveau de lui consentir un prêt de 1,000 florins rhénans.

(Ibid., *Collegio, Lettere Secrete,* reg. 1436-1437, fol. 162 v°-163.)

4 octobre 1437.

Le sénat vénitien accorde à l'unanimité un sauf-conduit au duc de l'Archipel, qui veut se rendre à Venise pour témoigner de sa fidélité à la République, s'informer sur ce qu'on compte faire de l'île d'Andros, maintenant qu'André Zeno est mort, et obtenir une décision concernant quelques legs de feue dame Florence, duchesse de l'Archipel [3].

(Ibid., *Sen. Misti,* reg. 60, fol. 38 v°.)

1. Voy. plus haut, à la date du 19 mars 1437.

2. Sur Julien Cesarini, cardinal de Saint-Ange († 1444), voy. notre seconde série, p. 12, note 4 et p. 20, note 7.

3. Sur la mort d'André Zeno et les projets des Crispo, voy. plus haut, à la date du 11 mai 1437, et, sur la mort de la duchesse Florence, à la date du 21 avril 1435.

22 octobre 1437.

Lettre du gouvernement de Venise à Hermolaüs Donato, envoyé auprès du pape.

« Ceterum, ut de his, que de partibus Gretie sentimus, habeat noticiam, eidem denotamus quod, ut habuimus per litteras regiminis nostri Nigropontis, diei septimi septembris, illuc venerat despotus Dragasi, frater serenissimi domini imperatoris, ex Amorea cum una galeota, et ascenderat unam galeam et iverat Constantinopolim, remansurus ad regimen illius imperii, loco imperatoris, fratris sui, venturi ad concilium [1]. Preterea habuimus ab uno fideli nostro de Neapoli Romanie [2], qui nunc venit cum uuo grippo armato, quod, dum se repperiret ad presentiam alterius domini despoti, qui remansit in Amorea [3], pro quadam differentia illius communitatis Neapolis, ipse dispotus habuit litteras ex Constantinopoli, nunciantes in Constantinopolim applicuisse primam galeam armatam per Sanctitatem Suam et quod dominus imperator armaverat duas galeas et expectabat cum desiderio reliquas galeas Beatitudinis Sue, ut cum prelatis grecis, qui in copioso numero ibi convenerant, veniret ad concilium [4]... »

(Ibid., *Collegio*, *Lettere Secrete*, reg. 1436-1437, fol. 195 v°-196; cf. fol. 201-201 v°.)

25 octobre-14 novembre 1437.

Le 25 octobre, le sénat de Venise décide l'élection d'un ambassadeur pour la délivrance du consul et des marchands arrêtés à Tunis. Est élu Léonard Bembo. — Le 8 novembre, celui-ci reçoit les instructions suivantes : 1°) Il s'informera, à Syracuse, sur ce qui a été fait des quinze Maures repris aux pirates par le vice-capitaine du golfe ; s'ils ont été vendus ou rachetés ; 2°) A Tunis, il déclarera au roi que Venise ressent du déplaisir pour

1. Le despote Constantin Dragasès, qui fut plus tard le dernier empereur de Constantinople, représenta Jean VIII pendant son absence. Parti de Patras le 5 septembre, il arriva à Constantinople le 24 (Phrantzès, pp. 162-163).

2. Nauplie.

3. Le despote Thomas, ou plutôt Théodore II.

4. D'après Magno, on apprit, le 18 octobre, le départ de Candie de la galère Pasqualiga qui allait à Constantinople. On sut, le 12 novembre, l'arrivée dans cette ville des « galere che andavano per lo imperator, levar quello al concilio » ; Jean VIII aurait fait armer *quatre* galères ; il attendait la flotte de Romanie pour partir (fol. 75).

la conduite de Canale, qui s'est enfui, en emportant beaucoup de biens appartenant à des Vénitiens ; il s'est retiré dans les États du roi d'Aragon, qui lui a donné un sauf-conduit, de sorte qu'on ne peut pas le réclamer ; l'otage qu'il avait laissé à Tunis, a pu s'enfuir de connivence avec les Maures. Bembo réclamera ensuite la délivrance des Vénitiens arrêtés et offrira de l'argent dans cette intention ; cet argent, il pourra le prélever sur les marchands établis à Tunis ; il demandera la confirmation des traités, et des dédommagements. Daniel Cocco, de Syracuse, « cognatus » de Canale, ayant chez lui des biens appartenant à ce dernier, et même une partie de ceux qui ont été enlevés aux Maures, Bembo tâchera de les lui reprendre. — La lettre contenant ces instructions est redigée le 14[1].

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 60, fol. 41, 43.)

8 novembre 1437.

Le gouvernement de Gênes demande au roi de Tunis, en le menaçant de représailles, le paiement des joyaux pris à Marin des Marini, à Constantine.

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 4, fol. 1597, n° 498.)

12 novembre 1437.

Le sénat vénitien décide de délivrer, en lui restituant ses biens, Tanusius Doucaïne[2], qui, arrêté jadis par Jean Boldù, ancien comte-capitaine de Scutari, « ob suspitionem aliquorum verborum habitorum cum aliquibus Teucris », avait été mis à la torture et envoyé à Venise sans qu'on eût pu trouver des preuves contre lui.

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 60, fol. 45 v° ; — *Raspe*, reg. 8, fol. 11-11 v°.)

29 novembre-1er décembre 1437.

Le gouvernement de Venise accorde à Georges « de Mo-

1. La *Chron.* F 160 de Dresde (fol. 175 v°) place à la date du 2 novembre l'envoi de Bembo et la *Chron.* F 20 de la même ville prétend qu'il fut expédié dès le 30 octobre (fol. 135). Il fut transporté par le vice-capitaine du golfe, André Querini. Canale, parti avec sa galère et « con la robbaria che 'l havea fatto in Cathalonia », fut banni par les Vénitiens (*Chron.* F 20, loc. cit.). Cf. Sanudo, éd. citée, col. 1047 E - 1048 A.

2. Tanus II ou Tanus III, deux cousins-germains de la famille de Doucachine qui avait possédé Alessio (Hopf, ouvr. cité, t. II, p. 96, col. 2).

noiani », « condam domini Nichole del Misistra, migalostatrompedurchi illustris domini despoti del Misistra », la permission de faire des dépôts d'argent, à l'abri de toutes représailles, dans les places de Coron et de Modon [1].

(Ibid., *Grazie*, reg. 24, fol. 204 v°.)

3 décembre 1437.

L'empereur byzantin devant venir probablement à Venise, sur les galères de Tana, on propose dans le sénat de lui préparer, ainsi qu'au patriarche grec de Constantinople, un logement « ad Sanctum Georgium [2] ac domus domini marchionis [3] et domus Ludovici a Verme [4] », et dans une autre maison. Il aura du bois et du vin à discrétion. « De parte 14 ». — Une autre proposition fixe pour les dépenses un maximum de 1,000 ducats. Votée avec 84 voix, contre une et une abstention [5].

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 60, fol. 46.)

1. Sur le μέγας στρατοπεδάρχης Eudaimonoïanni (et pas Démonoïanni; voy. seconde série, p. 198, note 3) voy. plus haut, à la date du 26 février 1422.

2. San Giorgio Maggiore.

3. L'hôtel du marquis de Ferrare.

4. La maison de Louis dal Verme, descendant du célèbre condottière du XIV[e] siècle, Lucchino.

5. Voici, d'après Magno (t. I, fol. 75 et suivantes), quelques renseignements nouveaux sur le voyage de l'empereur, de Constantinople à Venise. Le 12 novembre, on apprit l'arrivée à Constantinople des « galere che andavano per lo imperator, levar quello al Concilio »; Jean VIII ordonne, de son côté, d'armer quatre galères pour le voyage; il décide d'attendre les galères de Romanie. On avait su dès le 18 octobre que la galère Pasqualiga était partie de Candie vers Constantinople (voy. plus haut, p. 389, note 4). On apprend, le 3 décembre, que les galères de Romanie, revenant de Tana, s'étaient arrêtées, le 3 novembre, à Constantinople, où elles attendaient la galère de Trébisonde, « per dover lo imperator montar sopra quella ». On reçoit ensuite la nouvelle que l'empereur devait partir le 24 novembre, mais que la galère de Hector Pasqualigo devait prendre les devants, avec quelques personnages de la suite du prince. Magno ajoute que Jean VIII monta sur une galère qu'il avait fait armer lui-même et que les trois vaisseaux du pape l'accompagnèrent (εἰς τὸ ἴδιον κάτεργον; Syropoulo [Sgouropoulo], *Vera historia Unionis non verae*, La Haye, Vlacq, 1660, in-4°, p. 67). « Era bailo a Costantinopoli Cristofolo Marcello » (voy. plus haut, à la date du 17 juillet 1436). On fut informé, le 23 décembre, que les galères de Florence (lisez : Provence) étaient arrivées à Modon et l'empereur à « Stalimene » (Lemnos), « con quelle del papa et le nostre et del Pasqualigo ». Le 8 janvier 1438, on apprit que Jean VIII était parti de Négrepont « doi dì avanti delle galere di Romania » (voy. Syropoulo, loc. cit., pp. 70-71). Le 22, on sut que l'empereur « venirebbe per terra dal fradello et insieme venirebbe a Modon » (*ibid.*, pp. 72-76). Le 23 décembre, à huit heures de nuit (cf. *Chron. Zancaruola*, fol. 446 v°; *Chron.* F 160 de Dresde, fol. 176; *Diarii veneti*, fol. 208), arrive la galère de Pasqualigo, « con molti grippi della famiglia dell' imperatore » et soixante-dix personnes de la suite impériale (soixante, d'après les *Diarii*);

7 décembre 1437.

Lettre du gouvernement vénitien au cardinal de Saint-Ange [1].

On avait décidé de fournir à ce personnage, sur sa demande, des nouvelles de Constantinople ; le retard qu'on a mis à les lui donner s'explique par le caractère incertain et contradictoire de celles qu'on a reçues : « At nunc, per adventum quarumdam navium nostrarum ex illis partibus Constantinopolis venientium, aliquas litteras habuimus a baiulo nostro Constantinopolis, sintque etiam alie littere per quosdam cives et mercatores nostros scripte, quarum ultime date sunt in Constantinopoli, die xxv mensis octobris. Que omnes, effectualiter concordantes, narrant qualiter, post multa et varia impedimenta et obstacula introducta per illos qui nomine concilii cum galeis de Provincia illuc iverant ut s. imperator Constantinopolis et sui illam partem et viam eligerent, cum multis magnis et amplis promissionibus, et viam summi pontificis declararent [2], et post plurimas disceptationes, tandem idem s. imperator elegit atque deliberavit omnino cum galeis nomine summi pontificis illuc missis venire Venetias, sed pro majore securitate expectare decrevit galeas nostras a mercato [3], que ex partibus Romanie et Tane redire debebant, et ibi in dies expectabantur, ut cum omnibus illis galeis nostris unitis tucior esset navigatio et profectio sua. Et ut Vestra Reverenda Paternitas rem hanc clarius particulariterque intelligat, mittimus his inclusum exemplum unius littere per unum nostrum civem et mercatorem ex Constantinopoli scripte uni alteri civi nostro hic existenti, date die xxv mensis octobris, quum nec est recentior littera, que ex illis partibus habeatur, sed alie omnes cum effectu hujus etiam sunt concordes. Preterea, per adventum unius nostre navis ex partibus Barbarie venientis, habemus quod in hoc ejus adventu repererat in mari unam

elle avait quitté Constantinople le 19 novembre ; l'empereur devait partir le 24. Zono, l'agent du pape, partit aussitôt pour Ferrare, « conduse 20 della famiglia del duca » (*sic* ; cf. notre seconde série, p. 5, note 7). Venait-il de Constantinople (« si partì Michiel Zen, vien di là »)? — Cf. Sanudo, éd. Muratori, col. 1049-1051).

1. Voy. plus haut, à la date du 23 septembre 1437.
2. C'est-à-dire : refusent.
3. Galères de commerce.

navim Anchonitarum, ex Constantinopoli venientem, que inde discessit die sexto novembris, a cujus patrono et hominibus habitum est a certo, tres galeas nostras a mercato, viagii Tane, die quinto novembris [1] Constantinopolim attigisse, Venetias redituras; que ibi expectabant aliam quartam galeam nostram, ex Trapesunda venturam, quodque imperator et sui se parabant ut has galeas nostras conscenderent, huc venturi. » L'ambassadeur est envoyé seulement pour porter au cardinal ces nouvelles.

(Ibid., *Collegio, Lettere Secrete,* reg. 1436-1437, fol. 225 v°-226.)

9 décembre 1437.

Le sénat de Venise prend des mesures touchant les épices retenues à Beyrouth pendant deux ans [2] et rapportées enfin à Venise, par Nicolas Miani.

(Ibid., *Sen. Misti,* reg. 60, fol. 46 v°.)

21 décembre 1437.

Lettre du gouvernement vénitien au cardinal de Saint-Ange [3]. « Nunc ipsi Paternitati Vestre significamus quod per adventum unius nostre navis, que odierna die huc attigit, habuimus unam galeam nostram bastardam [4] ex illis que nomine summi pontificis hic armate fuerunt, ex Constantinopoli redeuntem, que ex Constantinopoli discessit die xviiij novembris [5], ad civitatem nostram Corfoy applicuisse, super qua sunt plurimi ex comitiva et familia ipsius imperatoris, quam galeam de hora in horam hic expectamus; per quam habitum est, sicut ab hac nostra navi sentitur, quod idem imperator et pathriarcha Constantinopolitanus et alii sui ascenderant super aliis nostris galeis grossis, armatis et missis per summum pontificem, cum quibus et cum una sua galea, in Constantinopoli armata, et cum aliis galeis nostris a mercato, viagii Tane et Romanie, simul unitis, jam ad insulam et civi-

1. Voy., pièce précédente, note 5.
2. Voy. plus haut, à la date du 18 avril 1435. On apprit, le 27 novembre, « esser stà liberado le specie et cargado sopra nave » (*Annales* de Magno, fol. 82 v° du t. I).
3. Voy. plus haut, à la date du 4 décembre 1437.
4. Petite galère.
5. La galère Pasqualiga. Voy. à la date du 3 décembre 1437, note 5.

tatem nostram Nigropontis attigerant, Venetias venturi, ut exinde intersint Concilio, in eo loco ubi erit persona summi pontificis. Propter que nova, calculato tempore, verisimiliter credimus, imo indubitate tenemus, quod idem imperator, pathriarcha et reliqui, cum ipsis galeis, hic erunt ad festa proxima Nativitatis Domini aut circa. Habemus preterea illas galeas, que in Provintia armate fuerant et misse Constantinopolim [1], die primo mensis novembris preteriti ex Constantinopoli vacue discesserunt et die xij dicti insuper mare proximum loco nostro Mothoni vix fuerunt, versus Provintiam redeuntes. » On expédie un courrier spécial au cardinal avec ces nouvelles.

(Ibid., *Collegio, Lettere Secrete*, reg. 1436-1437, fol. 231 v°-232.)

30 décembre 1437.

Le sénat de Venise ajoute aux instructions de Léonard Bembo, ambassadeur à Tunis, qu'une grande partie des marchandises ont été déjà délivrées et que le consul et les autres Vénitiens ont recouvré leur liberté, le roi ayant été payé sur les biens et les créances des débiteurs absents. Bembo devra donc faire seulement confirmer la clause du traité qui défend de rendre les sujets de la République responsables les uns pour les autres. Avant son retour, aucun vaisseau ne se dirigera vers Tunis. Si le roi ne confirme pas le traité, les personnes et les biens des Vénitiens devront être transportés hors du royaume dans le terme de quatre mois. Bembo s'emploiera, à Syracuse, pour obtenir que le vice-roi n'empêche pas les marchands de porter en Barbarie un autre blé que le sien [2].

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 60, fol. 48 v°-49.)

1438-1439.

Extraits des « *Diversorum Famaguste* » de l'année 1438-1439.

Le 27 octobre 1439, il est fait mention de la « vinea que fuit [I]braim de Neffino [3] ». — Le 29, mention d'un « episcopus Grecorum ». — Le 9 décembre, mention de « Johannes Comanus [4], serviens Curie ». — En décembre (?), ordre du capi-

1. Voy. plus haut, à la date du 12 août 1437, note.
2. Voy. plus haut, à la date des 25 octobre-14 novembre 1436.
3. Voy. plus haut, t. IV de la *Revue*, p. 108, note 2.
4. Voy. plus haut, t. IV de la *Revue*, p. 48, note 3.

taine de Famagouste de donner quelque chose sur l'héritage de feu « Tiles de Brezvic [1] ». — Le 29 novembre 1438, ordre du même pour la vente, par le Juif Aaron d'Oliveria, de l'esclave « Maria, etatis annorum xxviij ; et est de nasione (*sic*) Rubea [2] vel Bosina [3] ». — Le 15 janvier 1439, mention de l'évêque grec [4]. — Le 21, envoi de marchandises à Damiette, sur une fuste, de la part de Léon Bembo. — Le 27, mention de Marin de Néphin [5]. — Le 31, mention de Justinien Fatinante [6], procurateur de Marc Cornaro.

(Arch. d'État de Gênes, loc. cit., fol., 31 v°, 33 v°, 37, 41 et quelques autres, sans numérotation.)

1438 (février).

« Oratio Ambrosii monachi ad Grecorum imperatorem. » Explicit : « Oratio domini Ambrosii, generalis prioris totius Camaldulensis Ordinis, habita Venetiis in monasterio Sancti Georgii Majoris ad imperatorem, patriarcham reliquosque nobiles Grecorum explicit feliciter. » Publiée, d'après les *Lettres* d'Ambroise Traversari, dans Cecconi, ouvr. cité, t. I, n° CLXXXIV, pp. DLIII-LDVII [7].

(Venise, Bibl. de Saint-Marc, ms. latin, cl. XIV, n° 127, fol. 213-213 v°.)

6 janvier 1438.

« Nos Andreas Cibo, etc. (*sic*) spectabili militi, domino Jacobo de Bononia, baiulo regio in Baffo [8], salutem. Harum serie contentamur et licentiam concedimus nobili [viro] Johanni Loredano, sive alii pro eo, onerandi seu onerari faciendi in Baffo vel in circumstantiis ipsius capsas CCLX in CCLXXX pulveris et zucarorum [9], super navem Venetorum iluc ven-

1. Je n'ai pas relevé dans mes notes la mention de la personne à qui le capitaine de Famagouste doit « donner quelque chose ». — Sur les Brunswick-Grubenhagen de Chypre, voy. plus haut, t. IV de la *Revue*, p. 107, note 2.
2. Russe (*rosso* est traduit par *rubeus*).
3. Bosniaque. Les Ragusans disaient : *Bossinensis*.
4. Voy. page précédente.
5. Voy. plus haut, t. IV de la *Revue*, p. 110.
6. D'une famille génoise bien connue (voy., par exemple, les *Commemoriali*, t. III, p. 297, n°s 283, 285).
7. Voy. notre seconde série, p. 2, note 6 ; p. 10, note 6.
8. Paphos.
9. Sur les deux sortes de sucre, voy. plus haut, t. IV de la *Revue*, p. 114, note 7.

turam, deferendas in Famagustam... Datum Famaguste, M°CCCCXXXVIIJ, vj[a] januarii. »

(Arch. d'État de Gênes, *Lib. Diversor.*, reg. 1438-1439.)

15 janvier 1438.

Des habitants d'Antivari ont attaqué de nuit la « villa Chicher » dans le district de Dulcigno [1], ont brûlé deux maisons, ont tué ceux des habitants qui avaient échappé au feu et les ont jetés dans les flammes, « et pregnantem mulierem, eviscerando, simul cum puero in igne jecerint ». Le sénat vénitien met à prix la tête des coupables.

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 60, fol. 50 v°.)

21 janvier 1438.

Le sénat de Venise accorde des sauf-conduits aux cardinaux de Sainte-Sabine, de Saint-Pierre-aux-Liens et de Plaisance [2].

(Ibid., *Collegio, Lettere Secrete*, reg. 1436-1437.)

27 janvier 1438.

Tous les anciens recteurs de Scutari ayant recommandé de donner une pension sur la terre ferme à Tanus Doucachin [3], qui jouit d'une grande autorité en Albanie et dont le neveu, fils de sa sœur, — Lecha Zaccaria [4], « habuit a Teucro castrum Dagni, vicinum Scutari [5] », le sénat de Venise accorde à ce personnage vingt-cinq livres de pension mensuelle et une habitation « in curia capitanei Padue [6] », qu'il ne pourra pas cependant quitter sans la permission du Conseil.

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 60, fol. 52.)

3 février 1438.

Le sénat de Venise décide d'interdire, après le voyage

1. Ce village albanais ne nous est pas connu. Antivari appartenait au despote serbe, qui la faisait gouverner, en 1435, par le voévode Altomanovitsch, *Altomanus* (Ljubić, ouvr. cité, t. IX, pp. 85-86; cf. Du Cange, loc. cit., p. 348).

2. Ils venaient pour recevoir l'empereur grec.

3. Sur Tanus Doucachine, voy. plus haut, à la date du 12 novembre 1437.

4. Lech Zaccaria était le fils de Coïa, sur lequel, voy. plus haut, à la date des 7-12 octobre 1400, et de Boria (Hopf, ouvr. cité, t. II, p. 122, col. 1).

5. Sur le château de Dagno, son occupation par les Vénitiens et sa restitution aux Turcs, voy. plus haut, à la date du 27 octobre 1436 et Ljubić, ouvr. cité, t. IX, p. 106 (3 octobre 1437).

6. Le palais du capitaine de Padoue.

actuel, le commerce avec le Soudan et de considérer tout contrevenant comme contrebandier. Tous les Vénitiens devront quitter le territoire de ce prince. 9 voix pour, 3 abstentions. — On rejette une proposition tendant à permettre aux vaisseaux qui doivent partir le commerce à bord seulement, et une autre qui laissait sur ce point le libre choix aux marchands [1].

(Ibid., fol. 54-54 v°.)

10 février 1438.

Lettre du gouvernement vénitien à Ambroise Badoer, ambassadeur auprès du marquis de Mantoue [2].

« Intendentes ea que nobis occurrunt cum illo illustri domino marchione communicare, volumus quod eidem nostri parte dicatis quod nudius tertius galee summi pontificis, una cum serenissimo domino imperatore Constantinopolis, ad portum nostrum Venetiarum declinarunt, et una cum reverendo domino patriarcha Elia (*sic*), patriarcha Constantinopolitano, cum quo venerunt prelati in magno numero, et precipue archiepiscopi xxxvij [3] et papates multi, de locis longinquis, numero in totum de hujusmodi condicione : cum ipso domino patriarcha persone ij^c ; cum prelibato autem serenissimo domino imperatore est unus ejus frater despotus [4], et venerunt multe

1. Le 22 janvier 1438, arrivent à Venise les trois galères de Beyrouth, chargées d'épices, sous le commandement de Georges Loredano, fils de feu Marc. Elles apportaient la nouvelle que le Soudan avait contraint les Vénitiens de Syrie de prendre 350 « chanterade » de poivre au prix de 500 (100, d'après la *Zancaruola*) ducats chaque ; une nouvelle demande du Soudan, de lui en acheter 350 autres, avait été refusée par les marchands sous prétexte qu'ils avaient épuisé leur argent ; ils furent par suite arrêtés, à Beyrouth et dans toute la Syrie. A Alexandrie, ils subirent le même traitement, après avoir acheté par contrainte mille *sporte* au prix susdit. On décida, à Venise, d'attendre le retour des galères d'Alexandrie, avant de prendre une décision (*Diarii veneti*, fol. 446 v° ; — *Chron. Zancaruola*, fol. 446 v° ; — *Annales* de Magno, t. I, fol. 82 v°).

2. C'était à cette date Jean-François de Gonzague (1407-1444).

3. Les noms et qualités de ces prélats dans les chroniques italiennes (voy. Sanudo, éd. Muratori, col. 1054 C-E) sont défigurés. On arrive cependant à reconnaitre parmi eux l'archevêque de Trébizonde, l'archevêque d'Éphèse, le lieutenant du patriarche d'Alexandrie, l'archevêque de Cyzique, l'archevêque d'Héraclée, l'archevêque de la Morée-Inférieure, l'archevêque de Sardes, l'archevêque de Nicée, celui de Nicomédie, le lieutenant du patriarche de Jérusalem, l'archevêque de Trnovo, celui de Lacédémone, de Lesbos, de Moldovlachie (de Moldavie), de Rhodes, d'Amasieh, de Clarentza, d'Athènes, de Larisse, de Corinthe, de Smyrne.

4. Démètre, frère cadet de l'empereur.

notabiles persone, milites et magne condicionis, ac insuper legationes diversarum partium de supra Constantinopolim per milliaria vijᶜ vel circa, de partibus Armenie, Vlachie, Zorzanie [1], Rossie [2] et aliis partibus valde longinquis; et, per ea que possumus comprehendere, predicti dominus imperator et patriarcha videntur bene dispositi ad Unionem Ecclesie; quoadusque, nescimus deliberationem quam facient de processu eorum, sed, quicquid de cetero sentiemus, cum ejus illustri Magnificentia paterne communicabimus [3]. »

(Ibid., *Collegio, Lettere Secrete,* reg. 1436-1437, fol. 246.)

1. De la Géorgie ou Ibérie. On lit dans les *Terre hodierne,* fol. 116 : « Item, ad illas partes est unum maximum regnum aliud quod Ifaria dicitur ; linguam et litteras habent per se, unite in fide cum Ecclesia Grecorum »; les prélats, Géorgiens d'origine, conservent l'ancien rite national. — Sur l'ambassade d'Arménie, voy. notre seconde série, p. 19, note 2; sur celle de Moldavie, *ibid.,* p. 10, note 1, et sur celle de Géorgie, *ibid.,* p. 9, note 1.

2. Sur l'ambassade moscovite, voy. notre seconde série, p. 9, note 7 et Pelesz, *Gesch. der Union der ruthenischen Kirche,* t. I, Vienne, 1878. Cf. *Diarii veneti,* fol. 119 vᵒ ; manuscrit de Milan de la *Zancaruola,* Bibl. de Brera, A. Gx, 16, fol. 574 vᵒ.

3. Sur l'arrivée de Jean VIII à Venise (8 février), voy. Sanudo, éd. Muratori, col. 1051-1055 et notre seconde série, p. 5, note 2. J'ajoute quelques renseignements empruntés aux chroniques vénitiennes inédites. D'après Magno (t. I, fol. 116), « altri dicono che furono galee sei et con le galee di Romania; fù prima galee 3 armade per Eugenio papa, galie 4 dell' imperator et galie 2 di Venitiani. Scrivesi che venne con galee 3 grosse, armade in Venetia per il papa, et con quello venne Andrea Querino, patrono de una galia del colfo ». Des ordres avaient été donnés pour que Jean fût reçu honorablement dans toutes les possessions de la République et on le défraya de tout (*Chron. de Vienne* II, fol. 457 vᵒ). Il avait dans sa suite quarante prêtres de l'Église de Constantinople (Magno, loc. cit.). Sa suite s'élevait en tout à 700 ou 900 personnes (*ibid.*). Le doge lui offrit, au Lido, « asaisymi viny, zere, confeti, pesi et zelate, imperò che l'era sabado » (*Chron. Zancaruola,* fol. 448 vᵒ). Il le conduisit, des « castelli » (*sora ai castelli*), où il s'était arrêté, à S. Nicolas de Lido (Magno, loc. cit.). « Cavossi il dose la beretta et lui il suo capello, benchè per uno pezzo contrastasse che se cavisse. » Jean VIII souffrait de la goutte et ne monta pas sur les *piatti.* Pendant la visite que le doge fit ensuite au patriarche, « quello cavossi la beretta, et lui [il patriarca] si levò in piedi da sentar per uno pezzo ». Le prélat fut visité ensuite par Blaise de Molin, patriarche latin de Jérusalem, Laurent Giustiniani, évêque de Castello, et autres prélats « abbati et piovani, i quali abbracciò et levossi in piedi; a i quali mandado fù salvadesini, vini et confettion et altre cose per viver ». Le lendemain, la Seigneurie alla trouver l'empereur « con tuti li soy trionfi »: sur les barques on faisait « grandisime feste ed alegrezie, con tuti le man di strumenti del mondo » (*Chron. Zancaruola,* fol. 448 vᵒ.) « Tuta l'aqua », écrit un autre chroniqueur du xvᵉ siècle, « z'era coverta de navilii e barche d'hogni sorte, e jera notabel chossa a veder tante persone sì ben in ponto, di tute condizion d'istrumenti. » La maison du marquis de Ferrare, où on conduisit le monarque, se trouvait à San Giacomo; elle avait appartenu aux Pesaro. « E nota che' l hera despaziado tutò lò chanal grande et levato lo ponte di Rialtto; et fò fato una grandenissyma festa et alegrezia, et dura quella festa infina a note. » La suite fut logée dans l'ancien hôtel Verme, à San Paolo (*Chron.* F 160 de Dresde,

14 février 1438.

Le sénat vénitien, sur la demande du pape, décide d'annoncer aux rois de France, d'Angleterre et de Hongrie, ainsi qu'à d'autres princes, l'arrivée de l'empereur de Constantinople, du patriarche grec et leur suite, pour l'Union [1].

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 60, fol. 57 v°.)

17 février 1438.

Lettre du gouvernement vénitien à Marc Dandolo, ambassadeur de la République auprès du pape :

On lui annonce d'abord qu'on a écrit, d'après le désir exprimé par le pape, à divers princes et rois [2] : Dandolo devra porter ce fait à la connaissance d'Eugène IV. « Dicetis insuper... quod reverendissimus dominus patriarcha Constantinopolitanus solus voluit in secreto nos alloqui et habere consilium nostrum; qui in substantia nobis dixit quod imperator et ipse huc venerant pro unione Ecclesie Dei, quam valde desiderabat,

fol. 176; — *Chron. Zancaruola*, loc. cit.). Après cinq jours, on ne paya plus les dépenses des Grecs, mais on leur fit, en revanche, des présents de « zucheri, vini, zere et confedi et salvadexine » (*Chron. Zancaruola*, loc. cit.). Le marquis de Ferrare, Nicolas d'Este, arriva le 12, à « hore j. de note » (*ibid.*). Nicolas Albergati, cardinal de Sainte-Croix, reçu, à Poveggia, par la Seigneurie, avait aussi dans sa suite l'évêque de Vicence; il visita assez tard l'empereur, accompagné par le doge et la Seigneurie (*Diarii*, fol. 110; — *Chron.* F 20 de Dresde, fol. 236; — chron. citées). Il reçut les mêmes présents que l'empereur (*Chron.* F 160 de Dresde, loc. cit.). « Lo arcivescovo di Candia alloggiò a casa di suo fratello [Valaresso], quel di Taranto ai Carmini; il patriarca di Grado, credo, nel suo palazzo a San Silvestro » (Magno, loc. cit.; la visite à l'empereur eut lieu le 14; le 15, le cardinal visita le patriarche, *ibid.*). Le 19, seraient arrivés le cardinal de Saint-Ange et le cardinal Vitelleschi, patriarche de Jérusalem, ce dernier sur une galère armée; il logea dans l'hôtel du marquis de Mantoue (Magno et la *Chron.* F 160 de Dresde, loc. cit.). D'après la *Zancaruola*, loc. cit., le cardinal Julien, dont on paya les dépenses, arriva le 19; Vitelleschi, le 24 à peine (le 22, d'après la *Chron.* de la Bibl. de Saint-Marc, it. VII, 188, fol. 166, et le cardinal Julien le 18); il venait recueillir des subsides pour les troupes pontificales du royaume de Naples. Reçu le 25, au Lido, il habita à San Pantaleone, la maison du marquis de Mantoue, et on paya ses dépenses aussi. Le 13, on avait appris les querelles du concile de Bâle. Le 20 février, l'empereur, le patriarche et leurs conseillers décidèrent d'aller à Ferrare, ce qu'ayant appris, le marquis Nicolas partit cette nuit même « per mandar zoso la sua ganzara da levar l'imperator con sua compagnia » (*Diarii*, loc. cit., — Magno, loc. cit.). Le 25, Sigismond, seigneur de Rimini, arrive à Venise. Jean, conduit par des nobles vénitiens, partit le 28 février et le patriarche le 3 mars (*Chron. Zancaruola* et *Chron.* F 20 de Dresde, loc. cit.).

1. Voy. Sanudo, éd. Muratori, col. 1055 B-C et les chron. citées. Arrivé à Ferrare, l'empereur renouvela personnellement ces invitations (*Diarii veneti*, loc. cit.).

2. Voy. le numéro précédent.

sed quod jam ante, et etiam post adventum suum, audiverat differentiam esse inter papam et quosdam principes christianos quodque petebat et volebat consilium a nobis, quid esset acturus; que verba sub maximo secreto nobis dixit, ac instantissime petiit ut secretissima haberentur, sicque ejus Beatitudini supplicabitis ut ipsa verba ac etiam responsionem nostram infrascriptam, ex bonis respectibus, apud se tenere dignetur. Nos autem sibi respondimus quod Concilium basiliense non poterat nec debebat amplius concilium reputari, quum principales et digniores prelati discesserunt, nec remanserunt nisi aliqui satis pauci, qui non zelo unionis et pacis, nec aliqua bona intencione remanserant, sed solum ad finem scismatis et discordie; propter quam sperabant eorum statum augere, et quod invidia potius et odio movebantur; de quibus facienda non est aliqua reputacio. Item, quod inter Beatitudinem Suam et principes christianos non erat aliqua differentia vel discordia, imo quod sciebamus omnes principales principes Christianitatis esse unitos et bene conformes cum voluntatibus clementie sue et ad ejus dignitatem et statum bene dispositos, nisi forte esssent rex Aragonum, qui aspiravit et aspirat ad regnum Sicilie [1] et, quoniam ejus Sanctitas non favet sibi, sed potius regi Renato, idem rex Aragonum adversatur Beatitudini Sue. Preterea, dux Mediolani, qui dudum quesivit et querit surripere de terris Ecclesie ac multis modis conatus est facere contra personam et statum Beatitudinis Sue. Sed de aliis principibus et dominis christianis neminem scimus qui non sit propitius clementie sue. Demumque, ad partem consilii, diximus quod salubrius consilium quod in hac materia videamus ad perficiendum tam sanctum opus, est, quod serenissimus dominus imperator et ipse reverendus dominus patriarcha et sui cum ipso summo pontifice uniantur, et, quanto celerius istud fiet, tantum laudabilius et utilius judicamus. Visus est libenter audire consilium nostrum, postremoque dixit quod cogitare volebat. » On a appris à Venise que le cardinal de Sainte-Croix [2] et les autres délégués du pape comptent

1. Sur la guerre que faisait le pape au roi Alphonse, voy. notre seconde série, p. 38, note 1.
2. Voy. p. 398, note 3.

retourner à Ferrare, après avoir obtenu la réponse, quelle qu'elle soit, des Grecs. Le gouvernement vénitien leur conseille de ne pas partir de sitôt, « ne videatur rem hanc pro rupta et derelicta haberi »; le temps peut faire beaucoup dans des négociations de cette nature [1].

(Ibid., *Collegio, Lettere Secrete,* reg. 1436-1437, fol. 252 v°-253.)

18 février 1438.

Le sénat vénitien prend des mesures pour le paiement des *avaries* [2] de Syrie.

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 60, fol. 59 v°.)

26 février 1438.

Venise accorde la « bulleta libera [3] » pour les provisions amenées par l'empereur de Constantinople et le patriarche grec; à savoir : « vasselli de vin, zioè barilli e charatelli [4], fina cercha XL; salumi de più sorte, e chaviari, in suma caratelli IIIJ^c et barille zercha X; item, tapedi ballete IIIJ°; item botarge [5], chassete IJ; hua passa [6] sacho J°; et altre suo chose, per suo uxo. » — L'empereur et le patriarche partiront bientôt pour Ferrare; trois cardinaux [7] et l'archevêque de Tarente resteront seuls à Venise. Le sénat vote 300 ducats pour les cadeaux à faire aux premiers.

(Ibid.)

11 mars 1438.

Le sénat vénitien rejette une proposition tendant à permettre l'armement de galères pour les pèlerins, à cause des dommages et mauvais traitements qu'on inflige chaque jour en Terre-Sainte « principibus et comitibus et aliis nobilibus viris, qui cum habitu peregrino incogniti vadunt cum galeis nostris

1. Le 23 décembre 1437, le sénat décide de confier la charge de faire la paix entre la ligue et le duc de Milan au marquis de Ferrare, le pape étant trop occupé « per el Concilio et per la vegnuda del imperator di Costantinopoli et per le cose della Fede » (*Diarii veneti*, fol. 208).

2. Dépenses. Voy. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 887. Sur ces dépenses, voy. plus haut, à la date du 3 février 1438.

3. Laissez-passer à la douane. Voy. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 889.

4. Petits barils.

5. Boutargues.

6. Raisin sec (*uva passa*).

7. De Sainte-Croix, de Saint-Ange et Vitelleschi, patriarche de Jérusalem. Voy. p. 398, note 3.

ad Sacrum Sepulcrum ». Une autre proposition, faite par Luc Trono, était de ne plus armer de galères pour cette destination pendant cinq ans.

(Ibid., fol. 66 v°.)

15 mars-17 avril 1438.

Le 15 mars, le sénat vénitien rejette les mesures proposées, concernant les affaires du Levant; des *novitatès* étaient signalées par des avis venus de Chypre. — Le 17, on décide d'envoyer en Syrie un *grippo* pour prendre des informations. — Le 31, on ordonne au dit *grippo* de se rendre à Ravenne. — Le 2 avril, on ajourne la décision sur les affaires du Levant jusqu'au 17. Aucune résolution n'est cependant prise làdessus à cette date [1].

(Ibid., fol. 67 v°, 69, 70, 71.)

28 mars 1438.

Le sénat vénitien, considérant que Jean Kastriota, dont les possessions sont voisines de Scutari et d'Alessio, a été toujours l'ami de la République, accorde la demande de ce dernier, qui avait insisté par le moyen d'un ambassadeur et par des lettres pour faire étendre à ses fils, Stanissa et Georges, les privilèges dont il jouit lui-même. Kastriota ayant demandé aussi le maintien, pendant deux années de plus, de Pascal Gradenigo, provéditeur d'Alessio, parce qu'avec lui, on est assuré de trouver toujours les chemins ouverts, le sénat répond que c'est impossible, mais qu'on ordonnera au successeur de Gradenigo de se conduire de même. On donnera des ordres concernant le solde du paiement dû au seigneur albanais pour du blé arrêté par les Vénitiens [2].

(Ibid., fol. 69 v°.)

18 avril 1438.

Le gouvernement génois recommande au Soudan, qu'il appelle « illustrissime princeps et metuendissime domine », frère Michel « de Sancto Michaele, de Caffa », de l'Ordre des

1. Voy. plus haut, à la date du 15 février 1438.

2. Voy. plus haut, à la date du 25 mai 1433. Le fils aîné de Jean Kastriota, Reposs, devint moine et son troisième fils, Constantin, était dejà mort (Hopf, ouvr. cité, t. II, p. 123, col. 1).

Prêcheurs, qui vient pour lui demander la permission de rebâtir « oratorium quoddam in civitate Sancti Sepulcri, quod alias erat herectum et in ecclesiam fabricatum, ad honorem beati Jacobi, pro celebrandis divinis officiis, ut moris christianorum est ». Cette œuvre, agréable d'une manière particulière aux Génois, « concernat... etiam gloriam et magnitudinem status vestri ». Le Soudan est prié de protéger aussi ceux que frère Michel laissera, à sa place, pour les travaux et le service divin.

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 6, fol. 204, n° 652.)

6-8 mai 1438.

Le 6 mai, le sénat de Venise approuve, par 74 voix contre 39, puis 11 et 4 abstentions, la proposition de demander par écrit au Soudan la délivrance des marchands vénitiens arrêtés en Syrie et en Égypte, et de leurs biens, bien que certaines personnes prétendent qu'il l'a déjà fait. Pour le moment et jusqu'à ce que les vaisseaux du Levant aient apporté des nouvelles, tout commerce avec la Syrie est défendu, sous peine d'amende. On peut ramener les marchands qui voudraient revenir à Venise. — Le 8, on défend aux galères et galiaces des pèlerins de faire le commerce avec la Syrie [1].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 60, fol. 78, 78 v°-79.)

9 mai 1438-14 octobre 1443.

Le 9 mai 1438, le gouvernement de Gênes réclame de nouveau au roi Mohammed de Grenade, en le menaçant de représailles, la restitution d'olives et autres articles de commerce, enlevés par un Maure d'Almeria à Grégoire Spinola, citoyen de la République. — Le 14 octobre 1443, le même gouvernement se plaint au roi de ce qu'il a pris de l'argent à Ambroise Cattaneo, Génois.

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 7, fol. 10-10 v°, n° 35; fol. 42 v°-43, n° 156; — *Diversor. filze*, paquet 10.)

10 mai 1438.

Le gouvernement de Gênes suspend, pendant une année, les

1. Voy. plus haut, à la date du 11 mars 1438 et à celle des 15 mars-17 avril 1438.

représailles accordées contre l'île de Rhodes, mais l'accès de cette île restera interdit aux Génois pendant le même temps. Les représailles contre Rhodes ne pourront plus être suspendues ensuite [1].

(Ibid., *Diversor. filze*, paquet 11; — *Lib. Diversor.*, reg. 24.)

16 mai 1438.

Le gouvernement de Gênes prend des mesures pour vendre l' « introitus sive drictus nuper impositus super rebus Scirie [2] et Egypti ». Le droit d'entrée était de 4 pour 100 sur les marchandises importées et exportées.

(Ibid., *Lib. Diversor.*, reg. 25.)

24-26 mai 1438.

Le sénat de Venise satisfait à la demande présentée par deux ambassadeurs de l'empereur byzantin, qui voulait avoir trois galères vides, pour les armer à Venise et les envoyer ensuite au secours de Constantinople, « ob vulgare Theucrorum, qui dicuntur pretendere ad offenssas civitatis Constantinopolis predicte » : l'armement sera fait aux dépens de l'empereur ou du pape; les patrons seront, comme de coutume, des nobles vénitiens, mais les galères porteront le drapeau impérial. Avis de cette réponse est donné à l'archevêque de Capoue, légat du pape (24 mai). — Le 26 mai, l'empereur ayant demandé que sa propre galère restât à Venise et que l'équipage et le patron fussent transbordés sur une des trois galères qu'on armera dans cette ville, le sénat approuve cette proposition et décide d'élire seulement deux patrons parmi les nobles vénitiens, pour les deux autres galères [3].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 60, fol. 84.)

30 mai 1438.

« Pax per vigenium completa cum serenissimo domino Ottomen, Tunisii, etc. rege [4], per clarissimum virum dominum

1. Voy. plus haut, à la date du 29 août 1435.
2. La Syrie.
3. Le 1er mai 1438, la galère Bemba, venue de Candie, annonce les préparatifs du sultan contre Constantinople; les marchands vénitiens s'étaient retirés à Péra. Le 23, se présentent devant la seigneurie de Venise deux ambassadeurs de l'empereur grec (*Annales* de Magno, t. I, fol. 117 v°). Les chroniques byzantines ne connaissent pas ces faits.
4. Abou Omar Othman.

Leonardum Bembo, oratorem, etc.... Scrite in Tunis, di venere, cinque del mese nominado Elegçe [1], compimento del suo anno che core 841, che è al modo nostro adì xxx mazo M° CCCC° XXXVIIJ. » Est fixé un droit d'entrée et de sortie de 10 1/2 pour 100 en faveur du roi : « diexe e meça per c, zoè a rason de besanti x per centener de besanti [2]. »

(Ibid., *Commemoriali*, reg. 11, fol. 43 v°-44 v°.)

6 juin-27 août 1438.

Le 6 juin, le sénat vénitien modifie un point des instructions données à Léonard Bembo, envoyé à Tunis. Une seule galère s'y rendra pour faire le commerce. — Le même jour, on décide l'expédition de la galère Dandola, avec des troupes à bord, pour faire le commerce à Syracuse, Tripoli, Tunis, Cadix (*Cades*). — Ce vaisseau partit un peu avant le 27 août [3].

(Ibid., *Sen. Misti*, reg. 60, fol. 87 v°, 89 v°-90, 101 v°.)

6 juin 1438.

Le sénat de Venise décide que les deux galères d'Aigues-Mortes se chargeront de transporter le Grand-Maître de Rhodes [4].

(Ibid., fol. 87, 97, 97 v°.)

13 juin 1438.

Le gouvernement de Gênes permet à Jean Grillo et Élie Spinola d'envoyer un facteur (« juvenem ») à Tunis, « non obstante alliquo allio mandato forte in contrarium disponente, tam Officii venerandi Romanie, quam alterius Officii [5] ».

(Arch. d'État de Gênes, *Diversor. filze*, paquet 10.)

30 juillet-5 septembre 1438.

Le 30 juillet, par suite de la demande des marchands reve-

1. Zoulhedghé.
2. Voy. *Commemoriali*, t. IV, pp. 213-214, n° 28, où se trouve une analyse plus circonstanciée des points secondaires ou déjà connus par les traités antérieurs. Sur la mission de Bembo, voy. plus haut, à la date du 30 décembre 1437.
3. Voy. la pièce précédente.
4. Voy., sur le transport de Jean de Lastic à Rhodes, plus haut, à la date du 29 août 1435, note.
5. Voy., sur les relations de Gênes avec Tunis, plus haut, à la date du 8 novembre 1437.

nus de Tunis, touchant le paiement de 2,500 « doble fersi » [1] qui restent sur le compte des 8,780 doubles promis par Bembo, dans le terme de six mois après son départ, comme dédommagement au roi de Tunis [2], — le sénat de Venise prend des mesures pour le paiement de cette somme. — Ces mesures sont modifiées et complétées le 18 août et le 5 septembre.

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 60, fol. 99-99 v°, 100 v°, 102 v°.)

18 août 1438.

Une décision du sénat vénitien déclare que les galères d'Alexandrie et de Beyrouth ne partiront peut-être pas dans l'année courante [3].

(Ibid., fol. 100 v°.)

16 septembre 1438.

Le gouvernement de Gênes, ayant appris, par la requête de Lodisio Salvago, que ce dernier était molesté par les officiers chypriotes, « jussu prefati regis, super possessione lacus Agii [4], ipsi Lodixio pleno jure spectanti, ex forma instrumentorum sibi seu quondam Paulo, ejus fratri, concessorum », ordonne au capitaine de Famagouste et à ses officiers de ne plus permettre dorénavant ces chicanes.

(Arch. d'État de Gênes, *Diversorum Famaguste,* reg. 1438-1439, fol. 82.)

1. *Doble forse*, ou bien la *dobla fersi* est-elle une espèce particulière de *dobla?* Sur la *dobla*, voy. plus haut, à la date du 14 octobre 1423.

2. Pour les biens volés par Jérôme des Canali. Voy., sur la mission de Bembo, plus haut, à la date du 30 mai 1438.

3. On apprit à Venise, le 21 juin 1438, que les Vénitiens avaient été retenus et battus à Alexandrie après le départ des galères de Beyrouth et qu'ils mouraient de la peste. D'après des avis du 14 mars, apportés par un brigantin vénitien venu de Constantinople, on avait imposé aux Vénitiens habitant la Syrie l'achat de 600 *sporte* au prix de 103 ducats chaque. Comme ils prétendaient n'avoir plus d'argent, ils furent enfermés au château de Damas et ailleurs et maltraités (Magno, t. I, fol. 122 v°; *Chron. Zancaruola,* fol 449; voy. aussi la décision des 15 mars-17 avril 1438, ci-dessus). — On reçoit, le 25 août, l'avis que le Soudan [Boursbaï] était mort et que son fils [Youssouf] avait été proclamé; le 6 novembre, on apprend que « il gran armiraglio [Djakmak, Almélik Azzahir], il qual fù de schiavi de Baiococo [Berkouk] », avait emprisonné le nouveau Soudan et pris sa place; l'usurpateur « fù bon soldan et fù aidado per nostri » (Magno, loc. cit.). Cf. Sanudo, éd. Muratori, col. 1059 E-1060 A, 1066 B; Heyd, ouvr. cité, t. II, p. 481.

4. On trouve dans le district de Larnaca un *locus* de Ἀάγια (Mas Latrie, *l'Ile de Chypre*, p. 168). Voy., sur le « lacus Agii », plus loin, à la date des 24 août-20 décembre 1440.

23 octobre 1438.

Hadji-Ibrahim (« Azi Braim »), gouverneur d'Acre, s'était plaint de ce que Pierre Loredano, patron d'un vaisseau se trouvant dans le port de cette ville, eût dépouillé des marchands maures et de ce que François Longo, Vénitien établi à Acre, lui eût pris (« asportasse ») 206 ducats : Hadji-Ibrahim demandait que Venise s'occupât de lui donner satisfaction, sans quoi les Vénitiens n'auront pas à se plaindre des mesures qu'il prendra, bien qu'il soit ami de la République, contre les autres marchands, innocents de ces délits. Le sénat renvoie ce procès aux *Avogadori*. — A Tripoli, le seigneur (« dominus ») avait permis aux Vénitiens d'acheter, au prix de 50,000 direms (« dereni »)[1], tout le coton; quelques citoyens de la République se sont employés de telle sorte que ce prix a été élevé ensuite par ledit seigneur à 85,000 direms, et ils ont eu leur part du gain. L'enquête sur ce fait est renvoyée par le sénat aux *Avogadori*.

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 60, fol. 107.)

23 octobre-18 décembre 1438.

Le 23 octobre, « cum habeatur informatio quod patroni navium Sirie caricaverunt » (c'est-à-dire ont embarqué leur cargaison), le sénat de Venise convoque le Conseil, le 25, « pro factis navigandi in Siriam ». — Le 18 décembre suivant, le commerce est permis avec les possessions du Soudan [2].

(Ibid., fol. 107, 114.)

18 décembre 1438.

Le gouvernement de Gênes accuse réception au roi de Grenade de ses lettres, « quas, defectu lectoris, intelligere nequivimus », et lui demande de restituer à Boruel Grimaldi, comme on assure qu'il est disposé à le faire, les marchandises prises par les Maures à Almeria, Malaga et à la Monnaie de Grenade.

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 5, fol. 76 v°, n° 244.)

1. Dirhem. C'était la monnaie courante en Arménie et même en Syrie. Voy. Pegolotti, *passim*, et Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, pp. 684-685; Schlumberger, ouvr. cité, pp. 7, 139 et suiv.; Corn. Desimoni, dans la *Rev. de l'Or. latin*, t. III, p. 9.

2. On apprit, le 18 octobre, que les marchands vénitiens avaient été délivrés au Caire par l'« amiral », « senza alcuna mangiaria, ma pur li costò ducati 1200 » (Magno, *Annales*, t. I, fol. 122 v°).

21 décembre 1438.

Sauf-conduit accordé, malgré toutes les offenses et malgré la guerre qui divise Gênes et le roi d'Aragon [1], par « Andreas Cibo, capitaneus et potestas Famaguste et omnium Januensium in regno Cipri, Casanus de Auria et Michael de Gravano, massarii et provissores civitatis ejusdem et dicti domini capitanei consiliarii », à Étienne Pignolo, chevalier [2], ambassadeur du roi de Chypre, qui veut venir à Famagouste [3], avec des damoiseaux, des serviteurs et des esclaves, de l'argent et des marchandises qui appartiennent soit à lui-même, soit au roi, pour se rendre « in partibus Sirie vel Egipti », sur une *gripparia* commandée par Colla de « Trapena », habitant de Cérines (« Yherinarum »).

(Ibid., *Famaguste Diversorum*, reg. 1438-1439, fol. 24.)

30 décembre 1438.

André Cibò, capitaine de Famagouste, fait savoir au bailli royal de Limassol, André Gonème, et à son lieutenant ou successeur, qu'il permet aux Vénitiens Marc Cornaro et Laurent des Priuli, ou à leurs agents, de charger sur la galiote de François de Mora les marchandises débarquées à Limassol par la galiasse vénitienne des pèlerins et de les porter à Famagouste. — A cette date, le consul des Vénitiens, dans cette dernière ville, était Jacques Giorgio.

(Ibid.)

9 janvier 1439.

Le sénat de Venise prend des mesures pour obtenir la restitution des épices arrêtées en 1437 par les officiers du Soudan « in ossera Damasci [4] ».

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 60, fol. 116 v°.)

20 janvier 1439-9 février 1440.

Le 20 janvier 1439, André Cibò, capitaine de Famagouste,

1. Gênes avait bien accueilli les demandes du roi René d'Anjou et l'avait fait accompagner à Naples par ses vaisseaux (Varese, ouvr. cité, t. III, pp. 347 et suiv.; Serra, ouvr. cité, t. III, p. 162).

2. Sur Pignolo, voy. plus haut, t. IV de la *Revue*, p. 115 et note 2.

3. Il est probable que le port de Famagouste était alors interdit et que l'une des causes de sa fermeture était la guerre entre Gênes et le roi d'Aragon.

4. Voy. plus haut, à la date du 18 août 1438, note.

annonce au chevalier Jacques de Bologne, bailli royal à Paphos, qu'il permet à Marc Cornaro ou à son facteur de charger dans cette dernière ville ou dans ses environs « capsas [1] 160 in 180 zucarorum et pulverum [2] super navem pulverum Venetorum iluc venturam, vel super unam gripaream ». — Le 6 février 1440, Cibò annonce à André Gonème, bailli royal à Limassol, qu'il permet à André Cornaro ou à son facteur de charger « capsas ducentas de casali Episcopie [3] sive in suis circumstantiis, comprenso eciam Limiso », sur le vaisseau du Vénitien Blaise Zancani et de faire porter à Famagouste « dictas pulveres et sucaros ». — Le 9 du même mois, Cibò annonce à Jacques de Bologne qu'il permet à Marc Cornaro ou à son facteur de charger à Paphos ou dans les environs 200 « capse » de « pulveres zucari », sur le vaisseau de Blaise Zancani. — Aux trois dates, Jacques Giorgio était consul de Venise à Famagouste.

(Arch. d'État de Gênes, *Famaguste Diversorum,* reg. 1438-1439, fol. 33, 43 v°.)

23 janvier 1439.

Le sénat de Venise rejette la proposition d'envoyer un ambassadeur pour féliciter le Soudan de son élection. Il vote l'expédition de six galères de commerce en Syrie [4].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti,* reg. 60, fol. 120-120 v°.)

30 janvier 1439.

« In man de Zorzi Dandulo, in Venexia, habita in piaza de Sam Marcho.

« Ab intra, supra : Paxe e bontate nel multiplica semper, e fortesa de Isdrael sempre. Amem. Zà ve scrisi una altra volta che pagati a Matei e Ambroxo Contarini, che fò fllioli de miser Nicolò Contarini, ducati cento e octo de oro veneciani, che ò recevuto in Famagusta, che fò zobia [5], adì sete avosto; e, si tu no nè pagato la letera de prima paga, per questa, segondo

1. Caisses.
2. Voy., sur la « poudre de sucre », plus haut, à la date du 6 janvier 1438, note.
3. Piskopi, casal bien connu, appartenant aux Cornari.
4. Voy. plus haut, à la date du 18 août 1438 et à celle des 23 octobre-18 décembre suivants.
5. Jeudi.

matasia [1] de Manuel de Cremona, queste letere segonda ducati cento e octo, soè ducati cvııj; io Azariel Jorni imprometo sò che scrito de sovra e tuti i cambi che su facti per questu. — Translatado de ebreo in latim per Gabriel Belbo, e per sagramento sò afermo, etc. (*sic*) [2]. »

(Arch. d'État de Gênes, *Famaguste Diversorum*, reg. 1438-1439, fol. 54.)

18 mars-13 avril 1439.

Le gouvernement de Gênes décide, le 18 mars, de faire un cadeau de quarante livres au plus « magnifico militi, domino preceptori Acaie », ambassadeur du Grand-Maître de Rhodes [3]. — Le 13 avril suivant, l'*Officium Monete* donne son assentiment à cette décision.

(Ibid., *Lib. Diversor.*, reg. 28.)

28 mars 1439.

Le sénat de Venise décide l'élection d'un consul à Alexandrie et d'un autre à Damas [4].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 60, fol. 133 v°.)

Même date.

Décision du sénat de Venise touchant Marc Duodo, consul-élu de Tana, qui est resté à Caffa, « non euntibus galeis nostris Tanam ».

(Ibid.)

4 avril 1439.

Ordre pour la proclamation, à Gênes, de la paix conclue avec frère Jean de Lastic, Grand-Maître, et l'Ordre de Saint-Jean et ses sujets, « sicut constat instrumento ipsarum compositionum initarum inter prenominatos illustrem dominum ducem, Consilium et Officium, nomine Communis Janue, et

1. Y a-t-il quelque rapport entre ce mot et le nom arabe de *mathessep*, donné au lieutenant du vicomte en Chypre (Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 206, note; p. 853)?

2. Il nous a paru intéressant de donner en entier cette lettre de change d'un juif de Chypre au XV[e] siècle. Cf. Belgrano, *L'interesse del denaro e le cambiali appo i Genovesi*, dans l'*Arch. storico italiano*, t. III[1], de la troisième série (1866), pp. 103-122, *passim*.

3. Jean de Lastic. Voy. plus haut, à la date du 6 juin 1438.

4. Voy. plus haut, à la date du 23 janvier 1439. L'élu pour Alexandrie fut Georges Soranzo, fils de feu sire Gabriel (Poma, loc. cit., p. 10).

magnificum militem ac patrem, reverendum dominum Fulconem de Roschenar. (*sic*) [1], preceptorem Achaye, Frandrie et Annonie, nomine dicti reverendi domini Magni Magistri et Religionis, die prima mensis instantis [2]. »

(Arch. d'État de Gênes, *Diversor. filze,* paquet 11.)

10 avril 1439-13 janvier 1440.

Le 10 avril 1439, le gouvernement de Gênes se plaint au roi de Tunis de la saisie des biens et personnes des marchands se trouvant dans cette ville, en représailles des dommages causés sur mer par les Génois aux sujets du roi. On envoie comme plénipotentiaire à Tunis « Bernabonem de Columnis, Scotum ». — Une lettre du 10 mars précédent explique qu'il s'agit du vaisseau de Jacques Calvi, qui avait pris des Sarrasins sur un vaisseau sicilien, allié des Catalans. Gênes restituera ces prisonniers, en échange de ses sujets arrêtés. Un post-scriptum ajoute qu'on vient d'apprendre que le roi, pour opérer la dite saisie, avait pris prétexte des actes de piraterie exercés par Vitile d'Ischia, Napolitain naviguant sous le drapeau de Naples. Ce personnage avait bien à bord un Génois, mais sans caractère officiel. — Le 13 janvier 1440, les Génois recommandent au roi de Tunis Bernabò des Colonne, consul élu à Tunis. Ils renouvellent la promesse faite jadis par l'intermédiaire du consul André de Mare, de délivrer et renvoyer les Sarrasins captifs « qui apud insulam Corsice esse dicuntur [3] ».

(Ibid., *Litterar.*, reg. 6, fol. 298 v°, n° 956; fol. 356, n° 1123; fol. 379, n° 1205.)

17 avril 1439.

Le gouvernement de Gênes déclare au roi de Chypre qu'il ne peut plus attendre le payement de la dette du royaume, vu que, parmi les actionnaires des Mahones, dont le roi est débiteur, « sunt pupilli, orphani, vidue, ecclesie, monasteria ». Que le roi presse l'envoi de ses ambassadeurs si longtemps attendus, « si eosdem legatos non misit, quod credere non

1. Rochechinard, commune de Saint-Jean, arrondissement de Valence (Drôme).
2. Sur ce traité, voy. plus haut, à la date des 18 mars-13 avril 1439.
3. Voy. plus haut, à la date du 13 juin 1438.

possumus ». — Dans les instructions données à son syndic à Nicosie, Pinello [1], la République annonce que, si le roi n'envoie pas d'ambassadeurs jusqu'au 1er octobre, on lui fera un procès [2].

(Ibid., *Diversor. Negocior. S. Georgii*, reg. 1437-1439.)

1er-4 mai 1439.

« In Collegio. »

Le 1er mai, le sénat de Venise s'occupe des demandes formulées par Barthélemy « Bruto » [3], envoyé de la ville de Durazzo. Il avait raconté les *novitates* commises par les Turcs sur le territoire de la ville, « non permittendo eos [incolas] facere salem suum » et occupant les possessions de la République. — Bruto, « homo fidelissimus et praticus ad similia », sera envoyé vers le sultan; pour être bien reçu, il portera 150 ducats de cadeaux, dont 80 donnés par Durazzo et le reste par la République. Les habitants de Durazzo demandaient qu'on permît au recteur de la ville de faire des présents « custodibus Turchi qui custodiunt stratas ne sal et mercationes currant [4] ». Fabrice Loredano, ancien bailli de Durazzo, avait acheté un cheval volé à Alder-beg [5], « qui est dominus vicinus terre nostre Durachii »; celui-ci, l'ayant réclamé en vain, avait arrêté deux habitants de la ville. Le sénat décide qu'on paiera au Turc le prix de son cheval, 100 ducats. Les *salinarii* qui venaient à Durazzo tous les deux ans, pour recevoir le sel dû aux Turcs, ne permettaient pas d'exploiter les salines de la ville, ni d'exporter du sel hors des limites de son territoire, ce qui causait de grandes pertes aux habitants. Le sénat permet aux *salinarii* d'acheter du sel, pour le revendre ensuite à Durazzo, mais seulement aux Turcs et aux sujets turcs (4 mai).

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 60, fol. 139 v°-140.)

1. Voy., sur ce personnage, plus haut, à la date du 21 décembre 1438.
2. Voy., sur la dette du roi de Chypre, plus haut, à la date des 13 août-26 novembre 1437.
3. Un Bruti, Barthélemy, joua vers la fin du XVIe siècle un grand rôle en Moldavie; c'était un Dulcignote. Nous avons réuni tous les renseignements connus sur ce personnage dans le vol. XI de la collection Hurmuzaki, publiée par l'Académie roumaine (en cours d'impression).
4. C'est-à-dire qui empêchaient les relations de commerce.
5. Haïdar-beg? Ce personnage ne m'est pas connu par ailleurs.

2 mai 1439.

Étienne, Grand-Voévode de Bosnie [1], ayant demandé la permission d'acheter du sel « in insula nostra Pagi » [2], pour son pays, la décision sur ce point reste en ballottage.

(Ibid., fol. 140.)

6 mai 1439.

Le sénat de Venise accorde une pension à la femme et aux cinq enfants de feu Mathieu de Cattaro, ancien connétable de Scutari; la première avait exposé que son mari avait découvert jadis ceux qui voulaient livrer Scutari à Balcha [3]; qu'il avait, pendant huit mois, avec ses balistaires, jusqu'à l'arrivée de la flotte vénitienne, défendu le château de Scutari, après la prise de la ville par le despote; qu'il avait servi pendant vingt-cinq ans la République, sans aucune récompense [4].

(Ibid., fol. 142 v°.)

18 mai 1439.

André Cibò, capitaine de Famagouste, donne un sauf-conduit à Janot de Sur, de Nicosie, et à sa famille. — Le même jour (?), il écrit « universis et singulis Armenis existentibus in partibus Sirie et alibi ». Jacques l'Arménien, que les Arméniens de Syrie lui avaient député, avait exposé « nonnulli Armeni in civitatem Famaguste accedere velle ad habitandum, cum familiis et familiaribus suis, in quantum eis provisum sit de stipendio et aliis oportunis. » Cibò leur répond « amorose », les invitant à venir le plus tôt possible; ils auront un salaire, « sicut provisum fuit et est magistro Gregorio Armeno et aliis stipendiariis nostris [5] ».

(Arch. d'État de Gênes, *Famaguste Diversorum*, reg. 1438-1439.)

1. Le successeur de Sandali. Voy. sur lui notre seconde série, *passim*.
2. Pago, près de Zara. Sur le sel de Pago, voy. Ljubić, ouvr. cité, t. IX, pp. 31, 42.
3. Peut-être en 1420. Voy. plus haut, à la date du 21 novembre 1420 et note.
4. Voy. là-dessus plus haut, à la date du 10 octobre 1421, note 3, et surtout aux dates du 26 août 1422, note; des 18 septembre-2 octobre 1422, note; du 2 janvier 1423, note.
5. Voy. plus haut, t. IV de la *Revue*, p. 103.

19 mai 1439.

Le sénat vénitien révoque la prohibition de faire le commerce sur les galères des pèlerins [1].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti,* reg. 60, fol. 146.)

20 mai 1439.

Le gouvernement de Gênes confirme aux syndics de la Commune le droit de juger la controverse entre « Nicolaus Johannis de Araxio, nominibus in actis contentis agentem, ex una parte, et Anthonium Teucrum, de progenie Teucrorum, ut asseritur se, deffendentem, parte alia, de et super captivitate aut libertate dicti Anthonii ».

(Arch. d'État de Gênes, *Lib. Diversor.*, reg. 25.)

22 mai 1439.

Le gouvernement de Gênes ordonne à Nicolas Borrella, gardien de l'Arsenal, de donner à Baptiste Fieschi, precepteur de S. Jean, « quicquid ad usum et expeditionem galee, quam armatur Commune, necessarium sit », mais après qu'aura été terminé l'armement des deux galères pour le roi de France [2]. — Le même jour, l' « Officium Balie » déclare qu'il lui est impossible de rien donner à Fieschi.

(Ibid., reg. 28.)

12 juillet 1439.

Le sénat de Venise répond au comte de Cattaro [3]. Ce dernier écrivait que le voévode Étienne lui avait demandé de l'aider à conquérir la Cedda et que lui, le comte, s'était au contraire entendu avec les Jurassévitsch et les chefs des Albanais dans les montagnes pour qu'ils défendissent ce pays, au nom du despote Georges. Le sénat désapprouve cette conduite : le traité qui existe entre Venise et le despote n'oblige pas la

1. D'après les *Annales* de Magno (fol. 122 v°, 180 v°), on apprit, le 11 avril 1439, que le Soudan ne voulait plus que les marchands passassent plus de six mois à Damas et à Alexandrie. Le 8 juin, on sut que la Syrie s'était révoltée contre lui, « et il fiolo del Soldan morto con l'armiraggio è stà transfuradi (*sic*) ». Cf. Sanudo, éd. Muratori, col. 1073 E-1074 A. — Voy. plus haut, à la date du 11 mars 1438.

2. Peut-être pour le roi René. Voy. plus haut, à la date du 21 décembre 1438.

3. Venise avait rejeté, le 15 avril précédent, la proposition, faite par le comte Étienne, d'échanger Cattaro contre Narenta (Ljubić, ouvr. cité, t. IX, pp. 116-117). Cf. plus haut, à la date du 2 mai 1439.

première à donner de semblables secours aux Serbes; le comte de Cattaro devra donc observer la neutralité, se gardant bien de violer la paix, contre un des belligérants ou contre les Turcs [1].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 60, fol. 160 v°.)

14 juillet 1439.

Le sénat de Venise décide de restituer, sur les biens des sujets du duc de l'Archipel, à Laurent « del Sifano [2] », le prix d'un vaisseau « vendito pro solutione doharii quondam domine Florentie [3] ».

(Ibid., fol. 161.)

30 juillet 1439.

Le sénat de Venise décide l'envoi de cadeaux au nouveau roi de Tunis par le consul *iturus* dans cette ville [4].

(Ibid., fol. 163.)

31 juillet 1439.

« Illustris et excelsus dominus dux Januensium, etc. et magnificum Consilium dominorum Antianorum, in pleno numero congregatum, statuerunt quod legationi Armenorum, que nuper Januam venit, donetur, sive causa eorum impendatur de pecunia Communis usque ad summam florenorum quin-

1. Pendant cette année 1439, le sultan attaqua la Serbie ; le despote s'enfuit, par la Cedda et Raguse, en Hongrie (Chron. de G. Brancovitsch, loc. cit., p. 20; cf. les chroniques serbes publiées dans le *Glasnik*, t. LIII). D'après Magno, qui résume surtout le récit de Pie II (voy. *Hist. Bohemica*, dans l'éd. des *Opera geographica et historica* [Helmstadt, Sustermann, 1690, in-8°], pp. 94-95), le fils ainé du despote resta pour défendre Semendria (Smédérévo). Le roi de Hongrie, Albert (il avait succédé à Sigismond, mort le 9 décembre 1437), après avoir réglé l'affaire de la succession de l'évêque de Gran, descendit, avec ses seules forces, vers le Danube ; arrivé à la Drave, il y attendait des forces, quand il apprit que Semendria avait succombé. « Adì 24 luglio », ajoute Magno, « fù detto Ongari haver rotto Turchi » (t. I, fol. 173). Cf. notre seconde série, p. 368, note 2; p. 377, note 1.

2. De l'île de Siphéno (Siphnos).

3. Sur Florence Crispo, voy. plus haut, à la date du 4 octobre 1437. Le sénat prenait cette mesure, parce que Laurent n'était pas le sujet du duc de l'Archipel (voy. plus haut, t. IV de la *Revue*, p. 613, note 12) et on lui avait donc pris injustement son vaisseau. Les *Annales* de Magno (t. I, fol. 123 v°-124 v°) résument plusieurs décisions du sénat, en date de 1438, concernant l'île d'Andros.

4. Voy. plus haut, à la date des 30 juillet-5 septembre 1438. Il s'agit encore du roi Abou Omar Othman.

quaginta, ultra florenos viginti quinque, qui jam eis donati fuerunt [1]. »

(Arch. d'État de Gênes, *Lib. Diversor.*, reg. 28.)

1er août 1439.

Le sénat de Venise prend des mesures pour presser l'armement des vaisseaux qui doivent porter à Constantinople l'empereur grec [2].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 60, fol. 164.)

5 août 1439.

Le doge de Gênes, les Anciens, les Offices *Balie, Monete, Romanie* et *S. Georgii*, de concert avec vingt-quatre « prestantes cives, ad consultationem inscripte materie vocati », délibérant sur les affaires de Caffa, « ubi arma capta sunt et Paulus Imperialis, consul, vulneratus, Baptista Imperiali interempto », décident, à une majorité de trente-huit voix, d'envoyer dans cette ville une galère, commandée par Jean de Campofregoso, pour punir les coupables.

(Arch. d'État de Gênes, *Lib. Diversor.*, reg. 28.)

15 septembre-9 octobre 1439.

Le 15 septembre, l'empereur grec ayant demandé, pour sa sécurité et pour faire honneur à sa personne, deux galères *subtiles*, qui l'accompagnassent à Constantinople, le sénat de Venise accepte, à cause des intérêts du commerce vénitien et pour d'autres motifs, qu'on passe sous silence. — Le 24, les délégués du pape avaient nolisé, avec la permission de la République, le vaisseau d'André Gritti, pour porter à Constantinople une partie de la *societas* et de la *familia* de l'empereur grec. — Le 9 octobre, on accorde au susdit empereur, contre paiement, « in hoc suo accessu », les galères de Ro-

1. Il ne s'agit pas des ambassadeurs arméniens au concile, mais d'une ambassade distincte.

2. L'union des deux Églises avait été proclamée le 6 juillet. Voy. notre seconde série, p. 13, note 5; p. 14, note 5. Les *Annales* de Magno reproduisent (t. I, fol. 165 v° et suiv.) les actes officiels touchant l'Union. — Sur l'arrivée du despote Thomas à Venise (1er juillet), voy. notre seconde série, p. 14, note 5. D'après Magno, il y serait déjà revenu le 18 octobre 1438 : le doge, surpris, n'eut pas le temps de lui préparer une réception officielle. Il lui rendit visite à son logis, qui fut l'hôtel d'Alvise de Verme (fol. 117 v°).

manie pour l'accompagner « ad insulam Staliminis [1] » et y rester avec lui trois à quatre jours [2].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 60, fol. 169 v°, 170 v°, 172.)

9 octobre 1439.

Le gouvernement de Gênes se plaint au roi de Grenade de la confiscation de marchandises appartenant à Baptiste Spinola, fils de feu Troïle.

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 6, fol. 443, n° 1411.)

13 octobre 1439.

Une délibération du sénat de Venise mentionne le retard apporté au départ des vaisseaux de Romanie, qui avaient dû attendre l'empereur grec [3].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 60, fol. 173.)

24 octobre 1439.

Eu égard à ce que le « toreximus Soltani [4], qui facturus est mercaturam specierum, sicut facere solet », est arrivé à Alexandrie, le sénat de Venise rejette la proposition de faire ramener à Venise les épices qui se trouvent à Modon, et décide que les galères d'Alexandrie et de Beyrouth suivront le chemin qu'on leur a fixé.

(Ibid., fol. 175 v°.)

1. Lemnos.

2. Le 24 août, une galère du pape et une autre de l'empereur grec « messe banco ». L'empereur arriva le 7 septembre à Venise; le cardinal de Nicée (Bessarion) était resté auprès du pape, le cardinal Isidore partit pour Constantinople. Jean VIII fut reçu par le doge, « con i piatti, con suo fratello, dispoti della Morea, vestito di bianco » (voy. plus haut, à la date du 1er août 1439). On avait armé les *paraschermi* et des barques « con bandiere et altre cosse che si vuol far per honorarllo » (Sanudo, ms. de la Bibl. de S. Marc, t. II, fol. 35 v°; — *Diarii veneti*, fol. 119 v°; — *Annales* de Magno, t. I, fol 162 v°; — *Chron. Zancaruola*, ms. de Milan, fol. 574 v°). « Fò di d[omenica] (?) et bellissimo tempo; il nostro dose andò in pelanda di panno cremexin, cioè veludo; et lo imperator et il dispoti errano vestitti di damaschin biancho, l'uno come l'altro » (Sanudo, ms. cité). On accorda à l'empereur, pour le conduire à Constantinople, la galère Gritta dal Zaffo. Le 9, le doge fit, avec les *piatti*, une courte visite à son hôte. Le 12, ce dernier alla, par la voie de Padoue, chasser dans la Marche de Trévise. Il monta sur sa galère le 15 et partit le 18. L'empereur fut bien reçu dans toutes les colonies de Venise. Son frère ne quitta Venise que le 24 (chron. citées). — Cf. Sanudo, éd. Muratori, col. 1081 B et notre seconde série, p. 12, note 2.

3. Voy. pièce précédente.

4. Je ne connais rien de plus sur cet officier du Soudan.

Novembre 1439.

Extrait du manuscrit autographe de Sanudo :

Le 14 novembre, on apprit, comme chose certaine, la défaite des Maures par les Catalans, d'après une lettre, qui racontait la bataille de la manière suivante :

Le 24 décembre (*sic*), trois galères plus grandes que les *subtiles* des Vénitiens, armées à Barcelone, trois fustes armées à « Castel Ruzo [1] », « et fuste 4 di Mori, che le ditte galie preseno sopra Barutto » se dirigent vers la Barbarie et pillent en prenant des captifs ; puis elles font voile pour Beyrouth. Les habitants de cette ville apprennent, un soir que trois fustes catalanes viennent sur eux. « Pensando quelli le fosse le tre fuste sono anchora quì, perchè de puochi dì avanti erano stà quelle a Barutto et presse certe griparie de Mori ; e, trovandosi a Barutto le tre fuste di Mori armade in Damiata per il suo focari, che a loro modo sono Santo [2], armade per la so fede, e asai ben in ponto, il forzo era su quelle di tal suo fanoi (*sic*), he cerchavano di morir per la so fede. E i cavi sui erra molto grande per il paesse e aveva gran creta (*sic*) et haveva posudo assunar assai populli senza numero, e quelli che in Damiatta franchi non puol viver, e molte fiatte fese romper i nemici. Messe la notte quelle tre fuste in ordine et altre do fuste erano a Barutto et altre barche ; in le qual fuste diceva esser persone 100, et messe la ditta armada di Mori sotto il teren la notte, driedo una ponta de Baruto, per modo che non podeva esser visto dalle ditte galie di Catelani. E, zonte fò dette galie, in dromo della ponta, circha mia do lontan da terra, l'armada di Mori di fuora e tutte le fuste de compagnia investì una galia de Catelani, che giera antiguardia, essendo quelli desprovedadi ; per modo che i sstrinsse la ditta galia sino alla costa del alboro ; amazorno homeni 13, feridi già di 40. In questo l'azonse le altre galie do, e investì una delle fuste de Mori, butola a fondi ; Mori se veteno rotti, butose al acqua, e le galie buttò le sue barche, amazando tutti in l'acqua, — in modo che le ditte fuste fono presse, che sono 4,

1. Kalaat Yammour, en Syrie. Voy. Delaville le Roulx, *La France en Orient au* XIVe *siècle*, t. I, p. 508 ; t. II, pp. 115, 120, 221 et notre seconde série, p. 50.

2. *Sic*. La phrase n'a aucun sens. Il semble que les vaisseaux de Damiette étaient partis dans l'intention de faire la guerre aux chrétiens.

et l'altra andò a fondi, et quasi tutti li Mori moriteno, trà in acqua, e in fusta, salvo che 35, che i Catelani hano in galia; i quali son tutti feridi; et hano morto tutti li sui cavi. Poi ditte galie si meseno a scogi [1] di Barutto con le fuste, e mai alchun non aparse partise de lì, et son venutti al isolla de Cipri, e poi son venutti quì [2]. Le qual tre galie e tre fuste armade dicono voler andar in Ponente; penso palmerà qui e farà il suo bischotto; e non si sà la sua partitta, perchè quello disse corsari non se'l puol dar fede; più tosto penso tirerà alla volta di Alessandria, per poder afferar le nave di vini son carge lì per Barbaria. Quel seguirà nel avegnir, lo saperette. Per aver presso queste galie le ditte fuste armade in Damiatta et havendo presso e morto li sui cavi santi, haveranosi sbasado le alle di Mori, che mai più non ardirano insir con armada di Damiatta contra Franchi, e, avegni sia picholla prexa fuste tre, rispetto delli cavi, li qual podeva assai, et, se la ventura havesse voludo che havessero audo vitoria di picholla cossa contra Franchi, uno altro anno saria usido di Damiatta più di fuste 15; i qual vano a corsso di tutti, dandose ad intender tutto il mondo esser so. Idio à provezudo a questo, e lui sia rengraciado [3]. »

(T. I, fol. 38 v°.)

30 novembre 1439.

Lettre du gouvernement de Famagouste au consul et aux colons de Nicosie :

« Spectabilis vir et nobiles fratres karissimi. Movet nos causa hanc vobis scribendi, cum, ut pres[c]iveritis, sonatum fuit relacui (*sic*) [4] Benedicti Lercarii et nuper sonatur per quendam (*sic*) litteram ex Damiata, destinatam Georgio Lercario, cui comittimus ipsam vobis demonstret, ut dominus soldanus magne clas[s]is preparat exercitum galeis et fustis; ortantes

1. *Scogli*, écueils.
2. C'est-à-dire à la localité où fut écrite la lettre (voy. aussi au commencement); Sanudo néglige de nous l'indiquer.
3. Cf., sur cet événement, le récit donné, d'après d'autres sources, par Heyd, ouvr. cité, t. II, p. 477. — D'après le manuscrit de Sanudo (fol. 38), quatre galères catalanes, venant de Barbarie, ayant trouvé quatre fustes maures dans les eaux de Damiette, les auraient prises, après avoir mis à mort l'équipage, sauf soixante personnes, qui furent menées à Rhodes.
4. *Relicte ?*

et committentes vobis ut vos, domine consul, congregare faciatis omnes cives nostros januenses ibi existentes et cum eis consulite et videatis quid vobis videatur fiendum circha provisiones aliquas fiendas pro hac nostra urbe, et, quid laudabitur fiendum, nobis por[r]igite aut, si vobis videretur in ista ebdomada vos omnes huc se transferre, id faciatis; quod libentius videremus, ut possimus in omnibus maturius et diligentius providere; registratis presentibus ad cautellam in actis Curie nostre sigil[l]ique nostri minoris, quo utimur, impressione munitis. Data Famaguste, M° CCCC XXXVIIIJ[°], die xxx[a] novembris [1]. »

(Arch. d'État de Gênes, *Famaguste Diversorum*, reg. 1438-1439.)

11-12 décembre 1439.

« Die xj[a] Decembris.

« Illustris et excelsus dominus dux Januensium, etc. et magnificum dominorum Antianorum Consilium, in legitimo numero congregatum, decreverunt posse impendi libras sexaginta in armando lembum unum et deducendis usque Januam legatis armenis, qui Florentie sunt. » — Le 12, l' « Officium Monete » approuve cette dépense [2].

(Ibid., *Lib. Diversor.*, reg. 26.)

19 décembre 1439.

Le sénat de Venise ajourne la délibération touchant le duché de l'Archipel [3].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 60, fol. 182 v°.)

1. Il n'y eut cependant aucune tentative du Soudan contre Chypre ou Rhodes en 1439.

2. Cette fois (cf. plus haut, à la date du 31 juillet 1439), il est question de l'ambassade arménienne qui conclut l'union avec l'Église romaine le 17 novembre précédent (voy. notre seconde série, p. 19, note 2 et les *Annales* de Magno, t. I, fol. 162 v°, qui résument les instructions données aux Arméniens et « Indiens » le 17 novembre, en citant, comme autorité, « Tolomeo de Hipodromus, cittade in Africa »). L'ambassade de l'évêque, noyée dans les eaux de Corfou (voy. *ibid.*), en est donc une autre : cet accident arriva, d'après Magno (t. I, fol. 162 v°), le 8 novembre ; le vaisseau naufragé était celui de J. Mantello, de la flotte de Romanie. Il y eut, parmi les morts, aussi « uno kavalier prior, che montò a Modon » (c'était donc une ambassade qui venait en Occident ; cf. aussi : « vien da Romania [la nave] »). Les galères vénitiennes de Romanie étaient parties sous le commandement de « il Manolesso », avec la galère du golfe et celles de Tana, le 19 octobre (*ibid.*). Cf. *ibid.*, fol. 175.

3. Voy. plus haut, à la date du 14 juillet 1439.

22 décembre 1439.

Une *filza* mentionne « quod Paulus de Grimaldis, quondam Mathei, jam sunt anni x in plus, est absens a civitate Janue et districtu et in partibus longinquis et remotis, videlicet apud regem Apolonie [1], in cujus curia manet et ab ipso rege optime tractatur ».

(Arch. d'État de Gênes, *Diversor. filze*, paquet 11.)

24 décembre 1439.

« Illustris et excelsus dominus dux Januensium, etc. et magnificum dominorum Antianorum Consilium, in legitimo numero congregatum, statuerunt et mandaverunt dona mitti dominis oratoribus armenis usque ad summam florenorum viginti quinque et reverendo domino generali Minorum usque ad summam librarum xxv et reverendo domino generali Predicatorum usque ad summam librarum etiam xxve. » Le même jour, cette dépense est acceptée par l' « Officium Monete [2] ».

(Ibid., *Lib. Diversor.*, reg. 26.)

4 janvier 1440.

Le gouvernement de Gênes fixe les jours de fête, avec interdiction de travail à tous les « populi qui Peram et Capham incolunt, seu Latini sint, sive Greci vel Armeni aut Hebrei, et demum omnis religionis et ritus ».

(Ibid.)

9 janvier 1440.

Le gouvernement de Gênes fait savoir au syndic de Nicosie, Jean-Baptiste Pinello [3], qu'il lui est impossible, malgré toute sa bonne volonté, de proroger le paiement, par le roi de Chypre, des 34,500 ducats d'or, qu'il doit fournir à la Mahone par versements annuels de 2,500 ducats [4], ainsi que l'avaient demandé les ambassadeurs de ce roi, Galesius de Montolif, élu de Limassol et chancelier du royaume [5], et Philippe de

1. De Pologne.
2. Voy. plus haut, à la date des 11-12 décembre 1439.
3. Voy. plus haut, t. IV de la *Revue*, p. 110.
4. Un versement pareil avait été prévu aussi par le traité du 3 janvier 1425 avec la Nouvelle-Mahone (Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, pp. 514-515). Cf. plus haut, à la date du 11 février 1428.
5. Il est fait souvent mention de ce personnage dans notre seconde série,

« Graneriis », chevalier, bouteillier de Chypre [1]. On ne sait encore rien de précis sur l'arrivée du cardinal de Chypre [2] à Gênes, dont on parle. Le roi doit payer : « opus est facto ; verba non sufficiunt. »

(Ibid., *Diversorum S. Georgii,* reg. 1440-1447.)

20 janvier 1440.

Le gouvernement de Gênes rappelle au roi de Tunis qu'il a fait pour lui, en matière de secours, plus que n'exigeaient les prescriptions des traités et lui dénonce Paul Cicogna et Léonard Ceagiā (*sic*), Génois, qui arment des vaisseaux, peut-être pour exercer la piraterie, dans le royaume de Naples. S'ils avaient armé leurs vaisseaux à Gênes ou s'ils y étaient possessionnés, on pourrait exiger d'eux, sous caution, qu'ils n'attaquassent pas le roi de Tunis.

(Ibid., *Lib. Diversor.*, reg. 8, fol. 9, n° 23.)

25 janvier 1440.

A cause des « mangerie » et extorsions commises en Syrie et en Égypte, le sénat de Venise ordonne de faire partir les vaisseaux du présent voyage, mais défend, sous peine d'amende, tout chargement de marchandises (soit à l'aller, soit au retour). Les consuls d'Alexandrie [3] et de Damas donneront secrètement avis aux marchands de mettre en sûreté leurs biens, pour pouvoir partir avant le 30 juin, en emportant leur avoir; au-delà de ce terme, la République ne répond plus de leurs pertes. Le commerce qui se fera ensuite avec le Soudan sera considéré comme contrebande. Les consuls quitteront ces pays à la même date [4].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Secreta,* reg. 14, fol. 64 v°.)

pp. 397 et suiv. Voy. aussi Mas Latrie, dans les *Arch. de l'Orient latin*, t. II[1], pp. 286 et suiv.

1. Voy. Du Cange-Rey, ouvr. cité, p. 670.
2. Hugues. Voy. plus haut, à la date des 24 mars 1432-10 octobre 1433.
3. C'était alors Georges Soranzo (Poma, ouvr. cité, p. 10).
4. Le manuscrit autographe de Sanudo (t. II, fol. 38) raconte l'arrivée, à la date du 24 novembre 1439, de « il brevio (*sic*), patron di una nave vien di Alessandria in Istria ; partì de lì sto setembrio ; capittò in Candia. Per la qual si have haviso el torexin [voy. plus haut, à la date du 24 octobre 1439] voler esser marchadante per il soldan di tutte le specie et che, da lui comprà, li lassa trar ; val la spolta [sporta] specie di ducati 70, belle (balle?) di ducati x ; disse esser stà condotto di Alessandria in Candia coli di specie 70 ».

24 février 1440.

Le gouvernement de Gênes se plaint au roi de Chypre [1] de ce que, sans avoir égard aux sentiments des Génois envers lui, il aide contre eux les sujets du roi d'Aragon, traite comme Chypriotes les « Januenses albi » [2] et ne paye pas sa dette à la Mahone [3]. Le roi est invité à changer de conduite.

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 8, fol. 45, nº 109.)

10 mars-23 mai 1440.

Le 10 mars, le sénat vénitien ordonne une enquête sur le montant des dommages soufferts par chaque Vénitien à l'occasion du pillage ordonné jadis par le roi de Tunis. — Des mesures analogues sont prises le 16 mars et le 23 mai [4].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 60, fol. 200, 201 vº, 217 vº.)

2 avril 1440.

Les Protecteurs de la Banque de Saint-Georges se plaignent au roi de Chypre de ce qu'il ne veut pas payer sa dette [5]. Le roi s'est mal conduit, de plus, envers le syndic Pinello, refusant de lui livrer la « possessio... introituum portarum vestre civitatis Nicossie [6] et aliorum illius insule », qu'il a donnés à d'autres. Il se permet de violer fréquemment les traités. « Quid deterius portuum violatione violatorum ruptorumque nobis, tam in receptum datum emulis nostris, cum quibus publice bellum gerimus, quam in pluribus aliis causis negociationum, pro quibus portum in aliquo loco illius insule non licuit neque licet, preter Famagustam [7]? » On l'invite une dernière fois à accorder satisfaction. « Alias autem, si, quod non credimus, modus ipse dignus, totiens expetitus, ulterius protraheretur, qui jam diu remoratus est, providebimus talibus sufficientibus provisionibus, quod non modo de debitis nobis sortibus [8], verum etiam de penis [9] et contrafactionibus nostram

1. Jean II.
2. Sur les « Génois blancs », voy. plus haut, t. IV de la *Revue*, p. 105, note 7.
3. Voy. plus haut, à la date du 9 janvier 1440.
4. Voy. plus haut, à la date du 30 juillet 1439.
5. Envers la Nouvelle-Mahone. Voy. plus haut, à la date du 9 janvier 1440.
6. Voy. là-dessus, plus haut, t. IV de la *Revue*, p. 105, note 6.
7. Voy. plus haut, t. IV de la *Revue*, p. 102.
8. Le capital.
9. Les amendes.

consequamur satisfactionem. » La Banque est disposée à sacrifier à cet effet, pour une année, le revenu des *compere*, « qui maximam summam capiunt ». On attendra cependant l'arrivée du cardinal de Chypre [1].

(Arch. d'État de Gênes, *Negotior. Diversor. S. Georgii*, reg. 1440.)

2 avril-2 juillet 1440.

Oberto Giustiniano, capitaine de Famagouste [2], annonce à André Gonème, bailli royal à Limassol, et à Jean de Tersago, bailli à Paphos, qu'il permet à Marc Cornaro d'exporter du sucre par ces deux localités. Nicolas Lercaro était à cette date consul de Venise à Famagouste (2 avril). — Le 7 avril, le capitaine annonce à Tersago une permission pareille pour Didier Cattaneo. — Le 9 avril, lettre du même au même et de même effet, pour Louis Correr. — Le 12, pour Pierre Bembo. — Le 13, lettre du capitaine à Gonème pour André Cornaro. — Le 16, lettre du même à Tersago, pour Nicolas Bragadino (« Bergadino »). Toutes ces lettres sont des permis d'exportation. — Le 19 mai, est mentionné feu « Abraym de Neffino [3] ». — Le 2 juillet, le capitaine de Famagouste écrit à Dominique « de Palude », chevalier, capitaine royal à Cérines (« in Jharinis »), pour une permission pareille accordée à Jacques Valaresso.

(Ibid., *Famaguste Diversor.*, reg. 1440-1442.)

6 avril 1440.

Les Protecteurs de la Banque de Saint-Georges envoient à Pinello, consul à Nicosie [4], la lettre qu'ils adressent au roi de Chypre [5]. Il devra demander une réponse « quia, ne ulterius dentur nobis verba, alia queremus remedia ».

(Ibid.)

16 avril 1440.

Lettre du gouvernement de Gênes au consul, aux *massarii* et au Conseil de Caffa. Ils auront appris, par les mandataires de cette nation et par les lettres du gouvernement génois, la

1. Voy. plus haut, à la date du 9 janvier 1440.
2. Voy., sur ce personnage, plus haut, t. IV de la *Revue*, p. 114.
3. Voy. plus haut, à la date de : 1438-1439.
4. Voy. plus haut, à la date du 9 janvier 1440.
5. Voy. le numéro avant-dernier.

« populorum armenorum reductio ad Ecclesie romane obedientiam [1] ». « Nuper autem sanctissimus dominus noster papa misit ad nos decretum de illorum reductione conditum, latinis armenisque litteris descriptum [2], ut Caphe recte servetur : quotiens ulla exempla emendari oporteret, ad hoc velut ad ipsum originale decurratur. » Les officiers de Caffa devront exhorter les Arméniens à observer les conventions de Florence, qui, tout en contribuant au salut de l'âme, servent « ad commoda et multiplex decus ». Ils se chargeront de transmettre les lettres que les nouveaux convertis voudraient peut-être adresser au pape. Des lettres analogues sont adressées aux officiers de Péra.

(Ibid., *Litterar.*, reg. 8, fol. 86-86 v°.)

21 avril 1440.

Lettre des Protecteurs de la Banque de Saint-Georges à Pinello [3]. Ayant appris que Famagouste est dépeuplée par les ravages des pirates catalans, qui ont détruit le commerce de ces régions [4], le gouvernement de Gênes a décidé non seulement de rendre, par l'envoi d'une puissante flotte de galères et vaisseaux, la sécurité à ces parages, mais de détruire complètement l'ennemi : il a demandé 1,500 ducats à la Banque, afin de payer les « stipendiati » qu'on veut expédier pour la garde de Famagouste. Pinello devra payer cette somme sur les revenus de la dite ville.

(Ibid., *Diversor. Negotior. S. Georgii*, reg. 1440.)

11 mai 1440.

Le sénat de Venise approuve une sentence du Conseil des Douze [5] de Damas, qui empêchait les citoyens ou sujets de Venise d'acheter des marchandises à Omar et Benelara « e fradeli », parce que ces Sarrasins, sous prétexte que Marc Dandolo avait acheté « piper secreto [6] », lui avaient causé des

1. Voy. plus haut, à la date du 11 décembre 1439.
2. Voy. notre seconde série, p. 19.
3. Voy. plus haut, à la du 2 avril 1440.
4. Voy. plus haut, à la date de : novembre 1439.
5. Ce conseil assistait le consul dans les affaires importantes. Cf. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 839.
6. Il fallait, d'après les nouvelles dispositions du Soudan, l'acheter à l'agent ou facteur dudit Soudan, le *torexin*. Voy. plus haut, à la date du 25 janvier 1440.

dommages. Ceux qui enfreindront cette décision, devront restituer à Dandolo les sommes importantes qu'on lui a extorquées. Il est défendu de louer ou de continuer à habiter les maisons des Sarrasins mentionnés ci-dessus.

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti*, reg. 60, fol. 212 v°.)

3 juin 1440.

Lettre des Protecteurs de la Banque de Saint Georges à Louis, duc de Savoie. On aurait accepté, par égard pour sa personne, si la chose avait été possible, les propositions présentées par François « de Thomatis », chevalier, docteur « utriusque juris », ambassadeur du prince. Les démêlés avec le roi de Chypre, démêlés pour lesquels il vient enfin d'envoyer comme ambassadeur le cardinal Hugues, sont cependant trop graves pour qu'on puisse faire des concessions sans l'autorisation préalable des « participes comperarum [1] », autorisation qui serait difficile à obtenir. On tâchera cependant de clore sans retard les négociations avec le cardinal « ut, si ei [Paternitati] libuerit, poterit eo [2] se transferre, pro dirimenda illa differentia nobis narrata per antedictum spectabilem legatum [3], et ita quidem quo dexiderat Dominatio Vestra [4] ».

(Arch. d'État de Gênes, *Diversor. Negotior. S. Georgii*, reg. 1440-1442.)

1. Les actionnaires de la Banque.
2. En Savoie?
3. L'envoyé ducal susdit.
4. Le duc Louis était le parent du roi de Chypre, qui avait épousé Médée de Montferrat, fille du marquis Jacques et de Jeanne, fille de Félix V (Amédée VIII) et sœur de Louis. Voici quelques détails sur ce mariage : Le 20 septembre 1439, arrive à Venise, sur un *grippo* rhodien, un ambassadeur chypriote, qui demande une galère pour porter la reine dans l'ile (*Annales* de Magno, t. I, fol. 177 v°; ms. de Sanudo, t. II, fol. 36 v°). Le 17 avril 1440, « mettent banc » (c'est-à-dire on commence à les armer) la galère Duoda, « die accompagnar la detta regina, et una armata per il detto marchese, patron Benetto Dandolo, *quondam* Polo, et una armada per il rè, patron Piero Moresini, *quondam* Marco *quondam* Ruberto ». La reine Médée arriva à Venise le 5 mai (ou le 15, ou même le 19, d'après Magno, loc. cit., fol. 211 et le ms. de Sanudo, t. II, fol. 45; le 5 mars, d'après la *Chron.* F 20 de Dresde, fol. 242). Elle fut reçue par la dogaresse, avec cent cinquante dames (Magno, loc. cit.), « el forzo vestide d'oro e zoielade » (*Diarii veneti*, fol. 127 v°), à S. Climento (Magno, loc. cit.). D'après Magno, le doge et la Seigneurie seraient allés aussi la trouver, sur les *piatti* (les *Diarii* affirment que la dogaresse visita plus tard Médée, sur le Bucentaure). Le manuscrit autographe de Sanudo parle, avec détail, de la visite du doge : la reine sortit à sa rencontre « fino al pè della scalla di sopra ». Le doge ôta son bonnet; la princesse prit le doge par la main et le conduisit dans ses appartements de la maison des Cornari de S. Luc, où ils s'entretinrent pendant une demi-heure. Puis, Médée conduisit le doge jusqu'au bas de l'esca-

30 juin 1440.

Le gouvernement de Gênes remercie le roi de Tunis de l'accueil fait au nouveau consul, parent du doge. Pour observer les prescriptions de la paix, on renvoie à Tunis les pirates maures pris, pendant qu'ils dépouillaient des sujets génois de Bonifacio et autres places de la Corse. Ils auraient dû cependant être punis de mort, et on espère que, de son côté, le roi prendra des mesures pour empêcher la piraterie. « Ceterum, quia Vestra Celsitudo in suis litteris supradictis requirit sibi aliquos mitti astores [1], dabimus operam ut ex eis aliquos habeamus, mittendos postac in aliis primis navibus nostris [2]. »

(Ibid., *Litterar.*, reg. 12, fol. 65 v°, n° 190.)

6 juillet-27 octobre 1440.

Permis d'exportation accordés par le capitaine de Famagouste à frère Guillaume de Lastic, de Rhodes (6 juillet) [3], à Didier Cattaneo (14 juillet), à Baptiste Pinello, consul de Gênes à Nicosie (même date [4]). — Le 11 octobre suivant et le 15 du même mois, des lettres sont adressées par le capitaine

lier, où l'attendaient les *piatti*. La reine alla voir ensuite, sur les barques de la Seigneurie, le corps de S. Luc, « li corpi santi » et le couvent de S. Zacharie, « et questa fò la prima volta usà di cassa » (fol. 45). Elle reçut d'abord un balais « in taola, bello, ligado in oro », valant 500 ducats, puis un autre joyau, d'une valeur de 400 ducats. La reine partit le 27, sur la galère de Dandolo, accompagnée par beaucoup de nobles et de marchands (Magno et *Diarii*, loc. cit.). Cf. Sanudo, éd. Muratori, col. 1094 B.-C. — On sait par les chroniques chypriotes que Médée de Montferrat, qui célébra ses noces le 3 juillet, mourut le 13 septembre suivant (Bustron, p. 371; — Amadi, p. 515; cf. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 79, note 1). La *Chronique* de Magno ajoute quelques détails concernant le roi Jean. Il succéda à son père en bas âge et, « come fù grande, mostrò più tosto esser femina che huomo, *inter epulas et delicias languens;* sempre fù sotto tutori » [voy. le témoignage bien différent de Tafur, reproduit dans l'édition d'Amadi par R. de Mas Latrie, p. 517, note]. Médée serait morte « *sive* per veneno, *sive* per mal aiere », ce qui fit qu'aucun prince de l'Occident ne voulut donner sa fille au roi de Chypre. Il épousa, en désespoir de cause, Hélène Paléologue, « greca femina, ingegnosa e perfidà contro Latini et i sacramenti della romana chiesa »; elle s'occupait de tout, nommait les officiers, les prêtres, et introduisit le style chronologique grec dans l'île. Hélène était dominée à son tour par sa nourrice et celle-ci par son fils. « appresso il quale la somma del regno esser pareva ». Cf. Benvenuto di S. Giorgio, *Historia Montisferrati*, dans Muratori, *Rer. It. Scr.*, t. XXIII, col. 708-709. — Le duc Louis avait épousé une sœur du roi Jean II, Anne (Stella, loc. cit., col. 1312, col. D; cf. Du Cange-Rey, ouvr. cité, pp. 91-92).

1. Des faucons, it. *astori*.
2. Voy. plus haut, à la date du 20 janvier 1439.
3. Parent du Grand-Maitre.
4. Voy. plus haut, à la date du 21 avril 1440.

susdit « domino vicecomiti et juratis Curie Sirianorum [1] » relativement à un testament. — Le 11 octobre, est mentionné Jacques de « Melli », Grand-Précepteur des Hospitaliers en Chypre. — Le 17, mention de Jean de « Tresaigo [2] », bailli royal « in partibus Baffe ». — Le 27, permis d'exportation pour Victor Valaresso, Vénitien.

(Arch. d'État de Gênes, *Diversor. Famaguste*, reg. 1440-1442.)

18 juillet 1440-10 avril 1441.

Le 18 juillet 1440, le gouvernement génois charge une commission de juger s'il y a lieu d'accorder des représailles contre l'île de Chypre à Thobie Piccamiglio. Un « balanerium [3] » appartenant à ce Génois, se rendant de Beyrouth à Famagouste, avait été arrêté et dépouillé de sa cargaison de coton en 1438, par deux galères catalanes sous le commandement de Garcerano Suarez, alors amiral de Chypre [4]. A la suite des réclamations adressées par Gênes, le roi était intervenu et avait séquestré les biens de l'amiral; mais celui-ci parvint ensuite à se réconcilier avec son maître et revint à Nicosie, où on lui a pardonné, dit-on, l'offense contre une nation amie. — Le 5 septembre suivant, une autre commission est nommée en raison des réclamations présentées contre le roi de Chypre, par François de Grimaldi, « olim de Castro ». — Le 10 avril 1441, la demande de ce dernier est admise, conformément à l'avis de la commission.

(Ibid., *Diversor. filze*, paquet 12.)

18 juillet 1440.

Le sénat de Venise défend, sous peine, pour le contrevenant, d'une amende de 500 ducats, de la confiscation des marchandises et de la prohibition pendant dix ans du commerce de la Syrie, toute relation d'affaires avec un habitant de Tripoli, du nom de Jean Amizo, « inimicus Dei, quum denegavit christianam fidem, persecutor utilitatis et commodi omnium Venetorum et civium nostrorum, propter continuas et importabiles

1. Voy. plus haut, t. IV de la *Revue*, p. 117.
2. C'est le même personnage que Tersago. Voy. plus haut, à la date des 2 avril-2 juillet 1440.
3. « Baleinier, sorte de navire léger. » Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 888.
4. Voy., sur ce Galceran Suarès, notre seconde série, p. 40, note 5.

manzarias, quas nostris Venetis facit ». Laurent des Priuli, « qui residet in Chayro », demandera au Soudan, en lui offrant jusqu'à 200 ducats de « mangerie », qu'Amizo soit exilé de tous les ports appartenant à ce prince [1].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Misti,* reg. 60, fol. 231.)

13 août 1440.

Le sénat de Venise refuse d'envoyer « ad viagium Constantinopolis » la galère « que conduxit despotum in Albania [2] ».

(Ibid., fol. 241.)

17 août 1440.

Le gouvernement de Gênes se plaint au pape de ce que, après la conclusion de l'Union, l'évêque grec de Chio a usurpé certains revenus ecclésiastiques de l'île : « redditus quosdam quos chisilimas nominant [3]. »

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.,* reg. 8, fol. 194, n° 433.)

1. On apprit à Venise, le 20 juin 1440, par un brigantin venu de Rhodes, que Pierre Marcello, fils de sire Jean, ayant réuni sur son vaisseau onze Maures, ses prétendus débiteurs, avait fait voile aussitôt vers Rhodes, d'où il était parti pour la Provence, sur un vaisseau de Bourgogne. Par représailles, le Soudan arrêta les marchands de Venise et défendit de charger des marchandises, « che fò un gran danno a quei de Venesia » (*Chron. II de Vienne,* fol. 459 v°).

2. Le 1er juin 1440, un habitant de Cattaro, « homo di bona condicion », vint à Venise de la part du despote serbe. On ordonna de préparer des logis, pour ce prince et 1,100 cavaliers, « e in Padova, o nel Padovan o in Friul » (Sanudo, ms. autographe, t. II, fol. 46). Le despote était à Chioggia le 30 mai, et le sénat lui députa deux ambassadeurs (Ljubić, ouvr. cité, t. IX, pp. 119-120), qui furent François Querini, fils de feu Pierre, et Nicolas Memmo, fils de feu Antoine (*Annales* de Magno, fol. 211). Le jour suivant, se présente à Venise « il cancelliero del ditto dispoti, cittadino di Cattaro »; sur ses instances fut prise la résolution dont parle le manuscrit de Sanudo (voy. ci-dessus) : le despote aurait eu cependant 1,500 cavaliers de suite (Sanudo, loc. cit.). En un autre endroit Sanudo dit qu'il n'en avait que 800 : « Nota, venne il ditto con assai haver, con cavai ottocento. » Il se rendit de Chioggia à Udine, « per consenso della donna sua; non vol andar con pompa ». Le 6 juin, revient Memmo, demandant pour le despote et sa suite deux galères et quelques « navigli », qui devront le porter du Frioul à Antivari, « a uno suo luogo » (*ibid.*). Le 10, on répond là-dessus au chancelier Nicolas de Cattaro (Ljubić, loc. cit., p. 120). Le 19, « met banc » la galère de François Querini qui devait le conduire (Magno, loc. cit.). Le 25, on refuse Dulcigno dont le despote demandait la cession temporaire (*ibid.* et Ljubić, loc. cit., p. 122). « Credo il detto [sultano] minacciava Antivari et Budua, come appar nelli atti del 1441 [il attaqua Belgrade, qui appartenait aux Hongrois; Fessler, ouvr. cité, t. II, pp. 460-461] » (Magno, loc. cit.). Le 8 juillet, on expédia à Marano, dans le Frioul, la galère qui devait porter le prince en Albanie (*ibid.*); elle partit le jour suivant, à trois heures « avanti zorno » (Sanudo, ms. cité, fol. 48). Cf. Sanudo, éd. Muratori, col. 1096 A.

3. Nom grec, sans doute, dont je ne parviens pas à retrouver le sens.

24 août-20 décembre 1440.

Vidimus d'un acte portant la date du 24 août et contenant la sentence, rendue le 29 juillet précédent, par laquelle une commission génoise donnait raison à Lodisio Salvago contre le roi de Chypre, représenté par le cardinal Hugues [1], au sujet d'une dette de 500 ducats, contractée par le roi envers Salvago et assurée sur le lac que ce prince possédait dans l'île [2]. — Le 12 novembre, le gouvernement génois conclut un arrangement à ce sujet avec les ambassadeurs de Chypre, Dominique « de Palude [3] », chevalier et docteur en lois, et Hugues Podocatharo [4] : les officiers de Famagouste ayant décrété l'obligation pour le roi de payer sa dette entière envers Paul [5] Salvago, soit 3,000 ducats, il est décidé que « dictus Lodisius teneatur restituere seu restitui facere dicto serenissimo domino regi dictum lacum et dicta casalia, videlicet lacum de Agio et casalia Strovili et Trapeza [6], existencia inter terminos duarum leucarum, in territorio Famaguste ». Le cardinal de Chypre ayant déposé le montant de la dette, le 8 décembre, le lac et les territoires susdits sont restitués au roi, le 20 du même mois.

(Ibid., *Famaguste Diversorum*, reg. 1440-1442.)

26 août 1440.

Le doge de Gênes et les « Provisores rerum Aragonensium » ordonnent à Barthélemy Usodimare de se rendre le plus tôt possible dans Chio, par Ancône, Avlona (« Vellona »), Négrepont et Andrinople, ou par une autre route. Des lettres lui sont confiées pour le consul de Gênes à Modon [7].

(Ibid., *Diversor. filze*, paquet 12.)

1. Voy. plus haut, à la date du 3 juin 1440.
2. Voy. plus haut, à la date du 16 septembre 1438. Donc Lodizio avait usurpé pendant quelque temps la possession du dit lac.
3. Voy. plus haut, à la date des 2 avril-2 juillet 1440.
4. Voy. plus haut, t. IV de la *Revue*, p. 110, note 5; cf. notre seconde série, p. 56, note 13.
5. Lodisio avait probablement hérité de ce Paul ses prétentions.
6. Voy., sur ces deux casaux, Mas Latrie, *l'Ile de Chypre*, p. 429. Cf. notre *Philippe de Mézières*, p. 103.
7. La *Chron. II de Vienne* place à la date de novembre 1440 l'arrivée de la nouvelle que le despote Constantin serait venu à Constantinople sur des vaisseaux vénitiens et que son frère aurait résigné le pouvoir entre ses mains (*fol.* 460 v°). C'était une fausse nouvelle (voy. Phrantzès, pp. 194 et suiv.). Mais la date aussi est probablement erronée, parce que la Chron. susdite parle en même temps d'une expédition des Turcs en Transylvanie, qui eut lieu en 1442

4 septembre 1440.

Le gouvernement de Gênes écrit aux « spectatis et egregiis viris, potestati ac Mahonensibus Chii, nobis carissimis », pour leur demander de secourir l'empereur grec, — si Constantinople venait à être assiégée par le sultan, — « unica saltem triremi[1] ».

(Ibid., *Litterar.*, reg. 8, fol. 325, n° 498.)

5 septembre 1440.

Lettre du gouvernement de Gênes aux officiers de Caffa. La réunion des Arméniens à l'Église romaine a rempli de joie la chrétienté, « nec nam parvi faciendum est quod tot tantique populi per Orientem sparsi, abjectis vetustis erroribus abjectaque veteri pervicacia, ad verum Dei cultum seculo nostro adduci potuerint ». Gênes croit donc devoir les traiter avec plus de distinction. Les officiers de Caffa appelleront devant eux les chefs de la colonie arménienne de cette ville et les exhorteront à inviter leur patriarche à fixer sa résidence à Caffa, « ubi melius longeque commodius sibi erit quam in terris Infidelium ». Dans le cas où le patriarche refuserait, ce qui est peu probable, les officiers susdits demanderont aux chefs des Arméniens s'ils approuvent l'idée d'annoncer à ce prélat que ses revenus à Caffa seront saisis dorénavant, à moins qu'il ne souscrive aux décisions du concile de Florence. Si les Arméniens ne croient pas qu'il faille en agir ainsi, les officiers de Caffa se borneront à communiquer à Gênes les raisons sur lesquelles ils appuient leur avis. « Res hec, ut intelligitis, Deum respicit, ex quo majore studio a vobis curanda est. » — Le même jour, le gouvernement génois écrit au « reverendissimo in Christo patri, domino G., patriarche Armenorum dignissimo ». Il lui parle de la satisfaction que l'Union a causée au reste du monde chrétien. « Erat enim dolendum, immo verius lacrimandum quod tot nobiles populi, qui Ecclesie primitive fundamenta jecerunt, nunc, abscisi ab

(voy. dans la suite). La *Chron.* F 160 de Dresde place ces événements en 1412 (fol. 193). Sur les projets de Constantin et son arrivée à Constantinople, assiégée par son frère Démètre, voy. aussi Laonicos Chalcocondylas, pp. 304-305. Il arriva précisément en novembre pour recevoir le gouvernement de Sélymbrie (Phrantzès, p. 195).

1. Voy. le numéro suivant. La guerre contre le roi Alphonse continuait.

Ecclesie corpore et infidelibus dominis subditi, aberrarent. » Le patriarche aurait une situation plus digne et plus commode à Caffa que parmi les Infidèles; rien ne viendrait le distraire, dans cette nouvelle résidence, de ses devoirs spirituels ; on lui offre donc, à lui et à ses ouailles, « mansionem Caffe ac Pere, terrarum nostrarum » ; pour sa part, il habiterait, ainsi qu'il est déjà dit, Caffa, « urbem christianissimam ». On attend sa réponse à cette proposition [1].

(Ibid., fol. 225 v°, n° 499.)

14-17 septembre 1440.

Privilège de cité vénitienne accordé au comte Vlatco Jouriévitsch (« Vualticus Juriavich »), ambassadeur d'Étienne de Bosnie, ami intime de la République [2].

(Arch. d'État de Venise, *Grazie*, reg. 25, fol. 16 ; — *Privilegi*, reg. 2, fol. 22 v°.)

24 octobre 1440.

Le sénat de Venise délibère sur la demande de l'ambassadeur envoyé à Venise par les villes de Dulcigno et de Durazzo [3].

(Ibid., *Sen. Mar*, reg. 1, fol. 2 et suiv.)

9 novembre 1440.

Le gouvernement de Gênes demande au pape la nomination comme évêque de Caffa de Jacques Campora. Cette nomination est urgente, « presertim cum urbs illa, in extremo Europe, inter Scithas ac Sarmatas, sevos populos, condita, quasi arx orthodoxe fidei, hostibus objecta [sit]... ; his accedit Grecorum Armenorumque recens tenellaque reductio, quibus populis tota urbs habitata [est] [4] ».

(Arch. d'État de Gênes, *Litterar.*, reg. 10, fol. 276 v°-277, n° 600.)

18 novembre 1440.

Les délégués du cardinal Hugues de Lusignan ou du roi

1. Voy. plus haut, à la date du 16 avril 1440. Cf. Balgy, *Historia doctrinae catholicae inter Armenos unionisque eorum cum ecclesia Romana in Concilio florentino*, Vienne, 1878.

2. Voy. la réponse qui fut donnée à cet ambassadeur et à ses collègues, le 13, dans Ljubić, ouvr. cité, t. IX, pp. 122-123. Cf. notre seconde série, p. 369, note.

3. Les confirmations de privilèges aux habitants de ces deux colonies ont été publiées par Ljubić, ouvr. cité, t. IX, pp. 124 et suiv.

4. Voy., sur cet évêque, Le Quien, t. III, col. 1106; Vigna, ouvr. cité, pp. 695 et suiv.

de Chypre, le protonotaire de l'île et le chevalier Louis de Norès, d'une part, et Louis Salvago [1], d'autre part, ayant demandé un exécuteur pour la sentence d'arbitrage prononcée entre les deux parties par le vicaire du doge « et collegas ad hoc delegatos », le gouvernement de Gênes confie cette mission au vicaire susdit.

(Ibid., *Lib. Diversor.*, reg. 26.)

1er décembre 1440-1er mars 1441.

Le 1er décembre 1440, est mentionné le précepteur de Chypre. — Le 2 janvier 1441, mention de deux galiotes se rendant, l'une « in partibus Licie [2] » et l'autre « ad partes Giblē [3] ». — Le 16 janvier suivant, lettre du capitaine de Famagouste au précepteur des Hospitaliers en Chypre, Jacques de « Milli », « capitaneo castri Namosii [4] seu ejus locumtenenti ». — Le 19, lettre du même (?) à Jean-Baptiste Pinello, consul de Gênes à Nicosie, « de bonis et hereditate reverendissimi in Christo patris et domini, domini fratris Nicolai de Tenda, episcopi Famaguste [5] ». — Le 1er décembre 1440, on trouve, dans une sentence de procès : « quare, cum predicta vera sint, sitque publica vox et fama dominum Johannem est (*sic*) venatorem et pro majori tempore dictum Johannem stare per casalia, prout moris est Venetorum. » — Le 1er mars 1441, délivrance d'un sauf-conduit pour Jacques de « Melli ».

(Ibid., *Famaguste Diversorum*, reg. 1440-1442.)

13 décembre 1440.

Le sénat de Venise confirme, en y ajoutant pour les marchands le serment préalable et la peine d'amende, la prohibition du commerce à terme [6] dans les possessions du Soudan, décrétée déjà en 1376 et 1434 [7].

(Arch. d'État de Venise, *Sen. Mar*, reg. 1, fol. 8 v°.)

1. Lodisio et Louis Salvago sont le même personnage. Voy. plus haut, à la date des 24 août-20 décembre 1440.
2. Laodicée.
3. Giblet.
4. De Limassol.
5. De 1418 à 1427 (?). Cf. Mas Latrie, *Trésor*, col. 2205.
6. C'est-à-dire de contracter des dettes de commerce ou d'en faire.
7. Ce décret de 1434 ne se trouve pas dans mes extraits.

16 décembre 1440.

Le gouvernement de Gênes s'occupe des doléances de la commune de San Stefano, sise dans la Rivière d'Occident : « temporibus retroactis, ob quandam miserabilem predam factam per Mauros hominibus dicte universitatis in h[ab]ere et personis », feu Marcheto Marino, de San Stefano, avait obtenu de la République une galère et, sous la garantie de la commune, une somme de 1,000 florins d'or pour armer cette galère qui devait poursuivre les pirates maures susdits.

(Arch. d'État de Gênes, *Diversor. filze*, paquet 12.)

N. Jorga.

(A suivre.)

HISTOIRE D'ÉGYPTE

DE

MAKRIZI

TRADUCTION FRANÇAISE ACCOMPAGNÉE DE NOTES HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES

INTRODUCTION

Le nom de Maḳrîzî est bien connu des historiens du moyen âge oriental depuis l'époque où Étienne Quatremère traduisit, sous le nom d'*Histoire des Sultans Mamluks,* une portion d'un de ses principaux ouvrages, le *Soloûk*[1]. Cette traduction comprend les règnes des onze premiers souverains de la dynastie des Mamlouks Bahrites : al-Malik-al-Moʿizz-ʿIzz-ad-Dîn-Aîbek-al-Ṣâliḥî ; al-Malik-al-Manṣoûr-Noûr-ad-Dîn-ʿAlî, son fils ; al-Malik-al-Moṭhaffar-Saîf-ad-Dîn-Ḳouṭouz ; al-Malik-aṭh-Ṭhâhir-Rokn-ad-Dîn-Baîbars-al-Bondoḳdârî ; al-Malik-al-Saʿîd-Nâṣir-ad-Dîn-Moḥammad-Bérékeh-Khân, fils de Baîbars ; al-Malik-al-ʿAdil-Badr-ad-Dîn-Selâmish, fils de Baîbars ; al-Malik-al-Manṣoûr-Saîf-ad-Dîn-Ḳalâoûn-al-Nadjmî ; al-Malik-al-Ashraf-Ṣalâḥ-ad-Dîn-Khalîl, fils de Ḳalâoûn ; al-Malik-

1. ***Histoire des Sultans Mamluks de l'Égypte***, écrite en arabe par Taki-eddin-Ahmed Makrizi, traduite en français et accompagnée de notes philologiques, historiques et géographiques par M. Quatremère, membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. Paris, 1837 et 1840, 2 vol. in-4°. Le lecteur trouvera dans la Préface de cet ouvrage une biographie très complète de Taḳi-ad-Din-Aḥmad-al-Maḳrizi.

an-Nâṣir-Nâṣir-ad-Dîn-Moḥammad, fils de Ḳalâoûn; al-Malik-al-ʿAdil-Zaîn-ad-Dîn-Kîtboghâ-al-Manṣoûrî; al-Malik-al-Manṣoûr-Hosâm-ad-Dîn-Lâdjîn-al-Manṣoûrî; al-Malik-al-Nâṣir-Moḥammad, restauré. Elle laisse de côté toute la partie de l'ouvrage qui s'étend jusqu'au folio 115, et dans laquelle se trouve exposée l'histoire de l'Égypte et de la Syrie sous le règne des Ayyoubites, descendants de Saladin.

Étienne Quatremère a exposé dans sa préface les raisons qui l'avaient déterminé à la négliger provisoirement et à ne commencer sa traduction qu'au règne du premier sultan mamlouk; il espérait la publier plus tard dans le *Recueil des Historiens des Croisades*, mais ce travail, que sa vaste érudition et ses immenses lectures le mettaient à même d'exécuter mieux que personne, ne vit jamais le jour.

C'est la traduction de la partie du *Soloûk* qu'il a été ainsi amené à laisser de côté que l'on trouvera dans les pages suivantes [1]. Quoiqu'elle ne soit pas le récit d'un témoin oculaire puisque Maḳrîzî est mort en l'an 845 de l'hégire (1441-1442 de J.-C.), elle n'en offre pas moins un intérêt tout particulier pour l'histoire des relations des Francs avec les Musulmans à l'époque des Croisades; on y trouve nombre de détails qui ne se lisent point dans les chroniques similaires et qui proviennent d'ouvrages historiques aujourd'hui perdus ou tout au moins inconnus en Europe.

L'histoire de l'Égypte musulmane, depuis le milieu du VIe siècle de l'hégire, est intimement liée à celle de l'Europe occidentale et ces relations se sont poursuivies sans interruption jusqu'à nos jours où la terre des Pharaons a virtuellement passé du joug des Osmanlis sous la domination britannique. Il est intéressant de constater que ce sont deux expéditions purement françaises qui, au moyen âge, ont amené les deux révolutions d'où est sortie l'Égypte moderne. La première est celle d'Amaury Ier, roi de Jérusalem (1167), qui provoqua la chute de la dynastie des khalifes Fatimites et l'avènement des Ayyoubites. Les conséquences de cette révolution ont été incalculables, non seulement pour l'Égypte, mais

1. Cette traduction sera continuée, par la suite, à partir du règne d'al-Malik-al-Moṭhaffar-Rokn-ad-Dîn Baibars-al-Djashniguir, connu dans l'histoire d'Égypte sous le nom de Baibars II.

aussi pour les destinées du monde musulman tout entier, car elle fit rentrer dans le sein de l'orthodoxie sunnite un pays qui tendait à s'en écarter de plus en plus et à devenir un foyer d'où le Schiisme iranien aurait bientôt gagné le Magreb, le Soudan et le Darfour. La vie du monde musulman serait depuis longtemps complètement renversée, et ce serait le Schiisme, qui, au lieu d'être l'hérésie de l'Islam, aurait relégué le Sunnisme orthodoxe au second plan, en faisant triompher l'antique idée messianique de l'Iran.

La seconde de ces expéditions, celle que saint Louis conduisit en 1250 au désastre de la Mansoûrah, n'eut pas de moindres conséquences, car ce fut elle qui causa la chute de la dynastie Ayyoubite et qui permit aux Mamlouks turcs de s'asseoir sur le trône de Saladin. Renversés par la conquête turque de 1517, les Mamlouks n'en gardèrent pas moins la suprématie sur cette Égypte qui avait été leur domaine, et leur organisation militaire : ce furent eux qui la défendirent, le jour où une nouvelle invasion des Francs faillit l'arracher au joug des Osmanlis.

L'expédition de 1798 n'a pas été, elle non plus, sans beaucoup influer sur les destinées politiques de l'Égypte ; elle secoua la torpeur dans laquelle ce pays s'était endormi, sous la double tyrannie du Padischah de Stamboul, l'ombre d'Allah sur la terre, et des beys mamlouks, descendants des vaillants soldats qui, à deux reprises, avaient sauvé l'Islam et la chrétienté du joug des Mongols de Djingiz-Khan et des Turks de Timour-Beg. Sans doute, son influence est moins immédiatement visible que celle de la troisième et de la septième croisades, car nous sommes encore trop près de ces événements pour en saisir complètement toute la portée et toutes les conséquences ; mais il est certain qu'elle ne fut pas étrangère à la naissance de l'état politique actuel de l'Égypte et à l'avènement de la dynastie de Méhémet-Ali, en montrant aux habitants de la vallée du Nil qu'il y avait pour eux un sort différent de celui qui avait été le leur jusqu'à ce moment, sinon meilleur.

Un des résultats les plus extraordinaires de l'expédition de Bonaparte en Égypte est qu'elle faillit amener la restauration de la dynastie des Mamlouks qui avait été renversée par

Sélim-Khan. Obligés de subir le joug insolent des Osmanlis, les beys mamlouks n'avaient jamais complètement perdu l'espoir d'une revanche qui n'était peut-être pas aussi chimérique qu'on pourrait se l'imaginer à première vue. L'affaiblissement progressif de la dynastie d'Osman et le relâchement des liens de vassalité qui reliaient les pays de l'Afrique du Nord à la cour du sultan des Turcs, l'auraient insensiblement amenée, si l'Égypte, depuis le premiers tiers du XIX[e] siècle, n'avait pas rompu définitivement avec son passé pour entrer dans une voie nouvelle où l'attendent de tout autres destinées; il est certain que si Méhémet Ali n'avait pas fait massacrer, en 1811, tous les beys, l'Égypte aurait bien pu recouvrer son indépendance sous une troisième dynastie mamlouke.

La Turquie, qui avait pillé et rançonné l'Égypte comme les Romains eux-mêmes n'avaient pas osé le faire, lui laissait le soin de se défendre toute seule, et elle n'entretenait même pas, sur les bords du Nil, un corps d'occupation qui la mît à l'abri d'un coup de main, en permettant de tenir un assaillant en échec jusqu'à l'arrivée de renforts envoyés d'Europe.

Aussi le débarquement des troupes de Bonaparte près d'Alexandrie trouva-t-il l'Égypte presque sans défense, et il n'y eut guère que les Mamlouks qui tentèrent de résister à l'armée française; mais les forces dont disposait leur chef, le célèbre Mourâd-Bey, consistaient surtout en cavalerie, l'artillerie et surtout l'infanterie n'ayant jamais été que l'exception dans cette milice [1]. On sait comment ces intrépides cavaliers, qui n'avaient pour armes que leurs sabres, vinrent se faire hacher par centaines devant les carrés français à la bataille des Pyramides et à Semennoud, et comment le bey, toujours

1. En 1317, le général mamlouk Kourt-bay insulta Selim-Khan, vainqueur du sultan Touman, en lui disant que son succès n'était dû qu'à son artillerie et non à sa valeur : « Du temps d'al-Malik-al-Ashraf-Kanṣouh-al-Ghaurî, dit-il, un magrebin est venu apporter des boulets au Caire, mais le sultan repoussa ces offres avec horreur. N'est-il pas un meurtrier celui qui tue de loin sans oser regarder son ennemi en face? » Les paroles rappellent les beaux vers que l'Arioste fait prononcer par Roland au chant IX, § 91, de l'*Orlando furioso :*

O maladetto, o abbominoso ordigno
Che fabricato nel tartareo fondo
Fosti per man di Belzebu maligno
Che ruinar per te disegno il mondo;
A l'inferno, onde uscisti, ti rassigno.

battu, mais toujours insaisissable, s'enfuit en filant le long des rives du Nil, poursuivi par Desaix jusqu'au dessous de Louksor. Trompant la surveillance du vainqueur, Mourâd remonta brusquement, le long du fleuve, jusqu'aux Pyramides où il se heurta à Davout. Écrasé par des forces contre lesquelles il n'était pas suffisamment armé pour lutter, le chef mamlouk se jeta dans le désert. Quand le grand vizir Moustafa arriva avec les secours que le Padishah de Stamboul s'était enfin décidé à envoyer en Égypte, Mourâd se rendit auprès de lui pour lui offrir de conduire son armée contre les Français; mais le pacha le reçut d'une façon si hautaine, que le fier mamlouk se retira avec les débris de ses troupes et qu'il ne prit aucune part à la bataille d'Héliopolis. La victoire inespérée de Kléber triompha des dernières hésitations de Mourâd-Bey, et dans une entrevue qu'il eut, quelques jours plus tard, avec le général français, il reconnut solennellement la suzeraineté des Français sur l'Égypte dont il reçut une partie, le Sa'îd, à titre de *sultan français;* de plus, Kléber promit de lui faciliter les moyens d'occuper tout le pays dans le cas probable où l'armée française serait obligée de l'évacuer.

La mort de Kléber ruina les brillantes espérances qu'avait fait naître cette entrevue, et l'incapable Menou refusa d'écouter les conseils que lui donnait Mourâd-Bey. Toutefois, quand l'armée anglaise eut opéré son débarquement, le général Belliard, forcé d'évacuer la Haute-Égypte, pria le bey de l'occuper avec ses Mamlouks. Mourâd se mit en devoir de répondre à cette invitation, mais il mourut au bout de quelques jours. Son successeur, Osmân-Tamboûradjî, n'avait ni son sens politique ni son énergie, et l'Égypte retomba sous le joug de la Turquie jusqu'au jour où Méhémet-Ali se révolta contre le sultan Mahmoûd II.

C'est ainsi que se termina brusquement la carrière de cet homme que l'on ne peut guère comparer qu'à l'émir 'Abd-el-Kader, mais dont le rôle en Orient aurait été autrement éclatant si la mort ne l'avait point enlevé au moment où il allait fonder la troisième dynastie des Mamlouks en Égypte.

C'est surtout à partir du règne du khalife fatimite al-Mosta'li-billah, fils et successeur de Mostanṣir-billah-Aboû-Tamîm-Ma'd, que les rapports entre l'Égypte et l'Occident deviennent

plus fréquents. C'est, en effet, sous le règne de ce khalife que se place la première croisade et la prise de Jérusalem en 1099. Depuis cette date jusqu'en l'année 1291, où le fils d'al-Manṣoûr-Ḳalâoûn, al-Malik-al-Ashraf-Ṣalâh-ad-Dîn-Khalîl, chassa les Chrétiens de leurs dernières possessions sur les côtes de Syrie, il n'y eut guère d'année où les troupes musulmanes et les milices franques ne se trouvassent face à face.

Si les soldats du Christ n'avaient eu à lutter que contre les Fatimites, l'Égypte serait bientôt devenue une colonie de l'Occident et les étendards des Francs n'auraient pas tardé à flotter sur les murs du Caire; on peut croire même que ce n'était pas uniquement par nonchalance et par inertie que les Fatimites, ou plutôt leurs vizirs, n'opposaient aux Francs qu'une résistance à peu près nulle, et peut-être n'auraient-ils pas été fâchés de leur voir porter un coup funeste au Khalifat orthodoxe. Si les Chrétiens s'étaient bornés à s'emparer de la Syrie, il est probable que les khalifes du Caire la leur auraient assez facilement abandonnée, car il y avait bien peu de temps qu'al-Afḍal-Shâhânshâh l'avait enlevée aux Turcs; et sa possession était fort mal assurée entre les mains des Fatimites; mais les attaques répétées des Croisés contre l'Égypte elle-même les força à implorer le secours du souverain d'Alep et de Damas. On verra, dans la suite de cette histoire, que ce fut là le commencement de la dynastie ayyoubite qui s'étend avec huit souverains de l'année 1171 à l'année 1249.

Le règne des Ayyoubites sauva l'Égypte de l'invasion étrangère et il marque un temps d'accalmie dans l'anarchie qui se perpétuait autour d'un trône chancelant, occupé par des souverains livrés aux plus abjectes débauches, gouvernés par leurs favorites et les plus vils de leurs esclaves. Sans doute l'Égypte, pressurée et dépouillée par une administration famélique, a, plus d'une fois, connu des heures d'une misère si noire et si profonde que l'historien se demande comment elle a eu la force de les passer; dans aucun pays peut-être l'anarchie ne fut plus complète qu'au temps des Toulounides et des Ikhshidites et le règne des sultans Mamlouks et des Tcherkesses est écrit en lettres de sang dans les annales de l'Égypte; mais jamais l'on ne vit une époque aussi affreuse que celle qui s'étend depuis l'avènement de Mostanṣir-billah jusqu'à

l'avènement de Ṣalâḥ-ad-Dîn. Tout concourait à la ruine de l'Égypte : l'autorité morale du Khalifat fatimite avait été à peu près ruinée par les folies d'al-Ḥâkim-bi-amr-Allah et l'étrange conduite de sa sœur; ce n'était pas le faible Mostanṣir qui devait la relever.

Livré aux intrigues de sa mère et de ses vizirs qu'il changeait sans cesse, s'abandonnant aux hasards d'une politique qui n'envisageait jamais le lendemain, le khalife dut se résigner à subir à la fois la tyrannie des Nègres et celle des Turcs. Les Nègres s'appuyaient sur sa mère qui était d'origine soudanaise et qui le tenait dans une telle dépendance qu'il lui arriva de songer à se retirer dans une mosquée pour y finir ses jours; les Turcs comptaient dans leurs rangs les meilleurs officiers de l'armée égyptienne. Les luttes des deux partis ensanglantèrent l'Égypte durant de longues années et elles ruinèrent le pays plus encore que ne l'aurait fait une invasion étrangère. On vit, en 457 de l'hégire (1064-1065 de J.-C.), les Turcs s'emparer d'Alexandrie et de tout le pays environnant, pendant que les Nègres mettaient la main sur le Sa'îd, de telle sorte que l'empire du khalife se trouva réduit à la seule ville du Caire et aux quelques lieues de terrain que l'on pouvait découvrir du haut de ses murailles. Après des combats d'une sauvagerie atroce, les Turcs finirent par massacrer les Nègres, dont toute la bravoure ne put triompher de la discipline de leurs adversaires. Leur général, Nâṣir-ad-Ḍâulah s'arrogea l'autorité suprême pendant que le khalife était tenu dans une étroite surveillance. Ce fut l'une des époques les plus affreuses qu'ait traversées l'Égypte; les Turcs n'eurent pas honte de réclamer à Mostanṣir des sommes énormes comme prix du service qu'ils lui avaient rendu en exterminant les Nègres. Comme le malheureux prince n'avait pas une seule pièce d'argent à leur donner, ils se payèrent en enlevant de son palais tout ce qui avait quelque valeur. Les chroniqueurs musulmans racontent des faits qui révoltent l'historien comme s'ils dataient d'hier : les Turcs estimaient les riches vases d'or, les armures ciselées et les étoffes brochées que les Fatimites avaient accumulés dans le palais du Caire à quelques dirhems et des soudards ivres s'emparaient ainsi sans vergogne des merveilles de l'art musulman. Mostanṣir-billah-Aboû-Tamîm-Ma'd laissa les bar-

bares accomplir leur œuvre d'anéantissement jusqu'au bout; il ne chercha même pas à résister quand on pilla sa bibliothèque, l'une des plus riches de tout l'Islam. A quoi, d'ailleurs, sa résistance eût-elle servi? La même année, une famine épouvantable sévit sur l'Égypte et la peste ne tarda pas à naître des amoncellements de cadavres qu'on avait laissés sans sépulture. Réduit à la détresse la plus profonde, le khalife se résigna devant la volonté d'Allah; il passait ses journées accroupi sur une natte pourrie qui tombait en lambeaux, gardé par trois vieux esclaves à demi-nus qui, seuls, lui étaient restés fidèles de la nombreuse domesticité de son palais. « Il serait mort de faim sans l'assistance d'une femme charitable qui, pendant le temps de la famine, dépensa en aumônes toute sa fortune qui montait à des sommes immenses. Une fois par jour, elle envoyait à Mostansir, ainsi qu'aux autres pauvres, une écuelle de potage qui composait toute la nouriture de ce prince [1]. »

Le khalife resta dans cette misérable situation durant de longues années, attendant que la justice d'Allah lui permît de rendre à la dynastie du Mahdi la gloire de ses premiers jours; s'il n'y parvint pas, c'est qu'elle était condamnée, depuis al-Ḥâkim-bi-amr-Allah, à une décadence que rien ne pouvait plus arrêter.

La dynastie fatimite est certainement l'une de celles qui ont le plus rapidement lassé et dégoûté les Égyptiens; ce n'était point qu'on lui reprochât d'être venue de l'étranger, où ses ancêtres menaient une vie assez modeste, pour s'emparer d'un des pays les plus riches qui soient au monde, et d'en avoir fait son bien; les Égyptiens étaient depuis longtemps accoutumés à de pareilles choses; ils le montrèrent bien en acceptant au XII[e] siècle la souveraineté des Ayyoubites, dont les ancêtres étaient des pillards Kurdes, et, un peu plus tard, celle des Mamlouks qui, jusqu'à la veille de la conquête de Sélim, se recrutèrent parmi ce que l'élément turc et mongol pouvait offrir de plus bas. Ce que les Égyptiens reprochaient aux Fatimites était d'un ordre tout différent: c'était d'avoir introduit au

1. Quatremère, *Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte et quelques autres contrées voisines*. Paris, 1811, tome II, p. 405.

Caire et de chercher à répandre dans toute la vallée du Nil les pratiques du Shiisme iranien, de l'hétérodoxie musulmane aux yeux des vrais croyants, d'être en un mot des Rafidis, des Ismaïliens, des Bathéniens, des maudits d'Allah. Ces reproches étaient, d'ailleurs, bien platoniques et, s'il y avait quelques émeutes au Caire, le jour d' 'Ashoûra, à la cérémonie commémorative de l'assassinat d'Ḥosain, fils d' 'Alî, cela se bornait toujours à quelques têtes cassées, et la police seule avait à intervenir. Dans tout autre pays musulman, et à n'importe quelle époque, de pareilles cérémonies auraient soulevé une épouvantable révolution au milieu de laquelle aurait sombré la dynastie qui eût osé les faire célébrer. Mais les Egyptiens, gens accoutumés de longue date, depuis les Pharaons, à courber l'échine sous la matraque d'un chef quelconque et à ne jamais récriminer, se bornaient à réprouver, en petit comité, les détestables pratiques des Fatimites et à appeler sur ces Karmathes la malédiction d'Allah et de son Prophète ; il n'y avait que les têtes chaudes qui allassent manifester dans la rue, cela leur coûtait quelquefois assez cher pour ôter aux autres l'envie de les imiter. Ce ne fut guère que sous le règne d'al-Hâkim-bi-amr-Allah que de vraies séditions éclatèrent au Caire; mais il faut bien dire que les fantaisies sanguinaires de ce monstre dépassaient tellement ce qu'on était accoutumé à voir et à subir que des révoltes involontaires et inconscientes étaient inévitables même chez les gens les plus calmes. Malgré la longanimité et la tolérance des Égyptiens, cette situation ne pouvait pas se prolonger indéfiniment ; les dernières années du règne d'al-Mostanṣir avaient pu faire croire à un renouveau de la dynastie fatimite ; mais la décadence irrémédiable commence avec son fils al-Mosta'lî et elle se continue, s'accentuant toujours, jusqu'à al-Ṭhâfir et al-'Aḍad. Aussi Ṣalâḥ-ad-Dîn n'eut-il réellement qu'à étendre la main pour recueillir la succession des descendants du Mahdi.

La dynastie des Ayyoubites, qui est l'un des centres de l'histoire musulmane, eut des commencements fort modestes. Le khalife fatimite al-'Aḍad avait supplié Noûr-ad-Dîn, souverain d'Alep et de Damas, de l'aider à chasser les Francs de ses états; ce prince envoya en Égypte un corps de troupes commandé par l'émir Nadjm-ad-Dîn-Ayyoûb, d'origine kurde ;

ce général emmena avec lui son neveu Yoûsouf qui devint peu de temps après le célèbre sultan Ṣalâḥ-ad-Dîn. On verra, dans la suite de cette histoire, comment l'émir Nadjm-ad-Dîn parvint à se faire nommer vizir du khalife et de quelle façon cette dignité inattendue passa à son neveu, tous les deux étant restés officiellement au service de Noûr-ad-Dîn. Avant de venir chercher fortune chez le sultan d'Alep et de Damas, la famille d'Ayyoûb avait été la cliente du gouverneur de Bagdâd, et elle avait dû s'exiler à cause d'une affaire assez louche, sur laquelle on n'est qu'imparfaitement renseigné. Quoi qu'il en soit, le récit de tous les écrivains musulmans, montre que Nadjm-ad-Dîn-Ayyoûb et son neveu Ṣalâḥ-ad-Dîn furent éblouis par la richesse de l'Égypte et que, dès qu'ils y furent entrés, ils n'eurent plus qu'un désir, celui de n'en plus sortir. Du côté des Égyptiens, la tâche était des plus faciles; il n'y avait qu'un obstacle sérieux, Noûr-ad-Dîn, qui avait fourni son armée et qui comptait bien garder l'Égypte pour son propre compte. Ṣalâḥ-ad-Dîn ne l'ignorait pas et il savait que le jour où le sultan d'Alep et de Damas marcherait contre lui, il lui serait matériellement impossible de résister et de se maintenir dans le pays qu'il avait conquis. Un instant, il eut une telle peur de se voir arracher l'Égypte qu'il envoya son frère al-Malik-al-Moʿaṭhṭham-Toûrânshâh faire la conquête du Yémen, pour avoir au moins une contrée où se réfugier en cas de besoin. Noûr-ad-Dîn s'aperçut bientôt de la trahison de Ṣalâḥ-ad-Dîn et il lui intima en termes catégoriques l'ordre de rentrer en Syrie; Ṣalâḥ-ad-Dîn chercha à gagner du temps et inventa toutes sortes de prétextes pour ne pas obéir à l'ordre de son souverain. Noûr-ad-Dîn allait se mettre en marche pour châtier le rebelle, quand il mourut presque subitement.

Cette mort débarrassa le jeune conquérant du plus grand danger qu'il eût jamais couru et elle vint juste à point pour lui permettre d'établir sans crainte sa souveraineté sur l'Égypte, tellement qu'on est porté à se demander jusqu'à quel degré il y resta étranger.

La souveraineté de l'Égypte et du Yémen ne suffisait point à l'ambition du fils du petit gouverneur de Tekrit; à peine Noûr-ad-Dîn eut-il rendu le dernier soupir qu'il ne pensa plus qu'à s'emparer de toute la Syrie et de la Mésopotamie. La

situation intérieure de l'Égypte au lendemain de la mort d'al-Aḍad était assez précaire. Les Égyptiens n'avaient guère à se louer, à aucun point de vue, de la dynastie fatimite, mais cela ne l'empêchait pas de compter d'assez nombreux partisans jusque dans les provinces voisines de la Nubie, surtout parmi les Nègres. L'autorité de Ṣalâḥ-ad-Dîn ne s'établit pas sans quelque difficulté, bien que tous les descendants et collatéraux du khalife déchu eussent été prudemment enfermés dans les forteresses, et plus d'une fois, au milieu des nuits étoilées du Caire, on entendit retentir dans les rues le cri des Schiites « Vive la famille d' 'Alî! ».

La répression fut impitoyable et elle coûta la vie à des hommes d'une haute valeur intellectuelle; mais on n'en saurait blâmer Ṣalâḥ-ad-Dîn, car, en définitive, il s'agissait de l'existence même de la dynastie qu'il voulait fonder en Égypte.

Noûr-ad-Dîn laissait ses états à son fils al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ-Ismâ'îl qui venait d'atteindre sa onzième année. Jamais empire ne dura longtemps en Orient aux mains d'un enfant; son cousin, Saîf-ad-Dîn-Ghâzî, n'eut pas de peine à s'emparer de la Mésopotamie avec Maûṣil comme capitale et les émirs de Damas eurent bientôt fait de livrer à Ṣalâḥ-ad-Dîn la ville qu'ils étaient chargés de défendre. Menacé dans Alep même, Ismâ'îl fut obligé d'implorer le secours des Francs maudits, comme l'avait fait al-'Aḍad. « Kumushtikîn, dit l'historien d'Alep, Kamâl-ad-Dîn-ibn-al-'Adîm, avait remis en liberté Raymond, prince de Tripoli, qui avait été fait prisonnier par Noûr-ad-Dîn, moyennant le payement de 150,000 dînars. Il [Raymond] prit alors la place de Morrî (Amaury); on écrivit d'Alep à ce prince pour lui demander d'aller attaquer une des provinces qui appartenaient à Ṣalâḥ-ad-Dîn. » Le roi de Jérusalem ne se fit pas prier pour exécuter ce qu'on lui demandait, et il vint mettre le siège devant Ḥomṣ, pendant que Ṣalâḥ-ad-Dîn assiégeait Alep. Le sultan d'Égypte n'eut que le temps de marcher en toute hâte vers Ḥomṣ pour ne pas voir cette importante place tomber entre les mains des Francs. A partir de ce moment, Ṣalâḥ-ad-Dîn chercha à s'insinuer dans les affaires déjà si compliquées de la famille de Noûr-ad-Dîn et à la diviser pour en venir plus facilement à bout. Saîf-ad-Dîn-Ghâzî, prince de Maûṣil, et son frère 'Imâd-ad-Dîn-Zangî, sou-

verain de Sindjâr, s'étant déclaré la guerre, Ṣalâḥ-ad-Dîn soutint les prétentions du second, pendant que Ghâzî s'alliait avec son cousin, le sultan d'Alep, Isma'îl, qu'il avait dépouillé quelque temps auparavant d'une bonne partie de son royaume. Ṣalâḥ-ad-Dîn comptait sans cette alliance qui le prit au dépourvu, et il offrit aux deux alliés de faire la paix à des conditions fort avantageuses pour eux, comme les événements ne tardèrent pas à le montrer : il leur demandait de lui reconnaître officiellement la souveraineté de l'Egypte, s'engageant à rendre Ḥomṣ et Ḥamâh. C'était, de sa part, un premier pas vers l'abandon de la Syrie. Ismâ'îl et Ghâzî crurent que Ṣalâḥ-ad-Dîn ne leur faisait ces ouvertures que parce qu'il lui était impossible de leur résister, aussi s'empressèrent-ils de refuser avec arrogance; une sanglante défaite que leur infligea le souverain de l'Égypte leur montra un peu tard que leurs suppositions étaient très mal fondées. Cette fois, Ṣalâḥ-ad-Dîn faillit s'emparer d'Alep; mais, heureusement pour Ismâ'îl, il consentit à traiter à des conditions à peu près raisonnables (570 de l'hégire).

Al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ-Ismâ'îl, fils de Noûr-ad-Dîn, régna à Alep jusqu'au jour de sa mort (577); mais le cercle des possessions de Ṣalâḥ-ad-Dîn s'était retréci de plus en plus autour de l'antique ville syrienne et, quelques mois plus tard, le cousin d'Ismâ'îl, 'Imâd-ad-Dîn-Zangî, son second successeur, la rendait à Ṣalâḥ-ad-Dîn en échange de Sindjâr. A partir de ce moment, le sultan d'Égypte eut le droit de se faire proclamer également souverain de la Syrie.

Si Ṣalâḥ-ad-Dîn agit d'une façon quelquefois moins qu'honnête envers la famille de Noûr-ad-Dîn, sa politique vis-à-vis des Francs fut toujours de la plus grande franchise, et il ne leur cacha jamais que son but suprême était de les expulser de Syrie.

Le roi de Jérusalem, Amaury, frère et successeur de Baudouin III, mourut peu de temps après Noûr-ad-Dîn, le 11 juillet 1173, laissant le trône à son fils Baudouin IV, que des infirmités précoces rendaient incapable d'exercer l'autorité royale. Sa sœur Sibylle avait épousé en secondes noces un chevalier français, Guy de Lusignan, que son manque d'intelligence et sa lâcheté rendaient peu digne d'un tel honneur.

Ce fut pourtant à lui que le jeune roi confia le lourd fardeau de défendre et d'administrer le royaume latin de Jérusalem; tous les princes et les barons furent révoltés par la faveur dont Baudouin le Lépreux honorait son beau-frère, et l'ambitieux comte de Tripoli manifesta son indignation plus violemment encore que les autres seigneurs. Baudouin ne sut ou ne put défendre Guy contre les intrigues de ses vassaux et, malgré l'amour qu'il ressentait pour sa sœur Sybille, il alla jusqu'à exiger qu'elle se séparât de lui. Seule, l'intervention du Patriarche et des Grands-Maîtres de l'ordre du Temple et de l'Hôpital prévint ce scandale; mais Baudouin IV enleva la régence à Guy et mit la couronne sur la tête du fils que Sybille avait eu de son premier mari, le marquis de Montferrat. A la mort de Baudouin et de son neveu, qui se succédèrent à très peu d'intervalle, le Patriarche et les Grands-Maîtres proclamèrent Guy de Lusignan et Sybille souverains de Jérusalem; après avoir violemment protesté, les barons finirent par leur prêter serment, à l'exception du comte de Tripoli qui se retira à Tibériade et qui conclut une alliance avec le sultan d'Égypte et de Syrie. Ṣalâḥ-ad-Dîn n'eut pas grand'peine à détruire ce royaume livré à une anarchie presque complète, à une époque où l'enthousiasme religieux était bien loin d'être ce qu'il était au temps de Pierre l'Ermite. Ce fut Guy de Lusignan qui conduisit l'armée chrétienne à la débâcle de Ḥiṭṭîn; la prise de Jérusalem fut le résultat immédiat de cette défaite et le royaume latin se trouva réduit à quelques villes éparses sur le littoral de la Méditerranée. On peut dire que c'est de ce jour que date la ruine des établissements des Francs en Syrie, car la brillante expédition du roi Richard d'Angleterre n'avança pas beaucoup les affaires des Croisés, et elle laissa la ville sainte aux mains des Musulmans. L'empereur d'Allemagne, Frédéric II, obtint davantage du sultan d'Égypte, al-Malik-al-Kâmil, puisqu'il rentra en maître dans Jérusalem, mais ce ne fut là qu'un triomphe sans lendemain. On sait de quelle lamentable façon se termina la première croisade de Saint Louis.

Il n'est pas douteux que deux règnes comme celui de Ṣalâḥ-ad-Dîn eussent largement suffi aux Musulmans pour expulser définitivement les Francs de la Palestine; mais les circons-

tances politiques qui suivirent la mort du conquérant ne permirent pas aux sultans, ses successeurs, de tourner toutes leurs forces contre les Chrétiens ; les premiers Mamlouks se heurtèrent aux mêmes difficultés et, de plus, ils eurent à lutter contre les armées jusque là invincibles des Mongols. Ce fut seulement le jour où leur empire fut solidement établi que Ḳalâoûn et son fils al-Ashraf-Khalîl purent enlever aux Francs leurs dernières possessions en Terre-Sainte.

Ṣalâḥ-ad-Dîn divisa ses états entre ses nombreux fils, laissant le trône d'Égypte et la suzeraineté nominale sur tous les Ayyoubites à al-Malik-al-'Azîz-'Imâd-ad-Dîn-Aboû'-l-Fatḥ-'Othmân. Cette mesure, qu'il lui était difficile de ne pas prendre par suite de la conception de la famille en Orient, fut la cause première de l'effondrement rapide de l'empire qu'il avait si péniblement fondé; une destinée identique arriva pour la même cause aux royaumes de Djingiz-Khân et de Tamerlan. Ce serait anticiper sur le récit de Maḳrîzî que de raconter, même très brièvement, les discordes et les querelles qui ne cessèrent de diviser les Ayyoubites jusqu'au dernier jour de leur dynastie. A n'importe quelle époque on ne vit et on ne verra probablement jamais de rivalités aussi mesquines et des marchandages aussi éhontés ; les quarante-huit années qui s'écoulèrent entre la mort de Ṣalâḥ-ad-Dîn et l'avènement de Nadjm-ad-Dîn-Ayyoûb au trône d'Égypte virent s'ourdir des intrigues de tout genre dont l'unique but était la possession de la vallée du Nil que tous les princes ayyoubites, même les plus petits, ne cessèrent de convoiter jusque sous le règne des Mamlouks. Bien que ces disputes sans fin et ces compétitions incessantes aient énervé de bonne heure la dynastie ayyoubite et l'aient condamnée à une décadence précoce, il n'en est pas moins vrai que Nadjm-ad-Dîn précipita par ses actes inconsidérés la ruine de sa famille; c'est, en effet, ce prince qui imagina d'instituer la milice des Mamlouks et qui en fit sa garde particulière; c'était placer assez mal sa confiance, comme les événements ne tardèrent pas à le montrer. Quelques années plus tard, en effet, le sultan al-Malik-al-Mo'aṭhṭham-Toûrânshâh tombait victime d'un complot que les Mamlouks avaient tramé contre lui. Historiquement, il n'y a pas de solution de continuité entre les deux dynasties; car le

premier sultan mamlouk, 'Izz-ad-Dîn-Aîbek est l'époux de la veuve de l'avant-dernier souverain ayyoubite de l'Égypte, al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ-Nadjm-ad-Dîn-Ayyoûb [1] ; l'organisation politique de l'Égypte est la même sous les deux règnes et l'administration compliquée des Mamlouks Bahrites et des Circassiens n'est que le développement de celle des Ayyoubites.

L'ouvrage historique de Maḳrîzî comprend le règne des Ayyoubites et celui des deux dynasties des Mamlouks jusqu'en l'an 844 de l'hégire (1440-1441 de J.-C.). Il commence par une introduction de quelques pages dans laquelle se trouve exposée l'histoire du khalifat abbasside, celle des princes Bouiides et, enfin, celle des sultans Seldjoukides; ce n'est évidemment pas la partie la plus importante du *Soloûk*, car les événements qui y sont rapportés, d'ailleurs brièvement, sont bien antérieurs à l'auteur; cependant je ne l'ai pas exclue de ma traduction parce qu'on y lit quelques détails que l'on ne rencontre pas ailleurs.

Avant d'écrire le *Soloûk,* Maḳrîzî avait composé deux autres ouvrages historiques, le « Collier des perles des écrins sur l'histoire de la ville de Fostat » (*'aḳd djavâhir al isfât fi târikh madînat al Fosṭâṭ*) qui ne nous est point parvenu, mais qui existe peut-être encore dans quelque bibliothèque inexplorée d'Égypte ou de Mésopotamie, et le *Itti'aṭh al ḥonafâ bi akhbâr al ayumma al khulafâ,* histoire de la dynastie des khalifes fatimites. La perte de la première de ces chroniques est très regrettable, bien qu'il soit probable que l'auteur s'est référé aux mêmes sources que celles où a puisé

1. A l'avènement d'Aibek au trône d'Égypte, la Syrie jusqu'à l'Euphrate appartenait à al-Malik-an-Nâṣir-Ṣalâḥ-ad-Din-Yoûsouf, à l'exception des trois villes de Ḥamâh, Ḥomṣ et Karak; Ḥomṣ était la propriété d'al-Malik-al-Manṣoûr-Nâṣir-ad-Din-Moḥammad-ibn-Maḥmoûd-ibn-Moḥammad-ibn-'Omar-ibn-Shâhânshâh-ibn-Ayyoûb. Al-Malik-al-Moughîth-Fatḥ-ad-Din-'Omar, fils du sultan d'Égypte, al-Malik-al-'Adil-Aboû-Bakr, fils du sultan d'Égypte al-Malik-al-Kâmil-Moḥammad, était souverain de Karak et de Shaûbak; al-Malik-al-Ashraf-Moṭhaffar-ad-Din-Moûsa-ibn-Ibrâhim-ibn-Shirkoûh-ibn-Moḥammad-ibn-Shirkoûh-ibn-Shâdi régnait à Tell-Bâshir, Raḥbah et Tadmor (Palmyre); Myâfârḳin et le Diâr-Bakr appartenaient à al-Malik-al-Kâmil-Nâṣir-ad-Din-Moḥammad-ibn-al-Malik-al-Moṭhaffar-Shihâb-ad-Din-Ghâzi, fils d'al-Malik-al-'Adil-Aboû-Bakr-ibn-Ayyoûb. (Aboû-'l-Maḥâsin, *Histoire d'Égypte*, ms. arabe 1780, fol. 160 v°). Telles étaient encore les possessions des Ayyoubites après la perte de l'Égypte, qui, s'ils avaient su s'y prendre et s'allier, n'aurait pu être que temporaire, car le règne d'Aibek et de son fils furent continuellement troublés par des émeutes.

Aboû'-l-Maḥâsin-ibn-Taghrî-Bardî quand il écrivit le *Nodjoûm-az-zâhirah-fi-moloûk-Miṣr-wa'-l-Ḳâhirah*. C'est, sans nul doute, pour ne pas avoir l'air de faire des Ayyoubites les successeurs des khalifes fatimites que Makrîzî a ainsi scindé en deux parties sa grande histoire d'Égypte.

La théorie de Makrîzî sur la transmission du pouvoir souverain aux Ayyoubites est assez curieuse pour être exposée ici avec quelques détails. Le Khalifat fatimite qui, avec al-Mo'izz-li-dîn-Allah, enleva la vallée du Nil au pouvoir des khalifes abbassides orthodoxes, est considéré par les historiens Sunnites de l'Égypte comme une enclave et une solution de continuité dans la vie politique de ce pays, le véritable souverain de toutes les contrées musulmanes étant toujours le pontife suprême de Bagdâd et nul autre que lui n'ayant le droit de se prétendre maître d'un pouce des territoires de l'Islamisme.

Aussi, pour les chroniqueurs musulmans, la souveraineté des Ayyoubites n'est point la suite historique de celle des khalifes fatimites, usurpateurs du pouvoir des khalifes de Bagdâd et, comme dynastie légitime, leur souveraineté doit être une délégation, avec un certain nombre d'intermédiaires, de celle du Khalifat abbasside. Un des dogmes fondamentaux de l'Islamisme est que toute la partie connue du monde appartient au lieutenant du Prophète sur la terre, c'est-à-dire au khalife abbasside. C'est au nom de ce principe que les Musulmans des premiers âges se précipitèrent à l'assaut de l'ancien monde, et qu'ils subjuguèrent les puissants empires des Khosroès et des Césars. Tant que l'autorité morale du Khalifat demeura incontestée, ce principe ne souffrit aucune exception, et les provinces les plus éloignées de la Perse comme celles que baignent les flots de l'Atlantique furent gouvernées par de simples lieutenants du khalife. Les liens qui unissaient ces contrées à la capitale de l'Islamisme se relâchèrent peu à peu durant les deux premiers siècles de l'hégire et des dynasties locales cherchèrent à se substituer au Khalifat abbasside. La tâche ne leur fut point difficile, car les khalifes d'alors, abandonnant la voie que leur avaient tracée leurs ancêtres, vivaient retirés au fond de leurs palais, livrés à toutes les intrigues d'une cour dissolue et efféminée. De plus, l'autorité spirituelle et morale du Khalifat, qui était sa seule raison d'être, avait

été gravement ébranlée par les révolutions qui avaient fait succéder les Omeyyades aux khalifes orthodoxes et les Abbassides aux Omeyyades. L'élément intellectuel de la civilisation musulmane en arrivait à penser, à dire et même à écrire que le Khalifat ne valait guère mieux que les royautés et les empires sur les ruines desquels s'était édifiée la puissance de l'Islam. Lutter contre les factieux dans l'état d'affaiblissement du Khalifat était chose à peu près impossible et les vicaires du Prophète savaient fort bien à quoi ils s'exposaient en essayant de faire rentrer sous leur autorité les provinces qui s'en étaient écartées. Si encore le soulèvement avait été localisé sur un point unique de l'empire, il aurait été possible de lutter avec avantage contre les rebelles; mais il était à craindre au contraire que les provinces qui étaient restées tranquilles jusque là ne profitassent de ce que le khalife était occupé dans une contrée lointaine pour se révolter à leur tour. Le Khalifat fut réduit à chercher des alliés et un appui parmi ceux qui semblaient appelés à devenir ses pires ennemis; il choisit les Persans et les gens de l'Est de l'empire, qu'il combla de dignités et qu'il gorgea d'or, en les chargeant de faire la police du reste de ses états. Quoique, depuis ce moment, les khalifes aient vu leur autorité passer graduellement aux mains de ces princes qui jouèrent auprès d'eux le rôle des maires du palais chez les rois de la première race, il n'en est pas moins incontestable que c'est seulement à cet expédient que le Khalifat abbasside dut de vivre, ou plutôt de végéter, jusqu'au jour où il s'effondra enfin devant les soldats des successeurs de Djingiz-Khân.

La Perse ou plutôt l'Irân fut une des premières contrées qui entreprirent de secouer le joug de Bagdâd, et l'on peut dire que, depuis les premiers jours de la conquête, la révolte avait toujours été à l'état latent dans ce pays. Du jour où Ya'ḳoûb-ibn-Laîs se rendit indépendant, les khalifes n'eurent plus qu'une autorité toute morale et toute nominale sur la Perse, le pouvoir temporel étant passé aux mains des dynasties indigènes, Saffarides, Samânides et Ghaznévides. Si ces deux dernières dynasties avaient privé les khalifes abbassides d'une grande partie de leur souveraineté en Perse, elles n'avaient nullement l'intention de se substituer à eux et de leur enlever Bagdâd avec l''Irâḳ.

Les Bouiides ou Déilémites qui vinrent après elles, n'eurent au contraire pas d'autre but, et c'est un fait qui s'explique aisément. Les Samânides et les Ghaznévides régnaient dans des pays fort éloignés de Bagdâd, à l'extrême-est de l'Irân, et qui, sans être très riches, étaient d'un bon rapport; il en était tout autrement pour les Déilémites sortis d'une province qui était l'une des plus pauvres de la Perse, et toute voisine de l''Irâḳ. La prospérité de Bagdâd, opposée à la misère de leur pays, était bien faite pour exciter leurs convoitises et cela explique pourquoi le Deilem « descendit », suivant l'expression des historiens arabes, dans la capitale du monde musulman.

Les descendants d' 'Alî-Boûyah devinrent aussitôt « *émirs des émirs* » et furent investis des prérogatives royales, c'est-à-dire qu'ils jouirent de celles qui sont attachées à l'exercice du pouvoir, le khalife restant le pontife suprême et leur déléguant, par son bon plaisir, son autorité ou plutôt une partie de son autorité temporelle. C'est de cette fiction que le Khalifat vécut depuis ce moment; en réalité, les « *émirs des émirs* » étaient non seulement les maîtres du Khalifat, mais ils tenaient le khalife dans la plus étroite dépendance et ils ne se gênaient nullement pour le faire rouer de coups ou assassiner quand il leur déplaisait.

Vinrent les Seldjoukides. Leur chef, le redoutable Toghrîl-Beg, n'eut pas de peine à anéantir le pouvoir de la famille bouiide et, pour l'en remercier, le khalife al-Ḳaïm lui conféra le titre de sultan de Bagdâd.

Ce titre, qui paraît ainsi pour la première fois dans le protocole musulman et dont on devait faire, dans la suite, un usage si fréquent et souvent si peu justifié, donnait à celui qui le portait le droit de souveraineté temporelle absolue sur tous les vassaux des Abbassides, le khalife restant le souverain spirituel du monde entier. On sait que le Khalifat ne gagna pas au change, et que les Seldjoukides le traitèrent plus durement encore que ne l'avaient fait les Bouiides. Quand la famille de Seldjoûk se fut divisée en plusieurs branches indépendantes, chacun des souverains qui les représentaient, prit le titre de sultan; mais le prince qui régnait sur l'empire de Toghrîl-Beg et dont les états comprenaient Bagdâd, devint leur suzerain avec le titre de très grand sultan : *al-sulṭân-al-*

mo'aṭhṭham; en d'autres termes, l'autorité dont ils jouissaient n'était considérée que comme une délégation de celle que le khalife al-Ḳâïm avait concédée à Toghrîl-Beg [1].

Shâdî-ibn-Marwân, père de Nadjm-ad-Dîn-Ayyoûb et grand-père de Ṣalâḥ-ad-Dîn-Yoûsouf, avait été gouverneur de Tékrit, sur le Tigre, au nom des souverains Seldjoukides. Nadjm-ad-Dîn lui succéda dans cette charge qui représentait à peu près celle de *roi* (*malik*) au vi^e siècle de l'hégire, et ce ne fût que par suite d'une imprudence de son frère Shîrkoûh, qu'il l'abandonna pour aller chercher fortune chez Noûr-ad-Dîn-Maḥmoûd. Ce souverain, qui régnait sur Alep et Damas, n'avait point le droit de porter le titre de *sultan* qui appartenait aux seuls Seldjoukides, aussi n'est-ce point comme ses successeurs, mais bien comme successeurs de la famille de Toghrîl-Beg, que les Ayyoubites se réclamèrent de l'autorité suprême.

C'est pour expliquer comment le pouvoir impérial s'est transmis des khalifes abbassides aux Ayyoubites et aux Mamlouks que Maḳrîzî a consacré une place relativement étendue dans sa Chronique d'Égypte aux princes bouiides et aux sultans de la dynastie de Seldjoûk.

Comme presque toutes les histoires écrites en arabe, le *Soloûk* est divisé années par années; quand l'auteur a fini de

1. M. Silvestre de Sacy cite, dans sa *Chrestomathie arabe*, vol. III, 2e partie, un passage de l'Histoire des khalifes de Djalâl-ad-Dîn-'Abd-ar-Raḥmân-al-Soyoûṭi, intitulée *Ḥusn-al-moḥâḍarah-fî-akhbâr-Miṣr-wa-'l-Ḳâhirah*, qui explique ce qu'il faut entendre par les titres : *sultan, très grand sultan* et *sultan des sultans*. « Voici comment s'exprime Ibn-Faḍl-Allah dans son Itinéraire : « Ali, fils de Saïd, dit-il, nous apprend que dans sa signification propre, consacrée par l'usage, le titre de *sultan* n'appartient qu'à un souverain qui a des rois dans sa dépendance et qui est par là *roi des rois;* il faut qu'il possède un état tel que l'Égypte, ou la Syrie, ou l'Afrique proprement dite, ou l'Espagne, et que son armée monte à six mille cavaliers ou environ. S'il possède des états plus considérables, ou s'il peut mettre sur pied une armée plus nombreuse, il occupe un rang plus distingué parmi les Sultans, et on peut le qualifier de *très grand sultan*. Si on fait la khotba en son nom dans une étendue de pays telle que l'Égypte, la Syrie et la Mésopotamie réunies, ou telle que le Khorasan avec l'Irak-Adjémi et la Perse, ou enfin, telle que l'Afrique proprement dite, le Magreb du milieu et l'Espagne, son titre est *sultan des sultans;* tels sont les Seldjoukides. » Il y a dans ce passage une légère inexactitude qui tient à l'époque où il a été écrit. S'il est vrai que le titre de *sultan* ne se donnait qu'à un souverain suzerain de *rois;* celui de *très grand sultan* et de *sultan des sultans* ne dépendait pas de l'étendue des domaines d'un prince, mais uniquement du fait que celui qui le portait avait des *sultans* comme vassaux. Cela n'est, d'ailleurs, vrai que dans le principe, car tous ces titres ont bientôt perdu leur valeur absolue et intrinsèque, pour en prendre une de convention.

raconter les événements qui ont signalé une année, il passe immédiatement à ceux de la suivante, sans même essayer de les rattacher les uns aux autres; de plus, à la fin de chacun des paragraphes ainsi formés, il consacre une notice nécrologique plus ou moins longue aux personnages les plus importants. Plusieurs chroniques égyptiennes sont divisées d'une façon toute différente : chaque règne est l'objet d'un chapitre spécial dans lequel l'historien raconte en détail l'ensemble des événements qui l'ont signalée; il reprend ensuite, année par année, le détail des faits et les notices nécrologiques. Ces deux parties ont reçu des noms spéciaux dans la littérature arabe : la première se nomme « biographie » *tardjumah* ou « événements » *ḥawâdith ;* la seconde « obituaires » *wâfiyât*. C'est la disposition qu'adopta Djamâl-ad-Dîn-Aboû-'l-Maḥâṣin-Yoûsouf-ibn-Tagrî-Bardî, dans sa grande histoire d'Égypte, intitulée : *al-nodjoûm-al-zâhirah-fi-moloûk-Miṣr-wa-'l-Ḳahîrah*. Cela explique le passage de la préface dans laquelle Maḳrîzî dit qu'il a composé le *Soloûk* sans distinguer entre les *Biographies* et les *Obituaires*. On conçoit que chacune de ces méthodes offre ses avantages et que ni l'une ni l'autre n'est exempte de défauts ; celle de Maḳrîzî a le tort de rompre indéfiniment la narration, mais c'est là un inconvénient bien faible chez un historien arabe dont le style est toujours sec, et dont les phrases ne se lient pour ainsi dire pas les unes aux autres.

Maḳrîzî n'indique généralement pas les sources auxquelles il a puisé pour la rédaction du *Soloûk* ; elles varient d'ailleurs suivant l'époque que l'on considère. Il sera difficile de les déterminer d'une façon certaine, tant que tous les textes relatifs à l'histoire de l'Égypte n'auront pas été publiés avec des index ; on peut néanmoins affirmer qu'il s'est beaucoup servi de l'ouvrage du *ḥâfiṭh* 'Abd-al-Aṭhîm-al-Monḍirî, du *Mofarradj-al-karoûb-fi-akhbâr-moloûk-benî-Ayyoûb*, par le ḳâḍi Djamâl-ad-Dîn-ibn-Wâṣil; de l'*Histoire d'Égypte* d'Ibn-Abi-Ṭayyî ; du *Mirât-az-zamân* de Kizoghlou-ibn-Sibt-al-Djaûzî, du *Kâmil-fi-'l-tawârikh* d'Ibn-al-Athîr, et sans doute du *Kitâb-ar-rauḍataîn-fî-akhbâr-ad-daûlataîn* d'Aboû-Shâmah; il est très probable que ce ne sont pas les seuls.

Je ne crois pas inutile de donner ici la liste des ouvrages

qui traitent de l'histoire de l'Égypte à l'époque des Fatimites, des Ayyoubites et des Mamlouks, les Osmanlis étant laissés de côté; c'est-à-dire à l'époque des croisades et postérieurement. J'ajouterai l'indication des sources de toutes celles de ces chroniques dont les manuscrits existent à Paris; elles sont marquées d'un astérique pour les distinguer de celles qui n'existent que dans les bibliothèques étrangères [1]. Je ne me dissimule nullement que ces indications doivent être fort incomplètes et plus d'une fois erronées, mais je crois que les lacunes et les fausses attributions que l'on pourra relever sont inévitables dans l'état actuel de notre connaissance de l'histoire musulmane, et c'est ce qui m'a déterminé à publier cette liste que j'avais dressée tout d'abord pour mon usage personnel.

1. Le *Lam'at-akhbâr-az-zamân,* par Moḥammad-Aboû-'l-Ḥasan-al-Iskandarânî; histoire du khalife fatimite al-Mo'izz-li-dîn-Allâh (Escurial, Casiri II, p. 171, col. 2).

2. Le *al-samîr-al-aṣḥâb-wa-nuzhat-ḍoûï'-l-albâb,* par le shaïkh al-Bakrî. Histoire générale, dans le IIe chapitre de laquelle on trouve quelques détails, sans grande importance d'ailleurs, sur les Fatimites (Munich : *Catalogue,* p. 171).

3. * Une *Histoire des monastères d'Égypte,* portant le titre inexact de *Histoire du shaïkh Aboû-Ṣâliḥ l'Arménien;* elle a été composée à partir de 564 hég. et ne paraît pas terminée; on y trouve quelques renseignements fort curieux sur les Fatimites et les Ayyoubites (Paris; Bibl. Nat., n° 307).

4. Le *Itti'âṭh-al-ḥonafâ-bi-akhbâr-al-ayumma-al-khulafâ,* par Aḥmad-ibn-'Alî-ibn-'Abd-al-Ḳâdir-ibn-Moḥammad-ibn-Ibrâhîm-ibn-Moḥammad-al-Yatîm-ibn-'Abd-aṣ-Ṣamad-ibn-Abî-'l-Ḥasan-ibn-Yatîm, connu sous le nom d'al-Maḳrîzî; histoire assez abrégée de la dynastie des khalifes fatimites commençant par la mention des descendants d''Ali. Hadji-Khalfa la nomme *Hi'âṭḥ-al-honafâ-bi-akhbâr-al-Fâtimiyyîn-al-khulafâ.* Le rédacteur du catalogue de Gotha le déclare très intéressant; il faudrait le comparer avec la partie correspon-

1. Je ne tiens pas compte des poètes dont les historiens citent continuellement des fragments; cela ne ferait qu'étendre indéfiniment la liste des sources des chroniqueurs égyptiens et d'une façon bien inutile, car il est extrêmement rare que ces vers aient une valeur historique quelconque.

dante du *Nodjoûm* d'Aboû'-l-Maḥâsin et ce que Rashid-ad-Dîn raconte dans la *Djâmi'-at-tavârikh* (Bibliothèque de Gotha, n° 1652).

5. * *Târikh-Ibn-Mîsar* (ou *Moyassar*) : Chronique d'Égypte de 439 à 553, divisée par années; l'auteur cite très peu d'autorités : ar-Râḍî ibn al-Nâib ? ; 'Alḳamah-ibn-'Abd-ar-Razzâḳ-al-'Olaîmî-ibn-'Alîmî. L'attribution à ibn-Mîsar est plus que douteuse (Paris; Bibl. Nat., ar. 1688).

6. Chronique anonyme allant jusqu'aux Fatimites y compris (Bibliothèque de Gotha, ms. n° 1555).

7. * Le *Mokhtaṣar-siyyar-al-avâîl-wa'-l-moloûk-wa-wasîlat-al-'abd-al-moloûk,* par Moḥammad-ibn-'Ali-ibn-'Abd-al-'Azîz-ibn-'Ali-ibn-Barakât de Ḥamâh; abrégé d'histoire universelle, contenant quelques notices, d'ailleurs sans grande importance, sur les Ayyoubites. L'ouvrage original n'est pas connu d'Hadji-Khalifa (Paris; Bibl. Nat., ms. ar. n° 1507).

8. * Le *Nokat-al-'aṣriyah-fi-akhbâr-al-wuzarâ-al-miṣrîyah;* histoire des vizirs égyptiens ou plutôt autobiographie du poète Nadjm-ad-Dîn-'Oumâra-ibn-Abî'-l-Ḥasan-al-Yamanî † 569 (1173-1174); ces mémoires ont été composés peu de temps après la mort du vizir Shâver. Le manuscrit d'Oxford donne à cet ouvrage le titre de *Madjmoû 'nokat...* (Paris; Bibl. Nat., ar. n° 2147).

9. Histoire d'Égypte anonyme, des origines au commencement des Ayyoubites (Bibliothèque de Gotha, n° 1648).

10. *L'autobiographie* de l'émir Ousâmah-ibn-Murshid-ibn-Munḳiḍ; cet ouvrage a été retrouvé en manuscrit et publié par M. Hartwig Derenbourg. C'est le récit d'un témoin oculaire des luttes des derniers Fatimites et de Ṣalâḥ-ad-Dîn contre les Francs; cet ouvrage, qui est assez important, a été peu connu des historiens orientaux; il paraît que les manuscrits ne sont guère sortis de la famille des Mounḳidites.

11. * Le *Al-fatḥ-al-ḳossî fi-'l-fatḥ-al-Ḳodsî;* histoire de la conquête de Jérusalem par le sultan Ṣalâḥ-ad-Dîn, écrite dans un style très pompeux par 'Imâd-ad-Dîn-Aboû-'Abd-Allah-Moḥammad-ibn-Moḥammad-al-Iṣfahânî, secrétaire du sultan; Hadji-Khalfa (IV, 505, 9376) lui donne le titre de *al-ḳadḥ-al-ḳossî...* C'est un ouvrage fort important, mais d'une lecture extrêmement pénible (Paris; Bibl. Nat., ms. ar. 1693).

12. Fragment d'une chronique sur les Ayyoubites (Gotha, 1550-1558).

13. *Correspondance politique* du ķâḍî Aboû-'Alî-'Abd-ar-Rahîm-ibn-Aboû-'l-Ḥasan-'Alî, surnommé le ķâḍî-al-Fâḍil, — vizir de Ṣalâḥ-ad-Dîn et de plusieurs de ses successeurs, † 596 (1200 J.-C.). Elle comprend en particulier le diplôme par lequel le khalife fatimite al-'Aḍad-li-dîn-Allah conféra le vizirat à Asad-ad-Dîn-Shîrkoûh et à Ṣalâḥ-ad-Dîn, et des lettres sur la conquête d''Amîd, de Tell-Khâlid, d'Alep, etc. (Catal. des mss. de Munich, p. 156).

14. Le *al-Barķ-al-shâmî,* par Aboû-'Abd-Allah-Moḥammad-ibn-Moḥammad, surnommé 'Imâd-ad-Dîn-al-Kâtib-al-Iṣfahânî († 597); récit des conquêtes de Ṣalâḥ-ad-Dîn en Syrie par un témoin oculaire; cet ouvrage comportait sept volumes (Hadji-Khalfa, II, 43, 1778). (Oxford, Catalogue, Tome I, n. 761).

15. Le *Kitâb-ķavânîn-ad-davâvîn,* par le vizir Sharaf-ad-Dîn-Aboû-'l-Makârim-ibn-'Abi-Sa'id-ibn-Mammâti, qui fut placé par le sultan Ṣalâḥ-ad-Dîn à la tête de l'administration de l'Égypte et qui mourut en 606. C'est un traité d'administration (British Museum, Catalogue Supp. n° 553).

16. *Le *Kâmil-fi-'l-tavârîkh,* d'Ibn-al-Athîr; chronique générale depuis les origines jusqu'en 628 (1231 J.-C.) de l'hégire; il a copié pour l'histoire de l'antiquité la chronique de Tabari. C'est un ouvrage fort important pour l'histoire de l'Égypte, car l'auteur est mort en 1233 de notre ère et a par conséquent été témoin de la plupart des événements qu'il raconte; de plus, il eut communication de la correspondance de Ṣalâḥ-ad-Dîn avec les autres sultans. Ibn-al-Athîr ne cite pas ses sources.

17. * Le *al-navâdir-al-sulṭâniyyah-wâ'-l-maḥâsin-al-Yoûsoufiyyah,* par Bahâ-ad-Dîn-Aboû-'l-Maḥâsin-Yoûsouf-ibn-Râfi'-ibn-Shaddâd, né en 539 (1235 de J.-C.) et mort à Alep en 632 (1145 de J.-C.), après avoir été premier ministre d'al-Malik-aṭh-Ṭhâhir-Ghâzî, fils de Ṣalâḥ-ad-Dîn. Cet ouvrage, qui a été publié dans les *Historiens orientaux des croisades* (t. III, 1re partie), porte aussi le titre de *Sîrat-al-sulṭân-al-Malik-al-Nâṣir-Salâḥ-ad-Dîn;* mais le vrai titre, celui qui est indiqué dans la préface, est le premier. Cette chronique est fort importante, l'auteur ayant été témoin d'un grand nombre des événements qu'il raconte.

18. * *L'Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (*Siyyar-al-abâ-al-Baṭârikah*) ; compilation faite sur des sources contemporaines des derniers Ayyoubites d'Égypte vers le XIIIe siècle de l'ère chrétienne. On en trouvera de nombreux extraits en note.

19. * *L'Histoire de Beyrouth et de la famille Boḥtor,* par Saliḥ-ibn-Yaḥyâ (xve siècle), contient quelques renseignements sur les luttes des Croisés contre le sultan Ṣalâḥ-ad-Dîn. Les auteurs cités sont Aboû-Shâma, 'Izz-ad-Dîn-Ousâma-ibn-Munkiḍ, Novâîrî (Paris; Bibl. Nat., ar. no 1670).

20. * L'*Histoire d'Alep,* intitulée *Zubdat-al-ḥalab-fî-târîkh-Ḥalab*, par Kamâl-ad-Dîn-ibn-al-'Adîm, s'arrêtant à 640 de l'hégire (1242 J.-C.). On y trouve beaucoup de renseignements sur les compétitions des Ayyoubites de Syrie et d'Égypte. L'auteur fut contemporain de beaucoup des événements qu'il rapporte; il vivait à la même époque que Bahâ-ad-Dîn-ibn-Shaddâd et Ibn-al-Athîr (Paris; Bibl. Nat., ar. 1666).

21. * Le *Mirât-az-zamân-fî-târîkh-al-a'yân,* par Aboû-'l Moṭhaffar-Yoûsouf-Ḳizogloû, nommé ibn-Sibṭ-al-Djaûzî, c'est à-dire le fils de la fille de Djaûzî (ce que rend le composé turc ḳizogloû, « fils de fille », qu'il ne faut pas prendre ici en mauvaise part), mort en 654 (1256-1257). Cette immense chronique que le manuscrit d'Oxford (I, 559) nomme *Mirât-az-zamân-fî-ma'rifat-al-khulafâ-wa-'l-a'yân,* se composait, suivant Hadji-Khalfa (V, 481, 11726), de quarante volumes ; un nommé Ḳotb-ad-Dîn-Moûsa-ibn-Moḥammad-al-Ba'lbaki, mort en 726 (1325-1326), l'abrégea, tout en le continuant juqu'aux environs de son époque ; ce résumé comprenait quatre volumes. L'ouvrage original fut traduit en turc par le molla Yoûnînî-Moḥammad-ibn-'Abd-al'-Azîz-al-Wodjoûdî, qui mourut en 1021 (1612-1613), et abrégé dans la même langue par Moḥammad-ibn-Shâhân-Shâḥ-ibn-Bahrâm-Shâh. Un nommé Ibn-al-Djazarî et 'Alam-ad-Dîn-Birzalî continuèrent le *Mirât.* Cette chronique est extrêmement bien faite, et elle est divisée années par années, elle comprend des biographies et des obituaires. Voici les sources d'Ibn-Sibṭ-al-Djaûzî pendant le récit des années 440-517 : Aboû-l'-Ḥosaîn-al-Ṭanoûrî ; Aboû-Yâsir-'Abd-Allah-ibn-al-Moḥammad-al-Bardâni ; 'Abd-al-'Azîz-ibn-'Abd-Allah-al-Ṣâîgh ; Moḥammad-ibn-Halâl-ibn-al-Moḥsin-al-Ṣâbî; le

khâtîb al-Tabrîzî; Aboû-'l-Wafâ-ibn-'Okaîl; Aboû-'l-Faradj-'Abd-ar-Raḥmân-ibn-al-Djaûzî, son arrière-grand-père; Aboû-'Alî-al-Ḥasan-ibn-Dja'far-al-Ḍarîrî (ou Ḍoraîrî)-al-Bandanadjî connu sous le nom d'Ibn-al-Hamdânî; Aboû-Ya'li-al-Ḳalânisî (ou al-Moḳaddasi); Nâṣir-ibn-al-Abharî-al-'Alavî; le *ḳâḍi* ibn-as-Summâk; Aboû-Râfî'-Myâs-ibn-Mahdî-al-Ḳoshaîri; Sa'd-ad-Daûlah-al-Kahrânî; Aboû-Moḥammad-al-Tamîmî; Aboû-Isḥâk; Moḥammad-ibn-al-Talmîḍ-Aboû-'Alî-al-Djouvaînî; Ibn-al-'Asâkir; 'Imâd-ad-Dîn-Iṣfahânî; Aboû'l-Ḥosaîn-'Alî-ibn-Moḥammad-al-Dahârî; al-Djordjâni; al-Ghazzâlî; Aboû-Moḥammad-ibn-Ṭâoûs; Aboû-'l-Ḥasan-ibn-'Abd-as-Salâm; Murshid-ibn-'Alî; Aboû-l'-Ḥosan-al-Ṭabarî; l'auteur de la *Chronique de Myafarḳîn;* 'Abd-al-Ghâfir-ibn-Ismâ'îl; 'Abd-al-Wahhâb-al-Anmatî (Paris; Bibl. Nat., ar. 1505 sqq.).

22. * Le *Kitâb-ar-raûḍataîn-fi-akhbâr-ad-daûlataîn*, par Aboû-Shâma-Shihâb-ad-Dîn-'Abd-ar-Rahmân-ibn-Ismâ'îl, mort en 675 (1276 de J.-C.); en deux volumes. Hadji-Khalfa (I, 262, 546) et le manuscrit de Gotha donnent à cet ouvrage le nom de *Azhâr-ar-raudataîn...* et disent à tort qu'il n'a qu'un volume. Il est très important à cause des fragments de chroniques perdues qu'il cite. C'est une histoire des atabeks de Maûṣil à partir de Zengî et des Ayyoubites jusqu'en 597 (1200 de J.-C.). Parmi les sources qu'il indique, il convient de citer : le *Fatḥ-al-ḳossi* et le *Barḳ-al-shâmî* d''Imâd-ad-Dîn-'Isfahânî; Ibn-al-'Athîr; le *ḳâḍî* al-Fâḍil; la *Chronique d'Égypte* d'Ibn-Abî-Ṭayyî; Aboû-Ya'li-al-Tamîmî; Moḥammad-ibn-al-Ḳâdisî; le continuateur de la *Chronique* d'Aboû-'l-Faradj-ibn-al-Djaûzî; Ibn-Shaddâd; Ousâma-ibn-Munḳiḍ (le *kitâb-al-I'tibâr*); le *ḥâfiṭh* Aboû-'l-Ḳasîm-ibn-'Asâkir; le *ḳâḍî* Kamâl-ad-Dîn-ibn-ad-Shahrzoûrî (Paris; Bibl. Nat., ar. 1700). Cet ouvrage a été abrégé avec des additions par Khalîl-ibn-Kaî-Kaldî-al-'Alaî, mort en 694 (1294 J.-C.); cet abrégé portait le titre de *'Ouyoûn-al-raûḍataîn.*

23. Le *Moḍîl-'ala-'l-Raûḍataîn*, continuation jusqu'en 665 (1266 J.-C.) par l'auteur lui-même. Sa principale source est le *Mirât-az-zamân* d'Ibn-Sibṭ-al-Djaûzî (British Museum Catal., Supp. n° 555 sqq.).

24. * Le *al-Uns-al-djalîl-bi-târîkh-al-Ḳods-wa-'l-Khâlil*, par Modjîr-ad-Dîn-Aboû-'l-Yaman-'Ab-ar-Raḥmân-al-'Alimî,

terminé en 901 (1495-1496); l'auteur mourut en 927 (1520 J.-C.) (Hadji-Khalfa, I, 453, 1335). La partie historique s'étend de 398 à 659 (1007-1260 de J.-C.); elle forme un résumé d'ailleurs fort exact de l'histoire des Ayyoubites et des Mamlouks; néanmoins cet ouvrage n'a pas grande importance. Parmi ses sources nous citerons Ibn-al-ʿAthîr; le *kâdî* al-Fâḍil; ʿImâd-ad-Dîn-Isfahânî (Paris; Bibl. Nat., ar. 1671 et sqq.).

25. * La *Sirat-al-Malik-aṭh-Thâhir-Rokn-ad-Dîn-Baîbars*, par le *kâdî* Moḥyî-ad-Dîn-Aboû'-l-Faḍl-ʿAbd-Allah-ibn-ʿAbd-aṭh-Ṭhâhir-al-Saʿdî-al-Miṣrî; cette chronique, qui est une des sources du *Soloûk* de Makrîzî, a été écrite sous le règne d'al-Malik-al-Saʿîd-Bérékéh-Khân, fils de Baîbars, en 678 (1279 J.-C.); l'auteur, qui avait ses entrées à la chancellerie, fut témoin de beaucoup des événements qu'il raconte. Hadji-Khalfa (III, 640, 7330) mentionne un ouvrage intitulé *Sirat-al-Ṭhâhir-Baîbars* par un nommé ʿIzz-ad-Dîn-Moḥammad-ibn-ʿAlî-ibn-Shaddâd-al-Ḥalabî (mort en 684-1285 de J.-C.), qui n'a rien à voir avec celle d'Ibn-ʿAbd-aṭh-Ṭhâhir. Elle a été abrégée et a reçu le titre de *Ḥusn-al-manâkib-al-sarriyah-al-montazaʿah-min-al-sîrat-aṭh-Ṭhâhiriyyah* (British Museum, I, 1229). Cette version abrégée existe à Paris (Paris; Bibl. Nat., ar. 1707).

26. Le *al-Iʿlâk-al-khaṭîrah-fî-ḏikr-umarâ-al-Shâm-wa'-l-Djazîrah,* par ʿIzz-ad-Dîn-Moḥammad-ibn-ʿAlî-ibn-Ibrahîm-ibn-Shaddâd-al-Ḥalabî, mort en 684 (1285 de J.-C.). C'est une description topographique de la Syrie et l'histoire de la ville d'Alep. Hadji-Khalfa (I, 360, 957) lui donne pour titre *al-Iʿlâk-al-khaṭîrah-fî-târîkh-al-Shâm-wa'-l-Djazîrah*; il attribue à tort cet ouvrage au vizir du fils de Ṣalâḥ-ad-Dîn, Aboû-'l-Mahâsin-Yoûsouf-ibn-Râfiʿ-ibn-Shaddâd-al-Ḥalabî (British Museum, Catal. Tome I, n° 1323).

27. * Le *Tashrîf-al-ayyâm-wa-'l-ʿousoûr-bi-sîrat-al-sultan-al-Malik-al-Manṣoûr*, par Ibn-ʿAbd-aṭh-Ṭhâhir; c'est l'histoire du règne du sultan Kalâôun durant les années 681-689 (1282-1290 de J.-C.); l'auteur puisait ses renseignements dans les archives de l'empire (Paris; Bibl. Nat., ar. 1704).

28. * Le *Djawâhir-al-bouḥoûr-wa-wakaîʿ-al-oumoûr;* histoire de l'Égypte jusqu'à la fin du règne du sultan Kalâoûn (678-689; 1279-1290 de J.-C.), dont il existe deux rédactions et de nombreux manuscrits; le manuscrit de Londres (British

Museum, Catal. Tome I, n° 1696) donne le titre de *Djawâhîr-al-bouḥoûr-wa-waḳâï'-al-oumoûr-wa-'adjâïb-al-dohoûr-wa-akhbâr-al-diyyâr-al-miṣriyya...*; le manuscrit de Gotha (n° 1644) et celui de Vienne (Cat. Tome II, p. 148) lui donnent pour auteur un nommé Ibrâhîm-ibn-Waṣîf-Shâh. Hadji-Khalfa (II, 641, 4272) confirme cette attribution et dit que l'ouvrage en question n'est que l'abrégé d'une chronique plus complète. Dans le manuscrit de Paris, Ibrâhîm-ibn-Waṣîf-Shâh est cité parmi les sources; il ne faudrait point voir dans ce fait la preuve absolue que cet ouvrage n'a point pour auteur Ibn-Waṣîf-Shâh; il arrive souvent dans les chroniques musulmanes que les auteurs se citent ou renvoient à des passages de livres qu'ils ont écrits antérieurement. Masoudi dans les Prairies d'or dit constamment : « Masoudi a dit.... »; il en est de même du *ḳâḍî* Djamâl-ad-Dîn-ibn-Wâṣil, l'auteur du *Mofarradj-al-karoûb*.

29. * Le *Wâfiyât-al-a'yân,* par le *ḳâḍî* Aḥmad-ibn-Moḥammad-ibn-Ibrâhim-ibn-Aboû-Bakr-Ibn-Khallikân, mort en 681 (1282 de J.-C.). Dictionnaire biographique des hommes illustres de l'Islamisme, bien connu depuis la traduction anglaise qu'en a donnée M. de Slane. Le manuscrit d'Oxford lui donne le titre de *Kitâb-wâfiyât-al-a'yân-wa-anbâ-abnâ-az-zamân.* L'auteur a puisé dans presque toutes les chroniques antérieures à lui; cet ouvrage a été souvent abrégé; nous citerons le *Mokhtaṣar-wâfiyât-al-a'yân,* par l'imâm Tâdj-ad-Dîn-al-Yamanî (vers 729-1328-1329 J.-C. Oxford, II, p. 110). Casiri (Catalogue, II, p. 333, col. 1) donne à cet auteur le nom de Tâdj-ad-Dîn-Aḥmad-ibn-al-Athîr-al-Ḥalabî; il y a, enfin, un complément au dictionnaire biographique d'Ibn-Khallikan, intitulé *Kitâb-vafât-al-wakiyât-fî-al-a'yân* par un anonyme.

30. La *Chronique* de Ḳartâî-al-Ghozzî-al-Khazindârî; fragment (4ᵉ partie?) s'étendant de 626 à 689 de l'hégire (1228-1290 J.-C.); une de ses principales sources est Ibn-Wâṣil (Catal. des mss. de Gotha, n° 1655).

31. Le *al-Simṭ-al-ghâlî-al-mukmin-fî-akhbâr-al-moloûk-min-al-Ghozz-bi-'l-Yaman,* par Badr-ad-Dîn-Moḥammad-ibn-Ḥâtim-al-Yamanî-al-Hamdânî; histoire des Ayyoubites et des Rasoulides dans le Yémen, de 569 à 694 (1173-1294 J.-C.). (British Museum, Catal. Tome I, n° 1584).

32. Le *al-Alṭâf-al-khafiyya-min-al-sîrat-al-sharîfah-al-sulṭâniyya-al-malikiyya-al-Ashrafiyyah*, fragment d'une histoire d'al-Malik-al-Ashraf-Ṣalâḥ-ad-Dîn-Khalîl, fils de Ḳalâoûn; il contient les trois derniers mois de l'année 690 (1291 J.-C.) et le commencement de Moḥarram 691; le manuscrit est autographe et la disposition matérielle rappelle les manuscrits d'Ibn-'Abd-aṭh-Ṭhâhir, l'auteur de la vie de Baîbars; peut-être faut-il même lui attribuer cet ouvrage (Catal. de Munich, p. 159).

33. * Le *Mofarradj-al-karoûb-fî-akhbâr-banî-Ayyoûb,* par le *ḳâḍî* Djamâl-ad-Dîn-Ibn-Wâṣil-Moḥammad-ibn-Sâlim-al-Ḥamawî, mort en 697 (1297-1298). Hadji-Khalfa (VI, 33, 12620) lui donne le titre de *Mofarradj-al-karoûb-fî-akhbâr-moloûk-banî-Ayyoûb,* et dit que l'ouvrage forme trois tomes. Cette histoire a longtemps passé pour être l'œuvre d'un nommé Shams-ad-Dîn, mais la page où l'on trouve ce nom et le titre de *Târîkh-al-wâṣilîn-fî-akhbâr-al-khulafâ-wa'-l-moloûk-wa'-s-salâṭîn* a été rapportée par un libraire peu scrupuleux. Il aurait, d'ailleurs, suffi d'ouvrir le volume pour reconnaître cette supercherie, car l'auteur ne fait que se citer; on lit par exemple, p. 174 r° : « Le *ḳâḍî* Djamâl-ad-Dîn-ibn-Wâṣîl, *ḳâḍî* des *ḳâḍîs* de Ḥamâh et des contrées qui en dépendent et auteur de cette chronique, dit... » Des deux manuscrits de la Bibliothèque nationale, le premier (Ar. 1702) contient les deux premières parties (530-680 hég.; 1135-1281 de J.-C.); le deuxième (Ar. 1703) ne contient que la seconde et la continuation, jusqu'en 695 (1295 de J.-C.), par 'Alî-ibn-'Abd-ar-Raḥîm-ibn-Aḥmad, secrétaire d'al-Malik-al-Moṭhaffar, prince de Ḥamâh et prédécesseur d'Aboûlféda. Cette chronique est de la première importance, car l'auteur a été en grande partie témoin des événements qu'il raconte et il avait interrogé beaucoup de compagnons d'armes de Ṣalâḥ-ad-Dîn. Ses sources sont : 'Imâd-ad-Dîn-Iṣfahânî; le *ḳâḍî* al-Sa'îd-Aboû-'l-Ḳâsim-Hibat-Allah-ibn-Sanâ-al-Mulk; al-Malik-al-Moṭhaffar-Takî-ad-Dîn-Aboû-'l-Fatḥ-'Omar-ibn-Shâhânshâh-ibn-Ayyoûb; Ibn-al-Athîr; Bahâ-ad-Dîn-ibn-Shaddâd; le *ḳâḍî* Shams-ad-Dîn; le *ḳâḍî* al-Fâḍil; la chronique intitulée *Mismâr-al-ḥaḳâîḳ-fî-'oloûm-al-khalâîḳ;* le *ḳâḍî* Kamâl-ad-Dîn-ibn-al-'Adîm, auteur de l'histoire d'Alep. Cet ouvrage porte

également le titre de *Târîkh-al-Akrâd* (Hadjî-Khalfa II, 109, 2144) (Paris; Bibl. Nat., ar. 1702-1703).

34. Le *al-'okoûd-al-durriyah-fi-'l-moloûk-al-miṣriyyah,* aussi nommé *...fî-'l-umarâ-al-miṣriyya,* faussement attribué à Djamâl-ad-Dîn-Aboû-'l-Ḥosaîn-ibn-al-Djazzâr (mort en 697-1297 de J.-C.). Histoire de l'Égypte allant jusqu'à al-Malik-as-Sa'id (mort en 676-1277 de J.-C.), continuée jusqu'à al-Malik-al-Manṣoûr-Moḥammad jusqu'en 741 (1340 de J.-C.), puis jusqu'en Ḳaîtbây (mort en 872-1467 de J.-C.) (Catal. de Gotha, n° 1667).

35. Chronique égyptienne anonyme allant de 625 à 694 de l'hégire (1227-1294 de J.-C.) (Catal. de Gotha, 1559).

36. Le *'Ibrat-aûlă-al-abṣâr-fî-moloûk-al-imṣâr,* par Ismâ'îl-ibn-Aḥmad-ibn-Sa'îd-ibn-Moḥammad-ibn-al-Athîr-al-Ḥalabî (mort en 699 de l'hégire; 1299 de J.-C.); cette chronique va depuis Darius Codoman jusqu'en 697 (1297 de J.-C.). Il ne s'y trouve pas d'obituaires (British Museum, Catal. Tome I, n° 274).

37. Le *Mirât-az-zamân,* par (?) Ḳoṭb-ad-Dîn-Moûsa-ibn-Moḥammad-al-Yoûnînî-al-Ba'albakî (ce n'est probablement qu'un titre faux et une attribution mensongère. M. Rieu croit que c'est le tome III de l'appendice au *Mirât-az-zamân* de Ḳizoghlou dont parle Hadjî-Khalfa); cette chronique contient l'histoire des années 687 à 701 (1288-1301 de J.-C.) (British Museum, Catal. Tome I, n° 1490).

38. L'*Histoire des luttes des sultans Mamlouks contre les Francs,* depuis la mort de Rokn-ad-Dîn-Baîbars jusqu'en 709 (1309 de J.-C.), sans titre ni nom d'auteur; cette chronique n'a pas grande valeur, car elle est du genre de la *Sîrat Zahir Bibars* (Catal. de Gotha, n° 1656).

39. * Le *al-Mokhtaṣar-fî-akhbâr-al-bishar,* par al-Malik-al-Moayyad-'Imâd-ad-Dîn-Aboû-'l-Fidâ-Ismâ'îl-ibn-al-Malik-al-Afḍal-Noûr-ad-Dîn-Aboû-'l-Ḥosaîn-'Alî, fils du sultan al-Malik-al-Moṭhaffar-Taḳî-ad-Dîn-Aboû-'l-Faṭh-Maḥmoûd, fils du sultan al-Malik-al-Manṣoûr-Nâṣir-ad-Dîn-Aboû-'l-Ma'alî-Moḥammad, fils du sultan al-Malik-al-Moṭhaffar-Taḳî-ad-Dîn-Aboû-'l-Khaṭ-ṭâb-'Omar-ibn-Shâhânshâh-ibn-Ayyoûb; chronique par années allant jusqu'en 709 (1309 de J.-C.). Il cite ses sources dans la préface : le *Tadjârîb-al-Umam* d'Aboû-'Alî-Aḥmad-ibn-

Maskouyah; le *Kitâb-al-Biyân* d'Aboû-'Isă-Aḥmad-ibn-'Ali; le *Sanî-zamân-al-'alam-'ală-sabîl-al-ḥudjdjat-wa-'l-borhân*; le *Târîkh-Moṭhaffarî* de Shihâb-ad-Dîn-Aboû-'l-Dam-al-Ḥamavî; la *Chronique* d'Ibn-Khallikân; l'*Histoire de Ḳaîrowân* intitulée *Kitâb-al-dja'm-wa-'l-biyân;* la Chronique intitulée *Târîkh-al-duval-al-monḳaṭa'ah* d'Ibn-Aboû-Manṣoûr; le *Kitâb-lazzat-al-aḥlâm-fî-târîkh-umam-al-a'djâm* par 'Alî-ibn-Moûsă-ibn-Moḥammad-ibn-'Abd-al-Malik-ibn-Sa'îd-al-Mo'izzî-al-Andaloûsî; le *al-Ma'rib-fi-akhbâr-ahl-al-Maghrib* du même Ibn-Sa'îd; le *Mofarradj-al-Karoûb-fi-akhbâr-banî-Ayyoûb* du *ḳâḍî* Djamâl-ad-Dîn-ibn-Wâṣil; la Chronique d'Hamza-Isfahânî; la *Chronique de la ville de Khilâṭ* par Ibn-Aboû-'l-Moṭahhar-al-Ansârî; la *Chronique* d'Ibn-al-Athir.

40. * Le *Kitâb-faḍâîl-Miṣr*, par Ḥasan-ibn-'Abd-Allah-al-Ṣafadî; compilation sans aucune valeur donnant un abrégé de l'histoire d'Égypte jusqu'en 711 (1311 de J.-C.) (Paris; Bibl. Nat., ar. 1931).

41. Le *Kitâb-roûḍ-al-nâṭhir-fî-akhbâr-al-awâîl-wa'l-awâkhir* par 'Imâd-ad-Dîn-Aboû-Ḥâmid-Moḥammad-ibn-Moḥammad-ibn-Ḥâmid-al-Isfahânî; histoire générale jusqu'en 708 de l'hégire (1308 de J.-C.) (Oxford, Catal. Tome I, n° 848).

42. * Le *Nozhat-al-mâlik-wa-'l-mamloûk-fî-mokhtaṣar-sîrat-man-wala-Miṣr-min-al-moloûk*, par Ḥasan-ibn-Abî-Moḥammad-'Abd-Allah-al-Ḥashîm; résumé très succinct et sans importance de l'histoire d'Égypte jusqu'en 711 (1311 de J.-C.) (Paris; Bibl. Nat., ar. 1706).

43. Le *al-Favâîd-al-djalliyah-fî-'l-farâîd-al-Nâṣiriyya;* mémoires du prince ayyoubite al-Malik-al-Nâṣir-Dâoûd, fils d'al-Malik-al-Mo'aṭhṭham-'Isă; ils furent compilés sur l'ordre de son frère al-Malik-al-Moṭhaffar-Shihâb-ad-Dîn-Ghâzî, mort en 712 (1312 J.-C.) (British Museum, Catal. Suppl., n° 557).

44. Chronique générale d'Égypte jusqu'en 717 (1317 de J.-C.), par al-Ḥasan-ibn-Abî-Moḥammad-ibn-'Omar-al-'Abbâsî-al-Hashîmî; Moḥammad, fils de Ḳalâoûn, y est indiqué comme sultan régnant.

45. Le *al-Toḥfat-al-moloûkiyya-fi-'d-daûlat-al-turkiyya,* par Rokn-ad-Dîn-Baîbars-al-Miṣrî-al-Manṣoûri-al-Nâṣirî, le *dévadâr*, vice-roi d'Égypte depuis 711 (1311 J.-C.) et mort

en 725 (1324 de J.-C.). Hadji-Khalfa (III, 537, 6820) cite un ouvrage de Baîbars intitulé *Zubdat-al-fikrah-fî-târîkh-al-hidjrah,* qui comprenait onze volumes. Fluegel dit que la *Toḥfat* est différente de la *Zubdat*, mais je ne vois pas sur quelles raisons il se fonde. En effet, d'après la description, d'ailleurs très obscure, du manuscrit de Vienne, il contient 136 folios, et les événements qui y sont racontés sont ceux des années 647 à 721 (1249-1321 de J.-C.), c'est-à-dire qu'il comprend les règnes des Mamlouks bahrites depuis al-Mo'izz-Aîbek jusqu'au sultan al-Malik-al-Manṣoûr-Saîf-ad-Dîn-Ḳalâoûn-al-Alfî. L'auteur étant mort dans la première moitié du troisième règne de Moḥammad-ibn-Ḳalâoûn, il s'en suit que la partie qui manque pour arriver à la fin de la *Toḥfat* devait contenir le règne d'al-Ashraf-Khalîl, le premier règne de Moḥammad-ibn-Ḳalâoûn, le règne d'al-Malik-al-Manṣoûr-Hosâm-ad-Dîn-Lâdjîn-al-Manṣoûrî; le second règne de Moḥammad-ibn-Ḳalâoûn; ceux d'al-Malik-al-'Adil-Zaîn-ad-Dîn-Kitboghâ, et d'al-Malik-al-Moṭhaffar-Rokn-ad-Dîn-Bâîbars-al-Manṣoûrî et le commencement du troisième règne de Moḥammad, c'est-à-dire au plus une partie égale à la première partie de la *Toḥfat,* qui se trouve dans le manuscrit de Vienne. Dans ces conditions, il est probable que l'histoire des Mamlouks bahrites formait le dernier ou les deux derniers volumes du *Zubdat-al-fikrah,* et qu'on la sépara de l'ouvrage complet pour lui donner le titre spécial de *Toḥfat-al-moloûkiyya* (Vienne, Catal., Tome II, p. 135).

46. * Le *Nahâyat-al-irb-fî-fonoûn-al-idb,* par Shihâb-ad-Dîn-Aḥmad-ibn-'Abd-al-Wahhâb-al-Bakrî-al-Tîmî-al-Ḳarshî-al-Kindî-al-Nowaîrî (mort en 732; 1331 de J.-C.). C'est une colossale encyclopédie qui, suivant Hadji-Khalfa (VI, 397, 14069), se composait de trente volumes et qui fut composée sous le règne de Moḥammad-ibn-Ḳalâoûn; les derniers volumes de cette excellente compilation forment une histoire d'Égypte d'une grande importance. Voici ses sources à partir de Baîbars : le *Kâtib-al-inshâ* Shihâb-ad-Dîn-Aboû-'l-Thanâ-Maḥmoûd-al-Maḥallî; l'émir Saîf-ad-Dîn-Aboû-Bakr-al-Mahaffdâr; le *devâdâr* Rokn-ad-Dîn-Baîbars-al-Manṣoûrî; le *Ḥavâdith-az-zamân* de Shams-ad-Dîn-Moḥammad-ibn-Ibrâhîm; Moḥammad-ibn-'Abd-ar-Raḥmân; 'Abd-ar-Raḥmân-ibn-'Othmân;

Shams-ad-Dîn-ibn-al-Djazarî; le *kâdî* Moḥyî-ad-Dîn-ibn-'Abd-aṭh-Ṭhâhir, l'auteur de la vie de Baîbars. Nowaîrî cite très souvent le témoignage de témoins oculaires des événements qu'il raconte. Son histoire des deux dynasties abbassides est beaucoup moins importante que celle des sultans Mamlouks (Paris; Bibl. Nat., ar. 1573 1579).

47. Une *histoire* de l'Égypte sous le règne du sultan al-Malik-al-Nâṣir-Moḥammad de 691 à 741 (1291-1340 J.-C.); c'est la septième partie d'une grande chronique dont on ne connaît pas l'auteur (Munich; Catal., ar., p. 160).

48. Une *histoire* anonyme des Ayyoubites jusqu'en 742 (1341); chronique rédigée par années d'après les ouvrages composés par Ibn-Nobâta (mort en 768-1366 J.-C.) et par Safî-ad-Dîn-al-Ḥillî à la louange de ces princes (Gotha, Catal., nº 1653).

49 *. Le *al-Badâyat-wa-'l-nahâyat,* par Aboû-'l-Fidâ-'Imâd-ad-Dîn-Ismâ'îl-ibn-'Omar-ibn-Kathîr-al-Karshî-al-Baṣravî-al-Dimashki mort en 744 (1343 de J.-C.). Suivant Hadji-Khalfa (II, 24, 1698), l'historien Ibn-Shohba raconte avoir vu un manuscrit autographe du *Badâyat-wa-'l-nahâyat*, daté de 741 hég. (1340 J.-C.). Badr-ad-Dîn-Maḥmoûd-al-'Aînî (ou 'Aîntâbî) y a beaucoup puisé; le *hâfiṭh* Aboû-'l-Faḍl-Aḥmad-ibn-'Alî-ibn-Ḥadjr (mort en 852-1448 de J.-C.) l'a abrégé. Il a été traduit en turc par Maḥmoûd-ibn-Moḥammad-ibn-Dilshâd. C'est un précis d'histoire de Damas composé par Aboû-Shâma et continué par 'Alam-ad-Dîn-Birzalî (mort en 738-1337 de J.-C.); ce travail était le remaniement du dictionnaire d'Ibn-'Asâkir; Aboû-'l-'Abbas-Aḥmad-ibn-Abî-Bakr-ibn-Khalîl-al-Ṭabarânî, élève d'Ibn-Kathîr (mort en 835-1431 de J.-C.), remania le traité historique de son maître. C'est cette rédaction qui se trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale (cf. *Historiens Orientaux des Croisades,* t. I, pp. LII sqq. et la notice sur Tabarânî, écrite au recto du premier feuillet). Ses sources sont, pour l'histoire des Ayyoubites et des Mamlouks, Aboû-Shâma, le *Kitâb-ar-Raûḍataîn* et le *Ḍîl*, puisqu'il le cite au milieu du règne de Baîbars; Ibn-al-Athîr; Ibn-Khallikân; Ibn-al-Bashâ'î; al-Yoûnînî; la *Chronique* de Baîbars-al-Manṣoûrî; 'Alam-ad-Dîn-Barzânî (Paris; Bibl. Nat., ar. 1516).

50. * Le *al-Noûr-al-lâîḥ-wa-'d-dor-aṣ-ṣâdiḥ-fî-iṣṭifâ-maû-*

lânâ-al-sulṭân-al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ, par Ibrahîm-ibn-ʿAbd-ar-Raḥmân-ibn-ʿAbd-Allah-al-Ḳaiṣarânî ; c'est un panégyrique d'al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ-Ismâ-ʿil, fils de Moḥammad-ibn-Ḳalâoûn ; l'auteur était contemporain de ce prince, néanmoins son ouvrage n'a pas grande valeur historique (Paris; Bibl. Nat., ar. 1708).

51. * Le *al-ʿIbr-fî-khabar-man-ʿabara*, par Shams-ad-Dîn-Aboû-ʿAbd-Allah-Moḥammad-ibn-Aḥmad-al-Miṣrî-aḍ-Ḍahabî (mort en 748; 1347-1348 J.-C.). Un manuscrit de Vienne (Catal., Tome II, p. 40) lui donne le titre de *al-ʿIbr-fî-akhbâr-al-bishar-mimman-ʿabara*. Hadji-Khalfa (IV, 182, 8042) dit que cette chronique se composait de deux tomes; c'est un abrégé historique divisé années par années, accompagné d'obituaires. Il se termine avec l'année 740 (1339) de l'hégire. Il fut continué par Shams-ad-Dîn-Aboû-'l-Maḥâsîn-Moḥammad-ibn-ʿAlî-ibn-Ḥosaîn jusqu'en 764 (1362 de J.-C.); cette continuation fut à son tour continuée par Shams-ad-Dîn-Moḥammad-ʿAli-al-Hosainî, fils du précédent, jusqu'en 785 (1383 de J.-C.). Zaîn-ad-Dîn-ʿAbd-ar-Raḥîm-ibn-Ḥosaîn-ʿIraḳî (mort en 806; 1403 de J.-C.) la continua et, après lui, son fils Walî-ad-Dîn-Aḥmad-al-ʿIrâḳî (mort en 826; 1422 de J.-C.). Cette chronique est bien faite, mais elle est un peu succincte.

52. * Le *Târîkh-al-Islâm* de Shams-ad-Dîn-Aboû-ʿAbd-Allah-Moḥammad-ibn-Aḥmad-al-Miṣrî-al-Ḍahabî (mort en 748-1347-1348 J. C.). Cette chronique, qui fut abrégée par Moḥammad-ibn-Isḥaḳ-ibn-Ildikîz-al-Moʿathṭhamî-al-ʿAdilî-al-Ayyoûbî se composait, suivant Hadji-Khalfa (II, 131, 2220), de douze volumes; elle est divisée années par années; la chronique et les obituaires sont mélangés; elle s'étend jusqu'en l'année 741 (1341 J. C.). On en a fait plusieurs abrégés, le *al-ʿIbr* (par Ḍahabî lui-même, voir la notice précédente), le *Siyyar-al-nobalâ;* le *Ṭabaḳât-al-khulafâ* et le *Ṭabaḳât-al-ḥuffâṭh*, etc. Elle fut continuée par Shams-ad-Dîn-Moḥammad-ibn-ʿAbd-ar-Raḥmân-al-Sakhavî (mort en 902; 1496 de J.-C.); on peut encore citer le *Mokhtaṣar-târîkh-al-Islâm*, d'ʿAlâ-al-Dîn-ʿAli-ibn-Khalaf-al-Ghozzî (mort en 792; 1389 de J.-C.), et celui de Shams-ad-Dîn-Moḥammad-ibn-Moḥammad-al-Djazarî (mort en 833; 1429 de J.-C.). Un manuscrit du British Museum (Catal., Tome I, nº 1636) donne à cette chronique le nom de

Târîkh-al-Islâm-wa-ṭabaḳât-al-mashâhîr-wa-'l-a'lâm. Ses principales sources de l'année 581 à 620 (1185-1223 de J.-C.) sont : Djamâl-ad-Dîn-al-Ḳofṭi ; Ibn-Khallikân ; Aboû-'l-Ḥasan-Moḥammad-ibn-Aḥmad-al-Ḳoṭi'î ; Ibn-Wâṣil ; Aboû-Sa'd-al-Sam'anî ; 'Imâd-ad-Dîn-Isfahânî ; Ibn-Abî-Ṭayyî ; Ibn-al-Athîr ; Ḳîzoglou-ibn-Sibṭ-al-Djaûzî ; Ibn-al-Nadjdjâr-Moḥammad-ibn-al-Ḥalâvî ; Aboû-'Abd-Allah-al-Unâr (?) ; Ibn-Hifṭh-Allah ; l'auteur de la *Zubdat-al-halab-fi-târîkh-Ḥalab,* Kamâl-ad-Dîn-ibn-al-'Adîm ; Mouwaffiḳ-ad-Dîn-'Abd-al-Laṭîf ; Bahâ-ad-Dîn-ibn-Shaddâd, *ḳâḍî* d'Alep, auteur des *al-Navâdir* ; Aboû-Noḳṭa ; Ibn-Abî-Oṣaibi'a ; Aboû-Shâma ; Zakî-ad-Dîn-al-Mondîrî ; Madjd-ad-Dîn-Aboû-Sa'd-al-Saffâr ; Aboû-Sa'd-Moḥammad-ibn-Ḥasan-ibn-Baharah ; le *hâfiṭh*-'Abd-al-'Aṭhîm (Paris ; Bibl. Nat., ar. 1580-1583).

53. * Le *Mirât-al-djinân-wa-'ibrat-al-yaḳṭân-fî-ma'rifat-ma-yu'tabara-min-ḥawâdith-az-zamân,* par 'Afîf-ad-Dîn-Aboû-Moḥammad-'Abd-Allah-ibn-As'ad-ibn-'Ali...-al-Yamanî-al-Yafi'î, mort en 762 (1366-1367). Chronique générale divisée par années jusqu'en 750 (1349 de J.-C.) ; suivant Hadji-Khalfa (V, 481, 11723), l'auteur a pris les biographies dans les *Wâfiyât* d'Ibn-Khallikân, dans la Chronique d'Ibn-Samrat et dans celle de Ḍahabî. Il a été abrégé et continué par Ya'ḳoûb-ibn-Sîdî-'Alî-al-Roûmî, mort en 931 de l'hégire (1524 de J.-C.). Le titre est souvent donné sous la forme *Mirât-al-djinân-wa-'ibrat-al-yaḳṭân-fî-ma'rifat-ḥawâdith-az-zamân.* Ses sources sont de 400 à 500 de l'hégire (1009-1116 de J.-C.) en plus que celles indiquées par Hadji-Khalfa : Aḥmad-ibn-'Ali, le *khaṭîb* al-Baghdâdî ; Aboû-'l-Ḳâsim-ibn-Borhân-al-Naḥvî ; Aboû-'l-Ma'alî-'Abd-al-Malik-al-Ḳazwînî ; Ibn-'Asâkir ; Aboû-'l-Ḥasan-Moḥammad-ibn-'Alî-ad-Baghdâdî, auteur du *Kitâb-al-Mafâḍaḍah ;* Aboû-Isḥak ; Moḥammad-ibn-'Ali-ibn-'Abd-ar-Raḥmân-al-'Alavî ; Ibn-al-Kalbî ; Aboû-Zakaryâ-Yaḥyâ-ibn-'Alî-al-Tabrîzî ; 'Abd-al-Wâḥid-ibn-'Abd-al-Karîm-al-Fasîrî ; 'Abd-al-Ghâfir-al-Fâsîri ; Aboû-Sa'd-al-Sam'anî ; le *ḳâḍî* Moḥammad-ibn-Moḥammad-al-Hâni ; de 500 à 600 (1106-1203 de J.-C.) sont cités : Aboû-Ṭâhir-al-Sālifî ; Ibn-al-Athîr ; Ibn-Samarah ; Abou-'l-Faradj-ibn-al-Djaûzî ; Goûshyâr-ibn-Ḳanan-ibn-Bashârî-al-Ḥanbalî ; Yaḥya-ibn-Aboû-'l-Khaîr-'Abd-al-Ḳâdir-al-Rahâvî ; 'Imâd-ad-Dîn le *kâtib* ; le père de

Yafi'î est cité fol. 91 v°. A partir de 600 à la fin; Ibn-Mo'allim; Aboû-Shâma; 'Imâd-ad-Dîn-al-*Kâtib* (Paris; Bibl. Nat., ar. 1589-1590).

54. • Le *Sakardân-al-Sulṭân,* par Shihâb-ad-Dîn-Aboû-'l-'Abbâs-Aḥmad-ibn-Yaḥya-ibn-Aboû-Bakr-ibn-'Abd-al-Wâḥid-ibn-Abî-Hadjala-al-Tilimsânî. Cet ouvrage, qui a été composé en 757 (1356 de J.-C.), est dédié au sultan mamlouk al-Malik-al-Nâṣir-Aboû-'l-Maḥâsin-Ḥasan-ibn-Moḥammad (mort en 776; 1374 de J.-C.). Les chapitres 4-6 contiennent des renseignements curieux sur la vie de ce prince, de ses frères et de son père; le sultan Ḥasan était le septième fils de Moḥammad-ibn-Ḳalâoûn qui montait sur le trône d'Égypte; l'auteur voit dans cet événement un effet de l'excellence cabalistique du nombre *sept*, qui est le nombre des climats du monde; il y a sur ce point une longue dissertation; cet ouvrage n'est pas de la première importance.

55. Le *'Aîn-al-tawârîkh,* chronique allant de l'an 1 à l'an 764 de l'hégire (1362 de J.-C.), attribuée par Uri (Oxford, Catal., Tome I, n° 647) à Shams-ad-Dîn-Moḥammad-ibn-Aḥmad-ibn-'Abd-Allah-al-Ḍahabî; or, ce personnage est mort en 748 de l'hégire (1347 de J.-C.).

56. Le *al-Toḥfat-al-saniyya-bi-ismâ-'l-bilâd-al-miṣriyya,* par Sharaf-ad-Dîn-Yaḥyâ-ibn-al-Maḳarr-ibn-al-Djî'ân; c'est une description de l'Égypte composée en 777 de l'hégire (1375 de J.-C.) et dédiée au sultan al-Malik-al-Ashraf-Sha'bân (Oxford, Catal., Tome I, n° 697).

57. Le *Nozhat-al-nâṭhir-wa-raḥat-al-khâtir;* histoire des princes Ayyoubites de 526 à 778 (1131-1376 de J.-C.); c'est l'abrégé d'un ouvrage intitulé : *Ghâyat-al-maṭloûb-fî-târîkh-baît-Ayyoûb*, par un auteur inconnu et qui semble avoir vécu jusqu'aux environs de 778 (1376 de J.-C.). Cet abrégé a été fait pour le prince al-Malik-al-'Adil-Aboû-'l-Mafâkhir-Fakhr-ad-Dounîâ-wa-'d-Dîn-Solaîmân, fils du sultan al-Malik-al-'Adil-Shihâb-ad-Dîn-Ghâzî, fils du sultan al-Malik-al-'Adil-Moḥyî-ad-Dîn-Moḥammad, fils du sultan al-Malik-al-Kâmil-Saîf-ad-Dîn-Aboû-Bakr, fils (?) du sultan al-Malik-al-Mowajdjad-Taḳî-ad-Dîn-'Abd-Allah, fils d'al-Malik-al-Mo'aṭhṭham-Ghyâth-ad-Dîn-Toûrânshâh, fils du sultan d'Égypte al-Malik-al-Kâmil-Aboû-'l-Ma'lî-Nâṣir-ad-Dîn-Moḥammad (Vienne, Catal., Tome II, p. 138).

58. Le *Tadkirah-al-nabiyya-fî-ayyâm-al-Manṣoûr-wa-baîtihi*, par Sharaf-ad-Dîn-Ḥasan-ibn-'Omar-al-Ḥalabî (mort en 779; 1377 de J.-C.); histoire des événements qui se sont passés en Égypte et en Syrie, depuis l'époque du sultan Ḳalâoûn jusqu'à al-Malik-al-Ashraf-Zaîn-ad-Dîn-Aboû-'l-Ma'lî-Sha'bân (678-770; 1279-1368 de J.-C.); une grande partie de cet ouvrage est originale (British Museum, Catal., Tome I, n° 315).

59. * Le *Dorrat-al-islâk-fî-daoûlat-al-Atrâk*, par Badr-ad-Dîn-Ḥasan-ibn-'Omar-ibn-Ḥabîb-al-Ḥalabî, mort en 779 de l'hégire (1377 de J.-C.). D'après Hadji-Khalfa (III, 199, 4916), cette histoire comprenait le récit des événements qui se sont passés en Égypte de 648 à 778 de l'hégire (1250-1376 de J.-C.); il ajoute que l'auteur écrivait en prose rimée et qu'il n'hésitait pas à sacrifier l'exactitude historique au rythme de sa phrase; ce reproche est très exagéré. Son fils 'Izz-ad-Dîn-Aboû-'l-'Izz continua le travail de la même façon jusqu'en 802 (1399 de J.-C.), et il mourut en 808 (1405 de J.-C.). Les obituaires tiennent une très grande place dans cette chronique; l'exemplaire de Paris ne va que jusqu'en 760 (1358 de J.-C.); je n'en connais point les sources (Paris; Bibl. Nat., ar. 1719-1720).

60.* Le *Manâhil-aṣ-ṣafâ-bi-tawârîkh-al-ayumma-al-khulafâ*; cet ouvrage que Hadji-Khalfa nomme *Târîkh-al-khulafâ*, a pour auteur le célèbre polygraphe Djalâl-ad-Dîn-'Abd-ar-Raḥmân-al-Soyoûṭi. C'est une histoire des khalifes jusqu'en 787 de l'hégire (1385 de J.-C.). Ses autorités, à partir de Moktafî (xe siècle, J.-C.), sont : al-Ṣoulî; al-Ma'âfî-ibn-Zakaryâ-al-Djazarî; Ḍahabî; Moḥammad-ibn-ar-Rabî'-ibn-Solaîmân; Mas'oûdî; le *ḳâḍî* Aboû-Bakr-al-Baḳḳâlânî; Moḥammad-ibn-Nâfi'-al-Djazâ'î; Ibn-Shâhîn; le *khaṭîb* Moḥammad-ibn-Yoûsouf-al-Ḳaṭṭân; Ibn-al-Athîr; Ibn-Sibṭ-al-Djaûzî; Ibn-Hobaîrah; Ibn-al-Sam'âni; 'Abd-ar-Raḥmân-ibn-Moḥammad-ibn-al-Sâmî', auteur du *Kitâb-al-manâḳib-al-'abbasiyya;* Ibn-al-Bokhârî; 'Imâd-ad-Dîn-Isfahânî; Mouwaffik-ad-Dîn-'Abd-al-Laṭîf; le *ḳâḍî* Djamâl-ad-Dîn-ibn-Wâṣil; Shams-ad-Dîn-al-Djaûzî; Aboû-Shâma; le *hâfiṭh* Zakî-ad-Dîn-ibn-al-'Aṭhîm; le *shaîk* Ḳoṭb-ad-Dîn; Ibn-Faḍl-Allah, auteur du *Tardjumat-fi-'l-masâlik;* Ibn-Ḥadjdjar-ai-'Asḳalâni; Aboû-'Abd-Allah-ibn-Dja'bar-al-A'mî (Ar. 1609).

61. * ***Résumé d'histoire musulmane***, assez bien fait depuis

l'avènement de Mo'aviyya jusqu'au commencement du règne d'al-Malik-ar-Nâṣir-Faradj, par un anonyme ; c'est à tort que le *Catalogue des manuscrits arabes* dit que cet ouvrage s'arrête en 783, alors que Barḳôḳ plaça Hâdjî-Ṣâliḥ, fils d'al-Ashraf-Sha'bân, sur le trône, car il y est fait mention de Faradj aux folios 150 r°, 151 v°. Les obituaires sont assez étendus; parmi ses sources, nous citerons Ḍahabî ; Ibn-Ḥadjî ; Ibn-Ḥabîb ; un *ḳâḍî* nommé 'Alâ-ad-Dîn, qui a fait un supplément (*ḍîl*) à un ouvrage qui n'est point désigné ; Shams-ad-Dîn-al-Fayyoûmî-al-Kalbî ; Taḳî-ad-Dîn-az-Zobaîrî, dont l'auteur dit avoir eu le manuscrit autographe sous les yeux, fol. 116 v°.

62. Le *al-Dorrat-al-maḍiyya-fî-'l-daûlat-aṭh-Ṭhâhiriyya*, par Moḥammad-ibn-Moḥammad-ibn-Ṣaṣarî ; histoire du règne du sultan bordjite al-Malik-aṭh-Ṭhâhir-Aboû-Sa'îd-Barḳôḳ († 801). L'auteur paraît contemporain (Oxford, I, 849).

63. * Le *al-Ḍîl-'ală-târîkh-al-Islâm*, par Taḳî-ad-Dîn-ibn-ḳâḍî-Shohbah, mort en 851 (1447). Histoire des années 741 à 806 (1340-1403 de J.-C.); continuation des *Annales de l'Islamisme* de Ḍahabî, comprenant une chronique et un obituaire ; l'auteur n'indique généralement pas ses sources; l'ouvrage est fort important pour cette époque (Paris; Bibl. Nat., ar. 1598-1599).

64. * Le *al-Djaûhar-al-thamîn-fî-akhbâr-al-khulafâ-wa-'l-salâṭîn;* résumé historique d'histoire générale divisé année par année jusqu'en 804 (1401) (Hadji-Khalfa, II, 652, 4320); le manuscrit de Londres (British Museum, I, 1492) donne pour auteur Ṣârim-ad-Dîn-Ibrâhîm-ibn-Moḥammad-ibn-Doḳmâḳ (mort en 809-1406 J.-C.), qui l'aurait composé sur l'ordre du sultan Saîf-ad-Dîn-Barḳôḳ ; l'exemplaire de Paris va jusqu'au règne d'al-Ḳanṣoû-Ghaurî (Paris; Bibl. Nat., ar. 1617).

65. Le *Târîkh-al-douval-wa-'l-moloûk*, par Nâṣir-ad-Dîn-Moḥammad-ibn-'Abd-ar-Raḥîm-ibn-'Ali-ibn-Aḥmad-ibn-Moḥammad-ibn-'Abd-al-'Azîz-ibn-Moḥammad-al-Miṣrî, connu sous le nom d'Ibn-al-Forât (mort en 807-1404 J.-C.). C'est une chronique générale divisée par années et fort intéressante pour l'histoire des croisades; l'exemplaire de Vienne comprend les années 501-807 (1107-1404 de J.-C.) (Vienne, Catal., Tome II, p. 46).

66. * Le *Nuzhat-al-anâm-fî-târîkh-al-Islâm,* par Moḥammad-ibn-Aïdemir-Doḳmâḳ (mort en 809; 1406-1407 J.-C.). On n'a qu'une portion de cette chronique égyptienne divisée par années, elle contient le récit des événements de 628 à 659 de l'hégire (1230-1260 de J.-C.). Ses sources sont : Ibn-Khallikân; Sharaf-ad-Dîn..... ; Ibrâhim-al-Dja'barî ; Aboû-'l-Moṭhaffar-al-Djaûzî, de beaucoup sa principale autorité; Ṣalâḥ-ad-Dîn-al-Ṣafâdî; Aîdaghdî-al-Ḳarâsonḳorî, auteur du *Nuzhat-al-thamar-'ală-al-shadjar-fi'-l-tavârîkh-al-bishar;* le *ḳâḍî* Moḥyî-ad-Dîn-Ibn-'Abd-aṭh-Ṭhâhir; Ṣafî-ad-Dîn-Ya'ḳoûb (Paris; Bibl. Nat., ar. 1597).

67. Le *Shafâ-al-ḳoloûb-fî-manâḳib-banî-Ayyoûb,* histoire anonyme des Ayyoubites; elle commence par les fils de Shâdi, se continue par ses petits-fils, ses arrière petits-fils, etc. ; l'auteur vivait vers l'an 812 (1409 de J.-C.) (British Museum, Catal., Tome I, 314).

68. * Le *Roûḍ-al-manâṭhir-fi-'ilm-al-awâ'-îl-wa'-l-awâkhir,* par Moḥibb (ou Zaîn)-ad-Dîn-Aboû-'l-Wâlid-Moḥammad-ibn-Moḥammad-ibn-Kamal-ad-Dîn-Aboû-'l-Faḍl-ibn-al-Shiḥna. Cet ouvrage, qui porte aussi le titre de *Roûḍ-al-manâṭhir-fî-'oloûm...* est divisé en deux parties dont la dernière contient l'histoire musulmane, depuis Moḥammad jusqu'en 806 de l'hégire (1403 de J.-C.), spécialement en ce qui concerne l'Égypte; il a peu d'importance et ne cite pas ses sources. Hadji-Khalfa (III, 491, 6601) l'appelle Zaïn-ad-Dîn-Ḥalabî, et dit qu'il est mort en 815 (1412 de J.-C.). L'auteur raconte qu'al-Malik-al-Mouvayyad-'Imâd-ad-Dîn-al-Fâḍil-Moḥammad-ibn-Moûsă, nâîb d'Alep, l'avait prié de composer cet ouvrage. Le fils de l'auteur, le *ḳâḍî* Aboû-'l-Faḍl-Moḥibb-ad-Dîn-Moḥammad composa un ouvrage intitulé *Nuzhat-al-nawâṭhir-fî-roûḍ-al-manâṭhir,* qui en était un commentaire; il mourut en 890. Le même auteur continua l'ouvrage de son père et lui donna comme titre : *Iḳtiṭâb-al-azâhir-fî-ḍîl-roûḍ-al-manâṭhir;* son neveu Djalâl-ad-Dîn-Moḥammad-al-Bolkînî en fit un abrégé qu'il nomma *Noûr-al-khilâf-fî-muntakhab-al-iḳtiṭâf* (Paris; Bibl. Nat., ar. 1537).

69. Le *Mokhtasar-ṣubḥ-al-i'shâ-fî-'l-inshâ-fî-akhbâr-al-diyâr-al-miṣriyya,* par Aboû-'l-'Abbâs-Aḥmad-ibn-'Alî-al-Ḳalḳashandî-al-Miṣrî ; c'est le résumé du *Subḥ-al-i'shâ-fî-*

ṣanâ'at-al-inshâ du même auteur, qui formait sept gros fascicules sur l'art de la correspondance diplomatique (Hadji-Khalfa, IV, 90, 7710). Al-Ḳalḳashandî mourut en 821 (1418 J.-C.) (Gotha, Catal., n° 1619).

70. * Le *al-Saîf-al-mohannad-fî-sîrat-al-Malik-al-Mowayyad,* par Aboû-Moḥammad-Maḥmoûd-al-'Aînî (ou 'Aintâbî); c'est un panégyrique du sultan mamlouk al-Malik-Mowayyad-Aboû-'l-Naṣr (815-824; 1412-1421 de J.-C.). Cet ouvrage est divisé en neuf chapitres dont les dix premiers sont remplis par des dissertations plus ou moins oiseuses qui n'ont que très peu de rapport avec le sujet; ce n'est que vers la fin que l'on trouve quelques renseignements intéressants (Paris; Bibl. Nat., ar. 1723).

71. * Le *al-Nozhat-al-saniyyah-fî-ḏikhr-al-khulafâ-wa-'l-molouk-al-Miṣriyya,* par Ḥasan-ibn-Ḥosaîn-ibn-Aḥmad-al-Ṭoûloûni. D'après Hadji-Khalfa (IV, 326, 13605), cet auteur était né en 832 (1428-1429) et son histoire s'étend depuis Mahomet jusqu'au règne de Ḳanṣoûh-al-Ghaûrî (909-1503-1504). Cette chronique a été continuée jusqu'en 982; elle a été traduite en turc par 'Abd-aṣ-Ṣamad-ibn-Ṣîdî-'Alî-ibn-Dâoûd qui ajouta les sultans d'Égypte jusqu'en 947 (1540-1541) et dédia ce nouvel ouvrage au vizir Daoûd-Pachâ. Il n'a pas grande importance (Paris; Bibl. Nat., ar. 1814).

72. *Abrégé anonyme d'histoire musulmane* depuis Mahomet jusqu'au règne du sultan Ḳânṣoûh-al-Ghaûrî, ouvrage attribué à tort à Aboû-'l-Mahâsin.

73. * Le *Mardj-az-zohoûr-wa-wakâi'-ad-dohoûr,* par Mohammad-ibn-Aḥmad-ibn-Iyâs-al-Ḥanafî-al-Tcherkessi; c'est une chronique universelle depuis la création jusqu'à une époque un peu postérieure à Barḳôḳ; l'auteur écrivait avant 945 (1539); je n'en connais pas les sources (Paris; Bibl. Nat., ar. 1554).

74. Fragment d'une *Chronique d'Égypte* divisée par années et allant de 825 à 834 de l'hégire. C'est peut-être la chronique de Sakhawî (Gotha, 1574).

75. * Le *Divân-al-inshâ,* cet ouvrage anonyme contient le formulaire de l'administration des Mamlouks; il est divisé en une préface et treize sections; il fut écrit sous le règne du sultan Barasbaî, comme l'indique un passage où il est dit en par-

lant de ce prince « qu'Allah éternise son règne ». La seconde section contient l'histoire de l'Égypte depuis le Prophète jusqu'à l'époque de Barasbaî (qui mourut en 841-1437 de J.-C.), ce résumé n'a, d'ailleurs, qu'une importance secondaire ; l'ouvrage contient de plus une description de l'Égypte et des contrées qui formaient l'empire des Mamlouks (Paris; Bibl. Nat., ar. 4439).

76. * Le *Zubdat-kashf-al-mamâlik-wa-biyân-al-ṭariḳ-wa-'-l-masâlik,* par Khalîl-ibn-Shâhîn-aṭh-Ṭhâhirî ; cet auteur avait composé, sous le nom de *Kashf-al-mamâlik...*, un ouvrage en deux volumes, traitant de l'administration et de l'organisation militaire de l'empire égyptien; il les résuma en 839 de l'hégire dans le présent ouvrage ; il était officier général et commandant de mille cavaliers en 843 hég. (1439 de J.-C.). D'après ce que nous apprend Khalîl-ibn-Ṭhâhirî, dans sa préface, le *Kashf-al-mamâlik* était divisé en deux volumes comprenant deux parties et divisé en six tomes ; l'abrégé contient douze chapitres ; il commence par une longue description des villes saintes, dans laquelle on ne remarque pas grand'chose de neuf; c'est seulement au folio 44 v° que commence la description de l'Égypte ; l'auteur décrit ensuite les différentes parties de l'empire des Mamlouks. L'ouvrage tout entier n'a pas beaucoup d'importance ; al-Malik-aṭh-Ṭhâhir-Aboû-Sa'îd-Djaḳmaḳ est indiqué comme prince régnant au folio 140 v°. L'auteur ne cite pas de sources, il se borne à citer des *ḥadiṭhs* et passages du Coran (Paris; Bibl. Nat., ar. 1724).

77. * Le *Kitâb-al-mawâ'iṭh-wa-'l-i'tibâr-fî-ḍikr-al-khiṭaṭ-wa'-l-athâr,* par Maḳrîzî; description géographique de l'Égypte dans laquelle on trouve l'histoire de la plupart des villes de ce pays, de nombreux renseignements sur les souverains qui s'y sont succédé, et particulièrement le récit de leurs luttes avec les Francs. Il y a dans cet ouvrage une partie spécialement historique comprenant les Fatimites et les souverains qui ont régné au Caire après la construction de la « Citadelle de la Montagne », c'est-à-dire les Ayyoubites et les Mamlouks ; ces notices sont beaucoup moins importantes que le reste de l'ouvrage. Le *Khiṭaṭ* a été abrégé sous le titre d'*ar-Rauḍat-al-bahiyya-talkhîs-al-mawâ'iṭh-wa'-l-i'tibâr-al-maḳrîziyya* (Gotha, Catal., n° 1638), par Aḥmad-al-Ḥanafî-Aboû-'l-Boûh

(*sic*). Hadji-Khalfa (III, 499, 6637) cite un *al-Raûḍat-al-bahiyya-al-zâhirah-fî-khiṭaṭ-al-mo'azziyya-al-Ḳâhirah*, par le *ḳâḍî* Moḥyî-ad-Dîn-ibn-'Abd-aṭh-Ṭhâhir, qui n'a rien à voir avec le *Khiṭaṭ* de Maḳrîzî et qui a été composé bien avant lui, l'auteur étant le même que celui qui a écrit la vie de Ḳalâoûn.

78. * Le *Kitâb-as-soloûk-li-ma'rifat-douval-al-moloûk*, par Taḳi-ad-Dîn-Aḥmad-al-Maḳrîzî, mort en 845 de l'hégire (1441 de J.-C.); voir la préface de l'*Histoire des sultans mamlouks* de Quatremère. Cet ouvrage a été continué par Djamâl-ad-Dîn-Aboû-'l-Maḥâsin-ibn-Taghrî-Bardî.

79. * Le *Anbâ-al-ghomr-bi-abnâ-al-o'mr*, par Shihâb-ad-Dîn-Aboû-'l-Faḍl-Aḥmad-ibn-'Alî-ibn-Ḥadjr-al-'Asḳalânî (mort en 852-1448 de J.-C.). Chronique d'Égypte, de 773 à 850 (1371-1446 de J.-C.). Ses sources sont : Nâṣir-ad-Dîn-ibn-al-Forât; Ṣârim-ad-Dîn-ibn-Doḳmaḳ; Maḳrîzî; Taḳî-ad-Dîn-Farsî; Ṣalâḥ-ad-Dîn-Khalîl-al-Akfaḥsi; Badr-ad-Dîn-'Aînî; il a, en plus, ajouté le récit des événements dont il a été témoin. Cet ouvrage forme la suite naturelle de la chronique d'Ibn-Kathîr pour la partie historique, et des *Wâfiyât* d'Ibn-Râfi'; il a été continué sous le titre de *Aṭhhâr-al-'aṣr-li-isrâr-ahl-al-'aṣr*, par Borhân-ad-Dîn-Ibrâhîm-ibn-'Omar-al-Baḳâ'î, mort en 885 (1480 de J.-C.) (Paris; Bibl. Nat., ar. 1601-1602).

80. Le panégyrique du sultan al-Malik-aṭh-Ṭhâhir-Djaḳmaḳ, composé un peu avant 843 (1439 de J.-C.) par Shihâb-ad-Dîn-Aboû-'l-'Abbâs-Aḥmad-ibn-Moḥammad-ibn-'Abd-Allah-ibn-Ibrâhîm-al-Dimashḳi ibn-'Arabshâh, mort en 854 (1450 de J.-C.) (British Museum, supp. 559).

81. * Le *'Aḳd-al-djomân-fî-târîkh-ahl-az-zamân*, par Badr-ad-Dîn-Maḥmoûd-ibn-Aḥmad-al-'Aînî, mort en 855 (1451). Suivant Hadji-Khalfa (VI, 229, 8182), l'ouvrage complet formait dix-neuf tomes. C'est une chronique très détaillée dont on possède deux fragments, l'un allant de 621 à 679 (1224-1280 J.-C.) et l'autre de 799 à 832 (1377-1428 de J.-C.). Cet ouvrage a été longtemps attribué à un nommé Ḥasan-ibn-Ibrahîm avec le titre *Djâmi'-al-tawârîkh-al-miṣriyya-fi-ḍikr-al-moloûk-wa-'l-khulafâ-wa-'l-salâṭîn-al-islamiyya*, par suite de la fraude d'un libraire. L'auteur cite parmi ses autorités : Baibars-al-Manṣoûrî; le *munchi* Aboû-'l-Fatḥ; la *Chronique* d'Aboû-'l-Fidâ; Ibn-Kathîr; Ibn-Khallikân; Ibn-Sibṭ-al-Djaûzî; Nowaîrî;

Aboû-Shâma; Ibn-Wâṣil. Il ne cite pour ainsi dire plus de sources dans les dernières parties parce qu'il était contemporain de la plupart des événements qui y sont racontés (Paris; Bibl. Nat., ar. 1543-1544).

82. Le *Târîkh-al-badr-fî-avṣaf-ahl-az-zamân,* chronique générale par 'Aînî qui, suivant Hadji-Khalfa (II, 138, 2260), devait comprendre dix volumes (British Museum, Catal., Tome I, nº 935).

83. Le *al-Djaûharah-al-saniyya-fî-târîkh-al-daûlat-al-Mowayyadiyya,* vie en vers d'al-Malik-al-Movayyad-Shaîkh-ibn-'Abd-Allah-al-Maḥmoûdî par un nommé Maḥmoud-ibn-Aḥmad; Hadji-Khalfa (III, p. 641) l'appelle Maḥmoûd-ibn-Aḥmad-al-'Aînî et donne à l'ouvrage les deux titres de *Sîrat-al-Mowayyad* et *Sîrat-al-Malik-al-Mowayyad* (Munich, Catal., page 163).

84. * Le *al-Nodjoûm-az-zâhirah-fî-moloûk-Miṣr-wa'-l-Ḳâhirah*, par Djamâl-al-Dîn-Aboû-'l-Maḥâsin-Yoûsouf-ibn-Taghrîbardî, mort en 874 (1469-1470); histoire d'Égypte divisée par années, commençant à la conquête d' 'Amroû-ibn-al-'As et se terminant avec le sultan circassien al-Malik-al-Ashraf-Yînâl. Le sultan ottoman Sélim loua beaucoup cet ouvrage quand il s'empara de l'Égypte, et il ordonna au *molla* Shams-ad-Dîn-Aḥmad-ibn-Solaïman-ibn-Kemâl-Pacha († en 940-1533 de J.-C.) de le traduire en langue turque; ce personnage était alors Anatoli Kazi asker. L'auteur abrégea lui-même son grand ouvrage et il donna à ce résumé le titre de *al-Kavâkib-al-bâhirah-min-al-Nodjoûm-az-zâhirah* (Hadji-Khalfa, VI, 311, 13617). Ses sources sont, pour les Fatimites : Ibn-Khallikân; le *Târîkh-al-Islâm* de Ḍahabî; le *Mirât-az-zamân* de Ḳizoghloû; al-Ḳobtî; 'Abd-al-Djabbâr-al-Baṣrî; le *ḳâḍî* Aboû-Bakr-al-Baḳḳâlânî; Aboû'-l-Faradj-ibn-al-Djaûzî; l'auteur de la *Chronique* de Ḳaîrowân; Aboû-Dourr; Aboû-Sa'id-al-Roustamî; le *khâṭib* Aboû-Bakr; Ibn-Mâkoûlâ; Ibn-aṣ-Ṣâbî; al-Ḳoḍâ'î; Aboû-Ya'li-al-Ḳalânisî; 'Izz-ad-Dîn-ibn-al-'Athîr; Ḥasan-ibn-Moḥammad-al-'Alavî; Ibn-'Asâkir; Ibn-Aboû-Manṣoûr; 'Imâd-ad-Dîn-Isfahânî; l'auteur du *Kitâb-al-moḳallataîn-fî-akhbâr-ad-daûlatain;* Djamâl-ad-Dîn-ibn-Wâṣil; Aboû-Shâma; — pour les Ayyoubites : Ibn-al-Fârisî; 'Imâd-ad-Dîn-Iṣfahânî; Shams-ad-Dîn-Aboû'-l-Moṭhaffar-Yoûsouf-ibn-Ḳizoghloû;

Ibn-Shaddâd ; Ibn Khallikân ; Ibn-al-Athîr ; Ibn-'Asâkir ; Aboû'-l-Ḳâsim-Shâkir-ibn-'Abd-Allah ; Aboû-'l-Moṭhaffar ḳâḍî-ibn-ḳâḍî-ibn-ḳâḍî-ibn-ḳâḍî-ibn-ḳâḍî-ibn-ḳâḍî ; Ibn-al-Kâdisî ; Ḍahabî ; Aboû-Shâma ; Aboû-'l-Barakât-ibn-al-Mostaûfî ; Mouvaffiḳ-ad-Dîn-'Abd-al-Laṭîf, auteur du *Sîrat-al-Malik-al-'Adil;* Djamâl-ad-Dîn-ibn-Wâṣil ; Ibn-Masdî ; le *ḥâfiṭh* 'Abd-al-'Aṭhîm al Mondîrî ; Sa'ad-ad-Dîn ; Ṣalâḥ-ad-Dîn-Khâlîl-ibn-Aîbek-al-Ṣafadî. Pour les Mamlouks bahrites : Ḳoṭb-ad-Dîn-al-Yoûnîni ; Ismâ'îl-al-Koûrânî ; le *ḥâfiṭh* al-Dimyaṭî ; Ḍahabî ; 'Izz-ad-Dîn-'Omar-ibn-'Alî-ibn-Ibrâhîm-ibn-Shaddâd ; Rokn-ad-Dîn-Baîbars-al-Manṣoûrî ; le continuateur du *Mirât-az-zamân ;* Shihâb-ad-Dîn-Maḥmoûd ; Sharaf-ad-Dîn-Moḥammad-ibn-Moûsă-al-Moḳaddisî, auteur d'une vie d'al-Malik-al-Manṣoûr-Saîf-ad-Dîn-Ḳalâoûn ; Salâḥ-ad-Dîn-al-Ṣafadî ; Ibn-Kathîr ; Aboû-'l-Ḥasan-al-Shâdilî-Aboû-'l-'Abbâs ; Tadj-ad-Dîn-al-Ghazâvî ; al-Barzânî ; Madjd-ad-Dîn-al-Haramî, *wâkil* du trésor public ; le *ḳâḍî* Ḥosâm-ad-Dîn-al-Ḥanafî ; l'auteur du *Nuzhat-al-albâb;* Nowaîrî ; al-Djazarî ; Kamâl-ad-Dîn-Dja'far-al-Adfoûnî ; 'Alâ-ad-Dîn-'Alî-ibn-Faḍl-Allah, *Kâtib-al-sirr;* — pour les Mamlouks Tcherkesses ou bordjites : Taḳî-ad-Dîn-al-Maḳrîzî ; Badr-ad-Dîn-'Aînî ; Badr-ad-Dîn-Ḥasan-ibn-Ḥabîb (Paris ; Bibl. Nat., ar. 1771-1789).

85. Le *Ḥavâdith-ad-dohoûr-fî-madâ-al-ayyâm-wa-'l-shohoûr,* par le même Djamâl-ad-Dîn-Aboû-'l-Maḥâsin-Yousoûf-ibn-Taghrî-Bardî († en 874) ; continuation du *Soloûk* de Makrîzî, également appelée *al-Mozayyat-'ală-târîkh-al-Maḳrîzî* (Ar. 1770) de l'année 845 à 860. Suivant Hadji-Khalfa (III, 614, 7240), Aboû-'l-Maḥâsin dit, dans sa préface, qu'il a entrepris ce travail pour rectifier les erreurs qui se trouvent dans la Chronique de Badr-al-Dîn-Maḥmoûd-al-'Aîni, qui avait continué le *Soloûk* et qu'il accuse d'une foule d'assertions inexactes et d'écarts de jugement considérables (British Museum, Catal., Tome I, n° 1241).

86. Le *al-Kavâkib-al-bâhirah-min-al-Nodjoûm-az-zâhirah,* abrégé fait par Aboû-'l-Maḥâsin lui-même de son grand ouvrage historique (Leyde, Catal., n° 830).

87. * Le *Manshâ-al-laṭâfah-fî-ḍikr-man-wală-al-khilâfah,* par Djamâl-ad-Dîn-Aboû-'l-Maḥâsin-Yoûsouf-ibn-Taghrî-Bardî ; abrégé historique sans valeur, dont la seconde section

contient des notices sur les Fatimites, les Ayyoubites et les Mamlouks jusqu'en 719 (1319 de J.-C.) ; il a été continué jusqu'en 932 hég. (1525 de J.-C.) (Paris; Bibl. Nat., ar. 1771).

88. * Le *Maûroûd-al-laṭafa-fî-man-walah-al-salṭanah-wa-'l-khilâfah,* par le même auteur; résumé d'histoire musulmane depuis Moḥammed jusqu'en 872 (1467 de J.-C.); ses sources depuis Moktafi (489-1095 de J.-C.) sont : le *Nodjoûm-az-zâhirah-fî-moloûk-Miṣr-wa-'l-Ḳâhirah ;* al-Ṣoûlî ; Ibn-al-Djaûzî ; Ibn-Khallikân ; le *ḥâfiṭh* 'Abd-al-'Aṭhîm-al-Mondirî ; le *Manhal-as-Ṣafâ* (d'Aboû-'l Maḥâsin lui-même). Cet ouvrage n'a pas grande valeur (Paris; Bibl. Nat., ar. 1606).

89. * Le *Tâdj-al-ma'ârîf-wa-târîkh-al-khalâîf,* par Moḥammad-ibn-Maḥmoûd-ibn-Abî-'l-Sa'adat-ibn-Abî-'l-Djoûd-al-Salmoûnî, résumé d'histoire musulmane jusqu'à Ḳaîtbay (872-1467 de J.-C.); sans importance (Paris; Bibl. Nat., ar. 1608).

90. Fragment d'une Chronique anonyme divisée par années, de 845 à 873 hég. (1141-1468 de J.-C.) (Gotha, Catal., n° 1647).

91. L'*Histoire du règne du sultan al-Malik-al-Ashraf-Aboû-'l-Naṣr-Ḳaîtbay,* par Djalâl-ad-Dîn-'Abd-ar-Raḥman-al-Soyoûṭî, terminée en 877 (1472 de J.-C.) (Oxford, Catal., Tome I, n° 906).

92. Le *al-Mosṭatraf,* par Aboû-'l-Bakâ-ibn-al-Djî'ân, donne quelques renseignements sur la vie de Ḳaîtbay (Escurial, Casir., II, p. 158, col. 2).

93. * Le *Bahdjat-al-sâlik-wa-'l-mamloûk-fî-târîkh-al-khulafâ-wa-'l-salâṭin-wa-'l-moloûk,* par Moḥammad-ibn-Moḥammad-ibn-Moḥammad-al-Dja'farî ; résumé d'histoire musulmane composé sous le règne du sultan Ḳaîtbay et s'étendant jusqu'à l'année 886 (1481 J.-C.); l'auteur semble être mort aux environs de cette date; ouvrage sans grande valeur (Paris; Bibl. Nat., ar. 1607).

94. Le *al-Faḍâîl-al-bâhirah-bi-maḥâsin-Miṣr-wa-'l-Ḳâhirah,* par Moḥammad-Aboû-Ḥâmid-al-Ḳodsi-al-Miṣrî-al-Shafâ-'î-Ibn-Ṭhâhir (mort en 888-1483 J.-C.). Résumé sans grande importance de l'histoire de l'Égypte écrit vers 861 hég. (1456 J.-C.) (British Museum, Catal. supp., n° 563).

95. * Le *Anbâ-al-haṣr-fî-anbâ-al-'aṣr,* par Noûr-ad-Dîn-'Alî-ibn-Dâoûd-al-*khâṭib*-al-Djaûharî qui a rédigé les annales de

l'Égypte depuis 784 à 890 (1382-1485 de J.-C.) [1]. Ce volume renfermant les événements des années 873-877 (1468-1472 de J.-C.) a donc la valeur d'un document original. Le titre et le nom de l'auteur sont donnés d'après une note écrite sur le recto du premier feuillet; suivant cette note, il serait autographe; le numéro du tome a été effacé à dessein. La disposition de cette chronique rappelle celle de *l'Anbâ-al-ghomr-fî-abnâ-al-'omr* d'Aḥmad-Asḳalânî; l'auteur cite : Djamâl-ad-Dîn-Aboû-'l-Maḥâsin-Yoûsouf-ibn-Taghrî-Bardî (fol. 3 v°, 10 r°, 16 v°, 37 v° et r° etc.); il appelle sa Chronique *Târîkh-al-Ḥavâdith;* le *ḳâḍî* Moḥibb-ad-Dîn-ibn-al-Shiḥna (fol. 15) : « comme je l'ai entendu de la bouche même (*lafṭh*) du *ḳâḍî* Moḥibb-ad-Dîn ». L'auteur semble bien contemporain des événements qu'il rapporte, car au fol. 17 v° il parle de l'émir Ḳanṣoûh-al-Aḥmadi, « qui est *aujourd'hui shâdd du Shirâb-Khânah* » (Paris; Bibl. Nat., ar. 1791).

96. * Le *Kitâb-al-dorr-al-thamîn-al-manṭhoûm-fîmâ-warada-fî-Miṣr,* par 'Ali-ibn-Dâoûd-al-*khâṭib*-al-Djaûhari; notice historique et topographique sur l'Égypte ; cet opuscule, qui est très court, n'a aucune valeur; il ne faut pas le confondre avec deux ouvrages portant également le titre de *al-Dorr-al-thamîn,* l'un écrit par Badr-ad-Dîn-Moḥammad-ibn-Abî-Bakr-Shohba-al-Dimishḳi, contenant l'histoire de l'Atâbek-Noûr-ad-Dîn-Maḥmoûd; l'autre, le *al-Dorr-al-thamîn-fî-sha'r-al-thalatha-'l-salâṭîn,* vie des trois sultans ayyoubites al-Malik-al-'Adil-Solaîmân, Ashraf-Aḥmad, son fils, et al-Kâmil-Khalîl, son petit-fils. (Hadji-Khalfa, III, 188, 4856, 4857) (Paris; Bibl. Nat., ar. 2446).

97. * Le *al-Badr-az-zâhir-fi-noṣrat-al-Malik-an-Nâṣir,* par un anonyme; histoire de la vie du sultan al-Malik-an-Nâṣir-Moḥammad, fils de Ḳaîtbây, divisé en quatre chapitres; l'ouvrage est écrit en style très élégant, mais n'a pas grande importance au point de vue historique (Paris; Bibl. Nat. ar. 1793).

98. Le *Baghiyat-al-mostafîd-fî-akhbâr-madînat-Zabîd,* par 'Abd-ar-Raḥmân-ibn-'Alî-al-Daiba'. Histoire de la ville

1. Hadji-Khalfa (VI, 338, 13751), sous le titre *Nuzhat-al-nafoûs-wa'-l-abdân;* le catalogue des manuscrits de Paris indique à tort comme limites de cette chronique les années 786 à 870 (1382-1485 de J.-C.).

de Zabîd de l'origine à 901 hég. (1495 de J.-C.). Hadji-Khalfa (II, 61, 1887) nomme l'auteur Wudjîh-ad-Dîn... ar-Rabî-al-Yamanî. Le sixième chapitre de cet ouvrage traite de l'histoire des Ayyoubites dans le Yémen. Cet ouvrage a été abrégé sous le titre *'Akd-al-bâhir-wa-baghiyat-al-mostafîd;* il a été continué en vers de 900 à 923 (1494-1517 de J.-C.), sous le titre *Ahsan-al-soloûk-fi-man-wală-Zabîd-min-al-moloûk;* ce nouvel ouvrage a été abrégé à son tour et a été nommé *al-Fadl-al-mazîd-'ală-baghiyat-al-mostafîd* (British Museum, Catal., Tome I, n° 1583).

99. Le *al-I'lân-bi'l-tawârîkh-li-man-damma-ahl-al-târîkh*, par Shams-ad-Dîn-Aboû'l-Khaîr-Mohammad-ibn-'Abd-ar-Rahmân-al-Sakhavî, mort en 902 (1496). Hadji-Khalfa (I, 305, 969) donne le titre de ... *bi-man-damma-ashâb-al-târîkh*, et dit que cet ouvrage a été composé à la Mecque en 897 hég. (1491 de J.-C.) (Leyde, Catal., n° 746).

100. * Le *Djavâhir-al-soloûk-fî-'l-khulafâ-wa-'l-moloûk;* histoire générale anonyme très abrégée et sans grande importance de Mahomet à 903 de l'hégire (Paris; Bibl. Nat., ar. 1616).

101. Une *histoire* sans titre ni nom d'auteur depuis Salâh-ad-Dîn jusqu'à Kaîtbây († 901), écrite par un contemporain, mais sans aucune importance (British Museum, Catal. Supp., n° 561).

102. * Le *Badâ'-az-zohoûr-fî-wakâ'-al-dohoûr,* par Djalâl-ad-Dîn-'Abd-ar-Rahmân-al-Soyoûtî, mort en 911 (1505 J.-C.). Chronique générale des origines à son époque. L'exemplaire de Paris va jusqu'au commencement du règne d'al-Malik-aṣ-Salih-Amîr-Hadjdj, fils d'al-Malik-al-Ashraf-Sha'bân, fils d'al-Malik-al-Amdjad-Hosaîn, fils de Mohammad-ibn-Kalâoûn; il y a très peu de chose sur les Ayyoubites et l'histoire des Mamlouks bahrites est très abrégée. Hadji-Khalfa (II, 27, 1708) dit que l'auteur a lu trente-deux chroniques pour écrire la sienne. Parmi ses sources nous citerons, pour les Ayyoubites: al-Haravî; Ibn-al-Athîr; As'ad-ibn-Mammâtî; al-Masihî; Ibn-Kathîr; le *kâdî* al-Fâdil; Ibn-al-Monnawwadj; Aboû-Shâma; Dahabî; — pour les Mamlouks : Salâh-ad-Dîn-ibn-Aîbek-al-Safadî; Ibn-Khallikân; Dahabî; Mohyî-ad-Dîn-ibn-'Abd-ath-Thâhir, *Kâtib-as-sirr;* Mohyî-ad-Dîn-ibn-Fadl-Allah-

Ḥakkâlî; Moḥammad-ibn-Shâkir-al-Katabi; Saîf-ad-Dîn-Aboû-Bakr-ibn-Asad ; Shihâb-ad-Dîn-ibn-Ḥadjla-al-Tilimsânî; Borhân-ad-Dîn-ibn-Djama'at; 'Imâd-ad-Dîn-Ismâ'îl-ibn-Kathîr (Paris; Bibl. Nat., ar. 1552).

103. * Le *Kitâb-ḥusn-al-moḥaḍirah-fî-akhbâr-Miṣr-wa-'l-Ḳâhirah*, par Djalâl-ad-Dîn-'Abd-ar-Raḥmân-al-Soyoûṭî; la première partie contient une description géographique et topographique de l'Égypte; dans la seconde partie on trouve quelques renseignements historiques, mais plus encore de géographie et d'administration. Hadji-Khalfa (III, 69, 4511) dit que Soyoûti avait lu vingt-huit ouvrages pour l'écrire (Paris; Bibl. Nat., ar. 1794).

104. Fragment d'une *Chronique* sur l'histoire des Fatimites, des Mamlouks bahrites et des Tcherkesses (Gotha, Catal., nº 1651).

105. Le *Fotoûḥ-Miṣr,* récit anonyme de la conquête de l'Égypte par le sultan Sélim; il commence en 921 hég. (1515 de J.-C. (Munich, Catal., p. 165).

106. Le *Nozhat-al-saniyya-fî-akhbâr-al-moloûk-al-miṣriyya*, par Bektâsh-ibn-Toûḳâtî, préfet du Caire; histoire de l'Égypte depuis les khalifes jusqu'à Sélim Ier; cet ouvrage n'a que très peu d'importance (Escurial, Casiri II, p. 171, col. 2).

107. * Le *Badâï'-az-zohoûr-fî-waḳâï'-ad-dohoûr,* de Moḥammad-ibn-Iyâs; chronique d'Égypte depuis al-Malik-aṭh-Ṭhâhir-Saîf-ad-Dîn-Aboû-Sa'îd-Barḳôḳ (784-1382 de J.-C.) jusqu'en 928 (1521 de J.-C.); le récit devient très développé à partir des Tcherkesses dont l'histoire remplit les trois quarts de l'ouvrage. Hadji-Khalfa (II, 26, 1707) dit que Ibn-Iyâs lut trente-sept chroniques pour rédiger la sienne. Parmi ses sources il convient de citer : Ibn-Sibṭ-al-Djaûzi; Aboû-Shâma; 'Izz-ad-Dîn-ibn-'Abd-as-Salâm; Shams-ad-Dîn-al-Ḍahabî; Ṣafî-ad-Dîn-al-Tamîmî-al-Ḥanafî, professeur au collège de Baṣra; Ṣalâḥ-ad-Dîn-al-Ṣafadî; Djamâl-ad-Dîn-ibn-al-Ḥâdjîb-al-Malikî-ibn-'Abd-as-Salâm; Amîn-ad-Dîn-al-Asoûî; Djalâl-ad-Dîn-al-Soyoûṭî; Sobḳî; Saîf-ad-Dîn-Aboû-Bakr; Borhân-ad-Dîn-ibn-Djama'at; Shihâb-ad-Dîn-ibn-Abî-Ḥadji (Paris; Bibl. Nat., ar. 408).

108. Le *Taânîs-al-insân-fî-ḍikr-al-ḳiṣaṣ-al-ḥasân,* chro-

nique anonyme des origines à 932 (1525 de J.-C.) (British-Museum, Catal., Tome I, n° 1250).

109. Le *Laṭâîf-al-afkâr-wa-kâshif-al-asrâr,* par Ḥosaîn-ibn-Ḥasan, qui écrivait en 936 (1529 de J.-C.). D'après Hadji-Khalfa (V, 315, 11113), c'est un abrégé d'histoire d'Égypte en cinq chapitres; on y trouve quelques renseignements sur les Ayyoubites et les deux dynasties des Mamlouks; cet ouvrage a fort peu d'importance (Vienne, Catal., Tome II, p. 114).

110. Le *Ḳorrat-al-'oyoûn-bi-akhbâr-al-Yaman-al-maîmoûn,* par Wudjih-ad-Dîn-'Abd-ar-Raḥmân-ibn-'Alî-ibn Daîba'-al-Shaîbânî; on trouve dans cet ouvrage des renseignements sur l'histoire des Ayyoubites et des Rasoulites dans le Yémen; le vrai nom de l'auteur qui mourut en 944 (1537 de J.-C.) est 'Alî-ibn-Ḥasan-ibn-Abî-Bakr-ibn-Ḥasan-ibn-'Alî-ibn-Wahhâs-Mouvaffiḳ-ad-Dîn-al-Zabîdî. La principale source de cet écrivain est le *Kitâb-al-'asdjad* d'Aboû-'l-Ḥasan-'Alî-ibn-Ḥasan-al-Khazradji, qui mourut en l'année 812 de l'hégire (1409 de J.-C.). On a déjà vu plus haut un ouvrage du même auteur sous le titre *Baghiyat-al-mostafid-fî-akhbâr-madînat-Zabîd* (British Museum, Catal., Tome I, n° 1474).

111. Le *Dakhîrat-al-'oloûm-wa-natîdjat-al-fohoûm,* par Zaîn-al-'Abidîn-al-Bakrî-al-Ṣiddîḳi (première moitié du x[e] siècle de l'hégire); histoire générale sans grande importance, comprenant les dynasties musulmanes depuis les Khalifes jusqu'aux Osmanlys (Gotha, Catal., n° 1578).

112. Le *al-Badr-al-sâfirah-fi-man-wală-al-Ḳâhirah,* par Noûr-ad-Dîn-Moḥammad-ibn-Yoûsouf-al-Minhâdjî, qui mourut dans la seconde moitié du x[e] siècle de l'hégire. Chronique en vers sans grande importance, depuis l'an 6 jusqu'en l'an 956 (1549 de J.-C.) de l'hégire (Vienne, Catal., Tome II, p. 146).

113. * Le *'Ouyoûn-al-akhbâr-wa-nuzhat-al-abṣâr,* par Moḥammad-ibn-Moḥammad-ibn-Abî-'s-soroûr-al-Ṣiddiḳî; résumé d'histoire générale sans valeur s'étendant depuis la création jusqu'en 957 (1550 de J.-C.). L'auteur a composé également un ouvrage nommé *Tadkirat-al-ṭhorafâ-bi-ḏikr-al-moloûk-wa'-l-khulafâ,* qui est un extrait de l'*'Ouyoûn-al-akhbâr,* et un autre nommé *al-Manḥ-ar-rahmâniyya-fi-daûlat-al-'Othmaniyya* (Hadji-Khalfa, II, p. 264) (Paris; Bibl. Nat., ar. 1560-1561).

114. Le *Târîkh-Miṣr,* par Ṣâliḥ-ibn-Djalâl-al-Miṣrî, aussi nommé Ṣâliḥ-Djelâlzâdèh-al-Roûmî, mort en 973 (1565 J.-C.) ou 977 (1569 de J.-C.). Chronique générale égyptienne comprenant les khalifes, les Ayyoubites et les Mamlouks. Ses sources sont principalement le *Kaûkab-ar-râuḍat* et le *Ḥuṣn-al-Moḥaḍirat* de Djalâl-ad-Dîn-'Abd-ar-Raḥmân-al-Soyoûṭî (Vienne, Catal., Tome II, p. 160).

115. Le *Khilâṣat-at-tawârîkh,* par le derviche 'Alî ; abrégé très succinct de l'histoire d'Égypte, depuis les khalifes jusqu'en 982 (1574 de J.-C.), date probable de la mort de l'auteur (Vienne, Catal., Tome II, p. 154).

116. Le *Toḥfat-al-marḍiyya-fî-al-arâḍî-al-miṣriyya,* ouvrage sur l'administration égyptienne, écrit vers la fin du xvie siècle de l'ère chrétienne, par Zaîn-ad-Dîn (ou al-'Abidîn). Ibrâhîm-al-Miṣrî, appelé Ibn-al-Nodjoûm-al-Ḥanafî (Vienne, Catal., Tome II, p. 148).

117. Le *Toḥfat-al-bahiyyah-fî-tamalluk-âl-'Othmân-ad-diyyâr-al-miṣriyya,* par Shams-ad-Dîn-Moḥammad-ibn-Abî-'s-Soroûr-al-Bakrî-al-Siddiḳî-al-Miṣrî († 1028; 1618 de J.-C.); la première partie de cet ouvrage contient le récit de la conquête de Sélim (Vienne, Catal., Tome II, p. 154).

118. * Le *Akhbâr-al-douval-wa-athâr-al-awwal,* par Aboû-'l-'Abbâs-Aḥmad-ibn-Yoûsouf-ibn-Aḥmad-al-Dimishḳî (mort en 1019; 1610 J.-C.). C'est un ouvrage surtout géographique; il est divisé en une préface et cinquante-cinq chapitres; Dimishḳî l'a extrait de la chronique de Djennabî, en l'augmentant et en faisant disparaître de nombreuses erreurs ; il fut composé en 1007 (1598). La partie historique comprend : Mahomet, les Khalifes, les Fatimites (viie chap.); les Ayyoubites (viiie chap.); les Mamlouks Turks (ixe chap.) ; les Tcherkesses (x^e^ chap.). Cela consiste en très peu de chose ; les vingt-sept dernières sections forment un lexique géographique rangé suivant l'ordre alphabétique arabe ; ces notices sont courtes, mais suffisamment exactes (Paris; Bibl. Nat., ar. 1556).

119. Le *Nozhat-al-nâṭhirîn-fî-man-wală-Miṣr-min-al-khulafâ-wa-'l-salâṭîn,* par Zaîn-ad-Dîn-Mar'î-ibn-Yoûsouf-al-Maḳdîsî, mort en 1033; résumé historique sans grande importance de Moḥammad au sultan Osmanli Othman II ; le manuscrit de Vienne donne comme titre : *Nozhat-al-nâṭhirîn-fî-târîkh-man-*

wală-min-al-khulafâ-wa-'l-salâṭîn (Vienne, Catal., Tome II, p. 149. Oxford, Catal. Tome II, p. 139).

120. Le *al-Toḥfat-al-saniyyah-fî-akhbâr-al-daûlat-al-Tcherkisiyyah;* histoire des Mamlouks tcherkesses, par le même auteur, Mar'î-al-Makdisî (Vienne, Catal., Tome II, p. 151).

121. * Le *Laṭâîf-al-akhbâr-al-avval-fî-man-taṣarrafa-fî-Miṣr-min-arbâb-al-douval,* par 'Abd-al-Mo'ṭî-ibn-Isḥaḳ ; histoire d'Égypte depuis Moḥammad jusqu'au règne du sultan Mustafa I[er] (1032-1622 de J.-C.). Le manuscrit de Munich (Catal., p. 153) donne le nom de l'auteur sous la forme : Moḥammad-ibn-'Abd-al-Mo'ṭî-ibn-Aboû-'l-Fatḥ-ibn-Aḥmad-ibn-'Abd-al-Ghanî-ibn-'Alî-al-Manoûfi-al-Isḥaḳî ; l'ouvrage porte aussi le titre de *Târîkh-Isḥâḳî-djâmi'-likull-al-ṭharâif-wa'l-laṭâîf.* Il fut terminé en 1033 (1623 de J.-C.) (Hadji-Khalfa, V, 313, 11103) ; l'auteur l'avait commencé en 1031 (1621 de J.-C.). Il est divisé en une préface, 10 *babs* et une conclusion ; les trois premières traitent des khalifes jusqu'aux Abbassides ; la cinquième des Fatimites ; la sixième des Ayyoubites, la septième des Mamlouks bahrites ou turks ; la huitième des Tcherkesses ; la neuvième des Osmanlis. Pour les Fatimites, Ayyoubites et Mamlouks, ses sources sont : Maḳrîzî ; Ḍahabî ; l'*Uns-al-Djalîl,* de Modjîr-ad-Dîn ; le *al-Badayat-wa-'l-nahâyat* d''Imâd-ad-Dîn ; Ibn-Kathîr ; Donaîsî, dans le *'Aîn-al-ḥayyat;* Aḥmad-ibn-'Abd-ar-Salâm-al-Manoûfî ; al-Ḳoṭbî ; le *Nukat-al-laṭîfat;* le *Ḥayyat-al-haîvân* de Damîrî (Paris ; Bibl. Nat., ar. 1839).

122. Le *Djawâhir-at-târîkh-al-saniyya-al-musammâ-bi-kitâb-doûḥat-al-azhâr-al-isḥâḳiyya-fî-man-wală-al-diyyâr-al-miṣriyya,* par l'auteur de l'ouvrage précédent qui est appelé ici Moḥammad-ibn-'Abd-al-Moṭî'-al-Manoûfi-al-Isḥâḳî ; histoire se terminant avec l'année 1031 (1621 de J.-C.) de l'hégire (Oxford, Catal., Tome I, n° 851).

123. * Le *ar-Roûḍ-al-bâsim-fî-akhbâr-min-maḍă-min-al-'awâlim,* par le même al-Isḥaḳî, qui naquit en 915 (1509 de J.-C.) et commença cet abrégé historique sans grande importance en 955 (1548 de J.-C.). C'est une histoire musulmane générale dont la dernière partie contient l'histoire de l'Égypte (§ 4, les *nâîbs* des khalifes en Égypte ; § 5, les Fatimites ; § 6, les Ayyou-

bites) jusqu'en 1032 de l'hégire (1622 J.-C.); on voit par cette date que le livre original a reçu un appendice. Les sources sont le *Fotoûḥ-Miṣr;* le *Khiṭaṭ* de Maḳrîzî; Dahabî; Motanabbi; le commentaire du Ḳoran de Baïḍawî; le *Kitâb-al-'oṭhma;* l'*'Adjâïb-al-makhloûḳât* de Ḳazwînî; le *Ḥâyyât-al-ḥâivân* de Damîrî; le *Akhbâr-Miṣr-wa-'adjâïbihâ* d'Ibn-Wâṣif-Shâh; l'auteur du Kâmoûs; « les livres des Koptes »; Modjîr-ad-Dîn, l'auteur du *Uns-al-djalîl;* Ibn-Kathîr; le *Kitâb-al-naṣîḥat;* le *Nuḳat-al-laṭîf* (Paris; Bibl. Nat., ar. 1562).

124. Le *ar-Rauḍat-al-zahiyyah-fi-woulât-Miṣr-wa-'l-Ḳâhirah-al-mo'azziyya,* par Shams-ad-Dîn-Moḥammad-ibn-Abi-'s-Soroûr-al-Ṣâdiḳî; histoire de l'Égypte depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1035 (1625 J.-C.). Voir *al-Toḥfat-al-bahiyyah-fî-tamalluk-âl-'Othmân-al-diyyâr-al-Miṣriyya* (Gotha, Catal., n° 1638).

125. * Le *Ḍakhîrat-al-i'lâm-bi-tawârîkh-al-khulafâ-al-a'lâm-wa-umarâ-Miṣr-al-ḥukkâm,* par Aḥmad-ibn-Sa'd-ad-Dîn-al-Ghomrî-al-Othmânî. Le manuscrit de Gotha (p. 1639) donne comme titre : *Ḍakhîrat-al-a'lâm-bi-târîkh-umarâ-Miṣr-fi-'l-Islâm;* c'est une histoire d'Égypte en vers, de l'origine jusqu'en 1040 (1630 de J.-C.). L'histoire des Khalifes y tient une grande place, celle des Ayyoubites et des Mamlouks y est traitée très succinctement; ce livre n'a pas grande importance (Paris; Bibl. Nat., ar. 1850-1851).

126. * Le *al-Kavâkib-as-sâyirah-fi-akhbâr-Miṣr-wa-'l-Ḳâhirah,* par Shams-ad-Dîn-Moḥammad-ibn-Abî-'s-Soroûr-al-Bakrî-al-Sâdikî; c'est une description historique et géographique de l'Égypte avec un résumé historique jusqu'en 1063 (1652 J.-C.); cet ouvrage, qui est divisé en dix-neuf chapitres, n'offre aucune importance (Paris; Bibl. Nat., ar. 1852).

127. Le *Taḳwîm-al-tawârîkh,* par Mustafa-ibn-'Abd-Allah, dit Hadji-Khalifa; ouvrage d'histoire générale, d'abord écrit en turc et traduit en arabe par un anonyme; il s'arrêtait primitivement en 1058 (1648 de J.-C.) de l'hégire; mais il fut continué jusqu'en 1076 (1665 de J.-C.) (British Museum, Catal., ar., Tome II, n° 1253).

128. * Le *Simṭ-al-nodjoûm-al-'awalim-fî-anbâ-al-awâil-wa-'l-tavâlî,* par 'Abd-al-Malik-al-Isamî, histoire générale, depuis la création jusqu'en 1098 (1686 de J.-C.) de l'hégire.

Parmi ses sources il convient de citer : la *Sîrat-al-Shâmî*, par Moḥammad-ibn-Yoûsouf; l'ouvrage historique de Ḍahabî; la chronique du *ḳâḍî* Shams-ad-Dîn-Aḥmad-ibn-Khallikân ; la chronique d'al-Sobkî ; la chronique d'Ibn-al-Djaûzî ; *l'histoire de Jérusalem et d'Hébron ;* la chronique de Ṣalâḥ-ad-Dîn-ibn-Aîbek-al-Ṣafadî ; l'*Histoire des Khalifes* de Soyoûṭî ; l'histoire d'Aboû-'l-Maḥâsin-Yoûsouf-ibn-Taghî-Bardî ; la chronique d'Ibn-al-Athîr. Ce résumé n'a pas grande importance (Paris; Bibl. Nat., ar. 1563).

129. Le *'Ouyoûn-akhbâr-al-a'yân-bi-man-maḍă-min-sâliḳ-al-'aṣr-wa-'l-zamân,* par Aḥmad-ibn-'Abd-Allah-al-Baghdâdî; histoire générale très abrégée et sans grande valeur; l'auteur mourut en 1102 (1696 de J.-C.).

130. • Le *Târîkh-waḳa'at-al-Ghoûrî-wa-'l-sulṭân-Selîm,* histoire de la guerre entre al-Malik-al-Ashraf-Ḳânṣoûh-al-Ghaûrî et Sélim-Khân, par Ahmed-ibn-Zanbil-ar-Rammâl-al-Maḥallî, commençant en 922 (1516 de J.-C.) de l'hégire; l'auteur y a ajouté un appendice intitulé : *haḍa-muntakhabat-min-risâlat-taalîf-al-shaîkh-Aḥmad-al-Maḥalli-fî-ghizwat-al-sulṭân-al-a'ṭham-wa-'l-khâḳân-al-akram-maûlânâ-al-sulṭân-Sélîm-Khân...-ma'-al-sulṭân-Ḳânṣoûḥ-al-Ghaûrî,* cet ouvrage fut terminé en 1109 (août 1697), (Munich, Catal., page 164, Vienne, Catal., Tome II, 156). Il y a, dans le fonds arabe de Paris (nº 1832), un manuscrit de cet ouvrage qui n'a pas une grande importance historique ; il ne consiste guère qu'en amplifications analogues à celles du Roman d'Antar ou du Roman de Bibars ; il y en a deux recensions.

131. *Histoire d'Égypte* anonyme depuis l'hégire jusqu'au commencement du XIIᵉ siècle de l'hégire, sans grande importance (Gotha, Catal., nº 1641).

132. Le *Raûḍat-al-akhbâr-fî-ḍikr-afrâd-al-akhyâr,* par 'Alî-ibn-Yâsin-al-'Omarî ; chronique très générale écrite après 1223 ; fort peu importante (British Museum, Catal., ar., Tome I, nº 1266).

133. Le *Akhbâr-al-abâ-al-ḳadîsîn-Baṭârika...;* histoire des patriarches d'Alexandrie, par un anonyme ; elle va jusqu'au patriarche Marc VIII, qui mourut en 1802 (British Museum, Catal., ar., Tome I, nº 1645).

134. L'histoire des patriarches d'Alexandrie, depuis Gabriel-

ibn-Ṭuraïk, le soixante-dix-septième patriarche, jusqu'au même Marc VIII († 1802) (British-Museum, I, 1646).

J'ai eu à ma disposition, pour exécuter la traduction qui paraît aujourd'hui dans la *Revue de l'Orient Latin*, le manuscrit dont E. Quatremère a publié les folios 115 à 315 sous le nom d'*Histoire des Sultans Mamlucks de l'Égypte* [1]. Ce manuscrit, qui a été fini de copier le dixième jour du mois de Moḥarrâm de l'année 1041 de l'hégire (7 août 1631), est suffisamment correct pour que l'on puisse se passer de comparer son texte avec les manuscrits du même ouvrage qui sont conservés à la Bibliothèque Bodléienne [2]. Il est évident que si l'on voulait donner une édition définitive du texte arabe, il serait bon de relever leurs variantes au moins pour les noms propres ; je doute que cette collation ait été d'une utilité immédiate pour ma traduction ; car, d'après la partie que je connais des manuscrits d'Oxford [3], leur texte ne me paraît pas bien supérieur à celui du manuscrit de Paris et, en plusieurs endroits, ils reproduisent les mêmes fautes.

Sans être belle, l'écriture du manuscrit de Paris est facilement lisible et elle est la même d'un bout à l'autre du volume ; les derniers feuillets ont été fortement endommagés par l'humidité. Ce volume, qui portait autrefois le n° 672 du fonds arabe, a reçu dans le nouveau classement le n° 1726 ; il contient les deux premiers tomes du *Soloûk* et s'arrête au milieu du règne du sultan bahrite al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ-Ṣalâḥ-ad-Dîn-Ṣâliḥ, fils du sultan Moḥammad-ibn-Ḳalâoûn. Le manuscrit des deux derniers tomes porte le n° 1727 (anciennement 673). Il se compose de deux parties bien distinctes ; la seconde, qui commence au folio 269, est d'une bonne écriture datée de l'année 939 de l'hégire (1533 de J.-C.); tout le commencement du volume a été rapporté et est de la même main que le manuscrit 1726. On remarque dans le corps de ce volume plusieurs

1. Voir plus haut.
2. Ces manuscrits portent les numéros DCLXXXIX, DCCXXIV, DCCXXIX et DCCLI. *Bibliothecae Bodleianae codicum manuscriptorum orientalium..... catalogus a Joanne Uri confectus.* Oxonii, e typographeo Clarendoniano MDCCLXXXVII.
3. M. le docteur Margoliouth a bien voulu me communiquer le commencement de la copie du *Soloûk* qu'il avait exécutée sur les manuscrits d'Oxford.

lacunes dont l'une est signalée par une note de M. de Sacy, écrite au recto de l'un des feuillets de garde : « Il y a dans ce volume une lacune qui comprend quelque chose de l'année 800 et les quatorze premières années du IXᵉ siècle de l'hégire en entier. Il faut, pour y suppléer, avoir recours au nº 674. »

Le manuscrit qu'indique ainsi Sylvestre de Sacy est aujourd'hui catalogué sous le nº 1728; il contient la troisième partie du *Soloûk*, c'est-à-dire le récit des événements qui se sont passés en Égypte depuis l'année 801 jusqu'en 822 de l'hégire. Quoique négligée, l'écriture en est assez facilement lisible et elle doit remonter à la fin du XVᵉ siècle de notre ère.

Ces trois volumes ont respectivement 630, 488 et 165 feuillets. Les deux premiers ont été rapportés du Caire par le célèbre orientaliste Vansleb, qui les avait payés 23 piastres et demie; j'ignore la provenance du manuscrit 1728 et le nom de l'agent français qui l'a acquis en Orient; il ne porte aucune marque qui permette de le déterminer; toutefois, il est certain qu'il entra à la Bibliothèque du Roi peu de temps après les deux premiers, comme le prouvent les estampilles fleurdelisées et une notice écrite par Ascari sur l'un des feuillets de garde.

Je me suis attaché à rendre avec la plus grande fidélité la pensée de l'auteur du *Soloûk* et, dans certains cas, je n'ai pas hésité à m'écarter du mot à mot strict pour mieux atteindre ce but. Cette manière de traduire a ses partisans et ses adversaires; je la crois très supérieure à celle qui consiste à rendre mot pour mot les phrases de l'original et à transporter dans la langue de la traduction des métaphores et des idiotismes qui y sont insupportables et souvent incompréhensibles; elle est certainement plus pénible, car l'on est forcé de choisir entre deux et quelquefois trois ou quatre interprétations possibles d'une même phrase traduite mot à mot, ce qui ne laisse point quelquefois d'être très délicat. La comparaison continuelle du texte du *Soloûk* avec les ouvrages des autres historiens arabes de la Syrie et de l'Égypte [1] permet souvent de fixer

1. Le *Mofarradj* de Djamâl-ad-Dîn-ibn-Wâṣil, le *Mirât-az-Zamân* de Sibt-al-Djaûzi, la *Chronique d'Alep* par Ibn-ab-'Adim; l'*Histoire d'Égypte*, par Aboû-'l-Maḥâsin, etc.

le sens de passages douteux qui sans cela risqueraient de demeurer éternellement obscurs. La collation des manuscrits ne peut qu'aider à rétablir les mots estropiés par les copistes, tandis que la comparaison des différents historiens permet souvent de rétablir le fil des idées de l'auteur que l'on traduit dans des cas où, sans cette aide, il échapperait complètement. Il n'est pas rare, en effet, qu'un écrivain tel que Makrîzî, copiant un passage d'un historien antérieur, l'écourte, soit parce qu'il le trouve trop long, soit pour mieux dissimuler son plagiat; il arrive que ces phrases ainsi tronquées n'ont plus aucun sens, et, si l'on ne recourt à l'original, on risque fort de ne jamais les comprendre. Malheureusement, l'on ne possède pas tous les ouvrages qui ont servi de matériaux à Makrîzî, et même, quand ils sont connus, comme il ne cite pas exactement ses sources, il faut se livrer à un travail incroyable pour retrouver le passage qu'il a copié.

Dans la partie du *Soloûk* qui traite de l'histoire des Ayyoubites, je me servirai pour les notes de ma traduction de la Chronique de Djamâl-ad-Dîn-ibn-Wâsil et de l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie;* j'indiquerai ultérieurement les ouvrages que j'emploierai dans le même but, quand j'aborderai l'histoire des sultans Mamlouks.

Edg. BLOCHET.

CHRONOLOGIE

DE LA PREMIÈRE CROISADE

(1094-1100)

(Suite) [1]

1097, vers le 22 juin. — Les chefs des croisés se rendent auprès d'Alexis à Pelekanum, pour le féliciter de la prise de Nicée et prendre congé de lui, tandis qu'Étienne de Blois et Raimond de Saint-Gilles restent à Nicée pour la défense du camp des Francs. (161)

Sources : *Lettre I d'Étienne de Blois* (*Hist. occid. d. crois.*, t. III, 887 B) : « In marina quadam insula prope nos imperator secessit, ad quam omnes principes nostri praeter me et comitem S. Aegidii cucurrerunt, ut cum eo de tanta victoria congratularentur, quos omnes nimio, ut debuit, affectu recepit; et quia, ne casu superveniret civitati et exercitui nostro inimicissima Turcorum turba, me remansisse apud urbem audivit, gavisus est valde. » — Anne Comnène, l. XI, 3 (éd. de Bonn, t. II, p. 82) : « Ὁ δὲ αὐτοκράτωρ ἔτι περὶ τὸν Πελεκάνον διατρίβων... ἐνετείλατο διὰ γραμμάτων τῷ Βουτουμίτῃ, συμβουλεῦσαι ἅπασι κοινῶς τοῖς κόμησι, μὴ πρὸ τοῦ συντάξασθαι τῷ βασιλεῖ τῆς πρὸς Ἀντιόχειαν φερούσης ἅψεσθαι..... Καταλαβόντας δὲ τούτους τὸν Πελεκάνον ὁ αὐτοκράτωρ μεγαλοπρεπῶς δέχεται πολλῆς κηδεμονίας ἀξιώσας. »

Commentaire : Voy. Mailly, *L'esprit des crois.*, IV, 1 ; — Wilken, I, 152 ; — Peyré, I, 319 ; — Sybel, 347 (289) ; — HG, 195. — Les croisés n'étant restés campés devant Nicée que jusqu'au 26 juin, leur visite à Alexis dut avoir lieu tout de suite après la reddition de la ville.

1. Voy. *Rev. de l'Or. latin*, t. VI, pp. 214-293.

1097, vers le 24 juin. — Étienne de Blois donne par lettre à sa femme Adèle des nouvelles de ce qui lui est arrivé à Constantinople et à Nicée. En terminant, il lui dit que les croisés parviendront à Jérusalem dans cinq semaines, s'ils ne se trouvent pas arrêtés devant Antioche. (162)

Source : *Lettre I d'Étienne de Blois* (Bernier, *Hist. de Blois*, p. xxiv; Mabillon, *Mus. ital.*, I, ii, 237; *Hist., occid. d. crois.*, III, 885) : « Dico tibi, mi dilecta, quia de saepedicta Nicaea usque Jerusalem per v septimanas pervenimus, nisi Antiochia obstiterit nobis. »

Commentaire : Voy. *Hist. litt. de la Fr.*, IX, 271; — Mailly, I, lxij; — Michaud, *Biblioth., d. crois.*, I, 345; — Sybel, 9 (9); — Peyré, II, 471; — *Hist., occid. d. crois.*, III, lv; — HE, 253; — HG, 186; — Riant, *Inventaire*, 150 : « La lettre doit être placée entre le 17 et le 27 juin 1097. » — La lettre d'Étienne fut écrite immédiatement après la prise de Nicée et avant le départ des croisés pour Dorylée, donc vers le 24 juin 1097. Ce n'était pas la première qu'il écrivait à sa femme depuis son départ de France. Au début, il exprime la crainte qu'une lettre précédente, qu'il lui avait adressée de Constantinople et dans laquelle il lui racontait les incidents de son voyage jusqu'à son arrivée dans cette ville, ne lui fût point parvenue, et c'est pour cela, dit-il, qu'il lui écrit de nouveau. Il lui écrivit une troisième fois devant Antioche.

1097, vers le 25 juin. — Sur le conseil d'Alexis, les croisés envoient une ambassade en Égypte. (163)

Source : *Hist. belli sacri*, c. 22 (*Hist. occid. d. crois.*, t. III, p. 181) : « Statimque consiliati sunt principes nostri in unum, uti legatos in Babyloniam, consilio imperatoris mandarent Ammirario. Elegerunt continuo hos, Ugonem de Bellafayre et Bertrannum de Scabrica et Petrum de Picca, ejus capellanum. Vocatis vero istis, dederunt eis verba in hunc modum : Ite in protectione Dei per mare in Babyloniam, ad Ammirarium nostras ferre litteras..... Videat qualiter erga nos agere vult, aut christianitatem recipere et esse una nobiscum ut frater atque amicus, aut si paganorum vult amicitiam habere, et obviam nobis ad bellum exire. »

Commentaire : Voy. Sybel, 349 (201); — Peyré, I, 307; — Riant, *Inventaire*, 146; — HE, 169. — Seule, l'*Historia belli sacri* parle de cette ambassade des croisés au sultan d'Égypte, sans donner d'ailleurs de renseignements précis sur l'époque où les ambassadeurs partirent. Toutefois, je ne crois pas que la chose ait eu lieu avant la prise de Nicée. L'*Historia b. sacri* mentionne cet envoi immédiatement avant son récit de la prise de la ville, et immédiatement après celui de la chute de la tour,

survenue le 10 juin (voy. ci-dessus, n° 156). Comme l'*Historia* dit expressément que l'ambassade fut envoyée sur le conseil d'Alexis; comme, d'autre part, après la prise de Nicée la confiance des croisés dans la victoire et le succès final de l'expédition était grandement augmentée, je pense que l'envoi de l'ambassade dut avoir lieu non le 12 juin, comme l'a supposé Riant, mais après le retour dans leur camp des chefs francs qui s'étaient rendus auprès d'Alexis. Mathieu d'Édesse parle d'une lettre qui fut adressée par les princes croisés au roi d'Arménie Thoros (*Hist. armén. d. crois.*, I, 30). L'envoi de cette lettre eut-il lieu à la même époque, ou ne se fit-il que plus tard, lorsque l'armée était déjà entrée en Cappadoce? Il est difficile de trancher cette question. Riant date du 12 juin la lettre à Thoros, comme l'envoi de l'ambassade en Égypte.

1097, juin 26. — Une partie des croisés, entre autres les Normands, parmi lesquels se trouvait l'auteur des *Gesta Francorum*, lève le camp de Nicée et se dirige vers le pont du fleuve Geuksu, qu'elle atteint le même jour. (164)

Sources : *Gesta*, 128 (IX, 2, 3) : « Prima die qua recessimus a civitate [Nicaea], venimus ad quendam pontem [26 juin]. Ibi remansimus per duos dies [27 et 28 juin]. Tertia autem die [29 juin], priusquam lux coepisset oriri, surrexerunt nostri, et quia nox erat non viderunt tenere unam viam, sed sunt divisi per ij agmina et venerunt divisi per duos dies [29 et 30 juin]. Tertia die [1 juil.] irruerunt Turci super Boemundum... Hoc bellum factum est primo die Julii. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, p. 24). — *Hist. b. sacri*, c. 25 (*ibid.*, p. 182). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 33 A). — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. Le Prévost, III, 507). — Guibert de Nogent (*Hist. occid. d. crois.*, IV, 160 A). — Anne Comnène, l. XI, 3 (éd. de Bonn, II, 84) : « Ὁ δέ γε Τατίκιος μετὰ τοῦ ὑπ' αὐτὸν στρατοῦ καὶ οἱ κόμητες ἅπαντες καὶ τὰ.... Κελτικὰ πλήθη ἐν δυσὶν ἡμέραις τὰς Λεύκας καταλαβόντες. »

Commentaire : Voy. Wilken, I, 154; — Haken, *Gemælde d. Kreuzzüge*, I, 213 ; — Raumer, *Gesch. d. Hohenstaufen*, I, 94 ; — Sybel, 349 (291) ; — Peyré, I, 327; — HE, 144 ; — HG, 195 ; — Kohl, *Gesch. d. Mittelalters*, 21 ; — Von der Golz, *Der erste Eisenbahnzug in Angora* (*Allgemeine Zeitung*, 1893, Beilage, n° 11); — Poujoulat, *Voyage à Constantinople et dans l'Asie Mineure* (Bruxelles, 1841), lettre X, p. 85. — Les diverses relations ne concordent pas quant à la date à laquelle les croisés quittèrent Nicée. Foucher indique le 29 juillet (voy. n° 167), la *Lettre I d'Anselme de Ribemont* et Raimond d'Aguilers donnent le 28 du même mois, et les *Gesta*, d'une façon indirecte, le 26. Il n'en faut pas conclure nécessairement à une erreur de la part de tels ou tels de ces écrits ; il est plus naturel de supposer que

les contingents des croisés ne partirent pas tous en même temps ou le même jour de Nicée, ce qui eût été au surplus impossible, étant donné le nombre considérable des soldats. Peyré et Le Prévost, sans raison précise, adoptent la date du 25 juin. Celle du 27 juin, que j'avais admise dans mon édition des *Gesta*, p. 195, est également fausse. Celle du 26 se déduit de ce que disent les *Gesta* du jour de la bataille de Dorylée, laquelle, d'après ce texte, eut lieu le 1er juillet. Suivant Anne Comnène, l'armée entière aurait mis deux jours pour atteindre Λεύκα, ce qui n'implique nullement qu'une partie de cette armée n'y soit pas arrivée dès le premier jour après son départ de Nicée. C'est probablement à une simple erreur de plume qu'il faut attribuer la date du 5 juillet (*tertio nonas Julii*) fournie par Bartolf de Nangis (*Hist. occid. d. crois.*, III, 495 D).

1097, vers le 27 juin. — Les chefs des croisés, de retour de leur visite à Alexis Comnène, renvoient Anselme de Ribemont vers ce prince, pour traiter de leurs intérêts communs. (165)

Source. *Lettre I d'Anselme de Ribemont* (Riant, *Inventaire*, p. 222) : « Ea die (c'est-à-dire le 1er juillet, jour de la bataille de Dorylée), regressus sum ab imperatore ad quem me miserant principes pro communi utilitate. »

Commentaire : Voy. Riant, *Inventaire*, p. 166. — Dans la partie de la lettre qui précède le passage ci-dessus, Anselme avait parlé de la bataille de Dorylée, livrée le 1er juillet; c'est vraisemblablement ce jour-là qu'il avait quitté Pelekanum, où séjournait Alexis, pour rejoindre l'armée. Son départ pour aller trouver l'empereur grec dut avoir lieu vers la fin de juin, après que les chefs croisés, qui s'étaient rendus eux-mêmes à Pelekanum vers le 25 juin, furent rentrés à Nicée, et probablement avant le jour où les Normands partirent de Nicée, c'est-à-dire avant le 26 juin.

1097, juin 28. — L'armée des Provençaux quitte Nicée. (166)

Sources : Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. d. crois.*, III, 240 D) : « Profecti igitur a Nicaea civitate in Romaniam [28 juin], secunda die [29 juin] temere Boemundus cum quibusdam principibus a comite et episcopo ac duce digressus est; cumque in die tertia digressionis suae tentoria disponeret figere, 150000 Turcorum in pugnam adventare conspiciunt [1er juillet]. » — *Lettre I d'Anselme de Ribemont* (Riant, *Inventaire*, 222) : « A Nicaea autem IV kal. Julii [28 juin] castra moventes, tribus diebus iter carpentes [28-30 juin], IVa die [1er juillet] iterum Turci partem minoris nostri exercitus adgrediuntur. »

Commentaire : Voy. HG, 195; — Von der Goltz, *Der erste Eisenbahnzug in Angora* (*Allgem. Zeitg.*, 1893, Beilage 11). —

Raimond d'Aguilers, chapelain de Raimond de Toulouse, se trouvait sans doute avec les Provençaux, qui, le jour même de leur départ de Nicée, atteignirent le pont du Geuksu, situé un peu avant Lefke (l'ancien Λεύκα), non loin de l'endroit où le Geuksu se jette dans le Sakaria. Ils y rejoignirent les Normands et le reste des croisés partis avant eux de Nicée.

1097, juin 29. — L'armée des croisés, qui, pendant les jours précédents, s'était concentrée près du pont du Geuksu (Gallus), aux environs de Lefke, poursuit en deux détachements sa marche vers l'intérieur de l'Asie-Mineure. (167)

Sources : Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. d. crois.*, III, 240 D; cf. ci-dessus, n° 166). — *Gesta*, 128 (IX, 2, 3); cf. n° 164. — *Lettre I d'Anselme de Ribemont* (Riant, *Inventaire*, 222). — Foucher de Chartres (*Hist. occid.*, III, 334 A) : « Cum igitur barones nostri ab imperatore concessum abeundi accepissent, III° kal. Julii a Nicaea discessimus, interiores Romaniae partes adituri. Sed cum per duos dies [29-30 juin] iter egissemus nostrum, nuntiatum nobis est quod Turci, praetensis nobis insidiis, in planis per quae transituros nos putabant, proeliaturi exspectabant..... Mane autem, quod accidit kal. Julii..., adversus eos ordinate ire coepimus. » — Albert d'Aix, II, xxxviij : « Biduo autem communi agmine gradientes, decreverunt tanti exercitus divisionem fieri... Convenerunt inter ij montium apices, ubi per pontem flumine quodam superato, Boamundus prorsus cum suis sequacibus turmis a duce Godefrido dissociatur. »

Commentaire : Voy. Mailly, *L'esprit des croisades*, IV, 4; — Sybel, 350 (292) : « Fulcher und Anna (ce qui par rapport à cette dernière n'est pas exact; cf. n° 164) rechnen den Marsch erst von dieser Stelle (Lefke) an; man sieht dass die Pilger noch nahe bei Nicaea gestanden haben müssen. » — Peyré, I, 324; — HG, 196. — La concentration des croisés s'était faite aux environs de Lefke, le Λεύκα d'Anne Comnène. De là, ils reprirent leur marche le 29 juin, date que fournissent indirectement toutes les sources. Toutes les sources également nous apprennent que, pendant les deux jours suivants, ils marchèrent séparés en deux détachements et que, le troisième jour, ils furent attaqués par les Turcs.

1097, juin 30. — Le soir, des espions de l'un des détachements des croisés ayant aperçu, aux abords du camp, des Turcs qui paraissaient animés d'intentions hostiles, on prend immédiatement contre ceux-ci des mesures de précaution. (168)

Source : Foucher (*Hist. occid.*, III, 334 B; cf. n° 167) : «... cum per duos dies iter egissemus nostrum.....; sed cum inde

vespere illo [c'est-à-dire le soir du 1er juillet] speculatores nostri plures ex illis a longe adspexissent, statim nos inde munierunt : propterea nostra tentoria nocte illa conservari undique vigilibus fecimus. Mane autem quod accidit kal. Julii, etc... — Bartolf de Nangis (*ibid.*, 495 E).

Commentaire : Voy. Sybel, 351 (293); — Peyré, I, 331; — Damberger, *Synchron. Gesch. d. Kirche im Mittelalter*, VII, 272.

1097, juillet 1 (mercredi). — Combat entre les croisés et les Turcs dans la région de Dorylée. Le combat commence le matin, après 8 heures. L'après midi, à 2 heures, les Turcs sont mis en fuite, après l'arrivée sur le champ de bataille de Hugues le Grand, de Raimond de Saint-Gilles et de Godefroi, qui depuis deux jours s'étaient éloignés par une autre route et que Boémond fit rappeler en toute hâte. La poursuite des Turcs par les Francs dure jusqu'à la nuit. (169)

Sources : *Gesta*, 128 (IX, 3-12) : « Tertia vero die [= 1er juillet], irruerunt Turci vehementer super Boemundum et eos qui cum eo erant.....; nosque illos persecuti sumus, occidentes tota una die... Ab hora tertia [8-9 heures du matin] usque in horam nonam [2-3 heures après midi] perduravit haec pugna..... Hoc bellum factum est primo die Julii ». — *Lettre I d'Anselme de Ribemont* (Riant, *Inventaire*, 122 ; cf. ci-dessus, nº 166). — Foucher (*Hist. occid.*, III, 334 C) : « Mane autem, quod accidit kal. Julii, sumptis armis adversus eos ordinate ire coepimus. Hora itaque diei secunda, ecce praecursores Turcorum speculatoribus nostris appropiaverunt..... Nobis tunc deerant dux Godefridus et comes Raimundus atque Hugo Magnus, qui per duos dies, nescio qua de causa, se a nobis subtraxerant cum gente magna nostrorum, tramite bifurco... Quia tarde legatos nostros inde habuerunt, ideo nobis tarde succurrerunt..... Visis consociis nostris qui postremi ad adjuvandum nos properabant, laudando Deum, audaciam resumpsimus..... Heu ! quot de nostris die illo post nos lente venientes in via occiderunt. A prima siquidem hora diei usque ad sextam nos angustiae coercuerunt... Alii de rebus eorum (*scil.* Turcorum) camelos et equos plures oneraverunt..., alii vero Turcos fugientes usque ad mortem persecuti sunt. » — Raimond d'Aguilers (*ibid.*, 240 D) : «... cumque in die IIIa digressionis suae (la séparation des croisés en deux corps) tentoria disponeret figere, CL milia Turcorum in pugnam adventare conspiciunt. » — *Gesta Adhemari* (*ibid.*, V, 354 F) : « Capta autem civitate, direxerunt viam suam per mediam Romaniam, ubi in campo vocato Florido repererunt Turcos armatos sine numero..... Commiserunt proelium a mane usque ad vesperam. » — Anne Comnène, l. XI, 3 (éd. de Bonn, II, 84; *Hist. gr. d. crois.*, I, 48) : « Περὶ τὰς τοῦ Δορυλαίου

παιδιάδας ». — *Lettre de Boémond au pape Urbain II* (dans Foucher, *Hist. occid.*, III, 350 F) : « Cum igitur capta Nicaea, illam maximam multitudinem Turcorum in kal. Julii nobis obviam in valle Dorotillae devicimus et illum magnum Solimanum fugavimus..... » — Mathieu d'Édesse (*Hist. arm. d. crois.*, I, 28). — Guillaume de Tyr, III, xiij-xiv.

Commentaire : Voy. Maimbourg, I, 105-114 ; — Mailly, IV, 9-25 ; — Wilken, I, 154 ; — Haken, *Gemälde d. Kreuzzüge*, I, 215 ; — Michaud, I, 131 ; — Sybel, 78, 352 (67, 294) ; — Peyré, I, 338 ; — Le Prévost, dans son éd. d'Orderic Vital, III, 508 ; — Damberger, *Synchron. Gesch.*, VII, 273 et suiv. ; — Muralt, *Essai de chronogr.*, II, 80 ; — Rœhricht, *Beitræge*, II, 34 ; — Heermann, *Gefechtsführung abendl. Heere im Orient in d. Epoche d. ersten Kreuzz.* (1888), pp. 5-24 ; — Kohl, *Gesch. d. Mittelalters*, 22 ; Arbellot, *Les chevaliers limousins à la 1re crois.* (1881), p. 17 ; — P. Meyer, *Fragm. d'une chanson d'Antioche* (*Arch. de l'Or. lat.*, II, ii, 470) ; — HE, 144 ; — HG, 197-208 ; — Kugler, *Gesch. d. Kreuzzüge*, 40 ; — Riant, *Inventaire*, 152-165 ; — Von der Golz, *Der erste Eisenbahnzug in Angora* (*Allgem. Zeitg.*, 1893, Beilage 11) ; — Krumbacher, *Gesch. d. byz. Literatur*, 2e éd., p. 1019. — Le récit de la bataille livrée par les croisés à Soliman, le 1er juillet 1097, se trouve dans presque toutes les histoires, tant anciennes que modernes, de la croisade. Je ne puis m'expliquer comment Haken est arrivé à fixer la date de cet événement au 12 juillet. Tout a été dit sur les divers incidents de la bataille, mais on peut encore discuter sur l'emplacement exact où elle fut livrée. On la désigne généralement sous l'appellation de « bataille de Dorylée », et l'on identifie Dorylée avec la localité moderne d'Eskishehir. Cependant Naumann dit : (*Vom goldenen Horn bis zu den Quellen des Euphrat*, Münich, 1893, p. 106) : « Sur l'emplacement du moderne Eskishehir, il est impossible de découvrir aucune trace de l'antique Dorylée. Peut-être cette dernière ville se trouvait-elle à 3 kilom. plus au nord, à l'endroit où dans la grande plaine s'élève la colline de Sharügüt. » Il est impossible au surplus que la bataille ait été livrée dans les environs immédiats de Dorylée, car celle-ci est éloignée de près de 22 heures de marche du pont du Karasu (cf. ci-dessus, n° 167), et les croisés ne pouvaient encore y être parvenus. Mais von der Golz est certainement dans l'erreur lorsqu'il exprime l'opinion que les chrétiens adoptèrent le nom de Dorylée parce que cette ville était la première qu'ils devaient atteindre après avoir quitté Nicée. En effet, aucun des chroniqueurs francs, ni des témoins oculaires de l'expédition ne paraît avoir connu le nom de Dorylée. Tous donnent à la localité où eut lieu la bataille d'autres noms, qui ne répondent d'ailleurs à aucun endroit connu. La lettre des princes croisés, reproduite par Foucher (éd. citée, 350 F.), l'appelle : « Vallis Dorotillae » ; Baudri de Dol, ms. G. (éd. citée, p. 36) :

« Vallis Phinagonia » ; Raimond d'Aguilers (éd. citée, p. 240 D) et les *Gesta Adhemari Podiensis* (éd. citée, p. 354 F) : « campus Floridus » ; Albert d'Aix (II, xxxviij) : « vallis de Degorganhi, quae a modernis Ozellis nuncupatur. » Seule Anne Comnène indique la ville de Dorylée, mais sans que l'on puisse inférer de ses paroles que la bataille se soit livrée dans les environs immédiats de cette ville, comme Sybel l'a admis tout à fait arbitrairement [*Gesch. d. 1ten Kreuzzuges,* 351 (293)]. Elle dit, en effet : « Περὶ τὰς τοῦ Δορυλαίου πεδιάδας » c'est-à-dire aux environs de la plaine de Dorylée. Or cette plaine comprend un grand espace de pays (voy. la carte dans l'ouvr. ci-dessus de Naumann). Je me range tout à fait à l'opinion de von der Golz, qui pense que la bataille eut lieu assez loin de Dorylée, à savoir sur la route entre Nicée et Dorylée, peut-être près de Bosuzuk, peut-être près de Inönnu. — Voy. ce que j'ai dit à ce sujet dans mon édition des *Gesta,* p. 198.

1097, juillet 1-3. — Les croisés établissent leur camp sur le champ de bataille (près du Karasu), et s'occupent d'ensevelir leurs morts. (170)

Sources : Foucher de Chartres (éd. citée, p. 336 B) : « Die crastino et tertio Turci non cessaverunt fugere, quamvis eos nullus, nisi Deus, amplius fugaret. » — Albert d'Aix, II, xliij : « Hoc tam crudeli certamine finito, circa flumen quoddam et ejus carectum christiani milites spatio trium dierum quieverunt curantes corpora nimis fessa ex abundantia escarum quas Turci occisi et fugitivi reliquerant. Episcopi, presbyteri monachi, qui aderant, corpora occisorum terrae tradiderunt, animas fideles eorum in manu Jesu Christi precibus et psalmis commendantes. » — Id., III, I : « Quartae imminente lucis crepusculo, Francigenae castra moverunt. » — *La Chanson d'Antioche,* III, 14 (éd. de Paulin, Paris, t. I, p. 163) : « Al demain parson l'aube levèrent Borguignon ..... Ce fut un samedi, que de fi le set on ... » — Guillaume de Tyr, III, xvj : « Ibi per triduum moram sibi et equis suis fecerunt necessariam. » — Robert le Moine (*Hist. occid. d. crois.*, III, 764 E) : « Altera autem die, quae erat tertia mensis Julii, tentoria summo mane defixerunt et vestigia Turcorum fugientium sequi festinaverunt. »

Commentaire : Voy. Wilken, I, 157 ; — Haken, *Gemælde d. Kreuzzüge*, I, 224 ; — Damberger, *Synchron. Gesch.*, VII, 277 ; — HG, 210. — Le jour de la bataille fut le mercredi 1er juillet. D'après Robert le Moine, les croisés se seraient remis en marche *tertia die mensis Julii,* c'est-à-dire le vendredi 3 juillet. D'après Albert, ils demeurèrent trois jours sur le champ de bataille, soit le mercredi 1er juillet, le jeudi et le vendredi, et ils se remirent en route le samedi. Ce renseignement est confirmé indirectement par le texte de Foucher. Michaud (I, 138), Peyré (I, 365) et Le Prévost

(éd. d'Orderic Vital, III, 512) adoptent la donnée inexacte que fournit Robert le Moine.

1097, juillet 3. — Anselme de Ribemont rejoint l'armée, après avoir accompli la mission dont les chefs croisés l'avaient chargé auprès d'Alexis. (171)

Source : Cf. n° 165.

Commentaire : On voit par le contenu de la lettre d'Anselme (cf. n° 165) que ce personnage n'assista pas à la bataille livrée près de Dorylée. Il dut rejoindre l'armée des croisés la veille du jour où ceux-ci reprirent leur marche, c'est-à-dire le 3 juillet.

1097, juillet 4. — L'armée entière des croisés quitte le champ de bataille du Karasu (Dorylée) et continue sa marche à travers l'Asie-Mineure. Pendant les deux premiers jours de route, ils trouvent sur leur chemin des cadavres de chevaux et de cavaliers turcs, frappés pendant la poursuite. (172)

Sources : Cf. n° 170. — Raimond d'Aguilers (éd. citée, 240 G) : «... per primam et alteram diem juxta viam equos inimicorum mortuos cum dominis ipsis reperimus. »

Commentaire : Voy. n° 170. — La Chanson d'Antioche, en donnant le samedi comme le jour du départ de l'armée, a probablement suivi Albert d'Aix qui fournit la même date de jour.

1097, juillet 4. — Soliman II, fuyant devant les Turcs, rencontre une armée arabe, forte de 10,000 hommes, qui venait à son secours. Ce renfort, en apprenant sa défaite, rebrousse chemin et se disperse. (173)

Sources : *Gesta*, 130 (X, 1) : « Postquam vero Turci omnino fuerunt devicti, per iv dies et noctes fugientes huc et illuc, contigit ut Solimanus, dux illorum, filius Solimani veteris, fugeret de Nicea, qui invenit x milia Arabum, qui dixerunt ei : O infelix et infelicior omnibus gentilibus! cur tremefactus fugis? Quibus Solimanus lacrimabiliter respondit.... At illi, audientes talia, retrorsum verterunt dorsa et se expanderunt per universam Romaniam. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 28). — *Hist. b. sacri* c. 29 (*ibid.*, p. 183). — Robert le Moine (éd. citée, p. 764 F., 765 F) : «... nunc iva dies est ex quo [nos Solimanus] a facie eorum [*scil.* Francorum] fugere coepimus. » — Baudri de Dol (éd. citée, p. 36 E). — Guibert (éd. citée, p. 163 A). — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. Le Prévost, III, 512).

Commentaire : Voy. Mailly, *L'esprit d. crois.*, IV, 29; — Peyré, I, 363; — HG, 43, 209. — La déroute complète des Turcs,

d'après les *Gesta*, eut lieu dans la bataille du 1er juillet, dont le récit, dans les *Gesta*, est placé immédiatement avant le passage ci-dessus. La rencontre entre Soliman et les renforts arabes dut donc avoir lieu le 4 ou le 5 juillet.

1097, vers le 15 juillet. — Une flotte génoise part pour l'Orient avec un grand nombre de Génois qui avaient pris la croix. (174)

Source : Cafaro, *Liberatio civit. Orientis* (*Hist. occid. d. crois.*, V, 49 E) : « Multi de melioribus Januensibus illa die (cf. n° 71) crucem susceperunt, scilicet isti : Anselmus Rascherius, Obertus, Lamberti de Marino filius..... et reliqui plures, qui tanti fuerunt quod xij galeas et sandanum [= navis oneraria] unum de fortissimis bellatoribus viris armaverunt, et mense Julii versus Orientales partes iter inceperunt. »

Commentaire : Voy. Heyd, *Gesch. d. Levantehandels,* I, 147; — HG, 278. — La flotte génoise arriva en novembre 1097 au port Saint-Siméon (voy. plus loin, n° 210).

1097, vers le 31 juillet. — Arrivée de l'armée chrétienne à Antioche de Pisidie, après une marche dans laquelle elle avait grandement souffert de la disette et perdu bon nombre de soldats et de bêtes de somme. (175)

Sources : Foucher de Chartres (éd. citée, p. 336 D) : « Tum iter nostrum modeste calcavimus : die uno sitim gravissimam tolerantes, qua viri aliquanti et mulieres valde vexati exstincti sunt... Tunc venimus Antiochiam, quam parvam praenominant, in provincia Pisidiae, deinde Iconium, in quibus regionibus saepissime pane cibariisque satis indiguimus ; nam Romaniam, quae terra est optima et valde fertilis bonorum omnium, invenimus nimis a Turcis vastatam et depopulatam. » — Bartolf de Nangis (*Hist. occid. d. crois.*, III, 496 E). — *Gesta,* 130 (X, 3) : « Nos itaque persequebamur eos [Turcos] per deserta et in aquosam et inhabitabilem terram, ex qua vix vivi evasimus vel exivimus. Fames vero et sitis undique coartabant nos, nihilque penitus nobis erat ad edendum, nisi forte vellentes et fricantes spicas manibus nostris, tali cibo quam miserrime vivebamus. Illic fuit mortua maxima pars nostrorum equitum ». — Robert le Moine (*Hist. occid. d. crois.*, III, 766 C). — Tudebode (*ibid.*, 27 C). — *Hist. b. sacri*, c. 29 (*ibid.*, 184). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 36 B). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 163 G). — Orderic Vital (éd. Le Prévost, III, 512). — Accolti (*Hist. occid d. crois.*, V, 564 B). — *Hist. Nicaena vel Antiochena* (*ibid.*, 149 E). — Albert d'Aix, III, iij : « Dux Godefridus, Boemundus, Robertus, Reymundus regia via a longe seque-

bantur et Antiochiam minorem reclinantes... hospitio nona diei hora moram facere decreverunt. » — Guill. de Tyr, III, xvj.

Commentaire : Voy. Michaud, I, 139 ; — Peyré, I, 368 ; — Sybel, 358 (299) ; — Kugler, *Albert v. Aachen*, p. 36 ; — HE, 144 ; — HG, 211 et suiv. — De Bozujuk, où les croisés se trouvaient au début de juillet, jusqu'à Antioche de Pisidie, dont les ruines se voient aux environs de l'actuel Jalovatz, il y a environ 260 kilomètres, soit approximativement cinquante-deux heures de marche. Étant données les chaleurs de l'été, l'armée ne put s'avancer qu'avec lenteur, ce que d'ailleurs Foucher dit expressément. On peut donc présumer qu'elle ne fit en moyenne pas plus de 10 kilomètres par jour.

1097, vers le 1er août. — Godefroi de Bouillon, chassant dans les environs d'Antioche de Pisidie, est blessé grièvement par un ours. (176)

Sources : Albert d'Aix, III, iv : « Antiochiam minorem reclinantes, hospitio..... facere decreverunt (cf. n° 175).....; illic accubantes..... silvam aptissimam venatibus reperientes..... Godefridus ursum... respicit, etc., etc. » — Guibert de Nogent (éd. citée, p. 230 B). — Guillaume de Tyr, III, xvij.

Commentaire : Voy. Mailly, *L'esprit d. crois.*, IV, 52 ; — Wilken, I, 159 ; — Michaud, I, 140 ; — Peyré, I, 372 ; — Sybel, 78 (67). — Beyer, *Vita Godefridi Bullion.*, p. 38 ; — Kugler, *Albert v. Aachen*, 37 ; — Kugler, *Gottfried von Bouillon*, dans l'*Hist. Taschenbuch*, de Raumer, 6e sér., VI, 17. — Le combat de Godefroi et de l'ours, raconté en détail par Albert d'Aix, est révoqué en doute par Sybel, mais considéré comme parfaitement authentique par Kugler.

1097, vers le 5 août. — Raimond de Toulouse tombe dangereusement malade. (177)

Sources : Raimond d'Aguilers (éd. citée, 241 A) : « Devictis et profligatis Turcis, pacifice et alacriter per Romaniam usque Antiochiam venimus. Sed comes aliquantulum exercitum retardavit causa infirmitatis suae..... Ita ea infirmitate affectus fuit, ut depositus de lecto in terram, vix etiam vitalem pulsum haberet, unde episcopus Aurasicae urbis officium ei quasi pro defuncto impenderet ; sed divina clementia de morte eum ilico relevavit et sospitati reddidit. ». — *Hist. b. sacri*, c. 30 (éd. citée, p. 184).

Commentaire : Voy. Mailly, *L'esprit d. crois.*, IV, 54 ; — Michaud, I, 140 ; — Peyré, I, 375. — Le rédacteur de l'*Hist. b. sacri*, qui a inséré presque textuellement dans son récit le renseignement fourni par Raimond d'Aguilers, place cette maladie du comte Raimond avant l'arrivée de l'armée à Iconium. J'adopte

cette indication chronologique bien que les paroles de Raimond d'Aguilers : *usque Antiochiam venimus*, puissent s'appliquer aussi bien à Antioche de Syrie qu'à Antioche de Pisidie.

1097, vers le 15 août. — Arrivée des croisés devant Iconium. (178)

Sources : Foucher de Chartres (éd. citée, p. 336 D ; cf. ci-dessus, n° 175). — Bartolf de Nangis (éd. citée, p. 496 E; cf. n° 175). — *Gesta*, 130 (X, 4) : « Deinceps appropinquavimus Iconio. Habitatores terrae illius suadebant nos nobiscum ferre utres plenos aqua, quia illic in itinere diei unius est maxima penuria aquae. Nos vero ita fecimus, donec pervenimus ad quoddam flumen, ibique hospitati sumus per ij dies. » — Tudebode (éd. citée, 30 A). — *Hist. belli sacri*, c. 30 (éd. citée, p. 184). — Robert le Moine (éd. citée, p. 766 E). — Baudri de Dol (éd. citée, p. 37 D). — Guibert de Nogent (éd. citée, p. 163 H). — Orderic Vital (éd. Le Prévost, III, 513). — Guill. de Tyr, III, xviij.

Commentaire : Voy. Peyré, I, 377; — Kohl, *Gesch. d. Mittelalters*, 22; — HE, 144; — Kugler, *Albert v. Aachen*, 38; — HG, 213. — La distance entre Antioche de Pisidie et Iconium est d'environ 115 kilomètres, et, en raison de la chaleur (*ob nimios calores mensis Augusti* [Alb. d'Aix, III, 1]), les croisés ne durent la parcourir qu'avec une grande lenteur (cf. ci-dessus, n° 175).

1097, vers le 20 août. — Arrivée des croisés vers le fleuve de Tscharschembe, où ils s'arrêtent pendant deux jours. (179)

Sources : *Gesta*, 130 (X, 4), cf. ci-dessus, n° 178. — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 30 A). — *Hist. b. sacri*, c. 31 (*ibid.*, p. 184). — Robert le Moine (*ibid.*, 767 A). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 37 E). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 164 A). — Orderic Vital (éd. Le Prévost, III, 513).

Commentaire : Voy. Peyré, I, 378. — HE, 145 ; — HG, 214. — Il n'est dit dans aucun document combien de temps les croisés restèrent à Iconium. Les paroles d'Albert d'Aix : *quia in itinere diei unius est maxima penuria aquae*, montrent, qu'après leur départ d'Iconium, ils durent traverser une assez vaste contrée manquant d'eau. Le cours d'eau près duquel ils s'arrêtèrent deux jours et qu'ils ne durent atteindre probablement qu'après une marche de deux jours au moins, est le Tscharschembe, qui coule du nord au sud, à 40 kilomètres d'Iconium dans la direction d'Héraclée.

1097, août. — L'empereur Alexis envoie à Oderisio, abbé du Mont-Cassin, une ambassade chargée de lui expliquer sa conduite

à l'égard des croisés et de le renseigner sur les heureux débuts de l'expédition. (180)

Source : *Lettre d'Alexis à l'abbé Oderisio* (publ. dans : Gattula, *Hist. Casin.*, I, II, 294; Muratori, *Antiq. Ital.*, V, 389-390; Tosti, *Storia di M. Casino*, II, 95; Trinchera, *Syllabus*, n° 62, p. 79. — Riant, *Epistola Alexii*, p. 43) : « .... missa est mense Augusto, indictione v^a, a sanctissima urbe Constantinopoli. »

Commentaire : Voy. Riant, *Epistola Alexii*, Praef., p. LXXIII; — Riant, *Inventaire*, 151. — Alexis avait eu de bonnes nouvelles de l'abbé Oderisio et de sa communauté par les croisés qui s'étaient rendus à Constantinople à travers l'Italie et avaient passé au Mont-Cassin. Il en exprima sa satisfaction dans une lettre qu'il remit à son ambassade, pour servir à celle-ci de lettre de recommandation, lettre qu'il dut écrire dans l'été de 1097. On ne peut dire si l'indication chronologique qui la termine se rapporte à l'époque du départ de l'ambassade de Constantinople ou à celle de son arrivée au Mont-Cassin.

1097, vers le 10 septembre. — Les croisés arrivent devant Héraclée (Eregli); ils attaquent aussitôt les Turcs qui s'y trouvent, les mettent en fuite et occupent la ville, dans laquelle ils restent quatre jours. (181)

Sources : *Gesta*, 130 (X, 4) : « Venerunt ad Erachiam, in qua erat Turcorum nimia congregatio, exspectans et insidians quomodo posset Christi milites nocere et contristare. Quos Turcos Dei omnipotentis milites invenientes audacter invaserunt. Superati itaque sunt inimici nostri in die illa, tamque celeriter fugiebant quam sagitta fugit emissa ictu valido chordae et arcus. Nostri igitur intraverunt statim in civitatem, ibique mansimus per IV dies. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 30 B). — *Hist. b. sacri*, c. 31 (*ibid.*, p. 184). — Robert le Moine (*ibid.*, p. 767 B). — Foucher de Chartres (*ibid.*, p. 337 C) : « Cum autem ad Eracleam urbem ventum est, vidimus in cœlo signum quoddam, quod alburno splendore fulgens apparuit in modum ensis figuratum cuspide versus Orientem protento. » — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 37 F). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 164 B). — Orderic Vital (éd. Le Prévost, III, 513). — Henri de Huntingtdon, *De captione Antiochiae* (*Hist. occid. d. crois.*, V, 376 A, 384 A). — Bartolf de Nangis (*ibid.*, *III*, 496 F). — *Hist. Nicaena vel Antiochena* (*ibid.*, V, 149 E). — *Hist. Godefridi* (*ibid.*, V, 458 A, 481 B). — *Li estoire de Irlm. et d'Antioche* (*ibid.*, V, 633 B). — Anne Comnène, *Alexias*, XI, 3 (éd. de Bonn, II, 85) : « Πορευομένων δ'ἐκεῖθεν ἰλαδὸν τῶν ταγμάτων, συνέλαχον τούτοις κατὰ τὴν 'Εβραικὴν ὅ τε Τανισκὰν ὁ Σουλτὰν καὶ ὁ 'Ασάν, ὃς μόνος ἦρχε χιλιάδων ἀνδρῶν ὁπλιτῶν ὀγδοήκοντα. Μάχης οὖν καρτερᾶς γενομένης... »

Commentaire : Voy. Mailly, *L'esprit des crois.*, IV, 56. — Peyré, I, 378 ; — Sybel, 358 (299), 548 (465). — Kohl, *Gesch. d. Mittelalters*, 22 ; — HE, 145, 205, où il a été dit par erreur, que Tancrède et Baudouin se séparèrent des croisés à Eregli vers la fin de juillet ou à la fin d'août, alors qu'à cette époque ils ne pouvaient être encore arrivés dans cette localité. — HG, 215 ; — *Hist. occid. d. crois.*, V, 633 n. — D'après Foucher et les auteurs qui l'ont copié, l'armée chrétienne, pendant son séjour à Héraclée, aurait vu une comète. Cette comète apparut en Occident au début d'octobre 1097. Les croisés ne seraient donc pas arrivés à Héraclée dès la fin d'août ou le début de septembre, mais seulement au commencement d'octobre. Dans ce cas, ils auraient employé les mois de juillet, août et septembre à parcourir la distance entre Nicée et Héraclée, alors que, pour franchir celle, à peu près égale, qui sépare Héraclée d'Antioche, en passant par Césarée, Kokossus et Marasch, ils auraient mis seulement trois semaines. Étant donné ce que nous connaissons de leur marche, cela nous paraît impossible à admettre. Je suppose donc que Foucher, qui sur toute la route de Nicée ne mentionne que les villes d'Antioche de Pisidie, d'Iconium et d'Héraclée, a, dans le passage ci-dessus, mis Héraclée au lieu de Césarée [de Cappadoce]. De Césarée à Antioche l'armée n'eut à parcourir que 350 kilomètres ; il n'y a donc rien de surprenant à ce qu'elle ait pu, en trois semaines, se rendre de l'une de ces villes à l'autre. C'est en raison de ce fait que nous avons fixé aux environs du 10 septembre la date de leur arrivée à Héraclée. Il y a, au surplus, un autre motif pour placer avant le mois d'octobre le séjour des croisés à Héraclée, c'est que, entre cette ville et Césarée, ils prirent possession d'un assez grand nombre de châteaux, ce qu'ils n'auraient pu faire dans le court espace de temps allant du 1er au 20 octobre (cf. ci-dessous, n° 185). Il est certain qu'Anne Comnène, en parlant de la bataille livrée par les Francs à Hebraica, a en vue celle même dont parlent les *Gesta* comme ayant eu lieu à Héraclée. Soliman II, le Κλιτζιασθλὰν (Kilidsch-Arslan) d'Anne Comnène, s'était posté à Héraclée pour tenter de s'opposer encore une fois à la marche des croisés. Le renseignement fourni par Anne Comnène, d'après lequel les croisés s'emparèrent du camp des Turcs et s'arrêtèrent οὐκ ἐπὶ πολύ aux abords de la place, concorde avec la relation des *Gesta*, suivant laquelle ils entrèrent immédiatement dans Héraclée et y restèrent quatre jours. Toutefois, les *Gesta* ne disent rien de la force de l'armée turque, qui, d'après Anne Comnène, aurait compté 80,000 hommes ; ils ne disent pas non plus que le combat ait été particulièrement vif. Il est probable que ce que dit Anne Comnène sur ces deux points doit être quelque peu exagéré et qu'il ne faut prendre de son récit que ce qui n'est pas en contradiction avec le témoignage des écrivains occidentaux, témoins oculaires, tels qu'Anselme de

Ribemont, Étienne de Blois, Foucher de Chartres et l'auteur anonyme des *Gesta;* ceux-ci, en effet, si les croisés avaient eu à combattre une aussi formidable armée, n'eussent pas manqué, les uns ou les autres, de signaler la chose.

1097, vers le 14 septembre. — Tancrède et Baudouin se séparent de l'armée et se rendent en Cilicie à travers le Taurus. (182)

Sources : *Gesta* (X, 5) : « Illic [Erachiae] divisit se ab aliis Tancredus..... et Balduinus, simulque intraverunt Vallem de Botrenthrot. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 30 C). — *Hist. b. sacri*, c. 31 (*ibid.*, 184). — Robert le Moine (*ibid.*, 767 C) : « Die vero quinta de civitate omnes exierunt, et tunc Balduinus comes et Tancredus ab aliis se cum suis militibus diviserunt. » — *Baudri de Dol* (*ibid.*, IV, 37 F). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 164 C). — Orderic Vital (éd. citée, III, 513). — Anonymus Rhenanus, *Hist. Godefr.* (*Hist. occid. d. crois.*, V, 458 B). — Accolti (*ibid.*, 564 D). — Albert d'Aix, III, IIJ : « Post haec, egressis ab angustis rupibus, decretum est communi benevolentia propter nimietatem populi exercitum in partes dividi ; de quibus Tancredus et Balduinus cum suis recedentes, per medias valles Ozellis transibant... Tancredus qui praecesserat et regiam viam tenebat versus maritima, prior Baldewino, fratre ducis, per vallem Buotentrot, superatis rupibus per portam quae dicitur Juda, ad civitatem quae dicitur Tarsus, vulgari nomine Tursolt, descendit. »

Commentaire : Voy. Mailly, *L'esprit d. crois.*, IV, 34; — Wilken, I, 159; — Michaud, I, 141; — Sybel, 363 (304); — Damberger, *Synchron. Gesch.*, VII, 279; — Peyré, I, 379, 389; — Dulaurier, dans le *Rec. des hist. armén. des crois.*, I, 31; — HG, 216; — Kohl, *Gesch. d. Mittelalters*, 22; — Kugler, *Albert v. Aachen*, 40 et suiv. — Wilken et Damberger, s'appuyant sur le texte un peu confus d'Albert d'Aix, ont admis que Tancrède et Baudouin s'étaient séparés du gros de l'armée tout de suite après la bataille de Dorylée. Kugler s'est efforcé de prouver la véracité du témoignage d'Albert. Mais deux raisons péremptoires nous empêchent d'adopter cet avis. D'abord la teneur de la première lettre d'Anselme de Ribemont (Riant, *Inventaire*, 222), qui nous montre qu'après la bataille de Dorylée, les chefs de l'armée chrétienne continuèrent tous ensemble leur marche à travers l'Asie-Mineure (*ab ea die ad invicem non sunt separati*) et cela par le simple motif que des corps détachés eussent couru le risque d'être anéantis par les Turcs. La seconde raison est que les *Gesta*, dont le témoignage est inattaquable, ne permettent pas de supposer que Baudouin et Tancrède se soient séparés du gros de l'armée en un endroit autre qu'Héraclée.

1097, vers le 14 septembre. — D'Éregli, l'armée chrétienne con-

tinue sa marche dans la direction du nord-ouest, vers Césarée de Cappadoce. (183)

Sources : *Gesta*, 131 (XI, 1) : « Major exercitus, scilicet Raimundus, comes de S. Egidio et Boamundus duxque Godefridus et alii principes in Hermeniam intraverunt terram, sitientes et aestuantes Turcorum sanguinem. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 32 A). — *Hist. b. sacri*, c. 32 (*ibid.*, 185). — Robert le Moine (*ibid.*, 768 B). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 38 G). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 167 D). — Orderic Vital (éd. citée, III, 515). — Anonyme rhénan, *Hist. Godefridi* (*Hist. occid.*, V, 458 D),

Commentaire : Voy. ci-dessus, n°s 181 et 182.

1097, vers le 21 septembre. — Arrivée de Tancrède et de Baudouin devant Tarse, dont les habitants seldjoukides s'enfuient. Querelle entre ces deux princes pour la possession de la ville. (184)

Sources : *Gesta*, 130 (X, 5) : « Divisit se Tancredus et venit Tarsum..... et castrametatus est ante portam urbis. Ex alia parte venit vir inclitus comes Balduinus cum suo exercitu..... Nocte itaque superveniente, omnes Turci tremefacti fugam una arripuerunt. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 30 C). — *Hist. b. sacri*, c. 31 (*ibid.*, 184). — Albert d'Aix, III, iij (cf. n° 182). — Raoul de Caen, c. 38 (*ibid.*,633). — Guill. de Tyr, III, xix, xx.

Commentaire : Voy. ci-dessus, n° 180; — HG, 218. — Baudouin arriva certainement à Tarse le soir du jour où Tancrède y était parvenu et où il avait livré un combat à la garnison turque. En tenant compte de la distance entre Héraclée et Tarse, et des difficultés de la marche à travers le Taurus, on peut supposer que Baudouin et Tancrède arrivèrent devant Tarse cinq jours au minimum et huit jours au maximum après leur départ d'Héraclée. Ce dernier chiffre pourrait se déduire du texte combiné de Robert le Moine et d'Albert d'Aix. En effet, d'après Robert (cf. ci-dessus, n° 182), Baudouin et Tancrède se seraient séparés cinq jours après avoir quitté Héraclée, et, d'après Albert, Baudouin aurait suivi pendant trois jours une route à part, jusqu'à son arrivée devant Tarse que Tancrède venait d'atteindre de son côté. Comme j'ai admis ci-dessus (n° 182) qu'ils étaient partis d'Héraclée vers le 14 septembre, je fixe à la date approximative du 21 leur arrivée à Tarse.

1097, vers le 25 septembre. — Arrivée de la principale armée chrétienne devant un château fort du prince Assan, en Cappadoce. Ils renoncent à s'en emparer, mais occupent les autres châteaux de la contrée. Ils abandonnent la possession

du pays à un seigneur nommé Siméon, qui s'y installe avec un grand nombre de chevaliers chrétiens. (185)

Sources : *Lettre II d'Étienne de Blois à sa femme Adèle* (*Hist. occid. d. crois.*, III, 888 C) : « Post haec totius Romaniae partes Domino adquisivimus; postea Cappadociam; atque in Cappadocia quemdam Turcorum principem Assan habitare cognovimus. Illuc iter nostrum direximus; cuncta vero castra illius vi devicimus, et eum in quoddam firmissimum castrum in alta rupe situm fugavimus, terram quoque ipsius Assan uni ex nostris principibus dedimus, et, ut praedictum Assan debellaret, cum multis Christi militibus ibi eum dimisimus. » — *Gesta*, 131 (XI, 1) : « Tandem pervenerunt ad quoddam castrum quod tam forte erat ut nihil ei possent facere. Erat autem ibi homo quidam nomine Simeon qui in illa ortus fuit regione, quique hanc petiit terram, quo eam de manibus defenderet inimicorum Turcorum, cui sponte illi dederunt terram, quique remansit ibi cum sua gente. » (Voir aussi les copistes des *Gesta,* cités au n° 183.) — Anne Comnène, l. XI, 3 (éd. de Bonn, II, 85). «.... τὴν ταφρείαν τῶν Τούρκων καταλαβόντες κἀκεῖσε μικρὸν ἑαυτοὺς διαναπαύσαντες τοὺς Τούρκους κατὰ τὴν 'Αγρουστόπολιν αὖθις καταλαμβάνουσι καὶ προσβαλόντες τρέπουσι κατὰ κράτος. »

Commentaire : Voy. Peyré, I, 380; — Sybel, 370 (311); — Damberger, *Synchron. Gesch.*, VII, 279; — Le Prévost, dans l'éd. d'Orderic Vital, III, 515; — HG, 216. — L'armée des croisés, arrivée vers le 10 septembre à Héraclée, se trouva dès le 21 octobre à Antioche. Elle ne dut par conséquent consacrer que fort peu de temps à la conquête de la Cappadoce, et il est à présumer que la prise des châteaux de ce pays ne lui coûta pas grand'peine. Dans la plupart, les Turcs ne firent pas de résistance sérieuse, et, lorsqu'ils résistèrent, les croisés ne s'acharnèrent pas à les réduire, comme ce fut le cas par exemple du *firmissimum castrum*, où Assan s'était réfugié. Cet Assan est sans doute le personnage cité par Anne Comnène à propos du combat d'Héraclée (cf. ci-dessus, n° 181). Le *castrum firmissimum* d'Étienne de Blois est sans doute le même que le *castrum forte* des *Gesta* et probablement le même que l'Agrustopolis d'Anne Comnène.

1097, vers le 27 septembre. — Arrivée de l'armée principale à Césarée de Cappadoce. (186)

Sources : *Gesta*, 131 (XI, 2) : « Nos denique exeuntes inde, pervenimus feliciter usque Caesaream Cappadociae. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 32 B). — *Hist. b. sacri*, c. 32 (*ibid.*, 185). — Robert le Moine (*ibid.*, 769 A). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 39 A). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 167 E). — Orderic Vital (éd.

citée, III, 515). — Hugues de Lerchenfeld (*Hist. occid.*, V. 384). — Anonyme rhénan, *Hist. Godefridi* (*ibid.*, 458 D).

Commentaire : Michaud, I, 146; — Peyré, I, 381; — P. Paris, dans son éd. de la *Chanson d'Antioche*, I, 183; — Sybel, 370 (310); — HG, 228; — Kugler, *Albert d'Aix*, 41 et suiv. — Le Prévost (éd. d'Orderic Vital, III, 515) et P. Paris se trompent en disant que l'armée des croisés ne passa pas à Césarée de Cappadoce, mais bien à Césarée « *ad Anazarbum* », en Cilicie. Car nous ne sommes pas autorisés à admettre que l'auteur anonyme des *Gesta* ait confondu les deux villes; s'il y avait eu confusion de sa part les autres renseignements qu'il donne touchant la marche des croisés d'Héraclée à Antioche ne pourraient s'expliquer que par une série d'hypothèses sans fondement. — Sur les motifs qui doivent faire adopter Césarée de Cappadoce, voir pour plus de détails, Kugler, *Albert v. Aachen*, 41, et HG, 216 et 228.

1097, fin septembre et début d'octobre. — Tancrède s'empare des villes ciliciennes d'Adana et de Mopsueste, ainsi que d'un grand nombre de châteaux. (187)

Sources : *Gesta*, 131 (X, 8) : « Fuerunt ei [Tancredo] statim traditae ij optimae civitates, videlicet Athena et Mamistra et plurima castra. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 31). — *Hist. b. sacri*, c. 31 (*ibid.*, p. 185). — Robert le Moine (*ibid.*, 768 B, C). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 38 F). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 164 H). — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. citée, III, 514). — Henri de Huntingdon (*Hist. occid. d. crois.*, V, 376 B). — Albert d'Aix, III, xv. — Raoul de Caen, c. 41-44 (*Hist. occid. d. crois.*, III, p. 636). — Guill. de Tyr, III, xx, xxj. — Accolti (*Hist. occid. d. crois.*, V, 565 C, D).

Commentaire : Voy. Wilken, I, 161; — Haken, *Gemælde d. Kreuzzüge*, I, 228; — Raumer, *Gesch. d. Hohenstaufen*, I, 103; — Michaud, I, 144 et suiv.; — Sybel, 369 (309); — Peyré, I, 398; — Damberger, *Synchron. Gesch.*, VII, 280; — Kugler, *Albert v. Aachen*, 55, 56; — Kohl, *Gesch. d. Mittelalters*, 22; — HG, 224. — La conquête de la Cilicie doit se placer entre l'époque où Tancrède et Baudouin quittèrent l'armée principale et celle où cette armée arriva devant Antioche, le 21 octobre 1097. On ne trouve nulle part de date précise pour l'occupation des diverses places de Cilicie.

1097, vers le 3 octobre. — Arrivée de l'armée principale à Plastenzia, que, peu auparavant, les Turcs avaient assiégée sans succès pendant trois semaines. La ville est donnée au chevalier Pierre d'Aulps (« de Alpibus »). (188)

Sources : *Gesta*, 131 (XI, 2) : « A Cappadocia egressi, venimus

ad quamdam civitatem pulcherrimam et nimis uberrimam, quam paululum ante nostrum adventum obsederant Turci per iij hebdomadas, sed non superaverant. Mox illuc advenientibus nobis, continuo tradidit se in manu nostra cum magna laetitia... ...Petro de Alpibus cum nimio amore gratis concesserunt eam. — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 32 C). — *Hist. b. sacri*, c. 32 (*ibid.*, p. 185). — Robert le Moine (*ibid.*, 769 A). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 39 A) : «..... civitatem pulchram et uberae glebae opimam, nomine Plastentiam... » — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. citée, III, 515) : «... Plastentia, civitas pulchra... christianis ilico gratanter patuit. »

Commentaire : Voy. Peyré, I, 382 ; — Ritter, *Erdkunde*, XIX, 269 ; — HE, 145 ; — HG, 229. — Plastenzia, dont le nom n'est donné que par Baudri de Dol et son copiste Orderic Vital, doit être identifié probablement avec l'ancienne Comana de Cappadoce, dont les ruines sont marquées sur la carte générale de Kiepert entre Césarée et Coxon. La distance entre Césarée et Comana est de 86 kilomètres, et cette distance put être franchie, en raison de la saison moins chaude, dans un temps relativement court. En admettant que les croisés se soient arrêtés deux ou trois jours à Césarée, on peut supposer qu'ils arrivèrent à Plastenzia dans les tout premiers jours d'octobre.

1097, vers le 4 octobre. — Boémond se met à la poursuite des Turcs qui avaient assiégé Plastenzia avant l'arrivée des croisés, et il se sépare de l'armée principale. (189)

Sources : *Gesta*, 131 (XI, 3) : « Sequenti nocte, audivit Boamundus quod Turci, qui fuerant in obsessione civitatis, frequenter praecederent nos. Extemplo praeparavit se solummodo cum militibus, quatinus illos undique expugnaret ; sed illos invenire non potuit. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 32 D). — *Hist. b. sacri*, c. 32 (*ibid.*, p. 185). — Robert le Moine (*ibid.*, 769 C). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 39 C). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 168 B).

Commentaire : Voy. Peyré, I, 382 ;— HG, 230. — Par l'expression *sequenti nocte* il faut entendre la nuit qui suivit le jour de l'arrivée des croisés à Plastenzia (vers le 3 octobre ; cf. n° 188). Sur le retour de Boémond vers l'armée principale, qui venait d'arriver à Marasch, voy. plus loin, n° 194.

1097, vers le 5-6 octobre. — Arrivée de l'armée principale à Coxon (Geuksu), où elle s'arrête pendant trois jours. (190)

Sources : *Gesta*, 131 (XI, 3) : « Deinde venimus ad quamdam urbem nomine Coxon, in qua erat maxima ubertas omnium bonorum quae nobis erant necessaria. Christiani igitur, videlicet alumni urbis illius reddiderunt se statim, nosque fuimus ibi optime per

iij dies, et illic maxime sunt recuperati nostri. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 33 A). — *Hist. b. sacri*, c. 33 (*ibid.*, p. 185). — Robert le Moine (*ibid.*, 769 D). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 39 C). — Orderic Vital (éd. citée, III, 516). — Guibert de Nogent (éd. citée, 168 B). — Henri de Huntingdon (*Hist. occid. d. crois.*, V, 376 B). — Hugues de Lerchenfeld (*ibid.*, V, 384 B). — Anonyme rhénan, *Hist. Godefridi* (*ibid.*, V, 458 E).

Commentaire : Voy. Michaud, I, 146; — Peyré, I, 383; — Sybel, 370 (310); — Kohl, *Gesch. d. Mittelalters*, 23; — HE, 145; — HG, 230. — De Plastenzia à Geuksu, il y a 55 kilomètres, que l'armée peut avoir franchis en deux ou trois jours.

1097, vers le 7 octobre. — Raimond de Saint-Gilles envoie de Geuksu à Antioche 500 chevaliers, sous la conduite de Pierre de Castillon et d'autres seigneurs. (191)

Sources : *Gesta*, 132 (XI, 4, 6) : « Audiens, itaque Raimundus, comes S. Egidii, quod Turci qui erant in custodia Antiochiae discessissent, in suo invenit consilio quod mitteret illuc aliquos ex suis militibus qui eam diligenter custodirent. Tandem elegit illos quos legare volebat, videlicet Petrum de Castellione, vicecomitem, Willelmum de Monte Pislerio, Petrum de Roasa, Petrum Raimundum de Pul cum D militibus..... Nos autem qui remansimus..... » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 33 B); — Robert le Moine (*ibid.*, 770 A); — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 39 D); — Guibert de Nogent (*ibid.*, 168 B); — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. citée, III, 516); — Anonyme rhénan, *Hist. Godefridi* (*Hist. occid. d. crois.*, V, 458 F).

Commentaire : Voy. Peyré, I, 383; — Kugler, *Albert v. Aachen*, 62; — HG, 232. — L'envoi de ces cinq cents chevaliers à Antioche, mentionné seulement par les *Gesta* et leurs copistes (sauf l'auteur de l'*Hist. b. sacri*, qui l'omet sans doute parce qu'il n'en est pas parlé dans Raimond d'Aguilers, son second modèle), eut lieu pendant que les croisés étaient à Geuksu; cela ressort avec évidence du texte des *Gesta*. L'armée principale ne quitta Geuksu qu'après le départ des cinq cents chevaliers.

1097, vers le 8 octobre. — L'armée principale des croisés quitte Geuksu. (192)

Sources et Commentaire : Cf. ci-dessus, n° 190.

1097, vers le 9-12 octobre. — L'armée principale des croisés s'avance péniblement de Geuksu jusqu'à Marasch, en franchissant l'Antitaurus; les chevaliers surtout subissent de grandes pertes. (193)

Sources : *Gesta*, 132 (XI, 6) : « Nos autem, qui remansimus [Coxone], exeuntes inde intravimus in diabolicam montanam, quae tam erat alta et angusta ut nullus nostrorum auderet per semitam, quae in monte patebat ante alium praeire. Illic praecipitabant se equi, et unus saumarius praecipitabat alium. Milites ergo stabant undique tristes, feriebant se manibus prae nimia tristitia et dolore, dubitantes quid facerent de semetipsis et de suis armis, vendentes suos clipeos et loricas optimas cum galeis solummodo propter III aut V denarios, vel prout quisque poterat habere. Qui autem vendere nequibant gratis a se jactabant et ibant. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 34 A). — *Hist. b. sacri*, c. 33 (*ibid.*, p. 185). — Robert le Moine (*ibid.*, 770 E). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 39 F). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 168 FG). — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. citée, III, 517).

Commentaire : Voy. Mailly, *L'esprit d. crois.*, IV, 57 ; — Wilken, I, 164 et suiv. ; — Haken, *Gemælde d. Kreuzzüge*, I, 232 ; — Ritter, *Erdkunde*, XIX, 271 ; — Peyré, I, 384 ; — Le Prévost, dans son éd. d'Orderic Vital, III, 517 ; — Damberger, *Synchron. Gesch.*, VII : Kritik, p. 55 ; — HG, 235. — De Cocossus (Coxon, Geuksu) pour aller à Marasch, trois routes s'offraient aux croisés, celle du col de Gueben, celle passant par Zeïtoun et celle passant par Albistan. Toutes trois présentent de grandes difficultés dans la traversée de l'Antitaurus. On ne peut déterminer exactement celle que prirent les croisés ; il est probable toutefois que ce ne fut pas la dernière, car on peut supposer, qu'ayant hâte d'arriver à Antioche, à cause des nouvelles qu'ils venaient d'en recevoir (cf. ci-dessus, n° 191), ils choisirent la plus courte. De plus, ce fut seulement en l'année 1105 que les Francs occupèrent Albistan.

1097, vers le 13 octobre. — L'armée principale des croisés arrive à Marasch et s'y arrête trois jours, pour attendre le retour de Boémond qui s'en était séparé à Plastenzia. (194)

Sources : *Gesta*, 132 (XI, 7) : « Exeuntes de exsecrata montana, pervenimus ad civitatem quae vocatur Marasim..... ; illic habuimus omnem copiam, exspectando donec veniret Boamundus. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 34 B). — *Hist. b. sacri*, c. 33 (*ibid.*, p. 185). — Robert le Moine (*ibid.*, 771 B). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 40 B). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 169 A). — Anonyme rhénan, *Hist. Godefridi* (*ibid.*, V, 459 F). — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. citée, III, 517) : « .....ibi aliquantisper demorati sunt, donec quantumlibet recrearentur. » — Foucher de Chartres (*Hist. occid. d. crois.*, III, 337 C) : « .....ad optimum quoddam oppidum tunc venimus, quod Mariscum nominatur, ubi per iij dies, quiete habita, morati sumus. » — Bartolf de Nangis (*ibid.*, 496 F). — Henri de Huntingdon (*ibid.*, V, 376 C). — Hugues de Lerchenfeld (*ibid.*, 384 B). — Albert d'Aix, III, xxvij : « Godefridus, Boemundus,

Raimundus, Robertus Flandrensis, Haimarus episcopus, Robertus de Nortmannia, hi ad civitatem quae Maresch dicitur in manu forti descendentes hospitio pernoctaverunt. » — Guill. de Tyr, IV, vij. — Accolti (*Hist. occid. d. crois.*, V, 568 G). — Ekkehard, *Hierosolymita*, c. 14 : « ....Inde per regnum Constantini, terram utique opulentissimam, progredientes, mare pertingunt Rusciae. »

Commentaire : Voy. Michaud, I, 147; — Haken, *Gemælde d. Kreuzzüge*, I, 233; — Sybel, 372 (313); — Peyré, I, 385; — Damberger, *Synchron. Gesch.*, VII, 284; — Le Prévost, dans son éd. d'Orderic Vital, III, 517; — HE, 146; — HG, 236; — Kugler, *Albert v. Aachen*, 62. — Boémond s'était séparé de l'armée principale vers le 4 octobre (cf. ci-dessus, n° 189), pour courir à la poursuite des Turcs, et il ne l'avait pas encore rejointe lorsque celle-ci atteignit Marasch. Il la rejoignit pendant le séjour qu'elle fit dans cette ville, séjour qui eut lieu du 14 au 16 octobre environ.

1097, vers le 15 octobre. — Baudouin retrouve l'armée principale à Marasch. (195)

Sources : Foucher de Chartres (*Hist. occid. d. crois.*, III, 337 D) : « Balduinus....... qui antea relicto exercitu cum illis quos secum duxit urbem Tharsum Ciliciae ausu magno ceperat..... relictisque in ea custodibus ad exercitum rediit » (cf. ci-dessous, n° 199). — Guill. de Tyr, IV, i : « Dum major exercitus apud Maresium jam pervenisset, praedictus Balduinus ad exercitum redierat. »

Commentaire : Voy. Mailly, *L'esprit d. crois.*, IV, 58; — Wilken, I, 164; — Haken, *Gemælde d. Kreuzzüge*, I, 233; — Raumer, *Gesch. d. Hohenstaufen*, I, 103; — Peyré, I, 402, 405; — Sybel, 372 (312); — HE, 206; — HG, 237; — Dulaurier, dans *Rec. des hist. des crois.*, *Hist. armén.*, I, 31; — Kugler, *Albert v. Aachen*, 57. — D'après la relation de Foucher, on voit que Baudouin rejoignit l'armée principale après avoir soumis plusieurs places de Cilicie. Guillaume de Tyr indique Marasch comme la localité où eut lieu la réunion; et il ressort du récit de Foucher (voy. plus loin, n° 199) que Baudouin retrouva le reste des croisés avant que ceux-ci, vers le 17 octobre, se fussent avancés à une journée de marche de Marasch, dans la direction d'Antioche; en effet, ce fut à ce moment qu'il se sépara de nouveau d'eux pour se rendre dans l'Euphratèse, et il lui fallut bien quelque temps pour préparer cette nouvelle expédition et organiser son armée.

1097, vers le 15 octobre. — Mort de Godvère ou Godehilde de Toëni, femme de Baudouin, et du chevalier Udelrad de Vizan. (196)

Sources : Albert d'Aix, III, xxvij : « Hac in regione Maresch,

uxor Balduini nobilissima, quam de regno Angliae eduxit, diutina corporis molestia aggravata et duci Godefrido commendata vitam exhalavit, sepulta catholicis obsequiis; cujus nomen erat Godwera. Udelradus similiter de Vizan, infirmitate correptus ibidem obiit..., miles irreprehensibilis de domo ducis Godefridi, semper secretorum illius ante omnes conscius. » — Guill. de Tyr, III, xviij.

Commentaire : Voy. Mailly, *L'esprit d. crois.*, IV, 59; — Ducange-Rey, *Familles d'Outremer*, p. 10; — Haken, *Gemælde d. Kreuzzüge*, I, 233; — Le Prévost, dans son éd. d'Orderic Vital, II, 404; — Peyré, I, 386; — HE, 97; — HG, 237; — Kugler, *Albert v. Aachen*, 60; — Rœhricht, *Gesch d. Königreichs Jerusalem*, 8. — La mort de Godvère ou Godehilde eut lieu pendant le séjour des croisés à Marasch, où ils restèrent trois jours, du 13 au 16 octobre environ.

1097, vers le 16 octobre. — L'armée principale des croisés part de Marasch dans la direction d'Antioche. (197)

Sources : Foucher de Chartres (*Hist. occid. d. crois.*, III, 337 C). — Bartolf de Nangis (*ibid.*, 496 F).

Commentaire : Voy. ci-dessus, n° 194.

1097, vers le 16 octobre. — Jagi Sian, en apprenant que les croisés approchent d'Antioche, expulse de la ville tous les chrétiens mâles. (198)

Source : *Hist. belli sacri*, c. 35 (*Hist. occid. d. crois.*, III, 186): « Turci timebant valde ne Christiani venturis peregrinis civitatem traderent, ideoque jusserunt ut ejicerentur foras presbyteri, diaconi et monachi et omnes pariter laici, videlicet Graeci, Armeni et Suriani et omnes qui arma bajulare valebant, exceptis mulieribus et parvis infantibus..... nihilque aliud eis auferre permittebant, nisi solummodo viles vestes. Patriarcham vero retinuerunt ligatum in ferreis vinculis. »

Commentaire : Voy. Raumer, *Gesch. d. Hohenstaufen*, I, 111; — Sybel, 383 (321); — Peyré, I, 434; — Kohl, *Gesch. d. Mittelalters*, 23; — HG, 244. — La mesure prise par Jagi Sian à l'égard des chrétiens d'Antioche dut probablement s'exécuter fort peu de temps avant l'arrivée des croisés.

1097, vers le 17 octobre. — Baudouin se sépare de l'armée principale des croisés pour se rendre au-delà de l'Euphrate ; il est accompagné de son chapelain Foucher de Chartres. Il occupe dans l'espace de trois mois la contrée sise à l'ouest d'Édesse et en deçà de l'Euphrate. (199)

Source : Foucher de Chartres (*Hist. occid. d. crois.*, III,

337 C) : » Sed cum exhinc [*i. e.* Marisco] viam unius diei procul-cassemus, et jam non longe ab Antiochia Syriae nisi tribus dietis essemus, ab exercitu ego Fulcherius discessi et cum domno Balduino comite, Godefridi ducis fratre, in sinistrae partem provinciae diverti. Erat quippe miles quam optimus qui antea relicto exercitu cum illis quos secum duxit urbem Tharsum Ciliciae ausu magno ceperat, quam tamen Tancredo abstulit, cum jam homines suos intromisisset. Turcis ei consentientibus. Relictisque in ea custodibus, ad exercitum rediit. Itaque confidens in Domino et in valore suo, collegit secum milites paucos, profectusque est versus Eufraten fluvium, et comprehendit ibi plurima castra tam vi quam ingenio. » — Guibert de Nogent (*ibid.*, IV, 250 G). — *Li estoire de Jrlm. et d'Antioche* (*ibid.*, V, 633 B) : « Au chatel de Mareis furent iij jorz. L'andemein s'en ala li quens Baldoins, freres Godefroy, à Tarse, qui tantost randue li fu. La laissa ses gardes et s'an ala à senestre partie, vers le flun d'Aufrate. »

Commentaire : Cf. ci-dessus, n° 195. — Voy. aussi : Mailly, *L'esprit d. crois.*, IV, 66 ; — Sybel, 51 (47) ; — *Hist. occid. d. crois.*, III, Préf., p. XXXVIII ; — HG, 58, 237. — D'après Foucher, Baudouin se sépara de l'armée principale alors que celle-ci se trouvait à une journée de marche de Marasch.

1097, octobre 20. — L'avant-garde des croisés arrive au Pont-de-fer, où elle livre un combat à une grosse bande de Turcs qui se portaient au secours d'Antioche et qui sont vaincus. (200)

Sources : *Gesta*, 132 (XII, 1) : « Cum coepissemus adpropinquare ad Pontem Ferreum, cursores nostri, qui semper solebant nos procedere, invenerunt Turcos innumerabiles congregatos obviam eis, qui dare adjutorium Antiochiae festinabant. Irruentes igitur nostri..... superaverunt Turcos. Consternati sunt barbari dederuntque fugam et multi mortui sunt ex eis... Nostri igitur superantes illos Dei gratia, acceperunt spolia multa..... Venientes denique nostri, castrametati sunt super ripam fluminis. Protinus vir sapiens Boamundus cum iij milibus militum venit ante portam civitatis vigilare, si forte aliquis nocte latenter exiret aut intraret civitatem. Crastina vero die pervenerunt usque ad Antiochiam... » (voir la suite au n° 203). — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 35 A). — *Hist. b. sacri*, c. 34 (*ibid.*, p. 185). — Robert le Moine (*ibid.*, 771 D). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 40 D). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 169 C). — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. citée, III, 519). — Albert d'Aix, III, xxiij-xxxv. — Raoul de Caen, c. 47 (*Hist. occid.*, III, 641). — *Lettre I d'Anselme de Ribemont* (Riant, *Inventaire*, 222) : « Una autem die antequam civitatem [Antiochiam] obsedissemus, ad Pontem Ferreum Turcos qui ad devastandam regionem exierant fugavimus et multos christianos eripuimus. Equos autem et camelos cum maxima praeda reduximus. »

Commentaire : Voy. Wilken, I, 171 ; — Raumer, *Gesch. d. Hohenstaufen*, I, 109; — Sybel, 373 (312); — Peyré, I, 424 ; — Kohl, *Gesch. d. Mittelalters*, 23 ; — HG, 239 et suiv. — D'après les *Gesta*, le combat du Pont-de-Fer se termina, après une seule attaque, par la victoire des croisés; d'après Albert d'Aix, ce fut une lutte longue et sanglante. La date nous en est fournie par le passage des *Gesta*, où il est dit que les croisés campèrent la nuit suivante sur les rives de l'Oronte, et que le jour d'après, soit le 21 octobre (cf. ci-dessous, n° 203), l'armée entière des croisés arriva devant Antioche. Albert d'Aix, qui raconte en détail le combat, en l'agrémentant d'ailleurs de faits invraisemblables, dit aussi qu'il eut lieu la veille du jour où les croisés parvinrent à Antioche. Enfin, la même date est donnée par Anselme de Ribemont, qui, après avoir indiqué le 21 octobre comme la date de l'arrivée des croisés devant Antioche, dit que le combat du Pont-de-Fer eut lieu un jour auparavant (cf. ci-dessous n° 204).

1097, octobre 20. — Boémond, avec 4,000 de ses gens, se présente devant la porte orientale d'Antioche. (201)

Sources : *Gesta*, 132 (XII, 2); cf. ci-dessus, n° 200. — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 35 B). — *Hist. b. sacri*, c. 34 (*ibid.*, p. 186). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 40 F). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 169 E). — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. citée, III, 519).

Commentaire : Voy. Wilken, I, 172 ; — Sybel, 373 (313); — HG, 241 ; — Kühne, *Zur Gesch. d. Fürstentums Antiochia*, p. 4. — Il est certain que Boémond se présenta devant Antioche le soir même du jour où l'avant-garde des croisés avait mis les Turcs en fuite au Pont-de-Fer (cf. ci-dessus, n° 200).

1097, octobre 20-21. — Le gros des croisés campe sur l'Oronte, non loin du Pont-de-Fer. (202)

Sources : Cf. les sources citées au n° 200.

Commentaire : Voy. Wilken, I, 172 ; — Sybel, 373 (313) ; — HG, 239.

1097, octobre 21. — Vers le milieu de la journée, l'armée des croisés arrive à Antioche et assied son camp devant les deux portes du nord et devant celle de l'est. (203)

Sources : *Gesta*, 132 (XII, 2) : « Crastina vero die, pervenerunt usque ad Antiochiam, media die, in iv feria, quae est vij kal. Novembris, et obsedimus mirabiliter tres portas civitatis, quoniam in alia parte deerat nobis locus obsidendi, quia alta et nimis augusta montana nos coartabat. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 35 B). — *Hist. b. sacri*, c. 34 (*ibid.*, p. 186). — Robert

le Moine (*ibid.*, 772 A). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 40 G). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 169 F). — Anonyme rhénan, *Hist. Godefridi* (*ibid.*, V, 460 A). — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. citée, III, 520). — *Lettre I d'Anselme de Ribemont* (Riant, *Inventaire*, 222) : «... hisque fugatis, xıj kal. Novembris, Antiochiam obsedimus. » — Albert d'Aix, III, xxxviij : « Dies quartae feriae illuxit, quando ingressi sunt terram Antiochiae et muros ejus obsederunt. » — Raimond d'Aguilers (*Hist. occid.*, III, 252 C) : « Capta est civitas Antiochiae ııj° nonas Junii [3 juin 1098] ; obsessa autem circiter xj° kal. Novembris [22 oct. 1097] ».

Commentaire : Voy. Mailly, *L'esprit d. crois.*, IV, 82; — *L'art de vérifier les dates* (3° éd., 1784), II, 615; — Haken, *Gemælde d. Kreuzzüge*, I, 243; — Raumer, *Gesch. d. Hohenstaufen*, I, 111; — Peyré, I, 438; — Sybel, 373 (313); — Damberger, *Synchron. Gesch. d. Mittelalters*, VII, 284; — Le Prévost, dans l'éd. d'Orderic Vital, III, 520; — L'abbé Arbellot, *Les chevaliers limousins à la 1re croisade* (Paris, 1881), p. 17; — Kohl, *Gesch. d. Mittelalters*, 23; — Kugler, *Boemund u. Tancred*, p. 8; — Kugler, *Gesch. d. Kreuzzüge*, 43; — Muralt, *Essai de chronogr.*, II, 81; — HE, 148; — HP, 212; — HG, 242; — Riant, *Inventaire*, 165; — Rey, *Résumé chronol. de l'hist. des princes d'Antioche* (*Rev. Or. latin*, IV, 236). — L'arrivée des croisés devant Antioche eut certainement lieu le 21 octobre, vers midi. Toutes les indications contraires sont erronées : ainsi la date du 23 octobre (x kal. Novemb.), donnée par Henri de Huntingdon (*Hist. occid. d. crois.*, V, 376 C); celle du 20 octobre qui est indiquée dans les *Hist. occid. d. crois.*, III, 35, 132; IV, 140; celle du 18 octobre donnée par Guillaume de Tyr (IV, 12), Wilken (I, 176), Rehm (*Gesch. d. Mittelalters*, I, ı, 73), De Smet (*Mém. sur Robert de Jérusalem*, dans les *Mém. de l'Acad. de Belgique*, XXXII, 29), Vétault (*Godefroi de Bouillon*, p. 193), Beyer (*Vita Godefridi*, p. 39) et Rœhricht (*Beitræge*, II, 34); celle du 9 octobre que fournit Kamal-ed-dîn (dans Wilken, II, Beilage 34); celle du 8 octobre que l'on trouve dans Rœhricht, *Beitræge*, I, 219. — Michaud, toujours très négligent en ce qui concerne la chronologie, se borne à dire (I, 41) : « Le siège avait commencé au mois d'octobre de l'année précédente. » Dans mon édition d'Ekkehard et dans mon Pierre l'Ermite, j'ai supposé que Raimond de Toulouse était arrivé devant Antioche le 22 octobre seulement, et cela en me référant au texte de Raimond d'Aguilers; mais ce texte, qui, d'ailleurs, ne comporte pas expressément une semblable interprétation, ne serait appuyé par aucun autre témoignage. Sans doute Raimond, en un autre passage, ajoute : « Comes aliquantulum exercitum retardavit, causa infirmitatis suae »; on n'en saurait conclure toutefois, de façon certaine, qu'il serait arrivé le dernier de tous avec ses gens, le 22 octobre. De la date *circiter xj kal. Octobris*, donnée par Raimond d'Aguilers, et du fait que les Provençaux

campèrent vers la partie nord-est d'Antioche, c'est-à-dire précisément à l'endroit par où les croisés abordèrent la place, on pourrait induire toutefois qu'une partie des Provençaux, et parmi eux Raimond de Saint-Gilles, furent au nombre des croisés qui coopérèrent à l'installation du camp devant la ville. Les Provençaux formaient l'arrière garde de l'armée (cf. ci-dessous, nº 204). S'ils étaient tous arrivés à Antioche dès le 21 octobre, Raimond d'Aguilers aurait indiqué exactement cette date. En résumé, comme l'armée était fort nombreuse — les contemporains la portent au chiffre, exagéré sans doute, de 300,000 hommes (Foucher, p. 333) — il est à croire que ses divers contingents arrivèrent successivement du 20 au 22 octobre 1097.

1097, octobre 22. — L'arrière-garde des croisés arrive devant Antioche. (204)

Source : Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. d. crois.*, III, 252 C).
Commentaire : Voir ce que je dis au numéro précédent.

1097, fin octobre. — Siméon, patriarche de Jérusalem, et Adhémar du Puy écrivent aux habitants de l'Europe du nord, auxquels ils annoncent la prise de Nicée et trois victoires des croisés sur les Infidèles, en les exhortant à venir rejoindre l'armée des croisés à Pâques suivant (28 mars 1098). (205)

Source : *Lettre de Siméon et Adhémar du Puy « ad fideles partium septentrionis »* (Reims, Biblioth. de la ville, ms. K 785, saec. XII, fol. 207 *b*), publiée par Riant, *Inventaire*, p. 221.

Commentaire : Riant, *Inventaire*, 221. — Riant place la rédaction de cette lettre à la fin de septembre 1097. Je crois qu'il faut la placer à la fin d'octobre parce que la troisième victoire dont il y est fait mention doit être celle que les croisés remportèrent au Pont-de-Fer; et parce que la phrase *sumus in labore nocte et die* me paraît se rapporter aux premiers temps du siège d'Antioche, pendant lesquels les croisés furent constamment à la peine. Je dois informer ici le lecteur que la lettre initiale, par laquelle se désigne l'un des rédacteurs de la lettre, est non point un D, comme le porte l'édition de Riant, mais un S, ainsi qu'à pu le constater M. Demaison, archiviste départemental à Reims (communication de M. Delaville Le Roulx, d'après une lettre à lui adressée par M. Demaison). Le rédacteur ne saurait donc être Daimbert, ce qui est important pour la solution des diverses questions se rattachant à la lettre des deux évêques.

1097, du 22 octobre au 3 novembre. — Les habitants d'Antioche se tiennent tranquilles dans leur ville assiégée, sans tenter aucune attaque contre les assaillants. (206)

Source : *Gesta,* 133 (XII, 3) : « Tantum autem timebant nos undique inimici nostri Turci, qui erant intus in urbe, ut nemo eorum auderet offendere aliquem ex nostris fere per spatium dierum xv. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 35 C). — *Hist. b. sacri,* c. 35 (*ibid.*, p. 186). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 41 A). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 169 G). — Orderic Vital (éd. citée, III, 520). — Raimond d'Aguilers (*Hist. occid.*, III, 242 F) : « Hostes primo ita sese occultabant infra moenia, ut nullus, nisi vigiles, in muris cerneretur. » — Albert d'Aix, III, xxvij : « In hoc christianorum adventu et obsidione recenti, illo die tanto silentio urbs conquievit, ut nec sonus nec strepitus ab urbe audiretur, et vacua civitas a defensoribus crederetur, cum feta nimis armis et gentilibus copiis in omnibus turribus et praesidiis redundasset. » — Guill. de Tyr, IV, xij.

Commentaire : Voy. Mailly, *L'esprit d. crois.*, IV, 96; — Michaud, II, 11 ; — Haken, *Gemælde d. Kreuzzüge,* I, 249; — Wilken, I, 177; — Peyré, I, 439; — Raumer, *Gesch. d. Hohenstaufen,* I, 114; — HG, 243.

1097, vers le 24 octobre. — Les Provençaux établissent un pont de bateaux sur l'Oronte, à mille pas au-dessus du pont de pierre construit au nord-ouest de la ville. (207)

Sources : Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. d. crois.*, 243 A) « Posueramus tentoria juxta fluvium, et pontem de navibus ibi repertis feceramus.... ; aberat enim pons illorum a nostro ponte quasi per unum milliarium. » — Albert d'Aix, III, xxxix. — *Hist. b. sacri,* c. 35 (*Hist. occid.*, III, 186) : « Mox, advenientibus nobis illuc, invenimus in flumine naves; quod flumen erat tam magnum, quod nullus nostrorum transire poterat nisi per pontem. Illi vero ordinaverunt naves super flumen et fecerunt ingentem pontem, unde transibant omnes nostri et ibant et veniebant ad portum et ad montaneam, et per eam veniebant Graeci et Armeni, deferentes maximum mercatum. »

Commentaire : Voy. Wilken, I, 179; — Haken, *Gemælde d. Kreuzzüge,* I, 251 ; — Raumer, *Gesch. d. Hohenstaufen,* I, 114 ; Sybel, 386 (324); — Kugler, *Albert. von Aachen,* 71. — La construction du pont de bateaux dut avoir lieu dans les premiers jours du siège d'Antioche. Raimond d'Aguilers, la mentionne après l'arrivée des Génois; mais les expressions qu'il emploie : *posueramus* et *feceramus,* semblent indiquer que le pont était déjà construit lors de l'arrivée des Génois au port Saint-Siméon. De la phrase : *posueramus tentoria....... et pontem... feceramus,* on peut conclure en outre que la construction du pont suivit de peu l'établissement du camp.

1097, fin octobre. — Jagi Sian, chef des défenseurs d'Antioche,

fait demander du secours aux princes mahométans des régions voisines et éloignées. (208)

Sources : *Lettre II d'Étienne de Blois à sa femme Adèle* (*Hist. occid. d. crois.*, III, 889 B) : « Cum vero Caspianus, Antiochiae admiraldus, id est princeps et dominus, se adeo a nobis praegravatum conspiceret, misit filium suum, Sensadolo nomine, principi qui tenet Hierosolymam et principi de Calep, Rodoam, et principi de Damasco, Docap. Item misit in Arabiam propter Bolianuth et in Corathaniam propter Hamelmuth. Hi quinque admiraldi cum xij milibus electorum militum..... etc. » (voir ci-dessous, nº 232). — Foucher de Chartres (*ibid.*, 340 A). « Sed cum Turci a tanta multitudine christiana se obsideri circumspexissent, timentes nullomodo ab eis excuti posse, inito invicem consilio, misit Aoxianus, Antiochiae princeps et admiratus, filium suum, nomine Sanxadonem ad Soltanum, scilicet imperatorem, Persidis, ut eis citissime succurreret. » — Bartolf de Nangis (*ibid.*, 497 E). — Kemal-ad-dîn (*Hist. arabes d. crois.*, III, 578, 580).

Commentaire : Voy. Sybel, 339 (326) ; — HG, 251. — Dans la suite, Jagi Sian envoya encore d'autres ambassades aux princes mahométans (voy. plus loin, nº 237).

1097, vers le 4 novembre. — Jagi Sian commence à harceler les croisés campés devant Antioche. (209)

Sources : *Gesta*, 133 (XII, 4) : « Postquam vero Turci fuerunt edocti de nostra essentia, coeperunt paulatim de urbe exire nostrosque peregrinos undique coangustare non solum ex una parte, sed undique erant latentes obviam nobis ad mare et ad montanam. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 36 A). — (*Hist. b. sacri*, c. 36 (*ibid.*, p. 187). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 41 C). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 170 B). — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. citée, III, 520). — Albert d'Aix, III, xl : « Per hunc pontem interdum exercitui insidiarum oblito, aut in die aut in noctis in obscuro, egredientes Turci sagittas intorquebant aut in impetu aliquos gladio percutiebant, subitoque recursu per eundem pontem in urbis praesidium evadebant ». — Guill. de Tyr, IV, xiv.

Commentaire : Voy. Peyré, I, 443 ; — Sybel, 388 (325) ; — HG. 245. — L'époque à laquelle commencèrent ces agressions peut être déterminée par le passage des *Gesta* que nous avons cité ci-dessus (nº 206), suivant lequel les croisés arrivés devant Antioche ne furent point inquiétés par les assiégés pendant les quinze premiers jours.

1097, vers le 17 novembre. — Les treize vaisseaux, partis de Gênes au mois de juillet (voy. ci-dessus, nº 174), entrent dans le port Saint-Siméon. (210)

Sources : Cafaro, *Lib. civ. Orientis* (*Hist. occid. d. crois.*, V, 50 A) : « Paucis enim diebus transactis, flumen Solini venerunt et intraverunt, qui vocatur Portus S. Symeonis, longe ab Antiochia per spatium x milium. Milites vero Francorum, antea quam Januenses venissent, per mensem unum Antiochiam venerant et deforis castra posuerant. » — Raimond d'Aguilers (*ibid.*, III, 242 H) : « Interea Genuensium naves littori, quod per x milliaria aberat a castris, applicuerunt. Vocatur autem locus ille Portus S. Simeonis. » — Guill. de Tyr., V, iv. — Jacques de Voragine, *Translatio reliq. S. Joh. Bapt. Januam* (*ibid.*, V, 230 G).

Commentaire : Voy. Wilken, I, 180; — Sybel, 397 (333); — HG, 278; — Riant, dans *Hist. occid. des crois.*, V, 50 note. — Guillaume de Tyr se trompe en disant que les vaisseaux génois arrivèrent au port Saint-Siméon *in quinto mense obsidionis.* Son témoignage ne peut prévaloir contre ceux de Cafaro et de Raimond d'Aguilers. C'est pourtant celui qu'ont suivi Haken, ouvr. cité, I, 273; Peyré, II, 15; Kohl, *Gesch. d. Mittelalters*, 24, et presque tous leurs devanciers.

1097, vers le 18 novembre. — Expédition d'une troupe de cavaliers contre les Turcs du château d'Harenc, à laquelle prend part Boémond. (211)

Sources : *Gesta*, 133 (XII, 5) : « Erat non longe castrum cui nomen Aregh, ubi erant congregati multi Turci fortissimi, qui frequenter conturbabant nos. Audientes itaque nostri seniores talia..., miserunt ex militibus suis, qui explorarent locum ubi erant Turci. Reperto igitur loco ubi latebant nostri milites, qui quaerebant illos, obviant eis. At nostris paulatim retrogredientibus, ubi sciebant Boamundum esse cum suo exercitu, statim fuerunt illic mortui ij ex nostris. Hoc audiens Boamundus, surrexit cum suis...; et barbari inruerunt contra illos, eo quod nostri erant pauci; tamen simul inierunt bellum. Mortui sunt vero multi ex nostris inimicis, et capti alii ducti sunt ante portam urbis, ibique decollabantur. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 36 C). — *Hist. b. sacri*, c. 36, 37 (*ibid.*, p. 187). — Robert le Moine (*ibid.*, 776 C-777 E). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 41, D-C). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 170 C-E). — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. citée, III, 520 et suiv.). — *Hist. Nicaena vel Antiochena* (*Hist. occid.*, V, 151 F-I). — Anonyme rhénan, *Hist. Godefridi* (*ibid.*, V, 462 E-G). — *Lettre I d'Anselme de Ribemont à Manassès* (Riant, *Inventaire*, 222) : « Cum vero civitatem obsedissemus, intrantes et exeuntes de exercitu Turci de proximo castello [Aregh] cotidie occidebant; quibus principes de exercitu obviantes cccc ex eis insidiantes occiderunt, alios vero in quodam flumine praecipitaverunt, quosdam autem secum adduxerunt. » — Raimond d'Aguilers (*Hist. occid.*, III,

242 GH) : «... profecti sunt autem cum illo [Boamundo] comites Flandrensis et Normandiae. »

Commentaire : Voy. Sybel, 388 (325) : « Déjà, dans la première moitié de novembre, les chefs Francs, pour rendre de nouveau possible l'arrivée des convois de subsistances, et pour donner une satisfaction aux ardeurs belliqueuses des croisés se décidèrent à entreprendre une grande expédition. Boémond se porta donc avec une forte bande contre Harenc ; après avoir subi tout d'abord quelques pertes, il fit tomber l'ennemi dans une embuscade habilement disposée et remporta une victoire complète. » — HG, 246. — Les historiens modernes ont généralement passé sous silence cette expédition ou l'ont confondue avec celle du 28 décembre 1097, que Boémond et Robert de Flandre conduisirent dans la région d'Alep pour faire du butin (voy., par exemple, Haken, *Gemælde d. Kreuzzüge*, I, 253 ; Peyré, I, 458). Sybel le premier l'a racontée à peu près exactement à sa date, en la plaçant dans la première moitié de novembre. Je crois qu'il faut la placer au début de la seconde moitié de ce même mois. En effet, Raimond d'Aguilers, tout de suite après l'avoir racontée, mentionne l'entrée de la flotte génoise au port Saint-Siméon (*interea Genuensium naves littori applicuerunt;* cf. ci-dessus, n° 210), et, d'après Cafaro, les Francs, au moment de l'arrivée de cette flotte, étaient déjà depuis quatre semaines devant Antioche, ce qui indique que les Génois arrivèrent le 17 novembre au plus tôt. C'est donc aussi vers cette date que dut avoir lieu l'expédition contre Harenc. De plus, nous voyons, par la lettre d'Anselme de Ribemont, que ladite expédition ne put avoir lieu plus tard; car, après en avoir parlé, Anselme ajoute : « Scitote quia obsedimus Antiochiam cum omni alacritate, in proximo ut putamus capiendam, abundantes frumento, vino et oleo et omnibus bonis supra quam credi potest » ; ce qui prouve qu'au moment où l'expédition se fit, on n'avait point encore souffert dans le camp des croisés la moindre famine. Les *Gesta* eux aussi ne mentionnent le commencement de la famine qu'après leur récit de l'expédition de Harenc.

1097, vers le 23 novembre. — Assemblée des princes croisés, qui décident la construction d'un château au sommet du mont de Maregart. (212)

Sources : *Gesta,* 133 (XIII, 1). « Congregati sunt itaque omnes majores nostri et ordinaverunt concilium dicentes : Faciamus castrum in vertice montis Maregart, qui mons est super hostem [*c'est-à-dire :* l'host] Boamundi, quo securi atque tuti possimus permanere de Turcorum formidine. Facto itaque castro atque munito, omnes majores illud invicem custodiebant. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 37 A). — *Hist. b. sacri,* c. 38 (*ibid.*, p. 187). — Robert le Moine (*ibid.*, 776 A). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 42 A).

— Guibert de Nogent (*ibid.,* 170 F). — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. citée, III, 521). — *Hist. Nicaena vel Antiochena* (*Hist. occid.*, V, 151 E). — Anonyme rhénan, *Hist. Godefridi* (*ibid.,* 462 C). — *Lettre II d'Anselme de Ribemont* (*ibid.*, III, 891 C) : « In illis diebus, nostri principes, cupientes civitatem magis ac magis artare, orientalem portam tunc primum obsedimus, castelloque ibi firmato, Boamundus in illo posuit portam sui exercitus. » Raimond d'Aguilers (*Hist. occid.*, III, 247 H) : « Eodem tempore, visum est principibus nostris ut in colle qui supra tentoria Boamundi erat castrum firmaretur ; ne, si rursus hostes contra nos venirent, ullo modo tentoria nostra impellere possent. » — Albert d'Aix, III, lv.

Commentaire : Voy. Wilken (I, 179), qui indique bien la construction du château de Maregart à sa date exacte dans l'ordre des événements, mais confond l'emplacement de ce château avec celui de la Mahomeria (voy. ci-dessous, nº 241). — Sybel, 388 (325). — Kugler, *Albert v. Aachen,* 84 ; — HG, 248 ; — Klein, *Raimund von Aguilers* (Berlin, 1892), p. 117. — Raimond d'Aguilers, à ce qu'il semble, place la construction du château de Maregart au mois de février 1098. Il avait parlé auparavant du combat livré sur les rives du lac d'Antioche, puis de l'arrivée au camp des croisés de l'ambassade du calife d'Égypte ; puis vient la citation ci-dessus, commençant par les mots : *Eodem tempore.* D'après les *Gesta,* au contraire, le château aurait été construit à une époque où la famine avait déjà commencé à régner parmi les assiégeants, donc entre la fin de novembre et le commencement de décembre. La lettre d'Anselme concorde avec les *Gesta,* et ce double témoignage a une importance décisive. D'après Sybel, le texte de Raimond d'Aguilers indique nettement que cet auteur veut parler d'un ensemble de travaux de fortifications, et il pense que l'expression *eo tempore* doit se rapporter au début du siège d'Antioche. Pour moi, je crois que, par ladite expression, il faut entendre l'époque où l'ambassade du calife séjourna dans le camp des croisés, donc le mois de février 1098 (voy nº 234). L'erreur de Raimond est compréhensible et excusable. Il ne se trouvait pas dans le camp des Normands et il peut n'avoir été qu'imparfaitement renseigné sur ce qui s'y passait. D'ailleurs, il n'a composé son Histoire que passablement plus tard, et l'on est en droit de lui imputer une lacune de mémoire. Peyré a adopté la date fournie par Raimond, sans tenir aucun compte de la donnée fournie par les *Gesta* et la lettre d'Anselme.

1097, fin novembre. — Anselme de Ribemont écrit à Manassès, archevêque de Reims, une lettre dans laquelle il raconte le siège et la prise de Nicée, la bataille du 1er juillet 1097, la marche des croisés à travers l'Asie-Mineure et les premiers incidents du siège d'Antioche. (213)

Source : *Lettre I d'Anselme de Ribemont*, dans Riant, *Inventaire*, 221. — C'est à Riant qu'est due la découverte de cette lettre considérée longtemps comme perdue. Le savant éditeur croit qu'elle fut écrite vers le 10 février 1098, parce que, selon lui, la mention qu'elle contient d'un combat, dans lequel quatre cents Turcs furent tués, d'autres jetés dans le fleuve et d'autres conduits prisonniers au camp des croisés, doit se rapporter au combat qui se livra sur les bords du lac d'Antioche (voy. plus loin, n° 233). Mais cette opinion me paraît erronée ; car la victoire dont parle Anselme doit être identifiée, selon moi, avec le succès remporté par l'expédition de Harenc (voy. ci-dessus, n° 211), sans cela on ne comprendrait pas pourquoi Anselme ne dit pas un mot de la famine qui sévit parmi les croisés pendant la fin de 1097 et les deux premiers mois de 1098, et comment il peut parler de l'abondance des vivres dont l'armée jouit. En effet, cette abondance ne dura que pendant les trois à cinq premières semaines qui suivirent l'arrivée des chrétiens devant Antioche. Ensuite la disette commença à se faire sentir, et il en résulta un tel mécontentement qu'une lettre écrite à ce moment n'aurait pu dire que la satisfaction et le confort régnaient au camp. La lettre d'Anselme a donc certainement été écrite à une époque antérieure.

1097, décembre. — Les vivres commencent à s'épuiser dans le camp des croisés, qui souffrent notablement de la cherté des subsistances et du froid. (214)

Sources : *Gesta*, 133 (XIII, 2) : « Jamjam coeperant frumentum et omnia nutrimenta corporum nimis esse cara ante Natale Domini. Foras penitus non audebamus exire nihilque penitus in terra Christianorum invenire poteramus ad edendum. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 37 A). — *Hist. b. sacri*, c. 38 (*ibid.*, p. 187). — Robert le Moine (*ibid.*, 777 D, E). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 42 B). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 170 H). — Orderic Vital, *Hist. eccles.*, (éd. citée, III, 521). — *Hist. Nicaena et Antiochena* (*Hist. occid.*, V, 151 E). — Anonyme rhénan, *Hist. Godefridi* (*ibid.*, 462 D). — *Lettre II d'Anselme de Ribemont* (*ibid.*, III, 891 D) : « Principibus nostris tunc temporis [c'est-à-dire au début du siège] aliquantulum intumescentibus, Deus..... adeo nos castigavit ut vix invenirentur DCC equites in nostro exercitu, et non ideo quia homines probi et audaces nobis deessent, sed quia equi aut inopia victus aut nimietate frigoris fere omnes perierunt. » — Raimond d'Aguilers (*ibid.*, 243 D). « Cumque jam in tertio mense obsidionis carnis alimonia mercarentur..... » — Guill. de Tyr, IV, xvij.

Commentaire : Voy. Michaud, II, 13 ; — Haken, *Gemælde d. Kreuzzüge*, I, 252 ; — Wilken, I, 180 ; — Raumer *Gesch. d.*

Hohenstaufen, I, 115. — Sybel, 389 (326); — Peyré, I, 454; — HE, 150; — HP, 212 (251); — HG, 249.

1097, vers le milieu de décembre. — Robert, comte de Normandie, se rend à Laodicée, où il avait été appelé par des Anglais, et où il séjourne assez longtemps. (215)

Sources : Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. d. crois.*, III, 243 E) : « Nam Normanniae comes eo tempore (*i. e.* in tertio mense obsidionis) aberat. » — Raoul de Caen (*ibid.*, III, 649 D) : « Angli ea tempestate Laodiceam tenebant, missi ab imperatore tutela; cujus fines vagus populabatur exercitus, ipsam quoque cum violentia irrumpere tentantes. In hac formidine Angli assertorem vocant praescriptum comitem [Robertum]... Normannus comes, ingressus Laodiciam, somno vacabat et otio; nec inutilis tamen, dum opulentiam nactus, aliis indigentibus large erogabat... Praedictus comes frustra semel atque iterum ad castra revocatur; tertio, sub anathemate accitus redit invitus. »

Commentaire : Voy. Wilken, I, 182 : « Robert war einer der ersten welche aus dem Lager entwichen. » — Sybel, 389, 510 (326, 432); — Kugler, *Albert v. Aachen*, 45, 48; — HG, 249. — Le séjour de Robert de Normandie à Laodicée au mois de décembre 1097, mentionné par Raoul de Caen, est confirmé par Raimond d'Aguilers, bien que cet auteur n'indique pas la localité, où Robert se rendit. On ne peut dire avec précision combien de temps dura l'absence de celui-ci; probablement se prolongea-t-elle au moins jusque vers le milieu ou la fin de janvier 1098, puisque ce fut seulement après avoir été rappelé trois fois qu'il se décida à regagner Antioche. D'après un passage de Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 43) on voit qu'il se trouvait devant cette ville le 9 février 1098 (voy. plus loin, n° 235).

1097, vers le 20 décembre. — Godefroi tombe gravement malade dans son camp devant Antioche. (216)

Sources : Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. d. crois.*, III, 243 E) : « Dux maxime infirmabatur » (cf. ci-dessous, n° 217). — Albert d'Aix, III, lviij. — Guill. de Tyr, IV, xviij, xxij. — Accolti (*Hist. occid.*, V, 574 F) : «... febre correptus. »

Commentaire : Voy. Sybel, 389 (326); — Kugler, *Albert v. Aachen*, 86; — HG, 249. — Raimond d'Aguilers mentionne la maladie de Godefroi à l'occasion d'une expédition que firent Boémond et Robert de Flandre dans le pays des Sarrasins, pour amasser du butin (voy. n° 217), expédition à laquelle Godefroi ne put pas prendre part à cause de cette maladie.

1097, vers le 23 décembre. — Délibération des princes croisés sur

les moyens de se procurer des vivres et de veiller à la sécurité de leur camp. Il est décidé que Boémond et Robert de Flandre iront faire du butin dans le pays des Sarrasins, et que Raimond de Saint-Gilles et Adhémar du Puy seront chargés de la garde du camp. Robert de Normandie était alors absent et Godefroi de Bouillon gravement malade. (217)

Sources : *Gesta*, 133 (XII, 3) : « In Saracenorum terra nemo intrare audebat nisi cum magna gente. Ad ultimum statuerunt nostri seniores consilium ordinando qualiter regerent tantas gentes. Invenerunt in consilio ut una pars nostri iret diligenter attrahere stipendium et ubique custodire exercitum, alia quoque pars fiducialiter remaneret custodire hostem. Boemundus denique dixit : Seniores et prudentissimi milites, si vultis..., ego ero cum Flandrensi comite iturus... » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 37 B). — *Hist. b. sacri*, c. 39 (*ibid.*, p. 187). — Robert le Moine (*ibid.*, 777 D). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 42 B). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 171 A). — *Hist. Nicaena vel Antiochena* (*ibid.*, V, 451 E). — Raimond d'Aguilers (*ibid.*, III, 243 E) : « Cumque jam in tertio mense obsidionis carnis alimonia mercarentur, electus est Boemundus comes ut exercitum propter victualia in Hispaniam [Ispahaniam, Isfahaniam] ducerent, comite et episcopo Podiensi praeside relicto in castris. Nam Normanniae comes eo tempore aberat, et dux maxime infirmabatur. » — Albert d'Aix, III, 1. — Guill. de Tyr., IV, xviij.

Commentaire : Voy. Peyré, I, 458 ; — Sybel, 390 (327) ; — HG, 249. — Robert le Moine se trompe sans doute en plaçant après Noël le conseil des princes croisés ; ce conseil dut avoir lieu immédiatement avant Noël, ainsi que cela ressort du texte des *Gesta*, où la mention de cette fête est placée entre celle de l'assemblée des princes et celle du départ de Boémond et du comte de Flandres (voy. n° 219).

1097, décembre 25. — Les croisés devant Antioche célèbrent en grande solennité les fêtes de Noël. (218)

Sources : Voy. n° 219.

1097, décembre 28, à 1098, janvier 1. — Expédition de Boémond et de Robert de Flandre dans le territoire d'Alep, pour procurer des vivres à l'armée des croisés (cf. n°s 220-222). (219)

Sources : *Gesta*, 134 (XIII, 4) : « Celebratis itaque gloriosissime sollemnitatibus Nativitatis, in die lunae, ij^{a} scilicet feria, egressi sunt illi [Boemundus et Robertus Flandrensis] et alii plus quam xx milia militum et peditum, ac sani et incolumes intraverunt terram Saracenorum. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 37 D).

— *Hist. b. sacri,* c. 39 (*ibid.,* 187). — Robert le Moine (*ibid.*, 778). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 42 E). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 171 C). — Orderic Vital (éd. citée, III, 521). — *Hist. Nicaena vel Antioch.* (*Hist. occid.*, V, 152). — Anonyme rhénan, *Hist. Godefridi* (*ibid.*, 463 D). — Raimond d'Aguilers (*ibid.*, III, 243 E ; cf. ci-dessus, n° 217). — *Lettre II d'Anselme de Ribemont* (*ibid.*, III, 891 F) : « Videns Antiochensis [Jagi Siian] se laesum, Damascenum in auxilium advocavit, qui providentia Dei Boamundum et Flandrensem comitem, qui ad quaerendas escas ierant cum parte nostri exercitus, obvios habuit, et, Dei auxilio praeeunte, victus fugatusque est ab eis. » — Albert d'Aix, III, 1 : « Boemundus et Robertus idemque Tancredus, sicut decretum erat..... xv milia peditum, duo equitum electorum in armis adsumentes regna gentilium sub spatio dierum iij ingressi praedarum et pecorum universique generis armentorum copias inauditas contraxerunt, quas sine impedimento biduo abduxerunt. Sed die tertia vespere superveniente, fatigati itinere, in campestri planitie juxta montana quiescere decreverunt. » — Guill. de Tyr, IV, xviij.

Commentaire : Voy. Wilken, I, 181 ; — Peyré, I, 459 : « Le départ de cette expédition eut lieu le lundi 28 décembre 1097, jour de la fête des SS. Innocents. » — Sybel, 390 (327) ; — Kugler, *Albert v. Aachen*, 81 et suiv. ; — HG, 250. — En 1097, la fête de Noël tombait sur un vendredi. Le départ de Boémond et de Robert de Flandre eut lieu le lundi suivant, donc le 28. — L'*Hist. b. sacri* commet une erreur en disant : « in die lunis, videlicet vj^a feria » ; de même les *Hist. occid. d. crois.*, IV, 171, et de même également Sybel, qui donne la date du 30 décembre et qui dit que Raimond d'Aguilers et la lettre d'Anselme de Ribemont fournissent une indication chronologique précise sur la bataille. Les dates les plus exactes sont données par Albert d'Aix, qui nous apprend que l'expédition dura trois jours et que, pendant les deux premiers jours, les croisés firent un butin immense. Le soir du troisième jour ils décidèrent de s'arrêter et de se reposer la nuit. Au matin du quatrième jour (*prima diei aurora*), donc le 31 décembre 1097, eut lieu l'attaque des Turcs ; ce qui s'accorde bien avec le renseignement de l'*Hist. b. sacri,* d'après lequel cette attaque se produisit *in die S. Sylvestri* (cf., ci-dessous, n° 223).

1097, décembre 29. — Pendant l'absence de Boémond et de Robert les gens d'Antioche tentent une sortie. Un combat est livré à la porte du pont et vers le pont de bateaux. Les Francs sont battus. Le porte-étendard d'Adhémar du Puy est tué avec beaucoup d'autres croisés. Depuis ce jour Raimond de Saint-Gilles est de nouveau malade. (220)

Sources : *Gesta*, 134 (XIV, 1-2). « Turci denique inimici Dei et S. Christianitatis qui erant intus in custodia civitatis Antiochiae,

audientes dominum Boamundum et Flandrensem comitem in obsessione non esse, exierunt de civitate et audacter veniebant proeliari nobiscum...; inveneruntque quod in una Martis die possent obsistere nobis et laedere...; irruerunt vehementer super nos et incautos occiderunt multos ex nostris militibus et peditibus. Episcopus quoque Podiensis in illa amara die perdidit suum senescalcum. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 38 C). — *Hist. b. sacri*, c. 40 (*ibid.*, 188). — Robert le Moine (*ibid.*, 779 E). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 42 H). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 171 I, 172 A) : « ... cum esset tertia quaedam dies..... » — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. citée, III, 522 et suiv.). — *Hist. Nicaena vel Antiochena* (*Hist. occid.*, V, 153 G). — Anonyme rhénan, *Hist. Godefridi* (*ibid.*, 464 C). — Raimond d'Aguilers (*ibid.*, III, 243 D-244 A) : « Haec autem cum hostes comperissent [c'est-à-dire l'absence de Boémond et de Robert, et la maladie de Godefroi], solitos incepere assultus..... Ceciderunt ibi usque ad xv milites nostri, pedites vero circiter xx. Interfectus est ibi vexillifer episcopi... » — Id. (*ibid.*, 245 G) : « Aeger enim fuerat [Raimundus comes] ex die quo fugere apud pontem compulsus est. — Id. (*ibid.*, 250 A) : « Namque tempore praeteritae aestatis [1097], gravi ac diuturno morbo fatigatus et adeo mollis per totam hiemem fuerat, ut nec ad militandum nec ad largiendum promptus esse diceretur. » — Guill. de Tyr, IV, xviij. — Albert d'Aix, III, lij.

Commentaire : Voy. Wilken, I, 181 ; — Peyré, I, 460 et suiv.; Sybel, 391 (328) ; — HG, 254 et suiv. — Le *dies Martis* des *Gesta* ne peut être que le mardi 29 décembre 1097, c'est-à-dire le lendemain du jour où Boémond et Robert de Flandre étaient partis pour leur razzia. Il ne peut s'agir du mardi 5 janvier 1098, car Boémond, alors qu'il était absent et avant le 31 décembre, jour de la bataille d'El-Bara (cf. n° 223), avait été informé des combats livrés devant Antioche, et son retour au camp eut lieu certainement avant le 5 janvier 1098. C'est donc par erreur que, dans le *Rec. des hist. occid. d. crois.*, III, 779 C, la date du combat devant Antioche est placée en l'année 1098. De même, De Goy (*Mém. de Pierre Tudebode*, p. 119) se trompe en traduisant les mots *in una die Martis* par un jour de mars.

1097, décembre 30. — Une forte aurore boréale est aperçue à Antioche et à Édesse, et, en même temps, de violentes secousses de tremblement de terre sont ressenties à Antioche, ainsi que dans l'Euphratèse. Cette même nuit, le provençal Pierre Barthélemy a une première vision, dans laquelle l'apôtre S. André lui montre la sainte Lance. (221)

Sources : Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. d. crois.*, 245 E) : « Interea terrae motus factus est magnus, iij° kalendas Januarii,

et signum in coelo satis mirabile vidimus. Namque in prima vigilia noctis ita caelum rubicundum a septentrione fuit, ut quasi suborta aurora diem deferre videretur. » — Foucher de Chartres (*ibid.*, 341 A). « Tunc temporis, vidimus in caelo unum ruborem mirabilem; insuper sensimus terrae motum magnum, qui nos pavidos reddidit omnes. Multi etiam tunc viderunt quoddam signum in modum crucis figuratum, colore alburnum, versus Orientem recto incedens tramite. » — Mathieu d'Édesse (*Hist. armén. d. crois.*, I, 34). — Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. d. crois.*, III, 254 A) : « In primo terrae motu qui apud Antiochiam factus est, cum exercitus Francorum obsideret eam, tantus timor me invasit, ut nihil praeter *Deus adjuva me* dicere possem. Erat enim nox et ego [Petrus Bartholomaeus] jacebam... Cum autem concussio terrae diutius duraret et timor meus semper excresceret, coram me duo viri adstiterunt, in veste clarissima.... »

Commentaire : Voy. Wilken, I, 185 ; — Peyré, I, 464 ; qui, tous deux, placent par erreur l'aurore boréale et le tremblement de terre au 1er janvier 1098. — HE, 55, 115 ; — Klein, *Raimund von Aguilers*, 48. — Mathieu d'Édesse ne parle que de l'aurore boréale qu'il décrit avec détail et qu'il place dans le mois de Moreri (= 22 nov. à 21 déc. 1097, d'après le calcul de Dulaurier, dans les *Hist. armén. d. crois.*, I, p. 34), Foucher de Chartres était alors avec Baudouin dans l'Euphratèse ; ce qu'il dit de l'aurore boréale et du tremblement de terre doit donc se rapporter à des phénomènes qui se produisirent sous ses yeux, en cette région.

1097, décembre 30. — Boémond et Robert de Flandre campent dans le voisinage d'El-Bara et y passent la nuit. (222)

Sources : Albert d'Aix, III, i (cf. ci-dessus, n° 219). — Kemal ad-Dîn, *Chron. d'Alep* (*Histor. arabes des crois.*, III, 579) : « Melik Dokak, l'atabek Toghtekin et Djenah ed-Dawlek étaient alors campés à Cheïzer, avec le fils de Iaghi Siàn, et se portaient au secours de Iaghi Siàn ; mais lorsqu'ils furent informés de l'incursion des Francs, ils marchèrent contre eux avec un corps d'armée, les rencontrèrent vers le territoire d'El-Barah et leur firent subir des pertes. »

Commentaire : A Albert d'Aix nous empruntons le fait que les Francs assirent leur camp le 30 décembre 1097, et à Kemal ad-Dîn le nom de la localité, El-Bara, où était ce camp.

1097, décembre 31. — Une grosse troupe de Turcs et de Sarrasins, qui se portaient au secours d'Antioche, attaque, vers le matin, Boémond et Robert de Flandre, à El-Bara ; elle est mise en fuite par eux. (223)

Sources : *Gesta*, 134 (XIII, 5) : « Congregati quippe erant

multi Turci et Arabes et Saraceni ab Jerusalem et Damasco et Aleph et ab aliis regionibus, qui veniebant audientes itaque istam Christianorum gentem conductam esse in illorum terram; ilico praeparaverunt se ad bellum contra Christianos, atque summo diluculo venerunt in locum ubi gens nostra erat in unum... Egregius comes Flandrensis occurrit illis una cum Boamundo, irrueruntque nostri unanimiter super illos, qui statim arripuerunt fugam... ; et mortui sunt ex illis plurimi, nostrique ceperunt equos eorum et alia spolia. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 38 A). — *Hist. b. sacri*, c. 39, 40 (*ibid.*, 188). — Robert le Moine (*ibid.*, 278). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 42 E). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 171 E). — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. citée, III, 522). — *Hist. Nicaena vel Antiochena* (*Hist. occid. d. crois.*, V, 153). — Anonyme rhénan, *Hist. Godefridi* (*ibid.*, 463 F). — Raimond d'Aguilers (*ibid.*, III, 244 F). — *Lettre II d'Anselme de Ribemont* (*ibid.*, III, 891 F; cf. ci-dessus, n° 219). — Albert d'Aix, III, lj. — Guill. de Tyr, IV, xviij (cf. ci-dessus, n° 219). — Kemal ad-Dîn (*Hist. arabes d. crois.*, III, 579 (cf. ci-dessus, n° 222).

Commentaire : Voy. ci-dessus, n° 219, et *Hist. occid. d. crois.*, III, 38, note *a*. — La date du 31 décembre se déduit du texte d'Albert d'Aix et des données fournies par l'*Hist. b. sacri*, dont il a déjà été question ci-dessus, n° 219.

1098, janvier 1-2. — Boémond et Robert de Flandre rentrent au camp devant Antioche. Le premier passe tout d'abord dans la localité où campait Tancrède. Il n'avait fait que peu de butin. (224)

Sources : *Gesta*, 134 (XIII, 7) : « Nos autem revertentes cum magno tripudio, laudavimus et magnificavimus trinum et unum Deum. » — *Ibid.*, XIV, 3 : « Egrediebatur tunc vir prudens Boamundus cum suo exercitu de terra Saracenorum venitque in Tancredi montaneam. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 38 B). — *Hist. b. sacri*, c. 41 (*ibid.*, 188). — Robert le Moine (*ibid.*, 779 C). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 43 B). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 172, B, C). — Orderic Vital, *Hist. eccles.* (éd. citée, III, 523). — Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. d. crois.*, III, 245 B). — Albert d'Aix, III, lij. — Guill. de Tyr, IV, xix. — Kemal ad-Dîn (*Hist. arabes d. crois.*, III, 579) : « Les Francs revinrent alors sur Roudj, remontèrent de là vers Maara-Mesrin, y tuèrent tous ceux qu'ils trouvèrent et mirent en pièces la chaire de la mosquée. »

Commentaire : Voy. Wilken, I, 181. — Peyré, I, 461. — Sybel, 391 (328). — Kugler, *Albert v. Aachen*, 82. — HG, 255. — L'arrivée au camp de Boémond et de Robert dut avoir lieu au plus tôt le 1er janvier 1098. Aucun témoignage occidental ne dit que leur retour se soit fait avec lenteur et avec des pertes de temps. On doit présumer au contraire qu'ils l'effectuèrent aussi rapidement

que possible. D'après Albert d'Aix, Boémond serait arrivé un jour avant Robert de Flandre, et son retour n'aurait été salué que d'une médiocre joie, parce qu'il avait perdu dans son expédition beaucoup de ses gens et qu'il ne ramenait que peu de butin. Robert de Flandre n'arriva que le lendemain; il avait, avec ses deux cents chevaliers, remporté une victoire éclatante sur les Infidèles et fait beaucoup de butin. Nous avons donc admis que leur retour au camp eut lieu le 1er et le 2 janvier 1098.

1098, vers le 2-4 janvier. — Adhémar, évêque du Puy, prescrit un jeûne de trois jours aux croisés campés devant Antioche, et les exhorte à de pieuses manifestations. (225)

Sources : Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. d. crois.*, III, 245 E) : « Interea terrae motus factus est iij kal. Januarii (cf. n° 221)... Praedicavit eo tempore episcopus triduanum jejunium et, cum processione, orationes et eleemosynas. Ad populum, ad presbyteros autem mandavit ut vacarent missis et orationibus, et clerici psalmis. » — Albert d'Aix, III, lvij : «... decreverunt omnem injustitiam et foeditatem de exercitu abscidi. » — Guill. de Tyr, IV, xxij.

Commentaire : Voy. Wilken, I, 185 ; — Peyré, I, 471 ; — Kugler, *Albert v. Aachen*, 86. — Le texte de Raimond d'Aguilers indique nettement que le jeûne de trois jours fut ordonné en suite des phénomènes météoriques qui se produisirent le 30 décembre 1097. Ce jeûne doit donc se placer dans les tout premiers jours de janvier 1098.

1098, janvier 5-25. — La cherté des vivres et la famine atteignent leur maximum dans le camp devant Antioche. Un grand nombre de croisés meurent par suite de disette. (226)

Sources : *Gesta*, 135 (XIV, 4) : « Videntes autem Hermenii et Surani quod nostri penitus vacui rediissent, consiliati in unum abibant per montaneas et praescita loca, subtiliter inquirentes et ementes frumentum et corporea alimenta, quae ad hostem (= host) deferebant, in qua erat fames inmensa, et vendebant onus unius asini viij purpuratis, qui appretiabantur cxx solidis denariorum. Ibi quidem sunt mortui multi ex nostris, non babentes pretium unde tam carum emere potuissent. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 40 A). — *Hist. b. sacri*, c. 42 (*ibid.*, 188). — Robert le Moine (*ibid.*, 781 A-C). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 43 D-E). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 172 G-173 H). — Orderic Vital (éd. citée, III, 523). — Anonyme rhénan, *Hist. Godefridi* (*ibid.*, V, 466 A). — *Lettre II d'Anselme de Ribemont* (*ibid.*, III, 891 D) ; cf. n° 214. — Raimond d'Aguilers (*ibid.*, 245 B). — Foucher de Chartres (*ibid.*, 341 B) : « Anno autem Domini 1098, postquam

regio illa Antiochena circumquaque a multitudine gentis nostrae prorsus devastata fuisset, magis magisque tam majores quam minores fame nimia vexati sunt. » — *Lettre II d'Étienne de Blois* (*ibid.*, 889 A). — Guill. de Tyr, IV, xvij, xxj.

Commentaire : Voy. le n° 214. — C'est surtout d'après les *Gesta* et Foucher que l'on voit que la famine atteignit son plus haut degré en janvier 1098; et la chose est confirmée par les autres sources originales, qui mentionnent à cette date la disette survenue dans le camp des croisés. Cette disette ne diminua qu'après que des vivres purent être apportés du port Saint-Siméon (voy. ci-dessous, n° 240).

1098, vers le 10 janvier. — Raimond de Saint-Gilles propose et fait décider que les chevaliers qui perdront leurs montures en allant fourrager seront indemnisés de la perte subie. (227)

Source : Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. d. crois.*, III, 245 H) : « [Comes] — aeger enim fuerat ex die quo fugere apud Pontem compulsus est — principes suos et Podiensem episcopum in unum vocat, atque habito consilio D marchas argenti illis largitur, ea nimirum conditione, ut, si quis militum suorum equum deperderet, de illis D marchis illi restauraretur, ac de aliis quae fraternitati concessa sunt. Haec autem conditio confratribus multum illo tempore profuit..... Hanc ob causam, milites nostri hostibus occurrere non formidabant, praesertim hi qui viles et debiles equos habebant, cum scirent se, perditis suis, meliores habituros. »

Commentaire : Voy. Sybel, 392 (329). — Raimond de Saint-Gilles était malade depuis le 29 décembre 1097 (cf. ci-dessus, n° 220). La décision dont il est ici question dut être prise dans la première moitié de janvier alors que la disette était à son comble dans le camp des croisés.

1098, vers le 15 janvier. — Lettre de Siméon, patriarche grec de Jérusalem, et des évêques grecs et latins de l'armée des croisés à l'église d'Occident : ils racontent les premiers événements de la croisade et sollicitent des secours. (228)

Source : *Epistola* [*Simeonis*], *Hierosolymitani patriarchae*, publ. à la fin de la première édition de Robert le Moine (Cologne, 1472); par Martène, *Ampl. Collectio*, V, 535-536; et *Thesaurus Anecdot.*, I, 272; par Ekkard, *Corpus hist. med aevi*, II, 256; par Pertz, *Mon. Germ. Script.*, III, 14; par Jaffé, *Mon. Corbeiensia*, p. 65; dans les *Monum. Bambergensia*, p. 181.

Commentaire : Voy. Mailly, *L'esprit d. crois.*, I, lxix; — Sybel, 14; — Riant, *Epistola Alexii*. Praef., p. lx; — Id., *Inventaire*, 155. — Riant date la lettre du patriarche Siméon du milieu d'octobre 1097. Mais le contenu de cet écrit nous oblige à en placer la

rédaction vers le milieu de janvier 1098. Nous avons déjà mentionné ci-dessus (n° 205) une autre lettre du même patriarche, en la datant d'octobre 1097. Celle dont il est question ici doit être un peu postérieure. Toutes deux portent à cent mille hommes la force de l'armée des croisés. Mais tandis que celle de janvier 1098 parle de conquêtes faites par les croisés en Syrie et de cinq batailles livrées par eux, l'autre (celle d'octobre) ne parle que de leur passage en Romanie et ne mentionne que trois batailles. Les deux dernières batailles signalées par celle dont nous nous occupons ici sont la bataille de Harenc (voy. n° 209) et la bataille qui eut lieu le 31 décembre 1097 dans le territoire d'Alep (voy. n° 223). Elle a dû être écrite peu de temps après cette dernière bataille, donc probablement en janvier 1098, et envoyée en Occident par le port Saint-Siméon, à une époque où l'accord entre les croisés et les chrétiens grecs et syriens n'avait pas encore été troublé et où la force de l'armée des croisés était encore à peu près la même qu'au commencement du siège d'Antioche.

1098, vers le 20 janvier. — Pierre l'Ermite et Guillaume Charpentier, qui avaient quitté clandestinement le camp devant Antioche, sont arrêtés par Tancrède et ramenés à l'armée des croisés. (229)

Sources : *Gesta*, 135 (XV) : « Wilhelmus igitur Carpentarius et Petrus heremita pro immensa infelicitate et miseria ipsa latenter recesserunt. Quos Tancredus persequens apprehendit secumque reduxit cum dedecore, qui dextram et fidem illi dederunt quia libenter ad hostem redirent et satisfactionem senioribus facerent. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 40). — *Hist. b. sacri*, c. 42 (*ibid.*, 188). — Robert le Moine (*ibid.*, 781). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 43 E). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 174). — Orderic Vital (éd. citée, III, 524).

Commentaire : Voy. Maimbourg, I, 135 ; — Mailly, *L'esprit d. crois.*, IV, 131. — Michaud, II, 18 ; — Wilken, I, 184 ; — Haken, *Gemælde d. Kreuzzüge*, I, 267 ; — Funck, *Gemælde aus dem Zeitalter d. Kreuzzüge* (1821), I, 71 ; — Peyré, I, 470 ; — Vion, *Pierre l'Ermite* (1853), p. 333 ; — de Marsy, *Pierre l'Ermite* (1882), p. 24 ; — Kohl, *Gesch. d. Mittelalter*, p. 24 ; — HE, 150 ; — HP, 214 (253) ; — HG, 258. — Franz, *Peter von Amiens* (1891), p. 5. — On ne peut établir exactement le jour de la fuite de Guillaume Charpentier et de Pierre l'Ermite. Mais ce dut être dans la seconde moitié du mois de janvier, après que Boémond fut revenu de sa razzia sur le territoire des Sarrasins (cf. n° 219) et avant le combat livré au commencement de février (cf. n° 233) ; cette date correspondrait bien d'ailleurs avec le moment où la disette fut la plus grande dans le camp des croisés.

1098, début de février. — Tatig, le représentant du basileus grec dans l'armée des croisés, quitte le camp d'Antioche. Avant son départ, il avait consenti à Boémond la cession des villes de Tarse, de Mamistra et d'Adana. (230)

Sources : *Gesta,* 135 (XVI) : « Interea inimicus Tetigus, audiens quod exercitus Turcorum venissent super nos, ait se timuisse, arbitransque nos omnes perisse atque in manibus inimicorum incidisse, fingens omnia falsa quae assidue seminare poterat...., ivit..... et omnia sua dimisit in campo, et in perjurio manet et manebit. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 41). — *Hist. b. sacri*, c. 43 (*ibid.*, 189). — Robert le Moine (*ibid.*, 782). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 44 D). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 175 H). — Orderic Vital (éd. citée, III, 524). — Anonyme rhénan, *Hist. Godefridi* (*Hist. occid.*, V, 466 F). — Raimond d'Aguilers (*ibid.*, III, 246 C) : « Tatic non solum commentis, verum etiam maximis impendiis, proditione sociorum et perjurio cumulatis, per fugam lapsus est. Concessit enim Boamundo ij vel iij civitates : Tursol, Mamistram, Addenam. Taliter igitur mercatus sibi et suis perpetuum pudorem, simulato itinere quasi ad exercitum imperatoris, dimissis tentoriis et familiaribus suis, cum Dei maledictione profectus est. » — Albert d'Aix, III, xxxviij; IV, xl. — Guill. de Tyr, IV, xxj.

Commentaire : Voy. Maimbourg, I, 135; — Mailly, *L'esprit d. crois.*, IV, 126; — Michaud, II, 17; — Haken, *Gemælde d. Kreuzz.*, I, 270; — Wilken, I, 183; — Peyré, I, 468; — Sybel, 393 (329); — Kugler, *Gesch. d. Kreuzzüge*, 47; — HG, 261. — On ne peut déterminer exactement la date où Tatig quitta l'armée des croisés. Mais, en s'en tenant à la succession des événements telle qu'elle est rapportée par les *Gesta*, on voit que son départ eut lieu postérieurement à la fuite de Pierre l'Ermite. Ce départ, au surplus, fut motivé par la disette qui régnait au camp; enfin, au moment où il eut lieu, le bruit courait déjà qu'une armée turque était en marche vers Antioche. C'était l'armée de Roduan d'Alep, sur laquelle les croisés remportèrent une complète victoire, près du lac d'Antioche, le 9 février 1098, alors que Tatig avait sans doute déjà quitté l'armée. On peut donc placer au début de février le départ de ce personnage.

1098, début de février. — Le prince arménien Thoros fait demander à Baudouin, frère de Godefroi de Bouillon, de venir à Édesse, pour défendre cette place contre les Turcs. (231)

Sources : Foucher de Chartres (*Hist. occid. d. crois.*, 337 E, 338 B) : « Cum autem fama de eo [comite Balduino] longe lateque jam circumvolasset, misit ad eum legationem princeps civitatis Edessae... Quoniam a Turcis se defendere nequibat, volebat Grae-

cus ille et se et terram suam ab ipso Balduino defendi, quem et milites suos bellatores fortissimos esse audierat. Hoc audito, postquam legati sub jurejurando fecerunt eum inde credulum, cum nimio exercitulo suo, scilicet lxxx militibus pergens, transiit Euphratem. » — Mathieu d'Édesse (*Hist. armén. d. crois.*, I, 35) : « En l'année 547 (25 févr. 1098-24 févr. 1099), le comte Baudouin, s'étant mis à la tête de cent chevaliers, vint s'emparer de la ville de Thelbaschar. A cette nouvelle, Thoros, gouverneur romain d'Édesse, fut rempli de joie. Il envoya vers le comte frank à Thelbaschar, pour le prier de venir à son secours contre ses ennemis, les émirs du voisinage, qui l'inquiétaient beaucoup. Baudouin, répondant aussitôt à cet appel, se rendit à Édesse avec soixante chevaliers. » Cf. ci-dessous, n° 239. — Albert d'Aix, III, xix : « Fama Balduini longe lateque crebrescente..., dux civitatis Rohas, quae dicitur Edessa..., episcopum ejusdem urbis cum duodecim majoribus civitatis, quorum consilio omnis status regionis fiebat, ad ipsum Baldewinum misit, quatenus cum Gallis militibus ad urbem descenderet, terram adversus Turcorum infestationes defenderet... [Balduinus] descendit solum cum D equitibus, caetera multitudine dimissa ac relicta Turbaysel ac Ravenel et multis in locis, quae, Turcis expulsis, suae suberant potestati. » — Baudri de Dol (*Hist. occid. d. crois.*, IV, 81). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 165). — Guill. de Tyr, IV, ij.

Commentaire : Voy. Maimbourg, I, 123 ; — Mailly, *L'esprit d. crois.*, IV, 69 ; — Haken, *Gemælde d. Kreuzzüge*, I, 238 ; — Wilken, I, 167 ; — Raumer, *Gesch. d. Hohenstaufen*, I, 105 ; — Peyré, I, 407 ; — *Notices et extr. des mss. de la Bibl. impér.*, IX, 308 ; — Dulaurier, dans le *Rec. des hist. armén. d. crois.*, I, 35 ; — Damberger, *Synchron. Gesch.*, VII, 284, 358 ; — Sybel, 375 (314) ; — Muralt, *Essai de chronogr.*, II, 82 ; — Kohl, *Gesch. d. Mittelalters*, 23 ; — Kugler, *Albert v. Aachen*, 58 ; — HE, 206 ; — Rœhricht, *Gesch. d. Kœnigr. Jerusalem*, 8. — D'après le ms. G de l'*Hist. Hierosol.* de Baudri de Dol, Baudouin se serait rendu à Édesse *proprio motu* et sans y être le moins du monde invité par Thoros, ce qui est inexact. — D'après Rœhricht, l'ambassade envoyée par Thoros à Baudouin joignit celui-ci en l'année 1097 encore. Si l'on s'en tient rigoureusement à la date fournie par Mathieu d'Édesse les tractations entre Thoros et Baudouin n'auraient pas eu lieu avant le 25 février 1098. Mais son renseignement doit être inexact car, Baudouin étant arrivé à Édesse le 20 février au plus tard (voy. ci-dessous, n°s 238 et 239), les négociations de ce prince avec Thoros doivent se placer un peu avant cette date, très probablement donc dans le commencement du même mois.

1098, février 8. — Les croisés devant Antioche désignent ceux de leurs contingents qui se rendront au devant de l'armée

turque envoyée au secours d'Antioche. Le même jour, ces contingents se mettent en marche et vont camper entre le lac d'Antioche et l'Oronte. (232)

Sources : Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. d. crois.*, III, 246 E) : « Nuntiatum est nobis eo tempore quod dux de Caleph, conducto magno exercitu de Corozana, ad succurrendum civitati Antiochiae veniret. Quapropter, habito consilio in domo episcopi, consultum est ut pedites castra servarent et milites hostibus obviam extra pergerent... Igitur sub noctem profecti, ne hi qui in civitate erant perciperent atque his, qui in auxilium eorum venerant, nuntiarent, longe a nostris per ij leugas inter monticulos se occultavere. » — *Gesta*, 136 (XVII, 1, 2) : « Itaque audiens Boamundus innumerabilem gentem Turcorum venientem super nos, caute venit ad alios dicens..... Faciamus ex nobis duas partes : pars peditum remaneat jugiter custodire papiliones...., alia vero pars militum nobiscum veniat obviam inimicis nostris qui hic hospitati sunt prope nos in castello Areg, ultra Pontem ferreum. Sero autem facto, exiit e tentoriis Boamundus cum aliis prudentissimis militibus, ivitque jacere inter flumen et lacum. — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 42). — *Hist. b. sacri*, c. 48 (*ibid.*, 190). — Robert le Moine (*ibid.*, 783 B). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 45 E-46 G). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 176 H-177 A). — Orderic Vital (éd. citée, III, 525). — Anonyme rhénan, *Hist. Godefridi* (*Hist. occid. d. crois.*, V, 467 E). — Albert d'Aix, III, lx, lxj. — Guill. de Tyr, V, i-ii.

Commentaire : Voy. Haken, *Gemælde d. Kreuzzüge*, I, 271 ; — Wilken, I, 189; — Peyré, II, 4; — Sybel, 395 (331); — Kugler, *Albert von Aachen*, 88; — Heermann, *Gefechtsführung abendlænd. Heere im Orient* (1888), p. 25; — HG, 266. — La date ci-dessus se déduit de celle du combat contre les Turcs, lequel eut lieu certainement le 9 février 1098 (voy. le numéro suivant).

1098, février 9 (mardi gras). — Victoire remportée par les croisés près du lac d'Antioche, sur Roduan d'Alep, et destruction du château de Harenc. Tout le long du même jour, les troupes franques restées au camp combattent devant les portes d'Antioche contre la garnison turque de cette ville. (233)

Sources : *Lettre II d'Étienne de Blois à sa femme Adèle* (*Hist. occid. d. crois.*, III, 889 B) : « Quinque admiraldi cum xij milibus electorum militum Turcorum ad subveniendum Antiochenis subito venerunt... Sed paulo antequam ad urbem venirent, per iij leugas cum DCC militibus in quandam planitiem ad Pontem ferreum eis occurrimus...; ea die virtute Dei eos pugnando devicimus et de ipsis sine numero interfecimus et plus quam CC capita eorum in exercitum attulimus. » — *Lettre II d'Anselme de Ribemont* (*ibid.*, 891 F) : « Videns Antiochensis se laesum, Damascenum in auxilium

advocavit. Adhuc Antiochensis cogitans de salute, misit ad regem Galapiae, pecuniaque maxima promissa, ad hoc ut veniret cum omnibus copiis suis illum excitavit. Quo adveniente, nostri principes castra egressi sunt, et, Deo adjutore, illa die, cum DCC equitibus et paucis peditibus XV milia Turcorum cum suo rege devicerunt et in fugam verterunt et multos eorum occiderunt. » — *Gesta*, 136 (XVII, 2) : « Summo diluculo, jussit protinus exploratores exire... Tunc Boemundus jussit ut unusquisque principum per se dirigeret aciem suam ordinatim... Nostri unanimiter invaserunt Turcos, qui omnes stupefacti arripuerunt fugam. Nostri itaque persecuti sunt illos et detruncaverunt usque ad Pontem ferreum. Reversi sunt autem Turci festinanter in castrum suum, acceperuntque omnia quae ibi reperire potuerunt, totumque castrum spoliaverunt, miserunt ignem et fugierunt... Illi qui remanserant in tentoriis, tota die proeliati sunt cum illis qui erant in civitate ante tres portas civitatis. Factum est hoc bellum in die Martis ante caput jejunii, v° idus Februarii. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 41-45). — *Hist. b. sacri*, c. 49, 50 (*ibid.*, 190). — Robert le Moine (*ibid.*, 784-786). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 48 A) : « Proelium hoc factum est idus Februarii feria iij^{a}, quae caput quadragesimalis praecedebat » (= 13 février). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 177 B-179 B). — Orderic Vital (éd. citée, III, 526-528) : « ... idibus Februarii feria iij^{a} » (= 13 février). — *Hist. Nicaena vel Antiochena* (*Hist. occid.*, V, 154). — Anonyme rhénan, *Hist. Godefridi* (*ibid.*, 467-468 B). — Raimond d'Aguilers (*ibid.*, III, 247 C-D). — Albert d'Aix, III, lxij : « Contigit autem haec victoria Christianis in manu paucorum praecedenti die capitis jejunii (= 9 février). — Raoul de Caen, c. 56 (*Hist. occid.*, III, 648 E) : « Illa, si memini, luce haec facta sunt qua Latinorum gens ventri et carnis edulio studiosius indulgent, cinere vertices in crastino aspersuri. » — Cafaro, *Liberatio civ. Orientis* (*ibid.*, V, 51 D). « Deus tale consilium et auxilium christianis suis necessitates patientibus dedit, quod, in hebdomada carnevalarii, milites DCC christianorum cum multis peditibus ad Pontem ferreum perrexerunt...., et die Veneris praedictae hebdomadae (= vendredi 12 février) bellum cum Saracenis inceperunt. » — Guill. de Tyr, V, iij : « Factum est autem hoc mense Februario, septima die mensis, anno ab incarnatione Domini 1097. » — Henri de Huntingdon (*Hist. occid. d. crois.*, V, 377) : « Factum est hoc bellum inchoante quadragesima. »

Commentaire : Voy. les ouvrages cités sous le n° 232, et en outre : HE, 225, 354 ; — HP, 225. — Pour la date de ce combat, il faut adopter le 9 février fourni par les *Gesta*, Albert d'Aix et Raoul de Caen, et rejeter par conséquent les indications contraires que donnent Baudri de Dol, Cafaro et Guil. de Tyr. Riant, dans une note de son édition de Cafaro (p. 51, note *e*), dit inexactement : « quando commissum fuerit hoc proelium indicare difficile

est. » — Dulaurier, en donnant la date du 7 février 1098 (*Hist. armén.*, I, 32), a suivi Guillaume de Tyr, lequel s'est trompé.

1098, février 9. — Présence dans le camp des croisés d'envoyés du calife d'Égypte. Après la victoire remportée vers le lac d'Antioche, cent ou deux cents têtes de Turcs tués dans le combat sont portées devant les tentes de ces envoyés. (234)

Sources : *Lettre II d'Étienne de Blois à sa femme Adèle* (*Hist. occid. d. crois.*, III, 889 D; cf. le n° précédent). — Raimond d'Aguilers (*ibid.*, 247 G) : « Erant eo tempore in nostris castris legati a rege Babyloniorum, qui videntes mira quae Deus per servos suos operabatur, Jesum, Mariae Virginis filium, glorificabant, qui per pauperes suos potentissimos tyrannos conculcabat. » — *Lettre II d'Anselme de Ribemont* (*ibid.*, 893 H). — *Gesta*, 137 (XVII, 7) : « ...et c capita mortuorum detulerunt ante portam civitatis ubi legati ammirati Babyloniae castrametati fuerant, qui mittebantur senioribus. » — Tudebode (*ibid.*, 45 A). — *Hist. b. sacri*, c. 46 (*ibid.*, 190). — Robert le Moine (*ibid.*, 784 F). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 48 A). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 178 J). — Orderic Vital (éd. citée, III, 528). — *Hist. Nicaena vel Antiochena* (*Hist. occid.*, V, 155 C). — Albert d'Aix, III, lxij : « Affuerunt in eodem proelio nuntii regis Babyloniae, qui etiam capita Turcorum amputata in sellis ad exercitum detulerunt. »

Commentaire : Voy. Mailly, *L'esprit d. crois.*, IV, 115 ; — Haken, *Gemælde d. Kreuzzüge*, I, 271 ; — Wilken, I, 188 ; — — Sybel, 396 (332); — Kugler, *Albert von Aachen*, 88 ; — HE, 168 ; — Klein, *Raimund von Aguilers*, 121. — Les envoyés du calife d'Égypte restèrent dans le camp des croisés jusqu'au commencement de mars (voy. ci-dessous, n° 245).

1098, février 9-10. — Aurore boréale en Occident. A Caen on interprète l'apparition de ce météore comme étant le signe de combats en Orient. (235)

Sources : Raoul de Caen, c. 57 (*Hist. occid. d. crois.*, III, 648 F) : « Nox sequens rubore horribili caelum infecit, ut qui in occidente positi cernerent, *Oriens pugnat* ilico clamarent. Vidi egomet [Radulphus Cadom.] signum illud cum adhuc in paterna domo Cadumi adolescentulus degerem, nondum mihi visa seu nota, nisi nomine tenus, Antiochia, sed nec Roma. Stupuerunt multi illo viso, qui omnes uno ore bellum indixerunt ac sanguinem. »

Commentaire : Voy. HG, 69, 154, 275. — La mention de cette aurore boréale par Raoul de Caen, suit immédiatement son récit du combat livré le 9 février sur les rives du lac d'Antioche. Il est donc vraisemblable qu'elle eut lieu le 9 ou le 10 février 1098.

1098, février 10 (mercredi des Cendres). — Saint André apparaît pour la seconde fois à Pierre Barthélemy, qui se trouvait à Roia. (236)

Source : Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. d. crois.*, III, 254 G) : « Post illud tempus, cum profectus essem ad quoddam castrum, quod est juxta Roiam, propter alimoniam, prima die Quadragesimae, in galli cantu, adfuit mihi [Petro Bartholomeo] beatus Andreas in eodem habitu et cum eodem socio quo prius venerat, et magna claritas domum replevit, et ait beatus Andreas....... »

Commentaire : Voy. Peyré, II, 138; — HG, 342; — Klein, *Raimund v. Aguilers,* 49. — En 1098, le mercredi des Cendres tombait le 10 février.

1098, vers le 15 février. — Iagi Sian, le commandant de la garnison d'Antioche, sollicite du secours contre les croisés, auprès de Kerboga, prince de Mossoul. (237)

Sources : *Hist. b. sacri,* c. 51 (*Hist. occid. d. crois.,* III, 191) : « Videns autem Cassianus, amirarius Antiochiae, quod Franci omnia vicissent bella....., festinando mandavit Sensadolum, filium suum, ad Corbanam uti quanto citius veniret et sibi statim daret Antiochiam. » — *Gesta,* 142 (XXI, 1) : « Curbaram, princeps militiae soldani Persiae, dum adhuc esset Corrozanum, quotiens Cassianus, ammiralius Antiochiae legationem ei misit, quo sibi succurreret in tempore opportuno, quoniam gens fortissima Francorum eum impeditum graviter obsidebat in Antiochia. » — Albert d'Aix, IV, ij, iij. — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 59). — Kamal ed-Dîn (*Hist. arabes d. crois.*, III, 580).

Commentaire : Voy. Peyré, II, 3; — Sybel, 420 (352); — Dulaurier, dans le *Rec. des hist. armén. d. crois.,* I, 39; — Riant, *Inventaire,* 167; — Kugler, *Albert von Aachen,* 100; — HG, 276, 312. — C'est immédiatement après le récit du combat livré le 9 février sur les rives du lac d'Antioche et avant la résolution prise au début de mars par les croisés de construire un château devant la porte occidentale d'Antioche (voy. plus loin, nº 241), que l'*Hist. b. sacri* place l'envoi de l'ambassade de Iagi Sian à Kerbogha, ambassade mentionnée aussi par les *Gesta* et par Albert d'Aix, et avec détail par ce dernier. Riant (*Inventaire,* p. 167) place avec raison l'envoi de ladite ambassade aux environs du 15 février. D'après Foucher (*Hist. occid. d. crois.,* III, 340 A), ce serait déjà vers la fin de l'année 1097 que Iagi Sian aurait dépêché son fils vers Kerbogha. Selon toute vraisemblance, le chef de la garnison d'Antioche fit, à plusieurs reprises, demander du secours à ses coreligionnaires; car de jour en jour il dut se sentir menacé davantage par les efforts tenaces des Francs. Ces craintes ne purent que s'accroître lorsque la victoire rem-

portée par ceux-ci, le 9 février, sur l'armée de secours de Rodoan lui enleva tout espoir d'être débloqué.

1098, vers le 15 février. — Balduk de Samosate et ses gens tendent une embuscade à Baudouin, qui se dirigeait sur Édesse. (238)

Sources : Foucher de Chartres (*Hist. occid. d. crois.*, III, 338 C) : « Quod cum audissent Turci qui in Samosate, oppido forti, habitabant, insidias nobis in via, per quam nos ituros opinabantur praetenderunt. Sed cum nocte alia quidam Armenus in castello suo diligenter nos hospitatus esset, intimatum nobis est quod ab hostibus illis insidiantibus praecavere nobis oportebat. Quapropter duobus diebus illic delituimus..... ; die tertio subitaneo insultu de loco insidiatorio prosilierunt et ante castellum in quo eramus signis levatis accurrerunt et praedam in conspectu nostro arripuerunt. Nos autem contra eos egressi, quia pauci eramus, bellare cum eis non quivimus. Qui cum sagittas in nos jacerent, nullum ex nostris tamen sauciaverunt. Ipsi autem de suis occisum lancea unum in campo reliquerunt. Tunc abierunt. Nos autem ibi remansimus. Sequenti vero die, iter nostrum resumpsimus. » — Guill. de Tyr, IV, ij. — Mathieu d'Édesse (*Hist. armén. d. crois.*, I, 36) : « Au bout de quelques jours, le Curopalate les envoya [les Francs] assiéger Samosate et faire la guerre à l'émir Baldouk. Les troupes de la ville, ainsi que l'infanterie de toute la province accompagnaient les Francs..... Les Infidèles furent vainqueurs et mirent les Francs en fuite, ainsi que les gens du pays venus avec eux. Depuis Samosate jusqu'à Thil, ce ne fut qu'un carnage continuel : un millier d'hommes resta sur la place. Constantin et le comte [Baudouin] rentrèrent à Édesse auprès du curopalate Thoros. Ce combat eut lieu la seconde semaine de Carême. » — Albert d'Aix, III, xxj : « Baldewinus....., assumptis cc sociis et omni civitatis pedestri et equestri comitatu, castrum Samusat est aggressus, multam vim in virtute suorum hostibus inferens. Sed a Balduc et suis... . graviter repugnatum est. Nam illic infinita manus Armenorum effeminatorum corruit ; vj tantum milites Baldewini sagittis confixi perierunt... Baldewinus apud S. Johannem in praesidio quod non longe erat ab arce suos reliquit, qui semper Turcis ad succurrendum occurrerent..... Ipse cum solum xij Gallis Rohas reversus est. »

Commentaire : Voy. Wilken, I, 167 ; — Peyré, I, 410 ; — Sybel, 375 (314). — Mathieu d'Édesse, dont le récit est confirmé par Albert d'Aix et Guillaume de Tyr, rapporte que Baudouin, sitôt arrivé à Édesse, fut invité par Thoros à aller, avec les gens d'Édesse, attaquer Balduk à Samosate, et qu'il fut vaincu par celui-ci dans la deuxième semaine de Carême, en un combat où périrent un millier des soldats qui l'accompagnaient. Mathieu d'Édesse ajoute que l'événement eut lieu l'an 547 de l'ère armé-

nienne, c'est-à-dire entre le 25 février 1098 et le 24 février 1099. La deuxième semaine de carême tomba, en 1098, du 14 au 20 février. Mathieu d'Édesse aurait donc eu en vue l'année 1099, à moins que l'on ne suppose qu'il a écrit 547 au lieu de 546. Mais il est à remarquer que Foucher de Chartres, qui accompagnait alors Baudouin (cf. n° 199), ne paraît rien savoir de ce combat. Si un fait de cette importance avait eu lieu entre l'époque de l'arrivée de Baudouin à Édesse (20 février 1098) et avant l'époque du meurtre de Thoros (9 mars 1098), il serait bien étonnant qu'il n'en eût pas parlé. L'admettrait-on, que l'on se trouverait alors en contradiction avec Mathieu d'Édesse, lequel assigne à la deuxième semaine de Carême la date de l'événement. Enfin, Foucher dit formellement que Baudouin et sa troupe séjournèrent deux semaines à Édesse (« dies xv illic moram fecimus »); et il semble impossible qu'il ait fait pendant ce laps de temps une expédition contre Samosate sans que Foucher en ait rien su. Je pense donc qu'une campagne telle que la rapportent Mathieu d'Édesse et Albert d'Aix, n'eut jamais lieu; que leur récit sur ce point n'est qu'une amplification de celui de Foucher, lequel parle simplement d'une embuscade dressée par Balduk contre Baudouin pendant la marche de celui-ci vers Édesse. Cet incident aurait eu lieu, en effet, dans la deuxième semaine de Carême (14-20 février 1098). L'arrêt de deux jours de Baudouin dans le château du seigneur arménien, puis l'attaque dirigée, le troisième jour, contre les Francs par les gens de Balduk, enfin la reprise de la marche vers Édesse, qui eut lieu le quatrième jour, pourraient donc être placés du 12 au 15 février. Je saisis l'occasion de m'associer au vœu émis par M. le professeur Röhricht, dans sa *Gesch. d. Kœnigreichs Jerusalem,* p. 9, à savoir qu'un travail historique soit consacré bientôt à la fondation de la principauté franque d'Édesse.

1098, février 20. — Arrivée de Baudouin à Édesse. (239)

Sources : Foucher de Chartres (*Hist. occ. d. crois.*, III, 338 F) : « Pervenimus tandem Edessam, ubi princeps urbis praedictus et uxor ejus una cum civibus suis gaudenter nos susceperunt; et quod Balduino polliciti fuerant, indilate ei compleverunt. Cumque per dies xv illic moram fecissemus, machinati sunt cives urbis principem suum sceleste occidere. » — Mathieu d'Édesse (*Hist. armén. d. crois.*, I, 35) : « Baudouin se rendit à Édesse avec soixante chevaliers. Les habitants, accourant au devant de lui, l'introduisirent dans la ville avec empressement. Sa présence causa une vive joie à tous les fidèles. Thoros, curopalate, lui témoigna beaucoup d'amitié, le combla de présents et fit alliance avec lui. » — Ekkehard, *Hierosolymita,* XXI. — Albert d'Aix, III, xx. — Orderic Vital (éd. citée, III, 564). — Guill. de Tyr, IV, ij.

Commentaire : Voy. Maimbourg, I, 124; — Mailly, *L'esprit des crois.*, IV, 68; — Haken, *Gemælde d. Kreuzzüge*, I, 239; — Wilken, I, 167; — Raumer, *Gesch. d. Hohenstaufen*, I, 105; — Peyré, I, 411; — Sybel, 375 (315); — Dulaurier, dans les *Hist. armén. d. crois.*, I, 35; — Kohl, *Gesch. d. Mittelalters*, 23; — Damberger, *Synchron. Gesch. d. Kirche*, VII, 359; — HE, 206; — Kugler, *Albert v. Aachen*, 58; — Rœhricht, *Gesch. d. Kœnigreichs Jerusalem*, 9. — Tandis que Mathieu d'Édesse et Albert d'Aix font venir par deux fois Baudouin à Édesse avant le meurtre de Thoros, Foucher ne l'y fait arriver qu'une seule fois. Le récit de celui-ci doit être préféré. On y voit que Baudouin entra à Édesse quatorze jours avant la révolte des habitants contre Thoros. Cette révolte, d'après Mathieu d'Édesse, commença le 7 mars (le dimanche après la cinquième semaine de carême). Le meurtre de Thoros eut lieu le 9. Donc l'arrivée de Baudouin doit être fixée au plus tôt au 20 février.

1098, mars 4. — Une flotte anglaise, sur laquelle se trouvait Bruno de Lucques, aborde au port Saint-Siméon. (240)

Sources : *Lettre du clergé et du peuple de Lucques* (Riant, *Inventaire*, 224) : « Civis quidam noster, Brunus nomine, cunctis nobis notus, cunctis carissimus, anno ante hunc praeterito cum Anglorum navibus ad ipsam usque pervenit Antiochiam, ubi laboris comes et periculi, triumphi particeps et gaudii pugnavit cum pugnantibus..., vicit quoque cum vincentibus et post jam peractam ex toto victoriam cum omnibus ibi per iij septimanas conlaetatus ad nos felici cursu rediit..... Cum pervenissemus Antiochiam, nos qui per mare navigabamus, exercitus... vix bene civitatem jam circumsederat. Sequenti die, principes nostri procedunt ad mare, visitandi nos gratia..... Tertio autem nonas Martii, id est prima die Veneris, statuunt nostri in occidentali porta civitatis castellum erigere.... » — Raimond d'Aguilers (*Hist. occid. d. crois.*, III, 248 B) : « Cumque jam in v° mense obsidionis, nostrae naves undique cum alimoniis ad portum nostrum applicarent, Turci civitatis vias maris obsidere atque portitores victualium interficere coeperunt. »

Commentaire : Voy. Haken, *Gemælde d. Kreuzzüge*, I, 273; — Riant, *Inventaire*, 185. — Le *sequens dies* de la *Lettre du clergé et du peuple de Lucques* est le jour qui suivit l'arrivée de Bruno au port Saint-Siméon. Ce jour-là, les chefs des croisés campés devant Antioche se rendirent au port Saint-Siméon pour visiter les pèlerins nouvellement arrivés. Bruno, à ce moment, se trouvait encore sur la côte, au port Saint-Siméon, ce qu'indiquent assez clairement les mots : *visitandi nos gratia*. Le *tertio nonas Martii* (= 5 mars 1098) est le jour où fut décidée la construction du château de la Mahomerie (voy. n° 241) et coïncide avec la

visite des chefs croisés au port Saint-Siméon, laquelle eut lieu le 5 mars, également (voy. nº 242). Donc, par le *sequens dies* de la *Lettre du clergé et du peuple de Lucques* il faut entendre le 5 mars 1098; l'arrivée au port Saint-Siméon des vaisseaux anglais et de Bruno ayant eu lieu la veille, doit être placée au 4 mars.

1098, vendredi 5 mars. — Les princes croisés tiennent une assemblée devant Antioche et décident de construire un château au lieu dit la Mahomerie. (241)

Sources : *Lettre du peuple et du clergé de Lucques* (Riant, *Inventaire*, p. 224) : « Tertio autem nonas Martii, id est prima die Veneris statuunt nostri in occidentali porta civitatis castellum erigere. » — *Gesta*, 137 (XVIII, 2) : « Videntes autem nostri majores quod male tractarent et constringerent nos inimici nostri, qui erant in civitate, die ac nocte invigilantes et insidiantes qua parte nos laedere possent, congregati in unum dixerunt : Priusquam perdamus gentem nostram, faciamus castrum ad Machumariam quae est ante portam urbis, ubi pons est. Consenserunt omnes et laudaverunt quod bonum esset ad faciendum. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 45 C). — *Hist. b. sacri*, c. 52 (*ibid.*, III, 192). — Robert le Moine (*ibid.*, 785 C). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 48 E-49 A). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 179 C). — Orderic Vital (éd. citée, III, 529). — *Hist. Nicaena vel Antiochena* (*Hist. occid.*, V, 155 O). — Anonyme rhénan, *Hist. Godefridi* (*ibid.*, 468 F). — Albert d'Aix, III, lxiij : « Crastina autem die illucescente, principes fidelium consiliis invigilant laeti recenti victoria, quatenus praesidium cujusdam machinae locarent juxta praefatum pontem civitatis. » — Raoul de Caen, c. 49 (*Hist. occid.*, III, 643 A). — Raimond d'Aguilers (*ibid.*, 248 B) : « Laudabat etiam populus ut castellum aliud in monticulo, qui supra pontem illorum [*scil.* Turcorum] erat, firmaretur..... Consultumque tandem est ut ad pontem illorum castrum firmaremus. » — *Lettre II d'Étienne de Chartres à sa femme Adèle* (*ibid.*, 889 E) « Quid nobis in hac Quadragesima contigerit tibi, carissima, notificare diligo. Principes nostri ante quandam portam, quae erat inter castra nostra et mare, castellum fieri constituerant. » — *Lettre II d'Anselme de Ribemont* (*ibid.*, 891 H). — Guill. de Tyr, V, iv.

Commentaire : Voy. Mailly, *L'esprit des croisades*, IV, 146 ; — Wilken, I, 179 ; — Raumer, *Gesch. d. Hohenstaufen*, I, 119, dont la description est des plus confuses ; — Peyré, II, 15 ; — Sybel, 397 (333) ; — Kugler, *Albert v. Aachen*, 91 ; — HG, 276. — La date exacte de la construction du château de la Mahomerie n'est donnée que par la *Lettre du clergé et du peuple de Lucques*. Les autres sources ou ne fournissent aucune indication chronologique ou n'en donnent que de très imprécises. Albert d'Aix

commence son récit par les mots : *Crastina autem die illuscente*, qui suivent immédiatement la mention de la victoire remportée par les croisés sur les rives du lac d'Antioche et de leur retour au camp, événements qu'il assigne exactement à la date du 9 février (voy. n° 233). Son *crastina dies* serait donc le 10 février, mais ce renseignement est certainement erroné, et il se trouve contredit non seulement par la *Lettre* ci-dessus, mais par Albert d'Aix lui-même, qui, un peu plus loin, à propos du combat livré entre Antioche et le port Saint-Siméon (voy. n° 242), dit que ce combat eut lieu : *una die mense Martio*. D'autre part, les *Gesta*, dans le passage ci-dessus, représentent les Turcs assiégés dans Antioche comme *die ac nocte invigilantes et insidiantes*. D'où il faut conclure que, entre le combat du lac d'Antioche et la réunion des chefs croisés dans laquelle fut décidée la construction du château, un certain temps s'écoula, pendant lequel les assiégés furent informés que les Turcs, nullement découragés par leur double défaite, se préparaient à attaquer de nouveau leur camp. Ce fut à la suite de cette information, en effet, que les chefs croisés résolurent de construire un château près de la porte du pont. — Wilken se trompe, lorsqu'il dit (I, 179) que le château de la Mahomerie — qu'il confond d'ailleurs avec Maregart (voy. n° 212) — fut édifié tout au début du siège d'Antioche.

1098, mars 5. — Boémond et Raimond de Saint-Gilles se rendent au port Saint-Siméon pour y chercher, dans les équipages des vaisseaux anglais, des ouvriers, pour la construction de la Mahomerie. L'après midi du même jour, les Turcs d'Antioche font une sortie et tuent un grand nombre de croisés. Raimbaud Grato, de Chartres, se signale tout spécialement dans ce combat. (242)

Sources : *Gesta*, 137 (XVIII, 2, 3) : « Comes igitur [Raimundus] et Boamundus perrexerunt ad S. Simeonis portum. Nos vero qui remansimus congregati in unum castrum incipiebamus, dum Turci praeparaverunt se ilico et exierunt extra civitatem obviám nobis ad proelium....... Occiderunt plures ex nostris, unde tristes valde fuimus. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 46). — *Hist. b. sacri*, c. 52 (*ibid.*, p. 192). — Robert le Moine (*ibid.*, 785). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 49 C). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 179 E). — Orderic Vital (éd. citée, III, 529 et suiv.). — *Hist. Nicaena vel Antiochena* (*Hist. occid.*, V, 155 E). — Anonyme rhénan, *Hist. Godefridi* (*ibid.*, 468 F). — *Lettre du peuple et du clergé de Lucques* (Riant, *Inventaire*, 224) : « Ipsa die (*scil.* prima die Veneris Martii), Turcis insurgentibus, ex nostris ij milia lv, ex inimicis vero ceciderunt DCCC numero. » — *Lettre II d'Étienne de Blois à sa femme Adèle* (*Hist. occid.*, III, 889 E) : « ...castellum fieri constituerant. Hac de causa Boemundum et Raimundum

de S. Aegidio ad mare, ut inde marinarios ad hoc opus juvandum adducerent, cum lx tantum militibus miserunt. » — *Lettre II d'Anselme de Ribemont* (*Hist. occid.*, III, 891) : « Communi vero consilio, Boamundus et comes S. Aegidii portum adierunt, illos addicturi qui illic morabantur. Interim qui remanserant ad sarcinas, cupientes sibi adquirere nomen, quodam die post prandium incaute illam occidentalem portam adierunt, unde turpiter repulsi atque fugati sunt. » — Raimond d'Aguilers (*Hist. occid.*, III, 248 C) : « Quia plurimi de nobis ad portum abierant, electus est comes et Boamundus ut eos inde adducerent cum rastris et aliis instrumentis quibus vallum novi castelli fieret. Cumque compertum esset in civitate comitem et Boamundum abesse, assultus solitos inceperunt. Nostri autem, nimis temere atque inordinate progressi, turpiter fusi atque fugati sunt. » — Baudri de Dol, ms. G : Paris, lat. 3513, saec. XII (*Hist. occid.*, IV, 49) : « Eo die, quidam miles Carnotensis, nomine Raibaudus Grato multum eis restitit, suisque sociis acclamatis et congregatis, cuidam globo viriliter restitit, eosque de Turcis v necatis, ire retro compulit, sed non suos defendere potuit; ipse vulneratus parum cessit, multum tamen profuit. »

Commentaire : Voy. n° 241 ; — HG, 278. — Il ressort du texte de la lettre des Lucquois, que Boémond et Raimond partirent pour le port Saint-Siméon le jour même où leur mission fut décidée, c'est-à-dire le 5 mars. C'est ce que montre également le récit des *Gesta*. Il devait donc y avoir urgence. Le même jour, après-midi, les assiégés firent une sortie et infligèrent de grandes pertes aux croisés. Le chiffre des morts donné par la lettre des Lucquois est certainement exagéré. Il est probable que le rédacteur aura compté ensemble les hommes qui tombèrent dans les combats du 5 et du 6 mars.

1096, mars 6. — A leur retour du port Saint-Siméon, Boémond et Raimond de Saint-Gilles sont attaqués par les Turcs d'Antioche et subissent de grandes pertes. D'autre part, les Turcs essuient devant Antioche une sanglante défaite. (243)

Sources : *Gesta*, 138 A (XVIII, 4-9) : « Crastina autem die, videntes Turci quod majores nostri deessent et quod praeterita die ivissent ad portum, praeparaverunt se et ierunt obviam illis venientibus e portu....; tam acriter invaserunt nostros, ut illi inirent fugam per maximam montaneam et ubi via eundi patebat... Fuerunt in illa die martyrizati ex nostris plus quam mille..... Boamundus viam quam tenuerant non tenuit, sed celerius cum paucis militibus ad nos venit, qui eramus in unum congregati. Tunc nos accensi occisione nostrorum...., juncti simul pervenimus contra eos ad bellum... Illi autem celeriter fugerunt per medium angusti pontis ad illorum introitum..... Nos illos superavimus, impellentes

in flumen et deicientes..... Mortui sunt xij ammiralii de Turcorum agmine et fortiorum militum MD... Nox divisit utrosque in proeliando..... Nos valde fuimus refecti in illa die de illorum equis et aliis multis rebus, quae satis erant nobis necessariae. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 46-48). — *Hist. b. sacri*, c. 52-53 (*ibid.*, 192). — Robert le Moine (*ibid.*, 786-788 C). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 49 D-51 C). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 179 F-180 H). — Orderic Vital (éd. citée, III, 530-532). — *Hist. Nicaena vel Antiochena* (*Hist. occid.*, V, 155 F-157 C). — Anonyme rhénan, *Hist. Godefridi* (*ibid.*, 468 G-469 G). — *Lettre II d'Étienne de Blois à sa femme* (*ibid.*, III, 889 F) : « Cum autem cum eisdem marinariis ad nos reverterentur, congregato exercitu Turcorum, nostris duobus improvisis principibus occurrerunt et eos in fugam periculosam miserunt.... ; plus quam D nostrorum peditum..... de militibus tantum duos pro certo amisimus. Nos vero eadem die, ut confratres nostros cum gaudio susciperemus, eis obviam exivimus, infortunium eorum ignorantes..... Disjuncti principes, scilicet Boimundus et Raimundus, cum reliquo exercitu suo advenerunt et infortunium, quod eis magnum evenerat, narraverunt. Quo pessimo rumore nostri furore accensi in sacrilegos Turcos, pro Christo mori parati, pro fratrum dolore concurrerunt. Inimici vero Dei et nostri ante nos confestim fugientes in urbem suam intrare tentaverunt..... Nos eos cominus insequentes, multos ex ipsis, antequam accederent ad pontem, interfecimus, multos in flumen projecimus, multos supra pontem, plurimos ante portae introitum occidimus..... Computati sunt numero mortui Turci et Sarraceni MCCXXX ; de nostris autem unum solum non perdidimus. » — *Lettre II d'Anselme de Ribemont* (*Hist. occid.*, III, 891 I) : « Tertia post haec die, Boemundus et comes S. Aegidii revertentes miserunt ad principes exercitus ut illis occurrerent et sic pariter portam obsiderent. Illis autem parumper morantibus, Boamundus et comes S. Aegidii a Turcis victi atque fugati sunt..... Illa die de nostris mille corruerant..... Nostri homines, rebus ordinatis, Turcos multum repugnantes ac retinentes vicerunt et in fugam verterunt. Perierunt autem illa die de inimicis fere MCCCC tam armis quam fluvio, qui hiemalibus pluviis abundabat. » — *Lettre du peuple et du clergé de Lucques* (Riant, *Inventaire*, 223 ; cf. ci-dessus, nos 241 et 242). — Raimond d'Aguilers (*Hist. occid.*, III, 248 E-249 J) : « Cumque, die quarto, comes et Boamundus cum multitudine maxima a portu reverterentur, a Turcis explorati sunt..... Ventum est ad pugnam et nostri terga dederunt. Perdidimus usque ad ccc homines, quantum vero spoliorum et armorum non est dicere..... Surrexit adjutor in opportunitatibus Dominus..... Hostium itaque superbia turbatur : porta clausa est et pons strictus, fluvius vero maximus. Hostes turbati prosternuntur et caeduntur ac saxis in flumine obruuntur ; fuga autem nulla patet ; quod nisi Graecianus pontis portam aperuisset, illa die de Antio-

chia pacem habuissemus..... Numerati sunt [mortui Turci] circiter MD ; taceo modo et in civitate sepultos et flumine tractos. » — Albert d'Aix, III, 65 : « Haec certamina et christianorum recens victoria una die acta sunt mense Martio, et viri Turcorum, tam qui in bello ceciderunt quam qui in undis perierunt MD computati sunt. » — Guill. de Tyr, V, v, vj.

Commentaire : Voy. Mailly, *L'esprit des croisades*, IV, 147; — Michaud, II, 24; — Wilken, I, 191 et suiv.; — Haken, *Gemælde d. Kreuzüge*, I, 275; — Raumer, *Gesch. d. Hohenstaufen*, I, 120; — Peyré, II, 16 et suiv.; — Sybel, 398 (334); — Damberger, *Synchron. Gesch. d. Kirche*, VII, 356 : « Es war am 4ten Tage nachdem Boemund und Raimund das Lager vor Antiochien verlassen hatten. » — Kugler, *Albert v. Aachen*, 94, 95; — HG, 279-284; — Heermann, *Die Gefechtsführung abendl. Heere im Orient*, p. 34; — Klein, *Raimund von Aguilers*, 124. — La *lettre des Lucquois* porte (voy. n° 241) que, *tertio nonas Martii, id est prima die Veneris* (= vendredi 5 mars 1098), dans une assemblée des princes croisés, on décida de construire un château devant la porte du pont. Si ce renseignement (que ne donne avec la même précision chronologique aucune des autres sources) est exact, la date *tertia post haec die* que fournit Anselme de Ribemont serait en contradiction avec la donnée des *Gesta*. D'après ce dernier texte le départ de Boémond et de Raimond de S. Gilles pour le port Saint-Siméon et la défaite des croisés devant Antioche eurent lieu le même jour; le retour de Boémond et de Raimond eut lieu le lendemain (*crastina die*), donc le 6 mars, leur départ pour le port Saint-Siméon s'étant effectué un jour avant : *praeterita die* (Tudebode, 46, dit : *hesterno die*). D'après Anselme de Ribemont, au contraire, les deux princes auraient quitté le port Saint-Siméon trois jours après la défaite infligée aux croisés par les Turcs devant la porte du pont, donc le 7 ou même le 8 mars, suivant que l'on compte ou non la journée du 5. Raimond d'Aguilers, lui, dit que Boémond et Raimond de S. Gilles quittèrent le port Saint-Siméon au bout de quatre jours, ce qui nous donnerait le 8 mars et s'accorderait avec le renseignement d'Anselme de Ribemont, si l'on admet que celui-ci n'a pas fait entrer la journée du 5 dans son calcul. Ainsi nous nous trouvons en présence de deux indications de date, sans qu'il soit possible de dire laquelle est la bonne. Dans mon édition des *Gesta* j'avais adopté celle fournie par ce document. Peut-être aujourd'hui serais-je disposé à adopter celle que donnent Raimond d'Aguilers et Anselme de Ribemont, c'est-à-dire deux témoins oculaires, si je ne supposais que Raimond a dû copier ici la lettre d'Anselme et si je ne tenais pour très invraisemblable que dans les circonstances critiques où se trouvait l'armée des croisés, Boémond et Raimond de Saint-Gilles aient pu s'attarder pendant deux ou trois jours au port Saint-Siméon, sans compter les deux autres journées qu'ils employèrent pour l'aller

et le retour. J'en reste donc au témoignage des *Gesta* dont l'auteur au surplus était lui aussi témoin oculaire et a très probablement pris part au combat livré devant la porte du pont. — Peyré (II, 27) est dans l'erreur en plaçant ce combat immédiatement avant Pâques, c'est-à-dire vers la fin du mois de mars.

1098, mars 6. — Renaud Porchet, fuyant devant les Turcs, est fait prisonnier par eux et conduit dans Antioche. (244)

Source : *Hist. b. sacri*, c. 52 (*Hist. occid. d. crois.*, III, 192) : « Raynaldus Porchetus custodiebat dominum suum Boamundum, quem omnes alii dimiserant. Sed ejus equus per tres vices subter eum lapsus, apprehenderunt eum Turci et duxere illum per aliam partem fluminis in Antiochiam. »

Commentaire : Voy. Peyré, II, 48; — Raumer, *Gesch. d. Hohenstaufen*, I, 122; — HG, 280, 289. — L'*Hist. b. sacri* est seule à donner le récit de la prise de Renaud Porchet. On n'a pas de raison péremptoire pour révoquer en doute ce renseignement. Cependant les apparences légendaires que revêt l'histoire de la mort de Porchet (voy. plus loin, nº 255) pourraient faire supposer que tout ce qui le concerne, dans les historiens de la croisade, a été emprunté à une narration fictive.

1098, mars 7. — Le matin, de bonne heure, les Turcs enterrent leurs soldats. Mais les croisés exhument les cadavres, leur coupent la tête et en envoient la charge de quatre chevaux aux ambassadeurs égyptiens qui se trouvaient au port Saint-Siméon. (245)

Sources : *Gesta*, 139 (XVIII, 10) : « Crastina vero die, summo diluculo, exierunt alii Turci de civitate et collegerunt omnia cadavera fetentia Turcorum mortuorum, quae reperire potuerunt super ripam fluminis..., et sepelierunt ad Machumariam quae est ultra pontem ante portam urbis, simulque illis consepelierunt pallea, bizanteos aureos, arcus, sagittas et alia plurima instrumenta..... Audientes itaque nostri quod humassent mortuos suos Turci, omnes venerunt festinantes ad diabolicum atrium et jusserunt desepeliri et frangi tumbas eorum et trahi eos extra sepulcra, et ejecerunt omnia cadavera in quandam foveam et deportaverunt caesa capita ad tentoria nostra, quatinus perfecte sciretur eorum numerus, excepto quod oneraverant iiij equos nunciis Ammiralii Babyloniae et miserunt ad mare. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 49 A). — *Hist. b. sacri*, c. 54 (*ibid.*, 193). — Robert le Moine (*ibid.*, 788 D-F.). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 51 C). — Guibert de Nogent (*ibid.*, 181 A-C). — Henri de Huntingdon (*ibid.*, V, 377 D). — Orderic Vital (éd. citée, III, 532). — *Hist. Nicaena vel*

Antiochena (*Hist. occid.*, V, 157 D). — Raimond d'Aguilers (*ibid.*, III, 249 G).

Commentaire : Voy. Michaud, II, 26; — Wilken, I, 193; — Haken, *Gemælde d. Kreuzzüge*, I, 277; — Raumer, *Gesch. d. Hohenstaufen*, I, 121; — Peyré, II, 30; — HG, 285-287. — « Crastina dies » est le lendemain du 6 mars, donc le dimanche 7 mars.

1098, dimanche 7 mars. — Les habitants d'Édesse se révoltent contre leur prince Thoros. (246)

Source : Mathieu d'Édesse (*Hist. armén. d. crois.*, I, 37) : « La cinquième semaine du carême » ils [c'est-à-dire quarante conjurés avec Baudouin et l'arménien Constantin] soulevèrent contre Thoros la multitude, qui, le dimanche suivant, pilla les maisons des grands, attachés au service du Curopalate, et ils s'emparèrent du corps supérieur de la citadelle. »

Commentaire : Voy. Dulaurier dans les *Hist. armén. d. crois.*, I, 37, 39. — Bien que toutes les sources citées plus loin, sous le n° 249, parlent de la révolte des habitants d'Édesse, Mathieu d'Édesse est le seul à donner la date exacte du commencement de la révolte, et Dulaurier est le seul parmi les auteurs modernes à l'avoir suivi. La « cinquième semaine de carême » correspond à la période du 7 au 13 mars, si l'on compte comme première semaine celle allant du mardi gras, 9 février, au samedi 13, et non jusqu'au lundi 15. En effet, cette cinquième semaine doit partir alors du dimanche 7 mars, et c'est certainement ce dimanche-là que Mathieu d'Édesse désigne par les mots « le dimanche suivant », puisque Thoros fut mis à mort le surlendemain, soit le mardi 9 mars.

1098, mars 8. — Thoros remet à Baudouin la citadelle d'Édesse. (247)

Source : Mathieu d'Édesse (*Hist. armén. d. crois.*, I, 37) : « Le lendemain, ils se réunirent pour cerner le corps intérieur de la place où Thoros s'était renfermé et en firent le siège avec vigueur..... Après que le comte eut prêté ce serment, sanctionné par l'invocation de tous les saints, Thoros lui remit la citadelle, et Baudouin ainsi que les principaux de la ville y firent leur entrée, le mardi, jour de la fête des saints Quarante, etc. (voy. ci-dessous, n° 249).

Commentaire : Voy. Damberger, *Synchron. Gesch. d. Kirche im Mittelalter*, VII, 359 ; — Dulaurier (*Hist. armén. d. crois.*, I, 37, 39 ; cf. ci-dessous, n° 246). — « Le lendemain » désigne le lundi qui suivit le dimanche 7, donc le 8 mars. Aucun historien moderne, sauf Damberger et Dulaurier, n'a indiqué exactement cette date.

1098, mars 8. — Les croisés devant Antioche commencent à cons-

truire le château de la Mahomerie en face de la porte du pont; la construction de l'édifice est achevée le 19 mars. (248)

Sources : *Gesta*, 139 (XVIII, II) : « Tertia vero die; coepimus simul juncti cum gaudio magno aedificare castrum supradictum de lapidibus scilicet quos abstraximus de tumulis Turcorum. Peracto itaque castro, mox coepimus ex omni parte coangustare inimicos nostros quorum superbia ad nihilum jam erat redacta. » — Tudebode (*Hist. occid. d. crois.*, III, 49) : « ......quod castrum unusquisque nostrorum seniorum fecit per partem immenso aggere et muro et aedificarunt in eo duas turres in Machomariam. » — *Hist. b. sacri*, c. 54, 55 (*ibid.*, 193). — Robert le Moine (*ibid.*, 793 B). — Baudri de Dol (*ibid.*, IV, 51 G). — Guibert de Nogent (*ibid.* 181 D). — Orderic Vital (éd. citée, III, 533). — *Hist. Nicaena vel Antiochena* (*Hist. occid.*, V, 159 B). — Anonyme rhénan, *Hist. Godefridi* (*ibid.*, 471 F). — *Lettre II d'Anselme de Ribemont* (*ibid.*, III, 892 B) : « His ita patratis, nostri firmare castellum aggrediuntur, illoque multiplici vallo, muro firmissimo nec non et duabus turribus munito, comitem S. Aegidii cum balistariis et sagittariis illic collocant...... Ipsi principes aggerem jacere, lapides portare, murum struere non cessabant. » — *Lettre du peuple et du clergé de Lucques* (Riant, *Inventaire*, 224) : « Tertia autem die erecto castello, nostri usque iij nonas Junii multa perpessi... » (cf., ci-dessous, n° 265). — Albert d'Aix, III, lxvj : « Quarta dehinc orta die, dux et universi principes exercitus Dei a tentoriis egressi in virtute magna praesidium, quod decreverant, in vertice praedicti montis ante pontem et portam urbis congerie lapidum et bitumine fragilis luti aedificantes, tutissimo vallo munierunt, comitis [Raimundi] custodiam in ea constituentes cum D viris militaris audaciae et industriae. » — Raoul de Caen, c. 49 (*Hist. occid. d. crois.*, III, 642). — Guill. de Tyr, V, vij.

Commentaire : Voy. Wilken, I, 193; — Haken, *Gemælde d. Kreuzzüge*, I, 278; — Michaud, I, 27; — Raumer, *Gesch. d. Hohenstaufen*, I, 121; — Peyré, II, 31; — Le Prévost, III, 533; — Kugler, *Albert v. Aachen*, 96; — HG, 288. — Par *tertia die*, dans les *Gesta*, il faut entendre le deuxième jour après le 6 mars, soit le 8 mars; de même que *crastina die*, dans le même texte, indique le 7 mars (cf. ci-dessus, n° 245) et *illa die* le 6 mars (cf. ci-dessus, n° 243). — Dans Albert d'Aix, les mots *quarta die* indiquent que l'événement eut lieu le quatrième jour après le départ de Boémond et de Raimond de Saint-Gilles pour le port Saint-Siméon, c'est-à-dire le quatrième jour après le 5 mars (cf. ci-dessus, n° 242), ce qui correspond bien au 8 mars. — La *Lettre du clergé de Lucques*, en disant : *tertia autem die erecto castello*, semble au premier abord être d'accord avec les *Gesta*, et Riant a appliqué cette indication chronologique au 8 mars. Il est à remarquer toutefois que les *Gesta* disent : *tertia die* coepimus *aedifi-*

care..., tandis que la *Lettre du clergé de Lucques* semble indiquer que la construction fut *terminée* le troisième jour. Mais il est impossible d'admettre que cette construction eût été commencée et achevée le même jour. Pour interpréter exactement le *tertia die* de la *Lettre du clergé de Lucques*, il faut se reporter aux mots « tertio nonas Maii, id est prima die Veneris », qui précèdent (cf. ci-dessus, n° 241) ; l'auteur veut dire évidemment que la construction ayant été commencée le premier vendredi de mars fut achevée le troisième vendredi, c'est-à-dire le 19 mars ; elle aurait duré, par conséquent, douze jours. Si l'on allègue l'absence du mot *veneris*, pour contester que les mots *tertia die* signifient le troisième *vendredi*, il n'en est pas moins certain que la construction du château dura assez longtemps. Tudebode, Anselme de Ribemont et Raoul de Caen le disent clairement, et, d'ailleurs, il est impossible qu'un édifice entouré d'un double retranchement et d'une forte muraille, flanqué de deux tours et pouvant contenir cinq cents hommes, ait été élevé en deux ou trois jours.

H. Hagenmeyer.

(A suivre.)

NOTE SUR UN MANUSCRIT

DE L'*EXCIDIUM ACONIS*, EN 1291

M. Ch. Kohler a fait connaître récemment [1] la présente destinée de deux des trois manuscrits, au moyen desquels dom Martène a établi le texte publié par lui de l'*Excidium Aconis* en 1291 [2], savoir le manuscrit de Saint-Victor et celui du collège de Navarre.

Nous sommes à même d'apprendre à ceux que la chose peut intéresser où se trouve aujourd'hui le troisième des manuscrits utilisés par dom Martène, celui des Bénédictins de Saint-Jacques de Liège.

Dans l'*Histoire littéraire de la France* [3], Victor Leclerc a constaté que le *Catalogue des livres de la Bibliothèque de M. C. de la Serna Santander* [4] signale un exemplaire de l'*Excidium Aconis*. A la dispersion des livres et des manuscrits de la Serna, après sa mort, en 1813, ce volume prit la route de l'Angleterre, et il devint le manuscrit n° 6745 de la fameuse bibliothèque de sir Thomas Phillipps, à Cheltenham. Comme M. Kohler l'a rappelé [5], le manuscrit de la Serna a été vendu aux enchères à Londres, le 7 juin 1898 [6]. Il fut acquis par la bibliothèque royale de Belgique pour la somme de 187 fr. 50. Je croyais, en rachetant ce manuscrit, ne donner

1. *Revue de l'Orient latin*, t. V, p. 607.
2. *Scriptorum veterum amplissima collectio*, t. V, col. 757-784.
3. T. XX, p. 81.
4. T. IV, p. 13, n° 5492.
5. *Revue de l'Orient latin*, t. VI, p. 340.
6. Cf. *Bibliotheca Phillippica. Catalogue of a further portion of the famous collection... of the late sir Thomas Phillipps*, pp. 33, 34, n° 270.

qu'un souvenir à l'un de mes prédécesseurs, on verra que ce souvenir avait, pour la Belgique, une portée plus grande encore.

En effet, ce manuscrit, coté aujourd'hui à la bibliothèque royale de Belgique n° II. 2212, n'est pas autre chose que l'exemplaire des Bénédictins de Saint-Jacques de Liège, dont s'est servi dom Martène.

Voici comment je suis arrivé à établir cette identification. A première vue, rien ne dénote cette provenance. Les seules indications que porte le manuscrit sont, sur le premier feuillet de garde en papier, une description empruntée mot pour mot au *Catalogue* de la bibliothèque de la Serna [1]; puis, sur la première page, *Phillipps, ms. 6745.*

La reliure, en maroquin jaune, date du commencement de ce siècle; elle n'a nullement le cachet anglais, et je pense qu'elle a été faite pour la bibliothèque de la Serna plutôt que pour celle de sir Thomas Phillipps.

Le manuscrit a dû jadis faire partie intégrante d'un volume plus considérable, car il porte au recto des deux premiers feuillets les chiffres arabes 217 et 218, et, au verso, les chiffres romains ccij et cciij; cette dernière pagination se continue régulièrement jusqu'au chiffre ccxxiij, sauf qu'il manque le feuillet ccxviij. Il y a, de ce chef, une lacune importante dans le récit de la prise d'Acre, lacune qui va depuis les mots *frater M. marescallus arte mirabili* jusqu'aux mots *clamoribus interiectis hinc et inde ad terrorem* [2].

Or, coïncidence étrange, Martène signale exactement la même lacune, mot pour mot, dans le manuscrit de Saint-Jacques. C'est un premier indice, et on pourrait le considérer comme absolument décisif. En voici un second. Victor Leclerc a déjà constaté [3] que le manuscrit de Saint-Jacques donne partout à Matthieu de Clermont le nom de Guillaume. Cette variante se rencontre également dans le manuscrit n° II. 2212 de la bibliothèque royale de Bruxelles.

1. Il n'y a entre les deux textes qu'une petite divergence. Sur le manuscrit, on a corrigé *14e siècle* en *13e*. Correction fautive, car l'attribution au XIVe siècle est moralement certaine.
2. Martène et Durand, *op. cit.*, col. 779-780.
3. *Hist. litt. de la France*, t. XX, p. 83.

Martène ne relève, dans son édition, qu'un très petit nombre de leçons du manuscrit de Saint-Jacques. Outre celle du nom de Matthieu de Clermont, il y a, colonne 757, note *c, conviciorum* pour *iniuriarum* ; col. 759, note *c, domorum* au lieu de *donorum ;* col. 763, note *a, Gerliaco* au lieu de *Grilliaco* (cf. col. 766, note *b* et 781, note *b*) ; col. 763, note *b, de Granceone* [1] pour *de Grandisono* (cf. col. 766, note *c*) ; col. 768, note *f, hortationibus et iure praecepti,* au lieu de *hortantibus et praeceptivis;* col. 772, note *d, dissimulationem* pour *divagationem.* Toutes ces variantes indiquées par Martène dans le manuscrit de Saint-Jacques sont exactement vérifiées en celui de Bruxelles.

Dans ce manuscrit, le récit de la prise d'Acre est suivi de deux courtes pièces ; l'une en français, de dialecte lorrain, relate une vision qui, en 1291, *avint... en lenclostre de lordene de triple;* l'autre, en latin, est intitulée *Prophetia Merlini.* Ce détail fournit une troisième preuve d'identité du manuscrit n° II. 2212 de Bruxelles avec celui des Bénédictins de Saint-Jacques de Liège.

En effet, la bibliothèque royale de Belgique possède (n° 13993) un catalogue manuscrit de l'ancienne bibliothèque de Saint-Jacques. Ce catalogue a été rédigé vers 1668 par le frère Nicolas Bouxhon, et il est dédié à René-François de Sluse [2]. Or, on y lit, fol. 64 v et 65 r, la description d'un manuscrit coté E. 97, et la fin de cette description est ainsi libellée : *Denique fol. 217 excidii Aconis gestorum collectio : contigit autem istud exidium* (sic) *ni fallor in anno Domini 1291. In ultima omnino pagina est prophetia Merlini, et post eam hic codex explicit.*

Ces indications si précises désignent, à n'en pouvoir douter, le manuscrit de la Serna et de Phillipps, aujourd'hui n° II. 2212 de Bruxelles, où le récit de la prise d'Acre commence également à un folio 217 et où la prophétie de Merlin occupe la dernière page.

Nous n'avons pas retrouvé de mention de ce manuscrit dans

1. Martène a imprimé *Grancione,* mais col. 766, note *c*, où il adopte aussi la leçon du manuscrit de Saint-Jacques, il donne *Granceone.*
2. Voir C. Le Paige, *Correspondance de René-François de Sluse ;* Rome, 1885, p. 33, notes 2 et 3.

le *Catalogue des livres de la bibliothèque de la célèbre ex-abbaye de Saint-Jacques à Liège,* dressé pour la vente qui fut faite le 3 mars 1788 et jours suivants. Il manque donc là, où nous espérions le trouver, un renseignement précis pour établir comment le manuscrit en question passa de la bibliothèque Saint-Jacques à celle de la Serna.

Les deux courtes pièces qui terminent le manuscrit, et auxquelles j'ai fait allusion, sont connues [1]. La première, la vision de Tripoli, n'est, en somme, qu'une adaptation d'un texte sibyllin, de caractère plus général et plus vague, que Mathieu Paris a inséré dans ses *Chroniques* [2], parmi des événements de l'année 1239. On la rencontre le plus souvent sous la forme latine, soit intercalée, *in extenso* ou en abrégé, dans des œuvres historiques, annales ou chroniques, soit isolée [3].

De la recension française, qui me paraît inédite, et que je reproduis plus loin, d'après le ms. de Saint-Jacques de Liège, je ne me souviens pas d'avoir rencontré d'autre copie. Ainsi que je l'ai indiqué plus haut, la copie contenue dans notre manuscrit paraît être d'origine lorraine.

La date assignée à la vision dans les divers exemplaires, latins et français, parvenus jusqu'à nous, varie entre les années 1286 et 1367. La date logique, sinon celle de la composition de l'écrit, doit naturellement être placée, avant la chute de Tripoli, qui y est annoncée, donc avant l'année 1289.

La prophétie de Merlin, transcrite dans le ms. de Saint-Jacques de Liège, à la suite de la vision de Tripoli, n'est, elle aussi,

1. M. Kohler a bien voulu fournir les renseignements bibliographiques qui vont suivre, au sujet des deux pièces que je publie plus loin. Qu'il veuille recevoir ici l'expression de mes vifs remerciements.

2. Éd. Luard, t. III, p. 538.

3. M. Röhricht, dans sa *Geschichte des Königreichs Jerusalem,* p. 998, n. 4, a donné une liste des éditions et des copies manuscrites de la pièce. A cette liste, on peut ajouter : 1° une copie contenue dans le ms. Bodley, 158 (avec la date de 1287) ; — 2° un abrégé du texte de Mathieu Paris, dans la continuation de la *Chronique* d'Albéric de Trois-Fontaines (*Mon. Germ. Script.,* t. XXIII, p. 949). — Dans le ms. de Paris (biblioth. nat.) franç. 902, le texte de la vision (fol. 96 *b*) est suivi d'autres prophéties, pour les années 1352 à 1365, relatives à Constantinople, à la papauté et à l'Église catholique et qui sont données comme extraites du *Liber concordiae* [*novi ac veteris Testamenti*], de Joachim [de Flore].

qu'une adaptation, qu'un développement d'oracles analogues et probablement plus anciens, tels que celui du pseudo-Methodius (IXe siècle)[1], l'*Interpretatio verborum sibyllinorum*, du pseudo-Bède[2], le *Libellus de Antichristo*, d'Adson, abbé de Montiérender († 992)[3], l'*Explanatio somnii* de la Sibylle de Tivoli[4] (XIe s.). On y annonce qu'un roi de France va recevoir son sceptre et sa couronne sur le mont des Oliviers, et qu'un empereur, après avoir converti les Sarrasins et les Juifs, viendra, la douzième année de son règne, abdiquer la couronne à Jérusalem, où il mourra et sera enseveli. Ni roi de France ni empereur n'ayant accompli les actes annoncés par la prophétie, on peut conjecturer que celle-ci est bien un oracle sincère, présageant des événements futurs, et non pas, comme il arrive souvent pour ce genre de pièces, un faux oracle prédisant des événements déjà passés.

Les prophéties relatives aux empereurs allemands ont été nombreuses au moyen âge[5], et plusieurs d'entre elles furent placées sous le couvert de Merlin[6]. Celle du manuscrit de Saint-Jacques de Liège, sans avoir une bien grande originalité, mérite cependant d'être publiée.

J. VAN DEN GHEYN, S. J.

[*Vision de Tripoli.*]

Lan de lincarnation nostre signour Ihesu Crist. M. CC. IIII. XX. et. XI. avint une mervelleuse vision en lenclostre de lordene de triple.

1. Basileae, Seb. Brant, 1498, fol. CVII.
2. Migne, *P. L.*, t. XC, col. 1181-1186 ; voir, en particulier, col. 1184-1185.
3. Migne, *P. L.*, t. CI, col. 1291-1298 ; voyez, en particulier, col. 1296.
4. Publ. en dernier lieu par Ern. Sackur, *Sibyllinische Texte und Forschungen* (Halle a. S., 1898), pp. 177-187.
5. Voyez quelques-uns des documents cités par Riant, *Inventaire des lettres histor. d. croisades* (*Arch. de l'Or. lat.*, t. I, p. 13, n. 17). Voyez aussi Ern. Sackur, *Sibyllinische Texte* (Halle, a. S., 1898); — Fr. Kampers, *Prophetieen und Kaisersagen* (dans les *Historische Abhandlungen*, herausg. von Dr Th. Heigel und Dr H. Grauert, fasc. VIII; Munich, 1895, in-8o); — O. Holder-Egger, *Italienische Prophetieen des 13. Jahrhunderts* (*Neues Archiv*, t. XV, pp. 143-178) ; Fried. Lauchert, *Materialien zur Gesch. der Kaiserprophetie im Mittelalter* (dans l'*Historisches Jahrbuch*, 1898, t. XIX, no 4, pp. 841-872).
6. Voy. Geoffroi de Monmouth, *Historia Britonum*, l. IV ; — O. Holder-Egger, art. cité, pp. 174-177.

Uns moines disoit messe par devant son abbeit, un sien menistre present. Avint ensi que entre le communion et le laver, une mains apparut seur l'autel, escrivans seur le corporel on queil li moines avoit sacreit le cors nostre saignour : Li haus cedeles de libes serat copeis, tripes serat en brief tens destruit, et acre prise, et markes seurmonterat saturne, et saturne materat iupiter, la chave soris en chacera le dieu de se oes, dedens .xxx. ans, uns dies et une fois, et li autre dieu seront envanuis, et li fil dysrael seront delivre de chativisons. Une gens venront que on appellerat sens testes. Adont avanrat mescheance a clergie en crestienteit, la nacelle saint piere sera getee en grans fluns, mais elle eschaperat, et arat saingnorie en la fin de iours, moult de batailles seront au monde, et moult de grans rages, et de grans famines, mortaliteis seront en moult de lieus, mutations serat de regnes. Le terre de sarrasins serat convertie, les ordes mendians et moult dautres sectes iront a niant, les bestes doccident et li lyons dorient metteront tout le monde en leur subiection, adont serat pais par toutes terres, et grande habundance de fruis par .xv. ans, adont serat communs passages outre mer de crestyens a la sainte terre, et venkeront, et li citeis de iherusalem serat glorefye, et li sepucres nostre signor serat aoreis de ses homes et en teil tens orat on novelles datecrist. Explicit.

Prophetia Merlini.

Merlinus propheta hec praedixit, dixitque quod unus ex regibus Francorum romanum imperium ex integro obtinebit. Et ipse maximus omnium regum erit et novissimus. Qui postquam feliciter suum gubernarit[1] imperium aliquo tempore, veniet Ierusalem et in monte Oliveti ceptrum et coronam suo capiti imponet. Tunc exurgent ab aquilone gentes speciose quas[2] Alexander magnus ibidem inclusit cum Goht et Maghot. Hec autem sunt duodecim regna quorum multitudinis ipsius gentis non est numerus. Quod cum audierit imperator Romanorum convocabit excercitum et debellabit eos usque ad internicionem. Hic imperator prae oculis habebit scripturam ita dicentem : Rex Romanorum vindicet sibi omne regnum terrarum. Omnem igitur terram ac civitates Sarraceno-

1. *Cod.* gubernavit. — 2. *Cod.* quos.

rum devastabit [1] et templa ydolorum destruet et omnes paganos ad baptismum convocabit, et per omnia templa ydolorum crux Christi erigetur. Iudei vero tunc convertentur ad Dominum, in diebus illis salvabitur Iuda et Israel habitabit confidenter. Impleto [2] autem duodecimo anno imperii sui veniet Ierusalem et deposito dyademite relinquet Deo Patri et filio eius Ihèsu Christo regnum et imperium. Et ibidem erit sepulcrum eius gloriosum, et ultra non erit imperator, et tunc nascetur Antichristus.

Ex gestis Anglorum.

1. *Cod.* devestabit. — 2. *Cod.* impletis.

BIBLIOGRAPHIE

I. — COMPTES RENDUS CRITIQUES

Dr Walter Norden. **Der Vierte Kreuzzug im Rahmen der Beziehungen des Abendlandes zu Byzanz.** — Berlin, 1898, B. Behr's Verlag (E. Bock), in-8°, 108 pp.

Jusqu'ici on a trop isolé dans l'histoire des croisades l'étude de la quatrième en la considérant comme un accident. M. Norden a voulu rechercher les tenants et les aboutissants de cette expédition prétendue fortuite et donner l'explication naturelle d'un événement en apparence anormal. Il y a réussi. Il a eu l'idée heureuse de le rattacher à une série de faits dont il est le terme, en le remettant dans le cadre de l'histoire générale des relations de l'empire byzantin et de l'Occident. C'est une trouvaille : car, du même coup, il met en lumière une foule de faits antérieurs à cette croisade et sans signification si on les en sépare, et il résout l'énigme de cette guerre qui, dirigée contre le soudan d'Égypte, aboutit à la conquête de Constantinople. Les historiens qui l'isolaient de ses antécédents n'y voyaient qu'une déviation des guerres saintes et imputaient cette déviation soit, comme M. Tessier, au hasard d'une rencontre des croisés avec le prétendant Alexis, soit aux intrigues de quelque puissance, de Venise selon MM. de Mas Latrie, Hopf et Streit, de Philippe de Souabe d'après MM. Riant, Winkelmann, Pears et Bouchet. M. Norden pense, au contraire, que cette croisade n'est que la solution d'un conflit séculaire entre Byzance et l'Occident et que la direction qui lui fut imprimée n'est due ni au hasard ni aux intrigues d'un homme ou d'une nation. La thèse ainsi posée dans la préface (p. 1-3) est soutenue par une argumentation bien conduite dans les trois parties de cette brochure où l'auteur étudie les antécédents de la croisade, la croisade

elle-même et essaie enfin de prouver qu'il n'y eut dans toute l'affaire ni hasard ni trahison.

Qu'une croisade ait abouti à la prise de Constantinople par les Latins, la chose ne paraît pas extraordinaire, quand on examine dans leur ensemble les rapports de Byzance et de l'Occident. Tout les poussait l'un contre l'autre. Les empereurs byzantins ont toujours rêvé de reconstituer dans son intégrité l'ancien empire romain en reprenant aux Latins les pays d'Occident, principalement l'Italie, et ceux d'Orient qui avaient été occupés par les croisés. D'autre part, les Latins aspiraient à la conquête de l'Empire byzantin pour des motifs divers : les Normands des Deux-Siciles pour défendre en les agrandissant les territoires qu'ils lui avaient enlevés, les marchands italiens pour s'ouvrir les marchés orientaux, les papes et les empereurs pour rétablir l'unité de la république chrétienne sous l'obédience de l'Église latine et de l'empire germanique, les croisés enfin pour relever des frontières de la chrétienté une sentinelle qui gardait mal son poste et parfois trahissait au profit des Musulmans. Pendant un siècle déjà ces ambitions rivales s'étaient manifestées par des entreprises militaires ou diplomatiques avec des succès divers.

Au XIIe siècle, l'empire d'Orient, relevé par les Comnène, fait front de tous côtés contre ses ennemis, résiste aux assauts répétés des Petchénègues, des Magyars, des Slaves des Balkans, des Turcs, et aussi des Latins, Normands, marchands italiens ou croisés : il contient les premiers par ses armes, les autres par des privilèges commerciaux, et écoule les derniers vers l'Asie, en se subordonnant les États qu'ils y fondent et dont les princes deviennent ses vassaux. A force de souplesse, de ruse et de fermeté, l'Empire reste intact et maintient les Latins dans sa dépendance ou les immobilise à ses frontières. L'empereur Manuel se crut assez fort après les avoir contenus pour s'allier à eux et les admettre en foule à Byzance.

Mais, à la fin du XIIe et au XIIIe siècle, les choses changèrent. L'empire, gouverné par un enfant, Alexis II, puis ébranlé par des révolutions dynastiques, perd sa force de résistance et s'ouvre aux Latins. Il y eut alors deux conquêtes de Byzance par les Latins, l'une pacifique, l'autre violente.

La première se place sous le règne du jeune Alexis II. Manuel, son père, avait scellé sa politique d'hégémonie latine par une série de mariages entre Grecs et Latins d'Orient ou d'Occident. Les Latins vinrent alors en foule à Byzance, marchands, chevaliers ou aventuriers. Ils y introduisirent leurs coutumes, leur armement, leur tactique militaire. Sous Alexis II ils y étaient véritable-

ment maîtres : l'empereur était fiancé à Agnès, fille de Louis VII, sa mère la régente était Marie d'Antioche, sa sœur avait épousé Rainier de Montferrat. Cette première domination latine fut éphémère. Il y eut une formidable réaction de l'hellénisme dirigée par le tyran Andronic Comnène qui étrangla l'empereur latinisant et anéantit dans un massacre général la puissance des Latins (1182)[1].

Ceux-ci devaient revenir bientôt à la suite de nouvelles révolutions. Isaac II l'Ange essaya vainement de tenir la balance entre les Latins et le parti national en donnant sa fille en mariage à Philippe de Souabe, en renouvelant les privilèges des Vénitiens et des Génois; mais les passions nationales étaient trop fortes : elles provoquaient la conquête de Chypre par Richard d'Angleterre, elles faillirent susciter une guerre contre l'empereur Frédéric Ier. Isaac céda et, pour la première fois, l'empire grec s'allia ouvertement aux Infidèles[2].

Sous Alexis III (1195-1203), la rupture fut complète. Les Latins d'Orient, d'Antioche, de Chypre, échappent à la suzeraineté du Basileus et se placent sous celle de l'empire d'Occident. Henri VI, en qui se réunissaient l'esprit des croisades, l'ambition impériale et l'avidité des Normands dont il était l'héritier par sa femme Constance, fut sur le point de subjuguer l'empire grec. La mort l'arrêta. Mais peu après se formait contre Byzance une coalition de toutes les puissances qui jusque-là l'avaient assaillie isolément. Elle eut à la fois contre elle Philippe de Souabe, gendre de l'empereur détrôné Isaac, qui voulait rétablir son beau-père pour assurer l'influence allemande à Byzance; les Vénitiens qu'Alexis III avait froissés en leur opposant les Génois et les Pisans; Boniface de Montferrat, le chef de la croisade, qui espérait quelque brillante fortune à Byzance comme ses frères Conrad et Rainier; les croisés enfin qui se laissèrent facilement persuader par Isaac et son fils Alexis que le meilleur moyen de reconquérir la Terre Sainte était de s'appuyer sur l'empire byzantin qui leur fournirait des vivres et des secours. C'était la quatrième croisade. Philippe de Souabe la poussa vers Constantinople sans y prendre part; les Vénitiens l'y dirigèrent avec la connivence de Boniface[3].

1. Sur cette première conquête latine de Constantinople, il faut voir principalement G. de Tyr qui, grâce à ses deux ambassades à Constantinople (1168, 1179-1180) et à ses relations nombreuses avec les Grecs, est parfaitement informé des choses byzantines (liv. XXII, iv, pp. 1066-1067; XXII, x, pp. 1079, dans le *Recueil des hist. des croisades*).

2. Pertz, *SS.*, XVII, 511-512.

3. Cette première partie, très intéressante du reste, appelle quelques observations. Elle n'est pas tout à fait complète. M. Norden laisse dans l'ombre la politique des empereurs grecs à l'égard des Latins d'Orient : il rapporte, il est

Toutefois, dans la pensée des croisés, cette expédition devait être pacifique et se borner au rétablissement d'un prince déchu qui paierait ce bon office par l'union des Églises et sa coopération à la croisade. Il en fut autrement à cause du mauvais vouloir des Grecs qui repoussèrent tout rapprochement avec les Francs et mirent Isaac et Alexis IV dans l'impuissance d'exécuter leurs promesses envers les croisés auxquels ils devaient leur rétablissement. Ainsi déçus, ceux-ci durent se payer eux-mêmes, et ils le firent, après la chute de leurs protégés, en s'emparant de Constantinople. Mais une fois établis dans l'empire, il leur fallut y rester pour se défendre contre les Grecs mal soumis et contre les Bulgares révoltés. Ils n'allèrent pas plus loin. La croisade échouait.

Ainsi cette déviation de la croisade sur Constantinople n'est pas le fait du hasard, puisqu'elle résulte de toutes les relations antérieures de Byzance et des Occidentaux, qui, par la force ou par la diplomatie, tentaient depuis longtemps de mettre la main sur l'Empire ; elle n'est pas davantage le fait d'une trahison, puisque

vrai, que l'empereur Jean imposa l'hommage à Raimond d'Antioche (p. 18), mais néglige de dire qu'il le reçut aussi du comte d'Édesse et peut-être du comte de Tripoli (G. de Tyr, liv. XV, ch. I-V, pp. 655-665; Cinname, 211; Nicétas, 216, dans le *Recueil des hist. grecs des crois.*, t. I). Il a oublié totalement la politique orientale de Manuel, la subordination de tous les États francs d'Orient à l'empereur, puis l'alliance latine, les mariages franco-byzantins. Il n'a pas montré davantage comment plus tard les Hohenstaufen se substituèrent aux empereurs grecs en Orient en plaçant sous leur dépendance les rois de Chypre, d'Arménie (Eracles, 210, 212; Ernoul, 301-302) et peut-être le prince d'Antioche (*Ann. Marbac.*, 165). Il y a surtout dans cette partie un vice d'exposition : l'auteur, d'après un procédé plus logique qu'historique, analyse isolément les relations des Normands, des Croisés, des républiques italiennes et de Henri VI avec les Grecs et s'expose ainsi à un double inconvénient : d'abord il découpe arbitrairement des faits qui sont connexes, tels que la politique de Boémond qui fut en rapport avec l'empereur Alexis et comme Normand et comme croisé, tels que la croisade de Frédéric Ier et les projets de son fils Henri VI; puis il risque enfin de ne pas mettre en relief des faits qui juxtaposés s'éclairent réciproquement. C'est ainsi que considérant Boémond uniquement comme un croisé, il estime (p. 13) mal fondés les soupçons d'Alexis à son égard lors de la première croisade. Il me semble, au contraire, que les Normands croisés avaient réellement l'intention de s'établir dans l'empire : ils n'étaient en désaccord que sur les moyens : Tancrède voulait y entrer de vive force, Boémond s'y introduire pacifiquement comme fonctionnaire en sollicitant le gouvernement de l'Anatolie (A. Comnène, liv. X, 32-33, dans le *Rec. des hist. grecs des crois.*, t. I; Raoul de Caen, liv. V, ch. XI, XII, XIII, pp. 612-615, dans le *Recueil des hist. occid.*, IV). Un autre événement de plus haute portée est complètement effacé par suite de cette méthode défectueuse : c'est la première conquête latine de Byzance et la réaction nationale qui suivit. Le seul ordre à suivre était l'ordre chronologique. L'auteur aurait dû grouper dans un exposé synchronique les efforts simultanés ou successifs de tous les Latins, Normands, croisés, Italiens, et montrer avec les alternatives des succès et des revers, la continuité de l'action de l'Occident contre l'empire byzantin.

les croisés ne considéraient Constantinople que comme une première étape vers la Terre-Sainte, n'y voulaient faire qu'un court séjour et n'y allaient même que dans l'espoir d'assurer par l'alliance grecque leur succès contre les musulmans. Ils y sont allés de bonne foi, sans prévoir d'abord qu'ils seraient obligés de la conquérir, et ensuite qu'ils seraient contraints d'y rester sans accomplir leur vœu de pèlerinage. Ils n'ont prémédité ni de conquérir Constantinople, ni de s'y arrêter : la conquête leur fut imposée par l'hostilité des Grecs, l'arrêt par la situation nouvelle résultant de la conquête. Ni Philippe de Souabe, ni les Vénitiens n'ont trahi la chrétienté : si le premier, en proposant cette expédition, si les autres, en la dirigeant, soignaient des intérêts propres, s'ils pensaient l'un à rétablir son influence à Byzance et peut-être à y régner un jour, les autres à y accaparer le commerce, ils ne séparaient pas ces intérêts de ceux de la chrétienté ; et en marchant sur Constantinople ils croyaient mener à bonne fin et leurs affaires et la croisade. Personne n'a trahi ni voulu trahir. On a toujours voulu faire la croisade et la faire le mieux possible. On s'est simplement trompé sur les moyens.

Telle est la thèse de M. Norden. Elle est très habilement encadrée dans l'histoire générale, et c'est là la grande originalité de ce travail. Mais on n'en saurait admettre toutes les conclusions. M. Norden insiste trop sur les intentions des auteurs de la déviation de la croisade. Ces intentions, nous ne les connaissons guère et nous devons juger les hommes d'après leurs actes. Or, toute leur conduite montre qu'ils ont tous associé et même subordonné la croisade à des intérêts personnels, Philippe de Souabe à la restauration de son beau-père, les Vénitiens à leur commerce, Boniface de Montferrat à son ambition. Venise surtout paraît avoir voulu systématiquement faire dévier la croisade et l'éloigner de l'Égypte. Elle a trop gagné à cette diversion, qui lui a assuré une place prépondérante à Constantinople tout en lui conciliant l'amitié du Soudan, qui lui a livré tout le commerce d'Orient, le commerce de terre par Byzance, le commerce de mer par Alexandrie. Il reste contre elle des charges très lourdes que M. Norden ne dissimule pas, l'engagement pris de restaurer Isaac même malgré l'excommunication papale (p. 81-83), l'expédition de Zara, qui retarda la croisade de six mois, et enfin l'accusation formelle d'Ernoul [1].

Deux autres considérations générales rendent, non pas cer-

1. *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier,* éd. Mas-Latrie, 1871, pp. 343-346.

taine, mais très vraisemblable ce que M. Norden appelle la trahison de Venise : d'abord la nature des relations de Venise et des autres républiques italiennes avec les états musulmans pendant les croisades. Elles ont toujours mis leur commerce au premier rang de leurs préoccupations et n'ont pas hésité à acheter par de véritables trahisons des privilèges commerciaux [1]. Venise en fit-elle autant lors de la quatrième croisade ? On ne peut l'affirmer : en tout cas elle fut très bien traitée par le Soudan d'Égypte. Le traité de commerce entre la République et le Soudan est de 1208. Cette date très postérieure à la croisade prouverait, d'après M. Norden (p. 80), qu'il ne serait pas le prix de la trahison. Il me semble qu'elle prouve simplement que le Soudan la récompensa un peu tard.

Si nous considérons ensuite quel fut en général l'esprit des croisades, on verra qu'il n'y a pas lieu de s'étonner de la politique de Venise et de la déviation de l'expédition sur Constantinople. Ce n'est que pour quelques âmes d'élite, comme un Saint-Louis, que la croisade était une guerre purement religieuse et désintéressée. Mais pour la masse des croisés, c'était à la fois un pèlerinage et une affaire. Comme M. Prutz l'a fort bien montré, ils obéissaient à un double mobile, le sentiment religieux et l'intérêt matériel [2]. Le clergé lui-même ne leur présentait-il pas comme un appât les bénéfices à retirer des guerres saintes, Urbain II en leur montrant des terres à conquérir, saint Bernard des marchés à exploiter [3] ? Quand on déchaîne ainsi les appétits, comment s'étonner qu'ils exigent satisfaction ? Les Vénitiens firent ce qu'avaient fait bien d'autres croisés. Toutes les croisades s'étaient faites en quelque manière aux dépens de l'Empire byzantin. Est-ce que les premiers croisés n'avaient pas retenu des territoires qu'ils avaient reconnu lui appartenir légitimement, est-ce qu'ils ne s'étaient pas attribué en pleine souveraineté des provinces qu'ils n'avaient occupées qu'en qualité de vassaux et d'hommes de l'Empereur ? Est-ce que plus tard Richard d'Angleterre ne lui avait pas enlevé encore l'île de Chypre ? Tout ce que les Latins possédaient en Orient avait été possession de l'Empire. Au XIIe siècle, ils s'étaient emparés de ses anciennes dépendances, au XIIIe ils prirent l'Empire même et sa capitale.

Ainsi replacée dans le cadre des croisades et des relations de Byzance et de l'Occident, cette quatrième croisade ne paraît pas

1. Cf. Heyd, *Hist. du Commerce du Levant au moyen âge*, Leipzig, t. I, 391.
2. Prutz, *Kulturgesch. der Kreuzzüge*, Berlin, 1883, l. II, 1, pp. 99-100.
3. Saint Bernard, *Epistola*, 363.

plus anormale que les autres. Elle résulte naturellement et des conflits des Grecs et des Latins et des tendances à la fois mystiques et réalistes des croisés. Elle ne fut pas fortuite. M. Norden l'a très bien montré; qu'elle n'ait pas dévié par suite d'une intrigue ou d'une trahison, la chose est moins certaine; car dans toutes les croisades l'intérêt eut sa part, et avec lui l'intrigue. Sous cette réserve, il n'en faut pas moins savoir gré à l'auteur d'avoir enfin mis la question au point [1].

A. LAMARCHE.

Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum, editum consilio et impensis Academiae Litterarum Caesareae Vindobonensis. Vol. XXXVIIII : **Itinera Hierosolymitana saec. IIII-VIII,** ex recensione Pauli GEYER. — Vindobonae et Pragae, F. Tempsky; Lipsiae, G. Freytag, 1898, in-8°, XLVIII-481 pp.

Le volume dont M. Paul Geyer vient d'enrichir le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum,* publié par l'Académie de Vienne, ne sera pas l'un des moins utiles de cette précieuse collection. Il contient les textes des Itinéraires ou Pèlerinages à Jérusalem et des descriptions de la Terre-Sainte, écrits en latin, du IVe au VIIIe siècle, soigneusement revus sur les manuscrits, ce qui n'était pas absolument superflu, même après les nombreuses éditions dont la plupart de ces textes ont été déjà l'objet.

Le reçueil débute par l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem,* rédigé, comme on sait, en 333, et que M. Geyer édite d'après le manuscrit de Paris (Biblioth. nat.), latin 4808, confronté avec le n° 52 de Vérone et le n° 732 de Saint-Gall, les deux premiers du IXe siècle et provenant, semble-t-il, du même archétype, le troisième du IXe-Xe siècle et malheureusement très corrompu.

Vient ensuite la *Peregrinatio S. Silviae,* ou, pour dire plus exactement, le fragment que nous en a conservé le manuscrit unique de la Confrérie de N.-D., à Arezzo, lequel date du XIe siècle. Cette copie n'étant pas toujours d'une lecture très facile et paraissant corrompue en maints endroits, nombreuses sont les diver-

1. Je relève un certain nombre de fautes d'impression portant sur des dates (1200 et 1201 pour 1100 et 1101, p. 14, n. 3); surtout sur les noms (Eccehard, *Gascognes,* p. 14, n. 4; Fulco von Chartres, p. 16, n. 1; Raynold pour Raynaldi, p. 41, n. 1; Villhardouin, p. 52; Ibn el Aihi*ri*, p. 55, n. 4, créautés pour créantés, p. 39, n. 1).

gences de leçons dans les éditions successives de la *Peregrinatio,* que nous devons à MM. Gamurrini, qui l'a découverte, Pomialovsky et Bernard. M. Geyer, ayant lui aussi le manuscrit sous les yeux, a pu indiquer en connaissance de cause celles des leçons controversées qu'il convenait d'adopter, et il est certain qu'au point de vue de l'établissement paléographique du texte son édition est plus correcte que les précédentes. Dans sa préface, il consacre quelques pages à l'étude des idiotismes grammaticaux et linguistiques du manuscrit et il recherche quels sont ceux dont l'origine pourrait remonter à l'auteur même de la *Peregrinatio.* On conçoit ce qu'un semblable essai de reconstitution a de dangereusement hypothétique. Le nouvel éditeur aborde brièvement la question de l'attribution de l'œuvre à Silvie, sœur de Rufin, préfet de la province d'Orient. Cette attribution, il hésite à l'admettre, et ses doutes se fondent sur la remarque suivante : Palladius, en citant Silvie, dit qu'elle possédait une instruction supérieure et qu'elle avait lu la plupart des anciens commentateurs des écritures. Or, la *Peregrinatio* ne porte point l'empreinte d'un si grand savoir, et l'on pourrait même conclure de certains passages que l'auteur connaissait très imparfaitement le grec. Je dois dire que cette raison, nullement convaincante en elle-même, est de peu de poids en présence des nombreuses concordances qui rendent infiniment plausible l'attribution proposée par M. Gamurrini.

En appendice à la *Peregrinatio,* M. Geyer publie le *Liber de locis sanctis* de Pierre Diacre, qui en a reproduit mot pour mot certains passages et dont le texte peut servir parfois à redresser les incorrections du manuscrit d'Arezzo.

La troisième pièce du recueil est l'*Epistola ad Faustum de locis sanctis,* attribuée à S. Eucher par deux des trois manuscrits que l'on en possède. M. Geyer, dans un de ses précédents ouvrages (*Adamnanus, Abt von Jona,* t. I, pp. 18 et seq.), avait essayé de démontrer la fausseté de cette attribution et d'établir que l'*Epistola* était l'œuvre d'un habitant de la Bretagne qui avait copié Bède, le Josèphe-Hégésippe et S. Jérôme. Mais la découverte d'une copie plus correcte contenue dans le manuscrit R II, 18 de l'Escurial (VIIIe siècle) l'a fait revenir sur cette opinion, et il semble ne plus contester que très faiblement l'attribution généralement admise. Outre le manuscrit de l'Escurial, qu'il a été le premier à utiliser, et qu'il met en première ligne, il donne les variantes des mss. lat. 13348 de la Bibl. nat. de Paris (VIIIe siècle), et Vatican 636 A (XIIIe siècle).

Pour Theodosius, *De situ T. S.,* dont le texte vient après

l'*Epistola* de S. Eucher, M. Geyer a adopté, en ce qui concerne la classification des manuscrits, la répartition en deux familles, proposée par M. Gildemeister dans son édition de cette même œuvre. L'une de ces familles, de beaucoup la plus correcte, est représentée par trois manuscrits : Paris, Biblioth. nat., lat. 4808 (IXe siècle); La Haye, n° 165 (VIIIe siècle); Vatican, 6018 (IXe siècle) : ce sont ceux sur lesquels M. Geyer a établi son texte. Dans la seconde famille, qui compte un assez grand nombre de copies, l'exemplaire le plus correct est fourni par le manuscrit de Wolfenbüttel : Weissenburg, 99 (IXe siècle). M. Geyer en a relevé exactement les variantes, et il n'indique qu'accessoirement les leçons propres aux autres manuscrits de la même famille : Vatican, 554 (XIIe siècle); Reine Christine 630 (XIIIe siècle) ; Paris, Biblioth. nat., lat. 4892 (XIIe siècle). Il a laissé tout à fait de côté le Saint-Gall 732 et le Munich lat. 22053 comme fournissant des recensions trop divergentes du texte original.

Le *Breviarius de Hierosolyma*, que donne ensuite M. Geyer, avait été publié pour la première fois par MM. Tobler et Molinier (*Itinera et descriptiones T. S.*, t. I, pp. 57-59) d'après le ms. de Milan, Ambros. M. 79 sup., puis par M. Gildemeister, à la suite de son édition de Theodosius, d'après ce même manuscrit, combiné avec un abrégé que fournit le ms. 732 de Saint-Gall. M. Geyer reproduit le manuscrit de l'Ambroisienne et donne en variante les leçons de l'abrégé du manuscrit de Saint-Gall. Je rappelle que le *Breviarius de Hierosolyma*, consacré spécialement à la description de la ville de Jérusalem, paraît avoir été rédigé dans la première moitié du VIe siècle et qu'il présente certaines affinités avec Antoninus Martyr et Theodosius, sans que l'on puisse dire s'il y a entre ces divers textes des relations directes ou si leurs auteurs ont puisé à des sources communes.

Le recueil se termine par Antoninus Martyr, Adamnanus-Arculfe et Bède.

L'édition d'Antoninus est établie d'après le ms. 133 de Saint-Gall (IXe siècle) et un manuscrit de la Bibliothèque cantonale de Zurich, datant du VIIIe-IXe siècle et provenant de l'abbaye de Reichenau. Elle rectifie nombre de leçons fautives de l'édition de M. Gildemeister. Les autres copies étant très incorrectes ou ne fournissant que des recensions interpolées ou remaniées, M. Geyer s'est borné à en indiquer de ci de là quelques variantes [1].

1. Par suite d'un oubli, sans doute, l'indication des manuscrits utilisés n'est pas répétée en tête de l'édition, comme cela est le cas pour tous les autres textes.

Pour Adamnanus-Arculfe, M. Geyer a suivi les manuscrits de Paris, Biblioth. nat., lat. 13048 (IXe siècle); de Vienne n° 458 (Xe siècle); de Zurich-Reichenau, déjà cité, et de Bruxelles, 2921-2922 (IXe siècle). Les autres copies dérivant toutes de l'une ou de l'autre de ces recensions, il a jugé inutile d'en indiquer les variantes. Les plans de monuments qui accompagnent l'œuvre d'Adamnan ont été reproduits en héliogravure d'après le manuscrit de Paris. M. Geyer avait consacré déjà à Adamnan et à son œuvre d'excellentes monographies (cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. IV, p. 446; V, 272); il en reproduit la substance dans la préface du présent volume.

Le *Libellus de locis sanctis*, du vénérable Bède, n'est autre chose qu'une compilation faite à l'aide de l'*Epistola ad Faustum* de S. Eucher, d'Adamnanus et de Josèphe-Hégésippe ; il a eu néanmoins au moyen âge un succès auquel n'atteignit aucun de ses modèles, et les manuscrits qui nous en sont parvenus sont nombreux. On les doit répartir en deux classes principales : 1° ceux qui contiennent le *Libellus* sous sa forme originale; 2° ceux qui contiennent l'abrégé inséré par Bède dans le 5e livre de son Histoire ecclésiastique. M. Geyer pouvait d'autant mieux se dispenser de rechercher et d'utiliser ces derniers, qu'il existe à Canterbury un manuscrit de l'*Historia ecclesiastica*, exécuté deux ans après la mort de Bède et fournissant par conséquent de l'abrégé du *Libellus* la copie non seulement la plus ancienne, mais, en même temps, la plus pure. Les exemplaires parvenus jusqu'à nous de la recension originale du *Libellus* peuvent à leur tour être répartis en deux familles. La plus ancienne comme rédaction est représentée par trois manuscrits : Paris, Bibl. nat., lat. 2321 (Xe siècle); Vienne, 580 (XIe siècle); Milan, Ambros. M. 79 sup. (XIIe siècle). De la seconde, on possède de nombreux exemplaires ; mais un seul est ancien le n° 6389 de Munich (IXe siècle). C'est d'après ces quatre copies que M. Geyer a établi son texte. Il n'a pu, malgré ses demandes réitérées, obtenir communication d'un cinquième manuscrit dont l'examen pouvait être utile, le n° 760 du séminaire de Namur (IXe siècle).

Conformément au plan adopté pour les publications du *Corpus scriptorum ecclesiasticorum*, lequel consiste exclusivement à fournir au public des textes correctement établis, M. Geyer s'est abstenu de tout commentaire historique ou géographique des œuvres qu'il publiait, et il s'est cantonné strictement dans la recherche des meilleurs manuscrits et dans l'étude philologique et paléographique de ces copies. Un travail d'ensemble sur la topographie de la Terre-Sainte et de Jérusalem pourrait être utilement entrepris aujourd'hui à l'aide de ces documents, éclairés

et contrôlés par les découvertes archéologiques si importantes faites en ces dernières années.

Le volume de M. Geyer est complété par d'excellentes tables : tout d'abord une table générale des noms propres et des matières; puis, pour chaque texte publié, une table des mots et locutions qui s'y trouvent employés.

Ch. K.

II. — PÉRIODIQUES SPÉCIAUX

Revue de l'Orient chrétien. Recueil trimestriel, 3e année, 1898.

N° 4. — L'abbé F. Nau, Les plérophories de Jean, évêque de Mayouma, suite (pp. 337-392); nombreuses anecdotes intéressant l'histoire ecclésiastique de la Palestine au VIe siècle. — Le P. L. Petit, Règlements généraux de l'église orthodoxe en Turquie (pp. 393-424). — Dr Ermoni, L'ordinal copte, suite (pp. 425-435). — M.-A. Kugener, Une homélie de Sévère d'Antioche, attribuée à Grégoire de Nysse et à Hésychius de Jérusalem (pp. 435-451); il s'agit du traité sur l'accord des quatre Évangélistes, publié en 1715 par Montfaucon dans sa *Bibliotheca Coisliniana,* pp. 68-75. — Léon Clugnet, Les offices et les dignités ecclésiastiques dans l'Église grecque, suite (pp. 452-457). — J.-B. Chabot, Vie du moine Rabban Youssef Bousnaya, suite (pp. 458-480). — L'avenir du catholicisme en Pologne (pp. 481-489); traduction d'un article paru dans le journal le *Times,* du 13 août 1898.

4me année, 1899.

N° 1. — Baron A. d'Avril, Le glagol et la Congrégation des rites (pp. 1-13). A propos d'une lettre adressée par la Congrégation des rites aux évêques de Goritz, de Zara et d'Agram, sur la célébration de la liturgie romaine, en slave, laquelle n'a été approuvée à Rome qu'en caractères glagolitiques ou paléo-slaves. — Dom Paul Renaudin, La messe copte. Liturgie copte d'Alexandrie, dite de S. Basile le Grand (pp. 14-43). — Le P. Siméon Vailhé, L'érection du patriarcat de Jérusalem, 451 (pp. 44-57). Sur les efforts des évêques de Jérusalem pour faire ériger leur siège en patriarcat. Juvénal, en 449, obtint de Théodose II le titre de patriarche, et le concile de Chalcédoine, en 451, ratifia ce changement et définit les limites respectives des patriarcats de Jéru-

salem et d'Antioche. — Émile LEGRAND, Lettre inédite du R. P. Jean de Camillis, de Chio, sur la mission de La Chimère (pp. 58-67). La Chimère est un petit district sur la côte occidentale de l'Albanie ; la lettre du P. Jean de Camillis est datée du 13 juin 1668; l'article de M. Legrand est accompagné d'un portrait de ce personnage, d'après un portrait conservé au Collège grec de Rome. — H. LAMMENS, Frère Gryphon et le Liban au xve siècle (pp. 68-104). — Le R. P. V. ERMONI, L'ordinal copte, suite (pp. 105-115). — Léon CLUGNET, Les offices et les dignités ecclésiastiques dans l'Église grecque, fin (pp. 116-128). — Dom Paul RENAUDIN, Un saint évêque de France honoré en Russie (pp. 127-133). Il s'agit de saint Julien, évêque du Mans, dont l'église russe fait la commémoration au 13 juillet. — F. NAU, Sur un abrégé arménien des *Plérophories* (pp. 134-135); à propos de l'abrégé fourni par l'*Hist. ecclésiastique* de Michel le Syrien.

La Terre Sainte. Revue de l'Orient chrétien, t. XV, 1898.

N° 20, 15 octobre. — F. CHARMETANT, Pour nos missionnaires. Croisade en faveur du protectorat de la France en Orient et Terre-Sainte (pp. 305-307). — Mgr Jude de KERNAERET, Le protectorat de la France en Orient (p. 307). — M. MONDON, En Palestine : extraits du journal *le Temps* (pp. 307-309) : Jérusalem et ses principaux monuments, les Juifs de Palestine et l'immigration juive dans ce pays. — F. TOURNEBIZE, L'église de Constantinople et le patriarche œcuménique, suite (pp. 309-311); suite au n° 21, 1er novembre (pp. 327-328); n° 22, 15 novembre (pp. 340-341). — En Crète : extraits du journal *le Temps* (pp. 311-318). = **Gravures** : Portrait de M. Cambon, ambassadeur de France à Constantinople. Vue de Jérusalem.

N° 21, 1er novembre. — L. IRIBARNEGARAY, Voyage de Guillaume II en Palestine (pp. 321-323). Étrange article, dont l'auteur considère comme un affront pour les catholiques, la construction et l'inauguration solennelle d'une église protestante à Jérusalem. — H.-D. G., Lettre de Jérusalem, sur le voyage de Guillaume II (pp. 323-424). — Arthur LOTH, L'Allemagne et la France en Terre-Sainte : extrait de *la Vérité* (pp. 324-325). — SID, Lettres de Syrie : extrait de *l'Univers* (pp. 325-326); à propos du voyage de Guillaume II en Palestine. — École professionnelle d'arts et métiers des Frères, à Alexandrette (p. 326). — C.-F., Koutaïs, en Géorgie (pp. 326-327); avec une vue. — Le régime des capitulations dans le Levant (pp. 328-330). — Dom J. PARISOT, La musique orientale, suite (pp. 330-332); suite au n° 24 (15 déc.), pp. 382-383, et au t. XVI, n° 2 (15 janv. 1899), pp. 27-29. — Nécrologie : Mgr Michel Castelli,

évêque de Tinos. Le frère Liévin de Hamme. Dom Adrien Nèple (pp. 332-335). = **Échos d'Orient** (pp. 335-336) : Le *Sionisme :* conférence à Londres. Défense faite par le sultan de vendre des terrains aux Juifs en Palestine. Le voyage de Guillaume II. La section de l'imprimerie des PP. Mékhitaristes de Venise à l'exposition de Vienne.

N° 22, 15 novembre. — Lettres d'Égypte; extrait du journal *l'Univers* (pp. 337-339); sur l'influence française dans ce pays, au point de vue religieux et politique. — L'Allemagne et la protection des catholiques en Orient; extrait du journal *le Temps* (pp. 339-340). — Sid, Lettres de Syrie (pp. 341-342). — Raphael, Nebieridzé, Ourmiah, en Perse (p. 342). — A propos du voyage de Guillaume II; extrait du journal turc le *Mechveret* (pp. 342-343). — E. Iribarnegaray, Guillaume II à Jérusalem (pp. 344-346); article conçu dans le même esprit d'intolérance que celui du n° 21. — Le voyage de Guillaume II en Orient (pp. 346-349); extraits de divers journaux. = **Échos d'Orient** (pp. 349-352) : La Faculté de médecine de Beyrouth. Les Allemands en Palestine et en Orient. Réparation des édifices publics de Jérusalem, à l'occasion du voyage de Guillaume II. = **Gravures :** Atelier d'imprimerie des missionnaires lazaristes à Ourmiah. Terrains voisins de La Dormition et des ruines de l'église du Cénacle à Jérusalem.

N° 23, 1er décembre. — Le R. P. Franco, Les grecs melchites et l'hellénisme catholique (pp. 353-355); suite au n° 24, 15 déc. (pp. 373-376); et au t. XVI, n° 5 (1er mars 1899), pp. 65-68; n° 6 (15 mars), pp. 84-86. — L'empereur Guillaume à Jérusalem (pp. 355-357). — C. F., Le prince Georges de Grèce, gouverneur de la Crète (pp. 357-358); avec un portrait. — Joachim Toumayan, Le sanctuaire du spasme à Jérusalem, quatrième station de la voie douloureuse (p. 358); avec une vue. — Le voyage de Guillaume II (pp. 359-364). = **Échos d'Orient** (pp. 364-368) : Consécration d'une église anglicane à Jérusalem. Souscription publique parmi les catholiques allemands pour la construction d'une église sur le terrain de la Dormition de la Vierge.

N° 24, 15 décembre. — Félix Charmetant, La misère en Orient (pp. 369-371). — Sa béatitude Mgr Ignace Ephrem Rahmani, patriarche syrien d'Antioche (pp. 371-373). — C. F., L'île de Philae (pp. 376-378); avec deux vues. — Le voyage de Guillaume II; détails rétrospectifs (pp. 378-379). = **Échos d'Orient** (pp. 383-384) : La nouvelle congrégation pour les églises d'Orient. Le protectorat des pays chrétiens. Le voyage de Guillaume II et la Russie.

T. XVI, n° 1, 1er janvier 1899. — A. Couderc, Une école française d'arts et métiers à Alexandrie (pp. 1-3). — L'Université de

Beyrouth; extrait du journal *l'Univers* (pp. 3-4). — S. B. Mgr Géraigiry en Égypte (pp. 8-10). — La question de Macédoine et la question arménienne (pp. 11-12). — Mission des R. P. Mékhitaristes à Savoura, en Perse (pp. 12-13). = **Échos d'Orient** (p. 16) : La basilique de Constantin à Jérusalem. Statistique des édifices religieux à Jérusalem.

N° 2, 15 janvier. — Lettres de Crète (pp. 17-24); sur les événements survenus après le départ des troupes turques : installation du prince Georges de Grèce. — Emm. AUVRAY, Le saint-synode de Constantinople (pp. 23-34). — C. F., La Rue droite et la grande mosquée à Damas (pp. 24-27); avec deux vues. = **Échos d'Orient** (pp. 29-32) : Mort de Mgr Haag, patriarche maronite. Reconnaissance des droits des chrétiens ottomans en Égypte. Chemins de fer de Caïfa et de Saint-Jean-d'Acre à Damas. Le nouveau régime de la Crète. La misère des chrétiens en Orient.

N° 3, 1er février. — Damien RAMIA, Correspondance de Syrie. Mort de Mgr Haag, patriarche des Maronites (pp. 34-35). — Sa béatitude Mgr Elias Hoyek, patriarche d'Antioche pour les Maronites (pp. 35-36). — Fr. A.-A. DEFRANCE, La situation en Arménie et Kurdistan (pp. 36-37). — L'abbé Théodore TRIHIDEZ, Dix jours à Damas (pp. 37-40). — Dom PARISOT, Liturgies comparées (pp. 42-44). = **Échos d'Orient** (pp. 46-48). — Mandement de l'évêque d'Arras pour le 800e anniversaire de la prise de Jérusalem par Godefroi de Bouillon. = **Gravures :** Portrait de Mgr Elias Hoyek. Résidence du patriarche maronite à Biberki.

N° 4, 15 février. — Félix CHARMETANT, Les affamés d'Arménie (pp. 49-50). — La question d'Orient devant le parlement français (pp. 50-52). — C. F., Chez les Kurdes (pp. 53-54) ; suite au n° 5 (1er mars), p. 70. — Choses de Macédoine (pp. 54-56). — En pays nestorien (pp. 56-58). — Théod. de SAINT-OUEN, L'enseignement du français en Égypte (pp. 58-59). — Dom J. PARISOT, La concélébration liturgique en Orient et en Occident (pp. 60-62); suite au n° 5 (1er mars), pp. 72-76. = **Gravures :** Vue d'Amédéah, dans le Kurdistan. Chefs kurdes en conseil.

N° 5, 1er mars 1899. — L'abbé J.-M. CYRILLI, Les Maronites de Chypre (pp. 68-70); suite au n° 6 (15 mars), pp. 90-91; n° 7 (1er avril) pp. 102-104. — Sœur Jeanne de la CROIX, La mission d'Eski-Chéhir, ancienne Dorylée (pp. 71-72). = **Gravures :** Montagnes du Kurdistan. Kurdes et Arabes s'exerçant à la lance.

N° 6, 15 mars. — Les missions des Carmes en Orient (pp. 81-84). — Arthur LOTH, La critique et le saint Suaire (pp. 86-87). — C. F., Le château de Saint-Hilarion à Chypre (pp. 87-88); avec une vue. — L'Orient et les prières pour M. Félix Faure (pp. 92-93).

N° 7 (1er avril). — D. SALOMON, Les Chaldéens [catholiques] (pp. 97-102). — C. F., Baibourt [entre Trébizonde et Erzeroum] (p. 104); avec deux vues. — Création d'orphelinats en Turquie (pp. 104-106). — Église Saint-Pierre de Galata. Souvenirs rétrospectifs, incendies et reconstructions. Paroisse française. Traditions de l'église. Reliques. L'Odighitria (pp. 106-107). — G. LE HARDY, A propos de la mer Morte (pp. 107-108); l'auteur attribue la formation de la mer Morte à un phénomène sismique. — Nouvelles tendances littéraires en Turquie (p. 109); à propos d'un recueil de poésies de Mehemed-Emin effendi. = **Échos d'Orient** (p. 112) : Le protectorat français en Orient et l'Italie. Le bras de Saint-André, transféré d'Amalfi dans la Collégiale de Rees, puis dans la cathédrale de Cologne.

N° 8, 15 avril. — Le chanoine MESMAIN, Notice sur le calendrier pascal des Juifs et des chrétiens depuis Moyse jusqu'à nos jours, pour servir à l'unification du calendrier chrétien (pp. 113-114); suite au n° 9 (1er mai), pp. 141-142. — L'œuvre allemande de Palestine (pp. 114-115). — Les sœurs arabes du Saint-Rosaire, à Jérusalem (pp. 115-117); fin au n° 9 (1er mai), pp. 132-134. — C. F., Au désert (pp. 119-120); sur le désert d'Arabie; avec gravures. — La nouvelle constitution de la Crète (pp. 120-122). = **Échos d'Orient** (pp. 125-128) : Dissensions dans l'église grecque dissidente d'Antioche. Mort de M. Amable-Joseph Coderc, prêtre français du patriarcat de Jérusalem. Nouvelles persécutions et misère en Arménie. Les Maronites de Chypre.

N° 9, 1er mai. — Le protectorat de la France en Orient (pp. 129-132); extrait du *Journal des Débats*. — Le comte de CHAUDORDY, La France et la question d'Orient (pp. 134-138); fin au n° 10 (15 mai), pp. 147-151. Reproduction partielle de l'opuscule mentionné ci-dessous, p. 578. — Le R. P. dom Théophile BÉRENGIER, Récits arméniens. Un nouveau thaumaturge. Saint Expédit, martyr en Arménie, et patron des causes urgentes (pp. 138-140). Expédit subit le martyre à Mélitène, sous Dioclétien. — C. F., Les cèdres du Liban. = **Échos d'Orient** (pp. 144-145) : Querelles entre Grecs, Russes et Allemands à Jérusalem. Le patriarcat syrien d'Antioche.

Œuvre des Écoles d'Orient. Recueil trimestriel, 1898.

Juillet-août. — Lettre du pape LÉON XIII au P. Félix Charmetant; 18 juillet 1898 (pp. 385-387). — F. CHARMETANT, La situation en Arménie (pp. 387-388). — Lettre du R. P. FÉDERLIN, supérieur du séminaire grec de Sainte-Anne de Jérusalem; 25 juin 1898 (pp. 388-391). — Patriarcat arménien catholique. Rapport de Mgr

Azarian, patriarche des Arméniens catholiques; CPle, 21 juin 1898 (pp. 411-422).

Septembre-octobre. — F. Charmetant, Croisade en faveur du protectorat catholique de la France en Orient (pp. 425-429). — Lettre synodale d'Ignace Ghiurékian, patriarche des Arméniens catholiques, à Mgr Charmetant; Constantinople, 23 septembre 1898 (pp. 429-432). — Lettre de M. Paul Cambon, ambassadeur de France à C. P., à Mgr Charmetant (pp. 432-433). — Terrible situation en Perse : lettre de Mgr. Lesné, 19 juillet 1898 (pp. 433-435); suite en nov.-déc. (pp. 463-467) et janv.-fév. (pp. 19-22) : lettres du même des 16 et 23 octobre et 18 décembre 1898. — L'orphelinat de Seert, dans le Kurdistan : lettre du P. Dumini (pp. 435-441); à propos des massacres de 1895 et 1896. — Mission dominicaine de Mésopotamie, Arménie et Kurdistan : rapport du R. P. J.-G. Galland (pp. 446-455).

Novembre-décembre. — Félix Charmetant, La misère en Orient (pp. 458-463). — Les frères des Écoles chrétiennes en Orient : lettre du Fr. Hugonis; Ramleh, 5 fév. 1898 (pp. 468-474).

1899, janvier-février. — Félix Charmetant, Pour les affamés d'Arménie, du Kurdistan et de la Perse (pp. 1-7). — La situation dans le Kurdistan : lettres du R. P. A. Defrance (Van, 29 déc. 1898) et d'un anonyme (pp. 8-19). — Patriarcat syrien d'Antioche : lettre de Mgr Ignace Ephrem Rahmani, patriarche; Mardine, 21 nov. 1898 (pp. 22-23).

Mars-avril. — Félix Charmetant, La situation en Orient et les devoirs de l'Europe (pp. 33-39). — Sainte-Anne de Jérusalem : lettre du R. P. Féderlin (pp. 40-44). — La situation à Van : rapport de Mgr Antoine Djendoyan (pp. 44-48). — Réorganisation des écoles du patriarcat arménien catholique après les précédents désastres : lettre de Mgr Azarian (pp. 49-52). — Progrès du catholicisme dans le patriarcat syrien d'Antioche : lettre de Mgr Rahmani (pp. 52-54). — Mission des PP. Dominicains en Mésopotamie, Kurdistan et Arménie : rapport du R. P. Galland, supérieur de la Mission.

Der Bote aus Zion, XIV[e] et XV[e] an., 1898 et 1899.

XIV[e] année, n° 4 (nov. 1898). — Skizze der Lebensgeschichte unseres † Direktors Johann Ludwig Schneller, suite (pp. 49-54). — Der Besuch unserer Kaiserlichen Majestæten in Jerusalem (pp. 55-72).

XV[e] année, n° 1 (févr. 1899). — Die hochkirchliche Richtung der englischen Staatskirche im heiligen Lande (pp. 2-7). — L. B., In den Grenzen Benjamin (pp. 7-13). = **Laufende Nachrichten**

(pp. 13-16) : Notes sur les conséquences du voyage de l'Empereur allemand pour l'avenir de la Palestine.

Mittheilungen und Nachrichten des Deutschen Palaestina Vereins, 1897, 1898.

1897, n° 1 (omis dans nos sommaires précédents). — G. SCHUMACHER, Unsere Arbeiten im Ostjordanlande (pp. 1-5). — C. SCHICK, Christliche Grabanlage im Norden von Jerusalem. — Bemerkungen und Nachtraege (pp. 6-7) : compléments, par A. SOCIN et K. VOLLERS, d'articles précédents.

1898, n° 3. — Prof. R. BRÜNNOW, Reisebericht (pp. 33-39) : relation d'un voyage effectué au printemps de 1897 dans la région transjordane, les régions de Moab et d'Edom. — P. PALMER, Felsengrab bei Jerusalem (pp. 39-42) : petite nécropole de l'époque juive, utilisée plus tard par les chrétiens, découverte à une 1/2 h. de cheval de Jérusalem, non loin des tombeaux des Juges; elle ne contient pas d'inscriptions, et les sépultures ont été violées. — C. MOMMERT, Zur Topographie der Grabeskirche in Jerusalem (pp. 42-44). = **Kurze Mitteilungen** : Les chemins de fer de Beirouth à Tripoli et de Beirouth à Damas. Nouvelles routes dans le Liban. Élection de Mgr Géraigiry comme patriarche des Grecs uniates. Le deuxième congrès sioniste, à Bâle.

N° 4. — R. BRÜNNOW, Reisebericht, suite (pp. 49-57); fin au n° 6 (pp. 81-87) : voyage archéologique dans la région d'Adschlun et des montagnes d'Hermon; relevé d'inscriptions; phototypies de monuments. — H. GUTHE et G. SCHUMACHER, Dscherasch oder Dscherâsch (pp. 57-59); sur l'orthographe actuelle de l'ancien nom de Gerasa. — **Kurze Mittheilungen** (pp. 59-60) : Préparatifs pour le voyage de l'Empereur allemand en Palestine. Le deuxième congrès sioniste à Bâle (28-31 août 1898).

N° 5. — Dr Martin HARTMANN, Der Muristan von 800 bis 1500 (pp. 65-72). Sur les emplacements respectifs de l'Hôpital de Sainte-Marie de la Latine et de Sainte-Marie-la-Grande, et sur les transformations successives de ces établissements. — C. HOFFMANN, Die Besitzergreifung und Verwerthung des Johanniterplatzes in Jerusalem, 1869-1898 (pp. 73-80).

N° 6. — Pfarrer A. HOERMANN und Dr Max BLANCKENHORN, Lavastücke im Westen des Todten Meeres? (pp. 87-88). Le Dr BLANCKENHORN doute que certaines pierres d'apparence volcanique trouvées près de la mer Morte offrent réellement ce caractère ; avant de se prononcer sur ce point il faudrait avoir soumis ces échantillons à un examen microscopique.

1899, n° 1. — Unsere Arbeiten im Ostjordanlande, III : Briefe

Dr Schumachers, in Haifa (pp. 1-8) : ruines et inscriptions de Dscherasch et de Birma. -- Martin Hartmann, Die angebliche Pseudo-Fîha. Eine Rettung (pp. 6-8). Fîha est cité par divers historiens de Saladin comme une des places conquises par ce sultan, après la prise de Jérusalem. Cette localité ne se retrouvant pas, on avait cru à une erreur. M. Hartmann croit pouvoir la placer entre el-Kardâha et Bet es-sêch Mahmud. — L. Bauer, Abergläubiges unter den Arabern (pp. 9-12). — R. Kiepert et Hans Fischer, Zur Kartographie des Hauran (pp. 12-14). — C. Schick, Neue Ausgrabungen der englischen Palæstina Gesellschaft (pp. 14-15).

Zeitschrift des deutschen Palaestina Vereins, t. XXI, 1898.

N° 1. G. — Rindfleisch, Die Landschaft Haurân in roemischer Zeit und in der Gegenwart (pp. 1-46); avec une carte au 1/400,000e. — Beschreibung der Stadt Jerusalem und ihrer Umgebung, von Martin Kabatnik (1491-1492), aus dem Tschechischen übersetz von Professor Dr J. V. Prasek, in Kolin (pp. 47-58). — L. Bauer, Einiges über Gesten der syrischen Araber (pp. 59-64) : description des principaux gestes par lesquels les Arabes ont coutume d'accompagner l'expression de leurs sentiments.

N° 2. — M. Blanckenhorn, Noch einmal Sodom und Gomorrha (pp. 65-83). — R. Rœhricht, Marino Sanudo sen. als Kartograph Palaestinas (pp. 84-126). Très important article où sont étudiés avec grand détail les cartes et plans joints par Marino Sanudo à ses *Secreta fidelium crucis*. Ces cartes et plans ne figurent que dans des exemplaires des rédactions les plus récentes de ladite œuvre, et le seul manuscrit qui les contienne tous est le ms. Addit. 27376 du Musée britannique. Pour le dessin, les cartes proprement dites reproduisent celles que dressa le Génois Pietro Vesconte au début du xive siècle; quant aux plans d'Acre et de Jérusalem, on peut admettre que Sanudo les a dessinés ou *de visu* ou de souvenir. Pour les légendes, celles de la carte générale de Palestine sont empruntées à Burchard et peut-être à l'Onomasticon d'Eusèbe ; celles du périple des côtes de Syrie et du nord de l'Afrique reposent peut-être sur des relations de marchands ou de navigateurs ; celles du plan de Jérusalem proviennent de Burchard et de Philippe de Savone; enfin, celles du plan d'Acre pourraient provenir des notes ou des souvenirs personnels de Sanudo. En dehors de cette étude des matériaux qu'eut Sanudo pour l'établissement de ses cartes, M. Rœhricht s'attache à rechercher quelles sont parmi les cartes postérieures celles dont les auteurs ont utilisé les dessins de Sanudo. A son travail

sont jointes des reproductions : 1° des cinq cartes et plans de Sanudo ; 2° de cartes de la Palestine et de la Syrie conservées dans les manuscrits de Florence, Laurent. plut. XXIX, 26, et plut. LXXVI, 56 ; 3° d'un plan de Jérusalem fourni également par ce dernier manuscrit ; 4° d'une carte de Palestine accompagnant le *Rudimentum noviciorum* (Lubeck, 1475) ; 5° et 6°, d'un plan de Jérusalem et d'une carte de Palestine accompagnant le *Prologus Ariminensis* [Lubeck, s. l. n. d. (av. 1480)].

Palestine Exploration Found. Quarterly Statement. 1899.

Janvier. — F. J. Bliss, First report on the excavations at Tell Zakarîya (pp. 10-36). — Reports by Dr Conrad Schick (pp. 36-42); avec phototypies : Deir ed Dozé, ou l'ancien couvent de Saint-Théodose. Pont sur le Jourdain à l'est de Jéricho. La nouvelle église de Saint-Étienne. Le mur septentrional de Jérusalem. Le chêne d'Abraham à Hébron. Ancien pressoir juif à Am-Kârim, taillé dans le roc. — Archibald C. Dickie, The lower church of St. John, Jerusalem (pp. 43-45) ; plan et coupe. — Gray Hill, Discovery of a sulphur Spring and bath on the bank of Jabbok (p. 45). — Gray Hill, A remarkable cistern and newly discovered Spring at Aîsâwiyeh (pp. 45-47). — Mark Sykes, Narrative of a journey east of Jebel ed-Druse (pp. 47-56). — E. T. Newton, Notes on bones brought from eastern Hauran, Syria, by Mr Mark Sykes (p. 56). — Ph. Baldensperger, The Dragon Well (p. 57). — John Thomas, Note on the Dragon Well (pp. 57-58). — C. R. Conder, Notes on antiquities of the Pentateuch (pp. 58-62) : Cush. Midian, Ishmael and Moab. The Asshurim. The Hyksos. Goren Atad. The mixed multitude. The Spies. The Amorites. The Assyrians. Sinaï, Sin and Zin. Egyptian Names. Avims. Idolatry. Gad and Reuben. Geshur. Shenir. The utmost Sea. The escaped Slave. Captivity. — Clermont-Ganneau, Notes on the *Quarterly Statement,* October 1898 : The inscription of the Crusades (1258) and the Arabic Inscription from Jaffa. Greek Inscription from Syria (pp. 62-63). — Andrew J. Gregg, The upper Watercourse of Gihon (p. 64). — Andrew J. Gregg, The ancient road from near the present Bab ez Zahare (p. 65). — W. F. Birch, The valley of Hinnom (pp. 65-67). — W. F. Birch, Pisgah. Baalgad (pp. 67-69). — Theod. F. Wright, The boards of the Tabernacle (p. 70). — James Glaisher, Results of meteorological observations taken at Tiberias in the year 1897 (pp. 71-76). — James Glaisher, Results of meteorological observations taken at Jerusalem in the year 1897 (pp. 76-80).

III. — LIVRES ET ARTICLES DIVERS

ALBIN (L'abbé Cél.). — **L'île de Crète, histoire et souvenirs, d'après les poètes anciens, les historiens du moyen âge et les chroniques modernes,** 3e édition. — Paris et Lyon, Sanard, 1899, in-8°, VIII-292 pp., 12 pl. hors texte, 20 vues d'après des photographies et des estampes.

Recension : *La Terre-Sainte*, t. XVI, n° 2 (15 janvier 1899), p. 29.

ALI (Ameer Syed). — **Short history of the Saracens.** — London, Macmillan, 1899, in-8°, 662 pp.

ARNOLD (T. W.). — **The preaching of Islam.....** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, V, 575.

Compte rendu : *The english histor. Rev.*, n° 52, vol. XIII (1898, octobre), pp. 756-758 (S. LANE-POOLE).

BABELON (E.). — **Les monnaies de Medaba, au pays de Moab.**

[*Acad. des Inscr. et B.-L. Comptes rendus des séances de l'année 1898*, mai-juin, 4e sér., t. XXVI, pp. 388-394.]

BEDJAN (Paulus). — **Acta martyrum et sanctorum,** t. IV à VII. — Paris, Leipzig, Harrassowitz, 1891-1897, in-12, XVI-668, XI-706, XI-691 et XI-1019 pp.

Sous ce titre, M. Bedjan a commencé, en 1891, la publication d'une série de vies de saints en syriaque, la plupart orientaux. Un grand nombre sont déjà connues par d'autres publications, ou ne sont que des versions de Vies grecques depuis longtemps éditées. J'indique brièvement celles qui intéressent la Palestine et la Syrie :

T. IV : Vies de saint Jacques de Nisibe, de saint Babylas, de saint Jean l'Aumônier, de saint Siméon le Stylite.

T. V : Vie de sainte Marie l'Égyptienne.

T. VI : Vies de saint Grégoire le Thaumaturge, des saints Cosme et Damien, de saint Eudoxe, martyr à Mélitène ; des saints Tarachus, Probus et Andronicus, martyrs en Cilicie; de saint Léonce, martyr à Tripoli; de saint Eusèbe, évêque de Samosate ; de Julien Saba, solitaire en Mésopotamie ; des saints Andronic et Athanasie, de saint Abraham Kidunaïa, de saint Domice, de sainte Pélagie, des saints Serge et Bacchus.

T. VII : L'*Histoire Lausiaque*, de Palladius, traduite en syriaque par Ananjesus.

Comptes rendus : *Anal. Bolland.*, t. XIII (1894), p. 298 ; XIV (1895), p. 207 ; XVI (1897), p. 183 ; XVII (1898), p. 342. = Sur les tomes I à III, parus de 1891 à 1892, voy. *ibid.*, t. X (1891), p. 478 ; XII (1893), p. 77.

BEHÂ-ED-DÎN. — **The life of Saladin.** — New-York, New Amsterdam Book C°, 1898, in-8°, XX-420 pp.

BEHÂ-ED-DÎN. — Voy. **Saladin.**

BENZINGER (Em.). — **Bæedeker's Palæstina und Syrien.** — Leipzig, K. Baedeker, 1897, in-16, CXVIII-462 pp.; 19 cartes et 48 plans.

Compte rendu : *Rev. biblique internat.*, 8e an., n° 2 (1er avril 1899), pp. 316-320 (H. VINCENT).

Une troisième édition anglaise de l'ouvrage a paru en 1898.

BERGER (Ph.). — **L'église du Saint-Sépulcre sur la mosaïque géographique de Mâdaba.**

[*Académie des Inscriptions et B.-L. Comptes rendus des séances de l'année 1897* (4e sér., t. XXV), pp. 211-212, 457-466.]

D'après M. Berger, la tour représentée par cette mosaïque dans le plan de Jérusalem figurerait l'église à rotonde bâtie par Constantin en 336, sur l'emplacement du Saint-Sépulcre.

BERTANO (Lorenzo). — **Guglielmo IV e Bonifacio I, marchesi di Monferrato. Osservazioni su di un punto controverso della storia italiana.**

[*Bollettino storico bibl. subalpino* (Torino), an. II (1897), fasc. 6.]

Examen critique de quelques-unes des sources de l'histoire de la troisième croisade.

Compte rendu : *Riv. storica ital.*, nov.-déc. 1898, vol. III, fasc. 6, pp. 426-427 (L. Usseglio).

Besuch (Der) Ihrer Majestæten in Betlehem, am 30 Oktober 1898.
[*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 55, nº 1 (5 Jan. 1899), pp. 4-5.]

Bliss (Fr. J.). — **Excavations at Jerusalem, 1894-1897. Plans and illustrations by** Arch. Dickie. — London, 1898, in-8º, xvi-374 pp.; avec gravures et planches chromolithographiques.

Compte rendu : *Rev. biblique internat.*, 8e an., nº 2 (1er avril 1899), pp. 314-315 (H. Vincent).

Boysson (De). — **Bertrand de Born et la troisième croisade.**
[*Bull. de la soc. histor. et archéol. du Périgord*, 1897, t. XXIV, pp. 145-174.]

Rien de nouveau.

Braun (Le doyen). — **Gruss an Haifa. Gedicht.**
[*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 54, nº 48 (1 Dez. 1898), p. 381.]

Bréhier (Louis). — **Le schisme oriental du xie siècle.** — Paris, Leroux, 1899, in-8º, xxix-312 pp.

Breysig (Kurt). — **Gottfried von Bouillon vor dem Kreuzzuge.**
[*Westdeutsche Zeitschr. f. Gesch. und Kunst*, Jahrg. xvii (1898), fasc. 2, pp. 169-201.]

Godefroi naquit à Boulogne vers 1060. Il fut adopté par Godefroi le Bossu qui lui laissa en héritage ses biens allodiaux, Verdun, Stenay, Bouillon. La Marche d'Anvers lui échut comme fief d'empire. Il assista à la bataille de l'Elster, en 1080, et à l'expédition romaine de 1080-1083. Ses aptitudes administratives et politiques apparurent seulement dans la croisade et dans l'organisation du royaume de Jérusalem.

Brockelmann (Carl). — **Geschichte der arabischen Litteratur**; I Band. — Weimar, E. Felber, 1899, in-8º, xii-528 pp.

Brooks (E. W.). — **The Chronology of Theophanes,** 607-775.
[*Byzant. Zeitschr.*, t. VIII, nº 1 (janv. 1899), pp. 82-97.]

Sur ce travail, voy. une note de H. Hubert, dans la *Rev. histor.*, t. LXIX (mars-avril 1899), p. 418.

Bruston (Édouard). — **Ignace d'Antioche, ses épitres, sa vie, sa théologie. Étude critique, suivie d'une traduction annotée.** — Paris, Fischbacher, 1897, in-8º, 283 pp.

Recension : *Anal. Bolland.*, t. XVII (1898), p. 362.

Buerchner (L.). — **Die Insel Leros.**
[*Wissenschaftl. Beilage zu dem Jahresber. d. Königl. Theresiengymnasiums in München f. das Schuljahr 1897-1898* (Münich, 1898), in-8º, 48 pp.]

Buondelmonti (Christophe). — **Description des îles de l'Archipel. Version grecque, par un anonyme, publiée d'après le manuscrit du Sérail, avec une traduction française et un commentaire,** par Émile Legrand; 1re partie. — Paris, E. Leroux, 1898, gr. in-8º, xl-260 pp. et 52 cartes.
[*Publications de l'École des langues orientales vivantes,* 4e sér., t. XIV.]

Butler (Dom Cuthbert). — **The Lausiac history of Palladius. A critical discussion together, with notes on early Egyptian monachism.** — Cambridge, University press, 1898, in-8º, xiv-298 pp.
[*Texts and studies,* ed. by J. Armitage Robinson, vol. VI, nº 1.]

Des deux rédactions que l'on possède de l'*Historia Lausiaca,* la plus courte, considérée jusqu'ici comme un abrégé de l'autre, doit être au contraire considérée comme la plus voisine de l'œuvre primitive de Palladius. Le P. Butler s'occupe également de l'*Historia monachorum,* attribuée à Rufin, et il établit, contrairement à M. Preuschen, que le texte grec de cette œuvre doit être tenu pour l'original, dont le latin de Rufin n'est qu'une traduction.

Compte rendu : *Anal. Bolland.*, XVII (1898), pp. 457-459.— *Rev. biblique internat.*, VIII° an., n° 1 (1er janv. 1899), pp. 173-174.

CARO (G.). — **Zum zweiten Kreuzzug Ludwigs IX von Franckreich.**
[*Historische Vierteljahrschrift* (suite de la *Deutsche Zeitschr. f. Gesch. Wissensch.*), III Jahrg. (1898), n° 2 (juillet), pp. 238-244.]

A propos des négociations de Louis IX avec Venise pour le nolis de navires.

CARO (G.). — **Genua und die Maechte am Mittelmeer....** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, p. 265.

Compte rendu : *Gött. gelehrte Anzeigen* 160 Jahrg. (1898), n° X (octobre), pp. 753-761 (A. SCHAUBE).

CARRA DE VAUX (Le baron). — **Étude d'histoire orientale. Le Mahométisme....** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, p. 577.

Comptes rendus : *Rev. crit. d'hist. et de litt.*, 32° an., n° 24, 13 juin 1898, pp. 449-50 (J.-B. CHABOT). — *Le Muséon et la Revue des religions*, t. XVII et II (juil.-août 1898), n°s 3-4, p. 332. — *Études publ. par des PP. de la Comp. de Jésus*, 35° an., t. LXXVII (5 oct. 1898), pp. 141-142 (Antoine R., Soc. Jesu.)

CASSAGNES (P.). — **Hôpital Saint-Jean dans la région de Saint-Parthem.**
[*Mémoires de la Soc. des lettres sc. et arts de l'Aveyron*, t. XV (1894), 1re livr., pp. 108-124.]

Cet hôpital était une commanderie de l'ordre de Malte, qui se rattachait, en 1787, à la commanderie de Narbonne.

CHABOT (J.-B.). — **Index alphabétique et analytique des inscriptions grecques et latines de la Syrie publiées par Waddington.**
[*Rev. archéol.*, 3° sér., t. XXVIII (janv.-juin, 1896), pp. 213-228; t. XXIX (juillet-déc. 1896), pp. 95-100, 230-242, 356-369.]

CHABOT (J.-B.). — **L'École de Nisibe, son histoire, ses statuts.**
[*Journ. asiatique*, 9° sér., t. VIII, (1896, juil.-août), pp. 43-93. — Tir. à part, Paris, Imprim. nat., 1896, in-8°, 55 pp.]

CHALANDON (Ferdinand). — **Essai sur le règne d'Alexis Ier Comnène (1081-1118).**
[*École nationale des Chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1899 pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe* (Chalon-sur-Saône, imprim. L. Marceau, L. Bertrand, succ., 1899, in-8°, 155 pp.), pp. 1-15.]

CHAUDORDY (Le comte de). — **La France et la question d'Orient.** — Paris, Plon, Nourrit, 1897, in-18, 39 pp.

Reproduit en partie dans *la Terre-Sainte*, 1er mai 1899 (cf. ci-dessus, p. 571).

CHAUVIN (Victor). — **Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes, publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885.** Vol. III : **Louqmâne et les fabulistes; Barlaam; Antar et les romans de chevalerie.** — Liège, H. Vaillant-Carmanne, 1898, in-8°, 152 pp.

Compte rendu : *Le Muséon et la Revue des religions*, t. XVII et II (juil.-août 1898), pp. 325-327 (J. FORGET).

CHEVRILLON (André). — **Conférence sur la Syrie.** — Rouen, Cagniard, 1898, in-4°, 27 pp.

Recension : *Études publ. par des PP. de la Comp. de Jésus*, 35° an., t. LXXVI (20 août 1898), p. 567 (Louis CHERVOILLOT),

CHRISTEN (Le P. Bernhard). — **Leben des heiligen Franciscus von Assisi.** — Innsbruck, F. Rauch, 1899, in-8°, VIII-366 pp.

CIVEZZA (Le P. Marcellin de). — Voy. VICTOR-BERNARDIN, de Rouen (Le P.).

CLERMONT-GANNEAU (Ch.). — **Nouvelle inscription hébraïque et**

grecque relative à la limite de Gezer en Palestine.
[*Acad. des Inscr. et B.-L., Comptes-rendus des séances*, 1898, sept.-oct. (4e sér., t. XXVI), pp. 686-694. — Reproduit, sous une forme différente, dans la *Rev. bibl. internat.*, VIIIe an., no 1 (1er janv. 1899), pp. 109-117.]

La limite de Gezer (le *Mont Gisart* des croisés) entoure l'emplacement de cette ancienne cité lévitique ; elle bornait probablement la zone sacrée, le *migrach*. L'inscription récemment découverte par le P. Lagrange, est la quatrième qui ait été trouvée jusqu'ici.

CLERMONT-GANNEAU (Ch.). — **Album d'antiquités orientales.** — Paris, E. Leroux, 1898, gr. in-4o.

Compte rendu : *Rev. biblique internat.*, VIIIe an., no 1 (1er janv. 1899), pp. 145-148 (Fr. H. VINCENT).

CLERMONT-GANNEAU (Ch.). — **Sur un poids en plomb à légendes grecques, provenant de Palestine.**
[*Acad. des Inscr. et B.-L. Comptes rendus des séances de l'année* 1898, sept.-oct. (4e sér., t. XXVI), pp. 606-609.]

Ce poids, trouvé aux environs de Gaza, date du Ier ou plutôt du IIe siècle de notre ère.

Come nei secoli passati i Cristiani pellegrinavano in Terra Santa.
[*Gerusalemme*, an. XXIII, 8 novembre 1898, pp. 29-31.]

CONDER (C. R.). — **The latin Kingdom of Jerusalem, 1099-1291.** .... — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. IV, p. 644.

Compte rendu : *The english. histor. Rev.*, no 51, vol. XIII (juil. 1898), pp. 565-566 (S. LANE-POOLE).

CONYBEARE (Fred. C.). — **The Armenian canons of St. Sahak, catholicos of Armenia (390-439 A-D).**
[*The American Journ. of Theology*, II (1898), pp. 828-848.]

CRÉ (Le P. Léon), des PP. Blancs. — **La crypte du Credo.** — Jérusalem et Paris, au bureau des Œuvres d'Orient, s. d. [1898], in-8o, 64 pp. Gravures.

Compte rendu : *Études publ. par des PP. de la Comp. de Jésus*, 35e an., t. LXXVII (5 juil. 1898), pp. 134-135 (Albert C.).

CRIVELLUCI (A.). — **I Documenti della Vita Constantini.**
[*Studi storici*, VII (1898), pp. 411-429.]

Recension : *Byzant. Zeitschr.*, t. VIII, no 1 (janv. 1899), pp. 223-224 (C. WEYMAN).

CUINET (Vital). — **La Turquie d'Asie. Géographie administrative, statistique descriptive et raisonnée de chaque province de l'Asie Mineure;** t. III et IV. — Paris, E. Leroux, 1893 et 1894-1895, gr. in-8o, t. III : 781 pp.; t. IV : 716 pp. et une carte en couleur.

CUNIBERTI (Fel.). — **L'Albania ed il principe Scanderbeg.** — Torino, Roux, Frassati et Ce, 1898, in-8o, 126 pp.

DALLA SANTA (Giuseppe). — **Alcuni documenti per la storia della chiesa di Limisso in Cipro, durante la seconda metà del secolo XV.**
[*Nuovo archivio veneto*, t. XVI, parte I (1898), pp. 150-187. — Tir. à part : Venezia, coi tipi dei fratelli Visentini, 1898, in-8o, 40 pp.]

Importantes additions et rectifications à l'*Histoire des archevêques latins de l'île de Chypre*, de M. de Mas Latrie. Les principaux documents utilisés par l'auteur proviennent du fonds de la Scuola grande di S. Rocco, aux archives de l'État à Venise, busta 25.

DAVIS (Rev. E. J.). — **The invasion of Egypt in A. D. 1249, by Louis IX.....** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. VI, p. 316.

Travail très méritoire fait à l'aide des sources occidentales et des sources arabes. — Compte rendu : *The Athenaeum*, no 3681 (14 mai 1898), p. 625.

DELACHENAL (Roland). — **Cartulaire**

du Temple de Vaulx..... — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, pp. 267, 579.

Recension : *Annales du Midi*, XI° an., n° 42, avril 1899, p. 265 (P. D.).

DELEHAYE (Le P. Hippolyte), S. J. — **Note sur la légende de la lettre du Christ tombée du ciel.**

[*Acad. royale de Belgique. Bull. de la Classe des lettres, et des sc. morales*, 1899, n° 2 (février), pp. 171-213. — Tir. à part : Bruxelles, Hayez, 1899, 45 pp.]

La plus ancienne mention de cette pièce forgée se trouve dans une lettre de Licinianus, évêque de Carthagène, au IV° siècle. Durant tout le moyen âge, et en particulier à l'époque des croisades, elle fut produite à nouveau sous diverses formes. Ce qui est plus curieux c'est de la voir apparaître encore dans les temps modernes au XVII° et au XVIII° siècle. Le P. Delehaye en cite un exemplaire qui fut répandu en Belgique, en 1791, pour exciter le peuple contre la domination française. Dès le moyen âge, il s'en fit des traductions grecques, éthiopiennes, arabes, syriaques. Au XVI° siècle, elle a pénétré dans les Indes, chez les Syro-malabares. Originairement, elle eut pour objet principal d'inculquer l'observation du dimanche; mais plus tard, et suivant les circonstances, on y inséra d'autres recommandations, d'autres ordres.

L'excellente notice que nous signalons ici passe en revue les nombreuses transformations de la lettre. Contrairement à l'opinion de divers auteurs, qui attribuent à celle-ci une origine orientale, le P. Delehaye pense que, sous sa forme primitive, elle fut rédigée en Occident.

DELISLE (Léop.). — **Notice sur un manuscrit de Saint-Land d'Angers, appartenant à M. le marquis de Villoutreys.**

[*Bibl. de l'Éc. des Chartes*, t. LIX, 5° livr. (sept.-oct. 1898), pp. 533-577.]

Il s'agit d'un manuscrit du XII°-XIII° siècle, que l'on croyait perdu, et qui contient les *Gesta consulum Andegavensium*, un cartulaire de Saint-Laud, et, en tête, un poème français, de 1,480 vers de huit syllabes, sur l'invention de la Croix par sainte Hélène. M. Léop. Delisle consacre une petite notice à ce poème qui n'est qu'un développement de la légende latine. A la suite, est copiée une charte de Foulque d'Anjou, roi de Jérusalem (s. d.), touchant un débat entre son célérier Varin et les chanoines de Saint-Laud. M. Léop. Delisle donne, en outre, la liste des pièces du Cartulaire, parmi lesquelles figurent nombre d'actes émanés des ascendants et descendants de Foulque, roi de Jérusalem, en particulier de Geoffroi, son fils, qui se qualifie « Gofridus....., filius Falconis regis Jerusalem ». La seule pièce du Cartulaire intéressant directement l'Orient latin est un *Cérémonial de la réception des nouveaux comtes d'Anjou*, dans laquelle il est question d'un reliquaire en ivoire donné à Foulque, roi de Jérusalem, par le soudan d'Égypte. Je reproduis cette pièce dans la *Chronique* du présent fascicule.

DERENBOURG (Hartwig). — **Oumâra du Yémen; sa vie et son œuvre** (XII° siècle). Tome I. : **Autobiographie et Récits sur les vizirs d'Égyp e. Choix de poésies.** Texte arabe. — Paris, E. Leroux, 1898, in-8°, XVI-400 pp.

[*Publications de l'École des langues orientales vivantes*, 4° sér., vol. X.]

Oumâra, poète arabe, fut crucifié au Caire, le 6 avril 1174, par ordre de Saladin, pour avoir noué des intelligences avec les Francs.

Compte rendu : *Rev. crit. d'hist. et de litt.*, XXXIII° an. (1899), n° 12 (20 mars), pp. 225-226 (CARRA DE VAUX).

DESCHAMPS (Émile). — **Au pays d'Aphrodite, Chypre. Carnet d'un voyageur.** — Paris, Hachette, 1898, in-16, II-291 pp. et 80 illustrations.

[*Collection de voyages illustrés.*]

Deutsche Kolonisation in Palæstina.

[*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 55, n° 13 (30 mars 1899), pp. 101-102.]

D'après une correspondance adressée de Jaffa, à la *National Zeitung*, de Berlin, le 28 févr. 1899.

DICKIE (Arch.). — Voy. BLISS (Fr. J.).

DOBSCHÜTZ (E. von). — **Die Konfessionellen Verhæltnisse in Edessa unter der Araberherrschaft (vor den Kreuzzügen).**

[*Zeitschr. f. Wissenschaftl. Theol.* t. XLI (1898), pp. 364-392.]

DRAESEKE (Johannes). — **Zu Nikolaos von Methone.**

[*Zeitschr. f. Wissenschaftl. Theol.* t. XLI (1898), pp. 402-411.]

DRIAULT (Édouard). — **La question d'Orient depuis ses origines jusqu'à nos jours**; préface de Gabriel MONOD. — Paris, F. Alcan, 1898, in-8°, xv-407 pp.
[*Biblioth. d'hist. contemporaine.*]

Compte rendu : *La Terre-Sainte*, t. XVI, n° 2 (15 janv. 1899), p. 29.

DUCATEL (F.). — **Sainte Ide a-t-elle été excommuniée en 1049 ? Son mariage était-il incestueux ? Réponse à M. Rigaux.** — Boulogne-sur-Mer, Delahodde, 1896, in-8°, 28 pp.

Sur les conclusions du travail de M. Rigaux, voy. ci-dessous. D'après M. Ducatel, le comte Eustache excommunié en 1049 avec sa femme ne peut être le père de Godefroi de Bouillon, mais est probablement un comte de Guines en Flandre.

EL-SAKHAOUI. — Voy. MAKRIZI.

ENLART (C.). — **Expansion de l'art français : l'abbaye de Lapaïs, en Chypre.**
[*L'Ami des monuments et des arts*, 1898, n° 68, pp. 221-234.]

ENLART (C.). — **Les monuments français de l'île de Chypre : église métropolitaine de Sainte-Sophie, à Nicosie.**
[*L'Ami des monuments et des arts*, 1898, n°s 69-70, pp. 259-278.]

ENLART (C.). — **Les tombeaux français de l'île de Chypre.** — Avec des gravures.
[*Rev. de l'art chrétien*, 41e an., 4e sér., t. IX, 6e livr. (nov. 1896), pp. 429-440.]

ENLART (Cam.). — **L'art gothique champenois dans l'île de Chypre.** — Gravures.
[*Rev. de Champagne et de Brie*, 23e an., 1898, livr. 1-2, pp. 12-27.]

Estoire (L') de la Guerre Sainte..., publiée et traduite... par Gaston PARIS... — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, p. 579.

Compte rendu : *Biblioth. de l'Éc. des chartes*, t. LX (janv.-févr. 1899), pp. 101-102 (E. LANGLOIS).

EUSEBII Caesariensis **de martyribus Palaestinae longioris libelli fragmenta.**
[*Anal. Boll.*, XVI (1897), pp. 113-139.]

Eusèbe a composé en grec deux traités des martyrs de Palestine; l'un, le plus étendu, ne nous est parvenu complet que dans une traduction syriaque, et a été publié par Cureton; le second, qui n'est qu'un abrégé du premier, se trouve joint, en général, au livre VIII de l'*Histoire ecclésiastique*. Des versions latines de fragments de l'original grec du premier traité avaient été signalées déjà ou publiées dans ces dernières années. Ici, l'on nous donne pour la première fois les trois seuls morceaux de l'original grec qui nous aient été conservés. Ils comprennent les actes des martyrs de Césarée, lors de la persécution de 308. Ce sont : 1° Saints Apphianus et Aedesius; 2° sainte Théodosie ; 3° Pamphile, Valens, Paul et leurs compagnons.

Faits et gestes de Guillaume de Meuillon... — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. VI, p. 318.

Compte rendu : *Biblioth. de l'Éc. des chartes*, t. LIX, 3e et 4e livr. (mai-août 1898), pp. 432-434 (H. MORANVILLÉ).

FERRADOU (A.). — **Des biens des monastères à Byzance.** — Bordeaux, imprim. Cadoret, 1896, in-8°, 256 pp.

Quelques pages, très insuffisantes d'ailleurs, sont consacrées à l'histoire des monastères Palestiniens.
Compte rendu : *Byzant. Zeitschr.*, t. VIII, n° 1 (janv. 1899), pp. 191-193 (Ch. DIEHL).

FONCK (Leopold), S. J. — **Bemerkungen zu den ældtesten Nachrichten über das Mariengrab.**
[*Zeitschr. f. kathol. Theol.*, t. XXII (1898), pp. 481-507.]

FRANCHI de' CAVALIERI (Pio). — **Di un frammento di una Vita di Costantino.**
[*Studie e doc. di storia e diritto*, t. XVIII (1897), pp. 89-131. — Tir. à

part : Rome, Tip. della S. C. de Propag. fide, 1897, in-4°, 45 pp.]

Le fragment en question, retrouvé dans un manuscrit de la biblioth. Angelica, à Rome, contient une recension des *Actes* de saint Lucien d'Antioche, différente de celle qui a été transmise par Métaphraste et qui peut remonter à la première moitié du v[e] siècle.

Compte rendu : *Anal. Bolland.*, t. XVI (1897), p. 520.

FRATINI (P. Giuseppe). — **Vita del B. Egidio d'Assisi, terzo compagno di S. Francesco.** — Assisi, tipogr. Metastasio, 1898, in-12, XIV-141 pp.

Le B. Gilles d'Assise fit, vers 1250, le pèlerinage de la T.-S.

FUNCKE (Rich. E.) — **Das Deutschtum in Palæstina.**

[*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 54, n° 42 (20 oct. 1898), pp. 333-334.]

FUNCKE (Rich. E.). — **Christliche Sonntagsbetrachtung: Jerusalem im Lichte der Weissagung.**

[*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 54, n° 43 (27 oct. 1898), pp. 340-342.]

GABOTTO (Ferd.). — **Documenti inediti sulla storia del Piemonte al tempo degli ultimi principi d'Acaia (1383-1418).**

[*Miscellanea di storia patria*, 3[e] sér., t. III, 1897, pp. 113-364.]

A part quelques documents sur Boucicaut, rien qui intéresse l'Orient latin.

GABOTTO (Ferdinando). — **Gli ultimi principi d'Acaia e la politica subalpina dal 1383 al 1407.** — Pinerolo, Tipogr. sociale, 1897; Torino, Bocca, 1898, in-8°, II-667 pp.

Compte rendu : *Rivista stor. ital.*, an. XV, n. s. (1898, mai-juin), vol. III, fasc. 3, pp. 160-163 (L. USSEGLIO).

Il n'est fait aucune mention de l'ancienne principauté d'Achaïe, dans cet ouvrage, qui ne concerne que l'histoire d'Italie.

GEPPERT (Franz). — **Die Quellen des Kirchenhistorikers Socrates scholasticus.** — Leipzig, Dieterich, 1898, in-8°, 134 pp.

[*Studien zur Gesch. d. Theologie und d. Kirche*, III, 4.]

GERMER-DURAND (Le P. J.). — **La Carte de Madaba.** — Avec planches.

[*Cosmos*, 46[e] an., nouv. sér., n° 639 (24 avril 1897), pp. 529-537.]

GERMER-DURAND (Le P. J.). — **Nouvelle exploration épigraphique de Gérasa.**

[*Rev. biblique internat.*, VIII[e] an., n° 1 (1[er] janvier 1899), pp. 5-39.]

Publie de nombreuses inscriptions latines et grecques de l'époque impériale romaine, la plupart païennes.

GEYER (Paulus). — **Adamnanus Abt von Jona...**; I[er] und II[er] Theil. — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, IV, 446; V, 272.

Compte rendu : *Anal. Bolland.*, t. XV (1896), pp. 92-93 ; t. XVII (1898), p. 373.

GEYER (Paulus). — Voy. **Itinera Hierosolymitana.**

GIBBON (Edw.). — **The History of the decline and fall of the Roman Empire,** ed by J. B. BURY, vol. V. — London, Methuen and C°, 1898, in-8°.

Compte rendu : *The english histor., Rev.*, t. XIII (1898, octobre), p. 754 (G. Mc. N. RUSHFORTH).

GIGALSKI (D[r] Bernhard). — **Bruno, Bischof von Segni, Abt von Monte Cassino (1049-1123). Sein Leben und seine Schriften. Ein Beitrag zur Kirchengeschichte im Zeitalter des Investiturstreites und zur theologischen Litteraturgeschichte des Mittelalters.** — Münster i. W., Verlag von Heinrich Schöningh, 1898, gr. in-8°, XII-295 pp.

[*Kirchengeschichtl. Studien*, herausg. von D[r] Knöpfler, D[r] Schrörs und D[r] Sdralek, t. III, fasc. 4.]

Bruno, évêque de Segni, accompagna Urbain II en France en 1095. En 1106, Pascal II l'envoya en mission dans ce même pays pour accompagner et assister Boémond, prince d'Antioche, venu solliciter des secours en Occident.

Comptes rendus : *Litterar. Centralbl.*, 1898, n° 19 (14 mai), col. 764-765 (H. HAGENMEYER). — *Anal. Bolland.*, XVII (1898), pp. 376-377. — *Rev. bénédictine de l'abbaye de Maredsous*, 1898, n° 7, pp. 265-279.

GISMONDI (H.). — **Maris Amri et Slibae... commentaria...** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, p. 581.

Compte rendu : *Anal. Bolland.*, XVII (1898), pp. 227-228.

GUÉPIN (Dom A.). — **Un apôtre de l'union des églises au XVIIe siècle. Saint-Josaphat et l'église gréco-slave en Pologne et en Russie.** — Paris-Poitiers, Oudin, 1897-1898, 2 vol., in-8°, XLVII-380-32-18 et CLVIII-589 pp.

GUÉRIN (Victor). — **La Terre-Sainte...** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, VI, 319.

Compte rendu : *Études publ. par des PP. de la Comp. de Jésus*, 35e an., t. LXXVI (5 juil. 1898), p. 134 (J. BURNICHON).

GUERRIERI (Giov.). — **Nuovi documenti intorno a Gualteri VI di Brienne, duca d'Atene, estratti dagli Archivi Vaticani (1343-1354).**
[*Archivio stor. ital.*, ser. 5, t. XXI (1898, disp. 2), pp. 297-309.]

Lettres de Clément VI et d'Innocent VI, relatives uniquement à l'administration de Gautier VI à Florence, et n'ayant d'intérêt que pour l'histoire d'Italie.

GUILLEMOT (Jules). — **Un voyage en Moscovie au temps de Louis XIII.**
[*Rev. polit. et littér.* (Rev. bleue), 4e sér., t. V, n° 18 (2 mai 1896), pp. 563-567.]

Résumé du voyage d'Adam Olearius en Moscovie, Tartarie et Perse.

HARDEGG (E.). — **Zur Begrüssung des Kaiserpaares. Gedichte.**
[*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 54, n° 52 (29 déc. 1898), p. 410.]

HEISENBERG (Aug.). — **Zwei Wiedergefundene Handschriften des Georgios Akropolites.**
[*Eranos*, t. II (1897), pp. 117-124.]

Il s'agit d'un manuscrit de la Bibliothèque de Leipzig et d'un manuscrit d'Upsal, venu de l'Escurial en Suède au XVIIe siècle.

HÉRON DE VILLEFOSSE (Ant.) et CLERMONT-GANNEAU (Ch.). — **La mosaïque de Madaba.**
[*Académie des Inscriptions et B.-L. Comptes rendus des séances de l'année 1897* (4e sér., t. XXV), pp. 140-145 (avec une reproduction de la mosaïque), 169-170, 188-189, 284-285.]

HILGENFELD (Heinrich). — **Die *Vita* Gregors' des Wunderthæters und die syrischen *Acta martyrum et sanctorum*.**
[*Zeitschr. f. wissensch. Theol.*, Jahrg. 41, n° 3 (1898), pp. 452-456.]

Recension : *Anal. Bolland.*, t. XVIII (1899), p. 69.

HIRSCH-GEREUTH (A. von). — **Studien zur Gesch. der Kreuzzugsidee...** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. V, p. 272.

Compte rendu : *Deutsche Zeitschr. f. Gesch. Wissensch.*, nouv. sér., t. II (VIIIe an. de la collection), août-sept. 1898, pp. 156-158 (Heinrich OTTO).

HOFFMANN (Chr.). — **Wegweiser zum dauersten Glück. Ein Ruf aus dem Morgenland an das Abendland. Dritte Auflage.**
[*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 54, nos 39-47, 50 (29 sept.; 6, 13, 20, 27 oct.; 3, 10, 17, 24 nov.; 15 déc. 1898), pp. 306-307, 313-314, 321-323, 329-330, 337-339, 345-346, 353-354, 361-362, 369-370, 394; Jahrg. 55, n° 4 (26 janv. 1899), pp. 25-27.]

Œuvre d'édification, où l'on trouvera quelques considérations sur l'histoire et l'influence des colonies du Temple en Palestine.

HOFFMANN (Chr.). — **Zur Richtigstellung.**
[*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 54, n° 34 (25 août 1898), pp. 265-267.]

C'est une réponse à un article de M. G. E., de Jaffa, intitulé *Neue deutsche Kolonisation*

in Palaestina (cf. *Rev. de l'Or. latin*, VI, 324). G. E. y réplique dans une lettre à la Direction du Temple à Jérusalem : *Offener Brief an die Centralleitung des Tempels in Jerusalem*, Jaffa 24 sept. 1898 [*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 54, n° 47 (24 nov. 1898), pp. 370-371.] Sa réplique est suivie d'une nouvelle réponse de Chr. Hoffmann, sous le titre : *Antwort des Verlegers* [*ibid.*, pp. 371-372].

Ignazio (Fidele). — **Il nome di S. A. R. Guy di Lusignano in Italia. Riflessioni.** — Chieti, Tipografia di C. de Marinis, 1893, in-8°, 8 pp.

Quelques réflexions, banales du reste, touchant l'ancienne famille de Lusignan, à propos du prince qui en porte le titre.

Imperatore (L') Guglielmo a Gerusalemme.

[*Gerusalemme*, an. XXIII, 8 déc. 1898, pp. 40-43.]

Importanti scavi a Gerusalemme. [*Gerusalemme*, an. XXIII, 8 avril 1899, pp. 92-93.]

A propos des fouilles entreprises sur l'emplacement du Cénacle et de la Dormition de la Vierge.

Inscription (L') d'Abercius.

[*Anal. Bolland.*, t. XVI (1897), pp. 74-77.]

Discussion de la théorie de M. Dieterich (cf. *Rev. de l'Or. lat.*, V, 268).

Iscrizione (L') di Abercio, capi III e IV. Esame delle interpretazioni del Ficker, dell' Harnack e del Dieterich.

[*Bessarione*, t. III (1897), pp. 77-97; t. IV (1898), pp. 180-208.]

Sur les premiers articles, voy. *Rev. de l'Or. latin*, V, 582.

Itinera Hierosolymitana saeculi IV-VIII, ex recensione Pauli Geyer. — Vindobonae et Pragae, F. Tempsky; Lipsiae, G. Freytag, 1898, in-8°, xlviii-481 pp.

[*Corpus scriptor. ecclesiast. latinorum*, editum consilio et impensis Acad. litterar. Caesar. Vindobonensis, vol. XXXIX.]

Ce recueil contient les textes suivants : Pp. 1-33. *Itinerarium Burdigalense.* — Pp. 35-101. S. Silviae *Peregrinatio.* — Pp. 103-121. Petri diaconi *Liber de locis sanctis.* — Pp. 123-134. S. Eucherii *Epistola ad Faustum de situ Hierusalem.* — Pp. 135-150. Theodosius. — Pp. 151-155. *Breviarius de Hierosolyma.* — Pp. 157-218. Antonini Placentini *Itinerarium.* — Pp. 219-297. Adamnani *De locis sanctis libri tres.* — Pp. 299-324. Bedae *Liber de locis sanctis.* — Pp. 325-480. *Indices.* — P. 481. *Corrigenda.*

Kaisertage (Die) in Palaestina. Bericht über den Besuch Ihrer Majestæten des Deutschen Kaisers und der Deutschen Kaiserin im heiligen Lande.

[*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 51, nos 48 (1 Dez. 1898), 49 (8 Dez.), 50 (15 Dez.), pp. 377-380, 387-389, 402-404; Jahrg. 55, n° 2 (12 Jan. 1899), pp. 9-12.]

Parmi les nombreux articles consacrés par le *Warte des Tempels* au séjour de l'empereur allemand en Palestine, je n'ai indiqué, dans la présente bibliographie, que les plus importants. J'omets par exemple diverses adresses (an. 1898, n° 50), un article sur la remise d'un album à l'empereur par la colonie du Temple (1899, n° 1), etc.

Kalendarium manuale utriusque ecclesiae orientalis et occidentalis, auctius atque emendatius iterum edidit Nic. Nilles, S. J. — Tom. II... — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, V, 583.

Comptes rendus : *Literar. Centralbl.*, 1898, n° 19 (14 mai), col. 757-758 (E. N.). — *Anal. Bolland.*, t. XVIII (1899), p. 51. — *Rev. crit. d'hist. et de litt.*, 32e an., n° 25 (20 juin, 1898), pp. 486-489 (Manuel Dohl).

Kampers (Franz). — **Kaiserprophetieen and Kaisersagen im Mittelalter. Ein Beitrag zur Geschichte der deutschen Kaiseridee.**— München, H. Lüneburg, Verlag, 1895, in-8°, 262 pp.

[*Historische Abhandlungen*, herausg. von Dr Th. Heigel und Dr H. Grauert. Heft VIII.]

Contient d'assez nombreux détails sur les prophéties médiévales relatives aux croisades.

Kentrzynski (Adalbert). — **O Kro-**

nice wegiersko polskieij. Vita S. Stephani, regis Ungariae ungarico-polona. — En polonais.

[*Bull. de l'Acad. des sc. de Cracovie. Sect. d'hist. et de philol.*, t. XXXIV (1897), pp. 355-392. — Tir. à part : Cracovie, 1897, in-8°, 38 pp.]

Saint Étienne nous intéresse en raison des fondations qu'il fit, dit-on, à Jérusalem. Le présent mémoire est une étude critique sur ses diverses Vies. L'auteur publie, en outre, d'après un manuscrit du xv° siècle, une Vie inédite qui n'est autre qu'un abrégé de la *Chronique hongro-polonaise*.

Compte rendu : *Anal. Bolland.*, t. XVI (1897), pp. 204-205.

KRETSCHMAYR (Dr Heinrich). — **Ludovico Gritti (1480-1534). Eine Monographie.**

[*Archiv f. œsterr. Gesch.*, t. LXXXIII (1896), 1re partie, pp. 1-232.]

Ce personnage était fils naturel du doge de Venise, Andrea Gritti. S'étant enrichi à C. P., il devint un des conseillers du sultan Soliman, qui lui confia des négociations avec Venise et l'Autriche. Vers 1530, il fut nommé gouverneur du royaume de Hongrie, où il chercha à se saisir de la couronne. Mais il fut mis à mort en 1534.

KROPF (Lewis L.) et LANE-POOLE (Stanley). — **The Mohammadan Calendar.**

[*The english histor. Review*, n° 52, vol. XIII (octobre 1898), pp. 700-703.]

Les auteurs signalent quelques erreurs de date dans la *Gesch. des Kônigreichs Jrlm.*, de Roehricht, qui a suivi trop fidèlement les tables souvent erronées de Wüstenfeld.

KRUMBACHER (K.) — **Eine neue Vita des Theophanes Confessor...** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, V, 584.

Recension : *Anal. Bolland.*, XVII (1898), p. 374.

KRUMBACHER (Karl). — **Ein dithyrambus auf den Chronisten Theophanes...** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, p. 273.

Recension : *Anal. Bolland.*, t. XVI (1897), p. 202.

KUNZE (Johannes). — **Marcus eremita und Hieronymus.**

[*Theol. Litteraturbl.*, t. XIX (1898), n° 34, col. 393-398.]

La vie syriaque de Malchus, le moine captif, n'a pas pour auteur Marcus Eremita. C'est une traduction d'un original grec, dont saint Jérôme s'est servi lui aussi pour écrire la vie dudit personnage.

LA BARRE DE NANTEUIL (Baron Amaury de). — **L'Orient et l'Europe...** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. VI, pp. 321-322.

Comptes rendus : *Bullet. critique*, xix° an., n°s 26-27 (15-25 sept. 1898), p. 481 (Alfred BAUDRILLART). — *Rev. des quest. histor.*, t. LXV, 33° an. nouv. sér. t. XXI (janv. 1899), pp. 348-349 (A. d'AVRIL).

LADEUZE (Paulin). — **Étude sur le cénobitisme Pakhômien pendant le iv° siècle et la première moitié du v°.** — Paris, Fontemoing, 1898, in-8°, x-390 pp.

Comptes rendus : *Rev. bénédictine de l'abbaye de Maredsous*, t. XV (1898), pp. 385-399 (Ursmer BERLIÈRE). — *Rev. de l'instruction publique en Belgique*, 1898, 4° livr., p. 296 (Alfred CAUCHIE). — *Anal. Bolland.*, t. XVIII (1899), pp. 60-62.

L'auteur a utilisé surtout les documents coptes et arabes publiés par Amélineau.

LADEUZE (Paulin). — **Les diverses recensions de la Vie de saint Pakhôme et leur dépendance mutuelle.**

[*Le Muséon et la Revue des religions*, t. XVII et II, n°s 3-4 (juil.-août 1898), pp. 269-286.]

LAMBROS (Spyr. P.) — **Zu Kedrenos.**

[*Byzant. Zeitschr.*, t. VIII, n° 1 (janv. 1899), p. 65.]

Correction du passage de Cedrenus (éd. de Bonn, I, 618-619), relatif à l'invention de saint Barnabé en Chypre.

LAMMENS (Le P. Henri), S. J. — **Le climat syro-palestinien autrefois et aujourd'hui.**

[*Études publ. par des PP. de la Comp. de Jésus*, 35° an., t. LXXVI, (20 septembre 1898), pp. 767-790.]

LAMPRYNIDÈS (Mich. S.). — Ἡ Ναυπλία ἀπὸ τῶν ἀρχαιοτάτων χρόνων μέχρι τῶν καθ' ἡμᾶς. — Ἐν Ἀθήναις, τύποις ἐκδοτικῆς Ἑταιρείας, 1898, in-8°, 653 pp.

LANE-POOLE (Stanley). — **Saladin and the Fall of the kingdom of Jerusalem.** — New-York et Londres, G. P. Putnam's Sons, 1898, in-8°, XXIV-416 pp.

LANE-POOLE (Stanley). — **An unpublished inscription of Saladin.**

[*The Athenaeum*, n° 3693, 6 août 1898, p. 200.]

Inscription de l'année 579 de l'hégire (1180-1181), trouvée au Caire et rappelant la construction de la citadelle de cette ville par Saladin.

LANE-POOLE (Stanley). — Voy. KROPF (Lewis L.).

LANGLOIS (Ch.-V.). — **Louis IX.**

[*Rev. de Paris*, t. V (1897), pp. 99-129.]

L'auteur porte un jugement sévère sur les campagnes d'Égypte et de Tunis.

LARGENT (Le R. P.), prêtre de l'Oratoire. — **Saint-Jérôme.** — Paris, Lecoffre, 1898, in-12, XVI-209 pp.

[Dans la collection : *Les Saints*, publ. sous la direction de M. Henri Joly.]

Compte rendu : *Études publ. par des PP. de la Comp. de Jésus*, 35e an., t. LXXVII (5 nov. 1898), pp. 417-418 (Lucien MÉCHINEAU).

LASSUS (De). — **Les voyages de M. l'abbé de Binos, chanoine de la cathédrale de Comminges, 1776-1779.**

[*Rev. de Comminges*, t. IX (1894), pp. 246-265.]

L'abbé de Binos fit un voyage en Terre-Sainte et en publia le récit, en 1787.

LAZZARINI (Vittorio). — **L'acquisto di Lepanto** (1407).

[*Nuovo archivio Veneto*, t. XV, parte II (1898), pp. 267-287. — Tir. à part : Venezia, coi tipi dei fratelli Visentini, 1898, in-8°, 23 pp.]

Après avoir longtemps hésité à tenter une attaque contre Lépante, possession de l'albanais Paul Spatas, Venise s'en empara par surprise, en 1407, dans la crainte que cette place ne tombât entre les mains des Turcs. On possède une relation détaillée de l'affaire, due à Philippe Foscari, qui, en sa qualité de neveu de Paul Spatas, mort sans enfants, revendiqua la possession de Lépante. M. Lazzarini la publie en entier.

LEGENDRE (L'abbé A.) — **Le Saint-Sépulcre.....** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. VI, p. 321.

Compte rendu : *Rev. de l'art chrétien*, 1898, pp. 331-332.

LEGRAND (Émile). — Voy. BUONDELMONTI.

LESORT (André). — **Étude sur les chorévêques en Orient et en Occident.**

[*École nationale des Chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1899, pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe* (Chalon-sur-Saône, imprim. L. Marceau, E. Bertrand, succ., 1899, in-8°, 155 pp.), pp. 65-68.]

LE STRANGE (Guy). — **A Greek Embassy to Bagdad in 917 A. D. Translated from the Arabic ms. of Al-Khatib, in the British Museum Library.**

[*The Journ. of the Royal Asiatic Soc.*, 1897, pp. 35-45.]

Il s'agit de l'ambassade, qui, en juillet 917, fut envoyée au kalife Muktadir et que mentionne Cedrenus.

LEWIS (Agnes Smith). — **In the shadow of Sinai. A story of Travel and Research from 1895 to 1897.** — Cambridge, Macmillan and Bowes, 1898, in-12, XVI-261 pp.

Récit des découvertes de manuscrits faites par l'auteur et sa sœur, Mrs. Gibson, au Sinaï et au Caire. Parmi ces manuscrits figure, outre le fameux Codex Sinaïticus des Evangiles, trouvé

en 1892, une feuille du texte hébreu original de l'Ecclésiastique.

Compte rendu : *Rev. de l'Orient chrétien*, 3e an., 1898, n° 4, pp. 490-492 (H. Graffin).

Lippmann (Karl). — **Die Konsularjurisdiction im Orient. Ihre historische Entwicklung von den frühesten Zeiten bis zur Gegenwart.** — Leipzig, Veit und C°, 1898, in-8°, vi-192 pp.

Litzica (Const.). — **Das Meyersche Satzschlussgesetz in der byzantinischen Prosa, mit einem Anhang über Prokope von Kæsarea.** — München, A. Buchholz, 1898, in-8°, 51 pp.

Livre (Le) de la Chasteté..., publ. et trad., par J.-B. Chabot. — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, IV, 451.

Recension : *Anal. Bolland.*, XVII (1898), p. 343.

Loofs (Friedrich). — **Eustachius von Sebaste und die Chronologie der Basilius Briefe. Eine patristische Studie.** — Halle a. S., Niemeyer, 1898, in-8°, 98 pp.

Recension ; *Byzant. Zeitschr.*, t. VIII, n° 1 (janv. 1899), pp. 224-225 (C. Weyman).

Loparev (Chr.). — **Description de quelques vies de saints grecques.** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, p. 586.

Recension : *Anal. Bolland.*, t. XVIII (1899), pp. 51-52.

Louvet (L.-E.). — **Les missions catholiques au xix° siècle.** — Lille, Desclée et de Brouwer, 1898, in-4°, 416 pp. et gravures.

Ludwig (Friedrich). — **Untersuchungen ueber die Reise-und Marschgeschwindigkeit im xii und xiii Jahrhundert.** — Berlin, Mittler, 1897, in-8°, x-193 pp.

Le chapitre III de cet ouvrage contient une série de renseignements sur les expéditions des croisés et les voyages des pèlerins en T. S., au point de vue surtout de leur durée : pp. 130-132, sur les routes de mer et de terre des croisés, d'après Odon de Deuil et Adam de Brême ; — pp. 132-139, sur la 2° croisade et l'expédition de Lisbonne ; — pp. 139-155, sur la 3e croisade ; — pp. 156-164, sur la 4e et la 5° croisade ; — pp. 165-166, sur la croisade de Frédéric II ; — pp. 167-168, sur la 1re croisade de Louis IX ; — pp. 168-179, sur divers pèlerinages, entre autres celui de l'abbé Nicolas de Thingeyar, d'Islande à Rome et en Palestine, et sur l'itinéraire de Mathieu Paris, de Londres à Rome.

Magnocavallo (Arturo). — **Marino Sanudo il vecchio e il Liber secretorum fidelium crucis.** — Milano, tip. C. Rebeschini, 1898, in-8°, 12 pp.

Maigret (L'abbé). — Voy. Valenti (don José-Ignacio).

Makrizi. — **Histoire des Mamelouks. Continuation de cet ouvrage par** El-Sakhaoui. Texte arabe. — Le Caire, 1896, in-8°.

Mandonnet (Le P.). — **Frère Léon, historien de saint François d'Assise.** — Paris, imprim. Levé, s. d. [1898], in-8°, 20 pp.

Manfroni (Prof. Camillo). — **Le relazioni commerciali tra Genova e Costantinopoli nel secolo XVI.** [*Giornale ligustico*, an. XXIII, fasc. 3-4, mars-avril 1898 (nuova serie, vol. II), pp. 156-159.]

Résumé d'une conférence faite au siège de la Societa ligure di storia patria.

Manfroni (Camillo). — **Storia della marina italiana dalla caduta di Constantinopoli alla battaglia di Lepanto**, t. I. — Roma, Forzani e C., 1897, in-8°, xvii-534 pp.

Comptes rendus : *Rev. stor. italiana*, anno XV, N. S. vol. III, fasc. 4-5 (juil.-oct. 1898), pp. 342-346 (Eug. di Saint-Pierre). — *Nuovo archivio Veneto*, an. VII, n° 26, t. XIII, 2e part., 1897, pp. 473-477 (G. Coco).

Mayer (Julius). — **Der heilige Conrad.....** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. VI, p. 323.

Recension : *Anal. Bolland.*, t. XVII (1898), p. 375.

MÉLY (F. de). — **L'émeraude de Bajazet II et la médaille du Christ d'Innocent VIII.**
[*Gazette des beaux-arts*, juin 1898, pp. 487-493.]

MENGHINI (Mario). — Voy. PARIS (Gaston).

MENICOFF (Ulrico). — **Gli 'Abbissidi sul trono dell' impero arabo.** — Sondrio, tip. E. Quadrio, 1898, in-8°, 47 pp.

MILIARAKI (Ant.). — Ἱστορία τοῦ βασιλείου τῆς Νικαίας καὶ τοῦ δεσποτάτου τῆς Ἠπείρου. — Athènes, Georges Kasdoni, 1898, in-8°, ζ'-676 pp.

MILLER (W.). — **Bosnia before the Turkish Conquest.**
[*The english histor. Rev.*, t. XIII (1898), pp. 643-666.]

Missiones catholicae, cura S. Congregationis de propaganda fide. — Romae, Typ. de propaganda fide, 1898, in-16, XLI-755 pp.

Monastères (Les) de la Palestine. La laure et le couvent de Saint-Euthyme (425).
[*Bessarione*, t. IV (1898), pp. 209-225.]

Expose l'histoire de la laure de S. Euthyme, depuis sa fondation jusqu'au début du XII° siècle.

MORICI (Medardo). — **Lettere inedite di Ciriaco d'Ancona** (1438-1440). — Pistoia, Fiori e Biagini, 1896, in-8°, 30 pp.

MORICI (Medardo). — **Sulla cronologia dei viaggi di Ciriaco d'Ancona.**
[*Archivio stor. ital.*, ser. V, t. XXII, 1898, disp. 3., pp. 101-104.]

Marius d'Ancône parcourut, dans la première moitié du XV° siècle, l'Égypte, la mer Égée, la Morée, l'Asie Mineure et séjourna à Constantinople (cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, p. 266).
Sur ce même personnage, on pourra consulter encore Erich ZIEBARTH, *Die Strabon-Scholien des Cyriacus von Ancona* (*Mittheil. d. k. deutschen Archaeolog. Instituts. Athenische Abtheilung*, t. XXIII, 1898, n°° 2-3, pp. 196-201 ; — ID., *Cyriaci Anconitani inscriptiones graecae vel ineditae vel emendatae* (*ibid.*, t. XXII, 1897, n° 3, pp. 405-414.

MUTH (K.). — **St Thiemo, Erzbischof von Salzburg.....** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, V, 588.

Recension : *Anal. Bolland.*, t. XVI (1897), pp. 346-347.

Nachklænge von der Kaiserreise.
[*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 55, n° 3 (19 janv. 1899), pp. 17-21.]

NILLES (N.), S. J. — **Ueber das antiochenische Kirchenjahr zu Anfang des VI Jahrhunderts.**
[*Zeitschr. f. kathol. Theol.*, XXII (1898), pp. 589-593.]

NIRSCHL (Dr Jos.). — **Das Mariengrab zu Jerusalem.**
[*Der Katholik*, 1894, t. II, pp. 385 et suiv.]

NIRSCHL (Dr Jos.). — **Das Grab der heiligen Jungfrau Maria.....** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. IV, p. 651.

Comptes rendus : *Theolog. Quartalschrift*, t. LXXVIII (1896), pp. 699-702. — *Anal. Bolland.*, t. XVI (1897), p. 190.

NISSEN (Waldemar). — **Die Regelung des Klosterwesens im Rhomæerreiche bis zu Ende des 9 Jahrhunderts.** — Hamburg, 1897, in-4°, 30 pp.
[*Programm der Gelehrtenschule des Johanneums zu Hamburg.*]

Compte rendu : *Byzant. Zeitschr.*, t. VIII, n° 1 (janv. 1899), pp. 190-191 (Albert EHRHARD).

NORDEN (Walter). — **Der vierte Kreuzzug.....** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. VI, p. 324.

Compte rendu : *Rev. crit. d'hist. et de litt.*, 32° an., n° 46 (14 nov. 1898), pp. 341-342 (N. JORGA).

NUTH (Aug.). — **De Marci Diaconi** *Vita Porphyrii, episcopi Gazensis.* **Quaestiones historicae et grammaticae** (Dissertatio philologa Bonnensis)... — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, p. 589.

Compte rendu : *Byzant. Zeitschr.*, t. VIII, nº 1 (janv. 1899), pp. 197-198 (K. DIETERICH). — *Anal. Bolland.*, XVII (1898), pp. 366-367.

OBERHUMMER (Eugen). — **Imbros.** [*Kiepert-Festschrift* (Berlin, Dietrich Reimer, 1898), pp. 277-304.]

Traite, entre autres choses, de l'histoire d'Imbros au moyen âge.

Œuvres (Les) allemandes en Palestine. Lettre de Jérusalem. [*Le Temps*, 28 octobre 1898.]

Orientpost. — Sarona, 17 Sept., 29 Nov. und Dez. 1898. [*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 54, nos 42 (20 oct. 1898), 52 (29 déc.), pp. 330, 410; Jahrg. 55, nº 3 (19 janv. 1899), pp. 21-22.]

Orientpost. Haifa, 10 Nov. 1898. [*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 54, nos 44, 49 (3 nov., 8 déc. 1898), pp. 347-348, 389-391.]

Sur le séjour de l'Empereur allemand en Palestine, et sur les préparatifs faits pour le recevoir.

Orientpost. Jerusalem, 22 Febr., 16 April 1899. [*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 55, nos 11 et 19 (16 mars et 11 mai 1899), pp. 85-86, 146-147.]

Orientpost. Reise zum Bezirkstempelfest in Haifa, Ostern 1899. Jerusalem, den 23 April 1899. [*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 55, nº 20 (18 mai 1899), pp. 154-155.]

Panaghia-Capouli, ou maison de la sainte Vierge... — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, p. 589.

Compte rendu : *Anal. Bolland.*, XVI (1897), pp. 189-190.

PAPADOPOULOS-KERAMEUS (A.). — Ἀνάλεκτα Ἱεροσολυμιτικῆς σταχυολογίας... Τόμος Δ'; τόμος Ε'. — Saint-Pétersbourg, 1897, 1898, in-8º, 613 et II-448 pp.

Sur les premiers vol. de cet ouvrage, voy. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, 315; V, 278, 589.

Le tome IV contient les pièces suivantes : Discours de Nectarios, patriarche de Jérusalem, prononcé en présence de Denys, patriarche de Constantinople, venu en pèlerinage à Jérusalem (1670). — Actes de la Confrérie du Saint-Sépulcre (1698-1737). — Statuts de la même confrérie (1755). — Chrysobulle de Nicolas Maurocordato, patriarche de Jérusalem (1721) : βλαχικὸν ἡγεμονικὸν ἀφιέρωμα τῷ παναγίῳ τάφῳ. — Divers actes patriarcaux, lettres canoniques, etc. (1164-1841). — Vie de saint Athanase de Perse (la même que celle publiée en 1894 par H. Usener, d'après deux mss. de Berlin). — Vie et passion de sainte Golinduch († 592), par Eustratios de Mélitène. — Autre vie, plus courte, de la même sainte, par un anonyme. — Vie de saint Gérasime, abbé en Palestine, attribuée par l'éditeur à Cyrille de Scythopolis, mais qui n'est en somme qu'une compilation faite à l'aide des vies de saint Euthyme, de saint Sabas et de saint Cyriaque, par Cyrille de Scythopolis, et du *Pratum spirituale* de Jean Moschus. — Vie des saints Théophane et Théodore (début du IXe s.), par Théodora Raulaena Cantacuzène Palaeologina († 1301). — Passion des dix martyrs de Crète, sous Décius. — Translation de l'image de saint Démétrius, de Thessalonique à Constantinople, sous Manuel Comnène. — Passion de saint Paul de Caiuma (VIIIe s.). — Passion de saint Athénogène, évêque, sous Dioclétien, à Sébaste, en Arménie. — Vie de saint Marcien, économe de Sainte-Sophie de Constantinople, Ve siècle. — Vie des saints Cosme et Jean Damascène, par un anonyme. — Vie des mêmes, par le patriarche de Jérusalem, Jean Marcuropoulos. — Miracles, en vers, de saint Nicolas, par Nicéphore Calliste. — Vie de saint Eustrate le thaumaturge (IXe siècle), mutilée. — Version grecque de documents arabes et turcs, relatifs à la Terre-Sainte (623-1805); en particulier deux pseudo-édits de Mahomet (623) et de Mohavia (680), en faveur des chrétiens et des Lieux saints. — Inventaire des documents arabes et turcs conservés aux archives du patriarcat de Jérusalem (VIIe-XIXe s.).

Dans le tome V, consacré presque entièrement à des Vies de saints grecques, je relève les pièces suivantes : Martyre de saint Procope, à Césarée de Palestine, sous Dioclétien; Martyre de saint Étienne, protomartyr, et Invention de ses reliques. — Discours sur la translation des reliques de saint Étienne à Constantinople (428). — Éloge de saint Étienne, par un anonyme. — Éloge du même, par Florentius, évêque de Photice. — Sophronius, Vie de saint Hilarion, trad. du latin de saint Jérôme. — Ὑπόμνημα

de saint Sophronius, patriarche de Jérusalem, par Jean Zonaras. — Sermon sur le baptême, par saint Sophronius, patriarche de Jérusalem. — Vie de saint André de Jérusalem, archevêque en Crète, par le patrice Nicétas. — Discours sur la translation à Constantinople (s. XII), de la pierre sur laquelle J.-C. fut placé par Joseph d'Arimathie, après la descente de croix. — Vies des saints Paul d'Attalie, évêque, et Jean d'Édesse, prêtre, pèlerins au mont Sinaï et à Jérusalem, vers 430. — Vie de saint Sabas le jeune, moine au mont Athos, pèlerin à Jérusalem et au Sinaï (XIIIe s.). — Vie de saint Conon, de Nazareth, martyr à Magyddo, en Pamphylie.

Ce tome V, qui doit être le dernier de la collection, contient, en outre : des additions et corrections au tome IV ; des corrections au tome V ; des remarques sur les textes tragiographiques du tome V ; enfin, un Index des noms propres. L'auteur se proposait de poursuivre ce précieux recueil ; mais une grave maladie l'arrête dans ses travaux.

Comptes rendus : *Byzant. Zeitschr.*, t. VII, n°s 3-4 (août 1897), pp. 612-613 ; t. VIII, n° 1 (janv. 1899), pp. 232-233 (K. KRUMBACHER). — *Anal. Bolland.*, t. XVII (1898), pp. 216-217.

PAPADOPOULOS-KERAMEUS (A.). — **Fontes historiae imperii Trapezuntini.** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, V, 589.

Compte rendu : *Anal. Bolland.*, XVII (1898), pp. 238-239.

PARIS (Gaston). — **La leggenda di Saladino,** trad. da Mario MENGHINI. — Firenze, Sansoni, 1896, in-8°.

[*Bibliot. crit. della letteratura, ital.*, fasc. VIII.]

C'est la traduction du mémoire de M. Paris, paru dans le *Journ. des savants*, en 1893. Cf. *Rev. de l'Or. latin*, I, 631.

PARGOIRE (Le R. P.). — **Les débuts du monachisme à Constantinople.**

[*Rev. des quest. histor.*, XXXIIIe an., 129e livr. (janv. 1899), pp. 67-143. — Tir. à part : Paris, Bureaux de la Revue, 1899, in-8°, 79 pp.]

A propos du livre de E. Marin, signalé dans la *Rev. de l'Or. lat.*, VI, 323.

PAUTZ (Otto). — **Muhammeds Lehre von der Offenbarung.** — Leipzig, J. C. Hinrichs, 1898, in-4°, 43 pp.

PERRIN (A.). — **Le trésor de la chapelle du château des Échelles, commanderie de Saint-Jean de Jérusalem ; inventaires inédits du XVIe siècle. Documents sur la prise du château par Lesdiguières.**

[*Miscellanea di stor. ital.*, 3e sér., t. III (XXXIV de la coll.), 1897, pp. 91-112.]

L'auteur donne, à la fin de son mémoire, une liste des commandeurs des Échelles, de 1270 à 1791.

PESENTI (Emilio). — **Diplomazia franco-turca e la caduta della repubblica di Venezia.** — Venezia, tip. Patr. già Cordella, 1898, in-8°.

Venise, à la fin du XVIIIe siècle, tomba moins par la faute du Sultan que par celle des États européens.

Compte rendu : *Nuovo archivio veneto*, an. VIII, n° 31, t. XVI, parte 1 (1898), pp. 215-219 (V. MARCHESI).

PFLUGK-HARTTUNG (Julius von). — **Die Anfænge des Johanniter-Ordens in Deutschland, besonders in der Mark Brandenburg und in Mecklenburg.** — Berlin, Spaeth, 1899, gr. in-8°, x-178, pp. 1 planche.

Travail important sur les origines de l'ordre de l'Hôpital en Allemagne, et sur la constitution du grand bailliage de Brandebourg. L'auteur a cherché à éclaircir la question, assez complexe, de l'établissement de l'ordre en Allemagne et de la hiérarchie des hauts dignitaires allemands, sans réussir à l'élucider complètement ; mais son ouvrage sera consulté avec profit par les érudits que ces matières intéressent. La première partie traite de l'ordre en Allemagne, la deuxième de l'ordre dans la Basse-Allemagne orientale ; la troisième est consacrée aux archives du bailliage de Brandebourg et des commanderies de celui-ci. Ce volume se termine par une dissertation sur deux grands prieurs d'Allemagne, du nom de comtes Berthold de Henneberg (XIVe s.). La troisième partie est fort intéressante et donne des inventaires exacts et complets sur les matériaux d'archives relatifs à ce grand bailliage de Brandebourg et sur leurs vicissitudes. Le chapitre sur Gebhard de Bortfelde, premier « Herrenmeister » de Brandebourg est absolument neuf et forme une excellente monographie de ce personnage (avec 12 documents inédits). La dissertation sur les deux Berthold de Henneberg mérite d'attirer l'attention. En résumé,

étude consciencieuse, qui est destinée à servir de point de départ à tout travail ultérieur sur ces matières. J. D. L. R.

Pflugk-Harttung (Julius von). — **Unechte Urkunden des Johanniter-Ordens aus dem XII und XIII Jahrhundert.**
[*Forschungen zur Brandenburg. und Preuss. Gesch.*, t. XI (1898), 2e partie, pp. 301-309. — Tir. à part, Leipzig, Drucker et Humblot, in-8°, 9 pp.]

Ces chartes se rapportent à la Poméranie et au Mecklembourg, et plus spécialement à la commanderie brandebourgeoise de Werden. Les plus anciennes, qui contiennent des indications détaillées sur les possessions de l'Ordre en Poméranie, sont toutes fausses.

Pflugk-Harttung (Julius von). — **Die Anfænge des Johanniter Herrenmeistertums.**
[*Historische Vierteljahrschrift*, 1899, n° 2, pp. 189-210. — Tir. à part, Leipzig, B. G. Teubner, 1899, in-8°, 22 pp.]

Pflugk-Harttung (Julius von). — **Die inneren Verhältnisse des Johanniter-Ordens in Deutschland, besonders im östlichen Niederdeutschland, bis zum Beginne der Herrenmeisterwürde.**
[*Zeitschr. f. Kirchengesch.*, t. XX (1899), nos 1-2, pp. 1-18. — Tir. à part : Gotha, Friedr.-Andr. Perthes, in-8°, 18 pp.]

Poinsot (Louis). — Voy. Rousseau (Louis-Jacques).

Prélot (Le P. H.). — **Le protectorat de la France sur les chrétiens d'Orient.**
[*Études publ. par des PP. de la Comp. de Jésus*, 35e an., t. LXXVII (20 nov. 1898), pp. 433-463.]

Prélot (Le P. H.). — **Les périls du protectorat de la France en Orient.**
[*Études publ. par des PP. de la Comp. de Jésus*, 35e an., t. LXXVII (5 déc. 1898), pp. 651-679.]

Prélot (Le P. Hippolyte). — **L'Allemagne en Orient.**
[*Études publ. par des PP. de la Comp. de Jésus*, 36e an., t. LXXVIII (5 janv. 1899), pp. 38-64.]

Preuschen (E.). — **Palladius und Rufinus. Ein Beitrag zur Quellenkunde des aeltesten Mœnchtums.** — Giessen, Rickersche Buchhandlung, 1897, in-8°, VIII-268 pp.

M. Preuschen est d'avis que le texte latin de l'*Historia monachorum in Aegypto*, attribuée à Rufin, est le texte original de cette œuvre, et que le texte grec que l'on en possède n'est qu'une version. Il publie ce texte grec et cinq chapitres interpolés dans la rédaction primitive de l'*Historia lausiaca*, de Palladius. Ses conclusions ont été discutées et, semble-t-il, réfutées par le P. Butler (cf. ci-dessus), suivant lequel le texte grec serait l'original, dont Rufin n'aurait été qu'un traducteur.

Comptes rendus : *Rev. crit. d'hist. et de litt.*, 32e an., nos 38-39 (19-26 sept. 1898), pp. 167-168 (J.-B. Chabot). — *Anal. Bolland.*, XVII (1898), pp. 341-342. — *Polybiblion*, 2e sér., t. XLII (mars 1899), p. 241.

Raboisson (L'abbé). — **Les Maspeh. Étude de géographie exégétique touchant les différentes localités de ce nom, mémoire présenté au congrès des orientalistes de 1897.** — Paris, Didot, 1897, in-4°, XII-44 pp.; avec 4 cartes et 7 héliogr.

L'auteur identifie le Masphe biblique avec Tell Nasbeh, entre er-Râm et el-Bireh.

Compte rendu : *Rev. biblique internat.*, 8e an., n° 2 (1er avril 1899), pp. 315-316 (H. Vincent).

Rampolla del Tindaro (Mariano card.). — **Del luogo del martirio e del Sepolcro dei Maccabei.**
[*Bessarione*, t. I, pp. 655-662, 751-763, 853-866; t. II, pp. 9-22. — Tir. à part, Rome, 1897, in-8°, 48 pp.]

Le martyre des Maccabées a eu lieu à Antioche, non à Jérusalem. Leurs tombeaux furent vénérés à Antioche jusqu'au VIe siècle ; puis leurs reliques furent transférées à Constantinople après 551, et de là à Rome, en partie du moins, sous le pontificat de Pélage I (556-561).

Compte rendu : *Anal. Bolland.*, XVII (1898), pp. 356-359, où sont combattues les conclusions de l'auteur, en ce qui touche la date de la translation à Constantinople et à Rome.

Rede S. M. des Deutschen Kaisers Wilhelm II, am 31 Oktober 1898, in der neuen deutschen Erlœserkirche bei deren Einweihung.

[*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 54, n° 49 (8 Dez. 1898), pp. 385-386.]

RICCI (Giustino). — **A sua Altezza Cuy di Lusignano, principe Reale di Cipro, Gerusalemme ed Armenia, in Parigi.** Canto. — [Chieti, 1894, in-8°, 11 pp.]

Le poème de Ricci, en l'honneur de Guy de Lusignan et de ses ancêtres, est précédé d'une courte préface historique, signée Raffaele TARANTELLI.

RICHTER (Jean-Paul). — **Quellen der byzantinischen Kunstgeschichte.** — Wien, Carl Graeser, 1897, in-8°, LI-433 pp.

[Extr. des *Eitelberger-Ilgs Quellenschriften*, 1897.]

Recueil de textes anciens relatifs aux églises, aux monastères, aux palais et aux principaux monuments de Constantinople.

Compte rendu : *Anal. Bolland.*, XVII (1898), pp. 350-351.

RIGAUX (E.). — **Recherches sur les premiers comtes de Boulogne. Remarques sur la vie de S. Vulmer.** — Boulogne-sur-Mer, Hain, 1896, in-8°, 54 pp.

Intéressant pour la généalogie de Godefroi de Bouillon. Selon l'auteur, le comte Eustache, excommunié, pour inceste, au concile de Reims en 1049, serait le père de Godefroi de Bouillon, et la parente qu'il avait épousée au degré prohibé, Ide, comtesse de Boulogne et mère de Godefroi, était sa seconde femme. Cette thèse a été combattue par M. F. Ducatel, dans un travail que nous mentionnons ci-dessus.

RIVIÈRES (De). — **Reliquaire de la sainte Épine à Saint-Victor, près Rabastens (Tarn).**

[*Bull. de la Soc. archéol. du midi de la France*, n° 21 (1897-1898), pp. 62-63.]

RŒHRICHT (R.). — **Die Jerusalemfahrt Joachim Rieters aus Nürnberg (1608-1610).**

[*Zeitschr. f. deutsche Philol.*, t. XXXI (1898), pp. 160-165.]

Le voyage de Rieter nous est connu par deux relations, l'une contenue dans un manuscrit de Nuremberg (Archives de l'État, R. XIII, 10), l'autre dans un manuscrit de Berlin (Kœnigl. Biblioth. ms. germ. 1263, 4°). Le récit du manuscrit de Nuremberg se compose de deux parties : l'une a pour auteur un anonyme, compagnon de voyage de Rieter ; l'autre partie est de Rieter lui-même. Le manuscrit de Berlin contient une seconde relation, différente de la première pour la forme, et due en entier à Rieter. Un *lapsus pennae* fait dire à M. R. que ce manuscrit date du début du XVIe siècle ; il faut lire évidemment : XVIIe. Rieter accomplit son voyage avec plusieurs compagnons allemands. Il s'embarqua à Venise, aborda à Tripoli, visita les principaux sanctuaires de T.-S., revint par Chypre, d'où un bateau le transporta à Amsterdam. De là il revint chez lui par Anvers.

RŒHRICHT (R.). — **Geschichte des Kœnigreichs Jerusalem...** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, p. 280.

Comptes rendus : *Historische Vierteljahrschrift* (suite de la *Deutsche Zeitschr. f. Gesch. Wissenschaft*), III Jahrg., n° 1 (avril 1898), pp. 112-113 (R. STERNFELD). — *Gœtt. gelehrte Anzeigen*, 160 Jahrg. (1898), n° X, pp. 776-782 (B. KUGLER). M. Kugler a terminé ce compte rendu deux jours avant sa mort. Tout en rendant hommage aux grands mérites du travail de Rœhricht, il y regrette l'absence de vues générales, la profusion des détails, l'attention portée uniquement sur l'histoire politique, à l'exclusion de l'histoire sociale.

ROTHSTEIN (Gustav). — **Die Dynastie der Lahmiden in al-Hirâ.** — Berlin, Reuther et Reichard, 1899, in-8°, VIII-152 pp.

Recension : *Rev. biblique internat.*, 8° an., n° 2 (1er avril 1899), pp. 330-331 (H. VINCENT).

ROUSSEAU (Louis-Jacques). — **Voyage de Bagdad à Alep (1808),** publié, d'après le manuscrit inédit de l'auteur, par Louis POINSOT, membre de la Société de géographie de Paris. — Paris, J. André, 1899, in-12, XV-168 pp. Gravures.

RUECKERT (K.). — **Die Lage des Ber-**

ges Sion. — Freiburg i. B., Herder, 1898, in-8°, VI-104 pp.

Compte rendu : *Études publ. par des PP. de la Comp. de Jésus*, 35° an., t. LXXVII (20 nov. 1898), p. 532 (Ferdinand PRAT).

Saladin, or what befel Sultan Yûsuf Salâh-el-dîn (1137-1193), composed by the learned Imâm... BEHA ED-DÎN ABU EL-MEHASAN YUSUF..., generally known by the surname of IBN SHEDDÂD. — London, Palestine Pilgrims' Text Soc., 1897. — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, p. 277.

Compte rendu : *The engl. histor. Rev.* n° 51, vol. XIII (juillet 1898), pp. 561-565 (S. LANE-POOLE).

SALVADORI (G.). — **Su S. Francesco d'Assisi. A proposito d'una sua Vita recente.**

[*Nuova Antologia*, 3° sér., t. LV (1895), pp. 497-525 et 758-792.]

A propos du livre de M. P. Sabatier.

Recension : *Anal. Bolland.*, t. XVI (1897), pp. 350-351. — Sur d'autres travaux relatifs à S. François, parus dans ces dernières années voy. *ibid.*, pp. 349-350, 351-354, 529-531 ; t. XVII (1898), pp. 377-380. Je ne m'astreins pas à énumérer ici ces divers travaux, où il n'est parlé qu'incidemment du séjour de S. François en Palestine et des questions qui s'y rattachent.

SAUERLAND (H. V.). — **Die Reliquien des heiligen Stephanus im Metzer Dome.**

[*Jahrb. der Gesellsch. f. lothringische Gesch. und Alterthumskunde*, t. IX, (1897), pp. 87-96.]

La présence à Metz de reliques du sang de saint Étienne premier martyr est attestée par un diplôme de Charlemagne, du 22 janv. 775.

SAVI (V.). — **Della patria... dal b. Odorico da Pordenone...** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, p. 592.

Recension : *Anal. Bolland.*, XVII (1898), pp. 259-260.

SCHEIL (V.). — **La Vie de Mar Benjamin...** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, p. 592.

Recension : *Anal. Bolland.*, t. XVII (1898), pp. 474-475.

SCHICK (Baurath C.). — **Die Stiftshütte...** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. VI, p. 327.

Compte rendu : *Zeitschr. d. deutschen Pal. Vereins*, t. XXI, n° 2, pp. 127-128 (K. FURRER).

SCHLUMBERGER (G.). — **L'épopée byzantine à la fin du x° siècle...** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, IV, 653.

Compte rendu : *Anal. Bolland.*, XV (1897), pp. 344-346.

SCHLUMBERGER (Gust.). — **Mélanges d'archéologie byzantine...** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. V, p. 281.

Compte rendu : *Rev. archéol.*, 3° sér., t. XXVII, juil.-déc. 1895, p. 268 (Adr. BLANCHET).

SCHLUMBERGER (Gust.). — **Renaud de Châtillon...** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. V, p. 592.

Comptes rendus : *Rev. de l'Or. latin*, t. VI, pp. 299-307 (Ch. K). — *Biblioth. de l'Éc. des Chartes*, t. LIX, 5° livr. (sept.-oct. 1898), pp. 603-607 (M. PROU). — *Rev. historique*, 24° an., t. LXIX, mars-avril 1899, pp. 343-344 (Aug. MOLINIER). — *La Terre-Sainte*, t. XVI, n° 5 (1er mars 1899), pp. 76-78.

SCHULTZ (O.). — **G. Paris, Jaufré Rudel.**

[*Archiv. f. das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, 1894, t. XCII, pp. 218-233.]

L'auteur discute les conclusions de l'article de G. Paris, sur l'histoire de Rudel et de la comtesse de Tripoli (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, I, 631).

SÉJOURNÉ (Fr. Paul.-M.). — **Le lieu de la dormition de la très sainte Vierge.**

[*Rev. biblique internat.*, VIII° an., n° 1 (1er janvier 1899), pp. 141-144.]

SEMENOV (A.-Th.). — **La Vie de S. Siméon de la Montagne admirable, d'après un ms. grec du XI° siècle.** — Kiev, 1898, in-8°, 23 pp. — En russe.

Il s'agit de S. Siméon le stylite, le jeune, † en 596. M. Semenov publie, avec traduction russe, une courte vie grecque de ce saint, contenue dans le ms. de Munich, grec, n° 3, du

xiᵉ siècle. Elle ne dépend pas de celle qu'a écrite Nicéphore Uranos; mais peut-être n'est-elle qu'un abrégé de celle qui a pour auteur Arcadius et dont on n'a publié jusqu'ici que des fragments.

Compte rendu : *Byzant. Zeitschr.*, t. VIII, nº 1 (janv. 1899), pp. 233-234. — *Anal. Bolland.*, t. XVIII (1899), pp. 71-72.

SEPET (Marius). — **Saint Louis..... —** Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. VI, p. 328.

Comptes rendus : *Anal. Bolland.*, XVII (1898), pp. 483-484. — *Bull. crit.*, 20ᵉ an., nº 2 (1899, 15 janv.), pp. 26-28 (L. GUÉRIN).

SKALWEIT (Gerh.). — **Der Kreuzzug des Bischofs Heinrich von Norwich im Jahre 1383.** — Kœnigsberg, Græfe und Unzer, 1898, in-8º, 83 pp.

SMITH-LEWIS (Agnès). — **Studia Sinaitica, nº VI. A Palestinian Syriac Lectionary, with critical notes** by Professor Eberhard NESTLE D. D., **and a glossary** by Margaret D. GIBSON. — Cambridge, University Press, 1897, in-8º.

Recension : *Anal. Bolland.*, XVI (1897), pp. 511-512.

STERNFELD (R.). — **Ludwigs des Heiligen Kreuzzug nach Tunis...** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. IV, p. 459.

Compte rendu : *Deutsche Zeitschr. f. Gesch. Wissensch.* N. Folge, 2ᵗᵉʳ Band, 1897-1898 (déc.-janv.), pp. 286-290 (K. HAMPE).

Stiftungsurkunde (Die) der Erlœserkirche in Jerusalem.

[*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 54, nº 46 (17 nov. 1898), pp. 362-363.]

Tempelgemeinde (Die).

[*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 54, nº 48 (1 Dez. 1898), pp. 382-383.]

Reproduction d'un article de la *Schlesische Zeitung*, paru aussi dans le *Schwäbischer Merkur*, et concernant les colonies du Temple en Palestine.

Θεολογικὰ (Ἡ) σχολὴ τοῦ ἱεροῦ Κοινοῦ τοῦ Ἱεροῦ Τάφου, κατὰ τὸ ἔτος 1896-1897. — Jérusalem, imprim. du Saint-Sépulcre, 1898, in-8º, 92 pp.

TERDJUMAN Effendi. — **Grecs et Turcs. Études historiques;** avec préface de M. G. DEREPAS. — Marseille, A. Aubertin et G. Rolle, 1899, in-8º, xv-341 pp.

TH. J. — Voy. **Ursprung... der Sekte der Ismaeliten.**

TISDALL (W. Saint-Clair). — **The conversion of Armenia to the christian faith.** — London, Religious tract Society, 1898, in-8º, 256 pp.

TOURNEBIZE (Le P. François). — **La réplique du patriarche de Constantinople à Léon XIII. Ses griefs contre l'église catholique romaine.**

[*Études publ. par des PP. de la Comp. de Jésus*, 35ᵉ an., t. LXXVI (5 sept. 1898), pp. 600-618; t. LXXVII (5 et 20 nov. 1898), pp. 368-391, 496-521.]

Ueber Kolonisation in Palaestina.

[*Dresdener Anzeiger*, 31 mars 1899; reproduit dans : *Die Warte des Tempels*, Jahrg. 55, nº 16 (20 avril 1899), p. 122.]

Ursprung, Fortentwickelung und Niedergang der Sekte der Ismaeliten oder Assassinen, der Anarchisten des Orients (zumeist nach Dʳ A. MUELLER, *Der Islam im Morgen-und Abendlande*). **Vortrag, gehalten im « Freien Deutschen Verein » zu Jerusalem, am 8 October 1898,** von Th. J.

[*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 54, nºˢ 43, 45, 46, 47 (27 oct., 10, 17 et 24 nov. 1898), pp. 342-343, 355-357, 365-367, 374-375.]

Urteile in der Presse.

[*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 54, nºˢ 41, 46, 47, (3, 17 et 24 nov. 1898), pp. 318-350, 363-364, 373-374.]

Extraits et reproductions d'articles de divers

journaux relatifs au voyage de l'empereur allemand en Palestine.

VALENTI (Don José Ignacio). — **Urbain II et le concile de Clermont;** traduit de l'espagnol, par M. l'abbé MAIGRET.

[*La science catholique*, t. XI (juil. 1897), pp. 673-698. — Tir. à part, Arras, Sueur-Charruey, 1897, in-8°, 27 pp.

VETTER (Ferdinand). — **Der heilige Georg des Reinbot von Durne.** — Halle A. S., Max Niemeyer, 1896, in-8°, cxc-298 pp.

Édition du poème de Reinbot de Durne sur saint Georges. M. Wetter, dans son introduction, étudie, entre autres choses, les actes du martyr de Lydda et le développement de la légende en Orient et en Occident.

Compte rendu : *Anal. Bolland.*, XVI (1897), pp. 192-194.

VICTOR-BERNARDIN de Rouen (Le P.), O. F. — **Histoire universelle des Missions franciscaines,** d'après le T. R. P. Marcellin de CIVEZZA, M. O. de la province de Gênes. Ouvrage traduit de l'italien et disposé sur un plan nouveau. Tome I. Asie : Tartarie. — Paris, Tolra, 1898, in-8°, 405 pp.

Intéressant pour l'histoire des relations des Mongols avec l'Occident au moyen âge.

Compte rendu : *Études publ. par des PP. de la Comp. de Jésus*, 35° an. t. LXXVII (5 novembre 1898), pp. 422-423 (A. A. FAUVEL). — *Rev. de l'Or. chrétien*, recueil trimestriel, 4e an., n° 1 (1899), pp. 136-138 (L. CLUGNET).

VILLARI (R.). — **Le due Elene...** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, V, 594.

Recension : *Anal. Bolland.*, t. XVI (1897), p. 99.

VINCENT (Le P. H.). — **Un hypogée Juif.** — Avec gravures.

[*Rev. bibl. internat.*, 8e an., n° 2 (1er avril 1899), pp. 297-301.]

Sur un monument funéraire récemment découvert près du Tombeau des Juges, au nord de Jérusalem.

VIOLET (Br.). — **Die Palaestinischen Maertyrer des Eusebius...** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. IV, p. 654.

Compte rendu : *La Cultura*, an. XVI (1897), n° 2.

WALLON (H.). — **Notice sur la vie et les travaux de M. Eugène de Rozière.**

[*Biblioth. de l'École des Chartes*, t. LIX, 6e livr. (nov.-déc. 1898), pp. 758-777.]

Was hat die Reise seiner Majestaet des deutschen Kaisers nach Jerusalem für eine Bedeutung.

[*Die Warte des Tempels*, Jarhg. 54, n° 34 (25 August 1898), pp. 268-269.]

Zelo dei Santi per la Palestina.

[*Gerusalemme*, an., XXII, 8 août 1898, pp. 140-141, an. XXIII, 8 déc. 1898, pp. 45-46; 8 janv., 8 févr. 1899, pp. 56-57, 69-70.]

Notices sur sainte Ide, mère de Godefroi de Bouillon; sur les pèlerinages de saint Gilles, compagnon de saint François d'Assise; de saint Aphrodisius, de saint Adjutor; sur Benoît XI et la T.-S., sur les pèlerinages de saint Gilbert, sur saint Ladisas de Hongrie, sur saint Bonaventure au concile de Lyon, sur Cassien, sur les pèlerinages de sainte Reinildis, de Paul Orose, de saint Agyle, vicomte d'Orléans ; de saint Peregrin, de l'ordre des FF. Mineurs; de saint Guy ; sur sainte Radegonde, Alipius, disciple de saint Augustin, saint Bernard de Clairvaux, saint Étienne de Hongrie, saint Evurtius, évêque d'Orléans.

ZŒCKLER (Otto). — **Zur Mœnchgeschichte des Orients.**

[*Theolog. Literaturbl.*, 1898, n° 29, col. 337-340.]

ZŒCKLER (Otto). — **Askese und Mœnchtum. Zweite gænzlich neu bearbeitete und stark vermehrte Auflage der** *Kritischen Geschichte der Askese*. — Francfurt A. M., Heyder et Zimmer, 1897, in-8°, VIII-645 pp.

La *Kritische Gesch. der Askesen* de Zœckler, dont le présent ouvrage est un remaniement, avait paru en 1863.

Compte rendu : *Anal. Bolland.*, t. XVII (1898), pp. 224-226.

ZONARAS (Joannes). — **Epitomae historiarum libri XIII-XVIII.** Edidit Theodorus Büttner-Wobst. — Bonnae, impensis Ed. Weberi, 1897, in-8°, XXI-933 pp.

[*Corpus scriptor. historiae Byzantinae*, vol. L.]

Compte rendu : *Byzant. Zeitschr.*, t. VIII, n° 1 (janv. 1899), pp. 159-163 (U. Ph. BOISSEVAIN).

Zur Kaiserreise nach Jerusalem.

[*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 54, n° 22 (2 Juni 1898), p. 173.]

Zwei Vortraege über deutsche Kolonisation. Ernst von HESSE-WARTEGG **über Deutsch-China, und** Amstrichter GŒTEL **über die Templer.**

[*Die Warte des Tempels*, Jahrg. 55, n° 8 (23 Febr. 1899), pp. 58-60.]

CHRONIQUE

— Le 23 septembre 1898, est mort à Jérusalem Ed. Colleman, en religion frère Liévin de Hamme, membre de la Custodie franciscaine de Terre-Sainte. Son *Guide-Indicateur* de la Palestine est un ouvrage justement estimé et a eu de très nombreuses éditions.

— M. Alphonse Huber, ancien professeur aux Universités d'Innsbruck et de Vienne, mort le 23 novembre 1898, à l'âge de 64 ans, avait publié, en 1887, un travail intitulé : *Die Kriege zwischen Ungarn und den Türken (1440-1445).*

— Le 10 décembre 1898, est mort à Londres le professeur T. Hayter Lewis, membre du comité du *Palestine Exploration Fund,* depuis 1879. On lui doit de nombreux articles dans le *Quarterly Statement* de cette Société, un ouvrage intitulé *Holy Places of Jerusalem* et des traductions d'auteurs anciens parus dans la collection de la *Palestine Pilgrims Text Society* (Eusebius, *The churches of Constantine at Jerusalem;* Procopius, *The buildings of Justinian*).

— Mgr Jean-Pierre Hagg, patriarche des Maronites, est mort le 24 décembre 1898, à l'âge de 85 ans. Il lui a été aussitôt élu un successeur en la personne de Mgr Elias Hoyek, le 4 janvier 1899.

— Le 30 janvier 1899, est mort à Paris l'abbé Frédéric-Auguste Paradis, ancien élève de l'École des Chartes. Il était né le 5 mai 1830. L'année qui précéda sa sortie de l'École des Chartes (1855), il avait été chargé d'une mission scientifique à Malte, pour y relever, dans la cathédrale, les inscriptions tumulaires des chevaliers et compulser les archives. Il a raconté ce voyage dans la *Revue*

du Vivarais, 1854-1855, sous le voile de l'anonyme. On lui doit encore diverses notices sur le Vivarais et, en particulier, sur le Bourg Saint-Andéol, sa ville natale.

— Mgr Ephrem Rihmani, archevêque d'Alep, a été élu patriarche d'Antioche pour les Syriens.

— La ville de Bari étant fréquentée par de nombreux pèlerins russes qui viennent y vénérer les reliques de S. Nicolas, évêque de Myre, le gouvernement russe a décidé d'y transférer son vice-consulat, actuellement établi à Brindisi.

— Les ambassadeurs de l'empereur Ménélick, venus en France dans l'été de 1898, ont à leur retour visité Jérusalem et diverses localités de Palestine (10-14 septembre).

— Dans le congrès des Sociétés savantes qui s'est tenu à Toulouse du 4 au 8 avril 1899, M. Cuissard a lu une notice sur le contrat de mariage de Jacques Bongars avec Odette Spifame. Ce mariage n'eut pas lieu, Odette étant morte presque subitement en février 1597, alors qu'elle se rendait à Strasbourg pour y rejoindre son fiancé.

— J'ai parlé ci-dessus (p. 580) d'une pièce contenue dans le Cartulaire de Saint-Laud d'Angers, actuellement en possession de M. le marquis de Villoutreys, et qui est relative à un reliquaire en ivoire donné par le soudan d'Égypte à Foulque d'Anjou, roi de Jérusalem. Je reproduis ici cette pièce curieuse, d'après l'édition qu'en a donnée M. Léop. Delisle dans la *Biblioth. de l'École des Chartes,* t. LIX (1898), p. 540 : « Sciant omnes successores nostri canonici Sancti Laudi Andeg. quod hec obediencia et fidelitas debetur Andegavorum comitibus... Comes vero qui de novo creatus fuerit, cum ad ecclesiam venerit, processionaliter recipietur a capitulo et clericis sollempniter Sancti Laudi, et quoscienscunque a peregrinatione longa sive absencia redierit idem comes, quod etiam cum comitissa et eorum liberis observabitur; et recipientur a decano sive ab illo qui primus erit prior ejusdem ecclesie, cum textu et turibulo et aqua benedicta, tradens dicto comiti similiter in dicta receptione thau eboreum, quod Fulco, rex Jerusalem, Andeg. comes, dicte ecclesie dedit, quod habuit a sodanno Babilonie quando Christus in regem Jerusalem ipsum Fulconem sublimavit. Ego vero Guido de Athenis, cum toto capitulo ecclesie et clericis, pluries comitem Andegavorum ita recepi. »

Ce thau en ivoire contenait probablement la relique de la Croix qu'on sait avoir été possédée par l'église de Saint-Laud.

— Parmi les œuvres de Jean Gielemans, chanoine régulier de l'abbaye de Raucloistre, conservées à Vienne (cf. *De codicibus hagiographicis Johannis Gielemans..... adjectis anecdotis*. Bruxelles, Soc. des Bollandistes, 1895), figure (*ibid.*, pp. 429-430) un récit de la Translation du S. Prépuce, de Jérusalem à Anvers, dans les premières années du XII[e] siècle (1101?). Ce récit, attribué par Gielemans à un nommé Jean Gosselier, chanoine de N.-D. d'Anvers, au début du XV[e] siècle, est passablement différent, sinon pour le fond, du moins pour la forme, de celui qui figure dans une lettre du doyen et chapitre d'Anvers, écrite en 1416 et publiée dans les *Acta Sanctorum* des PP. Bollandistes, 1[er] janvier, t. I, p. 6. La valeur documentaire en est d'ailleurs absolument nulle. Il suffira, pour renseigner nos lecteurs à ce sujet, de mettre sous leurs yeux le passage relatif à l'histoire de la relique sous les deux premiers rois de Jérusalem. L'auteur, après avoir rapporté que Saint-Jacques, qui en était le gardien, l'avait emmurée dans le temple de Jérusalem, s'exprime ainsi : « Unde longissimo temporis spatio elapso, Godefrido de Bullione Hierusalem ingresso, quam plures diversarum partium et regionum cum eo intraverunt; inter quos quidam Valens presbyter, oriundus de progenie bonorum hominum dictorum de Noose, capellanus erat dicti Godefridi. Ipsoque Godefrido mortuo, frater eiusdem, qui Balduinus nuncupabatur, factus est rex, et praedictus presbyter est consecratus episcopus civitatis Hierusalem. Et cum iste rex persecutione et violentia paganorum expelli deberet, iste episcopus praeputium in quadam pixide argentea, quae est adhuc Antwerpiae, inclusum corporali semper tenebat. Et cum sibi mortem imminere cerneret, capellanum suum, qui vocabatur Arnoldus Herbrant, oriundum de Antwerpia, advocavit ac eidem sub fide et iuramento commisit quod saepedictum praeputium Antwerpiam deportaret, ut ibidem cum honore excoleretur. » — Le prétendu Valens, je n'ai pas besoin de le rappeler, est absolument inconnu dans la série des patriarches de Jérusalem.

Je signale encore dans ce même volume (pp. 431-432) un court poème en hexamètres latins rimés, sur la translation de la Sainte-Larme de Constantinople à Vendôme, par Geoffroi [Martel], comte d'Anjou, qui se serait rendu en Orient pour porter secours à l'empereur contre les Turcs (vers 1040).

Enfin, dans un récit de la translation d'un os de sainte Catherine, du monastère de Greefrode, au diocèse de Cologne, dans le

monastère de Sainte-Élisabeth du Mont-Sion, à Bruxelles, en l'année 1479 (*ibid.*, pp. 540-559), je relève le passage suivant, relatif à l'arrivée de cette même relique dans le monastère de Greefrode, vers l'an 1203 : « Praefata siquidem sanctimonialis [monasterii Greefrode], Katherina nomine, fratrem habuit germanum nobilem virum de ordine Sancti Johannis Jherosolimitani, qui voluntatem habuit pergendi ad terram sanctam et visitandi sepulcrum sanctissimae virginis et martyris Christi Katherinae quiescentis in Monte Synai. Qua de re supplicavit praenominata sanctimonialis germano suo, quatenus sibi aliquid de reliquiis gloriosae virginis et martyris Christi Katherinae impetrare ac destinare satageret. Accidit interea, ut praefatus vir nobilis, iter arripiens, tandem deveniret ad montem Synai, et visitans cum devotione sepulcrum sponsae Christi gloriosae virginis Katherinae, fundensque illic supplices preces, vidit de corpore ipsius oleum defluere, et in oleo particulam ossinam parvulae admodum quantitatis desuper enatare; quod quidem ossiculum, quasi pro benedictione accipiens secum in pixide argentea ad hoc aptata, decenter collocavit. Et mirum dictu, immo plurimorum mirabilium primum miraculum tunc accidit. Nam mox solidum metallum ossiculo levissimo cessit; nam in fundo pixidis concavitas quaedam apparuit iuxta quantitatem, quam latitudo praedicti ossiculi occupaverat, quamque saepe dictus frater oculis suis in eadem pixide conspexit. Cum igitur praefatus nobilis huiusmodi reliquias cum gratiarum actione accepisset, nimirum gavisus est valde, et cum eisdem quantocius repatriare curavit. Cumque revertendo iter marinum delegisset, contigit vice quadam tempestatem validam in mediis fluctibus consurgere, adeo ut nauclerus urgeretur publice proclamare et seriose mandare quod, si quis in navi alicuius mortui hominis os cuiuscumque quantitatis secum haberet, protinus illud in mari praecipitaret; alioqui omnes illic praesentes indubitanter submergium incidere oporteret. Coactus est igitur praefatus nobilis proicere ossiculum una cum argentea pixide in fluctibus maris; quod tamen invitissime fecit. Ilico igitur videlicet continens et contentum sustulit, ac praenominatae sanctimoniali, praefati viri nobilis germanae, apud Greefrode religiose degenti et pro eodem fratre suo ipsa hora orationi incumbenti, asportavit atque in sinu eius reverenter collocavit angelus Domini, qui eidem apparuit in specie pulcherrimi iuvenis. Ad cuius similitudinem praenominata sanctimonialis formari fecit imaginem argenteam Salvatoris nostri Jesu-Christi, quam saepe dictus frater illic vidit et insuper in manu habuit sua. Cum igitur praefata sanctimonialis has reliquias miraculose, ut praedictum

est, suscepisset, concessit omnipotens Deus qui mirabilis praedicatur et cernitur in sanctis suis, mirabilia et inaudita miracula fieri per easdem, ad denuntiandum et manifestandum electis ac dilectis suis merita et potentiam dilectissimae sponsae suae beatissimae Katherinae virginis ac martyris, insuper et ad remunerandum fidem atque devotionem praefatae sanctimonialis, quae susceperat easdem per gratiam Dei et sollicitudinem fratris sui germani. »

— M. Henri Cordier, professeur à l'École des Langues orientales, prépare actuellement une nouvelle édition du *Book of ser Marco Polo,* du col. sir Henry Yule, qui paraîtra, comme les précédentes, chez Murray, à Londres.

— Une lecture trop rapide de l'article de M. Max Van Berchem, sur l'inscription arabe trouvée récemment près du Saint-Sépulcre (*Mittheil. ü. Nachrichten d. Deutschen Pal. Vereins,* 1897, n° 5), m'a fait dire (*Rev. Or. latin,* V, 261), que l'auteur attribuait cette inscription au calife Omar. En réalité M. Van Berchem, la date de l'année 930 environ.

— Lambert de Saint-Omer, dans son *Liber floridus,* vaste compilation historique dont la rédaction était terminée en l'année 1120, a fait entrer une histoire de la première croisade et des premiers temps du royaume de Jérusalem jusqu'en 1106, histoire qu'il dit avoir été composée par Foucher de Chartres, et qui n'est en réalité qu'un abrégé de l'œuvre connue de ce chroniqueur. Jusqu'ici, chose inexplicable, on n'avait attaché aucune importance à ce morceau, qui, par sa date, était pourtant de nature à fournir quelques lumières nouvelles sur les rédactions successives de l'œuvre de Foucher. Or, voici que M. Léopold Delisle, en étudiant de près le *Liber floridus,* a été amené à une constatation des plus intéressantes en ce qui concerne le fragment en question. L'histoire de la première croisade que Lambert de Saint-Omer dit avoir empruntée à Foucher de Chartres, est absolument identique à l'abrégé *(Gesta Francor. qui Hierusalem expugnaverunt),* dont on attribuait communément la paternité à Bartolf de Nangis. En tête, Lambert a inscrit la rubrique suivante : *Gesta Francorum Hierusalem expugnantium quae Folcerus Carnotensis, sancto dictante spiritu, dictavit;* et son texte, comme celui que fournissent les manuscrits des *Gesta,* de Bartolf, contient en outre, vers le début, la phrase ou l'auteur annonce que sa relation de la croisade est abrégée de Foucher de Chartres : *Nunc igitur ad principium nostrae narrationis accedamus, et,*

Deo inspirante, enucleare tentemus quod frater Folcherius Carnotensis, ut oculis vidit, aut facta ab eisdem qui fecerunt narrata memoriter et recollegit et in unum libellum congessit (*Hist. occid. d. crois.*, III, p. 492 D-E). Parmi les manuscrits assez nombreux du *Liber floridus*, cinq seulement, dont on trouvera la liste ci-dessous, contiennent l'abrégé de Foucher : ce sont là autant d'exemplaires qu'il eût été utile de connaître lorsqu'a été préparée l'édition des *Gesta*, dits de Bartolf, pour le *Recueil des historiens occidentaux des croisades*. De plus, la question se pose de savoir si l'œuvre attribuée hypothétiquement au pèlerin Bartolf ne devrait pas être restituée à Lambert de Saint-Omer. Il n'y a pas apparence, au premier abord, que cette nouvelle attribution soit fondée, puisque la date de rédaction des *Gesta* est probablement antérieure à 1109. Mais on ne pourra se dispenser d'examiner la chose de plus près, et l'étude que prépare M. Delisle sur l'œuvre de Lambert de Saint-Omer portera sans doute sur ce point toute la lumière désirée.

Les cinq manuscrits du *Liber floridus* contenant l'abrégé de Foucher sont les suivants : Gand, Biblioth. Univ. (fol. 110 v°), qui est le manuscrit original écrit en 1120 (cf. Pertz, *Archiv*, t. VII, p. 540); — Paris, Biblioth. nat., ms. lat. 8865, venu de Montdieu (fol. 128); et ms. 9675 (fol. 193); — Leyde, Voss. lat. fol. 31 (fol. 73); — Douai, ms. 796 (fol. 146). Le manuscrit de Gand est incomplet de 8 feuillets; il y manque en particulier l'iconographie du Saint-Sépulcre et de la ville de Jérusalem, qui faisait partie de l'œuvre, et que l'on trouvera dans les mss. de Leyde et de Paris, n° 8865. Cette représentation figure également dans le manuscrit des *Gesta* conservé à Saint-Omer, d'après lequel elle a été reproduite dans le tome III des *Historiens occidentaux des croisades*.

— Le prochain volume des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale* contiendra un mémoire de M. Léopold Delisle sur une traduction française des *Rhétoriques* de Cicéron *(De Inventione libri duo* et *Ad Herennium libri quatuor)*, par maître « Johan d'Antioche que l'on apele de Harens » (sans doute Harenc, près d'Antioche), personnage dont on connaissait déjà une traduction des *Otia imperialia*, de Gervais de Tilbury. La traduction des *Rhétoriques* est contenue dans un manuscrit unique, qui parait être l'original, le n° 590 du musée Condé, à Chantilly. Elle fut exécutée à la requête de Guillaume de Saint-Étienne ou Saint-Estève, chevalier de l'Hôpital, et achevée en 1282 à Saint-Jean d'Acre. Ce Guillaume est connu comme auteur d'un recueil de statuts et de documents relatifs à l'ordre de Saint-

Jean et d'un récit des origines de son ordre, recueil sur lequel on pourra consulter un mémoire de M. Delaville Le Roulx, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLVIII, 1887, pp. 341-356, et la préface du t. V du *Recueil des hist. occid. d. crois.*, pp. CXX-CXXV. Une notice biographique et littéraire lui sera consacrée par M. Delisle, ainsi qu'à Jean d'Antioche, dans le tome XXXIII de l'*Histoire littéraire de la France*.

— La deuxième et dernière partie du *Catalogue de la Bibliothèque de feu M. le comte Riant* vient de paraître chez Alph. Picard et fils, à Paris, 2 vol. in-8° de LXXII-396 et 645 pp. Elle contient la description de 117 manuscrits, de 99 incunables et d'environ 10,000 ouvrages ou brochures, en très grande majorité relatifs de près ou de loin à l'*Orient latin* et aux croisades. Comme la première partie, qui contenait, en un volume, le catalogue des livres scandinaves, cette seconde partie a été rédigée par MM. L. de Germon et L. Polain, qui y ont apporté les mêmes soins éclairés et qui, par l'exactitude de leurs descriptions, l'excellence de leurs classements et l'adjonction de tables alphabétiques à la fin de chaque volume, ont su lui donner toute la valeur d'un répertoire bibliographique. La bibliothèque sera prochainement mise en vente, nous dit-on. Qu'elle doive être dispersée ou qu'elle soit recueillie en bloc par un établissement public, le présent *Catalogue* perpétuera dans le public lettré le souvenir d'une des plus intéressantes collections de livres formées par un particulier dans la seconde moitié du XIX° siècle. On peut dire, en effet, qu'il ne manque à cette collection aucun des ouvrages importants parus, depuis le XVI° siècle jusqu'à nos jours, sur l'histoire des croisades et de la Terre-Sainte au moyen âge. Et de plus, sans compter nombre de raretés typographiques, certaines séries, telles que les pamphlets contre les Turcs et l'histoire des reliques, y sont extrêmement riches.

— Notre collaborateur M. J.-B. Chabot publie actuellement, avec le concours et sous le patronage de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le texte syriaque, accompagné d'une traduction française, de la célèbre Chronique du patriarche jacobite Michel le Grand (1166-1199). Le premier volume de cette importante publication paraîtra dans quelques jours à la librairie Ernest Leroux.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME VI

ARTICLES DE FONDS

BIBLIOGRAPHIE

COMPTES RENDUS CRITIQUES :

CHRONIQUE

Sainte-Catherine à Bruxelles (1479); poème sur la translation de la Sainte-Larme à Vendôme (1040), le tout imprimé parmi les œuvres de Jean Gielemans (pp. 599-600). — Nouvelle édition du Marco Polo de Yule, par M. Henri Cordier (p. 601). — Abrégé de Foucher de Chartres, inséré par Lambert de Saint-Omer dans son *Liber floridus* (pp. 601-602). — Version française des *Rhétoriques* de Cicéron, par Jean d'Antioche, dit de Harenc (p. 602). — *Catalogue de la bibliothèque de feu M. le comte Riant*, 2e partie (p. 603). — Publication, par M. J.-B. Chabot, de la Chronique de Michel le Grand (p. 603).

Le propriétaire-gérant : E. LEROUX.

Le Puy. — Imprimerie R. Marchessou, boulevard Carnot, 23.


U.C. BERKELEY LIBRARIES
C021034300

